JOURNAL ASIATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XV

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ PAR MM.

BIANCHI, ÉD. BIOT, BOTTA, BURNOUF, CAUSSIN DE PERCEVAL, D'ECKSTEIN
C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, FRESNEL, GARCIN DE TASSY
GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER-PURGSTALL, STAN. JULIEN
MIRZA A. KAZEM BEG, J. MOHL, S. MUNK, REINAUD
L. AM. SÉDILLOT, DE SLANE, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XV

68959
2/4/06

PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC L

PJ
4
J5
sér. 4
t. 15-16

JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER 1850.

LE SIÈCLE DES YOUÊN,

OU

TABLEAU HISTORIQUE

DE LA LITTÉRATURE CHINOISE,

DEPUIS L'AVÉNEMENT DES EMPEREURS MONGOLS

JUSQU'À LA RESTAURATION DES MING.

AVANT-PROPOS.

Le travail dont je commence la publication est moins un tableau complet qu'une tentative, un essai d'histoire littéraire. Dans ce genre, une tentative peut encore paraître estimable, car l'histoire littéraire de la Chine est, de l'aveu de M. Abel-Rémusat, un sujet qui n'a pas même été effleuré parmi nous [1].

Si mon tableau historique n'est pas tout ce qu'on pouvait espérer, un jour on fera mieux, j'en suis certain.

J'ai choisi l'époque des Youên, parce que la littérature chinoise a été poussée à sa perfection sous les Mongols, depuis l'avénement de Khoubilaï-khan, petit-fils de Gengis-khan, l'an 1260 de notre ère jusqu'à la restauration des

[1] *Mélanges asiatiques*, t. II, p. 385.

Ming, en 1368. « Sous la dynastie Yven (Youên), a dit Voltaire, et sous celle des restaurateurs, nommée Meng (Ming), les arts qui appartiennent à l'esprit et à l'imagination furent plus cultivés que jamais[1]. » Voltaire, qui jugeait si bien de ces sortes de choses, ne s'est pas trompé. On cultiva les arts de l'esprit sous les Ming, mais l'époque des Youên a été le grand siècle de la Chine, le siècle distingué par les plus grands talents.

Mon travail sera divisé en trois parties.

La première est consacrée à la langue savante. On y trouvera des notices bibliographiques sur les principaux monuments de la dynastie des Youên et sur les ouvrages qui méritent le plus d'estime. Ces notices sont extraites du catalogue abrégé de la bibliothèque impériale de Peking, intitulé : 欽定四庫全書簡明目錄. Le grand catalogue a pour titre : 欽定四庫全書總目.

Le catalogue abrégé ne fait pas connaître tous les ouvrages qui se trouvaient en 1775 dans la bibliothèque impériale de Khièn-long, mais il indique les meilleurs sur chaque matière. On y aperçoit, dans l'ordre des divisions bibliographiques et presque d'un seul coup d'œil, tous les sujets qui ont exercé la claire intelligence et la perspicacité des écrivains de la dynastie mongole.

Les Chinois sont les premiers bibliographes du monde; cependant, à la Chine, comme en Europe, on avait trop multiplié dans l'origine les classes principales de la bibliographie. Sous les Youên, par exemple, on rapportait bibliographiquement toutes les connaissances à quatorze et souvent à vingt classes principales. Des vues autrement profondes distinguent la bibliographie moderne des Thsing. Aujourd'hui les bibliographes admettent, comme on le verra, quatre classes principales (*Poú*), à savoir : les livres canoniques avec

[1] *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. CLV.

leurs commentaires (*Kīng-poú*), l'histoire (*Sse-poú*), les sciences et les arts (*Tseù-poú*), les belles-lettres (*T'sĭ-poú*); puis quarante-quatre subdivisions ou sections bibliographiques (*Loui*). Il y a dix sections pour la première classe, quinze pour la seconde, quatorze pour la troisième et cinq pour la quatrième[1]. Sur ces quatre classes principales, la dernière ou la classe des belles-lettres est à elle seule plus étendue que les trois autres réunies[2].

Quant au nombre des ouvrages et à l'étendue des notices, la différence du grand catalogue au petit est très-marquée. Il y a quatorze cent cinquante commentaires du *Y-king* dans le grand catalogue, cent soixante-cinq dans le catalogue abrégé; trois cent trois ouvrages encyclopédiques dans le grand catalogue, soixante-deux dans le catalogue abrégé; huit cent cinquante-trois ouvrages de Mélanges dans le grand catalogue, cent trente-neuf dans le catalogue abrégé. Pour la littérature légère, la différence est de trois cent dix-huit à cent treize; pour le bouddhisme, de vingt-cinq à treize; pour la doctrine du Tao, de cent quarante à vingt-quatre.

Ce n'est donc pas le catalogue abrégé, ce n'est même pas le grand catalogue qu'il faut lire, pour prendre une idée juste et complète de l'immense littérature des Chinois, et cela pour deux raisons :

En premier lieu, parce que la bibliothèque de Khièn-long, comme toutes les bibliothèques impériales et toutes les bibliothèques publiques, ne renferme que des monuments de la langue savante; on n'y a point admis les monuments de la langue commune ou vulgaire, au nombre desquels on doit compter les romans, les pièces de théâtre, les nouvelles et presque tous les ouvrages d'imagination. Il est difficile de se défaire des préjugés; mais c'est trop en vérité, beaucoup trop que d'exclure d'une bibliothèque précisément les ou-

[1] Il n'est pas inutile de remarquer que, suivant le système adopté par les bibliographes de la Chine, il n'existe aucune classe, aucune section pour ce que l'on appelle de nos jours la philosophie.

[2] En exceptant toutefois les encyclopédies.

vrages que tout le monde peut lire. On trouve donc, dans la bibliothèque impériale de Péking, une foule d'excellents livres, pour lesquels on a beaucoup d'estime, mais qu'on lit rarement [1]; quant aux ouvrages qu'on aime à lire, ils ne s'y trouvent pas.

En second lieu, parce que la bibliothèque de Khièn-long est une bibliothèque choisie, dont l'importance a été singulièrement exagérée. La vérité est qu'elle renferme en tout 10,500 ouvrages. Le plus considérable est l'encyclopédie des Ming, intitulée : *Yong-lo-ta-tièn*, qui n'a pas moins de vingt-deux mille huit cent soixante et dix livres.

Les notices du grand catalogue de cette bibliothèque sont les résultats d'un travail immense, pour lequel l'empereur Khièn-long avait choisi ce qu'il y avait de plus savant et de plus éclairé parmi les membres du *Han-lin-youên* ou de l'Académie impériale de Péking. Il y a une notice pour chaque ouvrage. Dans le petit catalogue, ces notices sont fort abrégées; elles m'ont paru néanmoins et me paraissent encore de petits morceaux pleins d'intérêt. Quoiqu'on n'y trouve, en général, ni des réflexions très-fines ni des aperçus très-délicats, elles n'ont point le défaut ordinaire des notices bibliographiques d'être sèches, monotones et ennuyeuses. Pour la connaissance des antiquités, l'histoire de la littérature, la critique des textes, on y voit partout les traces de la plus singulière érudition qui fût jamais. Quand le sujet en vaut peine, chaque notice fait connaître succinctement :

Le titre de l'ouvrage et souvent les circonstances qui y ont donné lieu;

Les particularités relatives à la publication;

[1] La preuve de ce que j'avance est dans les Notices du Catalogue abrégé. Quand on voulut réimprimer, conformément aux ordres de l'empereur Khien-long, les ouvrages dont se compose aujourd'hui la Bibliothèque impériale de Péking, il se trouva plus d'une fois que les éditions de ces ouvrages avaient disparu depuis longtemps. On fut obligé de recourir à la collection des Ming (*Yong-lo-ta-tièn*), et d'en tirer des copies.

Les noms de l'auteur exactement écrits;

L'école à laquelle il se rattache;

Les divisions de l'ouvrage par livres ou chapitres, et les subdivisions par sections;

Les matières dont traite l'écrivain, comment il les traite et l'étendue qu'il leur accorde.

Enfin, les auteurs de ces petites notices ne se bornent pas à confirmer ou à infirmer les jugements qu'avaient portés avant eux d'autres critiques, sur les écrivains dont il est fait mention dans leur catalogue; ils jugent eux-mêmes; ils caractérisent tous les travaux, et, dans leurs équitables jugements, on ne trouve aucun éloge outré, aucun blâme sans restriction; on n'y aperçoit rien qui ressemble à la prévention ou à la jalousie.

On ne saurait contester aux notices que j'ai extraites du Catalogue abrégé et qui émanent du premier corps littéraire de la nation, le mérite d'un style académique très-élégant; mais cette élégance même est un écueil où le plus habile traducteur peut faire naufrage. La langue des notices ne diffère pas de la langue des préfaces. Or, à la Chine, quand on dit d'un auteur qu'il *a composé lui-même* la préface de son livre, on fait l'éloge de cet auteur. Ce n'est point que l'on trouve habituellement, dans ces sortes de compositions, les grandes qualités de l'art d'écrire; une préface n'est pas toujours un morceau supérieur; cela vient uniquement de ce que la plupart des auteurs ignorent la langue dans laquelle elles sont écrites.

Mais s'il est difficile de les écrire, il est encore plus difficile de les traduire. Pour ce qui concerne les notices du Catalogue, quoique professeur moi-même et voué depuis longtemps à la philologie chinoise, j'avoue sincèrement que j'y aurais renoncé, si M. Stanislas Julien n'eût pas entrepris d'expliquer au Collége de France plusieurs morceaux tirés du *Wen-hien-thong-kao*, de Ma-touan-lin et du Catalogue abrégé de la bibliothèque impériale. Le résultat de ses inestimables leçons a été d'ouvrir aux compositions de ce genre

un accès plus libre. Dans le nombre des morceaux expliqués par M. Julien, et je lui dois pour cela une extrême reconnaissance, figurent les notices des ouvrages sur le *Chu-king* et le *Chi-king*, notices qui se trouvent dans la première partie de mon travail.

A la tête du Catalogue abrégé (1re sect. bibliogr.), on trouve des notices sur les commentaires du *Y-king*, le plus obscur et le plus impénétrable de tous les livres canoniques des Chinois. Je n'ai pas voulu traduire ces notices, dont personne, assurément, ne parcourrait une ligne. Ce serait attacher trop d'importance à des études qui finissent toujours par dégénérer dans une métaphysique incompréhensible, quand elles n'aboutissent pas à la sorcellerie.

Dans la huitième section de la première classe, j'ai omis, par une autre raison, les notices sur les quatre livres classiques ou les *Sse-chu*. Les quatre livres classiques des Chinois ont été mis à la portée de tous les lecteurs. C'est un sujet trop rebattu; il m'a paru inutile d'y revenir.

La seconde section de la quatrième classe, d'une étendue immense dans le grand Catalogue, renferme les œuvres complètes des poëtes et des littérateurs célèbres, et non-seulement des poëtes et des littérateurs, mais encore des antiquaires, des commentateurs, des historiographes, des géographes, des bibliographes, des agronomes, des médecins qui ont reçu de la nature le don, moins rare à la Chine qu'ailleurs, d'écrire bien en vers et en prose. On y trouve des notices sur les œuvres complètes de Ou-t'ching, de Hiu-kien, de Tong-ting et des plus fameux commentateurs des King sous les Youèn. De telles notices ne pourraient trouver place que dans un ouvrage complet sur ces matières. Mon plan est circonscrit, et d'ailleurs je n'aurais pas voulu pousser la témérité jusqu'à traduire intégralement cent soixante et quinze notices, où de perpétuelles allusions sont faites à des ouvrages que je ne connais point; mais j'y ai puisé des indications et des renseignements littéraires pour la troisième la partie.

A la suite de chaque section, j'ai cru devoir placer un tableau comparatif des principaux ouvrages du même genre, publiés sous chaque dynastie. On y prendra quelque idée du nombre et de la succession des écrivains chinois; on y verra la préférence qu'ils accordent à telle ou telle branche du savoir. C'est une petite statistique, à l'aide de laquelle bien des jugements arbitraires peuvent être réformés, si l'on veut.

La seconde partie de mon travail est infiniment plus étendue que la première; cela paraîtra naturel dans un tableau de la littérature chinoise, puisque je consacre la seconde partie aux monuments de la langue commune ou vulgaire, qui sont des ouvrages d'imagination. J'ajouterai que ces ouvrages, au-dessus de toute comparaison avec les autres, occupent une place éminente dans la littérature chinoise. Tout tendait à la perfection sous les Youên. Outre les trois grands monuments de cette époque, le *San-koue-tchi*, ou l'Histoire des trois royaumes, roman historique, dont M. Théodore Pavie a dignement traduit les trois premiers livres, le *Chouï-hou-tchouen*, ou l'Histoire des rivages, le *Si-siang-ki*, ou l'Histoire du pavillon occidental, composition gracieuse, chef-d'œuvre de la poésie lyrique à la Chine, on distingue, dans la littérature dramatique, cent pièces de théâtre du premier ordre; dans la littérature légère, des ouvrages pleins de charmes et de naïveté.

On remarquera que je me suis arrêté sur les monuments inconnus aux Européens, et qui attendent des traducteurs. Ainsi, pour le *Chouï-hou-tchouen*, on trouvera une notice sur cet ouvrage, la table des trente-quatre premiers livres, l'analyse du premier chapitre, qui sert de prologue au roman, et qui n'est pas de l'auteur du *Chouï-hou-tchouen*, des extraits du premier, du quatrième et du vingt-troisième livre. Dans cette vaste composition, qui offre des incidents plus nombreux qu'aucune des compositions du même genre, où l'on rencontre des scènes bien conçues, bien écrites, j'ai choisi un tableau des mœurs de la cour impériale des Song, à l'époque de la décadence, quelques scènes de la vie bouddhique,

quelques descriptions. Le Journal asiatique est spécialement consacré à des matières d'érudition. Aurais-je pu multiplier ces extraits sans nuire au Journal ? Je ne le pense pas.

Si l'on me reproche d'avoir accordé trop de place aux drames, je répondrai que les drames, du genre de ceux que l'on appelle *Tsa-ki*, les drames en cinq actes, appartiennent exclusivement à la littérature des Youên; car c'est à la Chine comme ailleurs, et dans cet immobile pays, où le présent est l'image du passé, suivant le langage du jour, où l'avenir n'existe pas, quand le public est las d'un genre, on lui en offre un autre. Les pièces des Ming et des Thsing n'ont pas la moindre ressemblance avec les drames des Youên. J'ajouterai encore que ces pièces, à l'exception d'un très-petit nombre, n'ont pas été traduites. Qui connaît aujourd'hui le *Souvenir d'amour*, la *Pagode du ciel*, la *Courtisane savante*, les *Contrats*, la *Transmigration de Yŏ-cheou*, l'*Académicien amoureux*, le *Mari qui fait la cour à sa femme, etc.?*

On trouvera dans la troisième partie, avec des notices biographiques sur les principaux auteurs, un résumé de l'Histoire de la littérature chinoise, depuis l'an 1260 de notre ère, jusqu'en 1368. Je reviens, classe par classe, et section par section, aux écrivains que j'ai nommés dans la première et la seconde partie, aux ouvrages que j'ai déjà fait connaître. Dans l'histoire, la critique historique, la médecine, l'agriculture, j'indique les progrès, dont il est permis de faire honneur aux écrivains de la dynastie des Youen; pour les arts de l'esprit, je montre que l'originalité a été le caractère des compositions de cette époque. Telle était, je crois, la marche naturelle dans un travail du genre de celui-ci. Pour en donner l'intelligence, j'ai placé au commencement ce qu'on met d'ordinaire à la fin.

PREMIÈRE PARTIE.

LANGUE SAVANTE.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES PRINCIPAUX MONUMENTS DE LA LANGUE SAVANTE, EXTRAITES DU CATALOGUE ABRÉGÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE PÉKING, ET TRADUITES DU CHINOIS.

PREMIÈRE CLASSE.

經部

KING-POU, LIVRES CANONIQUES.

§ 1, 易類

Y-loui, Y-Kīng.

Tableau comparatif des principaux ouvrages sur le *Ỹ-kīng*, publiés depuis les Han jusqu'à nos jours[1].

Depuis les Han jusqu'aux Thang.....	4
Sous les Thang.....	4
Sous les Song.....	56
Sous les Youên.....	23
Sous les Ming.....	24
Sous la dynastie actuelle.....	54
	165[2]

[1] Jusqu'à la trente-neuvième année du règne de Khien-long (1775).

[2] D'après le Catalogue général (*Thsong-moŭ*), il y avait, en 1775, quatorze cent cinquante ouvrages sur le *Y-king* dans la Bibliothèque impériale de Péking.

§ 2, 書類

Chū-loui, Livre des Annales.

書纂言

Chū-tsouàn-yên, Choix d'opinions sur le *Chū-king*, par Ou-t'ching, quatre livres (*Catal. abrégé*, liv. II, fol. 5).

Dans cet ouvrage, qui n'est qu'une compilation, l'auteur se borne à expliquer le *Livre des Annales*, d'après le nouveau[1] texte. Il dit dans sa préface : « On trouvera plus bas le texte complet du *Chu-king*, tel qu'il a paru fort tard sous la dynastie des Thsin; » mais la vérité est qu'il n'a point commenté l'ancien[2] texte. Il y a évidemment là une assertion controuvée; car, pour peu que l'on examine les nouveaux et les anciens textes de la dynastie des Han, on reconnaîtra que, dès l'origine, ces textes ont toujours circulé à part[3]. Or, l'ouvrage de Ou-t'ching ne renferme que le commentaire du nouveau texte. D'ailleurs, cet écrivain est resté fidèle aux traditions de son école[4]; il ne ressemble pas toutefois à Wang-pĕ, et à tant d'autres commentateurs qui ont mutilé les King.

[1] Le texte écrit sous la dictée du vieillard Fou-seng.

[2] Le texte de Kong-ngan-kouĕ.

[3] En chinois Piĕ-hîng (Bas. 771-9658).

[4] Il était pour le syncrétisme ou la conciliation des doctrines de Confucius, de Lao-tseu et de Bouddha. Dans son commentaire sur le *Tao-tĕ-king*, il explique le texte de Lao-tseu, d'après les idées bouddhiques.

尚書集傳纂疏

Chang-chū-tsĭ-tchouen-tsouàn-sou, Paraphrase et Extraits du Commentaire de Tsaï-chin[1] sur le *Livre des Annales*, par T'CHIN-YO, six livres (*Catal. abrégé*, liv. II, fol. 5).

Au moyen d'une paraphrase, l'auteur explique le sens du commentaire de Tsaï[2]; de là vient qu'il a intitulé son ouvrage *Sou* « Paraphrase », et comme en même temps il a compilé et recueilli les opinions de tous les écrivains, il ajoute à ce titre le mot *Tsouan* « extraits ou compilation ». C'est un ouvrage complet; on y trouve une foule de choses qui ne sont point dans le commentaire de Tsaï-chin, et, parmi les opinions particulières de celui-ci, il n'est guère possible d'en citer une seule que T'chin-yŏ n'ait ou réformée, ou combattue. Traducteur exact, compilateur habile, il adopte le système de Yen-yeou. Dans le premier chapitre du texte, il a cru devoir ajouter au titre les caractères *Tchū-tseù-ting-t'ching* « Revu et corrigé par Tchu-hi ». Quand il cite les opinions de ce commentateur célèbre, il ne manque jamais de les placer[3] avant les autres. Je pense qu'il a fait cela dans l'intérêt de sa publication, et pour s'attirer la confiance du lecteur.

[1] Tsaï-chin est un commentateur de la dynastie des Song. L'ouvrage qu'il a publié sur le Chu-king est intitulé : *Tsĭ-tchouen* « Commentaires réunis ». Il se compose de six livres.

[2] Tsaï-chin.

[3] Le caractère *kouan* (Bas. 655) signifie « mettre en tête. »

讀書叢說

Toŭ-chū-thsou-chouĕ, Recueil d'interprétations pour servir à l'étude du *Chu-king*, par HIU-KIEN, six livres (*Catal. abrégé*, liv. II, fol. 5).

Ce livre est plein de recherches curieuses sur les règlements, les usages et les principaux objets dont il est fait mention dans le Livre canonique des Annales. L'auteur a suivi partout l'ancien texte. Si l'on prend ses explications une à une, on regrettera qu'il n'ait pas toujours apporté des autorités; mais, en général, son ouvrage est un livre fort utile pour les recherches d'érudition. Hiu-kien n'est pas de la classe des auteurs qui dissertent sur les King sans avoir rien appris [1].

L'ouvrage est incomplet; dans le troisième, le cinquième et le sixième chapitre, il manque depuis longtemps quatorze feuillets. Toutes les éditions sont semblables; celle-ci ne diffère pas des autres.

尚書輯錄纂註

Chang-chū-tsĭ-lŏ-tsouàn-tchú, Choix de commentaires sur le *Livre des Annales*, avec des notes de Tchu-hi, par TONG-TING, six livres (*Catal. abrégé*, liv. II, fol. 5).

Le commentaire de Tsaï-chin est la partie principale de cet ouvrage. Les notes ou explications que l'auteur a placées après le commentaire, et qu'il ap-

[1] Hiao-fŏ (Bas. 4,146-8,568).

pelle *Tsĭ-lŏ* « Notes recueillies », sont de Tchu-hi; mais, comme il rapporte ensuite les opinions de tous les écrivains, il a intitulé son livre *Tsouàn-tchù* « Choix de commentaires ». Dans la préface, qu'il a composée lui-même, il affirme que le commentaire de Tsaï-chin, intitulé *Chū-tsĭ-tchouen* « Commentaire général sur le Chu-king », est un ouvrage que Tchu-hi a revu et corrigé.

La vérité est que Tong-ting s'est attaché aux interprétations de Tchu-hi, préférablement à toutes les autres; son ouvrage offre parfois des ressemblances avec le commentaire de Tsaï-chin, mais, parfois aussi, les commentaires de Tsaï-chin et de Tong-ting n'ont pas la moindre analogie. Telle était d'ailleurs l'opinion de Ou-t'ching; cet auteur s'exprime ainsi dans sa préface en parlant de Tong-ting: « Comme il voulait passer pour un homme profond, il a puisé à dessein *dans les bonnes sources*[1] ».

尚書通考

Chang-chū-thong-kào, Examen général du *Livre canonique des Annales*, par HOANG TCHIN-T'CHING, dix livres (*Catal.* liv. II, fol. 6).

L'auteur a rassemblé les opinions des anciens. Il soumet à un examen approfondi les lois, les

[1] C'est-à-dire dans les ouvrages de Tchu-hi. Ou-t'ching parle ironiquement, car il a toujours combattu le système de ce commentateur.

usages et les principaux objets[1] dont il est parlé dans le Livre canonique des Annales. Il nous semble, à cet égard, d'autant plus digne d'éloges qu'il ne se borne pas à rapporter les faits; il les explique et les juge. Il va quelquefois jusqu'à chercher des analogies dans l'histoire des dynasties postérieures. Malheureusement, il n'est pas exempt de prolixité, et, dans les recherches auxquelles il se livre, il insiste sur les moindres choses. En parlant des empereurs et des rois de l'antiquité, il s'exprime ainsi dans sa préface : « Rien n'est plus facile que de savoir ce qu'ils ont dit, mais le difficile, c'est de savoir ce qu'ils ont fait[2]. » L'auteur comparait son livre à une aiguille chirurgicale (*pièn*); il voulait qu'il pût servir d'instruction à ceux qui dissertent à perte de vue et ne s'appuient jamais sur les réalités.

書蔡傳旁通

Chū-tsaï-tchouen-pang-thong, Explication générale du Commentaire de Tsaï-chin sur le *Chu-king*, par T'CHIN SSE-KAÏ, six livres (*Catal.* liv. II, fol. 6).

L'auteur a restitué et expliqué, article par article, les règlements administratifs, les usages et les objets les plus remarquables qui avaient été omis dans

[1] *Míng-wě* (Bas. 1,142-5,653) « les objets les plus remarquables ».

[2] La raison en est toute simple, c'est que dans le Chu-king les sentences, les harangues et les discours tiennent infiniment plus de place que les récits historiques.

le commentaire de Tsaï-chin. Depuis le commencement jusqu'à la fin de son livre, Sse-kaï est en général très-explicite. Quant aux passages du commentaire de Tsaï, qui sont ambigus ou erronés, il les laisse de côté sans y revenir pour les discuter. Comme Kong-yng-ta, dans l'ouvrage intitulé : « Sens exact des cinq King », l'auteur s'attache à l'explication du texte du commentaire; il ne s'applique pas à la correction de ce texte.

讀書管見

Toŭ-chū-kouan-kién, Examen minutieux pour servir à la lecture du *Chu-king*, par WANG TCHONG-YUN, deux livres (*Catal.* liv. II, fol. 6).

Il y a souvent une grande ressemblance entre cet ouvrage et le commentaire de Tsaï-chin, mais souvent, aussi, la ressemblance n'y est pas. Les interprétations exactes et les fautives s'y trouvent mêlées par moitié. Dans le chapitre intitulé *Y-hiun* « Instructions d'Y-yn[1] », l'auteur change les caractères *Youen-sse* « la première année du règne de Taï-kia », et laisse subsister les caractères *Che-yeou-eul-yuĕ* « à la douzième lune », sans combattre le moins du monde les opinions des auteurs, relatives à ce passage important et difficile; ce qu'il y a de plus étrange encore, c'est qu'il conserve et maintient dans la phrase les caractères cycliques *Y-tcheou* « au

[1] Ministre de Tching-tang et de Taï-kia. (Voyez le *Chu-king*, édition impériale, *Chang-chu*, chap. IV.)

second jour ». Dans un autre ouvrage du même auteur, sur les Annales du royaume de Lou, l'article qui se rapporte au changement de la lune est encore plus erroné; cependant, nous reconnaîtrons volontiers que Wang Tchong-yun a développé ses propres opinions : il n'est ni plagiaire, ni compilateur.

書義斷法

Chū-y-touan-fă, Art de fixer le sens du *Chu-king*, par T'CHIN YOUÈ-TAO, six livres (*Catal.* liv. II, fol. 6).

On lit sur le frontispice de cet ouvrage les quatre caractères *Ko-tchang-pi-yong* « Manuel des aspirants aux grades supérieurs ». Il a été composé pour ceux qui veulent subir les examens où l'on est interrogé sur le sens des King. L'ouvrage ne contient pas entièrement le texte du Livre canonique des Annales. C'est à peine si l'auteur en a extrait les passages qui peuvent devenir la matière d'une argumentation; mais ces passages sont expliqués et commentés phrase par phrase. En un mot, Youĕ-tao a travaillé pour les étudiants. Sous la dynastie des Ming, les élèves qui, sans méthode certaine et en tâtonnant, s'essayaient à écrire des argumentations, commençaient toujours par puiser dans cet ouvrage, et cependant, sous la dynastie des Youên, un commentateur, du nom de Sse-fong-hing, avait combattu avec succès les interprétations de l'auteur. Toutefois, les explications de Youĕ-tao nous paraissent con-

cises, quelquefois très-solides, et l'emportent de beaucoup, à notre avis, sur les plagiats de la dynastie des Ming.

尙書纂傳

Chang-chu-tsouàn-tchouen, Choix de Commentaires sur le *Livre canonique des Annales*, par WANG THIEN-HING, quarante-six livres (*Catal.* liv. II, fol. 6).

Quoique l'auteur ait placé à la tête de son livre les mots : « Commentaire et paraphrase du Livre canonique des Annales, » son dessein a été de reproduire les explications de Tchu-hi, qui sont évidemment la partie principale et comme le fond de son ouvrage; mais, à l'aide du commentaire de Tchin-te-sieou, il y a joint un bon supplément. C'est donc en s'appuyant sur les principes des deux écoles[1] qu'il a publié un commentaire et une paraphrase. Wang Thiĕn-hing est un homme qui avait conservé précieusement les traditions du « soleil violet » *Tseu-yang*[2].

[1] De Tchu-hi et de Tchin-te-sieou.

[2] Je dois à l'obligeance de M. Stanislas Julien la communication de la note suivante. Cette note explique parfaitement l'origine de cette locution.

« On lit dans le *Tseu-yang-chu-youen-ki* (Mémoire sur le cabinet d'étude, appelé *Tsea-yang*) :

« Le lettré qui avait été nommé mandarin de première classe, puis lecteur impérial (chi-kiang), à qui l'empereur avait conféré les titres honorifiques de Taï-sse (grand maître) et de Weng-kong (prince de la littérature), Tchu-hi était originaire de la ville de Hĭ-kiun. Or, comme le mont Tseu-yang est situé à cinq lis au sud de

尚書句解

Chang-chū-kiu-kiaï, Explication, phrase par phrase, du *Livre canonique des Annales*, par Tchu Tsou-y, treize livres (*Catal.* liv. II, fol. 7).

En composant cet ouvrage, l'auteur n'a eu d'autre but que de faciliter les premières études et de diriger les jeunes étudiants. Faut-il s'étonner qu'il ait suivi, avec une servilité vraiment puérile, le commentaire de Tsaï-chin, et n'ait point recherché le sens fourni par les anciens commentateurs? Il s'attache au texte, il l'explique caractère par caractère, il le commente, et ses interprétations sont en général claires et lucides. Il y a plus, c'est que dans son ouvrage les expressions inintelligibles *Tcheou-kao, Yn-pan, Ki-kio, Ngao-ya*[1], présentent un sens à l'esprit. A voir le mérite incontestable de l'auteur, on ne peut pas regarder son ouvrage comme mauvais, mais il a hérité de ceux qui, en s'écartant du texte des King, expliquent les phrases difficiles d'après leurs idées particulières.

la porte de Hi-kiun, Tchu-hi avait donné à son cabinet d'étude le nom de *Tseu-yang-chu-youen* (cabinet du mont Tseu-yang ou du soleil violet)». (Extrait du *Ping-tseu-louï-pien*, liv. CXLII, fol. 5 r.)

[1] Ce sont des expressions du Chu-king, dont le sens n'est pas encore connu.

Tableau comparatif des principaux ouvrages sur le *Chu-king*, publiés depuis les Song jusqu'en 1775.

Sous les Song	22
Sous les Youên	10
Sous les Ming	10
Sous la dynastie actuelle	16
	58

§ 3, 詩類

Chi-loui, Livre des vers.

詩集傳名物鈔

Chi-tsĭ-tchouen-ming-wĕ-tchao, Extraits concernant les objets remarquables, dont il est parlé dans l'ouvrage de Tchu-hi, intitulé : *Chi-tsĭ-tchouen* (commentaires réunis sur le *Chi-king*,) par Hiu-kièn, huit livres (*Catal. abr.* liv. II, fol. 16).

Quoique cet auteur ait étudié sous Wang-pĕ, cependant, pour l'exactitude et la sévérité, pour la fidélité, la sincérité, Hiu-kièn l'emporte de beaucoup sur son maître. Comme il avait pénétré à fond tous les King, il saisit admirablement le sens antique des mots, sur lesquels il jette, en passant, de précieuses lumières. Quant aux intonations[1] qu'il assigne aux caractères, quant aux objets remarquables dont il est parlé dans le *Chi-king*, et qui

[1] Dans les monuments de l'antiquité, les intonations servent à fixer le sens des mots.

sont l'objet particulier de ses recherches, on peut dire en général qu'il a de la méthode et des principes. A la fin de chaque chapitre, il émet des conjectures sur l'époque où ont vécu les auteurs des odes ou des chansons populaires (qu'il commente et explique). Il annonce d'abord qu'il ne fera point usage du catalogue généalogique de Tching; mais, bientôt, changeant d'avis, il suit pas à pas le commentaire de Tchu-hi: telle est la mobilité des écrivains de cette école. Quoi qu'il en soit, on trouve dans l'ouvrage de Hiu-kien un très-grand nombre de faits curieux; il donne des extraits du *Ché-wen* « Texte expliqué », de Lo-ki et du *Tching-y* « Sens exact » de Mao-kong; du reste, il ne s'attache pas servilement au commentaire général [1].

詩傳通釋

Chi-tchouen-thong-chĕ, Explication générale du Commentaire de Tchu-hi sur le *Livre des vers*, par P'IAO-KIN, vingt livres (*Catal. abr.* liv. II, fol. 16).

Le but principal de l'auteur a été de signaler et de mettre en lumière les points de rapport qui existent entre l'ouvrage de Fou-kouang, intitulé : *Chi-tong-tseu-wen* « Questions sur le *Chi-king*, à l'usage des jeunes élèves », et le commentaire de Tchu-hi, ainsi que les notions, vraies ou fausses, que l'on

[1] C'est-à-dire au commentaire de Tchu-hi, intitulé : *Chi-tsĭ-tchouen.*

trouve dans la préface du *Chi-king* (*Siao-siu*)[1]. Il se contente d'établir les faits, et les discute en général fort peu, quoique, par son système d'interprétation, autant que par sa méthode, il diffère passablement de Fou-kouang et de Tchu-hi. En examinant l'ouvrage de Tchin-ki-youen, intitulé *Mao-chi-ki-kou* «Recherches sur les antiquités, d'après le *Chi-king* de Mao», il indique bien les erreurs que ce livre renferme, et dont Tchu-hi a fait justice dans son commentaire général; mais dans quelques passages il laisse apercevoir son opinion particulière (*sin*), et l'envie qu'il aurait de les défendre. Sous ce rapport, tous les commentateurs se ressemblent; chacun défend énergiquement son école. Si l'on est fondé à reprocher quelque défaut à P'iao-kin, ce n'est pas celui-là, car il est commun à tous.

詩傳旁通

Chi-tchouen-p'ang-thong, Interprétation générale du Commentaire de Tchu-hi sur le *Livre des vers*, par LIANG-Y, quinze livres (*Catal.* liv. II, fol. 16).

Comme Tchu-hi, dans son commentaire sur le *Chi-king*, se borne à expliquer la pensée des auteurs, et que, parmi les objets remarquables (dont il est parlé dans ce livre canonique) il en est beaucoup sur lesquels le célèbre commentateur ne fournit aucune lumière, Liang-ỹ (pour combler ces la-

[1] C'est un petit ouvrage qui renferme des arguments sur toutes les pièces du *Chi-king*.

cunes) a imité le système de Kong-kou, écrivain qui avait publié une paraphrase du *Chi-king*. Il s'attache, en général, aux faits rapportés dans le commentaire de Tchu-hi; il les cite, l'un après l'autre, mais, puisant dans les sources, il explique tout ce qu'il y a de plus subtil et de plus ambigu dans l'étude de l'antiquité. Tel est le plan de l'interprétation générale; on peut mettre cet auteur à côté de Tchin Sse-kaï.

詩經疏義

Chi-king-sou-y, Sens et paraphrase du *Livre des vers*, par Tchu Kong-tsien, vingt livres (*Catal.* liv. II, fol. 16).

Ce que l'on trouve dans cet ouvrage, que l'auteur a composé pour éclaircir le commentaire général (le commentaire de Tchu-hi sur le *Chi-king*), c'est une paraphrase conforme à la glose (*Ju-tchu*); de là vient le titre *Sou-y* « Sens paraphrasé ». Par rapport au système général d'interprétation, il ne diffère point de l'ouvrage de P'iao-kin; il y a autant d'érudition dans l'un que dans l'autre, mais le style de Kong-tsien est un peu plus serré. Quelque temps après sa publication, un compatriote de l'auteur, nommé Wang-pong, associa ses talents à ceux de Ho-yng, jeune écrivain de mérite, qui était son disciple; tous deux publièrent une nouvelle édition de cet ouvrage, revu et corrigé, avec un supplément en deux parties. La première partie, qui fut traitée par Wang-pong, a pour titre *Tsï-lö* « Matériaux

réunis »; la seconde, écrite par Ho-yng, est intitulée *Tseng-chë* « Explication ajoutée ». Quant au sens général, il est le même dans le commentaire et le supplément.

詩疑問

Chi-y-wén, Questions sur les passages douteux du *Chi-king*, avec le Supplément de Tchao-chin, par Tchu-tcho, sept livres (*Catal.* liv. II, fol. 17).

On trouve dans cet ouvrage quelques citations sur l'origine et le but principal du *Chi-king*. L'auteur y pose des questions; il donne ensuite, pour commentaire, les réponses qu'il fait lui-même à chaque question. Comme il y avait quelques passages défectueux, des lacunes et des omissions, on y a joint un supplément qui forme un livre. Ce supplément n'est autre chose qu'un mémoire sur le *Chi-king*, composé par Tchao-chin, de la dynastie des Song. Pour la disposition des sujets, la manière, le style, Tchu-tcho et Tchao-kin ont des traits de ressemblance; on voit qu'ils appartiennent à la même école. Quelques auteurs prétendent que l'ouvrage de P'iao-kin est postérieur à celui de Tchu-tcho; mais si l'on a cru devoir associer ce dernier à Tchao-chin, et publier dans le même recueil les « Questions sur les passages douteux » et le « Mémoire pour servir à l'explication du *Chi-king* », c'est uniquement parce que Tchao-chin fut un ministre fidèle, et Tchu-tcho un magistrat vertueux.

詩纘緒

Chi-tsouan-siù, Clef du Livre des vers, par P'IAO YO-JU, dix-livres (*Catal.* liv. II, fol. 17).

Cet ouvrage n'est point cité dans les catalogues des divers auteurs; on le trouve seulement dans la grande collection des Ming (*Yong-lo-ta-tien*). Comme il s'attache principalement à l'explication du Commentaire général[1], il a intitulé son ouvrage *Tsouan-siù* « Fil continu ». Soit qu'il adopte, soit qu'il rejette une opinion du commentaire de Tchu-hi, il indique toujours quel a été son motif; il remonte aux principes, examine la nature des choses, puis, avec une pénétration d'esprit singulière, il découvre le vrai sens de chaque phrase, de chaque caractère, et non-seulement le sens des mots, mais encore les intentions de l'auteur.

詩演義

Chi-yèn-y, Paraphrase du *Livre des vers*, par LIANG-YU, quinze livres (*Catal.* liv. II, fol. 17).

Les anciennes éditions de cet ouvrage sont usées et défectueuses. Ainsi, à partir du chapitre intitulé *Thiao-tchi-hoa* du livre *Siao-ya* jusqu'à la fin, il n'y a pas moyen de comparer les textes et de rétablir les parties qui manquent. On a donc été obligé de passer par-dessus ces défauts dans l'édition actuelle.

[1] Du commentaire de *Tchu-hi*.

Le titre seul, *Yèn-ý* « sens développé », indique que l'ouvrage n'est qu'une paraphrase du Commentaire général. Tel est, au fond, le caractère des auteurs de la dynastie des Youên. Il y en a beaucoup qui ne s'écartent pas le moins du monde de l'école du « Soleil violet » (de Tchu-hi).

Tableau comparatif des principaux ouvrages sur le *Chi-king*, publiés depuis les Han jusqu'au règne de Khièn-long.

Sous les Han	3
Sous les Thang	1
Sous les Song	18
Sous les Youên	7
Sous les Ming	10
Sous la dynastie actuelle	22
	61

§ 4, 禮類

Li-loui, Livres des Rites.

1° 周禮

Tcheou-li, Rituel de la dynastie des Tcheou.

周官集傳

Tcheou-kouan-tsï-tchouen, Commentaire général[1] sur le *Tcheou-li*, par Mao Yng-long, seize livres (*Catal.* liv. II, fol 25).

L'édition originale de cet ouvrage était perdue depuis longtemps; on en a imprimé une copie tirée

[1] Littéralement : Commentaires réunis.

de la grande collection des Ming (*Yong-lo-ta-tien*). Les parties défectueuses sont uniquement celles qui se rapportent au *Ti-kouan* « Ministère du revenu » et au *Hia-kouan* « Ministère de la guerre ». On trouve en abondance, dans l'ouvrage de Yng-long, les explications fournies par les auteurs, auteurs qu'il cite avec le plus grand soin, et dont il invoque l'autorité. Souvent il y ajoute ses propres explications dans le commentaire qu'il a composé lui-même. On ne saurait l'accuser de négligence; il se garde bien de suivre les imaginations d'une foule d'écrivains qui, pour n'avoir pas examiné à fond le sens antique des mots, ont introduit des opinions erronées. A partir de la dynastie des Song, il a recueilli tout ce qui restait alors des opinions des lettrés, et de savantes dissertations dont on avait méconnu le prix; il en offre le résumé.

2° 儀禮

Y-li, Manuel des rites et des cérémonies.

儀禮逸經傳

Y-li-ŷ-king-tchouen, Texte restitué du *Y-li* (Manuel des rites et des cérémonies), avec un Commentaire, par Ou-t'ching, deux livres (*Catal.* liv. II, fol. 28).

Le texte original du *Y-li* était incomplet et usé par le temps. Ou-t'ching a recueilli avec soin toutes les citations éparses dans les auteurs, et a restitué fort heureusement les morceaux qui manquaient. Il

y a en tout huit sections pour le texte (*King*) et dix pour le commentaire (*Tchouen*).

儀禮集說

Y-li-tsï-chouĕ, Explication générale du *Y-li*, par Ngao-ki, dix-sept livres (*Catal.* liv. II, fol. 28).

Il y a dans le commentaire de Tching-chi[1] des opinions que l'auteur adopte, d'autres qu'il abandonne; mais il n'en combat aucune. Toutes les fois qu'une phrase du commentaire présente un sens caché, Ngao-ki examine et scrute la pensée (de Tching-chi), puis il l'explique et la développe. Aussi, que l'on compare son ouvrage à la paraphrase de Kou[2], on trouvera que l'explication générale est infiniment plus claire. Quand l'auteur a reconnu la nécessité de mettre à une autre place le commentaire sur les funérailles et le deuil, il a classé ce commentaire après le Mémoire[3], et n'a point osé intervertir l'ancien ordre établi par Tching-chi. On voit qu'il adopte la méthode sévère et scrupuleuse des écrivains de la dynastie des Han et de la dynastie des Thang; il ne ressemble pas à ceux qui ont mutilé le texte des Livres canoniques sans aucun ménagement.

[1] Écrivain de la dynastie des Han. Il a fait un commentaire sur le *Y-li*.

[2] Kou-kong-yen, auteur de la dynastie des Thang, a paraphrasé le commentaire de Tching-chi.

[3] Le texte du *Y-li* est composé de mémoires qu'on appelle *Ki*.

經禮補逸

King-li-poù-ÿ, Restitution du *Y-li*, d'après le texte des livres canoniques, par WANG KE-KOUAN, neuf livres (*Catal. abr.* liv. II, fol. 29).

Quoique cet ouvrage porte le titre de *King-li-poù-ÿ* « Restitution du *Y-li*, d'après le texte des Livres canoniques », il diffère cependant du *Y-li* restitué de Ou-t'ching. Au fond, l'auteur a recueilli et rassemblé tout ce que l'on trouve dans le texte du *San-li* « Des trois rituels », du *San-tchouen* « Des trois commentaires historiques sur le *T'chun-thsieou* de Confucius » et des Livres canoniques en général (*tchu-king*); puis, après avoir formé des cinq espèces de rites (*où-li*) cinq classes principales, il a distribué sous ces cinq classes tous les matériaux qu'il avait réunis. Ce n'est pas tout : il subdivise encore les cinq classes principales en cent quatre-vingt-quatre sections (*loui*), et place sous chaque section les matières qui s'y rapportent. Quant aux parties du sujet qui n'entraient pas dans son cadre (*li*) ou répugnaient à la forme (*thi*) de son ouvrage, il n'a pu les expliquer; mais il a traité de ces matières dans un appendice et donné ses propres jugements. Comme on ne saurait contester à cet appendice le mérite d'un style toujours per et correct, nous l'avons conservé et mis au nombre des anciens monuments de la dynastie des Youên.

3° 禮記

Li-ki, Mémorial des rites.

禮記纂言

Li-ki-tsouàn-yen, Choix d'opinions sur le *Li-ki*, par OUT'CHING, trente-six livres (*Catal.* liv. II, fol. 32).

L'explication du texte est très-concise et très-substantielle, mais l'auteur a bouleversé de fond en comble les quarante-neuf chapitres du *Li-ki;* il a fait, en outre, de nombreuses coupures, et a établi une classification absolument nouvelle, qui diffère sous tous les rapports, de la division du célèbre Taï-ching[1] des Han. A de tels procédés, on ne reconnaît plus la méthode respectueuse et sévère des anciens lettrés; toutefois, à le juger indépendamment de ces circonstances, l'auteur a du mérite et les défauts que l'on aperçoit dans son ouvrage n'en effacent pas les beautés.

禮記集說

Li-ki-tsĭ-chouĕ, Explication générale du *Li-ki*, par T'CHIN-HAO, dix livres (*Catal.* liv. II, fol. 32).

Depuis la période Yong-lo des Ming (l'an 1403

[1] Il existe deux textes du *Li-ki*, le grand et le petit. *Ta-taï-li* et *Siao-taï-li*. Le texte de Taï-te n'a pas moins de quatre-vingt-cinq chapitres; celui de Taï-ching n'en contient que quarante-neuf. Les deux Taï vivaient sous les Han.

après J. C.), il y a un livre dont on s'est toujours servi pour examiner les aspirants à la licence, c'est celui-ci.

Tableau comparatif des principaux ouvrages sur les Rituels, publiés depuis les Han jusqu'à la fin du règne de Khièn-long.

Sous les Han	3
Sous les Song	17
Sous les Youên	6
Sous les Ming	8
Sous la dynastie actuelle	28
	62

§ 5. 春秋類

T'chun-thsieou-loui, Le printemps et l'automne[1].

春秋集傳釋義大成

T'chun-thsieou-tsĭ-tchouen-chĕ-y-tá-t'ching, Explication générale des Commentaires du *T'chun thsieou* (édition complète), par Yu-kao, douze livres (*Catal.* liv. III, fol. 9).

Après le texte du *T'chun-t'hsieou*, l'auteur a réuni et placé les trois commentaires historiques[2] (*San-tchouen*) et le commentaire de Hou-ngan-kouè. Ou-t'ching dit, dans sa préface « que Yu-kao a inséré à la fin de son livre le commentaire de Hou-chi (*Hou-ngan-kouè*) pour observer l'ordre chronologique[3]. »

[1] Chronique rédigée par Confucius.

[2] C'est-à-dire, les trois chroniques de Tso-khieou-ming, de Kong-yang et de Kou-liang.

[3] Hou-ngan-kouĕ vivait sous les Song.

Quoi qu'il en soit, il marque trop de partialité pour les opinions de ce commentateur, et, dans cette édition, il y a une foule de choses que les éditeurs ont cru devoir corriger.

春秋纂言

T'chun-thsieou-tsouàn-yen, Choix de dissertations sur le *T'chun-thsieou*, par Ou-t'ching, douze livres (*Catal.* liv. III, fol. 9).

L'auteur a recueilli et rassemblé dans cet ouvrage toutes les opinions sur le *T'chun-thsieou*, opinions qu'il juge d'après ses propres idées. Il est, en général, très-concis et très-substantiel. Il a placé en tête de son livre une table générale des matières; on y trouve sept divisions principales (*kang*) et quatre-vingt-une sections (*moŭ*). C'est évidemment Ou-t'ching qui a établi les deux sections particulières consacrées à l'astronomie et à l'histoire; quant aux sections qui concernent les bons et les mauvais augures, l'art militaire, les cinq rites usités dans les mariages, elles ressemblent d'une manière trop frappante aux sections admises par T'chang-ta-heng dans son ouvrage[1]; il est même permis de soupçonner que les deux auteurs avaient des intelligences secrètes.

[1] Cet ouvrage est intitulé : *T'chun-thsieou-thong-hiun* (Explication générale du *T'chun-thsieou*).

春秋三傳辨疑

T'chun-thsieou-san-tchouen-pien-y, Examen critique des passages douteux qui se trouvent dans les trois commentaires historiques du *T'chun-thsieou*, par TCHING TOUAN-HIO, vingt-livres (*Catal.* liv. III, fol. 10).

Le premier chapitre de l'édition originale était usé par le temps et contenait beaucoup de lacunes. On l'a collationné sur le texte du *Yong-lo-ta-tien* «Encyclopédie des Ming», et on a restitué tous les passages défectueux. Dans son explication du *King* (*T'chun-thsieou*), cet écrivain est certainement inférieur à Sun-feou et à P'iao-t'chang; pour la connaissance de l'antiquité, il est fort au-dessous de Ye-mong-te[1]. Dans son examen des trois chroniques ou des trois commentaires, il s'oublie au point de dire qu'il est impossible d'en croire un mot (*woû-ỳ-tséu-khò-sin*). Quant aux événements rapportés dans le *Tso-tchouen* «Le commentaire historique de Tso-khieou-ming», il ne craint pas d'affirmer que tout y est faux et controuvé. Lorsqu'il se trouve en présence de ces trois grands chroniqueurs (*yu-san-jîn*)[2], sa haine redouble (*peï*). Néanmoins, nous avons jugé à propos de conserver cet ouvrage dans la bibliothèque impériale, d'abord pour signaler ici les opinions étranges de Yen-tsou et de tous ceux qui ont refusé d'ajouter foi aux commentaires historiques;

[1] Ces auteurs vivaient sous la dynastie des Song.

[2] Tso-khieou-ming, Kong-yang et Kou-liang.

puis encore pour montrer comment, après tant de siècles, ces opinions, qui n'étaient originairement que des travers d'esprit, ont fini par dégénérer en extravagances et en folies. Il en a été de même au sujet du *Y-king;* nous avons conservé le commentaire de Thseu-hou, afin de conduire pas à pas le lecteur par tous les excès, toutes les exagérations du système de Wang-pĕ, commentateur singulier, qui, en expliquant le *Y-king*, n'avait oublié que les figures (*siang*) de ce livre canonique.

春秋讞義

T'chun-thsieou-nien-y, Conférences sur le sens du *Tchun-thsieou*, par WANG YOUEN-KIE, neuf livres (*Catal.* liv. III, fol. 10).

L'édition originale comprenait douze livres; les trois derniers sont maintenant perdus. Youen-kiĕ a rassemblé dans cet ouvrage les dissertations de T'ching-tseu et de Tchu-tseu (Tchu-hi) sur le *T'chun-thsieou;* elles forment ensemble un chapitre auquel l'auteur ajoute le commentaire historique de Houngan-kouĕ, en remplissant les lacunes qui s'y trouvaient alors. Ngan-kouĕ est antérieur à Tchu-hi; si Youèn-kiĕ l'a placé après ce commentateur illustre, c'est qu'il voulait faire des dissertations de T'ching-tseu et de Tchu-hi l'objet principal de son livre.

春秋經傳闕疑

T'chun-thsieou-king-tchouen-khuĕ-y, Recherches sur les passages douteux et les lacunes qui se trouvent dans le texte et dans les commentaires du *T'chun-thsieou*, par TCHING-YŎ, quarante-cinq livres (*Catal.* liv. III, fol. 10).

Le texte du *T'chun-thsieou* forme la partie principale (*kang*) de cet ouvrage; les commentaires sont l'accessoire (*moŭ*) qui suit le principal. Dans la narration des faits, l'auteur adopte le Commentaire historique de Tso-khieou-ming; mais il le complète par celui de Kong-liang. Dans la discussion des faits, il commence par Kong-liang; mais, néanmoins, il s'appuie de l'autorité de tous les écrivains qui se sont succédé d'âge en âge. Au fond, c'est un auteur très-consciencieux et qui raisonne toujours avec calme (*p'îng-sîn*) : il ne s'attache pas, indifféremment et sans y avoir réfléchi, aux opinions particulières d'une école.

春秋師說

T'chun-thsieou-sse-choně, Leçons sur le *T'chun-thsieou*, recueillies et publiées par T'CHAO-FANG, trois livres (*Catal.* liv. III, fol. 11).

L'auteur a pris pour base de son ouvrage les opinions de son maître Hoang-tsě, opinions qu'il explique et développe; de là vient qu'il a intitulé son livre *Sse-choue* « Opinions du maître ». C'est à l'aide

du *Tso-tchouen* « Commentaire de Tso-khieou-ming », que Hoang-tse explique le *T'chun-thsieou;* il fait de ce commentaire historique le principal objet de ses recherches, et corrige une foule de fautes qui se trouvaient dans les anciennes éditions. Cependant, il n'est pas toujours d'accord avec Hiu-theng, écrivain dont le mérite est incontestable.

Tableau comparatif des principaux ouvrages sur le *T'chun-thsieou* de Confucius, publiés depuis les Tcheou jusqu'à nos jours.

Sous les Tcheou	3
Sous les Han	1
Sous les Thsin	1
Sous les Thang	5
Sous les Song	35
Sous les Youên	15
Sous les Ming	21
Sous la dynastie actuelle	29
	110

§ 6. 孝經類

Hiao-king-loui, Livre de la piété filiale.

孝經定本

Hiao-king-ting-pen, Le livre de la Piété filiale (édition revue et corrigée) par Ou-t'ching, un livre (*Catal.* liv. III, fol. 22).

Cet ouvrage contient le Livre de la Piété filiale (nouveau texte), revu et corrigé. Il y a un *tchang*

(article)[1] pour le texte et douze *tchang* pour les commentaires. C'est ainsi que l'auteur a bouleversé de fond en comble l'ordre et la disposition de l'ouvrage. On n'y reconnaît guère le *Hiao-king;* car, dans l'ancien comme dans le nouveau texte, Ou-t'ching a tout changé.

Tableau comparatif des principaux ouvrages sur le *Hiao-king*, publiés depuis les Han jusqu'à nos jours.

Sous les Han	1
Sous les Thang	1
Sous les Song	2
Sous les Youên	1
Sous les Ming	2
Sous la dynastie actuelle	3
	10

§ 7. 五經總義類

Où-king-tsong-y-loui, Traités généraux sur les cinq *King*.

五經說

Où-king-chouë, Explication des cinq *King*, par Hiong P'ong-laï, sept livres (*Catal.* liv. III, fol. 25).

Dans tous ses travaux, P'ong-laï est resté fidèle aux traditions de la grande école des Song, école pour laquelle il a beaucoup de vénération. Il arrive donc souvent qu'il attaque les opinions des anciens commentateurs sur le sens et la prononciation des

[1] Le *T'chang* «article» est une subdivision du *Kiuen* «livre».

caractères. En général, quand il s'agit de mettre en lumière quelques passages obscurs des King, son système est tout à fait irréprochable, particulièrement dans les rituels, où il est encore plus clair et plus explicite. Il va sans dire qu'un tel ouvrage peut être d'un grand secours aux étudiants.

十一經問對

Chè-y-kīng-wen-toui, Dialogues sur les onze *King*, par Ho Y-sun, cinq livres (*Catal.* liv. III, fol. 25).

Les onze *King*, dont parle l'auteur, sont : 1° le *Lun-yu*, ou le Livre des Entretiens; 2° le *Hiao-king*, ou le Livre de la Piété filiale; 3° *Meng-tseu*, ou *Mencius;* 4° le *Ta-hiŏ*, ou la Grande Étude; 5° le *Tchong-yong*, ou l'Invariabilité dans le milieu; 6° le *Chu-king*, ou le Livre des Annales; 7° le *Chi-king*, ou le Livre des Vers; 8° le *Tcheou-li*, ou le Rituel de la dynastie des Tcheou; 9° le *Y-li*, ou Manuel des rites et des cérémonies; 10° le *T'chun-thsieou*, ou le Printemps et l'Automne, avec les trois Commentaires historiques; 11° le *Li-ki*, ou Mémorial des rites. Il y a dans cet ouvrage beaucoup de choses que l'on doit à Tou (collaborateur de Y-sun). Avant comme après chaque livre canonique, on n'a placé aucun discours, aucune dissertation. L'auteur a imité la forme des dialogues de Tchu-hi, intitulés *Hoĕ-wen*. On trouve parfois, dans son livre, des explications évidemment controuvées, mais parfois aussi des explications nouvelles.

§ 8. 四書類

Sse-chu-loui, les quatre Livres moraux.

Tableau comparatif des principaux ouvrages sur les *Sse-chu*, publiés depuis les Han jusqu'à nos jours.

Sous les Han	1
Sous les Weï	2
Sous les Thang	1
Sous les Song	22
Sous les Youên	10
Sous les Ming	10
Sous la dynastie actuelle	15
	61

§ 9. 樂類

Yŏ-loui, Musique.

瑟譜

Sĕ-pou, Traité complet du luth (*sĕ*)[1], par Hiong P'ong-laï, six livres (*Catal.* liv. IV, fol. 12).

L'auteur expose méthodiquement les principes du luth (*sĕ*) et du tambour (*koù*). On trouve d'abord deux planches mises par l'auteur à la tête de son ouvrage, puis quatre monographies complètes. La première est un traité de l'art de jouer du luth et

[1] Voyez la description de cet instrument dans la Chrestomathie de M. E. C. Bridgman. (*A chinese Chrestomathy in the Canton dialect*, p. 362.)

du tambour; la seconde comprend, en douze chapitres, un traité de la poésie lyrique, d'après les anciens : ce traité ne diffère pas de celui que Tchao-yen-siao a composé. La troisième offre un traité de la poésie lyrique, d'après les modernes; il est de la composition de l'auteur et occupe treize chapitres. La quatrième, enfin, est un traité des morceaux de musique, ou des airs composés pour le luth; l'auteur s'attache principalement aux morceaux exécutés par Kong-che-tsun. Cet ouvrage est terminé par une revue générale, où P'ong-laï examine les morceaux composés pour le luth depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

韶舞九成樂譜

Chaô-wou-kieoù-t'ching-yŏ-pòu, Catalogue des morceaux de musique composés pour la danse *chaô*[1], par Yu-tsaï, un livre (*Catal.* liv. IV, fol. 12).

L'édition originale était perdue depuis longtemps; on en a imprimé une copie, extraite de la grande Encyclopédie des Ming (*Yong-lo-ta-tien*). Quant aux planches chorégraphiques que l'on trouve dans cet ouvrage, elles tirent leur origine des figures du *Ho-tou* et du *Lo-chu*[2]. « On s'en servit, dit Yu-tsaï, pour fixer le nombre des danseurs. » Mais, du temps de Yao et de Chun, est-ce qu'il y avait des tables cho-

[1] Chao est le nom d'une musique inventée par le roi Chun. (Voy. Bas. au caractère *Chao*, 12,172.)

[2] Voyez le *Chou-king* du P. Gaubil, pl. IV, p. 352.

régraphiques? Évidemment, l'imagination a entraîné l'auteur. Pour ce qui concerne les six morceaux lyriques recueillis par Chŏ-tchi, et les six *Hia* (autres compositions lyriques) que Pi-ye-hieou a complétés, quoique ces deux écrivains ne se trouvent pas d'accord avec l'antiquité, on doit reconnaître cependant que Tseu-hie parle, dans son Répertoire musical, des compositions qu'ils nous ont transmises.

Après tout, comme cet ouvrage, sous le rapport du style (qui approche de l'élégance), a été écrit avec beaucoup de soin, il n'y avait pas d'inconvénient à le conserver dans notre catalogue.

律呂成書

Liü-liù-t'chîng-chū, Traité complet de l'art musical, par LIEOU-KIN, deux livres (*Catal.* liv. IV, fol 12).

L'édition originale était perdue depuis longtemps; on en a imprimé une copie tirée de la grande collection des Ming (*Yong-lo-ta-tien*). Cet ouvrage a pour origine et pour fondement les deux Traités publiés par Tsaï-chi et P'ong-chi; l'auteur y a joint un commentaire fort étendu. Ce n'est pas un chef-d'œuvre que ce commentaire; mais, sous la dynastie des Youên, on ne s'occupait guère à expliquer les traités de l'art musical : aussi, en l'inscrivant sur notre Catalogue, n'avons-nous d'autre but que de compléter une section.

Tableau comparatif des principaux ouvrages sur la musique publiés depuis les Song jusqu'à nos jours.

Sous les Song	3
Sous les Youên	3
Sous les Ming	3
Sous la dynastie actuelle	12
	21

§ 10. 小學類

Siào-hiŏ-loui, Instruction élémentaire.

六書統

Loŭ-chū-thong, Classification générale des caractères, d'après le système des *Loŭ-chū*[1] par YANG-HIOUEN, vingt livres (*Catal.* liv. IV, fol. 22).

L'auteur a divisé et classé tous les caractères d'après le système des *Loŭ-chū;* mais, dans beaucoup de cas, il admet des divisions de fantaisie, pour placer, à côté les uns des autres, certains caractères dont la forme offre quelque ressemblance. Quand il trouve, dans une *classe* particulière, des caractères qui n'ont point d'analogie, il invente à plaisir une *division* nouvelle; et si le même fait se reproduit dans cette division, il établit encore une *subdivision.* Après plusieurs divisions et subdivisions, il arrive que chaque classe de caractères ressemble

[1] Les Loŭ-chu, ou les six sortes de caractères, sont les caractères figuratifs, combinés, indicatifs, inverses, métaphoriques et syllabiques. (Voyez la Grammaire chinoise de M. Ab. Rémusat, p. 1, 2, 3 et 4.)

à un écheveau dont on ne peut démêler les fils. c'est un mode de classification qui consiste à embrouiller les caractères.

Nous avons néanmoins conservé cet ouvrage, pour montrer que, si un tel système a commencé avec Tsaï-tong, il a été achevé par Yang-hiouen.

周秦刻石釋音

Tcheou-thsin-khĕ-chĕ-chĕ-yn, Traité de la prononciation des caractères qui se trouvent sur les pierres gravées de la dynastie des Tcheou et de la dynastie des Thsin, par Ou-Kieou-yèn, un chapitre (*Catal.* liv. IV, fol. 22).

Ce petit livre a pour origine et pour fondement l'ouvrage de Yang Wen-ping, ouvrage qui fut publié pendant les années *tchun-hi* (1174 à 1190 après J. C.) de la dynastie des Song. Kieou-yèn l'a revu avec beaucoup de soin et y a mêlé ses propres idées. Les prononciations qu'il assigne aux deux caractères 詛 *tsoù* et 楚 *thsou* diffèrent dans la dernière édition; nous supposons qu'il n'en est pas ainsi dans les autres.

字鑑

Tséu-kién, Miroir des caractères, par Li Wen-tchong, cinq livres (*Catal.* liv. IV, fol. 22).

Dans l'examen qu'il fait des caractères chinois, l'auteur distingue, sous le rapport des traits, les caractères douteux (*y*), les caractères qui se ressemblent (*sse*), les caractères défectueux (*t'chouen*), les caractères erronés (*mieou*); puis, en admettant quatre

intonations (*sse-ching*), il divise et classe tous ces caractères sous deux cent six clefs ou radicaux (*poù*). Habile dans la critique, il pèse toutes les autorités. Quand il disserte sur quelque point de lexicographie, il ne s'attache pas superstitieusement aux opinions des anciens, et n'adopte pas, sans y avoir réfléchi, les opinions des modernes.

說文字原

Chouĕ-wen-tseú-youen, Origine des caractères du *Chouĕ-wen*, par Tcheou Pe-ki, six livres (*Catal.* liv. IV, fol 22).

Dans la première partie, intitulée *Chouĕ-wen-tseú-youen* « Origine des caractères du *Chouĕ-wen* », l'auteur de cet ouvrage admet, avec Hiu-chin, cinq cent quarante clefs ou radicaux; il y ajoute et en retranche dix-sept. Dans quatre sections (*poú*), il place les caractères sous un autre radical. Enfin, il renverse l'ordre établi par Hiu-chin, et imagine un ordre nouveau. Son sytème est comme le cylindre qui fait sortir le grain des épis : les caractères naissent, pour ainsi dire, les uns des autres; aussi l'auteur a-t-il fondé une école particulière.

Dans la seconde partie, intitulée *Loŭ-chu-tching-'ó* « Art de rectifier les caractères fautifs », Pe-ki, enthousiasmé de son propre système, est vraiment inaccessible à la raison. En établissant des distinctions qui n'ont aucun fondement, il augmente à plaisir deux classes de caractères. En général, quoiqu'il adopte le système de Hiu-chin, il s'abandonne

à ses idées dans la moitié de son ouvrage, et dans l'autre moitié il mêle le faux à l'utile.

Tableau comparatif des principaux ouvrages sur l'instruction élémentaire, publiés depuis les Song jusqu'à nos jours.

Sous les Song	22
Sous les Youên	6
Sous les Ming	9
Sous la dynastie actuelle	25
	62

(La suite au prochain numéro).

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES RÉSULTATS

D'UN VOYAGE LITTÉRAIRE EN GÉORGIE,

PAR M. BROSSET,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG.

A SON EXCELLENCE M. SAFANOF,

DIRECTEUR DE LA CHANCELLERIE CIVILE DU PRINCE-LIEUTENANT DU CAUCASE.

Monsieur,

Il est de mon devoir de rendre compte à Votre Excellence de la mission que j'ai remplie en Géorgie, du 1er août 1847 au 1er août 1848; car c'est

grâce à l'intérêt que vous y avez pris, à votre bienveillante intervention auprès du Prince-lieutenant, que j'ai vu se réaliser un projet nourri depuis vingt années. Veuillez donc en accueillir les résultats, comme vous en avez approuvé le plan, et les soumettre au Prince-lieutenant avec la même bonté avec laquelle vous les lui avez fait entrevoir.

Votre Excellence sait que le but bien arrêté de mon voyage était purement archéologique et historique; j'étais chargé de rechercher dans les diverses contrées de la Géorgie les monuments anciens, quels qu'ils fussent, pouvant servir d'éclaircissement et de preuves à l'histoire du peuple géorgien, histoire que je me propose de publier, en original, avec traduction.

Si donc j'ai eu le bonheur de réussir, dans la proportion des limites du temps dont je pouvais disposer, j'aurai accompli ma tâche : mes recherches ont-elles atteint le but? c'est-une question à laquelle il ne m'appartient pas de répondre. Je crois seulement pouvoir assurer que je m'y suis dévoué avec toute l'ardeur dont j'étais capable, et je vais exposer les faits dans leur simplicité.

Le compte rendu de mon voyage, aujourd'hui entièrement terminé, se compose de douze rapports, embrassant la série complète de mes travaux.

1. Petites courses aux environs de Tiflis, à Biélikloutch et à Codjar; à Mizkhétha et à Chio-Mghwimé; visite complète du district de Thélaw. — Ici devra se joindre une analyse des travaux, déjà con-

sidérables, du prêtre Iof Tziscarof, sur l'ethnographie et la langue du Thoucheth, sa patrie.

2. Seconde course à Mizkhétha et à Chio-Mghwimé; au sud du Kour, entre Dzégwi, Lawra et Saskhor; visite complète du district d'Akhal-Tzikhé, au nord et au sud, excepté le voisinage des lacs.

3. Études sur la bibliothèque et sur les antiquités d'Edchmiadzin et d'Ani.

4. Études sur les chartes géorgiennes.

5. Monuments religieux de Tiflis; églises géorgiennes, arméniennes; mosquées.

6. Excursion dans le district de Gori et dans les montagnes, depuis Aténi jusqu'à Krizkhilwan, Largwis et Tsilcan. — L'intéressant voyage exécuté, à la fin de l'année dernière, par M. Dimitri Méghwinet-Khoutzésof, se joindra ici comme supplément.

7. Voyage dans la Mingrélie proprement dite, ou l'Odich.

8. Voyage dans le Samourzakhan et l'Aphkhazie, jusqu'à Bidchwinta.

9, 10. Antiquités du Letchkhoum et du Souaneth mingrélien.

11. Kouthaïs et ses environs; Gélath, Mostamétha.

12. District du Radcha, et retour par les cantons de Satchkher et de Souer.

Par cette simple énumération, Votre Excellence verra que je n'ai visité ni les districts de Sighnakh et d'Alexandropol, ni les cantons d'Akhal-Kalak, de Tiflis, de Bortchalo, ni la partie du gouvernement

de Tiflis située à la droite de l'Aragwi, le long de la route militaire, ni enfin la partie du gouvernement de Kouthaïs située à la droite de la Qwirila, et le Gouria.

Faute de temps pour satisfaire à de si vastes explorations, j'ai choisi celles des contrées géorgiennes que j'ai crues tout à la fois et plus riches en vieilles antiquités, et moins abordables aux voyageurs, de qui elles tentent peu la curiosité.

Plusieurs de mes rapports ont déjà passé sous vos yeux et ont été imprimés en abrégé dans le Bulletin de l'Académie : un seul, le sixième, achève de se publier en entier dans le même recueil. Les dix derniers n'ont pu être rédigés que depuis mon retour.

Ce serait abuser de vos moments, que de vous présenter ici l'ensemble complet des matériaux recueillis : souvent une inscription ne donne qu'un mot, une date, quelques lettres, dont la science historique fera son profit, sans doute, mais qui n'ont pas par eux-mêmes de valeur actuelle. D'autre part, en vous offrant les faits dans l'ordre des temps et des lieux parcourus, je vous en ferais mal connaître la valeur relative, parce que la liaison qui les rattache à un but fixe serait détruite.

Permettez-moi donc de glaner moi-même au milieu de ma récolte, telle qu'elle est, les résultats les plus saillants; de les grouper autour de certains centres, et d'en faire, par là, ressortir l'importance. Les milliers d'édifices, de manuscrits, de chartes,

d'images et d'autres objets antiques, que j'ai eu l'occasion d'examiner, seront les sources où je puiserai tour à tour les développements, objets de ce compte rendu général.

I. FAITS GÉNÉRAUX ; CHRONOLOGIE.

Si l'antiquité de la nation géorgienne n'est pas contestée; si deux faits, limitant nos connaissances à cet égard, à savoir, l'expédition des Argonautes en Colchide, et celle des Romains dans l'Ibérie proprement dite, aux environs de l'ère chrétienne, si ces deux faits sont mis hors de doute, il n'en est pas de même des annales, renfermant l'histoire de la Géorgie.

Naturellement, pour les temps antérieurs à l'ère chrétienne, on ne peut espérer de prouver par des monuments les récits des historiens; mais les synchronismes y suppléent, et sont assez nombreux relativement, quoique numériquement rares, pour inspirer la plus grande confiance. Car deux séries parallèles étant données, l'une complète, l'autre interrompue, si plusieurs points connus de la seconde répondent parfaitement à ceux de la première, on peut hardiment conclure au parallélisme des points inconnus. C'est ce qui résulte, pour l'époque la plus ancienne, de la confrontation des annales géorgiennes avec celles de l'Arménie et de Rome. A partir de l'introduction du christianisme dans le Caucase, il ne reste déjà plus d'incertitude; mais les monuments ne paraissent pas encore.

Le plus ancien monument connu, sur le sol géorgien, est la grande église de Bidchwinta. Quoiqu'elle ne porte pas d'inscription contemporaine de sa construction, elle est pourtant assez clairement désignée dans Procope, pour qu'on ne puisse douter qu'elle ne soit une fondation de Justinien Ier. Sa masse et la solidité peu élégante de sa structure l'ont préservée d'une ruine complète. Les auteurs géorgiens, qui en parlent peu, avant le xve siècle, mentionnent, il est vrai, bien d'autres églises construites dès les IVe et Ve siècles de notre ère, comme celles d'Eroucheth, de Tsqaros-Thaw, de Tsilcan et de Manglis; mais on ne pourrait prouver, et il n'est pas vraisemblable, qu'aucun de ces édifices, dans son état actuel, ait conservé sa forme primitive. Sans quoi il faudrait admettre aussi, que celles d'Atsqour, de Mizkhétha et autres, tant de fois détruites, remontent aux Ier et IVe siècles de l'ère chrétienne; or l'archéologie n'accueille que des preuves palpables, ou du moins des inductions fondées.

Les antiquités trouvées à Bidchwinta, telles que documents et images, ne vont pas au delà du xve siècle, du temps de la déclaration d'indépendance des princes Charwachidzé.

Parmi les églises de l'Aphkhazie, c'est à Soouk-Sou que l'on trouve le témoignage écrit le plus ancien : l'apparition d'une comète, dans la semaine sainte de l'an 1066 de notre ère, y est rappelée par une inscription, si détaillée tout à la fois et si exacte, qu'elle doit être contemporaine du fait, et assigne

à ce joli monument une antiquité d'au moins huit siècles ; et par la concordance des noms propres avec les dates, comme aussi avec les Annales, prouve d'une manière incontestable la véracité de ces dernières.

La démonstration de cette véracité ne ressort pas avec moins d'évidence de l'énumération des grandes ruines qui couvrent l'Aphkhazie. Car nul ne pourra contester qu'il n'y eût l'étoffe d'un état considérable dans une contrée où s'élèvent les églises patriarcale et épiscopales de Bidchwinta, de Bidia, de Dranda, la magnifique basilique de Mokwi, toute pavée en marbre blanc le plus pur, et les églises moins considérables de Gagra, de Soouk-Sou, d'Anacophi, et à l'embouchure de la Psirsta, celle à trente verstes de ce dernier poste, au milieu des bois, et tant d'autres, signalées çà et là par les voyageurs. Il y avait ici, au VIIIe siècle et dans les deux suivants, beaucoup de chrétiens, une population très-nombreuse, puisque ses besoins spirituels exigeaient tant d'édifices pieux, une hiérarchie ecclésiastique si développée. Léon III, roi d'Aphkhazie, était un puissant monarque, puisqu'il a construit ici Mokwi, vers l'an 955, et Coumourdo, à la limite du district d'Akhal-Tzikhé.

Léon III, suivant le calcul des chronologistes, mourut en 957; la fondation de Mokwi lui est attribuée par l'histoire écrite; sa sépulture devait s'y trouver, et sans doute son nom se lisait autrefois sur le porche écroulé. Veuillez considérer le plan

de cette basilique, toute bâtie en pierre très-dure, où la brique n'est employée que dans les arceaux : un tel édifice accuse une opulence, un goût, qui ne peuvent exister que chez un monarque puissant; une prospérité inconciliable avec la misère et l'état actuel de dépopulation de ces contrées. C'est vraisemblablement du même prince que provient une croix, conservée au couvent de Khophi, en Mingrélie, où se lisent à la fois et le nom de Léon, roi d'Aphkhazie, et celui de David, fils de Rousoudan, roi d'Iméreth, au XIIIe siècle.

D'autre part, les douze inscriptions de la splendide ruine de Coumourdo, attestent que cette église fut achevée en l'an 964, un samedi du mois de mai, premier jour de la lune, sous le roi Léon, sous l'éristhaw Zwiad, sous l'évêque Ioané; que le porche en fut construit, environ cent ans plus tard, sous le roi Bagrat IV et sa mère, la pieuse reine Mariam. La principauté, si faible aujourd'hui, d'Aphkhazie, était donc, dans la seconde moitié du Xe siècle, un état vaste et riche, s'étendant, conformément à l'histoire de Gagra, au moins jusqu'à Coumourdo; sous Bagrat IV, il allait plus loin encore, puisqu'une inscription de l'église de Tsqaros-Thauw, recueillie par M. Khanythof, contient le nom de ce souverain, et que Masoudi place la source du Kour au pays des Aphkhaz. Cependant, l'inscription si précise de Coumourdo nous aide à indroduire dans le texte, ici un peu vague, des Annales, une correction nécessaire, qui ressort des chiffres ci-dessus allégués.

Avec les monuments de cette région, nous pouvons encore remonter plus haut dans l'histoire. Les Annales parlent d'un roi Bagratide, Soumbat, le seul de ce nom, qui régna une trentaine d'années avant Léon III et en même temps que lui. Ce faible souverain du Tav, le sandjakh actuel de Tavsker, sur le Tchorokh moyen, est mentionné par Constantin Porphyrogénète, par l'auteur musulman Masoudi, postérieur à son époque seulement de cent cinquante ans; son existence, au xe siècle, se trouve donc démontrée par des témoignages extérieurs. En outre, une inscription relevée à Dolüch-Qana, par M. Abich, mentionne ce monarque : tant de témoignages ne laissent aucun doute à la critique la plus exigeante.

Mais, relativement à Soumbat, nous possédons une pièce encore plus authentique, s'il est possible; au couvent de Djroudch, en Iméreth, se conserve un vieil évangile, tout entier en lettres capitales ecclésiastiques, sur parchemin, qui a été écrit en 936 et achevé de peindre en 940 de J. C. au couvent inconnu de Chatber, sous le règne de Soumbat, nommé en toutes lettres par le copiste. De ces indications, voici ce qui ressort : 1° l'existence du roi géorgien Soumbat, dans les années indiquées par les historiens; 2° l'antiquité de la version géorgienne de l'Évangile, qui doit être admise, pour une époque antérieure au moins de cinquante ans à saint Ewthym, et de plus d'un siècle à saint Giorgi Mthatsmidel. D'ailleurs, on sait déjà qu'au ve siècle, le roi

Gourgaslan faisait usage d'un évangile manuscrit, en géorgien apparemment, puisque, cinquante ans après sa mort, le catholicos de Géorgie offrait en cadeau à saint Chio cet évangile, relié par les soins du monarque. Un fait, qui n'était que très-probable, acquiert donc maintenant les honneurs d'une démonstration; car, 3°, c'est ici le manuscrit géorgien, avec date, le plus ancien qui soit connu.

Avant de quitter ces régions, rappelons et l'inscription d'une couronne d'ostensoir, aujourd'hui déposée à la cathédrale de l'Assomption, à Moscou, contenant le nom de David-Narin, fils de Rousoudan; et celle d'une croix, à l'église de saint Georges, d'Ilori, érigée par le même souverain; et le clocher de l'église de Bédia, construit ou restauré par son fils Constantiné, comme le prouve une inscription; dans ces monuments, nous voyons les plus anciens témoignagnes relatifs au premier et au troisième roi de l'Iméreth, remontant au milieu et à la fin du XIIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque du démembrement de la Géorgie, opéré par les Mongols. Je reviendrai sur ces faits, comparativement modernes.

Suivant moi, le Mizkhétha de nos jours n'a plus rien du Mizkhétha de Mirian et des siècles postérieurs; mais vis-à-vis de cette métropole, sur la gauche de l'Aragwi, s'élève un monument d'une antiquité peu contestable, du VIIIe siècle de notre ère. Nous savons positivement, par les Annales, que le prince Dimitri, fils du mthawar ou dynaste Stéphanus Ier,

construisit l'église de la Croix-Vénérable; que le mthawar Stéphanus II, fils d'Adarnasé Ier, en compléta l'enceinte et les habitations du clergé, et que tous ces princes étaient plus ou moins sous la suzeraineté des Grecs. Or les inscriptions de ce monument, relevées par M. Khanythof, renferment les noms d'Adarnasé, *hypate* ou consul, de Stéphanus, *patrice* de Karthli, de Dimitri. S'il n'est pas démontré, n'est-il pas au moins très-probable que ces inscriptions sont contemporaines, et conséquemment que l'édifice est construit entre les années 600-663 de notre ère, limites chronologiques des deux Stéphanus; antiquité de douze à treize siècles. Par là se trouvent démontrées, d'une manière palpable, et les assertions des Annales, et le titre de *patrice*, donné au prince de la Géorgie, le second Stéphanus, dans la suscription d'une lettre du conquérant musulman Habib, qui, au VIIe siècle, envahissait ce pays. La simplicité de la construction, l'écrasement de la coupole, sont d'ailleurs des signes artistiques qui portent avec eux la date d'un âge très-reculé.

Que les arts et les sciences, du moins théologiques, aient fleuri en Géorgie, à une époque ancienne, durant un intervalle que j'estime à environ trois cents années, et qu'alors le peuple géorgien se soit élevé à un degré remarquable de prospérité, entre le milieu du Xe et celui du XIIIe siècle, c'est ce que font déjà pressentir les remarques précédentes, relatives au règne de Léon III, ce qu'affirment les historiens géorgiens, ce que l'on ne croit guère en

Europe, faute de textes et de preuves : consultons donc les monuments.

Aussitôt que Basile II fut monté sur le trône de Constantinople, il eut à lutter contre la révolte soulevée en Asie par Sclérus. L'impératrice Théophano, sa mère, ne sachant comment faire face à ce redoutable ennemi, réclama le secours du couropalate géorgien David, dynaste alors très-puissant, qui possédait les contrées aux sources du Tchorokh, du Kour et de l'Araxe, c'est-à-dire le Tao et le Basian. Celui-ci lui fournit douze mille hommes de bonnes troupes, commandées par le général Thornic, alors moine au mont Athos, qui battit Sclérus en plusieurs rencontres, pilla son camp et, du produit du butin, bâtit la Laure Ibérienne de la Sainte-Montagne. Ces faits sont attestés par l'histoire byzantine, par la vie de saint Ewthym, Géorgien, rédigée par un contemporain, et par un manuscrit grec de la bibliothèque patriarcale de Moscou.

Or le souvenir de cette glorieuse expédition, accomplie en 976 de J. C. est conservé en toutes lettres dans l'inscription d'une petite chapelle, que je crois tumulaire, à Zarzma, canton de Koblian, dans le district d'Akhal-Tzikhé, chapelle élevée, à ce qu'il semble, par un des membres de l'expédition contre Sclérus. La date manque, malheureusement, parce que la pierre angulaire de l'édifice a été enlevée; mais le commencement en renferme des détails si précis qu'on ne peut y refuser pleine et entière croyance. Toutefois, la chapelle paraît être

postérieure à la grande église épiscopale qui se voit là, et dont le clocher porte la date 1045.

Nous touchons maintenant à deux règnes à jamais mémorables, ceux de Bagrat III et de Bagrat IV. La nation Aphkhaze, mieux constituée, mieux disciplinée, a pris le dessus sur les Karthles; la famille de ses monarques s'est fondue par des mariages avec celle des Bagratides, évincés du Karthli par les musulmans : les deux couronnes d'Aphkhazie et de Karthli sont réunies sur une seule tête. Bagrat III signale son règne par la construction de la cathédrale de Kouthathis; il y inscrit son nom, celui de sa mère Gouraudoukht, et la date, l'an 1003 de J. C. en chiffres arabes, alors inconnus de l'Europe et à peine usités dans le reste de l'Asie. Par ses grandes proportions, par la beauté des matériaux et de l'architecture, cet édifice laisse bien loin derrière lui et Bidchwinta, et tous les autres monuments du culte chrétien, en Géorgie. Si les Turks ne l'eussent détruit à coups de canons, en 1690, il attesterait encore, autrement que par la splendeur de ses ruines, le haut degré de puissance et le progrès des arts auquel la Géorgie avait atteint au commencement du XIe siècle. L'annaliste géorgien Wakhoucht en attribue, il est vrai, la construction à Bagrat IV; mais les inscriptions ne permettent aucun doute à cet égard.

Il est vraisemblable que ce prince a fait construire encore d'autres monuments : Bédia, dont j'ai parlé précédemment, date de son règne, suivant

l'histoire, et lui servit de sépulture; mais nous n'en avons pas la preuve par les inscriptions; Martwil ou Dchqan-Did, en Mingrélie, en porte une, de l'an 996, où l'érection de cette église lui est attribuée. Pourtant, s'il fallait ajouter foi à une tradition reposant sur une inscription grecque, dans le sanctuaire, le véritable fondateur de Martwil serait Constantin le Grand. Je ne puis croire à cette légende. Quant à Bagrat IV, petit-fils et second successeur du précédent, qui pourra nombrer les traces de sa magnificence subsistant encore sur le sol géorgien! Le progrès de sa puissance est indiqué, et chacun des titres honorifiques dont il fut décoré par les empereurs grecs, mentionné sur les églises, sur les ustensiles et vases sacrés provenant de ses dons.

Sous Bagrat IV, la Géorgie vit s'élever la grande église d'Aténi, et probablement le couvent de Wéré, sis au voisinage; les églises épiscopales de Zarzma, de Nicortsmida et de Catzkh, celle de Zéda-Thmogwi, le porche de Coumourdo, la belle église de Samthawis. Partout, des inscriptions longues et intéressantes lui donnent les noms de Séwastus, de roi des rois, de roi des Aphkhaz et des Karthles, des Raniens et des Cakhes, de couropalate de tout l'Orient; lui encore, il faisait bâtir à Jérusalem le couvent de la Croix, par l'entremise de l'abbé Prokhoré. Ce couvent, qui subsiste encore, bien qu'il ait passé des mains des Géorgiens dans celles des Grecs, ne cesse d'avoir en Géorgie, à Tiflis même, et dans la Mingrélie, de riches dépendances, dont

les revenus servent à son entretien. La reine Mariam, mère de Bagrat IV, et sa femme, fille de Romain-Argyre, figurent encore sur une curieuse image, à Chémokmed, en même temps que le célèbre écrivain ecclésiastique Pétrissi; enfin, le titre de nobilissime, en géorgien *noélisimos*, mot qui a embarrassé tant de personnes, se retrouve dans une des inscriptions de Nicortsmida, sur une croix en vermeil, à Motsamètha, en Iméreth, donnée par notre Bagrat IV, et sur un manuscrit d'Alawerd, dont je parlerai plusieurs fois.

Le long règne de Bagrat, entre 1028 et 1072, quarante-quatre ans, est marqué par un développement littéraire vraiment prodigieux. Saint Ewthym et saint Giorgi Mthatsmidel, déjà nommés, s'occupent de rédiger et de compléter la traduction de la Bible; d'immenses commentaires sur les livres saints sont écrits ou traduits du grec en géorgien, par une légion de savants interprètes. Plusieurs manuscrits, datés de ce règne, se trouvent dans la bibliothèque de notre Musée asiatique; mais les plus curieux et les plus beaux à nous connus sont déposés à Gélath, à Alawerd, ou se voient dans la collection du prince Dadian.

Bagrat IV, tout religieux qu'il fût, s'était pourtant permis d'outrager la femme d'un de ses puissants vassaux, Liparit, qui ne recula pas devant l'idée d'infliger de honteuses représailles à la mère du monarque. L'empereur grec intervint dans leurs démêlés, et par suite Liparit, outre d'immenses

propriétés dans l'Iméreth, posséda en toute sécurité la moitié de la Géorgie proprement dite. Pourtant, Bagrat finit par l'évincer, le chassa de ses principales forteresses et le força à chercher, avec sa famille, un refuge à Constantinople, vers l'an 1050. Depuis lors, l'histoire le perd de vue, lui et ses fils, pendant un certain nombre d'années. Or, trois grands et beaux manuscrits, sur parchemin, du couvent de Gélath, ont été copiés, soit à Manglis, en 1047 et 1048, soit à Atsgour, en 1053, par les ordres de ce Liparit, moine sous le nom d'Antoni. Du couvent de Catzkh, propriété de sa famille, et sa sépulture héréditaire, ils furent portés à Gélath, au temps de David le Réparateur, sous lequel la postérité de Liparit s'éteignit presque entièrement. Des notes longues et développées contiennent toute la généalogie des ascendants, père et aïeul de Liparit, le nom, inconnu jusqu'à présent, de sa femme, celui de ses fils et petits-fils; et pour compléter cette importante histoire, le manuscrit d'Alawerd, copié en 1059, ajoute encore un degré et beaucoup de détails à la filiation de ce redoutable feudataire du roi Bagrat IV. Muni de ces renseignements, authentiques s'il en fut, l'historien pourra sans peine éclaircir certains passages obscurs de Cédrénus et de Matthieu d'Édesse, contre lesquels s'est heurtée sans succès la critique si habile de M. Saint-Martin.

Ce ne sera pas la seule des familles géorgiennes sur laquelle les monuments anciens nous fournissent des matériaux historiques nouveaux.

Je ne suis pas assez antiquaire pour fixer l'âge des monuments d'après les seuls caractères extérieurs, à défaut de preuves écrites, et d'ailleurs je suis convaincu que les caprices de l'art ne sont point renfermés dans des limites de temps absolues. Toutefois, je pense que le genre d'architecture dit géorgien, aux coupoles élancées et délicatement ciselées, ainsi que les fenêtres, aux niches non plus triangulaires, mais arrondies et enjolivées, je pense, dis-je, que les plus beaux échantillons de ce genre doivent avoir été produits entre les règnes de Bagrat IV et de Thamar.

David le Réparateur, second successeur de Bagrat n'a laissé, que je sache, aucun édifice signé de son nom. Si on lui attribue généralement la construction de Gélath, c'est malheureusement sans autre preuve que la tradition orale et les vagues assertions de l'histoire. Cette église, avec ses murailles nues, décorées seulement de fausses arcades, avec son chœur placé derrière l'autel, comme à Bidchwinta, à Soouk-Sou, à Nakalakew, est d'un style byzantin sévère. Pourtant, on assure que la belle église de Cawtha-Khew, qui est la plus haute expression du style ricle, date également de son règne. C'est ce que je n'ose ni soutenir, ni rejeter.

De David le Réparateur, je n'ai trouvé qu'un seul monument, une croix conservée au couvent de Khophi, où il est nommé roi des Aphkhaz et des Karthles, des Raniens, des Cakhes et des Somèkhes ou Arméniens. Mais son fils, Dimitri Ier, a laissé

un des plus beaux souvenirs de la nation géorgienne, les portes de fer de Gandza, notre Elisavetpol, enlevées par lui en 1139, et dont un seul battant décore aujourd'hui la sépulture de son père et la sienne. Pour que ce trophée ne restât pas sans signification, il l'a expliqué par une inscription, tracée au repoussé sur des feuilles de fer, enlevées à ces mêmes portes, et qui atteste que cet exploit s'est accompli en la treizième année de son règne, correspondant exactement à l'année chrétienne ci-dessus indiquée.

Le nom de Dimitri est encore perpétué par une plaque de marbre à inscription, attestant que la tour du couvent d'Oubisa a été construite « sous le roi des rois Dimitri, fils du roi David le Grand, en l'année 1041 de J. C. 535 intercalaire de l'hégyre. »

Je crois, sans pouvoir le démontrer clairement, que le développement en Géorgie du style d'architecture richement orné doit se rapporter aux environs du règne de Thamar; que les belles églises de Cawtha-Khew, d'Icortha, celles, que je n'ai pas vues, d'Akhthala et de Manglis, doivent avoir été construites dans le beau siècle entre Giorgi, père de Thamar, et l'invasion mongole. En effet, ce luxe dans les arts doit être l'expression d'un luxe correspondant dans la vie intime et dans la société, et par conséquent l'effet d'une cause appréciable, de grandes victoires sur les ennemis extérieurs; le fruit d'un butin opulent, comme celui recueilli par

les Géorgiens, vainqueurs des Grecs de Trébisonde, des musulmans de Chamkor, des Persans, sur la longue route entre leur frontière et la ville de Romgouar. Quoi qu'il en soit de cette supposition, il est remarquable que je n'ai trouvé le nom de Thamar que sur une seule église, la seconde, et non la plus belle des trois qui se voient dans un ravin, à quelques verstes de Codjor. Il est vrai que ce nom paraît encore dans une inscription, très-originale et déjà publiée, de Tzikhé-Darbaz ou Gégout, à quelque distance au sud de Kouthaïs, sur la magnifique image d'Antcha, fabriquée par les ordres de cette reine et par les soins de Béka, chef des adjudants, seigneur du Samtzkhé. Il doit encore être inscrit sur une croix autrefois portée par cette princesse, et qui se conserve au couvent de Khophi, dans une boîte soigneusement fermée. Une personne digne de foi m'a assuré que la citadelle d'Atzkhé, près d'Abas-Touman, a été restaurée par Thamar, et qu'une inscription l'atteste. Je ne l'ai malheureusement pas vue. Enfin, n'est-il pas étonnant qu'une princesse, à qui l'on attribue tout ce dont l'origine est ignorée, n'ait pas laissé plus de traces de son règne glorieux?

A ce règne se rattachent les souvenirs de deux grandes familles; celle des Mkhargrdzels, qui, durant plus d'un siècle, dirigea seule toutes les affaires en Géorgie, et ne fut écrasée que par les Ilkhans, et celle des Orbélians, qui, après avoir précédé la première en influence, s'effaça devant elle, et re-

parut ensuite pour la contre-balancer. L'histoire des Mkhargrdzels intéresse la Russie; car quelques-uns des continuateurs de cette famille, encore subsistante, soutiennent honorablement, dans le Caucase, et la renommée de leurs ancêtres, et la gloire des armes russes. Les Annales géorgiennes ne sont sans doute pas muettes au sujet des Mkhargrdzels qui ont joué un rôle distingué; mais elles ne donnent que l'ensemble des faits, et n'entrent point dans les minutieux détails que fournissent les centaines d'inscriptions recueillies à Ani, dans la zone de territoires s'étendant depuis cette ville jusqu'aux confins du Qarabagh, ainsi que dans les contrées formant aujourd'hui les cantons de Qazakh, de Chouragel et de Bortchalo, contrées que les deux branches principales de la famille dont je parle tenaient en fief, des rois de Géorgie. Les noms de beaucoup de personnages, leurs alliances matrimoniales, leurs enfants et les unions contractées par eux, ainsi qu'une foule de particularités de leurs conquêtes, de leur administration, nous échapperaient sans le secours des monuments dont je viens de parler. Ce n'est pas moi qui les ai tous recueillis, j'en conviens mais j'en ai fait usage, j'en ai extrait la substance, je les ai complétés par mes propres recherches, et j'ose dire que, grâce à l'abondance des matériaux fournis par ces inscriptions, l'histoire de la fin du XIIe siècle et celle du XIIIe tout entier laissera peu d'obscurité pour nous. Subsidiairement encore, trois grandes familles, plus arméniennes que géorgiennes,

mais intimement unies à celles des Mkhargrdzels, les Vatchoutank, les Khaghbakian et les rois de Khatchen ou de Baghk, peu connues jusqu'à présent, prendront place dans la série si intéressante des monuments épigraphiques de cette époque.

De la reine Rousoudan, fille de Thamar, on ne possède que peu d'inscriptions; l'une de celles-ci, à Etzer, sur les confins du Souaneth libre, offre de curieuses particularités et semble confirmer la tradition qui attribue à Thamar, ou du moins aux temps voisins de son époque, la diffusion du christianisme dans ces contrées reculées. Dimitri II et ses successeurs, jusqu'en 1414, sont encore nommés plus rarement; car la Géorgie gémissait alors sous le joug des Mongols et des Tartares de Timour; mais la perte n'est pas si grande, parce que, pour cette époque, l'histoire écrite est infiniment plus développée, plus accessible au contrôle des synchronismes.

II. TÉMOIGNAGES RELATIFS AUX GRANDES FAMILLES.

Ce ne sont pas seulement les familles souveraines, et par conséquent les points culminants de l'histoire politique de la Géorgie, qui peuvent être montrés sous un nouveau jour, au moyen des monuments de tout genre que j'ai recueillis; ainsi que je l'ai déjà fait pressentir, ce sont encore les individus et les grandes familles princières, qui ont joué un rôle distingué : par exemple, à Coumourdo,

l'éristhaw Zwia; à Zarzma, un Soula et son fils, et deux membres de la famille Khartzadzé, connue historiquement; sans compter ceux que l'histoire ne mentionne jamais, quoiqu'ils semblent s'être mis hors de ligne par leur opulence, comme ceux dont les noms se retrouvent sur le porche de Coumourdo, sur celui de Zida-Wardzia, sur les murailles de Tsounda, de Ghaweth, de Kharzameth, de Gégom et de Codjor. Ce qu'il y a de plus remarquable en ce genre, ce sont, si je ne me suis pas trompé, les ancêtres de la famille des atabeks d'Akhal-Tzikhé, nommés dans les notes d'un synaxaire, provenant du couvent d'Ali, dans l'Adchara ou dans le Chawcheth, que j'ai vu chez le blagotchiuni Giorgi Gamrécélof, à Akhal-Tzikhé : là se lisent fréquemment, sur les marges, les noms de Botzo-Basili, de ses fils Chalwa et Iwané, de Bechken, d'Iwané-Momna; de Chalwa, fils de Sargis et de Marikh; des princesses Gaïana, Khorachan et Sagdouhkt; plusieurs d'entre eux figurent, comme acteurs principaux, sous les règnes de Thamar et de ses successeurs, jusqu'au moment où commence avec certitude la série non-interrompue de la famille.

L'histoire monumentale des atabeks se continue par une suite d'inscriptions, sur une image, de Cawtha-Khew; sur un joli évangile, de Gélath; sur un Goulani ou Recueil d'hymnes, à Chémokmed; sur un Dzilis-Piri, autre recueil liturgique, à Mizkhétha; enfin sur les murailles des diverses chapelles, à Safara, et sur celles de l'église de Walé,

ainsi que sur les citadelle et église de Gandza, au débouché du lac Taparawan.

Pour la famille des Dadians, nous avons les curieuses images du couvent de Khophi, en Mingrélie, offertes ou embellies par les fondateurs, par les ancêtres les plus reculés de la première dynastie mingrélienne : par exemple Wardan, vivant à la fin du XIIe siècle; son fils Djouancher et la femme de celui-ci, Nathéla; leurs fils, Wardan, Bédian et sa femme Khouachak, fille d'un Béga Souramel, éristhaw de Karthli; trois fils de Bédian : Érachahr, Iwané et Giorgi, le seul connu des trois, le premier Dadian indépendant, qui mourut en 1323; puis une Théonila, religieuse sous le nom d'Anastasia, et son fils Zwiad : presque tous personnages que l'histoire ne nomme pas.

Ce sont encore : le premier Gouriel indépendant, Cakhaber Wardanis-Dzé et sa femme Anna, complétement inconnue jusqu'à ce jour, qui figurent dans l'inscription d'une image de Chémokmed, et plusieurs personnages de cette famille princière, dont les noms ne se retrouvent que sur d'autres images, à Djoumath et ailleurs, dans le Gouria.

Il est encore trois familles considérables, dont les origines nous seraient inconnues sans les inscriptions : je veux parler des éristhaws du Radcha, des Abachidzé et des éristhaws du Ksan.

Le premier personnage de la famille des éristhaws du Radcha qui nous soit connu, est Cakhaber Cakhabéridzé, vivant au temps de Thamar. Depuis

lors, à de longs intervalles, leur nom reparaît en passant, sans qu'il soit possible ni de remonter plus haut que le XIIe siècle, ni de former des séries. Une partie de ces lacunes sera comblée en réunissant les indications incisées ou inscrites sur les murs et sur les images des églises de Nicortsmida, de Mghwimé et de Djroudch. La première, ainsi que je l'ai déjà dit, est du XIe siècle; les autres ne sont pas aussi bien connues, et les renseignements recueillis seront comme les pierres d'attente de futures decouvertes.

Quant aux Abachidzé, qui sont montés passagèrement sur le trône d'Iméreth, en 1703, leur résidence était plus au sud, entre la Qwirila et ses affluents gauches : c'est à Djroudch aussi, et principalement à Oubé (vulgairement Oubisa), leur sépulture, que sont nombreuses les inscriptions qui les concernent.

Pour les éristhaws du Ksan, cette puissante famille que l'on assure être venue en Géorgie dès le VIIe siècle de notre ère, ce que nous savons de leurs origines est peu de chose; mais la belle église d'Icortha, qui date de l'an 1172, comme le prouve une inscription, le couvent de Largwis et ses nombreux manuscrits, ainsi que la lecture des chartes, augmenteront à cet égard nos connaissances. Seulement, il faut chercher les renseignements concernant ces éristhaws, sous les noms de Bibilouridzé, Wirchel, Kwéniphnéwel, indiquant les diverses transformations de leur existence et de leur posi-

tion sociale dans les hautes vallées du Ksan et du Liakhwi.

III. RESTAURATIONS.

A partir du xve siècle, on ne trouve guère en Géorgie de grandes constructions, mais seulement des restaurations. Après les ravages des Mongols, après les fréquentes invasions des Turks et des Thatars, au milieu des guerres civiles, suscitées par les velléités d'indépendance des grands vassaux de la couronne de Karthli, qui aurait songé à bâtir des églises et des monastères? Où l'incurie géorgienne aurait-elle puisé les ressources nécessaires pour de grandes constructions?

Alexandre, en montant sur le trône, fut obligé, pour relever les ruines fumantes encore de la Géorgie, d'imposer chaque famille à quarante *blancs* ou cinquante kopecks; durant vingt-cinq années de son règne, il préleva cet impôt, qui nous semble si modique, et ne le supprima qu'en 1440, comme lui-même nous l'apprend dans une de ses chartes. Je le demande : si cela était suffisant pour réparer toutes les ruines, quelle était donc alors la population de toute la Géorgie? Trois cent mille familles, dans le Karthli et le Cakheth, l'Iméreth et la Mingrélie, auraient formé un million et demi d'habitants, et produit un revenu annuel de cent cinquante mille roubles assignation; durant vingt-cinq ans, trois millions sept cent cinquante mille roubles assignation. On sait par les chartes que l'église de Mizkhétha fut

la première restaurée; par une inscription, que celle de Rouis eut le même sort; sur le reste on n'a aucune notion positive. Ourbnis fut réparé, pour la dernière fois, ainsi que Mizkhétha et Alawerd, au temps du roi Rostom; l'église de Tsalendjikha, en Mingrélie, semble avoir été bâtie à la fin du XIVe siècle, sous Vameq Ier, dadian; la chapelle de Khotew, dans le bas Radcha, le fut en 1676, par Mérab Tsouloucidzé; la grande église de Mdchadis-Djouar, en 1668, par le catholicos Domensi II; celle de Baracon, en 1753, par Rostom, éristhaw de Radcha: c'est là tout ce que j'ai trouvé pour les temps modernes.

IV. PALÉOGRAPHIE.

Quant aux caractères dans lesquels sont tracées les inscriptions, ils sont de deux sortes; en relief ou en creux, en khoutzouri ou en vulgaire. Généralement le khoutzouri domine, jusqu'au XVe siècle, et disparaît plus tard, bien qu'on le retrouve parfois, comme à Tsinarekh, fin du XVIe siècle, sous le roi Simon Ier, et à Tsilcan, sous Chah-Nawaz Ier ou Wakhtany V. Les lettres ecclésiastiques, en effet, se prêtent mieux, par leurs formes carrées et anguleuses, au travail du ciseau, que les rondeurs et les délicatesses du caractère vulgaire. A l'égard de l'antiquité, les inscriptions en relief me paraissent avoir la priorité. Deux de celles de ce genre, que nous connaissons, à Coumourdo et à Martwis, sont des années 964 et 996; si l'on pouvait tirer de là

une règle absolue, les trois autres, à Ourbnis, à Zémo-Nikoz et à Zakhor, devraient être également fort anciennes; mais, ou les personnages nommés ne nous sont pas connus, ou les textes sont incomplets et illisibles, en sorte que l'archéologue ne peut se prononcer à leur égard. L'inscription peinte de Soouk-Sou, qui me paraît contemporaine du fait énoncé, c'est-à-dire de l'an 1066, est la seule de ce genre, qui soit aussi ancienne, à supposer que je ne me trompe pas dans mon appréciation. D'autres, également peintes, à Safara et à Dchouleb, sont du XIVe siècle.

M. Dubois avait cru pouvoir poser une autre règle et fixer l'antiquité des inscriptions, indépendamment du contenu, par le plus ou moins d'élégance des lettres : ce point de vue, si l'on s'y tenait rigoureusement, mènerait à de fausses conclusions. Car, par exemple, à Aténi, dont l'église ne peut être plus jeune que la moitié du XIe siècle, les caractères de la grande inscription ne sont rien moins qu'élégants, tandis qu'à Icortha, à Karzameth, à Zémo Wardzia, églises bien plus modernes, ils sont remarquablement beaux; à Nicortsmida et à Tsakhan ils se distinguent par une ornementation particulière, toutes les extrémités étant terminées en fer de flèche; dans celle de Gégont, la seule de ce genre, où je crois lire le nom de Thamar, chaque lettre est surchargée, pour ainsi dire, d'arabesques capricieuses et fort singulières. En général, tout ce qui est ancien se fait remarquer par la roi-

deur, par la pureté et la régularité du dessin, où l'on aperçoit un heureux mélange de pleins et de déliés; à Chio-Mghwimé, quelques inscriptions sont à double trait; rien de plus lourd que celles de Zéda-Thmogwi. Cette simple énumération fait voir qu'au point de vue de la paléographie géorgienne, tous les âges et les degrés d'imperfection se confondent, et que la calligraphie sculptée des Géorgiens ne peut pas se classer par époques. Pour l'inélégance des lettres, et pour l'irrégularité des formes du khoutzouri, je citerai spécialement deux inscriptions peintes et cursives, à Soouk-Sou, deux entaillées, à Oubé et à Djroudch, dont, malheureusement, on ne peut déterminer l'époque avec précision.

Il eût été, sans doute, bien intéressant de présenter, au public curieux, des échantillons des divers styles énumérés plus haut; mais je ne sais point dessiner, et en copiant des inscriptions, je me préoccupais surtout du sens. Mon compagnon avait à prendre ses plans et à copier sa portion d'inscriptions, pendant que je déchiffrais et transcrivais la mienne, et pour l'ordinaire, il ne nous restait plus assez de temps pour une occupation secondaire, à mon avis. Dans ce cas, me dira-t-on, pourquoi n'avoir pas eu recours à l'estampage? Je possédais, il est vrai, l'appareil à ce nécessaire. Mais d'abord l'estampage n'est praticable que dans les lieux inhabités, et là on ne trouve pas facilement des échelles ni des secours pour s'élever même à une hauteur moyenne. En Géorgie et en Mingrélie, j'ai pu à

peine me procurer les moyens les plus périlleux, des troncs d'arbre entaillés, sur lesquels il fallait se tenir soigneusement en équilibre, afin d'éviter une chute : impossible d'opérer et de se mouvoir avec des instruments si grossiers. Et d'ailleurs, les habitants, les prêtres, ne m'auraient jamais permis d'exécuter les manipulations nécessaires, de salir leurs murailles et leurs marbres. En deux mots, l'estampage est, pour la plus grande partie des cas, matériellement et moralement impraticable. Quant à copier, comme M. Dubois, autant vaut écrire de fantaisie; car il y a loin des originaux aux copies de cet habile voyageur. Que veut-on de plus? J'ai recueilli des centaines de types curieux, inconnus jusque-là; j'exprime moi-même le doute, chaque fois que je ne suis pas content de ma copie : l'on peut donc se fier à mon exactitude. Croit-on enfin que tout estampage soit parfait et lisible? Je déposerai au Musée asiatique les vingt-deux estampages d'Ani et des environs, pris par M. Abich, et celui de Kherthwis, dû à M. Khanykof : on verra si ce n'est pas un travail d'OEdipe que de déchiffrer ces chefs-d'œuvre, si supérieurs aux simples copies. Conçoit-on, ensuite, l'embarras de charrier, à dos de cheval, la boîte et les rames de papier nécessaires pour un tel travail? Trouvera-t-on toujours des surfaces planes à enduire d'encre d'imprimerie; et si la pierre est rugueuse, fendillée, exfoliée, que fera-t-on? Quel résultat obtiendra-t-on? Pour moi, je préfère avoir copié et vérifié plus de mille inscriptions intéres-

santes, à en avoir estampé seulement une cinquantaine.

Jusqu'à présent j'ai parlé des résultats contenus dans les inscriptions, murales pour la plupart, antérieures aux temps modernes, de ceux qui ajoutent le plus à nos connaissances historiques sur les rois et sur la Géorgie en général; je ne puis maintenant ne pas passer en revue les images et les manuscrits.

V. IMAGES DES SAINTS.

Dans le Karthli, théâtre de tant de dévastations, je ne crois pas avoir vu d'autre image réellement ancienne que celle d'Antcha, déposée maintenant dans l'église d'Antchis-Khat, et fabriquée par les ordres de Thamar. Je me trompe, à Ertha-Tsmida, une image a été offerte par la princesse Théodora, fille d'un atabek, en 1250. Celle-ci est doublement intéressante, en ce qu'elle fait connaître une personne inconnue historiquement, et qu'elle nous aide à faire remonter le titre d'atabek dans la famille des possesseurs d'Akhal-Tzikhé plus haut que les indications des historiens. Il en est de même de l'image d'Antcha, où se lisent les noms de Béka, chef des adjudants, de sa femme Mariné, et de ses fils Sargis, Qouarqouaré et Chalwa, antérieurs à Théodora, de qui il vient d'être parlé. Car, si je ne me trompe, il s'agit ici de Béka, mort en 1221, dans un combat contre les Mongols, et de qui la femme et les enfants n'étaient point connus. Sans doute de grandes raretés en fait d'images ont dû

être enlevées par les ennemis de la Géorgie, qui n'attachaient de prix qu'au métal et aux pierreries dont les images étaient décorées, et par les princes géorgiens eux-mêmes venus en Russie en 1724 et au commencement de ce siècle; du moins, je possède la copie d'une inscription d'image, remontant à l'année . . . . . , où sont encore mentionnés d'autres princes de la famille des atabeks, non nommés dans l'histoire.

Dans le Cakheth, au contraire, notamment à Alawerd, se voient les plus riches images; mais elles n'intéressent que l'histoire de ce jeune royaume, et nulle n'est plus ancienne que le XVIe siècle : par cela même, elles n'ont pas tant de valeur comme documents, l'histoire moderne étant mieux connue.

J'ai déjà indiqué l'usage que l'on peut faire des renseignements tirés des images d'Ilori et des monastères de Khophi et de Tzaïch. Grâce à sa position éloignée et à la nature de son sol, la Mingrélie est, en effet, le plus riche dépôt d'images anciennes, pillées ou sauvées par les dadians de la première dynastie, qui, depuis lors, ne les ont pas laissées sortir de leurs mains. Excepté les images déposées à Gélath; celle d'Atsqour, remontant traditionnellement à la prédication de saint André; de Khakhoul, embellie par les victoires de Dimitri Ier et de Thamar; de Bidchwinta, dont l'origine n'est plus connue; du Sauveur, réparée par Narin-David, fils de Rousoudan; excepté, dis-je, ces antiques objets de la vénération des Géorgiens, nulle part on ne trouve, plus

qu'en Mingrélie, des images que l'on puisse appeler historiques. A Khoni, à Tzaïch, à Khophi, à Cotzkher, à Tsalendjikha, à Zougdid, presque dans chaque église, si petit que soit le village, on rencontre des peintures de saints, enrichies de pierres précieuses, sur le dos desquelles des lames d'argent, labourées par un grossier burin, transmettent au lecteur curieux les détails les plus intimes de l'histoire des dadians, depuis le xve siècle jusqu'à nos jours.

J'ai dit comment il est possible de construire l'antique généalogie de ces puissants feudataires, qui se donnent les titres de dadians, de gouriels, et même de rois, dans leurs chartes fastueuses, dans leurs épitaphes, dans tous les documents émanés de leurs chancelleries; et cela au moyen des peintures murales, des inscriptions; comment il est possible, avec ces matériaux, de les rendre plus complètes qu'avec les textes historiques imparfaits qui les concernent; mais ce qui n'est pas connu, c'est que l'histoire particulière d'une moitié du xviie siècle, représentée par le long règne du dadian Léwan II, 1611-1658, est pour ainsi dire tout entière tracée de sa main, sur les images dont j'ai indiqué plus haut les localités. Ainsi ses victoires sur les Aphkhaz, sur les rois d'Iméreth, les détails ignorés de la mort de ses père et grand-père, sont consignés sur les images dont je parle, et accompagnés de donations rédigées dans les termes les plus curieux. Là on trouve une quantité d'ex-

pressions locales, dont le sens nous échappe, de dates précises, que l'on ne trouverait nulle part. La collection de ces inscriptions fut faite, il y a quelques années, par le prince aujourd'hui régnant, grand amateur d'archéologie; je les ai vérifiées sur place, et j'espère, en les livrant au public, lui fournir des matériaux non moins piquants que neufs et multipliés.

Les images du Letchkoum, du Souaneth mingrélien et du Radcha, nous servent peu pour l'histoire générale de la Géorgie, hormis une, copiée à Etzer, par le prêtre Kouthathéladzé, et sur laquelle est mentionnée la reine Rousoudan, fille de Thamar; ainsi qu'une autre, de Phaqi, où il est question d'un roi Giorgi, incertain. Toutefois, ces images laissent deviner, par la rédaction de leurs légendes, de quelle espèce d'autonomie, mêlée de théocratie, jouissaient les populations des hautes vallées de la Tzkhénis-Tsqal, de l'Eugour et du Rion. Au lieu des noms des souverains sous lesquels elles furent fabriquées, on y trouve ordinairement l'indication, soit des individus, soit des communes qui les ont offertes, des mamasakhlis ou décanos, c'est-à-dire des maires et curés, et des seigneurs, inconnus pour la plupart, au temps desquels elles furent déposées dans les églises : par là, on comprend la méfiance jalouse qui en surveille la conservation, puisqu'elles sont la propriété collective de familles encore existantes, de villages entiers et de communes.

VI. MANUSCRITS ET CHARTES.

Il me reste à entretenir Votre Excellence des manuscrits et des chartes : parmi les nombreux ouvrages géorgiens et arméniens que j'ai eu l'occasion d'examiner, je vous signalerai d'abord les plus anciens, puis les plus importants par leur contenu.

La question de l'antiquité des manuscrits n'est pas toujours une théorie oiseuse, une spéculation n'intéressant que la paléographie, l'élément le plus simple des recherches de l'érudition. C'est presque un axiome, que plus les manuscrits sont anciens, plus le texte qu'ils renferment est pur et correct; et d'ailleurs, grâce aux habitudes presque invariables et universelles des copistes, les notes et mémento déposés par eux, sur les marges et dans les blancs, renferment toujours des renseignements historiques qu'il serait inutile de chercher ailleurs. Ainsi, les bonnes leçons et les notes forment tout le prix de ces vénérables monuments d'un autre âge.

Comme les Latins et les Grecs ont eu leurs manuscrits en lettres onciales, si appréciés, si recherchés des connaisseurs, chez les Géorgiens on trouve également, non toutefois en grand nombre, des manuscrits en parchemin, entièrements écrits en lettres capitales, de l'alphabet ecclésiastique, qui sont, je n'en doute pas, d'une haute antiquité. Avant mon voyage, j'avais vu un fragment palimpseste d'histoire ecclésiastique, au musée de notre académie, et un bel évangile in-4°, dans la biblio-

thèque des mékhitharistes de Venise : tous deux sans date. En Géorgie même j'ai eu le bonheur d'en rencontrer quelques-uns.

a. Ce fut d'abord un gros et magnifique volume, malheureusement incomplet, que Mgr l'exarque Isidore a fait apporter du Souaneth par le prêtre Kouthathéladzé, contenant soixante-trois pièces plus ou moins intéressantes, et notamment une vie de saint Abo, martyrisé à Tiflis, vers l'an 790. Et cette biographie, morceau très-intéressant pour l'histoire des Khazars au VIIIe siècle, et quelques-unes des notes çà et là disséminées, seront fort utiles, en tant qu'indications relatives à plusieurs points douteux. Comme le manuscrit, d'après mon opinion, doit être postérieur tout au plus de deux siècles aux événements, il est raisonnable de conclure que le texte en est très-authentique : ainsi, quand le biographe de saint Abo parle d'un catholicos Samouel, historiquement inconnu, qui l'engagea à la rédiger, on peut hardiment croire à l'existence de ce personnage ; quand il nous dit que saint Abo, pour aller de Géorgie chez les Khazars, passa par le défilé de *Darialan*, il semble facile de reconnaître, dans ce nom, la vraie forme du Pas de Dariel ou Darial, ayant en persan la même signification que le Bab-al-Lan des Arabes, c'est-à-dire : « Porte des Alains » ; enfin, quand un des lecteurs, ou le copiste lui-même, recommande à Dieu le *mamphal* Ioané Mtbéwar, il confirme du même coup, qu'au Xe ou XIe siècle le titre de *mamphal*, dynaste, employé souvent par

Constantin Porphyrogénète, subsistait réellement en Géorgie, et que la ville ou forteresse de Tbeth, dans le Clardjeth, avait des seigneurs particuliers.

b. J'ai fait ressortir plus haut la valeur littéraire du manuscrit des Évangiles de Djroudch, copié en 156 du cycle pascal, 6540 du monde, ou 936 de J. C. sous le roi Soumbat.

c. De beaux manuscrits de Gélath, copiés, en 267 du cycle, ou 1047 de J. C. *d.* en 268-1048-6510; *e.* et en 273-1053, enfin de celui de Catzkh, aujourd'hui à Alawerd, copié en 279-1059.

f. Dans la collection du dadian, j'ai vu plusieurs manuscrits en lettres capitales, incomplets, sans date ni notes qui puissent en faire connaître l'âge; quelques feuilles d'un évangile, copié en 6638 du monde, au temps du roi Bagrat (IV) et de la reine Mariam, par Ilarion, évêque d'Ichkham : l'année pascale manque; mais ce doit être l'an 254-1034.

g. A Chio-Mghwimé, un autre livre d'Évangiles porte la date pascale 405-6804 du monde; *h.* là même, une explication de l'Apocalypse fut écrite en 198-978-6582.

i. A Mizkhétha un Dzilis-Piri est daté de l'an 453-6837 du monde, d'après le comput géorgien; 6741, d'après celui des Grecs: c'est l'an 1233 de J. C.

Un manuscrit de Gélath est daté 6743 du monde, d'après le comput géorgien, ou 1139 de J. C.

j. D'autre part, le Musée de l'Académie possède trois manuscrits, datés : l'un, de 260-1040-6624, sous l'empereur Michel et sous Bagrat (IV), couro-

palate de Géorgie; un second, copié sous les mêmes souverains, en 258-1038; un troisième, en 269-1049.

Malheureusement la plupart de ces vieux livres sont incomplets, et conséquemment on n'y trouve ni date ni mémento; mais le peu de dates que j'ai citées nous révèlent et nous prouvent ce fait, que les Géorgiens, en adoptant le cycle pascal et l'ère mondaine, car les dates chrétiennes ne paraissent que rarement et sur les monuments plus modernes de leur pays, faisaient indifféremment usage de deux computs : le leur, qui est censé commencer quatre-vingt-seize ans avant la création du monde, et celui des Grecs. A la date *i.*, qui est la plus clairement exprimée dans les deux systèmes, se rattachent les manuscrits *b*, *f*, *h*, l'inscription peinte de Soouk-Sou, et le manuscrit *j*, avec une erreur manifeste de vingt ans.

Au moyen de ces exemples, nous sommes suffisamment édifiés sur l'ancien comput original des Géorgiens.

En fait de nouveautés, c'est-à-dire d'ouvrages qui me fussent jusqu'à présent inconnus, j'ai trouvé, à Kistaour, chez le prince David Éristof, le roman Babaramiani; à Tiflis, plusieurs ouvrages de littérature légère, mais modernes, composés par Pétré Laradzé; chez le prince David-Dadian, une histoire en vers, de Chah-Nawaz Ier, ainsi que la seconde partie du Voyage de Soulkhan-Saba, en Europe. Mais les ouvrages les plus saillants dont j'aie eu connais-

sance, sont : *a*, *b*, deux romans arméniens, dont j'ignorais jusqu'au titre; l'Histoire de Joseph et d'Asaneth, attribuée à saint Éphrem, et celle de Hovasaph et de Baralam, que je n'ai pas eu le temps de lire en entier; *c*. l'original arménien de la deuxième partie du code de Wakhtang, Recueil de lois ecclésiastiques, par Mkhithar-Goch, mort au commencement du XIIIe siècle; *d*. le condac ou recueil de documents relatifs au couvent arménien de Hohanavank, très-intéressant pour l'histoire de la Géorgie au XVIe siècle; *e*. l'historien arménien *inédit*, vraisemblablement Sébéos, qui a écrit les campagnes de l'empereur Héraclius en Perse; et *f*. selon toute apparence, l'une des plus anciennes copies de l'abrégé arménien des Annales géorgiennes, jusqu'en 1125, copie faite, à la fin du XIIIe siècle, d'un ouvrage d'un intérêt capital pour l'édition de l'original géorgien.

Quant aux chartes, la plus ancienne que j'aie vue et que je connaisse, est une copie, qui semble authentique, d'un document de l'an 1040 de J. C. Les résultats très-nombreux que l'on peut tirer des pièces déposées au comptoir du synode de Tiflis ne se prêtent point à une analyse rapide, et sont déjà exposés dans un mémoire imprimé.

En terminant cet aperçu, bien sommaire, de mes travaux en Géorgie, je prends la liberté de faire observer à Votre Excellence, qu'il ne contient que les faits saillants, entièrement nouveaux, fruits de mes recherches personnelles, avec les seuls éclair-

cissements strictement nécessaires pour les rattacher aux faits antérieurement connus : quant aux détails, j'ai dû les écarter.

Si vous jugez que j'aie convenablement rempli la mission que m'avait confiée le Prince-Lieutenant, si les résultats répondent à votre attente, je m'estimerai amplement récompensé de mes efforts.

J'ai l'honneur d'être....

Saint-Pétersbourg, 18 février 1849.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

LA CONJUGAISON ET LES PRONOMS

DANS LES LANGUES SÉMITIQUES,

PAR M. DERENBOURG.

Les lettres serviles qui, dans les verbes, indiquent le genre, le nombre et la personne, sont ou empruntées au pronom personnel, ou bien elles ont la même origine que ce pronom. Dans les deux cas, il sera utile de considérer ce pronom avant d'aborder la conjugaison du verbe.

Dans le pronom personnel, il faut avant tout distinguer la troisième personne des deux autres. Pas plus que les autres langues connues, les langues

sémitiques ne présentent un vrai pronom pour la troisième personne. En effet, on comprend que celui qui parle se désigne vaguement par un mot convenu, sans se servir du nom spécial qui le distingue de toute autre personne; on comprend tout aussi facilement que celui auquel on adresse la parole, se fasse désigner de même. Les deux personnes sont en face l'une de l'autre, et toute équivoque disparaît. Mais la troisième personne, c'est tout le monde, excepté moi qui parle, et vous à qui je parle; comment donc faire pour la distinguer d'une manière précise et qui ne laisse plus de doute? Si je ne veux pas me servir du nom même, il faut que ce soit un mot démonstratif, un mot qui indique, pour ainsi dire, du doigt la personne ou la chose dont il s'agit.

Aussi en latin, les mots *hic*, *ille*, *idem*, *is*, servent de pronom de la troisième personne; il en est de même en grec, et il en sera ainsi en hébreu. Les mots הוּא, הִיא, הֵם et הֵן (avec article הַהוּא, הַהִיא, הָהֵם), ne sont que des adjectifs démonstratifs; la lettre principale est le *hé*, qui a la propriété de montrer et d'indiquer (comparez הֵא, הָא, ها); au singulier, le *wav* est le signe du masculin, et même dans son origine du genre commun[1], plus tard, le féminin est présenté par le *yod*, de même qu'en هذه et هذه[2]. Au pluriel, les lettres *mim* et *noun* repré-

[1] Comparez ذو et ذو (*Gramm. arabe*, I, 449, et Ibn-Akil, *Commentaire sur l'Alfiyya*, p. ٣١).

[2] Ces deux formes appartiennent, il est vrai, au pluriel; mais l'opposition entre les deux genres est toujours marquée par ces deux voyelles.

sentent les deux genres, et le rapport qui existe entre le *mim* et le *wav* d'un côté, et entre le *noun* et le *yod* de l'autre côté [1], confirme la signification que nous avons donnée aux deux lettres. L'*élif* à la fin du singulier est, comme en كتبوا, *scriptio plena*, puisqu'il se trouve retranché dans les suffixes, et manque toujours en arabe (هي, هو). Le *fatha* qu'on a donné au و et au ى dans ces deux mots, est tout à fait dans la nature de la langue arabe, qui ajoute cette dernière voyelle presque partout à la fin des mots qui, en hébreu, terminent par un *scheva* quiescent ou par une lettre quiescente. (Voy. *Journal asiatique*, 1844, vol. II, p. 213.)

Je suis porté à rattacher à ce *hé* démonstratif le ה de l'article qui, dans toutes les langues, n'est dans son origine qu'un démonstratif, et je doute fort de l'existence réelle de ce *lamed*, qu'on a imaginé pour que l'article hébreu ressemblât à celui des Arabes. Il serait, dans tous les cas, singulier que ce *lamed*, qui serait la lettre principale, eût si complétement dis-

[1] Le *mim* et le *wav* sont deux lettres labiales, dont la première est la plus forte. Ainsi le *mim* de קְטַלְתֶּם est, pour ainsi dire, écrasé dans קְטַלְתּוּנִי. Le *yod* est la lettre linguale la plus flexible, et a par là une parenté très-marquée avec le *noun;* comparez נאה et יאה, et plus bas ce que nous disons au sujet de la troisième personne de l'aoriste. (Voyez entre autres aussi Grimm, *Geschichte der deutschen Sprache*, vol. I, p. 309.) En considérant ensuite l'homogénéité qui existe entre les deux sons nasaux *m* et *n*, et entre les deux semi-voyelles *w* et *y*, on admire cette sagesse instinctive, avec laquelle le génie de la langue sait exprimer des différences peu importantes et nécessaires comme celles du genre et du nombre, par des signes qui, par leur nature, ne diffèrent que légèrement.

paru de la langue, que la Bible ne présente plus un seul exemple sans contraction[1]. Les mots הלֵזוּ et הלֵזוּ ne prouvent absolument rien; car le *lamed* se glisse facilement dans les formes démonstratives, comme on le voit en ذالك à côté de ذاك [2], tandis que cette lettre manque en هاذا et هٰذا = הֵזֶה, où le *hé* existe même en arabe, sans être accompagné d'un *lamed* qu'il devrait avoir, si en effet le *hé*, en

[1] La supposition d'une forme הל se fonde surtout sur l'usage de substituer en hébreu un *hé* à l'*élif prosthétique* des Arabes. Or nous ne connaissons en hébreu d'autre *hé prosthétique* que celui qui est placé devant une autre lettre servile privée de voyelles, comme au *niphal* devant le *noun;* mais dans les cas où en arabe on a mis l'*élif* immédiatement devant la racine, la langue hébraïque l'a complétement supprimé. Exemple : اسم = שֵׁם , ابن = בֵּן , اثنين = שְׁנַיִם. Par conséquent, pour que l'*élif* fasse supposer à sa place un *hé* en hébreu, il faudrait que l'existence de cette lettre servile ל fût déjà prouvée, ce que nous contestons précisément.

Il faut encore observer que les anciens grammairiens hébreux qui parlaient souvent l'arabe, et dont les ouvrages grammaticaux sont en grande partie composés dans cette langue, ne se sont pas doutés de cette égalité des deux articles arabe et hébreu. Et cependant ils établissent assez souvent des rapports curieux entre les deux langues.

Les quelques exemples, enfin, dans lesquels on a reconnu encore l'existence du *lamed*, comme אַלְמוֹדָד, אַלְגַבִּישׁ, אַלְקוֹם, s'ils prouvent quelque chose, démontreraient plutôt qu'un article avec cette lettre *l*, était si peu connu en hébreu, qu'en le transportant dans cette langue, il fallait en même temps prendre la forme arabe en entier. Si le ה de l'hébreu renfermait la forme הל, on aurait naturellement dit : הלמודד, etc.

[2] On voit bien qu'on a regardé le *lam*, dans ce mot, comme l'équivalent de la préposition, de ce que les Persans l'ont traduit par اين ترا = اينت.

hébreu, représentait le הַל imaginé de l'article. Le son *l* a d'ailleurs dans les langues sémitiques une valeur démonstrative, comme on le voit dans les prépositions ל, אֶל, ل, الى, etc. car on saisit facilement le rapport qui existe entre l'idée de la direction vers un objet, et celle de l'indication directe de ce même objet. On peut enfin comparer encore le mot הָאֵלֶה, ou הָאֵל, qui ressemble complétement à la préposition אֶל.

Le pronom personnel ne commence donc en réalité qu'avec la seconde personne. Les quatre formes אַתָּה, אַתְּ (אַתִּי), אַתֶּם, אַתֶּן en hébreu, أَنتَ, أَنتِ, أَنتُم et أَنتُنَّ en arabe, présentent le son *T* si répandu pour l'indication de cette personne, et modifié pour le genre et le nombre de la même manière que le démonstratif הוא et هو. Le masculin du singulier est resté sans aucun caractère spécial, l'*a* étant la voyelle primitive à laquelle, en hébreu, on a ajouté un *hé* comme *scriptio plena*. La syllabe أَنْ n'est qu'un support destiné à donner un corps à des lettres isolées, une espèce de tenvin ou nounation à la tête des mots [1], qui présente le sujet du pronom, comme ايا, en اياى, اياه, sert d'appui aux terminaisons pronominales qui expriment le régime. (Voy. *Journal asiatique*, 1843, vol. II, p. 216, n. 1.)

La première personne pour laquelle la langue ne

[1] Il est curieux de reconnaître ici encore l'exemple d'un cas où le *noun* et le *yod* alternent.

distingue pas le genre, mérite une considération spéciale. La forme أنا du singulier paraît avoir été, dans son origine, أنأ, composée du mot أن, que nous avons déjà trouvé dans la seconde personne, et de أ, que nous verrons plus bas comme signe de la première personne. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que, dans la poésie la plus ancienne, le mot a été ainsi lu[1]. Le syriaque a aussi ܐܢܐ, et le chaldéen אֲנָא. L'*alef* a disparu dans la forme hébraïque אֲנִי, sur laquelle la terminaison ִי— du suffixe de la première personne a exercé une influence incontestable (comparez plus bas קְטַלְתִּי). Le mot אָנֹכִי se rattache à la famille des mots ἐγώ, *ego*,

[1] Voyez *Hamâsah*, p. 24, lig. 19, et *Grammaire arabe*, II, n° 646 note. L'exemple rapporté à cette occasion par de Sacy n'offre pas la véritable leçon, et le vers doit être rétabli ainsi :

انا الذّائد الحامى الذمار وانما يدافع عن احسابهم أنأ اومثلى

Ce vers est tiré d'un morceau de poésie de Feresdak, et cité dans le *Charhh chawâhed almogny* de Soyouti (fol. 158 r.), qui y ajoute le commentaire suivant : الذائد بمعجمة اوله ومهملته اخره من ذاد يذود اذ منع وقال الجوهرى الذياد الطرد وذدته عن كذا طردته والحامى من الحماية وهى الدفع والذمار بكسر المعجمة وتخفيف الميم ما لزمكه حفظه مما يتعلق بك لانه يجب على اهله التذمر له اى التشمير لدفع العار عنه ويقال الذمار العهد

Dans le *Mohhtaçar almeány* (p. 257), ce vers est aussi donné avec la leçon الزمار, ce qui est probablement une faute.

aham, etc.[1], et résiste à toute analyse certaine. La même difficulté existe pour le ח du pluriel אַנְחְנוּ, نَحْنُ, نَحْنُ, سلح, où la syllabe *an* a commencé à disparaître en partie, tandis que le ח est resté, sans cependant passer dans les pronoms suffixes.

Venons maintenant à la conjugaison des verbes dans les langues sémitiques. Nous remarquerons tout d'abord que la troisième personne ne présente aucun signe pour la personne. La troisième personne est, en effet, la plus nécessaire et la plus indispensable, tant que l'homme ne simplifie pas sa manière de parler en substituant les pronoms aux noms, ce qu'il fait précisément en ajoutant aux verbes certaines terminaisons destinées à marquer la première et la seconde personnes. Il est connu que l'enfant se contente longtemps de la troisième personne, même en parlant de lui-même. Le singulier mas-

[1] M. J. Grimm (*Geschichte der deutschen Sprache*, I, p. 257 et 258) a réuni les pronoms personnels de plus de vingt langues, dans lesquelles le nominatif du pronom de la première personne n'a aucun lien étymologique avecl es autres cas du même pronom. — Cependant, si l'on regarde la syllabe כִי comme une enclitique, empruntée au relatif (כִּי), et qui pourrait être comparée à la syllabe γε dans ἔγωγε, on explique facilement la première partie de ce mot. On considère alors אֲנֹכִי comme = אַנאכִי, composé de la sylbabe *an*, que nous connaissons déjà, de אַ qui est le vrai signe de première personne, et de l'enclitique כִי. Ce mot אַנאכִי se contracte en אֲנאכִי, et le *qâmetz*, suivi de l'*aleph*, se change régulièrement en *chôlem*, et devient ainsi אֲנֹכִי (comparez كَاتِب et כָּתֹב, آكُل et אֹכֵל, حمار et חֲמוֹר et autres).

culin offre donc simplement les trois lettres, ou les lettres principales de la racine, כָּתַב, كَتَبَ, etc. Le changement que ce mot subit au féminin n'est que celui du genre; il comprend ה— en hébreu, ت en arabe, ת en chaldéen, formes et lettres consacrées dans ces langues à la détermination du féminin. Le pluriel, qui est du genre commun en hébreu, porte de même le signe du nombre seulement, כָּתְבוּ. La voyelle *oû* se trouve avec le même emploi au pluriel des substantifs arabes, et quelquefois même des substantifs hébreux. Le pluriel en *i*, habituel en hébreu, et appartenant aux cas indirects de l'arabe littéraire et à tous les cas de l'arabe vulgaire, paraît une forme postérieure et déjà amollie de la forme primitive en *ou*, qui se recommande entre autres par sa parenté avec l'autre lettre labiale *m*, consacrée aussi au pluriel, et qui se retrouve dans les suffixes des substantifs et des pronoms (דְּבָרָם, אַתֶּם)[1]. Les langues sémitiques qui ont conservé cette forme au masculin seul, ont choisi la terminaison en *noun* pour le féminin (كَتَبْنَ), parce que cette lettre caractérise ordinairement ce genre; et de même qu'au masculin le *mim* a cédé la place au *wav*, le *noun* est remplacé quelquefois au féminin par le *yod* en syriaque, et on dit ܟܬܒܝ.

D'après ce que nous venons de voir, nous devrons supposer que l'aoriste de même ne portera dans la troisième personne d'autre signe que ceux du nom-

[2] Voyez plus haut, p. 88, note 1.

bre et du genre. Aussi le *yod* que nous trouvons à la tête des quatre formes de ce temps en hébreu et en arabe, et le *noun*, qui prend la place du *yod* en syriaque, ne se rattachent pas à un pronom personnel qui d'ailleurs, comme nous croyons l'avoir démontré plus haut, n'existe pas pour cette personne. Mais quelle est l'origine de cette lettre?

Posons d'abord deux faits grammaticaux. Nous savons, en premier lieu, que les langues sémitiques distinguent l'aoriste du prétérit en faisant précéder la racine d'un son qui lui est étranger. Ainsi, dans la seconde personne, le *t* du pronom qui, au prétérit, se plaçait derrière la racine, se met devant elle dans l'aoriste (תִּכְתֹּב et כָּתַבְתָּ). Le second fait que nous allons rappeler est celui-ci : les langues sémitiques aiment à affecter la voyelle *i* ou *e* à toutes les lettres préfixes qui, pour quelque raison que ce soit, ne peuvent pas rester complétement sans voyelles. Ainsi, ב, ל, מ, etc. dans leurs différents emplois, prennent en hébreu *i*, toutes les fois qu'ils ne peuvent pas rester avec *schvâ*, et conservent cette voyelle toujours en arabe, parce que cette langue ne permet pas de commencer une syllabe par deux consonnes, sans l'interposition d'une voyelle.

Ceci convenu, la troisième personne de l'aoriste offrait le cas spécial où la racine, pour indiquer le temps, devait être précédée d'un son, sans que ce son fût déterminé. Le génie des langues sémitiques choisissait naturellement le *i* ou le *e;* mais ces langues ne peuvent pas faire commencer une syllabe

par une voyelle simple (*i-ktôb*); force était donc de condenser la voyelle dans sa lettre correspondante, c'est-à-dire, la semi-voyelle *yod* [1], ce qui se fait en hébreu et en arabe (יִכְתֹּב, يكتب [2]), ou bien, en allant encore plus loin, de le changer en *n*, comme cela a lieu en syriaque. Ces deux lettres se retrouvent au pluriel du masculin des trois langues, et au pluriel du féminin de l'arabe et du syriaque. Le signe du nombre et du genre est relégué à la fin du mot; ce sont, comme au prétérit, *ou* pour le masculin (יִכְתְּבוּ, يكتبون), et *n* pour le féminin (يَكْتُبْنَ) [3]. Le féminin du singulier seul dévie de la

[1] Il est certes digne d'être observé, qu'en syriaque le *yod* pourvu d'un *i* au commencement d'un mot, se prononce *ī*, et non pas *yi*; de même qu'en hébreu, le ו pourvu d'un *ou*, ne se prononce pas *von*, mais *ou*.

[2] En hébreu, ce *yod* a conservé la voyelle *i*, de même que les autres préfixes de l'aoriste, à l'exception de l'*alef*, qui a *segol*. L'arabe préfère ici encore le *fatha*. Une remarque de Hariri (de Sacy, *Anthol. gramm.* ٦٣) pourrait faire croire qu'une tribu remplaçait ce *fatha* par un *kesré*. Mais je ne sais si Hariri n'a pas généralisé ce qui n'avait lieu que pour le mot تَعْلَم et quelques mots semblables. Ce qui me fait concevoir ce doute, c'est d'abord le nom de تِلْتِلَةٌ qu'on a donné à cette prononciation, et qui est évidemment emprunté au mot تعلم, et ensuite le peu de trace qui est resté d'une différence aussi profonde. On rencontre encore la prononciation إِخال, *Hamâsah*, p. 120.

[3] Il est presque superflu de remarquer que le *noun* de la forme masculine يكتبون n'a rien de commun avec cette même lettre au féminin يكتبن. La forme de l'aoriste au subjonctif et au conditionnel, où le *noun* disparaît au masculin, tandis qu'il reste au féminin, montre suffisamment que cette lettre n'est au masculin

règle générale, et au lieu de placer le signe du genre à la fin, il s'y trouve au commencement du mot. De là les formes תִּכְתֹּב, تكتب, où le *t* a certainement la même origine qu'en كَتَبَتْ, et sert pour marquer le féminin. Mais cette irrégularité me paraît provenir de ce que le *yod* et le *noun*, produits seulement par la nécessité de commencer le mot par un son qui ne fût pas celui de la racine, cédaient facilement la place à une lettre qui avait sa raison d'exister en elle-même. Quant au féminin du pluriel, l'hébreu seul paraît l'avoir formé avec égard au singulier, puisque cette langue a conservé ici aussi le ת en תִּכְתֹּבְנָה. Mais l'arabe et le syriaque ont repris le *yod* et le *noun*, et l'hébreu lui-même a le *yod* dans quelques exemples. (*Genèse*, 30, 38; *Sam.* 1, 6, 12.)

La seconde personne ne présente aucune difficulté. Le son *T* du pronom se trouve dans les huit formes des deux temps. Au prétérit, ce *T* se rencontre et se lie avec les signes du genre et du nombre. כָּתַבְתָּ, כָּתַבְתְּ (כָּתַבְתִּי), כָּתַבְתֶּם, כָּתַבְתֶּן, كَتَبْتَ, كَتَبْتِ, etc.; à l'aoriste, la racine se place entre le pronom et les suffixes qui servent à déterminer les autres accidents du verbe, תִּכְתֹּבוּ, תִּכְתֹּבְנָה, תִּכְתְּבִי, تكتبى, etc. Toutes les lettres employées à cette occasion (*i*, *ou* et *n*) se retrouvent et ont été expliquées au pronom personnel.

qu'une espèce de *tanvin* changé en lettre réelle à cause de la longueur de la voyelle *ou*. (Voyez *Journal asiatique*, l. l.)

Pour la première personne, le pluriel s'explique par le pronom personnel. Les terminaisons נו et ن du prétérit, sont celles de אנו et نحن, et le *n* de l'aoriste n'en est que la forme abrégée, et appropriée à son usage au commencement du mot. La forme du singulier au prétérit, au contraire, ne révèle aucun rapport avec le pronom. Elle conserve le *T* de la seconde personne, en lui donnant une voyelle qui diffère dans les différentes langues sémitiques. La formation de cette personne du verbe paraît postérieure à celle de la seconde personne, et faite en opposition avec celle-ci[1]. Cela se voit surtout en arabe, où l'on a donné à la première personne la terminaison en *o*, et à la seconde personne, celle en *a;* c'est la même distinction que celle qui existe entre le nominatif et les autres cas des noms. En effet, la première personne, dans ses rapports avec la seconde, nous semble bien représentée par le rapport du sujet avec l'objet ou le régime. La personne qui parle d'elle-même est une espèce de premier sujet, le sujet par excellence; la personne à laquelle on adresse la parole, est, dans le même sens, le but, le régime par excellence de celui qui parle. En hébreu, le *t* a pris un *i*, voyelle probablement empruntée à la terminaison du pronom qui s'est établie dans toutes les formes des suffixes des

[1] En éthiopien, où la seconde personne du verbe est indiquée par le *caph*, cette lettre est de même maintenue pour la première personne, qui se distingue ainsi de la seconde par la voyelle seulement.

langues sémitiques. Le syriaque montre dans cette circonstance, comme en tant d'autres, son caractère de langue vulgaire, en privant le *t* de toute voyelle, et en faisant entrer le son *i*, aplati en *e* dans le corps du mot, ܡܠܟܬ[1].

Si l'explication que nous avons donnée plus haut du pronom ا est exacte, l'*élif* qui commence la première personne du singulier à l'aoriste est le signe du pronom de la même personne détaché de son support *an*.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1849.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu; la rédaction en est adoptée.

M. Defrémery fait observer, à l'occasion du procès-verbal, qu'on pourrait imprimer le catalogue des ouvrages légués par M. Fauriel. Cette proposition est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de la Société catholique, à Beyrouth.

Sont présentés et reçus membres de la Société :

MM. L'abbé Torrecilla,
Alcober (Vincent),
Le baron d'Hervey de Saint-Denys.

[1] C'est comme le verbe de la langue *ehhkili*, à l'égard de l'éthiopien. (Voy. *Journal asiatique*, 1838, vol. II, p. 80.)

M. Mohl fait un rapport sur l'envoi à faire du Journal asiatique à différentes Sociétés. Le Conseil décide que le Journal sera présenté, à partir de l'année 1850, à la Société orientale américaine, à Boston;

A la Société asiatique de Bombai;

A la Société asiatique de la Chine, à Hong-kong;

A M. Logan, éditeur du Journal de l'Archipel indien.

Quelques autres demandes du Journal sont ajournées jusqu'à nouvelle information.

M. Bazin lit l'analyse de deux comédies chinoises.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Par les auteurs. *Chrestomathie hindie et hindouie*, à l'usage des élèves de l'École spéciale des langues orientales vivantes. (par MM. GARCIN DE TASSY et LANCEREAU.) Paris, 1849, in-8°.

Par l'auteur. *Grammaire arabe* (idiome d'Algérie), par M. A. BELLEMARE. Paris, 1850, in-8°.

Par l'auteur. *Les Huns blancs ou Ephthalites*, par M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN. Paris, 1849, in-8°.

Par l'auteur. *De l'Origine de la tradition indienne du Déluge*, par M. Félix NÈVE. Paris, 1849, in-8°. (Extrait des *Annales de philosophie chrétienne.*)

Par la Société orientale allemande. *Zakarija ben Muhammed ben Mahmoud el Cazwini's Kosmographie*, herausgegeben von F. WÜSTENFELD. T. I, p. 2. Goettengen, 1849, in-8°.

Par l'auteur. *Bericht über H. Reinaud's französische Uebersetzung von Abulfeda's Geographie*, von Freiherr HAMMER-PURGSTALL. (Extrait des comptes rendus de l'Académie de Vienne.)

Par l'auteur. *On the Rock inscriptions of Kapur di Giri, Dhauli and Girnar*, by prof. WILSON. Londres, 1849. (Extrait du Journal de la Société asiatique de Londres.)

La collection des Inscriptions assyriennes rapportées par M. Layard est sous presse à Londres; elle s'exécute avec des

types gravés à Londres, aux frais du Musée britannique, et par les soins de M. Birch. Elle terminera la série des publications de M. Layard, qui a eu le bon esprit de publier, dans des ouvrages à part, la description de ses fouilles à Nimroud, les dessins en grand des principaux monuments, et enfin les inscriptions. La collection des antiquités qu'il a déposées au Musée britannique est beaucoup plus nombreuse que celle dont M. Botta a enrichi le Louvre; mais elle ne comprend pas de pièces aussi grandes et aussi belles que les deux grands taureaux et les deux figures qui étouffent des lions, et l'exécution des sculptures de Nimroud est généralement très-inférieure à celle des monuments de Khorsabad. La pièce la plus belle de la collection de Londres est la tête colossale d'un cheval, trouvée à Khorsabad. La collection des ivoires, des poteries et des bronzes, que M. Layard a rapportée de Nimroud, est infiniment curieuse, et les nouvelles fouilles auxquelles M. Layard se livre dans ce moment à Ninive, ne pourront manquer de compléter la série des monuments qui jettent une lumière si grande et si inattendue sur l'histoire ancienne de la Mésopotamie.

L'ouvrage de M. Botta sur sa découverte de Khorsabad est sur le point d'être terminé. Quatre-vingt-cinq livraisons sont publiées, toutes les planches sont terminées, et l'Imprimerie nationale achève dans ce moment le tirage des cinq dernières livraisons, qui contiennent la fin de la description du monument. Les deux cent vingt planches d'inscriptions ont été publiées à part, et à un prix très-modique (60 fr.), pour en faciliter l'acquisition aux savants qui s'occupent du déchiffrement de l'écriture assyrienne.

CORRECTIONS.

Cahier de novembre-décembre : pag. 369, lig. 4 et 12, et pag. 372, ligne 11, au lieu de *Hinâyâna*, lisez : *Hinayâna*.

Page 555, ligne 22, et page 556, ligne 3, au lieu de *Marwan*, lisez : *Marwar*.

JOURNAL ASIATIQUE.

FÉVRIER-MARS 1850.

LE SIÈCLE DES YOUÊN,

OU

TABLEAU HISTORIQUE

DE LA LITTÉRATURE CHINOISE,

DEPUIS L'AVÉNEMENT DES EMPEREURS MONGOLS

JUSQU'À LA RESTAURATION DES MING.

DEUXIÈME CLASSE.

史部

SSE-POU, HISTOIRE.

§ 1. 正史類

Tching-sse-loui, Histoire officielle.

三國志辨誤

San-koue-tchi-pièn-ou, Erreurs contenues dans le *San-koue-tchi* [1] « l'Histoire des trois royaumes », par un anonyme, un chapitre (*Catal.* liv. v, fol. 3).

L'auteur de cet ouvrage signale et corrige toutes les erreurs contenues dans le Commentaire de Peï-

[1] Le *San-koue-tchi* contient l'histoire du temps où la Chine fut partagée en trois royaumes.

song[1] sur l'histoire de T'chin[2] intitulée *San-koue-tchi* « Histoire des trois royaumes ». Il consacre vingt et une sections à l'histoire du royaume de Weï, sept à l'histoire du royaume de Chŏ, et quatorze à l'histoire du royaume de Ou.

宋史

Song-sse, Histoire des Song, par Thŏ-khĕ-thŏ[3] et autres historiographes[4] de la dynastie des Youên, quatre cent quatre-vingt-seize livres (*Catal.* liv. v, fol. 7).

Le but principal des auteurs a été de répandre la lumière sur la doctrine du Tao[5]; ils n'ont donné les autres choses que pour faire nombre. Il y a, en effet, dans cette histoire tant de lacunes, tant de contradictions, tant de passages obscurs et confus, que nous ne pourrions les compter. Quant aux mots appartenant à la langue des Liao et des Kin, ce n'est pas que Thŏ-khĕ-thŏ n'ait été capable de les expliquer, mais il n'en a examiné aucun à fond, c'est-à-dire il n'a indiqué l'étymologie exacte d'aucun mot, d'où il est résulté que notre AUGUSTE SOUVERAIN (Khien-long) a du prendre la peine de les retraduire tous (dans une deuxième édition, qui est terminée par des vocabulaires *Liao* et *Kin*).

[1] Écrivain de la dynastie précédente.

[2] C'est T'chin-cheou, l'auteur du *San-koue-tchi*. Cet écrivain, qui fut ministre, vivait sous la dynastie des Thsin.

[3] Cet auteur est désigné sous le nom de *Toto* dans l'Histoire générale de la Chine du P. Mailla.

[4] Voyez l'Histoire générale de la Chine, t. IX, p. 581, à la note.

[5] Cette doctrine était en vogue sous la dynastie des Song.

D'après cela, que l'on juge du reste. Depuis Koweï-ki, quelques auteurs ont corrigé le texte de ce grand ouvrage; mais au bout du compte ni Thsaï-sié, ni San-tchang n'ont encore pu effacer les historiographes de la dynastie des Youên, et aujourd'hui même, quiconque veut étudier sérieusement l'histoire des Song est obligé de s'appuyer sur ces documents officiels.

遼史

Liao-sse, Histoire des Liao[1], par Thŏ-khĕ-thŏ et autres historiographes de la dynastie des Youên, cent seize livres (*Catal.* liv. v, fol. 7).

Un auteur indigène écrivit et publia l'histoire des Liao; malheureusement, cet ouvrage ne put parvenir jusqu'à la frontière chinoise. Tous les exemplaires furent saisis et livrés aux flammes par les soldats que le gouvernement avait mis dans les principales villes; il n'en resta pas un seul, et quand Thŏ-khĕ-thŏ voulut à son tour écrire une histoire des Liao, les secours lui manquèrent pour discuter les témoignages; c'est à peine s'il eut à sa disposition les ouvrages de Yé-liu-yen et de Tchin-ta-jîn. Aussi ne dira-t-on pas que l'histoire des Liao pèche par l'abondance des détails, car tout y est en raccourci et véritablement les auteurs n'y donnent que des abrégés. Ainsi le vocabulaire, qui aurait dû comprendre l'explication de tous les mots de la langue, ne forme

[1] Peuple d'origine tongouse.

qu'un chapitre. Il est vrai que Thŏ-khĕ-thŏ s'est conformé au *Yn-y* « vocabulaire » des anciens et que son système est excellent; mais il y a néanmoins beaucoup d'erreurs et de contradictions. C'est pourquoi,

« Après avoir reçu avec respect la décision de notre AUGUSTE SOUVERAIN, nous avons corrigé, d'après ses ordres, toutes les interprétations fautives qui se trouvaient dans le vocabulaire des deux histoires des Kin et des Youên, puis nous l'avons placé dans la nouvelle édition. On peut s'en fier à nos soins, nous garantissons l'exactitude de ce vocabulaire. »

金史

Kin-sse, Histoire des Kin[1], par THŎ-KHĔ-THŎ et autres historiographes de la dynastie des Youên, cent trente-cinq livres (*Catal.* liv. XV, fol. 7).

C'est une histoire complète de la dynastie des Kin, avec des cartes et des tableaux généalogiques : comme on y trouve des fragments de Hao-wen et de Lieou-khi et des notes que ces deux écrivains de la dynastie des Youên avaient recueillies pour leurs travaux particuliers, les auteurs ont donné à cet ouvrage un fondement très-solide et un mérite réel. Si l'on compare l'histoire des Kin à l'histoire des Liao, on trouvera que la première est plus riche en faits et contient une foule de particularités. Les collaborateurs de Thŏ-khĕ-thŏ étaient évidemment

[1] Les Kin sont les ancêtres des Mandchous.

de la grande école des historiens. Quant au style et à l'exécution, l'ouvrage est à la fois grave, sévère et d'une élégance continue dans les narrations.

Tableau comparatif des principaux ouvrages des historiographes publiés depuis les Han jusqu'à nos jours.

Sous les Han	2
Sous les T'hang	11
Sous les Song	9
Sous les Youên	4
Sous les Ming	1
Sous la dynastie actuelle	4
	31

§ 2. 編年類 *Pien-nien-loui.*

ANNALES.

資治通鑑釋文辨誤

Tse-tchi-thong-kien-che wen-pien-ou, Explication du *Tse-tchi-thong-kien*[1] (Miroir universel à l'usage de ceux qui gouvernent), suivie d'observations critiques, par Hou San-seng, douze livres (*Catal.* liv. xv, fol. 10).

Du temps des Song méridionaux, il existait pour l'explication du *Thong-kien* « Miroir universel » trois écoles (*San-Kia*) ou trois systèmes différents. Le premier était celui de Haï-lo, le second celui de Long-tchaò; mais Haï-lo et Long-tchaò étaient tous

[1] Le *Tse-tchi-thong-kien* fut composé sous la dynastie précédente par Sse-ma-kouang, l'un des historiens les plus célèbres de la Chine.

les deux des plagiaires; ils ont composé leurs livres en s'appropriant ce qu'ils avaient pillé dans les ouvrages historiques de Tchaò. Il y a autre chose encore, c'est que les ouvrages historiques de Tchaò fourmillent d'inexactitudes, d'incohérences et de contradictions. San-seng, après avoir expliqué et commenté le texte du *Thong-kien*, signale toutes les erreurs que l'on trouve dans l'histoire de Tchaò; il prend les opinions de cet auteur une à une et les soumet à une critique approfondie. Dans un appendice placé à la fin de son livre, il reproduit les textes de Haï-lo et de Long-tchaò, du moins ceux qui sont identiques, et les accompagne aussi d'un ample commentaire.

Tableau comparatif des principales annales publiées depuis les Han jusqu'à nos jours.

Sous les Han	1
Sous les Thang	2
Sous les Song	13
Sous les Youên	1
Sous les Ming	4
Sous la dynastie actuelle	7
	28

§ 3. 紀事本末類

Ki-sse-pen-mŏ-loui, Chroniques particulières.

Il n'a paru aucun ouvrage de ce genre sous la dynastie des Youên.

Tableau comparatif des principales Chroniques publiées depuis les Song jusqu'au règne de Khien-long.

Sous les Song	4
Sous les Ming	3
Sous la dynastie actuelle	12
	19

§ 4. 別史類

Piĕ-sse-loui, Histoires supplémentaires.

續後漢書

Sŏ-heou-han-chu, Supplément à l'histoire des Han postérieurs, par Hŏ-KING, quatre-vingt-dix livres (*Catal.* liv. v, fol. 23).

Sun-tsong-tao a fait un Commentaire sur cet ouvrage, dont l'édition originale est perdue depuis longtemps; on en a imprimé une copie, tirée de la grande Encyclopédie des Ming (*Yong-lo-ta-tien*). L'auteur et Siao-tchang[1] s'étaient proposé tous deux le même but. On remarquera seulement que Ho-king a restitué ce qui nous manquait dans l'ouvrage de T'chin-cheou[2]; il a écrit à ce sujet huit chapitres supplémentaires; il donne, en outre, son jugement sur plusieurs points d'histoire que Siao-tchang n'avait pu éclaircir. En général, cet auteur a de la hardiesse

[1] Écrivain de la dynastie des Song. Il a publié un ouvrage qui porte le même titre.

[2] T'chin-cheou est l'auteur du *San-koue-tchi* «Histoire des trois royaumes».

et de la sagacité; son ouvrage peut être lu avec fruit par tous les instituteurs. Quant à Tsong-tao, son système d'interprétation est excellent : soit qu'il adopte, soit qu'il rejette une opinion, il fournit toujours de précieuses lumières.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de ce genre, publiés depuis les Song jusqu'à la fin du règne de Khien-long.

Sous les Song	8
Sous les Youên	1
Sous les Ming	2
Sous la dynastie actuelle	5
	16

§ 5. 雜史類

Tsă-sse-loui, Histoires diverses.

戰國策校注

Tchen-kouĕ-tsĕ-hiao-tchu, Examen critique des Commentaires sur l'Histoire de la féodalité, par Ou Sse-tao, dix livres (*Catal.* liv. v, fol. 26).

L'auteur confère l'ouvrage de Yao-hong, intitulé *Tchen-kouĕ-tsĕ-tchu* « Commentaire sur l'Histoire de la féodalité » avec le Commentaire de Pao-pieou; il cite pêle-mêle une foule de livres, pour corriger les défauts des deux Commentaires. Quant au texte et à l'ordre des chapitres, il se conforme uniquement à l'ancienne édition de Pao-pieou; mais il supplée aux lacunes et aux omissions. Afin de maintenir

dans son intégralité l'ordre des divisions établies par Lieou-hiang[1], il place, avant la table des chapitres, l'index de l'édition originale, index qui n'a pas moins de trente-trois feuillets et de quatre cent quatre-vingt-six articles. En cherchant à éclaircir et à expliquer ce qui est trop concis ou quand il abrége des digressions trop longues, cet auteur s'écarte un peu du texte de Pao-pieou.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de ce genre, publiés depuis les Thang jusqu'à nos jours.

Sous les Thang	4
Sous les Song	9
Sous les Youên	4
Sous les Ming	2
Sous la dynastie actuelle	1
	20

§ 6. 詔令奏議類

Tchao-ling-tseou-y-loui, Diplomatique.

Il n'a paru aucun ouvrage de ce genre sous la dynastie des Youên.

Tableau comparatif des principaux Recueils de documents officiels, publiés depuis les Song jusqu'à nos jours.

Sous les Song	7
Sous les Ming	19
Sous la dynastie actuelle	15
	41

[1] Auteur qui vivait sous la dynastie des Song.

§ 7. 傳記類

Tchouen-ki-loui, Biographie.

唐才子傳

Thang-thsaï-tseu-tchouen, Histoire des beaux-esprits de la dynastie des Thang, par SIN WEN-FANG, huit livres (*Catal.* liv. VI, fol. 6).

L'édition originale de cet ouvrage est perdue depuis longtemps; elle comprenait, en dix livres, des Notices biographiques sur trois cent quatre vingt-dix-sept écrivains de la dynastie des Thang. On en a imprimé une copie tirée de la grande collection des Ming (*Yong-lo-ta-tien*). Les Notices qui subsistent encore sont au nombre de deux cent soixante et dix-huit; on les a fondues ensemble dans cette édition, et on a réduit l'ouvrage primitif à huit livres, dans lesquels on trouve, sous la forme de résumés, ce qu'il y a de plus substantiel dans les Notices. Comme les faits recueillis par Wen-fang s'étaient, pour ainsi dire, multipliés, on ne doit pas s'étonner qu'il ait commis quelques légères erreurs; mais, au bout du compte, son ouvrage est rempli de tant de choses, qu'il faut lui savoir gré de ce qu'il y a de bon et d'exact; car il a rendu un véritable service à l'histoire de la poésie sous les Thang. Si l'on voulait lui assigner un rang comme historien, je remarquerais qu'il a une fort belle manière de composer : à chaque notice biographique, il ajoute ses propres observa-

tions, il prononce des jugements; et quand il examine les qualités et les défauts des poëtes, il est toujours dans le vrai.

元朝名臣事略

Youen-t'chao-ming-t'chin-sse-liŏ, Histoire abrégée des mandarins illustres de la dynastie des Youên, par Sou Thien-tsiŏ, quinze livres (*Catal.* liv. VI, fol. 6).

Cet ouvrage contient l'histoire des mandarins illustres de la dynastie des Youên. L'auteur commence à Mŏ-hou-li et finit à Liou-yng. On y trouve en tout quarante-sept notices historiques. Les dates des événements, la physionomie des personnages, le caractère des actions, les détails biographiques, rien n'y manque, et les faits sont nombreux. Pour le but général, cet ouvrage ne manque pas d'une certaine analogie avec le *Ming-t'chin-peï-tchouen* « Histoire des mandarins illustres » de Tou Ta-koueï; mais Ta-koueï est complet, tandis que Thien-tsiŏ a retranché beaucoup de choses.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de ce genre, publiés depuis les Thang jusqu'à nos jours.

Sous les Thang	2
Sous les Song	23
Sous les Youên	3
Sous les Ming	11
Sous la dynastie actuelle	18
	57

§ 8. 史鈔類

Sse-t'chao-loui, Résumés historiques.

Il n'a été publié aucun ouvrage de ce genre sous la dynastie des Youên [1].

§ 9. 載記類

Tsaï-ki-loui, Histoire des pays tributaires.

安南志略

Ngan-nan-tchi-liŏ, Abrégé de l'histoire des Tonquinois, par Li-tse, dix-neuf livres (*Catal.* liv. VI, fol 26).

Durant la période *tchi-youên* (1335 à 1341 après J. C.), l'auteur, qui était lui-même un homme du Ngan-nan (un Tonquinois), accompagna Tchin-kien jusque dans les principautés intérieures (centrales) du Tong-king. Tchin-kien fut arrêté et mis à mort par les indigènes. Quant à Li-tse, il prit la fuite et revint à la cour. Ce fut pour *retracer* l'histoire du Tong-king qu'il publia cet ouvrage. Ses récits offrent parfois de la ressemblance avec les Mémoires (*Lie-tchouen*) des historiographes de la dynastie mongole; mais quelquefois ils en diffèrent sensiblement. On n'a qu'à parcourir la table générale des matières, on s'apercevra sur-le-champ que cet auteur n'a parlé

[1] Le Catalogue abrégé de la Bibliothèque impériale de Péking ne comprend que trois résumés historiques.

ni de Thsouï-y, ni de Song-lien, ni de bien d'autres encore.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de ce genre, publiés depuis les Han jusqu'à la fin du règne de Khiën-long.

Sous les Han	2
Sous les Thsin	4
Sous les Thang	2
Sous les Song	11
Sous les Youên	1
Sous les Ming	1
Sous la dynastie actuelle	3
	24

§ 10. 時令類

Che-ling-loui, Météorologie.

Il n'a paru aucun ouvrage de météorologie sous la dynastie des Youên [1].

§ 11. 地理類

Ti-li-loui, Géographie.

禁扁

Kin-pien, Vocabulaire des palais impériaux, par WANG SSE-TIEN, cinq livres (*Catal.* liv. VII, fol. 1).

Cet ouvrage renferme en tout quinze chapitres, divisés en cent seize sections. On y trouve les noms

[1] Le Catalogue abrégé n'en cite que deux pour toute la section.

des palais impériaux, des belvédères, des pagodes, des lacs artificiels, des parcs et des jardins, sous chaque dynastie et par ordre chronologique. Les deux caractères du titre (*Kin-pien*) ne doivent pas être pris dans le sens qu'ils ont habituellement; ils font allusion à une phrase de l'ouvrage intitulé *Fŏ-tien-fou*, et qui a pour auteur Ho-yen-khing.

至元嘉禾志

Tchi-youên-kia-ho-tchi, Description géographique de Kia-ho (Kia-hing-fou)[1] pendant les années *tchi-youên* (1335 à 1341 après J. C.), par Su-hien, trente-deux livres (*Catal.* liv. vii, fol. vi).

L'auteur s'appuie sur l'ancien texte de la géographie des Song; mais, traitant les sujets avec plus d'abondance et d'étendue, il en fait la matière de trente-trois sections. Il a compris, dans sa Description géographique, le district de Hoa-thing « du département de Song-kiang-fou[2] ». Cela n'est pas tout à fait exact; car, du temps des Youên, le district de Hoa-thing relevait de la juridiction de Kia-hing-fou. D'ailleurs, la disposition de son ouvrage ne laisse rien à désirer; son argumentation est excellente. La section qu'il a consacrée aux inscriptions contient à elle seule plus de onze chapitres. Comme l'auteur était versé dans la lecture des caractères gravés sur la

[1] C'est le nom d'un département dans la province du Tche-kiang.

[2] Province du Kiang-nan.

pierre et sur le métal, il a discuté la valeur relative de tous les témoignages écrits, avec infiniment de sagacité, de clarté et de précision. Toutefois, en omettant d'établir une section particulière pour la magistrature, il a abrégé ce qu'il devait étendre; et, en consacrant trois sections aux pavillons de plaisance, aux palais et aux hôtels, aux portiques et aux belvédères, il a étendu ce qu'il devait abréger.

大德昌國州圖志

Ta-tĕ-tchang-kouĕ-tcheou-tou-tchi, Description géographique de l'arrondissement de Tchang-kouĕ pendant les années *ta-tĕ* (1297 à 1408 après J. C.), avec des cartes, par Pong Feou-king, Kouŏ-tsien et autres, sept livres (*Catal.* liv. vii, fol. 6).

Il y avait trois cartes géographiques à la tête de l'édition originale; c'est de là qu'est venu le titre de *Tou-tchi* « Description géographique avec des cartes ». Aujourd'hui les cartes sont perdues: il ne reste plus que la Description, qui est divisée en huit parties. Le principal but des éditeurs a été de châtier l'ouvrage primitif et d'en élaguer toutes les expressions parasites. Le nouveau texte est serré, précis, et dit beaucoup de choses en peu de mots. Assurément les auteurs ne sont point au-dessous de Han Pang-thsing, de Khang-haï et des autres écrivains du même genre.

延祐四明志

Yen-yeou-sse-ming-tchi, Description de Sse-ming pendant les années *yen-yeou* (1314 à 1321 après J. C.), par Ngaï-kiŏ, dix-sept livres (*Catal.* liv. VII, fol. 6).

Cet ouvrage est divisé en douze sections. La forme en est grave et sévère, le fond très-substantiel. L'édition originale se composait de vingt livres ; aujourd'hui, le neuvième, le dixième et le onzième livre ne subsistent plus.

齊乘

Thsi-ching, Description topographique de Thsi [1] (Thsi-nan-fou [2]), par Yu-kin, six livres (*Catal.* liv. VII, fol. 6).

L'ouvrage embrasse la topographie des trois Thsi (c'est-à-dire des trois districts Thsi-ho-hien, Thsi-tong-hien et Thsi-yang-hien). Il est divisé en huit sections. Ce qui en constitue la beauté, c'est la parfaite harmonie de toutes les parties. Dans la narration, l'auteur a su éviter la superfluité des détails, et cependant il n'omet rien de ce qui peut intéresser. De tous les ouvrages géographiques de la dynastie des Youên, c'est le plus élégant et le plus correct, sous

[1] C'est le nom d'un département dans la province du Chan-tong.

[2] Cette ville devint, sous la troisième race, la cour des princes tributaires de Thsi, qui l'appelèrent Thsi-nan, à raison de sa position au midi de la rivière de Thsi. (*Histoire générale de la Chine*, t. XII, suppl. p. 51.)

le rapport du style. Il est vrai que Yen-wou, dans son livre intitulé *Chan-tong-khao-kou-lŏ* « Histoire dans laquelle on examine les antiquités du Chan-tong », a extrait de la Description de Thsi un ou deux passages qui sont erronés; mais, en vérité, cela ne fait aucun tort à l'ensemble de l'ouvrage.

至正金陵新志

Tchi-tching-kin-ling-sin-tchi, Description nouvelle de la Colline d'or (Nanking), pendant les années *tchi-tching* (1341 à 1368 après J. C.), par TCHANG-YOUÊN, quinze livres (*Catal.* liv. VII, fol. 6).

Tchang-youên a pris pour base de son ouvrage le plan général de la Description géographique de Kien-khang « Kiang-ning-fou ou Nanking », par Tcheou-yng-ho des Song, et a travaillé sur ce plan; mais il a extrait de l'Histoire supplémentaire de Thsi-kouang une foule de documents à l'aide desquels il expose les faits postérieurs à la dynastie des Song. Cet auteur dit beaucoup de mal de Thsi-kouang et de sa description. Il en a retranché les cartes géographiques et il a bien fait; mais, d'un autre côté, en prenant à Tcheou-yng-ho ses tables généalogiques et chronologiques, il a, pour ainsi dire, ajouté des pieds à un serpent (des choses inutiles). Au fond, les retranchements qu'il a faits dans la description de Thsi-kouang convenaient parfaitement à la forme et au plan de son ouvrage; son unique tort a été de critiquer tout, indistinctement et mal à propos.

治河圖略

Tchi-ho-tou-liö, Principes généraux pour diriger le cours du fleuve Jaune, avec des cartes, par WANG-HI, un livre (*Catal.* liv. VII, fol. 14).

L'édition originale de ce petit ouvrage était perdue depuis longtemps; on en a imprimé une copie tirée de la grande encyclopédie des Ming (Yong-lo-ta-tien). L'auteur a placé à la tête de son livre six cartes hydrographiques; au bas de chacune d'elles, on trouve des explications (*Choue*), puis un précis intitulé : *Tchi-ho-fang-lio* « Art de diriger le cours du fleuve Jaune », et enfin deux chapitres renfermant des considérations générales sur les débordements du fleuve Jaune, aux diverses époques de l'histoire.

長安志圖

Tchang-ngan-tchi-tou, Histoire de Tchang-ngan, avec des cartes, par LI HAO-WEN, trois livres (*Catal.* liv. VII, fol. 21).

Cet ouvrage avait pour titre unique : *Tchang-ngan-tou-choue* « Explication des cartes de Tchang-ngan », et ce titre était venu de ce que Hao-wen, pendant la quatrième année *Tchi-tching* (l'an 1344 après J. C.), c'est-à-dire à une époque où il était secrétaire (de Chun-ti) et moniteur impérial, avait publié son travail primitif, lequel se composait alors des anciennes cartes de Tchang-ngan, de Liu-ta-fong. Ces

cartes, revues et soigneusement corrigées, étaient au nombre de vingt-deux. Elles contenaient toutes des explications. Plus tard l'auteur, dans la vue d'être utile, y ajouta la description de Tchang-ngan, de Song-ming-kieou; mais on reconnut bientôt que les cartes ne s'accordaient guère avec la description, pour laquelle elles n'avaient pas été faites. Toutefois, on a cru devoir se conformer à la deuxième édition et on a publié dans le même ouvrage les cartes et la description.

吳中舊事

Ou-tchong-kieou-sse, Histoire ancienne de la province de Ou-kiun (aujourd'hui Sou-tcheou-fou), par Mŏ Yeou-jîn, un livre (*Catal.* liv. VII, fol. 25).

Pour combler les lacunes de la géographie, Mŏ Yeou-jîn a recueilli sur l'ancienne province de Ou-kiun les faits que la tradition nous a appris. Cet auteur n'est pas un simple compilateur; il ne s'en rapporte pas à tous les témoignages, mais il les examine avant de les admettre.

平江紀事

P'ing-kiang-ki-sse, Description historique de P'ing-kiang (Sou-tcheou-fou), par Kao Te-ki, un livre (*Catal.* liv. VII, fol. 25).

L'ouvrage contient une description historique de l'ancien royaume de Ou, mais une description où

l'histoire des événements se trouve mêlée avec le merveilleux et les récits les plus fantastiques. A vrai dire, cette composition n'est précisément ni une description historique, ni un roman; c'est une composition d'un genre mixte, à laquelle nulle autre ne ressemble, et comme il n'y a pas de section bibliographique spéciale pour ces sortes d'ouvrages, on a classé la Description de P'ing-kiang dans la Géographie, article des Mélanges.

眞臘風土記

Tchin-la-fong-thou-ki, Description géographique du pays de Tchin-la (royaume de Camboge), par TCHEOU TA-KOUAN, un livre (*Catal.* liv. VII, fol. 28).

La première année *Youên-tching* (l'an 1295 après J. C.), on chargea un officier chinois de se rendre dans le pays de Tchin-la, pour y publier un édit (de l'empereur Tching-tsong). Le choix désigna Ta-kouan, qui partit immédiatement et mit trois ans pour aller et revenir. Il tint note des renseignements qu'il avait recueillis et publia cet ouvrage[1].

島夷志略

Tao-y-tchi-liö, Abrégé de l'histoire des Barbares des îles, par WANG TA-YOUÊN, un livre (*Catal.* liv. VII, fol. 29).

Dans les années *Tchi-tching* (1341 à 1368 après

[1] Il a été traduit par M. Abel-Rémusat, et inséré dans le t. I des Nouveaux mélanges asiatiques, p. 71-153. Le texte, lithographié, fait partie de la Chrestomathie chinoise de M. Klaproth.

J. C.), Ta-youên publia un supplément au *Haï-pĕ-king* « Histoire de la navigation », et donna la description de vingt à trente royaumes environ. Malheureusement, on n'y rencontre pas la moitié de ce que l'on voudrait savoir sur les montagnes et les rivières de chaque pays, sur les distances géographiques, les productions du sol, les mœurs des peuples, et, quant aux renseignements qu'on y trouve, ils se réduisent à fort peu de chose, car on y chercherait en vain l'explication détaillée de ce que cet auteur avait vu personnellement.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de géographie, publiés depuis les Thang jusqu'à la fin du règne de Khien-long.

Sous les Thang	6
Sous les Song	37
Sous les Youên	15
Sous les Ming	30
Sous la dynastie actuelle	44
	132

§ 12. 職官類 *Tchĭ-kouan-loui*, Histoire du mandarinat.

祕書志

Pi-chu-tchi, Statistique des archives, par WANG SSE-TIEN et CHANG TCHI-HONG, onze livres (*Catal.* liv. VIII, fol. 2).

C'est l'histoire de l'administration (sous les Mongols) depuis la première année *Tchi-youên* (1335)

jusqu'à la première année *Tchi-tching* (1341). Tous les faits que l'on trouve dans les archives et qui se rapportent à l'institution, au changement ou à l'abrogation des lois et des règlements, sont exposés, dans cet ouvrage, un à un et d'une façon particulière. Les auteurs ont imité jusqu'à un certain degré le plan et la forme du *Nan-song-kouan-kŏ-lŏ* « Histoire de l'administration politique sous les Song méridionaux ». Ils indiquent avec soin les noms et les titres affectés au président du bureau des astronomes, aux mandarins et aux officiers du gouvernement.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de ce genre, publiés depuis les Thang jusqu'à nos jours.

Sous les Thang	2
Sous les Song	7
Sous les Youên	2
Sous la dynastie actuelle	4
	15

§ 13. 政書類 *Tching-chu-loui*, Politique.

文獻通考

Wen-hien-thong-kao, Examen général des monuments écrits, par MA TOUAN-LIN [1], trois cent quarante-huit livres (*Catal. abr.* liv. VIII, fol. 6).

Cet ouvrage a pour origine et pour fondement

[1] Voyez la Notice de M. Abel-Rémusat dans les Nouveaux mélanges asiatiques, t. II, p. 166 et suivantes; la Table sommaires des matières dans les Mélanges asiatiques, t. II, p. 406. Voyez aussi la Notice de M. Klaproth dans le Journal asiatique, cahiers de juillet et d'août 1832.

le *Thong-tien* de Thou-yeou [1], que Ma Touan-lin a amplifié. Des huit classes ou sections dont se composait le *Thong-tien*, l'auteur en a fait dix-neuf; il y ajoute cinq autres classes, dans lesquelles il offre une série de mémoires sur les livres canoniques et la littérature ancienne, sur la succession et la généalogie des empereurs, sur l'institution des principautés et des fiefs, sur l'astronomie et les phénomènes célestes, sur les événements extraordinaires et les prodiges. Avec cette addition, l'ouvrage forme vingt-quatre classes. L'histoire de Ma Touan-lin commence avec le *Thong-tien*, mais au lieu de finir comme cet ouvrage (l'an 755 après J. C.), l'auteur l'a continuée jusqu'au règne de Ming-tsong, de la dynastie des Song méridionaux. Quoiqu'il ait multiplié ses divisions, arrangé ses extraits avec un certain ordre, il n'a pas su, comme l'auteur du *Thong-tien*, compiler avec intelligence, fondre les matériaux qu'il avait sous les yeux, puis, en se les appropriant, achever un ouvrage unique et particulier à son auteur. Au fond, si on le compare à Thou-yeou, il est véritablement d'un ordre inférieur; mais si on lui oppose Tching-t'siao, c'est lui qui a tout l'avantage.

[1] Thou-khieou ou Thou-yeou, célèbre auteur de la dynastie des Thang.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de politique et d'administration, publiés depuis les Thang jusqu'à nos jours.

Sous les Thang	2
Sous les Song	12
Sous les Kin	2
Sous les Youên	1
Sous les Ming	8
Sous la dynastie actuelle	25
	50

§ 14. 目錄類 *Mŏ-lŏ-loui*, Bibliographie.

Il n'a paru aucun ouvrage de bibliographie sous la dynastie des Youên.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de bibliographie, publiés depuis les Song jusqu'à nos jours.

Sous les Song	21
Sous les Ming	10
Sous la dynastie actuelle	16
	47

§ 15. 史評類 *Sse-ping-loui*, Critique historique.

歷朝通略

Li-tchao-thong-liŏ, Abrégé de l'histoire critique des différentes dynasties, par Tchin-li, quatre livres (*Catal.* liv. VIII, fol. 30).

On trouve dans cet ouvrage des dissertations (*lun*) et des jugements (*touan*) sur les vertus et les

vices, sur les causes de l'élévation et de la chute de toutes les dynasties qui se sont succédé. Il y a un chapitre pour chaque dynastie; mais l'Histoire générale de la Chine, depuis Fou-hi jusqu'aux cinq petites dynasties appelées postérieures (c'est-à-dire jusqu'à l'an 907 après J. C.), occupe à peine deux livres, tandis que l'Histoire des Song méridionaux et septentrionaux en remplit un à elle seule. Du reste, dans les explications qu'il donne, l'auteur est plus superficiel que profond.

古今通要

Kou-kin-thong-yao, Principes généraux de l'histoire ancienne et moderne, par Hou Y-kouei, dix-sept livres (*Catal.* liv. VIII, fol. 30).

Dans le récit des événements, l'auteur suit pas à pas les historiens, qui étaient au nombre de dix-sept à l'époque où il vivait. Adoptant l'ordre chronologique, il présente une série de mémoires sur chaque époque, à partir de Fou-hi. Il reproduit le *Sou-yn* « Recherche des choses cachées », de Sse-ma-tching[1]. Il y ajoute même le *San-hoang-pen-ki*[2].

[1] Cet historien vivait à la fin du VIe siècle et au commencement du VIIe.

[2] Petite chronique, où Sse-ma-tching a réuni les principales traditions qui se rapportent aux personnages mythologiques des Chinois.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de ce genre, publiés depuis les Thang jusqu'à nos jours.

Sous les Thang	1
Sous les Song	13
Sous les Youên	2
Sous les Ming	3
Sous la dynastie actuelle	3
	22

TROISIÈME CLASSE.

子部

TSEU-POU, SCIENCES ET ARTS.

§ 1. 儒家類 *Ju-kia-loui*, Doctrine des lettrés.

讀書分年日程

Toŭ-chu-fen-nien-jĕ-tching, Cours de lecture, avec des exercices pour chaque jour de l'année, par TCHING TOUAN-LI, trois livres. (*Catal.* liv. IX, fol. 13.)

L'auteur a reproduit le texte de l'ouvrage intitulé : *Art de lire les livres de Tchu-hi*, publié sous la dynastie précédente par deux disciples de ce commentateur ; mais il l'a corrigé et amélioré. Les six sections de l'*Index* primitif forment la partie principale de son traité ; il a divisé le texte en autant de parties qu'il y a de jours dans l'année ; chaque partie est un modèle d'exercice. On voit dans l'histoire de la dynastie des Youên, article des écoles, que Touan-li

est cité avec éloge; on y vante son habileté et les résultats de sa méthode. Le *Koue-tseu-kien* « grand collége impérial » a mis son livre au nombre des ouvrages d'éducation; il a été adopté, d'après ses ordres, pour les écoles d'arrondissement et de district.

辨惑編

Pien-hŏ-pien, Erreurs populaires dévoilées, par SIE YNG-FANG, quatre livres. (*Catal.* liv. IX, fol. 14.)

On sait que le vulgaire, livré a tous les genres de superstition, croit aux bons et aux mauvais génies[1], éprouve à chaque instant des terreurs imaginaires, ne laisse échapper aucune occasion de violer les rites et pervertit l'éducation des enfants. Ce fut pour combattre de pareilles erreurs, aussi bien que pour rétablir l'autorité des principes, que Sie Yng-fang publia ce livre, dans lequel il rapporte les belles actions des anciens, les maximes et les préceptes des lettrés des dynasties antérieures. C'est un traité de morale complet; il est divisé en quinze sections; il y a, en outre, un appendice et huit pages de notes sur divers sujets. Le style de l'auteur est généralement clair, facile et à la portée de tous les esprits. Comme il n'y a rien dans son ouvrage dont un lettré puisse rougir, nous n'avons pas hésité à le

[1] L'auteur de la notice ne condamne pas précisément cette croyance, dont l'orthodoxie est certaine, mais l'abus que le peuple en fait.

comprendre dans la section *Yu-kia* « Doctrine des lettrés ».

治世龜鑑

Tchi-chi-kouei-kien, Méthode infaillible pour gouverner les hommes, par Sou Thien-tsiŏ, un livre (*Catal. abr.* liv. IX, fol. 14).

C'est un ouvrage que Thien-tsiŏ composa, pendant qu'il exerçait les fonctions de gouverneur général de la province du Tche-kiang. Le livre est divisé en six sections. Dans la première, l'auteur traite de l'*importance et de l'observation des rites;* dans la seconde, *du choix des employés;* dans la troisième, *de l'obéissance;* dans la quatrième, *de l'amour du peuple;* dans la cinquième, *de l'art d'administrer;* et dans la sixième, *de la nécessité de réprimer les malversations.* Les excellentes maximes que l'auteur a recueillies dans son ouvrage sont tirées des bons écrivains, tant de la dynastie des Song que des temps antérieurs. Le but principal de Thien-tsiŏ a été de remonter aux premiers principes.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de ce genre, publiés depuis les Han jusqu'à nos jours.

Sous les Han	9
Sous les Thang	4
Sous les Song	38
Sous les Youên	4
Sous les Ming	23
Sous la dynastie actuelle	18
	96

§ 2. 兵家類 *Ping-kia-loui*, Art militaire.

Il n'a paru aucun ouvrage sur l'art militaire pendant le règne des empereurs mongols.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de ce genre, publiés depuis les Tcheou jusqu'à nos jours.

Sous les Tcheou	6
Sous les Thang	1
Sous les Song	5
Sous les Ming	5
	17

§ 3. 法家類 *Fă-kia-loui*, Législation.

Il n'a paru aucun ouvrage de législation sous la dynastie des Youên.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de législation, publiés depuis les Tcheou jusqu'à nos jours.

Sous les Tcheou	4
Sous les Song	2
Sous les Ming	1
	7

§ 4. 農家類 *Nong-kia-loui*, Agriculture.

農桑輯要

Nong[1]*-sang*[2]*-tsiĕ-yao*, Principes généraux de l'agriculture et de la fabrication des étoffes (publication officielle), sept livres (*Catal.* liv. x, fol. 3).

Cet ouvrage a été publié officiellement (*Kouan-tchouen*) pendant la dixième année (*Tchi-youén*) du règne de Chi-tsou, de la dynastie des Youên (1274 après J. C.). L'édition originale est perdue depuis longtemps; quant à l'édition que nous avons sous les yeux, elle a été faite d'après une copie tirée de la grande collection des Ming (*Yong-lo-ta-tien*).

Les auteurs de l'Histoire des Youên (*Youén-sse*) parlent avec éloge d'un édit sur l'agriculture que publia l'empereur Chi-tsou (Khoubilaï-khan, petit-fils de Tchinggis-khan) quand il monta sur le trône, l'an 1260 de notre ère. Or ce traité fut précisément l'ouvrage que l'on composa pour satisfaire au vœu de Khoubilaï et répandre dans toutes les parties de l'empire les principes généraux de l'agriculture et de la fabrication des étoffes. Il est divisé en dix sections. Comme on n'a eu d'autre but en le publiant

[1] Le caractère *Nong* (labourage) a presque toujours, dans les travaux de ce genre, et particulièrement dans les titres, un sens plus large que dans les vocabulaires. Il signifie l'art de cultiver la terre en général.

[2] Le caractère *Sang* (mûrier) désigne tout à la fois la culture du mûrier, l'éducation des vers à soie et la fabrication des étoffes.

que d'instruire le peuple, on s'est attaché surtout aux procédés essentiels et aux règles de la pratique; on en a retranché l'histoire de l'art dans l'antiquité et les temps modernes, et une foule de passages (*Tchu*) qui ne contenaient que des minuties (*So-siao*) ou des répétitions (*Fan-tchong*). On en a fait un livre concis et substantiel, très-commode et très-portatif.

農桑衣食撮要

Nong-sang-y-chĕ[1]*-thsŏ-yao*, Notions générales sur l'agriculture et la fabrication des étoffes, par TSENG MING-CHEN, deux livres (*Catal.* liv. x, fol. 3).

L'édition originale de ce petit livre est perdue depuis longtemps; on en a imprimé une copie tirée de la grande collection des Ming (*Yong-lo-ta-tien*). L'auteur, qui écrivait pour le peuple, a divisé toutes les opérations de l'agriculture (*Nong*) et de l'horticulture (*Pou*)[2] en douze sections, dont chacune correspond à un mois de l'année. A cette époque, le *Nong-sang-tsiĕ-yao* « Principes généraux de l'agriculture et de la fabrication des étoffes[3] », ne renfermait pas encore toutes les indications nécessaires. On n'y trouvait pas le chapitre intitulé : *Souï-youĕ-tsa-sse*

[1] *Y* (les vêtements) se rapporte à Sang; *Chĕ* (la nourriture) se rapporte à Nong. Le titre signifie mot à mot : « Notions générales sur le labourage (*Nong*) et le mûrier (*Song*), d'où proviennent la nourriture et les vêtements.

[2] Il s'agit principalement de la culture des mûriers.

[3] C'est l'ouvrage qui précède.

« Opérations diverses pendant tous les mois de l'année ». L'auteur a voulu combler cette lacune; il y a réussi.

農書

Nong-chu, Traité de l'agriculture, par WANG-TCHING, vingt-deux livres (*Catal.* liv. x, fol. 3).

Il y avait bien des fautes dans l'édition originale; on les a corrigées d'après le texte de la grande collection des Ming (*Yong-lo-ta-tien*). Voici le plan de l'auteur : il consacre six livres à l'exposition des principes généraux de l'agriculture, quatre livres à l'histoire des céréales, et douze livres à l'explication des planches qui représentent les instruments. Le *Nong-chu* est le traité d'agriculture le plus complet qui existe. On y trouve, sur les machines hydrauliques et sur les instruments d'irrigation, des notions aussi exactes qu'elles sont utiles. L'auteur avait de la littérature et connaissait l'antiquité; son ouvrage abonde en citations; mais au bas de chaque planche on a cru devoir ajouter une pièce de vers ou une composition élégante. Assurément, de toutes les manières d'instruire le peuple, c'est la pire[1].

[1] Les vers chinois sont rarement à la portée du peuple. Rien n'est plus vrai; malgré cela, par une bizarrerie que l'amour des lettres ne saurait justifier, dans presque tous les Traités d'agriculture publiés sous la dynastie actuelle, les descriptions de procédés qui accompagnent les planches ou les figures ont été mises en vers.

Tableau comparatif des principaux ouvrages d'agriculture, publiés depuis les Song jusqu'à nos jours.

Sous les Song	1
Sous les Youên	3
Sous les Ming	4
Sous la dynastie actuelle	1
	9

§ 5. 醫家類 *Y-kia-loui*, Médecine.

醫壘元戎

Y-loui-youên-jong, Traité de nosologie, d'après un nouveau système, par WANG HAO-KOU, douze livres (*Catal.* liv. x, fol. 13).

Les douze traités médicaux (*King*) forment le texte principal (*Kang*) de cet ouvrage. L'auteur commence par l'histoire des phlegmasies (*Chang-han*); il y ajoute, sous la forme d'un appendice, un certain nombre d'observations (*Tsa-tching*). Il remonte (*Tsou*) jusqu'à la théorie de Tchang-ki[1], théorie qu'il admet en général; mais il la développe à l'aide des préceptes de Tchang Youên-sou et de Li-kao[2], dont il avait été le disciple. Dans quelques endroits de son ouvrage, la thérapeutique de Yong-ho[3] se confond avec

[1] Auteur de la dynastie des Han. On a de lui un Traité des phlegmasies, intitulé : *Chang-han-lun*.

[2] Ces deux médecins ont laissé des traités généraux.

[3] Auteur de la dynastie des Song.

celle de Tchu Tchin-heng[1]. Partisan des remèdes extrêmes, il s'écarte un peu de la tradition. Aussi a-t-il intitulé son ouvrage : *Y-loui-youên-jong* « Qui primus « pro vallo medicinæ pugnat ». Il dit lui-même dans sa préface : « Le médecin doit user des médicaments comme le militaire use de ses armes, quand il fond sur l'ennemi. »

此事難知

Thseu-sse-nan-tchi, Traité des cas difficiles, par le même, deux livres (*Catal.* liv. x, fol. 13).

Dans cet ouvrage, Wang Hao-kou jette une vive lumière sur la méthode de Li-kao et sur l'art de traiter les phlegmasies *Chang-han-tching*. Malheureusement, l'exposition générale qu'il avait faite du système de cet auteur, avec une exactitude si minutieuse, est perdue depuis longtemps. Dans l'intérêt de la science, on a recueilli les parties qui en restent; elles sont l'unique objet de ce petit ouvrage.

湯液本草

Tang-yĕ-pen-thsao, Manuel de thérapeutique, par le même, trois livres. (*Catal.* liv. x, fol. 13.)

Dans le premier livre de cet ouvrage, l'auteur expose toutes les méthodes thérapeutiques ou l'art d'employer les médicaments. Dans le deuxième livre et dans le troisième, qui est le dernier, il signale

[1] On trouvera plus bas des notices sur les ouvrages de cet auteur.

le rapport des signes diagnostiques légués par les douze *King* « Traités médicaux » avec l'indication thérapeutique fournie par le *Pen-thsao* « Materia me- « dica ». Il classe les remèdes méthodiquement et par ordre, d'après l'action appréciable qu'ils exercent sur les maladies, distinguant d'abord les remèdes souverains (*Kiun*), puis les remèdes ministres (*T'chin*), les remèdes auxiliaires (*Tso*), et enfin les remèdes agents (*Sse*)[1]. Pour la plupart des remèdes dont l'efficacité a été reconnue (il invoque l'expérience traditionnelle) et ne s'attache pas servilement au texte des anciens livres.

經驗方

King-nien-fang, Traité des médicaments dont l'efficacité a été reconnue, par CHA-TOU-MŎ-SOU, cinq livres (*Catal.* liv. x, fol. 14).

On a rétabli le véritable nom de l'auteur, qui s'appelait Cha-tou-mŏ-sou et non pas Sa-li-mi-che. Cette édition n'est qu'une copie tirée de la grande encyclopédie des Ming (*Yong-lo-ta-tien*); quant à l'édi-

[1] C'est là une étrange théorie, qui a été poussée à sa perfection dès les premiers temps, et s'est toujours soutenue depuis. De toutes les combinaisons pharmaceutiques des Chinois, la meilleure, à ce qu'ils prétendent, est celle où l'on trouve un souverain, deux ministres, trois auxiliaires et cinq agents.

Mais voici une classification moins savante et plus naturelle. Les remèdes pharmaceutiques, indépendamment de l'action qu'on leur suppose sur les humeurs, sont encore distingués par leurs qualités élémentaires; de là les remèdes chauds, froids, rafraîchissants, dissolvants, etc.

tion originale, elle est perdue depuis longtemps. Les prescriptions de Cha-tou-mö-sou sont véritablement une mine inépuisable. L'illustre auteur a des trésors *Thsien-kin* « mille lingots d'or »[1] qu'il répand d'une main prodigue. Depuis le temps où il a écrit jusqu'à nos jours, les médecins ont constamment pris son ouvrage pour guide. Toutefois, quelques-uns prétendent que, dans les maladies des enfants (*Yeou-ko*), les moyens thérapeutiques indiqués par l'auteur ne sont pas toujours d'une grande efficacité.

世醫得效方

Chi-y[2]*-të-hiao-fang*, Remèdes légués par l'expérience traditionnelle, et dont l'efficacité a été reconnue, par WEÏ Y-LIN, vingt livres (*Catal.* liv. x, fol. 14).

L'auteur a réuni et consigné dans cet ouvrage les remèdes pharmaceutiques éprouvés par ses ancêtres[3] et dont l'efficacité a été reconnue de père en fils pendant cinq générations[4]. Il admet la division des

[1] *Thsien-kin* « mille lingots d'or ». Il y a ici un jeu de mots et une allusion au célèbre Manuel de thérapeutique publié sous les Thang par Sun-sse-mo, et dont le titre est *Thsien-kin* « Mille lingots d'or ». Ce grand ouvrage, qui n'a pas moins de QUATRE-VINGT-TREIZE LIVRES, est plus qu'un *Codex medicamentarius*, c'est une véritable *somme* pharmaceutique, léguée par la dynastie des Thang.

[2] *Chi-y*. Cette expression désigne la médecine traditionnelle.

[3] A la Chine, la séméiotique et une foule de choses qui concernent l'art de guérir, se transmettent de génération en génération dans les familles des médecins.

[4] Pour être honoré de quelque estime, et inspirer de la confiance, il faut que l'homme de l'art compte *trois* générations de médecins dans sa famille.

maladies en *sept* classes; mais il complète[1] cette division par un appendice tiré de l'ouvrage de Sun-sse-mo, intitulé : *Yang-seng-fa* « Traité d'hygiène ». Dans la table générale des matières (*Tsong-mo*), il est fait mention d'une classe particulière de maladies; ce sont les affections qui exigent l'emploi de l'acupuncture et du moxa; cependant, on n'aperçoit dans tout le corps de l'ouvrage aucune trace de ce qu'annonce la table des matières. Ils est vraisemblable que le texte d'un chapitre a été perdu. Dans la septième partie, qui traite des maladies de la septième classe, on a suppléé ce qui manquait à l'auteur. Cette édition n'est donc ni fautive, ni incomplète comme les autres.

外科精義

Waï-ko[2]*-thsing-y*, Examen critique des principaux traités sur les maladies externes, par Tsi Te-tchi, deux livres (*Catal.* liv. x, fol. 15).

Après avoir exposé les systèmes de tous les auteurs qui ont fait des recherches sur les maladies cutanées (*Yang-tsi*), Tĕ-tchi, avec beaucoup de discernement et d'après les principes *Yn* « materia », *Yang* « forma », *Jo* « debile », *Kiang* « forte », etc.[3], pèse la valeur des moyens curatifs proposés. Par son plan

[1] Aujourd'hui l'Académie de médecine de Peking (*Thaï-y-youén*) admet *neuf* classes de maladies.

[2] On désigne par cette expression les maladies externes.

[3] Ce sont les premiers principes ou les idées absolues des Chinois.

et sa méthode, il se rapproche beaucoup de l'école de Tong-youên; il s'en rapproche à tel point, que les éditeurs qui vinrent après lui n'ont pas hésité à comprendre dans les œuvres de Tong-youên l'examen critique de Tsi Te-tchi. Quelques-uns affirment dans leurs préfaces que le *Waï-ko-thsing-y* est au nombre des dix ouvrages composés par Tong-youên; c'est une erreur.

醫經溯洄集

Y-king-sou-hoeï-tsĭ, Dissertation nouvelle sur les aphorismes contenus dans les traités de médecine, par WANG-FEOU, un livre (*Catal.* liv. x, fol. 15).

L'auteur de cet opuscule soumet à une critique judicieuse trois cent quatre-vingt-dix-sept aphorismes ou préceptes médicaux (*fă*) que l'on trouve dans le Traité des phlegmasies de Tchang-ki. Il en élague les redondances, les répétitions; d'autres fois, au contraire, il supplée à ce qui leur manque et remplit des lacunes. C'est ainsi qu'il réduit les aphorismes de Tchang-ki au nombre de trois cent quatre-vingt-dix-sept. Il discute en même temps la valeur des signes symptomatiques dans les maladies, tels que la douleur en général, le frisson (*Tchong-fong*), la chaleur interne (*Tchong-cha*), etc. Cet écrit comprend en tout vingt et un feuillets.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de médecine, publiés depuis les Han jusqu'à nos jours.

Sous les Han	3
Sous les Thang	3
Sous les Song	28
Sous les Kin	8
Sous les Youên	12
Sous les Ming	23
Sous la dynastie actuelle	11
	88

§ 6. 天文算法類 *Tien-wen-souan-fă-loui*,

Arithmétique et astronomie.

革象新書

Ke-siang-sin-chu, Nouveau traité de la science des nombres, d'après le Y-king, par Tchao Yeou-kin, cinq livres (*Catal.* liv. xi, fol. 1).

Cet ouvrage portait sur le frontispice les noms de Tchao Youên-to; Youên-to était le titre honorifique de l'auteur. L'édition originale est perdue depuis longtemps; celle-ci a été faite sur une copie tirée de la grande encyclopédie des Ming (*Yong-lo-ta-tien*). Si l'on trouve dans le titre les mots *Ke-siang* « Figure du Kĕ », c'est-à-dire du quarante-neuvième hexagramme du *Y-king* c'est que l'auteur reproduit et explique le texte du *Y-king*, relatif à la figure du quarante-neuvième hexagramme; mais dans ses explications, il est tout à la fois concis et serré, abondant et prolixe. Sous la dynastie des Ming, un éditeur nommé

Wang-y, qui reprochait à cet ouvrage des longueurs et des détails inutiles, en supprima une bonne partie. Il s'attacha plus à l'examen et à la vérification des calculs qu'au mérite du style, et ne rechercha point si l'auteur avait bien ou mal écrit. Quoi qu'il en soit, comme Yeou-kin se distingue de la foule par son originalité, on a cru devoir conserver les deux éditions dans le catalogue abrégé.

重修革象新書

Tchong-sieou-ke-siang-sin-chu, Nouveau traité de la science des nombres, d'après le Y-king, par le même, ouvrage revu et corrigé, par WANG-Y, deux livres. (*Catal.* liv. XI, fol. 2.)

C'est l'ouvrage qui précède, revu et corrigé par Wang-y, de la dynastie des Ming. Un des caractères particuliers du traité de Yeou-king est d'être écrit avec beaucoup d'élégance; dans l'édition de Wang-y, le style, au contraire, est dénué de grâce et d'ornement. Il en est de cet ouvrage, par rapport au traité primitif, comme de la nouvelle histoire des cinq dynasties postérieures comparée à l'ancienne.

Tableau comparatif des principaux ouvrages d'arithmétique et d'astronomie, publiés depuis les Song jusqu'à nos jours.

Sous les Thang	2
Sous les Song	5
Sous les Youên	5
Sous les Ming	16
Sous la dynastie actuelle	20
	48

§ 7. 術數類 *Chu-sou-loui*, Art divinatoire.

易象圖說

Y-siang-tou-choue, Explication des figures du Y-king, avec des planches, par TCHANG-LI, six livres (*Catal.* liv. XI, fol. 14).

Il y a trois livres de divination orthodoxe et trois autres de divination hétérodoxe. Généralement, l'auteur expose les rapports des constellations avec tous les événements de la vie. Il entre à ce sujet dans les plus grands détails. Son système est fondé sur le *Ho-tou* et le *Lo-chu*[1]; il dérive du *Hoang-ki-king-chi*[2].

Tableau comparatif des principaux ouvrages de ce genre, publiés depuis les Han jusqu'à nos jours.

Sous les Han	4
Sous les Thang	5
Sous les Song	14
Sous les Youên	1
Sous les Ming	3
Sous la dynastie actuelle	3
	30

[1] On a déjà parlé de ces deux figures mythologiques.

[2] Cet ouvrage, qui n'a pas moins de douze volumes, fut publié sous la dynastie des Song. C'est le Traité le plus complet de l'art divinatoire.

§ 8. 藝術類 *Y-chu-loui*, Beaux-arts.

畫鑑

Hoa-kien, Miroir de la peinture, par TANG-KEOU, un livre (*Catal.* liv. XII, fol. 7).

Cet ouvrage est une histoire de la peinture, depuis l'époque des San-kouĕ, ou des trois royaumes (221 après J. C.), jusqu'aux années *Tchi-youên* (1335 à 1341). On y trouve de judicieuses dissertations, non-seulement sur les peintures qui ornaient les palais de Kong-tcheou, Khaï-tcheou, Tchin-tcheou et Lin-tcheou, mais encore sur les peintures des royaumes étrangers (pays tributaires). En général, l'auteur s'attache à discerner le vrai et le faux. Son livre est du même genre que le *Hoa-sse* « Histoire de la peinture », de Mi-fei[1]; il ne ressemble guère au *Hao-po* « Principes de la peinture », de Tong-yeou[2], car il discute les témoignages, article par article, avec une grande érudition.

衍極

Yen-kĭ, Histoire de l'écriture, par TCHING-CHO, deux livres (*Catal.* liv. XII, fol. 7).

L'édition originale était fautive; on a conféré celle-ci avec le texte de la grande collection des

[1] C'est un écrivain de la dynastie des Song.
[2] Auteur contemporain de Mi-fei.

Ming (*Yong-lo-ta-tien*). L'auteur expose en dix pages l'origine et les progrès de l'écriture. C'est Lieou-yeou-ting qui a fait le commentaire de cet ouvrage; il contient aussi quelques détails pleins d'érudition.

圖繪寶鑑

Tou-hoeï-pao-kien, Précieux miroir de la peinture, par HIA WEN-YEN, avec un supplément, six livres (*Cat.* liv. XII, fol. 7).

L'auteur a recueilli dans cet ouvrage les noms des peintres célèbres. Depuis Hien-youên[1] (la plus haute antiquité) jusqu'à la dynastie mongole, le nombre des peintres célèbres, en y comprenant ceux des royaumes étrangers (pays tributaires), monte à plus de quinze cents. Quant au supplément, il a été composé par Han-mao, de la dynastie des Ming. Cet écrivain compte cent sept peintres célèbres depuis la première année *Hoang-wou* des Ming (l'an 1368 après J. C.), jusqu'à la première année *Tchong-te* (l'an 1506). Il place en tête de sa liste les empereurs Hiouen-tsong, Hien-tsong et Hiao-tsong[2].

Tableau comparatif des principaux ouvrages sur les beaux-arts, publiés depuis la dynastie des Thang jusqu'à nos jours.

Sous les Thang	9
Sous les Song	23
Sous les Youên	5
Sous les Ming	18
Sous la dynastie actuelle	24
	79

[1] C'est le nom de l'empereur Hoang-ti.

[2] L'auteur vivait sous le règne de Hiao-tsong.

§ 9. 譜錄類 *Pou-lŏ-loui*, Monographies.

墨史

Mĕ-sse, Histoire de l'encre, par Lŏ-yeou, deux livres.
(*Catal.* liv. XII, fol. 19.)

L'auteur se livre à des recherches sur les personnages célèbres qui, depuis l'antiquité jusqu'au temps où il écrivait (la dynastie des Youên), ont excellé à composer de l'encre; il en trouve plus de cent cinquante; mais il ne se borne pas à l'encre de la Chine, il parle dans son ouvrage de l'encre du Kao-li (de la Corée), des Khi-tan (des anciens Tartares orientaux), et du Si-yu (des pays occidentaux voisins de la Chine). A la fin de son livre, il a placé quelques notices sur vingt-cinq procédés différents pour obtenir de l'encre. C'est une monographie complète; il y a même des détails surabondants.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de ce genre, publiés depuis la dynastie des Thang jusqu'à nos jours.

Sous les Thang	1
Sous les Song	35
Sous les Youên	1
Sous les Ming	5
Sous la dynastie actuelle	7
	49

§ 10. 雜家類 *Tsŭ-kia-loui*, Variétés.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de ce genre, publiés depuis les Tcheou jusqu'à nos jours.

Sous les Tcheou	6
Sous les Han	6
Sous les Thang	9
Sous les Song	58
Sous les Youên	14
Sous les Ming	24
Sous la dynastie actuelle	22
	139

§ 11. 類書類 *Loui-chu-loui*, Encyclopédies.

韻府羣玉

Yun-fou-kiun-yŏ, Dictionnaire universel des rimes, par Yn Chi-fou, vingt livres (*Catal.* liv. XIV, fol. 8).

La glose est de Tchong-fou, frère cadet de l'auteur. Le système de classification dans lequel les caractères sont assujettis à la rime (c'est-à-dire arrangés d'après l'ordre des sons finaux) a commencé avec l'auteur du dictionnaire intitulé : *Yun-haï king-youên;* mais ce dictionnaire n'est point parvenu jusqu'à nous. Tous les lexicographes, sans exception, regardent le *Yun-haï* comme le plus ancien dictionnaire des rimes.

Quant aux caractères qui servent de types, et sous lesquels on comprend aujourd'hui toutes les rimes, ils ont été recueillis pour la première fois par Licou-

youên ; l'ouvrage de cet auteur a éprouvé le même sort que le *Yun-haï*. On n'en a que des fragments, d'où sont tirés les cent-huit caractères typiques généralement en usage.

C'est pour signaler les origines du *Yun-fou*, « Magasin des rimes », et du *Chi-yun*, « Rimes des vers », que nous avons inscrit cet ouvrage dans notre Catalogue abrégé.

純正蒙求

Chun-t'ching-mong-khieou, Encyclopédie de la jeunesse, revue et corrigée avec soin, par Hou Ping-wen, trois livres (*Catal. abrégé*, liv. XIV, fol. 8).

Ping-wen avait d'abord fait du *Mong-khieou*, « Encyclopédie de la jeunesse », de Li-han[1], la base d'un travail particulier, auquel il avait ajouté des phrases de quatre caractères, ou des périodes à antithèses[2]; mais, voyant qu'elles ne renfermaient pas toutes les expressions relatives aux lois et aux règlements, il publia cet ouvrage à part. Il expose, dans le premier livre, les principes de la morale et de l'éducation; dans le second, le moyen et la conduite qui mènent au bonheur; dans le troisième, les règles de la civilité et de la politesse. Chaque livre contient cent vingt phrases (*kiu*), avec un commentaire fait par l'auteur.

[1] Écrivain de la dynastie des Thsin.
[2] Voyez Prémare, *Notitia linguæ sinic.* p. 254.

Tableau comparatif des principaux ouvrages encyclopédiques, publiés depuis les Thang jusqu'à nos jours.

Sous les Thang	6
Sous les Song	29
Sous les Youên	2
Sous les Ming	15
Sous la dynastie actuelle	10
	62

§ 12. 小說家類

Siao-chouĕ-kia-loui, Littérature légère.

東南紀聞

Tong-nan-ki-wen, Histoire populaire des Song, sans nom d'auteur (*Catal.* liv. XIV, fol. 26).

L'édition originale a disparu depuis longtemps; celle-ci a été imprimée d'après une copie tirée de la grande collection des Ming (*Yong-lŏ-ta-tien*). Un écrivain, du nom de Hĕ, avait conçu le plan de cet ouvrage; mais il a été rédigé par un auteur de la dynastie des Youên. C'est ce qui explique pourquoi cet auteur, voulant désigner les Song, s'est servi de de l'expression *Tong-nan*, « le Midi et l'Orient. » On trouve dans son livre le récit de plusieurs événements qui appartiennent à l'histoire des Song du Nord; ces récits sont amenés avec beaucoup d'art.

歸潛志

Koueï-tsien-tchi, Histoire populaire des Kin, par Lieou-khi, quatorze livres (*Catal.* liv. XIV, fol. 27).

Cet ouvrage portait autrefois le titre plus correct de *Kin-jin-tchi*, « Histoire des Kin; » aussi est-ce par erreur qu'on l'a intitulé *Koueï-tsien-tchi*, car Lieou-khi n'a exercé aucune charge du temps des Youên. On a dit qu'après son mandarinat il avait fixé sa résidence sur le mont Si-chan; c'est encore une assertion controuvée. Les six premiers livres contiennent une biographie populaire (*Siao-tchouen*) de tous les personnages qui ont joué un rôle à la fin de la dynastie des Kin. Dans le septième, le huitième, le neuvième et le dixième, l'auteur décrit pêle-mêle (*tsă-ki*) les combats les plus mémorables de cette époque. Le onzième livre offre le tableau du règne de Ngaï-tsong[1], et de la fin de l'empire des Kin. Le douzième, consacré tout entier à l'histoire de Tsouï-li[2], nous représente, avec les couleurs les plus vives, la révolte de ce grand criminel, sa férocité froide et sombre, les supplices qu'il infligeait aux mandarins, dont il convoitait l'or et l'argent[3], sa mort, l'exposition de sa tête sur un poteau[4], et toutes les circonstances qui se rattachent à ce drame sanglant. Ce n'est

[1] Empereur des Kin.

[2] Fameux général des Kin.

[3] Voyez l'histoire générale de la Chine, par le P. de Mailla, t. IX, p. 186.

[4] Voyez l'Histoire générale de la Chine, t. IX, p. 209.

pas tout : Lieou-khi a joint à ce chapitre un supplément dans lequel il fait connaître le nombre exact des personnes mises à mort par Tsouï-li. Le treizième et le quatorzième chapitre renferment divers morceaux en prose et en vers, de la composition de l'auteur. Plus tard, les lettrés de la dynastie des Youên, qui ont écrit l'histoire des Kin, ne se sont fait aucun scrupule de puiser dans cet ouvrage; néanmoins, à ne voir que ce qu'il renferme, c'est du *siao-chouĕ* (c'est-à-dire un ouvrage de littérature légère).

山房隨筆

Chang-fang-souï-pĭ, Les délassements d'un montagnard, par Tsiang Tseu-ching, un livre (*Catal.* liv. xiv, fol. 27).

Cet ouvrage offre le récit des événements qui se sont succédé les uns aux autres vers la fin de la dynastie des Song et le commencement de la dynastie des Youên. Il est plein de variété; mais il y en a encore plus dans l'ouvrage de Kia-sse-tao, intitulé *Ou-kouĕ-chi-mŏ*, « Commencement et fin du royaume de Ou ».

山居新語

Chan-kiu-sin-yu, Nouveaux discours d'un montagnard par Yang-yu, quatre livres (*Catal.* liv xiv, fol. 27).

A voir le caractère général de cet ouvrage, il ne manque pas d'un certaine analogie avec le *Tchuĕ-keng-lŏ* ou « Les loisirs d'un laboureur, » de Tao-

tsong-y[1]; on y trouve de longues dissertations sur la politique et l'art d'administrer. L'auteur cherche à prémunir le peuple contre les superstitions et les mauvaises doctrines; mais, loin d'atteindre Tsong-y, il n'en approche même pas.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de littérature légère, publiés depuis les Han jusqu'à nos jours.

Sous les Han	5
Sous les Thang	27
Sous les Song	68
Sous les Youên	6
Sous les Ming	6
Sous la dynastie actuelle	1
	113

§ 13. 釋家類

Chĕ-kia-loui, Bouddhisme.

釋氏稽古略

Che-chi-ki-kou-liŏ, Abrégé de l'Histoire du Bouddhisme dans l'antiquité, par le bouddhiste Kiŏ-ngan, quatre livres (*Catal.* liv. XIV. fol. 37).

L'auteur a suivi l'ordre de Annales (*Pien-nien*). Le tableau généalogique et chronologique des empereurs forme le texte principal (*kang*) de cet ouvrage, dans lequel Kiŏ-ngan expose l'origine et les progrès du bouddhisme. Il puise à son aise (*souï-*

[1] Cet auteur vivait sous la dynastie des Ming.

cheou) et abondamment dans les sources. Son histoire commence au règne de Fŏ-hi et finit à Tchao-yu, prince de Yng[1], de la dynastie des Song méridionaux. On y trouve une érudition très-recherchée.

佛祖通載

Foĕ-tsou-thong-tsaï, Histoire générale des patriarches de la religion de Bouddha, par le bouddhiste NIEN-TCHANG, vingt-deux livres (*Catal.* liv. XIV, fol. 37).

Cet ouvrage renferme l'histoire ancienne du bouddhisme, depuis le septième Bouddha jusqu'à la première année *Youén-tong* du règne de Chun-ti des Youên (l'an 1333 après J. C.). L'auteur suit les annales pas à pas et arrive au temps où la religion bouddhique atteint le plus haut degré de splendeur et d'élévation. Il montre comment les patriarches ont reçu et se sont transmis de main en main le dépôt de la doctrine.

Tableau comparatif des principaux ouvrages sur le bouddhisme, publiés depuis les Thang jusqu'à nos jours.

Sous les Thang	4
Sous les Song	7
Sous les Youên	2
	13

[1] C'est l'empereur Chin-tsong, qui monta sur le trône l'an 1068 après J. C.

§ 14. 道家類

Tao-kia-loui, Doctrine du Tao.

道德眞經註

Tao-tĕ-tchin-king-tchu, Commentaires sur le véritable livre de la voie et de la vertu, par Ou-t'ching, quatre livres (*Catal.* liv. XIV, fol. 13).

Son système d'interprétation ressemble assez à celui de Sou-tche[1]. Il est le premier des commentateurs et (selon toutes les apparences) le seul qui ait divisé le texte de Lao-tseu en soixante-huit chapitres. Dans ses commentaires sur le *Y-king*, le *Chu-king*, le *T'chun-thsieou*, le *Li-ki* et le *Hiao-king*, Ou-t'ching a également changé et corrigé les textes; il ne s'est pas borné au texte de Lao-tseu[2].

Tableau comparatif des principaux ouvrages sur la doctrine du Tao, publiés depuis les Song jusqu'à nos jours.

Sous les Song	13
Sous les Youên	2
Sous les Ming	3
Sous la dynastie actuelle	3
	24

[1] Sou-tche ou Sou-tseu-yeou est un des écrivains les plus célèbres de la dynastie des Song. On peut voir sa biographie dans les Mémoires des missionnaires de Péking, t. X, p. 70-104.

[2] Le texte du *Tao-te-king* est divisé en quatre-vingt-un chapitres.

QUATRIÈME CLASSE.

集部

TSI-POU, BELLES-LETTRES.

§ 1. 楚詞類

Thsou-thse-loui, Poésies du royaume de Thsou.

Il n'a paru aucun ouvrage sur les *Thsou-thse* pendant le règne des empereurs mongols.

Tableau comparatif des principaux recueils de ce genre, publiés depuis les Han jusqu'à nos jours.

Sous les Han	1
Sous les Song	3
Sous la dynastie actuelle	2
	6

§ 2. 別集

Pié-tsï, Poésie et littérature (œuvres complètes).

Tableau comparatif des principaux ouvrages de poésie et de littérature, écrits dans un style analogue à celui des anciens et publiés depuis les Han jusqu'à la fin du règne de Khien-long.

	Œuvres complètes.	Livres.
Depuis les Han (l'an 202 avant J. C.) jusqu'à la première année *Khien-long*, du règne de Taï-tsou des Song (l'an 960 après J. C.)	111	1518

	Œuvres complètes.	Livres.
Report.....	111	1518
Depuis les Song (l'an 960 après J. C.) jusqu'à la première année *Kien-yen*, du règne de Kao-tsong, des Song (l'an 1127 après J. C.).....	122	1370
Depuis la première année *Kiĕn-yĕn* (l'an 1127 après J. C.) jusqu'à la première année *Tĕ-yeou*, du règne de Ti-hien, des Song (l'an 1275 après J. C.).....	277	4978
Depuis la première année *Tĕ-yeou* (l'an 1275 après J. C.) jusqu'à la fin de la dynastie mongole (l'an 1368)..... ...	175	2112
Depuis la première année *Hong-wou*, du règne de Taï-tsou, des Ming (l'an 1368 après J. C.) jusqu'à la fin de la dynastie des Ming (l'an 1644 après J. C.).	240	4254
Sous la dynastie actuelle.....	42	1615
	967	15,847

§ 3. 總集

Tsong-tsĭ, Collections.

Tableau comparatif des principales collections publiées depuis les Thang jusqu'à nos jours.

Sous les Thang.....	9
Sous les Song.....	46
Sous les Kin et les Youên.....	23
Sous les Ming.....	45
Sous la dynastie actuelle.....	26
	149

§ 4. 詩文評

Chi-wen-p'ing, Critique littéraire.

文說

Wen-chouë, Traité des compositions en prose, par T'CHIN Y-TSENG, un livre (*Catal. abrégé*, liv. XX, fol 9).

L'édition originale est perdue depuis longtemps. On en a imprimé une copie, tirée de la grande collection des Ming. Pendant les années *Yen-yeou* du règne de Jin-tsong, de la dynastie des Youên (1314 à 1321), l'examen de maturité, appelé *Ko-kiu*[1], ayant été remis en vigueur, ce petit ouvrage sembla fait pour servir de règle et de modèle aux étudiants; on l'adopta. Mais Y-tseng était l'élève de Taï-piao-youên[2] et, tout en travaillant pour les amphithéâtres des concours, il ne laissa pas d'écrire, comme il avait fait auparavant, des vers pleins d'élégance et de charme.

修詞鑑衡

Sieou-thse-kien-heng, Miroir de l'éloquence, par WANG-KEOU, deux livres (*Catal. abrégé*, liv. XX, fol. 9).

L'auteur traite, dans le premier livre, des com-

[1] L'examen de capacité ou de maturité, appelé *Ko-kiu*, est une épreuve qui ne confère aucun grade, mais constate la capacité requise pour subir le second examen.

[2] Poëte célèbre de la dynastie des Youên; il a composé trente livres de poésie et de littérature. Le recueil de ses œuvres a pour titre : *Yen-youen* « La source lumineuse ».

positions en vers (*chi*); dans le second, des compositions en prose (*wen*). Il a rassemblé et publié les anciens traités élémentaires; mais comme il a choisi, élagué à dessein, on trouve partout la substance la plus pure (*thsing*) de ce que les meilleurs auteurs ont écrit sur la matière. Dans la revue générale qu'il fait des poëtes et des prosateurs, il a toujours soin d'indiquer ses sources. Quant aux poëtes Hien-po-chi, Man-tchaï-lo et à une foule d'autres qu'il cite, les hommes de notre temps n'ont pas encore vu leurs ouvrages.

金石例

Kin-chë-li, Histoire des textes gravés sur pierre et sur métal, par P'AN MAO-SIAO, dix livres (*Catal. abr.* liv. XX, fol. 9).

Dans les cinq premiers livres, l'auteur nous montre les commencements des *Tables historiques* et de la gravure des textes. Il signale l'origine de cet art; il expose à ce sujet toutes les méthodes des anciens, avec un détail exact et minutieux de chaque procédé. Depuis le sixième jusqu'au huitième chapitre, Mao-siao reproduit les textes gravés sur des tables de pierre, d'après les dessins et la composition de Han-hiu[1], textes qu'il présente au lecteur comme un modèle accompli dans ce genre. Le neuvième livre renferme des considérations diverses sur le style et l'écriture. Dans le dixième, enfin,

[1] Célèbre écrivain de la dynastie des Thang. Prémare en fait l'éloge.

l'auteur traite de l'histoire en général. Toutes ses explications sont suivies d'appendices; mais, dans les textes de Han-yu qu'il cite, quoiqu'il s'attache naturellement aux règles de l'art, on trouve néanmoins des passages où il n'y a ni art ni méthode, et ces passages ne laissent pas que d'être nombreux.

Tableau comparatif des principaux ouvrages de ce genre, publiés depuis les Thang jusqu'à nos jours.

Sous les Thang	2
Sous les Song	39
Sous les Youên	4
Sous les Ming	6
Sous la dynastie actuelle	9
	60

§ 5. 詞曲類

Thse-kiö loui, Odes et chansons.

蛻巖類

Thouï-yen-thse, Les chants de la cigale, par TCHANG-TCHU, deux livres (*Catal. abrégé*, liv. XX, fol. 21).

Ses compositions sont des chefs-d'œuvre de grâce, de sentiment et d'élégance. On y trouve le style et la manière de Kiang-kouéï et de Ou-wen-yng[1]. Comme

[1] Célèbres poëtes lyriques. Ils vivaient sous la dynastie des Song, et ont composé chacun cinq volumes de poésie. D'après les Notices du Catalogue, ce sont presque autant de modèles achevés dans le genre lyrique.

l'auteur fut témoin des malheurs de la dynastie des Youên, il en résulte que ses poésies offrent presque toujours des images tristes. Il a écrit un grand nombre de petits poëmes sur la guerre civile et les calamités publiques.

Tableau comparatif des principaux recueils d'odes et de chansons, publiés depuis les Song jusquà nos jours.

Sous les Song	62
Sous les Youên	2
Sous les Ming	2
Sous la dynastie actuelle	4
	70

NOTICE

SUR

LA MARCHE ET LES PROGRÈS DE LA JURISPRUDENCE

PARMI LES SECTES ORTHODOXES MUSULMANES;

PAR MIRZA KAZEM BEG,

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG, ETC.

I. ORIGINE ET PROGRÈS DE LA JURISPRUDENCE PARMI LES MUSULMANS, DEPUIS MAHOMET JUSQU'À L'ÉTABLISSEMENT DES QUATRE PRINCIPALES SECTES.

Les savants musulmans divisent en trois branches principales toutes les sciences qui forment le cercle de leurs connaissances.

Ces branches sont : 1° العربيّة *Al-arabiyet*, la Littérature ; 2° الشرعيّة *Ach-char'iyé*, les Sciences qui se rapportent à la religion et à la législation ; 3° الحكمية *Al-hikemiyé*, la Philosophie.

La première de ces branches renferme, au nombre de douze, toutes les sciences qui se rapportent aux belles-lettres. Ce sont : 1° la Lexicographie ; 2° et 3°, l'Étymologie et la Syntaxe ; 4°-10°, la Rhétorique avec ses trois parties : معانى *Ma'ânî*, بيان *Beyân*, بديع *Bedi'a*, et ses quatre autres subdivisions, qui forment les éléments de la prosodie arabe [1] ; 11° l'Histoire avec ses différentes divisions ; 12° la Science de la lecture du Koran علم القرائة *'Ilmul-gkerâet.*

A ces douze branches on en ajoute encore une treizième appelée علم المناظرة *'Ilmul-munâziret*, Dialectique, ou règles des controverses scientifiques.

La seconde comprend six parties, qui sont : 1° علم التفسير *'Ilmut-tefsir*, ou l'Interprétation du Koran ; 2° علم الحديث *'Ilmul-hedis*, ou la Science des traditions ; 3° علم الفقه *'Ilmul-figkh*, ou la Théologie pratique, comprenant la jurisprudence ; 4° علم الكلام *'Ilmul-kelâm*, ou la Théologie scolastique ; 5° علم الفرائض *'Ilmul-ferâiz*, ou la Science des lois spéciales, contenant le partage des héritages ; 6° اصول الفقه *Ussoulul-figkh*, ou les éléments de la jurisprudence, c'est-à-dire la Science des principes d'où dé-

[1] La Rhétorique et la Prosodie des musulmans ont été traitées dans ce journal en 1844-48, par mon honorable ami M. Garcin de Tassy.

coulent les divers systèmes juridiques des différentes sectes.

La troisième comprend cinq parties, qui sont : 1° la Logique; 2° les Mathématiques; 3° la Géographie et l'Astronomie; 4° la Médecine et les Sciences naturelles; 5° la Philosophie théorique.

En divisant ainsi toutes les sciences, les savants musulmans prétendent avec raison qu'il n'en existe aucune qui ne rentre dans quelqu'une de leurs divisions principales. Comme nous ne voulons parler dans cet exposé que de la science juridique, nous ne ferons mention que de ce qui concerne la seconde division, c'est-à-dire des sciences qui ont rapport à la religion et à la législation, et nous examinerons exclusivement la marche et les progrès de الفقه *Alfigkh*, « la jurisprudence ».

Les musulmans orthodoxes admettent comme axiomes les propositions suivantes : 1° Dieu seul et unique législateur a montré la voie de la félicité au peuple qu'il a élu; et, afin de lui faciliter les moyens d'y marcher, il lui a tracé des préceptes qui se trouvent développés en partie dans l'éternel *Koran*, et en partie dans les paroles du Prophète, transmises à la postérité par les saints *compagnons* (disciples) de Mahomet, et qui sont conservées dans le code du *Sunnet*. Cette voie est appelée *Chari'at* par les musulmans, qui donnent le nom de *Châri'é*[1] à Mahomet, comme étant le guide dont Dieu

[1] Ces deux expressions, *Chari'at* et *Châri'é*, proviennent de la racine شَرَعَ *chere'a*, qui signifie « frayer un chemin, préparer, etc. »

s'est servi. Les préceptes du Chari'at portent le nom de احكام *Ahkam.*

2° Le Koran et le Sunnet, qui depuis leur manifestation sont les sources primitives des احكام, forment deux objets différents d'étude. Le premier a donné naissance à l'interprétation du Koran, et le second à la science des traditions.

3° Tous les *Ahkam* du Chari'at se rapportent ou aux actions des *Mukellefs* [1], ou à leur croyance. Les premières sont l'objet du *Figkh*, théologie pratique ou jurisprudence, tandis que les seconds comprennent les éléments du كلام, théologie scolastique.

4° Comme les préceptes du Chari'at sur le partage des biens des défunts ne rentrent absolument ni dans les actions, ni dans la croyance des *Mukellefs* [2], ils forment une branche à part du *Figkh* et se nomment الفرايض *Al-ferâiz.*

[1] مكلّف, *mukellef,* signifie «un homme auquel on propose une chose ou qu'on charge de faire une chose quelconque». En jurisprudence, ce mot veut dire «qui est soumis à la loi», par opposition à *ghairi mukellef*, «qui n'est pas soumis à la loi»; tels que les mineurs, les insensés, les idiots, etc.

[2] Dans les expressions *actions* et *croyance* des mukellefs, ces mots sont pris dans leur sens direct et littéral. Dans le premier cas, les règles prescrites par le Chari'at se rapportent directement ou aux actions mêmes des mukellefs, en indiquant leurs obligations pratiques, telles que la purification, la prière, la bénédiction des mariages, le commerce, la guerre contre les infidèles, le voyage de la Mecque, etc., ou aux résultats de leurs actions, comme les amendes, les punitions, etc. Dans le second cas, les *ahkâm* se rapportent directement à la croyance des musulmans. De cette manière, on peut diviser les *ahkâm* en préceptes moraux et préceptes pratiques. Les derniers se subdivisent encore en rituels et lois po-

5° Comme le Koran et le Sunnet sont les principales sources d'où ont été puisés les préceptes du Chari'at, les règles reconnues comme les principaux éléments du système de la jurisprudence actuelle sont le sujet de أصول الفقه *'Ussoulul-figkh* [1].

D'après ces axiomes, il est facile de comprendre la marche et les progrès de chacune des six branches qui forment la science de la jurisprudence, d'en déterminer l'étendue et d'en donner la définition. La réunion de ces six branches forme ce qu'on appelle en Orient la jurisprudence.

Occupons-nous maintenant du *Figkh* proprement dit. Ce mot provient de la racine فقه, qui signifiait primitivement « conception, compréhension, connaissance ». Ceux qui étaient versés dans la connaissance du Koran, et plus tard dans celle du Sunnet, portaient l'épithète de *Fagkih* [2]. Plus tard, ce mot,

litiques. Au nombre de ces dernières, sont celles relatives au partage des héritages, et qui, n'ayant de rapport direct ni avec les actions des mukellefs, ni avec les résultats de ces actions, ni avec leur croyance, ne peuvent rentrer ni dans le فقه, ni dans le كلام, et forment, par conséquent, une science à part, d'autant plus que l'arithmétique est absolument nécessaire pour faire les partages.

[1] Voir le deuxième article sur les droits des mudjtehids.

[2] Ce mot ne se trouve employé dans sa signification primitive que dans les ouvrages les plus anciens. On le rencontre aussi dans quelques passages du Koran, par exemple : فَمَا لِهَؤُلَاءِ الْقَوْمِ لَا يَكَادُونَ يَفْقَهُونَ حَدِيثًا (سورة النّساء v. 81), ce qui signifie : « Quel est ce peuple qui ne veut pas comprendre la parole? ». Mahomet, en implorant la bénédiction de Dieu pour son disciple Ibni-Mas'oud, dit : اللّهم فَقِّهْهُ وَعَلِّمْهُ التَّأْوِيلَ « Mon Dieu ! inspire-le et fais-lui comprendre l'interprétation (du Koran).

ainsi que tous ses dérivés, fut appliqué uniquement à la jurisprudence. L'histoire de cette science remonte au fondateur de l'islamisme.

Mahomet, en sa qualité de juge et de chef des croyants, décidait, sans appel ni contestation, toutes les affaires de son peuple, sous le rapport politique, comme sous celui de la religion. Ses paroles servaient de guide à ceux de ses compagnons (disciples) qui jugeaient en son absence les affaires qui leur étaient soumises.

A la mort du Prophète, les premiers khalifes suivirent son exemple. Quand il se présentait des cas qui ne s'étaient point encore offerts, ils les décidaient en s'appuyant de l'autorité des traditions qu'ils avaient reçues de lui, et complétaient par là les éléments des lois [1], tandis que les gouverneurs de leur dépendance se réglaient sur le Koran, le Sunnet, ou les additions dont nous venons de parler, et renvoyaient aux chefs des croyants les cas difficiles [2].

[1] Nous voyons par plusieurs exemples que les khalifes ont fait des changements (selon l'exigence des circonstances) à quelques règles qui avaient existé jusqu'alors. Les ulémas des sunnites prétendent qu'ils en avaient le droit, en rapportant ce droit au *Gkias ou-Idjma*, (Voyez le Cours de jurisprudence mahométane مختصر الوقايه publié à Casan en 1845, page ٢, note ٣; page ٣٦, note I.)

[2] Il arriva quelquefois que les khalifes s'en rapportaient à la décision de quelqu'un des compagnons et même des élèves de ces derniers. On connaît la tradition du procès qu'Ali eut avec un juif. Le premier, ayant perdu sa cotte de mailles, la vit quelque temps après entre les mains d'un juif et soumit l'affaire à l'un des élèves des compagnons nommé Chureih-al-Kendi, qui la décida en faveur du juif; Ali se soumit.

Telle fut la marche des affaires jusqu'au rétablissement du khalifat dans la maison des Uméides [1]. Cependant le Koran et le Sunnet, comme principaux éléments de la religion et de la législation, devinrent peu à peu des sujets de controverse par les raisons suivantes : Les khalifes désirant jouir de la puissance de leurs prédécesseurs, *successeurs* du Prophète, trouvèrent parmi ses compagnons plusieurs partisans qui embrassèrent leur parti et reconnurent leur suprématie spirituelle; mais la plupart des compagnons, persuadés qu'après la mort des quatre premiers successeurs du Prophète cette suprématie n'appartenait pas aux khalifes, qui n'étaient que des souverains temporels, firent tous leurs efforts pour conserver la législation.

Ce fut alors qu'on s'appliqua davantage à apprendre de mémoire le Koran et le Sunnet, et que la jurisprudence commença à devenir une science à part; et il ne s'était pas encore écoulé quarante ans depuis

[1] Au nombre des savants compagnons des premiers temps de l'islamisme, on trouve encore, sans y comprendre les quatre premiers khalifes et les quatre *correcteurs* du Koran, 1° ابو امامه Abou-Imamé, mort la seconde année de l'hégire; 2° معاذ بن الجبل Ma'az-ben-al-Djebel, mort en 18; 3° ابّى بن كعب Ubbei-ben-Ka'ab, mort en 19; 4° العلا بن الحضرمى Al-'Ala-ben-al-Ckizremi, mort en 21 (il y eut aussi un autre jurisconsulte syrien, du même nom, qui mourut en 136); 5° عبد الله بن مسعود Abdullah-ben-Mas'oud, mort en 32; 6° ابو موسى الأشعرى Abou-Moussa-al-Acha'ri, mort en 44; et plusieurs autres qui avaient le degré de l'*idjtihad*.

l'usurpation du khalifat[1], que l'on vit paraître, tant parmi les compagnons que parmi leurs contemporains, des *fegkihs*, jurisconsultes, très-remarquables, auxquels les khalifes confiaient la décision des affaires juridiques et dont ils prenaient eux-mêmes conseil.

Quoique la jurisprudence n'eût pas encore été établie en système scientifique, il n'en est pas moins vrai qu'il y avait alors des jurisconsultes très-habiles dans la pratique, nommément عقبه بن عامر الجهنى 'Agkaba ben 'Amir-al-Djahni, l'un des compagnons, gouverneur de l'Égypte; عبد الله بن عبّاس Abdullah ben Abbas, gouverneur de l'Yémen, tous deux morts l'an 58 de l'hégire; مسروق Mesrougk, mort l'an 64; ابو الاسود الدّولى Aboul-Asved-Addouëli, qui mourut l'an 69, et qu'on regarde comme le premier grammairien après Ali; ابو مسعود Abou-Mass'oud, ابو سعيد الخدرى Abou-Saïd-Alkhadari, tous deux compagnons de Mahomet et morts l'an 74; شريح الكندى Chureih-Alkendi de Koufa, mort en 78; ابو ادريس الخولانى Abou-Idrîss-Alkhoulâni, jurisconsulte de Syrie, mort en 80; et plusieurs autres. Nous avons dit plus haut que, dans ce temps, aucune science n'était encore enseignée systématiquement, et que les musulmans ne possédaient pas,

[1] Les sunnites ne reconnaissent comme légitimes que les quatre premiers khalifes. La tradition sur laquelle ils se fondent se rapporte aux paroles suivantes du Prophète : « Après moi le khalifat durera trente ans, etc. » Il y a longtemps que ce passage est connu de nos lecteurs.

même pour les différentes branches de leurs connaissances, des livres qui pussent servir à l'enseignement. Mais les affaires changèrent bientôt de face.

L'année de la mort du jurisconsulte de Syrie, on vit paraître نعمان بن ثابت Ni'man-ben-Sâbit, surnommé *Abou-Hanifet*, considéré en Orient comme l'un des plus célèbres fondateurs du système de la jurisprudence musulmane[1], science qui est encore jusqu'à présent au-dessus de toutes celles qu'on enseigne dans les écoles mahométanes.

Jusqu'à cette époque, et même trente ans plus tard, les *mufassirs*, c'est-à-dire ceux qui expliquent le Koran; les *muhaddis* (traditionnaires), chargés de conserver les traditions, et les الفقهاء *fagkihs*, possédaient toutes leurs connaissances par cœur : et comme une vaste mémoire et une imagination forte étaient indispensables pour être savant et jurisconsulte, ceux qui possédaient ces qualités au plus haut degré jouissaient d'une grande réputation.

Plusieurs de ces savants avaient appris de mémoire le Koran en entier, avec tous les développements qui en avaient été donnés par le Prophète, ou par ses premiers compagnons; toutes les traditions avec leurs explications et tous les *ahkâms* qui proviennent du Koran, du Sunnet et des autres éléments de jurisprudence (c'est-à-dire *Idjma'a* et *Gkias;* voir l'article suivant).

[1] Sur la législation musulmane sunnite du rite hanéfi, voyez l'intéressant Mémoire de M. Du Caurroy, dans ce Journal, numéros de juillet 1848 et de février 1849.

Ces savants jouissaient des droits des *mudjtehids*, c'est-à-dire d'une autorité qui ne peut être contestée; ce qui leur donnait le droit de décider selon leur conscience toutes les affaires qui se présentaient. Ces mudjtehids transmettaient leur science à leurs élèves, mais de bouche seulement. Parmi les mudjtehids de cette époque, c'est-à-dire de la fin du premier siècle de l'hégire, on remarque, entre autres, زرارة بن اوفى Zerraré-ben-Aoufi (mort l'an 93 de l'hégire); سعيد بن المسيب Sa'id-ben-al-Musejib; ابو بكر بن عبد الرحمن Abou-bekr-ben-'Abdurrahman; عروة بن الزّبير 'Orvé-ben-Azzubeir (morts l'an 94); ابراهيم النّخعى Ibrâhim-Annakhaï (mort en 95); عبيد الله بن عبد الله 'Obeïdoullah-ben-'Abdoullah (mort en 98); خارجة بن زيد Khâridjé-ben-Zeïd (mort en 100); عامر الشّعبى 'Âmir-Achcha'abi (mort en 104); حماد Himad, précepteur d'Abou-Hanifé; سليمان بن يسار Souleïman-ben-Yesar; حسن البصرى Hasan-Al'bassri; ابن سيرين Ibni-Sirin; امام نافع Imâm-Nafi' (mort de 107 à 118) et quelques autres.

Vers le milieu du IIe siècle, on commença à écrire des traités didactiques sur toutes les branches des sciences du Chari'at علم الشرع et l'histoire nous a transmis les noms de sept savants qui travaillèrent dans le même temps, mais dans des lieux différents, à des ouvrages systématiques sur l'exégèse du Koran, la science des traditions et la jurisprudence; ce sont : ابن جريج Ibni-Djerih, à la Mecque; مالك

Mâlik, à Médine; الأوزاعى Al-Aouza'ï, en Syrie; حماد بن مسلمه Himâd-ben-Musslimé, à Bassora; معمار Mo'mar, dans l'Yémen [1]; سفيان الثورى Sufiann-As-saouri et Abou-Hanifé, à Koufa. On ajoute encore الربيع بن صباح Arrabi'-ben-Sabah, à Réi; ابن شهاب Ibni-Chihâb et ابن مبارك Ibni-Mubârek, dans le Korassan [2].

II. ÉTABLISSEMENT DES QUATRE PRINCIPAUX SYSTÈMES JURIDIQUES; FORMATION DES QUATRE PRINCIPALES SECTES, ET ÉTAT ACTUEL DE LA JURISPRUDENCE.

C'est à l'époque dont nous venons de parler que les lumières commencèrent à se répandre en Orient d'une manière frappante et à élever ce pays au-dessus des autres contrées du monde. Il y avait déjà longtemps que la puissance des khalifes avait commencé à répandre la croyance et la langue des Arabes hors de l'Asie; tandis que, dans leurs états, on voyait se manifester une grande activité d'esprit causée par le fanatisme, l'intérêt et l'amour de la gloire, et

[1] Voyez تقويم التواريخ par Kâtib-Tchelébi en l'année ١٤٤.

[2] Voyez محاضرات الاوايل etc., chapitre xv. Tous ces écrivains commencèrent leur carrière sous le khalifat de عمر ابن عبد العزيز 'Omar-ben-'Abdul-'Azîz, huitième souverain de la dynastie des Uméïdes, regardé comme le prince le plus pieux et le plus éclairé de la maison de Mervan, et dans le siècle duquel on vit fleurir les sciences. — Abou-Hanifé, qui commença aussi sa carrière sous le règne de peu de durée de ce khalife, l'élève au rang des quatre premiers khalifes, et dit qu'il y a eu cinq khalifes pieux, etc.: الخلفاء الراشدون خمسة ابو بكر وعمر وعثمان وعلى وعمر بن عبد العزيز. Après les quatre premiers khalifes, il est le seul auquel on donne le degré de *idjtihâd*.

favorisée par les circonstances aussi bien que par l'esprit du gouvernement, qui était soumis à la religion.

Nos lecteurs ont sans doute connaissance des différentes sectes qui se formèrent à cette époque, et des luttes fréquentes dont elles ensanglantèrent l'Orient. Elles durent leur existence à l'ambition autant qu'au fanatisme de leurs fondateurs et de leurs membres. La puissance des khalifes fut insuffisante pour les anéantir entièrement et pour préserver de la séduction leurs sujets orthodoxes.

Une lutte pareille ne pouvait être soutenue que par la puissance des ulémas, c'est-à-dire par la polémique; ce qui exigeait une connaissance approfondie de la langue arabe, et cela dut contribuer beaucoup à ses progrès.

Une fois la lutte engagée, les partis la soutinrent pendant longtemps, tantôt avec l'épée, tantôt avec la plume, et c'est à cette lutte que tout l'Orient doit le fondement solide sur lequel reposent ses lumières, dont les progrès furent favorisés, autant que possible, par les khalifes, si ce n'est par intérêt pour la chose elle-même, au moins par amour de la gloire.

Je dis que ce fut alors que les lumières commencèrent à se répandre dans l'Orient. Les *Kharidjis*, et principalement les *Mutezilis*, formèrent des partis redoutables. Les derniers avaient vingt subdivisions, ce qui donna lieu aux progrès de la théologie scolastique en Orient. On rapporte à cette époque, ou un

peu antérieurement, l'établissement de plusieurs écoles, à Koufa, à Basra, et dans d'autres villes où l'on s'occupait de l'enseignement systématique de la grammaire et de la lecture du Koran. Alors la science du *Figkh* dut lutter avec une rivale puissante, la théologie scolastique, et il va sans dire qu'étant l'aînée, et découlant directement du Koran et du Sunnet, elle devint l'objet d'investigations profondes et d'un travail assidu. Un siècle s'était à peine écoulé qu'on vit paraître six écoles, dont les quatre principales forment la doctrine des Sunnis actuels. Les fondateurs de ces six écoles sont considérés comme les piliers de la foi et comme les restaurateurs de l'islamisme par les Sunnites, qui ne prononcent jamais leurs noms sans y ajouter des expressions du plus profond respect.

Les vers suivants que j'ai trouvés dans un des ouvrages du célèbre Ibni-Kémal-Pacha, renferment les noms des six fondateurs de ces écoles. Voici ces vers, aussi incorrects que je les ai lus dans le manuscrit, et dont je n'ai pas corrigé la mesure.

وان شئت اركان الشريعة فاستمع
واحفظ لتعرفهم ان كنت سامعا
محمّد والنعمان و مالك و احمد
و سفيان واذكر بعد داود تابعا

Ce qui signifie mot à mot :

Si tu veux connaître les piliers du Chari'at, et que tu

désires entendre, écoute et comprends pour les apprendre. (Ce sont) *Mohammed, Ni'man, Mâlik, Ahmed, Sufian;* rappelle encore *Dâvoud* le *Tabi.*

La mesure de ces vers n'a pas permis de nommer ces illustres personnages par ordre chronologique; je vais les placer dans cet ordre, en indiquant, entre parenthèses, l'année de la mort de chacun d'eux. Nu'man-ben-Sâbit, surnommé *Abou-Hanifé;* on l'appelle aussi, à cause qu'il occupe le premier rang *Imam-i A'azam,* ce qui signifie « le plus grand imam », et ses sectateurs ont été nommés, d'après ces épithètes, *Hanafis* et *A'azamis* (il mourut l'an 150 de l'hégire); Sufian-Assaouri (161)[1], Imam-Malik (179), Imam-Muhammed-Ach-chafi'ï (204), Imam-Ahmed-ben-Al-Henbel (241), Imam-Davoud-Azzahiri (270). Ces six imams ont créé des systèmes complets de jurisprudence qui diffèrent un peu les uns des autres, et qui, ayant été développés par leurs disciples et leurs sectateurs, forment des ouvrages qui frappent d'étonnement tout investigateur impartial de la jurisprudence musulmane. Il sera question, dans le chapitre suivant, des droits de ces six Imams et de ceux de leurs *élèves,* ainsi que des éléments de l'école et du système de chacun d'eux. Qu'il nous suffise de remarquer ici que le succès de chacune de ces écoles dépendait uniquement de l'influence et de l'activité de leurs membres. Sous ce point de

[1] Quelques-uns mettent à sa place سفيان بن عيينه, *Ibni-'Eïné,* jurisconsulte de Hidjaz, qui mourut l'an 198. Mais j'ai suivi Ibni-Khallekann.

vue, la première place appartient à l'école des *Hanafis*, puis à celle des *Schafi'is*, *Hanbelis* et *Malikis*.

Ce sont ces quatre écoles qui forment aujourd'hui les principales sectes des Sunnites. Quant aux écoles des *Saouris* et des *Zahiris*, elles se fondirent presque entièrement avec les autres, de sorte qu'au VIIIe siècle de l'hégire elles n'avaient plus qu'un petit nombre de sectateurs.

Disons quelques mots des rapports de ces différentes écoles entre elles, et de l'état actuel de la jurisprudence en Orient.

Tous les imams de première classe, hommes impartiaux et d'un caractère doux, étaient très-versés dans les sciences du *Schara'*. Ils se vénéraient les uns les autres, et jamais, ni par leurs paroles, ni par leurs actions, ils ne donnèrent à connaître qu'ils se crussent supérieurs à leurs confrères; au contraire, ceux qui étaient plus jeunes s'en rapportaient, avec respect, aux plus anciens, et leur rendaient pleine justice. Par exemple, l'imam Schâfi'ï, en parlant de l'imam A'azam, dit : « que personne au monde n'est plus versé que lui dans la jurisprudence; que, dans la législation, d'après le Gkiass, « il est le père du genre humain » [1], et que celui qui n'a lu ni ses ouvrages, ni ceux de ses élèves, ne sait

[1] On explique de deux manières l'expression *père du genre humain* : 1° bienfaiteur du genre humain, à cause de l'introduction de ce système; 2° patriarche de tous les savants, en considération de cette introduction. قياس *gkiass* est l'un des quatre éléments de la jurisprudence.

pas la jurisprudence ». En outre Schafi'ï s'honorait d'avoir été le disciple du disciple de l'iman Aazam [1]. Ahmed-ben-Henbel portait une chemise de Schafi'ï, pour se guérir, quand il était malade. Mais cela ne les empêchait pas de fonder de nouvelles écoles de jurisprudence qui s'éloignaient plus ou moins de celles de leurs prédécesseurs, car le droit d'agir selon sa propre opinion est prescrit par la loi même à tous ceux qui ont atteint un degré de l'*idjtihad*. Nous en trouvons beaucoup d'exemples, même dans les premiers temps de l'islamisme; je citerai celui-ci : Ali déduit cette conséquence des lois qu'en qualité de membre de la famille du Prophète, le témoignage de son fils doit être reçu, même dans ses affaires personnelles; tandis que son contemporain et sectateur, Chureih-Alkendi, lui dispute ce droit, en se fondant sur une loi générale, et l'on ne considère point cette opposition comme une injure envers le successeur du Prophète [2].

Quoique tous les membres de ces écoles donnent la préférence à leur imam, aucun d'eux n'a cependant le droit de comparer le mérite de leurs fondateurs; mais, dans des cas extraordinaires, il leur est prescrit de s'en tenir aux préceptes de la secte qui se trouve à leur proximité. En disant cela, je me fonde sur les

[1] L'imam Muhammed-Ach-Chebâni, l'un des principaux mudjtéhids des Hanafides, élève de l'imam A'azam, épousa la mère de Chafi'ï; celui-ci vécut quelque temps avec son beau-père, et suivit ses leçons.

[2] Voyez الفصول السّتّه لمولانا محمد بن محمود الشرعى البخارى ch. IV.

paroles des ulémas impartiaux[1]. Ils appuient leur opinion sur ce que la loi donne aux *mudjtéhids* du premier degré le plein pouvoir de comprendre les *Ahkâms* du Chari'at selon leur propre conscience. Par conséquent, étant tous partis des mêmes principes, s'il y a quelque différence entre leur opinion; elle est peu considérable, et provient seulement de la *sévérité* des uns et de la *condescendance* des autres, de telle sorte qu'il suffit de pénétrer au fond des choses pour s'en assurer.

Cependant, quelques *fagkihs*, prosélites zélés de leurs écoles, rejettent la doctrine des autres et imposent, sans aucun fondement, une punition à celui de leurs confrères *mugkéllids* qui préfère de plein gré les enseignements de quelqu'une de ces écoles, tandis que nous savons que, dans l'antiquité, plus de cinquante jurisconsultes illustres appartinrent tantôt à une école, tantôt à une autre, sans s'exposer au moindre blâme. De tels zélés prosélytes prétendent, « qu'en général, leur *mudjtéhid* est juste, mais qu'il peut errer quelquefois, tandis que les autres *mudjtéhids* ne sont pas justes, en général, mais peuvent cependant ne pas errer[2] ». Toutefois,

[1] Voyez ميزان الشّعرانى, chap. v-ii. Voyez encore القول السديد, par السيد شريف السمرقندى, ch. ier.

[2] Voyez عقايد النسفى; voici les paroles du texte: مذهب امامنا صواب ويحتمل الخطأ ومذهب مخالفى امامنا خطاء ويحتمل الصواب. Dans quelques manuscrits, on trouve: مذهبنا صواب ويحتمل الخطأ ومذهب مخالفينا خطاء يحتمل الصواب

à dire vrai, ce ne sont que des obstacles inventés par la politique pour empêcher, surtout parmi le peuple, les sectateurs d'une école de passer dans une autre.

Le système de chacune de ces écoles est parfaitement élaboré. Ce qui le prouve, c'est que la jurisprudence a triomphé, jusqu'à présent, de toutes les autres sciences de l'Orient. Le système de chacun de ces imams a été perfectionné par ses disciples et par les disciples de ses disciples qui, selon leur mérite, jouissent de différents degrés d'autorité, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Ces systèmes sont si parfaits, qu'aucun d'eux n'a subi le moindre changement depuis l'interruption politique de l'*idjtihad*, c'est-à-dire depuis six cent cinquante ans. Cependant chaque savant *fegkï'h* a le droit de développer, dans des ouvrages particuliers, les points les plus difficiles, et même il peut compiler des ouvrages complets sur la jurisprudence. Les écoles musulmanes sont riches en livres semblables qui servent aux muftis, aux cadis, et en général à tous les juges.

La jurisprudence commença d'abord à fleurir dans les *Iraks*, en Perse, en Bucharie, en *Ma-verânnnehr*, c'est-à-dire dans les provinces au delà de l'Oxus; ensuite elle passa, au commencement du VIIIe siècle de l'hégire, en Turquie, où elle acquit une grande importance, tandis qu'elle tombait en décadence dans les pays qui l'avaient vue naître. Elle se développa en Turquie, dans les derniers temps, avec plus de succès que dans aucun autre pays, comme

le prouve la liste des noms cités dans l'ouvrage arabe intitulé شقايق النعمانية فى علماء الدولة العثمانية.

Les principes du *Figkh* peuvent se diviser en rituels religieux et en civils ou politiques. La première de ces divisions renferme tous les préceptes qui ont rapport aux formes extérieures de la religion, comme la manière de prier, la purification, le jeûne, le *zekât* (الزكوة), c'est-à-dire la purification de la possession au moyen d'un tribut payé au *Beïtul-mal,* et d'aumônes; le pèlerinage de la Mecque, etc. La seconde division renferme tous les préceptes qui se rapportent à l'état civil et politique des musulmans, comme la guerre contre les infidèles et les sectaires rebelles, et toutes les affaires qui ressortissent de toutes les instances des états civils.

Tous les principes du *Figkh* étant considérés comme découlant des *ahkams* du Koran et du Sunnet, et regardés, par conséquent, comme surhumains, les auteurs des systèmes juridiques n'ont point osé s'arroger le droit d'établir dans ces principes les grandes subdivisions que nous admettons aujourd'hui; ils les ont développés d'après leur importance, et les ont divisés en livres et en chapitres. Par exemple, le premier devoir de l'homme est la prière, c'est par cette raison que chaque ouvrage systématique de jurisprudence commence par la purification (الطّهارة), c'est-à-dire par la manière de se préparer à la prière; ensuite on y traite de la prière (الصلوة), du jeûne (الصوم), du *zekât* (purification de la possession, au moyen d'un tribut),

et ainsi de suite. On a pu le voir dans l'ouvrage que j'ai publié à Kazan, sur la jurisprudence des *Hanafis*, en 1845. Ce système a été observé par tous les *faqkis*, dans tous leurs ouvrages; mais, pour ce qui est des articles politiques, chacun avait le droit de mettre à la première place celui qui lui paraissait le plus important, ou qui avait le plus de rapport à l'article précédent.

III. DES AUTEURS DES SYSTÈMES JURIDIQUES, DES JURISCONSULTES ET DE LEURS DROITS RESPECTIFS.

Dans les premiers temps de l'islamisme, les jurisconsultes de l'Orient ont été les protecteurs et les défenseurs de l'indépendance des lois. Mahomet avait concentré en lui tout ce qui a rapport à l'existence religieuse et politique de ses peuples; le Koran et le Sunnet qu'il a laissés après lui devaient les guider après sa mort. Le pouvoir administratif était confié aux plus dignes de ses compagnons, de même que le soin de veiller sur ces premières bases de la religion et des lois, et le droit de les développer. Ce droit fut légué particulièrement à ses successeurs, qui, en qualité d'*anciens* de l'assemblée théocratique, jugeaient les fidèles et propageaient leur croyance. Les khalifes héritèrent ainsi du pouvoir politique du Prophète, mais ils ne jouirent aucunement du pouvoir législatif. En expliquant le Koran et le Sunnet, ils ne pouvaient que citer les lois et en développer les formules qui, au besoin, servaient de guides à ceux qui n'avaient pas ce droit. En peu de temps,

les victoires des Sarrasins étendirent les bornes du kalifat hors de l'Asie, et le désir de la domination en changea peu à peu la destination : on vit le despotisme prendre le masque de la piété; la théocratie fut dénaturée, et le pouvoir temporel se sépara complétement du spirituel, et dut son triomphe à l'influence politique qu'il avait sur les lois.

Alors la société des ulémas n'était pas encore divisée. Les plus zélés considéraient les nouveaux chefs de l'islamisme comme des usurpateurs; ils les appelaient ظلمه, *zélémé*, « tyrans, oppresseurs », et veillaient, selon leurs moyens, à ce que les lois ne subissent pas d'altération. Comme les usurpateurs du kalifat n'étaient pas en état d'étendre leur pouvoir sur la législation, et qu'ils craignaient de violer ouvertement les préceptes du Koran et du Sunnet, les efforts de leur politique tendirent au maintien de leur propre indépendance et de l'autorité des lois, sur lesquelles ils devaient assurer, au moins pour l'apparence, les formes extérieures de leur gouvernement. Plusieurs même d'entre eux, amis de la paix et de la concorde, renoncèrent, non-seulement au droit de décider d'après leur propre arbitre les affaires judiciaires de leurs sujets, mais encore ils soumirent les leurs propres à la décision des jurisconsultes.

De cette manière, la législation resta entre les mains des jurisconsultes, qui décidaient des affaires qui leur étaient soumises par les musulmans, et c'était parmi eux que les kalifes choisissaient les

principaux juges, ce qui existe encore à présent dans tous les états mahométans. Ces jurisconsultes se formaient à l'école des différents maîtres dont ils cherchaient à obtenir la bénédiction, afin de fournir activement leur carrière judiciaire. Ils suivaient exactement et sous tous les rapports l'opinion de leur maître, jusqu'à ce qu'ils eussent acquis leur propre autorité. Cette autorité se nomme *idjtihad.*

Avant d'expliquer le sens de ce mot et ce qu'il représente, je crois qu'il est indispensable de placer ici quelques axiomes extraits de أصول فقه *Usouli-Figkh*, « éléments de jurisprudence », et de علم الكلام *Ilmul-Kelam*, « théologie scolastique »; et dont nous avons déjà eu l'occasion de dire quelques mots dans le premier article. Voici ces axiomes.

1. Tous les préceptes du Chari'at se rapportent aux *mukellefs.*

2. Chaque mukellef est obligé de connaître ces préceptes, afin de les prendre pour règle de conduite dans sa vie[1], soit en les approfondissant lui-même, soit en les enseignant aux autres.

3. La plus importante de toutes les entreprises est de faire des recherches sur les préceptes du Chari'at, et les succès obtenus dans cette carrière ne peuvent être que le résultat d'un don particulier que Dieu accorde à ses élus.

[1] Sur les mukellefs, voyez plus haut, p. 161, note 1. Ici nous devons comprendre les préceptes du Chari'at qui se rapportent directement aux devoirs religieux du musulman, et sans l'accomplissement desquels il serait regardé comme étant hors du sein de l'islamisme.

4. Les jurisconsultes qui se sont livrés à ces recherches dans le premier siècle de l'islamisme[1] ont tous atteint ce degré d'élection; et, parmi ceux qui s'y sont adonnés au IIe et au IIIe siècle[2], beaucoup y sont parvenus, mais il y a une différence entre les premiers et les derniers.

5. Tout disciple d'un maître qui se livre à de pareilles recherches, est obligé de suivre, dans l'accomplissement de ses devoirs, les règles que son maître a posées.

6. Les recherches sur les lois, et en général l'étude de la jurisprudence et l'explication de ses difficultés sont permises à tous les sectateurs qui occupent déjà différents degrés, mais sans avoir droit à celui d'idjtihad; aucun d'eux ne peut s'arroger le droit qui appartient aux auteurs des systèmes juridiques, et il ne leur est pas permis d'expliquer les principes du Char'iat d'après leur manière de voir, ni d'en déduire de nouvelles sentences.

Ces axiomes nous aideront à comprendre la suite de cet article.

[1] Par le premier siècle de l'islamisme, nous entendons le siècle des compagnons (c'est-à-dire des disciples immédiats du prophète, et de ceux qui vécurent avec lui). Ils forment aussi différentes classes selon leur mérite et leurs connaissances.

[2] Par le second siècle, nous entendons celui des التابعون *Tâbi's*, disciples des compagnons, c'est-à-dire de ceux qui suivirent immédiatement leurs enseignements. Par le troisième siècle, nous entendons celui des disciples de la seconde génération, c'est-à-dire des تابعين *Tâbi's*.

A.

DE L'IDJTIHAD ET DE SES DIFFÉRENTS DEGRÉS.

Les musulmans appellent *idjtihad* le degré d'indépendance ou d'autorité en fait de législation. Ce mot signifie littéralement « grand effort[1] »; mais, en jurisprudence, il signifie « atteindre à un certain degré d'autorité dans les recherches des principes de jurisprudence », et celui qui l'a atteint porte le nom de mudjtéhid.

L'idjtihad a trois degrés principaux : 1° الاجتهاد فى الشرع, « l'indépendance absolue dans la législation »; 2° الاجتهاد فى المذهب, « l'autorité dans le système juridique fondé par les mudjtéhids de la première classe; 3° الاجتهاد فى المسائل, « l'autorité dans la résolution des cas qui n'ont pas été éclaircis par les auteurs des systèmes ». Ce degré se nomme encore الاجتهاد فى الفتاوى, c'est-à-dire « le pouvoir de retrancher les sentences de la loi des mudjtéhids de la seconde classe ». Le premier de ces degrés s'appelle, dans les éléments de la jurisprudence, الاجتهاد المطلق الغير المنتسب, c'est-à-dire « autorité complète, absolue, indépendante ».

Le second est nommé الاجتهاد المنتسب, « autorité relative »; le troisième الاجتهاد الجزئى, « autorité spéciale.

Premier degré de l'idjtihad.

L'indépendance absolue dans la législation est

[1] La racine de ce mot الجهد, signifie *force, emploi des dernières forces* pour atteindre quelque chose.

considérée, dans le Chari'at, comme le premier don de Dieu. Ce don a été le partage de tous les jurisconsultes du Ier siècle de l'islamisme et de quelques-uns du IIe et du IIIe, mais avec cette différence que les compagnons qui ont été les plus rapprochés du Prophète, ayant transmis immédiatement à la postérité les trésors de la législation, sont considérés comme étant d'un degré au-dessus des mudjtéhids du IIe et du IIIe siècles, qui, du reste, avaient, dans plusieurs cas, le droit de ne pas s'accorder avec les premiers dans l'explication des éléments des lois tout aussi bien que dans l'application qu'ils en faisaient aux nécessités de la vie.

Sous ce rapport-là, les musulmans ne font aucune différence entre le degré d'autorité qu'ils accordent aux mudjtéhids des IIe et IIIe siècles. Cela veut dire que les mudjtéhids absolus de ces deux siècles sont égaux entre eux sous tous les rapports. Cette assertion est prouvée par le passage suivant d'Abou-Hanifé : ما جاءنا من الصحابة فعلى الرأس والعين وما جاءنا من التابعين فهم رجال ونحن رجال, ce qui signifie : « ce qui nous est parvenu des compagnons est sur notre tête et sur nos yeux (c'est-à-dire que nous nous y soumettons avec respect). Quant à ce qui nous est parvenu des *Tâbi's*, ils sont des hommes et nous sommes des hommes (c'est-à-dire nous le recevons comme provenant d'hommes semblables à nous) ». Il résulte clairement de là que leurs droits sont égaux [1].

[1] Dans quelques ouvrages, ces paroles sont citées de la manière

Ce degré d'idjtihad n'a été conféré, après les Tâbi's, qu'aux six personnages dont nous avons dit quelques mots dans notre premier article, mais il y a eu de leur temps, et même après eux, des hommes qui ont atteint ce degré par leurs connaissances, et qui se sont donné eux-mêmes le droit de mudjtéhid, sans que cependant leur autorité ait été reconnue par les ulémas.

J'ai dit dans un axiome cité au commencement de cet article, que chaque *mukellef* peut atteindre le degré d'idjtihad par l'austérité de sa vie et l'étendue de ses connaissances dans les sciences du Chari'at; cependant, pour empêcher l'augmentation du nom-

suivante: ما جآءنا عن رسول الله صلعم فعلى الرأس والعين وليس لنا مخالفة وما جآءنا عن الصحابة تخيّرنا وما جاء عن غيرهم فهم رجال ونحن رجال «Ce qui nous est parvenu du prophète est *sur notre tête* et *sur nos yeux*, nous ne pouvons le contredire; ce qui nous est parvenu des compagnons, nous l'acceptons; pour ce qui nous est parvenu des autres, *ils sont des hommes* et *nous sommes des hommes.* (Voyez dans كتاب ميزان الشعرانى, le chapitre intitulé ضعف قول من نسب الى ابى حنيفه انه تقدم القياس على الحديث — Voyez encore الفصول السته لمولانا محمد الشرعى البخارى p. 152). Quelques savants veulent prouver par ces paroles d'Abouhanifé, qu'il appartenait à la classe des Tâbi's; mais cela ne me paraît pas juste. Nous savons que, quoiqu'il eût eu le bonheur de voir dans sa jeunesse quelques-uns des compagnons du Prophète (il avait alors de treize à quinze ans), il avait été disciple de Himad. l'un des Tâbi's. De plus, l'expression : «Quant à ce qui nous est parvenu des Tâbi's, ils *sont des hommes* et *nous sommes des hommes*,» cela prouve qu'il ne se met pas au nombre des Tâbi's, mais qu'il se donne les mêmes droits.

bre de mudjtéhids ce qui aurait nui aux quatre principales écoles des Sunnites, et aurait pu faire tort à l'islamisme, il est dit dans les éléments de la jurisprudence, « que la confirmation du degré d'*idjtihad absolu* dépend de beaucoup de conditions dont l'accomplissement est fort difficile et presque impossible aujourd'hui ».

Ces conditions sont :

1° La connaissance du Koran sous tous les rapports, c'est-à-dire une possession complète de la littérature arabe; une connaissance approfondie de tous les *ahkams* du Koran, et de ce qui est relatif à leurs subdivisions, à leurs rapports entre eux, et à leurs liaisons avec les *ahkams* du Sunnet; savoir parfaitement le Koran par cœur [1] et avec toutes les explications nécessaires;

2° Une connaissance parfaite de toutes les tradi-

[1] Les jurisconsultes philosophes, الاصوليّون, sont loin de s'accorder sur le point de la connaissance du Koran en entier. Quelques-uns disent qu'il n'appartient qu'à Dieu et à ses élus, الرّاسخون فى العلم, d'en comprendre les passages obscurs, متشابهات, et qu'on ne saurait l'exiger des mudjtéhids; car le cercle des élus ne se compose que du Prophète, de sa famille et de ses successeurs. D'autres prétendent que, par l'épithète de الرّاسخون فى العلم (absolue), il faut entendre tous les mudjtéhids parfaits. Quelques-uns ne font pas non plus une condition indispensable de savoir le Koran par cœur. Voyez sur cela l'ouvrage du fameux عبد الوهاب الشعرانى, chap. XIV. Voyez aussi le célèbre ouvrage intitulé : مفحم الاكباد فى بيان مواد الاجتهاد. D'après leur avis, il est indispensable de savoir seulement cinq cents sentences du Koran. Voyez les remarques suivantes.

tions, ou au moins de trois mille d'entre elles, aussi sous tous les rapports, c'est-à-dire connaître à fond leur contenu, leur histoire et leurs motifs; comment elles nous sont parvenues; et par qui connaître leurs rapports avec les *ahkams* du Koran, leurs subdivisions, et enfin savoir par cœur celles qui sont le plus dignes de foi [1];

3° Une vie pieuse et austère;

4° Une connaissance approfondie de toutes les sciences du Chari'at.

De plus, aujourd'hui que les quatre écoles de la jurisprudence ont atteint un haut degré de perfection, outre ce qui vient d'être indiqué, on exige des candidats au degré de mudjtéhid, une connaissance complète du système des quatre principales écoles, ainsi que de celui des deux mudjtéhids des IIe et IIIe siècles, dont les écoles n'ont pas existé jusqu'à nous [2].

[1] Les traditions se divisent en trois classes principales : 1° حديث المتواتر *Mutevâter*, c'est-à-dire celles qui sont dignes de foi, ayant été connues des compagnons de Mahomet de son vivant. On les appelle نص *Nâss*, c'est-à-dire, éléments des lois reconnus par toutes les sectes, comme n'étant sujets à aucun doute; 2° المشهور *Mechhour* «les certaines», c'est-à-dire celles qui ont acquis de la certitude parmi les compagnons, après la mort du Prophète, et qui sont regardées par les uns comme éléments des lois, et par les autres comme moyens auxiliaires de la jurisprudence; 3° الآحاد *Ahad* «les unités», c'est-à-dire les traditions qui ont été connues depuis le temps des Tâbi's et de leurs élèves; ou plutôt celles dont l'origine remonte à *un* seul compagnon. La jurisprudence les rejette dans les cas sérieux, dès qu'elles ne s'appuient pas de quelques preuves.

[2] Nous parlons de l'école d'Asséouri et de Az-Zâhiri, dont il a

Dans un tel état de choses, ceux qui veulent parvenir à l'idjtihad, trouvent des obstacles presque insurmontables, d'un côté dans la sévérité des ulémas, qui exigent des candidats des choses presque impossibles; et de l'autre, dans l'attachement de ces mêmes ulémas à leurs imams, et dans leur ambition particulière. Cependant, d'après les règles des

été question dans le premier chapitre. Cette dernière condition rend les degrés de l'idjtihad plus difficiles à atteindre que tout le reste. Quoi qu'il en soit, elle a été imaginée par les fagkihs zélés, et n'est fondée sur aucune autorité. Voici un passage d'un célèbre auteur du xe siècle de l'hégire, passage qui a rapport aux conditions et à la signification de l'idjtihad. Cet auteur est شمس الدين محمّد القهستانى, le meilleur commentateur de l'ouvrage que j'ai publié à Kasan en 1845. Il dit ce qui suit: الاجتهاد لغةً تحمّلُ الجهد اى المشقّه وشريعةً بذل الفقيه تمامَ طاقته بحيث يحسّ فى نفسه العجز عن المزيد عليه لتحصيل ظنّ بحكم شرعىّ وشرطه ان يكون عالمًا لمعانى مقدار خمس ماية اية وثلاثة آلاف حديث واردة فى الاحكام ويكون عالما باقسامها لغةً بان يعلم معانى المفردات والمركبات وخواصّها فى الافاده فيشترط علم اللغة والصرف والنحو والمعانى والبيان بحيث يعرف بذلك خطابات العربىّ وعاداتهم فى الاستعمال وشريعةً بان يعلم المعانى المؤثره فى الاحكام وان يكون عالما باقسامها من الخاص والمشترك والمجمل وغيرها وباقسام سند الحديث وعالما لحال الرّواة الّا انها كالمتعذّر فى هذا الزمان لكثرة الوسايط فالأَولى الاكتفاء بتعديل الائمة الثقات الخ Voyez, dans l'ouvrage déjà mentionné, le chapitre intitulé كتاب القضا.

Ussouli-Figkh, il est permis à chacun d'aspirer à cette dignité, comme il a été dit plus haut.

L'imam Achmet-ben-al-Henbel, le dernier des quatre auteurs des systèmes juridiques, a dit à ses élèves : خذوا العلم من حيث اخذه الأئمة ولا تقنعوا لتقليد فان ذلك عمى فى البصيرة « Puisez vos connaissances à la source où les ont puisées les autres imams, et ne vous contentez pas de suivre les autres, car c'est un aveuglement d'esprit. » (Voyez ميزان الشعرانى, chap. IV.)

Outre cela, une tradition dit : « Que la carrière de l'idjtihad doit être ouverte tant que l'islamisme existera ».

Pour éviter des répétitions, nous dirons que les jurisconsultes philosophes ont réuni ces deux règles des Ussouli-Figkh, et pris, à la majorité des voix, les deux décisions suivantes : 1° il est possible d'atteindre le degré d'idjtihad à ceux des mukellefs qui, par la bénédiction de Dieu, travailleront à y arriver, en joignant à la piété une connaissance approfondie des principaux éléments du Chari'at. Une fois qu'ils y sont parvenus, ils devront indispensablement, et de leur propre aveu, renoncer au Tagklid [1], et remplir leurs devoirs d'après les lois, selon leur propre manière de voir; 2° les ulémas, avant de reconnaître au candidat le degré d'idjtihad, doivent s'assurer qu'il a rempli toutes les conditions qui lui sont imposées.

[1] Nous parlerons du Tagklid à la fin de cet article.

Les savants musulmans concluent de la combinaison de ces deux principes, que chaque mugkellid [1] peut atteindre les degrés de l'idjtihad, et jouir de tous les droits qui y sont attachés; mais ils se réservent la liberté d'adopter ou de rejeter son système de jurisprudence, d'où il résulte, premièrement, que ceux des ulémas qui, d'après leur conviction, ont atteint un degré de l'idjtihad, peuvent n'être pas connus comme tels, et que personne n'est obligé de suivre leurs enseignements. Secondement, qu'aucun des ulémas contemporains n'ayant de raisons suffisantes de quitter son imam pour s'attacher au nouveau mudjtéhid, ne reconnaît pas la nécessité d'établir une nouvelle école, ou une nouvelle secte. C'est ainsi que les écoles des quatre imams sunnites restent intactes depuis près de mille ans, et voilà pourquoi leurs ulémas ont pu ne pas reconnaître d'autres mudjtéhids.

L'histoire du *Figkh* nous a transmis, outre les noms des six imams dont nous avons parlé dans le premier article, ceux de quelques hommes célèbres qui se sont élevés par leurs connaissances au degré supérieur d'idjtihad absolu; mais elle nous dit en même temps, qu'un très-petit nombre d'entre eux firent connaître leurs droits à cette dignité, et qu'aucun d'eux ne fut reconnu par tous les ulémas.

Au nombre des principaux, on compte : 1° At-Téberi, محمد بن جرير الطبرى, auteur célèbre de l'histoire des peuples et des souverains تاريخ الامم

[1] Voyez l'explication de ce mot à la fin de cet article.

والملوك, qui est connue en Europe, principalement d'après les traductions persanes et turques; 2° Assuiouti, جلال الدين السّيوطى, écrivain célèbre du IXe et du Xe siècle de l'hégire, qui mourut en 911 [1].

Nous ne connaissons pas au juste les conférences qui eurent lieu entre At-Tébéri et les ulémas de son école. L'histoire du *Figkh* nous dit seulement qu'il ne fut pas honoré de la dignité dont il s'agit, quoiqu'il eût renoncé au Tagklid. Quant à ce qui regarde Assuiouti, on connaît les objections qui lui furent faites par les ulémas de son temps, et sur lesquelles « il garda le silence ». On peut les trouver avec assez de détails dans beaucoup de passages des commentaires sur جامع الصغير للسيوطى, par Al-Menavi, عبد الرؤف المناوى. Non-seulement il ne fut pas reconnu, mais il ne fut pas même honoré du degré inférieur de l'idjtihad, quoiqu'il soit au nombre des ulémas les plus célèbres de l'Orient.

Il y a beaucoup de mudjtéhids qui n'ont pas fait connaître leurs droits aux degrés de l'idjtihad : on les considère, non comme des fondateurs de nouvelles écoles, mais comme des hommes indépendants d'un autre imam, qui, ayant eu le droit d'agir selon leur conscience, et de comprendre les éléments des lois à leur manière, ont eu aussi le droit de se compter au nombre des mugkellids du Prophète même.

[1] Voyez ميزان الشعرانى, chapitre X; voyez aussi le commentaire de عبد الرؤف المناوى sur جامع الصّغير, par Assuiouti.

Remarquez ici que l'idée de reconnaître les droits de quelques ulémas au degré de l'idjithad absolu, appartient à un nombre bien connu des jurisconsultes philosophes des derniers siècles; tandis que la majorité des fagkihs zélés considère tous ceux qui vinrent après les six imams dont nous avons parlé, ou comme des mudjtehids du second degré, ou comme de simples mugkellids dont il va être question.

Ces fagkihs disent : « Il est possible qu'il y ait eu et qu'il y ait encore des gens doués du don de l'idjtihad; mais nous n'avons besoin ni de les chercher, ni de suivre leurs enseignements; car il n'y a aucune question juridique, مسئلة الفقهيه, qui n'ait été éclaircie par l'un des six imams, ou par leurs élèves; c'est pourquoi nous n'avons aucun besoin d'une nouvelle école. » Il est arrivé quelquefois que les talents supérieurs et les connaissances étendues des ulémas philosophes les ont rendus si présomptueux, qu'ils ont osé renoncer aux obligations du Tagklid, et engager d'autres savants semblables à eux à les imiter. Les fagkihs zélés les mettent au rang des mutézilé, et rejettent leurs opinions sans prouver la validité de leur opposition.

Le droit d'un mudjtéhid absolu consistait à n'être obligé d'imiter personne dans les recherches qu'il faisait sur les éléments des lois, c'est-à-dire à se considérer, entre le Chari'at (la loi) et ses sectateurs, comme un médiateur qui a établi pour eux un système de législation, sans que personne ait le droit

de lui faire une objection sur les Éléments de la jurisprudence. Il avait le droit d'expliquer les sentences du Koran, du *Sunnet* et de l'*Idjma'* (voyez plus bas les Éléments de la jurisprudence), selon sa propre manière de voir, et se trouvait avec le Prophète dans les mêmes rapports que l'étaient les mugkellids avec lui, c'est-à-dire qu'il faisait usage des paroles du Prophète, tandis que ses sectateurs devaient se servir de ses propres paroles. Il résultait de cela que si l'un de ses sectateurs trouvait dans un cas particulier une contradiction évidente entre une sentence du Koran ou du *Hadis* (tradition), et une sentence de son propre imam, il n'avait pas le droit de prendre pour guide les premières, parce que la loi ne lui permettait pas de les interpréter selon son opinion tant qu'il était mugkellid. Il ne devait pas non plus oublier que son imam avait le droit de comprendre ce passage du Koran ou du Hadis mieux que lui-même, ou qu'il avait de puissantes raisons pour en donner une autre explication que celle qui lui paraissait la plus convenable. Personne n'avait le droit de lui faire la moindre objection, excepté cependant un autre mudjtéhid du même degré, c'est-à-dire mudjtéhid absolu. Cependant les mudjtéhids du second degré pouvaient lui faire des objections, mais seulement sur les restrictions de la loi, comme nous l'expliquerons plus bas.

Deuxième degré de l'idjtihad.

Cette dignité a été accordée à ceux des disciples

immédiats des six imams qui, par des élucubrations de longues années, ont élaboré les systèmes de leurs précepteurs. Dans le premier article de cet ouvrage, nous avons dit que les fondateurs des sectes qui existent aujourd'hui, principalement *Imam-A'azam*, avaient, pour la plupart, transmis de bouche leurs enseignements à leurs disciples. Ceux-ci ont élaboré complétement ces enseignements, et les ont mis par écrit, pour qu'ils pussent servir aux sectateurs de leur école, dont le nombre augmentait sans cesse. Ils commencèrent leur ouvrage immense pendant la vie de leurs imams; ils achevèrent ce que ceux-ci n'auraient pu finir, et après leur mort ils livrèrent le fruit de leurs travaux à leurs disciples et à la postérité.

Ces aides des fondateurs de leur école jouirent chacun à leur tour de la considération particulière des ulémas contemporains et de leurs propres imams, qui, dans beaucoup de cas, adoptaient leur opinion sur différentes modifications de la loi; et qui, s'ils étaient d'avis contraire, leur permettaient quelquefois de suivre leur propre opinion. Pour éclaircir ce point, passons pour un moment aux éléments de la jurisprudence.

Des éléments de la jurisprudence.

Dans le premier article, nous avons dit que le *Ussouli-Figkh* est regardé comme l'objet le plus important en fait de jurisprudence, parce qu'il sert de fondement à cette science. Il détermine les droits

des mugkelleds, et renferme les règles qui ont guidé les mudjtéhids absolus de tous les siècles dans la manière de déduire les lois des éléments de la jurisprudence, c'est-à-dire du Koran, du Sunnet, etc.

La première et la plus importante des sources des lois, c'est le Koran, que Dieu, l'éternel législateur, a envoyé au Prophète par l'entremise de l'archange Gabriel. La seconde source, c'est le recueil des traditions (le *Sunnet*), que Mahomet, en sa qualité de médiateur inspiré entre Dieu et les hommes, a transmis à ses compagnons et à ses disciples.

La jurisprudence fut réduite à ces deux sources pendant la première période de l'islamisme, c'est-à-dire pendant la vie de Mahomet. Après la mort du législateur terrestre, il se présenta des cas difficiles, qui n'avaient pas été prévus, et pour lesquels il n'existait de décision claire, ni dans le Koran, ni dans le *Sunnet*.

Les mudjtéhids, profitant du droit que leur donnent quelques passages du *Sunnet*, eurent des réunions *Idjma'* الاجماع, où ils décidèrent ces points; et le recueil de leurs résolutions est devenu, dans la seconde période de l'islamisme et dans les suivantes, le troisième élément de la jurisprudence.

Dans le même temps, plusieurs mudjtéhids, dont quelques-uns étaient compagnons, prétendirent, en se fondant sur quelques passages du Koran, qu'on doit trouver dans cet ouvrage des décisions sur toutes les affaires qui se rapportent aux hommes ou à leurs actions; car Dieu a dit : 1° نَزَّلْنَا عَلَيْكَ

الكتابَ تبياناً لكلّ شيءٍ « Nous t'avons envoyé (Mahomet) ce livre (le Koran), pour tout éclaircir (XVI, 91) ». 2° ولا حَبّةٍ فى ظُلُمات الارْض ولا رَطْبٍ ولا يابسٍ الا فى كتابٍ مُبينٍ « Dans les ténèbres de la terre, il n'existe pas un grain *frais* ou *sec*, dont il n'ait été fait mention dans le livre saint (VI, 59) ». 3° Dans le même souré (v. 38), il est dit: ما فَرّطْنَا فِى الكِتابِ مِنْ شَىْءٍ « Nous n'avons rien omis dans le livre[1]. » Par conséquent, ces mêmes mudjtéhids pensaient que s'il y a des cas pour lesquels il n'existe pas dans le Koran de décision *directe* et *claire*, on peut au moins en trouver d'*analogues* qui ne manquent pas de clarté. Par exemple, si le Koran dit : « Honore ton père et ta mère, et ne leur cause aucun déplaisir. » Ne résulte-t-il pas de là une défense évidente de désobéir à ses parents, et de la défense ne peut-on pas conclure la punition?

Si le Koran et le Sunnet disent « que les enfants sont responsables, selon leurs moyens, des dettes de leur père », ne résulte-t-il pas de là que les majeurs, qui en ont les moyens, doivent remplir pour leurs parents toutes les obligations sacrées, quand

[1] Quelques commentateurs ont traduit le mot كتاب, ou الكتاب « livre », dans le dernier verset, par اللّوح « tablette éternelle », sur lequel est écrit, avec une plume éternelle القلم, tout ce que Dieu a prévu d'avance, etc. Cependant quelques-uns, comparant le sens de ce verset avec celui du premier, prennent كتاب et الكتاب, pour le Koran.

ceux-ci n'ont pu les remplir par une raison quelconque?

Une tradition qu'on dit venir des compagnons de Mahomet, rapporte qu'un jour une femme vint lui dire : « O Prophète, mon père est mort sans avoir pu faire le pèlerinage de la Mecque, que dois-je faire »? Le Prophète lui répondit : « Si tu apprenais que ton père eût laissé une dette, que ferais-tu? — Je la payerais selon mes moyens, dit-elle. — Eh bien! lui dit le Prophète, paye aussi cette dette ».

Par la considération de ce que nous venons de dire, quelques jurisconsultes prétendent, en se fondant sur la tradition que nous avons citée, que plusieurs mudjtéhids des premiers siècles ont établi un quatrième élément de jurisprudence, القياس *gkiass*, « analogie ou argumentation comparative ». Ce qui s'appelle aussi اعتبار الامثال, « considération des cas analogues, ou imitation de l'exemple[1] ». Chacun de ces quatre éléments a été, pour les mudjtéhids ab-

[1] Cette expression est prise du Koran, voyez le LIXe souré, verset 2, فَاعْتَبِرُوا يا أُولِي الأَبْصَار « Considérez, ô possesseurs de la vue intérieure ». Ces quatre éléments ont servi de fondement aux sectes qui existent aujourd'hui. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur les différentes opinions qui ont rapport au *Gkiass*. Ceux qui désirent s'en informer, peuvent trouver sur ce sujet des renseignements dans les livres de la science du Ussouli-Figkh. Je recommande تنقيح *Tangkih* et les commentaires sur cet ouvrage, nommé توضيح *Taouzih*; فصول البدايع, par الفنارى *Fénari*, مرقات الأصول par Khusrev مولا خسرو. Ces ouvrages sont très-estimés dans la science des éléments de la jurisprudence.

solus, le sujet de recherches sérieuses sous le rapport philosophique, philologique et historique, mais comme ils les ont tous considérés sous des points de vue différents, il en est résulté une différence quelquefois assez frappante entre leurs systèmes.

Pour bien faire comprendre ce que nous voulons dire, nous prendrons pour exemple le Koran. Nous avons dit plus haut que chaque mudjtéhid absolu doit savoir parfaitement le Koran sous tous ses rapports, c'est-à-dire qu'il doit rendre compte de chacun de ses mots, de chacune de ses expressions, de chacun de ses versets, et de chacun de ses sourés. Il doit savoir, autant que possible, le temps où chaque verset a été écrit, et la raison pour laquelle il l'a été; il doit connaître les rapports des *ahkams* entre eux, leurs subdivisions sous le rapport grammatical et logique, et enfin leurs passages obscurs.

Il va sans dire que la moindre divergence d'opinion entre les mudjtéhids sur les sujets que nous venons de nommer, a produit une différence essentielle dans les résultats de leurs recherches. Comme le Koran renferme des passages obscurs dont il est difficile de déduire des sentences positives, et qu'on trouve quelquefois, sur le même sujet, plusieurs sentences différentes, les mudjtéhids, dans leurs recherches sur ces passages, ont dû prendre pour guides les principes positifs qui forment la base de la jurisprudence. Par exemple, dans l'article sur la division des *ahkams* du Koran, il fallait prendre en considération, 1° le sens lexicographique des mots;

2° le degré auquel chaque expression est déterminée; 3° la spécialité ou la généralité de la sentence; 4° la connaissance ou l'ignorance du temps où parurent les sentences qui se contredisent; 5° la nécessité d'annuler une sentence par l'autre [1].

Tous les mudjtéhids suivent les mêmes conditions, mais tous ne les considèrent pas sous le même point de vue, par rapport aux points litigieux du Koran, et tous ne déterminent pas de la même manière l'influence de ces points sur la jurisprudence. Donnons un exemple. S'il arrive qu'un mot ait une double signification, on le prend dans celle qui ne peut nuire au sens invariable d'un autre mot avec lequel il se trouve lié grammaticalement et logiquement. Tous les mudjtéhids s'accordent là-dessus. Voici cependant un passage du Koran sur lequel les imams Chafi'ï et Mâleki ne s'accordent pas, sous ce rapport, avec l'imam Aazam. وَٱلْمُطَلَّقَاتُ يَتَرَبَّصْنَ بِأَنْفُسِهِنَّ ثَلَاثَةَ قُرُوءٍ [2], « les femmes divorcées doivent attendre trois قرو *gkurve* (avant de se remarier) ».

Le mot *gkurve* a deux significations, la purifica-

[1] Une sentence qui en annule une autre s'appelle, d'après le centième verset du second souré du Koran, البقرة, *la vache*, الناسخ, *nâssikh*, et celle qui est annulée المنسوخ, *mensouhk*. Voici le commencement de ce verset : مَا نَنْسَخْ مِنْ آيَةٍ أَوْ نُنْسِهَا نَأْتِ بِخَيْرٍ مِنْهَا أَوْ مِثْلِهَا. « Nous t'enverrons au lieu de ce que nous annulons ou de ce que nous te ferons oublier des versets (du Koran), quelque chose de meilleur ou de semblable. »

[2] Second souré, verset 228.

tion mensuelle en elle-même, الحيض *al-heiz*, tout aussi bien que le temps qui s'écoule d'une purification à l'autre, الطّهر *at-theuhr*, et qui doit être au moins de quinze jours. Il faut dire aussi que la première signification est plus usitée que la seconde.

L'imam Aazam, dans ce verset, prend la première signification du mot *gkurve*, sans tenir compte du temps de pureté de la femme, qui précède la première purification avant le divorce, ni de celui qui suit la troisième purification, pour ne pas nuire au sens déterminé du mot ثلاثة, « trois[1] ». C'est pour cela qu'il a établi, dans son système de législation, que, dès qu'une femme qui n'est pas enceinte divorce (les femmes enceintes sont soumises à d'autres règles), le terme qui doit s'écouler avant son second mariage العدّة[2] doit être de trois purifications complètes ثلاث حيض كوامل, à compter de la première après son divorce; et qu'elle peut disposer d'elle immédiatement après la troisième purification.

Pour ce qui est des imams Chafiï et Mâleki, ils donnent au *gkurve* la seconde signification, c'est-à-

[1] Voyez la note de la page suivante.

[2] عدّة, *iddet*, signifie lexicographiquement « compte ». Dans la jurisprudence, on exprime par ce mot le terme fixé par la loi entre deux mariages d'une femme; avant la fin de ce terme elle ne peut convoler en secondes noces, et le premier mari (si elle est divorcée) est obligé de l'entretenir à ses frais pendant toute la durée de ce terme. Ce temps est compté par mois, par semaine, par jour et même par heure, c'est pourquoi il est nommé عدّة, *iddet* « compte ».

dire, celle du « temps qui s'écoule d'une purification à l'autre », en comptant aussi celui pendant lequel s'opère le divorce, de sorte que si une femme divorce pendant une purification, elle est libre au commencement de la quatrième, en comptant du jour où le divorce a été prononcé, car alors elle a déjà eu trois theuhrs complets; mais, si elle divorce pendant le temps de sa pureté, n'aurait-il duré que quelques heures après le divorce, ce temps se compte pour un theuhr complet, et le terme de la divorcée finit pendant la durée de ce theuhr, entre la seconde et la troisième purification, de telle sorte que, dans tous les cas, elle accomplit trois theuhrs[1].

[1] Les Hanafides font une objection contre cette décision. Ils disent que, d'après le calcul de Chafi'ï et de Mâleki, le mot trois, qui se trouve dans le verset du Koran, perd sa signification. Ils prétendent que si l'on compte le reste du temps du teuhr dans lequel la femme se divorce, on n'a que deux teuhrs entiers et une partie du troisième; car, d'après les lois, le nombre des jours du teuhr complet ne doit pas être moindre de quinze. Par exemple, si l'on compte du premier quatre, cinq ou dix jours, et qu'on y ajoute deux teuhrs entiers, l'iddet se composera de deux teuhrs entiers et d'un troisième incomplet; conséquemment, comme un teuhr incomplet n'est pas compté pour un teuhr, il en résulte que le *ness*, نصّ (précepte du Koran), ne s'accomplit pas. Si, au contraire, l'on ne tient aucun compte du reste du teuhr qui suit le divorce, on aura trois teuhrs et une partie d'un quatrième. Supposons encore qu'on ne compte pas même un jour ou même une heure du premier teuhr; il résulte alors, à la fin des trois teuhrs complets fixés par la loi, que l'intervalle entre le divorce et l'accomplissement du terme contient trois teuhrs complets et une partie d'un quatrième, si même cette partie ne se compose que d'un jour ou d'une heure; dans ce cas il y a violation du ness. Les longues réponses que les Chafi'ïdes et les Mâlekides font à cette objection

Si la place le permettait, je pourrais citer ici un grand nombre d'exemples utiles; je me bornerai à conseiller à ceux de mes lecteurs qui voudraient approfondir cette matière, d'avoir recours aux ouvrages que j'ai cités plus haut sur اصول الفقه *Ussouli-Figkh*, et principalement au توضيح *Taouzih* et au مرقات *Mirgkât*. L'exemple que j'ai cité sur les différentes opinions des mudjtéhids absolus, ne se rapporte qu'au Koran; mais on en trouve de semblables pour les autres éléments de la jurisprudence, c'est-à-dire le sunnet, l'idjma et le gkiass, surtout pour ces deux derniers [1].

Ainsi que je l'ai remarqué plus haut, cette dissidence a motivé la division des écoles qui existent aujourd'hui; et comme elle a un rapport direct avec les principes de la jurisprudence, elle s'appelle *dissidence sur les principes des lois* المخالفة فى الاصول ou sur les éléments de la jurisprudence. C'est dans cette liberté d'opinion que consistent les droits des mudjtéhids absolus. Il y a aussi, sur les points *secondaires* de la jurisprudence, des dissidences d'opinion qui se rapportent aux résultats des investigations des mudjtéhids absolus, et qu'on nomme *dissidences sur les points secondaires*, المخالفة فى الفروع,

sont très-intéressantes, mais il n'est pas à propos d'en parler ici. On peut voir à ce sujet le توضيح sur les éléments de la jurisprudence, livre Ier, chapitre 1er.

[1] Le *gkiass* n'étant que le complément des *éléments*, quelques ulémas le mettent au-dessous des trois autres éléments. Nous trouvons même quelquefois entre les mudjtéhids des premiers et seconds degrés une dissidence d'opinion sur cette classification.

de la jurisprudence. Ce n'est autre chose que les différentes opinions des premiers disciples d'un mudjtéhid absolu, qui n'ont pas toujours adopté son opinion sur quelques points déduits de ses recherches sur les éléments de la jurisprudence.

Comme nous l'avons vu plus haut, l'imam Aazam donne au mot *gkurve* le sens de purification, et aucun de ses disciples n'a été d'une opinion contraire; mais ils n'ont point adopté son opinion sur quelques points déduits de cette interprétation, et ce droit leur a été accordé par leur précepteur. Par exemple, d'après l'avis de Abou-Hanifé, sur le divorce en cas d'union illégale النّكاح الفاسد [1], le terme, عدّة *iddat*, doit commencer tout de suite après la séparation ou dès que le mari, ayant découvert l'illégalité de son mariage, se dispose à demander le divorce; tandis que l'Imam Zéfer, امام زفر, l'un de ses disciples, n'adopte pas cette opinion, et pense que le temps de l'iddet doit être compté à dater de la dernière fois où la femme a eu commerce avec son mari; si même cela est arrivé plusieurs mois avant leur séparation ou avant que le mari ait pris la décision de demander le divorce. Cette opinion fut suivie par un des plus célèbres jurisconsultes du IVe siècle de l'hégire, nommé Abul-Gkâssem-As-Saffar de Balk, ابو القاسم الصفار البلخى.

Il n'y avait donc que les mudjtéhids du second

[1] Par exemple, quand quelqu'un a commis une erreur en se mariant, ou quand le mariage a été contracté irrégulièrement, la loi ordonne le divorce dès qu'on s'aperçoit de l'erreur.

degré qui pussent contredire les mudjtéhids absolus sur les points *secondaires* الفروع de la jurisprudence. Voilà pourquoi nous avons fait une digression. Continuons maintenant.

Le second degré de l'idjtihad n'appartient qu'aux principaux disciples et coopérateurs des six mudjtéhids absolus, c'est-à-dire à ceux qui ont élaboré les systèmes de leurs maîtres, et leur ont rendu de grands services en y travaillant pendant de longues années. Je ne les citerai point ici, et même personne n'est en état de le faire, parce que les ulémas des dernières générations sont loin de s'accorder sur la manière dont ils jugent les anciens. Il est dit dans les ouvrages juridiques que, dans la catégorie des mudjtéhids du second degré, on trouve de savants interlocuteurs, et les meilleurs élèves des fondateurs de leurs écoles. Le nombre n'en est pas connu. Dix d'entre eux ont acquis, dans l'école des hanafis, la plus grande célébrité. Les principaux de ces dix sont : Iman-Abou-Youssuf-Ya'gkoub-ben-Ibrahim, الامام ابو يوسف يعقوب بن ابراهيم ; Imam-Muhamed-ben-Al-Hassan-Ach-Chibâni, الامام محمد بن الحسن الشّيبانى; Imam-Zéfer-ben-Al-Hezîl, الامام زفر بن الهزيل, qui occupent la première place. Ces trois savants, surtout les deux premiers, ont rendu de grands services à l'école d'Abou-Hanifé.

Pour ce qui est des *points secondaires* de la jurisprudence, l'autorité de ces trois mudjtéhids est généralement reconnue : de sorte que chaque mufti ou cadi a le droit de s'en tenir à leur opinion dans

ses jugements, si même elle est contraire à celle du fondateur de l'école. Je répète encore que cette dissidence d'opinion ne peut avoir lieu que dans les points *secondaires* de la jurisprudence.

Afin que le lecteur puisse juger de l'étendue de l'autorité des mudjtéhids de seconde classe, terminons cet article par l'explication d'un passage de Ibni-Kemal-Pacha, ابن كمال پاشا, sur les règles que doivent suivre les muftis en rendant la justice. Voici ce passage :

اذا كان ابو حنيفة فى جانب وابو يوسف ومحمّد رحمهم الله فى جانب فالمفتى بالخيار ان شاء اخذ بقولهما وان كان احدهما مع ابى حنيفة ياخذ بقولهما البتة الا اذا اصطلح المشايخ بقول ذلك الواحد فيتبع اختيارهم الخ

Quand Abou-Hanifé est d'un côté et Abou-Yssef et Muhamed de l'autre, le mufti est libre; s'il veut, il peut suivre l'opinion des deux derniers, mais si l'un ou l'autre est de la même opinion que Abou-Hanifé, le mufti est obligé de préférer cette opinion, excepté le cas où des jurisconsultes qui font autorité se seraient déclarés pour l'autre (d'après les droits particuliers qui leur sont donnés, voyez le troisième degré de l'idjtihad). En pareil cas le mufti doit s'en rapporter au choix des jurisconsultes [1].

Ces paroles de Ibni-Kemal-Pacha découlent des principes donnés par les mudjtéhids de l'école des hanafis, et confirmés surtout par l'Imam Gkâzi-

[1] Voyez طبقات الحنفيه, par Ibni-Kemal-Pacha, page 5 du manuscrit que je possède.

Khân, célèbre mudjtéhid du vi^e siècle de l'hégire. (Voyez فتاوى قاضى خان, page 1.)

Troisième degré de l'idjtihad.

Le troisième degré de l'idjtihad donne à ceux qui l'ont reçu le droit d'être indépendants dans les cas juridiques, *de prononcer les sentences de la loi* d'après leur propre autorité. Les candidats à cette dignité doivent avoir une connaissance parfaite de toutes les branches de la jurisprudence d'après toutes les écoles, y compris la littérature arabe et la logique, qui sont regardées comme indispensables à la connaissance du droit. Ils doivent être en état de résoudre, d'après les lois, tous les cas qui se présentent, en indiquant les principaux arguments sur lesquels ils fondent leur opinion, et en déduisant relativement à ces cas les opinions des mudjtéhids de première et de seconde classe. Plusieurs d'entre eux, ayant acquis une grande célébrité, ont été élevés à cette dignité pendant leur vie; mais le plus grand nombre ne l'ont été qu'après leur mort.

Les principaux mudjtéhids de troisième classe de l'école des hanafis sont : Abou-Bekr-Al-Khassaf, ابو بكر الخصاف, qui vivait au milieu du iiie siècle, et qui mourut l'an de l'hégire 261 ; Abou-Hazim-Al-Bassri, ابو حازم البصرى (mort en 292), Abou-Dja'-far-Al-Tahavi, ابو جعفر الطّحاوى (mort en 321); Abul-Hassan-Al-Kerkhi, ابو الحسن الكرخى (mort en 340); Abul-Gkassim-Assaffar de Balk, ابو القاسم الصفّار البلخى (mort

en 339); Abul-Leïss de Samarcand, ابو الليث السّمرقندى (mort en 383); Chams-ul-Aïmmé-Al-Helvani (autrement Al-Helvaï), شمس الائمة الحلوانى أو الحلوائى (mort en 449); Chams-ul-Aïmmé-Muhamed-Asserrakhssi, شمس الائمة محمد السّرخسى (mort en 491); ce dernier est connu par son grand ouvrage intitulé : *Al-Mabsout*, المبسوط, qui consiste en quinze volumes, et qu'il composa pendant son emprisonnement dans la ville de Uz-Kend; et, dit-on, de mémoire seulement. Deux frères, surnommés Al-Pezdevi, ce sont : فخر الاسلام على البزدوى (mort en 492); et ابو اليسر محمد البزدوى (mort en 493); Al-Imam-Fakhr-ud-Din-Gkazi-Khan, الامام فخر الدين قاضيخان (mort en 592). Outre ceux-ci, on pourrait en nommer beaucoup d'autres, mais il m'a paru suffisant de faire connaître les noms des principaux savants de l'école des hanafis, comme étant la plus ancienne, et celle pour laquelle de nombreux ouvrages servent de guide aux muftis et aux jurisconsultes.

Ces mudjtéhids du troisième degré jouissaient des droits suivants : ils pouvaient décider d'après leur propre façon de voir des questions qui n'avaient été résolues ni par les fondateurs des écoles, ni par les disciples de ces derniers; mais ils ne pouvaient contredire l'opinion des imams, ni sur les éléments, ni sur les *points secondaires* de la jurisprudence. De plus, leurs décisions devaient être absolument fondées sur les principes qui avaient guidé les premiers

auteurs des systèmes dans leurs recherches sur les éléments de la jurisprudence, c'est-à-dire sur les principes qui ont servi de fondement au système de chacun d'eux. C'est pourquoi cette catégorie des mudjtéhids est nommée par les savants musulmans, المجتهدون فى المسائل لا رواية فيها عن صاحب المذهب, c'est-à-dire *autorité dans les cas qui n'ont pas été résolus par les fondateurs des écoles.* Le passage suivant de Ibni-Kemâl-Pacha, ابن كمال پاشا, sur le droit de ces mudjtéhids, renferme ce que je viens de citer. فانهم لا يقدرون على المخالفة للشّيوخ لا فى الاصول ولا فى الفروع لكنّهم ليستنبطون الاحكام فى المسائل التى لا نصّ فيها عنهم على حسب اصول قرّرها شيوخهم ومقتضى قواعد بسطها اساتيذهم الخ. Ici, par le mot الشيوخ, on doit entendre les mudjtéhids de première classe, et, par le mot اساتيذ, les mudjtéhids de seconde classe.

B.

DU *TAGKLID* ET DE SES DIFFÉRENTS DEGRÉS.

On a vu, d'après les axiomes cités au commencement de cet article, que les musulmans qui n'ont aucun des degrés de l'idjtihad doivent absolument occuper une place quelconque dans la carrière de l'austère islamisme. Nous avons dit que chaque mukellef doit savoir les ahkams du chariat, ou d'après ses propres investigations, ou d'après l'enseignement des autres, et que tous les sectateurs d'un

investigateur quelconque s'appellent *mugkallids* (imitateurs), du mot تقليد, *tagklid*, qui signifie imitation.

Les mugkallids sont formés de deux classes distinctes : خاص, *khâss* (élus), les savants et عام (pl. عوام), *'am* (le vulgaire). La première de ces classes, avec ses subdivisions et ses grades, forme, pour ainsi dire, les degrés de l'échelle nécessaire au peuple pour arriver aux ahkams du Chari'at.

Parlons maintenant des *élus*.

Il a été dit plus haut, dans les axiomes, que l'investigation des lois ou la contemplation des ouvrages de jurisprudence est permise aux mugkallids, autrement il n'y aurait pas de milieu entre les mudjtéhids et le peuple. C'est pourquoi les investigateurs de la jurisprudence qui n'ont pas atteint un des degrés supérieurs d'autorité cités plus haut, se divisent en trois classes principales : 1° اصحاب التخريج, *as'habut-takhridj*, ceux qui tirent des sentences claires de celles qui sont obscures ou amphibologiques; 2° اصحاب الترجيح, *as'hâbut-tardjih*, ceux qui, de deux sentences semblables ont le droit de préférer l'une à l'autre; 3° المقلّدون القادرون على التمييز بين الاقوى والضعيف الخ, ceux qui peuvent distinguer les arguments *très-forts* de ceux qui ne sont que *forts*, et ceux-ci des faibles, etc.

A. La première de ces classes est regardée comme supérieure aux deux autres dans le cercle des mugkallids élus. Ceux qui en font partie, près avoir parcouru les ouvrages que les mudjtéhids de seconde et de

troisième classe ont écrit sur la jurisprudence, et après avoir approfondi cette science, se sont consacrés au bien public en transmettant le résultat de leurs recherches à leurs disciples et à la postérité. Quoique quelques-uns d'entre eux fussent dignes d'être reconnus comme mudjtéhids de troisième classe, cependant leur genre d'occupation a été placé au-dessous de celui des mudjtéhids par leurs contemporains et la postérité. Voici quel était leur cercle d'action : comme ils étaient reconnus par leurs contemporains pour des hommes qui connaissaient le mieux les lois de leur école, après les jurisconsultes des premières classes, ils se permettaient des recherches sur les règlements des auteurs de système et sur les travaux des mudjtéhids du second et du troisième degré; ils expliquaient les sentences obscures et les passages amphibologiques des lois, et en déduisaient des sentences claires d'après leur propre façon de voir; mais ils n'osaient s'écarter en rien du système établi par les fondateurs des écoles et développé par leurs disciples, les mudjtéhids du second et du troisième degré.

Les jurisconsultes de cette classe sont assez nombreux. Celui d'entre eux qui occupe la première place est Abul-Hassan-Al-Kerkhi, ابو الحسن الكرخى, qui est reconnu par quelques ulémas comme ayant atteint le degré d'idjtihad. Après lui viennent son disciple Abou-Bekr-Al-Djessâs, ابو بكر الجصاص (mort en 370); At-Ténoukhi, التّنوخى; Imam-Ahmed-Al-Bagdadi, امام احمد بن محمد البغدادى, et plusieurs autres.

Les savants de cette classe jouissent d'une autorité irrécusable, quoique, dans la carrière de la jurisprudence, ils soient placés au-dessous des mudjtéhids de troisième classe. Les ulémas modernes les mettent au même rang que ceux-ci, et même les mudjtéhids du ve et du vi^e^ siècle reconnaissaient leur autorité et vénéraient leur mémoire. De leur cercle d'action, que nous venons d'énoncer, on peut déduire facilement leurs droits, qui consistaient à éclaircir, d'après leur propre autorité, les questions de jurisprudence douteuses et difficiles dans le système de leur maître, et à en déduire des conclusions claires, en se conformant aux principes de leur école, et en suivant les règles posées par les mudjtéhids du second degré. Voici un passage de Ibni-Kemal-Pacha qui prouve cette assertion. لكنّهم لاحاطتهم بالاصول وضبطهم للمأخذ يقدرون على تفصيل قول مجمل ذى وجهين وحكم مبهم محتمل الامرين منقول عن صاحب المذهب او عن واحد من اصحاب المجتهدين برأيهم ونظرهم فى الاصول والمقايسة على امثاله ونظرائه من الفروع [1].

B. La classe des savants qui, de deux sentences semblables, préfèrent l'une à l'autre, forme la seconde autorité dans le cercle des *élus*. Ceux-ci ont pris pour guides les statuts des mudjtéhids et des savants élus de première classe, et ont écrit des ouvrages dans

[1] Voyez طبقات الحنفيه, section IV de la préface, sous le titre الطبقة الرابعة.

le but d'éclaircir plusieurs points de droit en litige, et d'en donner la solution la plus convenable, la plus forte et la plus avantageuse, travail qui a toujours été regardé comme très-important en fait de jurisprudence.

Les Mudjtéhids pouvaient décider d'après leur propre autorité toutes les questions qu'ils faisaient eux-mêmes ou qui se présentaient; mais ni les cadis, ni les muftis ne jouissaient de ce droit, à moins qu'ils n'eussent un degré de l'idjtihad. Il y avait souvent dans les lois des points litigieux sur lesquels chaque mudjtéhid avait donné une décision particulière, et le mufti, n'ayant pas le droit de préférer une sentence à l'autre d'après son propre jugement, devait ou pécher contre sa conscience, ou s'en rapporter à d'autres jurisconsultes plus éclairés que lui, et décider l'affaire d'après leur décision commune. Voilà pourquoi les services rendus par les ulémas de cette classe sont généralement regardés comme très-importants; car les muftis et les cadis qui ont en main leurs ouvrages voient à l'instant quelle opinion doit être préférée à l'autre et pour quelle raison; et alors ils peuvent prononcer leurs jugements sans embarras.

Les jurisconsultes hanéfides qui occupent le premier rang dans cette classe, sont: ابو الحسن القدورى Abul-Hassan-al-Gkudouri, auteur du texte du هدايه *Hidâyet* (mort en 439), auquel Ibni-Khallekann donne le degré d'idjtihad de troisième classe; ابو الفضل البخارى Abul-Fazl-al-Bukhâri (mort l'an 500); امام

عمر بن احمد النّسفى Imam-'Omar-ben-Ahmed-an-Nessefi (mort en 537); ce dernier est plus connu par son ouvrage العقايد النّسفيه sur la théologie scolastique; احمد بن عمر الملقب الصّدر الشهيد Ahmed-ben-'Omar, surnommé *As-Sadruch-Chéhid,* qui vécut vers le milieu du VIe siècle de l'hégire, et auquel quelques auteurs attribuent aussi le degré d'idjtihad de troisième degré; شيخ الاسلام برهان الدين على بن ابى بكر الفرغانى Chéïkh-ul-Islam-Burhân-ud-din-Ali-ben-Abi-Bekr-al-Furgani, auteur d'un ouvrage d'une haute importance et connu partout sous le titre الهدايه *Al-Hidâyet :* c'est un commentaire sur le texte de Al-Gkudouri, mentionné plus haut (il mourut l'an 593). Outre ces savants, je connais encore plus de vingt jurisconsultes de cette classe, dont j'ai vu les ouvrages.

Ibni-Kemâl-Pacha détermine leurs droits dans le passage suivant : وشانهم تفضيل بعض الرّوايات على بعض آخر بقولهم هذا اولى وهذا اصحّ وهذا اوفق للناس (voyez *ibid.* section V) : « Leur droit consiste à préférer une opinion à une autre et à dire : « Celle-« ci vaut mieux, celle-ci est plus juste et celle-ci est « plus convenable à la société. »

C. La troisième place est occupée par la classe des mugkellids savants.

Ils ont fait des recherches sur les ouvrages laissés par les deux premières classes des élus, et ont écrit des ouvrages de troisième classe, où ils ont traité succinctement, ou quelquefois avec des commen-

taires, et d'après leur propre plan, du contenu des ouvrages dont nous venons de faire mention, sans rien ajouter de leur propre opinion, et en s'appuyant sur celles des deux premières classes. Dans ces ouvrages, ils ont choisi, autant que possible, les sentences les meilleures, les plus convenables et les plus avantageuses.

Un grand nombre d'écrivains célèbres des générations postérieures et des générations les plus postérieures appartiennent à cette classe[1]; ce sont: عبد الله بن محمود الموصلى Abdullah-ben-Mahmoud-al-Mousseli, auteur de المختار Al-Mukhtâr : il était cadi de Kouffa, et mourut en 583; برهان الشريعة محمد بن صدر الشريعة Burhan-uch-Châri'at-Muhammed-ben-Sadruch-Châri'at, auteur de الوقاية; Sadruch-Chari'at صدر الشريعة, auteur de مختصر الوقاية, ouvrage que j'ai publié à Casan en 1845 : il mourut en 647; احمد بن السّاعاتى Ahmed-ben-as-Sâati, auteur de مجمع البحرين; شمس الدين احمد بن سليمان المعروف ابن كمال پاشا Chéms-ud-din-Ahmed-ben-Suleiman, plus connu sous le nom de *Ibni-Kemal-Pacha*, auteur de ايضاح الاصلاح (mort l'an 940).

[1] Les savants nomment maintenant les jurisconsultes qui ont vécu jusqu'au ve siècle de l'hégire المتقدمين *Al-Mutegkeddjmin* «anciens». Les autres s'appellent المتأخرين *Al-Muta'akkhririn* «postérieurs». Quant aux écrivains des trois derniers siècles, ils portent le nom de المتأخرين من المتأخرين «les postérieurs des postérieurs»; ce que nous avons rendu par *les générations les plus postérieures*.

Les meilleurs auteurs des VIIIe, IXe, Xe, XIe et XIIe siècles, qui se sont illustrés par leurs travaux sur la jurisprudence, appartiennent également à cette classe; et après l'imam قاضى خان (mort en 592), personne n'a été reconnu mudjtéhid, même de la troisième classe, et aucun écrivain des siècles que nous venons d'indiquer n'a atteint le degré qu'occupaient la première et la deuxième classe du Tagklid, quoique quelques-uns d'entre eux aient tâché de parvenir au degré de l'idjtihad de première classe, comme nous l'avons remarqué plus haut dans l'article sur le premier degré de l'idjtihad.

Parmi les jurisconsultes de la troisième classe, qui sont au nombre d'environ deux cents, la dernière place est occupée par beaucoup d'auteurs dont les services sont moindres et qui, pour la plupart, ont expliqué les textes des anciens jurisconsultes. Plusieurs d'entre eux sont très-connus et très-savants et quelques-uns ont même recherché l'idjtihad.

Un grand nombre de ces commentateurs s'appellent المُقلّدون من المقلّدين, ce qui veut dire « imitateurs des imitateurs », pauvres écrivains qui, ne comprennant pas le sens des textes sur lesquels ils faisaient des recherches, tombaient souvent dans de grossières erreurs.

D'après ce que nous avons dit jusqu'à présent, on voit que les savants jurisconsultes musulmans se divisent en six classes : la première comprend les mudjtéhids absolus; la seconde, les mudjtéhids

du second degré; la troisième, les mudjtéhids du troisième degré; la quatrième, les mugkelleds de la classe du takhridj; la cinquième est celle du tardjih; et la sixième, celle du mugkelled simple.

Les cadis, les muftis, et en général tous les juges, étaient choisis, bon gré mal gré, dans l'une de ces six classes par les souverains et par les gouverneurs de la contrée. Les jurisconsultes des cinq premières classes jugeaient les affaires d'après le pouvoir qui leur était échu par la loi, facilement et sans être exposés au blâme; tandis que les juges de la dernière classe décidaient, et décident encore aujourd'hui les affaires d'après la règle qui est fixée par les lois et prescrite dans les ouvrages laissés par les jurisconsultes de l'antiquité.

Les mugkelleds vulgaires, qui comprennent tout le reste des mugkelleds, sont obligés de savoir tous les préceptes du Chari'at, qu'ils doivent prendre pour règles de conduite dans leur vie, en les enseignant aux fagkihs de la dernière classe.

OBSERVATIONS
SUR LE FEU GRÉGEOIS,

PAR M. QUATREMÈRE.

AVERTISSEMENT.

Les observations que l'on va lire étaient rédigées il y a plus de deux ans; mais l'éloignement que j'éprouve pour

m'engager dans une polémique, m'avait fait différer la publication, et oublier presque cet opuscule, ainsi que l'attaque qui lui avait donné naissance. Mais, puisqu'on a eu le triste courage de reproduire des paroles injurieuses pour moi, je dois enfin de toute nécessité rompre le silence.

D'ailleurs, une discussion de ce genre doit avoir une utilité réelle; car, la rectification que je présente d'une foule de mots et de passages mal interprétés, ne peut manquer d'être bien accueillie et par les amateurs des sciences et par ceux de la philologie. J'aurais pu pousser plus loin mes observations critiques; mais je me suis arrêté, dans la crainte de fatiguer le lecteur, et je me suis borné à ce qui m'a paru le plus nécessaire.

Je ne songeais nullement à écrire sur ce qui concerne le feu grégeois. J'avais, dans mes notes sur l'histoire des Mongols, rassemblé des détails nombreux et nouveaux sur le *naphte* employé par les Arabes, les Mamlouks, etc. comme instrument d'attaque, et sur les machines de guerre en usage chez les Orientaux, durant le moyen âge. Ces renseignements, que personne avant moi n'avait recueillis, et que personne n'a cru devoir citer, n'en existent pas moins; et aujourd'hui je ne pourrais changer ou ajouter que bien peu de chose à ce que j'ai mis sous les yeux du public éclairé. Je n'avais donc aucune intention d'intervenir dans la question qu'a soulevée l'ouvrage nouveau, qui porte pour titre : *Du Feu grégeois*. Je n'avais même pas lu ce livre, et je le connaissais seulement par les articles que mon savant confrère M. Chevreul avait publiés dans le

Journal des Savants, lorsqu'une brochure, que l'on a pris soin de m'adresser, m'a offert ces mots : « M. Quatremère, qui n'entend rien à ces matières, et qui a voulu trouver chez les Chinois l'origine de la poudre à canon, ne s'est pas aperçu que tous les passages qu'il citait se renversaient l'un l'autre, etc. »

Je ne ferai point d'observations sur le ton étrange d'une pareille critique. Mais je dirai : l'auteur de la brochure n'a pas même pris la peine de jeter un coup d'œil sur la note dont il parle avec tant d'amertume; car, dans tout ce qu'il avance, il n'y a pas un mot qui ne soit complétement inexact. Je n'ai nullement songé à toucher la question qui attribue aux Chinois l'invention de la poudre à canon, cette discussion n'entrant pas dans le plan que je m'étais tracé. J'ai dit : « A l'époque de Tchenghiz-khan et de ses premiers successeurs, les Mongols connaissaient déjà les machines de guerre. » J'ai cité, comme je le devais, les deux autorités principales, qui, sur pareille matière, pouvaient être invoquées : je veux dire l'Histoire des Mongols du P. Gaubil, et l'Histoire de la Chine, traduite par le P. de Mailla. Et, quoi qu'en dise l'auteur de la brochure, je le défie de produire un seul passage où j'aie mis *bout à bout des expressions qui se renversent les unes les autres*. Je n'avais nul besoin d'apprendre de lui que le P. de Mailla avait, dans cette partie de son ouvrage, travaillé sur une traduction mandchoue. Je savais ce fait avant que l'auteur de ces paroles fût au monde, et j'avais eu l'avantage de pouvoir

lire moi-même l'original mandchou. Comme je voulais seulement donner une indication sommaire des faits indiqués par les historiens originaux, je me suis contenté d'exprimer, en un petit nombre de mots, ce qu'ils avaient développé davantage; et peu m'importait, dans une discussion de ce genre, que la version mandchoue eût ajouté ou changé quelques expressions. Mais tout homme qui examinera les détails contenus dans ma note, et les comparera avec les originaux, tombera d'accord que je suis bien loin de m'être contredit moi-même, en recueillant, par suite d'une ignorance inexcusable, des faits qui seraient en opposition l'un avec l'autre. On se convaincra, en lisant le nouveau mémoire qui vient d'être publié, que les faits relatifs à la Chine et aux Mongols, qui s'y trouvent cités, sont, en général, ceux que j'avais produits, et auxquels on n'a rien ajouté de bien essentiel. Peut-être l'auteur de la brochure aurait-il pu trouver dans la note dont je parle, et dans les autres notes suivantes, des détails intéressants et plus instructifs qu'un grand nombre de ceux qu'il a consignés dans son livre.

A coup sûr, je n'avais jamais supposé que le feu grégeois, le *naphte* des Arabes, eût rien de commun avec la poudre à canon. Je n'y avais jamais reconnu qu'une substance incendiaire; et je fus, à vrai dire, étonné, lorsque je vis un homme d'esprit soutenir l'identité du feu grégeois et de la poudre. Ses raisonnements, fort ingénieux, sans doute, ne me semblèrent pas concluants, et ne me firent, en aucune

manière, modifier mes premières idées. Ainsi, les nouvelles recherches n'ont apporté aucun changement à mes convictions.

Mais j'avais produit des faits qui donnaient à entendre que le feu grégeois, inventé par Callinique d'Éphèse, et dont les Grecs cherchaient avec tant de soin à dérober la connaissance à leurs ennemis, n'avait pas tardé à s'introduire chez les Arabes, à qui, peut-être, quelque renégat en avait révélé la composition. On a vu que les musulmans, lors de leur première expédition dans l'Inde, employèrent des substances incendiaires, dont ils avaient appris le secret chez les Grecs et les Romains; qu'un éléphant ayant été atteint par cette matière dévorante, rompit les rangs de l'ennemi, et alla se précipiter dans l'eau. J'ai montré Hadjdjadj lançant le *naphte* sur la Kabah, et consumant ainsi cet édifice sacré. On a vu que, sous le règne du khalife Haroun-Arraschid, le *naphte* s'employait fréquemment dans le siége des places de guerre; qu'il y avait dans les armées musulmanes des hommes appelés نفّاط *naffât*, qui étaient chargés de lancer sur l'ennemi la substance incendiaire, et qui portaient des vêtements particuliers, destinés à les mettre à l'abri des accidents que pouvait produire l'usage d'une matière éminemment combustible et dévorante. Outre les grandes machines qui faisaient pleuvoir le feu en abondance, il en existait de plus petites, appelées *naffâtah*, dont l'auteur du

Kamous parle en ces termes [1] : « C'est un instrument de cuivre, avec lequel on lance le *naphte* » اداة من النحاس يرمى فيها بالنفط. Comme le grammairien arabe emploie ici le mot اداة « instrument » et non celui de منجنيق, on peut supposer que le terme نفاطة répond au σύφων de Léon le Philosophe, et désigne « un instrument portatif », à l'aide duquel on faisait tomber sur l'ennemi la substance enflammée, qui manquait rarement de consumer celui qu'elle atteignait. Et la matière même dont cette arme était formée indique suffisamment qu'on ne la lançait pas avec le *naphte;* car elle n'aurait pas pu se briser; mais qu'on la tenait à la main, pour la charger de nouveau, tant que se prolongeait le combat.

Du reste, il paraît que l'emploi du *naphte*, comme projectile, avait presque cessé en Orient, durant plusieurs siècles. Il reprit une nouvelle vigueur à l'époque des croisades. Et le fait se conçoit sans peine. Les chrétiens construisaient des tours de bois d'une hauteur prodigieuse, qu'ils faisaient avancer contre les remparts des places de guerre; les musulmans durent chercher des moyens efficaces pour se prémunir contre ces terribles moyens d'attaques. Le plus sûr était de livrer ces tours aux flammes. Et comme un feu ordinaire aurait été peu redoutable, puisqu'on aurait pu facilement s'en préserver ou l'éteindre, on imagina de recourir aux substances bitumineuses, dont l'effet était extrêmement rapide, et sur lesquelles l'eau ne pouvait rien.

[1] P. 453, édition de Bombay.

Puisque je me suis vu, sans aucune provocation, engagé dans une controverse désagréable, on me permettra, à mon tour, de jeter un coup d'œil sur l'ouvrage qui concerne le feu grégeois, en m'attachant uniquement aux faits empruntés aux écrivains arabes. Un des collaborateurs, qui s'était chargé de cette partie du travail, a extrait d'un manuscrit arabe un certain nombre de recettes, qui servaient à composer des pièces d'artifices et des instruments de guerre. Malheureusement le texte, qui présente beaucoup de mots écrits d'une manière peu correcte, a souvent été mal entendu par l'auteur de la version. Tandis qu'il pouvait fréquemment, avec un peu de soin, rectifier les fautes du copiste, et présenter une traduction plus conforme à la vérité. Mais, dans l'état actuel de l'ouvrage, je demande si la science peut tirer un grand profit de ces expressions, auxquelles on fait souvent dire le contraire de ce que l'on doit s'attendre à trouver dans le passage.

Je me suis peu appesanti sur ce qui concerne la partie scientifique. On trouvera, à cet égard, des détails intéressants dans les *articles* de M. Chevreul. Je ne puis faire mieux que d'y renvoyer le lecteur instruit.

Il est certain que le mot *baroud*, qui désigne aujourd'hui la poudre, signifiait primitivement « le salpêtre », qui forme la partie principale de cette substance factice : c'est ce qu'il est impossible de révoquer en doute. Dans un passage de l'Histoire d'Égypte

d'Ebn-Abi-'Ssorour[1], il est fait mention d'une mine de salpêtre, معدن البارود, et aujourd'hui, dans le royaume de Maroc[2], ce sel est encore désigné par les mots ملح ذا البارود. Le mot بارود, qui a pris naissance dans les contrées occidentales de l'empire des Arabes, tire-t-il son origine du terme *barad*, « la grêle », et exprime-t-il « une matière cristallisée et dans un état avancé, tel qu'il résulte de la dissolution dans l'eau? » C'est ce que je ne crois pas, car cette assertion me paraît peu conforme au génie de la langue arabe. Le mot hébreu *baroud* בָּרוּד, ou plutôt *barod* בָּרֹד, que l'on cite à l'appui de cette hypothèse, ne signifie pas « en forme de grêle », mais, employé en parlant des bestiaux ou des chevaux, il exprime « ce qui est marqué de petites taches semblables aux grains de grêle ». Si le terme *baroud* n'a point une origine étrangère, et s'il est réellement emprunté à la langue arabe, il faut y voir un adjectif de la forme فاتول et فاظور, dérivé de la racine بَرَدَ, « être froid », et on aura fait ainsi allusion à la propriété réfrigérante de ce sel.

Je ferai observer que, dans un passage d'Avicenne, le texte n'a pas été rendu avec assez de fidélité; on y lit, en parlant de la pierre appelée *asios* :

هو الحجر الذى يتولّد عليه الملح المسمى زهره اسيوس ويشبه ان يكون تكوّنه من نداوة البحر وطلّه الذى يسقط عليه

[1] Ms. arab. 802, fol. 116 r.

[2] Dombay, *Grammatica linguæ mauro-arabicæ*, p. 80.

M. Reinaud traduit : « *Assios* est la pierre sur laquelle se forme le sel dont la fleur est nommée *assios*. Il se peut que sa formation provienne des exhalaisons humides de la mer ». Le traducteur a oublié ici un membre de phrase, وطلّه الذى يسقط عليه. Pour moi, je lis, au lieu de زهره, زهرة; ensuite je doute que le mot البحر soit la véritable leçon, car le salpêtre ne se produit pas exclusivement sur le rivage de la mer. Je crois donc qu'il faut lire السَّحَر, et je traduis : « Asios est la pierre sur laquelle se forme le sel appelé *fleur d'asios*. Il est vraisemblable que ce sel est produit par l'humidité du matin et par sa rosée qui tombe sur cette pierre ». On sent bien qu'il ne s'agit pas ici d'un fait vrai, ni même vraisemblable, mais il faut reproduire l'assertion visiblement fausse de l'écrivain.

Je dois aussi faire observer que, dans l'article d'Ebn-Beïtar, qui est relatif au salpêtre, au lieu de ثلج الصين, « la neige de la Chine », il faut lire ملح الصين, « le sel de la Chine », ce qui répond parfaitement à l'expresssion persane نمك صينى.

Un des auteurs de l'ouvrage a raison de prétendre que le nitre des anciens n'était pas le salpêtre, et il aurait pu, à cette occasion, citer la dissertation curieuse *De nitro Plinii*, de J. Dav. Michaëlis[1]. Dans le texte hébreu de la Bible, lorsque le mot *nether* נֶתֶר se trouve employé, on ne doit pas entendre par cette expression « le salpêtre, mais un sel alcalin qui servait pour

[1] *Commentationes*, t. I, p. 134 et suiv.

blanchir les étoffes, probablement le natron de l'Égypte ». Nous lisons dans le prophète Jérémie[1] : כִּי אִם תְּכַבְּסִי בֹּרִית « Quand même tu laverais avec le nitre »; et, dans le livre des Proverbes[2], il est fait mention du vinaigre versé sur le nitre, חֹמֶץ עַל נָתֶר.

Je dois ajouter que le même auteur, parlant du natron, ne s'exprime pas d'une manière assez exacte, lorsqu'il se contente de dire : « Cette substance, qui est le sesqui-carbonate de soude, se tire à présent, comme autrefois, de certains lacs où elle se dépose en été, quand les eaux s'évaporent ». Il fallait dire qu'on le recueille dans les lacs du désert de S. Macaire, qu'on l'exploite sur la surface de l'eau où il forme une croûte assez épaisse pour que des chameaux puissent y passer sans danger, et qu'on le divise en grosses pièces, avec des pics de fer. On peut voir, à ce sujet, les détails que donnent le P. Sicard[3], Granger[4], le général Andréossy[5], M. Wilkinson[6], etc. et les renseignements que j'ai consignés moi-même dans mes Mémoires sur l'Égypte[7].

Maintenant je vais examiner un passage assez important, qui offre une rédaction conçue en ces termes :

[1] Chap. II, v. 22.
[2] Chap. XXV, v. 20.
[3] *Mémoires des missions*, t. II, p. 31 et suiv.
[4] *Voyage en Égypte*, p. 169.
[5] *Mémoires sur l'Égypte*, t. I, p. 223 et suiv.
[6] *Journal of the geographical Society*, t. XIII, p. 113 et suiv.
[7] T. I, p. 478 et suiv.

باب صفة البارود

يوخذ البارود الابيض النقى البارى (ou البادى) مهما اردت وتاخذ طاجنين جدد وتحطّ فى الطاجن الواحد وتغمر بالماء وتوقد عليه نار ليّنة حتى يفتر وتطلع رغوته فارمها واوقد تحته جيدا حتى يروق ماءه الى غاية وتقلب الماء الرائق فى طاجن اخر بحيث لا يترك (1) من الثقل شىء ويوقد عليه وقدا لطيفا الى ان يجمد وتشيله فتمحنه ناعما ويوخذ الحطب الصفصاف اليابس تحرق ويغمر على صفة الحراق ويزن من البارود الثلثين والثلث من رماد الفحم الذى صحبته بالميزان ويعاد الى الطاجنين وان كانت الاعادة فى طاجن نحاس فهو اجود وتعمل عليه قليل ماء وتحمصه بحيث لا يلتزق واحذر من شرر النار

M. Reinaud traduit : « On prend le *baroud* blanc nettoyé. Tu prendras deux poêles; tu mettras dans une de ces poêles le *baroud*, que tu submergeras d'eau. Tu allumeras dessous un feu doux, jusqu'à ce que l'eau s'éclaircisse, et que l'écume s'élève en haut. Jette cette écume, et allume alors un bon feu, de manière que l'eau se clarifie beaucoup. L'eau clarifiée sera versée dans l'autre poêle, avant que rien de la partie pesante ne descende. Tu allumeras un

[1] Ms. 1127, بحيث لا ينزل من الثقل شىء.

feu doux, jusqu'à ce que la matière se soit coagulée. Tu l'enleveras, et tu la feras mûrir doucement. Tu prendras ensuite du bois de saule sec, que tu feras brûler, et tu le submergeras pendant qu'il sera embrasé. Tu prendras en poids deux parties de *baroud* et une partie de cendre de charbon : tu en feras un mélange que tu remettras dans les deux poêles. Si tu peux avoir des poêles de cuivre, cela vaudra mieux. Tu verseras de l'eau et tu remueras, de manière que cela ne prenne pas ensemble. Prends garde aux étincelles de feu ».

Cette traduction, à dire vrai, ne présente pas un ensemble bien intelligible. M. Reinaud n'a pas toujours adopté pour le texte, les meilleures leçons; et, si je ne m'abuse, il s'est trompé sur le sens de plusieurs expressions importantes. En faisant au texte quelques changements peu considérables, on peut offrir de ce passage une explication plus simple et plus claire.

D'abord, je crois qu'au lieu des mots صفة البارود, qui ne présentent pas une signification satisfaisante, il faut lire تصفية البارود, « la purification du nitre ». En effet, l'auteur n'a pas voulu indiquer ici les caractères qui distinguent le salpêtre, mais les procédés que l'on employait pour purifier cette substance. Ensuite, au lieu de l'adjectif نارىّ, « ignée », que M. Reinaud a omis dans sa version, on pourrait lire غبارى, « pulvérulent ». Je conviens que cette correction ne serait peut-être pas indispensable :

l'adjectif نارىّ pourrait désigner, « qui prend feu facilement ». Toutefois, je crois que la première leçon est encore préférable.

Le traducteur n'a pas tenu compte du mot جدد. Si la leçon est exacte, il faut traduire « deux poêles neuves »; mais je préférerais le mot حديد, ce qui signifierait « deux poêles de fer ». Au lieu de يفسر, qui ne peut offrir aucun sens raisonnable, il faut conserver la leçon يفتر, et traduire : « jusqu'à ce que le liquide soit tiède ». On conçoit, qu'en allumant un feu doux, on se proposait de ne pas produire d'ébullition rapide. La leçon تفل doit être maintenue, et il faut se garder d'adopter le mot ثقل. Le mot تُفْل, qui signifie proprement « salive », désigne ensuite « une matière étrangère mêlée à un corps, et qui peut, ou s'élever sur la surface en forme d'écume, ou se précipiter ». On lit dans l'Agriculture nabatéenne [1] : لا يكون للشراب تفل ولا دردى, « Le vin n'a ni écume ni lie ». Plus loin [2] : ان تفل الغذاء المتكوّن منه اشدّ يبسا من الذى من الحنطة, « Le résidu de l'aliment produit par cette substance, est plus sec que celui de froment ». Ailleurs [3] : يحلّل الاتفال كلها عن البدن, « Il résout et chasse du corps toutes les humeurs étrangères ». Plus loin [4] : ان سلق ما ذكرنا بالدبس لم يكن له تفل الا تفل دقيق

[1] T. I, p. 154.
[2] P. 343.
[3] P. 503.
[4] T. II, p. 565.

مائع اسود كانه الربّ, « Lorsque cette substance est bouillie avec du jus de raisin épaissi, elle n'offre d'autre résidu qu'une pâte mince, liquide, noire, qui ressemble à du sirop ». Dans les Prolégomènes d'Ebn-Khaldoun[1] : هذا الهابط اسفل الاناء هو التفل, « Ce qui se précipite au fond du vase est le résidu ».

Au lieu de تمحنه, qui semble ne pas offrir un sens convenable, on serait porté à lire تطحنه, « tu le broieras bien ». En effet, soit par une erreur de l'auteur lui-même, qui probablement s'entendait beaucoup mieux à manipuler les pièces d'artifice qu'à manier la langue arabe, soit par l'effet de la négligence du copiste, le verbe مَحَن a été partout substitué à طحن. On lit[2] : عفص معحون (مطحون), « De la noix de galle broyée ». Plus loin[3] : بعد محنه (طحنه) جيّد, « Après l'avoir bien broyé ». Ailleurs[4] : كبريت عراقى معحون (مطحون), « Du soufre de l'Irak broyé »; et[5] حصا لبّان معحون (مطحون) سندروس معحون (مطحون), « Des pains d'encens broyé; du *sandaros* broyé ». Au reste, la forme مَحَنَ, employée dans le même sens que طَحَنَ, n'est nullement étrangère à la langue arabe, surtout au langage vulgaire. On lit dans l'Agriculture nabatéenne[6] : يلقى عليه وزن دانقين زعفران معحونا, « On jette dessus le poids de deux

[1] Fol. 209 r.
[2] Man. 1127, fol. 40 v.
[3] Fol. 41 v. Voyez aussi fol. 72 r.
[4] Fol. 77 v., 78 r.
[5] Fol. 79 v.
[6] T. II, p. 490.

sanek de safran broyé ». Dans les Mille et une Nuits[1] : اخرج البنج المعجون, « Il fit sortir du *bendj* broyé ». Dans la Description du Caire de M. Jomard[2], on lit que le mot *mashan* مشحن désigne « une espèce de mortier ».

Le mot ناعمًا ne signifie pas « doucement », mais « bien, fortement ». On lit dans le même ouvrage[3] : سحق سحقا ناعما, « Il sera bien broyé ». Dans l'Agriculture nabatéenne[4] : يدقّ دقّا ناعما, « Il broiera bien ». Ailleurs[5] : سحقه ناعما, « Il le broya bien ». Dans la traduction arabe de Dioscoride[6] : اذا دقّ دقّا ناعما, « Lorsqu'il est bien broyé ». Et plus loin[7] : يدقّ ناعما, « Qu'il soit broyé fortement ». Dans le texte grec, on lit : κοπτέον ἐπιμελῶς.

Les mots يوخذ الحطب الصفصاف اليابس يحرق ويغمر على صفة الحراق, que M. Reinaud traduit de cette manière : « Tu prendras du bois de saule sec, que tu feras brûler, et tu le submergeras, tandis qu'il sera embrasé ». Tout cela n'offre pas un sens bien intelligible. On conçoit peu comment, et pour quel objet, on irait submerger le bois, tandis qu'il est allumé. Au lieu de تغمر, je lis تعمل, et je traduis : « On prend

[1] T. II, p. 158.
[2] P. 142.
[3] Man. 1127, fol. 39.
[4] Man. de Leyde, t. I, p. 493.
[5] T. II, p. 370.
[6] Fol. 34 v.
[7] Fol. 37 r.

du bois de saule bien sec, que l'on fait brûler, et que l'on réduit à l'état de motte à brûler ». Le mot حُرّاق, qui fait au pluriel حراريق, désigne, proprement et en général « une substance combustible ». Ici, je crois, il indique « une de ces mottes composées de fientes d'animaux, séchées au soleil, et qui s'emploient pour brûler ». On lit dans l'ouvrage qui nous occupe[1], ainsi que dans le Traité sur l'art militaire[2] : يوخذ الافيون والحرّاق, « On prend de l'opium et une motte à brûler ». Ailleurs[3] : جمع الشحوم والحرق (الخرق) الوسخة والحراق, « Il rassemble les graisses, les chiffons sales et les mottes à brûler ». Ailleurs[4] : يكون فيه الصوفان والحراق والتوز, « Là se trouvent des étoffes de laine, des mottes à brûler et du *touz* ». Plus loin[5] : يحطّ فى سفل الخرقة مع الحراق, « On le jette sous le chiffon, avec des mottes ». Plus bas[6] : ياخذ الحراق المقدّم ذكره « Il prend la motte dont on a parlé ». Dans le Traité sur l'art militaire[7] : النورات (التوزات) والحراريق, « Les *touz* et les mottes ». Dans le man. 1127[8], on trouve cette phrase : تفرش عليها الحراق النظيف الرقيق. Mais ces détails ne sauraient s'appliquer à un combustible quelconque. Je crois qu'il

[1] Man. 1127, fol. 342 r.
[2] Fol. 47 r.
[3] Manusc. 1127, fol. 69 v. 70 r.
[4] Fol. 35 r.
[5] Fol. 80 v.
[6] Fol. 82 v.
[7] Fol. 29 v.
[8] Fol. 108.

s'est glissé une faute dans le manuscrit, et qu'il faut lire الخرق, au lieu de الحراق, et traduire : « Tu étendras, par-dessus un chiffon d'étoffe bien propre et bien fine ».

Dans la ligne suivante, au lieu de ces mots : الفحم الذى محبته (محنته) بالميزان, on pourrait, en conservant la leçon بالميزان, rattacher ce mot à تـــزن, et traduire : « Tu pèseras avec la balance deux tiers de nitre et un tiers de cendres de charbon ». Ce qui formerait un sens assez convenable. Toutefois, j'aime mieux lire بالمهـراز, et traduire : « Le charbon que tu auras broyé avec le pilon ». Plus bas, ces mots وتحمصه بحيث لا يلتزق, doivent se traduire, je crois, par « On le grillera de manière à empêcher qu'il ne se coagule ». J'avais d'abord cru que le mot تحمصه pouvait signifier « tu en formeras des grains pareils à des pois chiches ». C'est ainsi qu'on lit dans l'ouvrage qui nous occupe [1] : تعمل منها حبّا على مثال الحمص, « Tu formeras des grains, de la forme de pois chiches ». Mais il ne s'agit pas ici de la poudre, que l'on est dans l'usage de greneler. Il est question simplement du salpêtre, pour lequel cette opération n'est nullement nécessaire. Or le verbe حمّص signifie « rôtir ». Le *Kamous* [2] explique محمّص par مقلوّ « rôti ». Dans l'ouvrage qui nous occupe [3], on lit حبّ قطن محمّص, « De la graine de coton rôtie ». Ail-

[1] Man. 1127, fol. 104 r.
[2] P. 400, éd. de Bombay.
[3] Man. 1127, fol. 83 v. 89 v.

leurs [1] : تاخذ قشر النارنج وتحمّصه, « Tu prendras de l'écorce d'orange, et tu la rôtiras ». Ailleurs [2] : بعد تحميص جيّد, « Après l'avoir bien rôti ». On lit dans le Traité d'agriculture d'Ebn-Awam [3] : حمّصها في قدر, « Fais-la rôtir dans une chaudière ». Ailleurs [4] : يكون اما نيّا واما محمّصا قليلا, « Qu'il soit, ou cuit, ou légèrement rôti ». Dans un traité d'Hippiatrique [5] : يحمّصوا الشعير ويعملوه مثل السويق, « On rôtit l'orge et on en forme une pâte ». Nous apprenons de feu Burckhard [6] que le verbe حمّص signifie « rôtir le café », et que le mot محمصة désigne « la poêle où on le brûle ».

Je traduis donc ainsi tout le passage :

Détails sur la purification du nitre : « Tu prendras du nitre blanc, pur, pulvérulent, la quantité que tu voudras. Tu te procureras deux poêles de fer, dans l'une desquelles tu jetteras le nitre, que tu couvriras d'eau. Tu allumeras un feu doux, jusqu'à ce que le liquide soit tiède, et que son écume s'élève. Jette cette écume, et allume un bon feu, et attends que l'eau soit, jusqu'à un certain point, éclaircie. Cette eau claire doit être versée dans une autre poêle, jusqu'à ce qu'il ne reste plus aucune portion de matière étrangère. On allume ensuite

[1] Fol. 91 r.
[2] Fol. 74 v.
[3] T. II, p. 98.
[4] P. 326.
[5] Manusc. 1095, fol. 42 r.
[6] Proverbes, p. 40.

un petit feu, jusqu'à ce que le liquide soit coagulé. On l'emporte alors, et on le broie bien. Puis, on prend du bois de saule parfaitement sec, que l'on fait brûler, et que l'on réduit en forme de motte à brûler. On pèse alors deux tiers de nitre et un tiers de charbon broyé avec le pilon. On replace le mélange dans les poêles. Si l'on se sert, pour cette opération, d'une poêle de cuivre, la chose vaut mieux. On verse sur le tout un peu d'eau, et on le fait griller, de peur qu'il ne se coagule. Prends garde aux étincelles du feu. »

Un des auteurs du Mémoire, après avoir cité cette description, ajoute [1] : « Ce procédé, quoique bien inférieur à celui que nous employons aujourd'hui, est cependant déjà assez avancé. » Ailleurs [2], il dit : « Quand le salpêtre est impur, quand, ainsi que celui des Arabes, il contient une certaine quantité de sel marin et d'autres substances étrangères, ces substances retardent la combustion, et le mélange fait avec le soufre et le charbon fuse et ne détonne pas. » Mais, cependant, il faudrait que la poudre fût d'une bien mauvaise qualité, pour ne pas détonner lorsqu'elle est comprimée fortement. Les Arabes, à l'époque dont il est question, ne songeaient à se procurer que des pièces d'artifice, et non des instruments de guerre : par conséquent, ils devaient chercher à produire des phénomènes de pyrotechnie calmes et tranquilles plutôt que des effets trop

[1] P. 22.
[2] P. 33.

bruyants. Au reste, est-il bien sûr que le salpêtre, préparé à la manière des Arabes, fût réellement bien impur, bien mélangé de substances étrangères? Rien, à coup sûr, ne l'indique. L'auteur du Mémoire reconnaît lui-même [1] que, dans l'Orient, le salpêtre est moins impur que chez nous.

Il dit aussi [2] : « Les Arabes connaissaient le phénomène de l'explosion, mais ne savaient pas l'utiliser. » Et enfin [3] : « Les Arabes connurent la détonation. »

D'ailleurs quand, plus tard, les Arabes employèrent la poudre comme moyen de chasser des projectiles de guerre, ils se servirent de ce même mélange préparé avec les procédés dont nous venons de faire mention. Et nous ne voyons pas que leurs pièces aient manqué de produire l'effet terrible pour lequel elles étaient destinées. Quand, à des époques un peu plus rapprochées de notre temps, les Turcs déployèrent, dans l'attaque des places, des moyens de destruction si puissants; qu'ils pratiquèrent, sous les murs des villes, ces vastes fourneaux qui faisaient voler en éclats les bastions; qu'ils fondirent ces énormes pièces de canon avec lesquelles ils lançaient des boulets d'une dimension prodigieuse, ils se servaient, à coup sûr, de la poudre préparée à la manière des Arabes, leurs devanciers, et rien n'indique que la mauvaise qualité de leur poudre ait jamais

[1] P. 207.
[2] P. 56.
[3] P. 211.

neutralisé l'effet de ces terribles moyens de destruction.

En effet, les Turcs, bien longtemps avant la prise de Constantinople, faisaient usage des canons et fabriquaient de la poudre. Car il n'est pas croyable qu'à cette époque, au milieu des anathèmes terribles lancés par le Saint-Siége contre ceux qui vendaient aux infidèles des armes de guerre, des chrétiens eussent osé porter aux Turcs la quantité de poudre que réclamaient leurs expéditions continuelles. Le bavarois Schildtberger [1], qui fut fait prisonnier par les troupes de Bajazet, à la bataille de Nicopolis, rapporte que la cavalerie des chrétiens fut écrasée par l'artillerie des Turcs. Nous lisons, il est vrai, qu'au moment du siége de Constantinople, un Hongrois, nommé Orban, avait fondu des canons pour Mahomet second. Mais il s'agit de ces énormes pièces qui lançaient des boulets d'une grosseur prodigieuse; car, du reste, le monarque turc possédait, avant cette époque, une nombreuse artillerie.

Disons seulement que les Arabes, tout en connaissant la force expansive de la poudre, sa propension à détonner, n'avaient pas d'abord pensé à l'employer comme moyen de chasser des projectiles de guerre. C'est ainsi que, dans la physique, la chimie, on a connu une foule de propriétés, sans songer, durant longtemps, à en faire des applications pratiques. Pour ne citer qu'un seul fait, on a su longtemps que l'air inflammable (gaz hydrogène) était beaucoup

[1] *Reise in den Orient*, p. 10.

plus léger que l'air atmosphérique. Mais on n'avait pas pensé à faire usage de cette propriété pour élever dans l'air des corps pesants. Certes, il y avait bien longtemps que l'on connaissait l'art de tailler le verre, lorsque les enfants d'un lunetier de Migdelbourg vinrent, en se jouant, révéler au monde la composition du télescope, et ouvrir, sans s'en douter, la porte aux admirables découvertes de l'astronomie moderne.

L'auteur ajoute : « Il est probable, d'après les expressions *on bat le tout doucement*, que les Arabes ne travaillaient pas assez longtemps à la pulvérisation et au mélange de leurs substances, pour que la détonation fût possible, même avec du salpêtre pur. » Mais, comme on vient de le voir, le texte n'a pas été bien entendu, et, par conséquent, les arguments que l'on tire du passage ne sauraient être concluants.

Les auteurs du premier mémoire s'étaient cru autorisés à admettre que l'artillerie avait été inventée dans les contrées qui se trouvent entre la Hongrie et la mer Noire. Dans leur nouveau travail, ils reviennent sur cette hypothèse, et supposent que l'usage de la poudre fut découvert et employé dans la Syrie et dans l'Égypte. Mais je ne saurais admettre aucune de ces deux conjectures, qui ne me paraissent pas appuyées sur des autorités réelles.

Durant tout le XIIIe siècle de notre ère, et la première moitié du XIVe, nous ne trouvons pas un seul mot qui indique l'usage de nos armes à feu, et l'emploi de la poudre pour lancer des projectiles. Le

passage rapporté par l'historien Condé, et qui semble faire mention des canons, n'offre peut-être qu'un anachronisme commis par un chroniqueur d'une époque postérieure à celle de l'événement, et qui aura attribué à un temps plus ancien un usage qu'il voyait introduit parmi ses compatriotes, et dont l'origine était complétement ignorée. C'est ainsi que le judicieux Ebn-Khaldoun, qui écrivait à la fin du XIVe siècle s'est, comme le reconnaissent les auteurs du Mémoire, trompé d'une manière grave en supposant que les canons avaient été employés au siége de Sedjelmalah, dans le XIIIe siècle de notre ère. On peut croire que, dans le temps où fleurissait ce célèbre chroniqueur, la découverte de l'artillerie était encore extrêmement récente, et qu'on n'employait cette arme que rarement et avec peu d'habileté. Et ce qui le prouve, à mon avis, c'est que le canon n'avait pas encore reçu un nom qui le désignât d'une manière spéciale, puisque, pour l'indiquer, Ebn-Khaldoun emploie le terme de هندام النفط (machine d'artifice), et le chroniqueur arabe le terme générique de آلة « machine ». Cette circonstance dénote, je crois, clairement, la nouveauté de la découverte.

Il me paraît probable que l'artillerie fut d'abord connue chez les Arabes, en Espagne et en Afrique. On pourrait croire qu'ils en devaient la connaissance à quelque renégat qui avait abandonné la religion chrétienne pour embrasser l'islamisme. D'ailleurs, une circonstance vient encore à l'appui de cette opinion. En histoire naturelle, on peut regarder comme un fait

constant que le nom donné primitivement à un animal, à une plante, indique, d'une manière certaine, le pays d'où l'un ou l'autre tire son origine. Or, suivant le témoignage des écrivains arabes, c'est en Afrique que le salpêtre reçut le nom de *bâroud*, بارود, et que, par suite, la poudre fut désignée par la même dénomination. On peut donc supposer, avec toute vraisemblance, que, dans cette même contrée, on connut d'abord la force expansive du salpêtre, et que l'on employa dans l'artillerie la poudre, dont cette substance forme la base. De là, sans doute, elle se répandit bientôt dans les autres pays musulmans. C'est en l'année 792 de l'hégire (1383 de J. C.), que le mot مدفع se trouve, pour la première fois, employé en Égypte pour désigner un canon. Dans le xve siècle de notre ère, il en est fait une mention beaucoup plus fréquente. Mais, quoi qu'en dise M. Reinaud dans son second mémoire, le mot *ṃadfa* مدفع ne s'est jamais employé pour désigner « une arme portative, une sorte de pistolet ». Dans les passages qu'il cite, ce terme désigne, comme il est facile de le voir, un de ces petits canons portatifs que l'on place encore aujourd'hui sur le dos d'un chameau, et qui, dans la Perse, portent le nom de *zanbourek*, زنبورك.

Au reste, il est bien surprenant qu'une découverte aussi importante que celle de la poudre et de son emploi pour l'artillerie, découverte qui devait bouleverser l'art militaire et exercer sur la politique une si grande influence, soit arrivée, pour ainsi

dire, sans être aperçue; et que, chez aucun peuple du monde, l'histoire n'ait pris soin de nous apprendre, d'une manière précise, quel homme a, le premier, reconnu la force prodigieuse qu'acquiert le mélange du salpêtre avec le soufre et le charbon, et à quelle époque ce terrible moyen de destruction a été communiqué au monde.

On peut supposer que cette découverte s'opéra sans être bien remarquée. On était accoutumé, dans la guerre, à voir des machines plus on moins puissantes lancer des pierres. Lorsque les canons prirent la place des balistes, les premiers jetaient des boulets de pierre, aussi le mot *hadjar* (pierre) est-il souvent employé pour désigner « un boulet ». On sait que les Turcs ont longtemps conservé l'usage de charger leurs canons avec des sphères de marbre, et, de nos jours encore, c'étaient des projectiles de cette même matière qu'envoyaient les batteries des châteaux des Dardanelles. D'un autre côté, le mot *naphte*, qui avait désigné la substance bitumineuse destinée à être lancée sur l'ennemi, s'employa pour indiquer la poudre, lorsque ce moyen de destruction eut pris la place de la substance incendiaire employée primitivement. Ces changements, comme je l'ai dit, ne paraissent pas avoir excité, à leur apparition, ni beaucoup d'étonnement, ni beaucoup de curiosité. Les poëtes, les prosateurs ne font presque aucune allusion à la nature de ces armes si nouvelles et si redoutables.

Il resterait à expliquer comment on fut conduit,

pour lancer les projectiles, à substituer à l'action mécanique des balistes, des catapultes, la force expansive de la poudre. Il est probable que, dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, ce fut le hasard qui mit sur la voie de la découverte. Et, quand elle eut été réalisée, on s'étonna sans doute d'avoir été si longtemps à constater un fait qui, alors, paraissait extrêmement simple.

Dans les combats acharnés que se livrèrent, durant si longtemps les chrétiens et les musulmans, et dont la relation nous a été conservée par des écrivains contemporains, nous ne trouvons rien qui dénote l'emploi d'une substance analogue à notre poudre; on se bornait à lancer sur l'ennemi, à l'aide de machines, des vases, des projectiles remplis de bitume et d'autres matières éminemment combustibles. Ces matières, en tombant sur les hommes, sur les machines de guerre, et sur les tours de bois que mettait en mouvement la poliorcétique de cette époque, s'y attachaient et les dévoraient avec d'autant plus de rapidité, qu'il était bien difficile d'éteindre cet incendie, puisque l'eau, bien loin d'étouffer la flamme, ne faisait que lui communiquer une activité nouvelle. Les artificiers avaient songé à tirer parti de ce puissant moyen de destruction, en fabriquant des machines portatives, au moyen desquelles, et sans le secours des engins de guerre, les soldats pouvaient faire pleuvoir sur l'ennemi une pluie du feu le plus meurtrier et le plus effrayant. Toutefois, à en juger par le témoignage de l'histoire,

par les longs récits de combats qui remplissent les pages de plusieurs chroniqueurs, il paraît que ces instruments de guerre furent, pendant longtemps, peu répandus, et que l'on continua, en général, de s'en tenir aux armes ordinaires; et, en effet, il est facile de voir quels dangers pouvait présenter l'emploi peu intelligent d'un pareil moyen de destruction. Les conseils de l'artificier, qui recommande expressément d'éviter l'atteinte du feu, de se placer toujours sous le vent, suffiraient pour indiquer les risques auxquels on s'exposait en voulant brûler son ennemi; et on conçoit facilement que, dans beaucoup de cas, il était absolument impossible de mettre à profit les précautions recommandées comme absolument nécessaires. Il suffisait d'un changement dans la direction du vent, ou de tout autre accident, pour que la pluie de feu, au lieu d'atteindre l'ennemi, retombât sur celui qui la lançait, et le livrât en proie à la mort la plus affreuse. On peut donc croire que plusieurs de ces machines portatives, massues de guerre, boucliers, flèches incendiaires, etc. n'eurent qu'une existence passagère, furent peu recherchées, et que la découverte des effets de la poudre les fit tomber en désuétude. Au reste, il paraît bien, d'après le récit du siége de Saint-Jean d'Acre, que l'art d'employer des projectiles incendiaires était, à cette époque, peu pratiqué chez les musulmans, puisqu'ils n'avaient pas songé à mettre en usage ce puissant moyen de destruction pour repousser les attaques terribles des armées chrétiennes, et qu'ils

n'auraient pu incendier les tours de bois élevées contre leurs murs, si un forgeron de Damas n'avait imaginé une composition éminemment destructive, à l'aide de laquelle les machines des chrétiens furent bientôt réduites en cendres.

Suivant ce que l'histoire nous apprend, ce fut surtout dans les luttes acharnées, soutenues par les sultans mamlouks de l'Égypte, contre les croisés et les Mongols, que furent employées, comme armes de guerre, les substances bitumineuses et incendiaires. Les chrétiens, ainsi que nous le voyons par le témoignage de Joinville, étaient terrifiés par la vue de cette pluie d'un feu presque inextinguible qui se précipitait sur eux et les dévorait cruellement. Les Mongols, sans doute, partagèrent d'abord le même effroi, et les chevaux et les hommes fuyaient devant ce fléau destructeur. Mais, comme l'atteste un passage de Makrizi dont j'avais donné la traduction, et qui est reproduit dans le second mémoire, il paraît que les Mongols, revenus de leur première frayeur, avaient appris à braver et à rendre inutile l'emploi de ce terrible moyen d'attaque.

Il est probable que, parmi les pièces d'artifices indiquées dans le texte arabe, beaucoup n'avaient jamais été mises en pratique, et n'existaient que dans l'imagination de l'artificier, comme des choses susceptibles d'être réalisées. Le mot مجرّب, ajouté à plusieurs, semble indiquer que celles-là seulement avaient été employées avec succès.

Ainsi qu'on l'a vu, les Arabes, à la guerre, ne

se servaient pas de la force du salpêtre pour chasser des projectiles, et se bornaient à lancer sur leurs ennemis des matières inflammables. Ainsi, dans le manuscrit 1127, où il est fait mention d'armes destinées à attaquer de près ou de loin un adversaire, on ne voit point, parmi les substances redoutables dont ces armes étaient garnies, soit intérieurement, soit extérieurement, figurer le mélange de nitre, de soufre et de charbon. Pour ne citer qu'un seul exemple, l'auteur parle d'une pièce d'artifice appelée طيّار مجنون « (fusée) volante et folle, » sur laquelle il donne les détails suivants[1] : شال (lisez شل) رطلين وسبع رطلا وسبع اواق ونصف بالدمشقيّ بارود اثنا عشر كبريت درهم ونصف الا ثمن فحم ثلثة الا ربع يعجن (يطحن) كل واحد وحده ثم ينزل فحم على بارود ثم تعجن (يطحن) ناعما بنقل (فتبلّ) بريقك وتنزل بعده الكبريت المسحوق.

« Prends deux roff et un tiers, sept oques et demie, mesure de Damas, savoir : nitre, douze drachmes; soufre, une drachme trois huitièmes; charbon, deux trois quarts. Tu broieras chaque substance séparément; ensuite, tu répandras du charbon sur le nitre, puis tu broieras bien; ensuite, tu humecteras ce mélange avec ta salive; et, enfin, tu jetteras dessus le soufre broyé. » On voit qu'il n'est pas question là d'une arme offensive. L'épithète de مجنون, « folle », appliquée à ce genre de fusée volante, semble an-

[1] Fol. 101 v.

noncer qu'elle était destinée à s'élever indéfiniment dans l'atmosphère, et non à être dirigée vers un but certain.

Il paraît aussi que, dans les combats et dans les siéges, on employait quelquefois la composition dans laquelle entrait le nitre, pour produire simplement un incendie.

Dans un passage extrait de Casiri (t. II, p. 7), on lit : دب بعقارب البارود المصرورة وتوقدت نارا حيث تدفع تحرق. Je lis ذُبَّ et je traduis : « On se défendit à l'aide de scorpions de poudre bien ficelés, et on y mit le feu. Ce feu, partout où on le lance, brûle ». Les mots عقارب البارود, « scorpions de poudre », indiquent, je crois, « des pièces d'artifice, des espèces de serpenteaux ». C'est ce que confirme le terme مصرورة, « ficelés », qui exclut l'idée d'un projectile destiné à renverser des remparts, ou à emporter les rangs des ennemis. Il s'agit donc d'une substance qui avait seulement une propriété inflammable.

Au reste, le mot بارود, employé ici, semble indiquer que l'auteur de l'ouvrage cité par Casiri ne saurait être identique avec Schehab-eddin-Omari, cet écrivain sur lequel j'ai donné ailleurs des détails très-étendus; car, dans les ouvrages de ce célèbre historien, on chercherait vainement une mention de la poudre. L'auteur cité par Casiri a dû appartenir à une époque plus récente.

Parmi les substances employées comme combustibles, on trouve indiquées les suivantes : توز قصاصة

لبّاد بياض البردى. M. Reinaud traduit : « l'écorce de l'arbre appelé *kossassa*, du feutre, de papier de roseau. » Mais je ne connais pas d'arbre qui porte nom de *kossassa*. En second lieu, le mot توز *touz* n'a jamais désigné « une écorce d'arbre », en général. On lit dans le *Borhan-kâtî :* « Le mot *touz* indique l'écorce d'un arbre avec laquelle on recouvre les flèches, les selles de chevaux. » Hamsa-Isfahâni s'explique, à cet égard, d'une manière plus claire. Suivant cet historien [1], on entend par le mot *touz* « l'écorce de l'arbre appelé *khadenk*. » Dans le manuscrit 1127 [2], on lit : التوز هو الطعم. Il est probable que le dernier de ces mots est corrompu. Ailleurs [3], on trouve ورق توز, « des feuilles de *touz* », c'est-à-dire probablement des plaques de cette espèce. Plus loin [4], تاخذ ورقتين توز, « tu prendras deux feuilles de *touz*. » Et [5] ستّ ورقات توز مطبوخ, « six feuilles de *touz* cuit. » Ailleurs [6], يملاء توز, « on l'emplit de *touz*. » Plus loin [7], الحرّاق والتوز, « le charbon et le *touz*. » Dans le Traité sur l'art militaire [8], توز قشر نشاب, « le *touz* et l'écorce des flèches. » Le terme قصاص ou قصاصة signifie « des rognures. » Les mots قصاصة لبّاد doivent

[1] *Annales*, p. 197, 198.
[2] Fol. 108.
[3] Fol. 80 v.
[4] *Idid.*
[5] *Ibid.*
[6] Fol. 34 v.
[7] Fol. 35 r.
[8] Fol. 31 v.

donc se traduire par « des rognures de feutre. » En effet, on lit ailleurs [1] : قصاص لبّاد, « Des morceaux de feutre. » Dans le Traité de physique du Dr Perron [2] : القصاصات من الورق, « Des fragments de feuilles. » C'est ainsi qu'on lit ailleurs [3] : تقصّ له لباد, « Tu tailleras, pour cela, du feutre. Ailleurs [4] : تقصّ له فلوس لبّاد, « Tu tailleras, pour cela, des petites pièces de feutre; » et [5] يوخذ لبّاد يقصّ قطعتين, « On prend du feutre, que l'on taille en deux morceaux. » Les mots بياض البردى désignent « la substance blanche qui se trouve sous l'écorce du papyrus ou du jonc, et compose la tige. »

Dans plusieurs endroits du manuscrit, on trouve, en parlant d'un des instruments de destruction, ce mot طيّبه. M. Reinaud a traduit : « Tu le disposeras... » Mais cette version n'est pas exacte. Si le mot était écrit d'une manière correcte, il faudrait traduire : « Parfume-le. » Mais il ne peut être question de parfums, quand il s'agit d'un instrument destiné à lancer des substances incendiaires. Je ne doute pas qu'il ne faille lire طيّنه, « lute-le. » Et c'est ainsi qu'on lit, en effet, dans deux passages du même manuscrit [6] : تطين كفّة المنجنيق بالطين الاحمر والخلّ, « Tu luteras le plateau de la machine avec de la terre rouge et du

[1] Ms. 1127, fol. 88, v.
[2] Pag. 3.
[3] Fol. 75. v.
[4] Fol. 78 v.
[5] Fol. 83, v.
[6] Manusc. 1127, fol. 89 r.

vinaigre. » Et plus bas[1] : من بعد تطيين كفّة المنجنيق, « Après avoir luté le plateau de la machine. »

Il est un mot qui se rencontre plusieurs fois et que le traducteur n'a pas cherché à rendre ; je veux parler du terme فقّاعة. Il désigne « un vase, une cruche, » probablement, dans l'origine, « un pot à bière. » On peut voir, sur ce qui concerne ce mot et son usage comme instrument à lancer des projectiles incendiaires, le man. 1127[2]. On lit ailleurs[3] : الكيزان الفقّاع المركّبة على روس الرماح, « Les vases *fokkâ*, que l'on adapte à l'extrémité supérieure des lances. » On lit dans le *Mokhtasar-el-adjaïb*[4] : فقّاعة كبيرة مملوءة باكسير الكيمياء, « Un grand vase rempli d'élixir alchimique. » Dans le nouveau mémoire, le mot فقّاعة a été mal à propos traduit par « un panier. »

Le mot *ekrikh*, اكريخ, que l'on a traduit par « amorce, » ne saurait avoir ce sens. Il désigne « une mèche. » On lit, en effet, dans notre manuscrit[5] : يوخذ من الاكريخ القطن ....على قدر ما يريد من الثخانة يقلى فى الكبريت وتشيلها سخنة يفتل قليل حتى يقوى حبلها .....تاخذ قطعة شمع ويقع الاكريخ على قدر النار التى معك وتقطع الشمع مثله ويكون عرضه ثلث اصابع مطبقة وتد (رتذرّ) فيه الافيون....وتلفّه على الاكريخ المذكور

[1] Man. 1127, fol. 89 v.
[2] Fol. 89 v.
[3] Fol. 84 v.
[4] Fol. 52 v.
[5] Man. 1127, fol. 33 v. 34 r.

وتخيطه قويا وتخيط فوق القطعة نوارا .....وتعطيه النار
من الاكريخ القطن وتغرز فى الشمعدان وكلما فرغ اكريخ
حطّ عوضه. « On prend un *ekrikh* (mèche) de coton, de la grosseur que l'on veut. On le fait frire dans le soufre et on l'emporte tout chaud. On le tord un peu, afin que son tissu devienne plus fort. On prend une masse de cire. L'*ekrikh* doit être proportionné au feu que l'on a à sa disposition. On coupe la cire de même grandeur. Sa largeur est de trois doigts réunis. On y émiette de l'opium, que l'on enveloppe autour de l'*ekrikh* susdit. On le coud fortement; puis on coud au-dessus de ce morceau une fleur. On y met le feu à l'aide de l'*ekrikh* de coton, et on le place dans le chandelier. A mesure qu'une mèche est finie, il faut la remplacer par une autre. Puis on va combattre pour la cause de Dieu. » Ailleurs[1]: اطلق فى الاكريخ النار, « Mets le feu à l'*ekrikh* (la mèche). » Plus loin[2]: تعمل فيها الاكاريخ, « Tu y placeras des *ekrikh* » et[3] اعط الاكريخ النار, « Mets le feu à l'*ekrikh*. » Dans le Traité sur l'art militaire[4]: اعمل منفس للاكريخ, « Pratique une ouverture pour recevoir l'*ekrikh*. » Plus bas[5]: الاكاريخ العراقية, les *ekrikh* de l'Irak, » et اعط الاكريخ النار, « Mets le feu à l'*ekrikh*. »

[1] Fol. 75 v.
[2] Fol. 87 v.
[3] *Ibid.*
[4] Fol. 41 r.
[5] Fol. 42 r.

Le mot *moukhalah*, مُكْحلة, dans l'origine, a désigné une boîte dans laquelle on serre le *kohl*, c'est-à-dire la poudre d'antimoine destinée à être appliquée sur les cils des yeux. Par suite, il a signifié une sorte de boîte ou d'enveloppe qui renfermait les matières combustibles que devait lancer l'instrument de guerre. » On lit dans le Traité sur l'art militaire[1] : خذ الاكريخ اجعل من فوق قبضة الترس فى المكحلة, « Prends l'*ekrikh* (la mèche); place-la au-dessus de la poignée du bouclier, dans le *moukhalah*. » Plus loin, en parlant d'une lance incendiaire[2] : تعمل على حافاته مكحلة ملاءنة نفطا, « Tu placeras sur ses côtés, un *moukhalah* plein de naphte. » Plus loin[3] : اربع مكاحل فى سفل كل مكحلة زرّ, « Quatre *moukhalah*, au bas de chacun desquels est une agrafe. » Les mêmes détails sont rapportés dans le manuscrit 1127[4]. Plus loin[5], en parlant du *bouclier de guerre*, on lit : اجعل المكحلة فى جنب بيت النار, « Place un *moukhalah* à côté de la maison du feu, » et[6] الاكريخ القطن الذى يكون فى المكحلة, « L'*ekrikh* (la mèche) de coton placée dans le *moukhalah*. »

Dans les détails étendus que j'ai donnés ailleurs sur l'art militaire et la poliorcétique des Arabes, j'ai fait voir que le mot *moukhalah*, مكحلة, au moment

[1] Fol. 30 v.
[2] Fol. 32 r.
[3] Fol. 38 r.
[4] Fol. 73 r. 81 v.
[5] Fol. 71 r.
[6] Fol. 34 r.

de l'introduction de l'artillerie, avait d'abord désigné « une couleuvrine » et que, depuis, il avait pris la signification qu'il a encore aujourd'hui, celle de *fusil*.

Le mot مغرة *moghrah* ne signifie pas « de l'argile, » mais « l'ocre rouge, la sanguine. » Il est vrai qu'on lit dans le *Kamous* : طين احمر, « Une terre rouge. » Mais c'est là une expression générique qui n'indique rien que de vague. Dans le Voyage au Darfour, du scheïkh Mohammed Tounisi[1], le mot *moughrah* est rendu par « une pierre rouge friable. » Cette définition, comme on voit, ne saurait s'appliquer à l'argile. Dans l'ouvrage de M. Howard Vyse[2], le mot *moghreh* est rendu par *red colouring* (substance qui colore en rouge). Du mot مغرة, s'est formé l'adjectif امغر. On lit, dans un Traité d'hippiatrique[3], en parlant d'un cheval : الاشقر الامغر هو الذى ليس بصافى الحمرة ولا الى الصفرة بل لونه يشبه لون المغرة الصافية فلذلك سمى الامغر, « Le mot *amghar* désigne un cheval qui n'est pas complétement rouge, et dont la couleur ne tire pas sur le jaune, mais ressemble à la *moghrah* pure. » Dans le *Tadjrid-el-osoul*[4], le mot امغر est rendu par ابيض مشرب بحمرة « blanc, fortement mêlé de rouge. »

A cette occasion, je ferai observer que, dans l'indication d'une recette, qui doit empêcher le feu de

[1] P. 361.
[2] *The Pyramids of Gizeh*, t. I, p. 259.
[3] Manusc. 1095, fol. 55 v.
[4] De mon manuscrit, fol. 4, v.

brûler, le manuscrit 1127, cité par M. Reinaud, présente des variantes assez considérables. On y lit : « Tu prendras du talk, de la sanguine, du blanc d'œuf, de la farine de froment, de la gomme arabique, de l'alun d'Égypte; une portion de chaque substance : tu les broieras séparément, après quoi tu les mêleras ; puis tu les jetteras dans une chaudière de cuivre. Tu verseras par-dessus du vinaigre de vin bien acide. Tu feras cuire le tout jusqu'à ce qu'il soit pris et que ces substances soient amalgamées les unes avec les autres. » Dans la description d'*un œuf qui sort et qui brûle* (je lis تجرح « qui blesse »), on lit : تعمل لها دساج حديد وتوطئ كرسى وتنصب في كل ساج منه ثقف وتوطئ له بلبّاد وتمدّه بالنفط والاخلاطات الجيّدة ويكون فتح النفط الى فوق وسُدّ عليها بوردة لطيفة وترمى بها فهى تمضى وتخرج وتحرق.

M. Reinaud s'est trompé dans la traduction de ce passage et sur le sens qu'il assigne au mot ساج. Dans cette circonstance, le terme ساج ne peut offrir aucun sens convenable. La leçon دساج se rapproche plus de la véritable. Dans un passage du même manuscrit[1], on lit دوساج. On y lit : تنصب دوساج وترسل عليه وتاخذ الحلقة. Il faut substituer à ce mot celui de دو شاخ. C'est un terme persan qui signifie « qui a deux cornes ou deux rameaux, un instrument à deux branches, une fourche. » Il faut

[1] Manusc. 1127, fol. 96 r.

donc traduire : « Tu dresseras une fourche sur laquelle tu tireras et tu enlèveras l'anneau. » Plus bas[1] : تنصب حلقة على قائم دوساج, « Tu ficheras un anneau au haut d'un mât à deux pointes. » Plus bas, on lit plus correctement[2] قائمة الدوشاخ « le mât fourchu. » Dans le Traité sur l'art militaire[3], on trouve ذوشاح ; plus bas[4], ذوشاح et دشاح[5]. Dans les Dialogues de saint Grégoire le Grand[6], le mot دشاخات désigne « des branches épineuses. » On y lit : متمرّغا فى دشاخات الحسك والقريص « se roulant sur des branches de chardons et d'orties. » D'après cette explication, il faut, à la ligne suivante, au lieu de فى كل ساج, lire فى كل شاخ, et traduire : « Sur chacune des branches, tu pratiqueras une ouverture. » Le pluriel دشاخات se retrouve dans un passage du second mémoire. Le mot كرسىّ, dont M. Reinaud n'a tenu aucun compte, et qui signifie proprement *un siége*, *un trône*, désigne ici une tablette dans laquelle s'implante par le bas un instument pointu. On lit dans le Traité sur l'art militaire[7] : نصل خشب بكرسى يعبر فى الانبوبة القصب, « Une pointe de bois avec une tablette qui passe au travers de la tige de roseau. » Ailleurs[8] : انبوبة قصب .....تعمل لها كرسى خشب من

[1] Fol. 97, v.
[2] Fol. 43 v.
[3] Fol. 51 v.
[4] Fol. 52 r.
[5] Fol. 53 v. et 46 v.
[6] Fol. 29 r.
[7] Fol. 39 r.
[8] Fol. 39 v.

اسفل, « Une tige de roseau au bas de laquelle vous établirez une tablette. » Dans le manuscrit à figures[1] : ندى به كرسى النصل, « Humecte avec cela la tablette de la pointe. » Plus loin[2] : تضرب له نصل بكرسيين, « Tu y formeras une pointe avec deux tablettes; » et[3] تسدّ الاربعة على صفة كراسى النصل, « Tu serreras les quatre sous la forme des tablettes de la pointe. » Des détails analogues se retrouvent dans le Traité sur l'art militaire[4]. Dans le Pontifical copte[5], le mot كرسى الكاس désigne « le plat sur lequel on pose le calice. »

Comme je l'ai dit, au lieu de تخرج, je lis تجرح, et je traduis : « Cet œuf, étant lancé, part, blesse et brûle. » Et, en effet, on conçoit que ce projectile, armé de ces deux pointes, et lancé avec force, devait blesser cruellement ceux qu'il atteignait.

On trouve une espèce de massue appelée الدبوس الرشّ, ce que l'on traduit par « massue de l'aspersion. » Il est, à coup sûr, assez bisarre de voir une arme redoutable transformée en un goupillon.

Le verbe رَشَّ, dans son sens primitif, signifie, en effet, « répandre de l'eau, du sang, des pleurs, ou tel autre liquide. » Il a pris ensuite une acception toute particulière, celle de « lancer des projectiles légers. » C'est ainsi que, dans le passage qui nous

[1] Manusc. 1127, fol. 79 r.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* verso.
[4] Fol. 36 r. v. 46 v.
[5] T. II, p. 50.

occupe, aussi bien que dans plusieurs autres endroits du même ouvrage, et du Traité sur l'art militaire, on lit. رشّ عليه بالدبوس, « Fais pleuvoir sur lui *des matières inflammables*, à l'aide de la massue[1], » et[2] رشّ عليه بالدبوس جيدا, « Fais bien pleuvoir sur lui, à l'aide de la massue, des substances incendiaires. » Ailleurs[3] : الدبوس الرشّ الحربى, « La massue de guerre, servant à lancer le feu; » et اذا التقيت رشّ عليه من الدبوس, « Lorsque tu en viendras aux mains avec l'ennemi, lance sur lui, de ta massue, des substances inflammables. »

Dans le langage moderne, le mot رُشّ désigne « une balle de fusil. » Dombay[4] explique ce terme par *grando plumbea*. Dans l'Histoire d'Égypte de Gabarti[5] : اعدّوا مدفعين ملائين بالرشّ والفلوس الجدد, « Ils disposèrent deux canons, chargés de balles de plomb et de pièces de cuivre neuves. » Ailleurs[6] : اصيب اسماعيل بيك برشّة رصاص دخلت من فمه, « Ismaël beg fut frappé d'une balle de plomb, qui pénétra dans sa bouche. » Enfin, dans le Traité de physique, imprimé au Caire[7], on lit : عمليّة رشّ الصيد, « La préparation du plomb de chasse. »

[1] Man. fol. 77 v. 80 r.
[2] Fol. 78 r.
[3] *Art militaire*, fol. 35 r.
[4] *Grammatica linguæ mauro-arabicæ*, p. 81.
[5] T. I, fol. 55 r.
[6] T. II, fol. 197 v.
[7] P. 36.

M. Reinaud, par malheur, se trompe assez souvent, lorsqu'il veut traduire des passages arabes, même là où ces passages ne présentent pas de grandes difficultés. Dans un extrait de la Vie de Saladin de Beha-eddin[1], il rend le mot جمرة par « un globe de feu. » Il fallait traduire « un charbon. » Plus loin[2], on lit dans le texte arabe : اخذ سهمان من سهام الجرخ العظيم. M. Reinaud traduit : « On prit deux traits, du genre de ceux qui sont lancés par une grande baliste. » Mais le mot جرخ, sur lequel j'ai donné ailleurs des détails étendus, ne signifie pas « une baliste. » Il désigne « une arbalète. » Dans un extrait du *Kartas*, on lit : نصب عليها المجانيق والرعادات وضاق اهلها من شدة الحصار..فهتك المجانيق من سورها برجا ومسافة, ce que le traducteur français rend ainsi : « Il dressa contre elle des *medjanik* et des *radat*, et bloqua étroitement les habitants. Et les *medjanik* déchirèrent dans la muraille une tour et un pan de mur. » Mais cette version est tout à fait inexacte. D'abord le mot رعادات est certainement fautif. Il faut y substituer celui de عرادات, « les balistes, » et les conséquences que l'on avait cru pouvoir tirer de la forme du mot رعادات, et de son analogie avec celui de رعد, « tonnerre, » s'évanouissent complétement. En second lieu, le terme مسافة, qui signifie « une distance, » ne saurait s'employer en parlant d'un mur. Je lis donc à la place بدنة. Ce mot, que j'ai expliqué ailleurs, dé-

[1] *Vita Saladini*, p. 116.
[2] P. 135.

signe « une courtine. » Je traduis donc : « On dressa contre cette ville des machines de guerre et des balistes. Les habitants, pressés par la rigueur du siége, se trouvèrent dans la détresse. Bientôt, les machines renversèrent une tour et une courtine du mur. » On pourrait aussi lire طاقة, et traduire : « Elles renversèrent une tour et un étage (d'une autre tour) ».

Dans un passage emprunté à Casiri, on lit, en parlant de la ville de Basetta : اخذ فى حلقها, que M. Reinaud traduit : « Il se mit à la resserrer. » Ce qui n'est pas très-élégant. D'ailleurs, le mot حلق n'est point ici le nom d'action du verbe حَلق, qui ne s'emploierait pas dans ce sens. Si, au lieu de فى حَلْقها, on lit بحَلْقها, on aura le terme حَلق, qui désigne « le cou. » L'auteur arabe, dans son style emphatique, aura dit : « Il prit cette ville au cou, » c'est-à-dire « il l'attaqua vivement. » C'est ainsi que, dans un passage du Livre de Job [1], on trouve cette expression : אחז בערפי ויפצפצני, « Il m'a saisi par le cou, et m'a brisé. » On peut encore lire فى تضييقها.

L'expression نشر الحرب عليها n'est pas bien rendue par ces mots : « Il répandit la guerre sur elle. » Il fallait dire : « Il l'attaqua de tous côtés. » Le texte continue en ces termes : رمى بالآلة العظمى المتحدة بالنفط كرة مجاة طاقة البرج المنيع, ce qui est ainsi rendu dans la version française : « Il frappe l'arceau de la tour forte avec la grande machine garnie de naphte, en forme de boule chauffée. » Je ferai ob-

[1] Chap. XVI, v. 13.

server que le mot *arceau,* qui s'emploie en parlant d'une porte, ne peut se dire d'une tour. En second lieu, au lieu de المتحدة, il faut lire المتّخذة. Le mot طاقة désigne « un étage. » Je traduis donc : « Il frappa l'étage supérieur de la tour la plus forte, avec une grande machine, qui, à l'aide du naphte, employait une boule échauffée. »

Je ferai observer que, relativement à ce passage, je partage complétement l'opinion de Casiri, qui y voyait l'indication d'un véritable canon. En effet, cette boule échauffée n'a aucun rapport avec ces marmites incendiaires dont il est fait mention dans les écrivains des croisades. Et je n'hésite pas à croire qu'il s'agit ici d'un boulet. En second lieu, le mot نَفْط, ainsi que je l'ai démontré ailleurs, après avoir désigné une sorte de matière bitumineuse, une composition dans laquelle cette substance entrait comme principal ingrédient, s'employa, soit au singulier, soit au pluriel, نفوط, pour signifier « la poudre et les pièces d'artifice dont elle est la base. » J'ai donné ailleurs, sur ce sujet, des détails que je ne reproduirai pas. Je me contenterai d'y ajouter quelques renseignements. Dans le passage d'Ebn-Khaldoun, qu'a cité M. Reinaud, les mots هندام نفط désignent évidemment « un canon. » Dans l'Histoire d'Égypte d'Ebn-Aïas[1], on lit : اوقد وقدة هائلة واحرق حراقة نفط, « Il exécuta une magnifique illumination, et fit tirer un feu d'artifice. »

[1] T. I, 2e partie, fol. 86 v.

Ailleurs[1] : احرقوا فى بولاق حراقات نفط, « On tira, à Boulac, des feux d'artifice. » Plus bas[2] : احرق فى تلك الليل حراقة نفط ببركة الرطلى واوقد فيها وقدة لم يسمع بمثلها, « Cette nuit-là, on tira un feu d'artifice dans le *Birket-arrotli*, et on y disposa une illumination tout à fait extraordinaire. » Plus loin[3] : يحرق فى تلك الليلة حراقة نفط, « On tirera cette nuit un feu d'artifice. » Enfin[4] : كان يصنع فى كل سنة فى ايام النيل فى هذه البركة حراقة نفط ووقدة, « Chaque année, à l'époque de la crue du Nil, on tirait, dans ce *Birket*, un feu d'artifice, et on organisait une illumination. » Dans l'Histoire d'Égypte de Gabarti[5] : عمل فى ليلتها شنك وحراقة سواريخ ونفوط, « Cette nuit, on célébra une fête, et on alluma un feu composé de fusées et autres pièces d'artifice. » Ailleurs[6] : عملوا حراقة نفوط, « On tira un feu d'artifice. » Plus bas[7] : عملوا حراقة بارود, « On tira un feu de poudre. » On voit que, dans ce dernier passage, le mot بارود correspond parfaitement à celui de نفوط, que présente le passage précédent. Dans le même ouvrage[8], عملوا حراقة نفوط.

On voit, comme je l'ai dit ailleurs, que le même mot qui avait désigné le moyen de lancer des projectiles incendiaires, s'employa, par la suite, pour signi-

[1] T. II, fol. 4 v.
[2] Fol. 32 v.
[3] Fol. 58 v.
[4] Fol. 65 v.
[5] T. II, fol. 209 r.
[6] T. III, fol. 18 v.
[7] Fol. 22 r.
[8] Fol. 99 v.

fier le nouveau mélange qui servit, dans les combats, à un usage analogue, et encore plus redoutable. Mais, malgré l'assertion qu'a émise M. Reinaud, dans son second mémoire, il est impossible de prouver que, jamais, chez les Arabes, le mot *bâroud* ait été employé pour désigner le *naphte*.

Relativement au passage qui fait l'objet de ces remarques, je dois faire observer que le naphte ou feu grégeois ne se lançait guère sur les remparts d'une tour, puisqu'il n'aurait produit là que bien peu d'effet, ne pouvant pas dévorer ni corroder les pierres. Et, en effet, malgré ce que dit un passage cité dans le second mémoire, je doute beaucoup que cette substance ait jamais été d'un grand usage pour faire crouler les remparts d'une forteresse. Mais on le jetait principalement sur les tours de bois que des assaillants dressaient contre les murs d'une place de guerre. C'était là que se déployait l'influence terrible de ce genre de projectiles, qui, s'attachant au bois, le consumait en un instant avec la plus effrayante rapidité sans qu'on eût, pour ainsi dire, le temps et les moyens d'arrêter sa dévorante activité.

Parmi les passages tirés de l'Histoire d'Espagne de Condé, il en est plusieurs où je ne puis m'empêcher de reconnaître des canons et des boulets. Certes, ces globes de feu, *globos de fuego*, qui faisaient un si grand carnage sur les murailles et les tours d'une place, ces grosses balles de fer chassées par le *naphte*, qui causaient une si grande destruc-

tion sur les murs les plus forts, n'avaient rien de commun avec ces marmites pleines de *naphte*, qu'on lançait sur les tours de bois ou au milieu d'un bataillon de soldats, et dont on cherchait à préserver, ainsi que je l'ai fait observer, en revêtant les murs de cuirs bouillis et imprégnés de vinaigre. Je crois donc que, dans le passage de Condé, le mot نفط désigne la poudre, et que, par ces balles de fer, il faut entendre de véritables boulets.

Et, à cette occasion, je consignerai ici une remarque, qui, peut-être, n'est pas sans intérêt. Dans les passages extraits de Casiri, on trouve constamment le mot *trueno* (tonnerre). Il est probable que, dans l'original, on lisait عرادة, qui, comme je l'ai dit, désigne « une baliste, » et qui, dans les premiers temps de l'invention de l'artillerie, fut d'abord employé pour exprimer « un canon. » Casiri aura cru voir là une faute de copiste et aura changé la leçon عرادة en celle de رعادة, terme dérivé de la même racine que celui de رَعْد « tonnerre. »

Le second mémoire présente, je l'avoue, dans la traduction des passages arabes, moins de fautes que le premier. On voit que ce travail a été revu, d'un bout à l'autre, par un homme versé dans la connaissance de l'arabe et des sciences physiques. Toutefois, dans plusieurs passages où l'auteur a cru ne devoir suivre que son propre avis, on remarque des fautes d'une nature assez grave ; ainsi, par exemple, là où le texte arabe offre ces mots[1] : رمى العدو بالمزاريق,

[2] P. 269.

M. Reinaud traduit : « Manière de frapper l'ennemi avec des seringues. » Une pareille traduction a droit de surprendre. Jamais, je crois, les seringues n'ont été en usage dans les combats. Il y a quelques années, une émeute populaire fut, sous nos yeux, apaisée en un instant par l'emploi des pompes à incendies. Mais des pompes à incendies ne sont pas des seringues; et j'avoue que je ne me serais jamais attendu à voir le plus pacifique, le plus inoffensif des instruments, transformé, par le bon plaisir de M. Reinaud, en une arme de guerre.

Le mot مزراق, qui fait au pluriel مزاريق, signifie « une lance ou un javelot. » C'est le sens qu'il a partout et, en particulier, dans le passage d'Avicenne, cité par Castell, et dans lequel on lit[1] : يطعنونه من بعد برمح او مزراق, « Ils le frappent de loin avec une pique ou un javelot. » Dans le Tableau des établissements français en Algérie[2], le mot *mezrag* est expliqué par « une lance, » et celui de *mezarquiah*[3], par « des porteurs de lances. » Dans la Grammaire de Dombey[4], ce terme est écrit مزراك. Si l'auteur arabe avait voulu désigner des machines portatives propres à lancer le *naphte*, il aurait probablement employé, au lieu du mot مزاريق, celui de زراريـــق, qui, comme je l'ai prouvé dans mes notes sur l'Histoire des Mongols, offre, en effet, cette signification.

[1] P. 237.
[2] Année 1840, p. 377.
[3] P. 319, 337.
[4] P. 81.

Dans le même passage où se trouve le mot مزاريق, on lit : اجعل منه حرزا قدر ما تقبض عليه ; M. Reinaud traduit : « Disposes-y une garde que tu puisses empoigner. » Mais ce sens est tout à fait inadmissible. D'abord, si la phrase devait avoir le sens que lui donne M. Reinaud, il faudrait lire فيه et non pas منه. En second lieu, le terme حرز ne saurait signifier « une garde d'épée. » Il indique, en général, « la garde, la préservation, » et حِرْز désigne « un talisman, » comme offrant une sauvegarde contre l'influence du mauvais œil. Il est clair qu'on doit lire جرزا et traduire : « Formes-en des faisceaux, des bottes qui puissent tenir dans la main. » Je ne conçois pas bien, à vrai dire, comment, pour éprouver la bonté du naphte blanc, on trempait sa main dans cette substance et on la faisait passer sur le feu jusqu'à ce que le naphte fût embrasé. Il me semble qu'un pareil essai devait être tout à fait funeste à celui qui aurait osé le tenter. Je crois donc que, au lieu de يدك, « la main, » il faut lire ثوبك, « ton vêtement. »

Le verbe ازبد[1] ne signifie pas « entrer en ébullition », mais « écumer ». Au lieu de صفة عجيبة, il faut lire : صنعة عجيبة, « Une opération admirable ». Les mots تصعّده بالقرعة والانبيق في رطوبة ne signifient pas « tu le distilleras à la cornue et à l'alambic, pendant qu'il est humide » ; mais « tu le distilleras avec une cornue et un alambic, et tu le

[1] P. 266.

recevras dans un liquide ». L'auteur, parlant d'un mélange de baume et de naphte, ajoute : فانه لا يحرق لبود الروم الا هولانهم يستترون باللبود, que l'on traduit : « Cette composition a la propriété de brûler les étoffes de laine dont se couvrent les Romains ». Je crois qu'il faut rendre ici les mots du texte : « Cette composition seule peut brûler les cuirasses des Romains; car ils sont dans l'usage de se couvrir de cuirasses ». En effet, le mot لبد, suivant l'assertion de Bruce [1] désigne « une espèce de cuirasse. » Les mots [2] اربع دشاخات ملحومة فى موضع الحمة doivent être lus دوشاخات et اللحمة, et il faut traduire : « Quatre fourchettes soudées dans le lien ordinaire de la soudure ». Dans le même passage, au lieu de علقت ما يلقاك وتناله بالكلاب فجذبته اليك فاسرته, que l'on traduit par : « Si la pointe n'entre pas, tu atteindras du moins l'adversaire, tu le saisiras avec les crochets, tu l'attireras à toi, et tu le feras prisonnier ». Je lis علقت بمن تلقاك, et je traduis : « Tu saisiras celui qui se trouvera devant toi, et que tu pourras atteindre avec le crochet. Tu l'attireras à toi et le feras prisonnier ».

L'expression *huile grasse* est à coup sûr tout à fait impropre. On entend par le mot زيت حارّ (huile chaude) « celle que l'on extrait du lin ». Dans l'Histoire d'Égypte d'Ebn-Abi'ssorour, l'auteur [3], parlant du

[1] *Voyage aux sources du Nil*, t. IV, p. 155.
[2] P. 270.
[3] Fol. 120 r.

lin, dit : كتان يستخرج منه الزيت الحارّ, « L'on en extrait l'huile chaude ». Dans l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie [1], on lit : معصرة زيت حارّ « un pressoir d'huile chaude ». Ailleurs [2] : يعمل في بعض معاصر الزيت الحارّ, « On travaillait dans un des pressoirs destinés à exprimer l'huile chaude ». C'est ainsi que l'huile d'olive est désignée par le nom de زيت طيّب « bonne huile ».

A la page 279, il est fait mention des effets terribles produits par le *naphte* sur les pierres qui composaient la muraille d'une place de guerre. On y lit : يسبق بعض صخره بعضا قطعا كامثال الجبال, ce que le traducteur a rendu de cette manière : « Les blocs se précipiteront les uns à la suite des autres ». Mais je ne puis croire que la leçon يسبق soit la véritable. Je lis يشقّ, et je traduis : « Les pierres se briseront les unes les autres, en quartiers semblables à des montagnes ».

M. Reinaud a cité un seul passage en langue persane, extrait de l'Histoire de Raschid-eddin. Je l'avais déjà traduit dans mes notes sur l'Histoire des Mongols. Malheureusement, le traducteur, voulant rendre ce fragment d'une manière nouvelle, s'est trompé bien des fois dans un petit nombre de lignes. Les mots [3] يك نيمه ازين طرف ويك نيمه ازان طرف sont mal rendus par ceux-ci : « Une moitié de

[1] T. I, p. 110.
[2] T. II, p. 312.
[3] P. 302.

Saïan-fou dépend du Khataï, et l'autre moitié du Manzi ». Il fallait dire : Une moitié de cette ville est située en deçà du fleuve, et l'autre, sur la rive opposée ». Les mots suivants : ودرين جمله ميان ايشان مصالحه بود, doivent être lus comme dans mon manuscrit, برين جمله. La version : « Sans que l'union qui existait entre les deux empires fût troublée », n'est rien moins qu'exacte. Il faut traduire : « Car c'est ainsi que la chose avait été réglée entre eux, par des traités de paix ». Plus loin, les mots : قلعهٔ محكم وباروى وخندق زرف برين جانبست doivent être lus, comme dans mon exemplaire, باروى قوى.... برين جانب آبست. Il faut traduire : « En deçà du fleuve était une forte citadelle, un rempart épais et un fossé profond ». Plus bas, on lit ces mots : پيش ازان در ختاى منجنيق قومكه بزرك نبود, que l'on traduit : « Jusque-là, on n'avait pas fait usage de la machine *Koumga* de première grandeur ». Le terme كومكه est visiblement fautif. Mon manuscrit porte فرنكه. Je ne doute pas qu'on ne doive lire فرنكى, et traduire, comme je l'avais fait : « Avant cette époque, on ne connaissait point dans le Khataï les grandes machines de guerre en usage chez les Francs ». Immédiatement après, on lit : ازين جانب طالب منجنيق ساز (شد) كه از بعلبك ودمشق بآنجا رفته بود. Ce qui est ainsi rendu dans la version : « Le khan s'adressa ici (à la cour de Perse), pour qu'on lui envoyât un ingénieur, qui était venu de Baalbek et de Damas ». Au lieu de منجنيق ساز, mon manuscrit

porte منجنيقى. Je traduis : « En deçà du fleuve était un constructeur de machines, nommé Talib, qui de Baalbek et de Damas s'était rendu dans ces contrées ». Les mots روى بفتح آن شهر نهادند ne signifient pas : « Ils se dirigèrent vers la place assiégée », mais « ils se disposèrent à emporter la ville ». Au lieu de ازين اينجا كريخته ام, il faut lire comme dans mon manuscrit : اين زمان از ترس كريخته ام, « C'est par l'effet de la crainte que, maintenant, je me suis réfugié ici ». Les mots سيورغاميشى نمود ne signifient pas « lui fit un présent », mais « le traita avec bienveillance ». Les mots برجهارا خراب كردند ne signifient pas « elles ébranleront les tours », mais « elles renversèrent les tours ».

A la page suivante, les mots بعد جلود الغنم ne signifient rien. Il faut lire : بغير جلود الغنم, « A l'exception des peaux de moutons ». Les mots تنصبها حول مصاف العسكر ne signifient pas « tu déploieras cet appareil en présence des troupes », mais « tu planteras ces drapeaux tout au tour du camp ». Les mots اذا علمت انه قد فتر[1] ne signifient pas « quand tu verras que la matière s'est amollie », mais « quand tu auras reconnu que ce mélange est tiède ». Au lieu du mot corrompu دناب, je lis قنان. A la page suivante, au lieu de تنخل, il faut lire تنحل, et traduire : « Après que ces ingrédients ont été dissous dans le vinaigre ». Les mots اعدّ البيض الذى قد سقيته من الصمغ ne doivent pas se tra-

[1] P. 274.

duire par « tu mettras encore de l'eau d'œuf, qui aura été saturée de gomme », mais « prépare (l'eau) d'œuf, que tu auras saturée de gomme ».

Je pourrais pousser plus loin cet examen critique, tout en reconnaissant que, dans les fragments tirés du manuscrit de Leyde et de celui de Saint-Pétersbourg, on trouve réunis plusieurs procédés, plusieurs détails curieux, qui ne se lisent pas ailleurs. Quant aux extraits d'historiens chinois, je ne vois pas qu'ils ajoutent beaucoup de choses essentielles aux faits indiqués par les PP. Gaubil et de Mailla. On pourrait reprocher à M. Reinaud cette sorte d'affectation avec laquelle il renvoie continuellement à ses propres ouvrages. Ainsi, parlant du mot اكديش, il dit : Voyez l'introduction à la Géographie d'Aboulféda, p. XXIV. Or, dans le lieu indiqué, on trouve seulement un petit nombre de lignes extraites de la description de l'Arabie du Niebuhr, tandis que moi-même j'avais publié sur ce sujet, dans l'Histoire des Mamlouks, une note étendue, remplie de détails neufs et nombreux. Un peu plus haut, M. Reinaud cite son Mémoire sur l'Inde. Mais l'endroit qu'il désigne n'offre qu'un fait assez insignifiant.

Je terminerai cette discussion par l'examen d'un passage extrait du manuscrit arabe 1128. On y lit :

صفة التجافيف التى تعمل بطانة القرقل والبركستوان
يوخذ لبّاد ويعمل فيه التجافيف ويعمل بطانة القرقل
والبركستوان وتجافيف ذلك خل وخمر ومغرة وطلق

محلوب (محلول) وغرا سمك وصندروس وان يبلّ القرقل الذى هو البلاس قبل ان تحط الاجراس بلّا مليحا ويروى البطانة التى على البلاس مركبة وهى البلاس المجفف هذا الذى يرهب به عدو الله ولاسيما اذا كان فى الليل فان له هيبة عظيمة لمن لبس فانه لا يتضرب من صاحبه ويدخلوا قطعة واحدة فان هذا سرّ عظيم لمن اراد هذه الصنعة

M. Reinaud traduit : « Manière de couvrir le cheval et le cavalier. On prend du feutre, et l'on y applique une préparation protectrice, puis ce feutre sert de doublure (ou de revêtement intérieur) à la chemise (ou cotte) et aux couvertures (ou caparaçons). Cette préparation se compose de vinaigre de vin, d'argile rouge, de talk dissous, de colle de poisson et de sandaraque. On a soin de bien mouiller la chemise, qui est en gros drap, avant d'y fixer les sonnettes. On mouille aussi la doublure qui est appliquée sur le drap; cette doublure n'est autre chose que le feutre qui a reçu la préparation protectrice. Ce procédé est très-propre à effrayer l'ennemi, surtout lorsqu'il est employé pendant la nuit; car il donne une apparence formidable au groupe qui en est ainsi revêtu. En effet, l'ennemi ne se doute pas de ce qui est caché sous ce déguisement, qui offre, pour ainsi dire, un objet d'une seule pièce. C'est une ressource précieuse pour quiconque veut recourir à ce stra-

tagème. » Mais je ne saurais admettre cette traduction. D'abord, je ne puis croire que le mot تجافيف ait jamais signifié « une préparation protectrice. » Ce mot est le pluriel de تجفاف, qui, au rapport de l'auteur du *Kamous,* désigne « une sorte de cuirasse. » On lit dans l'Histoire d'Espagne de Makkari[1] : ثمانماية من التجافيف المزينة..ماية تجفاف بابدع الصناعات, « Huit cent cuirasses bien ornées... cent cuirasses, du plus admirable travail. » Dans la Biographie des habitants de la Mecque, par Taki-eddin-Fâsi[2] : الخيل والدروع والتجافيف, « Les chevaux, les cuirasses et les cottes de mailles. » Ailleurs[3] : الدروع والتجافيف, « Les cuirasses et les cottes de mailles. » Voyez aussi *Ikhwan-essafa*[4], Otbi[5], *Taberistanensis Annales*[6]. Aussi, je crois que, dans le passage qui fait l'objet de ces observations, le mot تجافيف désigne « des pièces de feutre, bien rembourrées, dont on doublait les cuirasses des cavaliers et les caparaçons des chevaux. » Je fais à la phrase de bien légers changements. Au lieu de يعمل فيه, je lis : يعمل منه, ensuite, تعمل بطانة القرقل, et enfin (النوع) تجافيف ذلك (في), et je traduis : « Description des cuirasses intérieures que l'on fait pour doubler les cuirasses des cavaliers et les caparaçons des chevaux. On prend du feutre

[1] T. I, fol. 89, v.
[2] T. II, fol. 238 v.
[3] T. III, fol. 190, r.
[4] P. 48.
[5] *Vie de Mahmoud,* fol. 39, r.
[6] T. II, p. 196.

dont on forme des cuirasses, que l'on place comme doublure sous les cuirasses et les caparaçons. Les cuirasses de ce genre renferment du vinaigre de vin, de la sanguine, du talc dissous, de la colle de poisson, de la sa daraque. »

Au rapport de l'auteur du *Kâmous*, le mot *karkal*, قَرْقَل, désigne : 1° « une robe de femme, 2° un vêtement d'homme sans manches ». Il indique également « une espèce de cuirasse ». On lit dans l'Histoire d'Égypte, d'Abou'lmahâsen [1], en parlant du grand émir : كان لبسه فى تلك الايام كلها قرقل مخمل احمر بغير اكمام, « Son costume, dans tous ces jours-là, consistait en un *karkal* de soie rouge sans manches ». Ailleurs [2] : السلطان عليه قرقل بلا اكمام, « Le sultan était vêtu d'un *karkal* sans manches ». Les mêmes mots se trouvent aussi dans le *Manhel-sâfi* du même écrivain [3], et dans le *Kitab-essolouk* de Makrizi [4]. Quant à la troisième signification, on peut en produire de nombreux exemples. On lit dans l'Histoire d'Abou'lmahâsen [5] : القرقلات التى برسم الحرب, « Les *karkal* destinés pour la guerre ». Ailleurs [6] : طلبت آلات الحرب من الخود والقرقلات والسيوف, « On fit venir des instruments de guerre, savoir : des casques, des *karkal* (cuirasses) et des épées ». Ailleurs [7] : فرس وقرقل

[1] Man. 667, fol. 172, v.
[2] Man. 666, fol. 46, v.
[3] T. I, fol. 49, r.
[4] T. II, man. 673, fol. 238. r.
[5] Man. 667, fol. 128, r.
[6] Man. 666, fol. 128, r.
[7] Man. 663, fol. 100, r.

وخودة, « Un cheval, un *karkal* et un casque ». Dans le *Solouk* de Makrizi [1] : الف جمل تحمل القرقلات والخود, « Mille chameaux qui portaient les *karkal* (cuirasses) et les casques ». Dans l'Histoire d'Ahmed-Askâlani [2] : امر له بماية قرقل وماية قوس وماية تركاش, « Il ordonna de lui remettre cent *karkal*, cent arcs et cent carquois ». Dans l'Histoire de Bedr-eddin-Aïntâbî [3] : خمسة وعشرون صندوقا فيها قرقلات وخمسة عشر صندوقا فيها خود, « Vingt-cinq coffres qui renfermaient des *karkal* (cuirasses), et quinze coffres qui renfermaient des casques ». Plus bas [4] : نحو ثلاثين قرقلا, « Environ trente *karkal* (cuirasses) ». Dans l'Histoire d'Égypte d'Ebn-Aïas [5] : تحمل سلاح ما بين قرقلات ولبوس, « Une charge d'armes consistant en *karkal* et en *lebous* (cuirasses) ainsi que des chevaux ».

Au lieu de بلاس, je lis لباس, et je traduis : « Tu humecteras bien le *karkal*, c'est-à-dire la cuirasse, avant d'y coudre les clochettes (garnies de naphte); tu humecteras également la doublure appliquée à la cuirasse, je veux dire celle qui a été rembourrée. Voilà ce qui épouvante l'ennemi de Dieu, surtout durant la nuit, car les cavaliers ainsi bardés lui inspirent une extrême frayeur. » Je lis ensuite يتفرد au lieu de يتضرب, et je traduis : « En effet, aucun d'eux ne se sépare de son compagnon et ils

[1] T. III, fol. 96 r.
[2] T. II, fol. 189 v.
[3] Man. 684, fol. 169, r.
[4] Fol. 170, v.
[5] T. I, 2e part. fol. 27, r.

entrent (dans les rangs ennemis) en formant une seule masse. C'est là un secret important pour ceux qui veulent mettre en pratique ce genre de tactique. » Les mots suivants : ينبغي ان يدمنوا الخيل على هذا اللبس كله فانهم لا يقبلوا ويرموا فرسانهم, ne sont pas bien rendus de cette manière : « Il est indispensable de familiariser son cheval avec un équipement si étrange; autrement, le cheval s'effaroucherait et renverserait son cavalier. » On doit traduire : « Il faut accoutumer les chevaux à ce costume, autrement, ils refuseraient d'avancer et renverseraient leurs cavaliers. » Plus bas, ces mots : اذا ادمنت خيل الجماعة المذكورين فلا يكون ادمانهم الا في البرية كيلا يراهم احد. M. Reinaud propose de lire, au lieu de البرية, السرية et traduit : « Cet essai se fait dans un lieu isolé pour qu'on ne soit vu de personne. » Pour moi, je traduis : « Lorsque l'on exerce les chevaux des cavaliers susdits, il faut que cette opération ait lieu dans le désert, afin qu'ils ne soient vus de personne. » On lit ensuite : فاذا فعلوا ذلك لا يلبسوا خيلهم الا وهي في الخلوة بحيث لا يراهم احد فاذا ادمنوا وارادوا يخرجوا لقتال العدو فيكون خيلهم قد عرفت ذلك والفته, ce que M. Reinaud traduit : « Même quand l'essai est terminé, on ne revêtira les chevaux du caparaçon que dans un lieu à part et loin de tout regard. Étant ainsi habitués, si on veut avancer au combat, les chevaux savent où on les mène et s'animent à l'attaque. » Ces détails ne sont pas bien

rendus. Je traduis : « Lorsqu'ils veulent réaliser la chose, qu'ils caparaçonnent leurs chevaux dans un lieu écarté où personne ne puisse les voir. Lorsque les chevaux sont dressés et que les cavaliers veulent attaquer l'ennemi, les chevaux connaissent cet exercice et s'y sont accoutumés. » Plus loin, on lit : اذا ساقوا على العدوّ فليكونوا قدام وليكون العسكر تابعهم فانهم (فانهم) اذا ساقوا على العدو لم يردوا ويخرقوا الصفوف ولو ردّوا على اصحابهم لجفلت خيولهم وانكسروا ولكن ينبغي لمن لبس هذا ان لا يرجع حتى يخرق الصفوف ولا يخافوا من احد فانه لا يمكن احد ان يقرب منهم بسيف ولا برمح ولا يقابلهم الخيل في جميع اعمالهم. M. Reinaud traduit : « Quand le cavalier s'avance vers l'ennemi, les troupes doivent marcher derrière lui : c'est une raison pour qu'il évite de revenir sur ses pas, autrement, le désordre se mettrait dans les rangs, et il s'ensuivrait une défaite. Qu'il marche sans crainte ; personne n'osera s'opposer à lui ni avec l'épée, ni avec la lance. » Cette version n'est rien moins qu'exacte. Il faut traduire : « Lorsque l'on attaque l'ennemi, que les cavaliers marchent en avant et soient suivis du reste de l'armée. Les premiers, en abordant l'ennemi, ne doivent pas reculer, mais enfoncer les rangs qui leur sont opposés. Car, s'ils se rejetaient sur leurs compagnons, les chevaux de ceux-ci s'effaroucheraient, ce qui amènerait la déroute de l'armée. Ceux qui revêtent ce costume ne doivent

pas rebrousser chemin avant d'avoir rompu les bataillons ennemis. Qu'ils ne craignent personne, car personne n'osera les attaquer avec l'épée ou la lance. Et, dans toutes leurs évolutions, la cavalerie ennemie ne pourra leur tenir tête. »

On voit, par cette description, que le cavalier et le cheval qu'il montait pouvaient être désignés par le mot مُلَبَّس (voyez, pour ce qui concerne ce terme, la note que j'ai donnée sur l'Histoire des Mamlouks, t. II, 2e partie, p. 78, 79). D'après le costume étrange de l'homme et de l'animal, les clochettes remplies de naphte, attachées à la cuirasse, il est clair que tout avait été calculé pour inspirer à l'ennemi un sentiment de terreur qui devait contribuer à mettre le désordre dans ses rangs, et à faciliter l'attaque impétueuse de ce corps d'élite; que, d'un autre côté, les matières dont étaient imprégnées les pièces de feutre formant la doublure des cuirasses, étaient choisies pour garantir la personne du cavalier, et l'empêcher d'être atteint par les substances incendiaires.

Du reste, quand le traducteur ajoute : « Une autre chose que l'auteur arabe ne dit pas, et à laquelle il fallait veiller, c'est que les matières incendiaires qui devaient jeter la terreur chez l'ennemi devaient être assez bien ménagées pour qu'on eût le temps de produire l'effet voulu avant qu'elles fussent consumées. Pour cela, on mesurait la distance que l'artificier avait à franchir, et si l'on avait raison de croire que l'ennemi épargnerait une partie du che-

min, on tenait compte de la différence. En pareil cas, la tactique de l'ennemi consistait à déjouer les calculs. En conséquence, il fallait que le général qui machinait cette espèce de surprise mît le plus grand mystère dans l'opération. C'est ce que fait entendre l'écrivain arabe quand il dit que, même après que les chevaux étaient suffisamment dressés, on ne devait les revêtir du caparaçon chargé d'artifices que dans un lieu dérobé à tous les regards. » Pour moi, il me semble que, dans tout le passage, on ne trouve rien qui appuie les assertions précédentes. Si, suivant la recommandation de l'auteur, il fallait se tenir à l'écart pour dresser les chevaux, et les revêtir du caparaçon qui les faisait paraître si effrayants, c'est que les Mongols, dans le cas où ils auraient connu les détails des procédés de destruction employés contre eux, auraient, probablement, beaucoup perdu de la terreur qu'une première surprise n'avait pu manquer de leur inspirer, et qu'ils auraient appris, ou à organiser une cavalerie semblable à celle des Égyptiens, ou à repousser d'une manière efficace les attaques tentées par leurs adversaires. On voit, par l'anecdote qu'a transcrite l'auteur du mémoire, et à laquelle j'ai fait allusion plus haut, que, sous le règne de Gazan-Khan, les Mongols savaient braver, sans de graves inconvénients, les projectiles incendiaires de l'armée égyptienne.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

SI MOHAMMED BEN-BOU-DIAF,

MUPHTI DE CONSTANTINE.

PAR M. A. CHERBONNEAU.

La vie de l'homme est encore assez heureuse, s'il en reçoit le prix dans la maturité de l'âge, et si la gloire de ses derniers jours l'entoure de repos après l'agitation de ses premières années.

Si Mohammed ben-bou-Diaf naquit dans le pays des Oulad-Khaled, sous le règne de Salah-bey, l'an de l'hégire 1195 (de J. C: 1780). Peut-être n'est-il pas hors de propos de dire que les Oulad-Khaled sont une fraction de la grande tribu des Segnïas [1], et que les Segnïas, dont le territoire comprend les ruines de l'ancienne *Sigus*, tirent sans doute leur nom du nom de la cité romaine.

[1] Cette tribu, de race *chaouïa*, et divisée en douze fractions, habite le Guérioun et les revers méridional et oriental de cette montagne. Elle est limitée au nord par les Zemouls, au sud par les Haraktas, à l'est par les Oulad-Aziz et les Amer-Cheraya, et à l'ouest par les Zemouls. — La montagne connue sous le nom de Guérioun a deux contre-forts principaux, dont l'un s'appelle Bou-Sebbah et l'autre le Fortass.

A l'âge de quinze ans, Ben-bou-Diaf fut envoyé à Tunis pour y faire des études sérieuses sur la théologie et la jurisprudence. Ce fut alors qu'il entra dans la célèbre mosquée dite *Ez-zeïtounia* (de l'olivier).

Dix ans plus tard, son père l'appela à Constantine. Ses études étaient achevées; il fut nommé *naïb* (suppléant) du cadi Maleki. Les fonctions de naïb n'avaient rien qui fût au-dessus de la gravité précoce de son esprit et de la dignité de son caractère. Il les remplit avec honneur durant plusieurs années; mais un secret désir le sollicitait à revoir son pays natal. Il postula la charge de cadi des Segnïas et des Zmouls [1]. Ses démarches eurent un heureux succès. Le bey Mohammed ben-Naâman lui accorda sa demande, et dans l'année 1226 (de J. C. 1811), Ben-bou-Diaf reçut le *thaba'* طابع, c'est-à-dire le sceau de cadi avec son diplôme d'investiture.

Ici commence la suite de traverses qui donna son existence en proie à la persécution et à l'exil. Quelques cheiks des Sellaouas [2] essayèrent, dit-on, de

[1] *Zemouls* est le pluriel du mot *zmala*. (Voyez ma *Définition lexigraphique*, troisième article.) Cette tribu se divise en deux fractions et occupe tout le pays compris entre le Nif-en-Necer et le Guérioun. Elle est limitée au nord par les Barranïas; au sud par les Sebghas; à l'est par les Segnïas; à l'ouest par les Sebgas et les Barranïas. Son origine est très-peu homogène : elle fut composée dans le principe de cavaliers pris dans toutes les tribus, pour le service du Makhzen.

[2] Les Sellaouas forment une des vingt-deux fractions de l'importante tribu des Zerdezas, laquelle peut être rangée sans aucune

corrompre sa loyauté. Leurs tentatives échouèrent; Ben-bou-Diaf oublia bientôt qu'ils l'avaient cru capable d'une trahison; mais ceux-ci n'oublièrent pas qu'il avait dédaigné leurs démarches. De là, une secrète rancune. Ben-bou-Diaf n'y prit pas garde. Homme d'étude et de savoir, qu'avaient abusé de vagues souvenirs d'enfance, et qui se trouvait transporté parmi des populations ignorantes et grossières, il se soucia peu sans doute de s'y rendre populaire.

Un parti se forma contre lui. Ses ennemis se liguèrent pour sa perte. Il ne s'agissait plus que d'inventer un prétexte à l'accabler. L'accuser sur sa religion, l'accusation tombait d'elle-même, et la pratique habituelle de Ben-bou-Diaf lui donnait un éclatant démenti. Chaque jour, devant sa tente, le cadi faisait les cinq prières et les ablutions prescrites par le livre sacré. Les pauvres publiaient que l'aumône tombait de sa main comme la pluie salutaire. On l'accusa de prévarication. Ses envieux insinuèrent dans les tribus que le cadi recevait la *dja'ala*, le don corrupteur.

Il faut l'avouer, le piége était habilement tendu. La prévarication peut se cacher sous les dehors de la vertu la plus austère, et l'accusation semble déjà prouvée par l'absence même des preuves. La société musulmane, j'entends la société moderne, a pris à tâche de se détruire et s'est détruite en effet par la

distinction dans la race kabile. Le territoire des Zerdezas se trouve au nord-est de Constantine.

calomnie[1]. Cependant les ennemis de Ben-bou-Diaf ne réussirent pas encore cette fois à accréditer leur mensonge.

Le bey Na'aman était mort étranglé; ses deux successeurs Mohammed ben-Tchakeur et Kara Moustapha l'avaient suivi tour à tour dans son supplice comme dans sa fortune. Ahmed bey le Mamelouk régnait sur la province de Constantine. C'était l'année 1233 (de J. C. 1818). Si le cadi des Segnïas avait perdu son premier protecteur, il en retrouva un second. Ahmed bey ferma l'oreille aux accusations qui s'élevaient contre Ben-bou-Diaf et le maintint dans sa charge.

Ben-bou-Diaf triomphait donc de ses ennemis: mais leur haine s'accrut du chagrin de leur défaite. Ils cherchèrent de nouveaux alliés. Ibrahim le Crétois, caïd des Aouassi, entra dans leur ressentiment. On ajourne aisément la vengeance sur cette terre musulmane, où les révolutions se précipitent, et où le pouvoir passe si tôt des vainqueurs aux vaincus[2].

[1] Les Arabes de Constantine ont créé, pour désigner ce genre de calomnie, le verbe *cheïthen*, faire ou dire des *chithaneries*, des méchancetés diaboliques, sataniques.

[2] On ne peut pas donner à nos lecteurs une preuve plus exacte de la versatilité de la fortune dans ce pays, qu'en leur offrant la liste des beys qui se sont succédé pendant la vie de Ben-bou-Diaf. La voici : Salah bey, 1185. — Ibrahim bey, 1206. — Salah bey, pour la seconde fois, 1206.—Husseïn, fils de Hassen pacha bou-Henak, 1206. — Mustapha bey el-Ouznadji, 1209. — Hadj Mustapha bey Ingliz (l'Anglais d'origine), 1212. — Osman bey, 1218. — Abd Allah bey, 1219. — Husseïn bey, fils de Salah bey, 1221. — Ali bey, fils de Youcef, 1223. — Ahmed Chaouche, le Kabile, 1223, règne un

Ibrahim jura sur le Koran que, s'il devenait bey de Constantine, son premier soin serait de faire prendre Ben-bou-Diaf et de le faire piler vif dans un mortier.

Les choses allèrent plus vite que ne pouvait l'espérer Ibrahim lui-même.

En moins de sept années la rapidité des événements le porta sur le trône, après quatre changements de souverains.

Dix mois après son investiture, Ahmed bey tomba du pouvoir, et le pacha d'Alger lui assigna Blida [1] pour lieu d'exil. Mohammed bey el-Mili (de Mila) régna un mois de plus, et fut relégué à Miliana [2]. En deux ans, Ibrahim-el-Gharbi reçut le caftan d'honneur et le fatal cordon. Un caprice du pacha

mois. — Ahmed eth-Thobbal, 1223. — Mohammed ben Na'aman, 1226. — Mohammed ben Tchakeur, 1229. — Kara Mustapha, 1233, régna un mois. — Ahmed bey le Mamelouk, 1233. — Mohammed bey el-Mili, 1233. — Ibrahim el-Gharbi, 1234. — Ahmed bey le Mamelouk, pour la deuxième fois, 1235. — Ibrahim le Crétois, 1237. — Mohammed bey Manamani, 1240. — Hadj Ahmed bey, fils de Mohammed ech-chérif, 1241. Ce fut le dernier bey de Constantine. Il régna jusqu'en 1253 (de J. C. 1837).

[1] Blida est une petite ville située au pied du versant septentrional de l'Atlas, à 51 kilomètres d'Alger. Des masses abruptes de montagnes l'enferment dans un vaste demi-cercle d'où s'échappent les eaux de l'Oued-el-Kebir. La tradition locale fait remonter son origine à l'époque de la conquête turque, et lui donne pour fondateurs une famille de marabouts.

[2] Miliana est l'antique *Malliana*. Cette cité romaine fut restaurée par Zeïri-ben-Menad, qui en donna le gouvernement à son fils Balkin. Le nom de la puissante tribu des Beni-Menad s'est perpétué dans une des tribus voisines de Miliana. (*Exploration scientifique de l'Algérie*, t. VI, p. 402.)

tira Ahmed bey de l'exil et lui rendit le gouvernement de la province de l'Est. Ce fut l'affaire de trois ans; un nouveau caprice le rejeta destitué à Miliana.

Ibrahim le Crétois s'assit alors au but de son ambition. Revêtu de la suprême autorité, l'ancien caïd des Aouassi[1] put se tenir parole. Il envoya des spahis dans la tribu des Segnïas. Ben-bou-Diaf fut arrêté par ses ordres. Le malheureux cadi rentra dans Constantine, les mains liées au dos, ainsi qu'un malfaiteur. Il espérait encore être conduit devant le bey. Il s'apprêtait à présenter sa justification au divan. Cette dernière consolation lui fut refusée. Les chaouches s'emparèrent de lui et le jetèrent dans la prison de la Casba.

Quatre mois s'écoulèrent. Le prisonnier compta les jours, suspendu entre la vie et la mort. Quels étaient les desseins du bey? A quel supplice le réservait-on? Aucune nouvelle ne pénétrait jusqu'à lui. Son cachot était déjà fermé comme une tombe. Ses parents, venus des Oulad-Khaled, n'avaient pas même obtenu la grâce de le voir et de lui montrer le visage de l'homme. Il pouvait se croire oublié de tous, excepté de son gardien; cependant, l'heure de la délivrance approchait. Mahmoud-ben-Tchakeur, fils du bey de ce nom, cousin et khalifa d'Ibra-

[1] La tribu des Aouassi est *chaouïa*. Un renseignement fourni par le bureau arabe de Constantine prouve qu'elle n'est pas autre que celle des Haractas. Elle se divise en quatre grandes fractions: les Khanfar, les Oulad-Saïd, les Oulad-Siouan, et les Oulad-Amar.

him, s'était promis d'apaiser la colère du bey. Les portes de la prison s'ouvrirent. Ben-bou-Diaf recouvra sa liberté, mais non pas sans payer une rançon. Le grand trésorier exigea une somme de cinq cents *rials pacetas*, c'est-à-dire mille francs de notre monnaie française.

Ibrahim le Crétois fit une faute. Il perdit, par son avarice, le fruit de sa générosité; mais le cadi en fit une autre, lorsqu'il se crut quitte de la reconnaissance. Le cœur encore ému de son injure, il se hâta de se rendre à Alger afin de porter sa plainte aux pieds du pacha. Ce n'était pas pour cela que Mahmoud-ben-Tchakeur avait sauvé sa tête. Il le comprit sans doute; car il ne poussa pas son dessein jusqu'au bout. Mais ce fut une faute nouvelle; car il avait inquiété le bey de Constantine, et Ibrahim le Crétois ne devait pas lui pardonner cette menace. Après s'être rendu à Alger pour perdre son persécuteur, il fallait que le cadi des Segnïas le perdît en effet et le mît hors d'état de lui nuire. Ben-bou-Diaf manqua de courage. Il demeura trois mois à Alger sans oser mettre les pieds dans le palais du pacha. Ce temps passé, il ne pouvait plus le faire.

Mahmoud-ben-Tchakeur vint lui-même à Alger verser dans les caisses du pacha le *donouche*, qui est l'impôt des provinces. Il rencontra le cadi. Ben-bou-Diaf n'avait rien à lui refuser, et l'on juge si Mahmoud-ben-Tchakeur le dissuada d'ébranler la fortune d'un parent auquel la sienne propre était attachée.

Ben-bou-Diaf s'engagea donc à ne pas s'approcher

du pacha; mais, vers la même époque, il fut tenu un *medjless*, autrement dit une cour d'appel, et l'on y convoqua tous les docteurs présents à Alger. L'excadi des Segnïas y brilla par son talent d'orateur et par son érudition dans la jurisprudence. Le bruit de son mérite se répandit hors du *medjless*. Le pacha désira voir le célèbre savant et le manda auprès de lui. Ben-bou-Diaf ne manqua pas à sa renommée. Il parut digne d'elle, et le pacha lui offrit de le nommer cadi dans une ville importante de la province d'Alger, où il ferait venir toute sa famille.

Ben-bou-Diaf refusa cet honneur. Peut-être avait-il appris à se défier de la fortune; peut-être, après avoir promis à Mahmoud-ben-Tchakeur de ne pas voir le pacha d'Alger, voulait-il au moins lui tenir parole en n'acceptant aucune faveur; peut-être encore espérait-il que toute sa conduite fléchirait Ibrahim le Crétois, et qu'il pourrait un jour se rapprocher de Constantine, la ville de la science. Quoi qu'il en soit, il se décida bientôt à sortir d'Alger, et alla prendre congé du pacha, qui lui donna une mule blanche équipée, une gandoura en drap vert, deux burnous *sous*, et une bourse contenant soixante *soulthanis* (sept cent vingt francs).

D'Alger il se rendit à Médéah [1]. Il y trouva son ami Hadj Ahmed-ben-Mohammed-ech-chérif, qui

[1] Médéah est une ancienne forteresse bâtie par les Romains sur la partie supérieure d'un mamelon que bordent les affluents du Cheliff. Dans sa partie basse, elle renferme une fontaine très-abondante où l'on reconnaît des traces de travaux antiques.

le garda auprès de lui durant plusieurs semaines. Ben-bou-Diaf se rappela la promesse que lui avait faite Ibrahim le Crétois, sept ans avant de devenir bey de Constantine; il voulut que son hôte lui promît à son tour de ne pas l'oublier, s'il arrivait au même degré de pouvoir. Six ans après, Hadj Ahmed-ben-Mohammed-ech-chérif était en mesure de lui tenir parole.

Pour le moment, Ben-bou-Diaf se dirigea vers Constantine. Évidemment, il s'y sentait attiré par une force mystérieuse, peut-être par le pressentiment de ses futures destinées. Cependant, la prudence l'avertissait de ne pas se livrer aux mains de son ennemi. Il arrêta sa mule sur le plateau du Coudiat-Ati, en face de la porte dite *Bab-el-Djedid*[1] et de la porte appelée *Bab-el-Oued*, aujourd'hui porte Vallée. Sur la pointe du Coudiat-Ati et sur le bord nord-est, existe encore aujourd'hui une petite chapelle que l'on aperçoit de toute la ville, la *Karrâba* de Sidi Abd-el-Kader, mauley de Bagdad[2]. Ben-bou-Diaf s'y tint d'abord caché pendant deux mois. Quelques-uns de ses parents, qui étaient à Constantine, venaient l'y visiter secrètement et lui apportaient de la nourriture. Au bout de deux mois, il les emmena avec lui et se retira dans son douar des Oulad-Khaled, au pays des Segnïas.

Il y vivait si simple, si obscur, si oublié, il le

[1] Aujourd'hui cette porte est condamnée. Elle se trouve à côté de *dar el-khalifa*, l'hôtel du khalifat, dont on a fait le nouveau Trésor.

[2] Sidi Abd-el-Kader, patron de Bagdad.

croyait du moins, que la mort seule semblait devoir l'y découvrir : mais la haine a les yeux perçants comme la mort. Ibrahim le Crétois surprit par ses espions l'asile de son ennemi : « Ben-bou-Diaf a osé aller vers le pacha, disait toujours le bey, je le ferai piler vivant dans un mortier ! » Le malheureux ex-cadi des Segnïas s'aperçut qu'il était trahi. Ne voulant pas entraîner sa famille dans sa ruine, il lui fit ses adieux, au milieu des sanglots, et s'enfuit vers les montagnes de l'Aurèss [1], seul refuge où les soldats du bey ne pussent l'atteindre.

Il compta d'abord trois ans et apprit que son persécuteur venait d'être exilé à Médéah; il compta trois ans encore, et apprit que Mohammed-ben-Manamani, successeur d'Ibrahim le Crétois, était rappelé à Alger. La fortune changeait. Hadj Ahmed-ben-Mohammed-ech-chérif montait sur le trône de Constantine. L'amitié cette fois se trouvait fidèle comme la colère. Le nouveau bey envoya une escorte d'honneur au-devant de son protégé, et l'accueillit comme on accueille un frère de retour.

Sa faveur ne cessa pas d'environner Ben-bou-Diaf. Il le nomma d'abord cadi à Mila, l'ancienne *Milevum* des Romains, puis muphti Maleki à Constantine, où Ben-bou-Diaf eut successivement pour col-

[1] Le caïdat de l'Aourèss ou Aurèss est montagneux; on y trouve beaucoup de ruines romaines. Il se divise en seize fractions, parmi lesquelles on distingue les Beni-Ma'af, qui viennent exercer quelques industries à Constantine, où ils tiennent des boucheries et des bains. — Limites : à l'est, les Nemenchas; à l'ouest, le Belezma; au sud, le Sahara; au nord, les Haraktas.

légues Si Ammar ech-chérif, Sil-Abbassi[1] et Si Ali ben-cheikh-el-Eulmi.

Le bey lui donna deux mosquées, celle de Sidi Rached[2], et celle que l'on nomme *Arbaïn-Chérif*[3]. Ce que personne ne lui donna, si ce n'est Dieu qui donne toute vertu et toute sagesse, ce fut la vénération du peuple et la gloire de la sainteté.

La mort seule consacre le bonheur et la renommée de l'homme en ne permettant plus que rien l'altère. Il ne manquait donc plus à Ben-bou-Diaf que de mourir à propos. Deux mois après l'entrée des Français à Constantine, c'est-à-dire au mois d'août 1837, Si Mohammed-ben-bou-Diaf trouva le repos éternel dans son douar des Oulad-Khaled, où il était allé surveiller les travaux de la moisson.

Il laissa deux fils, l'un nommé Si Ez-Zouaoui, l'autre Ben-Mohammed-ben-bou-Diaf. Le premier passa la meilleure part de sa vie dans les douars et mourut à l'âge de quarante ans. L'autre porte aujourd'hui le titre de cadi des Segnïas. Puisse-t-il se conserver l'amitié des Français! Je le souhaite sincèrement, ayant eu le plaisir de le connaître au mois de février 1848, lorsque je visitais les ruines de *Si-*

[1] Sil Abbassi a laissé plusieurs enfants. Le plus distingué, sans contredit, est celui qui remplit en ce moment les fonctions de *naïb* (suppléant) auprès du cadi Maléki.

[2] Mosquée sans minaret, située à l'extrémité inférieure de la ville, près de l'endroit où le Roumel s'engouffre dans le ravin.

[3] Petite mosquée, au milieu de laquelle on voit le tombeau du marabout qui lui a donné son nom. Elle est située dans la rue appelée autrefois *Feràm-berroum*, et aujourd'hui Perrégaux.

gus[1] en compagnie du brave et excellent lieutenant-colonel Desveaux.

[1] En construisant un *bordj* (maison militaire) pour le caïd des Segnïas, à une petite distance et en vue des ruines de *Sigus*, les officiers du génie ont découvert, sur une pierre parfaitement conservée, une inscription qui révèle le nom de l'ancienne cité romaine. Ce précieux monument a été enclavé dans le mur de la maison, à droite de la porte. On y lit :

VICTORIÆ SACRVM
CULTORES
QUI SIGVS
INCOLVNT

« Monument élevé à la Victoire par les colons établis à Sigus. »

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 1850.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente ; la rédaction en est adoptée.

On lit une lettre de M. le baron de Muller, qui demande à être reçu membre de la Société.

Sont reçus membres de la Société :

MM. Édouard B. Eastwick, professeur au Collége de la Compagnie des Indes, à Haileybury.

Le baron W. de Muller, consul général de l'Autriche pour l'Afrique centrale.

M. l'abbé Bargès lit un épisode de son voyage en Algérie.

LIVRES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'éditeur. *The history of the Atabeks of Syria and Persia, by Mirkhond, first edited by W. Morley.* Londres, 1848, in-8°. (Cet ouvrage est accompagné de sept planches de médailles des Atabeks.)

Par le traducteur. *Dernière expédition et mort de Saint-Louis*, traduite de l'arabe d'Ibn-Khaldoun, par M. de Slane. Alger, 1849, in-8°. (Extrait du *Moniteur algérien.*)

Par l'auteur. *Nouvelles recherches sur l'apparition et la dispersion des Bohémiens en Europe*, par Paul Bataillard. Paris, 1849, in-8°.

Par l'auteur. *Bericht über seine in den Iahren 1845-9 unternommenen wissenschaftlichen Reise in Africa,* von Freiherrn von Müller. Vienne, 1849, in-8°. (Extrait des comptes rendus de l'Académie de Vienne.)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1850.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, du 24 janvier, par laquelle il annonce qu'il renouvelle, pour l'année courante, la souscription de 2,000 francs, dont la Société jouissait auparavant, sous la condition que la Société continue à fournir au ministère quatre-vingts exemplaires du Journal, et qu'elle insérera dans ce recueil les pièces scientifiques exigeant l'emploi de caractères orientaux, que M. le Ministre communiquerait à la Société.

M. le Ministre de la guerre annonce l'envoi d'un exemplaire de l'*Histoire des Berbères, par Ibn-Khaldoun,* publiée par M. de Slane. Alger, 1847, in-4°.

M. le Préfet de Police envoie à la Société des circulaires sur la formation de bibliothèques de prisons, en priant la Société de s'intéresser à cette œuvre de bienfaisance. Le Conseil décide qu'il sera répondu à M. le Préfet qu'elle regrette que le caractère spécial des ouvrages publiés par la Société, les rende peu propres à la lecture des prisonniers; mais le Conseil se fera un plaisir de distribuer à ses membres les circulaires de M. le Préfet.

On donne lecture d'une lettre de M. Gallois-Montbrun, conservateur des hypothèques de Pondichéry, accompagnée d'un plan détaillé de la pagode de Sarangabani à Combocanum. M. Montbrun annonce l'expédition de trois colis, contenant un plan en relief de la même pagode, exécuté par un artiste indou. Le Conseil décide qu'il sera fait un rap-

port au Conseil sur ces objets quand les colis annoncés seront arrivés.

M. Bernard, agent de la Société, écrit pour demander une augmentation du loyer de la Société. Renvoyé à la Commission des fonds.

Un membre demande la nomination d'une commission pour l'achèvement du catalogue. M. le Bibliothécaire donne des renseignements sur l'état du catalogue, dont il fait espérer prochainement l'achèvement. Le Conseil passe à l'ordre du jour.

M. Bazin donne lecture de deux drames chinois.

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par M. le Ministre de la guerre. *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, par *Ibn-Khaldoun*. Texte arabe, t. I, par M. le baron de Slane. Alger, 1847, in-4°.

Par l'auteur. *Le sanscritisme de la langue assyrienne ;* études préliminaires au déchiffrement des inscriptions assyriennes, par Philoxeno Luzzato. Padoue; 1849, in-12.

Par l'auteur. *Le flambeau des étudiants,* brochure en persan, publié par sir H. Elliot. Simla, 1849, in-12. (Cette brochure fait connaître la liste des historiens musulmans de l'Inde.)

Par l'auteur. *De la métaphisique de Lao-tseu*, par M. Müller Tirlemont, in-8°.

Par l'auteur. *Notice sur la Chronique en langue tamile, et sur la vie d'Ananda-Rangapillei* (par M. Gallois-Montbrun). Pondichéry, 1849, in-8° (16 pages).

Par la Société. *Madras Journal,* n° 34. Madras, 1848, in-8°.

LETTRE ADRESSÉE A M. REINAUD,

PAR M. RENAN,

CHARGÉ, CONJOINTEMENT AVEC M. LE DOCTEUR DAREMBERG,

D'UNE MISSION SCIENTIFIQUE.

Rome, le 10 décembre 1849.

Monsieur,

Bien que je n'aie encore achevé qu'une faible partie des travaux auxquels je compte me livrer durant mon séjour à Rome, je ne dois pas tarder davantage à vous en faire part. La reconnaissance m'en ferait un devoir, lors même que je n'éprouverais pas le besoin de solliciter sur plusieurs points les conseils de votre science et de votre sagacité.

La partie la plus importante de mes recherches orientales a porté, jusqu'ici, sur les manuscrits syriaques du Vatican. Vous savez, Monsieur, combien cette collection est supérieure, pour le nombre et l'importance des manuscrits, à toutes les autres du même genre que possèdent les villes savantes de l'Europe. C'est par les études syriaques, c'est en enrichissant par des publications nouvelles la série malheureusement trop limitée des textes imprimés en cette langue, que Rome pourrait prendre sa place dans les études orientales. Rome sera toujours bien inférieure pour les études indiennes, faute de rapports avec l'Inde anglaise; les études arabes ne s'y développeront jamais dans un cercle bien étendu; les études chinoises, comme toutes celles de la Propagande, y seront longtemps encore dirigées vers le but de l'usage pratique. Venise sera toujours le centre des études arméniennes. C'est par le syriaque et le copte que Rome, grâce à ses rapports continuels avec les sociétés chrétiennes de l'Orient, pourrait se créer une importante spécialité dans le champ de la philologie orientale. Mais combien le zèle des savants de ce pays aurait besoin d'être ranimé par une

puissante excitation extérieure, et qu'il est difficile de les convaincre que c'est peu d'être versé dans une des langues ou des littératures de l'Orient, si l'on ne cherche, par d'utiles publications, à en étendre ou à en propager la connaissance!

De tous les manuscrits syriaques du Vatican que j'ai examinés, le plus important est, sans doute, celui qui contient la Chronique de Denys de Telmahar. C'est un manuscrit unique et fort ancien, dont la première moitié est tout entière palimpseste. Au-dessous du texte syriaque se trouve un texte grec du IVe siècle, que j'ai reconnu pour un fragment de la version des Septante. Cette particularité est d'autant plus remarquable que ce manuscrit a fait partie, autrefois, de la collection du monastère de Sainte-Marie *Deipara*, en Nitrie, laquelle a passé, comme vous savez, en Angleterre, et où M. Cureton a trouvé beaucoup de palimpsestes, entre autres un long fragment d'Homère. La Chronique de Denys de Telmahar est elle-même précieuse par son antiquité. J'ai négligé les premières parties, qui sont traduites presque littéralement d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène, et des autres historiens ecclésiastiques, et je me suis spécialement attaché à la partie où le chroniqueur raconte l'histoire de son temps ou donne le résultat de ses propres recherches. Je rapporterai avec moi la valeur de cent pages environ de ce texte intéressant. J'aurais donné une attention plus grande encore à la chronique de Barhebræus, si une partie n'en avait déjà été publiée, et si l'autre ne devait bientôt l'être par M. Tornberg, de Stockholm, d'après le manuscrit de Rome, qu'il a soigneusement copié. En revanche, j'ai examiné et transcrit en partie quelques traités philosophiques et plusieurs des pièces de poésie de ce savant et fécond écrivain, dont les ouvrages abondent au Vatican. J'ai aussi découvert dans le manuscrit 217 du Vatican, des pièces de vers anciennes et fort intéressantes. Ce manuscrit, en partie syriaque et en partie karschouni, a été décrit par Assemani, dans son catalogue, avec beaucoup de négligence, négligence d'autant

plus étonnante, qu'elle forme une bien rare exception dans l'œuvre si consciencieuse du savant maronite. J'ai rétabli la liste exacte des pièces contenues en ce volume, et quelques-unes de celles qui étaient omises offrent un certain intérêt. En vue de compléter mes recherches sur l'histoire de l'hellénisme chez les peuples sémitiques, j'ai étudié avec soin un manuscrit contenant les parties de l'Organon d'Aristote qui ont été classiques chez les Syriens. Ce manuscrit m'a semblé identique, ou du moins très-ressemblant à celui que possède notre Bibliothèque nationale, et dont j'avais déjà fait un examen attentif. J'en rapporte une notice étendue, ainsi que d'un autre manuscrit renfermant des fragments moins considérables du même Organon. Il est résulté pour moi, de cet examen, que les études dialectiques des Syriens offrent la plus parfaite analogie avec celles de l'Occident, durant la première période de la scolastique, et avant que les nombreuses traductions qui signalèrent le commencement du XIIIe siècle eussent révélé aux écoles le corps complet de la doctrine aristotélique. L'Aristote des Syriens, comme l'Aristote d'Abélard, n'est que logicien, et de sa logique, ils ne connaissent que les catégories avec l'introduction de Porphyre, le Περὶ Ἑρμηνείας, et une courte analyse de la théorie des syllogismes, extraite des Analytiques. J'ai aussi transcrit deux versions syriaques d'un livre apocryphe des premiers siècles du christianisme, qui ne se trouve pas dans Fabricius; mais sur la valeur duquel je n'ai pu encore me fixer, faute des livres qui me seraient nécessaires, et que je ne trouve point ici. Enfin, j'ai examiné le beau et unique manuscrit de la version philoxénienne, écrit en l'an 616, que possède la Bibliothèque angélique, et j'y ai observé plusieurs particularités importantes. L'étude que j'en ai faite eût été plus approfondie, si les moines augustins, à qui appartient cette bibliothèque, n'eussent fait exception à la courtoisie et à la libéralité que nous avons partout rencontrées. Leurs difficultés ne m'ont pas empêché d'examiner dans cette bibliothèque quelques travaux assez intéressants d'un de leurs pères sur la langue

copte, et surtout le beau manuscrit du dictionnaire hébreu d'Ibn-Caspi. M. Munck pourrait me dire, mieux que qui que ce soit, s'il est des parties de ce dictionnaire qui demandent un travail plus étendu, et je m'empresserais de déférer à ses conseils. Je recevrais aussi bien volontiers ses indications en ce qui concerne la traduction hébraïque du *Sepher haschschoraschim* de Rabbi-Jona ou Abulwalid, que possède la Bibliothèque du Vatican, traduction dont il n'existe pas, je crois, d'autre manuscrit. En fait d'éthiopien, je me suis borné au manuscrit du livre d'Hénoch que possède le Vatican. Ce manuscrit a peu d'intérêt en lui-même, puisqu'il n'est qu'une copie faite en Europe du livre rapporté par Bruce de l'Abyssinie, et dont les originaux sont à Paris et à Oxford. Mais il est accompagné de dissertations et d'une traduction latine de Georgi, qui, tout inférieures qu'elles sont aux travaux de Laurence, de Lee et de Hoffmann sur le même sujet, ne laissent pas d'avoir quelque intérêt.

Si je ne vous ai pas encore parlé, Monsieur, de mes travaux arabes, c'est que Rome n'est pas précisément le lieu où il faut venir faire des recherches sur cette riche littérature. La collection arabe du Vatican, bien qu'assez nombreuse, renferme une proportion plus faible de manuscrits intéressants que toutes les autres bibliothèques de l'Europe; la plupart sont relatifs à la théologie et à la liturgie chrétiennes. J'ai pourtant demandé et examiné quelques manuscrits remarquables par leur antiquité, et j'ai relevé quelques suscriptions propres, ce me semble, à éclaircir le mystère de ces caractères supposés talismaniques qu'on remarque souvent en tête des manuscrits arabes. J'en ai trouvé deux, entre autres, parfaitement semblables et identiques, autant que je me rappelle, à celle qui se voit en tête du manuscrit de votre bibliothèque, qui renferme la traduction d'Aristote, et qui a appartenu à افلاطون. Cela infirme bien l'hypothèse de M. de Hammer, qui suppose, dans sa *Bibliotheca italica*, que ces inscriptions ne sont autre chose que des titres charlatanesques que quelque brocanteur aura mis en tête du

manuscrit pour en relever le prix aux yeux des acheteurs ignorants; hypothèse qui, pourtant, est plus vraisemblable encore que celle de Fourmont et d'Assemani, qui ont supposé, chacun de leur côté, que ces caractères étaient himyarites. J'ai trouvé à la bibliothèque Barbérine un petit traité de stratégie arabe, auquel j'ai donné une attention particulière, connaissant les savants travaux que vous avez préparés sur ce point. C'est un manuscrit en papier, petit in-4°, peu soigné pour la calligraphie, coté autrefois 77, et dans le nouveau catalogue 55. Il ne renferme aucun titre de chapitre ni aucune figure. Il y est question des évolutions de cavalerie et de la manière de manier la lance (رمح). Le style est très-simple et vise surtout à se faire entendre de tous. J'en ai copié quelques passages que je vous offrirai à mon retour à Paris. En attendant voici l'*Incipit :*

اذا قصرت وقصر ومسكت ومسك فما يكون جوابل الا انك
تنزل بيدك اليمين الى سفل فى الرمح الذى.....

Ces recherches, Monsieur, ne forment qu'une bien faible partie de celles qui m'ont occupé jusqu'ici. J'ai dû consacrer de nombreuses séances aux commissions dont l'Académie des inscriptions m'avait chargé conjointement avec M. Daremberg, et à des travaux d'une nature variée, que l'occasion me présentait. Il me reste encore à explorer le musée et la bibliothèque de la Propagande, et le premier aperçu que j'y ai donné me promet une abondante moisson. J'espère, enfin, que les résultats de ma mission ne paraîtront pas trop au-dessous de la confiance dont l'Académie m'a honoré. Il ne fallait rien moins que cela, Monsieur, pour me décider à me priver durant une demi-année de vos savantes leçons; car je n'ai point oublié que c'est la semaine dernière que se sont ouverts les cours de l'école des langues orientales. En attendant que je puisse de nouveau y assister, agréez, Monsieur, l'assurance du profond respect et de la parfaite reconnaissance de votre élève tout dévoué.

E. Renan.

M. Sédillot, membre de la Société asiatique, vient de publier le second tome de son ouvrage intitulé : *Matériaux pour servir à l'histoire comparée des sciences mathématiques chez les Grecs et les Orientaux*. Cet ouvrage est divisé en sept parties : la première est consacrée à l'astronomie grecque ; la seconde à l'astronomie arabe; la troisième traite des instruments et la quatrième des mathématiques chez les Arabes. La cinquième et la sixième partie font connaître le véritable caractère de l'astronomie des Indiens et des Chinois, et la septième partie comprend l'exposé des systèmes géographiques des Grecs et des Orientaux.

Riza Haçan Khân, savant musulman de Calcutta, a entrepris la publication d'un grand ouvrage de sa composition intitulé : انموزج اكمال والسحر الحلال, c'est-à-dire « l'Indication parfaite de la magie permise (l'éloquence) ». Le premier volume de cet ouvrage, qui est écrit en arabe littéral, le latin des pays musulmans, a paru à Calcutta en juin 1849. C'est un volume grand in-8° de 496 pages; il doit être suivi de quatre autres volumes, le travail entier devant former cinq volumes. Cet ouvrage est un traité de rhétorique ou plutôt des figures, d'après les auteurs arabes, persans et indiens (musulmans de l'Inde); mais, à proprement parler, il n'est que le développement d'un long cacida qui comprend des exemples de toutes les figures de la rhétorique arabe. Ce cacida est donné par fragments accompagnés des explications convenables et d'autres exemples arabes et persans.

On doit au même savant plusieurs publications moins importantes, écrites aussi en arabe, entre autres, un traité intitulé : مطارح الاذكياء وهديه الاحباء, c'est-à-dire « les Productions des gens d'esprit et le présent des amis ». C'est un in-8° de 84 pages, imprimé à Calcutta en 1847, qui roule sur des points controversés de religion et de jurisprudence.

On doit de plus à Riza un poëme qui porte le titre de لامية الهند وريحانة الرند, c'est-à-dire « le Lâmiyat de l'Inde et le bouquet du libertin »; in-8° de 30 pages; Calcutta 1848. *Lâmiyat* signifie un poëme dont les vers se terminent par un *lâm*, ou, pour mieux dire, dont la rime a pour *rawi* un *lâm* (*Prosodie des langues de l'Orient musulman;* numéro d'Avril-Mai 1848 de ce journal). On connaît le poëme de Schanfara intitulé *Lâmiyat ularab* ou le *lâmiyat* des Arabes, publié et traduit par M. de Sacy dans sa Chrestomatie. Il y a aussi le *lâmiyat ulajam*, ou le *lâmiyat des Persans*, par Tograï, publié et traduit par Pococke; et plusieurs autres poëmes qui prennent, par la même raison, le nom de *lâmiyat*. Du reste Riza n'a pas fait que ce *lâmiyat* seul; et il a de plus écrit un traité spécial sur ce genre de poëme, traité dans lequel il a passé en revue tous les cacidas de cette espèce qui existent en arabe.

G. T.

JOURNAL ASIATIQUE.

AVRIL 1850.

NOTICE

SUR

ABOU'L-WALID MERWAN IBN-DJANA'H

ET SUR

QUELQUES AUTRES GRAMMAIRIENS HÉBREUX

DU Xe ET DU XIe SIÈCLE,

SUIVIE DE L'INTRODUCTION

DU *KITAB AL-LUMA'* D'IBN-DJANA'H,

EN ARABE AVEC UNE TRADUCTION FRANÇAISE,

PAR S. MUNK.

Le médecin espagnol Rabbi Ionâ, ou, comme il s'appelait en arabe, Abou'l-Walîd Merwân ibn-Djanâ'h, est le premier qui ait entrepris d'élaborer un ouvrage complet et systématique présentant, à un point de vue véritablement scientifique, l'ensemble des règles de la langue hébraïque, ou une *Grammaire hébraïque* proprement dite, et, en second lieu, un Dictionnaire complet de la Bible. Inspiré par

les seuls travaux partiels d'Abou-Zacariyya 'Hayyoudj, qui, le premier, donna une idée juste de la nature des racines de la langue hébraïque, Ibn-Djanâ'h a su d'un seul coup se placer au premier rang dans une science dont il est en quelque sorte le créateur; au point de vue des grammairiens arabes, qui lui ont servi de modèle, son ouvrage est un vrai chef-d'œuvre, et il n'a été surpassé que par la méthode sévère et critique des modernes. Le grand ouvrage d'Ibn-Djanâ'h, qui est resté inédit, mais qui est la source où ont puisé, dans la suite, tous les grammairiens et lexicographes, et notamment le célèbre David Kim'hi, est précédé d'une introduction, dans laquelle l'auteur, en exposant la nécessité de l'étude de la grammaire, généralement trop négligée par ses contemporains, cherche à démontrer que déjà les auteurs du Talmud avaient su, jusqu'à un certain point, en apprécier l'utilité, et que les *Gueonîm* y avaient fait des progrès notables, et, en même temps, il parle des principes généraux de cette étude, et notamment des ressources que la langue arabe peut offrir pour l'intelligence de certains mots hébreux et de certaines formes difficiles et rares qu'on rencontre dans la Bible et dans la Mischnâ [1]. Ce morceau que

[1] Iedaïa Penini, dans la Lettre apologétique (כתב ההתנצלות) qu'il adressa à R. Abraham-ben-Adéreth, pour prendre la défense des études philosophiques, mentionne, entre autres écrits remarquables, cette introduction d'Ibn-Djanâ'h, dont il parle en ces termes :

ור' יונה בן גנאח המדקדק גם הוא בתחלת חבורו הגדול בספר הרקמה הקדים כללים רבים הכרחיים אצלו במלאכתו לקוחים

j'ai copié à Oxford, il y a déjà plusieurs années, m'a paru digne, sous plus d'un rapport, d'être mis au jour; les hébraïsants et les amateurs de la littérature arabe rabbinique me sauront gré de leur offrir ce spécimen des travaux d'un écrivain qui jouit d'une si grande célébrité dans la littérature juive, mais dont les écrits n'ont jamais été publiés et sont d'une rareté extrême. Pour mieux faire apprécier le mérite et l'importance de ses travaux, nous avons cru devoir jeter un coup d'œil sur la marche des études grammaticales chez les juifs, jusque vers le milieu du XIe siècle, époque où florissait notre auteur.

Ce ne fut probablement qu'au IIIe siècle de l'hégire que les études grammaticales proprement dites commencèrent à se faire jour dans les écoles juives, sous l'influence incontestable de la civilisation des Arabes, dont la langue commença alors à se répandre de plus en plus parmi les juifs, et à remplacer, même dans leurs écrits, le dialecte araméen, dont ils s'étaient servis jusqu'alors. La tradition des écoles et une certaine routine, propagées de siècle en siècle par les *lecteurs* des synagogues, avaient

ממלאכת ההגיון וקצת גם כן לקוח מן הטבע והביא בתוך
ספרו פירושים רבים ברבים מן הפסוקים מסכימים אותם
למושכל.

Et R. Ionâ ben-Djanâ'h, le grammairien, lui aussi, au commencement de son grand ouvrage *Sépher ha-rikmâ*, a mis en tête beaucoup de principes nécessaires, selon lui, dans son art, et empruntés à la logique et en partie aussi à la nature (du sujet). Il a produit, dans son livre, beaucoup d'explications sur une foule de textes bibliques pour montrer qu'ils sont conformes à la raison.

seules guidé les docteurs, quels qu'ils fussent, qui, par l'invention des points-voyelles, fixèrent, avec une si admirable précision, toutes les nuances les plus minutieuses de la lecture traditionnelle du texte sacré. Ce travail remarquable, qui, sans doute, remonte au commencement du VIe siècle de l'ère chrétienne, et qui, plus tard, fut d'un si puissant secours aux grammairiens hébreux, a eu probablement pour modèle la ponctuation syriaque, avec laquelle celle de l'hébreu offre plusieurs analogies, tout en la surpassant par la minutie des détails[1].

Comme premier *grammairien*, dans le vrai sens du mot, on nomme ordinairement le *Gaon* Saadia al-Fayyoumi, mort en 942; mais s'il est vrai qu'Ibn-Ezra et d'autres écrivains rabbanites placent le célèbre Saadia en tête des grammairiens hébreux, il n'en est pas moins certain que déjà avant lui la grammaire hébraïque fut cultivée avec quelque succès par les docteurs de la secte des karaïtes, qui prit naissance vers l'an 750. Pour soutenir leurs doctrines contre les rabbanites ou talmudistes, et se soustraire à l'autorité de certaines interprétations traditionnelles, les karaïtes durent se livrer de bonne heure à une analyse rationnelle des textes bibliques, pour laquelle la recherche des règles de la langue hébraïque était chose indispensable. Les commentateurs karaïtes du Xe siècle, dont les plus célèbres sont cités

[1] Voyez le savant ouvrage de M. S. D. Luzzatto, intitulé : *Prolegomeni ad una grammatica ragionata della lingua ebraica* (Padoue, 1836, in-8°), p. 11 à 26.

même par les auteurs rabbanites, et notamment par Ibn-Ezra, invoquent déjà l'autorité d'une série d'interprètes plus anciens, et on verra plus loin qu'ils citent expressément les *grammairiens*. Les vastes commentaires bibliques des karaïtes de cette époque, consacrés principalement à l'explication des choses, à la discussion des dogmes, des lois et des pratiques religieuses et à la controverse, renfermaient aussi un bon nombre de notes grammaticales, et les exemples que nous en citerons suffiront pour donner la mesure des progrès que les Karaïtes avaient faits jusqu'alors dans l'étude de la grammaire.

Les commentateurs les plus renommés, ceux que nous trouvons cités le plus fréquemment dans les écrits plus récents, sont Sahl ben-Maçlia'h (סהל בן מצליח), Ieschouâ ben-Iehouda (ישועה בן יהודה) et Iépheth ben-'Ali (יפת בן עלי), tous les trois à peu près contemporains de Saadia Gaon.

Sahl, surnommé Abou'l-Sari (אבו אלסרי) ou Abou-Sari[1], est très-souvent cité par le Karaïte Ahron ben-Joseph dans son Commentaire sur le Pentateuque, intitulé *Mib'har*. Ibn-Ezra le traite fort rudement au sujet de son explication d'un passage de l'Exode[2].

[1] Voyez le passage du livre *Eschcol ha-cofer* cité par le karaïte Mardochée dans la *Notitia Karæorum*, publiée par Wolf, p. 139, où on donne à Sahl l'épithète de *grand docteur* (המלמד הגדול).

[2] Dans le commentaire d'Ibn-Ezra sur l'Exode, ch. XIII, v. 13, on lit :

אמר אבושרי כי פירוש וערפתו תכתוב בערפו קדש והאומר כזה אומר אני שהוא חמור קשה עורף

Abou-Sari dit que וערפתו signifie : «Tu inscriras sur sa nuque le mot

Nous n'avons du reste que très-peu de renseignements sur cet auteur. Moïse Baschiatchi, dans son *Matté Elohîm*, lui attribue un commentaire sur le Pentateuque [1]; mais Jacob ben-Ruben, dans le *Sepher ha-'oscher,* cite aussi son commentaire sur Daniel, et il est probable qu'il a commenté d'autres livres de la Bible. Il résulte du *Mib'har,* au Lévitique, ch. xv, v. 25, que Iépheth réfuta l'opinion exprimée par Sahl à l'égard du flux de sang dont il est parlé dans ce verset, et que, par conséquent, Sahl écrivit avant Iépheth. La discussion rapportée dans le *Mib'har* se trouve en effet dans le commentaire de Iépheth, qui, sans nommer Sahl, le désigne évidemment par les mots *un de nos amis* [2].

saint»; mais (dit Ibn-Ezra, en jouant sur le mot ערף) celui qui dit une pareille chose est, selon moi, un âne obstiné.

Je dois faire observer que les mots אמר אבושרי se trouvent dans tous les manuscrits que j'ai pu consulter; nos éditions d'Ibn-Ezra portent ויש אומרים «Il y en a qui disent».

[1] Voyez *Notitia Karæorum,* p. 117, ligne 5; au lieu de ולרב הבוצרי, le manuscrit du *Matté Elohîm* (ancien fonds hébr. n° 61) porte ולרב אבוצרי (pour אבוסרי).

[2] Après avoir expliqué le verset, Iépheth continue ainsi :

وبعد ما ذكرنا المذهب الذى نميل اليه من جملة المذاهب
نذكر ايضا ما ذهب اليه بعض اصحابنا

Et après avoir dit quelle est l'opinion pour laquelle nous penchons entre toutes, nous allons rapporter celle d'un de nos amis.

Il expose ensuite l'opinion qui, dans le *Mib'har,* est attribuée à Sahl, et la réfute précisément dans les termes qu'on lui prête à lui-même dans ledit commentaire. C'est donc à tort que, dans sa prétendue *série de la tradition,* Moïse Baschiatchi fait d'Abou-Sari un *successeur* de Iépheth.

Ieschouâ ben-Iehouda, qui avait le titre de *Zakên* (זקן, *ancien* ou *schéikh*)[1], est le même commentateur qui, par un auteur arabe chrétien, est appelé le schéikh Abou'l-Faradj ibn-Asad[2]. Sans doute, c'est là aussi le schéikh Abou'l-Faradj dont parle Abraham ben-David dans le *Sépher ha-kabbalâ*, et dont un disciple, Ibn-al-Tarrâs de Castille, introduisit en Espagne la doctrine des Karaïtes[3]. Personne jusqu'ici ne s'est aperçu de cette identité ; sans entrer ici dans de longs développements à cet égard, nous ferons quelques observations qui suffiront pour établir la réalité du fait que nous avançons. On rapporte que les premiers docteurs karaïtes avaient donné aux prohibitions de mariage entre parents une telle extension qu'il devint très-difficile parmi les Karaïtes de trouver deux personnes auxquelles la loi permît de se marier ensemble. Les docteurs étaient arrivés

[1] Voyez *Beitræge zur Geschichte der æltesten Auslegung und Spracherklærung des Alten Testamentes*, par MM. Ewald et Dukes, t. II, p. 29, note 1.

[2] Voyez le Discours préliminaire placé en tête d'une Bible arabe manuscrite (ms ar. de la Biblioth. nat. n° 1), et qui a été publié par Schnurrer, *Dissertationes philologico criticæ*, p. 204.

[3] Voyez *Sépher ha-kabbalâ*, édit. d'Amsterdam, fol. 46 v. M. Jost, supposant à tort qu'Abraham ben-David parlait d'un fait récent, place le schéikh Abou'l-Faradj vers l'an 1100 (*Geschichte der Israeliten*, t. VI, p. 156); la vérité est qu'entre l'introduction du Karaïsme en Espagne, par Ibn-al-Tarrâs (non Ibn-al-Thedam, comme écrit M. Jost), et sa proscription sous le roi de Castille Alphonse VIII, fils de Reymond de Bourgogne, il y a un espace d'environ deux siècles. C'est sans doute par les copies répandues en Espagne des ouvrages de Ieschouâ (Aboul-Faradj) et de Iépheth, qu'Ibn-Ezra a connu ces deux commentateurs, qu'il cite très-souvent.

à ces exagérations en donnant un sens très-vaste à ces paroles de l'Écriture : « Que personne ne s'approche de la parenté de sa chair » (*Lévit.* XVIII, 6), et en *composant*, par voie d'analogie, de nouveaux degrés de parenté en dehors de ceux expressément indiqués dans le texte biblique; ce qui fit qu'on les appelait *compositeurs* ou *partisans de la composition* [1]. Pour faire cesser les graves inconvénients qui résultaient d'une pareille interprétation de la loi, un docteur du xe siècle, Joseph ha-Roëh, posa certains principes qui devaient servir de base à une interprétation plus raisonnable; Ieschouâ ben-Iehouda, disciple de Joseph, adopta ces principes avec certaines modifications. Les auteurs karaïtes, en parlant des adversaires de la *composition*, nomment toujours en première ligne les deux docteurs Joseph et Ieschouâ [2]. Or, un auteur karaïte du XIIIe siècle, Iépheth ben-Çaïr, qui a écrit en arabe, en parlant des *deux*

[1] מְרַכְּבִים ou בַּעֲלֵי הַרְכּוּב, en arabe اصحاب التركيب. (Voyez *Notitia Karæorum*, p. 25.) Dans une glose du Pentateuque arabe-samaritain (mss. ar. de la Biblioth. nat. nos 2 et 4), au ch. XVIII du Lévitique, on lit :

واما القراوّون فيستعملون التركيبات الفاسدة ويحرمون فروجًا عدّة مما هو حلال بهذه الطريق وقد خالف بعضهم بعضًا

Quant aux Karaïtes, ils font des *compositions* fausses et défendent, de cette manière, un grand nombre de mariages de ceux qui sont permis; mais ils se contredisent les uns les autres.

[2] Voici comment s'exprime Ahron ben-Joseph dans le *Mib'har*, au Lévitique, ch. XVIII, v. 6 :

וידעת כי כת הקראים נחלקה לשני חלקים האֹ בעלי הרכוב

docteurs, les appelle *Abou-Ya'koub al-Bacîr* et *Abou'l-Faradj Forkân ibn-Asad*, dont le premier est évidemment identique avec Joseph ha-Roëh, et le second avec notre Ieschouâ[1]. Nous ferons observer encore que Ieschouâ, qui écrivait en arabe, est cité par Ibn-

והבׄ ר׳ יוסף הרואה ורבׄ ישועה זלׄ א״ע״פ שגם אלו שני החכמים נפרדו בדברים כמו שידעת

Tu sais que la secte des Karaïtes se divise en deux fractions : l'une est celle des partisans de la *composition*, et l'autre celle de R. Joseph ha-Roëh et de notre maître Ieschouâ ; quoique ces deux docteurs aussi se séparent sur certains points, comme tu le sais.

On peut aussi consulter, sur cette matière, Selden, *Uxor hebr.* liv. I, ch. IV ; Trigland, *Diatribe de sectâ Karæorum*, ch. IX, p. 138-140 ; Wolf, *Biblioth. hebr.* t. III, p. 294, et la *Notitia Karæorum*, p. 25 et 26.

[1] Le Traité des mariages prohibés, formant le neuvième traité du Livre des Préceptes (ספר מצוות) du médecin Iépheth ben-Çaïr (יפת בן צעיר), se trouve parmi les manuscrits karaïtes que j'ai rapportés d'Égypte pour la Bibliothèque nationale. Le ch. XV de ce traité porte l'inscription suivante :

فى ما قاله الرئيس فى كتاب ال-עריות الذى له مما فيه مناقضة بين الاصول والفروع وفيه مخالفة لقول ال-שני חכמים עה״ו وهم ال-חכם ابو يعقوب البصير وال-חכם ابو الفرج فرقان ابن اسد עה״ו

Sur ce qu'a dit le réis (Abou'l-Fadhl), dans son Livre des mariages prohibés, et qui renferme une contradiction entre les principes fondamentaux et les règles secondaires, et une opposition aux paroles des *deux docteurs*, qui sont le docteur Abou-Ya'koub al-Bacir et le docteur Abou'l-Faradj Forkân ibn-Asad.

Plus loin, l'auteur, après avoir réfuté les partisans de la *composition*, s'exprime ainsi (à la fin du chapitre XXXIII) :

فهذا ما وجب عندى ذكره من مذاهب اصحاب التركيب

Ezra comme commentateur du premier rang parmi les karaïtes, et placé à côté des fondateurs de la secte [1], tandis que d'un autre côté, dans une glose du Pentateuque arabe samaritain, Ibn-Asad (Abou'l-Faradj) est désigné comme *le principal commentateur* de la secte des karaïtes [2]; enfin, qu'Ibn-Ezra ne cite guère d'autres commentateurs karaïtes que Ieschouâ et Iépheth, et que de même l'auteur arabe

وغيرهم ودلايلهم ونقض اقاويلهم بالدلايل الواضحة مما استفهمته من كلام ال-שני חכמים ابي يعقوب البصير وفق (פ״פ) ومر׳ ורב׳ ר׳ ישראל הדיין وغيره من ال-חכמים עה׳

Voilà ce que j'ai cru devoir dire pour (faire connaître) les opinions des partisans de la *composition* et d'autres (docteurs), et leurs preuves, et pour réfuter leurs paroles par des preuves évidentes, au moyen de ce que j'ai cherché à comprendre des paroles des deux docteurs Abou-Ya'koub al-Bacîr et F. F. (abréviation d'Abou'l-Faradj Forkân), et de celles de notre docteur et maître R. Israël le juge et d'autres savants.

Du reste, on reconnaît facilement dans les deux noms arabes les équivalents des noms hébreux; pour ce qui concerne le premier, *Abou-Ya'koub* est le surnom (كُنية) de Joseph ou Yousouf, et *Al-Baçir* (le voyant) l'équivalent du mot hébreu *Ha-Roëh* (הרואה); de même, dans le deuxième nom, *Forkân* (de l'araméen פורקנא, *salut, délivrance*) est la traduction du mot hébreu *Ieschouâ* (ישועה), et *Asad* (lion) désigne Iehouda ou Juda, le père de Ieschouâ, par allusion à un passage de la bénédiction de Jacob, où Juda est appelé un *jeune lion* (*Genèse*, XLIX, 9). C'est ainsi qu'en Espagne, en Provence, et surtout en Italie, les Juifs du nom de *Juda* prenaient ordinairement celui de *Léon*. Chez les Juifs arabes, les *Juda* s'appelaient souvent *Ya'hya* (يحيى); voyez ma Notice sur Joseph ben-Iehouda dans le Journal asiatique, juillet 1842, p. 7.

[1] Voyez le commentaire d'Ibn-Ezra sur le Pentateuque, préface, § 2.

[2] كبير شراح القرايين Voyez Silvestre de Sacy, *Mémoire sur la*

chrétien, mentionné plus haut, nomme ensemble les commentaires d'Abou'l-Faradj ibn-Asad et d'Abou-'Ali al-Baçri (Iépheth).

Il me semble que toutes ces observations réunies ne peuvent laisser le moindre doute sur l'identité de Ieschouâ et d'Abou'l-Faradj [1]. Quant à l'époque où florissait cet auteur, elle peut se fixer avec assez de précision. Il résulte d'un passage d'Ibn-Ezra que

version arabe des Livres de Moïse, à l'usage des Samaritains, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XLIX, p. 131. Dans une autre glose du même Pentateuque (*Ibid.* p. 141), on cite Abou'l-Faradj Haroun, qu'il ne faut pas confondre avec notre Ibn-Asad, et qui est plus ancien; il est également mentionné dans le *Matté Elohîm.* (Voyez *Notitia Karæorum*, p. 116.)

[1] Je dois aller au-devant d'une objection qu'on pourrait me faire, et qui pourrait paraître grave. Dans la *série de la tradition*, empruntée par le karaïte Mardochée au livre *Matté Élohîm*, Ieschouâ ben-Iehouda (qu'on y appelle, par erreur, *Ben-'Ali*) est expressément distingué d'Abou'l-Faradj ben-Asad, qui ne vient qu'après deux générations d'intervalle; car au lieu d'*Abou-'Ali Sarja ben-Aser*, comme le porte la *Notitia Karæorum* (p. 117), il faut lire, selon le manuscrit du *Matté Élohîm*, le nom d'*Abou'l-Faradj ben-Asad* (אבו אלפרג בן אסד).

Mais il est évident que l'auteur, quel qu'il fût, de cette prétendue *série* de la tradition karaïte, n'a fait autre chose que de ramasser çà et là des noms de docteurs karaïtes, qu'il a coordonnés par simple conjecture, sans jugement et sans critique, et il lui est arrivé de nommer deux fois, et à deux époques différentes, le même personnage, qu'il avait trouvé désigné tantôt par son nom hébreu et tantôt par son nom arabe. C'est ainsi que Iépheth se présente également deux fois, d'abord sous le nom d'*Abou-'Ali* (p. 115), et ensuite, dans une autre génération, sous celui de *R. Iépheth Hallévi* (p. 117). On a déjà vu qu'Abou-Sari, antérieur à Iépheth, est placé dans cette *série* à côté de Lévi, fils de Iépheth. Il ne faut donc attacher aucune importance à ce document, qui n'est qu'une œuvre de fantaisie, et ne repose sur aucune base historique.

Ieschouâ répondit à certaines objections que Saadia avait faites aux karaïtes sur leur manière de fixer le jour de la Pentecôte[1], et que, par conséquent, il écrivit après Saadia. D'un autre côté, il est certain que parmi les commentateurs que Iépheth, selon son habitude, cite sans les nommer, se trouve aussi notre Ieschouâ; car diverses explications qu'Ibn-Ezra attribue expressément à ce dernier, sont également citées par Iépheth[2]. Par conséquent les écrits de

[1] Voyez le commentaire d'Ibn-Ezra sur le Lévitique, ch. XXIII, v. 15, où on lit : .....וישועה השיב.....ועוד אמר הגאון.

[2] Nous citerons ici deux exemples de ce genre :

Dans son commentaire sur la Genèse, ch. XXVIII, v. 12, Ibn-Ezra dit que, selon Ieschouâ, l'échelle de Jacob indique allégoriquement la prière du patriarche qui montait au ciel, et le salut qui en descendait. Voici ce qu'on lit dans le commentaire de Iépheth :

وقول اخر هو اقرب من الكل ان يعقوب عليه السلام قد
فسر تفسيره بقوله אין זה כי אם בית אלהים וזה שער השמים
فقد اغنينا ان نفسّره نحن فجعل تاويل السلّم وصعود الملائكة
فيه انه موضع يصلّى الناس اليه فارتفع صلاتهم الى رب العالمين
ويجيهم الجواب من عنده كقوله ופרש כפיו אל הבית הזה وقال
והתפללו והתחננו אליך בבית הזה ثمّ ואתה תשמע מן השמים
..... وقدّم עלים على ירדים لان كذى يجب الدعاء
يرتفع من الناس الى عند الله ثم يردّ الجواب

Une autre opinion, plus probable que toutes, c'est que Jacob l'a expliqué lui-même (le sens de l'échelle), en disant : *ce n'est pas autre chose que la maison de Dieu, et c'est ici la porte du ciel*, et que, par conséquent, nous sommes dispensés de l'expliquer. Il interprète donc l'échelle et les anges qui y montent, dans ce sens que c'est un endroit où les hommes prient, de sorte

Ieschouâ se placent chronologiquement entre ceux de Saadia et ceux de Iépheth, environ entre les années 930 et 950.

que leur prière monte vers le maître de l'univers, et que la réponse leur arrive de sa part, comme il est dit : *Et il étendra ses mains vers cette maison* (*Rois*, I, VIII, 38), et : *Ils t'adresseront des prières et des supplications dans cette maison*, et ensuite : *Et toi, tu les exauceras du ciel* (*ibid.* v. 33 et 34)..... On a mis עֹלִים avant יֹרְדִים, parce qu'il faut que d'abord la prière monte, des hommes auprès de Dieu, ensuite la réponse revient.

Dans la bénédiction que Jacob donne à Benjamin (*Genèse*, XLIX, 27), le patriarche, selon Ieschouâ cité par Ibn-Ezra, fait allusion prophétiquement au roi Saül et à Mardochée, l'un et l'autre de la tribu de Benjamin. Cette interprétation est également citée par Iépheth, en ces termes :

وقال مفسّر اخر ان בבקר יאכל עד يشير به الى שאول الذى
ملك وملّكه الله على ישראל وظفره بالاعداء الذين فى بلده
وحوالى بلده كما قال ושאול לכד המלוכה על ישראל וילחם
סביב בכל איביו במואב ובבני עמון · ויעש חיל ויך את עמלק
וג׳ وقوله ולערב יחלק שלל يشير به الى מרדכי الذى على يده
وعلى يد אסתר تخلّصوا ישראל من גזרת המן وقتلوا اعداءهم
وعلى ما هو مشروح من اخبارهم وسمّى زمان שאול בֹּקֶר لانهم
كانوا فى زمان اقبال ودولة وكلما مرّ فى اقبال مثل אור בקר
الذى كلما مرّ فى زيادة وسمّى زمان מרדכי עֶרֶב لان زمانه زمان
גלות وفى اولها وكلّما مرّوا فى ادبار

Un autre commentateur dit que par les mots : *le matin il dévore la proie*, il fait allusion à Saül, qui régna, que Dieu fit régner sur Israël, et à qui il donna la victoire sur les ennemis qui étaient dans son pays et autour de son pays, comme dit (l'Écriture) : *Et Saül conquit la royauté sur Israël, et il combattit tous ses ennemis à l'entour : Moab, les fils d'Ammon, etc. Il agit avec vaillance et battit Amalek, etc.* (*Samuel*, I, XIV, 47-48). Par les mots : *et le*

Quant à Iépheth, appelé en arabe Abou-'Ali 'Hasan ben-'Ali al-Baçri, j'ai pu, le premier, donner quelques indications exactes sur ses travaux et sur l'époque à laquelle ils appartiennent, ayant été assez heureux pour retrouver chez les karaïtes du Caire, et apporter à Paris des portions considérables de son vaste commentaire sur la Bible[1]. De même que Ieschouâ[2], Iépheth vivait en Palestine, probablement à Jérusalem[3]. Il écrivit ses commentaires, au

soir il partage le butin, il fait allusion à Mardochée; car ce fut par lui et par Esther que les israélites furent sauvés de la persécution d'Haman, et ils tuèrent leurs ennemis, comme c'est exposé dans leurs histoires. Le temps de Saül est appelé *matin*, parce qu'ils étaient alors dans un temps de fortune et de puissance, et quand on marchait c'était en avant, comme la lumière du matin, qui augmente à mesure qu'elle avance. Le temps de Mardochée est appelé *soir*, parce que son temps était celui de l'exil et (on était encore) au commencement, et à mesure qu'on marchait on allait en arrière.

[1] Voyez ce que j'ai dit à cet égard dans les *Israelitische Annalen* de M. Jost, année 1841, n°s 10 et 11, et dans mes additions à la Notice sur R. Saadia Gaon, à la suite de mon édition du Commentaire de R. Tan'houm sur 'Habakkouk (*Bible*, de M. Cahen, t. XII). On peut aussi consulter l'ouvrage publié par M. l'abbé Bargès, sous ce titre: *Rabbi Yapheth ben Heli Bassorensis Karaïtæ in librum Psalmorum commentarii arabici specimen*, in-8°. Paris, 1846.

[2] Abraham ben-David, dans le *Sépher ha-Kabbalâ*, dit expressément que le schéikh Abou'l-Faradj habitait la Terre sainte.

[3] Dans son commentaire sur la Genèse, ch. 1, v. 14, en parlant de l'état de l'atmosphère, qui peut faire que la nuit arrive plus tôt dans un endroit que dans un autre, quand même les deux endroits ne seraient pas très-éloignés l'un de l'autre, et en faisant observer la différence qui peut en résulter pour les habitants des deux endroits, en ce qui concerne la fixation de la néoménie et du jour de la circoncision d'un nouveau-né, il cite pour exemple les villes de Tibériade et de Ramla. Dans le commentaire sur les Lamentations de Jérémie, ch. II, v. 20, en parlant du prêtre Zacharie, fils de Iehoïada (*Chron.* II, XXIV, 20), il dit que son tombeau se trouve dans

plus tard, dix ou douze ans après la mort de Saadia[1]. Les commentaires de Iépheth, les seuls qui nous

un quartier de Jérusalem qui s'appelait alors حارة المشارقة (le quartier des Orientaux). Enfin, dans une introduction au psaume CXIX, il dit que les תמימי דרך, qui, selon lui, sont les hommes d'élite de la secte des karaïtes, vivent pour la plupart à Jérusalem :

واما الموضع الذى يكونون فيه فيقرب فيه ان جلّهم يكونون فى ירושלם واليسير منهم متفرّقون فى ארץ גלות وهم ששים גבורים

Quant à l'endroit où ils se trouvent, il est probable que la plupart sont à Jérusalem, et qu'il n'y en a qu'un petit nombre qui soient dispersés sur la terre de l'exil ; ce sont là les *soixante héros* (*Cantique*, III, 7).

On peut conclure de là que Jérusalem était alors le siége principal des docteurs karaïtes. Au sujet du tombeau de Zacharie, mentionné dans cette note, je dirai encore, en passant, que, selon Iépheth, le quartier où il se trouvait est désigné dans la Bible par les mots צַלַּע הָאֶלֶף הַיְבוּסִי (*Josué*, XVIII, 28), d'où il résulte qu'au lieu de והיבוסי, comme le portent nos éditions, Iépheth lisait היבוסי, sans ו, comme on le trouve dans plusieurs manuscrits (entre autres dans deux de la Bibliothèque nationale, ancien fonds n° 4, et Oratoire, n° 5), et qu'il considérait ces trois mots comme ne formant qu'un seul nom, et désignant la partie de Jérusalem qui appartenait à la tribu de Benjamin. Il cite à ce sujet un poëte appelé Méborakh ben-Nathan (מבורך בן נתן), qui disait dans une de ses élégies (קינות) :

ואבכה מול קבר זכריה בן יהוידע אשר קברו בצלע האלף נודע

[1] Voyez mon *Commentaire de R. Tan'houm, etc.* p. 104, note 1. Le passage du commentaire sur l'Exode (XII, 2) que j'y ai indiqué, a été lu à la hâte par M. l'abbé Bargès, qui fait dire à Iépheth : *ac consenserunt* (Rabbanitæ) *in 249° cyclo se degere.* Iépheth y parle du surplus des dix-neuf années solaires (juliennes), qui dépassent le cycle de dix-neuf ans du calendrier rabbinique d'une heure et $\frac{485}{1080}$, et il ajoute : فاجتمع عليهم فى مايتين تسعة واربعين مدوّر نحو اربعة عشر يومًا « De sorte que, pendant deux cent quarante-neuf cycles, il s'est accumulé pour eux environ quatorze jours ».

restent de cette époque, nous fournissent un assez grand nombre de notes relatives à l'étymologie et à la grammaire, et où l'on rencontre çà et là des termes techniques qui prouvent qu'on avait déjà fait des travaux systématiques sur certaines parties de la grammaire. Iépheth lui-même avait écrit sur cette matière[1].

Nous donnons ici une série de notes grammaticales, extraites des commentaires de Iépheth, et qui jetteront quelque jour sur l'état de la grammaire hébraïque chez les juifs du xe siècle. Nous mettons en tête deux passages où Iépheth cite les *grammairiens*, et qui montrent que le mot דקדוק, dans le sens de *grammaire*, était déjà très-usité à cette époque, et que, par conséquent, Mena'hem ben-Sarouk n'était pas le premier à se servir de cette expression, comme le présume M. Dukes[2].

Le troisième verset du psaume VI est traduit par Iépheth ainsi qu'il suit : روفنى[3] يا ربّ فقد أُوبِسْتُ

[1] Dans son commentaire sur les Lamentations de Jérémie, ch. I, v. 14, il met en rapport le verbe נִשְׁקַד (qu'il rend par ثبت avec la racine שקד « être permanent, stable »; il rappelle à cette occasion que certaines lettres, et entre autres les lettres ז, ס, צ, ש, ש, se substituent les unes aux autres, et qu'on les appelle احرف الابدال « lettres de permutation », et il ajoute : وقد كنت عملت لهذه الاحرف كتابًا مفردًا, « J'ai composé sur ces lettres un livre particulier ».

[2] *Beitræge zur Geschichte, etc.* t. II, p. 122.

[3] C'est-à-dire رُفْنى, forme incorrecte pour اروفنى; la même forme est employée par Saadia. (Voy. Ewald, *Beitræge, etc.* t. I, p. 12.)

اشْفِنى يا رب فقد اندهشت عظامى. Voici comment Iépheth justifie cette traduction :

اعلم ان אמלל ليس الالف من جوهريّة الكلمة وهى مثل אזרוע אזרועי وجوهر الكلمة حرفان מם ולמד فقط والاخر مركّب مثل יחלל الذى ال-למד الواحد مركّب فمحض هذه اللفظة قطع مثل ומלתם את ערלת וג׳ ימול בשר ערלתו · ימל קצירו · כחציר מהרה ימלו · وانما عبرناها اويست لما دلّ عليه المعنى وذلك ان كل من قطع رجاه من الحياة فهو الذى قد اويْس بروْه وعافيته وقال اهل ال-דקדוק انه لما قال אמלל ولم يقل אמלל اذ هو עבר ولا هو اسم مثل והשלך מכון מקדשו فيكون قوله אמלל انه مشار الى المرض الذى هو مويْس من بروْه فقال يا ربّى מכאובי אנוש وكل واحد قد ايْس بروْى وقد حكم علىّ بالموت فروفنى انت واشْفِنى

Sache que dans אֻמְלַל, l'*alef* n'est pas de la racine[1] du mot, mais il est (prosthétique) comme dans אֲזְרוּעַ (*Jérémie*, XXXII, 21), אֲזְרוּעִי (*Job*, XXXI, 22). La racine du mot se compose de deux lettres seulement, *mem* et *lamed*, et la dernière est ajoutée, comme dans יְחֻלַּל, où l'un des *lamed* est ajouté. Le sens pur et simple de ce mot (מל) est *couper*, comme dans וּמַלְתֶּם אֶת עָרְלַת וג׳ (*Deutéron.* X, 10), יִמּוֹל בְּשַׂר עָרְלָתוֹ (*Lévit.* XII, 3), יִמַּל קְצִירוֹ (*Job*, XVIII, 16),

[1] Iéphet emploie presque toujours جوهر pour اصل *racine*, et جوهرىّ pour اصلىّ *radical*.

כחציר מהרה ימלו (*Ps.* XXXVII, vers. 2). Si je l'ai rendu par أُويِسْتُ (*j'ai été mis au désespoir*), c'est uniquement parce que le sens l'indique; car celui à qui l'espoir de vivre a été coupé est désespéré de sa guérison et de sa santé. Les grammairiens disent : puisqu'il dit אֲמֻלָל et non אֲמֻלָל, ce n'est pas un nom (adjectif), mais un prétérit, comme וְהִשְׁלַךְ (*Daniel*, VIII, 11); le mot אֲמֻלָל se rapporterait donc à la maladie, de la guérison de laquelle il désespère, et il dit : « O mon Seigneur, ma douleur est incurable, et chacun désespère de ma guérison et juge que je dois mourir; mais toi, aie pitié de moi, et guéris-moi. »

Le mot אֲמִילֵם (*Ps.* CXVIII, 10), Iépheth le traduit par اقطعهم, « je les couperai », et dans le commentaire on lit :

يشتقّ امميلم من يمل كقيرو · מהרה ימלו وامميلم وان كان
بفتحة فهو مقام امميلم مثل اشيمم وبعض الدقدوقيين
يفسّر امميلم اقطع بغير اشارة ويجعل الميم الاخيرة اصليّة

אֲמִילֵם dérive de (la même racine que) יִמְלוּ · יִמַּל; quoique אמילם ait un *fat'ha*, il est à la place de אמילם, de la même forme que אֲשִׁימֵם. Il y a un *grammairien* (دقدوقيّ dérivé du mot דקדוק), qui traduit אֲמִילֵם par اقطع (je couperai), sans suffixe, et qui considère le dernier *mêm* comme radical.

Dans un autre passage, Iépheth fait observer qu'on peut établir trois classes de verbes où il y a répétition de certaines lettres de la racine. Voici comment il s'exprime dans son commentaire sur le livre des

Nombres, ch. XXIV, v. 17, en expliquant le mot וְקַרְקַר :

لفظة وקרקר כל בני שת تحتمل عبارتين آ قلع مثل יקרוה
عربي نحل فيكون تفسير וקרקר ويقلع كراسى كل بنى שת
ويحتمل ان تشتق من لغة العزّ مثل הקר רגלך מבית רעך
فيكون معنى וקרקר يريد به انه يعزّ كل بنى שת اى
ينقص اعدادهم من كثرة ما يقتل فيهم وهذا نظير قوله
אוקיר אנוש מפז ومعناه اعزّ وجود الانسان فى بلد بابل
اكثر من وجود الـפז عند الناس واعلم ان ترادف
الاحرف فى الاسماء والافعال وجدناه على ثلاثة ضروب
منها ما يزيد حرفًا واحدًا مثل الحرف الاخير من جوهر
الكلمة ذاك مثل סובב גוזז שובב والضرب الثانى هو ما يكون
جوهر الكلمة حرفين فيضعفهما وهو مثل ما قلنا וקרקר
לחרחר ריב والضرب الثالث هو ما يكون جوهر الكلمة ثلاثة
حروف فيضعف الاثنين الاخرين ويترك الحرف الاول فى
موضعه مثل הפכפך לבי סחרחר

Le mot וְקַרְקַר peut s'interpréter de deux manières; premièrement par *arracher*, comme יְקָרוּהָ (*Prov.* XXX, 17); de sorte que la traduction de וקרקר כל בני שת serait : *il arrachera les trônes de tous les fils de Seth.* Mais on peut aussi le faire venir d'un mot qui signifie *cherté*, *rareté*, comme הקר *fais rare* (*Prov.* XXV, 17); le sens de וקרקר serait alors : *Il fera rares tous les fils de Seth*, c'est-à-dire, il diminuera leur

nombre par le grand massacre qu'il en fera; ce qui ressemble à cet autre passage אוֹקִיר אֱנוֹשׁ מִפָּז (*Isaïe*, XIII, 12), dont le sens est : Je rendrai l'existence de l'homme dans le pays de Babel plus rare encore que ne l'est celle de l'or pur chez les hommes. — Sache que les lettres (pareilles) se succèdent, dans les noms et les verbes, de trois manières différentes : 1° lorsqu'on ajoute une seule lettre, pareille à la dernière lettre de la racine du mot, comme dans שׁוֹבֵב, גּוֹזֵז סוֹבֵב [1]; 2° lorsque, la racine du mot étant de deux lettres, on les double, comme nous disons וְקִרְקַר et לְחַרְחַר רִיב (*Prov* XXVI, 21); 3° lorsque, la racine du mot étant de trois lettres, on double les deux dernières, laissant la première à sa place, comme הֲפַכְפַּךְ (*Ib.* XXI, 8), לִבִּי סְחַרְחַר (*Ps.* XXXVIII, 8).

On s'aperçoit déjà, à ces exemples, que des essais avaient été faits pour connaître les règles de la langue, et établir certains principes généraux, mais qu'on n'avait encore qu'une idée très-confuse des racines et de la conjugaison. Les passages suivants, relatifs à divers points de la grammaire, serviront à mieux nous fixer à cet égard :

Genèse, XVI, 13.

يجب ان نبيّن طريق هذه اللفظتين اعنى אל רֹאִי ·אחרי רֹאִי فنقول ان רֹאִי مثل עֲנִי עמי وال-מִכרת منه רֹאִי עֲנִי كقوله ושמתיך כרֹאִי ·לחם עֲנִי فلذلك عبرته طائق النظر واما אחרי רֹאִי فهو مثل עֹשִׁי קִנִי فلذلك عبرته ناظرى

Il faut que nous expliquions la règle de ces deux mots, je veux dire אל רֹאִי et אחרי רֹאִי; nous disons donc que

[1] Les racines de ces verbes, selon Iépheth, sont שב, גז, סב.

רֹאִי est (un substantif) comme עֲנִי עַמִּי (*Exode*, III, 7), et la forme absolue est רֹאִי, עֲנִי, comme dans וּשְׁמֹתֵיךְ כְּרֹאִי (*Nahum*, III, 6), לְחֶם עֹנִי (*Deutéron.* XVI, 3); c'est pourquoi j'ai traduit : *le (Dieu) puissant de la vision.* Mais quant à אַחֲרֵי רֹאִי, c'est (un participe) comme עֹשִׂי, קֹנִי; c'est pourquoi je l'ai traduit : *celui qui me voit.*

Genèse, XVII, 10, 11.

واعلم ان ليس فرق بين המול לכם الى ונמלתם فى نفس المعنى وانما بينهما فرق فى نفس الامر لان המול امر برأسه ومصدره مثله واما ונמלתם فالامر منه נמל مثل וזכרתם ושמרתם وقال قوم انه من המול وهو امر فى نفسه واما ומלתם את בשר ערלתכם هو امر فى غيره وامره מול

Sache que, par rapport au sens, il n'y a pas de différence entre הִמּוֹל לָכֶם et וּנְמַלְתֶּם; mais il y a différence entre les deux mots par rapport à l'impératif[1]; car הִמּוֹל est en lui-même un impératif, et son infinitif lui est semblable, tandis que de וּנְמַלְתֶּם l'impératif serait נְמֹל, comme (celui de) וּזְכַרְתֶּם et וּשְׁמַרְתֶּם. Il y en a cependant qui disent qu'il vient de הִמּוֹל (c'est-à-dire que וּנְמַלְתֶּם est de la même conjugaison que הִמּוֹל), et qu'il exprime un ordre relatif à la personne même (c'est-à-dire que c'est un verbe *réfléchi*, dont le sens est : *vous vous ferez circoncire*), tandis que וּמַלְתֶּם, dont l'impératif est מוֹל, exprimerait un ordre relatif à un autre objet (c'est-à-dire qu'il serait un verbe *transitif*, signifiant : *vous circoncirez*).

[1] Iépheth cite toujours l'impératif comme la forme fondamentale du verbe.

Genèse, XIX, 31 et suiv.

الذى يحتاج الى ذكره فى هذه القصة ذكر سبعة اشياء اربعة منها فى معرفة اللغة احدها قوله ותאמר הבכירה فان الكتاب يسمّى الكبيرة بكيرة وان لم تكن بكور ومثله לתת הבכירה לפני הצעירה والثانى לכה נשקה את אבינו ولم تقل לְכִי נשקה فقيل انه لشون עצה مثل ما قلنا فى הבה נרדה والثالث قوله בלילה הוא ولم يقل בלילה ההוא فقيل فيه قولان احدهما ان الكتاب يختصر ال-הא الاول الذى هو הא اشارة والثانى انه اشارة الى لوط ومعناه انه اسقيانه (أَسْقَيْنَاهُ .1) ولم يشربانا (تشربا .1) معه ومثله قيل فى الثلث الاخر التى فى الكتاب اعنى ויקם בלילה הוא · וישכב עמה בלילה הוא · ודוד נס וימלט בלילה הוא والرابع قوله בשכבה ولم يقل בשכבה فقيل انه اسم ولا مصدر ومثله בשברי לכם מטה לחם ومثله בפתחי את קברותיכם فهذه كلها من اسم اعنى שֶׁבֶר שֶׁכֶב פֶּתַח

Dans ce passage, il faut remarquer sept choses, dont quatre sont relatives à la connaissance de la langue : 1° le mot הַבְּכִירָה; car l'Écriture appelle la sœur aînée *Bekhira*, quoiqu'elle ne soit pas un enfant premier-né (*bekhor*), comme (dans le passage) לתת הַבְּכִירָה לפני הצעירה (*Genèse*, XXIX, 26). 2° qu'il dit לְכָה נשקה (à la forme masculine) et non pas לְכִי: on dit que c'est une forme dont on se sert pour

prendre conseil (et qui reste invariable), comme nous l'avons dit au sujet de הבה נרדה (*Genèse*, XI, 7). 3° qu'il dit בַּלַּיְלָה הוּא (v. 33) et non pas הַהוּא; ce qu'on a expliqué de deux manières, savoir : que l'Écriture supprime quelquefois le premier ה, qui est le ה démonstratif, ou bien que le pronom se rapporte à Lot, et que le sens est qu'elles lui donnèrent à boire *à lui*, et qu'elles ne burent pas avec lui. On a dit la même chose au sujet de trois autres passages de l'Écriture, savoir : ויקם בַּלַּיְלָה הוּא (*Ibid.* XXXII, 23), וישכב עמה בַּלַּיְלָה הוּא (*Ibid.* XXX, 16) ודוד נס וימלט בַּלַּיְלָה הוּא (*Samuel*, I, XIX, 10). 4° qu'il dit בְּשִׁכְבָהּ, et non pas בִּשְׁכָבָהּ : on a dit que c'était un substantif et non pas un infinitif, et qu'il en était de même de בִּשְׁבָרִי (*Lévit.* XXVI, 26), et de בִּפְתִחֵי (*Ézéch.* XXXVII, 13). Tous ces mots viennent de substantifs, je veux dire de שֶׁכֶב, שֶׁבֶר, פֶּתַח.

Genèse, XXVIII, 20-22.

Après avoir dit que les verbes וְנָתַן, וְשָׁמַרְנִי et וְשַׁבְתִּי sont sous la dépendance de la conjonction conditionnelle אִם, et que le terme conséquent, ou le complément, commence à וְהָיָה, Iépheth cite les opinions de deux autres commentateurs :

وقال مفسّر اخر ان وهيه ي لي لالهيم هو تحت هذا الشرط ايضا وجعل معناه إن جعلني اصلا بالاصول مثل ابي وجدّي وهو ان يقال الهي يعقب كما يقال الهي ابرهم و الهي يصحق واجري والهبن هزه • وكل اشر تتن لي على ما اجرينا وقال اخر ان والهبن هزه هو ايضا تحت هذا الشرط وجعل معناه وان يختار الله ان يصير هذا الموضع قبلة

فانا اخرج العشر وهذان التفسيران يبطلان من جهة
واو النسق لانه لم يقل האבן הזאת على التفسير الواحد
ولا قال כל אשר תתן לי على المذهب الاخير فان عارضنا
بוהיה יי لانه بواو قلنا له ليس الواو الذى فى והיה مثل
الواو الذى فى והאבן · וכל אשר لان الواو الذى فى והיה هو
مقام יהיה وهو וו עתידי ומثله והחרמתי את עריהם هو مقام
אחרים ومثله והיה ליי והעליתיהו עולה مقام יהיה ومثله
ונתתיו ליי כל ימי חייו مقام אתנהו ליי

Un autre commentateur dit que (la proposition) והיה יי לי לאלהים fait également partie de la condition, et selon lui, le sens serait : et si Dieu me met au nombre des souches (de ma race), comme mon père et mon grand-père, et qu'on dise *Dieu de Jacob*, de même qu'on dit *Dieu d'Abraham* et *Dieu d'Isaac;* et il prend והאבן הזאת et וכל אשר תתן לי dans le même sens que nous. Un autre dit que והאבן הזאת fait également partie de la condition, et, selon lui, le sens serait : et si Dieu trouve bon que ce lieu devienne une *kibla*, alors je payerai la dîme, etc.—Mais ces deux explications sont nulles, à cause du *wâw conjonctif;* car il n'a pas dit האבן הזאת (sans ו, comme il aurait dû le dire) selon la première explication[1], et il n'a pas dit non plus כל אשר תתן לי (comme

[1] R. Salomon ben-Isaac, ou Raschi, fait aussi commencer le terme conséquent par le mot והאבן, où, en effet, le ו a le sens du ف arabe, ce que Iépheth n'a pas compris. Ce dernier soutient de même à l'Exode, ch. XIII, v. 17, que les mots וְלֹא נָחַם font encore partie de l'antécédent, et que le terme conséquent ne commence qu'à וַיַּסֵּב, tandis qu'Ibn-Ezra dit avec raison que le ו de וְלֹא a le sens du ف arabe.

il l'aurait fallu) selon la seconde opinion. Si l'on nous objectait que וְהָיָה a également un ו, nous répondrions qu'il n'en est pas du ו de והיה comme du ו de והאבן, et de celui de וכל אשר; car le ו de והיה sert (à mettre ce mot) à la place de יִהְיֶה, et c'est un *waw* (conversif) pour former un futur. Il en est de même de וְהַחֲרַמְתִּי (*Nombres*, XXI, 2), qui est à la place de אַחֲרִים; de וְהָיָה לִיי (*Juges*, XI, 31), qui est à la place de יִהְיֶה, et de וְנַתְּתִיו לִיי (*Samuel*, I, 1, 11), qui est à la place de אֶתְּנֶנּוּ.

Exode, x, 3.

عبرت لعنوت للانكسار وان لم يكن دنش لانى وجدت له نظيرًا وهو ونفش نענה تشبيه فهو مقام وعنيتم את נפשותיכם وفسّر بعض العلماء נעניתי עד מאד تشقّيًا ايضا وفسر كثير من العلماء לענות للاجابة يعنى تجيب وتنطاع الى تخليّة قومى

J'ai traduit לַעֲנוֹת par *être brisé, s'humilier*[1], quoique ce ne soit pas (une forme) avec *daghesh*, parce que j'ai trouvé pareillement ונפש נַעֲנָה (la personne *affligée*, Isaïe, LXVIII, 10), expression qui correspond à וְעִנִּיתֶם את נפשותיכם (Vous *affligerez* vos personnes, *Lévit.* XXIII, 27)[2]. Il y a un savant

[1] La traduction de Iépheth porte : الى متى ابيت للانكسار من قدامى.

[2] Iépheth veut dire que le verbe ענה n'a le sens d'*humilier, affliger*, que dans les formes avec *daghesch*, comme le *piël* et le *poual*, et que, le *niphal* étant le passif du *kal*, il pourrait paraître qu'il ne devrait être pris que dans le sens de *répondre*, si on ne trouvait pas ונפש נענה, où évidemment le *niphal* a le même sens que les formes avec *dagesch*.

qui explique aussi נִעֲנֵיתִי (*Ps.* CXIX, 107) par *être affligé, malheureux.* Beaucoup de savants prennent לֵעָנוֹת dans le sens de *répondre;* c'est-à-dire : (jusqu'à quand refuseras-tu) de répondre et de consentir au renvoi de mon peuple.

Exode, X, 21.

وقوله וימש חשך بيّن إن هذا ال-חשך ليس يعمل فيه شي من نور المشاعل والشمع والسراج ويجسّس الناس فيه كما يجسس الاعمى الذى قد عدم النور وان كان וימש بشين واحد وذاك جائز مثل בוש בושש גול גולל בוז בוזז ولنا והמישני את העמודים

L'expression וַיְמַשׁ חשך montre que ces ténèbres (étaient telles que) la lumière des flambeaux, des cierges et des lampes n'y produisait aucun effet, et que les hommes y *tâtonnaient* comme tâtonne l'aveugle, qui manque de lumière. וַיְמַשׁ, à la vérité, n'a qu'un seul *schîn* (au lieu de וימשש); mais cela est permis, de même qu'on dit בוש et בושש, גול et גולל, בוז et בוזז. Nous trouvons de même וַהֲמִישֵׁנִי (*Juges*, XVI, 26).

Exode, XVIII, 9.

عبرت ויחד واسرّ على ما توجبه اللغة ויחד هو بوزن ויחר والامر منه חדה فال-הא ناقص مثل ויעל ויפן ויקן وهذه مختصرات اللغة فكذاك ויחד ויחדה وهو من لغة ال-תרגום فتستعمله لغتنا كقوله עז וחדוה במקומו

J'ai traduit וַיִּחַד par واسرّ (il se *réjouit*), selon ce qu'exige

l'étymologie. וַיִּחַד a la forme de וַיִּחַר, et l'impératif en est חַדֵּה; le ה manque comme dans וַיַּעַל, וַיִּפֶן, וַיִּקֶן, qui sont des formes *apocopées*, et de même וַיִּחַד est pour וַיִּחַדֵּה. C'est (un mot) de la langue du *Targoum;* mais notre langue l'emploie aussi, comme dans ce passage : עז וחדוה במקמו (*Chron.* I, XVI, 27).

Nombres, XXI, 30.

اعلم ان ונירם هو مقام ונירם مثل ישימם ישימם وال־מם
مم رבים والامر منه ירה واما ונשים فال־מם فيه جوهريّة
ولذلك عبرته واخوينا ولم اعبره واخويناهم والامر منه
השם مثل הגד ונשים مثل נגיד وامثاله فافهمه

Sache que וַנִּירֵם est à la place de וַנִּירֵם, de même que pour יִשִּׁימֵם on dit יִשִּׁימֵם (*Deutér.* VII, 15); le ם est le suffixe du pluriel [1], et l'impératif est יְרֵה. Mais le ם dans וַנִּשִּׁים est radical; c'est pourquoi j'ai traduit ce mot par واخوينا « nous avons dévasté », et je ne l'ai pas traduit par واخويناهم « nous *les* avons dévastés »; l'impératif de ce mot est הַשֵּׁם, pareil à הַגֵּד, et נִשִּׁים est pareil à נַגִּיד et à d'autres formes semblables. Il faut comprendre cela.

Psaume XIX, 14.

L'explication que Iépheth donne des mots אָז אֵיתָם [2], qu'il rend dans sa traduction par حينئذ

[1] Iépheth traduit וַנִּירֵם par ورشقناهم « Nous leur lançâmes des traits. »

[2] La forme אֵיתָם pour אֶתֵּם, comme futur de תמם, n'était pas comprise par les grammairiens de cette époque, quoique déjà

أيّسَهم, mérite d'être rapportée à cause de sa singularité :

وقوله אז איתם يعنى عند وجودهم فى عزّهم ودولتهم.....
وعبرت איתם ايسهم من لغة ال-ترگوم مثل ולא איתי די
ימחא בידה · איתי גבר במלכותך وفى العبرانى לאיתיאל ואכל
وهو ترگوم יש

Les mots אז איתם signifient : « Lorsqu'ils existent dans leur force et dans leur puissance..... » J'ai traduit אִיתַם par أَيْسَهم « leur existence, ou *ils sont* », le faisant venir de la langue du *Targoum* (du chaldéen), comme ולא אִיתַי (*Daniel*, IV, 32 et *passim*), אִיתַי גבר (*Ibid.* V, 11). En hébreu (on trouve le mot אית) dans לְאִיתִיאֵל וְאוּכָל (*Prov.* XXX, 1); ce mot (אית) est la traduction chaldaïque de יֵשׁ « il y a ».

Pour qu'on puisse comprendre la fin de cette glose, il faut que nous fassions connaître l'explication plus singulière encore que Iépheth, dans son commentaire sur les Proverbes, donne du mot אִיתִיאֵל, dans lequel il ne voit point un nom propre, mais qu'il traduit par *existence de Dieu :*

وقوله לאיתיאל عرّف ان هذه الخطبة فى معنى ايسيّة الخالق
ولا غيره وقال לאיתיאל مكرّرًا فالاول هو فى معنى ايسيّة
الخالق ولا غيره لانه القدوس لذاته لم يزل ومكا (ولا .l) اول

la version chaldaïque en rendît bien le sens par אהי בלא מום « je serai sans défaut ». Saadia aussi en donne une explication fort étrange et tout à fait arbitraire. (Voy. Ewald, *Beiträge*, t. I, p. 23.)

له والكل محدّث غير قديم و לאיתיאל الثانى اراد به انه الموجود بعد وجود العالم لا يزول..... وقال ואכל اراد به انّى اقدر اقيم على ايسيّته دليلاً وبرهانًا

Par le mot לְאִיתִיאֵל, il fait connaître que ce discours traite de *l'existence du Créateur* et pas d'autre chose. Il répète le mot לאיתיאל, qui, la première fois, signifie l'existence du Créateur et pas autre chose; car il est le Très-Saint par son essence, il ne cesse pas, et il n'y a pas (d'être) qui l'ait précédé, tandis que l'univers est créé et non éternel. Par le second לאיתיאל, il veut dire qu'il existera après l'existence du monde, et qu'il ne cessera jamais..... Par וְאֻכָל, il veut dire: « Certes, je puis alléguer, pour son existence, des preuves et des démonstrations. »

On voit que Iépheth prend וְאֻכָל pour un verbe dans le sens de וְאוּכַל.

Psaume LV, à la fin du commentaire.

وفى هذا المزمور الفاظ غريبة فمنها אריד בשיחי وعبرته احدر مقام אוריד اذ فى اللغة וַיָּרֶד על הכרובים ועל התימורות والامر منه הָרֵד مثل וַיָּקָם הָקֵם فجاز ان افسّر אריד احدر وزدناه لفظة دمعتى كما يحسن فى المعنى وقد عبرها قوم اطيع الله بصلاتى..... ومنها מרוח סעה وهى من لغة الرحيل من וַיִּסַּע لانها بوزن עשה والامر منها סְעֵה مثل עֲשֵׂה ويكون ثلاث اوامر من هذه اللغة נְסַע סַע على راى قوم و סְעֵה..... ومنها יהבך وهو صعب جدّا فقد تحتمل

ان يكون اسمًا وتفسيره عطيّتك بمعنى عطيّتك من الله
ويحتمل انه مثل ביום עמדך מנגד وهو مقام لفظتين يعنى
وقف لك من حذاء والامر منه יָהַב مثل שְׁמַע פְּרַע وهو
قريب ويكون تفسيره اعطاك وذلك انه كما فى اللغة יְזַמּוּ
ירט הדרך الذى ال־יוד جوهريّة فى الكلمة فيكون امر יזמו
יְזַם ويكون [امر] יְרַט יְרַט ولنا זמם רשע ولنا ועל ידי רשעים
ירטני وليس ال־יוד فى جوهريّة الامر لانه امر זַמֵּם זַמֵּם
وامر יְרַטֵּנִי רַטֵּה كذاك فى لغة العطيّة بعضها بلا יוד مثل
הָבוּ לכם הָבוּ ליי הַב הַב ومنه بـיוד وهو יהבך

Dans ce psaume, il y a certains mots extraordinaires : D'abord אָרִיד (v. 3), que j'ai traduit par أُحْدِرُ « je fais descendre », en le prenant pour אוֹרִיד ; car il en existe dans la langue (un autre exemple, qui est) וַיָּרֶד על הכרובים (*Rois*, I, VI, 32), dont l'impératif est הָרֵד, de même que celui de וַיָּקָם est הָקֵם. Il m'était donc permis de rendre אָרִיד par *je fais descendre*, et nous y avons supplée le mot دُمُوعِي, conformément au sens [1]. Il y en a qui traduisent : *Je me soumets à Dieu par ma prière*..... Ensuite סָעָה (v. 9), mot qui a le sens de *s'en aller, partir* [2], de (la même racine que)

[1] La traduction rend les mots אָרִיד בְּשִׂיחִי par احدر دموعى فى نثّى : « Je fais descendre mes larmes en parlant ». Le verbe arabe نثّ signifie proprement « jaser, causer, divulguer.

[2] Iépheth rend les mots מֵרוּחַ סָעָה par من ريح الناقلة « d'un vent qui enlève ».

וַיִּסַּע; car il a la forme de עָשָׂה, et l'impératif est סָעֵה, comme עֲשֵׂה. Il y a de ce verbe trois impératifs : נְסַע, סַע, selon l'opinion de quelques-uns, et סְעֵה ..... Ensuite יְהִבְךָ (v. 23), qui est un mot très-difficile. Il se peut que ce soit un substantif, et qu'il faille l'expliquer *ton don*, dont le sens serait : *le don que tu reçois de Dieu.* Il se peut aussi que ce soit (un verbe) comme עֲמָדְךָ מִנֶּגֶד (*Obadia*, I, 11), qui est à la place de deux mots (עָמַד לְךָ), car le sens est : *il s'est tenu en face de toi;* l'impératif en serait יְהַב, comme שְׁמַע, פְּרַע, et c'est là (une explication) très-probable, de sorte qu'il faudrait traduire *il t'a donné* (יְהַב לְךָ)[1]. Car, de même qu'il y a dans notre langue יְזַמּוּ (*Genèse*, XI, 6), יְרַט (*Nombres*, XXII, 32), mots dans lesquels le י est radical, de sorte que l'impératif de יְזַמּוּ serait יְזַם, et que celui de יְרַט serait יְרַט, et que (d'un autre côté) nous trouvons זְמַם רשע (*Ps.* XXXVII, 12) et יְרַטֵּנִי (*Job*, XVI, 11), mots dont l'impératif ne présente pas de י radical [car l'impératif de זְמַם serait זְמַם, et celui de יְרַטֵּנִי serait רְטַה], — de même aussi dans le verbe qui signifie *donner*, il y a des formes sans י, comme הָבוּ לכם (*Deutér.* I, 13, et *passim*), הָבוּ לִי (*Psaume* XXIX, 1), הַב הַב (*Proverbes*, XXX, 15), et d'autres avec י, comme יְהִבְךָ.

Psaume LXXVIII, 9.

La traduction porte : بنو افريم متسلّحون رامون القوس أُقلبوا فى يوم الحرب « Les fils d'Éphraïm, armés,

[1] Les mots הַשְׁלֵךְ עַל־יְהוָה יְהִבְךָ sont ainsi paraphrasés dans la traduction de Iépheth : أَلْق نفسك على الله يعطيك مرادك فى اعدائك, « Remets-toi à Dieu, et il t'accordera ce que tu désires au sujet de tes ennemis ».

tirant l'arc, ont été tournés (mis en fuite) au jour du combat ». Dans le commentaire on lit :

وقوله נושקי يحتمل انه يريد به נושקי קשת רומי קשת مثل מזרקי יין التى ثم كلمة مضمرة ويحتمل انه اراد به נושק باسقاط ال-יוד لانه كما جاز חוקקי יושבי يجوز ايضا ان يكون נושקי נושק وليس فرق بين ما هو بنقطتين وبين ما هو بنقطة واحدة اذ لنا עלי ארץ بنقطتين ولنا מני מצרים بنقطة واحدة فيجوز ايضا ان يكون סמוך على סמוך ويكون معناه אפרים רומי קשת

Quant au mot נוֹשְׁקֵי (*état construit* sans complément), il se peut qu'on ait voulu dire נוֹשְׁקֵי קֶשֶׁת רוֹמֵי קֶשֶׁת, comme מִזְרְקֵי יַיִן, où il y a aussi un mot de sous-entendu [1]. Il se peut aussi qu'il ait voulu dire נוֹשֵׁק, et qu'il ne faille pas avoir égard au י; car, de même qu'il est permis de dire חוֹקְקֵי יוֹשְׁבֵי (pour חוֹקֵק, יוֹשֵׁב), il est permis aussi de dire נוֹשְׁקֵי pour נוֹשֵׁק. Il n'y a pas de différence (à cet égard) entre ce qui a deux points (ou *céré*), et ce qui a un seul point (ou *'hirek*); car nous trouvons עֲלֵי אֶרֶץ (*Job*, VII, 1), avec deux points, et d'un autre côté מִנֵּי מִצְרַיִם (*Ps.* LXVIII, 32), avec

[1] Selon Iépheth, les mots הַשֹּׁתִים בְּמִזְרְקֵי יַיִן (*Amos*, VI, 6), se traduiraient : « Qui boivent du vin dans des coupes de..... » et le complément (סומך) de מִזְרְקֵי serait sous-entendu, ce qui est aussi l'opinion d'Ibn-Ezra, qui sous-entend כֶּסֶף ou זָהָב; mais Ibn-Djanâ'h (*Kitâb al-luma'*, ch. XIX) et Kim'hi prennent מִזְרְקֵי dans le sens de l'*état absolu* מִזְרָקִים.

un seul point [1]. Enfin, il est possible aussi que ce soit un *état construit*, ayant pour complément un autre *état construit*, et que le sens soit : les Éphraïmites (armés, d'entre ceux) qui tirent l'arc.

Psaume CXXXIX, à la fin du commentaire.

ويجب ان نذكر الفاظا عويصة فى هذا الدبور ونبيّن طريق هذه اللغات فاولها بنتهه لرعي وتشتقّ من رعيون وهى

[1] Ici Iépheth n'a pas bien choisi ses exemples; car עֲלֵי a la forme du pluriel, et le י n'est pas paragogique; au contraire, il a été supprimé dans עַל, car avec les suffixes, on dit עָלַי, עָלֶיךָ, etc. Iépheth aurait mieux fait de citer מִנִּי (*Isaïe*, XXX, 11). Au reste, il n'explique pas quel sens aurait ici le mot נוֹשֵׁק. Dans un autre passage (*Lament.* I, 1), Iépheth explique l'usage du י paragogique en ces termes :

قولهِ رَبتي بنوم شرتي رسم للعبراني ان يكون اذا احتاج الى تفخيم كلمة مؤنّثة جعل الهاء تاءا وزاد مع التاء يود مثل قوله מלאתי وكذاك רבתי שרתי واذا كان لفظا مذكّرا فخّم بِيود فقط كقوله שוכני ومعناه שוכן ومثله המגביהי המשפילי היושבי חוצבי חוקקי ومثل هذا كثير

Quant aux mots רַבָּתִי et שָׂרָתִי, c'est l'usage de l'Hébreu, lorsqu'il a besoin de renforcer la prononciation d'un mot féminin, de changer le ה en ת, et d'ajouter au ת un י, comme par exemple מְלֵאתִי (*Isaïe*, I, 21); et il en est de même de רַבָּתִי et שָׂרָתִי. Si c'est un mot masculin, on le remplace par י seulement, comme on dit שׁכְנִי (*Deutér.* XXXIII, 16) dans le sens de שׁכֵן, de même הַמַּגְבִּיהִי, הַמַּשְׁפִּילִי (*Ps.* CXIII, 4-5), הַיֹּשְׁבִי (*Ps.* CXXIII, 1), חֹצְבִי, חֹקְקִי (Isaïe, XXII, 16); il y a beaucoup d'autres mots semblables.

كسدانيّة فى الاصل رعيونך על משכבך وكذلك רעיון רוח
ורעיון بوزن חביון עזו والـ-יוד والـ-נון غير جوهريّين والاصل
هو ريش وعين والثانى זרית وان الـ-תו ليس فى جوهريّة
فقد غلط الذى اشتقّها من זרת ارجو اذ تلك الـ-תו فى
جوهريّة..... פליאה דעת مثل כי יפלא ממך وصار وقف
اللحن على اللام من اجل ان وقف اللحن الثانى على اول حرف
من الكلمة الثانية فلو كان דעתי דעתו لقد كان الوقف على
الف פליאה דעתי وهذا يشبه קרא לילה

Il faut que nous parlions de quelques mots difficiles (qui se trouvent) dans ce discours, et que nous expliquions la règle de ces expressions. D'abord, le mot רַעְיִ (v. 2), qui est dérivé de רַעְיוֹן (pensée)[1], mot d'origine chaldéenne, p. e. רַעְיוֹנָךְ על משכבך (*Daniel*, II, 29); et de même (on dit en hébreu) רַעְיוֹן רוּחַ (*Ecclésiaste*, I, 17). רַעְיוֹן a la forme de חֲבִיוֹן (*Habac.* III, 4); le י et le ן ne sont pas des lettres radicales, et la racine est רע. — Ensuite זְרִיתִ (v. 3); le ת n'y est pas radical, et celui qui l'a dérivé de זֶרֶת (*Exode*, XXVIII, 16) a été dans l'erreur[2]; car ici le ת est radical..... פְּלִיאָה דַעַת (v. 6) est semblable (pour le sens) à יִפָּלֵא (*Deutér.* XVII, 8)[3]; l'accent tonique (dans פְּלִיאָה) est sur

[1] Iépheth traduit les mots בִּנְתָה לְרַעְיִ par ميّزت فكرى, «tu as distingué ma pensée».

[2] Peut-être Iépheth veut-il parler de Saadia. (Voy. Ewald, *Beiträge*, I, p. 71.)

[3] Dans la traduction, les mots פְּלִיאָה דַעַת מִמֶּנִּי sont rendus par خَفِيَتْ المعرفة عنى «la connaissance m'est cachée».

le *lamed*, parce que le second mot (דַּעַת) a l'accent sur la première lettre. S'il y avait דַּעְתִּי ou דַּעְתּוֹ, l'accent serait sur l'*aleph* (et on lirait) פְּלִיאָה דַּעְתִּי. Cela ressemble à קָרָא לַיְלָה (*Genèse*, I, 5)[1].

Psaume CXLII, 5.

اعلم ان הבט וראה مصدران ومعناهما הבט אביט وארא ראה

ولنا بهذا الوزن مصدر كقوله למען היה לה ברק

Sache que הַבֵּט et רְאֵה sont des infinitifs, dont le sens est (*je regarde* et *je vois*, comme s'il y avait) הַבֵּט אַבִּיט et אַרְאֶה רְאֵה. Nous trouvons un infinitif de cette forme dans ce passage : לְמַעַן הֱיוֹת לָהּ בָּרָק (*Ézéchiel*, XXI, 15)[2].

Lamentations, I, 12.

Iépheth traduit les mots לֹא אֵלֵיכֶם par أَلَيْسَ اليكم نادى, « N'est-ce pas vous que je dois appeler »? et dans le commentaire, il dit :

فسّرت לא אליכם اليس اليكم لأن لنا كثير لا معناه הלא

كقوله לעיניהם ולא יסקלונו ومثله כי עתה לא רבתה מכה

בפלשתים ومعناه הלא רבתה

J'ai traduit לא אליכם par اليس اليكم ; car nous trouvons souvent לֹא dans le sens de הֲלֹא, comme וְלֹא יִסְקְלֻנוּ (*Exode*, VIII, 22), et il en est de même de לֹא רָבְתָה (*Sam.* I, XIV, 30), dont le sens est הֲלֹא רָבְתָה.

[1] Il veut dire que l'accent de קָרָא est également *mil'el*, parce que לַיְלָה a l'accent sur la première lettre.

[2] Ibn-Ezra dit exactement la même chose.

Lamentations, 1, 13.

فسّرت ויردנה وسلّطها عليها اعنى سلّط النار على عظامى
واشتقّيت ויردנה من וירד מיעקב·ויורד מים עד ים الذى هو
דגש ومعنى التسلّط قد يفصح به בדגש ورفى كما يقـــول
ויורד ويقول ויורדו בדגת הים ويقول רפי אז ירד שריד ولا يجوز
ان يظن احد ان تفسير ויردנה من لشون ירידה لان لشون
ירידה ليس فيه דגש البتّة فاما ויורדהו אל כפיו فان تفسيره
قطف اى قطف العسل الى كفّيه وكما تعلم ان يقـــول فى
الزرع קצירה وفى الزيتون חביטה وفى الكرم בצירה כי תבצר כרמך
وفى المرّ אריתי מורי עם בשמי كذلك فى ال־דבש لفظة مفردة
كقوله ויורדהו אל כפיו

J'ai traduit וַיַּרְדֵּנָה *il l'a fait dominer sur eux*, c'est-à-dire, il a fait dominer le feu sur mes os, et j'ai fait venir וַיַּרְדֵּנָה de וַיֵּרֶד מִיַּעֲקֹב (*Nombres*, XXIV, 19), וַיֵּרֶד מִים עַד יָם (*Ps.* LXXII, 8), où il y a un *daghesch* (dans le ד); car (ce verbe, pris dans) le sens de *dominer* se prononce par *daghesch* ou *raphé;* ainsi on dit וַיֵּרֶד et וַיִּרְדּוּ (*Genèse*, I, 26), et on dit aussi, avec prononciation *raphé*, יָרֵד (*Juges*, V, 13)[1]. Il ne faut pas que quelqu'un suppose que וַיַּרְדֵּנָה puisse se traduire dans le sens de *descendre;* car le verbe qui a ce sens n'a jamais de *daghesch*. Quant à וַיַּרְדֵּהוּ אֶל־כַּפָּיו (*Juges*, XIV,

[1] Il paraît que Iépheth ne se rendait pas bien compte de la forme יָרֵד, futur *ăpocopé* du *piël*, où le *dagesch* est supprimé, parce qu'on ne redouble pas en hébreu la dernière lettre du mot.

9), ce verbe signifie *cueillir,* c'est-à-dire : *il cueillit le miel dans ses mains;* et de même que, comme tu sais, on dit, en parlant des semailles, קצר, de l'olivier, חבט, de la vigne, בצר, p. e. כִּי תִבְצֹר כַּרְמְךָ (*Deutér.* XXIV, 19-21), et de la myrrhe, אָרִיתִי מוֹרִי (*Cantique,* V, 1), de même on emploie un mot particulier en parlant du miel (c'est-à-dire רדה), comme dans וּיְרַדֵּהוּ אֶל־כַּפָּיו.

Ecclésiaste, I, 3.

ولفظة מה فى لغتنا تعمل سلبًا واثباتًا جميعًا ويعلم انه سلب
او اثبات من معناه فالذى هو اثبات فهو כי מה טובו ומה
יפיו · מה יפו דודיך وكثير من هذا فى الكتاب والذى هو
سلب כי מה חפצו وتعمل ايضا استفهامًا كقوله מה תאמר
נפשך وتعمل انكارًا مثل מה לך פה · מה לכם תדכאו עמי
فقوله هاهنا מה יתרון ב سلب فهى مقام אין יתרון לאדם

La particule מַה, dans notre langue, est employée à la fois comme négative et comme affirmative, et c'est par le sens qu'on reconnaît si elle est négative ou affirmative. Elle est affirmative dans כִּי מַה־טּוּבוֹ וּמַה־יָּפְיוֹ (*Zacharie,* IX, 17), מַה־יָּפוּ דוֹדֶיךָ (*Cant.* IV, 10), et négative dans כִּי מַה־חֶפְצוֹ (*Job,* XXI, 21). On l'emploie aussi dans le sens interrogatif, comme dans מַה־תֹּאמַר נַפְשֶׁךָ (*Samuel,* I, XX, 4), et dans un sens d'improbation, comme dans מַה־לְּךָ פֹּה (*Isaïe,* XXII, 16), et מַה־לָּכֶם תְּדַכְּאוּ עַמִּי (*Ibid.* III, 15). Dans notre passage, מַה־יִּתְרוֹן est une négation; car c'est à la place de אין יתרון לאדם *il n'y a pas d'avantage pour l'homme* [1].

[1] Iépheth dit à peu près la même chose dans son commentaire sur le Cantique des Cantiques, ch. V, v. 8.

Ces exemples, que j'ai cru devoir multiplier, à cause de l'extrême rareté des documents grammaticaux de cette époque, ne seront pas sans intérêt pour l'histoire de la grammaire hébraïque. On y trouvera mainte observation juste, et on reconnaîtra que les grammairiens hébreux du xe siècle n'en étaient plus aux premiers essais, et que des études plus ou moins solides avaient été faites sur divers points importants de la grammaire. Mais, comme nous l'avons déjà dit, ce qui manquait encore complétement, c'était une théorie saine sur les racines hébraïques et sur la conjugaison ; on ne connaissait pas les règles de permutation et de suppression des lettres *faibles* (א ה ו י), ni ce que les grammairiens arabes appellent l'*absorption* ou l'*insertion* (إدغام, הַכְלָעָה), ce qui fit qu'on confondait ensemble des racines totalement différentes, et qu'on admettait des racines de deux lettres, ou même d'une seule, comme le fait remarquer Ibn-Djanâ'h dans son introduction. La connaissance de la langue arabe, alors très-répandue parmi les Juifs, n'était pas restée sans toute influence sur les progrès de la grammaire hébraïque; mais l'étude de la grammaire arabe, qui seule pouvait mettre sur la voie les grammairiens hébreux, était encore trop négligée par les docteurs juifs, qui, au lieu d'y reconnaître un puissant secours pour l'intelligence de l'Écriture sainte, n'y voyaient qu'une étude oiseuse faisant perdre un temps précieux qui pouvait être mieux employé aux

études religieuses[1]. On cherchait à expliquer l'Écriture par elle-même, en prenant pour base de toute interprétation l'autorité de la ponctuation masorétique[2].

[1] Iépheth, qui en général se montre peu favorable aux études profanes, n'hésite pas à signaler l'étude de la grammaire arabe parmi les péchés dont ses contemporains se rendaient coupables ; voici comment il s'exprime dans son commentaire sur les Lamentations de Jérémie, ch. 1, v. 8 (fol. 27 r. du manuscrit de la Bibliothèque nationale) :

كل يوم كم עונות نرتكب وكم معاصى تجرى لنا ونحن مختلطون
بال-גוים ومتمثّلون بافعالهم وقصدنا نتعلم لغتهم بالنحو وننفق
الدراهم حتى نتعلمها ونترك علم לשון הקדש والبحث عن
מצות יי

Combien de péchés nous commettons chaque jour! Combien de fois il nous arrive de transgresser la loi! car nous nous mêlons aux Gentils, nous imitons leurs actions, nous cherchons à apprendre leur langue avec la grammaire, nous dépensons même de l'argent pour l'apprendre, et nous négligeons la connaissance de la langue sainte et l'étude des commandements de Dieu.

On verra plus loin qu'Ibn-Djanâ'h, en Espagne, avait à lutter contre des préjugés de cette nature.

[2] La ponctuation peu régulière qu'on rencontre dans la plupart des manuscrits karaïtes que j'ai rapportés du Caire, et dont M. l'abbé Bargès a parlé dans son Spécimen (p. xv et xvi), ne nous paraît pas de nature à fixer notre attention. Elle ne fait que reproduire une espèce de prononciation vulgaire des Juifs orientaux, et, en grande partie, on doit l'attribuer à l'ignorance des copistes. Elle ne présente pas d'uniformité, et les mêmes mots sont ponctués de différentes manières, selon le caprice du copiste. Ce n'est pas là, comme paraît le croire M. Bargès, une ponctuation propre aux karaïtes; on la rencontre aussi quelquefois dans les manuscrits des rabbanites d'Orient, par exemple, dans les commentaires de R. Tan'houm de Jérusalem, et c'est certainement à tort que M. Haar-

Les notes grammaticales que nous avons tirées des commentaires de Iépheth pourront donner une idée de ce que devaient être les connaissances grammaticales de Saadia Gaon, son contemporain, qui passait pour un des grands grammairiens de l'époque [1], et dont les écrivains rabbanites, passant

brücker y a vu un *système* de vocalisation propre à Tan'houm et plus simple que celui des masorèthes. (Voy. *R. Tanchumi Hierosolymitani commentarii in Prophetas arabici specimen*, Halle, 1842, in-8°, p. xx, note 1.) Dans ceux de nos manuscrits karaïtes qui sont écrits avec le plus de soin, et qui, en même temps, sont les plus anciens, par exemple les portions du commentaire de Iépheth sur le Lévitique et les Nombres, la ponctuation masoréthique est reproduite avec la plus scrupuleuse exactitude. Il est d'ailleurs facile de voir que Iépheth base son interprétation sur cette même ponctuation.

[1] Nous voyons par quelques passages de Iépheth, où évidemment il fait allusion à Saadia, que celui-ci se montrait jaloux de mériter la réputation de profond grammairien; Iépheth, à cet égard, lui lance quelquefois d'amers sarcasmes. Dans son commentaire sur la Genèse (ch. I, v, 2), nous lisons :

عبرت תהו تيه ومعناه الفراغ وقد غلط من جعل اشتقاق תהו من תהום اذ كان الميم فى תהום جوهريّة فلذلك تجد الميم فيها ابدًا لا تنفكّ منه فى تصريفه وجمعه كقوله תהומות יכסיומו فالعجب العجيب ممن يتعاطى بانه يعرف غوامض طريق اللغة ولا يبصر جليّها فجعل תהו يتصرف من תהום

J'ai traduit תֹהוּ par تيه, dont le sens est *vide*. Celui qui a fait venir תֹהוּ de תְּהוֹם a fait une erreur; car le *mem* dans תהום est radical, c'est pourquoi on l'y trouve toujours, sans qu'il en soit jamais séparé dans la déclinaison ou au pluriel, comme par exemple dans תְּהֹמֹת יכסיומו (*Exode*, xv, 5). Il faut vraiment s'étonner de celui qui s'arroge de connaître ce qu'il y a de plus obscur dans les règles de la langue, et qui ne voit pas ce qu'il y

sous silence les travaux des Karaïtes, font le premier grammairien hébreu.

a de plus évident, de manière à soutenir que תהו dérive de תְּהוֹם.

Voir le commentaire d'Ibn-Ezra.

Les mots כַּחֲצוֹת הַלַּיְלָה (*Exode*, XI, 4) sont rendus dans la traduction de Iépheth par عند تنصّف الليل «Lorsque la nuit se divisera», et dans le commentaire on lit :

واعلم ان כחצות הלילה مصدر مثل כעשות כעלות כראות والامر منه חצה مثل ותהי המחצה אשר חצה משה فليس هو مثل כחצי הלילה كما ظن من ليس له هداية فى طرق اللغة وهو يتعاطاها ويجوّز بها على שמעי כזב قوم פתאים

Sache que כַּחֲצוֹת est un infinitif comme כַּעֲשׂוֹת, כַּעֲלוֹת, כַּרְאוֹת, l'impératif est חֲצֵה, de la même racine que מַחֲצָה et חֲצָה (*Nombres*, XXXI, 36-42). Ce n'est nullement la même chose que כַּחֲצִי, comme l'a cru celui qui n'est point guidé par la connaissance des règles de la langue, mais qui se l'arroge, et qui exerce par là une autorité sur ceux qui écoutent le mensonge, peuple de sots.

Saadia traduit en effet فى نصف الليل.

(La suite à un prochain numéro.)

MÉMOIRE

SUR

LES COLONIES MILITAIRES ET AGRICOLES DES CHINOIS,

PAR M. ÉDOUARD BIOT.

Le gouvernement chinois a depuis longtemps employé ses troupes à des travaux de défrichement et de culture, en les cantonnant par groupes, et formant ce que nous appelons des colonies militaires. Les premières colonies de ce genre citées par l'histoire chinoise, remontent au 1er siècle avant l'ère chrétienne. Elles furent d'abord établies sur les frontières de la Chine et sur plusieurs points des pays conquis à l'ouest, pour approvisionner les troupes réunies dans ces localités éloignées. A certaines époques, après les guerres désastreuses qui ont, plus d'une fois, désolé l'empire, les colonies militaires furent réparties sur des terres de l'intérieur qui avaient été abandonnées par les propriétaires ou par les fermiers. Dans les mêmes circonstances, le gouvernement créa fréquemment aussi des colonies composées de familles du peuple

qu'il encouragea par des fournitures de semences et de bestiaux. Ce second genre de colonies est celui que nous désignons habituellement sous le nom de colonies agricoles.

Les rapports et les édits, relatifs à ces deux systèmes, sont très-nombreux. Ils ont été réunis, pour chaque dynastie, dans une section spéciale, jointe à son histoire officielle et intitulée : Section des *Tun-Tien*, littéralement : « champs cultivés par cantonnement. » Ma-touan-lin a fait des extraits de ces édits et rapports, et il en a formé la première moitié du kiven VII de son grand recueil, le *Wen-hian-thong-khao*, qui s'arrête au commencement du XIIIe siècle de notre ère. Des extraits plus étendus de ces mêmes documents se lisent dans un autre recueil encyclopédique, intitulé *Iu-haï*, lequel se termine à la même époque ; ils remplissent le kiven CLXXVII de cet ouvrage. Ensuite, la continuation du *Wen-hian-thong-khao* nous présente deux kiven, remplis de décrets et de rapports, rédigés pour le même objet, sous les dynasties des Youen et des Ming (1260-1644). Enfin, nous avons dans la collection des règlements de la dynastie mantchoue, *Thaï-thsing-hoeï-tien*, des renseignements précis sur l'étendue des colonies militaires qui existent actuellement sous cette dynastie, et quelques indications sur la manière dont elles sont dirigées.

Je me suis proposé d'examiner ces documents, pour compléter les recherches que j'ai déjà faites, il y a quelques années, sur la condition de la pro-

priété territoriale en Chine [1]. J'ai pensé que cette étude pourrait être de quelque utilité, en montrant que le gouvernement chinois n'a épargné ni l'argent, ni les soins, pour créer des colonies militaires sur les frontières de son empire, et ranimer, à l'intérieur, le travail de l'agriculture interrompu par la guerre. Les Romains nous ont légué le souvenir de leurs colonies de vétérans, en Italie, en Afrique, en Gaule, en Germanie. De nos jours, des colonies militaires existent à l'intérieur de la Russie et sur les frontières de l'Autriche; des colonies agricoles ont été formées avec des familles pauvres ou avec des condamnés dans les landes de la Belgique. L'organisation et les résultats de ces créations nouvelles ont été étudiés soigneusement par des hommes distingués. La France elle-même essaye aussi maintenant de fonder des colonies agricoles en Algérie, pour occuper l'excédant de sa population. Il y a donc, ce me semble, quelque intérêt à connaître ce qu'a fait, à cet égard, un peuple aussi patient que le peuple chinois, qui a contribué puissamment à la civilisation de l'Asie centrale, et qui est appelé à coloniser, par ses émigrations, toutes les îles de l'archipel indien.

On formerait un volume in-8° en traduisant la masse de documents que je viens de citer; mais l'histoire chinoise n'est pas assez importante aux yeux des Européens, pour publier la traduction lit-

[1] *Journal asiatique*, 1838.

térale de ces rapports et de ces ordonnances, qui offrent d'ailleurs de fréquentes répétitions. Je me bornerai donc à me servir des recherches faites par les savants indigènes, pour composer un mémoire sur les colonies militaires et civiles des Chinois. Je résumerai dans ce mémoire les résultats les plus saillants que présente l'histoire de ces colonies. Je montrerai que leur direction forme, depuis plus de douze cents ans, une branche spéciale de l'administration chinoise; et je donnerai pour quatre grandes dynasties, celles des Thang, des Youen, des Ming et des Mantchoux, le nombre total des mesures de terre exploitées par des colons civils ou militaires.

DYNASTIE HAN, DU IIe SIÈCLE AVANT J. C. AU IIIe SIÈCLE DE NOTRE ÈRE.

D'après les annales officielles, les Chinois commencèrent à établir des colonies militaires, vers la fin du IIe siècle avant notre ère. Les premiers essais furent faits sur la frontière nord-ouest de la Chine, par ordre de l'empereur Han-wou-ti, sous lequel les armées chinoises commencèrent à s'avancer vers la partie de l'Asie centrale qui s'étend au delà du désert de sable, depuis le lac Lop jusqu'à Kaschgar et Yarkhand. Un de ses généraux, nommé Ho-khiu-ping, ayant chassé les Hiong-nou de cette région fertile, l'an 120 avant notre ère, Han-wou-ti ordonna d'établir des colonies militaires sur trois points du chemin qui y conduisait, à Tchang-yé

(Kan-tcheou), à Thsieou-thsiouen (So-tcheou), à Tun-hoang (Cha-tcheou), et plus loin, en allant vers l'ouest, à Khiu-li, localité qui paraît avoir été située au delà du lac Lop [1]. Elles étaient destinées principalement à faciliter le ravitaillement des troupes envoyées dans cette contrée éloignée, dont la possession mettait les Chinois en rapport avec les Youe-tchi, peuple ennemi des Hiong-nou, et les autres peuples occidentaux. Celle de Khiu-li était destinée à devenir un centre de gouvernement, et son chef eut le titre d'*Hiao-weï*, protecteur-pacificateur. Ce nom et celui de *Tou-weï*, pacificateur de district, furent, dans la suite, spécialement attribués aux gouverneurs des districts du Si-yu, ou pays occidental. Sur la fin du règne du même empereur Wou-ti (90 à 80 avant notre ère), un intendant des fournitures de grains, appelé Sang-hong-yang, proposa de fonder une autre colonie de soldats dans un lieu plus avancé vers l'ouest et nommé *Lun-thaï*, « la tour des roues », où l'on trouvait abondamment de l'eau, des pâturages, et une vaste étendue de terres susceptibles d'être cultivées par irrigation. Cette colonie devait être divisée entre trois officiers protecteurs, chargés de lever le plan cadastral, de creuser des canaux, de donner l'impulsion aux travaux de culture. Elle devait être défendue par des détachements de cavaliers, tirés de Tchang-ye et de Thsieou-thsiouen. Sang-hong-yang disait dans sa requête qu'il y aurait, après un an,

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 1-4.

une quantité notable de grains récoltés, qu'alors des hommes pauvres et robustes viendraient sur les lieux cultivés et cultiveraient de nouvelles terres, qu'on bâtirait peu à peu des pavillons d'administration avec une muraille continue pour tenir en respect les peuples occidentaux, et qu'on formerait ainsi un gouvernement parfaitement placé pour seconder celui du pays des Ou-sun. L'empereur Wou-ti, qui voyait la Chine épuisée par trente-deux ans de guerre extérieure, rendit à ce sujet un long édit que l'on peut lire dans le recueil *Kou-wen-youen-kiên*, et qui conclut au rejet de la proposition; mais elle fut reprise par Tchao-ti, son successeur, qui colonisa le territoire de Lun-thaï et le réunit à celui de Khiu-li. Ensuite, à la date de l'an 68 avant J. C. Siouen-ti envoya dans le pays de Khiu-li, un fort détachement de condamnés graciés pour y faire des cultures et des approvisionnements de grains. Cette nouvelle colonie fut commandée par un secrétaire d'État et par un officier protecteur. Elle fut le centre d'opérations militaires dirigées contre le pays voisin des Ouigours (Kiu-ssé), qui s'étendaient jusqu'à Tourfan. Ceux-ci se soumirent, et reçurent une colonie de trois cents soldats qui fut bientôt attaquée par les cavaliers Hiong-nou. On envoya de Khiu-li quinze cents soldats à son secours; mais, comme elle était trop éloignée, elle fut bientôt abandonnée et le pays des Kiu-ssé fut laissé aux Hiong-nou par un traité de l'an 62. Plus tard, sous Youen-ti (48-32 avant J. C.), les Chi-

nois reprirent ce territoire aux Hiong-nou affaiblis, et y constituèrent un protectorat permanent (*Hiao-weï*).

L'empereur Tchao-ti établit aussi, l'an 77 av. J. C. une autre colonie militaire à I-siun, près du lac Lop, dans le pays des Chen-chen, dont le chef avait sollicité l'alliance chinoise. Cette colonie fut dirigée par un commandant de cavalerie ayant sous ses ordres quarante officiers militaires. Ensuite, un officier pacificateur de district (*Tou-weï*) fut placé dans cette localité qui fut érigée en gouvernement. Telle fut l'origine des gouvernements militaires fondés successivement par les Chinois dans l'Asie centrale.

Vers la même époque, la frontière occidentale du Chen-si, aux environs de Kin-tching (Lan-tcheou), était occupée par la horde des Sien-ling. Plus loin, se trouvaient d'autres peuplades d'origine tibétaine, désignées par les Chinois sous le nom général de Khiang. L'an 63 avant J. C. un échange d'otages ayant eu lieu entre quelques-unes de ces peuplades et les Sien-ling, les Chinois craignirent une attaque. Un délégué impérial, envoyé sur les lieux, convoqua dans sa tente trente chefs des Sien-ling, et les fit massacrer. Les barbares exaspérés se jetèrent sur le territoire chinois au printemps de l'an 61, et un vieux général très-expérimenté, nommé Tchao-tchong-koué fut chargé de les punir. Pendant qu'il faisait ses dispositions, en établissant des postes et des retranchements, le gouverneur de Tchang-yé (So-tcheou) fut autorisé par l'empereur à envoyer

de ce côté une expédition qui s'empara d'une ville des Sien-ling, située au midi de Kin-tching. A cette nouvelle, l'empereur décerna au gouverneur de Tchang-yé, le titre de vainqueur des Khiang, et envoya à Tchao-tchong-koué l'ordre de pousser vivement les opérations de la guerre; mais celui-ci prit sur lui de ne pas exécuter immédiatement cet ordre. Il exposa, dans un long rapport adressé à l'empereur, qu'il fallait établir des colonies fixes de soldats dans le pays disputé, que c'était le meilleur moyen d'y entretenir sans frais des forces suffisantes et de détruire entièrement la horde des Sien-ling. Ce rapport, qui est encore considéré comme un modèle, nous a été conservé dans les annales[1]. Tchong-koué demande que l'on mette à sa disposition dix mille hommes qui seront répartis dans les positions les plus importantes, et que l'on donne à chaque homme vingt *meou* (un peu plus d'un hectare) à cultiver. A la fonte des glaces, ces hommes feront, dit-il, les premiers travaux d'établissement, tels que construction de ponts, approfondissement des canaux, construction ou réparation des pavillons d'administration. Quand les herbes auront poussé, on formera un corps mobile de cavalerie avec des chevaux de charge pour les fourrages; à l'époque de la récolte, des détachements conduiront des grains au chef-lieu Kin-tching qui se trouvera approvisionné. Par ce système, on économisera les

[1] *Wen-hian-thong-khao*, kiven VII, fol. 3; *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 5.

frais de la nourriture des dix mille hommes, évaluée par mois à 27,363 décuples boisseaux de grains et à 388 décuples boisseaux de sel. On ne dégarnira pas l'intérieur de l'empire, et l'on évitera les expéditions temporaires qui fatiguent les soldats et en font périr un grand nombre sans résultat. On aura constamment sur les lieux une masse d'hommes qui conserveront la discipline militaire, cultiveront et combattront tour à tour, de sorte que les Sien-ling, chassés de leurs meilleurs pâturages, se retireront dans le mauvais pays, où ils périront de faim et de froid. Tchong-koué énumère en tout douze avantages, présentés par le système des colonies fixes, et termine son rapport en disant : « Ainsi, l'on fera la conquête du pays, sans se donner de peine, et la facilité du service ordinaire laissera des ressources suffisantes pour les cas imprévus. »

Ce rapport fut discuté en conseil des ministres, et finit par être adopté. On licencia donc les troupes régulières, on créa des colonies fixes, et bientôt après, les peuplades barbares voisines de Kin-tching se soumirent à la domination chinoise [1].

L'an 42 avant J. C. sous Youen-ti, on étendit ce système aux environs de Loung-si (Koung-tchang-fou), dont on avait expulsé les Khiang. On licencia les troupes réunies pour cette expédition, et on établit des colonies militaires sur divers points du pays nouvellement conquis [2].

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 5-7.
[2] *Ibid.* fol. 8.

Soixante et dix ans plus tard, après les troubles qui désolèrent la Chine sous l'usurpateur Wang-mang, et qui amenèrent sa chute, le premier empereur des Han orientaux, Kouang-wou, ordonna à plusieurs de ses généraux d'établir, à l'intérieur, des colonies militaires dans quelques districts qui n'étaient pas encore complétement pacifiés. Les Annales citent celles de Kiun-tcheou, dans le Hou-kouang, d'Youen-tchong ou Lieou-tcheou dans le Kouang-si, de Nan-yang, de Sin-ngan, de Iu-tcheou, dans le Ho-nan, de Tching-tou dans le Ssé-tchouen, qui furent organisées durant les années 28, 29 et 30 de notre ère. Un édit de cette dernière année enjoignit de faire aussi des colonies militaires sur les frontières du nord et de l'orient, pour tenir les barbares en respect[1]. Des dépôts de grains furent formés sur plusieurs points ainsi colonisés, et les terres concédées furent imposées au trentième du produit. Le texte des Annales dit qu'on suivit en cela l'ancien règlement, d'où l'on doit conclure que cette proportion, équivalente au tiers de la taxe habituelle, avait déjà été fixée par les premiers Han. Ces colonies furent peuplées par des envois réguliers de condamnés graciés, ou de soldats licenciés. Les biographies de divers généraux mentionnent celles qui furent organisées, l'an 36, dans les environs de Thaï-Youen et de Taï-tcheou (Chan-si) jusqu'à Ping-tching, ancienne ville à l'est de Thaï-thoung; et,

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 9-10.

l'an 38, dans les arrondissements de Tching-ting et de Ling-tcheou (Pé-tchi-li).

Les colonies fondées par Tchao-tchong-koué à l'ouest du Chen-si, étaient alors dans une triste situation. Elles avaient été dévastées par les Khiang, qui s'étaient avancés jusqu'à Kin-tching ou Lan-tcheou, et plusieurs officiers de la cour conseillaient d'abandonner ce pays trop exposé aux incursions des barbares. Un général nommé Ma-youen combattit cette proposition dans le conseil, et fut envoyé sur les lieux, l'an 36, pour y rétablir l'ordre. Ma-youen rappela les colons qui s'étaient dispersés, répara les murs des villes, établit des postes sur les chemins de communication, ouvrit des défrichements, dirigea les eaux, encouragea les cultivateurs et les éleveurs de bestiaux. L'an 45, il reprit l'offensive et attaqua les Ou-houan, fraction des peuples sauvages, désignés dans l'ancienne histoire sous le nom général de barbares des montagnes (*Chan-joung*[1]).

Pendant les troubles intérieurs de l'empire, les Hiong-nou étaient rentrés dans le pays fertile qui leur avait été enlevé entre les chaînes du Thien-chan et du Kouen-lun. Les Ouigours ou Kiu-ssé avaient secoué le joug de la suprématie chinoise. La route du commerce entre la Chine et l'Occident se trouvait donc de nouveau fermée. L'ordre fut rétabli par la grande expédition vers l'Occident, que l'empereur Ming-ti ordonna l'an 72, et que dirigea le général Pan-tchao. Le pays, débarrassé d'ennemis, fut oc-

[1] *Ia-haï*, kiven CLXXVII, fol. 9.

cupé militairement; des colonies permanentes furent fondées sur plusieurs points où l'on pouvait cultiver les cinq espèces de grains et planter des mûriers. La section des mémoires sur les pays occidentaux, jointe aux annales de la seconde dynastie Han, mentionne la colonie des I-'ou, établie l'an 73, mille li à l'ouest de Tun-hoang (Cha-tcheou) et au nord du pays des Chen-chen, près du lac Lop. Abandonnée en 77, elle fut rétablie, l'an 119, par l'envoi de mille hommes, et constituée définitivement l'an 131, avec un commandant militaire. La même section nomme aussi la colonie de Lieou-tchong, fondée, en 123, au nord de la précédente et sur le territoire de Tourfan. Ces postes avancés de la civilisation chinoise étaient très-exposés aux incursions des nomades Hiong-nou. Les Ouigours cherchaient aussi à reprendre leur ancien domaine. Cependant, après les victoires de Pan-yong, fils de Pan-tchao (124 de J. C.), ces deux peuples se désunirent et se dispersèrent. Le pays, si longtemps disputé, reconnut définitivement la suprématie des Chinois.

Entre les mêmes époques, le système des colonies militaires fixes fut étendu à l'ouest direct du Chen-si, dans le pays de Hoang-tchong qui correspondait au district actuel de Si-ning, près du grand lac occidental Kouke-noor [1]. L'an 88, après une expédition heureuse contre les Khiang rebelles, on établit une pareille colonie dans le pays des Khiang protégés, ou

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 12.

autrement alliés des Chinois. Cette colonie, composée de deux mille condamnés, dont la peine avait été commuée, ne fit que réparer les murs des villes et des forts. L'an 102, les Khiang rebelles furent de nouveau châtiés, et cessèrent leurs brigandages dans les environs du lac Kouke-noor, appelé par les Chinois la mer d'Occident (*Si-haï*). Alors on répara l'ancien chef-lieu de ce district, qui devint le centre d'un protectorat spécial, et un corps de troupes fut cantonné en colonie à Loung-ki. Ensuite un administrateur de Kin-tching, proposa de répartir sur cette frontière vingt-sept colonies militaires, jusqu'à Kien-weï (Kia-ting du Ssé-tchouen). On proposa ensuite l'établissement de sept autres plus au nord. Tous ces projets furent approuvés, de sorte qu'il y eut ainsi trente-quatre colonies créées simultanément sur les deux rives du fleuve Jaune. Mais elles ne durèrent que peu d'années, et furent abandonnées entre les années 107 et 114, après de nouvelles incursions des Khiang. Ceux-ci furent de nouveau battus en 126, et se soumirent tous. Alors, en 129, sur la proposition d'un ministre d'État, l'empereur Chun-ti ordonna de faire de nouveau des colonies militaires et des approvisionnements de grains, sur la frontière boréale et occidentale du Chen-si. La colonie militaire de Houng-tchong fut placée entre les deux fleuves (probablement entre deux des grandes sinuosités que le fleuve Jaune forme au-dessous de sa source); ensuite elle fut reportée dans les hautes terres, vers Si-ning, pour

tranquilliser les Khiang, qui s'inquiétaient de son voisinage. Ceux-ci étant restés en repos, cinq nouvelles divisions de colonies furent constituées dans ce pays de Hoang-tchong, qui offrait des plaines fertiles, de l'eau, des pâturages et un lac salé, conditions favorables pour élever des bestiaux. En 133, le protectorat du midi de Loung-si fut reconstitué, et le territoire fut occupé définitivement [1].

Les noms des lieux où se trouvaient ces diverses colonies militaires sont donnés par le texte sans explication, de sorte que je n'ai pas pu déterminer leur position exacte. Il n'est pas possible d'ailleurs d'apprécier l'importance réelle de ces colonies, parce que le texte n'indique point la superficie territoriale qu'elles embrassaient. Cette donnée se trouve habituellement dans les documents postérieurs, qui comptent le nombre de centaines de *meou* défrichés par telle ou telle colonie. Le *meou* est la mesure agraire généralement usitée en Chine. Depuis les Thsin, ou depuis le milieu du IIIe siècle avant notre ère, il représente un rectangle de 240 *p'ou* sur 1 *p'ou* de large. Le *p'ou* est égal à 5 *tchi* ou pieds chinois, d'après le *Souan-fa-tong-tsong*, traité usuel de règles mathématiques qui est suivi en Chine, et aussi d'après l'estimation des missionnaires (t. III de leurs mémoires, p. 345); mais le dictionnaire de Khang-hi dit que le *p'ou* est égal à six *tchi*. Le *Cheou-chi-thong-khao*, traité spécial d'agriculture, dit que le *meou* est de 240 *p'ou* sur

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 13.

1 *p'ou* de large, et que le *p'ou* est, tantôt de 5, tantôt de 6 *tchi*, ce qui fait deux valeurs différentes pour la surface d'un *meou*. Le *tchi* lui-même a varié sensiblement, comme l'histoire le montre. On voit dans un mémoire inédit d'Amyot, qui existe à la Bibliothèque nationale, que le pied qui a été le plus généralement usité en Chine, depuis notre ère, est le pied de l'ancienne dynastie Chang, lequel est encore le pied impérial de la dynastie actuelle. C'est à ce pied, ou plutôt encore au pied de l'arpenteur, qui est plus grand de $\frac{1}{40}$, qu'on paraît devoir rapporter les nombres de *meou* et de centaines de *meou*, cités dans les recensements officiels des grandes dynasties Thang, Soung, Youen, et Ming. D'après la figure donnée par Amyot, ce pied impérial est égal à 320 millimètres; mais ce pied n'aurait que 308 millimètres, si on le calcule d'après la valeur du degré, qui contient 200 *li* de 1800 *tchi*, d'après les opérations géodésiques des missionnaires. Il n'aurait même que 306 millimètres, si l'on prend la valeur déduite des mesures de M. de Prony sur des étalons d'ivoire envoyés de Canton. Suivant que l'on adopte l'une ou l'autre de ces évaluations, le pied de l'arpenteur aura 328, ou 315,7, ou 315,75 millimètres. L'annuaire du bureau des longitudes donne pour sa valeur 319,6 millimètres.

On ne peut vouloir obtenir une exactitude mathématique avec de pareils éléments. Mais, comme il me paraît utile de joindre aux nombres de *meou* cités par les textes, une évaluation approximative

en hectares, je prendrai, pour le pied de l'arpenteur, la moyenne des quatre valeurs précédentes qui est 320 millimètres, à très-peu près. Alors le *p'ou* de cinq pieds sera égal à 1 mètre 60 centimètres, et celui de six pieds à 1 mètre 92 centimètres; et selon qu'on prendra l'une ou l'autre de ces valeurs, le *meou* représentera 6 ares et $\frac{144}{1000}$ ou 8 ares et $\frac{816}{1000}$. La différence est considérable; mais elle n'est pas surprenante. Notre ancien arpent variait de même et représentait 33 ares, 42 ares, ou 51 ares, selon qu'il était calculé en perches de 18, 20, ou 22 pieds. Comme le *meou* en *p'ou* de cinq *tchi* me paraît avoir été le plus généralement employé, d'après le témoignage du *Souan-fa-tong-tsong* et des missionnaires, j'adopterai la valeur qui lui correspond. En conséquence, dans les citations que j'aurai occasion de rapporter, j'évaluerai, en nombres ronds, le *meou* à 6 ares, et chaque centaine de *meou* à 6 hectares.

Le produit des récoltes obtenues dans ces exploitations est souvent mentionné par le texte des Annales en *chi* de dix *teou* ou boisseaux. Ce *chi* est une mesure de poids qui a toujours représenté 120 *kin* ou livres chinoises; mais le *kin* a certainement varié depuis les anciens temps. D'après les résultats que j'ai obtenus, en comparant le poids des monnaies chinoises de diverses époques qui existent à la Bibliothèque nationale, avec celui que leur assigne le texte des annales[1], on peut admettre que

[1] Voyez mon Mémoire sur le système monétaire des Chinois, *Journal asiatique*, 1837.

le *kin* légal pesait, sous les Han, 252 grammes; sous les Thang, du VIIe au Xe siècle, 550 grammes, et sous les Soung, du Xe au XIIIe siècle, 602 grammes. Il ne paraît pas avoir sensiblement varié depuis cette époque. Le *chi* de 120 *kin* a donc pesé successivement 30, 66, et enfin 72 kilogrammes. On devra appliquer ces valeurs différentes aux nombres de *chi* ou décuples boisseaux, cités par moi d'après le texte des Annales, aux trois époques que je viens d'indiquer.

La fin du IIe siècle de notre ère fut signalée en Chine, par une forte épidémie, suivie de grands troubles. Des bandes d'insurgés, appelés les bonnets rouges, ravagèrent les provinces de l'Orient et du Centre. Beaucoup de cultivateurs ayant abandonné leurs terres, il y eut disette dans les vastes contrées arrosées par le fleuve Jaune, le Hoaï, et le Kiang. Les soldats des armées impériales, n'ayant plus de vivres, faisaient la maraude, ou mangeaient des mûres et des pousses tendres de roseaux. Tous se débandaient, de sorte que les armées se trouvaient complétement détruites, sans qu'elles eussent vu l'ennemi. La misère fut si grande qu'on mangea de la chair humaine. Le premier ministre, Tsao-tsao, ayant enfin détruit les bonnets rouges, résolut d'établir, dans diverses localités, des colonies militaires et des colonies civiles pour se procurer des grains et approvisionner ses troupes. Les Annales citent spécialement les cultures de ce genre commencées en 196, d'après l'ordre de Tsao-tsao, sur

les terres du Hiu-tcheou (Ho-nan), et dirigées par Tsao-chi, leur gouverneur en titre. Elles mentionnent, avec plus de détail encore, les digues, les écluses, les rigoles d'irrigation, exécutées en 209 à la colonie militaire d'Ho-feï (Liu-tcheou), près du lac Tsiao du Kiang-nan et sous les ordres de Lieou-fo, administrateur de la province d'Yang-tcheou. Des préposés à la culture furent nommés dans diverses provinces. La population dispersée revint à ses travaux, et le calme se rétablit momentanément par ces sages mesures.

ÉPOQUE DES TROIS ROYAUMES. IIIe SIÈCLE.

De l'an 220 à l'an 260, pendant la guerre des trois royaumes qui se disputaient l'empire de la Chine, les Annales mentionnent : la colonie militaire établie, en 234, sur les bords de la rivière Weï, près de Wou-kong (Chen-si), par le fameux général Tchou-ko-liang, qui soutenait les Hân du Ssétchouen ; puis la colonie civile de Haï-tchang (Kouang-tong), et quelques autres essais faits en 226, à une époque de disette, dans le royaume méridional de Ou; puis encore un transport considérable de gens du peuple, entre les années 220-227, pour coloniser le district de Tchou-tcheou (Kiang-han) ; enfin, un vaste système de cultures du même genre, exécutées en 242, au nord et au sud de la rivière Hoaï, pour approvisionner l'armée du royaume de Weï, qui devait envahir le Midi. Celles-ci furent proposées par un secrétaire d'État nommé Teng-'aï ; et le mémoire

qu'il rédigea à cet effet est comparé, pour la justesse des idées et la netteté de l'exposition, à celui que Tchao-tchong-koué avait présenté à l'empereur Siouen-ti des premiers Hân [1]. Teng-'aï y indique spécialement la bonne qualité des terres situées entre Tchin-tcheou et Jou-ning et aux environs de Hiu-tcheou. Il démontre que, sur les cinquante mille soldats réunis au nord et au sud du Hoaï, on peut en utiliser dix mille en colonie militaire, pour cultiver ces terres, creuser des rigoles d'irrigation et des canaux navigables. Il calcule que l'approvisionnement de ces cinquante mille hommes représente par an cinq millions de décuples boisseaux, et qu'on pourra, en six ou sept années, amasser sur les bords du Hoaï trente millions de décuples boisseaux, ce qui ferait la nourriture de cent mille hommes pendant cinq ans (il faut lire trois ans). Ce projet fut approuvé et son exécution confiée à Teng-'aï lui-même. Les troupes ouvrirent une tranchée pour conduire une partie des eaux du fleuve Jaune [2] vers la rivière Pien, qui rejoint le Hoaï; elles élevèrent des digues au midi et au nord de Yng-tcheou, creusèrent 300 *li* de canaux ou rigoles, et arrosèrent une surface de vingt mille centaines de *meou*, environ 120000 hectares. Les cultures furent divisées en inspections agricoles et colonies militaires, qui s'étendirent de Cheou-tchun jusqu'à

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 15-16-17.

[2] On se rappellera que la grande masse des eaux du fleuve coulait alors au nord-est, à partir du territoire d'Hoaï-khing-fou.

Lo-yang. Des récoltes magnifiques furent obtenues et remplirent les magasins construits au nord du Hoaï.

L'exemple de Teng-'aï fut imité par un gouverneur du Chan-tong méridional, et par un général qui occupait le district de Kiang-ling (King-tcheou du Hou-kouang). Tous deux, vers la même époque, employèrent les troupes placées sous leurs ordres, à de grands travaux d'assainissement et de défense. Ils les organisèrent en brigades qui, tour à tour, travaillaient ou protégeaient les travailleurs. Ils leur firent construire des digues, creuser des canaux, et cultiver des terres, pour nourrir l'armée.

DYNASTIE TSIN. DE LA FIN DU IIIe AU COMMENCEMENT DU Ve SIÈCLE.

Cette application avantageuse des troupes fut continuée, sous les Tsin, successeurs des Weï, par Yang-ki, gouverneur militaire du King-tcheou (Hou-nan actuel [1]). En 269, 80000 *meou* (environ 4800 hectares) furent ainsi mis en culture à 700 *li* de Siang-yang, dans le district de 'An-lo. Le bassin marécageux, compris entre le Han et le Kiang, fut assaini progressivement par les efforts combinés des soldats et des gens du peuple. En 280, après la conquête du royaume de Ou, un gouverneur de la même vaste contrée, arrosa une grande étendue de terres par des barrages habilement disposés, les

[1] Biographies de plusieurs officiers citées par l'*Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 17-18.

répartit par lots, et rendit navigables les cours d'eau des districts d'Yong-tcheou et de Koueï-lin sur le versant septentrional de la chaîne des Nan-ling. Les soldats furent encore employés à la culture des terres par le gouverneur du Kouang-tchong (Chen-si), qui travaillait à leur tête avec ses officiers. En 276, une colonie de condamnés aux travaux forcés, fut établie dans le district de Yé (Tchang-té-fou du Ho-nan), et disposée par cantonnement de quatre-vingts hommes obéissant à un chef, selon le régime des colonies militaires. Ce passage est extrait de la section des vivres et du commerce (*Annales de la dynastie Tsin*).

Ces Annales mentionnent peu de faits du même genre, pendant le IVe siècle, et jusqu'à la fin des Tsin. Selon leur récit, Youen-ti, le cinquième empereur de la dynastie, ayant déclaré par un édit rendu en 318 pour encourager l'agriculture, que le classement, par ordre de mérite, des gouverneurs de districts, serait réglé sur la quantité de grains qu'ils feraient entrer dans les magasins de l'État, tous les commandants des garnisons et des postes militaires, s'empressèrent d'occuper leurs soldats à la culture des terres, afin d'avoir de l'avancement. En 319, après une année de disette qui avait dépeuplé le pays de Ou, c'est-à-dire la partie orientale du Kiang-nan et du Tché-kiang, un général rappela les mesures prises dans des circonstances analogues par Wou-ti de la dynastie Weï, et demanda qu'on établît, sur les terres abandonnées,

des colons surveillés par des officiers d'agriculture, qu'on récompensât les bons travailleurs, et qu'on ne fixât la taxe, proportionnellement au produit, que la troisième année après l'ouverture des travaux. Le texte ne dit pas si ce projet fut exécuté. En 357, Keou-tsié, général qui commandait le district de Hoaï-in (Hoaï-'an-fou), créa à Lin-hoaï, au sud-ouest du lac Hong-tseu, des colonies agricoles qui réussirent bien. Ces cultures furent ensuite abandonnées, puis rétablies avec succès, en 560, sous les Thsi du nord.

V^e^, VIe SIÈCLE.

Après les Tsin, les citations de colonies militaires ou civiles sont très-rares dans l'histoire des courtes dynasties qui se succédèrent au nord et au midi de la Chine, durant environ deux siècles, jusqu'à l'avénement des Souï. Kao-ti, fondateur de la dynastie Thsi, entre les années 479 et 483, engagea fortement son ministre Weï-tsong-tsou, à établir des colonies agricoles dans les plaines de Thaï-ho, sur un affluent de la grande rivière Hoaï. Cent mille *meou* (environ six mille hectares) furent fertilisés par l'irrigation. En 541 et 545, des colonies à travail forcé, furent créées dans l'empire du Nord, celui des Weï postérieurs, pour approvisionner les greniers de l'armée et de l'État, après une grande sécheresse. D'après les termes du rapport présenté par le secrétaire d'État auteur du projet, on prit dans chaque arrondissement une famille sur dix.

Chaque colon reçut cent *meou* (6 hectares) à cultiver, ce qui devait produire annuellement 60 décuples boisseaux. En 563, l'empereur Wou-tching, des Thsi du Nord, ordonna d'établir des colonies militaires ou autres, dans tous les postes principaux des frontières de son empire. Il plaça à leur tête des préposés nommés *Tou-ssé-yu-ssé*, dont chacun eut la surveillance de 5000 *meou* (environ 300 hectares). Les Annales citent particulièrement les colonies qui furent alors établies sur plusieurs points du Pe-tchi-li, et aux environs de Hoaï-khing-fou et de Weï-hoeï, dans les plaines souvent inondées par le fleuve Jaune. Enfin, en 583, lorsque Wen-ti des Souï eut réuni toute la Chine sous sa domination, ce prince ayant trouvé la frontière du nord dévastée par les incursions des Thou-kioué ou Turcs orientaux, et des Thou-kho-hoen, ordonna au gouverneur général du So-fang, qui comprenait le district de Ning-hia et le pays d'Ortous, d'organiser une ligne de colonies militaires au nord de la grande muraille. En outre, il établit des colonies militaires autour des forts du pays à l'ouest du fleuve Jaune, ou autrement du district d'Yen-'an; il mit à leur tête des officiers spéciaux, nommés Tchang-ping-kien, et fit diriger les grains récoltés vers sa capitale (Si-'an-fou).

DYNASTIE THANG, VIIe, VIIIe ET IXe SIÈCLE.

Le système des cultures par colonies, prit une extension notable sous la grande dynastie Thang

qui régna sur la Chine entière, pendant près de trois siècles. On trouve des renseignements, sur l'organisation et le nombre de ces nouvelles colonies, dans plusieurs documents officiels joints aux Annales des Thang[1]. On doit consulter aussi les passages recueillis par l'auteur de l'Iu-haï, dans les biographies de cette époque, et dans deux collections intitulées *Thoung-tien* et *Hoeï-yao*, qui furent faites sous la même dynastie. Ces exploitations, crées toutes par l'État, sont appelées ou *Tun-tien*, comme les colonies militaires des Han, ou *Yng-tien*. Ma-touan-lin fait une observation sur ces deux dénominations, ki-ven VII, fol. 16 r. : « Les *Tun-tien*, dit-il, furent ainsi nommés parce qu'on y cantonnait des soldats; il est donc certain que les travaux de ces cultures étaient primitivement exécutés par des soldats. Les *Yng-tien* étaient proprement des cultures où l'on appelait les hommes du peuple. On bâtissait des villages pour les loger, en combinant l'étendue des champs et l'emplacement des palissades de clôture. De là vint le nom de *Yng-tien*, littéralement « champs à clôture ». En réalité, on employait dans ces exploitations des hommes du peuple, et non des soldats ». D'après cette explication, les *Tun-tien* étaient ce que nous appelons des colonies militaires, c'est-à-dire des cultures faites par des soldats, soumis au régime militaire, et généralement exemptés du

[1] L'*Iu-haï* cite spécialement la section des grands officiers de la cour, celle des mémoires sur les vivres et le commerce, et les six règlements constitutifs, *Lo-tien*.

service actif; les *Yng-tien* correspondaient à ce que nous appelons des colonies agricoles, et que nous devrions plutôt appeler des colonies civiles. C'étaient des exploitations de terres concédées par l'État, avec des avances de logements et de bestiaux, à des hommes du peuple, groupés sous des chefs de culture, et exemptés temporairement d'impôts. L'auteur de l'Iu-haï dit, en tête de son kiven CLXXVII, que les colonies des Han furent généralement exploitées par des soldats, et celles des Thang par des gens du peuple; mais les textes relatifs à cette seconde dynastie ne sont pas assez précis pour que l'on puisse toujours distinguer si telle colonie citée appartient à l'une ou à l'autre classe.

Les premières colonies citées dans les Annales des Thang furent des colonies militaires, *Tun-tien*, établies en 623 et 627 sur la frontière du nord à Thaï-youen et à Taï-tcheou, pour tenir en respect les Turcs orientaux[1]. D'autres furent fondées, vers la même époque, sur la frontière du Ssé-tchouen, pour repousser les Khiang, et sur celle de Ning-hia pour contenir le khan d'Hié-li[2]. Celles-ci sont appelées *Yng-tien*, quoiqu'elles semblent, d'après leur position, avoir dû être principalement composées de soldats. Toutes produisirent d'abondantes récoltes. Des officiers furent préposés à l'achat du matériel et aux rentrées. Sous l'impératrice Wou-heou qui régna de l'an 684 à l'an 705, Li-han,

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 21.
[2] *Ibid.* fol. 25-26.

gouverneur de Kan-tcheou établit des colonies de soldats (*Tan-tien*) dans ce district du nord-ouest, et obtint de très-beaux résultats. Il y avait alors quarante colonies dans le Kan-tcheou, suivant ce que dit un officier qui proposa à Wou-heou d'augmenter le nombre des soldats colons pour utiliser ce bon territoire. Mais les incursions des Tibétains empêchèrent la réalisation de ce projet, et un document officiel du siècle suivant, désigné par le nom de *Lou-tien*, les six grands règlements, ne compte plus que dix-neuf colonies militaires dans le Kan-tcheou. D'autres colonies furent établies dans soixante et dix localités du Kouang-tong, en 680; dans le Koueï-tcheou, district de Koueï-lin, entre les années 707-710; dans le Liao-tong et sur la frontière boréale du Pe-tchi-li, en 705 et 717. Vers la même époque, en 720, un gouverneur du Thong-tcheou (Chen-si) endigua le fleuve Jaune près de Tchao-y, fertilisa 200000 *meou* (12000 hectares) par des prises d'eau sur les rivières Kouan et Lo, et y forma dix colonies agricoles. Cette belle opération lui mérita les éloges de l'empereur Hiouen-tsong. Une ordonnance déclara qu'il avait bien mérité de l'État[1].

L'organisation régulière des colonies militaires ou civiles dans tout l'empire date du règne de cet empereur, entre les années 713 et 742. Voici ce

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 21, v. Ces citations sont suivies de plusieurs autres, extraites des biographies de divers fonctionnaires. Celles-ci n'ont pas de date; mais elles doivent se rapporter au même temps, d'après leur classement dans le texte de l'*Iu-haï*.

qu'on lit à ce sujet dans la section des mémoires sur les vivres et le commerce, jointe aux Annales des Thang : « Sous les Thang, on commença le système des départements militaires (*Kiun-fou*) pour défendre les passages importants de la frontière, et on établit sur les terres vagues des cultures à clôtures (*Yng-tien*). Il y eut en tout neuf cent quatre-vingt-douze colonies réparties sur la surface de l'empire. Dans les divers cantonnements des arrondissements de l'intérieur ou des postes militaires de la frontière, chaque colonie fut composée de 5000 *meou* (environ 300 hectares), et dans chacune, 300 *meou* (près de 17 hectares) furent attribués au pavillon du chef de culture (*Ssé-nong*). Des officiers ayant le titre de ministres d'État (*Chang-chou-seng*) furent délégués pour choisir les localités en examinant les eaux, les chemins, le degré de fertilité, déterminer les semences et plantations convenables aux différents terroirs, surveiller les colons, noter ceux qui étaient actifs, ceux qui étaient paresseux, et vérifier la quantité des produits récoltés. Dans les colonies établies à l'intérieur des parcs impériaux, on choisit de bons cultivateurs pour être chefs de colonie, lieutenants de colonie. Ils furent surveillés et dirigés par des officiers ayant le titre de *Iu-ssé* (écrivains ou correspondants impériaux), lesquels faisaient des tournées régulières sur les lieux. Pour une étendue de 50 *meou* (3 hectares) en bonne terre, de 20 *meou* (1, 2 hectares) en terre maigre, 80 *meou* (4, 8 hectares) en terrain de ri-

zière, l'État fournissait un bœuf de labour. Les colonies, ainsi déterminées, furent divisées en trois classes de rendement, d'après la qualité du sol, et en ayant égard aux bonnes et mauvaises années. Chaque année, on calculait la quantité des grains récoltés sur les champs du peuple (situés dans les mêmes localités), et on prenait la moyenne pour base de la récolte demandée aux terres des colonies. Un avis officiel était publié; alors on percevait la quantité requise par dix hommes, tant soldats que cultivateurs. Ceux qui étaient valets du chef de culture travaillaient trois lunes par an. Les administrateurs supérieurs de premier et de deuxième ordre, en faisant leurs tournées, statuaient sur tous les détails non réglés. Ils louaient et avançaient en grade les colons, ou les chefs de colonie qui obtenaient de belles récoltes. Chaque année, au milieu du printemps (vers l'équinoxe vernal), ils enregistraient le nombre des mesures de terre qui pouvaient être cultivées les années suivantes, et leur distance du chef-lieu de l'arrondissement civil ou du poste militaire. Ils adressaient cet état au ministère de la guerre, qui examinait la convenance de la proposition et envoyait l'autorisation.

Un édit de l'an 737 ordonna que les administrateurs supérieurs des colonies feraient, dans leur examen, deux catégories de mérite correspondantes aux années bonnes et mauvaises. Sur les terres des postes militaires qui pouvaient être cultivées, on alloua dix *meou* (un peu moins de 2/3 d'hectare) à

chaque homme pour lui fournir sa nourriture. Régulièrement, au printemps, les administrateurs supérieurs visitaient les colonies, réprimandaient et excitaient ceux qui étaient en retard pour leurs travaux. Les colonies de l'empire entier produisaient alors environ un million neuf cent mille décuples boisseaux de grains. Mais, peu à peu, la surveillance se relâcha à la fin du règne d'Hian-tsong (819-820); il y avait dans toutes les colonies des hommes loués pour le labourage; il se faisait aussi des échanges de bonnes terres contre des terres mauvaises. Ces arrangements illicites déplaisaient aux gens du peuple. Mo-tsong, étant monté sur le trône (821), ordonna que les terres ainsi échangées seraient restituées à l'État et cultivées par des soldats impériaux».

Le *Thoung-tien* reproduit une partie de ces détails[1]. Il date de l'an 727 l'organisation des colonies, sous la dynastie Thang, et rapporte à l'an 749 (8e de la période *Thien-pao*) un relevé des récoltes produites par les colonies des provinces du nord et de l'ouest, *Kouan-neï*, Ho-pé, Ho-tong, Ho-si, Long-yeou. L'addition exacte de ces récoltes présente un total de 1921880 décuples boisseaux. Dans le texte du Thoung-tien, il y a pour cette somme, 1913960. La différence, 7920, provient de quelque chiffre inexact; mais l'une et l'autre de ces deux sommes s'accordent suffisamment avec le nombre que nous a déjà fourni la section des vivres et du commerce. Le document officiel intitulé *Lou-*

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 23.

tien, « les six règlements constitutifs », dit, comme cette section, que l'empire des Thang possède 992 colonies, et en forme le tableau suivant par provinces :

Ho-tong (Chan-si)	131
Kouan-neï (Chen-si)	258
Ho-nan	107
Ho-si, province qui s'étendait jusqu'aux monts Célestes (Thien-chan)	156
Long-yeou, districts de Si-ning et de Koung-tchang-fou,	172
Ho-pé (Pe-tchi-li)	208

La somme de ces nombres est 1032 au lieu de 992. On conçoit, d'ailleurs, que le nombre total des colonies de l'empire pouvait varier d'année en année. Ainsi, on lit à la suite de ce dernier passage, que, cent colonies ayant été créées en 735 dans les arrondissements de Tchin, Hiu-yu, Cheou, province de Ho-nan, un décret de l'an 737 déclara qu'il n'y avait pas opportunité à créditer ce projet. Ce même décret distribua à de pauvres gens 34000 *meou* (environ 2040 hectares), pris sur les dépendances du palais de Tchang-tchun, département de Thong-tcheou (Chen-si). Les colonies établies en 720, par le gouverneur de ce département, à Tchao-y et à Sin-foung, furent réunies en 741, et désignées sous le nom d'inspection du commandement du palais de Tchang-chun. Le système des colonies fut aussi proposé pour remplacer économiquement l'exploitation en régie de terres appartenant à l'État dans le voisinage de la capitale ou dans les parcs impé-

riaux. Quelques essais furent faits à cet égard près de Ho-nan-fou, sous Kao-tsong (650-682), et plus tard sous Te-tsong, entre les années 785-805 [1].

Après l'abdication d'Hiouen-tsong, en 756, commença la décadence de la dynastie Thang, qui régna encore un siècle et demi. L'Iu-haï mentionne, d'après l'histoire des Thang et les biographies de hauts fonctionnaires, un groupe de colonies fondées entre 758 et 760 à Cheou-tcheou du Kiang-nan, et sur des terrains conquis par des endiguements aux abords du grand lac Hong-tsé; puis, deux groupes considérables de colonies militaires établies pour l'approvisionnement des troupes, l'un en 766 dans le district de Ho-tchong (actuellement P'ou-tcheou, au confluent du fleuve Jaune et de la grande rivière Weï), l'autre, entre les années 787-802, sur la frontière nord-ouest de Ping-liang. Celui-ci fut encore augmenté entre les années 821-825. 500000 *meou* (30000 hectares) furent défrichés par les soldats, et l'opération fut continuée sous Siouen-tsong (847-

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 24. — Chaque colonie des Thang, comprenant 5,000 *meou* (300 hectares), les 992 colonies représentaient une surface de 4,960,000 *meou* (297,600 hectares). En divisant par ce nombre la somme totale de la récolte, on aurait 3, 85 boisseaux pour le produit d'un *meou* (6 ares). Mais ce produit serait trop faible, parce que l'étendue des colonies comprenait des terres en pacage. D'après une citation du même temps (kiven VIII, fol. 37 du *Wen-hian-thong-khao*), le *meou* cultivé produisait moyennement 5 boisseaux de grains, ou en poids environ 33 kilogrammes. On évalue actuellement en France le produit moyen de l'hectare de blé à 10 hectolitres de 75 kilogrammes, ce qui fait pour 6 ares un produit d'environ 45 kilogrammes.

860)[1]. En 811, pour économiser les frais considérables du transport des grains jusqu'à diverses garnisons du nord, le ministre Li-thong proposa d'ouvrir des colonies civiles sur la ligne qui y conduisait. Un commissaire spécial, nommé Han-tchong-hoa, dirigea l'opération. Il colonisa 30000 *meou* (1800 hectares) au nord de Thaï-tcheou, en prenant neuf cents condamnés, leur fournissant des bœufs et des instruments aratoires et leur prêtant des semences. Les récoltes ayant été belles pendant trois ans, il appela des colons, qu'il divisa en quinze colonies de cent trente hommes cultivant, chacun, 100 *meou* (6 hectares), et construisit des redoutes pour les protéger. Il fit ainsi défricher 380000 *meou* (22800 hectares), suivant la section des vivres et du commerce, ou 490000 (29400 hectares), selon le Thong-kien. Cette vaste opération embrassa soixante lieues jusqu'à Thaï-thong, et permit de réaliser des économies énormes sur l'approvisionnement des troupes. Sous l'empereur Siouen-tsong (847 à 860), un commissaire des vivres établit aussi des colonies militaires dans l'arrondissement de Ling-wou, département de Ning-hia, et obtint des récoltes très-avantageuses. A la même époque, et d'après un projet qui datait de l'an 763, des colonies civiles furent organisées, par village et canton, sur des terres incultes du Tché occidental. La plus grande fut celle de Kia-ho (Kia-hing-fou du Tché-

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 27, 31, 30.

kiang). Sous Wen-tsong, en 829[1], après la défaite du rebelle Li-thong-ki, un commissaire des vivres rappela, dans le district de I-tchang (Koueï-yang du Hou-Kouang), les cultivateurs effrayés et dispersés, les organisa en colonies civiles pour exploiter les terres abandonnées, et leur fournit 30000 bœufs, achetés avec une partie des fonds destinés à l'approvisionnement des troupes. En deux années, l'abondance revint dans ce pays, et les greniers de l'État se remplirent. On proposa d'élever, en l'honneur du commissaire, une pierre avec une inscription pour conserver la mémoire de sa belle opération.

Cette citation est la dernière mention de colonie que l'Iu-haï fournisse pour la dynastie Thang. J'en ai négligé quelques-unes, extraites des biographies, et inscrites dans l'Iu-haï sans date précise. Les colonies étaient constamment soumises au règlement cité par la section des mémoires sur les vivres et le commerce. Les terres des colonies civiles étaient, peu à peu, distribuées aux familles du peuple qui s'engageaient à payer la taxe légale. Une ordonnance de l'an 773 divisa entre de pauvres gens les terres d'une colonie militaire (*Tun-tien*) qui fut supprimée à Hoa-tcheou (Chen-si)[2].

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 27, 31.
[2] *Ibid.* fol. 31.

La suite au prochain numéro.

NOUVELLES OBSERVATIONS
SUR LE FEU GRÉGEOIS
ET LES ORIGINES DE LA POUDRE A CANON,

PAR M. REINAUD.

Le Journal asiatique du mois d'octobre dernier renferme un article dans lequel M. Favé et moi nous avons discuté, entre autres questions, celle de l'origine de la poudre à canon, et où nous avons cherché à faire voir que ce puissant moyen de guerre ne reçut son développement qu'à partir de la première moitié du XIVe siècle de notre ère, dans l'Asie occidentale ou en Égypte. Dans cet article, nous disions que M. Quatremère avait, par erreur, dans une des notes qui accompagnent l'Histoire des Mongols de Raschid-eddin, attribué aux Chinois du XIIIe siècle l'usage de l'artillerie. M. Quatremère a réclamé contre cette assertion, dans le dernier cahier.

Nous ne sommes pas les premiers qui ayions donné cette interprétation à l'ensemble de la note en question. C'est précisément sur cette note que plusieurs personnes se sont appuyées pour affirmer que la poudre à canon nous est venue de Chine. Voici une partie des paroles de M. Quatremère que ces personnes ont invoquées à l'appui : « Les Chinois

assiégés dans Caï-fong-fou (en 1223 de J. C.), lançaient sur les Mongols des boulets de pierre ronds et de différents poids. Il y avait aussi dans cette ville des *ho-pao* ou *pao* à feu, appelés *Tchin-tien-louï*, dans lesquels on mettait de la poudre, et qui, prenant feu, éclataient comme un coup de tonnerre, et se faisaient entendre à plus de cent *ly*. Leur effet s'étendait à un demi-arpent de terre tout autour du lieu où ils éclataient. . . . Les Kin avaient encore une espèce de javelot qu'ils appelaient *Feï-ho-tsiang*, c'est-à-dire, « javelot de feu qui vole. » Dès que la poudre qu'ils y mettaient prenait feu, il était poussé à plus de dix pas, et faisait des blessures mortelles[1]. »

M. Quatremère s'est enfin décidé à repousser les conséquences qu'on tirait de son langage, et nous sommes les premiers à nous en féliciter; car si, malgré les arguments que nous avons fait valoir, il reste encore des personnes qui veuillent faire honneur aux Chinois d'une découverte aussi mémorable, on ne pourra du moins nous opposer l'autorité d'un homme aussi érudit. Mais M. Quatremère ne s'est pas borné à expliquer sa pensée; il a profité de l'occasion pour communiquer au public le résultat de ses diverses recherches.

M. Quatremère admet, à l'exemple de l'illustre chimiste M. Chevreul, les principaux résultats des écrits que nous avons publiés, M. Favé et moi, résultats qui avaient été contestés jusqu'à ces derniers temps. Voici ces résultats : 1° le mot hébreu נתר et

[1] *Histoire des Mongols de la Perse*, p. 135.

le grec *νίτρον* ne répondent pas exactement au mot *nitre* du langage actuel, lequel s'applique spécialement au salpêtre; 2° on a eu tort de confondre le feu grégeois avec la poudre à canon; 3° la poudre à canon, considérée dans l'ensemble de sa composition et de ses diverses propriétés, n'est pas de l'invention des Chinois; 4° le mot *bâroud*, qui aujourd'hui chez les Arabes, les Persans et les Turks, a la signification de *poudre*, désigna d'abord le *salpêtre*.

Les remarques du savant orientaliste ont en général un caractère philologique, et portent sur les détails. Nous avons fait observer, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, qu'indépendamment des difficultés auxquelles donnent lieu des procédés la plupart abandonnés, les traités arabes d'art militaire ont été copiés d'une manière incorrecte. Nous avons même dit qu'en certains cas ces imperfections étaient l'effet d'un dessein prémédité; c'était afin de mettre les personnes étrangères à l'art dans l'impossibilité de faire usage des procédés. Dans cette situation, nous avons cru, M. Favé et moi, devoir user de la plus grande réserve. Nous avons publié les textes tels que nous les avons trouvés. Les descriptions présentaient-elles du vague, nous les avons reproduites comme elles étaient. Quand le sens d'un mot nous était inconnu, nous l'avons, dans la traduction, laissé en blanc. Nous crûmes que si, dans un sujet technique et à peu près inconnu, nous sortions des conditions qui nous étaient faites, nous ôtions d'avance tout crédit à notre travail.

Maintenant que, de l'aveu de M. Quatremère, nos principales conclusions doivent être admises, et qu'il existe des bases solides, on peut user d'un peu plus de liberté. Mais M. Quatremère, abstraction faite de ce que ses critiques peuvent avoir de peu bienveillant pour nous, s'est-il tenu dans les limites requises? Nous ne le pensons pas.

Ce savant traite les manuscrits dont nous nous sommes servis comme des variantes d'un texte dont la teneur lui est parfaitement connue. S'il en est ainsi, il a dû sortir de la discussion à laquelle il se livre des traits de lumière, des résultats importants. Or c'est en vain que nous avons cherché ces lumières et ces résultats. La seule question sérieuse que M. Quatremère ait abordée, est celle du lieu où la poudre à canon a pris naissance. On va voir comment il l'a résolue.

Il a paru probable à M. Quatremère (page 236) que l'artillerie avait été d'abord connue chez les Arabes, en Espagne et en Afrique. Il est porté à croire que les Arabes en devaient la connaissance à quelque renégat qui avait abandonné la religion chrétienne pour embrasser l'islamisme. Donnant un sens déterminé à des expressions arabes, latines et espagnoles, sur lesquelles nous n'avions pas toujours osé nous prononcer [1], il retrouve en Afrique et en Espagne, durant presque tout le cours du XIVe siècle, non-seulement l'emploi de la poudre à canon, mais

[1] Comparez notre volume sur la poudre à canon, p. 66 et suiv. et l'article de M. Quatremère, p. 255 et suiv.

l'usage des canons et des boulets. En même temps (page 235), il n'a pu, dans tout le XIIIe siècle et la première moitié du XIVe, découvrir un seul mot qui indiquât l'usage de nos armes à feu et l'emploi de la poudre pour lancer des projectiles. Le passage rapporté par l'historien espagnol Conde, et qui semble faire mention des canons, lui a semblé renfermer un anachronisme. Encore, au temps où florissait l'historien africain Ibn-Khaldoun, c'est-à-dire à la fin du XIVe siècle, la découverte de l'artillerie était extrêmement récente, et l'on n'employait cette arme que rarement et avec peu d'habileté. D'un autre côté (page 234), les Turks ottomans sont représentés comme ayant fait usage des canons et comme fabriquant de la poudre bien longtemps avant qu'ils s'emparassent de Constantinople. A la bataille de Nicopolis, en 1396, la cavalerie des chrétiens fut écrasée par l'artillerie des Turks.

En présence de données aussi divergentes, je me crois dispensé d'insister. Je n'ai pas davantage à m'étendre sur certaines imputations qui s'adressent à moi en particulier, et que M. Quatremère a déjà exprimées ailleurs. Je ne parlerai pas des endroits où M. Quatremère, évidemment par inadvertance, me prête un langage que je n'ai pas tenu; par exemple, il dit (page 237) que, « quoi qu'en dise M. Reinaud, le mot مدفع ne s'est jamais employé pour désigner une arme portative, une sorte de pistolet. » Le sens du mot مدفع est déterminé dans le traité arabe appartenant au musée asiatique de

Saint-Pétersbourg. Il me suffit de renvoyer à ce que j'ai dit (cahier de septembre 1848, p. 215 et 216; cahier d'octobre 1849, p. 310 et suiv.). Je ne parlerai pas non plus d'une révision totale qu'aurait subie mon article du mois d'octobre 1849, révision qui aurait préservé cet article des mêmes fautes que mes écrits précédents. M. Quatremère n'a pas fait attention que cet article n'échappait pas plus que tout le reste à sa censure. Il serait également inutile de m'arrêter sur les changements que ce savant fait à mes traductions, et qu'il appelle des corrections. La différence, ainsi que tout lecteur peut s'en assurer, porte le plus souvent sur les mots, ou bien provient de changements apportés au texte, changements dont je n'ai point à partager la responsabilité.

NOTE DE LA COMMISSION DE RÉDACTION DU JOURNAL.

La réponse de M. Reinaud renfermait quelques autres observations. La Commission du Journal l'a engagé à les supprimer, afin de mettre un terme à une discussion que le défaut d'espace ne lui permet pas de continuer.

LES AKHDAM DE L'YÉMEN,

LEUR ORIGINE PROBABLE, LEURS MŒURS;

PAR

MM. TH. ARNAUD ET A. VAYSSIÈRE.

Dans les diverses provinces de l'Yémen il existe une caste à part, connue sous le nom d'*Akhdam*

(serviteurs ; *Khadem* au singulier), dénomination qui implique un état d'infériorité politique. Niebuhr en a eu connaissance et, n'était son séjour si court dans l'Arabie méridionale, nous ne nous expliquerions pas que le savant voyageur ne soit pas entré dans quelques détails sur cette partie de la population si curieuse, si digne d'intérêt, en ce qu'elle est peut-être le reste de l'ancienne race d'*Hamyar*. Voici ce qu'il en dit :

« Nous vîmes ce jour-là (entre *Mofhâk* et *Séhan*) une famille errante; c'était même la première de cette espèce que j'eusse rencontrée dans l'Yémen. Ces gens n'avaient point de tente, mais campaient sous un arbre. Ils traînaient à leur suite des ânes, des chiens, des brebis et des poules. J'oubliai de m'informer du nom particulier affecté à cette horde; mais leur profession est parfaitement analogue à celle des Bohémiens; car ils ne restent pas longtemps fixés dans le même lieu, mais s'en vont de village en village, mendiant et maraudant, et les pauvres paysans leur font de bon cœur quelque charité, afin d'être débarrassés au plus vite de leur fâcheux voisinage. Une jeune fille s'en vint à nous la face découverte et nous demanda l'aumône ».

Nous ne pourrions limiter avec une précision rigoureuse les contrées habitées par cette race déchue ; nous nous bornerons à dire qu'elle ne dépasse pas l'*Assir* (ou *Aç'ir*) au nord, et qu'elle s'étend, à l'est, jusqu'aux pays du *Djauf* et du *Méchérek*. Nous ignorons si elle se rencontre dans le *Hadramaout* et les autres divisions de l'Arabie méridionale.

Il n'est pas inutile de faire remarquer, dès à présent, que les fractions de cette caste se retrouvent dans les contrées qui furent le domaine propre des *Tobbas* de l'Yémen.

Pour le *facies*, les *Akhdam* diffèrent beaucoup de l'Arabe, qui vit à côté d'eux, et ont, au contraire, la plus grande ressemblance avec les Abyssins et les gens du *Samhar* (littoral abyssin dans la mer Rouge), qui, selon M. Lefèvre [1], « présentent la plus grande analogie avec la race indienne ». Comme les hommes de la côte d'Afrique, le *Khadem* a « les cheveux lisses, avec un teint d'un noir foncé; le nez aquilin, les lèvres épaisses [2] ». Il est d'ailleurs d'une stature supérieure à celle de l'Arabe; les formes de ce dernier sont sèches et anguleuses; chez le *Khadem* elles sont rondes; le système musculaire est plus développé; en un mot, il y a prédisposition à l'embonpoint et saillie des hanches, comme dans les familles à peau rouge de l'Afrique et de l'Inde.

Ces *parias* de l'Arabie méridionale se subdivisent en quatre classes dont chacune est *négues* (impure), et dont deux seulement sont admises à la prière dans les mosquées; toutes sont pourtant musulmanes. Quel est le motif de l'anathème qui les a frappées au milieu de leurs coreligionnaires? Quelle est leur origine?

Nous avons interrogé bien des Arabes instruits, qui n'ont pu nous dire rien de précis à cet égard,

[1] Lefèvre, *Voyage en Abyssinie.*
[2] *Id. ibid.*

et se sont bornés a nous citer la tradition suivante.

Dans les temps antérieurs à l'islam, l'Arabie avait eu bien des guerres à soutenir contre les rois d'Abyssinie. La dernière invasion éthiopienne fut remarquable en ce que les Arabes, vaincus, furent soumis pendant soixante et dix ans aux étrangers. Mais enfin ils parvinrent à secouer le joug et à chasser les conquérants; toutefois, parmi ces derniers, un grand nombre de familles, disséminées dans tout le pays, y demeurèrent et les Arabes, afin de perpétuer le souvenir de leur victoire, les condamnèrent à la condition de *serfs*, à la domesticité. Ce n'est pas tout; leurs officiers furent soumis à une dégradation plus infâmante encore; ils devinrent barbiers de père en fils.

Cette tradition nous semble inadmissible. En effet, les Abyssins, chrétiens vaincus en Arabie, le furent par les Persans; quelques années plus tard, l'Yémen tombait au pouvoir du calif Abou-Becr. Ainsi que le Coran le permet quand il s'agit d'infidèles, les musulmans n'eussent point manqué de faire des Abyssins chrétiens leurs esclaves, et non des domestiques, des barbiers, des musiciens, des bateleurs, des voleurs, etc. Si elle nous paraît peu digne de foi, quant aux causes qui firent des *Akhdam* une caste de condition inférieure, cette tradition témoigne pourtant de leur communauté d'origine avec les Abyssins, question que nous examinerons tout à l'heure. En résumé, nous aimons mieux ne voir dans cette légende que le souvenir d'une lutte entre

deux races dont l'une, vaincue après une longue résistance, fut dépouillée de la propriété du sol. A coup sûr, la race d'*Hamyar* devait être l'une de ces deux races rivales ; est-ce bien elle qui sortit victorieuse de cette lutte? Nous croyons précisément le contraire et nous chercherions les descendants de ce peuple jadis puissant, dont Saba fut la capitale, plutôt dans les tribus des *Akhdam*, que dans les Arabes qui les oppriment.

Il ne nous sera pas difficile de prouver que les *Hamyarites* de l'Arabie heureuse et les *Hamara* de l'Abyssinie étaient un seul et même peuple : ces deux dénominations dérivent, selon toute apparence, de la racine *hamr* (rouge). A notre sens, le nom d'*Éthiopie*, que les Grecs donnaient indistinctement à l'Arabie méridionale et à une partie de l'Afrique orientale, était autrefois d'une justesse rigoureuse et déposait d'une identité de race que personne ne songeait à contester. Les langues parlées dans ces deux régions, séparées par la mer Rouge, s'écrivaient avec les mêmes signes alphabétiques, comme le prouvent les inscriptions trouvées à *Axoum* et aux ruines de *Mareb*, et n'étaient probablement qu'un même idiome, ou deux idiomes très-voisins. La langue *hamyarite* s'est éteinte en Arabie avec l'ancienne civilisation sabéenne ; mais on la retrouverait tout entière dans la langue sacrée des chrétiens du Habesch (le *Ghèz*) et dans l'idiome particulier aux peuplades du *Samhar*. D'ailleurs, cette communauté d'origine peut seule expliquer com-

ment il se fait que la tradition du voyage de la reine de Saba à Jérusalem, pour y admirer la puissance et la sagesse du roi Salomon, se retrouve en Abyssinie et ailleurs encore[1], aussi bien qu'en Arabie. Enfin, dans l'inscription grecque d'*Axoum*, le roi *Aizanas*, qui la fit graver, se dit orgueilleusement le BASIΛEYS des OMHPITAI, des *Reidan*[2], des Éthiopiens, des Sabéens, etc.

Les *Hamyarites* et les Éthiopiens de l'Abyssinie appartenaient au même rameau ethnologique. Si ce rameau s'est perpétué en Arabie jusqu'à nos jours, ce ne peut être que par les *Akhdam*. En effet, il n'y a dans l'Yémen que deux races; l'une blanche, qui ne ressemble en rien à l'Abyssin et ne pourrait, par conséquent, se dire issue d'*Hamyar;* l'autre rouge, qui a tous les caractères physiques de l'Éthiopien du

[1] Cette histoire, vraie ou fabuleuse, du voyage d'une reine des Sabéens à Jérusalem, est commune à l'ancienne *Méroë* (voyez Caillaud), aux peuplades qui vivent près du grand lac *Morawi* (par la même latitude que la côte nord de Mozambique), et enfin, selon Ritter, à tous les points de l'Afrique orientale où l'on trouve de l'or. Près des anciennes mines d'*Aboutoua* (entre le 20e et le 21e degré de latitude sud), à 128 milles géographiques de Sofala (à l'ouest), se voit une espèce de château fort, célèbre sous le nom de *Symbaoë;* c'est un quadrilatère circonscrit par des murs composés de pierres qui n'ont pas moins de 25 empans d'épaisseur, posées l'une sur l'autre sans ciment. Au-dessus de la porte est une inscription dont les caractères sont inconnus pour tous. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce fort est encore rapporté à la reine de Saba. (Ritter, *Géographie.*)

[2] Par les *Reidan*, le *Négus Aizanas*, n'a-t-il pas voulu désigner la population du canton de *Réda*, dont le chef-lieu est une ville de ce nom, très-ancienne selon les gens du pays, à quatre journées sud-est de *Saná?*

Habesch. L'Arabe est venu du nord de la Péninsule par invasions dont l'histoire n'a pas enregistré les désastres, mais qu'attestent les ruines dont l'Arabie méridionale est couverte; il y est venu aussi par une sorte d'infiltration continue, qui a lieu encore de nos jours [1]. Le *Khadem* est la race arrivée la première sur le sol de la partie sud de l'Arabie; en quelques endroits, il a été exterminé par les nouveaux venus; en quelques autres, il a seulement été dépossédé par la conquête. Peut-être même, est-ce une caste dégradée autrefois comme aujourd'hui et qui n'émigra pas, comme les castes plus favorisées, lors de la dispersion des enfants d'*Hamyar*, par suite de la rupture de la digue de *Mareb*, ou de toute autre catastrophe? Cette dernière explication paraîtra d'autant plus vraisemblable, qu'il serait difficile de comprendre d'où l'Arabe eût pris l'idée indienne de faire du *Khadem* vaincu une caste infâme.

La triste condition que le *Khadem* subit, sans doute depuis bien des siècles, ne suffit pas pour affirmer que la famille *hamyarite* fut originaire de l'Inde; mais voici d'autres similitudes qui pourraient corroborer cette opinion.

Dans l'Inde, dans l'Yémen, en Abyssinie, certaines professions sont considérées comme désho-

[1] Le plateau qui occupe le centre de la péninsule arabique est traversé annuellement, du nord au sud et du sud au nord, par des tribus nomades à la recherche de pâturages pour leurs troupeaux: ces migrations périodiques sont funestes pour certains pays agricoles voisins de ce courant, qui a d'ailleurs des remous à l'est et à l'ouest.

norantes : les tanneurs, les potiers, les barbiers, les blanchisseurs, les musiciens et les joueurs de tam-tam (*marfa* en arabe de l'Yémen), sont toujours des hommes de la classe la plus méprisée. Chez les Indiens et chez les Abyssins, tous les artisans sont frappés de déconsidération; chez les derniers, le forgeron est mis au ban de la société, comme ayant commerce avec les démons et pouvant se changer la nuit en hyène. Certaines tribus d'Indiens, d'*Akhdam*, et quelques hordes du *Samhar*, se nourrissent sans répugnance de cadavres d'animaux morts de maladie; en Arabie, ces tribus sont connues sous le nom de *Schafouli* et sous celui de *Schimr*, sur le compte desquels les Arabes mettent le meurtre des enfants de la fille du Prophète; en punition de ce forfait, disent-ils encore, les *Schimr* sont tous frappés de la lèpre, et les restes de leurs aliments sont immédiatement dévorés par les vers. Les *Schafouli*, pas plus que les *Schimr*, ne peuvent entrer dans les mosquées. Chez les *Akhdam*, chez les peuplades du *Samhar*, comme chez les Indiens, il est des hordes errantes, accusées de faire du vol une profession, et dont les femmes disent la bonne aventure. En Arabie, ces femmes se servent, ainsi que les *Gaëdi* d'Égypte, de petits cailloux coloriés et de coquillages qui, jetés sur le sol, s'y arrangent, non pas au hasard, mais suivant un certain ordre où l'adepte lit les mystères du passé et de l'avenir. En Arabie, comme dans l'Inde, se trouvent des familles de bateleurs qui, de même que les *Psylles* d'Égypte,

possèdent, dit-on, des moyens infaillibles de charmer les serpents. Enfin, comme les *Totiers* du Maduré, quelques tribus de l'ancienne Troglodytique (*Samhar*) ont été accusées par Diodore de Sicile de tolérer la promiscuité des femmes; et, chose bizarre! le même bruit court aujourd'hui sur quelques populations de l'Arabie et de l'Inde, de la secte musulmane connue sous le nom d'*Ismaëlite*.

Que l'on ajoute tout cela au fait d'une caste de *parias* existant dans l'Yémen; que l'on se souvienne que le *Khadem* et l'Abyssin ressemblent en tout à l'Indien; que l'on tienne compte de la religion du Koran, qui a dû effacer bien d'autres vestiges de leur origine; et l'on ne doutera plus que la tribu qui fait le sujet de cette notice, ainsi que certaines populations de l'Abyssinie et de quelques autres contrées du continent africain, ne soient venues primitivement de l'Inde.

Passons maintenant à l'histoire actuelle des *Akhdam*.

On les divise en quatre classes : les *Akhdam*, les barbiers, les *Schafoulis*, les *Schimr*. Ces quatre grandes tribus se subdivisent elles-mêmes en une infinité de fractions [1].

[1] Voici les noms de quelques fractions de la province dont Zébid est le chef-lieu :

Kénadeléh,
Beni-Ibrahim,
Beni-Mahaden, } serfs des habitants de Zébid;
Beni-Jahal,
Beni-Mouraï,
Beni-Homéra, de Meïras, près Zébid;

Les *Akhdam*, nous nous en sommes informés, n'ont point de dialecte à eux et parlent l'arabe de l'Yémen où, on le sait, se retrouvent bien des restes d'une langue plus ancienne qui s'est perdue. Pourtant, ils ont des poésies qui ont un cachet d'originalité toute particulière et que les Arabes admirent pour leur énergie, bien qu'elles soient en une langue inculte et rude, comme les poëtes qui les ont produites.

Le *Khadem* peut devenir propriétaire; mais, dans aucun cas, il ne peut se dispenser de travailler pour la tribu ou la famille arabe dont il est le serf. Il ne peut épouser une femme arabe; mais l'Arabe et même le *schérif* ou le *sëïd* peuvent épouser sa fille. Dans la propriété de son maître, il ne peut s'asseoir sur un *sérir* (lit) et il doit s'accroupir par terre; il en est de même dans sa propre maison, dans celle d'un autre, ainsi que dans un café public, si son maître s'y trouve. Outre les corvées auxquelles il est assujetti, le *Khadem* doit encore payer l'impôt.

Beni-Kourétéh, d'en-nakhléh (dattiers), près Zébid;
Beni-Moghateméh, de Debbas, près Zébid;
Akebi } des environs de Trebba;
Masselah }
Beni-Youçouf, de Taëtéh;
Kâbid, de Maḥab;
Beni-Daïf, de Khouréïa;
Bararik, serfs des Sâdat (pluriel de Séïd) de M'rawa;
Maḥamdéh, fraction des Schafoulis, serfs de la tribu arabe des Zarahnik, près Lusséniah;
Beni-Bassala, de Maḥasbéh, près Beit-el-Fèki.

Le mariage des *Akhdam* est assez singulier pour que nous en disions quelque chose. Avant le jour des noces, le futur envoie à la jeune fille cent paquets de marjolaine (*bartakous*); cent bottes de racines du *rac* (*el-caja-roca*, Forskall), dont on se sert ici comme de brosses à dents; cent paquets de brins de sésame (*semsem*); cent fils de fleurs de jasmin (*foul*); cent chapelets de *ken* (fruits du *nébék*, Rhamnus nabeca [*id*]); cent de dattes vertes (*bélâ*). La jeune mariée doit porter tout cela sur la tête, qu'elle ornera d'un diadème fait avec l'écorce d'un cédrat coupée en losanges que l'on coud ensemble, et que l'on peint en rouge et en noir; le tout est surmonté d'une fleur du *kadi* (keura odorifera). Le mari doit fournir en outre quarante mesures (*kéléh*) de *doura* (holcus dourra Forskall), les épices, le sel, les oignons et un veau d'un an et demi, sur l'épine dorsale duquel la mère ou la grand'mère de la jeune fille pèse de tout son poids. Si les reins du veau plient, le cadeau est refusé; il en serait de même, si l'on n'envoyait pas exactement les objets dont nous venons de donner la nomenclature. Au moment de la conduire chez l'époux, la nouvelle mariée est hissée sur un chameau; pendant le trajet, sa mère ou sa grand'mère précède le cortége, ramassant en route les vieilles sandales, les feuilles de bananier flétries, les maxillaires d'animaux qu'elle trouve sur son chemin et les cachant dans la pièce d'indienne roulée autour de sa tête. Derrière le chameau vient tout le clan; hommes et femmes

dansent; les hommes tiennent tous un sabre nu à la main. Si par hasard un Arabe s'arrête à voir passer le cortége, quelques *Akhdam* se détachent et l'éloignent en lui disant : « Nous sommes de pauvres *Akhdam*, seigneur; ce n'est pas ici ta place ! »

DEUXIÈME LETTRE DE M. RENAN

A M. REINAUD,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

Rome, 27 février 1850.

Monsieur,

A cette heure, vous aurez sans doute appris de M. Daremberg, qui m'a devancé en France, des nouvelles de notre voyage. Bien que les trois centres littéraires que nous avons visités depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, m'aient fourni une moisson inégale, j'espère pourtant, Monsieur, que vous ne trouverez pas cette partie de mon voyage entièrement stérile, et que vous la jugerez même plus féconde que la première en résultats intéressants.

Naples a été pour nous tout à fait inhospitalière. Le palais des *Studj* porte pour devise : *Jacent, nisi pateant,* et depuis plus d'un an les manuscrits et une grande partie du *Museum Borbonicum* sont sous les scellés ! Les quinze jours durant lesquels nous avons vainement attendu l'autorisation du ministère auraient été perdus pour la science, si aux portes de Pompeï et d'Herculanum, à quelques lieues de la Cava, de Salerne et de Pœstum, un seul moment pouvait être perdu pour l'esprit initié aux recherches de l'histoire et de la cri-

tique. J'ai pu du reste m'assurer que les richesses orientales de la bibliothèque de Naples étaient peu considérables.

Le Mont-Cassin nous a bien dédommagés, Monsieur, des mécomptes que Naples nous réservait. Les huit jours que nous avons passés dans cette noble abbaye, au milieu des attentions les plus délicates, auraient été les jours les plus agréables de notre voyage, quand ils n'en eussent pas été les plus fructueux. Le Mont-Cassin ne possède que trois ou quatre manuscrits orientaux : un livre d'astrologie arabe, divisé selon les signes du Zodiaque, avec des pièces de vers, dont chacune porte le titre des trente premières surates du Coran, une belle bible hébraïque, qui n'a pourtant ni l'antiquité, ni l'importance qu'on a voulu lui attribuer ; enfin, un manuscrit rabbinique intéressant, qui n'avait jamais été décrit exactement, et dont le contenu (le premier ouvrage excepté) était resté inconnu jusqu'ici. Ce manuscrit renferme trois ouvrages : 1° la traduction hébraïque des quinze livres des Éléments d'Euclide, c'est-à-dire des treize livres authentiques, et des deux livres d'Hypsiclès ; différence qui n'a pas échappé au traducteur ; car le nom d'Hypsiclès est mentionné dans les titres des XIVe et XVe livres ; 2° le ספר חמספר, livre d'arithmétique d'Abraham ben Ezra ben Meir, ouvrage dont Wolf parle, t. I, p. 83, 5°, de sa *Bibliotheca hebræa ;* 3° la traduction hébraïque des trois livres des *Sphériques* de Théodose de Tripoli, par Moïse Aben Tibbon. Ce manuscrit renferme quelques lacunes qui portent presque toutes sur les titres et les *explicit*, en sorte que ce n'est qu'après de longues recherches que j'ai pu reconnaître les ouvrages qu'il contient.

Florence, Monsieur, a offert à mes recherches une bien plus grande variété de manuscrits. La bibliothèque Laurentienne est la plus riche peut-être de l'Europe en philosophie syriaque. Comme mes études se sont particulièrement dirigées sur ce point, j'ai pu et dû en faire un examen attentif. J'ai trouvé deux manuscrits de la grande encyclopédie péripatéticienne de Barhebræus, intitulée : *Le Beurre de la sagesse*

(ܡܫܠܐ ܡܫܬܡܫܢܐ), dont l'un n'avait pas été reconnu par Évode Assemani, l'auteur du catalogue de la Laurentienne. Ce grand ouvrage, encore classique chez les Syriens, représente dans la philosophie orientale la méthode d'Albert le Grand, et cette manière de fondre dans une paraphrase plus développée le texte aristotélique, tout en maintenant la division des traités, comme la division de la science elle-même. J'ai trouvé, en outre, un grand nombre de traités de logique, traductions, extraits, analyses, paraphrases de l'*Organon*, qui, réunis aux documents que j'avais déjà trouvés à Paris et au Vatican, m'ont amené à la notion exacte de l'histoire de l'*Organon* chez les Syriens. Cette question ne peut être tenue pour oiseuse, quand on sait que ce sont les Syriens qui ont initié les Arabes à la culture de la science et de la philosophie grecque, et quand on réfléchit à l'immense influence que la culture arabe a exercée sur les destinées de l'esprit humain. Le premier point de départ de ce grand mouvement doit être cherché dans les écoles et les monastères de Syrie.

La grammaire, qui, chez les Syriens, est si étroitement liée à la dialectique, a aussi attiré mon attention. J'ai examiné divers traités grammaticaux, principalement de Barhebræus, en négligeant toutefois sa grammaire en mètre éphréméen, déjà publiée. Enfin je n'ai pu visiter la Laurentienne, sans donner au moins un coup d'œil aux deux magnifiques tétraévangiles syriaques qu'elle possède; le premier du VIe siècle, renfermant la version Peschito, avec d'admirables peintures, qui constituent sans comparaison le monument le plus précieux de l'art syrien; le second, un peu plus moderne, renfermant la version philoxénienne et donnant lieu à des remarques critiques intéressantes.

Parmi les manuscrits hébreux, ceux qui ont attiré mon attention sont : un tableau cabbalistique, contenant l'arbre séphirothique, avec des explications et des figures d'un remarquable travail; deux manuscrits somptueux de la Bible, avec des miniatures et des ornements calligraphiques d'une

rare beauté; une traduction hébraïque du livre de médecine d'Arnauld de Villeneuve; une traduction hébraïque du *Viatique* d'Abu-Djafar, ou plutôt de Constantin l'Africain. Le mot *Viatico* (ביאטיכו) conservé dans le titre hébreu semblerait indiquer que l'ouvrage a été traduit sur le latin de Constantin. Si cela était, ce serait une particularité remarquable dans l'histoire de la littérature rabbinique.

Mais l'objet principal qui m'attirait à la Laurentienne, Monsieur, c'était l'unique et précieux manuscrit qu'elle possède du texte arabe d'Averroès (Ibn-Roschd). J'ai choisi, comme vous savez, Averroès et l'histoire de l'averroïsme pour le sujet d'un travail spécial, dont j'ai déjà recueilli presque tous les matériaux. Indépendamment des traductions latines faites sur l'hébreu, imprimées plusieurs fois par les Juntes, les traductions hébraïques et les traductions latines faites sur l'arabe abondent dans toutes les bibliothèques de manuscrits. Mais ce qui est tout à fait rare, c'est le texte lui-même. Les violentes persécutions dont la philosophie fut l'objet chez les musulmans du temps d'Averroès, et surtout après lui, firent oublier le grand commentateur chez ses compatriotes, pendant que, chez les juifs et les chrétiens, il acquérait la plus haute célébrité, et marchait de pair avec Aristote. Deux bibliothèques seulement en Europe possèdent quelque portion du texte original, la Laurentienne et celle de l'Escurial. Notre bibliothèque nationale offre aussi des fragments importants, écrits en caractères hébreux. Le manuscrit de Florence, d'origine marocaine, renferme le grand commentaire sur les cinq parties de l'*Organon*, sur la Rhétorique et la Poétique, c'est-à-dire sur les ouvrages *logiques* d'Aristote, dont ces deux derniers livres font partie dans la classification des Arabes. J'ai extrait et confronté avec la traduction, sur les points les plus importants, ce précieux manuscrit. Il serait bien désirable d'en avoir une copie intégrale. J'aurais souhaité au moins prendre le commentaire sur la Poétique, l'un des plus intéressants, et le plus défiguré dans les traductions hébraïques et latines faites sur l'hé-

breu, les traducteurs juifs ayant supprimé ou mal rendu les citations de poëtes arabes qu'Ibn-Roschd a substituées aux citations de poëtes grecs faites par Aristote. Ce serait au point de vue de la littérature arabe un travail bien intéressant : les citations de Nabéga, Motenabbi, Amri'lkais, Antara et Abu-Temmam se retrouvent à chaque page. Mais cette copie eût absorbé une fraction trop considérable du temps qui me restait, et comme d'ailleurs je n'ai pu trouver à Florence ni à Pise un seul copiste pour l'arabe, nous serons longtemps encore privés de ce texte, à moins qu'on n'obtienne l'agrément du ministère toscan pour faire venir le manuscrit à Paris, où il serait facile de le faire copier. Du reste, notre bibliothèque nationale (fonds de Sorbonne, 1779) possède une traduction latine du commentaire sur la Poétique faite sur l'arabe par Hermann l'Allemand, où se trouvent les citations, mais rendues d'une façon inintelligible. L'édition latine de cette traduction, faite à Venise en 1576, qui existe aussi dans la collection des Incunables, est tellement criblée de fautes, qu'elle est plus inintelligible encore.

Pise m'a fourni aussi plusieurs monuments intéressants pour l'histoire de l'averroïsme. Le tableau de Traini, dans l'église de Sainte-Catherine, représentant la défaite d'Ibn-Roschd par saint Thomas, a déjà été décrit, bien que des circonstances essentielles et même la pensée générale et dogmatique du tableau n'aient pas été jusqu'ici bien saisies. Mais ce qui est resté tout à fait inaperçu, c'est la place d'Ibn-Roschd dans l'enfer d'Orgagna au Campo-Santo. Son nom, presque effacé, s'y lit encore. Il y est couché, entouré de serpents, dans une *bolgia* séparée, avec Mahomet et l'Antéchrist, dans la région des hérétiques ; ce qui répond bien à ces mots qu'on lit dans le tableau de Traini sur le livre victorieux de saint Thomas : « Veritatem meditabitur guttur meum, et labia mea « detestabuntur impium », et témoigne d'une manière sensible comment l'averroïsme était devenu à cette époque en Italie synonyme d'impiété.

Obligé à Livourne de me séparer de mon compagnon de

voyage, je n'ai trouvé rien de mieux à faire, Monsieur, que de revenir à Rome pour la troisième fois. Il me reste encore beaucoup à travailler pour remplir le plan de recherches que je m'étais tracé pour cette ville. Le musée Borgia à la Propagande est à examiner pièce à pièce : il n'en existe aucun catalogue, et cette curieuse collection n'a guère été explorée jusqu'ici d'une manière scientifique. Indépendamment des choses indiennes, dont j'écrirai à M. Burnouf, j'y ai déjà trouvé un manuscrit important et dont on n'y avait point, ce me semble, signalé l'existence. C'est le *Divan* des Mendaïtes ou chrétiens de saint Jean, écrit dans un dialecte du syriaque, et contenant en représentations figurées tout leur système théologique avec un texte explicatif. Vous avez eu souvent la bonté de me communiquer à la Bibliothèque nationale le *Livre d'Adam*, appartenant à la même secte, et publié par M. Norberg; mais il me semble bien que vous ne possédez pas le Divan. J'espère pouvoir offrir à mon retour au Journal asiatique une notice étendue de ce livre bizarre, très-propre à faire comprendre le système de la secte gnostique à laquelle il appartient, et dont les figures révèlent le plus étrange renversement d'imagination. J'ai aussi étudié avec beaucoup d'intérêt à la Propagande le *fac-simile* de l'inscription de Siganfou.

M. Molza a été bien sensible au témoignage d'estime que vous m'aviez chargé de lui porter. Il remplit toujours provisoirement les fonctions de premier custode, en remplacement de M. Laureani, et nous espérons que la nomination définitive ne fera que l'y confirmer. Je compte passer encore un mois à Rome; après quoi je reprendrai, par Gênes et Turin, le chemin de la France.

Agréez, Monsieur, l'expression du profond respect et de l'admiration sincère de votre élève tout dévoué,

E. Renan.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 1850.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu : la rédaction en est adoptée.

On donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique relative à l'envoi des publications que les Sociétés savantes échangent entre elles par l'entremise du Ministère. Il résulte des explications de M. le Président, que la Société asiatique n'échangerait avec aucune Société par cette voie.

M. Michel Medawar, secrétaire-interprète du consulat de France à Beyrout, est présenté et nommé membre de la Société.

Sur un rapport fait par la Commission des fonds, le Conseil décide qu'il sera adressé, à chaque membre de la Société dont la cotisation serait en retard, une circulaire, et que dorénavant, au mois de juillet, il serait adressé une circulaire semblable à chaque membre dont la cotisation de l'année ne serait pas encore acquittée.

M. Kazimirski rend compte de l'état du Catalogue de la bibliothèque de la Société.

M. Bargès continue la lecture de son expédition dans le Sahara d'Alger.

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Yajnavalkya's Gesetzbuch*, publié en sanscrit et en allemand, par M. STENZLER. Berlin, 1849, in-8°.

Par l'auteur. *Remarque sur la deuxième écriture cunéiforme de Persépolis*, par M. LOEWENSTERN. Paris, 1850, in-4°. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

Par la Société. *Journal de la Société de Géographie de Londres*, vol. XIX, p. 2. Londres, 1849.

Par l'auteur. *Sur les Inscriptions assyriennes de Ninive*, par M. DE SAULCY. (Extrait du Journal asiatique. Paris, 1850, in-8°.)

Par l'auteur. *Ueber das vorbedeutende Gliederzuckungen bei den Morgenländern*, par M. FLEISCHER. « Sur les mouvements nerveux du corps, regardés comme présage chez les Orientaux ».

Par l'auteur. *Antar en Perse*, traduit de l'arabe par M. DUGAT. (Extrait du *Journal asiatique*. Paris, 1850.)

Par l'auteur. *Letter to the hon. John M. Clayton, secretary of state enclosing a paper on the independent oriental nations*, by AARON HAIGHT PALMER. Washington, 1849, in-8°.

Par l'auteur. *Observations introductory to the explanation of the oriental legends to be found on certain imperial Arsacidan and partho-persian coins*, by EDWARD THOMAS. London, 1849, in-8°.

Par l'auteur. *Contributions to the Numismatic history of the early Mohammedan Arabs in Persia*, by EDW. THOMAS, in-8°. London, 1849.

Par l'auteur. *Ueber das Raumverhältniss der Buchstaben*. « Sur l'espace qu'occupent les lettres de l'alphabet », par M. AUER, fol.

Journal des Savants, février 1850.

Bulletin de la Société de Géographie, n° 73, janvier 1850.

Plusieurs numéros du *Mobachchir*.

Numéros du *Moniteur du Caire*.

LETTRE A M. LE RÉDACTEUR.

Constantine, le 17 mars 1850.

Monsieur,

Quoique vous m'ayez fait l'honneur d'insérer dans le Journal asiatique, n^os^ de janvier et de juin 1849, deux articles intitulés : *Définition lexigraphique de plusieurs mots usités dans l'Afrique septentrionale*, je garderai en portefeuille la suite de ce travail, qui n'a jamais eu la prétention de s'adresser aux savants. L'orthographe vicieuse que j'ai été obligé d'employer dans plus d'une circonstance, au mépris de l'étymologie, pour représenter exactement la prononciation moderne, n'a pas dû moins choquer les lecteurs, que la reproduction de quelques expressions arabes expliquées déjà dans les dictionnaires d'une manière presque semblable. Il vaut mieux m'arrêter que de suivre une pente aussi glissante. Dans les deux articles publiés, il s'est trouvé quatre ou cinq erreurs que je tiens à rectifier. Au numéro de janvier, p. 64, 2e col., l. 12, le mot *tebib* désigne souvent le *pic-vert ;* — p. 67, 2e col., l. 4, l'expression *siçambeur* représente pour les uns le *gingembre*, et pour les autres, l'*armoise*. Au numéro de juin, p. 541, 1re col., l. 13, *heubb-er-rechad* signifie *cressonnette ;* — p. 545, 2e col., l. 10, il faut lire *fourneau* au lieu de *fourreau ;* — p. 549, 2e col., l. 35, le mot *échange* a pris la place du mot *échéance ;* — enfin, à la p. 550, 2e col., l. 16, je remplace *mamelle* par *manivelle*.

Recevez l'assurance de mon dévouement bien sincère.

A. Cherbonneau.

Pantschatantrum, sive quinque partitum (Pantchatantra, ou les cinq livres), ouvrage de morale, publié par M. Kosegarten, texte sanscrit accompagné d'un commentaire critique; première partie, 1 vol. in-4°; Bonn et Londres.

Le Pantchatantra est l'ouvrage indien qui, sous le titre de *Kalila et Dimna*, passa successivement en pehlvi, en arabe, en grec, et dans les diverses langues de l'Europe. On a vu dans le Journal asiatique que M. Kosegarten avait trouvé dans les manuscrits deux rédactions différentes, l'une plus développée que l'autre. C'est ici la rédaction la moins développée; on imprime dans ce moment l'autre. Quand celle-ci aura paru, M. Kosegarten mettra sous presse son commentaire.

La troisième livraison de la traduction latine du recueil de poésies arabes intitulé *Hamasa*, par M. Freytag, est en vente. Cette livraison, qui se compose de 294 pages in-4°, commence à la page 365 du texte imprimé, et se termine à la page 537. Le prix de la livraison est 15f. Cette version doit former deux volumes : c'est ici la première livraison du tome deuxième.

CORRECTIONS.

Cahier de février-mars, page 213, ligne 22, au lieu de المُقلّدون من المقلّدين, lisez : المُقلّدون من المقلّدين.

JOURNAL ASIATIQUE.

MAI-JUIN 1850.

RECHERCHES ANALYTIQUES

SUR

LES INSCRIPTIONS CUNÉIFORMES

DU SYSTÈME MÉDIQUE.

DEUXIÈME MÉMOIRE.

Mon cher Burnouf,

A vous revient de plein droit la dédicace de ce Mémoire sur les inscriptions cunéiformes médiques. C'est aux doctes leçons que j'ai reçues de votre bonne amitié, que je dois mon initiation aux études sérieuses du philologue; c'est à la lecture du chef-d'œuvre qui s'appelle *Commentaire sur le Yaçna* que je dois le modèle que je me suis efforcé de suivre de bien loin. Accueillez donc l'hommage de mon travail comme un hommage du disciple à son maître; accueillez-le surtout comme le gage d'une vive et constante amitié, et tous deux nous aurons fait ce que nous devions faire.

F. DE SAULCY.

Le 4 juin 1849.

Dans le premier travail que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'Académie, j'ai analysé *in extenso* les

deux premières inscriptions du mont Elwend près Hamadan. Dans celui-ci je vais successivement examiner les autres textes médiques à ma disposition, en suivant le même ordre que Rawlinson, mais en m'appuyant constamment sur le beau mémoire de Westergaard. Je prouverai surabondamment ainsi, je l'espère, que cet illustre philologue a presque tout entrevu, et qu'il n'a laissé à ses émules que le soin de suivre ses traces et de recueillir en chemin les épis que la moisson la mieux faite laisse toujours aux glaneurs persévérants. Je suis heureux de pouvoir exprimer ici tout ce que je dois de reconnaissance à mes deux savants confrères et amis, MM. E. Burnouf et Langlois, dont les lumières m'ont été constamment du plus puissant secours. Maintenant que j'ai reconnu cette dette du cœur, j'entre en matière sans plus ample préambule.

N° 1.

(M de Lassen et de Westergaard.)

INSCRIPTION DE CYRUS, DES PILIERS DE MURGHAB OU DE PASARGADE.

Moi Cyrus roi achéménide, *pour* Je suis Cyrus roi de la race d'Achéménès.

Tout, à l'exception du second signe employé dans le nom Cyrus, lettres et mots, nous est déjà connu.

et nous ne pouvons avoir de doute sur la teneur de cette inscription, dont la contre-partie persane se lit d'ailleurs

Adam kurush, khshayathiya, Hakhamanishiya.

Quelle est la valeur alphabétique que nous devons attribuer au signe ? Westergaard, guidé par l'analyse de ce seul nom, n'hésite pas à le lire Ro, mais je ne saurais admettre cette transcription, dont la légitimité ne me paraît pas suffisamment démontrée. Il ne me paraît pas possible, en effet, qu'un nom essentiellement muni pour finale d'une sifflante ou chuintante quiescente, que la transcription sémitique כרש a religieusement conservée, aussi bien que la transcription persane *kurush*, se soit trouvé dépourvu de cette désinence dans la transcription médique. Si d'un autre côté nous voulons bien nous rappeler que, pour l'organe médique, l'R placé dans l'intérieur des mots disparaissait pour ainsi dire régulièrement, ainsi que nous avons eu plusieurs fois déjà l'occasion de le constater, nous serons conduits à lire notre nom médique *kouç* seulement et nous arriverons ainsi à reconnaître avec assez de probabilité le nom كاوس qui s'est transmis d'âge en âge jusqu'aux sultans Seldjoukides de Koniah, parmi les peuplades turkes. Le nom כרש, Κῦρος, Cyrus, était donc peut-être identique avec le KouÇ médique, le *kavaouç*, le كاؤس ou كاووس turk et persan. Le savant commentateur du Yaçna a démontré de la manière la

plus plausible que ce nom *kaous* était composé lui-même du mot ,,,,, (de वावि), ک, roi, et d'un mot zend ,, *ouç*, provenant du sanscrit वश *vaça*, volonté, et devenu le هوش du persan moderne, qui signifie intelligence. *Kaous* signifiait donc : roi intelligent.

S'il en est ainsi, le signe , au lieu d'être lu Ro, comme il l'a été par Westergaard, devrait se lire Ç quiescent. Nous verrons en avançant que ce fait, que je crois très-probable, n'est contredit par aucun fait certain.

N° 2.

(B de Lassen et de Westergaard.)

INSCRIPTION DU PALAIS DE DARIUS À PERSÉPOLIS.

Voici le texte de cette inscription :

1. Da Ri Ya Wa OU CH Keï La CHa

2. La Ra Keï Keï OU Y Na Keï

3. Da A OU CH Dè Na Vi CH Pa Za Na

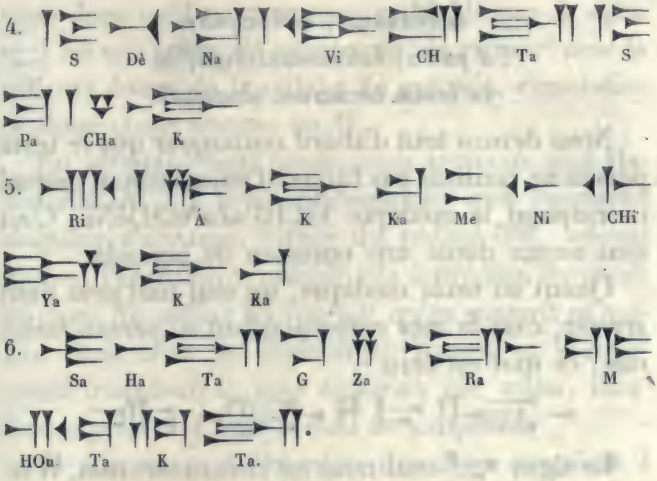

Les mots de ce texte nous sont presque tous connus déjà et ils se coupent de la manière suivante :

DaRiYaWaOuCH, Keï LaCHaLaRa, Keï KeïOuYNa, Keï DaOuCHDèNa ViCHPaZaNaSDèNa, ViCHTaSPa CHaKRi [1], AKKaMeNiCHiYa, KKa Sa Ha TaGZaRaM HOuTaKTa.

Ce texte se traduit ainsi qu'il suit :

Darius, roi très-grand, roi des rois, roi des contrées habitées par toutes les races, fils d'Hystaspes, Achéménide (est celui) qui a bien construit ce petit édifice.

Le texte persan correspondant est le suivant :

Darayawush, khshayathiya
wazarka, khshayathiya khsha-
yathiyanam, khshayathiya

[1] Mentionnons encore en passant la ressemblance du mot *chakri* avec le composant شهر, du persan مینو شهر, germe divin, en pehlvi *minoutchetri* (zend 𐬨𐬀𐬌𐬙𐬀 *tchitra*).

dahyaunam, vishtaspahy-
a putra, hakhamanishiya, h-
ya imam tacharam akunaush.

Nous devons tout d'abord remarquer que le texte persan ne contient pas l'adjectif *vispazananam* auquel correspond le médique ViCHPaZaNaSDèNa. C'est sans aucun doute une omission du lapicide.

Quant au texte médique, un seul mot peut nous arrêter, c'est le mot correspondant au persan *tacharam;* ce mot est écrit :

Le signe seul nous est encore inconnu. Westergaard le considère comme équivalent du signe ; je crois que c'est une erreur. Puisque et diffèrent assez pour que le premier doive se lire Ta et le deuxième Ka, il n'est guère possible que le signe , où l'inégalité des clous horizontaux est inverse de celle qui se manifeste dans le signe Ka, soit identique avec le signe Ta, quand cette inégalité des clous horizontaux a une aussi grande importance dans un autre cas. D'ailleurs, en admettant cette identité acceptée par Westergaard, le mot médique doit se lire HaDaTaZaRaM, et non TaTZaRaM, ainsi que ce savant le suppose. Ici nous avons évidemment un mot du texte persan transcrit à peu près, ou, plus exactement, un analogue emprunté au même radical primitif, et simplement accommodé au caractère propre à l'organe médique. Ce radical nous est connu, c'est le sanscrit तक्ष्, je

crois donc qu'il est assez vraisemblable que le signe est une gutturale quiescente, en rapport avec la sifflante douce de la syllabe Za qui suit, c'est-à-dire quelque chose comme un G.

En adoptant cette leçon, nous avons un mot HaTaGZaRaM qui n'est évidemment que l'accusatif singulier d'un nom formé du radical तक्ष्, adouci suivant l'esprit qui a présidé à la formation du zend, et muni du suffixe Ra (on sait qu'en sanscrit ce suffixe caractérise les diminutifs). Lassen et Westergaard traduisent le mot *tacharam* par *ædem*, Rawlinson préfère y voir le sens de sculpture.

Je me range à l'opinion des deux premiers à cause du sens bien défini que comporte le radical sanscrit duquel dérive le mot en question.

N° 3.

(H et I de Lassen et de Westergaard.)

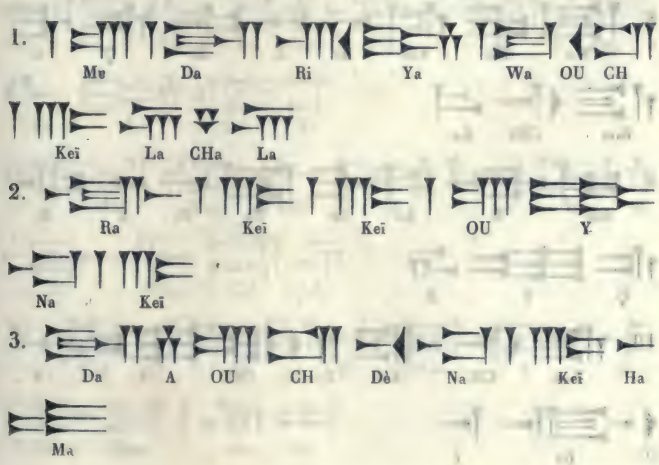

4. Rou O Sa Ma Kou Ra La

Ra OUi

5. CH Ta S Pa CHa K Ri

Â K

6. Ka Me Ni CHi Ya Ha K Da

Ri Ya

7. Wa OU CH Keï Na A Ri G

Ka TH Sa

8. Wa Ma Kou He E Bi Ç Sa

Kou CHi Ka

9. GH K Ka Sa Wa He E Bi

Ç Y N

10. Kou CHi KH Za OU OUi Y A

OU Ra Z

11. Da Na Sa E Bi Ç Ma

Kou CHi

12. Ya Ha K A OU Ra Z

Da Sa TCHi

13. THou Ç OUi N Na A Na

GH Bi Dè OU

14. Da I Da Ka GH Kè Sa

He E Bi Ç

15. Kou CHi Ka Ha K Ma Kou

CHi Ya Kou Ta

16. Da Kou CHi Ya Dè Wa Ha

K CHi CH N

17. Kou Ta Da Dè THou K Sa

TCHi THou La GH

18. Ma Ç Me Na Ha K Da Ri Ya

19. Wa OU CH Keï Na A Ri Ma A OU Ra

20. Z Da OU O Ni GH ? CH N A Na GH

21. Bi Dè OU Da I Da Ka Ha K Kou Ta Da Ha E

22. Bi Ç Sa Kou Ta Da CHa Ke? Pa? Ta? Ka TH Sa KH Ka

23. Ra ? Ka Hou Dè Ha Ni Ni N ? GH KH Mo

24. THi La Ra A Ri KH Ka Ç Bi Wa Me Ra

Cette belle inscription (publiée par Niebuhr, pl. 31 K) se trouve avec deux inscriptions persanes et une inscription assyrienne sur une large pierre placée vers le milieu de la muraille sud de la grande plate-forme de Persépolis. Westergaard et Rawlinson ont parfaitement reconnu qu'elle ne fournissait la contre-partie exacte ni de l'un ni de l'autre des deux textes persans; néanmoins, comme il paraît probable, *à priori*, que ce qui se trouve dans le texte médique est contenu dans le double texte persan, je donne ici, d'après Rawlinson, la transcription et la traduction de ce double texte (H et I de Niebuhr, et Lassen.)

H.

1. *Auramazda wazarka, hya mathista bag-*
2. *anam, hauwa darayawum khshayathi-*
3. *yam adada, haushaiya khshatram fraba-*
4. *ra. Washna Auramazdaha darayavu-*
5. *sh khshayiathiya. Thatiya darayavush*
6. *khshayathiya : Iyam dahyaush par-*
7. *sa, tyam mana Auramazda fraba-*
8. *ra, hya niba, uwaspa, umarti-*
9. *ya, washna Auramazdaha, manach-*
10. *a Darayavahush khshayathiyahy-*
11. *a, hacha aniyananiya tarsat-*
12. *iya. Thatiya Darayavush khshaya-*
13. *thiya. Mana Auramazda upastam*
14. *bartawa hada vithaibish bagai-*
15. *bish. Uta imam dahyaum aura-*
16. *mazda patuwa hacha hainay-*
17. *a, hacha dushiyara, hacha dar-*
18. *anga. Aniya imam dahyaum ma-*

19. *ajamiya, ma haina, ma dush-*
20. *yaram, ma darauga. Aita adam*
21. *yana-....m jadiyamiya Auramazd-*
22. *am hada vithaibish bagaibish. A-*
23. *itamaiya Auramazda dadat-*
24. *uwa, hada vithaibish bagaibish.*

Ormuzd, qui est le plus grand des dieux, est tout puissant; c'est lui qui a fait Darius roi. Il lui a donné l'empire; c'est par la grâce d'Ormuzd que Darius est roi. Le roi Darius dit : Ces régions persanes qu'Ormuzd m'a données, qui sont illustres, riches en bons chevaux et en hommes braves, par la grâce d'Ormuzd et de moi, Darius roi, ne craignent rien de l'ennemi. Le roi Darius dit : qu'Ormuzd m'accorde sa protection avec les dieux de la maison, et qu'Ormuzd délivre cette contrée de l'esclavage, de la décadence, de la mort. Qu'aucun fléau ne frappe ce pays, ni la guerre, ni l'esclavage, ni la stérilité, ni la mort. J'adresse cette prière à Ormuzd et aux dieux de la maison. Qu'Ormuzd m'accorde cela avec les dieux de la maison.

I.

1. *Adam Darayavush, khshayathiya waza-*
2. *rka, khshayathiya khshayathiyana-*
3. *m, khshayathiya dahyaunam tyai*
4. *sham parunam, vishtaspahya*
5. *putra, hakhamanishiya. Thatiya dara-*
6. *yavush khshayathiya : washna Aurama-*
7. *zdaha ima dahyawa tya adam*
8. *adarshiya hada ana Parsa ka-*
9. *ra, tya hachama atarsa, mana baj-*
10. *im abara. Uwaja, Mada, Babiru-*
11. *sh, Arabaya, Athura, Madray-*
12. *a, Armina, Katapatuka, Sparda, Y-*
13. *una, tyaiya ushkahya uta tya-*
14. *iya darayahya; uta dahyawa t-*

15. *ya parauviya, Asagarta, Parthwa, Zara-*
16. *ka, Hariva, Bakhtarish, Sugda, Uw-*
17. *arazmiya, Thatagush, Harauwatish, H-*
18. *idush, Gadara, Saka, Maka. Thatiya*
19. *Darayavush khshayathiya : yadiya*
20. *awatha maniyahya, hacha aniya-*
21. *na ma tarsam, imam Parsam karam padi-*
22. *ya. Yadiya kara Parsa patahatiya hya*
23. *duvaishtam shiyatish akhshata, hauwachi-*
24. *ya aura nirasatiya abiya imam vitham.*

Je suis Darius, roi très-grand, roi des rois, roi de contrées habitées en grand nombre, fils d'Hystaspes, Achéménide. Le roi Darius dit : Par la grâce d'Ormuzd, les contrées que j'ai soumises avec l'assistance des Perses, qui m'ont redouté, qui m'ont payé un tribut (sont) : la Susiane, la Médie, la Babylonie, l'Arabie, l'Assyrie, l'Égypte, l'Arménie, la Cappadoce, Sparte, la Grèce, la continentale et la maritime, et les contrées qui sont vers l'Orient, la Sagartie, la Parthie, la Drangiane, l'Arie, la Bactriane, la Sogdiane, le Khowarizm, la Satagetie, l'Arachosie, l'Indus, le Gandhara, la Scythie, la Médie. Le roi Darius dit : Si tu veux avoir cette pensée et que je n'aie rien à craindre de l'ennemi, protége cet état persan ; si l'état persan est protégé, sa fortune étant longuement assurée, l'existence sera assurée de même pour cet édifice.

Les cinq premières lignes et le commencement de la sixième correspondent aux six premières lignes du texte persan de l'inscription I. Tous les mots de ce passage nous sont connus déjà ; en voici la transcription et le sens :

Ma DaRiYaWaOuCH, Keï LaCHaLaRa, Keï KeïOuYNa, Kei DaAOuCHDèNa, Keï HaMaRouo Sa

MaKouRaLaRa, WiCHtaSPa CHaKRi, AKKaMeNiCHiYa.

Je (suis) Darius, roi très-grand, roi des rois, roi des contrées, roi de ce monde très-étendu, fils d'Hystaspes, Achéménide.

Il n'y a aucune difficulté qui puisse nous arrêter dans la version de ce premier paragraphe, et nous devons nous borner à faire observer que le mot

qui se rapporte au mot monde, et qui signifie très-grand, est fort probablement un superlatif à forme de pluriel en 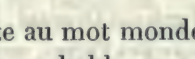 LaRa, analogue au superlatif 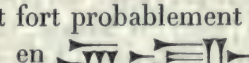 . Le thème de ce superlatif, ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire dans notre premier mémoire, peut fort bien être assimilé au grec *μακρός*[1].

A partir de ce point, le secours de la traduction persane nous manque absolument, car le plus léger examen suffit pour faire reconnaître que le texte médique contient tout autre chose que le double texte persan. Nous n'essayerons pas moins de déter-

[1] Ce mot tire probablement son origine première du radical sanscrit म *ma*, mesurer, d'où मह *maha*, grand, souche des mots *μέγας*, *μεγάλη*, *magnus* et *maximus*. Peut-être encore le mot médique 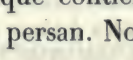 MaKou, pris jusqu'ici par moi pour une abréviation de la forme 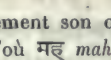 MaKou-Ra, n'est-il que le मह, *μέγας*, *magnus*, puisque le ह sanscrit est devenu le *gamma* et le *g* des mots grecs et latins congénères. Je laisse à de plus habiles à le décider.

miner le sens de ce texte curieux, et nous espérons y parvenir.

Nous allons donc prendre le texte phrase par phrase.

La première se compose des mots HaK DaRiYa-WaOUCH Keï NaARi; elle correspond, non-seulement ici, mais encore dans toutes les inscriptions analogues, à la formule invariable *thatiya Daryavaush khshayiathiya*, « dicit Darius rex : » Darius, roi, dit.

Deux mots nous sont encore inconnus. Le premier est HaK, et le second NaARi; entre ces deux mots, dont l'un représente forcément le *thatiya* persan, il n'y a pas à hésiter, c'est NaARi, qui signifie *dicit*, il dit.

Quant au premier , il est assez difficile de préciser, *à priori*, ce qu'il représente. Westergaard lui-même a mis quelque hésitation à définir le sens rigoureux de ce monosyllabe. Dans la plupart des cas il en fait un pronom démonstratif, et dans d'autres il y voit une particule analogue à l'*ideo* latin. Quelque possible que soit l'assimilation de ce mot avec le *hic*, *hæc*, *hoc* latin, je préfère y retrouver une particule conjonctive analogue à la copule *ac*, ou même à *sic*. Provisoirement je préfère le sens du mot *sic*, et je l'adopte sauf à le modifier plus tard s'il y a lieu.

signifie dire. Je ne doute pas que ce mot médique ne soit de même origine que le *narrare* latin (probablement celui-ci est dérivé du même radical primitif que *garrire*, *garrulus*, etc.)

Lassen et Westergaard traduisent le *thatiya* persan par *generosus*, et obtiennent la phrase « generosus « (sum) rex Darius, » et comme parfois (inscription E, par exemple) le texte persan comporte de plus le mot *wazarka*, ils traduisent : « generosus (sum) « Xerxes rex magnus. »

Rawlinson a certainement rectifié très-convenablement cette version, en retrouvant dans le mot *thatiya* un véritable verbe au lieu d'une épithète honorifique qui surchargeait le sens de la phrase dépourvue de verbe. Tout bien considéré donc, *thatiya*, équivalent du médique [illegible], doit se traduire *dicit*, et nous avons le sens : « sic Darius « rex dicit. »

Passons à la phrase suivante.

GKaTH SaWa MaKou Ha? PiÇ Sa KouCHiKaGH KKa SaWa Ha?PiÇYN KouCHiKH Za OUViY AOURaZDaNa Sa Ha?PiÇ Ma KouCHiYa.

Le premier mot GKaTH me paraît, comme le *gathum* (Nakch-i-Roustam, lig. 41 et 42 du texte persan) et le *gathwa* (Nakch-i-Roustam, texte persan, lig. 25) des inscriptions persanes, se rattacher au radical sanscrit गाथ, *perstare*, *manere*, durer, rester debout. Je lui attribue donc le sens d'édifice durable, solide.

La forme [illegible] a été reconnue déjà par Westergaard pour un nominatif pluriel du pronom démonstratif [illegible] dans l'inscription D (l. 13 et 14), où nous lisons : [illegible], ces *ha-*

paracha que j'ai construits, etc. Je reviendrai plus tard sur cet important passage.

Westergaard admet de plus que le final représente un son fort et guttural analogue à l'affixe arménien *kh*, indice ordinaire du pluriel. Je ne veux en aucune façon approuver ni combattre cette supposition; pour moi le mot SaWa est le nominatif pluriel du pronom démonstratif , voilà tout ce que je puis et ce que je veux me permettre d'avancer.

Le mot MaKou nous est bien connu, celui qui le suit mérite toute notre attention, il se présente dans cette inscription seulement sous les formes :

1° lig. 8,

2° lig. 9,

3° lig. 11,

4° lig. 14, 21 et 22,

Les trois dernières variantes, si tant est que la première soit exacte, nous font voir que les signes et sont, sinon équivalents et homophones, du moins aussi voisins de consonnance que de forme. Il est possible, en effet, que le premier doive se lire Bi et le deuxième , Pi. La troisième variante, commençant par le clou vertical , au lieu du clou horizontal de toutes les autres variantes, me paraît fautive. Il est possible

que le copiste se soit mépris, et que la pierre ait porté cette fois encore le signe ; quoi qu'il en soit, ce mot se lit Ha?BiÇ ou Ha?PiÇ. La deuxième variante nous donne Ha?PiÇYN. Guidé d'un côté par l'analogie de forme du signe et du signe , qui se lit indubitablement A, je lis le premier E; de l'autre côté, par le sens général de la phrase dans laquelle l'idée tout, tous, s'intercale très-bien partout où le mot en question se présente, je n'hésite pas à y voir le mot turk هپیسی, tout, tous, qui, dans la phrase suivante où il est à l'ablatif, هپسیندن ایو, le meilleur de tous, se complique devant le suffixe دن d'un noun euphonique dont la deuxième variante nous offrira, je crois, un exemple. Quoi qu'il en soit, ce mot, partout où il se montre, me représente le هپیسی turk, et il se prononce et se traduit exactement de même.

Vient ensuite le pronom démonstratif Sa, ce, qui nous est bien connu, suivi du pluriel KouCHiKaGH. Le pronom , écrit tout à l'heure , est donc également un pluriel; d'où provient cette différence d'orthographe? Probablement d'une abréviation du scribe. Quant au mot médique KouCHiKaGH, je n'hésite pas à y retrouver le mot oïgour *kouchk*, et turk كوشك, demeure, d'où nous avons fait notre mot kiosque; seulement le kiosque, dans les idées françaises, est un pavillon isolé, et il n'en est pas ainsi dans les idées turkes, puisque nous lisons dans le *Miradj* :

اندن اسوپ بير كوشك كوردوم اول كوشك اوده سينده
بير كيشى كوردوم etc.

Sorti de là je vis un kiosque, et dans une des salles de ce kiosque, je vis, etc.

Le kiosque est donc un édifice qui contient plusieurs salles.

Notre mot terminé par le suffixe pluriel GH, qui se retrouve dans l'arménien, signifie kiosques au pluriel.

Vient ensuite le pronom relatif KKa; je n'hésite pas en effet à corriger en ce point la copie de Niebuhr. Le signe ne se trouve que là, et le signe si voisin vient s'y placer si favorablement, que je l'y remets avec toute confiance. Les mots suivants

Sa Wa Ha E Pi Ç Y N

Kou CHi KH,

reliés au pronom relatif précédent, se traduisent mot à mot : qui ces tous kiosques, pour qui (sont) tous ces kiosques.

La forme KouCHiKH est-elle un pluriel complet? J'en doute, là encore il peut y avoir une abréviation, et la désinence indice du pluriel manque, à moins que la forme du mot, tel qu'il se présente ici avec la quiescente KH, indice du pluriel en arménien, ne soit un vé-

ritable pluriel. Ne se pourrait-il pas que le lapicide eût oublié là le Ka final de la variante précédente du pluriel

je le crois sans oser l'affirmer.

Les mots suivants qui se lisent Za OUViY, correspondent, dans une foule de textes, au persan *washna,* qui signifie au propre : par la volonté. Westergaard a reconnu avec toute raison dans cette expression médique la préposition persane ز ou از, qui signifie de ou par. Quant au mot OUViY (Westergaard coupe ces deux mots en les lisant ZOU Vii ou ViYi; mais la lettre est sûrement syllabique), il est identique avec le وی *veï* kurde, qui signifie exactement vouloir. L'ensemble des deux mots Za OUVei a donc le sens précis : de ou par la volonté.

Vient ensuite le génitif déjà connu AOURaZDaNa, d'Ormuzd.

Sa HaEPiÇ (lisez) signifie littéralement ces tous, eux tous.

, pronom de la première personne, OUa ou OUe, pour Ma ou Me.

. Ceci doit être une première personne du prétérit défini d'un radical KouCHi (खि *kchi*, « habiter »), signifiant probablement

« habiter », et duquel est sorti le mot , « demeure, kiosque », formé par l'addition du suffixe Ka, qui sert à la formation des diminutifs sanscrits, ce qui donne au mot KouCHiKa, « kiosque », le sens de « petite habitation ». En sanscrit, la première et la troisième personne du prétérit sont identiques; par exemple, *yayatcha* signifie aussi bien « j'ai cherché » que « il a cherché ». Nous verrons qu'en médique le mot joue le même rôle, et qu'il signifie à la fois « j'ai habité » et « il a habité ». Récapitulons maintenant ce que nous donne mot à mot la phrase que nous venons d'analyser : « Ces édifices grands tous, ces kiosques qui sont tous ces kiosques, par la volonté d'Ormuzd, eux tous j'ai habités ». En d'autres termes : « Tous ces vastes édifices, tous ces kiosques, sans exception, ont été ma demeure par la volonté d'Ormuzd. »

Poursuivons notre analyse. La phrase suivante se transcrit :

HaK AoURaZDa Sa TCHiTHou ÇOUiNNa
Ac Ormuzdes hoc
ANaGHBiDèOUDa IDaKa GHKe Sa HaEPiÇ
Diis cum qui hæc omnia
KouCHiKa HaK Ma KouCHiYa KouTaDa KouCHi
kioska ac (sic) ego habitavi sicut, etiam habitavit
Ya DèWa.
Deus.

Les premiers mots signifiant « et (ou ainsi, *ac* ou *sic*), Ormuzd ce ou ces » . . . . . ne présentent pas de difficultés; seulement, nous en déduisons que

deux pronoms démonstratifs ne pouvant se rencontrer, comme [illegible] et [illegible] dans une phrase aussi courte, l'un des mots est nécessairement une conjonction, comme *sic*, *ac* ou *ecce*.

Le groupe qui vient ensuite,

[illegible],

me semble bien voisin du groupe que nous trouvons à la ligne 17, et qui est

[illegible].

Nous en pouvons conclure d'abord que le mot [illegible] représente le nom auquel se rapporte, dans l'un et dans l'autre cas, le pronom démonstratif [illegible] Sa.

Ce mot commence par une lettre qui nous est encore inconnue, mais dont nous pouvons déduire la valeur avec une certitude suffisante, d'un renseignement que Rawlinson nous a donné en passant Voici ce que je lis (p. 293) : « Thirdly, the median « copy gives for the word following the second *ariya* « (il s'agit de l'inscription de Nakch-i-Roustam) the, « same form *chissa*, which answers to the first ele- « ment of the name of *chitratakhma.* » — « Troisièmement, le texte médique donne pour le mot qui suit le second *ariya*, la même forme *chissa* qui correspond au premier élément du nom de *chitratakhma.* » Ce nom de *chitratakhma*, extrait de l'inscription de Bisitoun, commence donc, sous sa forme médique, par le mot [illegible], que Rawlin-

son lit CHiSSa. Par suite, suivant lui, la lettre [illegible] représentait le son CHi; comme nous avons déjà le signe [illegible] pour image de cette syllabe, il me paraît fort probable que la vraie prononciation de ce caractère [illegible] était TCHi ou KCHi, analogue aux syllabes sanscrites क्षि, चि ou छि[1]. En effet, ce mot [illegible], qui signifie très-probablement « descendant de », pour « fils de, » se retrouve dans le persan moderne مینوچهر *minoutcheher*, « germe céleste, fils des dieux, » mot que nous rencontrons à une époque un peu plus reculée dans les légendes pehlvies des monnaies sassanides, sous la forme *minoutchetri*, et enfin dans le zend [illegible] *tchithra*. Notre médique [illegible] TCHiCHCHa n'a pas d'autre origine, puisqu'il correspond au composant CHiTRa du nom Chitratakhma. Ce fait à lui seul prouve de quelle importance serait la possession des textes médiques et assyriens de Bisitoun.

Ceci posé, notre mot [illegible], se lisant TCHiTHou ou KCHiTHou est probablement dérivé du radical sanscrit क्षि *kchi*, « habiter » avec le suffixe त्व *tva*, du nom abstrait, de telle sorte que KCHiTHou signifie « habitation. » En sanscrit, d'ailleurs, क्षिति *kchiti* signifie « terre » et « demeure ». En zend, très-fréquemment le *ch* se substitue au *kch* sanscrit par le retranchement de la gutturale. (Yaçna, p. 277.)

Quant au mot [illegible] ÇOUiN-

[1] Rawlinson considère ce mot comme allié du mot sanscrit क्षेत्र *kchetra*, « le corps ».

Na ou ÇViNNa, il est assez naturel de le rattacher au sanscrit सेवति *sevati*, « il aime, » de सेव् *sev*, *colere*, *amare*, père du grec σέβω ou σέβομαι, « honorer, vénérer, respecter », et du turk سومك *sevmek*, « aimer », qui, abstraction faite de la désinence مك de l'infinitif, est identique avec le sanscrit *sev*. C'est probablement un participe présent, car il n'y a pas d'apparence que la forme ÇViNNa soit une troisième personne singulier d'un optatif du radical *sou* ou *sev*.

Viennent ensuite les mots ANaGHBiDèOUDa iDaKa, dont le premier est, ainsi que nous l'avons reconnu, un instrumental pluriel de forme géorgienne du thème [illegible], « Dieu, » analogue au persan *naka*, « roi », et au grec ἄναξ, « roi, seigneur, » qui s'applique souvent aux dieux; celui-ci est pour ainsi dire identique avec notre mot médique.

IDaKa ou ITaKa, n'est que le persan *hada*, « avec, » devenu le grec ἔτι et le latin *et* ou *ita*, muni de l'enclitique *ka; itaque*, dont le sens littéral primitif est assurément « et ainsi », a plus que de la ressemblance avec notre médique ITaKa, dont le sens développé est celui du latin *cum*, « avec ». Ce qu'il faut noter de plus, c'est que cette proposition ITaKa se place constamment après le nom qu'elle régit, de même que le mot latin *cum*, lorsqu'il régit des pronoms.

Vient ensuite le groupe [illegible], dans lequel Westergaard a bien reconnu un pronom relatif qu'il lit PPo; je le lis GHKè, et j'y trouve une seconde forme du pronom ordinaire [illegible] KKa.

Ces différences d'orthographe ne doivent pas plus nous étonner que celles qui se manifestent entre les pronoms turks identiques, ک, غ, et ک.

Nous lisons ensuite Sa HaEPiÇ KoUCHiKa HaK Ma KouCHiYa KouTaDa KouCHiYa DèWa. De tous ces mots, le septième et le dernier nous sont encore inconnus. KouTaDa signifie partout ce que signifie le *ut* latin, c'est-à-dire « comme »; *ut* et KouTaDa, débarrassés de la gutturale primitive, sont très-probablement identiques. Quant au mot DèWa j'y reconnais le sanscrit देव, « Dieu ». On remarquera que le mot KouCHiYa se répète après le pronom personnel Ma et après le nom DeWa; c'est donc probablement un participe dérivé du radical षि, « habiter. »

Récapitulons : nous avons la phrase suivante :

Et Ormuzd aime ces demeures avec les dieux qui sont dans tous ces kiosques que j'habite comme les dieux les habitent.

La phrase qui vient ensuite se lit de la manière suivante :

HaK CHiCHN KouTaDa DèWaK Sa KCHiTHou
Et domum ut Dei qui hæc ædificia
RaGH Ma ÇMeNa.
sicut ego amo.

Le mot 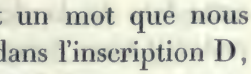 est un mot que nous retrouvons deux fois au génitif dans l'inscription D, lignes 12, 13 et 15; c'est probablement encore un dérivé du radical षि, avec le suffixe *ni*, ayant le sens

de « demeure, habitation ». Je lis le mot suivant De WaK, , plutôt que , qui ne signifierait rien. Ce qui, jusqu'à un certain point, autorise cette restitution du signe , au lieu de , c'est la présence de la même faute de copiste, ou même de graveur, dans le mot , qui est écrit une fois (lig. 11), . D'ailleurs le nom DèWa, Dieu, Θεός, *Deus*, *divus*, देव:, se trouve à la ligne précédente, et les mêmes mots se reproduisent assez constamment dans notre texte pour qu'il soit assez naturel de comparer les deux groupes qui nous occupent. Quant au signe , il me paraît fort difficile d'en préciser le rôle. Est-ce un enclitique? En ce cas nous serions autorisés à présumer qu'il s'écrirait comme ailleurs. N'est-ce pas plutôt le mot KKa, *qui*, laissé incomplet par une faute de gravure, sinon par abréviation? Je le crois volontiers. Le mot LaGH est monosyllabique, il est donc bien difficile d'y voir un mot entier avec une désinence grammaticale; il est possible que ce soit une particule signifiant : ainsi, comme, *sic*, *ita*. S'il nous offrait une véritable abréviation, on serait presque tenté d'y retrouver l'adjectif LaCHa, « grand », muni cette fois de la désinence du pluriel ; mais resterait alors à expliquer pourquoi cette désinence plutôt que la désinence ordinaire , qui se montre dans le superlatif à forme de pluriel.

Serait-ce pour distinguer le pluriel réel du superlatif? C'est possible, mais je ne me hasarderai pas à l'affirmer.

Tout bien considéré, le sens « ainsi, comme, » me paraît préférable jusqu'à plus ample informé.

Reste le mot [illegible] ÇMeNa. Nous avons déjà rapproché ce mot du mot [illegible] de la ligne 13; je suis bien tenté de croire qu'ils sont identiques, à l'orthographe près. La seule différence, en effet, consiste en ce que le signe [illegible] Me, Mi (lu Ve par Westergaard), est remplacé par les signes [illegible], dont le second doit être séparé comme M quiescent, destiné à renforcer le son initial du signe [illegible]. Reste alors le signe [illegible], qui se lit OUi, Vi et Mi, à en juger par les noms d'Hystaspes et de l'Arménie; or, on en conviendra, les syllabes Me et Mi, Ve et Vi, pouvaient, sans grand inconvénient, se substituer l'une à l'autre. Je vois donc encore dans le mot [illegible], participe déjà reconnu dans le mot [illegible], qui provient du sanscrit सेवति, le grec σέβω, le turk سومك. En résumé, nous trouvons dans la phrase en question les idées suivantes rendues littéralement : « et cette demeure, comme les dieux qui (aiment) ces grands édifices, ainsi moi aimant », c'est-à-dire : « et j'aime cette demeure comme les dieux de ces grands édifices ».

On aurait le droit de regarder ce sens comme bizarre, si l'on ne connaissait pas vingt passages

des textes persans où il est question de la protection que le roi supplie Ormuzd de lui accorder avec les dieux de la maison, *hada bagaïbish vithaïbish.* Ces dieux de la maison, ces dieux domestiques, sont évidemment les dieux que nous trouvons mentionnés très-explicitement dans la phrase que nous venons d'analyser et dans la phrase précédente.

Nous lisons ensuite : HaK DaRiYaWaOUÇ Keï NaARi Ma AOURaZDaOUô NiCH?CHN ANaGHBi-DèOUDa IDaKa.

Le mot [illegible], qui se lit NiCH? CHN, correspond, dans une foule de passages que nous aurons à analyser ultérieurement, au persan *patuwa, tuere*, « protége »; celui-ci est un impératif; il doit donc en être de même du mot médique. Ce mot comporte très-probablement la préposition निह *nih, nis*, qui implique le sens de « continuité ». Quant au radical, je ne saurais deviner quel il est, à cause de la présence du caractère [illegible], qui, s'il n'est pas complexe, m'est totalement inconnu. Westergaard n'a pas été plus heureux que moi, et il n'a pu en déterminer la valeur.

Ce signe est fort voisin du signe KH quiescent [illegible], mais nous avons acquis la certitude qu'il n'y avait rien à baser sur la similitude apparente des signes de forme voisine. Nous devons donc nous borner à prendre le mot [illegible] pour l'image de l'idée « protége », tout en désespérant, quant à présent, d'en deviner l'origine.

Ceci posé, tous les mots de la phrase que nous

venons de transcrire nous sont connus, et nous donnent le sens littéral : « et Darius roi dit : ô Ormuzd, protége-moi avec les dieux ».

Nous lisons ensuite : HaK KouTaDa HaEPiÇ Sa KouTaDa CHaÇPa? GKaTH Sa KHKa ??ÇKa HOuDè HaNi ??N HouDè (?) GHKè MoTHiLaRa ÂRi KHKa ÇBiWaMeRa. Malheureusement, beaucoup des signes qui constituent cette phrase sont plus que douteux, surtout à la fin. Ainsi les groupes

sont très-probablement incorrectement copiés, il y aurait donc plus que de la présomption à vouloir en déterminer le sens. Le mot ÂRi pourrait être lié aux mots ARiYa et ARTa, titres certains de noblesse que les Mèdes s'attribuaient, et qui sont, pour Westergaard, deux participes, le premier signifiant *honoratus*, et le second *honorandus*. Quant aux mots déjà connus, ils nous donnent le membre de phrase suivant :

Et comme tous ces, comme.... durables ces qui.... ce... ce, que les hommes vénèrent qui.....

que je renonce prudemment à reconstruire.

Le sens général de notre inscription est donc, en résumé, le suivant :

Je suis Darius, roi très-grand, roi des rois, roi de (toutes

les) contrées (habitées), roi de ce monde immense, fils d'Hystaspes, de la race d'Achéménès.

Et le roi Darius dit : Par la volonté d'Ormuzd, j'ai habité tous ces vastes édifices, tous ces kiosques sans exception.

Et Ormuzd aime ces demeures comme les aiment les dieux, tous ces kiosques que j'habite avec les dieux.

Et j'aime ce palais comme les dieux de tous ces vastes édifices.

Et le roi Darius dit : O Ormuzd, protége-moi avec les dieux, et de même (protége) tous ces (kiosques), de même ces édifices éternels qui sont ce..... et ce....., que les mortels vénèrent? lorsqu'ils y pénètrent?

N° 4.

(N° 5 de Rawlinson, O de Lassen et de Westergaard.)

C'est l'inscription de Darius du mont Elwend; elle a été analysée en détail dans mon premier mémoire, il n'y a donc pas lieu à y revenir ici.

N° 5.

(N° 6 de Rawlinson, NR de Lassen et de Westergaard.)

Nous voici arrivés à l'inscription médique la plus importante qui ait été mise jusqu'à ce jour à notre disposition; c'est celle du tombeau de Darius à Nakch-i-Roustam. Nous allons examiner successivement toutes les parties de ce texte important.

Les onze premières lignes, à l'exception du dernier signe de la onzième ligne, nous fournissent le texte suivant :

1.

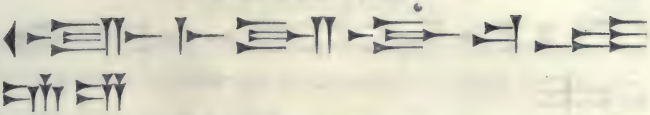

2.

3. 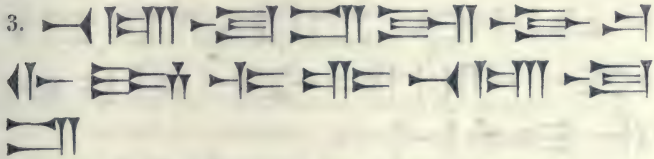

4.

5. 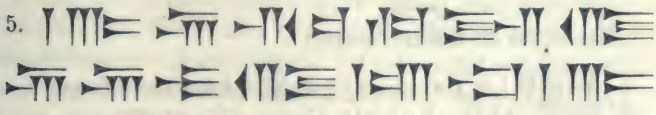

6.

7. 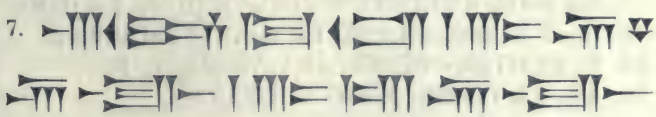

8.

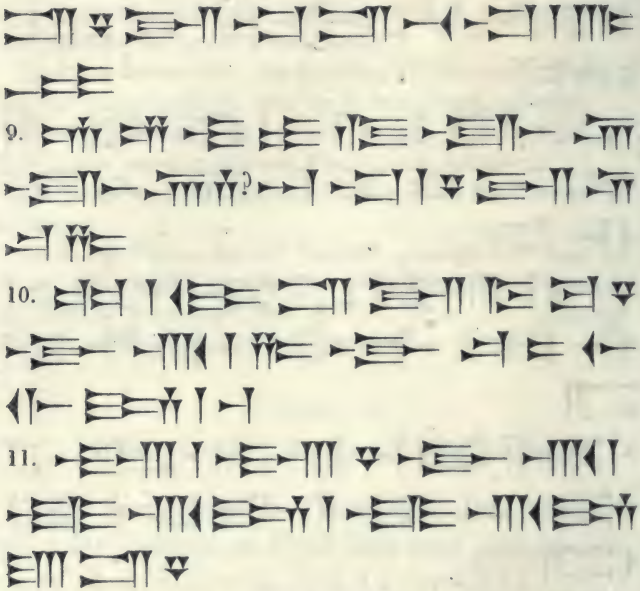

En voici la transcription :

1. ANaGH LaCHaLaRa AOURaZDa KKa HaMaRouO
2. DaSDa AKHouK HouDè DaSDa KKa MoTHi
3. DeOUTouCHTa KKa CHiYaTiM DèOUTouCH-
4. Ta MoTHiLaRaNa KKa DaRiYaWaOUCH
5. KeïRa HouTaKTa KHouRa LaSaKHouOUNa Keï
   KHou-
6. Ra LaSaKHouOUYNa FiNiMDaTaTiRa Ma Da-
7. RiYaWaOUCH Keï LaCHaLaRa KeïOULaRa
8. Keï DaHAOUCHDè ViCHCHaDaNaCHDèNa Keï HaMa-
9. RouO Sa MaKouRaLaRa LaCHaANa CHaDaNKa Â-
10. Fi ViCHTaSPa CHaKRi ÂKKaMeNiCHiYa Pa-
11. ASa ASa CHaKRi ArRiYa KCHiCHCHa.

Nous sommes en mesure déjà de traduire ce pas-

sage entier dont tous les mots nous sont connus, à l'exception de ceux qui composent la ligne 11. Nous avons donc mot à mot :

Dieu très-grand Ormuzd qui le monde
a créé, le ciel ce a créé, qui l'homme
a bien créé, qui la fortune a bien créé
des hommes, qui Darius
roi a fait, seul de beaucoup roi, seul
de beaucoup empereur. Moi
Darius, roi très-grand des rois,
roi des contrées qui contiennent toutes les nations, roi du
monde ce très-étendu, grand, supporteur
aussi, d'Hystaspes fils, achéménide,
Perse d'Arsa fils, Arien, d'Arien descendant.

En d'autres termes :

C'est un dieu très-grand qu'Ormuzd, qui a créé la terre et le ciel, qui a créé l'homme, qui a créé la fortune des mortels, qui a fait Darius roi, seul roi de l'univers, seul empereur de l'univers. Je suis Darius, roi très-grand, roi des rois, roi de toutes les contrées habitées, soutien de ce monde immense, fils d'Hystaspes, de la race d'Achéménès, Persan, fils d'Arsa (pour *Arsamah*), Arien, descendant d'Arien.

Cette version est pleinement justifiée par la teneur du texte persan que voici :

Baga wazarka Auramazda, hya im-
am bumim ada, hya awam asm-
anam ada, hya martiyam ada, h-
ya shiyatim ada martiyahya,
hya Darayavum khshayathiyam ak-
unaush, aivam paruwanam khshayath-
iyam, aivam paruwanam framata-
ram. Adam Darayavush khshayathiya, wa-

zarka khshayathiya, khshayathiyanam khshayathiya, dahyaunam vispazananam khshayathiya, ahyaya bumiya wazarkaya duriapiya, vishtaspahya putra, hakhmanishiya, parsa parsahya putra, Ariya, Ariya chitra.

Nous avons quelques observations de détail à faire ici avant de passer aux phrases suivantes.

D'abord, à la ligne 9, le dixième signe donné sur la planche de Westergaard avec la forme , est, dans la dissertation, reproduit sous la forme , et transcrit S par ce savant (p. 339). Nous pouvons donc être assurés que nous nous trouvons en ce point en face d'une faute de copie de l'artiste qui a gravé la planche en question.

Le mot est là trop bien à sa place pour qu'il ne soit pas tout naturel de le restituer.

Quant au dernier passage persan, lu par Westergaard *parsa arsahya puthra ariya ariya dathra*, c'est Rawlinson qui propose de restituer le mot *parsahya* au lieu du second mot *arsahya*. Cette correction serait bien convenable en effet; mais avons-nous le droit de l'admettre quand nous voyons l'articulation P à restituer manquer dans le texte persan aussi bien que dans le texte médique? Westergaard, tenant compte de la généalogie que Darius se donne dans l'inscription de Bisitoun, suppose qu'il s'agit d'*arsamah*, écrit *arsa* par abréviation; mais cette

nouvelle hypothèse a aussi contre elle l'absence de la syllabe Ma, qui entre essentiellement dans le nom en question. Nous nous abstiendrons prudemment de décider entre ces deux leçons, dont la première a, tout au moins, pour elle, la probabilité que Darius, faisant parade à la fois de son origine perso-médique, aura dit : « Je suis Perse, fils de Perse, Arien, fils d'Arien ».

Quoi qu'il en soit, cette phrase nous fournit la trnascription très-approximative, sinon rigoureuse, du signe médique , qui doit très-probablement se lire ASa plutôt que Sa, puisque nous connaissons la forme assez voisine , de cette syllabe Sa.

Nous pouvons maintenant nous occuper du passage suivant. Nous lisons dans la planche de Westergaard :

11. . . . . .

12.

13.

14.

A

B

15.

C

16.

17.

Ce passage, dans le texte du mémoire de Westergaard, présente les corrections suivantes proposées par le savant philologue.

Lig. 14, A, .

Lig. 15, B, .

Lig. 16, C, .

Prenons d'abord le texte persan correspondant; le voici :

Thatiya Darayavush khshayathiya : washna Auramazdaha ima dahyawa tya adam agarbayam apataram haca parsa adamsham patiyakhshaiya mana bajim abara-

ha tyasham hacama athahya awa a-
kunava. Datam tya mana awa ..... (Westergaard lit *aïta*)
adari.

Lassen, Westergaard et Rawlinson ont proposé deux versions différentes pour ce texte persan; les voici toutes les deux : « Generosus sum Darius rex « e voluntate Auramazdis. Illæ regiones quas ego « cepi una cum auxilio persico (ego..... vene- « randus) mihi tributa attulerunt, continuum auxi- « lium navum tulerunt : datum quod mihi fuit id « etiam a me servatum est. »

Rawlinson, de son côté, explique ainsi le même texte : « Darius le roi dit : par la grâce d'Ormuzd, telles sont les contrées que j'ai conquises, autres que la Perse. J'ai établi ma puissance sur elles, elles m'ont payé le tribut. Ce qui leur a été dit par moi a été fait; ce qui leur a été donné par moi, a été possédé par elles. »

Nous allons chercher, à l'aide du médique, à reconnaître, si faire se peut, de quel côté se trouve le sens exact.

Nous lisons d'abord : HaK DaRiYAWaOUCH Kei NaARi,

Et Darius roi dit.

Za OUViY AOURaZDaNa Sa DaHaYaOUCH GHKè Ma BiRiRa HaCHaZRaKa Pa ◀◀◀ (ou ZCHaZRaKa Pa ◀◀◀).

Par la volonté d'Ormuzd, ces contrées dont moi j'ai augmenté (pour que j'ai ajoutées à) l'empire des Perses.

Remarquons d'abord que le pronom relatif [illegible] GKè n'est jamais employé à la place du pronom [illegible] ou [illegible], KKa ou KHKa, ni réciproquement. En d'autres termes : toutes les fois que ce pronom est un régime direct, c'est-à-dire qu'il joue le rôle de l'équivalent français *que*, c'est [illegible] qu'il est écrit. Au contraire, toutes les fois que le pronom relatif est un sujet, c'est-à-dire l'équivalent du *qui* français, il s'écrit sous l'une ou l'autre des deux dernières formes. Cette règle constante est fort utile pour la détermination du sens des inscriptions médiques.

Le mot [illegible] BiRiRa est un mot fort intéressant et qu'il importe de déterminer de la manière la plus approximative possible, si ce n'est avec une entière précision.

Le zend nous offre un radical *berez* (*Yaçna*, p. 185), qui signifie primitivement « croître, s'augmenter », et qui doit être assimilé au radical sanscrit वृह् *vrih*, « croître ». Anquetil traduit l'adjectif *berezya*, formé de *berez*, muni du suffixe *ya* (𐬠𐬀𐬭𐬌𐬵𐬌𐬌 ou 𐬠𐬀𐬭𐬌𐬵𐬌𐬌𐬀𐬌, *berezyai* ou *berezyaê*), par « qui rend grand ». Ce sens causal « rendre grand, augmenter », me paraît très-satisfaisant dans le passage qui nous occupe. Neriosengh, traducteur et commentateur indien du Yaçna, donne pour ce mot la glose प्रवर्द्धयति *pravardhayati*, « il fait croire ». Je n'hésite donc pas à adopter cette signification pour le mot médique [illegible]. C'est une première personne d'un

prétérit tout à fait analogue au prétérit HouTaDaRa, que nous trouvons aux lignes 13 et 14 de l'inscription D de Westergaard et de Lassen, dont nous nous occuperons un peu plus loin.

Nous avons ensuite le mot , qui peut se lire de deux façons, ou bien HaCHaZRaKa, ou ZCHaZRaKa Pa . Cette expression, correspondant au persan *apataram aca parsa*, représente, suivant Westergaard, l'idée « una « cum auxilio persico, avec l'assistance des Perses », suivant Rawlinson, l'idée « différente de la Perse » pour « en outre de la Perse ».

D'abord le mot qui désigne la Perse, n'est pas, en médique, le nom du pays, mais bien l'ethnique, muni, pour qu'on n'en puisse douter, d'une désinence du pluriel, empruntée évidemment à l'écriture assyrienne; c'est donc bien des Perses, et non de la Perse, qu'il s'agit.

La rareté de l'emploi du signe quiescent , Z[1], me fait supposer qu'il faut adopter la première leçon HaCHaZRaKa, plutôt que la seconde; car la quiescente Z, placée devant la chuintante forte

[1] Est-ce bien un Z? Depuis que ce Mémoire a été rédigé, j'ai acquis la certitude que le même signe dans l'écriture assyrienne devait se lire Mi ou Bi. La valeur Z n'étant tirée que du nom Ormuzd, lu par Westergaard Aurazda, est fort douteuse. Pourquoi, en effet, ce nom passé dans l'idiome médique aurait-il perdu de préférence l'articulation M, tout aussi essentielle que l'articulation Z? Il y a donc lieu d'attendre la venue des textes médiques de Bisitoun pour voir cette question résolue?

CHa, jouerait un rôle assez difficile à deviner, et je ne puis admettre que difficilement ce qu'admet Westergaard, à savoir que le groupe [illegible], ainsi disposé, indique que la chuintante doit être adoucie. Il est, en effet, naturel de renforcer une syllabe par l'adjonction de la quiescente analogue, tandis qu'il ne l'est plus autant d'employer un double signe pour affaiblir une articulation; cette articulation adoucie pouvant être parfaitement représentée par un signe unique. Je lis donc en résumé HaCHaZRaKa, et je considère ce mot comme l'analogue du mot persan *khshatra* « empire », que nous trouvons à la ligne 19 de l'inscription persane E de Lassen. Nous aurions ainsi le sens tout naturel : « que j'ai ajoutées à l'empire des Perses ». Nous devons remarquer que, dans le texte médique, il n'y a pas de mot qui représente l'idée rendue par le persan *agarbayam*, « j'ai pris ». Le groupe qui suit la phrase que nous venons d'analyser, est [illegible] KHKaBi, que précède immédiatement le pronom [illegible], équivalent du *adam* du texte persan. On pourrait donc être tout naturellement conduit à retrouver le persan *agarbayam* dans le KHKaBi ou KHKaPi médique; mais il faut soigneusement se garder de profiter de ces hasards, qui font ressembler un mot latin, comme *cepi*, à un mot médique placé dans une phrase où devrait se trouver l'équivalent d'*agarbayam*, « j'ai pris ». Le sens que j'attribue à ce mot est tout autre, j'y retrouve le sanscrit गुप *goupa*, « parole », et

par extension « ordre, précepte », passé dans les mots persans anciens, *gubatiya*, *agubata*, dans le moderne كف « dire, parler », et dans le kurde *ahkaft*, « parler », qui fait au présent, avec le *b* euphonique, *az bahhkavum*, et au prétérit *ahhkaft*, tandis que le substantif « parole » est rendu par *kabar*, d'où « parler » se dit également *kabar dem*, littéralement « donner une parole. »

Nous lisons ensuite :

KHKaBi Ma ??ZRaDaNiOUMeNaM MaNNa KouTiCH; GHKè Ma KHKaBi, GHTHRiKa HouDè HouTaK, DaTHaM GHKè MaNNa, OUDè GHY BiRiCH.

Tout le troisième groupe de cette phrase, à savoir l'ensemble de lettres qui suit le pronom Ma ou Me, correspondant au *adam* du texte persan,

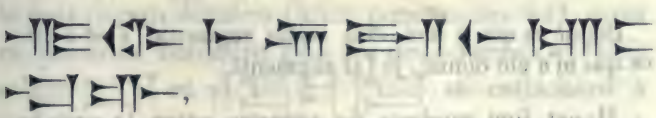

que Westergaard corrige arbitrairement ainsi qu'il suit :

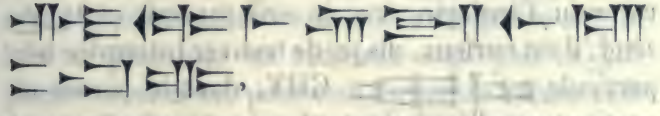

est de forme tellement douteuse qu'il y aurait tout au moins de l'imprudence à chercher quels sont les mots que ce texte contient. J'y renonce donc; néanmoins je puis avancer que le commencement signifie les paroles de moi, pour mes paroles, mes

ordres[1]; l'idée suivante était probablement : « ont exécuté », liée au nom les nations. Vient ensuite le mot MeNNa, équivalent du persan *mana*, « à moi » ou « de moi »; nous devrions rencontrer ensuite l'équivalent du persan *bajim abara*, « ont apporté le tribut », c'est le mot KouTiCH que nous lisons. Ce mot est exactement de la même forme que celui qui termine la phrase, c'est-à-dire . Dans l'un et dans l'autre, je crois voir un participe neutre au singulier; dans *birich*, par exemple, je n'hésite pas à reconnaître le sens : « augmenté, accru », de telle sorte que la phrase persane assez douteuse, *datam tya mana awa* (ou *aïta*) *adari?* est rendue, pour ainsi dire, mot à mot par la phrase médique

DaTHaM GHKè MaNNa HOUDè GHY BiRiCH,

Donné ce que à moi, cela certes augmenté, c'est-à-dire : ce qui m'a été donné, je l'ai augmenté.

Il est fort curieux de trouver entre le pronom démonstratif bien connu HouDè, et le mot BiRiCH, dont nous avons reconnu l'analogie avec le *vrih* sanscrit et le زیر zend, il est curieux, dis-je, de trouver intercalée une particule GHY, dont le persan ne contient pas d'équivalent, et qui, par suite, ne peut être qu'une enclitique. Je n'hésite pas à lui assigner absolument le même rôle qu'à l'enclitique grecque

[1] Cette locution est identique avec la locution kurde *kabar ma*, « mes paroles ».

γέ, si fréquemment placée après les pronoms. Similitude de rôle et similitude de consonnance, voilà ce que nous présentent les particules grecque γέ et médique . Si je ne me suis pas trompé, il est clair que Westergaard a bien plus approché du sens que Rawlinson, en disant : « datum « quod mihi fuit id etiam a me servatum est. » C'est le dernier mot , lu Pi, et comparé au sanscrit *api*, que Westergaard traduit par *etiam*. J'ai amplement déduit ailleurs les motifs qui ne me permettent pas de voir, dans le signe , autre chose qu'une gutturale quiescente. Revenons à notre mot KouTiCH; il correspond très-probablement au persan *abara*, puisque plus loin, dans le même texte de Nakch-i-Roustam (ligne 34), le mot se trouve placé en correspondance avec le mot persan *baratiya* (texte persan, lig. 42); nous en pouvons conclure que les deux formes et se rattachent à à un seul et même radical *kout*, qui signifie « apporter ». Resterait à trouver l'origine de ce mot médique. En turk les mots كيتمك *ghitmek*, « aller », كتورمك *ghetur-mek*, « apporter », débarrassés de la désinence مك, ne laissent plus que les radicaux كيت *ghit* et كتور *ghetur;* celui-ci est peut-être formé du même radical كيت, suivi de la particule در *dur*, transitive, de sorte que كتورمك aurait probablement le sens littéral de « faire venir », et par extension « apporter », qui ont bien quelque parenté avec le KouT médique [1].

[1] En turk payer se dit اودەمك *eudemek*, dont le radical est اودە

En résumé le mot KouTiCH me semble signifier apporté. Nous avons vu que le second groupe de dix lettres de notre phrase restait forcément indéterminé; il se termine par une désinence neutre en NaM; je suis donc bien tenté d'y voir un nom neutre en rapport avec le participe neutre KouTiCH, de sorte que nous aurions l'idée du persan *mana bajim abara*, parfaitement rendue par les mots médiques signifiant : « tributum mihi allatum. » Je crois être assez près de la vérité en ce point.

Vient ensuite la phrase GHKè Ma KHKaBi GHTHa RiKa HouDè HouTaK. Les trois premiers mots signifient : « que moi les paroles j'ai dites », pour « les ordres que j'ai donnés ». Quant au mot GHTHaRiKa 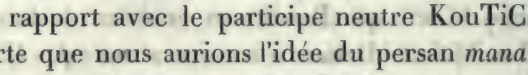 , il correspond au persan *athaham*, car à la ligne 30 de la même inscription nous lisons encore : 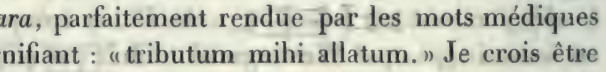 , « ce que moi j'ai dit, cela a été bien exécuté », tandis que le persan (lig. 36 et 37), porte également *tyasham athaham awa aqunawata*, « ce que j'ai ordonné, cela a été exécuté ». J'ignore à quel mot primitif il faut rapporter les deux formes médiques GHTHaRiKa, GHTiRiRa au prétérit; j'ignore également si l'une des langues modernes congénères a conservé quelque trace de ce mot.

Quoi qu'il en soit, le membre de phrase en ques-

eude. Si ce mot tirait son origine du sanscrit सु, « bien », et दा, « donner », notre médique KouTiCH et KouTaWa pourrait parfaitement se rapprocher du ترك turk.

tion signifie certainement : « les ordres que j'ai donnés ont été bien exécutés ». Je suppose enfin que le mot est un participe écrit en abrégé. Quant à la phrase suivante, DaTHaM GHKè MaN-Na, HouDè GHY BiRiCH, nous y retrouvons le neutre persan *datam*, transcrit exactement, et une sorte de participe neutre du radical médique, identique avec le *vrih* sanscrit.

En résumé, la portion du texte médique que je viens d'analyser présente le sens suivant :

Et Darius roi dit : par la volonté d'Ormuzd, ces contrées que j'ai ajoutées à l'empire des Perses ont reçu mes paroles (pour mes ordres); le tribut m'a été payé, les ordres que j'ai donnés ont été bien exécutés, ce qui m'a été donné a été augmenté (c'est-à-dire les états que j'ai reçus en partage, je les ai augmentés).

Vient ensuite l'énumération de ces contrées dont Darius a formé son vaste empire; en voici le texte :

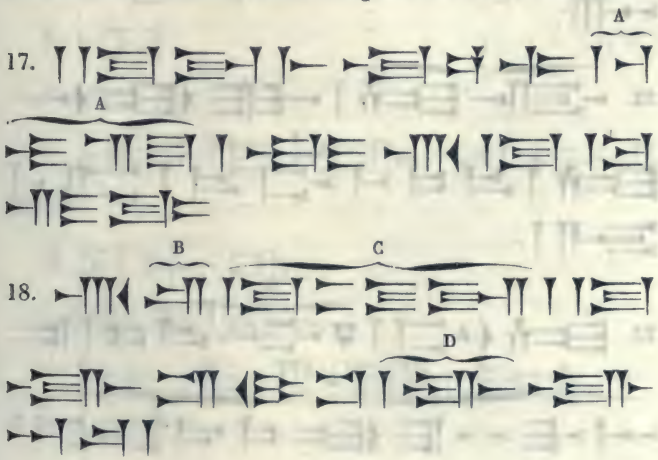

19.

20. 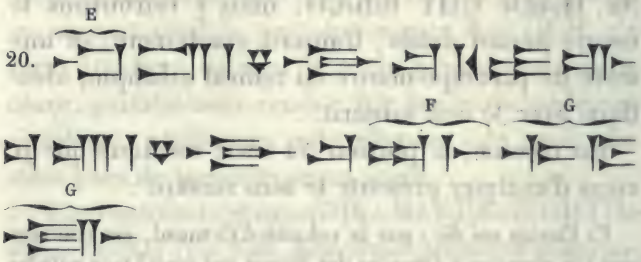

21. 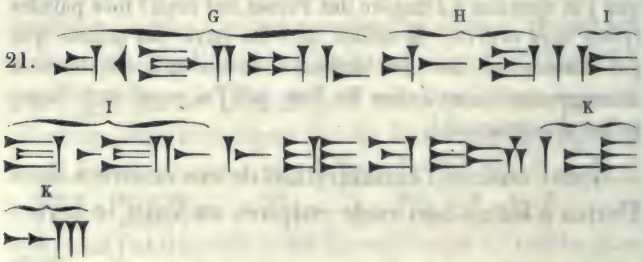

22. 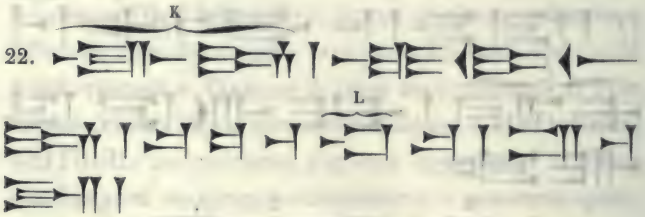

23.

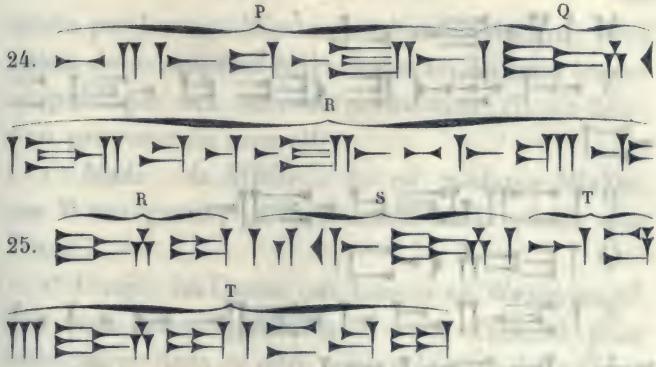

Voici d'abord les corrections de ce texte proposées par Westergaard :

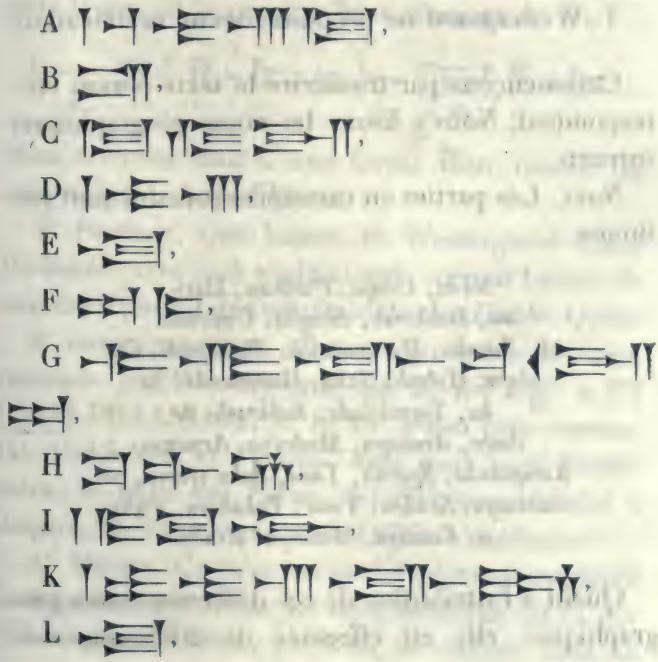

M ,

N 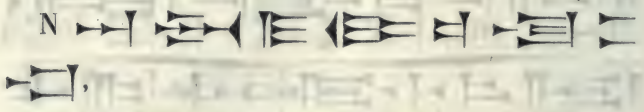 ,

P 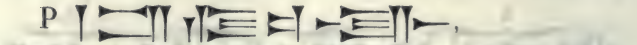 ,

Q ,

R 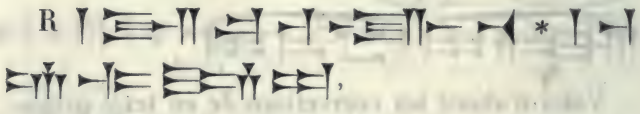 ,

S 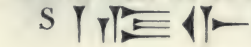 ,

T Westergaard ne propose aucune rectification.

Commençons par transcrire le texte persan correspondant. Nous y lisons les noms géographiques suivants :

Nota. Les parties en caractères romains sont restituées.

Mada, Uwaja, Parthwa, Hari-
*wa, Bakhtrish, Shug*da, *Uwarazm-*
*ish, Zaraka, Harauwatish, Thatagu*sh, Ga-
*dara, Hidush, Saka, Humawa*da, Sa-
*ka, Tigrakhuda, Babi*rush, A-
thura, Arabaya, Mudraya, Armina,
Katapatuka, Sparda, Yuna, Saka tyaiya, pa-
radaraya, Skudra, Yuna, Takabara, Putiy-
a, Kushiya, Madaiya, Kraka.

Quant à l'attribution de ces différents noms géographiques, elle est effectuée de différentes ma-

nières par Lassen, Westergaard et Rawlinson; nous allons donc rappeler brièvement les diverses leçons adoptées par eux, en nous permettant, s'il y a lieu, d'en proposer de nouvelles.

1° *Mada*, «la Médie,» lu en médique WaDa, par Westergaard; je lis ce nom Mada plutôt que Wada.

2° *Uwaja*, lu *Uwaza* par Lassen et Westergaard. Les trois savants philologues sont d'accord pour reconnaître dans ce nom persan le nom de la Cissia ou Susiana. Westergaard lit ce nom de la manière suivante : THUFTi. J'ai grand' peine à accepter cette leçon, et je propose formellement de lire

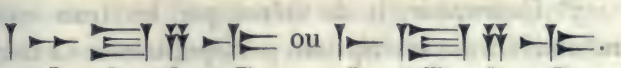

Nous arrivons ainsi à une forme bien voisine du nom vulgaire de la Susiana.

3° *Parthwa*, que Lassen et Westergaard lisent *Parthawa* (avec le *th* anglais), est, suivant Lassen, le nominatif pluriel de l'ethnique *Partha*, *Parthe*. Quant à la forme médique, elle est, je crois, très-bien restituée par Westergaard, qui lit PHAASAWä; je le lis, à peu près comme lui, PaASaWa, et j'y vois, avec tous mes devanciers, le nom des Perses. Ici l'R intermédiaire a disparu, suivant le génie de l'idiome médique.

4° *Hariwa*. Ce nom est lu de même et appliqué unanimement à l'Arie. Le nom médique est lu par Westergaard AriWa; je le lis de même, tout en

faisant mes réserves sur la véritable valeur de la lettre , qui doit peut-être se lire à elle seule Ar, auquel cas le nom médique serait réellement ArRiWa.

5° *Bakhtrish.* Ce nom de la Bactriane est lu par tout le monde de la même manière. Quant à sa forme médique, Westergaard la transcrit également BaKHTRiS; je crois devoir la lire BaKHTHaRiCH.

6° *Shugda.* Lassen et Westergaard lisent *Suguda* ou *Sugda;* c'est la Sogdia, Sugdia ou Sogdiane des historiens. Westergaard restitue au nom médique la forme SouKouDa, qui me paraît exacte.

7° *Uwarazmis*, lu de même par les trois commentateurs des inscriptions persépolitaines. Ce nom, en langage médique, se lit WaRaCHMiCH; c'est évidemment, comme tout le monde l'a pensé, le خوارزم *Khouarizm* des écrivains orientaux.

8° *Zaraka,* « la Zarangie, la Drangiane » des auteurs. Westergaard corrige ainsi le nom médique , qu'il lit ASRaKHa. Cette correction doit être admise, mais je pense que la transcription rigoureuse du nom est ASaRaAKa.

9° *Harauwatish*, nom de l'Arachosia, lu de même par Lassen, Westergaard et Rawlinson. En médique, ce nom est écrit ArRouWaTiCH.

10° *Thatagush* (avec *th* anglais), « les Sattagudes » d'Hérodote. Ce nom est écrit en médique RaTH-

TaKouCH, ou mieux LaTHTaKouCH. Westergaard le lit de même *Rattagus*.

11° *Gadara*, lecture unanimement adoptée. C'est le nom du peuple de Gandara, à l'est du Kaboulistan. Le texte médique porte RaDaRa, ou mieux LaDaRa. Westergaard l'a déchiffré de même.

12° *Hidush*. Ce nom du Sindh est lu *Hithus* par Lassen et Westergaard; Rawlinson n'hésite pas à lui attribuer le sens de *India*. La forme médique est SaYTHouCH, et cette forme a conservé l'S initiale du nom sanscrit *Sindhus*, *Sindhawah*. Westergaard le lit SITHUS.

13° *Saka Humawada*. Rawlinson a seul cherché à reconnaître l'origine de ce nom, qu'il applique, mais avec un signe de doute, aux Scythes d'Emodus. Le texte persan ne porte plus que *Humawa*, et c'est Rawlinson qui l'a reconstruit en *Humawada*. Westergaard lit le nom médique correspondant 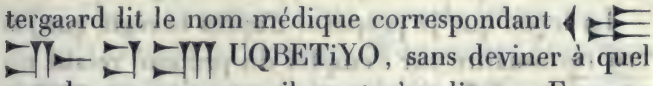 UQBETiYO, sans deviner à quel peuple un nom pareil peut s'appliquer. En employant les valeurs alphabétiques que j'ai pensé devoir admettre, nous avons un nom

OUMaBiTaOUa,

qui ressemble assez au nom persan *Humawada*, pour que je voie dans le déchiffrement seul de ce nom un bon argument en faveur des valeurs alphabétiques que j'ai proposées. Quant à l'explication de Rawlinson, je l'admets, mais avec le signe de doute que lui a donné son auteur.

14° *Saka tigrakhuda.* Ce nom est lu de même par tout le monde. Westergaard l'explique par : « les Scythes, seigneurs de la flèche », de خودا, « seigneur », et d'un mot *tigra* qu'il dit signifier « flèche ». (En kurde, effectivement, تیر signifie « flèche »). De son côté, Rawlinson traduit ce nom complexe par « Scythes de la vallée du Tigre », mais avec un signe de doute. La forme médique est la suivante :

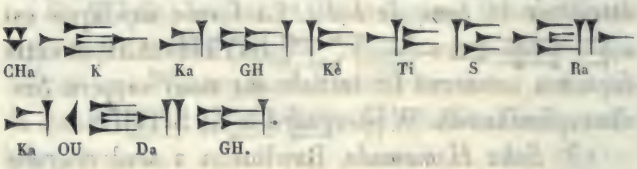

Westergaard substitue au deuxième signe, S du dernier mot, le signe, Kh, et comme pour lui est un P, il lit

Sakka Ppo Tikhrakuda.

La leçon que je propose, d'après la règle que j'ai cru reconnaître sur l'emploi du pronom relatif régime, , montre que le nom de TiSRaKaOuDa était un surnom ; quant au dernier signe , c'est le GH quiescent final, indice du pluriel conservé dans l'idiome arménien. Je lis donc, avec Rawlinson, « les Scythes que (l'on appelle) seigneurs du Tigre ».

15° *Babirush.* Ce nom est unanimement lu ainsi et attribué à Babylone. La copie de Westergaard, faite sur place, porte seulement ; pour ce dernier signe, le savant explorateur signale la variante possible . Comme il n'y a pas de

doute à conserver sur l'application de ce nom médique, Westergaard le restitue ainsi : [illegible]. Je ne saurais admettre ces corrections, qui sont trop arbitraires. Le signe initial [illegible] est bien net : c'est la syllabe Pa qu'il représente; inutile donc de lui substituer [illegible]. Quant au signe final, je suis bien tenté de croire que c'est un [illegible] Gh quiescent, de sorte que le nom médique reconstruit en [illegible], devrait se lire PaBiGH, et fournirait ainsi une nouvelle prononciation du nom בבל, بابل des sémitiques, et *Babirush* des Persans.

16° *Athura* (*th* anglais). Lu de même par Westergaard et Rawlinson. Ce nom représente l'Assyrie, dont Ninive était la capitale. La copie originale du texte médique nous donne le nom tronqué [illegible], que Westergaard propose de restituer [illegible] ou [illegible]; je préfère cette seconde leçon.

17° *Arabaya*, « l'Arabie »; Westergaard lit ce nom *Arbaya*. La forme médique est très-précise [illegible]; elle se lit ABaYa, ou peut-être ArBaYa, suivant que la lettre [illegible] sera considérée comme une voyelle pure ou une voyelle suivie d'un R inhérent.

18° *Mudraya*, « l'Égypte », pour Rawlinson, *Qhudraya*, « les Gordiéens, Kardukes ou Kurdes », pour Lassen et Westergaard. J'ai déjà dit ailleurs qu'il n'était pas possible que Rawlinson n'eût pas raison. Il s'agit bien de l'Égypte, parce que la mention de cette riche province de l'empire de Darius était né-

cessaire. Le texte médique porte ; Westergaard le restitue à merveille en , qui nous fournit le nom MaASARaYA, presque identique avec le nom du pays des מצרים de l'Écriture, le مصر des sémitiques modernes.

19° *Armina.* Ce nom reconstruit de même par Westergaard et Rawlinson est évidemment le nom de l'Arménie. Le texte médique, fort lisible en ce point, porte AMiNiYa ou ArMiNiYa, que Westergaard lit AViNiYa, en faisant observer que pour les Mèdes les sons Vi et Mi étaient tellement confondus, qu'ils pouvaient, sans inconvénient, être substitués l'un à l'autre.

20° *Katapatuka*, lu par Westergaard *Katpathuka*, est le nom de la Cappadoce. Dans le nom médique, il suffit de compléter le quatrième signe pour avoir le nom

KaTaPaTouKa,

que Westergaard lit KHaTPaTHuKa, avec une série d'aspirations que je crois étrangères au nom véritable.

21° *Sparda.* Lassen reconnaît dans ce nom celui de Sardes, capitale de la Lydie; Rawlinson préfère y retrouver le nom de Sparte, et je me range à son opinion. Le nom médique se lit CHPaTa.

22° *Yuna*, « la Ionie », lu de même par tout le monde. En médique, ce nom est écrit YAOUNa. Westergaard le lit Yun ou YuNa.

23° *Saka tyaiya paradaraya*, « les Scythes maritimes », suivant Rawlinson; *Saka.... Radarya*, suivant Westergaard, qui regarde le mot *Radarya* comme un nom de tribu. Le texte médique correspondant nous fournit les mots [illegible],
CHaKKa GHKè ASaDèSVi (ou Mi) TaGMèNa.

Les Scythes que (l'on appelle) . . . . . ?

La correction *Paradaraya*, proposée par Rawlinson, est extrêmement probable. Il voit dans ce mot un composé de पारम् (pourquoi pas plus simplement de पार, le παρά grec, « vers, le long de »?) et du persan moderne دریا, « la mer ». Ce qui lui a suggéré cette ingénieuse restitution, c'est la présence, dans le texte médique, du mot médique qui signifie « mer », à en juger par le passage médique correspondant au mot persan *darayahya* de la ligne 15 de la colonne 1 de l'inscription de Bisitoun. Nous n'hésitons pas à croire sur parole M. le major Rawlinson, mais nous eussions été heureux de le voir user ici d'un peu moins de réserve, et faire connaître à ses lecteurs le groupe médique qui signifie « la mer ».

Nous n'essayerons pas de décomposer l'expression médique ASaDèSMi (ou Vi) TaGMèNa, de peur de faire fausse route, nous nous permettrons toutefois, de supposer que le commencement [illegible] peut bien avoir quelque liaison avec le शद् *sad* sanscrit, « être assis, être situé ». Le groupe [illegible] pourrait bien également com-

porter le mot turk *sou* صو, qui signifie « eau » (kurde اوه), mais ce sont là des hypothèses trop dangereuses pour que je m'y arrête.

Viennent ensuite les noms des Scythes surnommés maritimes, ce sont :

24° *Skudra*, « les Scodres ». Le nom médique, dans la copie de Westergaard, est [illegible], que ce savant propose de reconstruire ainsi : [illegible]. J'adopte pleinement la restitution du premier signe, mais je ne saurais accepter de même celle du second ; j'y vois le signe [illegible] Kè ou Ki, ce qui nous donne le nom CHKeTaRa ou CHKiTaRa. C'est probablement là la forme originelle du nom des Scythes, Σκύθαι, nom qui n'a pu provenir évidemment du nom générique *saka*, que, suivant Hérodote, les Perses appliquaient à toutes les tribus nomades.

25° *Yuna*. Le nom des Ioniens reparaît ici; il s'agit très-probablement des Ioniens de la côte et des îles. Quant à l'orthographe médique, elle reste la même, [illegible].

26° *Takabara*. Lu de même par Lassen, Westergaard et Rawlinson. Ce nom reste sans application. Le savant consul général de Baghdad le traduit avec un point de doute, « the Tibarines »? Je serais assez tenté d'y voir les Scythes tochari, mais la position géographique de ceux-ci se prête peu à cette hypothèse. La forme médique du nom est identique avec

celle du nom persan, à la dernière lettre près, Dè. Ce nom doit donc se lire

TaKaBaRaDè.

Westergaard le lit TaKHaPHaRaTu, et voit, dans le signe final , une désinence Tu, indice du pluriel.

27° *Putiya.* Le texte persan ne présente plus que *pu. . . a,* que Westergaard reconstruit en *putiya.* Le texte médique, très-altéré en ce point, ne porte plus que , dont les trois premiers signes sont douteux. Westergaard restitue ce nom de la manière suivante :

PHa Rou Ti Ya B, et le lit

en l'appliquant à la Παραιταχάνη de Ptolémée.

Les valeurs alphabétiques que j'ai admises me fournissent pour le nom, tel qu'il est écrit, sauf l'introduction du clou vertical du premier signe,

Pa OU Ti Ya GH,

pluriel de forme arménienne d'un ethnique PaOU-TiYa. Rawlinson voit dans ce nom les Budiens ou Béotiens; mais il ne s'exprime qu'avec une entière réserve sur ce point. La seconde version me semble assez satisfaisante; cependant, si nous remarquons que le nom suivant est :

28° *Kushiya,* de l'avis de tous, et que ce nom devrait s'appliquer aux Cosséens, peuple qui habitait

les montagnes du Louristan, contrée située entre l'ancienne Médie et la Susiane, nous sommes amenés à ne plus considérer les peuples à la mention desquels nous sommes parvenus, comme étant des Scythes maritimes; dès lors, en nous laissant guider par une analogie frappante, ne pourrions-nous voir dans les *Putiya* et les *Kouchia*, les פוט *Fout* et les כושיים *Kouchüim* ou Éthiopiens de l'Écriture? Je laisse à de plus habiles à le décider. Quoi qu'il en soit, Westergaard a parfaitement complété le nom médique 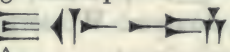 , qu'il lit comme je le lis moi-même.

29° Vient ensuite le nom perse *Madaiya*, que Lassen relie au mot précédent, en lisant *Kusiya Madiya*, « les Mèdes cosséens ». Rawlinson voit dans ce nom un ethnique particulier, qu'il applique, avec un point de doute, aux Sauromates. Ce qui est certain, c'est que le nom médique correspondant n'offre aucune analogie avec le nom persan; ce qui reste visible de ce nom est

.

Les trois premiers signes sont très-probablement incorrects, et on pourrait lire

,

ce qui nous fournirait

A CH OU YA GH,

pluriel de forme arménienne d'un nom assez voisin du nom des Isauriens, peuple de l'Asie Mineure.

Nous aurions ainsi un nouvel exemple de la suppression de l'R intérieur dans les mots médiques.

30° *Kraka*, pour Rawlinson, *Karka* ou *Karaka* pour Lassen et Westergaard. Lassen y voit la Καλανίκη, province de l'empire d'Assyrie; Westergaard la Cholchide ou la Géorgie, le Gurdjistan des Persans modernes. Je ne me prononcerai pas positivement entre ces trois versions, mais je persiste à admettre, avec Rawlinson, la présence du nom des Grecs, nonobstant la victoire de Marathon. La forme médique du nom correspondant est peu certaine; nous trouvons en effet le groupe [illegible], dont les deux derniers signes [illegible] nous sont seuls connus.

Quant au premier [illegible] qui, dans tous les textes médiques à notre disposition, ne se trouve que là, il est permis d'en suspecter la correction. Westergaard propose de le lire Kra ou Kar, mais je n'ose adopter cette transcription, ni chercher une correction qui permette d'assimiler le nom en question au Kraka du texte persan.

Ici se termine l'énumération des peuples soumis à la puissance de Darius.

Nous terminerons ce paragraphe en citant un passage de l'inscription persane I de Lassen, où nous trouvons une énumération analogue.

Uwaja, Mada, Babirush, Arabaya, Athura, Mudrayа, Armina, Katapatuka, Sparda, Yuna, Tyaiya ushkahya uta tya-

iya darayahya; uta dahyawa t-
ya Parauviya, As(a)garta, Parthwa, Zara-
ka, Hariva, Bakhtarish, Sugda, Uw-
arazmiya, Thatagush, Harauwatish, H-
idush, Gadara, Saka, Maka.

C'est-à-dire :

La Susiane, la Médie, la Babylonie,
l'Arabie, l'Assyrie, l'Égypte,
l'Arménie, la Cappadoce, Sparte? l'Ionie,
la continentale et la maritime,
et les contrées à l'est : la Sagartie, la Parthie,
la Zarangie, l'Arie, la Bactriane, la Sogdiane,
le Khouarizm, la Sattagydie, l'Arachosie,
le Sindh, le Gandara, la Scythie, la Mécie.

Deux noms nouveaux seulement paraissent ici; ce sont la Sagartie et la Mécie; en revanche, les Pouthiya et les Kouchiya ne sont plus mentionnés.

Reprenons maintenant l'analyse de l'inscription de Nakch-i-Roustam.

Voici le texte tel qu'il a été copié par Westergaard :

25. . . . . .

26.

27.

D

28. 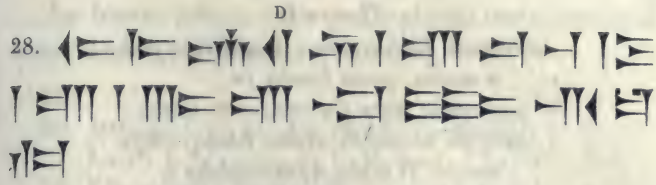

B E C

29. 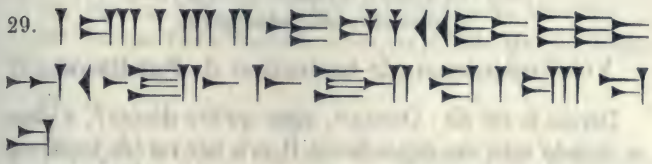

30. 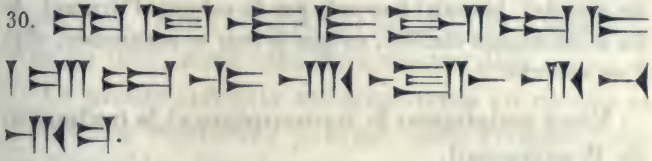 .

Voici les corrections proposées par Westergaard :

A .

B 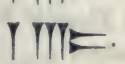 .

C .

Ces trois rectifications du texte sont excellentes, et je les adopte pleinement; je propose de plus les suivantes :

D 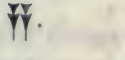 .

E 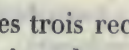 , etc.

Passons au texte persan correspondant; Rawlinson le lit ainsi qu'il suit :

Thatiya D-
arayavush Khshayathiya Auramazda yath-
a avaina, imam bumim yu . . . .
paravadim mana frabara. mam Khsha-
yathiyam akunaush. Adam Khshayathiya
amiya. Washna Auramazdaha a-
damshim gathwa niyashadayam. Tyasha-
m athaham, awa akunawata.

Voici maintenant la traduction de Rawlinson :

Darius le roi dit : Ormuzd, ainsi qu'il a décidé?, a placé ce monde sous ma dépendance. Il m'a fait roi (de beaucoup de nations), je (suis) leur roi, par la volonté d'Ormuzd. Je les ai solidement établies; ce que je leur ai commandé, elles l'ont exécuté.

Voici maintenant la transcription et la traduction de Westergaard.

Thatiya D-
aryawus Khsayathiya Auramazdah-
a awina imam bumim yu . . . . .
parawachim mana phrabara mam Khsa-
yathiyam aqunus. Adam Khsayathiya
amiya wasna Auramazdaha; a-
damsim gathwa niyasadayam; tya-
m Adam athaham awa aqunwam . . . . . (mam kama
aha yachipachiya mani . . . . . tya ciyakaram).

« Generosus (sum) Darius rex. Auramazdis tutela hanc terram . . . . . rebellem mihi obtulit, me regem fecit. Ego « rex strenuus, e voluntate Auramazdis; ipse ego rebellione « vexatus fui, quam ego naviter oppressi ».

Voyons encore de quel côté la traduction du texte médique doit nous faire pencher dans le choix à faire entre ces deux versions.

La transcription pure et simple du texte médique nous donne les phrases suivantes :

25. . . . . .HaK
26. DaRiYaWaOUCH Keï NaARi AouRaZDa
27. LaGH KchiYaCHa Sa HeMaRouO FRaPiBiKePiÂ
28. ? RouGHiN ? Ma KaPaS; Ma KeïOUNaY HouTaK;
29. Ma Keï ? Mi; Za OUViY AOURaZDaNa Ma GKa
30. Pi ? (ou TaTa)Wa(SaS ou Ar)Da; GHKè Ma GHTiRiRa HouDè HouTa
31. K.

Passons à l'analyse de ce texte. Les premiers mots HaK DaRiYaWaOUCH Keï NaARi, « ainsi Darius roi dit », nous sont bien connus déjà.

La phrase suivante est importante en ce que sa traduction rigoureuse pourrait seule rectifier l'une ou l'autre des deux leçons proposées pour le texte persan correspondant. Commençons par mettre à l'écart tous les mots qui nous sont connus, nous avons ainsi le squelette de phrase

Ormuzd . . . . . ce monde . . . . . à moi.

et cette phrase se trouve placée en regard des deux traductions persanes restituées.

1° *Auramazda yathâ avaina, imam bumim yu . . . . . parawadim mana frabara* (Rawlinson).

2° *Auramazdaha awina, imam bumim yu . . . . . parawachim mana phrabara* (Westergaard).

Rawlinson est conduit à restituer la particule *yatha*, *sic*, *ut*, ou *ita*, précisément à cause de la forme du texte médique, où il reconnaît une particule conditionnelle placée immédiatement après

le nom d'Ormuzd, qui est au nominatif. Si le savant philologue a raison, c'est le mot [illegible] qui est une particule conditionnelle; or, ce mot nous l'avons trouvé déjà dans la phrase

HaK CHiÇN KouTaDa DèWa K (pour KKa?) Sa KCHi-THou RaGH Ma ÇMaNa,

que nous avons cru devoir traduire : « et palatium « sicut dii qui hæc ædificia (amant), sic ego amans », et nous avons fait une particule de similitude de la particule en question. Serait-il possible que le mot [illegible] jouât ici le rôle d'une particule purement conditionnelle, placé comme il l'est au milieu de mots dont le sens est parfaitement fixé d'ailleurs? Je n'hésite pas à dire que non. La restitution du mot *yatha* est donc purement hypothétique, si *yatha* est une particule conditionnelle; de plus, il y a une forte raison de ne pas adopter cette restitution, et cette raison la voici : dans un texte lapidaire régulièrement gravé, comme nos textes cunéiformes, le nombre des lettres que contient chaque ligne fournit un élément de critique qui n'est pas à dédaigner; or, le nombre à peu près invariable des lettres placées dans chaque ligne du texte persan est de vingt et une, en restituant le mot *yatha*, nous aurions vingt-quatre lettres dans la ligne. Je ne veux pas chercher d'autre preuve de l'incertitude de cette restitution. D'un autre côté, si nous admettons la lecture de Westergaard, nous avons justement les vingt et une lettres que nous devons

trouver ; la vraisemblance est donc de ce côté. Quant à ce que le nom d'Ormuzd est au nominatif, nous n'avons que trop de preuves déjà de l'espèce de négligence avec laquelle les désinences des cas étaient adaptées à l'écriture médique ; rien donc ne s'opposerait à ce que la forme *Aurazda* fût considérée comme étant un véritable génitif, malgré l'absence de la désinence ordinaire , absence qui, en définitive, ne serait pas plus extraordinaire ici qu'à la ligne 11 de l'inscription D. En résumé, ce qui est certain, c'est que le mot est, jusqu'à plus ample informé, condamné à rester fort douteux, et, provisoirement, nous y verrons une particule de similitude. Je suis donc bien tenté de voir, dans le groupe médique LaKKCHiYaCHa, deux mots distincts signifiant quelque chose comme « ainsi il a voulu, ainsi il a décidé, il a ordonné [1] ». Westergaard n'hésite pas à trouver dans ce groupe de cinq lettres l'équivalent du persan *awina* qu'il traduit « tutela », mais en le considérant comme rendu par deux mots ; seulement par lui le groupe forme une lettre concrète au lieu de l'ensemble du signe d'attention , et de la lettre syllabique Ra ou La. Je me refuse positivement à admettre ceci, précisément à cause de la confusion inévitable que tout lecteur mède n'eût pas manqué de faire entre le signe et

[1] Nous avons en effet le sanscrit ज्ञयति, de ज्ञि, « Dominus, esse, « regnare », qui me paraît avoir une grande affinité avec notre médique Kchiyacha.

le prétendu signe 𒁹𒁹𒁹, toutes les fois que le premier aurait commencé un mot précédé de l'indice 𒁹. Lorsqu'on forme un alphabet, la première chose que l'on a en vue est de prémunir le lecteur contre les confusions de caractères, et l'on eût obtenu, sinon cherché, le résultat tout contraire en adoptant à la fois les deux signes 𒁹𒁹𒁹 et 𒁹𒁹𒁹. Pour Rawlinson, le mot *avaiña* est certainement la troisième personne de l'imparfait d'un thème *vaina*, « to see (as he saw [fit]) », et je crois qu'il a raison. Viennent ensuite les deux mots connus, Sa HeMa-RouO. Je me reconnais jusqu'ici incapable de couper convenablement le groupe suivant, composé de onze lettres, dont les sept premières constituent la fin de la ligne 27. Il y a là plusieurs mots, très-évidemment, et ces mots correspondent aux mots persans malheureusement incomplets, *ya* . . . . . *parawadim*, pour Rawlinson, et *ya* . . . . . *parawachim*, pour Westergaard. Celui-ci admet que le groupe 𒁹𒁹𒁹 ne forme qu'une seule lettre; j'ai bien de la peine à le croire, et je préfère y voir les deux lettres KeBi ou KePi. Suit le pronom de la première personne 𒁹𒁹𒁹 OUa ou Ma, qui correspond au persan *mana*. Le dernier mot de la phrase persane est *phrabara;* celui qui lui correspond évidemment dans la phrase médique est presque effacé, et par suite on pourrait le deviner, mais non pas le lire. Westergaard le copie 𒁹𒁹𒁹 KHaPHaS, mais cette transcription est fort hypothétique. Il est donc prudent de s'abstenir de toute tentative de déchiffrement

sur son compte; d'ailleurs, nous ne devons pas perdre un seul instant de vue que l'inscription de Nakch-i-Roustam n'a été obtenue qu'à l'aide d'un procédé peu rassurant pour l'exactitude de la transcription. A l'œil et de près, on commet en général des fautes de copie, lorsqu'on relève des textes à peu près inconnus. Il serait donc bien surprenant qu'on eût obtenu un résultat plus correct en se servant de loin d'un télescope. Le daguerréotype nous fera quelque jour raison de toutes ces inscriptions inaccessibles.

La phrase dont je vais m'occuper semble donc signifier : « Ormuzd, ainsi qu'il l'a décidé? m'a donné ce monde . . . . . ».

Nous lisons ensuite :

Ma KeïOUNAY HouTAK,

correspondant au persan

Mam khshayathiyam akunaush.
me regem fecit.

Le pronom Ma nous est connu ainsi que le verbe final dont nous trouvons ici, je crois, une forme abréviative. Ce verbe composé de la particule pour सु (le εὖ grec), et du sanscrit primitif तक्ष, signifie « a bien fait ». Quant au thème Keï, « roi », nous le trouvons cette fois suivi de trois lettres . Ces lettres constituent-elles une désinence indice de l'accusatif (nous avons déjà trouvé la désinence jouant ce rôle comme le ی du persan moderne), ou bien sont-elles plutôt

une particule explicite? Je le crois sans pouvoir en rien l'affirmer[1]. Quoi qu'il en soit, notre phrase médique signifie aussi mot à mot : « me regem (ergo) « fecit »; ou peut-être mieux : « ego rex factus sum ». Nous en verrons la raison un peu plus loin.

Après cette phrase, le persan nous offre les mots *Adam khshayathiya amiya,* « ego rex sum », que Lassen et Westergaard traduisent « ego rex strenuus (fui) »; mais les inscriptions de Bisitoun nous offrent de nombreux passages qui font ressortir pleinement le sens du mot *amiya,* qui est l'équivalent certain du grec *εἰμί;* nous devons donc retrouver dans notre membre de phrase médique le même sens « je suis roi ». Nous connaissons déjà le pronom personnel [illegible] et le thème [illegible] Keï, « roi », qu'il est tout simple de restituer ici. Resterait à trouver la vraie forme du mot qui signifie « je suis »; or, si nous remarquons que la phrase suivante commence par les mots connus [illegible], etc. Za OUVei, etc. nous sommes conduits à couper le texte tout autrement que ne l'a fait Westsrgaard, qui transcrit

[illegible], etc.

et à reconstruire ainsi qu'il suit le texte à expliquer :

[1] Serait-ce l'analogue du *οὖν* grec? C'est possible; quoi qu'il en soit, je ne puis admettre que [illegible] soit une désinence de l'accusatif, malgré la présence de la formative ى de l'accusatif turk, du mongole ᠨ et ᠩ, *i* et *ü*, et enfin ი, *i* du géorgien (pour les noms terminés en ა *a*.

, etc.

Ce serait donc le groupe terminé en Mi ou en Me, désinence toute naturelle d'une première personne du singulier de l'indicatif présent, qui représenterait le persan *amiya* ou le grec *εἰμί*. Le signe 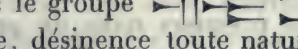 devrait-il se lire Aï ou Eï? Je l'ignore; ce que je sais, c'est que cette lettre ne se trouve qu'ici (et encore sa présence n'y est elle pas absolument certaine), et dans le mot fréquent 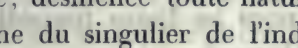 , « *tuere*, protége », dont tous les éléments sont connus, à l'exception de la lettre en question. Le sanscrit सह, « sustinere, « perferre », qui fait au prétérit ससाह, et qui a le sens de « resistere hosti, vincere », pourrait bien se rattacher à notre médique *Nichaichn* qui serait un réduplicatif avec la préposition Ni préfixe, qui comporte le sens de durée, de permanence. Si nous remarquons de plus que le signe 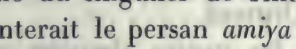 se trouve placé entre les deux chuintantes quiescentes 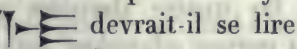 , nous sommes assez disposés à voir en lui plutôt l'image d'un son voyelle ou d'une diphthongue, que l'image d'une syllabe commençant par une consonne pure. Du reste, ces deux mots seuls nous offrant la lettre en question, il devient bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'en découvrir la valeur alphabétique. Quoi qu'il en soit, nous pouvons être assurés que les trois mots médiques en question signifient « *ego rex sum*, je suis roi ».

La phrase qui suit se lit :

Za OUViY AOURaZDaNa Ma GKa? Wa SaSDa.

Les trois premiers mots ne présentent aucune difficulté, nous les lisons immédiatement « par la volonté d'Ormuzd . . . . . ».

Restent les quatre derniers mots qui correspondent au persan *adamshim gathwa niyashadayam*, que Rawlinson traduit par « je les ai solidement établies », Lassen par « domui seditiosos prostravi », et Westergaard par « ipse ego rebellione vexatus fui ». Je n'hésite pas à adopter le sens proposé par Rawlinson ; seulement, je rapporte le pronom annexe *shim* au *bumim* de l'une des phrases qui précèdent, et non à un pluriel sous-entendu, tel que *dahiyawa*. Voyons maintenant à nous rendre compte des mots qui suivent, si la chose est possible. Ces mots sont :

29. . . . . .

30. .

Ils correspondent au persan *adamshim gathwa niyashadayam*.

Le premier signe est certainement le pronom personnel Oua, Ma ou Me.

Les deux derniers signes de la ligne 29 se lisent GKa, et nous devons trouver en ce point l'équivalent du persan *gathwa*, que Rawlinson assimile, avec toute apparence de raison, à un ablatif faisant fonction d'adverbe, d'un thème dérivé de गाध *gâdha*, « tenir debout, persister, se maintenir ». Deux fois

déjà nous avons trouvé (voir ci-dessus n° 3, lig. 7 et 22) les mots , auxquels, d'accord en cela avec Rawlinson, nous avons attribué le sens de « ces permanents, ces durables », ce qualificatif se rapportant à l'idée « édifices ».

Ici où nous devons trouver un mot correspondant à l'ablatif persan *gathwa*, nous avons les éléments . Si nous voulons bien nous rappeler maintenant que rien n'est moins certain que la correction de la copie de ce texte médique, nous serons conduits tout naturellement à reconstruire ainsi qu'il suit cette portion du texte :

et nous aurons la transcription rigoureuse du *gathwa* persan. On conçoit parfaitement que le signe ait été confondu de loin avec , puisque plusieurs fois déjà nous avons été forcés de reconnaître la présence d'un clou horizontal , là où la copie présentait un clou vertical .

Nous n'hésitons pas à donner à ce mot *gkathwa* le sens de « solidement », de « en permanence ».

Vient en dernier lieu le mot , que Westergaard transcrit ADa, en faisant un seul signe A, des deux signes séparés SaS; ce mot se lit SaSDa. Il ne me paraît pas possible d'y méconnaître un pretérit du radical षद्,

« asseoir, établir », d'où le latin *sedere*, *sedes*, signifiant « j'ai établi, j'ai assis ».

Notre membre de phrase médique signifie donc littéralement : « moi solidement j'ai établi ». Le persan *niyashadayam* est certainement le même verbe षद्, à la forme causale, avec la préposition Ni préfixe; de plus, dans le persan, le pronom régime *shim*, se rapportant à *bumim*, fixe le sens d'une manière nette et précise. Dans la version médique, rien de pareil ne se présente; nous n'avons plus de régime de la forme verbale SaSDa, qui n'offre plus de trace de causalité. Je crois donc que le sens rigoureux de la phrase médique est :

Par la volonté d'Ormuzd j'ai été solidement établi, assis, (sur mon trône).

Sans prétendre en rien influencer l'opinion des philologues, je leur livre cette remarque que je ne pouvais me dispenser de faire.

La phrase qui suit correspond au persan *tyasham athaham awa aqunawata*, « ce que j'ai dit a été fait ».

Le texte médique est ainsi conçu :

GHKè Ma GHTiRiRa HouDè HouTaK.

Il se compose de mots déjà connus, et se traduit : « ce que moi j'ai dit, cela a été fait ».

Il est peu douteux ici que le mot [illegible] représente un prétérit passif, et comme cette forme est identique avec celle qui se présente dans le membre de phrase

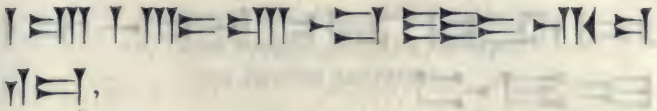

analysé plus haut, il est fort probable que dans ces deux cas le même mot conserve le même sens, de « factus, ou factum est ». En résumé, la portion de texte que nous venons d'analyser présente le sens suivant :

Et le roi Darius dit : Ormuzd, ainsi qu'il l'a décidé, m'a donné ce monde ..... J'ai été fait roi, je suis roi. Par la volonté d'Ormuzd j'ai été solidement assis (sur le trône du monde). Ce que j'ai ordonné a été exécuté.

Poursuivons notre analyse. Le texte médique auquel nous sommes parvenus est le suivant :

31. 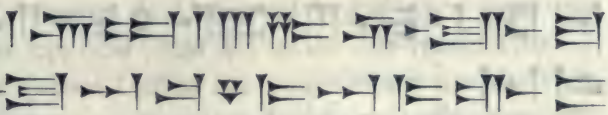

32. 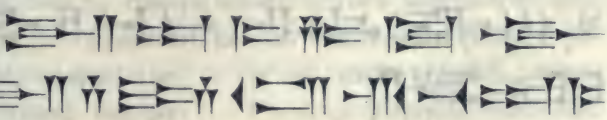

33.

34.

35. 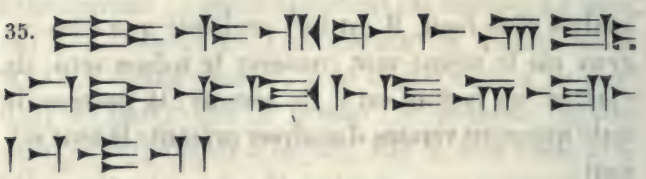

36. 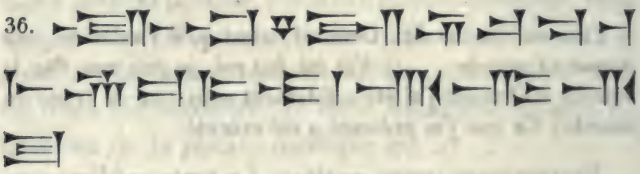

37. 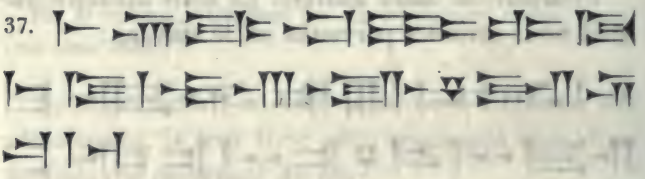

38. 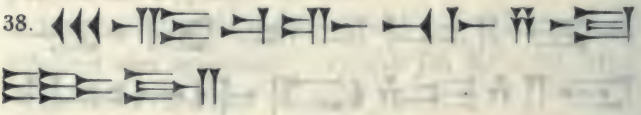

Il correspond autexte persan (d'après Rawlinson) :

Yatha mam
kama aha yadipadiya maniyahya t-
ya chiyakarma, awa dahyawa
tya Dar(a)yavush khshayathiya
adaraya patikarma didiya . . . i . . . hya g-
athum baratiya . . . . . a khshanasa . . . . .
adataiya azada bavatiya Parsahya
martiyahya dur(a)ya ara . . . sh pa-

ragamata. Adataiya azada bavati-
ya, Parsa martiya, dur(a)ya hacha pa-
rsa bataram patiyajata.

Westergaard transcrit ainsi ce même texte :

. . . . . mam
Kama aha yachi pachiya mani. . . t-
ya ciyakaram. Awa Dahyawa
tya Daryawus khsayathiya
adaraya, patikaram chiychiy niya g-
athum baratiy; azada khsnas . . . .
adatiy azada; bawatiy Parsahya
martiyahya thuriya; ar. . . s pa-
ragmata, adatiy azada; bawati-
y Parsa martiya thuraya; ma Pa-
rsa yatram patiyzata.

La version de Lassen est la suivante : « ego ma-« lum oppressi (erga me amor fuit venerandus...), « illi quibus Darius rex magistratum mandavit co-« hibitionem quoquomodo contra seditionem affe-« runt. . . Condunt faustas conditiones persico po-« pulo sustentator. . . (*is est*) male animati (*etiam*) « condunt faustas. . . Persicus populus sustentat. « Ne Persæ delectentur falsis sacris ».

Westergaard ne se trouve pas pleinement convaincu de la correction de cette version, et il s'efforce de la modifier en certains points, en s'abstenant néanmoins de donner explicitement la sienne. Il est facile de voir, en suivant son analyse, qu'il n'adopte pas du tout la version de Lassen; c'est donc probablement par un sentiment délicat de

déférence qu'il s'est abstenu de substituer ses propres idées à celles de son devancier.

Rawlinson, de son côté, a fourni une version de ce même texte, mais avec une réserve absolue, car pas une seule de ses phrases n'est malheureusement dépourvue d'un point de doute. La voici :

Si toutes les parties suivent respectivement une ligne de conduite conformément à mes vœux, la durée de ces contrées que Darius le roi a possédées jouiront de la stabilité qui produit la durée. Ceci sera assuré pour toi, ô gouverneur du peuple persan! la suprématie sur ..... Ceci doit être assuré pour toi, ô peuple persan! ton gouverneur possédera la prospérité par la Perse.

On le voit, le texte persan auquel nous sommes parvenus est si peu facile à comprendre et à traduire, que les trois savants qui s'en sont occupés jusqu'ici, ont fourni trois versions différant entre elles à peu près du blanc au noir, et auxquelles chacun d'entre eux ne s'est arrêté qu'avec un doute complet. Concluons-en que nous n'avons ici qu'un assez faible secours à attendre de la comparaison du texte persan avec le texte médique correspondant.

Les trois premiers mots RaGH Ma ANRa correspondent sûrement aux trois mots persans *yatha mam kama*, « suivant mon désir », qui se retrouvent dans l'inscription de Bisitoun. La particule RaGH signifie « comme, ainsi que », *ma* est le pronom de la première personne, et nous ne pouvons méconnaître dans le mot ANRa la première personne

d'un aoriste, dont la terminaison de la première personne, est fréquente dans les textes à notre disposition. Probablement ce mot signifie «j'ai désiré, j'ai voulu»; nous avons donc le sens : «ainsi que j'ai voulu», c'est-à-dire «selon ma volonté».

Vient ensuite une série de lettres que je ne sais comment grouper, et dont je renonce prudemment à chercher le sens. Plus tard peut-être en viendrons-nous à bout, mais jusqu'ici je crois qu'il serait inutile de le tenter. Le membre de phrase ainsi abandonné par moi en entier se présente comme il suit :

La transcription nous donne :

KchiThou AKaChaKia ? KiPi ? MiDa GhKi ÂWak (ou ÂMak).

Nous nous bornerons à faire quelques remarques essentielles sur ce texte. Westergaard considère les groupes et comme constituant chacun un signe unique. Je n'ose ni accepter ni rejeter cette opinion.

L'inscription D, que nous analyserons plus loin, contient lignes 13, 14 et 15 le passage suivant :

. . . . . He Pa Ra Cha Sa Wa Gh Ki

Ma HOu Ta Da Ra Kou Ta

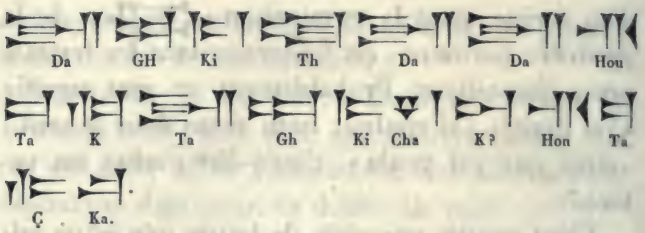

Ce passage correspond au persan

..... *awa Parsa, tya adam akunavam, uta maiya tya pita akunaush; tyapatiya kartam* .....

que Westergaard traduit

..... dans cette Persépolis, que j'ai exécutés, et que mon père a exécutés; tous les nobles ouvrages que l'on peut voir, etc.

Les mots *tyapatiya kartam* correspondent sûrement au médique . Suivant Rawlinson *tyapatiya* est un mot composé de *tya*, pronom relatif uni à une particule distributive analogue au प्रति sanscrit. Je ne me permettrai pas de contrôler cette analyse, je ferai seulement observer que le *tyapatiya* de l'inscription D correspond indubitablement au groupe , dans lequel est l'équivalent bien connu du *tya* persan. Reste donc pour représenter le mot *patiya;* or, dans la phrase qui nous occupe, nous retrouvons le groupe , et nous pensons que ce groupe correspond encore au mot *patiya* au lieu de *padiya*, que Rawlinson a restitué, et de *pachiya*, que Lassen et Wes-

tergaard ont pensé devoir rétablir. La lecture de l'inscription D nous fournit donc ici la correction précise *yadipatiya* pour le texte persan. Remarquons de plus que le signe [illegible] se trouve dans le texte admis par Westergaard pour l'inscription D, au lieu du signe [illegible] qu'il trouve dans l'inscription si difficilement transcrite de Nakch-i-Roustam. Lequel des deux est correct? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, nous sommes assurés qu'une coupure doit être faite dans le texte avant et après le groupe [illegible]. L'étude du texte cité plus haut et extrait de l'inscription D nous fournit des exemples indubitables de l'emploi de la désinence verbale [illegible] Ra, pour désigner la première personne du singulier de l'aoriste, et de la désinence [illegible] Da, pour désigner la troisième personne du singulier du même temps; nous avons donc presque le droit de considérer le groupe

[illegible]

comme étant une troisième personne du singulier d'un aoriste. Ici se présente une question fort difficile à résoudre. Le dernier mot [illegible], qui précède le pronom relatif régime [illegible] GHKi, est-il correctement écrit? Je m'explique; le [illegible] K quiescent final n'a-t-il pas été copié par mégarde, au lieu du signe [illegible], qui nous fournit une première personne du singulier de l'aoriste d'un thème verbal [illegible] ÂWa. C'est fort possible, à en juger par la présence du régime

, qui appelle nécessairement un verbe; mais je laisse à de plus habiles à le décider, et je me hâte d'abandonner le terrain dangereux des hypothèses. Je me bornerai donc à ajouter que probablement la phrase dont je viens de m'occuper offrait, comme sens général, quelque chose comme l'idée suivante :

Selon mon désir, ma pensée a formé les projets que j'ai exécutés.

Le persan *yatha mam kama aha yädipätiyä mäni... tya chiyäkärmä*, ne me semble pas offrir une teneur en grand désaccord avec le sens que je crois deviner dans le médique.

Passons maintenant à la phrase suivante. Nous lisons :

DạAYAOUCH HouDè GHKi DaRiYaWaOUCH Keï BiRiCH DaNaYDa Za?KiOUCH KKaDè GHKaTHou? KouTaWaTa.

Les six premiers mots de cette phrase nous sont bien connus déjà, ils signifient :

Ces contrées que Darius roi a possédées (ou conquises).

Le mot suivant DaNaYDa semble encore un aoriste, probablemement à la troisième personne du pluriel d'un thème , comparable au radical तन्, « étendre », père du grec *τείνω*, « étendre, diriger, adresser ». Le sens de notre mot médique serait donc « ont étendu, développé, ou

adressé, dirigé ». Le groupe suivant [illegible] m'est inconnu; le premier signe et les trois derniers se lisent Za — KiOUCH. Reste à déterminer la valeur du signe [illegible], s'il forme une lettre unique, ainsi que l'admet Westergaard, qui lit le mot entier Za? PoYoS, en laissant, comme je le fais moi-même, un point d'interrogation à la place du signe en question. Ce signe se retrouve dans le mot [illegible], qui correspond sûrement au persan *hadich* (inscription E, ligne 19, texte médique; ligne 24, texte persan). Rawlinson compare, avec toute raison, ce mot qu'il traduit « maison, domicile », au sanscrit सधिस्, « demeure ». Nous sommes déjà familiarisés avec la modification de la sifflante quiescente en *h*, dans le mot सु, « bien », devenu le [illegible] médique, et le εὖ grec; on me permettra dès lors de retrouver dans notre *hadich* persan le mot latin *ædes*, sinon *sedes*. Quoi qu'il en soit de ce dernier rapprochement, il est assez naturel de voir dans notre mot médique un exemple de plus des transcriptions à peu près exactes d'un mot persan, et de le lire HaDiSaThi, en y reconnaissant un substantif probablement neutre, et comportant le sens du *ædes* latin; si cette hypothèse est juste, notre signe [illegible] doit se lire Di. Je n'hésite pas à admettre cette valeur, qui me paraît réunir en sa faveur toutes les probabilités désirables.

Revenons à notre inscription de Nakch-i-Rous-

tam. Nous avons ainsi un mot ZaDiKiOUaCH ou ZaDiKiMaCH, dont je ne saurais deviner le sens. Ce mot est le régime direct du verbe DaNaYaDa, et il désigne certainement un acte de soumission ou de respect des nations soumises à Darius.

Viennent ensuite les mots

dont je propose de corriger le second ainsi : 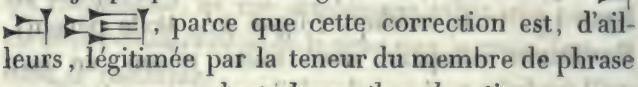 , parce que cette correction est, d'ailleurs, légitimée par la teneur du membre de phrase persan correspondant, *hya gathum baratiya.*

Le premier de ces trois mots est le pronom relatif sujet, modifié cette fois par l'addition de l'enclitique , identique avec l'enclitique grecque δέ, du pronom relatif ὅσδε, ἥδε, τόδε, et que nous retrouvons probablement dans le pronom démonstratif HouDè, lequel une fois débarrassé de cette enclitique, devient comparable au pronom turk بو. Quant au mot KouTaWaTa, j'y vois une troisième personne du singulier de l'optatif du thème KouTa, auquel nous avons déjà reconnu le sens de « porter, d'apporter ». Nos trois mots signifient donc : « lequel soit solidement apporté », et il y a identité évidente de sens avec ce que nous offre le persan *hya gathum baratiya.* Notre phrase signifie donc très-vraisemblablement :

Les contrées que le roi Darius a possédées (ou conquises)

lui ont adressé (ou ont étendu) leur (tribut? respect? soumission?) qui soit apporté d'une manière stable.

Ici donc paraît, selon nous, l'expression d'un premier vœu formulé par le roi des rois.

La structure de la phrase persane correspondante *awa dahyawa tya Daryawaush khshayathiya adaraya, patikarma didiya . . .i. . . hya gathum baratiya*, ne s'oppose en aucune façon, ce me semble, à l'acceptation du sens que je propose.

Passons à la phrase suivante; elle est ainsi conçue :

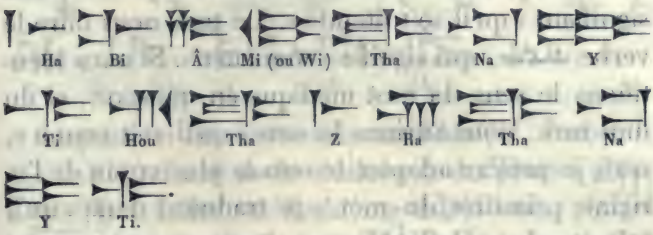

Le texte persan correspondant est tellement défectueux qu'il n'est pas possible d'en attendre quelque secours; le voici :

. . . . . *a khshanasa* . . . . . *adataiya azada bavatiya.*

Nous y pouvons seulement reconnaître une troisième personne du singulier d'un subjonctif présent du thème बव *bava*, « être, qu'il soit ». Occupons-nous donc directement du texte médique. La répétition du mot , après deux mots différents, de manière à former deux membres de phrase distincts, terminés par ce Tha-NaYTi, nous indique fort clairement qu'il s'agit d'un

double souhait faisant suite au vœu que nous avons reconnu dans la phrase précédente. Nous avons donc pour ce double souhait les mots

HaBiAMi ThaNaYTi; HouTaZRa ThaNaYTi,

dont il s'agit maintenant de nous rendre compte. L'optatif ThaNaYTi me semble dérivé du même radical तन्, « étendre », dont nous avons déjà trouvé une forme [illegible] DaNaYDa; seulement nous avons probablement ici la troisième personne du singulier d'un subjonctif passif signifiant « qu'il soit étendu ». Le turk nous offre le verbe طانمك, qui signifie « connaître ». Si nous identifions le sens du mot médique en question, et du mot turk, nous aurions le sens « qu'il soit connu », mais je préfère adopter le sens le plus voisin de l'origine primitive du mot : je traduirai donc « qu'il soit étendu ». HaBiÂMi peut être comparé au mot persan پیام, passé dans le turk, et qui signifie « nouvelle, salutation, compliment », d'où پیامبر, littéralement « porteur de bonnes nouvelles », et, par extension, « prophète ». Si cette assimilation est exacte, ce que je ne prétends en aucune façon affirmer, nous aurions l'idée que « la bonne nouvelle (ou la salutation) soit étendue ou connue ».

Quant au mot [illegible], je le crois composé du préfixe [illegible] Hou, pour सु *sou*, « bien », et d'un thème [illegible], qu'il s'agit de retrouver. Il existe, je crois, dans le mot auquel tous les mots grecs τάσσω, τάλτω, d'où τέταχα,

ἐτάγην et ταχτέον, doivent leur origine. Tous signifient « mettre en ordre, régler, bien ordonner », donc HouΓaZRa, dans lequel ce thème primitif se montre affecté du suffixe Ra, signifierait à la lettre « le bon ordre, la paix [1] ». Nous avons donc : « que le bon ordre, que la paix soit étendue ».

La phrase qui suit est ainsi conçue :

Le premier mot est le substantif MoThi, « mortel, homme », affecté de la désinence du pluriel LaRa, le deuxième est le nom pluriel des Persans, PaSSaRa, affecté de la désinence du génitif. Il résulte de la présence de celle-ci, que le mot MoThiLaRa devrait en être affecté lui-même, et nous en devons conclure qu'il est important de se tenir en garde contre la tentation de déduire des règles grammaticales de faits qui peuvent n'être qu'apparents, et ne résulter que de la présence d'abréviations d'écriture.

[2] Dans le dialecte tatare de Cazan, le mot تازارمق signifie « être fort, se bien porter, se bien tenir, être solide ». Peut-être l'origine de ce mot est-elle encore la même. N'oublions pas, toutefois, que la lecture = Z, conservée par respect pour Westergaard, a bien besoin de vérification, et qu'il se pourrait faire que le signe en question dût se transcrire M ou B.

Le mot suivant ChaTaNKa nous est connu; c'est l'équivalent du *duriya* persan, signifiant « celui qui soutient, qui supporte ». Le mot qui suit est de transcription fort incertaine; la première lettre est bien un G dur quiescent, la seconde, nettement écrite 𐎠, serait la syllabe Pa; mais je ne puis croire à la présence des deux lettres juxtaposées GPa. Je suppose donc que le second signe est un Ka. Les deux lettres suivantes semblent être ZRou, puis vient un groupe dans lequel Westergaard voit un M quiescent final, et qui me paraît offrir très-probablement les deux lettres 𐎢 𐎠𐎼𐎹 TaTi. Il se pourrait donc bien que le mot se lisant GKaZRouTaTi fût la troisième personne de l'indicatif présent d'un verbe qui doit avoir la signification de « dire », ou mieux de « répéter[1] ». Ce verbe précède les mots 𐎱𐎢 𐎠𐎼𐎹𐎶 𐎠𐎼𐎹𐎱 Sa RiKh, qui signifient : « cette prière »; en effet, le mot Sa, comme pronom démonstratif des objets rapprochés nous est bien connu, puis RiKh n'est autre chose que le mot sanscrit रिच् *ritch*, « prière », que nous retrouvons dans le titre même du Recueil des hymnes brahmaniques, c'est-à-dire du *Rig-Véda*. Le sens de notre phrase est donc : « Le soutien du peuple persan dit, ou répète cette prière ». Quant à la contre-partie persane *parsahya martiyahya duraya ara . . . . . sh paragamata*, elle vé-

[1] Remarquons que si nous voyons l'articulation M ou B dans le signe 𐎠𐎼, nous avons un mot GKaMiRouTaTi ou GKaBiRouTaTi, lequel, débarrassé de sa désinence verbale, semble se rapprocher du mot kurde *khabar*, « parole, discours », d'où *khabar dèm*, « parler ».

rifie le sens donné aux mots *mothi passarana chadanka*, et ne peut infirmer celui des autres, puisque nous ne l'avons pas complétement.

Viennent ensuite les deux mots déjà reconus HouTaZRa ThaNaYTi, « que la paix soit étendue », pour « soit durable »; tel est probablement le *ritch*, ou « la prière », dont parle la phrase précédente.

La dernière phrase de la portion du texte à laquelle nous sommes parvenus, est la suivante dans le persan, d'après les restitutions hypothétiques de Rawlinson.

Parsa martiya duraya hacha Parsa batarum patiyajata.

Dans le médique, nous lisons :

MoThi PaSSaRa CHaDaNKa Pa ◀◀◀ KhKaBi DèZZa-ThouYDa.

Ainsi que Rawlinson, je vois là une interpellation directe au peuple persan. En voici la traduction mot à mot :

MoThi PaSSara, « ô hommes persans », CHaDaNKa, « du soutien », Pa (suivi de l'indice pluriel assyrien), « des Perses », KhKaBi, « les paroles », DèZZaThouYDa, « aimez ».

Dans ce dernier mot, je crois reconnaître une deuxième personne du pluriel de l'impératif d'un thème étroitement lié au radical persan et turk دوست *dost*, « ami »; le sens définitif de notre dernière phrase médique est donc :

O peuple persan, aime les paroles du soutien des Persans,

pour :

Associe-toi à la prière du soutien de la Perse.

Passons à la portion suivante de notre texte médique; nous lisons :

38.

39. 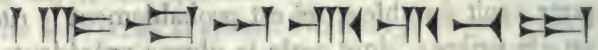

A

40. 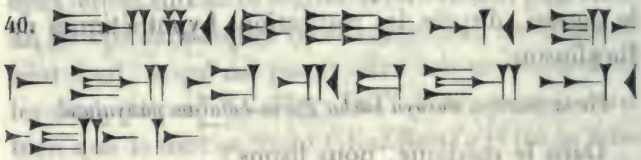

B

41. 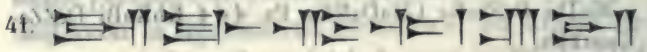

C D

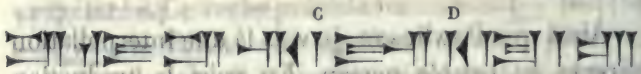

42. 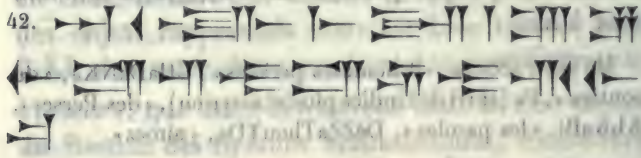

43. 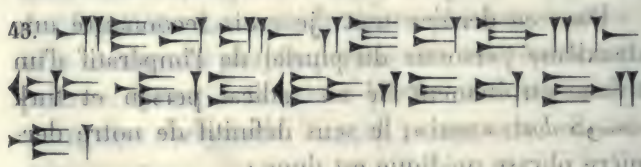

44.

45. 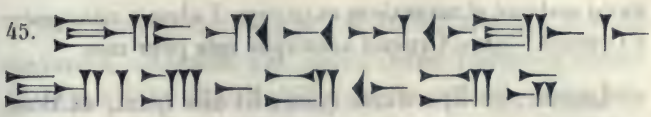

Les corrections suivantes ont été admises par Westergaard :

A 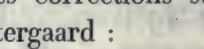 au lieu de .

B 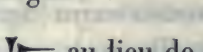 au lieu de .

C 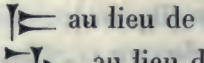 au lieu de .

D 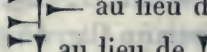 .

La première et la troisième sont indubitables. La seconde est une simple variante déduite de l'incertitude même où s'est trouvé Westergaard sur le terrain, en voulant transcrire ce caractère; enfin, la dernière me paraît fort heureuse.

Voici maintenant le texte persan correspondant, d'après Rawlinson.

47. *Thatiya Da-*
48. *rayavush khshayathiya : aita tya karta-*
49. *m, awa visma washna Auramazdaha ak-*
50. *unavam, Auramazdamaiya upastam aba-*
51. *ra, yata kartam akunavam. Mam A-*
52. *uramazda patuwa hacha sara..... utama-*
53. *iya vitham, uta imam dahyaum. aita ada-*
54. *m Auramazdam jadiyamiya. aitama-*
55. *iya Auramazda dadatuwa.*

Le roi Darius dit : tout ce qui a été fait, je l'ai tout accompli par la grâce d'Ormuzd. Ormuzd m'a apporté son secours, lorsque j'accomplissais l'œuvre. Puisse Ormuzd garan-

tir du mal moi et ma maison et ce pays. J'adresse cette prière à Ormuzd. Puisse Ormuzd accomplir cela pour moi.

Lassen, au lieu d'*aita tyam*, lit *aim tyam*, et Westergaard *aim mam* (lig. 48);

Visam, au lieu de *visma* (lig. 49);

Auramazdaiya, au lieu de *Aurazda maiya* (lig. 50);

Aqunwa, au lieu d'*aqunawam* (lig. 51);

Hada kartam, au lieu de *hacha sara*. . . (lig. 52);

Zachiyamiya, au lieu de *jadiyamiya* (lig. 54);

Et enfin *adatadiya*, au lieu de *aitamaiya* (lig. 54, 55).

Voici, de plus, la version adoptée par ces deux savants :

Generosus (sum) Darius
rex; ille (ego) hoc palatium
ad commorandum e voluntate Auramazdis
extruxi, Auramazdi adorationem attulere
. . . . palatium extruexre, me
Auramazdes tuere heic arcem tum
hanc gentem tum hanc regionem; illud
ego Auramazdem oro, sapientissime
Auramazdes sustenta (me).

Passons maintenant au texte médique. Il se transcrit :

DaRiYaWaOUCH
Keï NaARi; HouDè GHKi HouTaÇTa HouDè BiRi-
Da Za OUViY AOURaZDaNa HouTaDa; AouRaZ-
Da Bi?KHTi Ma DaCHKouCH HouTaDa Dè?Wa? Ma
AOuRaZDaOUô NiCHAyCHN SaHou?NiKa
KhKaBi KouTaDa HaDiSa'TiMi KouTaDa Sa
DAYAouCH HouDè Ma AOuRaZDa Ya?-
DaMi HouDè AouRaZDa Ma HaChNiChN.

Les trois premiers mots se traduisent immédiatement : « Darius roi dit ». Nous lisons ensuite : HouDè GHKi HouTaÇTa, « cela que j'ai bien accompli », HouDè BiRiDa, « cela rempli, complet », Za OUViY AouRaZDaNa HouTaDa, « par la volonté d'Ormuzd, j'ai bien posé », de धा, « poser ». BiRiDa, me paraît correspondre ici au *visma* persan, qui signifie « tout », et provenir du radical PRi, « remplir, compléter ». Cette première phrase se traduit donc :

Le roi Darius dit : ce que j'ai fait, je l'ai accompli en entier par la volonté d'Ormuzd.

Viennent ensuite les mots AouRaZDa? KhTi Ma DaChKouCh HouTaDa Dèwa?? « Ormuzd . . . . . à moi . . . . . a donné ».

Le deuxième mot de cette phrase copié sur place [illegible], et corrigé en [illegible] par Westergaard, m'est absolument inconnu ; le premier signe [illegible] ne se rencontrant que là.

Quant à la correction proposée par Westergaard, elle est purement gratuite, et comme elle ne nous fournit aucun secours qui la légitime, je n'ose l'admettre ; peut-être faudrait-il lire [illegible] ThaKhTi, et alors je serais tenté d'assimiler ce mot au persan *dokht*?

Le sens serait ainsi : « Ormuzd m'a éclairé, m'a assisté, m'a secouru », en rattachant à ces deux mots le pronom Ma, qui correspond au datif persan *maiya*. Les mots suivants DaCHKouCH HouTaDa doivent comporter le sens des mots persans *yata*

kartam akunawam. HouTaDa représentait, une ligne plus haut, l'imparfait *akunawam;* il le représente encore ici; quant aux mots *yata kartam,* ils doivent nécessairement se trouver représentés par le mot médique DaChKouCh, que je ne comprends pas. Ce mot est suivi d'une lacune qui contenait un signe seulement, et que clot le signe Wa ou Ma. Westergaard a rempli cette lacune en lisant ; pour lui le signe est une lettre inconnue, et l'ensemble de cette lettre et de la suivante , constitue une simple désinence d'un mot , correspondant à l'imparfait persan *aqunwa.* Je ne saurais admettre la présence de cette désinence adoptée ici, et supprimée une ligne plus haut, lorsqu'il s'agit d'un seul et même mot. J'aime mieux avouer que la lacune en question ne saurait être convenablement fermée par moi.

La phrase suivante commence par les mots Ma AOuRaZDaOUô NiChaYChN, « moi ô Ormuzd, protége », SaHouNiKa KhKabi, « telle est ma prière? », pour « conformément à mes paroles, à ma prière? ». Dans le mot , que je lis SaHouNiKa, Westergaard fait une seule lettre des signes , et j'ai quelque répugnance à admettre l'exactitude de cette hypothèse. Ce même mot se retrouve un peu plus loin en corrélation avec les mots persans *hauwataiya gasta,* dans lesquels Westergaard pensé retrouver un adjectif signifiant quelque chose comme « entêté, opiniâtre ». Rawlinson

reconnaît dans *hauwataiya* un pronom démonstratif, et il n'est pas hors de propos de faire remarquer que notre groupe médique commence par la lettre qui sert de pronom démonstratif, , « ce ». Quant à la finale , j'ignore entièrement ce qu'elle peut signifier, et à quelle origine il serait possible de la rattacher.

Nous lisons ensuite KouTaDa, « ainsi que », HaDiSaThiMi, « ma maison » (ce mot HaDiSaThi a été examiné un peu plus haut). Quant au suffixe Wi ou Mi, qui l'accompagne cette fois, il correspond sûrement au *maiya* persan, et peut-être au pronom possessif turk , *m* de la première personne. Voilà tout ce qu'il est permis d'en dire. KouTaDa, « ainsi que », Sa DaHyaOUCh, « ce pays ».

La phrase entière nous fournit ainsi le sens suivant :

Ormuzd m'a secouru lorsque j'ai accompli cela. O Ormuzd, protége-moi, telle est ma prière ? ainsi que ma maison, ainsi que ce pays.

La phrase suivante nous fournit les mots :

HouDè, « cela », Ma, « moi », AOuRaZDa, « Ormuzd », Ya ? DaMi ou Ya ? TaMi (peut-être YaDDaMi), « je prie ». Ce dernier mot est écrit :

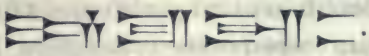

Le second signe nous est tout à fait inconnu, parce qu'il ne se rencontre que là. Ce mot correspond au persan *jadiyamiya*, que Rawlinson traduit par « je confie », en le comparant au sanscrit जद्यामि.

J'y vois une première personne du présent de l'indicatif d'un thème , dont je ne connais ni le sens précis ni l'origine. Sa position dans la phrase en question nous montre toutefois que ce mot doit signifier quelque chose comme « je confie à Ormuzd, je recommande à Ormuzd, ou mieux je prie Ormuzd ». Il est assez curieux, du reste, de remarquer que ce mot offre une certaine analogie de consonnance avec le mot persan correspondant *jadiyamiya*.

Si nous supposons que le signe , si voisin de forme de , est un D quiescent, nous obtenons le mot IaDDaMi ou IaDTaMi, qui, débarrassé du suffixe Mi, désinence de la première personne du présent de l'indicatif, devient IaDDa ou IaDTa. Ce mot doit signifier « prier »; il a, dès lors, avec le grec *αἰτέω*, une similitude qui ne pourrait que difficilement être attribuée au hasard seul.

Nous lisons ensuite HouDè AOuRaZDa, « cela Ormuzd », Ma, « à moi », HaChNiChN, « accorde ». Nous trouvons encore ici un impératif caractérisé par la désinence N, ou peut-être . J'ignore tout à fait quelle est l'origine du mot en question, dout le sens est parfaitement fixé par celui du mot persan correspondant, *dadatuwa*. La dernière phrase signifie donc : « j'adresse cette demande à Ormuzd, qu'Ormuzd me l'accorde ».

Sur le roc de Nakch-i-Roustam, une ligne en blanc est laissée après le texte que nous venons d'exa-

miner, comme pour en séparer tout à fait la portion de texte qui termine l'inscription; celle-ci se compose de trois lignes seulement, les voici :

46.

47. 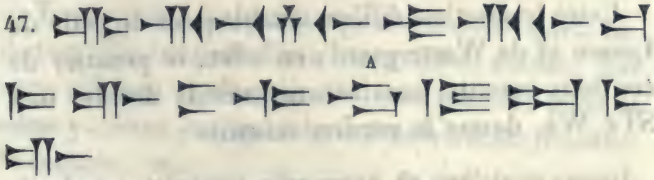

48. 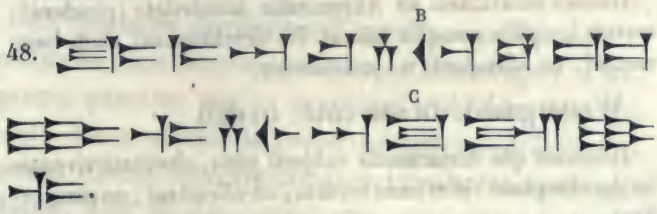

Westergaard fait subir à ce texte les corrections suivantes :

A 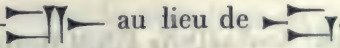 au lieu de .

B 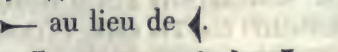 au lieu de .

C 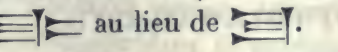 au lieu de .

La première de ces corrections est tout à fait hypothétique; la deuxième est certaine, et la troisième, enfin, me paraît fort probable.

Le texte persan correspondant est le suivant, d'après Rawlinson.

Martiya, hya Auramazdah-

a framana, hauwataiya gasta, ma thadaya. Pathim tyam rastam ma awarada. Ma stabava.

O peuple! la loi d'Ormuzd, qui vous a été rendue, ne peut pas périr. Prenez garde d'abandonner la vraie doctrine, prenez garde de l'opprimer (ou de broncher).

Cette traduction diffère notablement de celle de Lassen et de Westergaard; en effet, le premier de ces deux savants, sans reconstituer le dernier mot STa.Wa, donne la version suivante :

Genera mortalium ab Auramazdis auctoritate (pendent); eorum ipsorum consilia labant. Ne derelinquant viam hanc rectam, ne offendant, ne prosternant.

Westergaard, de son côté, traduit :

Homines qui Auramazdis subjecti sunt, obstinatè viventes ne derelinquant viam hanc rectam, ne offendant, ne prosternant.

Arrivons enfin au texte médique. Celui-ci se transcrit :

MoThiLaRa GhKi AouRaZDaNa FiNiM HouDè
ANi SaHouNiKa? KiBiMiTi Ha?Thi GhKi PiThaKiaKa
ANi PaFFiYTi? ANi AThaDaYTi.

Les cinq premiers mots nous sont bien connus; ils signifient :

Mortels, (ce) que d'Ormuzd la loi, cela.

Évidemment, ce premier membre de phrase comporte un mot sous-entendu signifiant quelque chose comme : « vous savez être, vous connaissez être, ou

vous avez reçu ». En effet, le mot MoThiLaRa est un nominatif ou un vocatif pluriel; GhKi est le pronom relatif régime; AOuRaZDaNa est un génitif, et FiNiM est une forme d'accusatif que nous avons étudiée dans la composition du mot FiNiM DaTaTiRa, correspondant au persan ancien *framataram*, le فرماندار moderne.

Toute cette analyse ne peut subsister qu'en admettant l'existence d'une assez forte ellipse, que nous offrirait également le texte persan, puisque nous y lisons *martiya*, *hya Auramazdaha framana*, *hauwataiya*, etc.

Le pronom démonstratif médique, se retrouve dans le composé persan *hauwataiya*, la négation persane *ma* se présente trois fois dans ce texte. Un seul mot se présente également trois fois et aux places correspondantes dans notre texte médique, c'est *ani;* cette particule est donc, très-certainement, la négative médique. En kurde, non, ne pas, se dit *na*, *nina*, et ce mot, comme le *ne* et le *non* latins, le *nein* allemand et tous les congénères, provient de la même souche, qui est le न sanscrit [1]. Les mots persans *taiya gasta* ne peuvent avoir d'équivalents dans le médique, que si l'idée qu'ils renferment se trouve dans le mot SaHouNiKa

[1] En géorgien *non* se dit ara et ar, *ara* et *ar*. L'affinité de l'*n* et de l'*l* (*anya* sanscrit, *alius* latin, et tant d'autres) est bien établie, ainsi que la presque identité de l'*l* et de l'*r*. La négation géorgienne est donc réellement comparable à la négation médique, et elle dérive de la même source. Le ⲁⲛ copte n'a probablement rien à faire ici.

que nous avons déjà rencontré plus haut et à peu près abandonné. Ce qui peut laisser du doute sur la correspondance de ces deux portions de texte, c'est que les négations *ma* et *ani*, une fois à leur place, il semble qu'à son tour le persan n'offre pas de mot correspondant au SaHouNiKa médique. Celui-ci nous avait semblé comporter en composition le pronom démonstratif , et nous avions été tenté d'y voir l'idée « conformément ». Ici cette version paraît assez peu à sa place; quant à la présence du pronom , elle est rendue plus que douteuse par celle du pronom , qui précède.

Le mot qui suit est KiBiMiTI (si toutefois ne forme pas un seul et même signe, ainsi que le pense Westergaard). Cette terminaison en Ti, que nous retrouvons deux fois encore dans la même phrase, est évidemment une désinence verbale, et les mots qu'elle caractérise sont en relation avec le nom « les mortels », MoTHiLaRa. Quoi qu'il en soit, ce mot correspond au mot *thadaya* du texte persan, et celui-ci, Rawlinson l'assimile, avec toute apparence de raison, au sanscrit शद, « périr, décheoir ». Quant à notre mot médique, je renonce prudemment à en chercher l'origine, parce que sa lecture matérielle même est loin d'être certaine.

Le mot qui vient ensuite correspond au persan *pathim* (avec le *th* anglais). Ce mot médique est tronqué; il commence par Ha, et finit par Thi. Westergaard y voit une transcription du *pathim*

persan, et, en conséquence, il met à la place du signe oblitéré, le signe . Cette correction me semble tout à fait gratuite, et j'aimerais mieux encore substituer le signe au signe perdu, puisque alors nous aurions au moins similitude de consonnance. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas en mesure, tant s'en faut, de reconstruire *a priori* les mots tronqués d'un idiome dont nous entrevoyons à peine la nature, et on approuvera, je l'espère, la réserve entière avec laquelle je préfère m'abstenir dans les cas pareils à celui-ci.

On trouve, après le mot que je viens d'abandonner, le pronom relatif GhKi, « qui », ou « que », puis un mot PiTHaKiaKa, dont la transcription ne peut être acceptée comme sûre, puisque le signe que je remplace par Kia , est considéré par Westergaard comme n'offrant qu'une seule lettre. Les quatre derniers mots sont ANi, que nous avons déjà reconnu pour la négation médique, un mot douteux qui se transcrit PaFFiYTi, la même négation ANi, et enfin le mot ATHaDaYTi. Il est certain que PaFFiYTi correspond au persan *awarada*, et ATHaDaYTi au persan *stabawa*. Sans m'arrêter à une analyse purement hypothétique de tous les mots incertains qui composent cette dernière partie de l'inscription de Nakch-i-Roustam, je me bornerai à émettre une supposition que me suggèrent d'abord l'étrangeté de l'ellipse impliquée par le premier membre de phrase, et la structure matérielle de la phrase entière. Si le pronom GHKi, que nous avons

partout jusqu'ici rencontré jouant le rôle du pronom relatif régime, pouvait être considéré comme voulant dire, en certaines circonstances, « celui qui », nous aurions une phrase qui contiendrait, à peu de chose près, le sens suivant, les trois verbes terminés en Ti devenant de vrais futurs :

O mortels, celui qui ne violera pas la loi d'Ormuzd (cette règle vénérable?), celui qui ne s'écartera pas de la droite voie, ne sera pas opprimé.

Le contexte du persan ne s'oppose en rien à cette version; l'ellipse, si difficile à expliquer du premier membre de phrase, disparaît, et la phrase entière s'enchaîne convenablement.

Nous sommes arrivés à la fin de l'inscription de Nakch-i-Roustam; bien des points ont dû être prudemment abandonnés par nous; de plus heureux réussiront sans doute à éclaircir tout ce que nous nous trouvons forcés de laisser dans l'obscurité. Nous allons maintenant procéder à l'analyse des autres textes médiques à notre disposition.

N° 6.

CACHET DE DARIUS.

Nous placerons ici la légende du précieux cachet de Darius, conservé au British Museum. Au texte persan

Adam Daryawush naqa,

correspond le texte médique

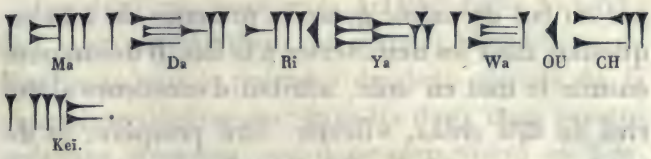

Ce texte n'a plus besoin d'explication; il est parfaitement clair et lisible.

N° 7.

(L de Lassen et de Westergaard, 10 de Rawlinson.)

INSCRIPTION DU BORD SUPÉRIEUR DES FENÊTRES DE L'ÉDIFICE COTÉ G DANS LE PLAN DE PERSÉPOLIS PUBLIÉ PAR NIEBUHR.

Le texte persan de cette inscription trilingue est transcrit de la manière suivante par Rawlinson :

Ardastana athagaina Darayavahush naqahya vithiya karta.

Westergaard le transcrit de même, sauf qu'il lit *narphahya* au lieu de *naqahya*.

La version attribuée par ce dernier est ainsi conçue :

Alta (hæc) arx (est) Darii regis gentis palatium.

Rawlinson ne dissimule pas l'embarras qu'il éprouve pour expliquer convenablement ce texte si court. Le mot *ardastana* se trouvant transcrit dans le texte médique peut, à son avis, représenter un nom propre; mais, ajoute-t-il aussitôt, cela n'est nullement certain, car le texte assyrien ne fournit plus le même mot, et il convient que l'apparition de certains mots persans dans les textes médiques est assez fréquente pour que l'on puisse expliquer

par un fait du même genre la présence du mot en question dans les deux textes à la fois. Il décompose ensuite le mot en *arda*, attribut d'excellence », dérivé de अर्ध *ardha*, « fleurir, être prospère, et de स्थारं *staram*, « place ». La désinence *na* lui paraît analogue à la désinence ण : du génitif ou de l'ablatif de la cinquième déclinaison.

Le mot *athagaina* lui semble excessivement difficile à expliquer. Il pense, néanmoins, y retrouver le sanscrit सग ou षग, *saga* ou *chaga*, « couvrir », d'où sont venus les mots σέγω et *tego*. Après une discussion approfondie du même genre pour chacun des mots de cette courte phrase, il la traduit, soit par : « fait par Ardasta, l'architecte, pour la famille du roi Darius », soit par : « palais dignement édifié, ou édifice d'Ardastana, construit pour la famille du roi Darius », et il finit par donner la préférence à la première de ces deux versions.

Le texte médique est le suivant :

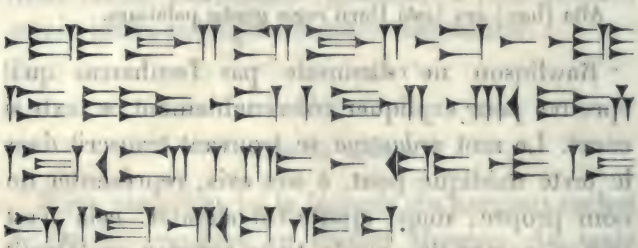

Il se transcrit :

ArDaChTaNa HaArSYNa DaRiYaWaOuCH Keï HaDiSaTi? Wa HouTaÇTa.

Les deux premiers mots ArDaChTaNa AaArSY-Na, sont certainement au génitif; l'hypothèse de Rawlinson, sur la présence de deux génitifs de la cinquième déclinaison, dans les deux mots persans *ardastana athagaina*, est donc pleinement vérifiée, du moins nous le pensons. Westergaard a parfaitement identifié le persan *athagaina* avec le mot latin *arx*, dont le génitif *arcis* se rapproche singulièrement, d'ailleurs, du génitif HaaRSYNa. ARDaChTana signifie, très-probablement, « demeure excellente, noble, vénérable, somptueuse, illustre ». Nous avons donc, pour nos deux premiers mots : « du palais, demeure illustre ».

Viennent ensuite les deux mots connus *Dariawaouch keï*, « de Darius roi », puis HaDiSaTi? Wa HouTaÇTa.

Le premier groupe HaDiSaTi? Wa nous offre tout d'abord le mot bien connu HaDiSaTi, *ædes*, correspondant partout, dans les textes, au persan *vitha* (avec le *th* anglais), « maison ». HouTaÇTa est un participe passé, comme le *karta* persan; *vithiya* est donc peut-être un adjectif pris substantivement, et signifiant littéralement « un pavillon fait pour être habité, un pavillon particulier, réservé ». Ceci posé, je n'hésite pas à voir dans notre texte médique une phrase signifiant simplement : « pavillon réservé (pour pavillon royal) du roi Darius », littéralement « du noble palais de Darius roi, pavillon d'habitation bien construit ».

INSCRIPTIONS DE XERXÈS.

N° 8.

(F de Lassen et de Westergaard, n° 11 de Rawlinson.)

INSCRIPTION DE L'ELVEND.

Cette inscription a été analysée en détail dans mon premier mémoire; je n'ai donc plus à y revenir ici.

N° 9.

(E de Lassen et de Westergaard, n° 13 de Rawlinson.)

INSCRIPTION DES PILASTRES DU PALAIS DE XERXÈS (COTÉ I SUR LE PLAN DE NIEBUHR) ET DE L'ESCALIER PRINCIPAL QUI CONDUIT À LA TERRASSE DE CET ÉDIFICE.

Tout le commencement de cette inscription est identiquement copié de l'inscription de l'Élvend. Cette introduction se termine à la dix-septième ligne, à partir de laquelle nous trouvons le texte suivant :

17. . . . . .

18.

19.

20

21. 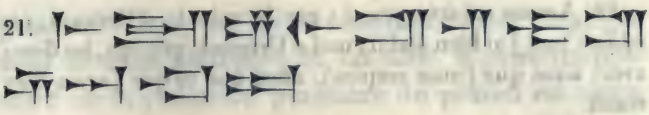

22. . . . . 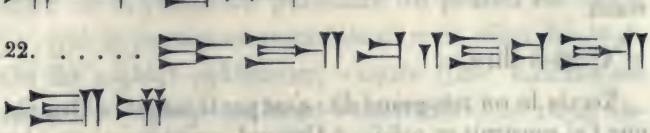

23. 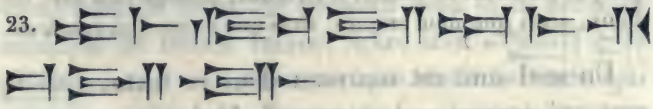

Le texte persan correspondant est le suivant :

Thatiya khshayarsha khshayathiya w-
azarka, washna Auramazdaha ima had-
ish adam akunavam; mam Auramaz-
da patuwa, ada bagaibish, utama-
iya khshatram, uta tyamaiya kartam.

En voici le sens :

Xerxès, le grand roi, dit : par la volonté d'Ormuzd, j'ai construit ce palais. Ormuzd, protége-moi, avec les dieux, ainsi que mon empire, et ceci qui est mon œuvre.

Le texte médique se transcrit ainsi qu'il suit :

NaARi Kh-
SaRaCha Keï LaChaLaRa Za OUVi-
Y AOURaZDaNa Sa HaDiSa-
Ti Ma HouTaDa Ma AOURa-
ZDaô NiChAïChN ANaGh-
. . . . . IDaKa KouTaDa A?ô-
MaZ KouTaDa GhKi HouTaDaRa.

Tout le commencement ne présente plus aucune difficulté; en voici la traduction mot à mot :

Dit Xerxès roi très-grand : par la volonté d'Ormuzd, cet édifice moi j'ai bien établi; moi ô Ormuzd, protége, les dieux avec, ainsi que (mon empire), ainsi que ce que j'avais bien établi.

C'est-à-dire :

Xerxès le roi très-grand dit : c'est par la volonté d'Ormuzd que j'ai construit ce palais; ô Ormuzd, protége-moi avec les dieux, ainsi que mon empire, ainsi que ce que j'ai construit.

Un seul mot est nouveau dans ce texte, c'est le mot qui correspond au persan *khshatram;* ce mot est le suivant :

Le second caractère que nous avons trouvé dans le mot :

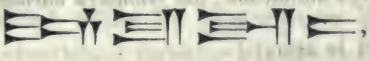

« je prie, je confie, je recommande à »? nous est inconnu; peut-être faut-il le lire D, ce qui nous donnerait HaDoMaZ pour l'équivalent de *khshatram*, et IaDDaMi ou IaDTaMi pour l'équivalent de *jadiyamiya;* mais cette lecture est purement hypothétique. S'il en était ainsi, le mot IaDDami ou IaDTaMi se rapprocherait au moins autant du sanscrit जह्याम् *djahyam*, que le *jadiyamiya* persan.

Quant au mot HaDôMaZ, j'ignore complétement son origine. Il est bien possible que la syllabe finale MaZ ne soit que le pronom possessif suffixe de la première personne. Le texte persan porte, en effet, *utamaiya khshatram*, et le pronom

possessif *maiya* ne peut manquer d'être exprimé dans le texte médique ; or, en turk, le pronom possessif de la première personne du pluriel est notre مز, qui se prononce maintenant *muz*, ainsi de اوغلو. On dit اوغلومز *oghloumuz*, « notre fils », comme au singulier اوغلوم *oghloum*, « mon fils », et nous aurions identité entre ce pronom turk et le pronom médique de même valeur. Notre mot [illegible] ne se rencontre que dans le texte qui nous occupe, mais il se présente sous une autre forme dans un autre texte, et nous allons examiner le passage qui le contient.

Dans l'inscription D de Westergaard nous lisons, ligne 18 :

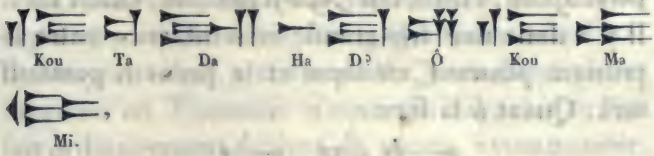

et ces mots correspondent aux mots persans *utamaiya khshatram*. Dans cet exemple, Westergaard prend le groupe [illegible] pour un pronom démonstratif (il eût été plus exact de dire un pronom possessif), qu'il retrouve à la ligne 43 de l'inscription de Nakch-i-Roustam, dans un passage où ce signe peut seul remplacer le pronom exprimé dans le texte persan.

Dans le texte qui nous occupe, le signe final [illegible] Z, semble, à Westergaard, jouer le même rôle que le [illegible] OUi ou Mi de l'exemple précédent, c'est-à-dire faire fonction de désinence pronominale plu-

tôt que de pronom réel. Dans le passage extrait de l'inscription de Nakch-i-Roustam (ligne 43), nous avons les mots

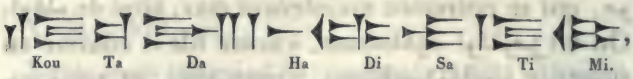

qui correspondent au persan *utamaiya vitham*, « et ma maison ».

Il est donc bien évident, ainsi que l'a pensé Westergaard, que la désinence OUi ou Mi représente cette fois le pronom possessif de la première personne, c'est-à-dire le persan *maiya*. Nous venons de le dire tout à l'heure en turk, le pronom singulier de cette classe est م *m*, de telle sorte que اوغلو *oghlou*, « fils », fait اوغلوم *oghloum*, « mon fils ». Il y a donc une très-grande ressemblance entre le pronom possessif médique et le pronom possessif turk. Quant à la forme

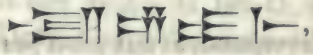

je ne sais s'il est permis de traduire « notre empire », et de supposer que, dans l'idiome médique, le thème étant terminé par la syllabe Ma, le pronom possessif qui, chez les Turks, conserve la forme constante مز *muz*, perdait euphonétiquement sa première articulation pour éviter la rencontre de deux syllabes commençant l'une et l'autre par *m*. Si cela n'est pas exact, nous devons admettre que le pronom possessif suffixe de la première personne était rendu dans l'idiome médique

indifféremment par ◀𒁹 Mi[1] et par 𒁹 Z. Nous trouverions peut-être la raison de ce fait grammatical dans l'existence des deux pronoms personnels kurdes *az* et *men*, signifiant « je » ou « moi » dans la conjugaison, le premier avec le présent, et le second avec le prétérit. Comme en kurde on dit *kolame ta*, « ton serviteur » (*ta* étant le pronom de la deuxième personne), et *kolame men*, « mon serviteur », il se pourrait que la même construction eût eu lieu dans l'idiome médique.

Quant au mot 𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹, que nous trouvons compliqué de la lettre 𒁹𒁹, une autre fois 𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹, je ne sais à quelle origine le rapporter. Y a-t-il quelque analogie entre ce mot HaDôMa, HaDôKouMa, et le mot grec ancien ταγεύω ou ταγέω, « être chef, régner, commander », d'où ταγός, « chef, commandant », nom du magistrat suprême en Thessalie, d'où enfin τάγμα, que l'on fait ordinairement dériver de τάσσω, « commander, ordonner, mettre en ordre »? Je suis bien tenté de le croire; en effet, il n'y a pas très-loin de τάγμα à HaDoKouMa.

Quoi qu'il en soit, notre inscription ne présente

[1] Nous avons déjà plus haut, dans une note écrite bien postérieurement à la rédaction de ce Mémoire, exprimé les doutes sérieux que nous avons conçus à propos du signe 𒁹. Plus que jamais nous croyons qu'il doit se transcrire par un M, accompagné probablement d'une voyelle telle que E ou I. La comparaison des deux lettres qui nous occupent ici semble légitimer l'opinion qui rapprocherait le signe 𒁹 du signe ◀𒁹.

absolument de difficulté réelle que pour ce mot correspondant au persan *khshatram*.

N° 10.

(Inscription D de Lassen et de Westergaard, 15 de Rawlinson).

INSCRIPTION DES PORTES DU PALAIS DE PERSÉPOLIS, PLACÉES IMMÉDIATEMENT AU-DESSUS DU GRAND ESCALIER QUI CONDUIT DE LA PLAINE À LA PLATE-FORME.

Jusqu'à la ligne 10, nous retrouvons la formule ordinaire renfermée dans les inscriptions de l'Elvend. A partir de cette ligne 10, nous trouvons le texte suivant :

10. 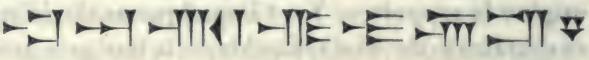

11. 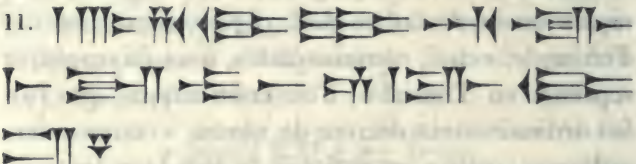

12. 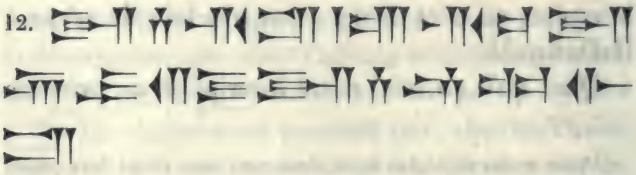

13. 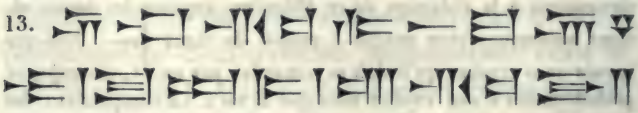

14. 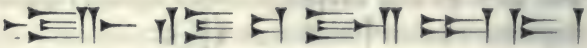

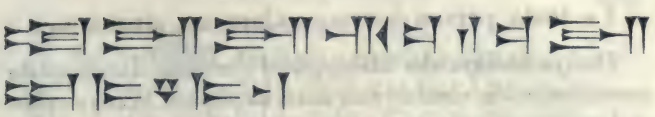

A

15. 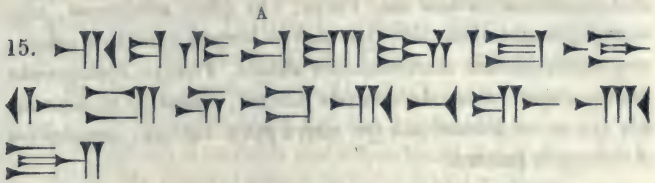

16. 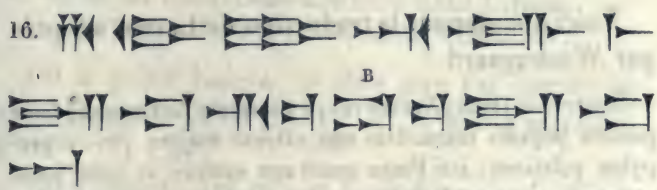

B

17. 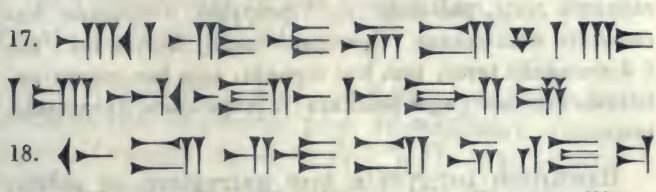

18. 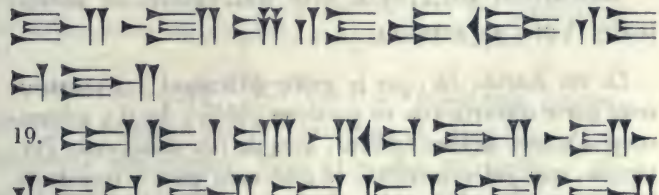

19. 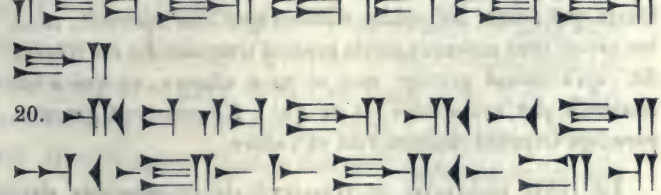

20. 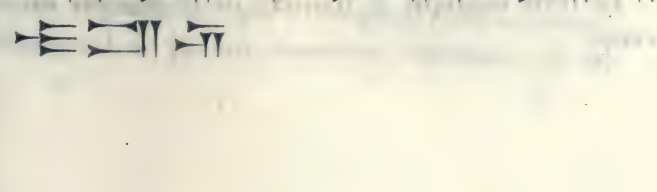

Le texte persan correspondant est ainsi conçu :

Thatiya khshayarsha khshayathiya : washna Auramazdaha imam duwarthim visadahyaum adam akunavam. Wasiya aniyashchiya nibam kartam ana Parsa, tya adam akunavam, utamaiya tya pita akunaush, tya patiya kartam vainatiya nibam, awa visma washna Auramazdaha akuma. Thatiya khshayarsha khshayathiya : mam Auramazda patuwa, utamaiya khshatram, uta tya mana kartam uta tya maiya pitra kartam, awashchiya Auramazda patuwa.

Voici maintenant la traduction de Lassen adoptée par Westergaard :

Generosus (sum) Xerxes rex, e voluntate Auramazdis hanc portam populis intrandam ego extruxi majora ..... propylæa palatium; isti Persæ quod ego exstruxi et quod pater exstruxit ..... palatium ..... propylæa, e voluntate Auramazdis exstruximus. Generosus (sum) Xerxes rex : me ô Auramazdis tuere, tum hoc regnum, tum hoc meum palatium, tum hoc patris palatium; o propitiunde Auramazdis tuere.

Rawlinson interprète tout autrement ce même texte. Voici sa version :

Le roi Xerxès dit : par la grâce d'Ormuzd j'ai construit cette porte d'entrée (ou ce portique public). Ici il y a beaucoup d'autres nobles édifices, hors de (ou dans) cette Persépolis, que j'ai construits, et que mon père a construits. Quels que soient les nobles édifices que l'on aperçoit, nous les avons tous exécutés par la grâce d'Ormuzd. Le roi Xerxès dit : qu'Ormuzd protége moi et mon empire, ce qui a été construit par moi-même, et ce qui a été construit par mon père; qu'Ormuzd protége l'un et l'autre.

Le texte médique se transcrit de la manière suivante :

NaARi KhSaRaChCha
Keï Za OuViY AouRaZDa Sa Ha?? ViChCha-
DaAHouCh Ma HouTaDa; RaSaKho DaA? Phi ÇhiCh-
NNa HouTaÇ HaBaRaCha SaWa GhKi Ma HouTaDa-
Ra KouTaDa GhKi ThDaDa HouTaKDa GhKi ChaKiPa?
HouTaÇTa KChiYaWaK ChiChNNa HouDè PiRiDa
Za OuViY AouRaZDaNa HouTaChTaDa NaA-
Ri KhSaRaChCha Keï Ma AouRaZDaô
NiChAïChN KouTaDa HaDôKouMaMi KouTaDa
GhKi Ma HouTaDaRa KouTaDa GhKi ThDaDa
HouTaKTa HouDèDa AouRaZDa NiChAiChN.

J'ai à peine besoin de dire que j'ai corrigé la lettre marquée A en Ta, et la lettre marquée B en Ch.

Voici maintenant ce que nous donne mot à mot le texte médique précédent :

NaAri KhSaRaChCha Keï, « dit Xerxès roi », Za OuViY AouRaZDa (par abréviation pour AouRaZDana), « par la volonté d'Ormuzd », Sa ViChChaDa-OuCh Ma HouTaDa, « cette porte? de tous les peuples (ou par où pénètrent les peuples), moi j'ai bien établi ».

Le mot reste pour moi imprononçable comme pour Westergaard. A en juger par l'analogie des signes et , Ra et Rou, on serait tenté de croire que les signes et sont reliés entre eux à peu près de la même manière, et que, par suite, devait se transcrire Nou, mais c'est là une hypothèse toute gratuite. Ce qui est certain, c'est que ce mot, dont le dernier signe ne se trouve que là, et peut bien, par conséquent, être incorrect, correspond au persan *duwarthim* « portail » (*th* an-

glais), le द्वार् sanscrit, le θύρα grec, le *thur* allemand, le *door* anglais, etc. je ne pense pas qu'il puisse avoir de l'analogie avec le mot mongol [illegible] *akoutan*, « porte ». Jusqu'à plus ample informé donc, nous devons abandonner ce groupe médique dont nous connaissons seulement le sens précis. Le mot ViChChaDaOuCh rappelle une expression de l'Écriture sainte où il est question des portes des peuples brisées à la prise de Jérusalem : « Euge confractæ sunt « portæ populorum », dit la ville de Tyr, qui se réjouit des désastres de la ville sainte. (*Ezechiel*, cap. XXVI, v. 2). Notre expression persane et médique n'a donc rien qui doive nous étonner.

Cette expression peut, du reste, se traduire directement de deux façons différentes, soit par : « de tous les peuples », le [illegible] ViChCha médique se trouvant assimilé au sanscrit विस्व *visva*, « tout », soit, comme l'a pensé Westergaard, par : « populis intrandam », de विस् *vis*, « pénétrer », d'où sont évidemment venus le *vitha* du persan cunéiforme, et le ویث *viç* zend, signifiant tous les deux « maison ». (Il y a bien quelque analogie entre ces deux derniers mots et le mot sémitique בית, بيت). Quant au sens à adopter en définitive, nous sommes conduits à choisir un sens intermédiaire par l'existence de la variante

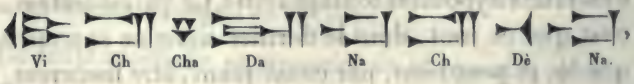

que nous fournit le texte de Nakch-i-Roustam, dans

le passage où, d'ordinaire, la même idée est rendue par le mot

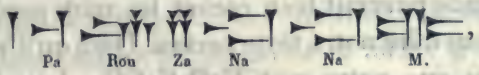

« contenant beaucoup de races ». signifie indubitablement « plusieurs, nombreux », doit donc signifier ni plus ni moins que , c'est-à-dire, encore « plusieurs, nombreux », heureusement le sanscrit nous fournit encore l'origine précise de notre composant médique, c'est le mot विषु *vichou*, qui signifie « plusieurs ».

Poursuivons l'examen de notre texte. Nous lisons ensuite : RaSaKhoDa, « et le grand nombre », A? Phi, « autre? », ChiChN, « de la demeure » (ce mot dont nous ne pouvons reconnaître la signification, correspond partout au persan *nibam*), HouTaÇ, « bien établi » (ce mot est certainement un participe écrit ainsi par abréviation), HaPaRaCHa SaWa, « dans cette Persépolis? dans ce palais? » Nous devons nous arrêter ici un instant. Le pronom démonstratif SaWa nous est connu avec cette inflexion, mais le mot HaPaRaCHa a besoin d'être examiné. Westergaard y voit le nom des Perses; j'ai déjà fait remarquer que cette leçon n'était pas admissible. Rawlinson l'a bien senti, et il a, en conséquence, entrepris une discussion fort intéressante (p. 232), pour démontrer que là se trouvait nécessairement un nom propre de la capitale de l'empire, Persépolis, ou du palais même, nommé Πέρσαι par Xenophon,

par Ælien, par Justin, et par Ctésias lui-même. Rawlinson penche à croire, de plus, que le nom de Pasargade pourrait bien cacher les mots *parsa karta* que nous offre notre texte persan. Quoi qu'il en soit, je crois que notre mot HaPaRaCHa doit signifier « palais ». En sanscrit, परिषद् *parichad* signifie bien « assemblée, audience, réunion », mais la ressemblance de notre mot médique avec celui-ci ne me satisfait pas. पर signifie « au-dessus, prééminent, suprême »; सद: ou सदन, « maison, demeure », et, par conséquent, परसद:, « demeure auguste, demeure suprême, palais »; or, de même que ce mot est devenu le *pallast* allemand et le *palatium* latin, la dentale, conservée dans l'allemand seulement, a pu s'évanouir dans le médique comme dans le latin. De Πέρσαι, nom du palais de Persépolis, à HaPaRaCha et à परसद, il y a bien près, à mon avis, du moins.

Poursuivons : GhKi Ma HouTaDaRa, « que j'avais bien construits », KouTaDa GhKi ThDaDa HouTaKTa, « comme ce que mon père a bien édifié ». Nous rencontrons ici, pour la première fois, le mot ThDaDa, « père », c'est évidemment le तात *tâta* sanscrit, devenu le turk ددد *dedeh*, « aïeul ». Je n'ai rien de plus à en dire que de constater cette identité première. GhKi Cha*KiPa?* (ces syllabes en italique sont fort douteuses, le signe , qui les représente, pouvant très-bien, ainsi que le pense Westergaard, n'être qu'un caractère unique). HouTaÇTa KChiYaWaK ChiChNNa:

ces mots correspondent au persan *tyapatiya kartam vainatya nibam*, dont le sens est assez douteux, bien que la traduction mot à mot nous donne : « quoi que ce soit, avec quoi (Rawlinson admet que la particule suffixe *patiya* donne la forme d'un instrumental au pronom *tya*) construit est vu le palais », ce qui fournit probablement avec les premiers mots, « et les autres constructions quelles qu'elles soient, qui constituent ce palais ».

Nous avons d'abord le pronom relatif régime GhKi, « que », puis le mot incertain que nous avons déjà reconnu plus haut comme équivalent constant du persan *patiya*, assimilé par Rawlinson à la particule distributive प्रति *prati*, pour « quelles qu'elles soient ». HouTaÇTa, « bien construit », KChiYaWaK, ce mot correspond à *vainatiya*, « est vu », mais je n'en saurais reconnaître l'origine qui devrait se rattacher au radical क्षि, *kchi*, « habiter » ou « gouverner », ChiChNNa, « du palais ».

Ce membre de phrase est donc condamné, jusqu'à présent, à rester fort obscur. Nous lisons ensuite : HouDè PiRiDa, « ces choses pleines, remplies », c'est-à-dire « tout cela », Za OuViY AOuRaZDaNa, « par la volonté d'Ormuzd », HouTaChTaDa, ce mot est probablement une troisième personne du pluriel d'un prétérit passif, « ont été bien établies, bien construites ». En résumé, la phrase latine que nous venons d'examiner, comporte le sens :

Les nombreux bâtiments d'habitation de ce palais (de ces haparacha), que j'ai construits, comme ceux que mon père

a construits, quelles que soient les constructions que l'on voie dans l'édifice, tout cela a été construit par la volonté d'Ormuzd.

La phrase suivante est ainsi conçue : NaARi KhSaRaChCha Keï, « dit Xerxès roi », Ma AouZaZDaô NiChaïChN, « moi ô Ormuzd, protége », KouTaDa HaDoKouMaMi, « comme mon empire », KouTaDa GhKi Ma HouTaDaRa, « comme ce que moi j'avais bien construit », KouTaDa GhKi ThDaDa HouTaKDa, « comme ce que (mon) père a bien construit », HouDeDa AouZaZDa NiChaïChN, « et cela, ô Ormuzd, protége ». On doit remarquer ici la présence de l'enclitique placée après le pronom démonstratif HouDè. Cette enclitique est l'équivalent du *schiya* persan, placé après les pronoms *aniya* et *awa*, dans les composés *aniyaschiya* et *awaschiya*. C'est l'équivalent du *tchit* sanscrit, चित्, suffixe donnant aux noms une signification indéfinie. Nous avons ici l'enclitique après le pronom HouDè, dans la phrase correspondante à celle où se trouve *aniyaschiya;* cette enclitique est placée après le mot RaSaKho, « en grand nombre, nombreux ». J'y vois l'équivalent pur et simple du δέ grec. On remarquera, de plus, dans ce dernier membre de phrase, un nouvel exemple d'abréviation, le vocatif entier du nom d'Ormuzd est ; nous l'avons ensuite trouvé écrit plus simplement, avec suppression du signe . Nous le rencontrons enfin ici, mais sans la désinence vocative ô.

En dernière analyse, notre phrase signifie :

Le roi Xerxès dit : ô Ormuzd, protége-moi, ainsi que mon empire, ainsi que ce que j'ai construit, ainsi que ce que mon père a construit. Or, ô Ormuzd, protége cela.

N° 11.

(K de Lassen et de Westergaard, n° 16 de Rawlinson.)

INSCRIPTION DU KHORKHOR, CÔTÉ SUD DU CHÂTEAU DE VAN.

Cette inscription découverte et copiée pour la première fois par Schulz, a été publiée dans le Journal asiatique (IIIe série, t. IX, n° 52, p. 277). Elle commence par la formule ordinaire des inscriptions de l'Elvend, laquelle se termine à la ligne 16 du texte persan. A partir de ce point, la portion lisible du texte est ainsi conçue :

Thatiya khshayarsha
khshayathiya : Darayawush khshaya-
thiya, hya mana pita, hauwa wash-
na Auramazdaha wasiya tya nibam
akunaush, uta ima st-
anam hauwa niyashtaya; vataniya
yaniya dipim niya naprischt-
am akunaush. Pasawa adam ni-
yashtayam, imam dipim nip-
ishtana . . . . .

Voici la traduction de Rawlinson :

Xerxès roi dit : le roi Darius, qui fut mon père, a, par la volonté d'Ormuzd, exécuté maint noble ouvrage ; il a aussi visité cette place : pourquoi ? en commémoration ? (de ce fait) ? n'a-t-il pas fait graver une inscription ? Après cela je suis arrivé ici, j'ai fait graver cette inscription.

(Le reste manque).

La traduction de Lassen et de Westergaard est un peu différente; la voici :

Generosus (sum) Xerxes rex, Darius rex qui meus pater, ipse e voluntate Auramazdis majora hæc propylæa exstruxit, tum hunc locum ipse inhabitavit.

Cette traduction, qui ne va pas plus loin, me paraît serrer de plus près le sens réel du texte, c'est du moins ce que me fait penser l'examen du texte médique. Celui-ci est fort altéré dans la copie de Schulz, mais un philologue aussi habile que Westergaard ne pouvait être arrêté par des incorrections palpables. Il a pensé que tout le monde lirait aussi nettement et aussi promptement que lui la formule d'introduction, et, en conséquence, il n'a donné que quelques lignes nouvelles du texte médique. Comme je ne saurais partager la confiance de mon savant devancier, je crois devoir reconstruire ici tout ce qu'il me sera possible de fixer avec certitude du texte médique en question.

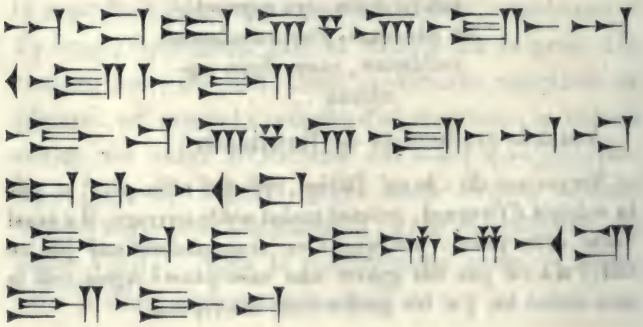

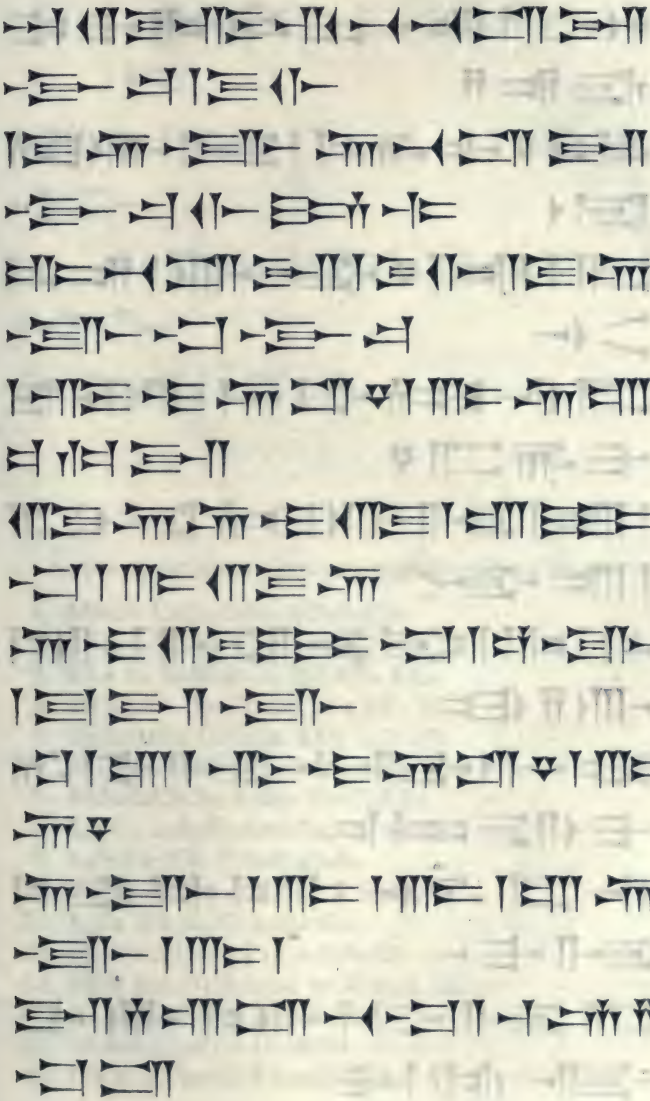

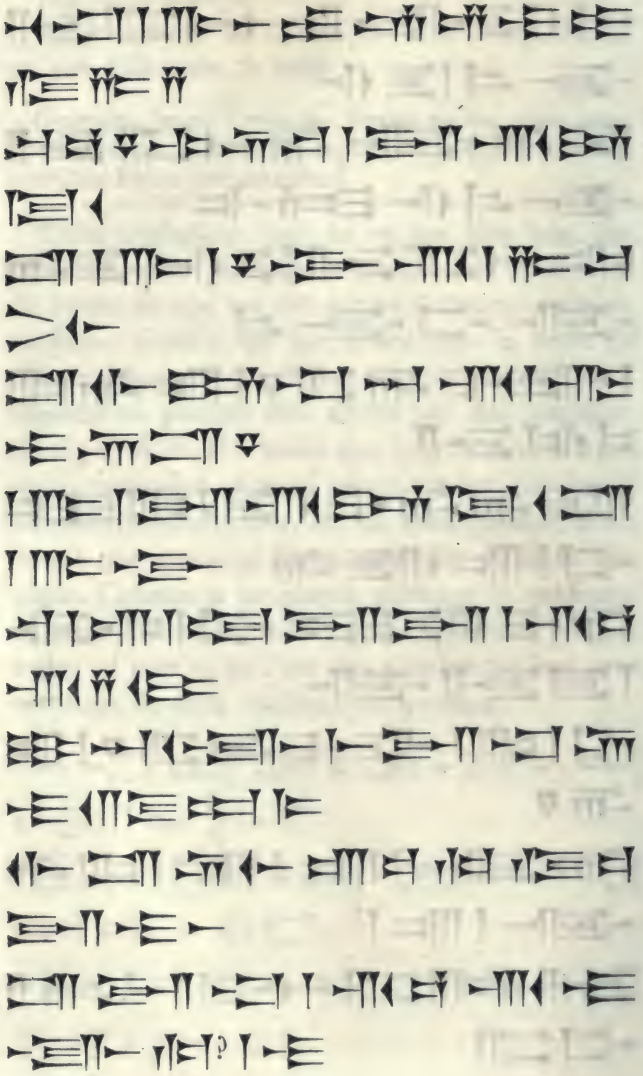

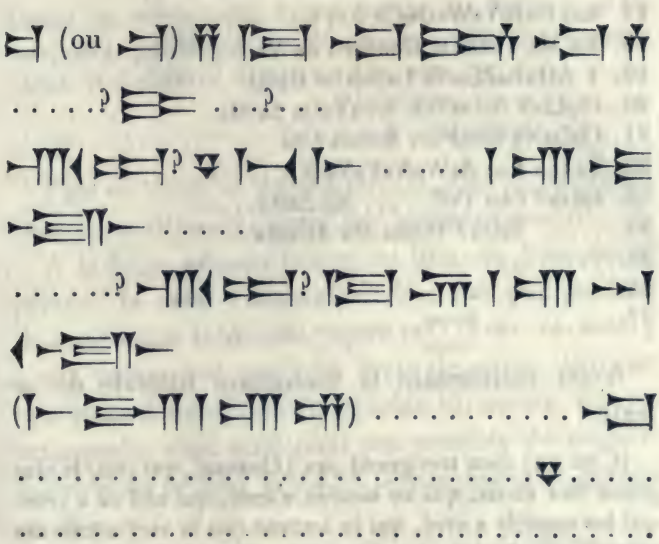

Voici maintenant la transcription de ce texte :

1. ANaGh LaChaLaRa AOuRaZDa
2. KKa LaChaLaRa ANaGhBiDèNa
3. KKa Sa HaMaRouO DèChDa KKa
4. AKhouKh HouDè DèChDa KKa Mo-
5. ThiLaRaRa DèChDa KKa ChiYaTi-
6. M DèChDa MoThiLaRaNa KKa
7. KhSaRaChCha KeïRa HouTaKTa
8. KhoRa LaSaKhoOuYNa Keï KhoRa
9. LaSaKhoYNa FiRaMaDaRa-
10. Na Ma KhSaRaChCha Keï LaCha-
11. LaRa Keï KeïOULaRa Keï
12. DaAOuChDèNa PaRouZaNaCh-
13. DèNa Keï HaMaRouô Sa MaKou ÂZa-
14. Ka FiChaTiNKa DaRiYaWaOu-
15. Ch Keï ChaKRi ÂKaMiNi-
16. ChChiYa NaARi KhSaRaChCha

17. Keï DaRiYaWaOuCh Keï K-
18. Ka Ma ThDaDa HouFiRi Za Vi-
19. Y AOuRaZDaNa LaSaKho GhKi
20. ChiChN NiOuTaK KouTaDa Sa Ha-
21. ChDaNa HouFiRi SaRaK? Sa
22. Ta (ou Ka) ZaWaNaYaNa A..... Y.....
23. RiGh? Cha DèZ..... Ma SaRa.....
24. ..... RiGh? WaRa Ma AOuRa...
25. .....Na
26. .....Cha
27. .....

Voici maintenant la traduction littérale de ce texte :

(C'est un) dieu très-grand (qu') Ormuzd, qui (est) le plus grand des dieux, qui ce monde a créé, qui ciel ce a créé, qui les mortels a créé, qui la fortune (ou la vie) a créé des mortels, qui Xerxès roi a bien fait unique de beaucoup roi, unique de beaucoup empereur. Moi Xerxès, roi très-grand, roi des rois, roi de contrées habitées par de nombreuses races, roi de monde ce étendu, immense, soutien, de Darius roi fils, achéménide. Dit Xerxès roi : Darius roi qui (fut) mon père, lui par la volonté d'Ormuzd, les nombreux palais il a bien établis ici, ainsi que cette place lui a habité? ce..... moi j'ai habité.....
..... moi ô Ormuzd .....
.....

C'est-à-dire :

C'est un très-grand dieu qu'Ormuzd, qui est le plus grand des dieux, qui a créé ce monde, qui a créé ce ciel, qui a créé les mortels, qui a donné la vie aux mortels, qui a fait Xerxès roi, seul roi de l'univers, seul empereur de l'univers. Je suis Xerxès roi très-grand, roi des rois, roi du monde habité, roi de cet univers immense, son soutien illustre, fils de

Darius roi, achéménide. Le roi Xerxès dit ; Darius, qui fut mon père, par la volonté d'Ormuzd, a visité cet immense palais, et a séjourné dans cette demeure . . . . . .
. . . . . j'ai habité . . . . . .
. . . . . ô Ormuzd, protége-moi . . . . . .

Peu de mots se présentent ici pour la première fois ; nous allons les examiner successivement.

A la ligne 9 nous lisons, au lieu du *framataram* persan, le nom FiRaMaDaRaNa. J'ai quelque lieu de croire que le dernier signe de ce mot y a été placé, soit par une faute de copie, soit par une erreur imputable au lapicide lui-même. Ce qui est certain, c'est qu'il n'est pas possible de méconnaître dans ce mot le فرماندار *firmandar* du persan moderne.

A la ligne 14 nous trouvons le mot , au lieu de . Cette variante semble confirmer l'assimilation du thème à un dérivé du σάτλω grec, « mettre sur les épaules, faire porter ».

Aux lignes 18 et 21 nous trouvons le mot HouFiRi, qui correspond chaque fois au pronom persan *hauwa*, qui a le sens du *ille* latin. Je ne sais absolument à quel mot connu comparer ce mot médique dont la consonnance et le sens sont indubitables[1].

[1] En turk le nombre بر, « un », est un véritable article indéfini, qui sert, dans plusieurs cas, à former des expressions composées, telles que هربری, signifiant « tout, chaque, chacun ». HouFiRi a-t-il quelque anologie de formation avec ce mot turk ? Je ne me permettrai pas de le décider. HouFiRi signifierait-il : « bien une fois » ?

A la ligne 20 nous trouvons le mot [illegible], qui paraît être un prétérit comportant la particule préfixe Ni, équivalente au *in* latin.

A partir de ce point, tout est tellement incertain dans la copie que nous possédons, qu'il n'est pas possible de faire autre chose que ce qu'a prudemment fait Westergaard, c'est-à-dire que nous renoncerons à nous lancer dans le brouillard des hypothèses.

N° 12.

(C de Lassen et de Westergaard, n° 17 de Rawlinson).

INSCRIPTION DES PILASTRES PLACÉS À L'ANGLE SUD-OUEST DU PALAIS DE DARIUS, COTÉ G DANS LE PLAN DE PERSÉPOLIS LEVÉ PAR NIEBUHR; ELLE EST RÉPÉTÉE SUR L'ESCALIER SUD.

Les quinze premières lignes contiennent la formule d'introduction analysée dans notre premier mémoire; à partir de ce point, le texte médique présente les mots suivants :

15. . . . . [illegible]

16. [illegible]

17. [illegible]

18. [illegible]

19. 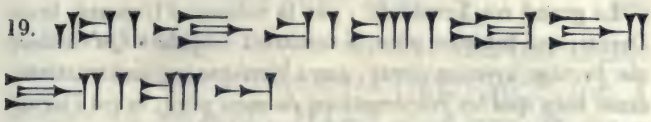

20. 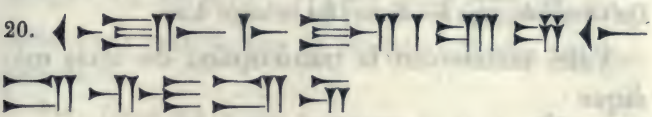

21. 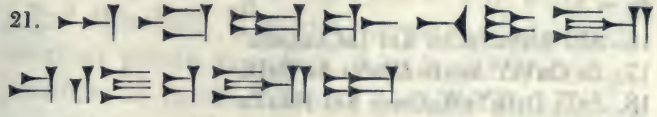

22.

23. 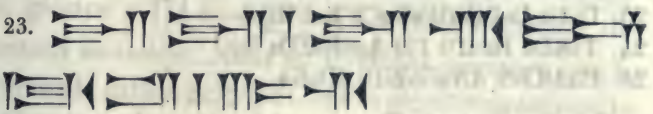

24. 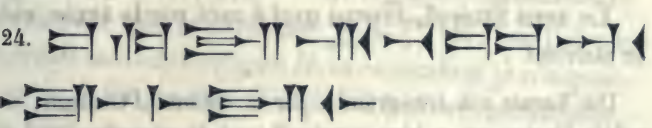

25. 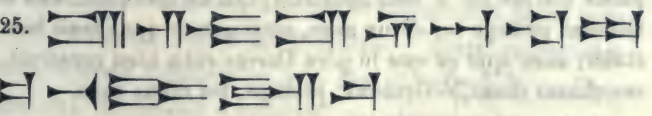

Le texte persan correspondant est le suivant :

Thatiya khshayarsha naqa wazarka : washna aurahya mazdaha ima hadish Darayavush naqa akunaush, hya mana pita; mam Auramazda patuwa hada bagaibish; uta tyamaiya kartam, uta tyamaiya pitra Darayawaush naqahya kartam, awaschiya Auramazda patuwa hada bagaibish.

Le grand roi Xerxès dit : par la volonté d'Ormuzd, le roi Darius, qui fut mon père, a construit ce palais. Qu'Ormuzd me protége avec les dieux, aussi bien que ces constructions, aussi bien que les constructions de mon père, le roi Darius. Qu'Ormuzd, avec les dieux, les protége donc.

Voici maintenant la transcription du texte médique :

15. ——————————————— Na-
16. ARi KhSaRaCha Keï LaChaLaRa
17. Za OuViY AouRaZDaNa Sa HaDi-
18. SaTi DaRiYaWaOuch Keï HouTa-
19. K KKa Ma ThDaDa Ma A-
20. OuRaZDaOuô NiChAïChN
21. ANaGhBiDè IDaKa KouTaDa Gh-
22. Ki HouTaDaRa KouTaDa GhKi Th-
23. DaDa DaRiYaWaOuCh Keï Hou-
24. TaKDa HouDè Phi AouRaZDa Ni-
25. ChAïChN ANaGhBiDè IDaKa.

Le sens littéral, fourni mot à mot par le texte, est le suivant :

Dit Xerxès roi très-grand : par la volonté d'Ormuzd, ce palais Darius roi a bien construit, qui de moi père; moi ô Ormuzd protége les dieux avec, ainsi que ce que j'avais bien établi, ainsi que ce que le père Darius roi a bien construit, ces choses donc, ô Ormuzd, protége, les dieux avec.

C'est-à-dire :

Xerxès le très-grand roi dit : par la volonté d'Ormuzd, le roi Darius mon père a construit ce palais. O Ormuzd, protége-moi avec tous les dieux, ainsi que ce que j'ai construit, et ce que mon père le roi Darius a construit. O Ormuzd, protége donc tout cela avec les dieux.

Nous n'avons que peu de remarques à faire sur

ce texte. Avant tout, nous devons remarquer la présence, à la ligne 18, du mot , qui, à la ligne 24, est écrit . Il est donc bien certain que la première forme est une abréviation.

A la ligne 24 nous trouvons le mot HouDèFi, et ce mot correspond indubitablement au persan *awaschiya*, dans lequel il n'est pas possible de méconnaître le pronom démonstratif *awa*, lié à une particule enclitique *schiya*, très-probablement équivalente du चित् *tchit* sanscrit. Dans l'inscription D, ligne 20, nous avons déja rencontré le groupe pour l'équivalent du persan *awaschiya*. Nous en devrions conclure que la particule suffixe Fi ou Phi jouait exactement le même rôle que la particule Da, que j'ai cru pouvoir assimiler au grec δέ, et cependant je n'ose admettre ce fait grammatical. Est-il bien vraisemblable, en effet, que dans un idiome évidemment assez peu riche, comme l'idiome médique, deux particules suffixes aussi différentes que Da et Fi ou Phi, aient été destinées à remplir exactement les mêmes fonctions? Je proposerai donc une autre hypothèse, sans y attacher plus d'importance qu'elle n'en a réellement. En turk, le vocatif se forme du nominatif laissé intact, mais précédé d'une interjection telle que اى *aï*, برة *breh*, بهى *beheï* ou يا *ya*. Que trouvons-nous ici? Un vocatif AouRaZDa, différent du vocatif à inflexion,

AouRaZDaOUô, identique de forme avec le nominatif, et précédé d'une particule , qu'il est très-possible d'assimiler au turk. Je suis donc bien tenté de croire que Fi AouRaZDa est un véritable vocatif de forme turke.

Maintenant que j'ai épuisé tous les textes médiques à ma disposition, je ne puis que confirmer pleinement toutes les conclusions par lesquelles j'ai terminé mon premier mémoire, et qu'insister une fois de plus sur l'importance évidente des textes médique et assyrien de l'inscription de Bisitoun.

F. DE SAULCY.

Paris, 4 juin 1849.

ALPHABET MÉDIQUE.

VOYELLES SIMPLES.

et A. Â. I. Y. OU bref.

ou Ou. Ô.

VOYELLES ASPIRÉES.

? et Ha. He ou E? Hou.

VOYELLES ACCOUPLÉES.

Ya. Aï? Oui. Voir aux labiales.

CONSONNES.

GUTTURALES.

	Quiescente.	Avec la motion A.	E ou I.	O ou OU.
K.				
Q.				
Kh.				
G dur.				
Gh.				
Kch.				

DENTALES.

T.				
Th.				
D ou T.			(Dè.)	
Dh.				

LABIALES.

P.				
B ou P.		ou	ou	
F ou Ph.	?	?		
M. W.	ou			

SIFFLANTES.

S.

Ç.

Ch.

Z.

NASALES.

N.

LIQUIDES.

R ou L.

RR.

Ar.
(Semi-voyelle).

SIGNE D'ATTENTION IMPRONONÇABLE.

SIGNE FIGURATIF DU PLURIEL, EMPRUNTÉ À L'ÉCRITURE ASSYRIENNE.

REDOUBLEMENTS DE CONSONNES.

KKa. KhKhou.

ChCha. NNa. ChChi.

KhKa. GhKi.

MÉMOIRE

SUR

LES COLONIES MILITAIRES ET AGRICOLES DES CHINOIS,

PAR M. ÉDOUARD BIOT.

(SUITE.)

DYNASTIE SOUNG ; X^e, XIe, XIIe ET XIIIe SIÈCLE.

Quelques défrichements furent exécutés à l'intérieur, par des colons enrôlés sous la dynastie des Tcheou postérieurs, la dernière des cinq courtes dynasties qui régnèrent après les Thang entre les années 907-960. Une ordonnance de l'an 953 ou 956 [1] supprima ce système, désigné par le nom de *Yng-tien*, cultures à clôture, et répartit les colons entre les arrondissements voisins ; ce qui ajouta trente mille familles aux rôles de la population contribuable. Sous les Soung, en 999, ce même système des cultures à clôture fut appliqué par un commissaire des transports de grains, au défrichement d'une grande étendue de terres incultes, comprenant 408 centaines de *meou* (environ 2448 hec-

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 33. La date est mal indiquée.

tares) dans le district de Siang-yang (Hou-kouang), et 170 centaines de *meou* (1020 hectares) dans celui de Nan-yang (Ho-nan). Chaque année, dit le texte, ce commissaire empruntait des hommes et des bœufs dans les divers arrondissements de ces districts. En outre, il envoyait dans l'été 600 sarcleurs d'herbes et 1500 coupeurs de rizières. Le produit annuel augmenta considérablement; et, dès la première année, 300 centaines de *meou* (1800 hectares) furent ensemencés en riz et autres grains. En même temps, on reprit dans le Fou-tcheou (Ho-nan) un défrichement abandonné depuis l'an 985, et 600 centaines de *meou* (3600 hectares) furent mis en culture. Ensuite, l'an 1002, un autre commissaire, trouvant qu'on allait trop lentement, demanda qu'on fît une réquisition de 410000 travailleurs : mais le peuple réclama contre ce projet, qui ne fut pas exécuté. Un troisième commissaire des transports, renouvela cette proposition en 1005. Vingt ans plus tard, en 1026, un inspecteur des colonies militaires fut envoyé sur les lieux pour examiner la question. Il dit que ce mode d'exploitation par réquisition avait plus d'inconvénients que d'avantages. Alors l'empereur Jin-tsong ordonna d'y renoncer, et fit distribuer les terres à des familles pauvres, en réglant la taxe par centaine de *meou* aux cinq dixièmes du produit[1].

Des incursions de pirates qui avaient dévasté en 986 la côte orientale du Pé-tchi-li jusqu'à Pao-

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 33.

ting, obligèrent de doubler les postes des soldats pour protéger ce territoire. Au commencement de l'an 989, le premier empereur des Soung ordonna d'y former, sur les terres abandonnées par les paysans, des colonies appelées *Yng-tien*, cultures à clôture, dans le texte des Annales, et *Fang-tien*, champs carrés, dans le texte du décret. Ce dernier nom montre que les terres devaient être divisées par alignements rectangulaires, ce qui pouvait se faire aisément dans un terrain plat et tout à fait libre [1]. L'empereur délégua un commissaire principal, nommé Tchin-nou, pour établir ces colonies, qui devaient être composées de soldats, malgré le nom de *Yng-tien*. Après quelque temps, Tchin-nou représenta secrètement à l'empereur que les soldats, appelés irrégulièrement tantôt à prendre les armes, tantôt à prendre la pioche et les instruments aratoires, devenaient nonchalants et dissipés. Ce rapport défavorable fit renoncer alors à l'essai des champs carrés. En 993, Ho-ching-kiu, préfet de ce même district de Pao-ting, proposa de nouveau d'établir de ce côté des colonies militaires (*Tun-tien*), en régularisant le cours du I-ho, et endiguant plusieurs rivières voisines qui avaient débordé. Il fut soutenu par Hoang-meou, chef de Lin-tsin, dans le district voisin de Tchang-tcheou, lequel proposa d'établir un système régulier d'irrigation sur plusieurs autres

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 32, 33. On sait que les colonies militaires des Romains étaient également divisées par alignements rectangulaires.

points du Pe-tchi-li. Ce projet fut approuvé. Ho-ching-kiu fut nommé commissaire général des colonies de cette province, et Hoang-meou fut son second. Les garnisons voisines fournirent 18000 soldats pour exécuter les travaux. 600 *li* (environ 60 lieues) furent endigués sur les territoires de Pao-ting, de Jin-khieou, de Pa, et les terrains assainis furent ensemencés. Mais la culture se fit généralement assez mal, à cause de la mauvaise volonté des officiers et des soldats. « Sous les Thang, dit Ma-touan-lin, les soldats et les cultivateurs commencèrent à former deux classes distinctes, au lieu que, dans l'antiquité, les mêmes hommes étaient cultivateurs en temps de paix, et soldats quand une expédition était ordonnée. Les colonies qui réussirent le mieux alors furent celles où l'on appela des individus non domiciliés, qui cultivèrent et firent la garde tour à tour. » Conformément à cette remarque, les colonies du Ho-pé, ou autrement du nord du Pe-tchi-li, n'eurent qu'un très-médiocre succès, parce qu'elles furent généralement cultivées par des soldats fixés sous les drapeaux. Elles furent maintenues durant la première moitié du XIe siècle, comme le prouvent plusieurs citations réunies dans l'Iu-haï. Entre les années 1005 et 1009, plusieurs propositions furent faites pour joindre aux soldats des hommes du peuple; une carte du pays colonisé fut soumise à l'empereur[1]. En 1016, 800 centaines de *meou* (environ 4800 hectares) étaient ainsi exploités dans

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 34, 35.

le district de Pao-ting. Cinquante ans plus tard, un autre état des colonies militaires du Ho-pé, dressé en 1066, ne compte plus que 36700 *meou* (2202 hectares), produisant 35468 décuples boisseaux[1]. Le texte ajoute que ces exploitations ne donnaient pas de bénéfice par leur produit annuel, et qu'elles étaient seulement utiles pour défendre le pays, parce que les eaux réunies dans leurs canaux, arrêtaient les chevaux des peuplades des Tartares. Enfin, une ordonnance de l'an 1071 supprima ces colonies. Les soldats rentrèrent dans leurs garnisons, et l'on appela des hommes du peuple à leur place auxquels les terres furent louées à bail[2]. Postérieurement à cette date, l'Iu-haï cite encore des cultures militaires, établies en 1079 sur des terres achetées par le préfet de Ting-tcheou, et la nomination de commissaires préposés, en 1081, aux colonies militaires des districts de Pao-ting et de Ting-tcheou[3].

Lorsque les Soung eurent repris sur les princes de Hia la province de Chen-si, et réduit ceux-ci au pays de Ning-hia, un autre groupe de colonies militaires fut établi, l'an 1001, sur la frontière de Kou-youen (Ping-liang) pour fournir la nourriture d'un camp de troupes. Conformément à la proposition d'un commissaire des transports de vivres, on choisit une étendue de 50000 *meou* (3000 hectares) au

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 33. Le produit du *meou* est ici double du produit moyen.

[2] *Wen-hian-thong-khao*, kiven VII, fol. 17; *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 35.

[3] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 35.

nord de la place; on y envoya 2000 soldats colons et 800 bœufs. On y éleva quatre forts, entre lesquels les soldats furent répartis par détachements de 500 hommes. Cette opération fut suivie d'une autre semblable, à l'ouest du Chen-si, sur la frontière de Weï-youen. On y ouvrit des cultures militaires, appelées champs carrés (*Fang-tien*). Nous avons vu que ce nom avait déjà été donné aux premières colonies militaires du Ho-pé. Il rappelle la division régulière par carrés des groupes de champs, appelés *Tsing* sous l'ancienne dynastie Tcheou, et cultivés par neuf familles[1]. Les Annales mentionnent, à la date de cette même année 1001, une dissertation sur les cultures en colonie (*Tun-tien-lun*), qui fut présentée à l'empereur par un officier de la cour. Ce travail manuscrit avait trois sections intitulées : *Appel des colons, épreuve de leur capacité, concession.* L'auteur paraît donc avoir examiné principalement les conditions de l'établissement des colonies civiles; ce qui montre que le mot *Tun-tien* ne désigne pas seulement les colonies militaires dans le titre de l'ouvrage.

Par un édit du 15 novembre 1041, l'empereur Jin-tsong enjoignit aux préposés des cours d'eau navigables dans le Chen-si, de mesurer les terres incultes, et d'y établir des cultures à clôture (*Yng-tien*). Le même ordre fut transmis, par un autre édit rendu six jours après, à tous les préfets du Chen-si, pour

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 34; *Wen-hian-thong-khao*, kive. VII, fol. 14.

subvenir aux dépenses nécessaires sur la frontière. Un troisième édit, rendu au commencement de l'an 1046, constitua simultanément commissaires des cultures de l'État dans cette province les préfets de ses quatre districts et les commissaires des transports de vivres. En outre, à la cinquième lune de cette année, un délégué spécial du ministère de la population (*Hou-p'ou*) se rendit sur la frontière du Chen-si pour y établir des colonies militaires; mais il mourut avant d'avoir rien fait[1].

De là, il faut passer à l'an 1072, où il est fait mention de colons armés d'arcs et de flèches, qui furent réunis par un préfet du Yen-tcheou (*Yen-'an-fou*), pour remettre en culture une grande quantité de terrains abandonnés depuis la destruction des colonies militaires, fondées de ce côté par la dynastie Thang[2]. L'opération embrassa une surface de 10050 centaines de *meou* (60300 hectares), sur lesquels le préfet du Yen-tcheou appela 5000 soldats chinois et tibétains. En 1073, le préfet du Hi-tcheou (Lin-thao-fou) proposa d'établir des colonies semblables dans le district tibétain, dépendant du Ho-tcheou, en plaçant des colons armés d'arcs et de flèches, dans les terres voisines du chef-lieu, et en les mêlant avec les soldats tibétains dans les terres des montagnes. Chaque cantonnement palissadé devait comprendre cinq chefs de poste et 250 hommes. On donnait 100 *meou* (6 hectares)

[1] *Iu-hai*, kiven CLXXVII, fol. 36.
[2] *Wen-hian-thong-khao*, kiven VII, fol. 17.

à chaque homme, 200 *meou* à chaque chef, et 300 *meou* au chef principal. Le même préfet demandait aussi qu'on lui envoyât des condamnés, tirés des districts voisins de Thsin, de Foung, pour enseigner la culture aux nouveaux colons. Ces deux propositions furent adoptées. D'après la biographie d'un officier de ce temps, citée par le *Peï-wen-yun-fou*, livre LV, fol. 54, ces colons, armés d'arcs et de flèches (*Kong-tsien-tcheou*), étaient composés principalement d'hommes du pays qui connaissaient les passages et défilés, étaient habitués au froid, à la souffrance, et savaient la langue des nomades *Khiang*. Ils cultivaient des lots concédés, moyennant une redevance, et ils étaient armés pour se défendre. En 1076, comme il restait encore des terres en friche, dans ces mêmes districts, une ordonnance y créa des capitaineries, attribuées à des détachements pris dans les milices provinciales[1]. Des commissaires généraux distribuèrent les bœufs et les instruments de culture, assignèrent à chaque homme 100 *meou*,

[1] 廂軍 *Siang-kiun*, littéralement : « troupes à petits logements annexés ». On lit dans le *Peï-wen-yun-fou*, livre XII, fol. 85 : « Ce nom désigne les soldats des corps de garde, dans les chefs-lieux d'arrondissement, lesquels font le service de la place. Ils sont choisis sur les rôles du peuple. Quelquefois on les réunit pour les passer en revue ». D'après une citation de l'*Iu-haï* (même folio du *Peï-wen-yun-fou*), ces soldats gardaient les murs et veillaient au feu. — Ils étaient vraisemblablement logés dans des barraques annexées au pavillon du commandant; et de là vint le nom de *Siang-kiun*, qui commença sous les Thang, selon l'*Iu-haï*, et fut ensuite étendu aux soldats des postes fixés sur les frontières.

inspectèrent, à la fin de chaque année, l'état des semences dans les terres des miliciens et des colons archers.

Ces divers essais eurent un très-médiocre succès. En 1079, on abandonna plusieurs colonies dont le produit n'égalait pas la dépense. En 1082, le commissaire inspecteur des colonies du Hi-tcheou et du Ho-tcheou (frontière occidentale du Chen-si), fut autorisé, sur son rapport, à choisir des soldats de bonne volonté dans les départements voisins, et à leur offrir, comme encouragement, une prime de 2000 *tsien* (environ 17 francs) par homme. En 1085, un rapport présenté par le bureau des affaires importantes (*Tchu-mi-youen*) constata les dépenses faites pour les colonies militaires ou civiles du Ho-tong (Chan-si) et leur faible produit[1]. Aussitôt un décret impérial restreignit le développement des cultures de ce genre sur les frontières. Ma-touan-lin reproduit ensuite, à la date de 1086, un rapport d'un délégué impérial, qui propose la

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 16; *Wen-hian-thong-khao*, kiven VII, fol. 17, 19. Le rapport de l'an 1085 dit qu'on a employé aux cultures, dans les années précédentes, 18000 soldats et 2000 chevaux, qu'on a dépensé 7000 onces d'argent (environ 52500 francs), 9000 décuples boisseaux de grains, 50000 livres de riz en poudre (comme vivres), 14000 bottes de foin; qu'en outre, pour les postes des garnisons, on a dépensé 1300 onces (environ 9750 francs) et 3200 décuples boisseaux, en employant 1500 cultivateurs du peuple et 1000 bœufs; et que la récolte obtenue représente 18000 décuples boisseaux en grains de toute nature et 12000 bottes de fourrages. Le bureau conclut que la dépense n'est pas couverte par le produit, et qu'il ne faut pas écouter les préposés des colonies qui demandent chaque année de faire de nouveaux défrichements.

restitution de 240 centaines de *meou* (1440 hectares) enlevés à des gens du district de Si-ngan-fou pour les convertir en pâturages; à la date de 1111, une requête d'un commissaire des transports dans le Chen-si, pour qu'on règle la taxe des terres concédées à des chefs de familles, dans les trois districts de Si-ning, de Hoang, de Lang; enfin, une requête adressée, quelques années après, par le chef supérieur des colons armés d'arcs et de flèches dans le district de King-youen. Ce chef demande qu'il soit fait une enquête sur les terres appartenant aux Tibétains et aux Chinois, pour réprimer des fraudes et usurpations que les officiers militaires se permettent. Matouan-lin termine (fol. 20), par le résumé suivant, l'histoire des colonies établies par la dynastie Soung, jusqu'à l'an 1127, époque ou les Jou-tchi lui enlevèrent les provinces septentrionales de la Chine et fondèrent la dynastie des Kin :

« Sous le règne du premier empereur de la dynastie Soung, on établit aux frontières, pour approvisionner les troupes, un assez grand nombre de cultures à clôture (*Yng-tien*), divisées par villages, où on logea des gens du peuple qui erraient sans domicile. On établit aussi des cultures par soldats cantonnés *Tun-tien*. Ces deux systèmes furent employés alternativement, pendant une centaine d'années, dans le nord du Pe-tchi-li, et dans le district de Tchang-te-fou (Ho-nan). Ensuite, après l'année 1068, il y eut simultanément sur les frontières beaucoup de colonies désignées par les noms de *Yng-tien*

et de *Tun-tien*, qui furent exploitées indifféremment par des gens du peuple ou par des soldats [1]. On prenait les bras qui n'étaient pas nécessaires à l'intérieur de l'empire, et il n'y avait alors que la différence du nom entre les *Yng-tien* et les *Tun-tien*. Le nom de ferme administrative (*Kouan-tchoang*) fut usité bien postérieurement aux deux autres; et, de même, on employa sans distinction des soldats ou des gens du peuple dans ces fermes administratives. Il y eut aussi des terres de pacage au milieu de ces diverses sortes d'exploitations. On prit d'abord des terres vagues pour nourrir les bestiaux; puis, on convertit en champs celles qui purent être cultivées. On plaça, dans les terres vagues de la frontière, des colons armés d'arcs et de flèches. Comme ils n'occupèrent pas toutes les terres disponibles, on appela encore des gens de l'intérieur. Les soldats et les gens du peuple furent donc mélangés pour ces opérations qui furent mal conduites. Il y eut, à diverses époques, des irrégularités flagrantes, telles qu'usurpation de propriétés particulières, emprunt frauduleux de bras étrangers pour le défrichement, réquisition forcée de bœufs dans les arrondissements; il y eut des désordres causés par le travail simultané des soldats et des gens du peuple, par l'emploi inconsidéré de miliciens des provinces qui ne savaient ni cultiver, ni faire des rigoles d'irrigation. Par toutes ces fautes, le produit annuel ne couvrit pas la dépense,

[1] Je reporte ici trois phrases qui se lisent au fol. 16, kiven VII de l'ouvrage de Ma-touan-lin.

et l'ordre vint de cesser. On se borna au système subsidiaire des colons armés d'arcs et de flèches. Dans ce système, chaque cultivateur recevait 100 *meou* (6 hectares), auxquels on joignait 10 *meou* ($\frac{6}{10}$ d'hectare) pour former le champ de l'État. Le cultivateur devait se fournir, par lui-même, les semences, les vivres, la force nécessaire. L'État percevait par année un décuple boisseau. Cette redevance était réduite d'un tiers, dans les années de sécheresse ou de grandes eaux. L'État ne faisait aucune dépense pour approvisionner ses magasins, et le peuple avait le bénéfice du défrichement. Mais, lorsque ces colons armés d'arcs et de flèches arrivèrent sur les lieux, on n'avait pas encore déterminé les lots qui devaient leur échoir en propriété. Ils ne trouvaient sur les lieux ni grains ni provisions. En outre, ils étaient réprimandés quand ils se faisaient aider par des étrangers pour cultiver le champ de l'État. Comme ils étaient inquiets, mécontents, ils se mutinèrent; et, par suite, l'opération fut suspendue ».

Lorsque l'empereur Kao-tsong eut abandonné aux Kin le nord de la Chine, et se fut fixé à Hang-tcheou-fou du Tché-kiang, le théâtre de la guerre se trouva porté entre le Hoaï et le Kiang. Dès l'an 1131, des colonies militaires, pour approvisionner des troupes chinoises, furent établies près de la frontière disputée, dans les provinces de Ho-nan, Hoaï-nan, King-nan (Hou-nan actuel). Cette même année, un secrétaire d'État fit, d'après l'ordre de l'empereur, un long travail sur les avantages et les incon-

vénients des colonies de ce genre. Il rappela leur origine sous les Han, leur développement sous les Thang; il traça l'histoire des essais faits depuis l'avénement des Soung dans le Ho-pé, et aussi dans le Hoaï-nan, le King-si, et même dans le Fo-kien, à la date de 1024. On tira de ce travail les données qui pouvaient s'appliquer au Kiang-tché où résidait l'empereur, et on les réunit en un recueil intitulé : *Recueil des délibérations sur les colonies par cantonnement* (*Tun-tien*)[1]. Ce recueil, composé de deux livres, fut déposé au bureau du ministère de la population. Deux ans après, en 1133, les souverains des districts militaires de la frontière furent aussi nommés commissaires supérieurs des colonies par clôtures (*Yng-tien*). Sous eux, des délégués spéciaux dirigèrent les colonies de soldats (*Ping-tien*), et les chefs d'arrondissements dirigèrent les colonies cultivées par des gens du peuple. Comme précédemment, l'avancement de ces divers fonctionnaires fut réglé sur les quantités récoltées, qui étaient constatées par une vérification annuelle. Au commencement de l'année 1136, l'empereur délégua deux inspecteurs de ce service, nommés Fan-pin et Wang-fo, pour visiter les provinces du Kiang et du Hoaï, et désigner les lieux où l'on pouvait établir des colonies par cantonnement (*Tun-tien*)[2]. Après qu'ils eurent fait leur rapport, l'opération fut entreprise dans de vastes proportions. Un fonds de

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 37.
[2] *Ibid.* fol. 38-39.

200000 onces d'argent (environ un million et demi de francs) y fut affecté. Les terres de l'État, et les terres abandonnées, eurent des registres spéciaux. Elles furent divisées en fermes de 500 *meou* (30 hectares), dont le chef reçut cinq bœufs, ainsi que les grains de semence et les instruments aratoires fournis par l'État. Cinq familles cultivaient ensemble cette superficie. Chacune avait séparément 10 *meou* ($\frac{2}{3}$ d'hectare) de terre à blé, et un petit capital en monnaie. Fan-pin et Wang-po furent nommés, l'un, gouverneur, l'autre, sous-gouverneur de ce vaste système de colonies. Dès la première année, ils récoltèrent 740000 décuples boisseaux. En même temps, Ou-kiaï, gouverneur du Chen-si occidental, déploya beaucoup d'activité pour établir des fermes administratives et des colonies dans les arrondissements d'Yang, de Tching, de Foung, de Min, autour du 33e parallèle. En 1137, il récolta 200000 décuples boisseaux dans les cultures d'Yang, département de Han-tchong-fou. Ces résultats attirèrent l'attention de l'empereur, qui loua hautement le zèle de Ou-kiaï, dans deux édits des années 1135, 1137, et ordonna en 1138 que le règlement d'exploitation établi par cet officier serait envoyé, comme un modèle, aux différents chefs des troupes chinoises. Cet exemple engagea, en 1145, le gouverneur du Ssé-tchouen à présenter un projet de colonies par clôture (*Yng-tien*), afin de réduire le prix très-élevé des grains à Tching-tou, capitale de cette province. Elles devaient être réparties sur 300000 *meou*

(18000 hectares), dans les arrondissements de Kiaï et de Tching, jusqu'à la limite du Thsin-tcheou. Ce projet fut approuvé; et, l'année suivante, le ministère des travaux publics proposa un règlement général des peines et récompenses, applicables aux colonies par clôture (*Yng-tien*).

On trouve ensuite, à la date de 1162, la mention de colonies établies dans le Hoaï-tong (Kiang-sou actuel), avec des redoutes palissadées pour les protéger. Elles furent créées par le vice-président du ministère de la guerre, qui demanda d'y appeler des gens du peuple, en les affranchissant du service des corvées et les exemptant d'impôts durant sept ans. A la onzième lune de la même année, un autre officier supérieur demanda d'ouvrir deux canaux dans le district de Siang-yang (Hou-pé), et de faire cultiver les terrains assainis par des soldats et des hommes du peuple. Le chef de cette opération fut nommé commissaire des colonies du King-si[1]. Mais, en général, tous les défrichements entrepris depuis le décret de 1131, dans les deux provinces de King-si et de King-nan[2], eurent un mauvais succès, parce qu'on manqua de bras pour cultiver, comme cela est exposé dans un rapport présenté en 1163 par le ministre des travaux publics[3]. « Les préposés, inquiets du retard des travaux, dit ce ministre, y con-

[1] *Iu-haï*, kiven CLXXVII, fol. 38.

[2] Ces deux provinces formaient à peu près le Hou-kouang des temps modernes.

[3] *Wen-hian-thong-khao*, kiven VII, fol. 23.

duisent des vagabonds sans domicile; et, quand les vagabonds ainsi réunis ne suffisent pas, ils n'hésitent pas à prendre par force des cultivateurs domiciliés. Ils les arrachent à leurs champs au moment de la moisson, les obligent à cultiver les champs de l'État qui n'ont pas encore de récolte, et le champ du cultivateur transporté reste grevé de la taxe, quoiqu'il soit abandonné. Tantôt ils enlèvent les hommes à plus de cent *li*, tantôt ils assimilent à des corvées ordinaires le travail qu'ils exigent. Par ces violences, ils envahissent les champs du peuple pour les convertir en champs de l'État; ils enlèvent les récoltes du peuple pour en faire les récoltes de l'État. Les vieillards et les enfants ne sont pas nourris, le désordre est partout. Les officiers supérieurs disent tous que ces opérations ne sont pas avantageuses. Il faut y renoncer ». On abandonna peu à peu les colonies créées dans le Yang-tcheou (Kiang-nan oriental), parce que le produit ne compensait pas la dépense. On abandonna de même les colonies des districts de Han-tchong-fou, de Kiaï, de Min. Placées entre le Chen-si et le Ssé-tchouen, elles étaient trop voisines de la frontière mal défendue. Ma-touan-lin dit : « Tous ceux qui parlaient sur cette question, dans les délibérations de la cour, citaient les belles cultures créées par Tchao-tchong-koué sous les Han, par Tsao-ti sous les Weï, comme des modèles parfaits à imiter. Ils ne savaient donc pas que ces cultures avaient été le complément de victoires remportées, ou avaient été protégées par la

terreur qu'inspiraient alors les armées chinoises. Il est impossible d'obtenir de belles récoltes, quand les colons sont constamment exposés au maraudage des cavaliers ennemis[1] ».

La paix fut conclue, en 1166, avec les Kin, moyennant un tribut annuel de 100000 onces d'argent (environ 750,000 francs). Les Soung profitèrent de ce répit; et, comme le mauvais état de leurs finances rendait très-précaire l'approvisionnement de leurs troupes, ils maintinrent sur divers points le système des cultures par colonies. Ainsi, les cultures commencées, en 1145, dans le Ssé-tchouen, pour l'approvisionnement de sa capitale, furent continuées en 1169 par Tching-kang-tchong, gouverneur de cette province. Ce fonctionnaire y fit travailler simultanément les soldats et les gens du peuple, et récolta par année 200000 décuples boisseaux de grains. Le produit de ces cultures fut ensuite beaucoup plus faible. Un rapport fait dans la période *Chun-hi* (1174-1190) par le préfet de Tchong-kiang, dit que ces colonies, qui embrassent 14000 centaines de *meou*, rapportent à peine $\frac{7}{10}$ de boisseau par *meou;* et il demande de donner des terres aux soldats inoccupés. Quarante ans plus tard, en 1234, le préfet de Ta-ning (Ssé-tchouen) proposa d'appeler sur ces colonies des soldats et des gens du peuple, en promettant de leur payer les grains qu'ils récolteraient. D'un autre côté, le sous-gouverneur du district de Wou-tchang (Hou-nan) pro-

[1] *Wen-hian-thong-khao*, kiven VII, fol. 24.

posa, en 1183, d'augmenter les cultures qui avaient été commencées, depuis vingt ans, à Tsao-Yang (Hou-pé), et qui n'avaient pu, faute de bras, être prolongées jusqu'à la frontière. Il calcula qu'on pouvait défricher 750 centaines de *meou* (4500 hectares); et il demanda que l'État déboursât 30000 onces d'argent (environ 225000 francs) pour acheter des bœufs, ainsi que des instruments aratoires. Cette proposition fut agréée. Entre les années 1195-1201, une réunion de gens sans domicile demanda de cultiver une partie des terres incultes qui se trouvaient dans les districts de King-tcheou et de Siang-yang, ainsi que dans les deux provinces du Hoaï, à condition que l'État fournirait, à titre de prêt, les maisons, les bœufs et les instruments de labour. Une proposition de ce genre avait été précédemment faite, en 1164, par les gouverneurs des provinces du Kiang et du Hoaï, qui furent autorisés à faire cultiver les domaines incultes de l'État par des colons exemptés de taxe. En 1222, un édit impérial créa des officiers inspecteurs, chargés de délimiter les colonies agricoles dans les provinces de Kiang, de Hoaï, de King, de Siang et dans le Ssé-tchouen. Un autre, de l'an 1224, enjoignit de nouveau aux commissaires des transports de vivres, d'établir des cultures par colonies civiles et militaires, dans les deux provinces du Hoaï et dans le Hou-pé[1].

A cette époque, le royaume des Kin était déjà

[1] *So-wen-hian-thong-khao*, kiven IV, fol. 1, 2, 3, 4, 6.

ébranlé par les attaques des Mongols. Les Soung firent avec ceux-ci un traité d'alliance, qui devait leur rendre les provinces de la Chine centrale, jusqu'à l'ancien cours du fleuve Jaune. Pendant que les Mongols attaquaient Khaï-fong-fou, la capitale des Kin, en 1233, les troupes chinoises occupaient le Ho-nan; et aussitôt, dès la première lune de l'année 1234, l'empereur Li-tsong ordonna de créer des colonies dans deux arrondissements de cette province, ceux de Thang et de Teng. A la huitième lune, 50000 hommes furent répartis en colonies, au midi et au nord de la rivière Hoaï. Chacune d'elles fut dirigée par un chef d'opération, investi d'un titre officiel. Dans ses moments de loisir, ce chef devait exercer ses hommes à tirer de l'arc et à monter à cheval. L'État faisait remise entière de la taxe territoriale, pendant trois ans, et ne devait percevoir que demi-taxe, pendant les trois années suivantes. Une troisième ordonnance, rendue à la neuvième lune, confirma la première, et enjoignit aux gouverneurs des provinces de Nan-king et de King-si de faire des colonies. Ces édits, enregistrés dans les Annales, ne purent qu'être imparfaitement exécutés. Car la guerre commença avec les Mongols, immédiatement après la destruction du royaume des Kin. Les Mongols entrèrent dans le Ho-nan, et dévastèrent le pays de Chou (Ssé-tchouen occidental), en 1236. Un seul général chinois, nommé Meng-kong, leur résista dans le pays à l'ouest du Hoaï, et remporta sur eux une victoire brillante

en 1238. Ce général, qui avait dirigé habilement, en 1228, les travaux agricoles de Tsao-yang, fut nommé, en 1240, gouverneur du Ssé-tchouen, c'est-à-dire de la partie de cette province qui restait aux Soung. Il établit un vaste système de colonies agricoles sur les bords de la grande rivière Han, qu'il endigua en amont de son embouchure dans le Kiang. Il approvisionna ainsi les troupes, fit renaître l'abondance dans ce pays, et mérita d'être loué par l'empereur dans un édit spécial[1].

Ces colonies purent prospérer, parce que la guerre fut suspendue après l'an 1243. La succession d'Ogodaï excita alors de longues discussions entre les chefs mongols. Puis, en 1253, la horde conquérante se jeta sur le Tonquin et la Cochinchine. Deux édits, rendus dans les années 1252 et 1255, pendant ce temps de repos, enjoignent de faire des endiguements et des colonies, aux environs de Siang-yang (Hou-kouang). Le second, affecte à cette opération 102000 onces d'argent (environ 765000 francs);

[1] *So-wen-hian-thong-khao*, kiven IV, fol. 6, 7. Suivant le texte extrait des Annales, Meng-kong avait irrigué 100000 *king* ou centaines de *meou* (600000 hectares) à Tsao-yang. Il avait construit dix fermes sur une ligne de deux lieues, employé à la culture des soldats et des gens du peuple, et récolté annuellement 150000 décuples boisseaux. Pendant qu'il fut gouverneur du Ssé-tchouen, il établit, sur le cours inférieur du Han, vingt colonies et cent soixante et dix fermes. Il mit ainsi en valeur 188280 *king* ou centaines de *meou*, ce qui équivaut à plus de 1100000 hectares. Ces étendues de terres défrichées paraissent considérables, relativement à la courte durée des travaux préparatoires. Vraisemblablement, elles représentent la superficie totale endiguée, qui n'était exploitée que partiellement.

vraisemblablement, une grande partie de cette somme devait être payée en billets de papier (*Hoeï-tseu*), qui étaient alors dépréciés de moitié. Deux édits, des années 1253 et 1254, ordonnent de créer des colonies dans le Ssé-tchouen, aux environs de Kia-ting, de Tching-tou-fou. Un autre, de l'an 1255, étend cette recommandation à toutes les provinces du centre, et institue des récompenses pour les chefs de culture qui montreront du zèle. Les Mongols recommencèrent la guerre en 1257, et la dynastie Soung fut dépouillée successivement des provinces qui lui étaient restées fidèles.

COLONIES AGRICOLES DES LIAO ET DES KIN, ENTRE LE Xe ET LE XIIIe SIÈCLE.

Avant d'aller plus loin, je mentionnerai, avec les Annales chinoises, les colonies agricoles, établies par deux dynasties tartares, contemporaines de celle des Soung. La première, celle des Liao ou Khi-tan, occupa la Mongolie et la frontière boréale de la Chine, durant les xe et xie siècles. La seconde est celle des Jou-tchi, ou Kin, dont j'ai déjà parlé, et qui étendit ses conquêtes jusqu'au 34e parallèle. Les citations qui se rapportent aux règnes des empereurs Liao, correspondent aux années 992, 995, 1027, 1032, 1044, 1094. Ces chefs de hordes nomades, voulant occuper d'une manière permanente la frontière du Pe-tchi-li et du Chan-si, y créèrent des cultures à travail forcé, pour nourrir

leurs troupes[1]. Ils y avaient réuni un matériel assez considérable, en bœufs et en instruments aratoires. Dans l'année 1115, leur vainqueur, le chef des Jou-tchi, ou empereur des Kin, se servit de ces moyens, tout préparés, pour continuer les cultures commencées et pour approvisionner son armée. Ce même prince, en 1121, envoya dans l'arrondissement de Thaï-ngan (Chan-tong) une colonie de dix mille familles, prises parmi les Liao qui s'étaient soumis à son pouvoir. Au commencement de l'année 1142, son second successeur transporta tous les prisonniers Liao dans la Chine orientale, qui avait été dévastée par la guerre. Il les mêla avec la population indigène, leur donna des terres appartenant à l'État, et leur enjoignit de les ensemencer. On les fournissait d'habillements, au printemps et en automne. Quand une expédition était ordonnée, ils devaient y prendre part, moyennant une paye en monnaie et une ration de riz. Ces colonies, réparties depuis le nord du Pe-tchi-li jusqu'aux bords du Hoaï, furent soumises au régime militaire, et protégées par des redoutes construites entre les hameaux et les villages. Elles paraissent avoir médiocrement réussi; de sorte, qu'en 1163, le vice-président du ministère de la population fut délégué pour les remettre en ordre. Puis on saisit, dans le Chan-tong, une quantité considérable de terres appartenant à des Chinois, et on les distribua à des familles Jou-tchi, qui y furent établies en co-

[1] *So-wen-hian-thong-khao*, kiven IV, fol. 9-10.

lonie, avec des officiers directeurs. En 1181, après un débordement du fleuve Jaune, qui s'ouvrit un nouveau lit vers l'Orient, des commissaires furent envoyés, pour réunir en colonies agricoles, la population des districts dévastés par les eaux. On était déjà mécontent des colons Liao, qui se querellaient avec les naturels et cultivaient mal. Un édit de l'an 1190 déclara qu'on ferait le compte des terres de l'État qui étaient incultes, et qu'on les concéderait, ainsi que les terres des Liao, aux gens du pays qui demanderaient à les cultiver, moyennant une redevance. Ce mode de concession avec redevance, substitué au travail forcé, fut étendu à toutes les colonies par un édit de l'an 1204. La superficie accordée à chaque individu cultivant ainsi à ses risques et périls, fut fixée à 40 *meou* (2,4 hectares); mais ce règlement fut éludé par des fraudes. L'empereur apprit l'année suivante que beaucoup de familles, des localités où se trouvaient les colonies, avaient déclaré un nombre plus considérable d'individus qu'elles n'en comprenaient réellement, et s'étaient servies de faux noms pour demander des terres[1]. On trouve ensuite un édit de 1216, qui accorde des terres du Ho-nan aux familles des soldats repoussés du nord; un édit de l'an 1217, qui déclare que les gens du Ho-nan qui pourront défricher des terres de pacage, ou des terres incultes appartenant à l'État, jouiront de la moitié comme propriété perpétuelle, et approvisionneront, sur l'autre moitié, les familles

[1] *So-wen-kian-thong-khao*, kiven IV, fol. 9 à 14.

des soldats; un autre de l'an 1218, qui ordonne d'établir des colonies militaires auprès de tous les corps d'armée; enfin, un dernier édit, rendu en 1219, pour organiser en colonies agricoles des gens qui s'étaient enrôlés par misère ou par force, et auxquels on avait promis la nourriture, à condition qu'ils garderaient les postes voisins de la capitale. On alloua 30 *meou* (1, 8 hectare) à chaque homme. Les plus robustes en reçurent 50 (3 hectares). On les exempta de taxe, et on leur distribua, comme ration journalière, $\frac{2}{10}$ de boisseau de grains[1]. Ces quatre édits furent publiés, pendant la première attaque, dirigée par Tching-kis et les Mongols, contre le royaume des Kin. « Depuis cette époque, disent les continuateurs de Ma-touan-lin, comme les finances de ce royaume étaient dans le plus grand désordre, il y eut, toutes les années, des projets de culture par colonies. Mais le peuple était misérable, accablé d'impôts, et fatigué par les invasions au nord et au midi. Beaucoup de propriétés particulières furent envahies par les officiers de l'État, et données, comme terres vagues, à des militaires qui ne savaient pas cultiver, et qui tantôt les prenaient, tantôt ne les prenaient pas. Les décrets de concession qui se lisent dans les Annales ne sont que des paroles vides et ne représentent rien de réel[2] ».

[1] Cette quantité pèse environ trois livres, et représente dans plusieurs passages des Annales la consommation journalière d'un homme fait.

[2] *So-wen-hian-thong-khao*, kiven IV, fol. 16 à 20.

DYNASTIE DES MONGOLS, XIIIe ET XIVe SIÈCLE.

Je passe maintenant à la dynastie des Mongols, ou Youen, qui régna sur la Chine de l'an 1260 à l'an 1368. Sous ces conquérants, le désordre financier s'accrut par une émission immense de nouveau papier-monnaie, et il fallut recourir à l'expédient des cultures exécutées par des soldats, ou par des gens du peuple mis en réquisition, pour approvisionner les troupes réparties sur la vaste superficie de la Chine. Ces cultures, ou colonies, sont toutes désignées par le terme de *Tun-tien*, qui a, depuis lors, dans l'histoire, un sens plus étendu que sous les Han et les Thang. Les documents relatifs à celles des Youen remplissent 25 folios, dans la continuation de Ma-touan-lin.

Dès l'année 1252, Koblaï, alors général de Meng-ko-khan, fit rétablir les colonies des arrondissements de Teng et de Thang, entre le Hoaï supérieur et un affluent de la grande rivière Hân. Il y eut aussi, cette même année, des inspecteurs de colonies situées sur la rivière Pien, qui est comprise dans le lit actuel du fleuve Jaune. Ces colonies furent exploitées par des soldats cantonnés, ou par des familles du peuple, pourvues d'armes. L'année suivante (1253), d'autres colonies furent fondées dans l'arrondissement de Toung-tsiang (Chen-si), et dans celui de Li-tcheou, au sud du Kouang-si que les Mongols subjuguèrent en se dirigeant vers la Cochinchine. Koblaï, proclamé empereur en 1260,

établit, pendant son long règne, un grand nombre de colonies militaires et civiles, pour l'approvisionnement de ses armées. D'après le récit des Annales, huit fortes brigades de soldats-colons furent cantonnées, de l'an 1262 à l'an 1289, au nord-est du Pe-tchi-li, principalement sur les terrains d'alluvion qui s'étendent de Pao-ting à Young-thsing, et jusqu'aux bords du golfe[1]. En 1269, on fit une levée

[1] Deux brigades de 2000 hommes furent cantonnées en 1262, l'une entre Toung-ngan et Young-thsing, l'autre entre cette dernière ville et Pa-tcheou. Leurs cultures furent distinguées par les noms de brigade de gauche, brigade de droite. En 1264, une autre brigade fut transportée près de la frontière, sur les terres d'Yen-khing. Cette colonie, à laquelle l'État fournit des bœufs et des semences, fut appelée colonie de la brigade guerrière. Ce même nom désigna, en 1281 un groupe de six colonies réparties plus à l'ouest, entre Tcho-tcheou, Pa-tcheou et Pao-ting. Au nord des deux premières brigades de Toung-ngan et d'Young-thsing, une autre, appelée brigade du milieu, fut plaçée, en 1267, sur les terres de Wou-thsing et de Hiang-ho. Elle fut transférée, en 1267, dans le Chan-si oriental. En 1278, des terres vagues, situées dans les arrondissements de Pa-tcheou, de Pao-ting, de Tcho-tcheou, et d'autres situées dans celui d'Young-thsing, furent défrichées par deux corps de soldats colons, appelés brigade d'avant, brigade d'arrière. En 1281, une colonie de familles mongoles fut fixée près de la nouvelle capitale Ta-tou. Il y eut aussi en 1287 deux centres d'exploitation formés avec des soldats dans l'arrondissement de Thsing-tcheou (Chan-tong), et appelés colonies de la main droite et de la main gauche. Le rapport d'un officier constate, en 1286, que les colonies militaires, ainsi formées autour de la nouvelle capitale, emploient 10000 hommes et ont donné, en sus des dépenses annuelles, un produit en grains qui peut représenter 30000 onces en papier monnaie. L'officier demande de répartir cet excédant entre les greniers militaires. A la deuxième lune de l'an 1289, les deux brigades dites d'avant et d'arrière, furent ramenées vers l'est, dans les territoires de Pa-tcheou et de Ho-kien. L'emplacement qu'elles culti-

d'hommes du peuple dans diverses localités du Ho-nan, et on les établit en colonies forcées sur les arrondissements de Thang, de Teng et autres du district de Nan-yang, pour approvisionner les troupes qui faisaient le siége de Siang-yang[1]. Entre les années 1282-1285, les arrondissements de Nan-yang (Ho-nan), de Te-ngan (Hou-nan), de Cheou-tcheou et de Hoaï-ngan (Kiang-nan) reçurent des colonies militaires, principalement composées de soldats chinois, et de soldats des troupes qui avaient fait récemment leur soumission; c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, des troupes qui étaient restées fidèles aux Soung, jusqu'à leur chute. Les autres sol-

vèrent fut érigé en département de 10000 familles, et appelé la colonie de l'aile gauche. On constitua en même temps un autre département semblable, qui fut la colonie de l'aile droite. Les cultures de Wou-thing et de Sin-tching furent augmentées en 1308. La brigade guerrière et la brigade de gauche furent déplacées en 1321, parce que les terres qu'elles cultivaient étaient trop inondées.

[1] Des essais de cultures, par les soldats mongols, avaient été faits en 1265 le long du fleuve Jaune, depuis Mong jusqu'à Siu-tcheou. Les hommes du peuple transportés aux colonies de Nan-yang ne cherchaient qu'à s'enfuir et à retourner dans leur pays, comme le déclarent deux rapports présentés en 1271 et 1272. Alors les préfets du Ho-nan demandèrent qu'on donnât les terres de ces colonies aux gens du district de Nan-yang, et qu'on approvisionnât l'armée en encourageant le commerce des grains. Cependant les Annales disent qu'on transporta en 1297, dans ce même district, un détachement de colons, précédemment établi dans le district de Siang-yang. Chaque famille reçut 150 *meou* (9 hectares). L'État fournit des bœufs, des semences, des instruments aratoires. Elles disent encore, qu'en 1312 le président du ministère de la population (ministère des finances) fut délégué pour organiser les colonies du Ho-nan.

dats chinois, doivent être ceux qui s'étaient joints aux Mongols, dès le commencement de la guerre. La colonie de Cheou-tcheou, composée d'abord de 2000 soldats, comprit ensuite 14800 familles. Elle embrassa plus de 10000 centaines de *meou* (60000 hectares), qui furent arrosés par les eaux du lac Tsio-pi[1]. Entre les années 1273-1290, d'autres colonies furent fondées dans divers arrondissements du Ssé-tchouen[2]. Elles furent composées de soldats chinois, de soldats mongols, et d'hommes pris sur les rôles du peuple. Plusieurs de ces colonies, du Ho-nan et du Ssé-tchouen, furent constituées en départements de dix mille familles. En 1274, des cultures par colonies furent établies dans le Chen-si, à King-yang, Tchong-nan et Weï-nan, dans les districts de Kan-tcheou, So-tcheou, Ning-hia, et dans

[1] Les trois colonies de Te-ngan, de Cheou-tcheou, et de Hoaï-ngan reçurent en 1314 et 1335 un supplément de soldats colons.

[2] Voici les dates de leur création et l'indication des localités où elles furent réparties. 1273, colonie mêlée de Thoung-tchouen. 1274, colonie de Siu-tcheou, formée avec des gens de Tchang-ning: colonies de Tchong khing et de Koueï-tcheou, formée avec des gens de ces arrondissements situés comme celui de Siu-tcheou dans la vallée du Kiang supérieur. 1276, colonie de Kouang-youen, latitude 38° 20′. 1282, colonie de Kia-ting, lat. 29° 27′, avec des gens enrôlés. 1284, département agricole de dix mille familles formé au nord du même district avec des soldats mongols et chinois. Cette même année, répartition de soldats en 14 colonies sur le territoire de Tching-tou, capitale du Ssé-tchouen. 1289, département agricole de Chun-khing, formé avec des levées de soldats, et autre colonie de même étendue formée avec des soldats cantonnés dans l'arrondissement de Pao-ning, pour remplacer le vide laissé par le mouvement des troupes vers Tching-tou. 1290, colonie de Kouang-ngan, lat. 30° 31′, composée de soldats chinois.

le district de Ho-lin (Karakorum en Tartarie). Elles furent exploitées par des soldats, ou par des hommes du peuple. En 1275, une colonie militaire fut fondée à l'ouest, dans le pays de Badakchan. Cette même année, on réunit, dans le Yun-nan, des familles non inscrites sur les rôles du peuple, pour faire des défrichements à Tali-fou, Ho-khing-fou, Tchong-khing, Khio-thsing, Tching-kiang, Lin-ngan.

Ces premiers essais ayant réussi, on les compléta par une série de colonies, fondées dans ces mêmes provinces ou districts, durant les années suivantes jusqu'à l'an 1295[1]. Toutes ces colonies

[1] Colonies du Chen-si, 1282; colonie du peuple à Ping-liang; colonie militaire dans les terres incultes dépendantes de Tcheou-tchi. Colonie de familles Man-tse, sur les terres de Yen-ngan. 1283, colonie de gens de Loung-tcheou sur les terres de Tcheou-tchi. 1284, colonie militaire sur les confins du Ssé-tchouen. 1292, colonies du peuple à Si-ngan-fou, Fong-tsiang, Tchin-youen, converties immédiatement en colonies militaires, puis rétablies l'année suivante, 1293.

Colonies au nord-ouest du Chen-si. 1279, colonie du Ho-si, avec allocation de bœufs et d'instruments aratoires. 1281, édit pour faire des cultures dans les districts de So-tcheou, Cha-tcheou, Koua-tcheou. Transport de la division de Thaï-youen, sur les cultures du Kan-tcheou. 1282 et 1284, détachements envoyés pour cultiver diverses localités du district de Ning-hia. 1287, nouvelles colonies sur plusieurs points du Koua-tcheou et du Cha-tcheou, exploitées conjointement par mille hommes du pays, levés en masse, et par des soldats, cantonnés avec eux.

1283 et 1284, renforts d'hommes et de bœufs à la colonie de Ho-lin. 1293, envoi de 2000 gardes impériaux dans les colonies du nord. 1292, envoi de 1000 hommes, et création de 34 colonies distinctes à Chang-tou en Tartarie. 1295, envoi de 1000 soldats à la colonie de Thsing-haï. Vers la même époque, colonies militaires du district de Thaï-thong. 1277-1281, on joignit aux colons de Ta-

ressortirent des intendants civils (*Hing-seng*) de chaque province. Je noterai enfin, qu'à l'époque où Koblaï préparait sa désastreuse expédition contre le Japon (1270), il approvisionna sa flotte, au moyen de cultures, exécutées sur divers points de la Corée, par des soldats pris dans les garnisons voisines, et par des familles coréennes, mises en réquisition. Ces cultures ne furent qu'une opération de circonstance. On s'empara aussi des récoltes, en plusieurs localités, pour remplir les magasins de l'expédition. Depuis la conquête, les deux provinces du Hoaï (Hoaï-si, Hoaï-tong) avaient beaucoup de terres en friche, ce qui occasionnait un déficit sensible dans la taxe de ces deux provinces. En 1281, on fit une réquisition de gens du peuple, pour coloniser ces terres abandonnées. En 1288, on y plaça aussi des colonies militaires. Il y eut alors, dans ces deux provinces, dix-neuf colonies différentes qui furent dirigées par le bureau administratif du perfectionnement (*Siouen-hoeï-youen*). Elles furent réduites à douze colonies, en l'an 1290. Le même motif fit cantonner des colons du peuple, près de la nouvelle

li-fou, des familles inscrites sur les rôles de ce district et d'Youngtchang. 1278, colonie à Thsou-hiong-fou, formée avec des familles non inscrites. 1289-1290, colonies militaires fondées dans ces districts et autres déjà cités du Yun-nan, auprès des colonies civiles de 1275. 1279, colonies de familles non domiciliées, sur les territoires de Hoeï-tchouen (sud du Ssé-tchouen), et les districts voisins. 1286-1290, colonies militaires dans ces localités et à Hoeï-thong, à Wou-ting du Yun-nan, à Ou-sa du Ssé-tchouen. 1293, autres colonies militaires à Ou-mong (Ssé-tchouen), Sin-hing (Yun-nan).

capitale Ta-tou, à Pao-ti (1279), à Foung-jun (1285), à Chang-chun, département de Yen-tcheou (1286). Simultanément, à la date des années 1283, 1284, 1289, 1292, 1293, plusieurs localités du Liao-tong, spécialement dans les arrondissements de Kin-tcheou et de Fou-tcheou, furent défrichées par des détachements de soldats chinois, et par des agglomérations de familles mongoles, Jou-tchi et chinoises. Deux départements du Fo-kien, Ting-tcheou et Tchang-tcheou, eurent, en 1281, des cultures exploitées par de vieux soldats, pris dans les garnisons, et par des gens du peuple, pris dans le département de Nan-ngan. Ces cultures furent complétées, en 1297, par une colonie de soldats chinois, envoyés sur le territoire de Tchang-tcheou, tandis que d'autres étaient cantonnés sur la limite du Yun-nan et du Koueï-tcheou. Un autre système de colonies agricoles, à travail commun, avec exemption de taxe pendant six ans, fut proposé, en 1284, par le ministre de l'agriculture, pour utiliser beaucoup de terrains incultes, entre le Kiang et le Hoaï, depuis Siang-yang jusqu'à la mer orientale. Un essai de ce système fut fait alors à Kouang-thsi; mais il ne réussit pas, la première année ayant été pluvieuse. La colonie fut transférée sur un autre point, et augmentée, en 1285. Sous la direction du même ministère de l'agriculture, des colonies, composées d'hommes du peuple et de soldats, furent formées au nord, dans l'arrondissement de Louan-tcheou (1287), et dans celui de Wou-thsing. Celles-ci furent appelées ins-

pections de cultures à clôture (*Yng-tien-ti-kiu-ssé*). En 1288, les soldats qui travaillaient aux cultures de Té-ngan (Hou-nan), furent dirigés au midi, et répartis en colonies militaires à Thsing-hoa du Heng-tcheou, à Ou-fou du Yong-tcheou, à Pe-thsing du Wou-keng-tcheou. On leur adjoignit, en 1290, des gens du district de Heng-yang, qui n'avaient ni domiciles, ni champs à cultiver. Trois ans après (1293), une masse d'hommes du peuple, mêlée avec des soldats des Soung, fut établie en colonie dans la province du sud et du nord de la mer (*Haï-nan*, *Haï-pé*). Ce nom désignait la côte méridionale, depuis Haï-nan, jusqu'à la rivière de Canton. Les soldats furent, peu à peu, rappelés en 1295 et 1299, à cause des fièvres. Les hommes du peuple continuèrent seuls les cultures commencées.

A la date de l'an 1290, l'histoire mentionne encore une colonie de trois mille familles tartares et musulmanes, auxquelles l'empereur accorda des bœufs et des semences. Elle mentionne aussi la création de cultures encloses dans le Kiang-nan, avec le nom d'intendances (*Ti-kiu-ssé*). En 1293, les inspecteurs du Honan et du Kiang-tché, déclarèrent que les cultures créées dans le Yang-tcheou par les officiers mongols, embrassaient 40000 centaines de *meou* (240000 hectares); et ils demandèrent qu'on laissât le peuple cultiver en dehors de ces exploitations de l'État, ce qui fut accordé. Puis, on plaça encore dans le Yang-tcheou une colonie de quatre cents familles Jou-tchi, qui avaient été précédemment condamnées aux

travaux publics. En 1295, selon les Annales, ou en 1296, selon la section militaire qui s'y trouve annexée, on établit dans le Tchao-tcheou une autre colonie de familles Jou-tchi, à laquelle on fournit les instruments, les semences, la nourriture.

Ces opérations continuèrent sous les premiers successeurs de Koblaï. En 1298, on constitua, au midi du Kiang-si, les colonies militaires de Nan-ngan; on y réunit des soldats pris dans les garnisons voisines, des colons-archers qui avaient servi sous les Song, et des familles non inscrites sur les rôles de la population, qui furent enlevées et amenées de force. Ces colonies furent destinées à réprimer des brigands qui se tenaient dans les arrondissements de Sin-foung, Hoeï-tchang, Loung-nan et Ngan-youen. Elles furent surveillées par les inspecteurs du Kiang-si. La même année, on fit, dans la province des deux fleuves (Eul-kiang-tao, partie du Kouang-si), une colonie composée d'hommes valides, pris parmi les Yao-thong, peuplade barbare de ce pays; et, huit ans après, en 1306, on y joignit la colonie voisine de Theng-tcheou, lat. 23° 26'. D'après une note des continuateurs de Ma-touan-lin, les premières colonies du Kouang-si remontent à l'an 1292, sous Koblaï, qui prit des familles de ce pays, ou du Hou-kouang, et les transporta sur la frontière méridionale de Nan-ning et de Thaï-ping, pour la défendre contre les incursions des Tonquinois. En 1300 et 1302, sept colonies civiles et militaires furent créées pour l'approvisionnement des troupes du nord, dans

les arrondissements de Chan-yn, Taï-tcheou, Ma-y, et autres villes du département de Thaï-thong. Elles furent soumises à un gouverneur spécial et aux cultures du mont Hoang-hoa, autrement Thaï-ho. Chaque homme reçut 50 *meou* (3 hectares), et dut livrer 30 décuples boisseaux de grains. En 1306, le bureau supérieur des forces militaires (Tchou-mi-youen), représenta qu'on ne savait ni le nombre des hommes appelés dans ces colonies, ni leurs besoins. Sur sa demande, la direction de ces cultures fut attribuée à des inspecteurs choisis par les chefs des arrondissements, lesquels avaient droit de punir et de récompenser les travailleurs, tant soldats, qu'hommes du peuple. L'année suivante, les soldats colons qui étaient de race chinoise, rentrèrent dans leurs quartiers; et il ne resta plus que les colons du peuple.

En 1308, il fut décidé qu'on ferait un examen général de toutes les cultures par colonie. Les ministres dirent qu'il y avait, dans l'empire, plus de cent vingt colonies abandonnées faute de bras; et ils demandèrent qu'on envoyât dans toutes les colonies de l'intérieur, des experts en agriculture, qui se joindraient aux préfets des localités, pour examiner celles qui pouvaient être conservées, celles qui devraient être abandonnées. Un rapport sur chaque colonie devait constater sa situation réelle. On excepta seulement de cette vérification les colonies du Ssé-tchouen, du Kan-sou, du Yng-tchang, du Yun-nan, à cause de leur éloignement. Un édit de la deuxième lune de l'année 1309 statua que les chefs de colonies seraient

changés tous les trois ans, comme les fonctionnaires des administrations civiles. Un autre, rendu par Jîn-tsong, au commencement de l'an 1315, enjoignit de délimiter les colonies des districts militaires.

Une division de 5000 soldats chinois, fut répartie, en 1309, sur cent mille centaines de *meou* (ce nombre est probablement inexact), à l'embouchure de Tchi-kou (Pé-tchi-li). Ce corps fut ensuite renforcé de 2000 hommes. D'autres colonies de soldats chinois furent établies, en 1315, sur le territoire d'Ou-mong, entre le Yun-nan et le Ssé-tchouen; en 1320, sur celui de Tchong-khing, ville de cette dernière province; en 1322, près de Ta-ning, sur la frontière du Chan-si; de 1321 à 1324, sur le territoire de Thsing-haï (Khouke-noor); en 1330, à Siouen-hoa (Pé-tchi-li) et autres lieux; en 1334, dans treize localités du Hou-kouang, dont chacune reçut mille soldats[1]; en 1356, dans les deux arrondissements d'Hiong et de Pa, pour l'approvisionnement de la capitale. Enfin 360 colonies agricoles furent créées dans le département de Laï-tcheou (Chan-tong), l'an 1358[2], lorsque le midi et l'ouest étaient déjà

[1] On donna à ces soldats, avec les terres, des bœufs, des grains de semence, des instruments aratoires. On les exempta de tout autre service. Chaque groupe de cinq cents familles eut pour chef un homme du pays.

[2] Suivant le texte, la distance d'une de ces colonies à l'autre était de 30 *li*, environ trois lieues. Cette distance étant multipliée par 360, on aurait un nombre inadmissible pour la superficie totale occupée. Il y a donc ici quelque inexactitude. Le texte dit qu'on fit cent chariots pour conduire les grains de la redevance, fixée à $\frac{2}{10}$, sur

au pouvoir des Chinois insurgés. Ceux-ci chassèrent définitivement l'empereur Chun-ti et les Mongols, dix ans après.

Le kiven IV de la continuation de Ma-touan-lin se termine par un tableau détaillé des superficies territoriales, colonisées dans chaque localité sous les Youen. En voici le résumé :

	King de cent *meou*.
Colonies militaires dépendantes du bureau supérieur des forces militaires (*Tchou-mi-youen*)	16043
Colonies civiles dépendantes du ministre de l'agriculture (*Ta-nong-ssé*)	27717,80
Colonies civiles et militaires dépendantes du bureau de perfectionnement (*Siouen-hoeï-youen*)	25718,72
Colonies militaires dépendantes des gouverneurs de Tartarie (*Fou-li*)	15602,79
Colonies civiles et militaires dépendantes des intendants civils du Liao-tong	3253,50 [1]
Ho-nan	70253,46
Chen-si	6147,76
Kan-sou	5002,97
Kiang-si	524,62
Kiang-tché	502
Ssé-tchouen	1743,32 [2]
Yun-nan	3612
Hou-kouang jusqu'à la mer du Midi	1726,50
	177848,44

les terres de l'État et du peuple. On effectuait les transports, en été par les canaux, en hiver par les chemins.

[1] Plus un nombre inconnu pour la colonie de Tchao-tcheou; plus un nombre inconnu pour la colonie de Cho-pi.

[2] Plus un nombre inconnu correspondant à sept colonies civiles;

En évaluant chaque king à 6 hectares, cette somme totale représente 1067090 hectares et $\frac{64}{100}$. D'après ce qui est dit dans la section militaire, jointe aux annales de la dynastie Youen, on doit remarquer qu'on ne fit pas dans le Yun-nan et sur la côte méridionale, des colonies permanentes, organisées comme celles du Ho-nan, du Kan-sou et autres provinces. On y établit seulement des colonies mobiles, pour contenir les peuplades barbares de ces pays nouvellement soumis.

DYNASTIE MING, DE LA FIN DU XIVe SIÈCLE AU MILIEU DU XVIIe.

Sous la dynastie Ming, les cultures par colonies civiles ou militaires prirent une extension bien plus considérable encore que sous la dynastie Youen. Les documents officiels de cette nouvelle époque, remplissent les 37 doubles folios du kiven 5, dans la continuation de Ma-touan-lin. Je vais en faire rapidement l'analyse.

Le fondateur de la dynastie Ming avait déjà eu recours, en 1358 et 1363, au système des colonies militaires, pour approvisionner ses troupes, pendant qu'il luttait contre les Mongols. Dès que ceux-ci furent expulsés, il établit des colonies de ce genre, dans les districts des deux capitales du midi et du nord (Nan-king et Pe-king), et il les fit diriger par des généraux. A la neuvième lune de l'an

plus un nombre inconnu, pour deux colonies militaires et une colonie mêlée.

1370, quelques-uns de ses secrétaires d'État lui proposèrent d'imposer les cultures des colonies militaires de la frontière septentrionale, à Thaï-youen, So-tcheou et autres lieux. Ils demandaient que l'État prélevât les $\frac{5}{10}$ de la récolte, quand il fournissait les semences, et les $\frac{4}{10}$, quand il ne fournissait rien. L'empereur refusa d'aggraver, par cette taxe, la situation précaire des soldats cantonnés aux frontières. Il dit encore, à la onzième lune de l'année suivante, 1371 : « Actuellement, il est d'usage dans toutes les colonies de l'empire, que la redevance soit des $\frac{5}{10}$, quand l'État fournit les semences et les bœufs de labour; et qu'elle soit des $\frac{4}{10}$, quand les colons se pourvoient eux-mêmes de ce qui leur est nécessaire. J'ordonne que partout les colons ne payent rien jusqu'à la troisième année d'exploitation. Alors l'État prélèvera, comme redevance, un boisseau par *meou* ». — « D'après ce nouveau règlement, dit le texte, toute mutation de la population fut suivie d'exemption. Les colonies formées, soit par appel volontaire, soit par transport de criminels, furent des colonies du peuple et dirigées par des officiers spéciaux. Les colonies de soldats, furent dirigées par les chefs des postes militaires. Chaque soldat colon reçut pour sa part 50 *meou* (3 hectares). Quelquefois aussi, cette part fut augmentée jusqu'à 70 et 100 *meou* (4 hectares $\frac{2}{10}$, et 6 hectares), ou restreinte à 20 et 30 *meou* (1 hectare $\frac{2}{10}$, ou 1 hectare $\frac{8}{10}$), sans qu'il y eût de proportion fixe, et en se réglant sur la qualité du terrain. On fournissait les bœufs et les ins-

truments de culture. On apprenait aux soldats à semer et à planter. On les exempta de redevance. De temps à autre, on envoyait des inspecteurs sur les lieux ».

Cette même année 1371, à la troisième lune, 17000 familles, prises derrière les montagnes du nord[1], furent transportées dans la province de Peking, alors appelée Pe-ping, pour y faire des colonies. On y transporta encore, à la sixième lune, une autre masse de familles, réfugiées dans le désert *Cha-mo*, et 254 colonies y furent fondées[2]. Il fut ordonné qu'on établirait des colonies de 100 à 1000 familles, sur toute la frontière du nord, entre Thaï-thong et Iu-lin, jusqu'aux limites du *Cha-mo*. D'autres colonies civiles furent formées, en 1374 et 1375, dans les provinces de Ho-nan, de Chan-ting, de Pe-ping, de Chen-si, et, plus tard encore, en 1380, 1382[3]. En 1372, il fut ordonné que les condamnés, qui devaient garder militairement le Kouang-tong et le Kouang-si, seraient tous employés aux défrichements entrepris à Lin-hao, actuellement Ting-youen. Cette opération se faisait dans le voisinage de Foung-yang (Kiang-nan), qui avait été créé capitale centrale de l'empire. En 1375, on plaça, dans la même localité, un certain nombre de gens condamnés pour dettes

[1] *Chan-heou*, fol. 2 du kiven v, *So-wen-hian-thong-khao*.

[2] Le texte dit que cette seconde émigration forcée comprit 32000 familles, et que les terres défrichées formèrent une étendue de 1343 centaines de *meou* (8058 hectares). Ces deux nombres ne peuvent concorder ensemble.

[3] *Chan-heou*, fol. 4.

envers l'État, ou envers des particuliers. On leur permit de se racheter de leur peine, par des livraisons successives de grains; et, cinq ans après, en 1380, ceux qui s'étaient ainsi acquittés envers la justice, furent relâchés. On avait aussi, en 1376, fixé dans la même localité des familles sans propriété, tirées du Chan-si et du district de Tchin-ting. En 1373, il fut ordonné de faire des colonies sur les frontières du district de Ning-hia et du Ssé-tchouen. Les premières furent un renouvellement des anciennes colonies militaires, établies le long du cours occidental du fleuve Jaune. Les secondes furent placées sur les terres voisines de Ta-tchang du Ssé-tchouen, lat. 31°, et divisées par sections de 100 et de 1000 familles. Des colonies semblables s'élevèrent sur la frontière du Chen-si, aux environs de Lin-thao-fou, Min-tcheou, Ning-hia, Tao-tcheou, Si-ning, Ho-tcheou, Kan-tcheou, Tchoang-liang; et, plus au nord, à Chan-tan, Young-tchang, Liang-tcheou. Sur les récoltes de chaque année, semences déduites, l'État préleva $\frac{2}{10}$ pour l'approvisionnement de ses troupes[1]. Le même motif fit établir des colonies militaires dans le Liao-tong, en 1382, dans le Yun-nan en 1386. Ces dernières furent réparties de 60 *li* en 60 *li*, depuis Young-ning jusqu'à Ta-lî-fou; et chacune fut protégée par un fort palissadé. Elles prospérèrent rapidement; et plus de 5000 familles, devinrent propriétaires dans les terrains défrichés ou améliorés. Des cultures du même genre furent aussi créées

[1] *Chan-heou*, fol. 5.

en 1390, dans chaque district du Koueï-tcheou, occupé militairement.

Un décret spécial de l'an 1388 avait recommandé, à tous les commandants des corps d'armée, l'utilité des colonies militaires pour assurer la subsistance des troupes, sans vexer la population agricole, voisine des cantonnements [1]. Les généraux s'empressèrent d'obéir à ce décret; et, depuis lors, les colonies militaires de l'empire produisirent annuellement plus de cinq millions de décuples boisseaux. Un autre décret, de l'an 1392, statua que, dans tous les cantonnements de troupes aux frontières, sur dix hommes, sept travailleraient comme colons militaires. Cette décision générale fut modifiée selon les convenances des localités et les exigences du service, comme le montre un décret rendu postérieurement, en 1404, par le troisième empereur de la dynastie Ming. D'après celui-ci, les soldats qui montaient la garde furent plus nombreux que les soldats colons, dans les points importants; et le contraire eut lieu dans les localités peu fertiles, comme dans celles où les transports étaient difficiles [2]. Selon un autre document officiel, cité par les continuateurs de Ma-touan-lin, il avait été réglé, dès l'an 1374, que chaque cantonnement militaire, à l'extérieur ou

[1] *Chan-heou*, fol. 6.

[2] Alors cent soldats colons formèrent une réunion dite de cent feux. Trois cents soldats formèrent une réunion de mille feux. Cinq cents furent commandés par un chef de poste, à signal. Tout groupe inférieur à cent hommes cultiva sans chef et sans délimitation de terrain.

à l'intérieur, se composerait de 5600 hommes, dont les $\frac{7}{10}$, soit 3920, travailleraient comme colons. D'après ce même document, le premier empereur des Ming, Thaï-thsou, avait ordonné, dès le commencement de son règne, que chaque cantonnement militaire (*Weï*) comprendrait dix réunions de mille feux, dont chacune se subdiviserait en dix réunions de cent feux. Le chef de cent feux commandait deux compagnies, dont chacune se subdivisait en cinq escouades[1].

Toutes les colonies militaires de l'empire, furent soumises à un règlement général d'organisation, en 1402, à l'avénement de Tching-tsou, le troisième empereur Ming. La redevance du terrain cultivé par chaque soldat (*Kiun-tien*) fut alors fixée à 12 décuples boisseaux, qui durent être transportés, comme approvisionnement, dans le grenier de la colonie. Le soldat eut pour lui les 12 autres décuples boisseaux, restant sur sa récolte, évaluée moyennement à 24 décuples boisseaux. Les officiers des cantonnements reçurent leur ration en grains. Chaque cantonnement (*Weï*) fut commandé par un chef de poste, à signal. Chaque localité cultivée (*So*), comprise dans ce cantonnement, fut commandée

[1] Thaï-tsou s'occupait activement de la défense des frontières du nord, toujours menacées par les Tartares. Il voulait que ses fils s'accoutumassent au métier de la guerre. Trois de ces princes conduisirent, en 1392, des levées de colons à l'est de Thaï-thong, et les répartirent en seize cantonnements. En 1395, trois autres princes du sang fondèrent encore des colonies militaires, en dehors des palissades du Chan-si, et dans le Liao-tong. *Chan-heou*, fol. 7.

par un chef de mille feux. Les chefs des divisions militaires, réunissaient et inspectaient ces officiers, sans époque fixe. A la fin de l'année, ils devaient visiter les greniers, constater les quantités de grains distribuées, préparer les états, et se rendre à la capitale pour le contrôle général. Un décret, de l'an 1407, créa ensuite des inspecteurs généraux (*Ngan-tsaï-ssé*), qui dirigèrent tout le service des colonies dans diverses provinces. Le Chen-si, le Fokien, le Chan-tong, le Chan-si, eurent chacun deux inspecteurs de cette dénomination. Il n'y en eut qu'un par province, pour le Tché-kiang, le Kiang-si, le Hou-kouang, le Kouang-si, le Kouang-tong, le Ho-nan, le Yun-nan, le Ssé-tchouen. D'autres offices furent successivement ajoutés à ceux-là. Un décret de l'an 1430, créa des *Tou-pou-ngan-san-ssé*, pour la direction de chaque colonie. En 1441, celles du Koueï-tcheou furent dirigées par des aides-inspecteurs généraux, *Ngan-tsaï-ssé-fou-ssé*. Il y en eut ensuite, pour celles du Chan-si, du Chen-si, et du Hou-kouang. Celles-ci eurent aussi des intendants provinciaux, appelés *Pou-tching-ssé-tsan-ching*. En 1443, il fut ordonné que, dans toutes les provinces où les inspecteurs généraux (*Ngan-tsaï-ssé*) ne dirigeaient pas les colonies, il y aurait, en supplément, des officiers nommés *Tsien-ssé*, littéralement : « toute affaire. » Les colonies du Pé-tchi-li furent dirigées, en 1446, par un officier, qui réunit les deux titres précédents. En 1453, on créa, pour les mêmes colonies, une charge d'aide-inspecteur général. Puis, en 1457, quatre officiers supé-

rieurs du ministre de la population (*Hou-p'ou*) furent délégués pour administrer ensemble les colonies de Siouen-hoa, Thaï-thong, Yong-p'ing, Chan-haï. Une charge analogue avait été créée, en 1473, pour les colonies de la province de Nan-king. En 1483, les inspecteurs des mines d'argent exploitées dans le Yun-nan furent aussi préposés aux colonies de cette province. En 1487, les *Tsien-ssé* des colonies du Chan-tong opérèrent simultanément avec les inspecteurs de la navigation maritime, probablement à cause du transport des grains par la voie de mer. Enfin, un décret, de l'an 1529, créa des inspecteurs des colonies, secrétaires impériaux, *Siun-tien-yu-ssé*, qui durent exercer leurs fonctions pendant trois ans, et remplacèrent les officiers appelés *Tsien-ssé*.

Revenons au commencement du xve siècle, à l'avénement de l'empereur Tching-tsou. On doit vraisemblablement rapporter à cette date, un cadastre des colonies que je présenterai plus loin, en regard d'un autre cadastre fait dans le xvie siècle. On verra ainsi, d'un seul coup d'œil, les variations survenues dans l'étendue superficielle des diverses colonies. Je mentionnerai ici un édit de l'an 1404, qui règle que le poids du riz servira de base comparative, pour la perception des différentes espèces de grains, fournies par les colonies du Hou-kouang. On trouvait déjà trop élevé le taux de la redevance d'approvisionnement, que l'édit de l'an 1402 avait fixé à douze décuples boisseaux par homme. On estimait que le travail de chaque soldat colon devait pro-

duire, en sus des douze décuples boisseaux, nécessaires à sa nourriture annuelle, un excédant moyen de six décuples boisseaux. Celui qui produisait davantage obtenait une récompense en papier monnaie (*Tchao*); celui qui produisait moins était frappé d'une retenue sur sa solde. Mais, comme il devait y avoir des différences selon la qualité des terres, il fut décidé, cette même année, 1404, que l'État fournirait, à chaque commandant de colonie, des bœufs et des semences, pour cultiver un champ d'expérience, dont le produit serait examiné, et servirait de base pour régler la redevance d'approvisionnement applicable à la colonie. L'année suivante, le ministre de la population, ou du revenu, demanda encore que l'on prît en considération le travail pénible des soldats, dans les colonies militaires, et que l'on réduisît au moins de moitié le taux de la redevance exigée d'eux.

On trouve ensuite trois édits rendus en 1403, 1405, 1424, pour des fournitures de bœufs destinés aux colonies du Chen-si, du Chan-tòng, et du Liao-tong[1]. Depuis l'an 1405, les colonies avaient

[1] D'après une remarque des continuateurs de Ma-touan-lin, l'État fournit tous les bœufs de travail, pour les premières colonies fondées entre les années 1368-1424. Il devait être remboursé de ses avances, en recevant chaque année un certain nombre de bœufs, prélevés sur le croît du troupeau. Après le règne de Siouen-tsong (1426), il fut arrêté que les colons qui laisseraient mourir leurs bœufs, seraient obligés d'en acheter d'autres, à leurs propres frais. On compta alors les bœufs de toutes les colonies. Leur nombre total s'élevait à 225664. Entre les années 1488-1506, on examina les registres; et l'on constata que 79826 bœufs seulement avaient été restitués à l'État. Ainsi,

reçu, de la chancellerie impériale, des tableaux écrits en encre rouge, qui contenaient leur règlement général. D'après ce règlement, les colons âgés de 60 ans, ou affligés de maladies chroniques, ainsi que les enfants, devaient travailler seulement pour se nourrir, sans payer de redevance. Le soldat colon, détourné de la culture pour le service de l'État, était également exempté de redevance[1]. Il fut aussi défendu, aux chefs de cantonnement, d'employer les hommes, hors de la saison des travaux. Un décret de l'an 1424, leur rappela encore qu'ils ne pouvaient employer arbitrairement les soldats colons.

A cette époque, la situation des colonies de l'empire n'était pas très-florissante. Siouen-tsong en fut averti, dès son avénement (1425), par un vieil officier, qui avait été relégué sur la frontière de Ning-hia. Celui-ci disait dans sa requête : « Depuis le fondateur de la dynastie Ming, les arrêtés réglementaires se sont multipliés de jour en jour; et le travail effectif a diminué, en raison directe de cette multiplicité d'édits et de règlements. La culture n'existe que de nom, et beaucoup de champs restent en friche. » Quatre ans après (1429), des observations analogues ayant été présentées par un messager impérial, l'empereur délégua des officiers pour réorganiser les colonies de toutes les provinces. Cette inspection fut

disent les continuateurs de Ma-touan-lin, la peine du rachat obligé n'eut aucun effet; et la perte fut des sept dixièmes, en moins de quelques dizaines d'années.

[1] *Chan-heou*, fol. 11.

insuffisante; car, l'année suivante (1430), le ministre des travaux publics se plaignit de nouveau du mauvais état des colonies; et il obtint que des officiers supérieurs (*Lang-tchong*) du ministère des offices, seraient envoyés pour examiner les terres et assister à leur mise en culture. En 1431, des officiers d'un rang plus élevé, ayant le titre de *Chi-lang*, ou vice-présidents de ministère, furent encore envoyés pour rétablir l'ordre dans les colonies du Chan-si, du Chen-si, et des districts de Ning-hia et de Kan-tcheou. En 1432, les troupes cantonnées à Siouen-hoa, furent renvoyées dans les colonies de ce district, sur la proposition du ministre de la population, et malgré la réclamation d'un commandant supérieur. En 1436, 30000 soldats furent réunis pour former des colonies militaires, sur le territoire dépendant du domaine impérial, c'est-à-dire dans la province de la capitale.

La redevance d'approvisionnement, exigée en 1402 de chaque soldat colon, avait été réduite à six décuples boisseaux, par un décret de 1422, pour ceux qui auraient éprouvé des difficultés dans leur travail. Cette quantité était perçue, en dehors des douze décuples boisseaux laissés au soldat pour sa nourriture, sur le lot qu'il cultivait (voyez la page précédente); elle fut appelée l'approvisionnement supplémentaire. Un décret de 1425, statua que toute la récolte de chaque lot cultivé, évaluée à 18 décuples boisseaux, serait portée aux greniers de l'État, sous le nom d'approvisionnement régulier. Puis,

en 1437, on revint sur cette décision qui ôtait au soldat colon, la libre disposition de la portion de grains nécessaire à sa subsistance; et l'on perçut seulement, par chaque lot cultivé, les six décuples boisseaux, représentant l'approvisionnement supplémentaire. En 1442, certaines colonies obtinrent des réductions. Ainsi, la redevance par cent *meou* fut réduite, de six à quatre décuples boisseaux, pour les colonies du district d'Yen-ngan; et de dix à huit pour celles des inspections du Chen-si. En 1447, il y eut aussi diminution de deux décuples boisseaux sur six, pour celles de Khaï-ping. Cependant, le décret qui fixait la redevance n'était pas rapporté. En général, chaque soldat colon devait une redevance de $\frac{5}{10}$ de boisseau par *meou*. En 1445, un inspecteur des colonies de Thaï-thong et de Siouen-hoa, rappela sans succès à l'empereur Yng-tsong, que son prédécesseur Tching-tsou avait supprimé complétement la taxe, en certains cas.

Sous ce prince (1436-1449), beaucoup de chefs de postes militaires s'étaient permis de faire défricher des terres pour leur compte particulier. Au commencement du règne de King-ti (en 1452), elles furent reprises et confisquées, au profit de l'État, par l'inspecteur du Ho-nan et du Chan-si. Un rapport adressé par un autre officier supérieur, déclare que, sur la ligne extérieure des frontières, les terres fertiles, voisines des forts, ont été données à des officiers en faveur à la cour, et converties en fermes particulières; que les autres terres vagues

ont été usurpées par les chefs militaires, de sorte que les soldats ne trouvent plus de terres à cultiver pour leur subsistance. L'inspecteur du Ho-nan et du Chan-si confisqua, au profit de l'État, les terres qui avaient été ainsi usurpées, et défrichées illégalement dans ces provinces. Un décret de l'an 1451 enjoignit de réorganiser les cultures militaires du Koueï-tcheou. En 1454, le ministre de la guerre proposa de former des brigades de colons spéciaux, au lieu d'employer alternativement les soldats à la culture et au service militaire; mais ce projet ne fut pas adopté. Le service des soldats aux frontières était alors distribué par périodes, comprenant six jours de garde et six jours de culture. Il fut ainsi maintenu, pendant les sept années du règne de King-ti, qui succéda à son frère Yng-tsong, prisonnier des Tartares. Comme les frontières étaient menacées d'une invasion, King-ti conserva sous les armes un plus grand nombre de soldats que ne l'avaient fait ses prédécesseurs.

En 1465, les commandants des colonies de Siouen-hoa furent autorisés à vendre une partie des récoltes pour acheter les chevaux destinés au service de l'État. Le règlement du travail fut adouci; les officiers durent se montrer moins sévères. Les soldats colons ne furent pas astreints à rembourser les avances que l'État leur faisait. En 1470, la redevance des colonies militaires d'Yen-ngan, fut réduite à deux bottes de fourrage par cent *meou* (6 hectares). En 1473, des colons civils et militaires furent appelés au sud de Yu-lin; et leur redevance fut encore fixée à 60 boisseaux par cent *meou*.

On lit dans la section des vivres et du commerce, jointe aux Annales des Ming : « Après la période *Tching-tong* (1436-1449), l'organisation des colonies militaires se relâcha graduellement. Cependant, elles donnaient encore les deux tiers de leur produit normal. L'ordre fut ensuite détruit sur beaucoup de points, par les usurpations de terres que se permirent les officiers inspecteurs des troupes. Sous Hien-tsong (1465-1488), on inclinait déjà vers l'exemption complète de redevance; et l'on n'obtint que le dixième de l'ancien produit. Sous le règne suivant (1488-1506), la taxe fut très-légère ».

A cette dernière époque, les livraisons purent être faites, à volonté, en nature ou en argent. On escompta le décuple boisseau, à un prix qui varia d'une province à l'autre, mais qui fut généralement très-faible [1], ce qui indique sans doute que les transports, jusqu'aux lieux de consommation ou de dépôt, étaient très-chers. Il faut rapporter à cette même période un décret rendu, en 1493, pour régler la punition des officiers de colonie, qui n'opéreraient pas exactement leurs livraisons [2]; un autre décret de l'an 1500, qui formule des défenses contre ceux

[1] L'escompte du décuple boisseau fut fixé, en 1489, à $\frac{36}{100}$ d'once d'argent (environ 2 francs 70 centimes) pour les colonies situées autour de Tching-tou, capitale du Ssé-tchouen. Il fut réduit à $\frac{30}{100}$ d'once, en 1504, pour ces mêmes colonies. Il fut réglé à $\frac{25}{100}$ d'once pour les colonies du Fo-kien (1495), à $\frac{20}{100}$ pour les terres ajoutées aux cantonnements militaires de la capitale impériale (1502), et à $\frac{25}{100}$, pour celles du Tché-kiang (1503).

[2] Si la livraison n'était pas complète à la fin de l'année, on retenait les appointements des officiers responsables, chefs de divisions coloniales ou de cantonnements militaires. S'il y avait plus

qui s'emparent des terres appartenant aux colonies; enfin un troisième de l'an 1506, qui prescrit aux chefs de culture d'inscrire, sur des registres, les terres dont ils dirigent l'exploitation. Ce dernier fut la confirmation d'un décret de l'an 1446, qui ordonnait que, dans tous les cantonnements, on écrirait, sur deux registres, le dénombrement des *meou* cultivés, et de leurs récoltes. Un de ces registres devait être délivré à l'administration supérieure; l'autre devait être envoyé au chef-lieu de l'arrondissement civil. Il paraît que ces registres manquaient au ministère de la population, et dans chaque cantonnement[1].

En 1509, il y eut un grand déficit dans l'approvisionnement des frontières. Un inspecteur général des vivres avait retenu des sommes destinées à cet emploi; il avait supprimé une indemnité de transport, allouée aux marchands de grains. Alors l'empereur Wou-tsong envoya des secrétaires impériaux pour mesurer exactement l'étendue cultivée sur les diverses colonies, et il ordonna de percevoir la quantité due. On reconnut que le rendement des colonies du Liao-tong avait diminué d'un tiers, depuis la période *Yong-lo* (1402-1425), quoiqu'elles comprissent 18000 centaines de *meou* (108000 hec-

d'une année de retard, la retenue s'étendait aux intendants supérieurs de la province.

[1] Il y eut aussi, en 1501, un décret, qui autorisa la création de colonies civiles sur une ligne de 200 *li* (environ 20 lieues), à la frontière de Nan-youen (Chen-si), depuis le lac Hoa-ma, en allant à l'ouest, jusqu'au petit lac salé. Elles devaient être protégées par des redoutes, construites de 20 *li* en 20 *li*. Chaque centaine de *meou* était taxée à cinq décuples boisseau de riz, comme redevance annuelle.

tares) de plus qu'à cette première époque. Au lieu de 190000 hommes nourris par 40000 soldats colons, il ne restait sur cette frontière que 80000 soldats qui ne cultivaient plus. Les colons étaient morts, ou avaient déserté. On reconnut aussi que, dans plusieurs exploitations de l'État, les soldats colons s'étaient emparés de terres précédemment cultivées. Chi-tsong décida, en 1527, qu'on accorderait, par homme, le dixième du terrain ainsi occupé; et par famille, deux dixièmes. Le surplus dut être restitué à l'État. Ce décret limita l'étendue que chaque individu pouvait être autorisé à cultiver [1].

En cette même année (1527), 1500 centaines de *meou* furent défrichés, et cultivés, par 3200 colons ramenés dans le Liao-tong. Une opération semblable fut entreprise dans le Kan-sou, avec des gens du Sou-tcheou et du Chen-si. En 1542 et 1544, deux autres lignes de colonies furent établies, sur la frontière du nord. La première comprit 14900 centaines de *meou* (89400 hectares). Le second projet

[1] Avant le règne de Chi-tsong, un décret, de l'an 1443, accorda une augmentation de dix *meou*, à chaque soldat des colonies du Kouang-si et du Koueï-lin. L'excédant des terres disponibles fut alors distribué entre les soldats, à charge de redevance. Par un décret de l'an 1444, des terres incultes du Tché-kiang furent affectées en propriété aux soldats, et aux hommes du peuple, qui s'engageraient à les cultiver. La redevance de ces terres ne devait être réglée qu'après trois ans de jouissance. Un décret de 1491, ordonna de reprendre les terres usurpées dans les colonies du Ssé-tchouen. Un autre, de l'an 1520, répartit à des familles de soldats, les $\frac{7}{10}$ des terres ajoutées aux colonies du Hou-kouang. Cette cession fut faite aux mêmes conditions que celle du Tché-kiang.

embrassait près de 100000 centaines de *meou* (600000 hectares), qui devaient être défrichés par des soldats exemptés de redevance. On faisait ainsi des efforts notables pour augmenter le nombre et l'étendue des colonies. Quant à la redevance exigée par l'État, son chiffre varia sensiblement. D'après le texte (fol. 22), elle fut très-faible, durant les périodes *Hong-chi* (1488-1505) et *Tching-té* (1506-1521). Elle augmenta peu à peu, de 1522 à 1566, pendant la période *Kia-tsing*. L'empereur Mo-tsong, qui régna de l'an 1567 à l'an 1572, ordonna de nouveau que les colonies payeraient, comme redevance d'approvisionnement, un boisseau de blé par *meou* de terre. C'était à peu près le taux primitif de l'an 1402. Aussitôt beaucoup de colons s'enfuirent. Les officiers administratifs (*Lang-tchong*) percevaient d'après la superficie, sans demander s'il y avait ou non des colons sur les lieux, et ils n'obtenaient, chaque mois, que la moitié de la quantité exigée par le décret. Quand des terres comprises dans les colonies des frontières se trouvaient épuisées et improductives, il n'était pas permis de prendre en considération cette circonstance, pour réduire le taux de la redevance. Un officier, ayant le titre de messager impérial, demanda qu'on mesurât le produit des colonies du Ki-tcheou, pour fixer la redevance. Un secrétaire impérial dit que les colonies du Liao-tong étaient à moitié abandonnées.

Un décret, rendu au printemps de l'an 1568, répartit entre des inspecteurs généraux, appelés *Tou-yu-ssé*, la direction des colonies situées sur les neuf

frontières. Les inspecteurs furent au nombre de trois. Le premier eut le Ho-pé (Pé-tchi-li), le Chan-tong, le Ho-nan. Le second eut le Kiang-nan, le Tché-kiang, le Hou-nan, le Yun-nan, le Koueï-tcheou. Le troisième eut le Ho-tong (Chan-si) et le Ssé-tchouen. Ils devaient surveiller simultanément les cultures et les salines. Déjà, dès l'an 1550, la direction des colonies situées au nord du Pé-tchi-li et du Chan-si, avait été attribuée à deux délégués, habitués aux travaux de culture. Ce décret de l'an 1568, qui réorganisait la direction des colonies, fut modifié dans l'automne de la même année. Un des inspecteurs généraux, nommé Chang-pong, fut seul conservé comme directeur général des neuf frontières. On plaça au-dessous de lui des inspecteurs chargés de faire des rapports sur la situation des diverses colonies, et d'indiquer les moyens de l'améliorer. Le nombre de ces inspecteurs varia selon les provinces. Quelque temps après, Chang-pong fut dénoncé et destitué; aussitôt on supprima sa charge.

A la même époque, des parts de cinquante *meou* sur 1000, furent attribués comme encouragement à chaque chef de colonie, dans les districts de Siouen-hoa et de Thaï-thong. En 1570, il fut ordonné de ne rien percevoir, sur les terres des frontières qui seraient défrichées sans subvention pécuniaire de l'État. En 1577, Chin-tsong ordonna d'activer l'exploitation des colonies ouvertes dans les deux districts de Tong-yang et de Hoaï-ngan, province du Kiang-nan. En même temps, sur la proposition des gouverneurs du Chan-tong et du Fo-kien, on en-

treprit des cultures dans plusieurs des îles qui bordent la côte orientale du Chan-tong. Quelques-unes de ces opérations réussirent. D'autres furent bientôt abandonnées. Lorsqu'on dirigea une expédition contre les Japonais qui ravageaient la Corée (1596), plusieurs officiers proposèrent d'établir de nouvelles colonies dans le Liao-tong, en y employant les soldats occupés à la culture, ou au pacage des bestiaux, dans la province de la capitale. Ils citèrent l'exemple des premiers empereurs des Ming, qui employaient les trois quarts de leurs troupes à des travaux de culture. Malgré ces propositions et ces ordonnances, l'ordre ne se rétablissait pas dans les colonies militaires ou civiles. Les officiers, découragés, disaient que les premiers empereurs des Ming avaient seuls été capables de soutenir ce système, qu'ils avaient créé.

La continuation de Ma-touan-lin, présente, aux derniers folios du kiven v, deux cadastres des colonies établies, dans tout l'empire, sous la dynastie des Ming. Le premier, appelé cadastre primitif, doit être rapporté à la fin du XIVe siècle, ou au commencement du XVe, époque du règlement général, promulgué par l'empereur Tching-tsou. Le second, fut exécuté pendant le long règne de l'empereur Chi-tsong (1522-1565), et doit ainsi correspondre au milieu du XVIe siècle. Celui-ci indique, outre la mesure des terres, les produits que rendaient alors la plupart des colonies. J'ai réuni, dans le tableau suivant, les nombres fournis par ces deux cadastres.

Voyez le tableau ci-après.

NOMS ET SITUATION DES COLONIES.	PREMIER CADASTRE. (DE LA FIN DU XIVe SIÈCLE AU MILIEU DU XVe.)	DEUXIÈME CADASTRE. (AU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE.)	PRODUIT À L'ÉPOQUE DU SECOND CADASTRE.
Les 54 cantonnements de la capitale du nord (Pé-king).....	6338,51 *king* ou centaines de *meou*.	5052,85 *king* ou centaines de *meou*. La superficie fut augmentée en 1579.	28002,6 décuples boisseaux. Produit depuis cette époque. { 21791,2 onces d'argent. 56940 enfilades enbillets *tchao*.
Les 42 cantonnements de de la capitale du midi (Nan-king).....	9368,79	22696,66	151525 décuples boisseaux. 10266,4 onces d'argent.
Divers cantonnements autour de la capitale centrale Foung-yang.....	7953,68		
Garnisons du Pé-tchi-li..	10064,25	43678,46 La superficie fut augmentée dans la période *u an-li* (1573-1620).	219781 décuples boisseaux. Produit depuis cette époque. { 40,462,7 onces d'argent. 221,453 bottes de foin vert. 10,187 bottes de foin en granges.
Garnisons du Nan-tchi-li (Kiang-nan).....	27041,04	48818,36	427437,5 décuples boisseaux. 6,3 onces d'argent.
Commandemt de Ta-ning.	2126,76		
Commandement de Wan-Thsiouen (département			

(Sans indication de garnisons ou districts militaires.) Tché-kiang.	2274,19		2390,60	68296
Hou-kouang	11315,25		50749,72	387545
Ho-nan....	36390,17		55598,23	333589
Kiang-si...	5623,41		5471,29	21504,6
Chen-si....	42456,72		168404,04	823204,6
Kouang-si	513,40	* Nombre déduit du nombre brut 4610 en retranchant les terres vagues ou cédées aux villages.	2913,37*	34495
Chan-tong	2006		18487,49	83348
Liao-tong..	12386		29158,66	253201
Chan-si	12963,08		33714,88	101098 plus 1,027,8 onces d'argent. 1240 bottes de foin, plus 16,2 onces.
Inspection du nord du Chan-si. — District militaire du Thaï-thong..	10118,20		28590,34	122438 décuples boisseaux.
Sé-tchouen et inspection de la frontière.....	659545,26	Plus en pacages.	12966,29	
			48864,10	294339 décuples boisseaux pour 38 localités.
Fo-kien.....	3774	Plus en jardins, aires, granges..	1,900	
Inspection militaire sur le bord des montagnes. — Les deux ensemble....	1607,37		8693,22	151804
Yun-nan.....	10877,43		11171,54	389992
Kouei-tcheou	9339,29		3921,11	93810
	901148,52 (5406891,12 hectares.)		699933,57 en ayant égard aux réductions. (4199601,42 hectares.)	

La somme des nombres du second cadastre, est inférieure d'environ 203000 centaines de *meou*, à celle du premier. Cette différence provient surtout de l'énorme réduction des colonies du Ssé-tchouen; car les autres provinces offrent, au contraire, une augmentation notable, de la première à la seconde époque. La diminution du chiffre total, fut encore plus sensible sous l'empereur Chin-tsong, qui régna de l'an 1573 à l'an 1620. La section des vivres et du commerce, annexée aux Annales des Ming, dit que l'on fit, sous ce prince, un recensement de toutes les terres cultivées en colonie, et que l'on trouva environ 644000 centaines de *meou*. Il y avait donc, dit le texte, une diminution de 249000 centaines de *meou*, comparativement au cadastre exécuté pendant le règne du premier empereur des Ming. La différence était même de 257000 centaines de *meou*, si l'on prend le nombre exact de ce cadastre, au bas de la première colonne du tableau précédent. On peut remarquer que, d'après ce tableau, la plus grande partie des colonies, étaient placées sur les frontières, et cultivées par les soldats. En effet, par le développement progressif de la population agricole, il y avait, dans les provinces de l'intérieur, moins de terres vagues ou marécageuses, à faire défricher par des colonies civiles. Le système des cultures par colonie, était principalement employé, pour économiser sur les frais du transport des vivres nécessaires aux troupes qui gardaient les frontières.

Après le règne de Chin-tsong, une vaste opéra-

tion fut commencée en 1622, pour coloniser les terres vagues du littoral, compris entre Ho-kien et Thien-tsin, jusqu'à Chan-haï, le long du golfe du Pé-tchi-li. Un officier de la cour, auteur de la proposition, fut chargé de son exécution, et autorisé à y employer 13000 familles du Liao-tong, qui avaient été transportées en dedans de la frontière. Il les répartit dans les arrondissements de Chun-tien, Yong-ping, Ho-kien, Pao-ting, qui avaient reçu, 350 ans auparavant, les premières colonies militaires de la dynastie des Youen. Il dépensa 6000 onces d'argent (environ 45000 francs), fournies par le trésor public, pour acheter 120000 *meou* (7200 hectares) de terres possédées par des particuliers; et il les réunit à des terres vagues, et à des landes incultes, ce qui forma une superficie de 180000 *meou* (10800 hectares). Il y appela des cultivateurs, en leur avançant des vivres, des instruments aratoires, des bœufs, des semences; il fit creuser des canaux, élever des digues, et dirigea tous les travaux de construction et de culture. La dépense totale monta à 26000 onces (environ 200000 francs), et produisit une récolte annuelle de 55000 décuples boisseaux. Une partie de cette récolte, fut employée pour nourrir 3000 soldats, qui défendaient le littoral contre les pirates. Cette opération fut continuée par le fils du premier directeur. Les terres défrichées formèrent, sous la dynastie Man-tchoue, un nouvel arrondissement; et Thien-tsin devint l'entrepôt maritime du Pé-tchi-li.

Je citerai encore un projet de colonies pour le Koueï-tcheou, présenté en 1625, après la défaite des Miao, sauvages habitants de cette province centrale; une délibération du ministère de la population en 1634, pour la réorganisation des colonies militaires; enfin un long rapport adressé, en 1637, par le gouverneur du Chen-si, sur les récoltes des trois cantonnements militaires de Si-ngan-fou. Le désordre des colonies ne pouvait plus alors être arrêté par des délibérations, ni des rapports. Il n'était qu'une conséquence du désordre général qui se manifestait par des insurrections continuelles. Les troubles ne cessèrent qu'à l'arrivée des Mantchoux, qui entrèrent en Chine en 1644, la conquirent, et fondèrent la dynastie actuelle.

DYNASTIE MANTCHOUE.

Les documents qui constituent les Annales officielles de cette dynastie n'ont pas encore été publiés. Conformément à l'usage consacré en Chine, ils doivent, pendant toute sa durée, rester dans les archives de la couronne. On ne peut donc pas s'en servir pour continuer l'exposé historique que j'ai tracé jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Mais on voit, dans les mémoires des missionnaires, que les empereurs mantchoux ont trouvé utile de conserver le système de culture par cantonnement, pour nourrir leurs troupes; et l'on peut même avoir une statistique récente de ces exploitations, en consul-

tant, à notre Bibliothèque nationale, un vaste recueil de statuts administratifs, intitulé *Thaï-thsing-hoeï-tien*, qui a été imprimé entre les années 1812 et 1820, sous le règne de l'empereur Kia-king. Les éléments de cette statistique sont consignés dans le kiven XI, qui présente, pour chaque province, le dénombrement de la population, le cadastre des terres, et la répartition des impôts. M. Pauthier a publié, en 1841, une traduction de ce kiven, sous le titre de *Documents statistiques et officiels sur l'empire de la Chine*. Je me suis borné à en extraire les nombres qui se rapportent aux cultures par cantonnement, *Tun-tien*, et je les ai réunis dans un tableau qui terminera mon Mémoire.

Cette dénomination, *Tun-tien*, qui a été appliquée aux colonies civiles comme aux colonies militaires, sous les deux dynasties précédentes, désigne spécialement, dans le kiven XI du *Thaï-thsing-hoeï-tien*, des colonies militaires permanentes, dont le produit est attribué à l'administration militaire ou à l'administration civile; et aussi des réunions de terres, concédées à des familles astreintes au service militaire. Cette explication est donnée au folio 9 r., dans un passage qui doit se traduire ainsi : « Les champs cultivés par cantonnement (*Tun-tien*) sont les champs cultivés par des troupes, dans les postes militaires (*Veï-so*). Il y en a sur lesquels, conformément à l'ancien règlement, la redevance en grains, ou en argent, est régulièrement perçue pour les commandants des postes militaires. Il y en a, dont la redevance est at-

tribuée, par une modification du règlement, aux magistrats des arrondissements civils. Tous sont appelés champs cultivés par cantonnement. Parmi eux, ceux qui sont cultivés par succession (de père en fils), sont aussi appelés terres concédées aux militaires. En outre, dans les districts de I-li, Ouroumtsi, Tourfan, Hami, Tou-pou-to et autres, il y a les champs cultivés en cantonnement, par les soldats du camp d'Youen, et par les Kien-fan. Dans le département de Meou-kong (*Sse-tchouen*), il y a les champs cultivés en cantonnement, par les gens de race étrangère (*Fan-min*). »

On lit, dans le kiven XV du *Thaï-thsing-hoeï-tien*, que le règlement du taux de la redevance, pour toutes les cultures militaires (*Tun-tien*), est attribué à l'une des quatorze divisions administratives du ministère du revenu, celle qui a le nom du Yun-nan [1] : il n'y a aucun détail joint à ce simple énoncé.

Une autre division, la quatrième du ministère des travaux publics (*Kong-pou*), est appelée division des cultures par cantonnements (*Tun-tien*); mais les fonctionnaires et les employés qui en font partie, ont une nature de service qui ne paraît guère s'accorder avec cette dénomination. En effet, d'après le texte, ils s'occupent spécialement des tombes de la famille impériale, qui sont placées dans un ter-

[1] Chacune de ces quatorze divisions joint ainsi, à la perception des impôts, dans la province dont elle porte le nom, le contrôle d'une branche d'impôts applicable à tout l'empire.

rain réservé, situé à quelque distance de la capitale. Ils dirigent la construction et la réparation de ces tombes, ainsi que des bâtiments où logent les conservateurs et gardiens; ils règlent aussi les semences des champs qui sont compris dans ce terrain réservé, et qui sont cultivées en régie. C'est là, peut-être, ce qui doit expliquer le titre de cette division ministérielle; car le texte ne lui attribue aucune sanction relative aux constructions ou aux travaux des colonies militaires, qui ont un développement considérable, comme on en pourra juger par le tableau suivant :

TABLEAU CADASTRAL

DES COLONIES MILITAIRES DE L'EMPIRE CHINOIS POUR L'ANNÉE 1812.

PROVINCES où ELLES ÉTAIENT SITUÉES.	NOMBRES DE *KING* (100 *MEOU*).	PRODUIT DE LA REDEVANCE en ARGENT.	en GRAINS.	en FOURRAGES.
		onces.	décuples boisseaux.	bottes***
Chan-tong.....	29455,18	61808	.....	.....
Chan-si.....	29811,03	20077	13215 1re qualité. 14541 toute qual.	19185
Ho-nân.....	60044,19	183751	.....	
Kiang-sou.....	25869,78	65958	46431 1re qualité.	
Ngan-hoeï.....	41686,50	107337	26968 1re qualité. 52598 2e qualité.	
Kiang-si.....	5711,68	48403	.....	
Fo-kien.....	7875,10	39049	25225 1re qualité.	
Tché-kiang.....	1173,04	21231	.....	
Hou-pé.....	20471,70	52389	.....	
Hou-nân.....	30988,12	98985	211 q. mêlée.	
Chen-si.....	40074,23	56713	129616 1re qualité.	9581
Kan-sou.....	96412,43	15437	462883	4,857875
Dépendances du Kan-sou, Hami, Tourfan, I-li, etc.	1588,33	.....	103507 104565 **	10448
Ssé-tchouen.....	1842,73	.....	1295	
Kouang-tong.....	5287,70	118	91811 1re qualité.	
Kouang-si.....	0	.....	.....	
Yun-nân.....	9150,48	71631	27217 1re qualité.	
Koueï-tcheou.....	631,56	.....	5500 1re qualité.	
Pe-tchi-li *.....	Nombre non indiqué par le texte.	Nombres non indiqués par le texte		

* Il donne en bloc, pour cette province, la superficie et le produit des terres du peuple et des colonies.

** Provenant des colonies musulmanes d'I-li et de Tourfan.

*** Le produit total des colonies militaires comprend, en outre, celui de droits perçus en argent sur la pêche, les mines, les cultures du thé, les grands roseaux ou bambous. Ces droits sont appelés *droits mêlés*.

La somme de la seconde colonne de ce tableau, est 408069 *king* et 68 *meou*. En supposant que la superficie inconnue des colonies du Pe-tchi-li soit à peu près la même que celle des colonies exploitées dans les deux provinces voisines, le Chan-tong et le Chan-si, les colonies de tout l'empire comprendraient approximativement 438000 centaines de *meou*, soit 2628000 hectares. Ce nombre n'est que les $\frac{2}{3}$ de celui que présente le cadastre du XVIe siècle, sous les Ming. Il n'est pas même la moitié du nombre fourni par le cadastre dressé à la fin du XIVe siècle. Mais il représente encore une superficie très-étendue de terres, cultivées en colonie.

Dans toutes les provinces de l'intérieur, la totalité ou la plus forte partie de la redevance est payée en argent. Si l'on divise les sommes perçues dans les différentes provinces par le nombre des *king* cultivés, le quotient représentera la redevance en onces d'argent, payée par chaque *king* ou centaine de *meou*. Ce quotient est successivement :

2,1 pour les colonies du Chan-tong;
3,06 pour celles du Ho-nan;
8,47 pour celles du Kiang-si;
18,10 pour celles du Tche-kiang;
2,56 pour celles du Hou-pé;
3,20 pour celles du Hou-nan;
8 environ, pour celles du Yun-nân.

En calculant de même la redevance en grains payée par *king*, dans d'autres provinces, on trouve des variations semblables. Elles doivent sans doute s'expliquer par le plus ou le moins de fertilité des

terres cultivées. On peut aussi présumer, avec vraisemblance, que les nombres du texte représentent, tantôt le produit total des cultures, tantôt ce produit, moins les quantités laissées aux soldats colons pour leur consommation. Nous avons vu ces deux modes de perception, alternativement employés sous la dynastie Ming. Cette présomption s'accorde avec la remarque du folio 9 r°, qui distingue plusieurs espèces de cultures par cantonnement (*Tun-tien*), et qui attribue leurs produits, tantôt aux commandants des postes militaires, tantôt aux magistrats des arrondissements civils.

Les faits et les nombres réunis dans ce mémoire attestent que les différentes dynasties qui se sont succédé sur le trône de la Chine, ont fréquemment employé le système des colonies militaires et des colonies agricoles, pour utiliser de vastes étendues de terrains improductifs. Les colonies militaires étaient généralement divisées par cantonnements, groupées autour d'un poste central, et défendues par des redoutes. Les colonies agricoles, ou composées de gens du peuple, étaient divisées en villages et en communes, avec des pavillons pour leurs chefs. Après quelque temps d'exploitation, elles constituaient des arrondissements, des districts, administrés suivant le mode uniforme appliqué à tout l'empire. J'ai présenté, dans mon Mémoire, l'extrait de tous les édits qui ont été publiés, à diverses époques, pour régler les avances de l'État et la répartition des lots de terre, le mode de perception des produits, les droits et les devoirs des chefs. Ces dispo-

sitions réglementaires ont, sans doute, été utiles; mais la modération de la redevance, la persévérance des colons, la bonne conduite des chefs, ont été les causes principales du succès. Ainsi, l'on a vu que les colonies militaires ont généralement réussi, quand elles ont été soumises à une redevance modérée envers l'État, et dirigées par des officiers actifs et désintéressés. On a vu aussi, que les colonies formées avec des familles du peuple, n'ont réussi que lorsque celles-ci travaillaient librement; étant excitées, par la promesse de posséder, moyennant une faible redevance, le sol qu'elles défrichaient. Cette seconde catégorie comprend une partie des cultures exécutées actuellement, sous les Mantchoux, par des familles astreintes au service militaire. Quand les travailleurs ont été amenés par réquisition forcée, ou astreints à une redevance trop forte, ou vexés par leurs chefs, ou mal défendus contre les maraudeurs ennemis, le résultat a toujours été désavantageux.

Ces conditions de succès ou d'insuccès, se retrouvent dans l'histoire de tous les essais du même genre, qui ont été faits par des peuples européens. Il me semble cependant utile de les rappeler; et je répéterai encore une fois, en terminant ce long mémoire, que la modération de la redevance, la bonne direction des travaux, l'aptitude et le contentement des travailleurs, feront toujours plus, pour la réussite de ces entreprises, que la perfection des règlements élaborés dans les bureaux des ministères.

BIBLIOGRAPHIE.

The Gulistan (Rose-garden) of shekh Sadi of Shiras, a new edition carefully collated with original mss. by E. B. Eastwick, M. R. A. S. professor of oriental languages in the East-India college at Haileybury. Hertford, 1849, in-8° de 378 pages.

Une des difficultés matérielles qu'offre l'étude de la plupart des langues de l'Orient, c'est la cherté et la rareté des livres élémentaires. L'étude du persan se signale surtout par ce double inconvénient. Il n'y avait jusqu'ici, pour apprendre cette langue, que des grammaires anglaises ou latines; et les volumineux et coûteux dictionnaires de Castel, de Meninsky, de Richardson et l'insuffisant vocabulaire d'Hopkins, sont encore les seuls lexiques dont on puisse se servir. Mon édition française de la Grammaire de W. Jones a déjà rendu plus abordable en France l'étude du persan, à laquelle les belles et savantes publications de l'Histoire des Mongols par M. Quatremère, et du Livre des Rois par M. Mohl, avaient attiré de nouveaux adeptes.

J'ai à signaler aujourd'hui aux lecteurs du Journal asiatique une publication qui a une importance réelle pour l'étude de la langue dont il s'agit. C'est une édition du *Gulistan* de Saadi, accompagnée du vocabulaire de tous les mots du texte, par M. Eastwick, habile orientaliste, connu par plusieurs travaux d'érudition, et, entre autres, par la traduction anglaise de la Grammaire comparée de Bopp.

Il a été donné plusieurs éditions du *Gulistan*, la plus populaire et la plus remarquable, peut-être, des productions de la littérature persane. Mais l'édition de M. Eastwick me semble

la plus correcte et la meilleure, et elle est la seule dont l'usage convienne aux étudiants, parce qu'elle est la seule dans laquelle on ait employé des signes orthographiques propres à éclaircir le sens, la seule qui soit accompagnée d'un vocabulaire où tous les mots du texte sont fidèlement expliqués, la seule enfin qui soit *expurgée*.

Les changements introduits dans cette édition, lesquels sont presque tous des améliorations, s'élèvent à deux cent cinquante-deux, dont M. Eastwick a eu soin de nous donner la liste, afin qu'on pût acquérir facilement la preuve de la supériorité de son édition sur les éditions précédentes. Ces améliorations ont été faites d'après les manuscrits de la bibliothèque de la Compagnie des Indes, et ceux du collége d'Haileybury. A la vérité, un bon nombre de ces leçons avaient déjà été adoptées, d'après l'indication de l'illustre S. de Sacy, dans l'édition lithographiée que M. Semelet a donnée du *Gulistan*, en 1828. Mais cette édition, qui était littérairement la meilleure avant la publication de celle-ci, n'offre malheureusement que l'autographie d'une écriture tout à fait européenne, et elle est, je crois, peu connue. Sans doute elle n'est pas parvenue à la connaissance de M. Eastwick, et ainsi ce savant orientaliste conserve le mérite de toutes les améliorations qu'il a admises, lesquelles, en effet, ont été nouvelles pour lui.

Un grand succès ne peut manquer à une telle publication, et une seconde édition deviendra bientôt, sans doute, nécessaire. Dans ce cas, je prendrai la liberté de proposer à M. Eastwick deux petites additions dans l'intérêt des étudiants : 1° de faire précéder, dans le vocabulaire, chaque mot persan ou arabe des initiales P ou A, et d'indiquer toujours la racine des mots arabes; 2° de donner, comme il a été fait pour les *Poésies de Wali*, le tableau des mètres de tous les vers du *Gulistan*, ce qui est plus simple que de les indiquer au bas de chaque page comme l'a fait M. Semelet.

J'ai dit que les changements introduits dans l'édition de M. Eastwick étaient presque tous des améliorations : je dois

m'expliquer sur cette réserve. D'abord, j'approuve entièrement le retranchement des récits et des passages licencieux. Je suis même étonné qu'aucun éditeur n'ait encore songé à faire ces suppressions. Quant aux nouvelles leçons qui ont été adoptées, plusieurs ne doivent être considérées que comme des variantes et non comme des corrections, et il y en a un petit nombre auxquelles je ne puis donner mon assentiment. Telles sont celles-ci :

P. 17, lig. 6 de la préface, on lit تقصیری و تقاعدی, au lieu de تقصیر و تقاعدی. La même correction a été faite dans l'édition de M. Semelet, mais je préfère l'ancienne leçon. Il est, en effet, plus régulier de ne pas répéter l'*yé* d'unité non plus que le را du datif et de l'accusatif après chacun des mots qui sont joints par une conjonction copulative: de même qu'en anglais on ne répète pas les prépositions.

P. 17, lig. 2 du Gulistan, on lit حجاج بن یوسفرا خبر کردند, au lieu de حجاج یوسف بخواندش. Cette leçon a été aussi adoptée avec raison par M. Semelet, mais il n'a pas ajouté بن, qui est en effet inutile; car, en persan, l'*izafat* remplace ce mot. En effet, حجاج یوسف *Hajjâj-i Yûçuf* signifie aussi bien « Hajjâj fils de Yuçûf », que حجاج بن یوسف *Hajjâj ben Yûçuf*.

P. 117, lig. 9, on lit مجاورت خلدان, mais je préfère l'ancienne leçon مجاورت خلان, « la compagnie des amis », ou mieux encore, comme dans M. Semelet, محاورت خلان, « la conversation des amis ».

P. 148, lig. 16, on lit یکی از ملوك عربرا, mais je préfère la leçon des anciennes éditions, یکی را از ملوك عرب, laquelle est plus conforme à l'usage persan, et parce que nombre d'anecdotes du *Gulistan* commencent précisément par cette expression : یکی را, etc. « à un », c'est-à-dire « relativement à un », etc.

P. 197, lig. 5, on lit, dans la nouvelle édition, از خاکی, mais il fallait conserver l'ancienne leçon از خاك, que la mesure du vers exige.

Je demande pardon à M. Eastwick de mes observations minutieuses, mais elles lui prouveront le grand intérêt que je porte à son travail et le soin que j'ai mis à l'examiner. Je n'hésite pas, du reste, à dire, en terminant, qu'il a rendu par cette publication un véritable service à ceux qui désirent s'occuper de la langue persane, et que son travail sera même fort utile à ceux qui la connaissent déjà et auxquels le *Gulistan* est familier.

GARCIN DE TASSY.

Les lecteurs de ce Journal apprendront sans doute avec plaisir qu'un des membres les plus distingués de la Société asiatique, M. Falconer, dont les extraits du *Bostân* de Saadî sont entre les mains de tous les orientalistes, a mis sous presse, depuis assez longtemps, le *Salmân o Absâl* de Jâmî, c'est-à-dire le second des sept poëmes qui forment la célèbre collection intitulée *Haft Aurang*. Nous avons eu l'occasion de parler du *Tuhfat ulahrar* ou *Présent des nobles*, c'est-à-dire du premier de ces poëmes, lequel a été publié il y a deux ans par le même éditeur. Nous ne manquerons pas de consacrer une annonce bibliographique à celui dont il s'agit aujourd'hui, aussitôt qu'il aura paru; et nous espérons que les cinq autres poëmes pourront être publiés les uns après les autres sans interruption, conformément à l'intention de notre savant confrère.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 1850.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu ; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de la guerre, qui demande à la Société quelques numéros du Journal asiatique, contenant des articles importants pour la législation en Algérie. Ces numéros du Journal seront envoyés à M. le Ministre.

M. le baron de Muller écrit pour remercier la Société de sa nomination comme membre de la Société.

Mirza Kazem Beg, professeur de mongol à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg, est nommé membre de la Société.

M. Kazimirski met sur la table le Catalogue des livres légués à la Société par M. Fauriel. Ce Catalogue est renvoyé à la Commission des fonds.

M. Mohl fait, au nom de la Commission des fonds, un rapport sur une proposition de l'agent général, qui offre d'augmenter le local de la Société, moyennant une augmentation du loyer. La Commission ne croit pas pouvoir donner suite à cette proposition, et le Conseil passe à l'ordre du jour.

M. Dulaurier lit des fragments de sa traduction de Mathieu d'Édesse, historien arménien.

LIVRES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Bericht, etc.* Rapport sur l'ouvrage de M. Charrière, intitulé : *Négociations de la France dans le Levant,* adressé à l'Académie des sciences de Vienne, par M. de HAMMER-PURGSTALL, in-8°.

Par le même. *Bericht, etc.* Rapport sur les ouvrages imprimés ou lithographiés à Constantinople dans les années 1845, 1846, 1847 et 1848, adressé à l'Académie des sciences de Vienne, par le même. Trois cahiers, pages 1 à 55, in-8°.

Par l'auteur. *Abhandlung über die Siegel der Araber, Perser und Turken.* Sur les sceaux et cachets en usage chez les Arabes, les Persans et les Turcs, par M. de HAMMER-PURGSTALL. Vienne, 1850, in-8°.

Par l'auteur. *Dell' uso cui erano destinati i vetri con epigrafi cufiche.* Sur l'usage des verres avec des inscriptions cufiques, par M. Ch. Octave CASTIGLIONI. Milano, 1847, in-4°, brochure.

Par l'auteur. *Quelques réflexions sur la conjugaison et les pronoms dans les langues sémitiqnes,* par M. DERENBOURG. (Extrait du *Journal asiatique,* in-8°.)

Par la Société orientale-allemande de Leipzig. Le premier cahier du IVe volume du Journal de cette Société : *Zeitschrift, etc.*

Plusieurs numéros du *Moubacher,* en arabe et en français.

Plusieurs numéros du *Moniteur du Caire.*

Le *Journal des Savants* du mois de mars.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MAI 1850.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre du Ministre de la guerre, par laquelle le Ministre remercie la Société de l'envoi du

Mémoire sur la marche et les progrès de la jurisprudence musulmane parmi les sectes orthodoxes.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Antony Troyer, par laquelle ce savant annonce à la Société, qu'ayant reçu de l'Inde un manuscrit complet de l'Histoire du Kachemir, par le pandit Kalhana, il est prêt à continuer l'édition de cette histoire, dont il a déjà été publié deux volumes aux frais de la Société. La lettre est renvoyée à la Commission des fonds.

M. Frédéric Pertazzi, orientaliste de Vienne, est présenté, pour être reçu membre de la Société asiatique, par MM. Mohl et Kazimirski.

M. Mohl, retenu chez lui par une indisposition, informe la Société qu'il présentera le budget de l'année 1849 et celui de 1850 à la séance du mois de juin, à laquelle on pourra fixer le jour de la séance générale.

M. Vaïsse donne lecture d'une note relative à un passage du Traité de rhétorique de Moïse de Khorène, dans lequel il est question de la tragédie d'Euripide, *les Péliades*.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'Institut. *Journal des Savants*, cahier d'avril.

Par l'auteur. Éloge de M. Ballanche, lu le 28 mai 1848 à la Société littéraire de Louvain, par M. Nève. Louvain, 1850.

Par la Société de géographie. Le cahier pour les mois de février et de mars 1850, du Bulletin de la Société.

Un numéro du *Mobacher*.

CORRECTIONS.

Cahier d'avril, page 298, note 1, ligne 2, au lieu de *Abraham*, lisez *Salomon*.

Page 329, note 1, ligne 4 d'en bas, au lieu de *remplace*, lisez *renforce*.

FIN DU TOME XV.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XV.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

Pages.

Le siècle des Youên, ou Tableau historique de la littérature chinoise, depuis l'avénement des empereurs mongols jusqu'à la restauration des Ming. (Bazin.) — 1er article..... 5
2e article..... 101
Rapport général sur les résultats d'un voyage littéraire en Géorgie. (Brosset.)..... 48
Quelques réflexions sur la conjugaison et les pronoms dans les langues sémitiques. (Derenbourg.)..... 86
Notice sur la marche et les progrès de la jurisprudence parmi les sectes orthodoxes musulmanes. (Mirza Kazem Beg.)... 158
Observations sur le Feu grégeois. (Quatremère)..... 214
Nouvelles observations sur le Feu grégeois. (Reinaud.)..... 371
Notice biographique sur Si Mohammed Ben-Bou-Diaf. (A. Cherbonneau.)..... 275
Notice sur Abou'l-Walid Merwan ibn-Djanâ'h et sur quelques autres grammairiens hébreux du xe et du xie siècle. (Munk.) 297
Mémoire sur les colonies militaires et agricoles des Chinois. (Édouard Biot.) 1er article..... 338
2e et dernier article..... 529
Les Akhdam de l'Yémen, leur origine probable, leurs mœurs. (Th. Arnaud et A. Vayssière.)..... 376
Recherches analytiques sur les Inscriptions cunéiformes du système médique. (Fr. de Saulcy.) 2e Mémoire..... 397

BIBLIOGRAPHIE.

The Gulistan, etc. a new edition, by E. B. Eastwick. (Article de M. Garcin de Tassy.)..... 596

NOUVELLES ET MÉLANGES.

Procès-verbal de la séance du 14 décembre 1849..... 98

Pages.
Procès-verbal de la séance du 11 janvier 1850 287
Procès-verbal de la séance du 8 février 1850 288
Lettre adressée à M. Reinaud par M. Renan, chargé, conjointement avec M. le docteur Daremberg, d'une mission scientifique 290
Deuxième lettre de M. Renan à M. Reinaud, membre de l'Institut 387
Procès-verbal de la séance du 8 mars 1850 393
Lettre de M. Cherbonneau à M. le Rédacteur du Journal asiatique 395
Procès-verbal de la séance du 13 avril 1850 600
Procès-verbal de la séance du 10 mai 1850 601

JOURNAL ASIATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XVI

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ PAR MM.

BAZIN, BIANCHI, BOTTA, BURNOUF, CAUSSIN DE PERCEVAL, D'ECKSTEIN
C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, FRESNEL, GARCIN DE TASSY
GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER-PURGSTALL, STAN. JULIEN
MIRZA A. KASEM-BEG, J. MOHL, S. MUNK, REINAUD
L. AM. SÉDILLOT, DE SLANE, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XVI

PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC L

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1850.

NOTICE

SUR

ABOU'L-WALID MERWAN IBN-DJANA'H

ET SUR

QUELQUES AUTRES GRAMMAIRIENS HÉBREUX

DU Xe ET DU XIe SIÈCLE,

SUIVIE DE L'INTRODUCTION

DU *KITAB AL-LUMA'* D'IBN-DJANA'H,

EN ARABE AVEC UNE TRADUCTION FRANÇAISE,

PAR S. MUNK.

(Suite. Voir le cahier d'avril.)

Ibn-Ezra, en donnant la série des anciens grammairiens, en nomme huit qui précédèrent Ibn-Djanâ'h, et qu'il énumère dans l'ordre suivant: 1° Sâadia; 2° un grammairien anonyme de Jérusalem; 3° Adonîm ben-Tamîm; 4° Iehouda ben-Karîsch; 5° Mena'hem ben-Sarouk; 6° Adonîm ben-Labrât; 7° Iehouda ben-David 'Hayyoudj; 8° Hâya Gaon[1].

[1] Voyez l'Introduction du livre *Môznaïm;* tout le passage a été reproduit par M. Dukes, *Beitræge,* II, p. 2 à 5. Comparez Wolf, *Biblioth. hebræa,* t. I, p. 337; t. II, p. 595.

Ibn-Ezra a suivi très-probablement l'ordre chronologique [1]; mais les six premiers sont à peu près contemporains. M. Dukes, ayant donné des notices plus ou moins complètes sur tous les grammairiens cités par Ibn-Ezra, nous renvoyons au recueil que ce savant a publié en commun avec M. Ewald, et nous nous contentons de donner ici quelques détails complémentaires.

Quant à Saadia Gaon, ses titres comme exégète et grammairien ont été appréciés dans ces derniers temps par plusieurs écrivains, autant que le permettaient les documents qui nous restent [2]. Nous pouvons donc nous dispenser de nous étendre davantage sur cet auteur.

[1] Nous devons faire remarquer que Iehouda ben-Iasous, placé par Ibn-Ezra *après* Iehouda ben-Bileam, est cependant cité par ce dernier, dans le Traité des verbes dérivés de substantifs, à l'article דגה. Les deux auteurs étaient probablement contemporains.

[2] Voyez ma Notice sur R. Saadia Gaon et sa version arabe d'Isaïe (dans le tome IX de la Bible de M. Cahen); les extraits de sa version des Psaumes et du livre de Job, donnés par M. Ewald, *Beitræge*, t. I, et l'article très-développé que M. Dukes a consacré à Saadia, *ibid.* t. II; enfin, un excellent article de critique, par M. Geiger, dans le recueil publié par ce savant, sous le titre de *Wissenschaftliche Zeitschrift für jüdische Theologie*, t. V, p. 262 et suiv. — Le premier travail critique sur la vie et les écrits de Saadia, et qui a été complété par les écrits que nous venons d'indiquer, est dû au savant rabbin de Prague, M. Rapoport, et a été inséré dans le recueil hébreu בכורי העתים, « Prémices des temps », année 5589 (1829). — Je ferai observer à cette occasion que le שיר על האותיות (petit poëme qui indique combien de fois chaque lettre de l'alphabet se trouve dans la Bible), que M. Dukes croit apocryphe (*Beitræge*, II, p. 101), et qui, selon lui, serait mentionné pour la première fois par le grammairien Elias Levita, au XVIe siècle, est déjà cité,

Le grammairien anonyme de Jérusalem, qui, selon Ibn-Ezra, composa huit livres de grammaire, *précieux comme le saphir*, est aussi cité sans nom par Iehouda ben-Bileam, qui lui emprunte l'explication de l'adverbe מַדּוּעַ *pourquoi*[1]. On voit que le nom de ce grammairien n'était pas connu à la fin du XIe siècle; il n'est point mentionné par les auteurs plus anciens que nous avons pu consulter.

Nous essayerons ici, pour la première fois, de donner quelques détails sur Adonîm ben-Tamîm, appelé aussi *Dounasch*, dont, jusqu'ici, on ne connaît guère autre chose que le nom, et sur lequel on a accrédité, dans ces derniers temps, une opinion erronée, selon laquelle cet auteur serait le même

au commencement du XIVe siècle, comme œuvre de Saadia, dans l'ouvrage cabbalistique בדי הארון (liv. VI, ch. I), par Schem-Tob ben-Gaon, qui dit avoir composé un commentaire sur ce poëme. (Voy. ms. hébr. du fonds de l'Oratoire, n° 65.)

[1] Voyez le Traité des particules, par Iehouda ben-Bileam, ms. hébr. de la Biblioth. nat. ancien fonds, n° 497. A l'article מדוע, on lit ce qui suit :

מַדּוּעַ מלה מורכבת מן מה ומן דוע שהוא שם הדעה ..... וזה שאמרתי שהוא מורכב על דעת המדקדק שהיה בבית המקדש וגם הודה לו ר׳ יונה נ״ע

מַדּוּעַ est un mot composé de מַה et de דּוּעַ, qui est un substantif dans le sens de דֵּעָה, *connaissance*..... Si je dis que c'est un mot composé, c'est selon l'opinion du grammairien qui était à *Beit al-Makdas* (Jérusalem). Rabbi Ionâ (Ibn-Djanâ'h) aussi a admis son opinion.

Voir *Kitâb al-Luma'*, à la fin du ch. IV, où Ibn-Djanâ'h émet cette même opinion, sans parler du grammairien de Jérusalem.

que le célèbre médecin Is'hâk (ou Isaac) ben-Soléimân al-Israïli. Le savant professeur Luzzatto, à Padoue, possède un commentaire sur le livre *Yecira*, attribué, au commencement et à la fin du manuscrit, à *Dounasch ben-Tamîm, connu sous le nom d'Is'hâk Israïli*[1], et, sur la foi de ce manuscrit, M. Dukes n'a pas hésité, dans les quelques lignes qu'il a données sur le grammairien Adonîm ben-Tamîm, à appliquer tout simplement à cet auteur ce qu'on sait d'Is'hak Israïli[2]. Mais cette identité est en elle-même de la

[1] Voyez les *Israelitische Annalen* de M. Jost, ann. 1840, p. 321; au commencement on lit : דנש בן תמים הנקרא אסחק אל ישראלי, et à la fin : דונש בן תמים והוא הידוע יצחק אלאסראילי.

[2] Voyez *Beitræge*, t. II, p. 116. M. Dukes dit qu'Adonîm ben-Tamîm s'est rendu célèbre par des ouvrages de philosophie et de médecine, et qu'il mourut en 932; ces assertions ne reposent que sur la prétendue identité de Dounasch ou Adonîm et d'Isaac Israïli; car celui-ci, selon Ibn-Abi-Océibi'a, mourut vers l'an 320 (932). Voyez Silvestre de Sacy, *Relation de l'Égypte, par Abd-Allatif*, p. 43. — J'observerai à cette occasion qu'Ibn-Abi-Océibi'a a été sans doute mal informé à l'égard de la date qu'il assigne à la mort d'Isaac. Selon Çâ'id ben-A'hmed al-Kortobi, cité par Abraham ben-'Hasdaï dans la préface de sa traduction hébraïque du *Livre des éléments*, Israïli mourut en 330 (941-42). Voy. le journal allemand *Der Orient*, 1843, *Literaturblatt*, p. 231. M. Dukes a oublié cette notice qu'il avait lui-même communiquée à l'*Orient*. Mais plusieurs auteurs arabes font même encore figurer *Is'hâk ben-Soléimân al-Israïli* en ramadhan 341 (février 953), lors de la mort du khalife fatimite Al-Mançour (Isma'îl ben-al-Kayim), dont il était le médecin. Voyez Ibn-Khallicân à l'article *Isma'îl ben-al-Kayim;* les annales d'Ibn al-Athir à l'an 341; Ibn-Khaldoun, dans l'histoire des Fatimites (ms. de la Bibliothèque nationale, supplément arabe, n° 742, 4°, t. IV, fol. 20 *b.*); enfin, le commentaire du schéikh Al-Çafadi sur l'épître adressée par Ibn-Zéidoun à Ibn-Djahwer, prince de Cordoue (mss. de la Biblioth. nat. suppl. ar. n° 1503, fol. 17 v. et n° 1504, fol. 25 v.).

plus grande invraisemblance. A la vérité, il arrive souvent que des auteurs juifs se trouvent désignés par deux noms différents, l'un hébreu, l'autre arabe, et ordinairement le nom arabe n'est autre chose que le nom hébreu légèrement modifié et augmenté d'un surnom (كُنْيَة), selon l'usage des Arabes; mais on ne comprend pas comment un auteur juif, appelé en hébreu יצחק בן שלמה, nom qui se rendait si facilement en arabe, en ajoutant le surnom, par ابو يعقوب اسحاق بن سليمان, aurait été désigné en même temps par le nom totalement différent de *Dounasch ben-Tamîm*. Ajoutons à cela qu'Ibn-Béitar, qui, dans son Dictionnaire des médicaments simples, cite très-souvent Is'hâk al-Israïli, mentionne aussi une fois, dans un passage que nous citerons plus loin, *Dounasch ben-Tamîm*, ce qui prouve assez que celui-ci était un auteur différent du célèbre Israïli. Enfin, on verra tout à l'heure que l'inscription du manuscrit de M. Luzzatto est entièrement fausse, et que le commentaire que renferme ce manuscrit n'appartient ni à Isaac, ni à Dounasch. Voici l'origine de l'erreur : Dounasch, comme on le verra, était un contemporain plus jeune du médecin Isaac Israïli, et vivait, comme celui-ci, à Kaïrawân; l'un et l'autre passaient pour avoir écrit des commentaires sur le livre *Yecira*. Plus tard, un autre savant de Kaïrawân, Jacob ben-Nissîm, écrivit également un commentaire sur ce livre fondamental de la Kabbale. Les trois auteurs avaient écrit en arabe, et leurs commentaires furent plus tard traduits en hébreu. Les

copistes confondaient souvent entre eux les trois auteurs, et attribuaient à l'un ce qui appartenait à un autre; d'autres ensuite confondirent deux de ces auteurs en un seul, et c'est ce qui est arrivé dans le manuscrit de M. Luzzatto.

Heureusement les extraits publiés par M. Dukes de deux commentaires sur le livre *Yecira*[1], dont l'un est attribué à Jacob ben-Nissîm, et l'autre est celui que possède M. Luzzatto, nous ont mis à même de reconnaître que les deux commentaires existent dans notre Bibliothèque nationale[2], et nous allons voir s'ils peuvent réellement émaner des auteurs auxquels les copistes les ont attribués. Nous n'hésitons pas à affirmer que le commentaire attribué à Jacob ben-Nissîm n'appartient point à cet auteur. Nous savons que Jacob ben-Nissîm correspondait, vers la fin du xe siècle, avec Scherira Gaon, qui lui adressa, en 987, la réponse relative aux auteurs de

[1] Voyez son édition du *Konterès ha-Masoreth* (Tubingue, 1846, in-12), p. 5 à 10, et p. 69 à 81.

[2] Ils se trouvent, l'un et l'autre, dans le manuscrit hébreu n° 160 du fonds de l'Oratoire; mais la traduction hébraïque qu'offre notre manuscrit n'est pas la même que celle publiée par M. Dukes. Le commentaire qui, dans le manuscrit de Munich (n° 92) et dans un autre de Parme (voy. De Rossi, *Mss. codices hebr.* n° 769), est attribué à Jacob ben-Nissîm, occupe dans notre manuscrit les feuillets 65 à 93; mais la copie n'y est pas achevée, et on n'y trouve pas non plus la préface de l'auteur, dont de Rossi, dans son catalogue, a fait connaître la substance, et dont quelques passages importants ont été publiés, d'après le manuscrit de Munich, dans l'*Orient*, ann. 1845, *Literaturblatt*, p. 562 et 563. Les feuillets 95 à 107 de notre manuscrit présentent le commentaire que possède M. Luzzatto; mais il y manque le commencement.

la Mischnâ et du Talmud[1]. Mais l'auteur dudit commentaire dit dans sa préface qu'il était âgé de vingt ans lorsque R. Isaac ben-Salomon (qui n'est autre que le célèbre Israïli) lui communiquait, à Kaïrawân, les lettres relatives aux sciences profanes qu'il recevait souvent de Saadia Gaon, avant que celui-ci eût quitté le Fayyoum pour se rendre en Irâk[2]. Ceci dut avoir lieu avant l'an 928; car ce fut dans cette année que Saadia quitta son pays natal; et, par conséquent, l'auteur du commentaire était né avant 908. Peut-on admettre alors que cet auteur soit Jacob ben-Nissîm, qui correspondait avec Scherira Gaon, en 987, et peut-être encore onze ans plus tard avec Hâya, fils de Scherira[3]? Nous n'avons pas besoin de

[1] Voy. de Rossi, *Mss. codices hebr.* n° 117. La date indiquée dans ce manuscrit (1298 des contrats ou des Séleucides) est confirmée par un manuscrit récemment acquis par la Bibliothèque nationale, et qui renferme la réponse de Scherira ayant en tête l'inscription suivante (ms. du suppl. hébr. n° 79, fol. 25 r.):

שאלה ששאל מרנא ורבנא יעקב בר׳ נסים בר׳ יאשיהו מלפני אדוננו מר רב שרירא גאון ראש הישיבה של גולה בשם הקהל הקדוש קהל קירואן וצוה וכתבו לו תשובתה בשנת אלף רצ״ח למנין שטרות.

La même date est confirmée par un passage de l'introduction de la grammaire de Profiat Douran (מעשה אפוד), où on lit: וכתב רבנו שרירא בתשובתו לקהל קירואן שנת ד׳ אלפים תשמ״ח וכו׳; seulement cet auteur, en indiquant l'an 4748 de la création (988), s'est trompé d'un an dans la réduction de l'ère des Séleucides.

[2] Voy. le *Literaturblatt* de l'*Orient*, l. c. p. 563.

[3] Voy. Rapoport, *Vie de R. Nissîm* (en hébreu), dans le recueil *Biccouré ha-'Ittîm*, an 5592 (1832), p. 60, note 4.

démontrer que le commentaire ne peut pas non plus appartenir à Isaac Israïli; cela résulte directement du passage de la préface dont nous venons de parler, et d'un passage du commentaire même, où R. Isaac ben-Salomon est également cité [1]. On serait même tenté de conclure de la préface, qu'Isaac Israïli n'avait point écrit de commentaire sur le livre *Yecira;* l'auteur dit expressément que personne de ses compatriotes ne s'était occupé de ce livre, et qu'il ne connaissait que le commentaire de Saadia, qui avait été apporté à Kaïrawân par deux hommes venant de Palestine, mais qui lui paraissait insuffisant, ce qui l'avait engagé à composer le sien [2]. Quoi qu'il en soit, Isaac Israïli et Jacob ben-Nissîm se trouvant

[1] Voy. Dukes, *Konterès ha-Masoreth*, p. 73.

[2] Il est vrai que Iedaïa Penini, dans sa Lettre apologétique, parle expressément du commentaire d'Isaac Israïli; mais il paraît que déjà du temps de Iédaïa (à la fin du XIII siècle), on n'était plus bien informé à cet égard. Un contemporain de Iedaïa, Gerson ben-Salomon, dans son *Scha'ar ha-Schamaïm*, à la fin du dixième traité (édition de Rœdelheim, 1802, fol. 69 v.), dit que, selon Isaac Israïli, dans son commentaire sur le livre *Yecira*, les songes qu'on a le matin sont pour la plupart vrais, parce que, à cette heure, la digestion est entièrement faite; mais ce passage est tiré du commentaire dont nous nous occupons, et qui, comme on l'a vu, ne peut point appartenir à Israïli. Voici ce qu'on lit dans notre commentaire (ms. de l'Oratoire, n° 160, fol. 74 v.):

..... לכן הם החלומות הנראים בהשכמה אחר היות האצטומכה
פנויה מן העכול יהיו נאמנים ברוב הדברים מבשרות העתידות
קודם היות וכו׳

Tout ceci rend fort problématique l'existence d'un commentaire d'Isaac Israïli sur le livre *Yecira*.

écartés, il ne nous reste plus que d'attribuer le commentaire en question à Dounasch ben-Tamîm, et, en effet, le manuscrit de la Bibliothèque nationale nomme comme auteur *Abou-Sahl ben-Tamîm*[1]; le nom d'*Abou-Sahl* était sans doute la *cunya* ou le surnom de Dounasch.

Quant au second commentaire de notre manuscrit, le même que celui de M. Luzzatto, il est certain qu'il n'appartient à aucun auteur contemporain de Saadia, et qu'il n'a été écrit qu'après la mort de celui-ci, par un auteur qui n'avait eu avec lui aucune espèce de relation directe; car dans un endroit, l'auteur, en se prononçant contre l'explication de Saadia, s'exprime en ces termes : « L'esprit de R. Saadia al-Fayyoumi s'est égaré en cet endroit. *Plût à Dieu que j'eusse vécu de son temps*, pour tirer profit de lui, et peut-être aurait-il aussi tiré quelque profit de moi. Mais si nos corps n'ont pas été réunis, nos âmes nécessairement seront réunies un jour[2] ». On

[1] On lit en tête du commentaire (fol. 65 r.) : חבור כפי דעת אחד מן החכמים הנקרא אבוסהל בן תמים.

[2] ואבד שכלו של רב סעדיה הפיתומי ז"ל במקום הזה ומי יתי ואהיה בימיו להועיל לנפשי ממנו • נפשי (lis. ואפשר) מצא הוא שום תועלת ממני • ואם גופותינו לא התחברו לא מלט (ע"כ) שלא יתחברו נפשותינו •

Ms. du fonds de l'Oratoire, n° 160, fol. 99 v. — Ce passage, autrement traduit en hébreu, est cité dans le *Literaturblatt* de l'*Orient*, l. c. p. 564, comme se trouvant dans le commentaire de Jacob ben-Nissîm, c'est-à-dire dans celui que nous attribuons à Dounasch

ne saurait donc attribuer ce commentaire à Isaac Israïli, qui était contemporain de Saadia, et qui correspondait avec lui; et d'ailleurs Isaac est cité dans un passage du commentaire [1]. Peut-être ce commentaire appartient-il à Jacob ben-Nissîm; mais on ne saurait rien déterminer à cet égard.

Maintenant que nous avons montré que le commentaire attribué par de Rossi à Jacob ben-Nissîm n'est autre que celui de Dounasch ou Adonîm ben-Tamîm, il nous sera possible de donner quelques renseignements sur cet écrivain et sur ses ouvrages. Dounasch naquit vers le commencement du xe siècle, probablement à Kaïrawân, mais d'une famille originaire de Bagdad [2]. Il jouissait de bonne heure de

ben-Tamîm; mais je ne doute pas que le manuscrit de Munich ne renferme, à la suite l'un de l'autre, les deux commentaires qui se trouvent dans le nôtre, ce dont l'écrivain, qui a fourni les extraits insérés dans l'*Orient*, ne se sera pas aperçu.

[1] Voy. Dukes, *Konterès ha-Masoreth*, p. 9.

[2] On a vu dans ce qui précède qu'il vivait à Kaïrawân dès sa jeunesse. Ibn-Ezra, dans le livre *Môznaïm*, l'appelle הבבלי « le Babylonien », ce qui correspond souvent, chez les juifs arabes, à *Al-Baghdâdi*; d'autres fois il l'appelle המזרחי « l'Oriental » (*Commen. sur la Genèse*, chap. XXXVIII, v. 9, et sur l'*Ecclésiaste*, chap. XII, v. 5). Mais c'est par erreur qu'on a conclu de là qu'Adonîm ben-Tamîm vivait en Orient; ces épithètes prouvent seulement que sa famille était venue d'Orient. On verra plus loin que, pour la même raison, son homonyme Adonîm ben-Labrât, à Fez, était appelé aussi *Al-Baghdâdi*. Nous pourrions citer une foule d'exemples de ce genre dans les auteurs arabes. Nous ferons remarquer qu'en parlant de R. Hâya Gaon, qui résidait en Orient, Ibn Ezra (*ms.*) ne dit pas הבבלי, mais בבבל. Au reste, Dounasch ben-Tamîm est appelé expressément *Al-Kaïrawâni*, par Moïse ben-Ezra, dans deux passages qu'on trouvera plus loin; et d'un passage d'Ibn-Béitar que nous citerons

l'intimité du célèbre médecin Isaac Israïli, ce qui ne pouvait manquer d'exercer une heureuse influence sur ses études, qui embrassèrent à la fois les livres sacrés des juifs, la philosophie, les sciences mathématiques et la médecine. Dans son commentaire sur le livre *Yecira*, qu'il composa l'an 345 de l'hégire (955-956) [1], il mentionne plusieurs de ses ouvrages antérieurs, notamment : un Traité sur le calcul indien [2]; un Traité astronomique en trois

également, il résulte indirectement que notre auteur ne connaissait pas l'Irâk. M. Zunz (qui croyait que Dounasch, auteur d'un commentaire sur le livre *Yecira*, était identique avec Isaac Israïli), a fait la supposition gratuite qu'il y avait un second Dounasch ben-Tamîm en Orient, et que c'était là le grammairien dont parle Ibn-Ezra. Voy. Haarbrücker, *R. Tanchumi Hierosolymitani comment. arab. ad librorum Samuelis et Regum locos graviores* (Leipzig, 1844, in.8°), p. 9, note.

[1] Dans un passage où il parle de la création, il dit (fol. 70 r.) :

..... עד שנה זו שהיא שנת שמ״ה למספר הערב והיא שנת אלפים תשיו״ ליצירה [ד]. Le manuscript porte תשו״, ce qui est une faute. Dans le manuscript de Munich (voy. *Konterès ha-Masoreth*, p. 80), l'ère musulmane est notée par שמ״ד (344), dans le nôtre la troisième lettre, qui n'est pas bien distincte, paraît être un ה.

[2] Dans un endroit où, à propos des *dix Sephirôth*, il parle de la numération et des chiffres indiens, il dit (fol. 68 v.) :

וכבר דברתי על זה בדבר מספיק בספר אשר חברתי בחשבון הודו הידוע חסאב אלגבאר ותרגומו מספר העפר

J'ai parlé de cela suffisamment dans un livre que j'ai composé sur le calcul indien, connu sous le nom de حساب الغبار, c'est-à-dire *calcul de poussière*.

Ce passage, que j'avais déjà communiqué à M. Reinaud, a été cité par lui dans son Mémoire géographique, historique et scienti-

parties, probablement relatif au calendrier juif, et qu'il envoya à 'Hasdaï ben-Isaac, à Cordoue [1]; un grand ouvrage d'astronomie, dédié au khalife fatimite Isma'îl ben-al-Kayim, surnommé Al-Mançour [2];

fique sur l'Inde (tirage à part, p. 399), où l'on trouve des éclaircissements sur l'origine de la dénomination de *'Hisâb al-ghobâr*. Quelques passages de cet important Mémoire (p. 298 et suiv.) peuvent servir à faire apprécier tout l'intérêt que devait offrir, au xe siècle, un travail comme celui de *Dounasch*.

[1] Après avoir parlé incidemment des phases de la lune, il ajoute (fol. 72 r.):

וכבר בארנו זה ושמנו לו תכניות בספרנו אשר חברנוהו ושגרנוהו אל אבי יוסף חסדאי בן יצחק בתשובות שאלות שהגיעו אלינו ממדינת קסטנטינה והוא שלשה חלקים • החלק הראשון בידיעת תכונת הגלגלים • והחלק השני ההכרח בחכמת הגלגל מצרך חשבון • והשלישי בדרך הכוכבים •

Nous avons déjà expliqué cela, en y joignant des figures, dans le livre que nous avons composé et que nous avons envoyé à Abou-Yousouf 'Hasdaï ben-Isaac, pour répondre à des questions qui nous étaient parvenues (par la voie) de Constantinople. Il se compose de trois parties : la première traite de la connaissance de l'ordre des sphères ; la deuxième, des résultats nécessaires du calcul appliqué à l'astronomie ; la troisième, de la marche des astres.

On pourrait s'étonner que 'Hasdaï envoyât ses lettres à Dounasch par la voie de Constantinople (car nous ne pensons pas qu'il s'agisse ici de Constantine en Afrique, ville très-secondaire); mais il est probable que la jalousie et les hostilités qui régnaient entre 'Abd-al-Ra'hmân III et le khalife d'Afrique rendaient très-difficiles les communications directes entre Cordoue et Kaïrawân, et que 'Hasdaï profitait, pour ses correspondances, des relations amicales qui existaient entre la cour de Cordoue et celle de Constantinople. Nous parlerons encore plus loin de 'Hasdaï ben-Isaac.

[2] Un peu plus loin (fol. 72 v. 73 r.), on lit:

ועל כן אמרנו בספרנו שחברנו בחלשת עקרי חכמת דין הכוכבים

enfin un ou deux ouvrages de physique ou de métaphysique qu'il ne désigne pas clairement[1]. En fait

וכו׳..... והספר הזה הוא החלק השני מספרנו בתכונת הגלגל שחברנו אותו על שם מנהג המנצור אסמעיל בן קאים׳

C'est pourquoi nous avons dit dans le livre que nous avons composé pour montrer la faiblesse des principes de l'astrologie judiciaire, etc..... Ce livre est la seconde partie de notre ouvrage sur l'astronomie que nous avons composé au nom (à l'intention) du Mahdi al-Mançour Isma'îl ben-Kayim.

Le mot מנהג, ou mieux, המנהג (que je prononce הַמַּנְהֵג), est sans doute la traduction de المَهْدِىّ, titre que prenaient les premiers khalifes fatimites. On voit par ce passage que Dounasch avait, comme Isaac Israïli, des relations à la cour, probablement en sa qualité de médecin.

[1] Dans le passage relatif à la création (fol. 70 r.), on lit :

והרוצה לעמוד על ביאור זה ותדד שנתו יקרא הספר שחברנו בענין זה ובעיקר התורה שהוא טמון ומוסד בספר בראשית ברמזים שלא יתכן לבארם אלא למי שהוא זוכה בהם והם מעטים ונעדרים

Celui qui désire en comprendre l'explication, et qui perd par là son sommeil, pourra lire le livre que nous avons composé sur ce sujet et sur le principe fondamental de la loi, qui est caché et fondé dans le livre de la Genèse, par des allusions qu'on ne peut expliquer qu'à ceux qui en sont dignes; mais ils sont peu nombreux et très-rares.

Dans un autre passage, où il est question des éléments, on lit :

וכבר אמרנו במקום אחר זולת בספר הזה איך ישתנו ויתחלפו חלקי אלה היסודות והעמדנו עליו מופתים ממין המלאכות׳

Nous avons déjà dit dans un autre endroit, hors de ce livre, comment les parties de ces éléments se changent et se transforment, et nous avons allégué pour cela des preuves empruntées à ce genre de sciences.

J'observerai, au sujet du premier de ces deux passages, que, dans le manuscrit de Munich, dont la rédaction paraît être conforme à celle du manuscrit de Parme, les mots יקרא..... התורה sont

d'autres auteurs, Dounasch cite, outre Saadia, *l'auteur de la Logique* [1], probablement Aristote, et l'historien Joseph ben-Gorion [2]. Dounasch avait aussi

remplacés par ceux-ci : יעיין בספרנו אשר אספנו ופירשנו בסדר עולם ועיקר היצירה (voy. *Konterès ha-Masoreth*, p. 80). C'est ici, sans doute, que de Rossi a cru voir que l'auteur de ce commentaire avait composé un commentaire sur la chronique rabbinique סדר עולם (voy. *Mss. codices hebraici*, n° 769; *Dizionario stor. degli autori ebr.* t. I, p. 134). Mais si de Rossi avait lu avec attention tout le passage, il aurait vu qu'il ne saurait ici être question d'un commentaire sur une *Chronique;* les mots סדר עולם, probablement la traduction de ترتيب العالم, signifient ici l'*ordre de l'univers* ou *de la création.* Dans un petit commentaire anonyme sur le livre *Yecira*, qui évidemment n'est autre chose qu'un abrégé du commentaire de Dounasch, on lit au passage qui correspond à celui dont nous parlons : ומי שירצה לדעת עיקר זה יקרא בספר שכתבנו בענין בראשית (ou, selon un autre manuscrit, שכתבנו.... בספר בראשית). Voy. Mss hébr. de la Biblioth. nat. ancien fonds, n° 222, fol. 192 v. et n° 255, fol. 8 r. Cet abrégé a été composé en 1092; car l'auteur substitue, dans ce même passage, l'an 4852 de la création à l'an 4716 que porte l'original, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

[1] בעל ספר ההגיון, fol. 67 r.

[2] ספר יוסף בן גוריון שחברו בבית שני, fol. 74 v. Ce passage détruit l'opinion de M. Rapoport, qui a soutenu que le livre *Josippon* n'existait pas encore du temps de Saadia. Voyez sa dissertation sur *Éléazar ha-Kallir*, dans le recueil *Biccouré ha-'ittim*, ann. 5590 (1830), p. 102, note 7. Pour que Donnasch ait pu considérer le livre de Joseph ben-Gorion comme un ouvrage ancien, composé par un auteur du temps du second temple, il fallait que ce livre remontât au moins au IXe ou au VIIIe siècle. Cela détruit également une autre assertion de M. Rapoport (même endroit), selon laquelle Éléazar ha-Kallir, qui paraît avoir connu le livre Josippon, n'aurait vécu que du temps de Scherira Gaon (à la fin du Xe siècle). En effet, les liturgies d'Éléazar sont déjà citées par Saadia dans son commentaire sur le *Sépher Yecira;* voyez Dukes, *Beitræge*, II, p. 14, note 6. Nous donnerons ici ce curieux passage de Saadia, d'après l'original qui existe à Oxford. Saadia, après avoir dit que

écrit des ouvrages de médecine, et en particulier sur les médicaments simples, comme nous pouvons le conclure d'une citation d'Ibn-Béitar qui lui a emprunté un passage relatif à la *rose*[1].

l'auteur du *Sépher Yecira* a choisi les trois termes סֵפֶר, סַפָּר et סִפּוּר, pour avoir trois mots qui se ressemblassent dans la prononciation et dans l'orthographe, ajoute ce qui suit :

ولم تزل العلماء تفعل مثل هذا قاول ذلك فى كتب النبوة פחד
ופחת ופח עליך יושב הארץ اختار ثلاث كلمات لفظها متشابه
ثم فى اقوال الحكماء בשלשה דברים אדם ניכר בכיסו בכוסו
ובכעסו ثم فى اقوال الشعراء قال العزر לסוككי למוסכי להסיכי
בנסיכת קדוש.

Les savants font constamment la même chose. D'abord, dans les livres prophétiques (on trouve) : *Effroi* (pa'had), *fosse* (pa'hath) *et piége* (pa'h) *sur toi, habitant du pays* (*Isaïe*, XXIV, 17), où on a choisi trois mots qui se ressemblent dans la prononciation ; ensuite dans les paroles des docteurs : *L'homme se fait connaître par trois choses, par sa bourse* (be-khiso), *par sa coupe* (be-khoso), *et par sa colère* (be-kha'aso) ; ensuite dans les paroles des poëtes, comme a dit Éléazar : *De me couvrir* (le-sokhekhi), *de me protéger* (le-moskhi), *de me faire dominer* (le-hassikhi) *par la domination du Très-Saint.*

Le passage d'Éléazar se trouve, avec une variante, dans le *Ma-'hazor* ou bréviaire des juifs allemands et polonais, à l'office du second jour de la fête des Tabernacles.

[1] Voyez Ibn-Béitar, *Dictionnaire des médicaments simples*, au mot ورد, où on lit ce qui suit :

دونش بن تميم وقد يكون منه اصفر وبلغنى انه يكون ورد
اسود بالعراق واجوده الفارسى ويقال انه لا ينفتح والمختار من
الورد القوى الرايحة الشديد الحمرة المندمج اوراق الزهرة

Dounasch ben-Tamîm (dit) : Il y en a aussi de jaunes, et j'ai entendu dire que dans l'Irâk il y a des roses noires. La meilleure est celle de Perse,

Mais ce qui nous intéresse ici particulièrement, ce sont les travaux que Dounasch a pu faire sur la langue hébraïque. Ibn-Ezra, dans le livre *Môznaïm*, se borne à dire qu'Adonîm ben-Tamîm a fait un livre *mêlé d'hébreu et d'arabe*, et il nous laisse complétement ignorer la nature et le but du livre. Mais nous sommes mis sur la trace de ce livre par Dounasch lui-même, qui, dans la préface de son commentaire sur le *Sépher Yecira*, s'exprime en ces termes: « Si Dieu m'aide et qu'il prolonge mes jours, j'achèverai le livre dans lequel j'ai commencé à exposer que la langue hébraïque est la première des langues, qu'elle est celle du premier homme, et qu'après elle vient l'arabe. (J'y expose) le rapport qu'il y a entre l'arabe et l'hébreu, j'énumère tous les mots purs de la langue arabe qui se retrouvent dans la langue sainte, et (je fais voir) que l'hébreu est un arabe pur, et que les noms de certaines choses en arabe ressemblent aux noms hébreux. Ce principe, nous l'avons reçu des Danites qui sont venus

qui, dit-on, ne s'ouvre pas. Les roses d'élite sont celles qui sentent fort, qui sont très-rouges et où les feuilles de la fleur sont appliquées les unes sur les autres.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, il résulte de ce passage que Dounasch n'avait pas habité l'Irâk. Nous devons encore observer que M. Sontheimer, dans sa traduction allemande d'Ibn-Béitar (t. II, p. 582), a substitué au nom de *Dounasch* celui de *Dawis*, qu'il a accompagné d'un point d'interrogation pour marquer l'incertitude de l'orthographe. Sans doute ce nom était écrit sans points diacritiques (دوس) dans le manuscrit dont se servait M. Sontheimer. J'ai consulté plusieurs manuscrits qui portent très-distinctement دونش.

chez nous de Palestine[1] ». De ce passage, on peut conclure que le livre de Dounasch ne renfermait autre chose que des rapprochements étymologiques, et qu'il avait pour but principal de faire ressortir la ressemblance qui existe entre l'hébreu et l'arabe, et d'expliquer, au moyen de l'arabe, les mots obscurs de l'Écriture sainte. C'est ce que Moïse ben-Ezra, de Grenade, nous laisse deviner également, lorsque, dans son Traité de rhétorique et de poétique, après avoir parlé des rapprochements de mots et de formes grammaticales que le grammairien *Abou-Ibrahîm*[2] avait faits entre l'hébreu et plusieurs autres langues, il continue ainsi : « Déjà Dounasch ben-Tamîm de Kaïrawân, surnommé Al-Schefaldji (?), l'avait précédé pour ce qui concerne les rapprochements étymologiques en particulier, et non (ceux

[1] ואם יעזרני צורי ויאחר יומי ואשלים הספר שהתחלתי לבאר בו כי לשון הקדש תחלת הלשונות וכי הוא לשון אדם הראשון ואחריו הערבי ושתוף הערבי לעברי וזכר כל מלה צחה שבלשון ערבי שהיא מצויה בלשון הקדש וכי העברי ערבי צח ושמות מקצת ענינים מן הערבי כשמות עבריות. ועקר זה קבלנוהו מן בני הדני הבאים אלינו מארץ ישראל. (Voyez le *Literaturblatt* de l'*Orient*, ann. 1845, p. 563.) La fin de ce passage paraît se rapporter au voyageur *Eldad le Danite*, qui, par conséquent, serait arrivé à Kaïrawân du temps de Dounasch.

[2] Il est plus que probable que sous le nom d'*Abou-Ibrahîm* est caché un des grammairiens mentionnés par Ibn-Ezra, et que Moïse ben-Ezra appelle ici par son surnom, ou *Cunya*. Ce que ce dernier dit d'Abou-Ibrahîm s'adapte fort bien à Iehouda ben-Karîsch dont nous parlerons tout à l'heure.

de) la grammaire; mais il n'a pas atteint le vrai aussi bien que cet homme, comme il sera évident pour celui qui voudra lire l'ouvrage de l'un et de l'autre[1] ».

Dans un autre passage du même Traité, Moïse ben-Ezra cite une explication de Dounasch, qui est sans doute tirée du livre en question [2]. Nous en

وقد كان تقدّمه للكلام فى تقارب اللغة خاصّة دون النحو [1]
دونش بن تميم القيروانى المنبوز بالشفلجى (?) ولم يصب اصابة
هذا الرجل حسب ما يبدو لمن شاء مطالعة تاليفهما. Ms. de la biblioth. Bodléienne, cod. Huntington, n° 599 (Uri, hebr. 499), fol. 22 v. Cet ouvrage de Moïse ben-Ezra, qui est mentionné par Wolf (Bibl. hebr. t. III, p. 3 et 4), est très-probablement le même qui est cité par Tan'houm de Jérusalem sous le titre de كتاب المحاضرة والمذاكرة, qu'on pourrait rendre par *Livre de conférences littéraires;* voy. le commentaire de Tan'houm sur I Sam., XVIII, 10 (édit. de M. Haarbrücker, p. 32, et la traduction latine, p. 34). Il est cité aussi par Abr. Gavischôn dans le livre עומר השכחה (Livourne, 1748). Voyez Dukes, *Moses ben Esra aus Granada* (Altona, 1839, in-8°), p. 6.

Je dois déclarer que je n'ai pas eu sous les yeux le manuscrit d'Oxford; les citations que je fais de l'ouvrage de Moïse ben-Ezra sont puisées dans quelques extraits que je dois à l'obligeance de mon ami M. Dukes, actuellement en Angleterre. M. Dukes ayant eu des doutes sur la lecture de certains mots, j'ai été obligé çà et là d'avoir recours à des conjectures.

[2] Au fol. 18 v. on lit :

قال دونش بن تميم القيروانى ان ועפו בכתף פלשתים משتقّ
من العيافة اى يتعيّفون فى علم الكتف وهذا ابعد واحق

Dounasch ben-Tamîm de Kaïrawân dit que ועפו (*Isaïe*, XI, 14) est dérivé du verbe عاف, c'est-à-dire : ils *augureront* au moyen de l'*omomantique*. Mais ceci est très-recherché et invraisemblable.

Sur ce que les Arabes appellent علم الكتف ou علم الاكتاف (l'*omomantique*, ou l'art de deviner l'avenir par l'inspection des

trouvons une autre dans les fragments que nous connaissons des commentaires de Tan'houm de Jérusalem [1]. Bien que Dounasch traitât particulièrement des rapports qui existent entre les racines et les mots des deux langues, il paraîtrait que çà et là il expliquait aussi, au moyen de l'arabe, certaines formes grammaticales de l'hébreu [2].

Dounasch est aussi mentionné par Saadia ibn-Danân, savant juif de Grenade, de la seconde moitié du xve siècle, qui nous apprend qu'il y avait des auteurs arabes qui prétendaient que Dounasch ben-Tamîm embrassa l'islamisme [3]. Ce fait, que du reste

omoplates de certains animaux), voy. Hammer, *Encyclopædische Uebersicht der Wissenschaften des Orients*, p. 466.

[1] Voy. le commentaire sur I Sam. v, 6 (édit. de M. Haarbrücker, p. 8, vers. lat. p. 9), où le mot עפלים est expliqué par le mot arabe عَفَل, qui désigne une maladie secrète des femmes.

[2] C'est ainsi qu'il considérait le mot אֲבִיוֹנָה (*Ecclesiaste*, XII, 5) comme diminutif de אֶבְיוֹנָה. Voyez le commentaire d'Ibn-Ezra.

[3] Le passage de Saadia ibn-Danân, tiré de ses *Teschoubôth* ou Consultations (ms. hébr. de la Bibl. Bodléienne, Uri 461), a été publié, d'après une communication de M. Carmoly, dans la nouvelle édition de l'ouvrage bibliographique d'Azulaï (voy. *Schem ha-guedolîm*, IIe partie, Francfort sur le Mein, 1847, in-8°, p. 145); il m'a été communiqué également, sur le man. d'Oxford, par M. Dukes. Saadia, au sujet d'une discussion sur les *nouveaux chrétiens*, parle des communautés juives qui, à diverses époques, avaient été contraintes d'embrasser l'islamisme, et des nombreux savants juifs qui étaient obligés de dissimuler leur religion; puis il ajoute :

והן היום חושבים הישמעאלים על קצת מהם שהם חזרו לדתם
כמו שהם אומרים על דונש בן תמים ועל חסראי בן חסראי
וזולתם

nous n'avons trouvé nulle part, n'a aucune espèce de fondement.

Il nous reste un ouvrage analogue à celui de Dounasch, et qui a pour auteur son contemporain Iehouda ben-Karîsch, de Tahort en Barbarie, qu'Ibn-Ezra, dans sa série des grammairiens, place immédiatement après Adonîm ben-Tamîm [1]. Ben-Karîsch se sert, pour expliquer les mots rares de l'Écriture sainte, non-seulement de l'araméen et de l'arabe, mais aussi quelquefois du persan, du berber et d'autres dialectes. Cet ouvrage, qui se trouve à la bibliothèque Bodléienne, est maintenant suffisam-

Encore aujourd'hui les musulmans prétendent de quelques-uns d'eux qu'ils se sont convertis à leur religion; comme ils le disent de Dounasch ben-Tamîm, de 'Hasdaï ben-'Hasdaï et d'autres encore.

A l'exception d'Ibn-Béitar, je n'ai rencontré jusqu'ici aucun auteur musulman qui parle de Dounasch. Ce qui paraît certain aussi, c'est qu'aucune persécution n'a été exercée contre les juifs d'Afrique du temps de Dounasch. Dans une note additionnelle, à la fin de cet écrit, je donnerai quelques renseignements sur 'Hasdaï ben-'Hasdaï, qui vivait au XIe siècle, et qui embrassa l'islamisme par des motifs tout personnels.

[1] M. Rapoport place Iehouda ben-Karîsch avant Saadia (entre 880 et 900), parce qu'il résulte d'une citation de David Kim'hi (Dictionnaire, art. שנה) que Ben-Karîsch avait vu Eldad le Danite. Voyez la Vie de Saadia, par M. Rapoport, note 6 (dans les *Biccouréha-'ittim*, ann. 5589 (1829), p. 27), et son avant-propos au Lexique de Salomon Parchon publié par M. S. G. Stern (Presbourg, 1844, in-4°). Mais tous les raisonnements de M. Rapoport, pour fixer l'époque du voyage d'Eldad, ne sauraient prévaloir contre le témoignage d'Ibn-Ezra, qui place Iehouda ben-Karîsch après Saadia et Dounasch; et d'ailleurs on a vu plus haut que Dounasch parle positivement des *Danites* qui de son temps étaient arrivés à Kaïrawân. Iehouda ben-Karîsch a pu voir Eldad à Fez vers le milieu du Xe siècle.

ment connu par les extraits qu'en ont donnés Schnurrer et Ewald [1]. C'est sans doute le même qu'Ibn-Ezra appelle *Livre de relation* ou *de rapport* (ספר היחס), bien que le manuscrit d'Oxford n'offre pas de trace de ce titre; l'inscription de *Lettre à la communauté juive de Fez, etc.* ne se rapporte probablement qu'à l'épître seule, que l'auteur a placée en

[1] Voy. *Allgemeine Bibliothek der biblischen Litteratur,* par Eichhorn, t. III, p. 951 et suiv., et les *Beitræge* de MM. Ewald et Dukes, t. I, p. 116 et suiv. Parmi les explications citées par M. Ewald, il y en a une (p. 119) dans laquelle Ben-Karîsch s'est rencontré avec un ancien commentateur karaïte; c'est celle d'après laquelle la racine אחד aurait le sens de אחז dans התאחדי (*Ézech.* XXI, 21), ce que l'auteur karaïte applique aussi au mot כְּאֶחָד (*Genèse,* III, 22). Voici ce que nous lisons dans le commentaire de Iépheth sur la Genèse :

وقوله היה כאחד ממנו اختلف العلماء فى تفسيره فقال بعضهم
ان تفسير כאחד ממנו عند اخذ آدم من الشجرة من لسان ترغوم
وكذلك فسّر התאחדי הימיני השימי השמילי اتّخذى باليد يا
חרב נבוכדנצר واجعلى حدّك على الرقبة وخذى يمين الرقبة
وشمال الرقبة حتى تنقطع الاوداج مع الحلقوم..... وهذا
تفسير ابى يعقوب يوسف بن بختوى ירחמהו האל

Les savants ne sont pas d'accord sur les mots הִיָּה כְּאֶחָד מִמֶּנּוּ. Il y en a un qui dit que les mots כאחד ממנו signifient : *Adam ayant pris de l'arbre* (en faisant venir אחד) de la langue du *Targoum.* Il explique de même התאחדי, etc. (*Ézéch.* XXI, 21) : Attache-toi à la main, ô glaive de Neboukhadnéçar, applique ton tranchant au cou, et saisis-le à droite et à gauche, afin que les veines jugulaires soient coupées avec la gorge..... C'est l'explication d'Abou-Ya'koub Yousouf ibn-Bakhtawi [que Dieu ait pitié de lui !].

Cette singulière explication du mot כְּאֶחָד est aussi citée par Ahron ben-Joseph dans le *Mib'har.*

tête de son ouvrage, pour recommander l'étude du *Targoum* [1].

Après Iehouda ben-Karîsch, Ibn-Ezra place Mena'hem ben-Sarouk et Dounasch ben-Labrât, dont les ouvrages, écrits en hébreu, étaient connus de bonne heure, même aux juifs de France, et sont souvent cités. Mena'hem, le premier grammairien juif d'Espagne [2], est l'auteur du premier dictionnaire

[1] Ainsi que nous venons de l'indiquer dans une note précédente, Iehouda ben-Karîsch est probablement cité sous le nom d'*Abou-Ibrahîm*, dans l'intéressant traité de Moïse ben-Ezra. Cet auteur, après avoir parlé des rapports qui existent entre l'hébreu, le syriaque et l'arabe, rapports qu'il attribue à l'influence du climat, ajoute qu'Abou-Ibrahîm le *dayyân* (juge), dans son ouvrage intitulé الموازنة (*la mise en balance* ou *la comparaison*), avait donné une autre raison de la ressemblance des trois langues; mais qu'il ne se bornait pas au rapprochement des langues semblables, et qu'il citait des mots dans lesquels, par un simple effet du hasard, l'hébreu s'accorde avec le latin et le berber. C'est là précisément ce que fait Iehouda ben-Karîsch, qui attribue la ressemblance des langues à la filiation des races, et qui, néanmoins, compare quelquefois l'hébreu avec les langues parlées par des races entièrement différentes, telles que les langues persane et berbère et celles de souche romaine. Ibn-Ezra a pu rendre le titre de كتاب الموازنة par ספר היחס. Dans les fragments que nous possédons de Iehouda-ben-Karîsch, nous trouvons également le mot موازنة appliqué aux rapports des langues. Voy. *Allgemeine Biblioth. ib.* p. 974.

[2] Ibn-Ezra l'appelle expressément הספרדי, l'*Espagnol*. Ibn-Djanâ'h qui, à la fin du chap. v de sa Grammaire, cite les mots mnémoniques que Mena'hem avait formés des lettres radicales et serviles, fait précéder son nom des mots وواحد من بلدنا, *et quelqu'un de notre ville*. Il paraît que Mena'hem était né à Tortose et établi plus tard à Cordoue; car Moïse ben-Ezra l'appelle منحم بن سروق الطرطوشى ثمّ القرطبى (cod. Huntingt. n° 599, fol. 31 r.). On voit que M. Rapoport (Avant-propos au Lexique de Parchon) a eu gran-

hébreu qui nous soit parvenu [1]. Sa méthode est encore celle des grammairiens d'Orient, et il admet des racines de deux lettres, et même d'une seule. Dounasch ben-Labrât ha-Lévi, né à Fez d'une famille originaire de Bagdad [2], soumit le travail de Mena'hem à un examen critique, connu sous le titre de *Réponses de Dounasch*, et Mena'hem répliqua à son tour [3]. Ces deux grammairiens florissaient très-probablement entre 960 et 970 [4]. Nous ne nous éten-

dement tort de mettre en doute la qualité d'Espagnol attribuée à Mena'hem par Ibn-Ezra.

[1] Il en existe un manuscrit à la Bibliothèque nationale, ancien fonds, n° 481. On le trouve aussi dans plusieurs autres bibliothèques.

[2] Moïse ben-Ezra (loc. cit.) l'appelle دونش بن لبراط ال-לוי البغدادى الاصل الفاسى المنشأة.

[3] Quelques passages de la réplique de Mena'hem sont cités par Profiat Douran dans le *Ma'asé Éphôd*, ch. VII et XIII. Voyez le *Literaturblatt* de l'*Orient*, 1849, n° 3.

[4] M. Dukes, en plaçant Mena'hem entre 1000 et 1020 (*Beitræge*, II, p. 119), avait oublié qu'il avait parlé lui-même d'un poëme adressé par Mena'hem à 'Hasdaï ben-Isaac, mort sous le règne d'Al-'Hacam II. Voyez *Literaturblatt* de l'*Orient*, 1843, p. 230. — Dans ces derniers temps, M. Luzzatto a publié un document très-curieux qui jette un nouveau jour sur la vie de Mena'hem et sur ses rapports avec 'Hasdaï; c'est une épître dans laquelle Mena'hem adresse des plaintes amères à 'Hasdaï, qui, d'abord son protecteur et son bienfaiteur, avait ensuite prêté l'oreille à des insinuations malveillantes contre lui, et l'avait traité avec la plus grande dureté, et laissé dans le dénuement. On reconnaît aussi par ce document, que ce fut sur l'invitation de 'Hasdaï, que Mena'hem avait quitté sa ville natale pour venir s'établir à Cordoue. Voy. *S. D. Luzzatto* בית האוצר, *Bibliotheca in qua hebraica ejus scripta exegetica etc. atque variorum codicum hebraicorum notitiæ et excerpta continentur. Fasciculus I* (Lemberg, 1847, in-8°), fol. 18 à 36.

drons pas davantage sur leurs travaux, qui sont maintenant assez bien connus [1].

A la fin du xe siècle, la connaissance de la grammaire hébraïque reçut enfin une base solide par les travaux de R. Iehouda 'Hayyoudj ou Abou-Zacariyya Ya'hya ben-Daoud, qu'Ibn-Ezra, dans ses divers ouvrages, nomme *le chef des grammairiens* (ראש המדקדקים), ou bien *le premier grammairien* (המדקדק הראשון). En effet, quels que pussent être les succès obtenus jusqu'alors par les commentateurs et grammairiens dans l'interprétation des mots et dans l'explication de certaines formes grammaticales, il était impossible de se rendre un compte exact de la nature des racines et d'une foule de formes essentielles des verbes et des noms, tant qu'on ignorait absolument les règles de permutation, de suppression et d'assimilation auxquelles sont soumises certaines lettres radicales, et qui jouent un si grand rôle dans la grammaire des langues sémitiques. Entre tous les grammairiens qui précédèrent Abou-Zacariyya, un seul, à ce qu'il paraît, Dounasch ben-Labrât, avait quelques notions vagues de ces règles [2]. Mais ce fut en Espagne qu'une étude approfondie de la langue

[1] Voyez de Rossi, *Mss. codices hebr.* n° 132; Dukes, *Beiträge*, p. 119-154.

[2] Ibn-Ezra dit de lui :

רק ר׳ אדונים הלוי הקיץ מעט משנת האולת

«R. Adonîm ha-Lévi seul s'éveilla un peu du sommeil de l'ignorance.»

Voyez *Saphâ berourâ*, édit. de M. Lippmann (Fürth, 1839, in-8°), fol. 25 v.

arabe et de sa grammaire amena les juifs à une connaissance plus parfaite des règles de la langue hébraïque. Voici comment s'exprime, à cet égard, Moïse ben-Ezra dans le traité que nous avons cité plus haut (fol. 29 v.) :

ولما استفتحت العرب جزيرة الاندلس المذكورة على القوط الغالبين على الرومانيين اصحابها بنحو ثلثماية سنة قبل فتح العرب لها الذى كان على عهد الوليد بن عبد الملك بن مروان من ملوك بنى اميّة من الشام سنة اثنتين وتسعين لدعوتهم المسماة عندهم بالهجرة تفهمت جاليتنا بها بعد مدّة اغراضهم ولقنت بعد لأْيٍ لسانهم وتبرعت فى لغتهم وتفطنت لدقّة مراميهم وتمرنت فى حقيقة تصاريفهم واشرفت على ضروب اشعارهم حتى كشف الله اليهم من سرّ اللغة العبرانية ونحوها واللين والانقلاب والحركة والسكون والبدل والادغام وغير ذلك من الوجوه النحوية مما قام عليه برهان الحق وعضده سلطان الصدق على يدى ابى زكريا يحيى بن داود الفاسى المنبوز بحيوج وشيعته رحمهم الله ما قبلته العقول بسرعة وفهمت منه ما جهلت قبل

Lorsque les Arabes eurent conquis ladite presqu'île d'Andalousie sur les Goths [lesquels avaient vaincu ses maîtres, les Romains, environ trois siècles avant la conquête des

Arabes], ce qui arriva à l'époque d'Al-Walîd, fils d'Abd-al-Mélic, fils de Merwân, un des rois Omayyades de Syrie, l'an 92 de l'événement allégué par eux et qu'ils appellent l'*hégire*, notre colonie[1], au bout d'un certain temps, se pénétra des sujets de leurs études, s'instruisit peu à peu dans leur langue, excella dans leur idiome, comprit la finesse de leurs jets[2], se familiarisa avec le véritable sens de leurs flexions grammaticales, et acquit une parfaite intelligence de leurs différentes espèces de poésies; jusqu'à ce que (par là) Dieu leur révéla du mystère de la langue hébraïque et de sa grammaire, des lettres molles, de la transformation, de la motion, du repos, de la permutation, de l'absorption et des autres sujets grammaticaux [toutes choses qui ont été vérifiées par des preuves et appuyées de toute la puissance de la vérité par Abou-Zacariyya Ya'hya ben Daoud al-Fâsi, surnommé 'Hayyoudj, et par son école], ce que les intelligences accueillaient promptement, en comprenant par là ce qu'elles avaient ignoré auparavant.

Il résulte aussi de ce passage qu'Abou-Zacariyya, natif de Fez, vivait en Espagne; et, en effet, un peu plus loin, Moïse ben Ezra l'appelle expressément *Al-Kortobi*[3]. Salomon Parchon, dans la préface de son Lexique, nous apprend que 'Hayyoudj était le maître, en grammaire, de Samuel ha-Naghîd, qui vivait à Cordoue.

[1] C'est-à-dire les habitants juifs d'Espagne. Le mot جالية, comme en hébreu גולה, est un collectif qui désigne les juifs dispersés.

[2] Expression figurée signifiant : *toute la subtilité et la finesse de leurs expressions.* مَرَامِى, pluriel de مِرْمًى, ou de مَرْمًى, signifie *les traits*, ou le but vers lequel les traits sont lancés.

[3] Au fol. 31 on lit : ابو زكريا يحيى بن داود الفاسى ثم القرطبى

Les ouvrages dans lesquels Abou-Zacariyya déposa ses doctrines, sont : 1° Un traité sur les lettres אהוי, appelées *lettres molles*, ou *lettres de prolongation*, et sur les verbes où ces lettres entrent comme radicales [1]; 2° Un traité sur les verbes dont la deuxième et la troisième radicale sont pareilles. On lui doit, en outre, un troisième ouvrage intitulé كتاب التنقيط, et qui traite de la ponctuation et du changement des voyelles, ainsi que des accents. Ces ouvrages, que la bibliothèque d'Oxford possède en arabe, furent traduits en hébreu par Moïse Gikatilia (à la fin du XIe siècle), et ensuite une seconde fois par le célèbre Ibn-Ezra [2]. Celui-ci, dans son livre *Môznaïm*, mentionne un quatrième ouvrage de 'Hayyoudj, qu'il appelle ספר הרקחה; mais nous ne savons rien sur le contenu de ce livre [3].

[1] Dans deux manuscrits de la bibliothèque d'Oxford (*Uri*, hébr. nos 458 et 459), ce traité est intitulé الابانة عن حروف اللين والمدّ. Ibn-Djanâ'h l'appelle tantôt كتاب حروف اللين, tantôt كتاب الافعال ذوات حروف اللين.

[2] Ces versions hébraïques existent dans plusieurs bibliothèques; notre Bibliothèque nationale possède la version du *Traité des lettres molles*, par Moïse Gikatilia (fonds de l'Oratoire, n° 199). Les trois ouvrages ont été publiés récemment, en hébreu, par M. Dukes, d'après la version d'Ibn-Ezra, avec quelques fragments de celle de Moïse Gikatilia. Voyez les *Beitræge* de MM. Ewald et Dukes, tom. III.

[3] Le titre que lui donne Ibn-Ezra signifie *livre de parfumerie* ou *d'épicerie*. C'est à tort que Wolf, dans le Catalogue des grammairiens, par 'Hizkia Roman ibn-Bekouda (*Bibl. hebr.* t. II, p. 595), a écrit הרקמה; dans le manuscrit d'où ce catalogue est tiré (fonds de l'Orat. n° 199), on lit très-distinctement הרקחה. S'il fallait en croire de Rossi (*Diz. stor. degli aut. ebr.*, t. I, p. 89) et M. Dukes

En considérant toute l'importance qu'ont dans les langues sémitiques les sujets traités dans les deux premiers ouvrages de 'Hayyoudj, on comprendra que ses travaux durent opérer une réforme totale dans la science de la grammaire hébraïque, et faire tomber dans l'oubli tous les essais précédents. On ne s'étonnera donc pas que les grammairiens postérieurs ne tarissent pas d'éloges pour Abou-Zacariyya 'Hayyoudj, et commencent par lui la véritable ère de la grammaire hébraïque [1]. On verra qu'Ibn-

(*Beitræge*, II, p. 159 et 160), 'Hayyoudj aurait composé un dictionnaire hébreu complet; mais cela ne résulte nullement du passage du Dictionnaire de Parchon (art. פרח), qu'on cite à cet égard. Parchon dit que 'Hayyoudj, après avoir lu un dictionnaire arabe et en avoir étudié la méthode, *en fit autant pour la langue sainte*, ce qui veut dire qu'il appliqua la même méthode à l'hébreu, comme il l'a fait dans les deux ouvrages dont nous avons parlé.

[1] Nous nous contentons de citer, à cet égard, un passage inédit de Tan'houm de Jérusalem. Cet auteur, dans la préface de son dictionnaire talmudique, intitulé المُرشد الكافى (voy. mon édition de son commentaire sur 'Habakkouk, p. 6), après avoir parlé des défauts du *'Aroukh* de Nathan ben-Ie'hiël, qui suit encore l'ancienne routine en admettant des racines de deux lettres et même d'une seule, ajoute ce qui suit :

وهكذا كانت اللغويّون المتقدّمون يعتقدون جميعهم الافعال الثنائيّة والافعال الفردية الى ان ظهر ابو زكريا حيوج رضى الله عنه واقام الدلايل والبراهين [على] ان لا يوجد فعل على اقلّ من ثلثة حروف وبيّن سرّ الاحرف اللّيّنة والاحرف المدغمة والاحرف المنقلبة فثبت الحقّ وبطل كل ما سواه ثم جاء بعده الشيخ المعظّم ابو الوليد مروان بن جناح ؤ ا وزاد ذلك بيانًا ووضوحًا

Djanâ'h, qui a continué et complété ses travaux, rend à ses mérites toute la justice qui leur est due.

Entre 'Hayyoudj et Ibn-Djanâ'h, Ibn-Ezra place encore un grammairien d'Orient, le *Gaon* Hâya, fils de Scherira. Cette place ne lui est assignée par Ibn-Ezra qu'en vertu de l'ordre chronologique [1]; car il ne paraît pas que les travaux de 'Hayyoudj aient été répandus dès lors en Orient, ou du moins qu'ils aient servi de base à ceux de Hâya. Les travaux de Hâya sur la langue hébraïque étaient déposés dans ses commentaires bibliques et dans un ouvrage particulier qu'Ibn-Ezra appelle ספר המאסף, et qui, en arabe, était intitulé الحاوى (*compilateur* ou *recueil*); c'est sous ce titre qu'il est cité par Tan'houm de Jérusalem [2]. Cet ouvrage contenait probablement des

C'est ainsi que les anciens lexicographes admettaient tous des verbes de deux lettres et d'une seule, jusqu'à ce que parût Abou-Zacariyya 'Hayyoudj, qui démontra, par des preuves et des arguments, qu'il n'existe pas de verbe de moins de trois lettres, et qui expliqua le mystère des lettres molles, des lettres absorbées et des lettres transformées. Alors la vérité s'établit et devint manifeste, et tout ce qui était en dehors de cela se trouvait annulé. Après lui vint l'illustre docteur Abou'l-Walîd Merwân ibn-Djanâ'h, qui rendit la chose encore plus claire et plus évidente.

[1] Hâya mourut en 1038, âgé de 69 ans. Sur sa vie et ses écrits nous avons un excellent article de M. Rapoport, inséré dans les *Biccouré ha-'ittim*, ann. 5590 (1830), p. 79 et suiv.

[2] Voyez les extraits de son commentaire sur le Livre des Juges, publiés par Schnurrer sous le titre de *R. Tanchum Hierosolymitani ad libros Vet. Test. commentarii arabici specimen*, Tubingue, 1791, in-4°, pag. 31. Au sujet du mot וַיֵּדַע (ch. VIII, v. 16), Tan'houm dit :

ورب האى زلّ جنّسه فى الحاوى بقول العرب يُدَعّون الى جهنم
دعًّا اى يُدْفَعون دفعًا عنيفًا وفيه بُعْد فى التصريف والمعنى

règles grammaticales et un lexique, soit de toutes les racines hébraïques, soit de celles dont l'explication offre des difficultés [1].

Nous arrivons enfin à Abou'l-Walîd Merwân ibn-Djanâ'h, de Cordoue, qui, après avoir discuté dans divers écrits les doctrines de 'Hayyoudj et les avoir rectifiées et complétées dans leurs détails, réunit tous les résultats certains obtenus jusqu'alors par les grammairiens et les lexicographes juifs, et y ajoutant ceux de ses propres études, éleva pour la première fois l'édifice complet de la grammaire hébraïque, et composa le premier dictionnaire hébreu véritablement digne de ce nom.

Il nous arrive pour Ibn-Djanâ'h ce qui nous arrive en général pour presque toutes les célébrités juives du moyen âge : nous trouvons des renseigne-

Et R. Hâya, dans le *'Hâwi*, l'a mis en rapport avec le verbe arabe دعّ dans cette phrase : *Ils seront poussés violemment* (يُدَعّون) *dans l'enfer;* mais c'est invraisemblable, tant pour la forme verbale que pour le sens.

On voit par cet exemple que Hâya confondait encore des verbes irréguliers de racines différentes, car וַיֵּדַע, venant de ידע, ne peut pas être comparé à دعّ (דעע).

[1] Iehouda ben-Bileam, dans son Traité des particules, à l'article נָגַד, et dans son Traité des verbes dérivés de substantifs, art. אשש (ms. hébr. de la Bibl. nat., ancien fonds, n° 497), cite un ספר הדקדוק ou *Livre de grammaire*, de R. Hâya Gaon, qui doit être identique avec le livre الحاوى; car autrement Ibn-Ezra n'aurait pas manqué de le mentionner à part. D'un autre côté, David Kim'hi, dans son Dictionnaire, à l'art. רצד, renvoie *à la lettre daleth* du livre de R. Hâya, ce qui indique évidemment un *lexique*, où les racines, comme dans les dictionnaires arabes, étaient rangées par l'ordre alphabétique des dernières radicales.

ments suffisants sur ses œuvres; mais, pour parvenir à connaître quelques circonstances de sa vie, nous sommes obligés de nous emparer de quelques mots que le hasard a jetés çà et là dans ses écrits, et de combiner ensemble certaines indications historiques pour en faire jaillir des faits inconnus. Jusqu'à notre temps, on a même été dans l'erreur sur l'époque à laquelle florissait Ibn-Djanâ'h, et on l'a retardée de près d'un siècle [1].

Un passage de la grammaire d'Ibn-Djanâ'h nous fournira quelques indications sur divers points importants de sa vie et de sa carrière littéraire. Après avoir donné une explication neuve d'un passage des Proverbes (ch. IX, v. 1), il se plaint de ce que des

[1] Wolf et de Rossi affirment qu'il vivait en 1121; de même Gesenius dans plusieurs de ses ouvrages. M. Ewald, qui pouvait être mieux informé, dit également qu'Ibn-Djanâ'h florissait dans la première moitié du XIIe siècle (*Beitræge*, I, p. 126). Son collaborateur, M. Dukes (*ib.* II, p. 169), s'approche bien plus de la vérité, en plaçant Ibn-Djanâ'h entre 1050 et 1070; mais il a tort de dire, en citant Wüstenfeld (*Gesch. der arab. Aerzte*, p. 86) que, selon Ibn-Abi-Océibi'a, Ibn-Djanâ'h mourut en 1121. Ibn-Abi-Océibi'a, dans la courte notice qu'il a consacrée à Ibn-Djan'âh, ne donne aucune date; celle de 515 de l'hégire, ou 1121, est une addition de M. Wüstenfeld. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que de Rossi, qui parle lui-même de la polémique qui s'établit entre Ibn-Djan'âh et Samuel ha-Naghîd, mort en 1055 (*Diz. stor. degli autori ebrei*, t. II, p. 73 et 74), dit néanmoins dans un autre endroit (*ib.* t. I, p. 136), qu'Ibn-Djanâ'h vivait en 1121. Le premier écrivain qui se soit aperçu de l'erreur est M. Rapoport, lequel, avant même d'avoir eu connaissance des écrits polémiques échangés entre Samuel ha-Naghîd et Ibn-Djan'âh, a montré qu'il fallait placer ce dernier au XIe siècle. Voyez la vie de R. Nathan, auteur du *'Aroukh*, dans les *Biccouré ha-'ittim*, ann. 5590 (1830), p. 42, note 40.

hommes jaloux critiquaient injustement toutes les nouveautés qu'il avait révélées dans ses écrits, ou les attribuaient à des auteurs qui n'avaient jamais existé; puis il ajoute ce qui suit[1] :

« Je vais vous raconter en cet endroit ce qui m'est arrivé avec des gens de mes amis. Quelqu'un m'avait interrogé à Cordoue sur un sujet profond de l'Écriture; celui qui m'interrogea était de mes amis, et le sujet sur lequel il m'interrogea n'avait encore été expliqué par aucun de ceux dont les ouvrages nous sont parvenus. Quand je lui eus dit ce que j'en pensais, il se leva et m'embrassa la tête, tellement il était joyeux de ce que je lui exposais. Après un certain temps, Dieu décréta que nous émigrassions de Cordoue à Saragosse, à cause des troubles qui y éclatèrent, et mon interlocuteur fut du nombre de ceux qui émigrèrent à Saragosse. Le hasard voulut qu'après bien des années Abou-Yousouf ben-'Hasdaï vînt de Cordoue auprès de nous[2]. Il m'interrogea sur le même sujet, et je lui fis la même réponse; il en fut émerveillé, et s'en réjouit beaucoup, et il m'adjura, par l'amitié qui existait entre nous, (de lui

[1] *Kitâb al-luma'*, ch. XXVIII (Bibl. Bodl. ms. de Pococke, n° 136, fol. 102). Tout le passage ayant déjà été publié en hébreu par M. Dukes (Introduction aux Proverbes, t. XIV de la Bible de M. Cahen, p. XIII), d'après la version qui existe à la Bibliothèque nationale, nous nous contentons d'en donner ici une traduction française.

[2] Ces dernières lignes étant très-importantes, nous en donnons ici le texte arabe :

فكان من زمن قضى الله ان جلينا من قرطبة الى سرقسطة من
اجل الفتن التى ثارت فيها وكان هذا القائل لى من جملة الجالين

dire) si j'avais entendu cela, ou si je l'avais vu dans l'un des auteurs anciens. Je lui dis que non, et que personne absolument ne l'avait dit avant moi. M'ayant quitté, il rencontra celui qui m'avait interrogé d'abord, et il lui dit, en s'en faisant gloire : « Un tel m'a donné aujourd'hui une instruction très-« utile au sujet de tel passage de l'Écriture; c'est « quelque chose de merveilleux, personne ne l'avait « dit avant lui, et voici ce que c'est. » Mais à peine eut-il commencé à le lui rapporter, que l'autre se hâta de l'achever, en disant : « Je l'ai déjà entendu « de la part d'un autre » . . . . . La même chose m'est arrivée aussi, au sujet d'une autre question, avec un autre de mes amis. Bien plus, l'homme jaloux qui m'a attaqué au sujet des questions traitées dans le *Mostal'hik*, attribue diverses choses que j'y ai dites à des hommes d'Orient qui ne sont pas encore nés. Mais j'ai été éprouvé, d'une manière plus sensible encore, par la jalousie de certains hommes et par leur désir de me décrier : c'est que vous savez que la poésie n'est pas mon affaire, et que je ne m'occupe pas à faire des vers; on ne m'attribue pas cet art, et je n'y ai pas de réputation. Ce n'est pas non plus pour moi un sujet que je croie devoir poursuivre, et auquel je tienne; au

الى سرقسطة واتّفق ان ورد الينا من قرطبة بعد سنين كثيرة
ابو يوسف بن حسداى رحمه الله

Au lieu de القائل il faut peut-être lire السائل; la version hébraïque porte השואל.

contraire, je m'en tiens écarté, et je m'élève au-dessus de cela. Cependant j'ai fait dans les jours de ma jeunesse des pièces de vers qui existent encore chez moi, et qui sont connues pour m'appartenir. Or, la jalousie de certains hommes est allée si loin, que quelqu'un, après en avoir transcrit une belle pièce dans un livre, l'a attribuée au poëte Ibn-Khalfoun, et l'a donnée à quelqu'un de Tolède. Un des disciples, de ceux qui savent que le poëme m'appartient, m'a raconté que, se trouvant un jour à Tolède avec des personnes qui lisaient ce poëme, en l'attribuant audit poëte, il leur disait, en parlant de moi : « Ce poëme appartient à un tel ; je le connais, et c'est de lui-même que je l'ai reçu »; mais qu'ils ne l'écoutèrent point ».

Il s'agit tout d'abord de savoir quels sont les troubles dont parle Ibn-Djanâ'h, et qui le forcèrent de quitter Cordoue, sa ville natale, pour se rendre à Saragosse. Le fait d'une polémique qui s'établit entre Ibn-Djanâ'h et Samuel ha-Naghîd, au sujet des écrits de 'Hayyoudj, fait qui est attesté par deux écrivains du XIIe siècle, Salomon Parchon et Iehouda ibn-Tibbon [1], montre qu'Ibn-Djanâ'h florissait dans la première moitié du XIe siècle. Ibn-Djanâ'h fait

[1] Parchon en parle dans la préface de son Lexique, qui est maintenant publié et à la portée de tous les hébraïsants ; le passage qui nous intéresse avait été communiqué déjà par de Rossi (Mss. cod. n° 1038), par M. Rapoport, dans les *Biccouré ha-'ittîm*, an 5591 (1831), p. 85, et par M. Dukes, *Beitræge*, II, p. 169, note 4. — Le témoignage de Iehouda ibn-Tibbon, qui jusqu'ici est resté inconnu, se trouve dans la préface de sa traduction hébraïque de la

allusion lui-même à cette polémique, en disant : « L'homme jaloux qui m'a attaqué au sujet des questions traitées dans le *Mostal'hik*, etc. »; et on peut conclure, il me semble, du ton irrévérent qui règne dans les paroles d'Ibn-Djanâ'h, que son adversaire vivait encore; car il aurait parlé d'un mort avec plus de respect. Or, Abraham ben-David, dans un passage du *Sépher ha-Kabbalâ* que nous rapporterons plus loin, raconte que Samuel ha-Naghîd émigra de Cordoue, avec beaucoup d'autres juifs, lorsque, après la chute de la famille du *'Hâdjib* Mohammed ibn-Abi-'Âmir, surnommé Al-Mançour, il éclata dans Cordoue une guerre civile qui livra bientôt cette

grammaire d'Ibn-Djanâ'h. Ibn-Tibbon, après avoir parlé avec grand éloge des travaux de R. Iehouda 'Hayyoudj, continue en ces termes : ואחריו באו שני שרי צבאות החכמה · בכח גדול ויד רמה · רבנא שמואל הלוי הנגיד שר צבא ישראל זל והחכם המורה ר' יונה תמכונה מרון בן גנאח ויצאו בעקבותיו · וישאו מדברותיו · ויאור להם באורו · ויהיו גבורי כח להבין דברו · ויתאזרו חיל למלחמה · להוציא לאור תעלומה · ויהיו מנצחים במלאכה · ויערכו בה מערכה לקראת מערכה · ותכן מלחמותם ודבריהם · הלא הם כתובים על ספריהם · ונזכרים בחבוריהם :

Après lui vinrent les deux chefs des armées de la science, avec une grande force et la main levée, notre maître Samuel ha-Lévi, le *Naghîd*, chef de l'armée d'Israël, et le savant docteur R. Ionâ, appelé Merwân ibn-Djanâ'h. Ils marchèrent sur ses traces, recueillirent ses doctrines, s'éclairèrent de sa lumière, et furent d'une grande force pour comprendre sa parole. Ils se ceignirent de vaillance pour le combat, afin de faire sortir à la lumière ce qui était caché; ils s'évertuèrent pour l'art, et établirent en sa faveur bataille contre bataille. La relation de leurs guerres et leurs paroles sont écrites dans leurs livres et rapportées dans leurs ouvrages.

ville à toutes les cruautés des milices berbères. L'émigration dont parle l'historien juif eut lieu sans doute l'an 402 de l'hégire (1012), lorsque la ville de Cordoue, ravagée par la peste et la famine, était assiégée par le prince Soléimân ben-al-Hacam à la tête des troupes berbères, qui y entrèrent au mois de schawwâl 403 (avril 1013), et y portèrent la dévastation et le carnage. Nous savons, par les historiens arabes, que pendant ce siége un grand nombre d'habitants de Cordoue quittèrent la ville et s'enfuirent dans diverses directions [1]. Sans aucun doute, c'est à cette émigration qu'Ibn-Djanâ'h fait allusion dans le passage que nous venons de citer. Ainsi il quitta Cordoue en 1012, et à cette époque il dut être âgé d'au moins vingt à vingt-cinq ans, puisque l'on avait pu déjà l'interroger sur des sujets profonds de l'Écriture sainte. Nous croyons donc qu'Ibn-Djanâ'h naquit vers les années 985 à 990. Il ne pouvait guère être né longtemps avant; car on verra dans un passage de l'introduction de sa grammaire, qu'en écrivant cet ouvrage, il *s'ap-*

[1] Voyez Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, 2e partie, ch. 108, éd. de Paris, p. 290. Ibn-al-Athir dit en parlant de ce siége :

واشتدّ الامر بقرطبة وعظم الامر وقلّت الاقوات وكثر الموت....
وجلا اهل قرطبة

La situation devint de plus en plus grave à Cordoue; les vivres diminuèrent et la mortalité augmenta..... et les habitants de Cordoue émigrèrent.

Chronique d'Ibn-al-Athîr, à l'an 400, manuscrit du supplément arabe, n° 740, t. III, fol. 131 r.

prochait de la vieillesse, c'est-à-dire probablement de la soixantaine, et, d'un autre côté, on reconnaîtra que l'ouvrage n'a pu être écrit qu'à partir de 1039, car l'auteur y parle de Hâya Gaon de manière à laisser deviner que ce docteur était déjà mort.

Ibn-Djanâ'h, comme nous le voyons par ses écrits, avait fait de vastes études, non-seulement dans la langue hébraïque, dans l'Écriture sainte et dans le Talmud, mais aussi dans la langue arabe, qu'il possédait parfaitement, et dans les sciences profanes, notamment dans la logique et la médecine [1]. Dans sa jeunesse, comme on l'a vu, il s'était essayé aussi à faire des vers hébreux, occupation alors fort à la mode parmi les beaux esprits juifs, qui s'inspiraient de la poésie des Arabes et en imitaient en hébreu les différents genres, et même la forme rhythmique [2].

[1] Voyez Ibn-Abi-Océibi'a, cité dans le catalogue de la Biblioth. Bodl. par Nicoll et Pusey, p. 440.

[2] Le goût de la poésie, comme des lettres et des sciences, s'était répandu parmi les juifs d'Espagne vers le milieu du xe siècle, par l'heureuse influence qu'exerçait sur ses coreligionnaires le médecin 'Hasdaï ben-Isaac, qui jouissait d'une grande considération à la cour de Cordoue sous 'Abd-al-Ra'hmân III et Al-'Hacam II. Ce que Iehouda al-'Harizi dit à cet égard dans le *Ta'hkemoni* (XVIIIe séance), est confirmé par Moïse ben-Ezra, qui dit dans son Traité de rhétorique et de poétique (à la suite du passage que nous avons cité plus haut, en parlant de 'Hayyoudj), que les juifs d'Espagne n'obtinrent de véritables succès dans la poésie que vers l'an 4700 de la création (940), et il ajoute :

وهو اول ظهور ابى يوسف حسداى بن اسحق بن شبروط الجيانى
القدمة القرطبى الرياسة رحمه الله

Il paraît que, dans cet art, il recevait les conseils du poëte et grammairien Isaac ben-Saül[1]; mais ne

Et ce fut dès l'apparition d'Abou-Yousouf 'Hasdaï ben-Is'hâk ben-Schabrout, surnommé Al-Djiâni (de Jaën) de ses aïeux, et Al-Kortobi, du lieu de sa grandeur.

On peut voir quelques détails sur 'Hasdaï dans mon article sur la philosophie chez les juifs, *Archives israélites*, juin 1848, p. 326. J'observerai à cette occasion que c'est par une simple transposition des points diacritiques que le nom de *Schabrout* (شبروط) a été corrompu par Ibn-Abi-Océibi'a en *Baschrout* (بشروط). Voy. de Sacy, *Abd-Allatif*, p. 550. Les auteurs hébreux, et 'Hasdaï lui-même, écrivent שפרוט *Schaprout*, par פ; la transcription arabe (adoptée même par Moïse ben-Ezra, qui se servait des caractères hébraïques), prouve que le פ n'est pas aspiré, autrement on aurait écrit شفروط.

[1] Ce poëte est mentionné par Moïse ben-Ezra (*loc. cit.* fol. 31) à côté d'Isaac ben-Gikatilia (dont nous parlerons tout à l'heure), et les deux sont qualifiés par le mot البسانيان (habitants d'Elisana). — Ibn-Djanâ'h, au chap. XIX du *Kitâb al-luma'*, qui traite de l'*état construit* (اضافة), cite le *béit* suivant d'Isaac ben-Saül :

קְרַב לִבִּי וְכִלְיוֹתַי מְהִימִים לְשַׁעֲשׁוּעַי לְרֵעַי הַנְּעִימִים

L'intérieur de mon cœur et mes reins soupirent après mes délices, après mes doux amis.

Ibn-Djanâ'h nous apprend qu'au lieu de קְרַב לִבִּי, les copies portaient généralement סְגוֹר לִבִּי; mais que lui-même ayant lu ainsi, dans sa jeunesse, devant l'auteur du poëme, celui-ci le reprit en disant קְרַב לִבִּי. Lui ayant demandé, dit-il, d'où était venu le changement, « il me raconta qu'il avait fait ce poëme à l'éloge de Jacob et de ses fils, renommés pour leur hospitalité, et qu'il le lui envoya (à Jacob) de sa ville à Cordoue. Lorsque (le poëme) parvint à celui qui était l'objet de l'éloge, Abou-Zacariyya ben-'Hanîdja et Abou-Ibrahîm ben-Khalfoun, le poëte, qui se trouvaient chez lui, blâmèrent le changement du mot קָרֵב (*Lévit.* I, 13) à l'*état construit* (en קְרַב) : »

فاخبرني انه رحمه الله مدح بهذا الشعر يعقوب وبنيه اصحاب

se sentant pas de vocation pour la poésie, il abandonna cet art pour se livrer à des études plus sérieuses. Comme l'un de ses précepteurs, il nomme Isaac ben-Gikatilia [1]. Dès sa première jeunesse, il

الانزال رحمهم الله وانه بعث به اليه من بلده الى قرطبة فورد المدوح وابو زكريا بن حنيجا وابو ابرهيم بن خلفون الشاعر عنده فنكرا تغيير والكرب والكرعيم عند الاضافة

Ces deux hommes, continua-t-il, changèrent donc, de leur propre autorité, קָרֵב en סְגוֹר, pour conserver le rhythme, et cette prétendue correction passa dans les copies. Selon Ibn-Djanâ'h, il est permis de changer קָרֵב en קָרֵב; car on trouve שָׁגֵר (*Deut.* VII, 13), comme *état construit* de שָׁגֵר, et זֶרַע (*Nombres*, XI, 7) comme *état construit* de זֶרַע.

Quant à Jacob, objet de l'éloge d'Isaac ben-Saül, c'est sans doute le riche Jacob ben-Djau (בן גו), qui vivait à l'époque du *'hâdjib* Al-Mançour ibn-abi-'Amir (voy. *Sépher ha-Kabbalâ*, éd. d'Amsterdam, fol. 42 v.). A la nouvelle de sa mort, R. 'Hanokh, premier rabbin de Cordoue, dont il avait été l'ennemi, ne put s'empêcher de témoigner la plus vive douleur, plaignant les nombreux indigents qui avaient été toujours admis à la table de Jacob. C'est probablement à cette dernière circonstance qu'Ibn-Djanâ'h fait allusion par les mots اصحاب الانزال, *domini hospitalitatis* (الإنزال), ou *hospitiorum* (الأنزال). La version hébraïque ne rend pas ces mots.

Ibn-Djanâ'h mentionne encore Isaac ben-Saül au chap. XXV, en parlant de la suppression de certaines lettres radicales ou formatives; selon Isaac, c'est le י du futur qui est supprimé dans יִצַּב (*Deut.* XXXII, 8), pour יִיצַּב, et dans יִדֹּו (Joël, IV, 3), pour יִיִדֹּו. Dans ses poésies, il employait souvent la forme יִהֹו pour יִהְיֹו.

[1] Voyez Ewald, *Beiträge*, I, p. 127, note 1. Isaac ben-Gikatilia est presque entièrement inconnu; Ibn-Ezra ne le mentionne jamais, et David Kim'hi ne le cite qu'une fois d'après Ibn-Djan'âh (*Mikhlol*, au chap. des verbes פ"י, à l'art. יצק, éd. de Venise, fol. 33 v.). Elnathan Kalkès (qui vivait à Constantinople au milieu du XIVe siè-

se livra à ses diverses études avec un zèle infatigable, et approfondit tous les sujets par les recherches les plus consciencieuses; et, à cet égard, il invoque lui-même le témoignage de ceux qui le connaissaient [1]. Son attention était dirigée principalement vers la langue hébraïque, dont il voulait, en profitant de sa connaissance approfondie de la langue arabe, faire connaître les règles dans leur ensemble, par un travail raisonné, comme personne n'en avait essayé avant lui. Mais il sut aussi acquérir une certaine réputation comme médecin; non-seulement il pratiquait la médecine, mais il s'y fit connaître aussi comme écrivain, et son autorité

cle) cite dans son *Eben Sappîr* (אבן ספיר), un certain Isaac de Cordoue (ר' יצחק קורטובי), à qui il attribue un livre intitulé *Séfer 'Hayyoudj* (ספר חיוג), qui aurait été traduit en hébreu par Moïse ben-Samuel (Gikatilia). Voy. ms. hébreu de l'Oratoire, n° 92, f° 126 r. Nous croyons qu'il y a quelque confusion dans ce que dit Elnathan Kalkès; mais comme cet auteur connaissait très-bien R. Iehouda 'Hayyoudj, qu'il cite plusieurs fois, il nous semble que le nom d'*Isaac Kortobi* ne se trouve pas ici par une simple erreur, et que Kalkès a dû connaître un ouvrage de cet Isaac qui se rattachait aux écrits de 'Hayyoudj. Il est possible que cet Isaac de Cordoue soit le même qu'Isaac ben-Gikatilia, qui était d'Elisana, près de Cordoue, et qui a pu écrire des observations sur les ouvrages de 'Hayyoudj.

[1] Au chap. XXII de sa grammaire, où il parle de l'*absorption* ou de l'assimilation de certaines lettres (إدغام), il donne diverses règles qu'il avoue n'être que conjecturales, comme par exemple d'assimiler le ל au נ dans אל־נמלה (*Prov.* VI, 6), et de lire *ennemalâ*. Si j'avoue, dit-il, n'avoir pas encore trouvé à cet égard d'autorité à laquelle je puisse me fier, ce n'est pas que j'aie négligé les recherches, car vous connaissez mon zèle et ma persévérance dans les recherches dès les jours de ma jeunesse.

est invoquée par Ibn-Béitar et d'autres médecins arabes[1]. Peut-être est-il permis de conclure de ces paroles d'Ibn-Abi-Océibi'a : *Il s'occupa avec soin de l'art de la logique*[2], qu'Ibn-Djanâ'h avait composé des écrits sur cette matière. Quant à la philosophie proprement dite, bien entendu celle d'Aristote, dans laquelle les juifs étaient peut-être plus avancés à cette époque que les musulmans d'Espagne, elle n'était pas étrangère à Ibn-Djanâ'h ; mais loin de la cultiver et d'en recommander l'étude, il la présentait comme une chose dangereuse pour la religion, et qui ne pouvait conduire à aucun résultat positif. Nous citerons, à ce sujet, un passage curieux de sa grammaire (ch. xxv) ; après avoir parlé de la suppression de la préposition מִן, et avoir cité les paroles de l'Ecclésiaste (xii, 12) הִזָּהֵר עֲשׂוֹת סְפָרִים הַרְבֵּה אֵין קֵץ, dont le sens est, selon lui : *garde-toi de faire beaucoup de*

[1] Ibn-Béitar, dans son Dictionnaire des médicaments simples, le cite à l'article اذريون ; voy. la Chrestomathie arabe de M. de Sacy, t. III, p. 482, et la traduction allemande d'Ibn-Béitar, par M. Sontheimer, t. I, p. 21. Dans un traité anonyme sur les médicaments simples (ms. ar. de la Bibl. nat. ancien fonds, n° 1034), le nom d'Ibn-Djanâ'h est cité plusieurs fois à côté d'autres autorités ; une fois (fol. 23 r.), au sujet de l'emploi des jujubes (عُنَّاب) contre la toux sèche, Ibn-Djanâ'h est cité seul, et comme la même chose est rapportée par Ibn-Béitar au nom d'un anonyme (voy. Sontheimer, t. I, p. 220), je crois que cet auteur cite quelquefois Ibn-Djanâ'h, sans le nommer, comme il le fait aussi pour d'autres auteurs, en disant seulement : « Un autre dit. »

[2] وله عناية فى صناعة المنطق Ce qu'Ibn-Abi-Océibi'a dit d'Ibn-Djanâ'h est nécessairement emprunté à un auteur arabe d'Espagne, probablement à Çâ'id ibn-A'hmed al-Kortobi, qui est souvent cité par Ibn-Abi-Océibi'a dans ses notices sur les médecins espagnols.

livres sans fin (עֲשׂוֹת ayant le sens de מַעֲשׂוֹת), il ajoute ce qui suit : « Le sage ne nous défend pas, par ces paroles, de cultiver beaucoup les sciences religieuses, qui nous approchent de Dieu, ou les autres sciences utiles qu'on peut atteindre en réalité ; mais il nous défend de nous occuper des livres qui, dans l'opinion de ceux qui s'en occupent, conduisent à la connaissance des origines et des premiers éléments (de toute chose), et dans lesquels on discute sur la nature de la création du monde supérieur et du monde inférieur. Car c'est là une chose qu'on ne peut comprendre en réalité, et dans laquelle on n'arrive pas au terme, et, en outre, elle nuit à la religion, détruit la foi et fatigue l'âme sans profit et sans satisfaction, comme il le dit : וְלַהַג הַרְבֵּה יְגִיעַת בָּשָׂר, *et une étude longue, qui fatigue le corps.* C'est à cela encore que le sage fait allusion, en disant (ch. I, v. 8) : *Toutes ces choses fatiguent; personne n'en peut assez dire;* c'est-à-dire, ce sont des choses qui ne font que fatiguer et qu'on ne comprend pas. Selon le sage, il convient de s'abandonner à Dieu, de suivre ce que la loi a ordonné, et de s'attacher à la foi, comme il le dit ensuite (ch. XII, 13) : *Fin du discours, où tout est compris : crains Dieu et observe ses commandements; car c'est là tout l'homme;* tu dois donc abandonner ce que tu ne peux comprendre en réalité ». Selon une note marginale que j'ai trouvée dans un ancien manuscrit arabe du *Guide* de Maïmonide, et que j'ai déjà publiée ailleurs [1]. Ibn-

[1] Voy. ma Notice sur R. Saadia Gaon, p. 13.

Djanâ'h aurait attaqué plus directement la philosophie, en écrivant contre l'éternité de la matière.

Les seuls ouvrages d'Ibn-Djanâ'h dont nous ayons une connaissance certaine sont ceux qui ont pour objet la langue hébraïque; ce sont les suivants :

1° كتاب المستلحق, *L'annotateur*, ou observations critiques sur les deux ouvrages d'Abou-Zacariyya 'Hayyoudj, relatifs aux racines à lettres molles ou à deux lettres pareilles;

2° كتاب التشوير, *Livre pour confondre* (*Liber pudefactionis*). Cet ouvrage, comme nous l'apprend Parchon dans la préface de son Lexique, était dirigé contre Samuel ha-Naghîd, qui avait pris la défense de 'Hayyoudj contre les observations critiques que renfermait le livre *Al-Mostal'hik*. Ibn-Djanâ'h y renvoie souvent dans sa grammaire, et on verra, dans l'introduction de ce dernier ouvrage, que le *Kitâb al-Teschwîr* était un des écrits les plus importants de notre auteur; il est donc à regretter qu'il n'existe dans aucune des bibliothèques d'Europe;

3° رسالة التنبيه, *Épître d'éveil*, adressée par l'auteur à l'un de ses amis, pour répondre à un écrit anonyme intitulé كتاب الاستيفآء, *Livre d'acquittement*, et dans lequel on avait vivement attaqué le livre *Al-Mostal'hik*.

4° كتاب التقريب والتسهيل, *Livre de rapprochement et d'aplanissement*, destiné à faciliter aux commençants l'intelligence de ce qui pouvait leur être peu familier dans les deux écrits de 'Hayyoudj [1];

[1] Ce but est expressément indiqué dans l'inscription que porte le manuscrit d'Oxford :

5° كتاب التسويّة, *Livre de conciliation* ou *d'accommodement*, qui répond également à diverses objection faites au livre *Al-Mostal'hik*.

Après ces écrits, qui tous avaient pour but de commenter et de compléter les deux ouvrages de 'Hayyoudj, Ibn-Djanâ'h composa le grand ouvrage qu'il intitula كتاب التنقيح, *Livre d'examen* ou *de recherche*, et qui embrasse les deux ouvrages suivants :

6° كتاب اللُمَع, *Livre des parterres émaillés*, ou Grammaire de la langue hébraïque, que nous ferons connaître plus particulièrement, et dont nous publierons en entier l'instructive introduction. A la fin de cette introduction, l'auteur explique lui-même le titre qu'il a donné à cet ouvrage;

7° كتاب الاصول, *Livre des racines*, ou Dictionnaire hébreu.

Ce sont là les *sept ouvrages* d'Ibn-Djanâ'h dont parle Ibn-Ezra dans sa notice des grammairiens, au commencement du livre *Môznaïm*. Si, au commencement de son *Yesôd Morâ*, Ibn-Ezra parle de *dix* ouvrages de Merwân relatifs à la langue hébraïque, il compte peut-être dans ce nombre quelques écrits de circonstance dont les titres ne nous sont pas parvenus[1]. Outre les ouvrages que nous avons énu-

رسالة التقريب والتسهيل لما بعد وصعب على المبتدئين من كتابَيْ ابى زكريا حيوج رحمه الله مما قرّبه وسهّله ابو الوليد مروان بن جناح القرطبى رحمه الله بمدينة سرقسطة

Au lieu de رسالة on lit كتاب, dans l'introduction du *Kitâb-al-luma'*.

[1] Au chap. XIV du *Kitâb-al-luma'*, en traitant de l'assimilation de la première radicale ن, ו ou ל, Ibn-Djanâ'h parle lui-même d'une

mérés, nous connaissons, par la notice d'Ibn-Abi-Océibi'a, un ouvrage de médecine, composé par Ibn-Djanâ'h, sous le titre de كتاب التلخيص, ou *Résumé*, et qui traitait des médicaments simples, ainsi que des mesures et des poids employés dans la médecine.

Ses ouvrages sur la langue hébraïque, à l'exception du deuxième, existent à la bibliothèque Bodléienne [1]. Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner avec attention les opuscules qu'Ibn-Djanâ'h composa avant ses deux grands ouvrages, et je renvoie à l'analyse que M. Ewald a donnée de trois de ces écrits [2]. Le dictionnaire est suffisamment connu par les extraits qu'en a donnés Gesenius dans plusieurs de ses ouvrages, et notamment dans son *Thesaurus;* je ne

longue discussion qu'il avait eue avec le grammairien Abou'l-Walîd ben-'Hasdaï, qui avait soutenu que le ל ne s'assimilait jamais, et que la racine de יִקַּח était נקח. Ibn-Ezra cite ce même grammairien, sous le nom de R. Ionâ ben-'Hasdaï, dans le livre *Môznaïm*, au chapitre intitulé המבולעים (des lettres qui s'absorbent). R. 'Hasdaï ha-Lévi, cité par Ibn-Ezra dans le livre *Ça'houth* (ספר צחות), au chapitre des conjugaisons (שער חבנינים), est nécessairement le même auteur; le nom de *Ionâ* a été omis par l'inadvertance d'Ibn-Ezra lui-même ou des copistes. Au reste, je dois encore faire observer que dans un ancien manuscrit du *Yesôd Morâ* (anc. fonds, n° 497), on lit וספרי רבי מרינוס « et les livres de R. Marinus (Merwân), » sans le mot עשרה « dix. »

[1] Voy. le catalogue d'Uri, hébr. n°s 456, 457, 458, 469; ils sont tous écrits en caractères hébraïques. Gagnier en a copié quelques-uns en caractères arabes (voy. le catalogue de Nicoll, p. 8, n°s 12 et 13); mais ces copies sont très-peu correctes, et ne donnent pas une haute idée des connaissances que possédait Gagnier dans la langue arabe.

[2] Voyez *Beitræge*, I, p. 127-140.

m'occuperai donc ici que de la Grammaire. Mais d'abord je crois devoir faire une digression sur Samuel ha-Naghîd, adversaire d'Ibn-Djanâ'h, et qui était l'un des hommes les plus remarquables de son temps.

(La suite à un prochain numéro.)

FRAGMENTS

DE

GÉOGRAPHES ET D'HISTORIENS

ARABES ET PERSANS INÉDITS,

RELATIFS

AUX ANCIENS PEUPLES DU CAUCASE ET DE LA RUSSIE MÉRIDIONALE;

TRADUITS ET ACCOMPAGNÉS DE NOTES CRITIQUES,

PAR M. DEFRÉMERY.

SUITE.

(Voyez les numéros de juin et de novembre-décembre 1849).

IV.

EXTRAIT D'IBN-BATOUTAH.

Le nom et la relation d'Ibn-Batoutah sont trop bien connus des orientalistes et des géographes pour que je croie nécessaire d'entrer ici dans de

nouveaux détails sur ce sujet. Que pourrais-je ajouter aux savantes recherches de M. Kosegarten[1], de M. de Slane[2] et surtout à la notice que M. Reinaud a consacrée à Ibn-Batoutah et à ses voyages, dans les Prolégomènes de sa traduction de la Géographie d'Abou'lféda[3]. J'ai, d'ailleurs, eu déjà l'occasion de parler, avec quelque étendue, des courses d'Ibn-Batoutah et de la relation qui porte son nom, en publiant une version complète, accompagnée de notes, des chapitres de cet ouvrage qui traitent de la Perse et de l'Asie centrale[4]. J'entreprends aujourd'hui de donner la traduction du long et curieux chapitre relatif à l'empire du Kiptchak et aux pays du Nord. Cette portion de l'ouvrage d'Ibn-Batoutah a été resserrée en moins de deux pages dans l'abrégé dont M. Kosegarten a publié des extraits[5]. Elle a été moins maltraitée dans un autre abrégé, dont le savant orientaliste de Cambridge, M. le Dr Lee, a donné une version anglaise[6]. Néanmoins, on y chercherait en vain une foule de particularités

[1] *De Mohammede Ebn Batuta Arabe Tingitano ejusque itineribus, commentatio academica*, auctore J. G. L. Kosegarten, Ienæ, 1818, in-4°, 51 pages. Voyez surtout les pages 7 et suiv.

[2] *Journal asiatique*, IVe série, t. I, p. 182-184, 243-246.

[3] T. I, p. CLVI-CLXI.

[4] *Voyages d'Ibn-Batoutah dans la Perse et dans l'Asie centrale*, Paris, 1848, in-8°, de 162 pages. Voyez les pages 1 à 4.

[5] *Loco laudato*, p. 13-15.

[6] *The travels of Ibn-Batuta, translated from the abridged arabic manuscript copies, etc.* London, 1829, 1 vol. in-4°. Le morceau dont je donne ici la traduction correspond aux pages 75 à 81 et à la page 85 de la version abrégée de M. Lee.

curieuses, relatives aux villes de Caffa, de Madjar, de Séraï ; au commerce d'exportation des chevaux du Kiptchak dans l'Inde ; à la grande considération que les Turcs ou, plus exactement, les Mongols du Kiptchak, depuis le khan jusqu'au plus petit marchand, témoignaient à leurs femmes ; au cérémonial de la cour du khan ; aux *khatoun* (princesses) ; aux aliments et aux boissons des Mongols, etc. Pour se faire une idée exacte de la supériorité de l'original sur l'abrégé, il faut se représenter, d'un côté, un corps plein de vie et d'embonpoint et, de l'autre, un squelette maigre et décharné.

La traduction d'un fragment d'Ibn-Batoutah n'offre pas de bien grandes difficultés. Le style de cet auteur est, en général, d'une extrême simplicité ; il faut en excepter, toutefois, un certain nombre de passages où l'écrivain a recours à la métaphore ou au langage technique des *soufis*. Mais la plus grande difficulté provient de l'emploi, assez fréquent, de mots qui ne sont usités que dans le langage de l'Afrique septentrionale, au moins avec l'acception que leur donne notre voyageur. Heureusement, plusieurs de ces mots ont été expliqués par M. Dozy, dans son Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes, dans son *Historia Abbadidarum, etc.* et par mon ami M. Cherbonneau, dans l'utile travail dont il a commencé la publication sous le titre de : *Définition lexigraphique de plusieurs mots usités dans le langage de l'Afrique septentrionale*[1]. Je me suis plus

[1] Voyez le Journal asiatique, n^os de janvier et juin 1849.

d'une fois aidé, pour ma traduction, des travaux de ces deux savants.

Dans les notes que j'ai jointes à ma version, j'ai tâché d'éclaircir tout ce que le récit d'Ibn-Batoutah pouvait présenter d'obscur, tant sous le rapport philologique que sous le rapport historique. J'ai eu soin d'indiquer, autant que possible, les ressemblances qu'offre son récit avec ceux des voyageurs chrétiens du moyen âge. Enfin, je n'ai rien négligé pour que ce nouvel extrait de la relation originale d'Ibn-Batoutah ne soit pas trop indigne de ceux que l'on doit à MM. de Slane et Éd. Dulaurier, et que les lecteurs du Journal asiatique n'auront eu garde d'oublier.

« Nous séjournâmes à Sinope, صنوب, environ quarante jours, attendant une occasion favorable de nous rendre par mer à la ville de Kiram, القرم. Nous louâmes un vaisseau appartenant à des Grecs, et nous attendîmes encore onze jours, dans l'espoir d'un vent favorable, après quoi nous nous embarquâmes. Au bout de trois jours, lorsque nous nous trouvions déjà parvenus au milieu de la mer (Noire), elle devint très-grosse ; notre situation fut pénible et nous vîmes la mort de très-près. Je me trouvais dans la cabine du vaisseau, الطارمه, en compagnie d'un habitant du Maghreb, qui s'appelait Abou-Becr. Je lui ordonnai de monter sur la partie la plus élevée du navire, afin d'examiner l'état de la mer. Il obéit, vint me rejoindre dans la cabine et

me dit : « Recommandez-vous à Dieu. » Nous tombâmes dans une épouvante sans pareille. Mais le vent changea et nous repoussa jusqu'aux environs de la ville de Sinope, que nous venions de quitter. Un des marchands voulut descendre dans le port de cette ville ; mais le propriétaire du vaisseau l'empêcha de se faire débarquer. Bientôt le vent redevint favorable et nous nous remîmes en route. Lorsque nous eûmes parcouru la moitié de la mer, elle redevint très-grosse et nous nous vîmes dans une situation pareille à la précédente. Enfin, levent se remit, et nous aperçûmes les montagnes du continent voisin. Nous nous dirigeâmes vers un port appelé Kerch, الكرش [1] et voulûmes y entrer. Les hommes qui se trouvaient sur la montagne nous conseillèrent de ne pas le faire. En conséquence, nous craignîmes pour notre vie, nous crûmes qu'il se trouvait là des vaisseaux [2] ennemis, et nous retournâmes

[1] Cet endroit porte encore le nom de Kertch ; c'est l'ancienne ville de Panticapée ou Bosphore. (Voyez Forster, *Histoire des voyages au Nord*, trad, française, t. I, p. 269, note *b* ; Abou'lféda, *Géographie*, trad. de M. Reinaud, t. II, p. 321 ; Reuilly, *Voyage en Crimée*, p. 139-141.)

[2] Ibn-Batoutah se sert ici du mot اجفان, pluriel de جفن. Ce terme ne se trouve pas, avec le sens de navire, dans les dictionnaires, quoiqu'il soit assez fréquemment employé et surtout sur les côtes d'Afrique. (Voyez M. Reinaud, *apud* Champollion-Figeac, *Chartes inédites en dialecte catalan ou en arabe*, p. 51 ; Amari, *Journal asiatique*, mars 1846, p. 231.)

A la page précédente (ms. 910, fol. 64 v.), Ibn-Batoutah parle du prince de Sanoub ou Sinope, Ghazi-Tchélébi, et dit qu'il « s'embarquait souvent sur des navires de guerre, فى الاجفان الحربية, afin de combattre les Grecs. Lorsque les deux flottes étaient aux

vers le continent. Lorsque nous en approchâmes, je dis au maître du vaisseau : « Je veux descendre « ici. » Il me fit descendre sur le rivage. J'y vis une église, je m'y rendis et y trouvai un moine. J'aperçus, sur une des murailles de l'église, la représentation d'un Arabe, coiffé d'un turban et ceint d'une épée. Dans sa main était une lance et devant lui brûlait une lampe. Je dis au moine : « Quelle est « cette figure ? » Il me répondit : « C'est la figure du prophète Ali, النبى على. » Je fus étonné de sa réponse. Nous passâmes cette nuit dans l'église et nous fîmes cuire un poulet; mais nous ne pûmes le manger; car il était au nombre des provisions que nous avions embarquées dans le vaisseau, et l'odeur de la mer s'était imprégnée dans tous les objets qui se trouvaient à bord, اذ كانت مما استصحبناه فى المركب ورايحة البحر قد غلبت على كل ما كان فيه.

« L'endroit où nous débarquâmes faisait partie de la plaine connue sous le nom de Decht Kifdjak. Decht, dans la langue des Turcs, signifie la même chose que Sahra en arabe (plaine, désert). Cette plaine est verdoyante et fleurie; mais il ne s'y trouve ni arbre, ni montagne, ni colline, ni élévation de terrain, ni bois

prises, ce prince, qui était excellent nageur et qui pouvait demeurer longtemps sous l'eau, plongeait sous les vaisseaux grecs, la main armée d'un fer aigu, avec lequel il les déchirait, وبيده آلة حديد يخرق بها اجفان العدو. Les ennemis n'apprenaient le sort qui les menaçait qu'en se voyant couler à fond. Des vaisseaux ennemis, اجفان للعدو, envahirent un jour le port de Sinope. Ghazi-Tchélébi les coula à fond et fit prisonniers ceux qui les montaient. »

à brûler [1]. On n'y brûle pas d'autre combustible que la fiente d'animaux, الاروات [2]. Les Turcs prononcent le mot *arvats* (pluriel de *rautset*, fumier, fiente), comme s'il s'écrivait avec un *za* marqué d'un fathah, ويسمونها الترك بالزاى المفتوح. Tu verras les principaux d'entre eux ramasser ce fumier et le porter dans les pans de leurs vêtements. On ne voyage pas dans cette plaine, sinon sur des chariots. Elle s'étend l'espace de six mois de marche, dont trois dans les états du sultan Mohammed Uzbek et trois dans les états d'autres princes. Le lendemain de notre arrivée dans ce port, un des marchands nos compagnons alla trouver les habitants de cette plaine, qui appartiennent à la nation connue sous le nom de Kifdjak, قفجق, et qui professent la religion chrétienne. Il loua d'eux un chariot traîné par des chevaux. Nous y montâmes et nous arrivâmes à la ville de Kaffa, اكفا. C'est une grande ville qui s'étend sur le bord de la mer et qui est habitée par des chrétiens, la plupart Génois, يسكنها النصارى واكثرهم

[1] Les mêmes particularités se retrouvent dans un auteur chrétien, contemporain d'Ibn-Batoutah. « Kumania, dit Hayton, cité par J. R. Forster (*Histoire des découvertes et des voyages faits dans le Nord*, t. I, p. 190), est un pays très-plat, où l'on ne trouve point de bois; il y a seulement quelques vergers auprès des villes. Les habitants..... brûlent, pour leur chauffage, le fumier de leurs troupeaux. »

[2] Le même combustible est encore en usage chez les Kalmouks de la Russie méridionale, à défaut de jonc ou de bois *trolga*, ainsi que nous l'apprend Benjamin Bergmann (*Voyage chez les Kalmuks*, trad. française, p. 8, 14, 42, 127, 166, 191, 236, 239).

الجنويون. Ils ont un chef, امير, appelé الدمدير. Nous logeâmes dans la mosquée des musulmans.

ANECDOTE.

« Lorsque nous fûmes descendus dans cette mosquée, nous y demeurâmes durant une heure, après quoi nous entendîmes le son des cloches. Je n'avais jamais entendu ce bruit. J'en fus effrayé et j'ordonnai à mes compagnons de monter sur le minaret, الصومعة, de lire le Coran, de prier Dieu et de réciter l'*iddzan* (l'appel à la prière). Ils obéirent. Pendant ce temps, un homme s'était introduit près de nous. Il était couvert d'une cuirasse, درع, et armé. Il nous donna le salut. Nous le priâmes de nous apprendre qui il était. Il nous fit savoir qu'il était le cadhi des musulmans de l'endroit et ajouta : « Lorsque j'ai entendu la lecture du Coran « et l'*iddzan*, j'ai tremblé pour vous et je suis venu « vous trouver, comme vous voyez. » Puis il s'en retourna.

« Nous n'éprouvâmes que bons traitements. Le lendemain matin, l'émir vint nous trouver et nous fit servir un festin. Nous mangeâmes en sa présence et nous nous promenâmes dans la ville. Nous la trouvâmes pourvue de beaux marchés. Tous ses habitants sont des mécréants. Ensuite, nous descendîmes dans le port et nous vîmes que c'était un port admirable, où il se trouvait environ deux cents vaisseaux, tant bâtiments de guerre que bâtiments de transport, ما بين حربى وسفرى, petits et grands.

Ce port est au nombre des ports célèbres de l'univers.

« Nous louâmes un chariot et nous nous rendîmes à Kiram[1], ville grande et belle, qui fait partie des états du sultan illustre Mohammed Uzbek khan, et a un émir (gouverneur) nommé par lui et appelé Toloktomour. Nous avions accompagné un des serviteurs de cet émir pendant le voyage. Il annonça à son maître notre arrivée. L'émir m'envoya un cheval par son imam Saad-Eddin. Nous logeâmes dans un ermitage dont le cheikh était Zadeh-al-Khoraçani. Ce cheikh nous témoigna de la considération, nous complimenta sur notre arrivée et nous traita avec bonté. Il est fort vénéré de ces peuples. Je vis les habitants de la ville, *cadhis*, *khatibs*, *fakihs* et autres, venir le saluer. Ce cheikh Zadeh m'apprit qu'un moine chrétien habitait un monastère situé hors de la ville, qu'il s'y livrait aux pratiques de la dévotion et jeûnait très-fréquemment; qu'il allait jusqu'à jeûner quarante jours de suite, après quoi il rompait le jeûne avec une seule fève; enfin, qu'il découvrait clairement l'avenir. Le cheikh me pria de l'accompagner dans une visite à ce moine. Je refusai; mais, dans la suite, je me repentis de ne l'avoir pas vu et je reconnus la vérité de ce qu'on disait de lui. Je vis à Kiram le grand

[1] C'est ainsi qu'Ibn-Batoutah orthographie ce mot. Le nom de Kiram, ou, comme on écrit plus communément, Kirim, désigne la ville de Solghat, capitale de la Crimée au moyen âge et qui est encore aujourd'hui appelée Eski-Kirim, ou la Vieille-Kirim.

cadhi de cette ville, Chems-eddin Assaïli, السايلى, cadhi des hanéfites, ainsi que le cadhi des chaféites, qui s'appelait Khidr, et le *fakih*, le professeur Ala-eddin-al-Abi, الابى [1], et le khatib des chaféites, Abou-Becr, qui remplissait les fonctions de khatib dans la mosquée *djami* (cathédrale), fondée dans cette ville par Al-Mélik-an-Nacir [2]. Enfin, je vis aussi le cheikh, le médecin, le pieux Mozaffer-eddin (il était Grec de naissance, mais il embrassa l'islamisme et se distingua dans sa nouvelle religion); et le cheikh pieux et dévot Mozhir-eddin, qui était au nombre des *fakih* les plus considérés. L'émir Toloktomour était

[1] Ms. 908, الارمى; 909, الامى.

[2] Il est question ici du fameux sultan d'Égypte Mélik Nacir Mohammed-ben-Kélaoun. Les sultans mamlouks d'Égypte, presque toujours en guerre avec leurs puissants voisins, les sultans mongols de la Perse, qui leur disputaient la possession de la Syrie, avaient été amenés, dès le principe, à entrer en relation avec les khans du Kiptchak, ennemis, comme eux, des Houlagouïdes. En l'année 660 (1261), le célèbre Beïbars avait inauguré ces relations par une ambassade envoyée à Bérékeh, khan du Kiptchak, et sur laquelle on peut consulter l'Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte (t. I, p. 213 et suiv. dans la note) et M. C. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 385 et suiv. L'auteur du *Kitab-al-incha*, cité par M. Quatremère (*Histoire des Mamlouks*, t. II, 2e partie, p 314), et Abou'lféda (*Géographie*, trad. franç. t. II, p. 40), parlent des rapports qui existaient entre Mélik Nacir Mohammed et Uzbek, souverain du Kibdjak (Cf. d'Ohsson, *op. suprà laud.* t. IV, p. 652-656). Le premier de ces auteurs transcrit le protocole des lettres adressées à ce prince par le sultan d'Égypte. Plus loin (p. 315, 316), il rapporte le commencement d'une lettre écrite par la chancellerie égyptienne à Kathloubogha Inek, béklarbek, بكلاربك, du Kiptchak, sous le règne de Djani-Bek, fils et successeur d'Uzbek. Enfin, il dit que les sultans d'Égypte étaient en correspondance avec les gouverneurs de plusieurs villes du Kiptchak, comme Azak et Krim. Il n'y a donc pas

alors malade. Nous allâmes le visiter. Il nous témoigna de la considération et nous traita bien. Il était sur le point de se mettre en route pour la ville de Séra, résidence, حضرة, du sultan Mohammed Uzbek. Je me disposai à partir en sa compagnie et j'achetai pour cela des chariots.

DESCRIPTION DES CHARIOTS, العجلات, SUR LESQUELS ON VOYAGE DANS CE PAYS.

« Les habitants appellent un chariot *arabah*. C'est une espèce de chariot dont chacun est attelé de quatre grandes chamelles. Il y en a aussi qui sont traînés par deux chevaux ou davantage. Des vaches et des chameaux les traînent également, selon la pesanteur ou la légèreté du chariot. Celui qui conduit l'*arabah* monte sur un des chevaux qui tirent ce véhicule et qui est sellé. Il tient dans sa main un fouet, afin d'exciter les chevaux à la marche, et un grand morceau de bois, avec lequel il les touche lorsqu'ils s'arrêtent. On place sur le chariot quelque chose qui ressemble à un pavillon fait de baguettes de bois, liées ensemble avec des lanières de cuir. Cette tente est très-légère; elle est recou-

lieu de s'étonner que le sultan d'Égypte ait fait construire une mosquée dans une ville musulmane, soumise à un de ses alliés et fréquentée par des marchands de ses états. C'est ainsi qu'un des prédécesseurs de Mélik Nacir, Beïbars, qui était originaire du Kiptchak, fit bâtir à Krim, avec l'agrément du khan, une superbe mosquée, dont les murailles étaient revêtues d'un beau marbre blanc et le plafond de porphyre. (Deguignes, *Histoire générale des Huns, etc.* t. III, p. 343.)

verte de feutre et de drap ; il y a des fenêtres grillées, par lesquelles celui qui est assis en dedans voit les autres sans en être vu. Il y change de position à volonté, ويتقلب فيها كما يحب ; il dort, il mange, il lit et il écrit pendant la marche. Ceux de ces chariots qui portent les bagages, les vivres et approvisionnements, ازواد وخزاين الاطعمة, sont recouverts d'un pavillon pareil, fermant par une serrure. Lorsque je voulus me mettre en route, je préparai, pour mon usage, un chariot recouvert de feutre, et où je pris place avec une jeune fille qui m'appartenait; un autre chariot, plus petit, pour mon compagnon Afif-eddin Ettouzeri, et, pour mes autres compagnons, un grand chariot traîné par trois chameaux, sur l'un desquels était monté le conducteur de l'*arabah*.

« Nous partîmes en compagnie de l'émir Tholoktomour, de son frère Iça et de ses deux fils, Cothloudomour et Saroubek. Il fut aussi accompagné dans ce voyage, وجهة, par son imam Saad-eddin et par le khatib Abou-Becr, le cadhi Chems-eddin, le fakih Cherf-eddin Mouça et le nomenclateur, المعرف [1], Ala-eddin. Les fonctions, خُطة, de cet offi-

[1] Ibn-Batoutah a déjà parlé plus haut du *moarrif*, en décrivant le cérémonial de la cour du sultan de Castamounieh, Soleïman-Padichah, et il a traduit ce mot par modzakkir, مذكر (celui qui rappelle, qui mentionne *une chose*). Voyez le ms. 910, fol. 64 v.). Le père Raphaël du Mans a parlé du *moarrif*, dans sa Relation manuscrite de la Perse (ms. de la Bibl. nationale, n° 10260-3, fol. 11 v.), comme d'une espèce de *nomenclator*, chargé de souffler aux maîtres de mai-

cier consistent à se tenir devant l'émir, dans sa salle de réception, et, lorsque arrive le cadhi, à se lever devant lui et à dire à haute voix : « *Bism'illahi* « (au nom de Dieu) notre Seigneur[1], N.... de la re- « ligion, فلان الدين, *bism'illahi.* » Les assistants se préparent à recevoir le nouveau venu et se lèvent devant lui, ou bien lui font place dans le cercle.

« C'est la coutume des Turcs de voyager dans cette plaine de la même manière que les pèlerins voyagent sur la route du Hedjaz. Ils se mettent en marche après la prière de l'aurore, campent lorsque le soleil est dans tout son éclat, repartent après l'heure de midi et s'arrêtent de nouveau le soir. Lorsqu'ils se sont arrêtés quelque part, ils délient leurs chevaux, leurs chameaux et leurs vaches des *arabah* auxquels ils sont attachés, et les mettent en liberté, afin qu'ils se repaissent, soit de nuit, soit de jour. Personne ne donne de fourrage à un quadrupède, si ce n'est le sultan. C'est le propre de cette plaine, que ses plantes remplacent l'orge pour les bêtes de somme. Aucun autre pays ne possède cette pro-

sons, dans les réunions nombreuses, la condition des personnes présentes.

[1] Les mss. 908 et 909 ajoutent ici : ومولانا قاضى القضات والحكّام مُبين الفتوى (الفتاوى 909) والاحكام بسم الله « Et notre maître, le cadhi des cadhis et les juges qui rendent des décisions (*fetva*) et des sentences claires et évidentes. » Le ms. 909 ajoute : « Lorsqu'arrive un *fakih* respecté ou un homme considérable, le *moarrif* dit ces mots : Au nom de Dieu notre seigneur, N..... de la religion, etc. »

priété [1]. Pour ce motif, les bêtes de somme sont en grand nombre dans le Kifdjak; elles n'ont ni pasteurs, ni gardiens, à cause de la sévérité des lois des Turcs contre le vol. Voici quelle est leur jurisprudence en fait de vol. Celui en la possession de qui on trouve un cheval dérobé, est obligé de le rendre à son maître et de lui en donner neuf semblables; s'il ne peut le faire, ses enfants sont saisis en remplacement de cette amende; si, enfin, il n'a pas d'enfant, il est égorgé comme une brebis [2].

« Ces Turcs ne mangent pas de pain, ni aucun aliment solide (littéralement, « dur »). Ils préparent un mets avec un ingrédient que l'on trouve dans leur pays, qui ressemble à l'*anli* [3] et que l'on appelle *al-douki* [4], الدوق. *Pour faire ce mets*, ils placent

[1] وخاصية هذه الصحراء ان نباتها يقوم للدواب مقام الشعر وليست لغيرها من البلاد هاذه الخاصة

[2] Ibn-Batoutah a répété ce fait, dans une autre portion de son ouvrage que j'ai déjà traduite : *Voyages d'Ibn-Batoutah dans la Perse et dans l'Asie centrale*, p. 157. Cf. Marco Polo, p. 70 : « Et se le home enble (vole) un chevaus ou autre chouse qu'il doie perdre persone, il est trinchiés por mi com spée si voirement qe se celui qe anble peut paier et vuelt doner neuf tant que cel qe il a enblé, il escanpe. » (Voyez encore Strahlenberg, *Description de l'empire russien*, trad. fr. t. II, p. 219.)

[3] انلى, espèce de *dzorra* ou millet. (Cf. M. de Slane, *Voyage dans le Soudan*, par Ibn-Batoutah; *Journal asiatique*, mars 1843, p. 188, 194, 195, 200 et 201.)

[4] Ibn-Batoutah parle encore du *douki* dans un endroit de sa Relation, que j'ai traduit ailleurs. Il dit que cette boisson est cuite après un seul bouillon. Les Turcs, ajoute-t-il, ont de la viande de l'espèce appelée *khéli'*, الخليع من اللحم, qu'ils placent par-dessus le

de l'eau sur le feu et, lorsqu'elle a bouilli, ils y versent un peu de ce *douki*. S'ils ont de la viande, ils la coupent en petits morceaux et la font cuire avec cette boisson. Ensuite, on sert à chaque personne sa portion dans un plat. On verse par-dessus du lait caillé et l'on boit le tout. Enfin, ils boivent du lait de jument (aigri), qu'ils appellent *kimizz*, القِمِّز [1]. Ce sont des gens forts, vigoureux et d'un bon

douki; ils versent aussi par-dessus cette boisson du lait caillé, يجعلونه عليه ويصبون عليه اللبن. Le mot *khéli'* signifie, d'après M. Cherbonneau (*Journal asiatique*, n° de juin 1849, p. 541), de la viande de bœuf salée et séchée au soleil. Ce terme est donc le synonyme du mot قديد, *caddid*, plus usité. C'est d'après cette définition que j'ai rectifié le sens que j'avais conjecturalement attribué au mot *khéli'*, dans la traduction du passage rapporté ci-dessus. (Cf. *Itinerarium* Willelmi de Rubruk, édition Fr. Michel et Th. Wright, p. 30.)

Depuis que cette note est écrite, j'ai reçu de Constantine une lettre de M. Cherbonneau, qui modifie assez sensiblement l'explication donnée plus haut. « Je vais ici vous écrire, dit M. Cherbonneau, ce que m'a appris un de mes voisins, cuisinier tunisien. On entend par *kheli'e*, une certaine quantité de morceaux de bœuf coupés menus, que l'on fait mariner trois jours au moins dans un bain de sel, d'ail, de *kosbor* (coriandre) et de *karouia* (carvi) pilés ensemble. Ensuite on met cette préparation devant le feu et, quand elle est arrivée à bouillir, on la retire et on la laisse tremper dans de l'huile et de la graisse fondue. »

[1] Cette boisson nous est bien connue par les relations des voyageurs du moyen âge, qui l'appellent *cosmos*. Son nom s'écrit quelquefois قميز, *comiz*. (Voy. Quatremère, *Histoire des Mamlouks*, t. I, 2, p. 147; Forster, *Découvertes et voyages dans le Nord*, t. I, p. 121 et note c.) Conolly, *Journey*, t. I, p. 133, écrit *kimmiz* et dit que les Turcomans les plus riches s'enivrent de *kimmiz*. (Cf. Khanikoff, *Bokhara, its amir*, etc. p. 82; Meyendorff, *Voyage d'Orenbourg à Boukhara*, p. 46; Klaproth, *Voyage en Géorgie*, t. I, p. 116; Lesseps, *Voyage au Kamtschatka*, t. II, p. 180 et 276; le Journal des voyages,

tempérament. Ils emploient, dans certaines circonstances, un mets qu'il appellent *al-bourkhani*, البورخانى. C'est une pâte qu'ils coupent en petits morceaux : ils y font un trou au milieu et les placent dans une marmite. Lorsqu'ils sont cuits, ils répandent dessus du lait aigri et les mangent. Ils ont aussi une liqueur fermentée, نبيذ, fabriquée avec des grains de *douki*. Ils regardent comme une faute l'usage des sucreries. Je me trouvais un jour près du sultan Uzbek, pendant le mois de ramadhan. On apporta de la viande de cheval, qui est celle dont ils mangent le plus ; de la viande de mouton, du *richta*, رشتا [1] (c'est une espèce de macaroni que l'on fait cuire et que l'on boit avec du lait caillé). J'apportai cette même nuit au sultan un plateau de sucreries, qu'avait préparé un de mes compagnons, et je le plaçai devant lui. Il y porta son doigt et le fourra ensuite dans sa bouche, mais il s'en tint là. L'émir Toloktomour me raconta qu'un des principaux esclaves de ce sultan avait environ quarante enfants ou petits-enfants ; que le sultan lui dit un jour : « Mange des sucreries et je vous affranchirai tous ; » mais que cet homme refusa et répondit : « Quand

t. XII, p. 103, 104, et surtout Wood, *a Journey to the source of the river Oxus*, p. 341, 342.) Moorcroft nous apprend (t. II, p. 420) qu'on tire du lait de chameau, au moyen de la fermentation, une liqueur très-spiritueuse.

[1] Le mot رشته, *richteh*, désigne encore en persan, 1° des tranches ou longs morceaux de pâte que l'on met dans la soupe ; 2° une espèce de macaroni.

« bien même tu devrais me tuer, je n'en mangerais « pas. »

« Lorsque nous fûmes sortis de la ville de Kiram, nous campâmes près de l'ermitage de l'émir Toloktomour, dans un endroit appelé Sedjdjan, سجان [1]. Il m'envoya inviter à l'aller trouver. Je montai à cheval (j'avais un cheval toujours prêt à être monté par moi et que conduisait le cocher de l'*arabah;* je le montais quand je voulais). Je me rendis à l'ermitage et je trouvai que l'émir y avait préparé des mets abondants, parmi lesquels il y avait du pain [2]. On apporta ensuite, dans de petits plateaux, une eau de couleur blanchâtre. Les assistants en burent. Le cheikh Mozaffer-eddin était assis tout près de l'émir et je venais après le cheikh. Je dis à celui-ci : « Qu'est-ce que cela? — C'est, me répondit-il, de « l'eau de *dohn.* » Je ne compris pas ce qu'il avait dit. Je goûtai de ce breuvage, mais je lui trouvai une saveur acide et je le laissai. Lorsque je fus sorti, je m'informai de cette boisson. On me dit : « C'est du « *nébidz* (liqueur fermentée) fait avec des grains de « *douki,* » car ces peuples sont du rite hanéfite et le *nébidz* est considéré par eux comme permis [3]. Ils appellent ce *nébidz,* fabriqué avec du *douki, al-bou-*

[1] Ms. 909, سجان.

[2] On sait que les Tartares ne font pas usage de pain. Khanikoff dit des Uzbeks : « I newer saw them make use of baked bread. » *Loco suprà laudato.* Tavernier dit du pays des Tartares Nogaies ou petits Tartares : « Pour du pain, il ne s'en parle point en ce pays-là. » (Édition de 1692, t. I, p. 388.)

[3] Cf. de Sacy, *Chrestomathie arabe,* t. I, p. 404.

zah, البوزة[1]. Le cheikh Mozaffer-eddin m'avait dit : « C'est de l'eau de *dokhn* (millet) ». Mais il avait un défaut de prononciation et je pensai qu'il disait : « C'est de l'eau de *dohn*. »

« Après avoir parcouru dix-huit stations, à partir de Kiram, nous arrivâmes près d'un grand fleuve, que nous mîmes un jour entier à passer à gué. Lorsque les bêtes de somme et les *arabah* furent entrés en grand nombre dans ce fleuve, la boue augmenta et le passage devint plus difficile. L'émir pensa à ma commodité et me fit partir devant lui, avec un de ses serviteurs. Il écrivit en ma faveur une lettre à l'émir d'Azak (Azof), pour l'informer que je désirais me rendre près du roi, et pour l'engager à me traiter avec considération. Nous marchâmes jusqu'à

[1] Une boisson de ce nom est encore usitée de nos jours en Égypte, en Arabie et dans divers autres pays de l'Orient. Aux passages que j'ai déjà cités ailleurs à l'appui de ce fait (*Voyages d'Ibn-Batoutah, etc.* p. 89, note), on peut ajouter les suivants : Jean Thévenot, *Voyages*, 3e édition, t. I, p. 102; Tavernier, liv. III, ch. XI, t. I, p. 372 de l'édition de 1692; Burckhardt, *Voyage en Arabie*, trad. franç. t. I, p. 149, 155; Reuilly, *Voyage en Crimée*, p. 161, note. Klaproth mentionne du *bouza* de gruau de seigle (*Tableau du Caucase*, p. 68) et (*ibidem*, p. 95; cf. Ferrières Sauvebœuf, *Mémoires*, t. I, p. 279) du *bouza*, boisson faite avec du *millet fermenté*. Un voyageur vénitien du XVe siècle, Josaphat Barbaro (apud Forster, *op. sup. laud.* t. I, p. 274), nous apprend que les habitants de Rezan, en Russie, faisaient usage de *bossa*, qui est une espèce de bière. Plus loin (*ibid.* p. 275), il parle de bière de millet et de houblon. Cette liqueur, ajoute-t-il, est aussi enivrante que le vin. Les Russes font encore usage d'une liqueur enivrante faite avec le millet, et qu'ils nomment *busa*. Jean du Plan de Carpin a fait mention du bouzah, dans le passage suivant : « Milium quoque cum aquâ decoquunt. » (*Relation des Mongols ou Tartares*, éd. de M. d'Avezac, p. 255.)

ce que nous atteignîmes un autre fleuve, que nous mîmes un demi-jour à traverser. Puis, au bout de trois jours, nous arrivâmes à la ville d'Azak, qui est située sur le rivage de la mer. C'est une place bien bâtie ; les Génois et d'autres peuples s'y rendent avec des marchandises. Un des fitian[1], الفتيان, Akhi, اخى

[1] Ce mot, qui signifie littéralement jeunes hommes (singulier فتى), est ici employé pour désigner une sorte de confrérie ou d'association établie dans chacune des villes et des bourgades de l'Asie-Mineure, habitées par des Turcomans. Ibn-Batoutah est entré à ce sujet dans des détails circonstanciés et que je crois devoir reproduire, d'autant plus que l'abrégé traduit par M. Lee est ici fort incomplet et fort peu clair, comme Silv. de Sacy en a déjà fait l'observation, *Journal des Savants*, 1829, p. 482 : « Mention des frères-jeunes-gens, الاخية الفتيان. Le singulier d'*akhiyet* est *akhonn* اخ, qui se prononce comme le mot *akhonn, frère,* الاخ, lorsque celui qui parle, المتكلم (c'est-à-dire, la première personne), le met en rapport d'annexion avec lui-même, اضافه الى نفسه (ce qui fait اخى, « mon frère »). Les Akhiyet existent dans toute l'étendue du pays habité par des Turcomans en Asie Mineure, dans chaque ville et dans chaque bourgade. On ne trouve pas, dans tout l'univers, d'hommes plus remplis de sollicitude pour les étrangers, plus prompts à leur servir des aliments, à satisfaire les besoins d'autrui, à réprimer les tyrans, à tuer les satellites de la tyrannie, وقتل الشُرَط et les méchants qui se joignent à eux. Akhi, الاخى, signifie chez eux un homme *près duquel* se réunissent les gens de son métier et d'autres jeunes gens non mariés, الشبان الاعزاب المتجردين, et qu'ils mettent à leur tête. Cette communauté s'appelle aussi *foutouvvet,* الفتوة. Son chef bâtit un ermitage et y place des tapis, des lampes et les meubles nécessaires (au lieu de الفُرُش, « tapis, » M. Lee a lu فرسا, « un cheval, » et, au lieu de السُرُج, « lampes, » سرجا, « une selle). Les compagnons travaillent (يُخَدِّمُ; cf. sur ce sens du verbe خدم, à la seconde forme, Dozy, *Dictionnaire des noms des vêtements*, p. 198, note) pendant le jour à se procurer leur subsistance ; ils lui rapportent, après l'*asr* (quatre heures après midi), ce qu'ils ont gagné. Avec cela, ils

(mon frère) Badjakdji[2], بجقجى, y habite; il est au nombre des grands personnages et donne à manger

achètent des fruits et des mets et les autres objets qui sont consommés dans l'ermitage. Si un voyageur est arrivé ce jour-là dans la ville, ils le logent chez eux et ces objets leur servent à lui donner le repas de l'hospitalité, وكان ذلك ضيافته لديهم. Ce voyageur ne cesse d'être leur hôte jusqu'à son départ; s'il n'arrive pas d'étranger *ce jour-là*, ils se réunissent pour manger leurs provisions; puis ils chantent et dansent. Le lendemain, ils retournent à leur métier et, après l'*asr*, ils viennent retrouver leur chef avec ce qu'ils ont gagné. Ils sont appelés *les jeunes-gens*, الفتيان, et l'on nomme leur chef, ainsi que nous l'avons dit, Al-Akhi, الاخى. Je n'ai pas vu, dans tout l'univers, d'hommes plus bienfaisants qu'eux; les habitants de Chiraz et ceux d'Ispahan leur ressemblent sous ce rapport (cf. *Voyages d'Ibn-Batoutah dans la Perse*, p. 24 et 57-59), si ce n'est que ces gens-ci aiment davantage les voyageurs et leur témoignent plus de considération et d'intérêt. Le second jour de notre arrivée à Anthaliè, انطاليه (Satalieh), un de ces *fitian* vint trouver le cheikh Chéhab-eddin-al-Hamavi (cheikh du médréceh où Ibn-Batoutah était logé) et lui parla en turc, langue que je ne comprenais pas alors; il portait des vêtements usés et avait sur sa tête un bonnet, قلنسوة, de feutre. Le cheikh me dit: «Sais-tu ce que dit cet homme?» je répondis: «Je l'ignore.» «Il t'invite, reprit-il, à un festin, ainsi que tes compagnons.» Je fus étonné de cela et je lui dis: «C'est bien.» Mais, lorsque cet homme s'en fut retourné, je dis au cheikh: «C'est un homme pauvre; il n'a pas le moyen de nous traiter, et nous ne voulons pas l'incommoder, نكلفه». Le cheikh se mit à rire et répliqua: «Cet individu est un des cheikhs des jeunes-gens-frères. C'est un cordonnier, وهو من الخرازين; il est doué d'une âme généreuse; ses compagnons sont au nombre d'environ deux cents artisans et ils l'ont mis à leur tête; ils ont bâti un ermitage pour y recevoir des hôtes; ce qu'ils gagnent pendant le jour, ils le dépensent durant la nuit.» Ms. 910, fol. 57 r. Dans plusieurs autres endroits de sa relation, Ibn-Batoutah célèbre l'esprit hospitalier et la générosité de ces confréries. (Voyez fol. 57 v. 58 r. et v. 59 r. et v. etc.) Dans le dernier de ces passages, Ibn-Batoutah dit qu'il logea à Caïçarieh (Césarée), dans l'ermitage de l'excellent *fati* Emir-Ali. C'est, ajoute-t-il, un émir considérable et l'un des principaux frères de ce pays;

aux voyageurs. Lorsque la lettre de l'émir Toloktomour parvint au gouverneur d'Azak, Mohammed Khodja-al-Kharizmi, il sortit à ma rencontre, accompagné du cadhi et des étudiants, et me fit apporter des aliments. Lorsque nous lui eûmes donné le salut, nous nous arrêtâmes dans un endroit où nous mangeâmes. Nous arrivâmes ensuite à la ville et nous logeâmes en dehors, non loin d'un ermitage dont on attribue la construction à Khidhr et à Élias. Un cheikh d'Azak, appelé Rédjeb-an-Nehr Méliki, par allusion à une bourgade de l'Irak[1], sortit de la ville et nous donna un beau festin dans un ermitage qui lui appartenait. L'émir Toloktomour arriva deux jours après nous. Mohammed sortit à sa rencontre,

plusieurs des chefs et des grands de la ville lui obéissent. Son ermitage est au nombre des plus beaux, par ses tapis, ses chandeliers, l'abondance de ses mets et la solidité de sa construction..... Une des coutumes de ce pays consiste en ce que, dans toute ville où il n'y a pas de sultan, c'est l'*akhi* qui remplit les fonctions de gouverneur. Il donne des chevaux et des vêtements aux voyageurs, et leur fait du bien selon la mesure de son pouvoir. L'ordre que suit ce gouverneur, dans l'exercice de son autorité et ses promenades à cheval, est le même que suivent les rois, وترتيبه فى امره ونهيه وركوبه ترتيب الملوك.

[2] Ibn-Batoutah a mentionné plus haut (fol. 59 v.), à l'article de Sivas, Akhi-Ahmed Badjakdji. Badjak, dit-il, signifie en turc un couteau. En effet, ce mot subsiste encore dans le turc osmanli, sous la forme بچاق *bitchak*, avec le sens de couteau; et بچاقچى ou بچقچى *bitchaktchi* signifie un coutelier.

[1] Nahr-Mélik ou le canal du roi est le nom d'un des principaux canaux dérivés de l'Euphrate. (Voyez la Géographie d'Abou'lféda, trad. par M. Reinaud, t. II, p. 67.) Ce nom a été ensuite employé pour désigner un vaste canton du territoire de Bagdad. (Cf. Silv. de Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. I, p. 74, 77.)

avec le cadhi et les étudiants. Ils préparèrent pour lui un festin, et dressèrent trois tentes contiguës l'une à l'autre; l'une d'elles était de soie de diverses couleurs et magnifique, et les deux autres de toile de lin; ils les entourèrent d'une séradjeh, سراجه, que l'on appelle chez nous Afradj, افراج [1]. En dehors, se trouvait le *dehliz*, دهليز (vestibule), qui a la même forme que le *bordj*, برج, dans notre pays (à Fez). Lorsque l'émir descendit de cheval, on étendit devant lui des pièces de soie sur lesquelles il marcha. Ce fut par une suite de sa générosité et de sa bonté qu'il me fit partir avant lui, afin que cet *autre* émir vît dans quelle estime il me tenait. Nous arrivâmes ensuite à la première tente, qui était préparée pour que Toloktomour s'y reposât. A la place d'honneur était un grand siége de bois, incrusté d'or et revêtu d'un beau coussin, pour que l'émir pût s'y asseoir. Celui-ci me fit marcher devant lui, ainsi que le

[1] J'ai déjà rapporté ce passage dans ma traduction des *Voyages d'Ibn-Batoutah dans la Perse*, etc. p. 124, note 2; et j'ai fait observer que les mots *séradjeh* ou *sératchéh* et *afradj* désignent ici ce qu'on appelle maintenant en Perse *canat*, قنات, ou *séraperdeh*, سرا پرده; c'est-à-dire une enceinte de toile, le plus souvent de couleur rouge, formant un carré long et servant à entourer les tentes du roi et des grands. (Cf. W. Francklin, *Observations made on a tour from Bengal to Persia*, London, 1790, p. 194, 197 (ce savant voyageur écrit fautivement *counaught*); et Maurice de Kotzebuë, *Voyage en Perse*, trad. franç. 1819, p. 229.) On lit dans l'*Histoire des Mongols* de M. C. d'Ohsson (t. IV, p. 187) que Gazan fit présent au prince de Hérat d'une tente et d'un *pavillon de harem*. Le terme persan que le savant historien a rendu par ces derniers mots est sans doute سراپرده *seraperdeh* ou سرا پرده *perdeh séra*, comme on lit quelquefois dans les écrivains persans.

cheikh Mozaffer-eddin; puis il monta et s'assit entre nous deux. Nous nous trouvions tous trois sur le coussin. Le cadhi et le *khatib* de Toloktomour s'assirent, ainsi que le cadhi et les étudiants de cette ville, à la gauche de l'estrade, sur de riches tapis. Le fils de l'émir Toloktomour, son frère, l'émir Mohammed et ses enfants se tinrent debout parmi les assistants. Ensuite on apporta des aliments, consistant en chair de cheval et autres viandes, ainsi que du lait de jument. Puis on servit du *bouzah*[1]. Après qu'on eut fini de manger, les lecteurs du Coran firent une lecture avec leurs belles voix. Ensuite on dressa une chaire (*minber*) et le prédicateur y monta. Les lecteurs du Coran s'assirent devant lui et il fit un discours éloquent, pria pour le sultan, pour l'émir et pour les assistants. Il parlait d'abord en arabe, puis il traduisait ses paroles en turc. Dans l'intervalle, les lecteurs du Coran répétaient les versets de ce livre d'une façon merveilleuse. Ensuite ils commencèrent à chanter. Ils chantaient d'abord en arabe et appelaient cela *al-cavl* (la parole); puis en persan et en turc, ce qu'ils appelaient al-molamma, ملمع (bigarré).

« On apporta ensuite d'autres mets et l'on ne cessa d'agir ainsi jusqu'au soir. Toutes les fois que je voulus sortir, l'émir m'en empêcha. Enfin, l'on apporta un vêtement pour l'émir et d'autres pour ses deux fils, pour son frère, pour le cheikh Mozaffer et pour moi. L'on amena dix chevaux pour l'émir,

[1] Voyez, sur ce mot, une des notes précédentes, p. 67.

six pour son frère et ses deux fils, pour chaque grand de sa suite un cheval et un pour moi. Les chevaux sont nombreux dans ce pays et ils ont peu de valeur. Le prix d'un excellent cheval est de cinquante ou soixante dirhems du pays, qui valent deux dinars du Maghreb ou environ. Ces chevaux sont les mêmes que l'on connaît, en Égypte, sous le nom d'*Ikdich*, اكاديش [1]. C'est d'eux que les habitants tirent leur subsistance. Ils sont aussi nombreux dans ce pays que les moutons dans le nôtre, ou même bien davantage. Un Turc en possède des milliers. C'est la coutume des Turcs établis dans ce pays et possesseurs de chevaux, de placer sur les *arabah* dans lesquels montent leurs femmes, un morceau de feutre, de la longueur d'un empan, lié à un bâton mince, long d'une coudée, et fixé à l'un des angles de l'*arabah*. On y place un morceau par chaque millier de chevaux. J'en ai vu qui ont dix morceaux et au-dessous. Les chevaux sont transportés dans l'Inde. Il y en a, dans une caravane, jusqu'à six mille, plus ou moins. Chaque marchand en a cent ou deux cents, plus ou moins. Les marchands prennent à gage, pour cinquante chevaux, un gardien qui en a soin et les fait paître comme des moutons. Cet homme se nomme chez eux *al-Cachi*, القشى. Il monte un des chevaux et tient dans sa main un long

[1] Ce mot est le pluriel du terme أكديش *ikdich*, qui désigne un cheval de race mélangée et quelquefois un cheval hongre. (Voyez M. Quatremère, *Histoire des Mamlouks*, t. II, p. 46. 47, note, et M. Reinaud, *Géographie d'Abou'lféda*, trad. t. I, p. XXIV.)

bâton, auquel est attachée une corde. Lorsqu'il veut saisir un cheval, il se place vis-à-vis de lui, avec le cheval qu'il a pour monture, lance la corde à son cou, le tire à soi[1], monte sur son dos et laisse paître l'autre.

« Lorsque les marchands sont arrivés avec leurs chevaux dans le Sind, ils leur font manger du fourrage, parce que les plantes du Sind ne sauraient remplacer l'orge[2], اطعموها العلف لان نبات ارض السند لا يقوم مقام الشعير. Il en meurt ou il en est dérobé beaucoup. On fait payer aux propriétaires un droit de sept dinars par cheval, dans un lieu appelé Chechnakar, ششنقار[3]. Ils sont aussi taxés à Moltan, capitale du Sind. Autrefois, ils étaient taxés au quart de la valeur de ce qu'ils importaient. Le roi de l'Inde, sultan Mohammed, a aboli ce droit; il a ordonné que l'on perçût, sur les marchands musulmans, le *zékat* (aumône) et, sur les marchands ido-

[1] Le voyageur vénitien Josaphat Barbaro atteste la même chose, ainsi que Pallas. (Cf. sur ce point, les savantes observations de Bekmann, dans les Annales des voyages, 1re souscription, t. IV, p. 30, 31, note 3.)

[2] Plus loin (voyez ci-dessous), Ibn-Batoutah dit que les bêtes de somme du Kiptchak ne mangent pas de paille, parce qu'elle leur fait mal et qu'il en est de même dans l'Inde. La nourriture de ces animaux consiste seulement en herbe verte, à cause de la fertilité du pays.

[3] Au lieu de ce mot, le ms. 908 porte شسنقار *Chesnakar* et le ms. 910 ششند *Chéchend.* J'ai cru devoir lire Chechnakar ou Chechnagar, ششنغار, parce qu'Ibn-Batoutah mentionne plus loin (ms. 910, fol. 80 r. cf. *Voyages d'Ibn-Batoutah dans la Perse, etc.* p. 161 de ma traduction) un endroit de ce nom, qui parait être le même dont il est ici question.

lâtres, la dîme. Malgré cela, il reste aux marchands de chevaux un grand bénéfice, car ils vendent dans l'Inde un cheval de peu de valeur cent dinars d'argent, دينار دراهم, qui équivalent, en or du Maghreb, à vingt-cinq dinars. Souvent, ils le vendent la moitié ou le double de cette somme. Un excellent cheval vaut cinq cents dinars ou davantage. Les habitants de l'Inde ne les achètent pas pour la course, car ils revêtent, dans les combats, des cuirasses et couvrent leurs chevaux de caparaçons. Ils prisent seulement, dans un cheval, sa force et la longueur de ses pas. Quant aux chevaux qu'ils recherchent pour la course, on les leur amène de l'Yémen, de l'Oman et du Fars. Un de ces derniers se vend depuis mille jusqu'à quatre mille dinars[1]. »

La suite à un prochain numéro.

ANECDOTE DES CROISADES.

Voici le texte et la traduction d'une petite histoire que j'ai dans un recueil spécial et qui se trouve aussi dans des exemplaires des *Mille et une Nuits*. Comme cette anecdote

[1] Ainsi que je l'ai fait observer ailleurs (*Nouvelles annales des voyages*, décembre 1846, p. 310, note 2), dès le temps de Cosmas Indicopleustès, on amenait des chevaux de Perse dans l'île de Ceylan; les marchands qui faisaient ce trafic avaient de grands priviléges et ne payaient rien dans les ports de l'île.

donne une idée de la situation des villes du littoral de la Syrie pendant l'occupation des Croisés et le règne du sultan Saladin, je pense qu'elle ne sera pas lue sans intérêt dans le Journal asiatique.

Marseille, le 7 mars 1850.

TEXTE.

ومن غرايب المنقول وعجايبه من الامير بدر الدين ابى
المحاسن يوسف المهمندار المعروف بمهمندار العرب انه
قال حكى لى الامير محمّد شجاع الدين الشيرازى متولى
القاهرة فى ايام الكامل سنة ثلاثين وستماية قال بتنا عند
رجل ببلاد الصعيد فضيّفنا واكرمنا وكان ذلك الرجل
اسمر شديد السمرة وهو شيخ كبير فحضر له اولاد صغار
حسان الاشكال بيض الوجوه بياضهم مشرّب بحمرة فقلنا
له هؤلاء اولادك قال نعم ثم قال كانكم انكرتم على
بياضهم وسوادى فقلنا نعم قال سبب ذلك ان هؤلاء
امهم افرنجية اخذتها فى ايام الملك الناصر صلاح الدين
وانا شاب فقلنا وكيف اخذتها قال حديثى بها عجيب
غريب فقلنا اتحفنا به فقال نعم اعلموا انى قد كنت زرعت
كتانًا فى هذه البلدة وهى بلدتى وقلعته ونفضته واصرفت
عليه خمساية دينارٍ ثم اردت بيعه فلم يبلغ الثمن الذى
عُرِض لى اكثر من ذلك القدر فحملته للقاهرة فلم يصل

الثمن الى اكثر من ذلك فأُشير عليَّ بحمله الى الشام فحملته فلم يزد على تلك القيمة شيئًا فقالوا لى اذهب به الى عكّاء لعلك تربح فيه ربحًا عظيمًا وكانت عكاء ذلك الوقت فى يد الافرنج فذهبتُ به الى عكّاء فبعت بعضه صبرًا لاجل ستة اشهر والبعض تركته فى يدى واكريت حانوتًا لابيعه على مهل الى حيث تنقضى مدة الاجل فبينما انا ابيع اذ مرّت بى امراة افرنجية وعادة نساء الافرنج ان يمشون فى الاسواق بلا نقاب فاتت لتشترى منى كتانًا فرايت من جمالها ما ابهرنى فبعتها وسامحتها ثم اخذت الكتان وانصرفت ثم عادت الىَّ بعد ايام لتشترى منه فبعت لها ما طلبت وتساهلت فى الثمن اكثر من المرة الاولى فكررت مجيئها الىَّ وعرفتْ انى احبّها وكان عادتها ان تمشى مع عجوز فقلت للعجوز التى معها قد تلفت بحبها وبلغ شغفى الى الغاية فهل تتحيلين لى فى الاتصال بها فقالت لها ذلك فقالت تروح ارواحنا الثلاثة انا وانتى وهو فاعادت العجوز علىَّ الجواب فقلت لها اما انا فقد سمحت بروحى فى حبها فقالت العجوز اتحيل لك فى الاتّصال بها ولكن هذا يكون سرًا لا يخرج من بين ثلثتنا انا وانت وهى ومع ذلك لا بد ان تبذل مالاً فقلت لها اذا ذهبت روحى باجتماعى عليها ما هو كثير ثم اتّفق

الحال على ان ادفع لها خمسين دينارًا فوزنتها وسلمتها للعجوز
فلما اخذت الخمسين دينارًا قالت لى هيّء لها موضعًا فى
بيتك وهى تجىء اليك فى هذه الليلة فمضيت وجهزت ما
قدرت عليه من مأكول ومشروب وشمع وحلوى فجأت
الفرنجية فاكلنا وشربنا وانبسطنا حتى جنّ الليل ولم
يبق غير النوم فعند ذلك قلت فى نفسى اما تستحى من
الله عزّ وجلّ وانت غريب تعصى الله مع نصرانية
وتستوجب عذاب النار اللهم انى اشهدك انى قد عففت
عن هذه النصرانية فى هذه الليلة حياً منك وخوفًا من
عقابك ثم تنحّيت عنها ونمت وحدى الى الصبح فقامت
من السحر وهى غضبى ومضت الى مكانها ومضيت انا الى
حانوتى فجلست فيه فاذا هى قد عبرت علىّ مع العجوز وهى
مغضبة وكانها البدر ليلة تمامه فهلكت وقلت فى نفسى
من هو انت حتى تترك هذه الجارية البارعة فى الحسن هل
انت السرى السقطى او بشر الحافى او الجنيد البغدادى او
الفضيل بن عياض ثم لحقت العجوز وقلت لها ارجعى
الىّ بسيّدتكِ فى هذه الليلة فقالت العجوز وحق المسيح
ما ترجع اليك الّا بماية دينار فقلت نعم اعطيك ماية
دينار فمضيت فوزنت لها ماية دينار وجات الىّ ثانى مرّة
فلما صارت عندى لحقتنى الفكرة الاولى وعففت عنها

وتركتها حياً من الله تعالى فلما اصبح الصباح مضت الى
مسكنها ومضيت الى موضعى ثم عبرت علىّ العجوز بعد
ذلك وهى غضبى فقلت لها ارجعى الىّ بسيّدتك فقالت
وحق المسيح ما بقيت تفرح بها عندك الا بخمسماية دينار
او تموت كمداً فارتعدت لذلك وعزمت ان اغرم ثمن
الكتان جميعه وافدى نفسى بذلك فبينما نحن فى هذه
المخاطبه فما نشعر الا والمنادى ينادى ويقول يا معاشر
المسلمين ان الهدنة التى كانت بيننا وبينكم قد انقضت
وقد امهلنا من هنا من المسلمين جمعة ليقضوا اشغالهم
وينصرفوا الى بلادهم فانقطعتْ عنى واخذتُ فى تحصيل
ثمن الكتان الذى اشتراه منى الناس مؤجلاً والمقايضة على
ما بقى منه واخذت معى بضاعة حسنة وخرجت من
عكاء وفى قلبى من الافرنجية ما فيه من شدّة العشق
والغرام لانها اخذت قلبى ومالى ثم خرجت وسرت
حتى وصلت الى دمشق وبعت البضاعة التى اخذتها من
عكاء باوفى ثمن لانقطاع وصولها بسبب انقضاء مدة الهدنة
ومنّ الله علىّ بكسب وافر واخذت اتّجر فى جوارى السبى
لعل يذهب ما بقلبى من الافرنجية ولازمت التجارة فيهن
فمضت علىّ ثلث سنوات وانا بتلك الحالة وجرى للملك الناصر
مع الافرنج ما جرى من الوقائع اعظمها وقعة حطّين

واسر جميع ملوكهم وفتح بلاد الساحل باذن الله تعالى
فاتّفق انه جاءنى رجل وطلب منى جارية للملك الناصر
وكان عندى جارية حسناء فعرضتها عليه فاشتراها له
منى بمأية دينار فاوصلوا الىّ تسعين دينارًا وتبقى لى عشرة
دنانير فلم يجدوها فى الخزانة فى ذلك اليوم لانه انفق
جميع الاموال فى حرب الافرنج فاخبروا الملك بذلك فقال
الملك امضوا به الى الخزانة التى فيها السبى من نساء
الافرنج وخيّروه فى واحدة منهنّ ياخذها بالعشرة دنانير
التى بقيت له فاخذونى وتوجهوا بى الى خزنة السبى
فنظرت ما فيها وتأملت فى جميع السبى فرايت غريمتى
الجارية الافرنجية التى كنت تعلقت بها وعرفتها حق
المعرفة وكانت امرأة فارس من فرسان الافرنج فقلت اعطونى
هذه فاخذتها ومضيت الى خيمتى وخلوت بها وقلت
لها اتعرفيننى قالت لا فقلت لها انا صاحبك الذى كنت
اتاجر فى الكتّان وقد جرى لى معك ما جرى واخذتى
منى الذهب وقلتِ ما بقيت تنظرنى عندك الّا بخمسماية
دينارٍ وقد اخذتكِ الان ملكًا بعشرة دنانير فقالت
هذا سرّ دينك الصحيح انا اشهد ان لا اله الّا الله واشهد
ان محمدًا رسول الله فاسلمت وحسن اسلامها فقلت فى
نفسى والله لا افضى اليها الّا بعد عتقها واطلاع القاضى

فتوجهت الى ابن شدّاد وحكيت له ما جرى فتعجّب
وعقد لى عليها ثم بعد ذلك بتّ معها فحملتْ منى ثم
رحل العسكر واتينا دمشق فبعد مُدّة يسيرة ارسل
الملك الناصر يطلب الاسارى والسبايا باتفاق وقع بينه
وبين ملوك الافرنج فكل من كان عنده اسير من الرجال
والنساء ردّه ودفعوا له ثمنه من بيت مال المسلمين ولم
يبق الّا المرأة التى عندى فقالوا ان امرأة الفارس فلان
لم تحضر وسألوا عنها ولحّوا فى السوال والكشف فأُخبروا
بانها عندى فطلبوها منى فجيتها وانا فى شدّة الوله وقد
تغير لونى فقالت لى ما لك وما الذى اصابك فقلت جاء
رسول الملك ياخذ الاسارى جميعهم وطلبوكِ منى فقالت
لا باس عليك اوصلنى الى الملك وانا اعرف الذى اقوله بين
يديه قال فاخذتها واحضرتها قدام السلطان الملك
الناصر ورسول ملك الافرنج جالس على يمينه فقلت هذه
اسلمت وصارت امراتى فقال لها الملك الناصر بحضرة
الرسول اترجعين الى بلادك او الى زوجكِ فقد فكّ الله
اسركِ واسر غيركِ فقالت يا مولانا السلطان انا قد اسلمت
وجلت وهابطِنى كما ترونه يشهد بصدق كلامى وما بقت
الافرنج تنتفع بى فقال لها الرسول ايما احبّ اليكِ هذا
المُسلم او زوجكِ الفارس الافرنجى فلان فاعادت عبارتها

الاولى فقال الرسول لمن معه من الافرنج هل سمعتم كلامها
قالوا نعم ثم قال لى الرسول خذ زوجتك وامضِ بها
فتوجهت بها ثم انه ارسل خلفى وطلبنى ثانيًا وقال لى
ان امها ارسلت لها معى وديعة وقالت ان بنتى اسيرة
وهى عريانة ومرادى توصل اليها هذا الصندوق فيها
ثيابها وقماشها فخذه وسلّمه اليها فتسلمت الصندوق
ومضيت به الى الدار واعطيته لها ففتحته فرات فيه
قماشها بعينه ووجدت الصرتين الذهب الخمسين دينارًا
والماية دينارٍ فرايت الجميع برباطى لم يتغير منها شىء
وحمدت الله تعالى وهؤلاء اولادى منها وهى تعيش الى
الآن وهى التى صنعت لكم هذا الطعام فتعجبنا من
حكايته ومما حصل له من الحظ والله اعلم

TRADUCTION.

Parmi les anecdotes curieuses rapportées par l'émir Bedr-eddin aboul-Mahasen Iousef el-Mehmendar, connu sous le nom de Mehmendar des Arabes, nous avons principalement distingué celle qu'il raconte en ces termes :

L'émir Mohammed Chegaa-eddin, de Chiras, gouverneur de l'Égypte pour le sultan Ayoubite el-Melek el-Camel, l'année 630 de l'hégire, me dit un jour : « Nous fûmes reçus, dans une de nos tournées dans la haute Égypte, par un particulier de ce pays-là qui nous traita fort bien et s'acquitta en-

vers nous avec aisance et distinction des devoirs de l'hospitalité. C'était un homme d'un certain âge et d'une couleur extrêmement brune. Il nous présenta ses enfants qui, au contraire, étaient d'un teint très-clair relevé par de belles couleurs et qui avaient de fort jolies figures. Nous parûmes étonnés de ce contraste, et notre hôte, ayant remarqué notre étonnement, nous dit : « Vous vous expliquez difficilement la blancheur de ces enfants en la comparant à la noirceur de ma figure ; mais ce contraste vous surprendra moins, lorsque vous saurez que leur mère est une Européenne que j'ai épousée pendant le règne du roi Saladin, et avec laquelle il m'est arrivé une aventure assez singulière ». Nous fûmes curieux de connaître les détails de cette histoire, et, l'ayant prié de nous la raconter, il nous fit en ces termes le récit suivant :

« J'avais semé, une certaine année, dans le temps de ma jeunesse, du lin dans ce pays-ci, qui est le mien ; l'ayant ensuite arraché, fait rouir puis peigner, les frais de culture et des différentes opérations qui suivirent en firent revenir le prix à cinq cents deniers d'or ; et lorsque je présentai ma marchandise au marché, on ne m'en offrit pas une obole de plus que le capital déboursé. N'ayant pu me déterminer à vendre sans un bénéfice quelconque, je transportai mon lin au Caire pour tâcher de m'en défaire ; mais il n'obtint pas de meilleures conditions. Quelqu'un me conseilla alors de l'envoyer en Syrie où, me dit-il, cette marchandise se vendait

fort bien. Je suivis ce conseil et je partis pour ce pays, toujours accompagné de mon lin. Là, n'ayant pas trouvé à le vendre avec le bénéfice que j'espérais, je poursuivis mon voyage jusqu'à Acre. Arrivé dans cette ville, qui était alors au pouvoir des Croisés, je parvins à en placer une partie à six mois de terme, et je me décidai à y séjourner quelque temps, soit pour attendre l'expiration du terme, soit pour débiter le restant de ma marchandise. Pour le faire avec plus d'avantage, je louai un magasin où, l'ayant exposé aux regards du public, je me mis à le vendre au détail.

« Un jour que j'étais assis dans ma boutique, attendant les chalands, une femme européenne vint à passer et ayant aperçu du lin en vente elle s'approcha pour en acheter; comme ordinairement les Européennes ne portent point de voile, même hors de chez elles, je pus considérer à loisir sa jeunesse et son extrême beauté et elle fit sur moi un effet et une impression difficiles à décrire, de sorte que, ébloui par ses charmes, je lui vendis ce qu'elle désirait et je ne fus pas difficile sur le prix. Elle revint quelques jours après pour acheter une seconde fois du lin et je le lui donnai encore à meilleur marché; ma facilité l'engagea à me faire souvent des visites pour profiter du bas prix de la marchandise que je vendais, et elle dut s'apercevoir que je l'aimais. Elle était toujours accompagnée, dans ses courses, d'une vieille servante à qui je me hasardai enfin à faire connaître ma passion, en lui deman-

dant s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir de sa maîtresse un rendez-vous. La duègne lui fit part de ma proposition; elle répondit que m'accorder ma demande était un sûr moyen de nous perdre tous les trois. Je lui dis que, quant à moi, je ferais volontiers le sacrifice de ma vie pour obtenir la moindre de ses faveurs; la vieille dit que la chose pourrait peut-être s'arranger, pourvu qu'elle fût très-secrète, qu'elle ne fût connue que de nous trois, et qu'il y eût une somme d'argent offerte. Enfin, après un peu d'hésitation et quelque échange de paroles, elle consentit à ce que je désirais, moyennant cinquante deniers, somme que je comptai à l'instant et que je remis à la vieille duègne, qui me dit : « Préparez un appartement dans votre maison, et nous serons chez vous dans la soirée ». Content du succès de ma négociation et plein de joie et d'espérance, je m'occupai de suite de préparer un souper convenable et j'achetai ce qu'il me fallait en bougies, confitures, friandises, vins fins, etc. A l'heure convenue, l'Européenne arriva. Nous soupâmes gaiement, et, après le repas, lorsque l'heure du repos fut arrivée, un scrupule soudain s'empara de moi et je me dis : « Comment peux-tu te résoudre, dans un pays étranger et sous les yeux de ton Créateur, à l'offenser et mériter des peines éternelles pour satisfaire une vaine passion avec une chrétienne. Grand Dieu! dis-je, je vous prends à temoin que je fais le sacrifice de mon fol amour, autant par respect pour votre présence auguste, que par crainte de vos châ-

timents »; là-dessus, je la quittai et je me couchai dans un autre appartement que le sien. Lorsque le jour parut, l'Européenne me quitta d'assez mauvaise humeur, et, de mon côté, je me rendis à mon magasin. Dans la journée, elle parut, suivie de sa servante accoutumée, et, quoique, en passant devant le magasin, elle eût l'air de bouder, je n'en fus pas moins ébloui de sa rare beauté et je me dis : « Il faut être bien sot pour avoir eu en son pouvoir une personne aussi parfaite et n'avoir pas joui de ses charmes; voudrais-tu, par hasard, ressembler à El-Seri el-Sacati, ou à Bachr el-Hafi, ou bien à Haniz el-Bourdadi et à Fadil, fils de Aiad », et je me mis à courir après la duègne, en la suppliant de me conduire encore une fois sa charmante maîtresse; elle lui fit part de ma proposition, mais elle répondit qu'elle jurait par le Messie de ne plus revenir chez moi à moins de cent deniers d'or. Je consentis volontiers à ce sacrifice et je lui pesai immédiatement la somme demandée. Dans le restant de la journée, je m'occupai des préparatifs du souper, et, lorsque la nuit fut arrivée, elle fut exacte au rendez-vous. Nous soupâmes très-joyeusement ensemble; mais je fus encore arrêté par mes scrupules de la veille; je n'eus pas la force de consommer le grave péché que le démon me suggérait, et je passai la nuit à l'écart. A peine le jour parut qu'elle me quitta corroucée, et je repris mes habitudes et mon travail journalier. Le jour suivant, je la vis reparaître; sa vue réveilla ma passion, et

je ne pus pas résister au désir de la posséder. Je fus donc m'excuser auprès de la vieille, en la priant de me ramener une troisième fois son aimable maîtresse, offrant de lui donner tout ce que je possédais. Instruite de mes propositions, elle me fit dire qu'elle jurait par le Messie de ne revenir chez moi qu'autant que je lui remettrais cinq cents deniers d'or; « à défaut, ajouta-t-elle, il doit se résoudre à sécher d'ennui et à mourir de désespoir ». Je consentis à ces dures conditions, et, dans ce moment-là, j'aurais donné tout le prix de mon lin pour la posséder un seul instant. Mais, pendant que nous étions en conférence et que nous convenions de nos conditions, un crieur public se fit entendre et publia l'ordonnance suivante : « O musulmans! qui, sur la foi de l'armistice, êtes venus dans la ville d'Acre pour le commerce ou autre motif, sachez que le terme de cet armistice vient d'expirer; on vous donne néanmoins huit jours pour liquider vos affaires; après lequel temps, vous êtes tenus d'évacuer la ville ». Cette publication interrompit notre conversation et mit obstacle à la conclusion de notre marché. La belle chrétienne me quitta brusquement; et de mon côté, je m'occupai activement à recouvrer le prix de mon lin vendu à terme et à terminer mes affaires. Je convertis l'argent produit par ces recouvrements en marchandises européennes, et je me hâtai de quitter la ville avant l'expiration du délai accordé, non sans conserver de l'aimable Européenne le plus tendre souvenir.

« En quittant Acre, je me rendis à Damas où, attendu la reprise des hostilités, les marchandises d'Europe avaient atteint un prix très-élevé, et j'eus le bonheur de vendre ma pacotille avec un ample bénéfice. Mon capital s'étant, par ces circonstances favorables, considérablement accru, j'entrepris le commerce des femmes esclaves, dans l'espérance de trouver dans cette occupation une distraction capable de me faire oublier ma belle Européenne, ou de rencontrer une personne qui pût, s'il était possible, la remplacer dans mon cœur.

« Trois années s'écoulèrent sans que ce but pût être atteint, et sans que l'image de la femme qui m'avait captivé pût s'effacer de mon souvenir. Pendant cet espace de temps, le sultan Saladin eut de brillants succès contre les Croisés, qui se terminèrent par le gain de la célèbre bataille de Hattin, dans laquelle il fit prisonniers la plupart des rois et chefs francs, et à la suite de laquelle il eut le bonheur de reprendre presque toutes les villes du littoral. Sur ces entrefaites, ce vaillant monarque désira acheter une belle esclave, et, comme on savait que j'en faisais le commerce et que j'en avais toujours, on s'adressa à moi pour cela, et on me chargea de lui en présenter une qui eût les qualités les plus parfaites, ce que je fis immédiatement. Elle fut agréée, et le prix en fut fixé à cent deniers d'or. Comme le trésor royal était souvent à sec, vu les grandes dépenses que le sultan était obligé de faire, le trésorier ne put me compter dans le moment que quatre-vingt-dix

pièces d'or et il dut consulter son souverain pour savoir ce qu'il y avait à faire à mon égard pour le reste qui m'était dû; il lui dit : « Nous avons fait un grand nombre de prisonniers parmi lesquels il y a beaucoup de femmes; qu'on lui en fasse choisir une pour les dix deniers qui lui sont encore dus, car je n'aime pas à avoir des dettes ». Là-dessus, on me conduisit à la tente où étaient les captives parmi lesquelles je reconnus avec joie ma belle acheteuse de lin, qui était la femme d'un guerrier européen, et ce fut elle que je choisis. En l'amenant chez moi, je lui dis : « Ne me reconnaissez-vous pas »? Elle me répondit négativement. « Je suis, lui dis-je alors, le marchand de lin avec qui vous avez eu l'aventure que vous connaissez. Vous aviez juré de ne plus me revoir, à moins de cinq cents deniers d'or, et j'ai été assez heureux aujourd'hui pour vous posséder en toute propriété pour la légère somme de dix deniers. — Ce résultat, répliqua-t-elle, est une preuve de la vérité de la religion que vous professez, et, puisque ma destinée est d'être à vous, je veux me faire musulmane »; et, ayant étendu la main, elle prononça la formule sacramentelle : « Il n'y a d'autre dieu que Dieu et Mahomet est son prophète ». Son islamisme spontané et volontaire étant ainsi parfait, je me dis : « Je ne veux avoir de rapport avec cette femme qu'après avoir brisé ses chaînes et m'être uni à elle par les liens sacrés du mariage ». Étant donc allé, à cet effet, trouver le cadi Ebn-Cheddad, je lui contai mon aventure, dont il fut

émerveillé, et, ayant approuvé ma résolution d'affranchir cette femme et de l'épouser, il dressa immédiatement notre acte de mariage. Elle devint ainsi mon épouse légitime et elle ne tarda pas à être enceinte.

« La campagne contre les Croisés étant finie, les troupes quittèrent le camp et rentrèrent à Damas, où je les suivis. Quelque temps après, le sultan Saladin, par une convention conclue avec le roi[1] et autres chefs des Croisés européens, s'étant obligé à rendre les prisonniers des deux sexes qui avaient été faits, fit publier que toutes les personnes qui avaient des captives ou des captifs européens étaient tenus de les rendre, moyennant un prix déterminé qui leur serait payé par le trésor royal. Chacun s'empressa d'obéir, et il n'y eut que moi qui hésitai à rendre mon ancienne captive; mais les commissaires chrétiens dirent : « Nous n'avons pas encore vu paraître l'épouse d'un tel cavalier. » Là-dessus, on fit quelques recherches, et, ayant appris qu'elle était chez moi, on me la demanda impérativement. Troublé par cette demande, j'entrai dans son appartement, et, ayant remarqué ma pâleur et mon chagrin, elle me demanda quelle était la cause de l'état dans lequel elle me voyait. Je lui dis : « Un envoyé du roi des Francs est venu réclamer toutes les captives, et on vous a particulièrement demandée. » Elle répondit : « N'ayez aucune inquiétude, conduisez-moi devant lui et devant le sultan, et je

[1] Richard Cœur de Lion.

leur parlerai de manière à les faire renoncer à m'emmener. » Là-dessus, je l'accompagnai. Parvenus devant le sultan Saladin, nous le trouvâmes assis, ayant à sa droite l'envoyé du roi des Francs. Je lui dis : « Seigneur, j'ai affranchi cette femme et elle est devenue mon épouse légitime. » Le sultan, lui adressant directement la parole, lui dit : « Vos fers sont aujourd'hui brisés, ainsi que ceux de toutes les captives, voulez-vous retourner dans votre pays et rejoindre votre famille et votre premier époux, ou rester avec celui-ci? Vous êtes entièrement libre de faire ce que vous voudrez. » Elle répondit : « Je suis devenue musulmane et femme de cet homme-ci. Je suis de plus enceinte et prête à devenir mère, et on s'aperçoit facilement de la vérité de ce que j'avance; ainsi, ne pouvant plus être parmi les miens qu'un objet de dédain et de mépris, je préfère rester avec mon époux actuel. » L'envoyé chrétien lui dit à son tour : « Vous aimez donc mieux le musulman que votre mari le Franc, ce vaillant guerrier? » Et elle lui répéta, à peu près dans les mêmes termes, ce qu'elle avait répondu au sultan. Là-dessus, l'envoyé du roi, s'étant tourné vers les personnes qui l'accompagnaient, leur dit : « Vous avez entendu sa réponse; nous ne pouvons rien faire de plus, tant pis pour elle. » Il me dit alors : « Vous pouvez prendre votre femme et rentrer chez vous. » Je ne demandais pas mieux, et je retournai avec elle à mon domicile. Peu de temps après, le commissaire croisé m'envoya chercher et me dit : « La mère de votre épouse m'a

remis une caisse contenant des effets qui lui appartiennent en me disant : « Ma fille se trouve aujourd'hui captive chez les musulmans et elle a sans doute « besoin de linge ; comme je désire lui en faire parvenir, je suis heureuse de pouvoir profiter, pour « cela, de votre occasion. Veuillez bien vous charger « de cette caisse et la lui faire tenir. » Je m'acquitte maintenant de sa commission, en vous la remettant pour la donner à votre épouse. » Étant revenu chez moi avec la caisse et l'ayant ouverte, outre le linge et les effets appartenant à ma belle Européenne, j'y trouvai encore les deux bourses, l'une contenant cinquante deniers, et l'autre cent deniers d'or, que je lui avais données pour prix de ses deux visites ; elles n'avaient pas été ouvertes et étaient liées des mêmes ligatures dont je m'étais servi. Ainsi Dieu permit, sans doute à cause de ma continence, que, outre la possession de la femme que je désirais, je rentrasse dans la totalité de mon bien. Depuis lors, j'ai continué à vivre paisiblement et heureusement avec elle. Elle est encore pleine de vie et de santé ; elle est la mère de mes enfants, et c'est elle qui a présidé à la confection du souper que j'ai eu l'honneur de vous offrir ».

Ainsi se termina le récit de notre hôte, récit qui nous parut fort curieux.

VARSY (de Marseille).

BIBLIOGRAPHIE.

گفتار در قضایاء اتابکان و چگونگیء احوال ایشان

The History of the Atabeks of Syria and Persia by Mohammed ben Khawend Scah ben Mahmud commonly called Mirkhond. Now first edited from the collation of sixteen mss. by W. H. Morley, esquire, to which is added a series of fac-similes of the coins struck by the Atabeks, arranged and described by W. S. W. Vaux, esq. London, grand in-8°, 104 pages et 7 planches.

Ce volume, dont l'exécution typographique se fait remarquer par sa beauté, a été imprimé aux frais de la Société pour la publication des textes orientaux. Cette société, dont la noble mission est de rendre accessible au public savant les textes inédits jusqu'ici, a déjà publié plusieurs volumes d'un grand intérêt. Je me contenterai de citer le *Sama-veda* et le *Dasa Kumara* en sanscrit, la *Théophanie* d'Eusèbe de Césarée, et les *Lettres de saint Ignace* en syriaque, le *Makhzem ulasrar* et le *Tuhfat ulahrâr* en persan, importants ouvrages qui ont eu pour éditeurs les savants orientalistes Wilson, Lee, Cureton, Bland et Falconer. Aujourd'hui c'est une portion curieuse de l'Histoire générale de Mirkhond que l'habile *persiste* M. Morley nous donne. Cette portion comprend l'histoire des quatre dynasties des Atabeks qui gouvernèrent pendant cent trente ans dans les XIIe et XIIIe siècles une partie de la Syrie et de la Perse. La première de ces dynasties est celle qui régna en Syrie et dans l'Irac arabi (l'ancienne Babylonie), et dont les trois branches eurent pour capitale Mossul, Alep et Sinjar; la seconde est celle qui régna dans l'Azerbijan ou Médie, la troisième est celle

du Farsistan ou Perse proprement dite, qui a Schiras pour capitale; enfin, la quatrième est celle du Laristan, sur le golfe Persique. C'est à la troisième de ces dynasties qu'appartenait Abubekr Saad ben-Zengnî, immortalisé par les louanges de Saadi.

Le texte de M. Morley est extrêmement correct; il est consciencieusement rédigé d'après seize différents manuscrits, et accompagné des variantes *utiles;* car, ainsi que le fait observer M. Morley, avec juste raison, il est abusif de faire connaître toutes les variantes, même les différences d'orthographes et les fautes des copistes.

Dans sa préface, M. Morley a donné la liste de toutes les portions du Mirkhond qui ont été publiées; mais il en a omis une qui est à la vérité peu connue; car elle a spécialement été mise au jour pour les élèves de l'École des langues orientales vivantes. C'est l'histoire des Sassanides, dont M. de Sacy a donné la traduction à la suite de ses Antiquités de la Perse.

Les planches lithographiées qui accompagnent l'histoire des Atabeks sont admirables d'exécution. Les vingt-sept monnaies qu'elles représentent sont décrites par M. Vaux, avec beaucoup d'exactitude. Elles offrent presque toutes la figure du prince sous le règne duquel elles ont été frappées, ce qui est assez rare pour les monnaies musulmanes.

M. Morley, que des travaux antérieurs avaient déjà signalé aux orientalistes, prépare actuellement une édition du poëme de Firdauci, l'auteur du Schah-Nameh, sur la légende de Yuçûf et Zulikha, exploitée d'une manière si attachante par Jâmi. Il prépare aussi un ouvrage d'un grand intérêt historique. C'est l'Histoire de l'Inde, تاريخ هند و سند, extraite du جامع التواريخ du célèbre Raschid-eddin.

GARCIN DE TASSY.

Lexicon bibliographicum et encyclopædicum, ou Dictionnaire bibliographique arabe, persan et turk, de Hadji-Khalfa, d'après les manuscrits de Vienne, de Paris et de Berlin, texte arabe et version latine, par M. Gustave Flügel. In-4°, t. V. Leipsig, 1850.

Ce volume commence avec la lettre *kaf*, et se termine au mot *moghits*. Le tome VI, qui est en ce moment sous presse, renferme la fin de l'ouvrage. M. Flügel consacrera un septième et dernier volume à ses remarques particulières et aux index qu'exige une si vaste publication. L'entreprise à laquelle s'est voué M. Flügel, est depuis longtemps connue et appréciée. On sait qu'elle répond à un besoin de chaque jour pour les personnes qui se sont adonnées aux littératures arabe, persane et turke. Sous le rapport de l'exécution matérielle, il suffit de dire qu'elle a lieu sous les auspices du comité oriental de Londres; caractères, papier, tout est en harmonie avec l'importance de l'ouvrage.

Lexicon geographicum, ou Dictionnaire géographique arabe, connu sous le titre de *Merassid-al-Itthilâ*, d'après les manuscrits de Leyde et de Vienne, par M. Juynboll, professeur de langues orientales, et M. Gaal. Leyde, 1850, in-8°. Première livraison.

Depuis longtemps l'utilité de ce dictionnaire était signalée et plusieurs orientalistes avaient formé le projet d'en gratifier le monde savant. Cette première livraison, qui se compose de 108 pages, renferme toute la lettre *alef*. D'après cet échantillon, il y a lieu de croire que tout le texte formera environ 900 pages. M. Juynboll annonce l'intention d'accompagner le texte d'index et de quelques remarques, et de faire suivre le tout d'une version latine.

Histoire de la Géorgie, depuis l'antiquité jusqu'au XIXe siècle, par M. Brosset, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg. In-4°, Saint-Pétersbourg.

On connaît le dévouement avec lequel M. Brosset s'est depuis longtemps livré à l'étude de la littérature et de l'histoire géorgiennes. Naguère M. Brosset quitta Saint-Pétersbourg pour aller étudier sur les lieux la Géorgie et l'Arménie, et le Journal asiatique du mois de janvier dernier a fait connaître les résultats de ce voyage.

La publication dont il s'agit en ce moment se compose de plusieurs parties. La partie qui forme pour ainsi dire le noyau de l'entreprise, est une chronique géorgienne, qui commence aux plus anciens temps, et se termine à l'an 1469 de notre ère, époque où le pays se partagea définitivement en trois royaumes et en cinq principautés indépendantes. Un volume séparé doit renfermer, outre une introduction générale, une chronique arménienne, des additions à la chronique géorgienne, et un index raisonné. Un troisième volume sera consacré à l'histoire moderne jusqu'à nos jours.

La portion qui paraît en ce moment est la première moitié de la Chronique géorgienne, et s'arrête à l'année 1154 de notre ère. Elle est à la fois publiée en géorgien et en français, et on peut se procurer les deux versions ensemble ou séparément. Personne ne contestera à M. Brosset le mérite d'avoir révélé à l'Europe les fastes de la Géorgie.

M. Westergaard, à Copenhague, prépare dans ce moment une édition critique de tout ce qui nous reste du Zendavesta. Il s'est servi des manuscrits des bibliothèques de Copenhague, de Paris, de Londres et d'Oxford; de ceux que possèdent MM. Burnouf et Wilson, et de ceux qu'il a rapportés lui-même de ses voyages dans l'Inde et la Perse. L'ouvrage

formera trois volumes, dont le premier contiendra tous les textes zends connus, c'est-à-dire :

I. Le *Vendidad.*

II. Le *Yaçna.*

III. Le *Vispered.*

IV. Les vingt et un *Iescht,* dont voici les textes : 1. Hormuzd. 2. Les sept Amschaspaad. 3. Ardibehischt. 4. Khordad. 5. Arvan Ardinser, avec son Niayisch. 6. Khordad, et son Niayisch. 7. Mah et son Niayisch. 8. Tir. 9. Gosch. 10. Mihr. 11. Sarosch Hadokht. 12. Rasne. 13. Feverdin. 14. Behram. 15. Ram. 16. Din. 17. Arschisch-vangh. 28. Astad. 19. Zamyad. 20. Vanant. 21. Vistasp.

V. Les *Aferghan* du Gahambar, Gatha et Rapithvan.

VI. Les cinq *Gah.*

VII. Les deux *Sirouzeh.*

VIII. Les différents petits textes zends, les *Nirangh, Baj, Namaskar* et autres, autant qu'ils ne sont pas simplement des textes du Yaçna.

Le second volume contiendra une grammaire raisonnée des deux dialectes du zend, et une concordance complète du Zendavesta.

Le troisième volume complétera l'ouvrage par une nouvelle traduction de tous les textes zends, autant que le permet l'état actuel de notre connaissance de cette langue et de ses congénères.

Les savants verront avec plaisir cette annonce d'un livre aussi important, et pour lequel l'auteur est si bien préparé par ses travaux antérieurs.

Parmi les ouvrages qui ont été récemment offerts à la Société asiatique, on distingue un beau volume petit in-folio, envoyé par son éditeur Mirza A. Kasem-Beg, professeur à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg. C'est le *Muhammediyeh,* imprimé à Casan en 1261 (1845), et qui est une

sorte de catéchisme historique de la religion musulmane, écrit en vers turcs, par Muhammed Chélébî, surnommé Yazîchî Zâdeh, savant distingué par sa piété, et appelé par cette raison *le pivot des contemplatifs*, قطب العارفين. Cet ouvrage, qui jouit d'une grande célébrité, est ici accompagné de notes marginales explicatives, rédigées en turc. Il a été publié par l'ordre de S. M. l'empereur de toutes les Russies et dans l'intérêt des sujets musulmans de son empire, pour lesquels ce livre est tout à fait classique et d'un usage habituel. Quoique cette première édition ait été tirée à quatre mille exemplaires, le besoin d'une seconde se fait déjà sentir, et on l'annonce pour l'année prochaine.

L'éditeur du *Muhammediyeh*, notre confrère et notre collaborateur, s'est signalé au monde savant par d'autres travaux importants, entre autres, par sa curieuse Grammaire turque-tartare, qui, publiée d'abord en russe, a obtenu l'honneur d'être traduite en allemand, par un laborieux orientaliste, M. Zenker, élève de l'École spéciale des langues orientales de Paris.

Pour donner une idée de l'intérêt qu'offre le *Muhammediyeh* aux orientalistes, nous allons indiquer les principaux chapitres dont il se compose. Histoire de la création. — Classification des prophètes. — Mission de Mahomet. — Son histoire. — Le Coran et tout ce qui y a rapport. — La fin des temps. — L'Antéchrist. — L'apparition de J. C. sur la terre. — Celle de Gog et de Magog. — La bête (de l'Apocalypse). — Le lever du soleil du côté de l'Occident. — La résurrection et la réunion générale des hommes. — L'enfer et les damnés. — La justice des peines éternelles. — L'intercession du prophète. — Les différentes phases du jour du jugement, c'est à savoir : le livre des actions, le compte, la balance, le pont Sirûf, le purgatoire, le banquet du paradis. — Des places réservées en paradis. — Les plaisirs du paradis. — La vision de Dieu. — La connaissance de Dieu. — La contemplation. — La prière, etc. etc.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 1850.

Le procès-verbal de le séance précédente est lu et approuvé.

Il est donné lecture d'une lettre de M. d'Erdman, à Nowgorod, annonçant l'envoi de brochures.

M. Mohl donne lecture des comptes de l'année 1849 et du budget de 1850. Renvoyé à la Commission des Censeurs.

La Commission des fonds fait un rapport sur la demande de M. Troyer de reprendre l'impression de la Chronique du Kaschmir. La Commission propose d'accorder l'impression du troisième volume, sauf à statuer sur la suite, quand ce volume sera terminé. Cette proposition est adoptée.

M. le Président expose que le modèle en bois de la pagode de Varangabani, à Combocanum, que M. Gallois-Montbrun, conservateur des hypothèques de Pondichéry, a annoncé à la Société, est arrivé à la douane de Paris. M. Mohl fait observer que le but du généreux donateur serait peut-être mieux rempli, si le modèle de la pagode était déposé dans un grand établissement national, où le public serait, avec plus de facilité, admis à le voir et à l'étudier, que dans le local restreint de la Société, et il propose au Conseil de le déposer à la Bibliothèque nationale, au nom de l'auteur. Il exprime l'espoir que M. Gallois-Montbrun ne verrait dans ce changement de destination qu'une preuve de la haute valeur que la Société

attache à ce don, et le désir de rendre plus utile aux études un objet aussi curieux et offert avec autant de désintéressement. Le Conseil adopte, après une discussion, la proposition de M. Mohl.

M. Dulaurier lit un fragment de sa traduction de Michel le Syrien.

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *The white Yajurveda*, edited by ALBRECHT WEBER. Part. I, nos 2, 3. Berlin, 1850, in-4°.

Par le traducteur. *A treatise on the small pox and measles by Abu Bekr Mohammed ibn Zacariya Ar-Razi*, translated from the original arabic, by W. A. GREENHILL. London, 1848, in-8°.

Par l'auteur. *Chudschu Germani and seine dichterischen Geisteserzeugnisse*, von ERDMANN. In-8°.

Par le même. *Ueber die historische Wichtigkeit der Namens der Stadt Dorpat*, von ERDMANN. In-8°.

Par l'auteur. *Ueber die auf Nadirschah's Befahl verfasste persische Uebersetzung der vier Evangelien*, von DORN. In-4°.

Par la Société. *Zeitschrift der deutschen morgenlandischen Gesellschaft*, vol. IV, cah. 2. 1850, in-8°.

A M. REINAUD, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Paris, 20 décembre 1849.

Monsieur,

Vous terminez l'intéressant mémoire que vous avez publié, conjointement avec M. Favé, *sur le feu grégeois, les feux de guerre, et les origines de la poudre à canon chez les Arabes, les Persans et les Chinois*, en constatant, entre autres faits,

que les Chinois ont remarqué l'avantage d'un charbon de bois léger.

Je trouve, dans mon journal de voyage, une note qui tend à confirmer cette assertion.

Ching-ki-pinn, amiral commandant la station navale du Fo-kiènn, s'exprime ainsi (en 1843), dans un mémoire par lequel il demande à l'Empereur l'autorisation de remplacer, dans la fabrication de la poudre, les pilons à bras par des moulins mus par des buffles : « Quant au charbon, on emploie toujours, suivant les anciennes règles, le *chann-tann*, mais le *têng-tann* serait peut-être meilleur ».

Le *chan-tann* 杉炭 est le charbon du *pinus lanceolata*, il est très-léger et même préférable, comme tous les charbons de pin, à ceux de bourdaine, d'aune, de peuplier, etc. qui sont adoptés en France. Le *têng-tann* 藤炭 est le charbon de rotin.

Je regrette de n'avoir pas transcrit les caractères qui m'ont été traduits par *suivant les anciennes règles;* ils eussent, après que le sens en eût été vérifié par M. Stanislas Julien, donné au fait plus d'authenticité.

Ching-ki-pinn annonce que le prix de revient dans le Fo-kiènn des 10,000 *catties* de poudre est de 500 *liang* d'argent, c'est-à-dire de 60 centimes le kilogramme.

On trouve dans plusieurs ouvrages de chimie la composition de la poudre des Chinois; les proportions que j'ai vu indiquer le plus souvent, sont les suivantes :

Salpêtre.....	61. 52
Charbon.....	23. 10
Soufre.....	15. 38

J'ai visité à Canton la manufacture de poudre du Gouvernement, et j'ai noté, au moment même des pesées, les quantités employées; le dosage m'a paru être toujours le même pour la poudre de guerre, le voici :

Salpêtre.....	16 *catties* =	77. 1
Charbon.....	40 *taëls* =	12
Soufre.....	36 *taëls* =	10. 9

Cette composition est à peu près la même que celle de notre poudre de chasse :

Salpêtre.....	= 78
Charbon.....	= 12
Soufre.....	= 10

Depuis la guerre de 1842, les Chinois connaissent et fabriquent les capsules fulminantes; une pareille fabrication en Chine est un fait très-curieux et jusqu'à présent inconnu : j'ai lieu de penser, Monsieur, que vous accueillerez avec intérêt quelques informations sur les procédés en usage à Canton.

Les Chinois emploient le fulminate d'argent pour la préparation des amorces à capsules; ils obtiennent ce fulminate en dissolvant à chaud l'argent dans l'acide azotique, et en ajoutant à la solution du *pèh-siao* (eau-de-vie de riz) distillé deux et trois fois.

Plusieurs voyageurs ont avancé que les acides minéraux, dont l'action est la plus énergique, n'ont jamais été produits en Chine et y sont même presque inconnus : j'ai vu préparer chez Pwann-sse-ching l'acide azotique nécessaire à la fabrication du fulminate, et ma surprise a été grande, car je ne m'attendais pas à trouver à Canton un laboratoire dirigé par un Chinois, et où fonctionnent sans cesse quatre appareils montés avec des cornues de grès et de verre faites dans le pays.

On a adopté notre ancien procédé de fabrication, la décomposition du nitre par l'argile dans des *cuines*, et l'isolement de l'acide azotique par la formation d'un aluminate de potasse.

On met dans la cornue de grès 8 *liang* (302 grammes 32 centigrammes) d'une argile très-alumineuse et 16 *liang*

(604 grammes 64 centigrammes) de salpètre raffiné. Ainsi la cornue contient un poids total de 907 grammes. La panse est enduite d'un lut composé de sucre, d'argile et de *samchou*. L'appareil étant monté, on commence le feu.

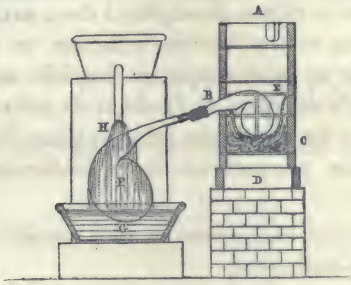

A. Fourneau en terre cuite.
B. Cornue de grès.
C. Foyer.
D. Cendrier.
E. Supports en fer.
F. Cornue de verre.
G. Bain de sable.
H. Filet d'eau froide.

Bientôt apparaissent les vapeurs hypo-azotiques, l'acide azotique distille et vient se condenser dans une cornue de verre sans cesse arrosée d'eau. En six heures de travail environ, on obtient, dit-on, 15 *fênn* (56 grammes 69 centigrammes) d'acide, et Pwann prétend que chaque *liang* d'acide lui coûte 2 *liang* d'argent, c'est-à-dire que les 100 grammes lui reviennent à 40 francs 40 centimes.

La préparation de l'acide azotique, que le secrétaire de Pwann ne m'a toujours désigné que sous le nom de *the medicine, the very strong medicine*, a été indiquée par un étranger de Macao.

Les Chinois n'emploient, pour la poudre et l'acide azotique, que du nitre très-pur, qui coûte 8 *taëls* d'argent le *picul* (1 franc le kilogramme); voici comment on raffine cette substance, dont le travail et la vente sont l'objet d'un privilége qui se concède à prix d'argent.

On remplit d'eau de source une bassine de fonte engagée au-dessus d'un foyer dans un massif en briques, on y met 60 *catties* de salpêtre de l'Inde brut et 4 ou 5 *catties* de raves raclées. Après une heure d'ébullition, on retire celles-ci;

trois heures après, on verse un peu d'une solution épaisse de colle de peau, et les écumes sont enlevées au fur et à mesure de leur formation. L'ébullition continue et est poursuivie jusqu'à un certain degré de concentration du liquide. On le verse alors dans une terrine où la cristallisation s'opère, on décante, et l'on soumet le gâteau de salpêtre à deux autres cristallisations. S'il faut en croire l'ouvrier raffineur, on ne pourrait obtenir le nitre en beaux cristaux limpides sans ajouter au bain un peu de camphre de l'Inde et de *pèh-siao* distillé trois fois. J'ai reçu de Pwann des cristaux d'une limpidité extrême en faisceaux prismatiques de 24 centimètres de long.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon respect et de ma considération très-distinguée.

NATALIS RONDOT.

La deuxième partie de la Grammaire persane de Vullers, intitulée : J. A. Vullers *Institutiones linguæ persicæ, cum sanscrita et zendica lingua comparatæ*, vient de paraître à Giessen. Nous en rendrons compte prochainement, comme nous l'avons fait de la première partie, en avril 1844.

JOURNAL ASIATIQUE.

AOUT 1850.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

DU 3 JUILLET 1850.

Le procès-verbal de la séance générale de la Société du 30 juillet 1849 est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Peauger, directeur de l'Imprimerie nationale, par laquelle il annonce que les ordres sont donnés à l'Imprimerie pour que le troisième volume de l'Histoire du Kachmîr, par M. Troyer, soit commencé aussitôt que l'auteur aura déposé son manuscrit.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Natalis Rondot, par laquelle M. Rondot fait hommage à la Société des deux ouvrages qu'il vient de publier, 1° *Étude pratique du commerce d'exportation de la Chine;* 2° *Note sur l'infanticide en Chine.* Les remercîments de la Société seront adressés à M. Rondot.

M. Mohl, secrétaire-adjoint, lit son rapport annuel sur les travaux de la Société.

LIVRES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

ET PRÉSENTÉS À LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 3 JUILLET 1850.

Lexicon geographicum, cui titulus est مراصد الاطلاع على اسمآء الامكنة والبقاع, *etc.* primum fasciculum (la lettre *elif*), ediderunt J. Juynboll et J. B. Gaal. In-8°.

Suite du Dictionnaire latin-tamoul, de la page 801 à la page 1200; 2 livraisons, présentées par M. Ariel.

A Sanscrit Anthology being a collection of the best smaller poems, in the sanscrit language, by John Hoeberlin. Calcutta, 1847, in-8°.

Rig-veda-sanhitâ, the sacred hymns of the Brahmans; together with the commentary of Sayanâchârya, edited by Dr Max Müller. Published under the patronage of the Honourable the East-India Company. London, 1849, vol. I, in-4°.

Monnaies diverses ayant cours en Algérie, tant celles de l'ancienne régence que de Tunis, Tripoli, Maroc, etc. par J. Marcel, membre de l'Institut d'Égypte, etc. Paris, 1843, in-folio.

Étude pratique du commerce d'exportation de la Chine, par Isidore Hedde, Éd. Renard, A. Haussmann et N. Rondot.

Note sur l'infanticide en Chine, par M. Natalis Rondot. (Extrait du Journal des économistes.)

Bibliotheca Indica, a collection of oriental works..... edited by Dr E. Röer. Calcutta. Plusieurs numéros.

Journal of the Indian archipelago and eastern Asia, edited by J. R. Logan. Plusieurs cahiers.

Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes, herausgegeben von Dr Ch. Lassen. Bonn, 1850. Fin du septième volume.

Plusieurs numéros des Journaux de l'Égypte et d'Alger.

Le cahier de juin 1850 du *Journal des Savants.*

Le n° 77 du *Bulletin de la Société de géographie.*

Les remercîments de la Société seront adressés aux auteurs et aux donateurs de ces ouvrages.

Il est donné lecture du rapport des censeurs sur la comptabilité de la Société. Les censeurs ont trouvé la comptabilité de la Société parfaitement en ordre, et proposent d'adresser des remercîments au trésorier et aux membres de la Commission des fonds. Cette proposition est adoptée.

Sont présentés et nommés membres de la Société :

MM. Wopcke, docteur en philosophie.
Gorguos, professeur d'arabe au lycée d'Alger.
Ch. Schefer, second drogman, à Constantinople.
Barbier de Mesnard, chancelier du consulat de France à Jérusalem.
Brugsch, docteur en philosophie à Berlin.

M. Garcin de Tassy donne lecture d'un fragment intitulé : *Analyse d'un monologue dramatique indien.*

M. Dulaurier lit une *Notice sur le Gamelan* ou *Collection d'instruments de musique javanaise.*

Il est procédé au renouvellement des membres du Conseil; le scrutin donne le résultat suivant :

Président : M. Reinaud.

Vice-Présidents : M. Caussin de Perceval et M. Albert de Luynes.

Secrétaire : M. Eugène Burnouf.

Secrétaire-adjoint : M. Mohl.

Trésorier : M. Lajard.

Commission des fonds : MM. Garcin de Tassy, Mohl, Landresse.

Membres du Conseil : MM. de Longpérier, Dulaurier, Ampère, de Saulcy, Lenormant, Dubeux, Stanislas Julien, Sédillot.

Bibliothécaire : M. Kazimirski de Bieberstein.

Censeurs : MM. Bianchi, Marcel.

TABLEAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 JUILLET 1850.

PRÉSIDENT.

M. REINAUD.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. CAUSSIN DE PERCEVAL et ALBERT DE LUYNES.

SECRÉTAIRE.

M. EUG. BURNOUF.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

M. MOHL.

TRÉSORIER.

M. LAJARD.

COMMISSION DES FONDS.

MM. GARCIN DE TASSY, MOHL, LANDRESSE.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. DE LONGPÉRIER.
DULAURIER.
AMPÈRE.
DE SAULCY.
MM. LENORMANT.
DUBEUX.
Stanislas JULIEN.
SÉDILLOT.

MM. Derenbourg.
Foucaux.
Troyer.
Bianchi.
Hase.
Langlois.
Pavie.
Grangeret de Lagrange.
MM. de Slane.
Marcel.
Bazin.
L'abbé Bargès.
Defrémery.
Régnier.
Noël Desvergers.
Perron.

CENSEURS.

MM. Bianchi, Marcel.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. Kazimirski de Bieberstein.

AGENT DE LA SOCIÉTÉ.

M. Bernard, au local de la Société, rue Taranne, n° 12.

N. B. Les séances de la Société ont lieu le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n° 12.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL

PENDANT L'ANNÉE 1849-1850,

FAIT À LA SÉANCE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ, LE 3 JUILLET 1850,

PAR M. J. MOHL.

Messieurs,

En vous rendant compte des travaux de la Société asiatique pendant la vingt-huitième année de son existence, le Conseil croit pouvoir vous féliciter de la manière dont vous avez surmonté les difficultés survenues à la suite de l'ébranlement général de l'ordre politique en Europe, qui a menacé pendant quelque temps d'engloutir tout ce qui tenait au passé et à l'étude du passé. J'aurai à revenir plus tard sur l'influence de ces événements relativement à notre Société; mais je dois, avant tout, exprimer les regrets que nous laissent les pertes que nous avons faites, car la mort nous enlève chaque année quelques-uns de ceux qui ont fondé notre Société, ou qui contribuaient à la soutenir, soit par leurs travaux, soit par le reflet de leur gloire.

Le véritable fondateur de la Société asiatique fut le comte Charles-Philibert de Lasteyrie. Il était né en

1759, à Brives-la-Gaillarde, et appartenait à cette partie de la noblesse française dont les instincts généreux, après avoir préparé la grande révolution, l'auraient peut-être dirigée paisiblement et heureusement, si les passions des partis extrêmes leur en avaient laissé la possibilité. M. de Lasteyrie était doué d'un esprit actif, bienveillant, et porté naturellement vers les choses nouvelles qui semblaient promettre un progrès au bien-être général. Il avait consacré sa jeunesse à l'étude de la chimie et de l'agriculture, et il passa sa vie entière à poursuivre, avec un zèle infatigable, des plans relatifs à l'avancement des sciences, aux perfectionnements de l'éducation et aux développements de la richesse nationale. C'est ainsi qu'il réussit à introduire en France, pendant l'époque même du terrorisme, la race des mérinos, et plus tard, au milieu des désastres de la fin de l'empire, il courut à Munich pour y apprendre le nouvel art de la lithographie, qu'il parvint, après bien des essais, à faire prospérer en France. Il avait surtout une foi inébranlable dans la puissance de l'association, et aucun échec ne le décourageait lorsqu'il voyait la possibilité d'une nouvelle application de ce principe; il a coopéré ainsi à la fondation de nombreuses sociétés, dont quelques-unes ont produit des résultats au-dessus de ses espérances, comme par exemple la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale, et, nous pouvons peut-être le dire sans trop de vanité, la Société asiatique. M. de Lasteyrie conçut l'idée de la fonder

en 1821, dans une conversation avec MM. Abel-Rémusat et Fauriel, et il appliqua à l'exécution de ce projet toute son activité et l'expérience qu'il avait de l'organisation de réunions du même genre. Il occupa la place de vice-président depuis la formation de la Société asiatique, et ne cessa de la remplir en y portant un intérêt que vous avez tous admiré, et dont il donna une preuve remarquable dès nos premières séances. Le Conseil avait adopté l'impression de la traduction de Meng-tseu, par M. Stanislas Julien; mais il hésitait à y joindre le texte chinois. M. de Lasteyrie offrit à l'instant de faire lithographier ce texte à ses frais, et rendit ainsi possible la publication d'un ouvrage qui a été plus utile que tout autre pour faciliter l'étude du chinois en Europe. M. de Lasteyrie se démit, en 1848, en raison de son âge, des fonctions de vice-président, et votre reconnaissance lui en conserva le titre honoraire; mais il n'avait que trop bien jugé du dépérissement de ses forces, car il mourut dans l'automne de l'année dernière.

La Société a perdu encore un de ses plus anciens et de ses plus célèbres membres étrangers, sir Graves Chamney Haughton. Il naquit en Irlande en 1789, fit de bonnes études en Angleterre, et entra, en 1809, au service militaire de la Compagnie des Indes. Il fut d'abord envoyé à Rangpour sur le Burhampoutre, où il vécut dans l'intimité de Ram Mohun-Roy, qui joua bientôt après un rôle si considérable dans l'Inde. Sir Graves, qui était un homme d'une

intelligence rare, ne pouvait se contenter de l'étude superficielle de l'Inde, telle que la routine militaire la lui permettait dans un poste de frontière. Il demanda et obtint la permission d'étudier au collége de Fort-William, à Calcutta, fondé pour l'éducation des employés civils de la Compagnie; et ce fut un grand sujet d'étonnement dans l'Inde de voir qu'on eût permis à un officier d'entrer dans ce sanctuaire, que le service civil gardait avec beaucoup de jalousie. Mais le jeune lieutenant justifia bientôt la faveur du Gouvernement; il dépassa en deux ans tous ses condisciples, et remporta en 1813 les grands prix du collége pour l'arabe, le persan, l'hindoustani et le sanscrit, avec une telle supériorité, que le gouverneur général de l'Inde, lord Minto, en fit le sujet d'un discours public. Ce succès inouï, obtenu à l'époque la plus brillante du collége, devait ouvrir à M. Haughton une de ces grandes carrières que nous voyons, dans l'Inde, être la récompense presque certaine d'un mérite distingué; mais l'excès du travail auquel il s'était livré avait miné sa santé, et, moins de deux ans après, il fut obligé de renoncer au service et de revenir en Europe, où il fut nommé, en 1817, professeur de sanscrit et de bengali au collége de la Compagnie des Indes, à Haileybury. Il publia, pendant son séjour dans cet établissement, indépendamment d'autres travaux d'une moindre importance, une édition des lois de Manou et une grammaire bengali, qui est un chef-d'œuvre d'analyse linguistique. Cependant

sa santé ne s'était jamais bien remise, et il se vit forcé, en 1827, de donner de nouveau sa démission; il se retira alors à Londres, où il rendit de grands services à la Société asiatique et au Comité des traductions orientales, dont il était secrétaire, consacrant ce qui lui restait de temps et de santé à faire imprimer son dictionnaire sanscrit et bengali. Mais le climat de Londres lui devenait de plus en plus contraire; il s'établit donc en 1839 à Paris; l'état de ses yeux ne lui permettant pas alors de continuer ses travaux sur la littérature orientale, l'ardeur de son esprit, qui avait toujours comme dévoré d'avance sa vie, se tourna vers les études philosophiques, qu'il poursuivit jusqu'au jour de sa mort. Il a fait paraître, en 1839, le premier volume de ses recherches en ce genre, sous le titre de *Prodromus*. Ce livre n'était destiné qu'à fixer d'avance le sens précis des termes dont il voulait se servir pour l'exposition systématique de ses idées, et à prémunir contre les erreurs auxquelles l'usage vague de locutions mal définies, ou employées inexactement, a si souvent conduit les philosophes. M. Haughton est mort sans mettre la dernière main à l'ouvrage qu'il préparait; les résultats de nombreuses expériences sur l'électricité, qu'il avait faites pendant le cours de ce travail, ont été imprimés dans un journal scientifique. Les premiers chapitres de l'ouvrage principal sont achevés, mais ne forment pas un ensemble qui permette de les publier, et il ne pourra en paraître qu'un tableau présentant l'enchaînement des qualités physiques et

morales de la nature et de l'homme; tableau qui contient le résumé des idées que l'ouvrage était destiné à exposer. M. Haughton mourut à Saint-Cloud, le 28 août 1849. C'était un homme doué des plus hautes qualités de l'esprit et du cœur, d'une sagacité rare, d'une singulière élévation dans les idées, et d'une libéralité trop grande pour sa fortune [1].

Enfin, nous avons perdu un des membres les plus actifs de notre Conseil, M. Édouard Biot. Il était né à Paris, le 2 juillet 1803. Après avoir fait, avec succès,

[1] Voici la liste complète des ouvrages de M. Haughton.

Manava-Dherma Sastra, or the Institutes of Menu, 2 vol. in-4°. London, 1825.

Rudiments of Bengali Grammar. London, 1821, in-4°.

Bengali selections. London, 1820, in-4°.

A Bengali Glossary to five popular works. London, 1825, in-4°.

Purusha Parikhya, or the Touchstone of men. London, in-8°.

Tota Itihas, or the Tales of a Parrot. London, in-8°.

A Dictionary bengali and sanscrit, explained in english and adapted for students of either language, to which is added an index serving as a reversed dictionary. London, 1833, in-4°.

The Vedanta system, a Reply to colonel Vans Kennedy, with an appendix. London, 1836, in-8°. Extrait de l'*Asiatic Journal*.

Prodromus, or an inquiry into the first principles of reasoning, including an analysis of the human mind. London, 1839, in-8°.

A Letter to the R. H. Charles W. Wynn, M. P. on the dangers to which the constitution of England is exposed from the encroachments of the Courts of Law. London, 1841, in-8°.

On the relative dynamic value of the degrees of the compass, and on the cause of the needle resting in the magnetic meridian. (*Philosoph. Magazine.*) London, 1846.

Experiments proving the common nature of magnetism, cohesion, adhesion and viscosity. (*Ibid.*) London, 1847.

The Chain of Causes. Une feuille in-folio, imprimée chez Gardiner. London, 1849.

un cours complet d'études classiques, et mathématiques, dans les colléges de cette capitale, comme élève libre, il se présenta en 1822 aux examens de l'École polytechnique, et obtint son titre d'admission; mais n'ayant voulu que prendre rang parmi les jeunes gens de son âge, il n'entra pas dans cet établissement, et continua d'étendre son éducation par des études variées, principalement scientifiques. Dans les années 1825 et 1826, il accompagna son père, comme assistant, dans un voyage que celui-ci avait été chargé de faire en Italie, en Illyrie, et en Espagne, pour achever la mesure du pendule à secondes sur le 45e parallèle, et reprendre aussi cette mesure, ainsi que celle de la latitude, à Formentera, extrémité australe de l'arc méridien qui traverse la France et l'Espagne. Après s'être associé activement à ces opérations, il revint à Paris, et voulant s'ouvrir une carrière, à la fois fructueuse et libre, dans l'industrie alors naissante des chemins de fer, il alla visiter l'Angleterre pour s'y préparer. A son retour, en 1827, il s'associa en effet à l'entreprise du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon, comme un des ingénieurs constructeurs, et se donna entièrement à ces travaux, pendant près de sept années. L'exécution étant terminée, et les constructeurs déchargés de leurs engagements par la compagnie, en 1833, il ne voulut pas sacrifier plus longtemps sa liberté aux affaires; et, satisfait de la modeste indépendance que son travail lui avait acquise, il ne songea plus qu'à rentrer, pour toujours, dans les études intel-

lectuelles, qui avaient pour lui beaucoup plus d'attrait. Ce fut alors, qu'il se sentit attiré vers l'étude de la langue chinoise, dont la littérature est si riche en livres remplis d'observations positives, de traditions curieuses, et il pressentit tout le parti qu'il pourrait en tirer, à l'aide de ses connaissances scientifiques. Il eut donc le courage de commencer, dans un âge déjà mûr, cette étude difficile; devint un des élèves les plus zélés de M. Stanislas Julien, et vit bientôt s'ouvrir devant lui une carrière illimitée de richesses. Dès qu'il eut acquis une habitude de la langue, suffisante pour le genre de travaux qu'il avait en vue, il commença une série de Mémoires, qu'il publia dans votre Journal et dans quelques recueils académiques, sur l'astronomie et les mathématiques des Chinois, sur la géographie et l'histoire de leur empire, sur leur état social et politique. Sa constitution physique, sans être robuste, ne donnait alors aucun sujet d'inquiétude. Pour embellir l'isolement de sa studieuse retraite, il se maria en 1843 à une personne digne de toute son affection; mais après trois années passées dans cette union, qui faisait son bonheur et celui de sa famille, il eut la douleur de la perdre en 1846. Ce fut pour lui un coup fatal; et dès lors, les symptômes du mal intérieur qui devait le consumer, se développèrent avec une rapidité menaçante. Il ne quittait pas, pour cela, le travail. Il semblait au contraire pressentir une fin prématurée, et vouloir accumuler dans le petit nombre d'années qui lui restaient, les travaux d'une vie plus

longue. Il ne quittait son lit de malade que pour se remettre à l'œuvre. C'est ainsi qu'il trouva le moyen d'achever trois ouvrages considérables : un Dictionnaire géographique de l'empire chinois, l'Histoire de l'instruction publique en Chine, et la Traduction du *Tcheou-li*, qui contient le tableau de l'organisation politique et administrative de la Chine, au XIIe siècle avant notre ère. C'est un des livres les plus curieux, mais les plus difficiles, les plus hérissés de termes techniques, et les plus obscurs que l'antiquité nous ait laissés. M. Biot a eu le courage d'en refaire deux fois la traduction. Le premier volume était imprimé à l'époque de sa mort, et le second s'est trouvé entièrement achevé; de sorte que l'ouvrage pourra paraître d'ici à peu de temps. Mais ces travaux se faisaient nécessairement aux dépens d'une santé déjà bien affaiblie. Un séjour à Nice avait paru réparer les forces de M. Biot, grâce aux soins, pleins de tendresse, dont l'y avait entouré la sœur de sa femme, qui s'était dévouée à l'accompagner. Toutefois, la maladie ne tarda pas à reprendre sa marche, pour se terminer fatalement au mois de mars de l'année courante. La mort de M. Biot est une perte considérable pour la littérature orientale; car il était le seul qui, depuis l'époque de Gaubil et d'Amiot, réunissant des connaissances spéciales à l'intelligence de la langue chinoise, se soit ouvert l'accès d'un trésor presque inépuisable de faits et d'observations dont il savait tirer le meilleur parti au profit des sciences plus avancées de l'Europe, grâce à un ex-

cellent jugement, qui lui permettait de choisir ce qui était réellement important, et de négliger ce qui ne lui semblait pas devoir conduire à des résultats utiles. Le monde savant doit à la France presque tout ce qu'il sait de la Chine; la gloire de M. Biot sera d'avoir occupé dans cette école brillante une position à part, résultant de la nature de ses travaux et de la combinaison de connaissances rarement réunies. Il faudrait des circonstances toutes particulières, semblables à celles que je viens de rappeler, pour que le vide qu'il laisse fût rempli parmi nous[1].

M. Édouard Biot avait été élu membre de l'Aca-

[1] Les publications faites par M. Éd. Biot sont les suivantes :

Notice sur quelques procédés industriels connus en Chine au XVIe siècle. Journal asiatique, 1835.

Note sur le triangle arithmétique, décrit dans le *Souan-fa-tong-tsong*, ouvrage de l'an 1593, époque antérieure à l'invention de Pascal. Journal des Savants, 1835.

Mémoire sur la population de la Chine et ses variations, depuis l'an 2400 avant J. C. jusqu'au XVIIe siècle de notre ère. Journal asiatique, 1836.

Mémoire sur la condition des esclaves et des serviteurs gagés en Chine. Ibid. 1837.

Mémoire sur le système monétaire des Chinois. Ibid. 1838.

Mémoire sur les recensements des terres, consignés dans l'Histoire chinoise. Ibid. 1838.

Mémoire sur la condition de la propriété territoriale en Chine, depuis les temps anciens. Ibid. 1838.

Note sur la connaissance que les Chinois ont eue de la valeur de position des chiffres. Ibid. 1839.

Table générale d'un ouvrage chinois intitulé : *Souan-fa-tong-tsong*, ou Traité complet de l'art de compter, traduite et analysée. *Ibid.* 1839.

démie des inscriptions et belles-lettres, le 21 mai 1847; et le plaisir que lui causa cette nomination ne fut pas sans mélange d'amertume, en pensant à celle qui n'était plus là pour le partager.

Le Journal asiatique a paru pendant l'année dernière avec la plus grande régularité, et les petits retards qu'il éprouve quelquefois ne tiennent qu'à la position de l'Imprimerie nationale, qui est souvent entièrement occupée de travaux pressants pour le Gouvernement. Les matériaux n'ont jamais manqué; il y a eu au contraire, depuis la révolution, une

Mémoire sur divers minéraux chinois, appartenant à la collection du Jardin du roi. Journal asiatique, 1839.

Mémoire sur les montagnes et cavernes de la Chine. Ibid. 1840.

Recherches sur la hauteur de quelques points remarquables du territoire chinois. Ibid. 1840.

Recherches sur la température ancienne de la Chine. Ibib. 1840.

Causes de l'abolition de l'esclavage ancien en Occident. Mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, 1840, in-8°.

Mémoire sur la condition de la classe servile, au Mexique, avant la conquête des Espagnols. Paris, 1840, in-8°.

Tchou-chou-ki-nien, chronique traduite du chinois. Journal asiatique, 1841.

Catalogue général des tremblements de terre en Chine. Annales de chimie et physique. 1841.

Traduction et explication du Tchéou-peï, ancien ouvrage astronomique. Journal asiatique, 1841.

Dictionnaire des noms anciens et modernes des villes et arrondissements des 1er, 2e et 3e ordres, compris dans l'empire chinois. Paris, 1842, in-8°.

Mémoire sur le chapitre Yu-kong du Chi-king et sur la géographie de la Chine ancienne. Journal asiatique, 1842.

affluence telle de mémoires, que votre Commission a besoin d'en appeler à la bienveillance des auteurs,

Mémoire sur les déplacements du cours inférieur du fleuve Jaune. Journal asiatique, 1843.

Recherches sur les mœurs anciennes des Chinois, d'après le Chi-king. Ibid. 1843.

Observations anciennes de la planète Mercure, extraites de la Collection des vingt-quatre historiens de la Chine. Comptes rendus de l'Académie des sciences, t. XVII.

Note sur la direction de l'aiguille aimantée en Chine, et sur les aurores boréales observées dans ce pays. Ibid. t. XIX.

Mémoire sur l'extension progressive des côtes orientales de la Chine. Journal asiatique, 1844.

Mémoire sur la Constitution politique de la Chine au XIIe siècle avant notre ère. Mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, t. II.

Études sur les anciens temps de l'Histoire chinoise. Journal asiatique, 1845 et 1846.

Catalogue de tous les météores observés en Chine, avec la date du jour de l'apparition et l'identification des constellations traversées. Mémoires des savants étrangers de l'Académie des sciences, t. X.

Recherches faites dans la grande collection des historiens de la Chine, sur les anciennes apparitions de la comète de Halley. Connaissance des temps pour 1846.

Catalogue des comètes observées en Chine, depuis l'an 1230 jusqu'à l'an 1640 de notre ère. Ibid.

Catalogue des étoiles extraordinaires observées en Chine, depuis les temps anciens jusqu'à l'an 1200 de notre ère. Ibid.

Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine, et de la corporation des lettrés. 2 parties formant un vol. in-8°. Paris, 1845 et 1847.

Notice biographique sur la vie et les ouvrages de M. Fortia d'Urban. Annuaire de la Société des antiquaires de France, 1848.

Mémoire sur les monuments analogues aux pierres druidiques qu'on rencontre dans l'Asie orientale, et en particulier dans la Chine. Mémoires de la Société des antiquaires, vol. IX. 1849.

Mémoire sur les colonies militaires et agricoles des Chinois. Journal asiatique, 1850.

pour qu'ils excusent les délais inévitables qu'ils éprouvent. Vous avez trouvé dans le Journal de l'année dernière une série de mémoires, en partie d'une grande étendue et d'une importance considérable, tels que les recherches de M. de Saulcy sur les inscriptions cunéiformes, dites médiques, dont la seconde partie va paraître sous peu de jours; de nouvelles recherches sur le feu grégeois, par MM. Reinaud et Favé, et par M. Quatremère; une concordance établie par M. Stanislas Julien entre les titres sanscrits et chinois de huit cent quatre-vingt-un ouvrages bouddhiques, qui offre le seul moyen d'identifier les originaux avec les traductions chinoises, et de se reconnaître dans cette immense littérature bouddhique des Chinois; une série de traductions de morceaux géographiques et historiques inédits, tirés des auteurs arabes et persans, par M. Defrémery; la traduction des aventures d'Antar, en Perse, par M. Dugat; le commencement d'une série de mémoires de M. Bazin sur la littérature chinoise, sous la dynastie mongole des Youen; un rapport détaillé de M. Brosset sur ses découvertes en Géorgie; une notice sur les progrès de la jurisprudence parmi les sectes musulmanes, par Mirza Kasem-Beg; le commencement d'un mémoire considérable de M. Munk sur les origines de la grammaire hébraïque; une liste de mots himyarites, par M. Bargès, et d'autres travaux d'une moindre étendue.

Le Conseil pouvait se demander s'il ne fallait pas agrandir le cadre du Journal, pour qu'il répondît

mieux à l'affluence des matériaux que nous amènent les malheurs d'un temps où il est si difficile de publier le résultat de ses recherches; mais il a jugé plus urgent encore de reprendre les publications qu'il avait suspendues, par une sage précaution, au commencement de l'année 1848. Il avait été décidé alors que le premier travail qu'on reprendrait serait la continuation de la traduction de la *Chronique du Kachmîr*, par M. Troyer, et le Conseil a autorisé, dans sa séance du mois de juin dernier, la mise sous presse du troisième volume de cet ouvrage, dont l'achèvement est attendu avec impatience par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire ancienne de l'Inde. Le conseil a décidé en même temps que les nouveaux volumes de la traduction ne seraient pas accompagnés du texte; cette déviation du plan suivi dans les deux premiers volumes a été faite de concert avec le traducteur, mais elle a besoin d'être expliquée. Le gouvernement anglais, dans l'Inde, avait fait commencer en 1832 l'impression du texte de cette chronique, parmi beaucoup d'autres ouvrages orientaux; puis, dans un accès de dédain pour la littérature orientale, il avait tout à coup abandonné ces publications, et l'on devait croire que c'était une mesure définitive. Ce fut alors que la Société asiatique de Paris se détermina à publier le texte et la traduction de la Chronique; mais, pendant que M. Troyer en imprimait ici les deux premiers volumes, M. Prinsep entreprit de continuer à ses frais les impressions abandonnées par le gouvernement indien, et le texte

de la Chronique de Kachmîr parut à Calcutta, avant que nos deux volumes fussent achevés. La Société asiatique ne crut néanmoins pas devoir renoncer à la continuation de son édition du texte, parce qu'elle avait lieu d'espérer qu'on obtiendrait dans l'Inde des manuscrits contenant une suite de la Chronique qui ne se trouvait pas dans l'édition de Calcutta; mais cet espoir a été déçu, car M. Troyer a reçu de la Société de Calcutta, dont la libéralité ne se dément jamais, un manuscrit complet de l'ouvrage ne renfermant rien de plus que ce qui avait déjà paru dans l'édition indienne. Dès ce moment, il a semblé à votre Conseil qu'il était inutile de reproduire la suite du texte, dont, grâce à la Société de Calcutta, une édition complète se trouvait à la disposition des savants en Europe, à un prix minime, de sorte qu'il y aurait eu double emploi de capital et double dépense pour les acheteurs de la traduction, sans avantage pour la science. C'est ainsi que nous avons été conduits à abandonner l'impression du texte, et l'ouvrage de M. Troyer va être achevé dans un temps beaucoup plus court qu'il n'était permis de l'espérer.

On pourrait peut-être nous reprocher de reprendre trop tôt les travaux interrompus; de ne pas tenir assez compte des pertes que la Société a éprouvées et de l'indifférence du public pour les travaux de l'esprit; on pourrait trouver qu'il eût été préférable de continuer à assurer l'existence de la Société par la publication seule du Journal, et d'attendre, pour

d'autres entreprises, des temps plus rassurants. Ce sont ces considérations qui ont déterminé le Conseil, il y a deux ans, à suspendre les impressions, lorsqu'il s'est trouvé en face d'un avenir inconnu et menaçant; mais il lui a semblé que le moment était venu de reprendre le cours habituel de ses publications. La Société, il est vrai, a éprouvé des pertes, et il se passera des années avant qu'elle puisse les réparer en entier; mais ces pertes sont moindres qu'en 1830, où une secousse politique beaucoup moins grave l'a ébranlée bien plus profondément. Ce fait, en apparence singulier, s'explique par des raisons qui ont agi d'une manière plus générale sur l'état des lettres en France et qui ont exercé leur influence sur la Société, en changeant graduellement, mais sans relâche, sa composition. Permettez-moi de dire quelques mots sur ce sujet, car il est bon que toute association se rende de temps en temps compte de sa position et reconnaisse d'où dépend sa force et d'où vient sa faiblesse.

La Société asiatique fut fondée, en 1822, au milieu et par suite du grand mouvement littéraire qui agitait tous les esprits sous la restauration. On recherchait alors avec une curiosité extrême tout ce qui pouvait étendre le domaine des lettres, tout ce qui pouvait aider la nouvelle forme que la philosophie, l'histoire et la littérature tendaient à revêtir; il avait passé sur les esprits, après une longue oppression, comme un souffle de jeunesse qui les poussait vers les découvertes et dans les voies nouvelles, en

leur faisant espérer des trésors dans tout ce qui était inconnu. L'antiquité, le moyen âge, les littératures étrangères étaient l'objet d'études sérieuses, presque pieuses. La littérature orientale participa naturellement à cette faveur; elle était plus inconnue que toute autre; l'antiquité de son origine, les formes variées et souvent bizarres qu'elle a revêtues, son antique renommée de profondeur et les difficultés de son abord, tout lui attirait l'intérêt. On y entrevoyait vaguement la solution de grands problèmes historiques; on était sûr d'y trouver les origines de la philosophie, des religions et les sources de l'histoire de la moitié du genre humain; on en espérait un rajeunissement de la littérature. Aussi, la Société asiatique fut-elle fondée, autant par la curiosité intelligente de ceux qui ne s'occupaient pas eux-mêmes des langues de l'Asie, que par l'intérêt naturel de ceux qui en faisaient l'objet de leurs études; et quand on relit les premières listes de ses membres, on y trouve les noms les plus illustres dans l'État et dans les lettres. Mais peu à peu cette grande et belle ferveur littéraire diminua; la fièvre politique s'empara de plus en plus de l'Europe et la rendit moins attentive aux travaux de l'esprit. Telle est la raison pour laquelle la révolution de 1830 manqua de devenir funeste à notre Société; les hommes du monde disparurent presque subitement de la liste de nos membres, et si quelques-uns nous sont restés fidèles, c'est par un sincère amour de la science, que la mode ne protégeait plus. Néanmoins, la So-

ciété résista à cette mauvaise fortune; l'étude des littératures de l'Asie faisait des progrès rapides, pas assez peut-être au gré de ceux qui ne demandaient que des résultats ou des formules historiques générales, mais incomparablement plus rapides et plus solides qu'à aucune époque antérieure; elle grandissait, si je puis m'exprimer ainsi, en dedans; les méthodes se perfectionnaient; on arrivait à une exactitude presque inconnue auparavant; la grammaire comparée naissait et créait, d'un côté, la science de l'étymologie, qui auparavant n'avait été qu'un mirage, et préparait de l'autre les découvertes historiques les plus certaines et les plus importantes; on abordait de tous côtés des problèmes qui avaient paru insolubles; on accumulait les documents les plus détaillés et les plus authentiques pour l'histoire de chaque pays; on multipliait les moyens d'études; on remplaçait par des faits les conjectures qui avaient ébloui auparavant les meilleurs esprits. Cette vie intérieure de la science anima un grand nombre d'hommes jeunes et généreux, qui se dévouèrent à travers mille obstacles à ces études, et fondèrent partout des sociétés asiatiques pour s'entr'aider dans leurs travaux. Votre Société a participé à ce mouvement; les hommes du monde qui nous ont fait défaut, ont été remplacés graduellement par des hommes voués à l'étude; la Société s'en est affermie et est devenue plus indépendante de la faveur ou de la défaveur du goût régnant. Néanmoins, le but des savants doit-être de reconquérir l'intérêt du public,

et il est impossible de douter que ce moment n'arrive quand la tranquillité sera revenue dans les esprits, et qu'une littérature plus vraie et moins fiévreuse sera redevenue un besoin pour les hommes cultivés. Grâce aux progrès qu'elle fait tous les jours, la littérature orientale sera mieux préparée à répondre à la curiosité de ceux qui voudront l'interroger, et à offrir des solutions aux questions qu'on lui adressera; car on est étonné en réfléchissant un instant à ce qui a été fait depuis que cette Société s'est réunie pour la première fois; quand on pense qu'on a découvert, depuis ce temps, la langue de Zoroastre, et qu'on lit les inscriptions de Darius restées inintelligibles depuis Alexandre le Grand; qu'on a déchiffré les inscriptions d'Asoka, et qu'on a lu les ouvrages des Bouddhistes dans les langues de tous les peuples, depuis la Tartarie jusqu'à Ceylan; qu'on lit les inscriptions sinaïtiques et qu'on déchiffre celles de Saba; qu'on a étudié le kawi et tous les dialectes malais; qu'on est à la veille de retrouver la langue des Assyriens, des Babyloniens et des Mèdes, comme on a retrouvé leurs palais; que le japonais est l'objet des études les plus sérieuses; que les inscriptions phéniciennes commencent à n'être plus des énigmes; qu'on analyse les dialectes finnois et ceux du Caucase; qu'on étudie les langues des aborigènes de l'Inde, qui nous dévoilent des faits antérieurs à l'entrée de la race brahmanique dans ce pays; qu'on a publié des grammaires et des dictionnaires tibétains, mongols, birmans, cingalais, cochinchinois, siamois,

ainsi que d'une foule d'autres dialectes entièrement inconnus auparavant; et je ne parle ici que de ce que la littérature orientale a gagné en étendue et sur des terrains nouveaux; mais si l'on y ajoute les travaux qui ont enrichi les littératures auparavant connues; si l'on songe à la quantité d'ouvrages arabes, persans, turcs, arméniens, sanscrits et chinois qui ont été publiés et traduits depuis trente ans; au nombre des questions historiques, géographiques et ethnographiques qui ont été approfondies, on reste convaincu que ce qui a été fait pendant ce temps égale en masse et en importance tout ce que les siècles antérieurs avaient produit. Les résultats de ces travaux immenses commencent à entrer dans l'histoire générale, et, à mesure qu'ils seront plus connus, ils feront apprécier à leur juste valeur nos études. Mais, en attendant, il ne faut pas oublier que nous ne sommes qu'à l'entrée du sanctuaire, qu'il y a des siècles d'efforts devant nous et que c'est aux Sociétés asiatiques à soutenir, dans ces temps difficiles, le courage de ceux qui travaillent à cette grande œuvre, et au lieu d'être inquiet de la résolution que le Conseil à prise de poursuivre vos travaux, je regrette au contraire de ne pouvoir aujourd'hui vous annoncer un plan bien plus vaste, qui sera un jour soumis à votre décision, mais dont le moment n'est pas encore tout à fait venu de vous entretenir.

Je devrais maintenant, selon une habitude un peu téméraire que vous avez bien voulu encourager, vous soumettre le catalogue des ouvrages orientaux

qui ont paru pendant l'année dernière; j'aurais surtout désiré appeler votre attention sur quelques ouvrages classiques qui ont paru en Orient dans ces dernières années et dont les titres nous sont à peine connus. Il s'est passé plus d'un siècle avant que l'Europe soit parvenue à faire imprimer les manuscrits grecs et latins, et il faudrait un temps bien plus long pour arriver à publier les principales productions des littératures orientales. Ce retard et cette grande perte de temps et de moyens peuvent nous être épargnés par les Orientaux eux-mêmes, puisqu'ils ont trouvé dans la lithographie un mode de publication qui convient à leur goût; malheureusement les produits des cent presses lithographiques de l'Inde et de la Perse ne nous parviennent qu'accidentellement, et ce sera dorénavant un des premiers devoirs des Sociétés asiatiques d'aplanir les difficultés qui s'opposent encore aux communications littéraires entre l'Europe et l'Orient. J'aurais désiré appeler votre attention sur ce sujet; mais l'état de ma santé ne m'en a pas laissé le temps et je me vois obligé de demander la permission d'y revenir l'année prochaine.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

MM. Abbadie (Antoine d').

Alcober (Vincent), employé au ministère de l'Intérieur, à Madrid.

Ampère, membre de l'Institut, professeur de littérature française au Collége de France.

Auer, directeur de l'Imprimerie impériale, à Vienne.

Ayrton, avocat à Londres.

Baar (François), professeur au lycée de Besançon.

Badjer, chapelain de la Compagnie des Indes, à Aden.

Badiche (L'abbé), trésorier de la métropole.

Bailleul fils.

Barbier de Mesnard, chancelier du consulat de France à Jérusalem.

Bardelli, professeur, à Pise.

MM. Bargès (L'abbé), professeur à la faculté de théologie de Paris.

Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, professeur au Collége de France.

Barucchi, directeur du musée, à Turin.

Baxter (H. J.), Middle-Temple, à Londres.

Bazin, professeur de chinois à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Beauté fils, à Alexandrie.

Belgiojoso (Mme la princesse).

Benary (Le docteur Ferdinand), à Berlin.

Berezin, professeur, à Casan.

Bergstedt, agrégé, à Upsal.

Bertrand (L'abbé), curé à Herblay (S.-et-O.).

Bianchi, ancien secrétaire interprète pour les langues orientales.

Bland, membre de la Société royale asiatique de Londres.

Boilly (Jules).

Boissonnet de la Touche (Estève), capitaine d'artillerie, à Constantine.

Bonnetty, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Boré (Eugène), correspondant de l'Institut.

Bornier (Madame).

Botta (Paul), consul de France à Jérusalem, correspondant de l'Institut.

Bresnier, professeur d'arabe, à Alger.

Brière (De), homme de lettres.

Brockhaus (Le docteur Herman).

MM. Brugsch (Ph. D.), à Berlin.
Bullad, élève de l'École des langues orientales vivantes.
Burgraff, à Liége.
Burnouf (Eugène), membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collége de France.
Brown (John), interprète des États-Unis, à Constantinople.

Caldwell, prof. de mathém. à Colombo.
Caspari, professeur à Leipzig.
Cassel, docteur en philosophie à Paderborn.
Catafago, chancelier du consulat général de Prusse, à Beyrout.
Caussin de Perceval, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École des langues orientales vivantes et au Collége de France.
Charmoy, ancien professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Chaslin (Édouard).
Chastenay (Mme Victorine de).
Cherbonneau, professeur d'arabe à la chaire de Constantine.
Clément-Mullet (Jean-Jacques).
Clermont-Tonnerre (De), colonel d'état-major.
Cohn (Albert), docteur en philosophie, à Presbourg.
Combarel, prof. d'arabe à la chaire d'Oran.
Conon de Gabelentz, conseiller d'État à Altenbourg.

MM. Cor, premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople.

Cotelle (Henri), interprète du consulat à Tunis.

Daninos, interprète au tribunal civil d'Alger.

Defrémery (Charles), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Delessert (François).

Delitzsch, professeur à Leipzig.

Derenbourg (Joseph), docteur.

Desgranges (Alix), secrétaire interprète aux affaires étrangères, professeur de turc au Collége de France.

Desmaisons, conseiller d'État à Saint-Pétersbourg.

Desvergers (Adolphe-Noël).

Dieterici (Ant.), à Berlin.

Dillman, à Tubingue.

Dittel, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg.

Dozon (Auguste).

Drach (P. L. B.), ancien bibliothécaire de la Propagande.

Dubeux (J. L.), professeur de turc à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Ducaurroy, ancien secrétaire interprète au ministère des affaires étrangères.

Dugat (Gustave).

MM. Dulaurier (Édouard), professeur de malai à l'École des langues orientales vivantes.
Dumeril (Edelstand).
Dumoret (J.), à Bagnères (Hautes-Pyrénées).

Eastwick, professeur au Collége de Haileybury.
Eckstein (Dr).
Eichthal (Gustave Dr).
Espina, agent consulaire à Sfax.

Falconer (Forbes), professeur de LL. OO. à l'Univesity-College de Londres.
Fallet, docteur en théologie, à Courtelary.
Finlay (Édouard), à la Havane.
Fleischer, professeur à Leipzig.
Florent, examinateur dramatique au Ministère de l'intérieur.
Flottes, professeur de philosophie, à Montpellier.
Flügel, professeur, à Meissen (Saxe).
Forbes (Duncan), professeur de LL. OO. au King's-College, à Londres,
Forth-Rouen, ministre de France en Chine.
Foucaux (Ph. Édouard).
Fresnel, consul de France à Mossoul, correspondant de l'Institut.

Garcin de Tassy, membre de l'Institut, pro-

fesseur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

MM. Gayangos, professeur d'arabe à Madrid.

Gildemeister, professeur à Marburg.

Goldenthal, docteur en philosophie à Leipzig.

Goldstücker, docteur en philosophie à Königsberg.

Gorguos, professeur d'arabe au lycée d'Alger.

Gorresio (Gaspard), membre de l'Académie de Turin.

Graf, professeur à Meissen.

Grangeret de Lagrange, l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal, rédacteur du Journal asiatique.

Guerrier de Dumast (Auguste-François-Prosper), secrétaire de l'Académie de Nancy.

Guigniaut, membre de l'Institut.

Haight, à New-York.

Hase, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École spéciale des langues orientales.

Hassler (Conrad-Thierry), professeur à Ulm.

Hedde, délégué du commerce en Chine.

Hervey-Saint-Denys (Le baron d').

Hoffmann, conseiller ecclésiastique, à Iéna.

Hoffmann (J.), interprète pour le japonais au ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, à Leyde.

MM. Holmboë, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Humbert (Jean), professeur d'arabe à l'Université de Genève.

Jomard, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la Bibliothèque nationale.

Jost (Simon), docteur en philosophie.

Judas, secrétaire du conseil de santé des armées, au ministère de la guerre.

Julien (Stan.), membre de l'Institut, professeur de chinois au Collége de France, l'un des conservateurs-adjoints à la Bibliothèque nationale.

Kasem-Beg (Mirza A.), professeur de mongol à l'Université de Saint-Pétersbourg.

Kazimirski de Bieberstein, bibliothécaire de la Société asiatique.

Kellgren (Herman), docteur en philosophie.

Kuch (Auguste), docteur en philosophie à Zurich.

La Ferté de Senectère (De), à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

Lajard (F.), membre de l'Institut.

Lancereau, maître de conférences au collége Saint-Louis.

Landresse, bibliothécaire de l'Institut.

Langlois, membre de l'Institut, ancien inspecteur de l'Université.

MM. Lanjuinais (Eugène).
Laroche (De), à Saint-Amand-Montrond.
Latouche (Emmanuel), secrétaire-adjoint de l'École spéciale des LL. OO. vivantes.
Lavoix, homme de lettres.
Lazareff (Christophe de), conseiller d'État actuel, chambellan de S. M. l'empereur de Russie.
Le Bas (Philippe), membre de l'Institut.
Lenormant (Charles), membre de l'Institut, l'un des administrateurs de la bibliothèque nationale.
Letteris, directeur de l'Imprimerie impériale orientale, à Prague.
Libri.
Littré, membre de l'Institut.
Loewe (Louis), docteur en philosophie, à Londres.
Lœwenstern (Isidore).
Longpérier (Adrien de), conservateur des antiquités au Musée du Louvre.
Luynes (De), membre de l'Institut.

Mac Guckin de Slane, premier interprète de la province d'Alger.
Manakji Cursetji, à Bombay.
Marcel (J. J.), ancien directeur de l'Imprimerie nationale.
Martin, interprète de 1re classe à Constantine.
Maury (A.), sous-bibliothécaire de l'Institut.

MM. Meckel, docteur en théologie, à Cologne.

Medawar (Michel), secrétaire interprète du consulat général de France à Beyrout.

Merlin, sous-bibliothécaire au Ministère de l'intérieur.

Méthivier (Joseph), chanoine d'Orléans, doyen de Bellegarde.

Milon, sénateur à Nice.

Miniscalchi-Erizzo, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, à Vérone.

Mohl (Jules), membre de l'Institut, professeur de persan au Collége de France.

Mohn (Christian).

Mondain, capitaine du génie.

Monrad (D. G.), à Copenhague.

Mooyer, bibliothécaire à Minden.

Mordaunt Ricketts.

Morley, trésorier du Comité pour la publication des textes orientaux, à Londres.

Mourier, attaché au cabinet du Ministre de l'instruction publique.

Muller (Maximilien), docteur en philosophie.

Muller (Le baron de), consul général d'Autriche pour l'Afrique centrale.

Munck (S.), employé aux manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Nève, professeur à l'Université de Louvain.

Ocampo (Melchior).

MM. Oppert, professeur à Laval.

Orianne, conseiller à la cour d'appel de Pondichéry.

Parthey, docteur en philosophie à Berlin.

Pasquier.

Pastoret (Amédé de), membre de l'Institut.

Pavie (Théodore), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales.

Perron, ancien directeur de l'École de médecine du Kaire.

Pertazzi, élève de l'Académie des langues orientales, à Vienne.

Pictet (Adolphe), à Genève.

Picqueré, professeur à l'Académie orientale, à Vienne.

Pijnappel, Dr et lecteur à l'Académie de Delft.

Platt (William), à Londres.

Poissonnier.

Popovitz (Dimitri), à Jassy, en Moldavie.

Portal, maître des requêtes.

Portalis, membre de l'Institut.

Poujade, consul de France à Tarsous.

Pratt.

Preston (Théodore), Trinity College, à Cambridge.

Quinsonas (De).

Rauzan (De).

MM. Rawlinson, consul général d'Angleterre à Bagdad.

Regnault, capitaine d'état-major à Constantine.

Régnier.

Reinaud, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École spéciale des LL. OO., président de la Société.

Renan (Ernest), élève de l'École des langues orientales.

Reuss, docteur en théologie, à Strasbourg.

Ricardo (Frédéric).

Rieu (Charles), employé au British-Museum, à Londres.

Ritter (Charles), professeur à Berlin.

Rohrbacher (L'abbé), supérieur du séminaire de Nancy.

Rondot, délégué du commerce en Chine.

Rosetti (Charles de), à Bucharest.

Rosin (De), chef d'inst. à Nyon, canton de Vaud.

Rougé (Emmanuel de), conservateur honoraire des monuments égyptiens du Louvre.

Rousseau (Alphonse), premier interprète, à Tunis.

Rousseau (Antoine), interprète principal de l'armée d'Afrique.

Rouzé (Édouard de), capitaine, attaché à la direction des affaires arabes à Alger.

Royer, à Versailles.

Salles (Le commandeur Eusèbe de), profes-

seur d'arabe à l'école des LL. OO. succursale de Marseille.

MM. Sanguinetti (Le docteur).

Santarem (Le vicomte de), membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, correspondant de l'Institut de France.

Saulcy (De), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'artillerie.

Sawelieff (Paul), attaché à l'Académie impériale des sciences, à Saint-Pétersbourg.

Schefer (Charles), second drogman de l'ambassade de France à Constantinople.

Schlechta Wsschrad (Ottocar-Maria de), drogman de l'ambassade d'Autriche, à Constantinople.

Schulz (Le docteur), à Jérusalem.

Sédillot (L. Am.), professeur d'histoire au collége Saint-Louis, secrétaire de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Sklower (Sigismond), professeur au collége d'Amiens.

Stæhelin (J. J.), docteur et professeur en théologie, à Bâle.

Stecher (Jean), professeur à l'Université de Gand.

Steiner (Louis), à Genève.

Sumner (Georges), de Boston.

Taillefer, élève de l'École des langues orientales.

MM. Theroulde.

Thomas (Edward), du service civil de la compagnie des Indes.

Tolstoï (Le colonel Jacques).

Torrecilla (L'abbé de).

Trithen (J. H.), secrétaire de la Société géographique de Londres.

Troyer (Le capitaine).

Tullberg, docteur en philosophie à l'Université d'Upsal.

Umbreit, docteur et conseiller ecclésiastique, à Heidelberg.

Vaïsse (Léon), professeur à l'Institut national des sourds-muets.

Van der Maelen, directeur de l'établissement géographique, à Bruxelles.

Vandrival (L'abbé), à Boulogne.

Vaucelle (Louis), à Champremont (Mayenne).

Vaux (William), employé au Musée britannique de Londres.

Veth, professeur de langues orientales, à Amsterdam.

Vignard, interprète principal de l'armée à Constantine.

Vigoureux, professeur à Brest.

Villemain, membre de l'Institut.

Vincent, orientaliste.

Weber, docteur en philosophie à Berlin.

MM. Weil, bibliothécaire de l'université, à Heidelberg.
Wessely, docteur en philosophie à Prague.
Wetzer (Henri-Joseph), professeur de littérature orientale, à Fribourg.
Wetzstein, docteur en philosophie à Leipzig.
Wilhelm de Würtemberg (Le comte).
Wopcke, docteur en philosophie.
Worms, docteur en médecine, à l'école de Saint-Cyr.
Worms de Romilly.
Wustenfeld, professeur à Göttingen.

Yvonnet (Émile).

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. Le baron de Hammer-Purgstall (Joseph), président de l'Académie impériale de Vienne.
Le docteur Samuel Lee.
Le docteur Macbride, professeur à Oxford.
Wilson (H. H.), professeur de langue sanscrite, à Oxford.
Frœhn (le docteur Charles-Martin), membre de l'Académie des sciences, à Saint-Pétersbourg.
Ouwaroff, ministre de l'instruction publique de Russie, président de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

MM. Humbert (Jean), professeur d'arabe, à Genève.
Rickets, à Londres.
Peyron (Amédée), professeur de langues orientales à Turin, correspondant de l'Institut.
Freytag, professeur de langues orientales à l'université de Bonn.
Kosegarten (Jean-Godefroi-Louis), professeur à l'université de Greifswalde.
Bopp (F.), membre de l'Académie de Berlin.
D'Ohsson, ambassadeur de Suède à la cour de Berlin.
Wyndham Knatchbull, à Oxford.
Haughton (R.), professeur d'hindoustani au séminaire militaire d'Addiscombe, à Croydon.
Jackson (J. Grey), ancien agent diplomatique de S. M. Britannique, à Maroc.
Shakespear, à Londres.
Lipovzoff, interprète pour les langues tartares, à Saint-Pétersbourg.
Le général Briggs.
Grant-Duff, ancien résident à la cour de Satara.
Hogdson (H. B.), ancien résident à la cour de Népal.
Radja Radhacant Deb, à Calcutta.
Radja Kali-Krichna Bahadour, à Calcutta.
Manakji-Cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombay.
Le général Court, à Lahore.
Le général Ventura, à Lahore.
Lassen (Chr.), professeur à Bonn.

MM. Rawlinson, consul général d'Angleterre à Bagdad.

Vullers, professeur de langues orientales à Giessen.

Kowalewski (Joseph-Étienne), professeur Kasan.

Flügel, professeur à Meissen.

Dozy (Reinhart), bibliothécaire à Leyde.

III.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Journal asiatique, *seconde série*, années 1828-1835, 16 vol. in-8°, complet; 133 fr. et pour les membres de la Société, 100 fr. Chaque volume séparé (à l'exception des vol. I et II, qui ne se vendent pas séparément) coûte 9 fr. et pour les membres 6 fr. 50 c.

Le même journal, *troisième série*, années 1836-1842, 14 vol. in-8°; 175 fr.

Quatrième série, années 1843-1849, 14 vol. in-8°; 175 fr.

Choix de fables arméniennes du docteur Vartan, accompagné d'une traduction littérale en français, par M. J. Saint-Martin. Un vol. in-8°; 3 fr. 50 c. et 1 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

Éléments de la grammaire japonaise, par le P. Rodriguez, traduits du portugais par M. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel-Ré-

musat. Paris, 1825, 1 vol. in-8°; 7 fr. 50 c. et 4 fr. pour les membres de la Société.

Supplément à la Grammaire japonaise, par MM. G. de Humboldt et Landresse. In-8° br. 2 fr. et 1 fr. pour les membres de la Société.

Essai sur le Pali, ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange, par MM. E. Burnouf et Lassen. 1 vol. in 8°, grand-raisin, orné de six planches; 12 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Meng-tseu ou Mencius, le plus célèbre philosophe chinois après Confucius; traduit en latin, avec des notes, par M. Stan. Julien. 2 vol. in-8° (texte chinois lithographié et trad.); 24 fr. et 16 fr. pour les membres de la Société.

Yadjnadattabhadha ou la Mort d'Yadjnadatta, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit; donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, et suivi d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf. 1 vol. in-4°, orné de 15 planches; 15 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Vocabulaire géorgien, rédigé par M. Klaproth. 1 vol. in-8°; 15 fr. et 5 fr. pour les membres de la Société.

Poëme sur la prise d'Édesse, texte arménien, revu par MM. Saint-Martin et Zohrab. 1 vol. in-8°; 5 fr. et 2 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

La Reconnaissance de Sacountala, drame sanscrit et pracrit de Kâlidâsa, publié en sanscrit et traduit en français par A. L. Chézy. 1 fort volume in-4°, avec une planche; 35 fr. et 15 fr. pour les membres de la Société.

Chronique géorgienne, traduite par M. Brosset; Imprime-

rie nationale. 1 vol. grand in-8°; 10 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

CHRESTOMATHIE CHINOISE, in-4°; 10 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

ÉLÉMENTS DE LA LANGUE GÉORGIENNE, par M. Brosset, membre adjoint de l'Académie impériale de Russie, 1 vol. grand in-8°; Paris, Imprimerie nationale. 12 fr. et 7 fr. pour les membres de la Société.

GÉOGRAPHIE D'ABOUL'FÉDA, texte arabe, par MM. Reinaud et le baron de Slane. Imprimerie nationale. In-4°; 50 fr. et 30 fr. pour les membres de la Société.

HISTOIRE DES ROIS DU KACHMÎR, en sanscrit et en français, publiée par M. le capitaine Troyer. 2 vol, in-8°; 36 fr. et 24 fr. pour les membres de la Société.

OUVRAGES ENCOURAGÉS

DONT IL RESTE DES EXEMPLAIRES.

TARAFÆ MOALLACA, cum Zuzenii scholiis, edid. J. Vullers. 1 vol. in-4°; 4 fr. pour les membres de la Société.

LOIS DE MANOU, publiées en sanscrit, avec une traduction française et des notes, par M. Auguste Loiseleur-Deslongchamps. 2 vol. in-8°; 21 fr. pour les membres de la Société.

VENDIDAD-SADÉ, l'un des livres de Zoroastre, publié d'après le manuscrit zend de la Bibliothèque nationale, par M. E. Burnouf, en 10 livraisons in-fol. 100 fr. pour les membres de la Société.

Y-KING, ex latina interpretatione P. Regis, edidit J. Mohl. 2 vol. in-8°; 14 fr. pour les membres de la Société.

Contes arabes du cheykh El-Mohdy, traduit par J. J. Marcel. 3 vol. in-8°, avec vignettes, 12 fr.

Mémoires relatifs à la Géorgie, par M. Brosset. 1 vol. in-8°, lithographié; 8 fr.

Dictionnaire français-tamoul et tamoul-français, par M. A. Blin. 1 vol. oblong; 6 fr.

Nota. MM. les membres de la Société doivent retirer les ouvrages dont ils veulent faire l'acquisition à l'agence de la Société, rue Taranne, n° 12. Le nom de l'acquéreur sera porté sur un registre et inscrit sur la première feuille de l'exemplaire qui lui aura été délivré, en vertu du règlement.

IV.

LISTE DES OUVRAGES

MIS EN DÉPÔT PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE CALCUTTA, CHEZ M. BENJAMIN DUPRAT.

Radja Tarangini, Histoire de Kachmîr. 1 vol. in-4°; 16 fr.
Moojiz el-Qanoon. 1 vol. in-8°; 13 fr.
Lilavati (en persan). 1 vol. in-8°; 7 fr.
Persian selections. 1 vol. in-8°; 10 fr.
Inayah. Vol. III et IV. 2 vol. in-4°; 25 fr. le volume.
Anatomy, description of the heart. (En persan.) 1 vol. in-8°; 2 fr. 50 c.
Raghu-Vansa. 1 vol. in-8°; 18 fr.
Ashshurh ool-Mooghnee. 1 vol. in-4°; 30 fr.
Mahâbhârata. 4 vol. in-4°; chaque volume 25 fr.
Table des matières du Mahâbhârata, quatre cahiers in-4°; 15 fr.
Susruta. 2 vol. in-8°; 25 fr.
Naishada. 1 vol. in-8°; 16 fr.
Asiatic Researches. Tomes XVI et XVII. 2 vol. in-4°; 34 fr. le volume.
Tome XVIII, 1er et 2e part. 1 vol. in-4°; 22 francs chaque partie.

Tome XIX, 1er partie. 1 vol. in-4°; 25 fr.
Tome XX, 1er partie. 1 vol. in-4°; 22 fr.
Index, 1 vol. in-4°; 20 fr.

JOURNAL OF THE ASIATIC SOCIETY OF BENGAL. Les années 1836-1848; 40 fr. l'année.

BIBLIOGRAPHIE.

NOUVELLE GRAMMAIRE HÉBRAÏQUE RAISONNÉE ET COMPARÉE, par M. KLEIN, rabbin à Durmenach. Mulhouse, 1846. In-8°[1].

La grammaire que nous annonçons, publiée, il y a déjà quelques années, à l'usage des écoles israélites, nous a paru de nature à mériter une plus grande publicité et digne d'être signalée à l'attention des érudits. L'auteur, récemment appelé au siége de grand rabbin du consistoire de Colmar, est un des rabbins français qui se distinguent le plus par leur érudition variée et solide.

On ferait un livre volumineux, si l'on voulait énumérer les titres de toutes les grammaires hébraïques publiées dans les différentes langues de l'Europe, sans parler de celles qui ont été écrites par des auteurs juifs dans leur idiome savant. On pourrait donc s'étonner, au premier abord, de l'annonce d'une publication de cette nature, et avoir des doutes très-légitimes sur son opportunité et sur son mérite de nouveauté. Il n'en est pas moins vrai qu'il reste çà et là des observations à faire, qui ont échappé à tous les grammairiens, et que, surtout sous le rapport de la méthode, une nouvelle grammaire hébraïque peut avoir au moins un mérite relatif, et remplir un véritable besoin. En France surtout, où les publications de ce genre sont excessivement rares, un ouvrage comme celui de M. Klein n'est nullement une chose superflue; il peut occuper une place honorable à côté de l'ouvrage justement estimé de M. l'abbé Glaire, et il pourra être très-utile aux élèves qui, sans chercher à approfondir toutes les finesses de la grammaire hébraïque, désirent cependant posséder la connaissance de tous les principes de cette langue nécessaires pour l'intelligence des textes sacrés. Versé dans les ouvrages originaux des grammairiens juifs, M. Klein n'a pas dédaigné

[1] A Paris, chez M. Créhange, rue de Tracy, n° 5.

de compléter ses études en consultant les écrits de certains savants chrétiens, qui, par la connaissance de l'arabe et des autres langues de la même souche, ont su répandre beaucoup de lumière sur certaines parties de la grammaire hébraïque, et introduire une méthode plus sévère et plus scientifique. Ainsi, pour ne citer ici qu'un seul exemple, il a introduit le *futur second,* ou *apocopé,* qu'on pourrait appeler *subjonctif* (comme les formes יִפְקֹד, יָקֻם, יָמֹת, יִחִי, etc.), et dont il a, avec soin, indiqué la formation et l'usage. Dans les meilleures grammaires hébraïques, composées sur des sources purement rabbiniques, et entre autres dans celle de Sarchi, publiée en 1828, on ne trouve aucune trace du *futur second,* et les formes que nous venons d'indiquer y sont présentées comme des irrégularités et des exceptions. Çà et là l'auteur fait des rapprochements très-heureux entre certaines locutions de l'hébreu et des langues classiques; il n'a pas abusé de cette sorte de comparaisons, et il n'a fait ressortir que les analogies qui peuvent offrir un certain intérêt pour la philosophie du langage en général, et dont l'existence, dans les langues, même de souche différente, n'a rien de surprenant.

Dans les conjugaisons, M. Klein a eu tort, il me semble, de s'écarter de l'usage généralement suivi, en mettant en tête l'infinitif, qui est une forme dérivée, et non pas le prétérit, qui, à la troisième personne du singulier (au *kal*), présente la racine pure. Il me semble que l'ancienne méthode est plus conforme au génie des langues sémitiques. La méthode de M. Klein n'offre quelque avantage que pour les verbes עוֹ et עִי, où c'est l'infinitif, et non pas le prétérit du *kal,* qui présente les trois lettres radicales.

Nous avons été frappé d'une inexactitude dans le chapitre des noms de nombre (p. 34). M. Klein indique dans les noms de nombre féminins à *l'état construit*, à côté des formes שְׁלֹשׁ, אַרְבַּע, חֲמֵשׁ, etc. les formes avec ת, comme שְׁלֹשֶׁת, אַרְבַּעַת, חֲמֵשֶׁת, etc.; ces dernières formes sont toujours masculines, et il faut les effacer dans la colonne des féminins. Le passage ושלשת בני בניו (*Genèse*, VII, 13) est déjà signalé par Ibn-Djanâ'h comme une irrégularité, ainsi qu'on le verra dans le cahier de septembre (p. 241).

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici une appréciation plus développée de la grammaire de M. Klein, que nous pouvons recommander aux amateurs de la langue hébraïque comme un manuel fort commode et fort utile.

S. Munk.

JOURNAL ASIATIQUE.

SEPTEMBRE 1850.

FRAGMENTS

DE

GÉOGRAPHES ET D'HISTORIENS

ARABES ET PERSANS INÉDITS,

RELATIFS

AUX ANCIENS PEUPLES DU CAUCASE ET DE LA RUSSIE MÉRIDIONALE;

TRADUITS ET ACCOMPAGNÉS DE NOTES CRITIQUES,

PAR M. DEFRÉMERY.

(Voyez les numéros de juin et de novembre-décembre 1849; juillet 1850.)

IV.

EXTRAIT D'IBN-BATOUTAH.

SUITE.

« Lorsque l'émir Toloktomour partit d'Azak, je restai dans cette ville trois jours après lui, jusqu'à ce que l'émir Mohammed Khodjah m'eût expédié

les objets nécessaires pour le voyage. Je me mis alors en route pour la ville de Madjar, ماجر. C'est une cité considérable et l'une des plus belles qui appartiennent aux Turcs; elle est située sur un grand fleuve[1]. Il s'y trouve des jardins et les fruits y abondent. Nous logeâmes dans un ermitage appartenant au cheikh pieux et dévot, au vénérable Mohammed-al-Bathaïhi, originaire des Bathaïh, بطايح (marais[2]) de l'Irak. Il était le successeur du cheikh Ahméd-ar-Rifaï, الرفاعي, à la tête d'environ soixante et dix fakirs arabes, persans, turcs et grecs, parmi lesquels il y en avait de mariés et de célibataires[3]. Leurs moyens d'existence consistaient en aumônes, فتوح[4].

[1] C'est la Kouma. Les ruines de Madjar subsistent encore; elles ont été visitées par plusieurs voyageurs, notamment par Klaproth, qui est entré à ce sujet dans des détails étendus. (*Voyage au Caucase et en Géorgie*, t. I, p. 148 et suiv.) La description qu'Ibn-Batoutah fait de Madjar confirme pleinement l'opinion de Guldenstædt (cité par Klaproth, *ibid.* p. 157). Ce voyageur avait reconnu, à certaines inscriptions, que Madjar était habité dans le VIIIe siècle de l'hégire, et la structure des édifices tombés en ruine lui avait fait conclure que les habitants professaient l'islamisme.

[2] Voyez, sur ces marais, formés par les canaux qui sortent du Tigre et de l'Euphrate, Abou'lféda, *Géographie*, traduction de M. Reinaud, t. II, p. 53, 54.

[3] منهم المتزوج والعزب. Le mot عزب, au pluriel اعزاب, a pour synonyme متجرد, que nous avons vu dans un passage de notre auteur rapporté ci-dessus, numéro de juillet, p. 68, note. J'ai donc eu tort de traduire, dans un autre passage d'Ibn-Batoutah (*Voyages dans la Perse, etc.* p. 61), les mots منهم الاعزاب المتجردون par « des célibataires qui demeurent tout nus. » Il fallait dire : « des célibataires qui vivent dans la solitude. »

[4] Voyez, sur ce sens du mot فتوح, une note de M. Dozy, *Dictionnaire des noms des vêtements*, p. 137, note 4.

Les habitants de ce pays ont très-bonne opinion des fakhirs, ولاهل تلك البلاد اعتقاد حسن فى الفقرآء. Toutes les nuits, ils amènent à l'ermitage des chevaux, des vaches et des moutons. Le sultan et les *khatoun* viennent visiter le cheikh et recevoir ses bénédictions; ils le traitent avec la plus grande bonté et lui font des présents considérables, particulièrement les femmes. Elles font de nombreuses aumônes et recherchent les bonnes œuvres. Nous fîmes dans la ville de Madjar la prière du vendredi. Lorsque l'on se fut acquitté de cette prière, le prédicateur Medjd-eddin monta sur le *minber* (la chaire). C'était un des *fakihs* et des hommes distingués de Bokhara; il était accompagné d'une troupe de disciples, et les lecteurs du Coran lisaient ce livre devant lui. Il prêcha et pria, en présence de l'émir et des grands de la ville. Le cheikh Mohammed-al-Bathaïhi se leva et dit : « Le fakih, le prédicateur désire « voyager; nous voulons pour lui des provisions de « route. » Ensuite il ôta une *férédjieh* (robe ample) de *méra'z*, مرعز[1], qui le couvrait, et ajouta : « Voilà « le don que je lui fais. » Parmi les assistants, les uns dépouillèrent leurs vêtements, les autres donnèrent un cheval, d'autres de l'argent. Beaucoup de tout cela fut recueilli pour le *fakih*.

« Je vis, dans le *bazar* de cette ville, un juif qui me salua et me parla en arabe. Je l'interrogeai tou-

[1] On voit, par un autre passage d'Ibn Batoutah, rapporté par M. Dozy (*Dictionnaire des noms des vêtements*, p. 333, note), que le mot مرعز désignait une étoffe de laine.

chant son pays. Il me dit qu'il était originaire d'Espagne, qu'il était arrivé par la voie de terre, n'avait pas voyagé sur mer et était venu, par le chemin de Constantinople la grande[1], de l'Asie Mineure et du pays des Circassiens. Il ajouta que l'époque de son départ de l'Espagne remontait à quatre mois. Les marchands voyageurs, qui connaissent ces matières, m'informèrent de la vérité de son discours.

« Je fus témoin, à Madjar, d'un exemple remarquable de la considération dont les femmes jouissent chez les Turcs. Elles jouissent d'un rang plus élevé que les hommes. Quant aux femmes des émirs, la première fois que j'en vis une, ce fut lorsque je sortis de Kiram. Je vis alors la *khatoun*, femme de l'émir Saltiah, سلطيه (ms. 908, سليطه), dans son *arabah*. Toute la voiture était recouverte, مجللة, de drap bleu d'un grand prix. Les fenêtres et les portes du pavillon étaient ouvertes. Devant la *khatoun* se tenaient quatre jeunes filles, d'une exquise beauté et merveilleusement vêtues. Par derrière venaient plusieurs *arabah*, où se trouvaient les jeunes filles qui la servaient. Lorsqu'elle approcha de la station de l'émir, elle descendit de l'*arabah;* environ trente jeunes filles descendirent aussi, pour soulever les pans de sa robe. Ses vêtements étaient pourvus de boutonnières, عُرى; chaque jeune fille en prenait

[1] Au lieu de بلاد الروم, que j'ai admis sur la foi du ms. 909, le ms. 908 porte بلاد الروس, « le pays des Russes. » Le ms. 910 omet ces deux mots.

une et elles soulevaient les pans de tous côtés. La *khatoun* marchait ainsi avec majesté. Lorsqu'elle fut arrivée près de l'émir, il se leva devant elle, lui donna le salut et la fit asseoir à son côté. Les jeunes esclaves l'entouraient. On apporta une outre de *comizz*. Elle en versa dans une coupe, s'assit sur ses talons devant l'émir et lui présenta la coupe[1]. Il but; ensuite elle fit boire son frère et l'émir la fit boire à son tour. On servit des aliments. Elle mangea avec l'émir; il lui donna un vêtement et elle s'en retourna. C'est de cette manière que sont traitées les femmes des émirs. Nous parlerons ci-après des femmes du roi. Quant aux femmes des marchands et des trafiquants, j'en ai vu une, qui était dans un *arabah* traîné par des chevaux. Près d'elle se trouvaient trois ou quatre jeunes filles, portant les pans de sa robe. Sur sa tête était un *bogthak*, بغطاق, c'est-à-dire un *akrouf*, وهو اقروف[2], incrusté de joyaux et garni, à

[1] On verra plus loin quel rôle important jouait la coupe dans les cérémonies des Mongols. On peut consulter là-dessus une savante note de M. Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, p. 354 et suiv. cf. d'Ohsson, t. III, p. 550, 551. On sait que lorsqu'un envoyé du khan du Kiptchak approchait de la résidence du grand-duc de Russie, ce prince sortait de la ville à pied pour aller à sa rencontre, se prosternait devant l'ambassadeur de son suzerain et lui présentait une coupe remplie de *comizz*. (D'Ohsson, t. II, p. 184. Voyez encore l'*histoire de Timur-Bec*, t. I, p. 78.)

[2] J'ai adopté ici la leçon du ms. 908; le ms. 910 porte قروف et le ms. 909 اقروف (*sic*); plus loin, on lit dans les mss. 908 et 910, اقروف et, dans le ms. 909, اقروف. Enfin, un autre manuscrit, cité par M. Dozy (*Dictionnaire, etc.* p. 23), porte, dans les deux passages, اخروف, et ce savant a cru devoir lire اخروق. Quant au mot *bogthak* ou *bogtak*, je l'ai expliqué dans le Journal asiatique,

son extrémité supérieure, de plumes de paon. Les fenêtres de la tente étaient ouvertes et l'on voyait sa figure, car les femmes des Turcs ne sont pas séquestrées. Une d'elles, dans cet état et accompagnée de ses serviteurs, apporte *au marché* des brebis et du lait, qu'elle vend aux hommes pour des parfums. Souvent la femme est accompagnée de son mari, que celui qui le voit prend pour un de ses serviteurs. Il

numéro d'août 1847, et j'ai montré que la coiffure qu'il désigne est encore en usage chez les femmes kirghizes, turcomanes et uzbekes de Khiva. Aux passages de M. de Meyendorff, d'Arthur Conolly, de Fraser et de Klaproth, que j'ai cités en cet endroit, on peut ajouter les suivants : Levchine, *Description des hordes et des steppes des Kirghiz Kazak*, p. 326 et pl. VI; Abbott, *Narrative of a journey from Hérat to Khiva, etc.* t. I, p. 212, 213. Plus loin, cet entreprenant voyageur fait le portrait d'une «jeune femme kazak ayant un visage rond et rouge, des yeux gris et, sur sa tête, un haut bonnet en forme d'obélisque, autour duquel était roulée l'étoffe blanche et sale qui, passant ensuite sous le menton, cache la gorge..... Je la priai de me permettre de voir sa coiffure, qui est particulière aux femmes mariées; elle ôta promptement l'étoffe et la déploya. Je me rappelle seulement qu'elle était couverte de cornalines de toute couleur, enchâssées dans de l'argent.» (*Ibid.* p. 298, 299.) Il est encore question du *bogthak*, dans le récit d'une visite que le docteur Eversman rendit à une des femmes du khan de Boukharie. «Sa coiffure, dit le voyageur allemand, consistait en un haut bonnet, ayant la forme d'un cône tronqué, d'étoffe or et argent, enrichi de plusieurs centaines de pierres précieuses, comme rubis, turquoises, améthystes, cornalines, agates, diamants, etc. entremêlées de corail et de perles fines. Au sommet du bonnet étaient des plumes attachées suivant la mode turque, et, au bas, des perles et grains de corail tressés ensemble, que relevaient des ornements d'or et d'argent. De semblables tresses tombaient sur les épaules et la poitrine de la sultane.» (*Journal des voyages*, mai 1821, p. 249.) On retrouvera le *bogthak* mentionné ci-après, avec plus de détails, dans la description du costume des *khatoun* turques. Il est un mot arabe que je suis tenté de regarde

n'a d'autre vêtement qu'une pelisse de peau de mouton et porte sur sa tête un *calançoueh* (bonnet), qui répond à cet habit, تناسب ذلك, et qu'on appelle *alkula*, الكلا.

« Nous partîmes de la ville de Madjar, nous dirigeant vers le camp du sultan, placé à quatre journées de distance, dans un endroit nommé *Bichdagh*, بش دغ. Le sens de *Bich*, dans la langue des Turcs, est *cinq*, et *dagh* a la signification de *montagne*[1]. Dans ces cinq montagnes se trouve une

comme une altération du mot *bogthak*. C'est le terme بُخْنَق *bokhnak*, que Djeuhari et Firouzabadi expliquent ainsi : « Morceau de linge que la jeune fille place sur la tête et dont elle noue les deux bouts sous le menton, etc. » (Dozy, *Dictionnaire*, p. 55.) Au lieu de *bokhnak*, ne pourrait-on pas lire *bokhtak* بختق? Du temps de Makrizi, mort en l'année 1441, le mot *bokhnak* ou *bokhtak* semble avoir désigné la même chose que la *takiyeh* (sorte de bonnet haut), car dans l'article intitulé : سوق البخانقيين « marché des vendeurs de *bokhnaks* », cet auteur ne donne de détails que sur la *takiyeh*. Or la description qu'il fait de la *takiyeh* circassienne, correspond exactement à tout ce que nous savons du *bogthak*. (Voyez cet important article dans le Dictionnaire de M. Dozy, p. 289. Les dernières lignes de ce passage ont été inexactement rendues par le savant professeur de Leyde, et les mots « voulant économiser », qui ne se trouvent pas dans le texte, dénaturent complétement la pensée de Makrizi). — Le mot *akrouf* ne désignait pas seulement une coiffure de femme, mais un bonnet porté par les hommes. En effet, on lit dans un autre passage d'Ibn-Batoutah : « Le sultan (de Dehli) est encore précédé par les *nakibs*, qui sont au nombre de trois cents. Chacun porte sur sa tête un *akrouf* d'or, أقروف, et sur ses reins une ceinture d'or. » (Ms. 910, fol. 92 v. ms. 909, fol. 127 r.) Ce passage a déjà été publié par M. R. Dozy (*Dictionnaire des noms des vêtements, etc.* p. 335); mais ce savant a lu فروق, *farouk* au lieu d'*akrouf*, et n'a pas reconnu qu'il s'agissait de la même coiffure à laquelle il avait déjà consacré un article, sous le mot أخروق.

[1] Ce nom subsiste encore sous la forme légèrement altérée de

source d'eau chaude[1], où les Turcs se baignent. Ils prétendent que quiconque s'y est baigné est exempt de maladie. Nous nous mîmes donc en marche vers l'emplacement du camp, et nous y arrivâmes le premier jour de ramadhan. Nous trouvâmes que le quartier du sultan avait été levé, et nous revînmes au lieu d'où nous étions partis, parce que le camp était planté dans le voisinage. Je dressai ma tente sur une colline située en cet endroit; je fixai devant des étendards, je plaçai les chevaux et les *arabah* par derrière, et je me rendis au quartier que les Turcs appellent *al-ordou*, الاردو. Nous vîmes une grande ville qui change de place (littéralement qui marche) avec ses habitants, et où l'on trouve des mosquées et des marchés. La fumée des cuisines s'élève dans les airs; car les Turcs font cuire leurs aliments au moment même du départ. Des *arabah*, traînés par des chevaux, les transportent; et lorsque les Turcs sont arrivés au lieu du campement, ils descendent les tentes des *arabah*, et les dressent sur le sol; car elles sont très-légères. Ils en usent de même avec les mosquées et les boutiques. Les *khatoun* du sultan passèrent près de nous, chacune avec son cortége séparé. Lorsque la quatrième en rang vint à passer (c'est la fille de l'émir Iça-Beg, et nous

Bech-Taw, بش تاو. (Voyez Klaproth, *Voyage en Géorgie*, tom. I, p. 251 et suiv., et 261 et suiv.)

[1] Le ms. 910 porte عين ماجر; le ms. 909 عين ماء. J'ai lu عين ماء حار avec les deux autres mss. Cette source d'eaux thermales a été décrite par Klaproth. (*Ibid.*, p. 254-257.) Ce voyageur mentionne encore d'autres eaux minérales, p. 264 et 266.

en parlerons ci-après), elle vit la tente dressée au sommet de la colline et l'étendard qui était planté devant, et qui indiquait un nouvel arrivant. Elle envoya des pages et des jeunes filles, qui me saluèrent et me donnèrent le salut de sa part. Pendant ce temps, elle était arrêtée à les attendre. Je lui envoyai un présent, par un de mes compagnons et par le *moarrif*[1] de l'émir Toloktomour. Elle accueillit ce don comme un présage favorable, فقبلتها تبركا, et ordonna que je logeasse dans son voisinage, puis elle s'en retourna. Le sultan arriva ensuite et campa dans son quartier séparé.

HISTOIRE DU SULTAN MOHAMMED UZBEK-KHAN.

« Son nom est Mohammed-Uzbek. Le sens de khan, chez les Turcs, est celui de sultan. Ce sultan possède un grand royaume; il est puissant, illustre, élevé en dignité, vainqueur des ennemis de Dieu, les habitants de Constantinople la grande, et plein d'ardeur pour les combattre. Ses états sont vastes, et ses villes considérables. Parmi elles, on compte Caffa, Kiram, Madjar, Azak, Sordak[1] et Kharezm. Sa capitale est Séra. C'est un des sept plus grands rois du monde, savoir : 1° Notre maître, le prince des croyants, l'ombre de Dieu sur la terre, imam

[1] Voyez sur ce mot la note de la page 61, n° de juillet.

[2] سرداق. Il s'agit ici, sans aucun doute, de la ville de Soudak ou Soudagh, dont j'ai déjà parlé dans mes notes sur les extraits d'Ibn-Alathir, et dont il sera encore question ci-après. Au lieu de سرداق, les mss. 908 et 909 portent سرادق et سرادى (*sic*).

de la troupe victorieuse, qui ne cessera d'aider la vérité jusqu'au jour de la résurrection; 2° le sultan d'Égypte et de Syrie; 3° le sultan des deux Irac; 4° le sultan Uzbek, dont il est ici question; 5° le sultan du Turkistan et du Mavérannahr; 6° le sultan de l'Inde; 7° le sultan de la Chine. Lorsque ce sultan est en voyage, il n'y a avec lui, dans son quartier, que ses mamlouks et les grands de son empire. Chacune de ses *khatoun* est seule dans son quartier. Lorsqu'il veut se rendre près d'une d'elles, il l'envoie prévenir. Elle se prépare à le recevoir. Il observe, dans sa manière de s'asseoir, قعود, dans ses voyages et dans ses affaires, un ordre surprenant et merveilleux. Il a coutume de s'asseoir le vendredi, après la prière, dans une tente appelée la tente d'or, قبة الذهب[1], et qui est richement ornée et magnifique. Elle est formée de baguettes de bois, revêtues de feuilles d'or. Au milieu est un trône de bois, recouvert de feuilles d'argent doré; ses pieds sont d'argent massif, et sa partie supérieure est incrustée de pierreries. Le sultan s'assied sur le trône; il a à sa droite la *khatoun Thaïthogli*, طيطغلى, après laquelle vient la *khatoun* Kébek, et à sa gauche, la *khatoun* Beïaloun, que suit la *khatoun* Ordodji. Le fils du sultan, Tina-Bek, est debout au bas du trône, à droite, et

[1] Cette expression nous rappelle la Horde d'or, dont parle Jean du Plan de Carpin, et où Kouyouc fut reconnu comme Caan ou empereur suprême des Mongols. « Tentorium illud, dit le légat du « Saint-Siége, erat positum in columnis quæ aureis laminis erant « tectæ et clavis aureis cum aliis lignis erant affixæ. » (Voyez *Relation des Mongols* ou *Tartares*, éd. d'Avezac, p. 361, 362.)

son second fils, Djani-Bek, se tient debout au côté opposé. La fille d'Uzbek, It-Kudjudjuk, est assise devant lui. Lorsqu'une de ces princesses arrive, il se lève devant elle, et la tient par la main, jusqu'à ce qu'elle soit montée sur le trône. Quant à Thaïthogli, qui est la reine et la plus considérée des *khatoun* aux yeux d'Uzbek, il va au-devant d'elle jusqu'à la porte de la tente, lui donne le salut, la prend par la main; et lorsqu'elle est montée sur le trône, et qu'elle s'est assise, alors seulement il s'assied. Tout cela se passe aux yeux des Turcs, sans aucun voile, دون احتجاب. Les principaux émirs arrivent après ces cérémonies. Leurs siéges sont dressés à droite et à gauche. Lorsqu'un d'eux vient à la réception du sultan, son page l'accompagne, portant son siége. Les fils de rois, cousins-germains, frères ou proches parents du sultan, se tiennent debout devant lui. Les enfants des principaux émirs restent debout vis-à-vis d'eux, près de la porte de la tente. Les chefs des troupes se tiennent également debout derrière eux, à droite et à gauche. Ensuite les hommes entrent pour saluer le sultan, selon leurs rangs respectifs. الامثل فالامثل, trois par trois; ils saluent, s'en retournent et s'assoient à quelque distance. Lorsque la prière de l'*asr* (quatre heures après midi) a été prononcée, la reine s'en retourne. Les autres *khatoun* s'en vont aussi, et la suivent à son quartier. Lorsqu'elle y est rentrée, chacune retourne à son propre quartier, montée sur son *arabah*. Chacune est accompagnée d'environ cinquante jeunes filles, mon-

tées sur des chevaux. Devant l'*arabah*, il y a environ vingt vieilles femmes, قواعد[1], non mariées, à cheval, entre les pages et les chariots; et derrière le tout, environ cent jeunes esclaves, et devant les pages, environ cent esclaves âgés, montés à cheval, et autant à pied, portant dans leurs mains des baguettes, et ayant des épées fichées dans leurs ceintures. Ces derniers marchent entre les cavaliers et les pages. Tel est l'ordre que suit chaque *khatoun* en arrivant et en s'en retournant.

« Je me logeai dans le voisinage du fils du sultan, Djani-Bek, dont il sera fait mention ci-après. Le lendemain de mon arrivée, je visitai le sultan, après la prière de l'*asr*. Les cheikhs, les cadhis, les *fakihs*, les *chérifs*, les fakirs s'étaient rassemblés; le sultan avait fait préparer un festin considérable. Nous rompîmes le jeûne, افطرنا, en sa présence. Le *seïd*, le *chérif*, *nakib* (chef) des chérifs (descendants de Mahomet), Ibn-Abd-el-Hamid et le cadhi Hamza parlèrent de moi en termes favorables, et conseillèrent au sultan de me bien traiter. Les Turcs ne connaissent pas l'usage de loger les voyageurs et de leur assigner une somme pour leur entretien. Ils se contentent de leur envoyer des brebis et des chevaux destinés à être égorgés, et des outres de *comizz*. C'est là leur manière de montrer de la générosité.

[1] Dans ce passage, et dans plusieurs passages qui suivent, le mot قواعد paraît désigner une espèce de duègne. M. Lee a donc eu tort de traduire : « The women, *who are separated on account of any* « *uncleanness*, are seated upon horses. »

Quelques jours après, je fis la prière de l'*asr* avec le sultan, et lorsque je voulus m'en retourner, il m'ordonna de m'asseoir. On apporta des aliments liquides, comme on en apprête avec le *douki*. Puis on servit de la viande bouillie, tant de mouton que de cheval. Dans la même nuit, je visitai le sultan et lui présentai un plateau de sucreries. Il y porta le doigt et le fourra ensuite dans sa bouche; mais il s'en tint là.

DÉTAILS SUR LES *KHATOUN* ET SUR L'ORDRE QU'ELLES OBSERVENT.

« Chacune d'elles monte dans un *arabah*. La tente qui se trouve sur cet *arabah* a un dôme d'argent doré ou de bois incrusté d'or. Les chevaux qui traînent l'*arabah* sont couverts de housses, مجللة, de soie dorée. Le conducteur qui monte un des chevaux est un jeune homme (ou un eunuque, فتى), appelé *Cachi*, القشى. La *khatoun* est assise dans son *arabah*. Elle a à sa droite une duègne [1], qui se nomme *Ouloukhatoun*, اولو خاتون, c'est-à-dire, *vezireh*, الوزيرة, et à sa gauche, une autre duègne nommée *Kutchuk khatoun*, c'est-à-dire, *hadjibeh* (féminin de *hadjib*, حاجب, chambellan); devant elle, six petites esclaves, appelées *filles*, البنات, d'une beauté exquise et parfaite, et enfin derrière elle, deux autres toutes pareilles. Sur la tête de la *khatoun* se trouve un *bogthak*, qui est une espèce de petite couronne, تاج, ornée مكلل de joyaux, et terminée à sa partie supérieure

[1] امراة من القواعد.

par des plumes de paon. Il est recouvert d'étoffes de soie incrustées de pierreries, comme le *menout*, المنوت, que revêtent les Grecs. Sur la tête de la *vezireh* et de la *hadjibeh* est un voile مقنعة de soie, dont les bords sont brodés d'or et de perles. Chacune des filles porte sur la tête un *kula*, الكلا (bonnet), qui ressemble à l'*akrouf*, الاقروف [1], et à la partie supérieure duquel est un cercle d'or, incrusté de joyaux, et surmonté de plumes de paon. Chacune est vêtue d'une étoffe de soie dorée, qui s'appelle *an-nekh*, النخ [2]. Il y a devant la *khatoun* dix ou quinze

[1] Voyez sur ce mot une des notes qui précèdent, p. 157-159.

[2] On peut consulter sur ce mot les détails que j'ai donnés ailleurs (*Voyages d'Ibn Batoutah*, p. 155, note). Le mot *nekh* se rencontre dans ce passage de Marco Polo : « En Baudac (Bagdad) se laborent de mantes faison de dras dorés et de soie. Ce sunt *nassit* et *nac* et cremosi et de diverses maineres laborés à bestes et ausiaus mout richemant. » (Édition de la Société de géographie, p. 21.) Les brocarts et les étoffes de soie de Bagdad étaient célèbres, au moyen âge, sous le nom de *baldacchinus*. (Voyez d'Avezac, *Relation des Mongols ou Tartares, etc.* p. 128, note; cf. *ibidem*, p. 193, 194.) Au lieu de *nassit*, il faut évidemment lire, dans Marco Polo, nassij (*nécidj*), ce qui signifie un tissu, en général, et désigne particulièrement une étoffe de soie, de la même espèce que le *nekh*. Quant aux étoffes sur lesquelles étaient figurés des animaux et des oiseaux, je crois qu'il faut y reconnaître le طردوخش, *thardwehch*, sorte d'étoffe de soie qui, comme son nom l'indique, représentait des scènes de chasse. L'usage de ces représentations sur les vêtements est très-ancien en Orient, comme on le voit dans des passages de Philostrate et de Quinte-Curce rapportés par Mongez (*Mémoire sur les costumes des Perses*, dans les Mémoires de l'Institut national, littérature et beaux-arts, t. IV, p. 32). Il est encore question du *nekh* et du *nécidj* dans ce passage de Marco Polo : « Ils vivent de mercandies et d'ars, car ils se laborent dras dorés que l'en apelle *nascisci* fin et *nach* et dras de soie de maintes maineres. » (Page 75; cf. aussi le même, p. 97.)

eunuques grecs et indiens, revêtus d'étoffes de soie dorées, incrustées de pierreries, et portant chacun à la main une lance عود d'or ou d'argent, ou de bois recouvert d'un de ces métaux. Derrière l'*arabah* de la *khatoun* viennent environ cent *arabah*, dans chacun desquels sont trois ou quatre esclaves, grandes ou petites, vêtues de soie et coiffées de bonnets الكلا. Derrière ces *arabah*, marchent environ trois cents autres *arabah*, que traînent des chameaux et des vaches, et qui portent les trésors de la *khatoun*, ses richesses, ses vêtements, son mobilier et ses provisions. Chaque *arabah* a son *gholam* (esclave), chargé d'en prendre soin, et marié à une des jeunes esclaves mentionnées ci-dessus. C'est la coutume chez les Turcs, que celui-là seul des *gholam* s'introduit au milieu des jeunes esclaves, qui a une épouse parmi elles. Chaque *khatoun* suit l'ordre que nous venons d'exposer. Nous allons maintenant les mentionner séparément.

DE LA GRANDE *KHATOUN*.

La grande *khatoun* est la reine, mère des fils du sultan, Djani-Bek et Tina-Bek. Mais elle n'est pas mère de la fille du sultan, It-Kudjudjuk. La mère de cette princesse est la reine qui a précédé celle-ci. Le nom de la *khatoun* est Thaïthogli. C'est la plus considérée des femmes de ce sultan, et c'est près d'elle qu'il passe la plupart des nuits. Le peuple la respecte, à cause de la considération que lui témoigne le sultan. Mais c'est la plus avare des *khatoun*. Quelqu'un

en qui j'ai confiance, et qui connaît bien les aventures de cette reine, m'a conté que le sultan la chérit, à cause d'une qualité particulière qu'elle possède. Cette qualité consiste en ce que le sultan la trouve chaque nuit semblable à une vierge. Un autre individu m'a raconté que cette princesse descendait de la femme qui, à ce qu'on prétend, fut cause que Salomon perdit la royauté *pour un temps*. Lorsqu'il eut recouvré son royaume, il ordonna de conduire cette femme dans une plaine déserte. En conséquence, elle fut menée dans le désert de Kifdjak. Ce même individu assure que la matrice de la *khatoun* ressemble par sa forme à un anneau, وأن رحم هاذه الخاتون يشبه الحلقة خلقة, et qu'il en est ainsi chez toutes celles qui descendent de la femme en question. Je n'ai rencontré, dans le Kifdjak ni ailleurs, personne qui m'ait raconté avoir vu une femme ainsi conformée, ou qui en ait entendu parler, si l'on excepte cette *khatoun*, اللهمّ[1]. Seulement, un habitant de la Chine m'a informé que dans ce pays, il y a une espèce de femmes qui ont cette même conformation. Une pareille femme n'est pas tombée entre mes mains, et je ne connais pas la vérité du fait.

« Le lendemain de mon entrevue avec le sultan, je visitai cette *khatoun*. Je la trouvai assise au milieu de dix vieilles femmes, qui paraissaient comme ses

[1] Sur l'emploi de اللهمّ devant إلّا, voyez Motarrézi, cité par S. de Sacy, *Relation de l'Égypte*, par Abd-Allatif, p. 12.

servantes. Devant elle, il y avait environ cinquante petites esclaves, nommées *filles*, البنات, devant lesquelles se trouvaient des plats creux طيافير[1] d'or et d'argent, remplis de cerises[2], qu'elles étaient occupées à nettoyer. Devant la *khatoun*, il y avait un plat[3] d'or, plein des mêmes fruits, qu'elle nettoyait aussi. Nous la saluâmes. Il y avait parmi mes compagnons un lecteur du Coran, qui lisait ce livre à la manière des Égyptiens, avec une méthode excellente et une voix agréable. Il fit une lecture, après laquelle la *khatoun* ordonna qu'on apportât du *comizz*. On en apporta dans des coupes de bois élégantes et légères. Elle prit une coupe de sa propre main et me l'avança. C'est la plus grande marque de consi-

[1] Ce mot est le pluriel de طيفور, *Thaïfour*, sur lequel on peut consulter les explications données dans le Journal asiatique (Janvier, 1848, p. 100, 101; janvier, 1849, p. 67), par MM. Dozy et Cherbonneau. Le pluriel طيافير se rencontre encore dans un autre passage d'Ibn-Batoutah, ms. 910, fol. 59 r.

[2] Notre auteur se sert ici des mots حب الملوك, *habb el Molouk* (la baie des rois), qui, d'après Ebn-Beïtar (cité par S. de Sacy, *Relation de l'Égypte*, par Abd-Allatif, p. 131), désignent les cerises en Espagne et dans le Magreb.

[3] صينية. On peut voir sur ce mot les détails que j'ai donnés ailleurs (*Voyages d'Ibn-Batoutah dans la Perse, etc.* p. 49, 50, note 2). Le mot *sini* ou *siniyeh* s'employait originairement pour désigner un vase de porcelaine, par allusion au nom que les Arabes donnent à la Chine (صين, *Sin*). C'est par extension qu'on l'a ensuite appliqué à toute espèce de vase, quelle qu'en fût la matière, de même qu'en grec le mot ἀλαβαστρον, usité d'abord pour exprimer un vase d'albâtre, a désigné par la suite tout vase employé à contenir des parfums, de quelque matière qu'il fût composé. (Voy. Ameilhon, *Histoire du commerce et de la navigation des Égyptiens sous le règne des Ptolémées*, p. 247, 248 et note *i*).

dération chez les Turcs. Je n'avais pas bu de *comizz* auparavant; mais je ne pus me dispenser d'en accepter. Je le goûtai, je n'y trouvai aucun agrément, ولا خير فيه, et je le passai à un de mes compagnons. La *khatoun* m'interrogea touchant beaucoup de circonstances de notre voyage. Nous répondîmes à ses questions. Après quoi nous nous en retournâmes. Nous commençâmes par lui rendre visite, à cause de la considération dont elle jouit auprès du roi.

DE LA SECONDE *KHATOUN*, QUI VIENT IMMÉDIATEMENT APRÈS LA REINE.

« Son nom est Kébek-khatoun. (Le mot *Kébek*, كبك, en turc, veut dire du son, النخالة). Elle est fille de l'émir *Nagathaï*, نَغَطَى. Son père est encore vivant, mais il souffre de la goutte. Je l'avais vu le lendemain de ma visite à la reine. Nous visitâmes cette seconde *khatoun*, et nous la trouvâmes assise sur un coussin et occupée à lire le Coran. Devant elle se tenaient environ dix vieilles femmes, et environ vingt filles, qui brodaient des étoffes, يطرزن ثيابا. Nous la saluâmes. Elle répondit très-bien à notre salut, et parla à merveille. Notre lecteur fit une lecture; elle lui accorda des éloges, et ordonna d'apporter du *comizz*. On en servit, et elle m'avança elle-même la coupe, comme l'avait fait la reine. Nous nous en retournâmes.

DE LA TROISIÈME *KHATOUN*.

« Elle se nomme *Beïaloun*, بَيَلون, et elle est fille du roi Takafour [1] de Constantinople la Grande. Nous la visitâmes, et nous la trouvâmes assise sur un trône incrusté d'or, et dont les pieds étaient d'argent. Devant elle environ cent jeunes filles grecques, turques, nubiennes, se tenaient debout ou assises. Des eunuques étaient placés derrière elle. Il y avait devant elle des chambellans grecs. Elle s'informa de notre état, de notre arrivée, de l'éloignement de notre demeure; elle pleura de compassion, بكت رقة منها وشفقة, et s'essuya le visage avec un mouchoir, منديل, qui se trouvait près d'elle. Elle ordonna d'apporter des aliments, et nous mangeâmes en sa présence. Pendant ce temps, elle nous regardait. Lorsque nous voulûmes nous en retourner, elle nous dit : « Ne vous séparez pas de nous, « revenez nous voir, et informez-nous de vos besoins ». Elle montra des qualités généreuses, et nous envoya, aussitôt après notre sortie, des aliments, beaucoup

[1] Il est ici question de l'empereur Andronic III, le Jeune. (Cf. une savante note d'Hamaker, *apud* Uylenbroëk, *Iracæ Persicæ Descriptio*, pag. 80 des Prolégomènes, et le Journal des Savants, 1820, p. 20, article de Silv. de Sacy.) Quant au titre de *Takafour*, تكفور, c'est le mot arménien *tagavor*, qui signifie roi. Ce nom est donné au roi de Sis ou de la petite Arménie. (Voy. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XIII, p. 305 et 383, n. Cf. M. Reinaud, *Collection d'historiens arabes relatifs aux croisades* (sous presse), t. I, p. 144; D'Ohsson, t. IV, p. 304, n.) Il a passé dans le turc moderne, sous la forme تكور, *tekour* ou *tekkour*.

de pain, du beurre, de la chair de mouton, de l'argent, un vêtement magnifique, trois excellents chevaux et dix autres. Ce fut en compagnie de cette *khatoun* que je fis mon voyage à Constantinople la Grande.

DE LA QUATRIÈME *KHATOUN*.

« Son nom est *Ordodja*, أُرْدُجا. *Ordo*, dans la langue des Turcs, signifie *camp*. Cette princesse fut ainsi nommée, parce qu'elle naquit dans un camp. Elle est fille du grand émir Içа-Bek, émir-al-Olous, امير الالوس. Le sens de ce mot est émir des émirs, امير الامراء. J'appris que ce personnage était encore en vie. Il est marié à la fille du sultan, It-Kudjudjuk. Cette quatrième *khatoun* est au nombre des *khatoun* les meilleures, les plus généreuses de caractère et les plus miséricordieuses. C'est celle qui m'envoya *un message*, lorsqu'elle vit ma tente sur une colline, lors du passage du camp, عند جواز الحلة, comme je l'ai raconté ci-dessus. Nous la visitâmes, et nous reçûmes de la bonté de son caractère et de la générosité de son âme, un traitement qui ne pourrait être surpassé. Elle commanda d'apporter des mets, et nous mangeâmes devant elle; puis elle demanda du *comizz*. Mes compagnons en burent. La *khatoun* nous interrogea touchant notre état, et nous satisfîmes à ses questions. Nous rendîmes aussi visite à sa sœur, femme de l'émir Ali-ben-Arzak, ارزق.

DE LA FILLE DU SULTAN ILLUSTRE UZBEK.

« Elle se nomme *It-Kudjudjuk*, ايت كُجُجُك, c'est-à-dire la petite chienne. Nous avons déjà dit que les Turcs (c'est-à-dire les Mongols), reçoivent les noms que le sort a désignés [1], ainsi que font les Arabes [2].

[1] Je n'ai pas retrouvé l'endroit signalé ici par Ibn-Batoutah, à moins qu'il n'ait eu en vue le passage dont voici la traduction : « On dit que le motif pour lequel le sultan reçut le nom de Kharbendeh, c'est que les Tâtars donnent à leur nouveau-né le nom de la première personne qui entre dans la maison après sa naissance. Lorsque ce sultan vint au monde, la première personne qui entra était un muletier, الزمال, que les Tâtars appellent *kharbendeh*, خربنده. C'est pourquoi le petit prince fut appelé de ce nom. Le frère de Kharbendeh était *Kazaghan*, قازغان, que le vulgaire appelle *Kazan*, قازان. Kazaghan désigne une marmite. On dit que ce prince reçut ce nom parce que, lors de sa naissance, une jeune esclave vint à entrer, portant une marmite. » (Ms. 910, f. 45 r.) « Les Mongols et les Kalmuks, dit Benjamin Bergmann, ont très-peu de noms déterminés, mais ils les tirent arbitrairement, tantôt d'objets sans vie, tantôt d'êtres animés. Je connais un prince kalmuk qui a pris son nom de la petite rivière Oulastou, qui se jette dans le Don. Lorsque le grand pristaw (agent russe) actuel arriva dans la horde kalmuke, le fils d'un Kalmuk distingué naquit, et on lui donna le nom du commandant russe Nicolas Iwanowits. » (*Voyage chez les Kalmuks*, p. 114.) Nous verrons plus bas (p. 180, note) qu'une princesse mongole portait le nom de Bolgan, qui signifie martre-zibeline.

[2] On lit dans le curieux mémoire de Seetzen, sur les tribus arabes de Syrie et de l'Arabie Déserte et Pétrée : « Quant aux noms propres des hommes, ces nomades suivent un usage tout particulier, qui n'a encore été observé par aucun voyageur. S'agit-il de donner un nom à un de leurs enfants, ce sont des objets accidentels, des circonstances du moment, les endroits où ils se trouvent, des objets d'histoire naturelle, etc. qui les fournissent. Si, au moment de la naissance, il se trouve un âne dans le voisinage de la femme, son garçon s'appelle *kurra*, la fille *dgehêsch;* si c'est un chien qui se trouve auprès de l'accouchée, le garçon est appelé *klêb*, la fille

Nous nous rendîmes près de la *khatoun*, fille du roi; elle se trouvait dans un quartier séparé, à environ six milles du camp de son père. Elle ordonna de mander les *fakihs*, les cadhis, le seïd, le chérif Ibn-Abd-el-Hamid, tout le corps des thaleb, des cheikhs et des fakirs. Son mari, l'émir Iça, dont la fille est l'épouse du sultan, assistait à cette réunion. Il s'assit avec la princesse sur un tapis. Il souffrait de la goutte et ne pouvait marcher ni monter à cheval. Il montait seulement dans un *arabah*. Lorsqu'il voulait visiter le sultan, ses serviteurs le descendaient de voiture, et l'introduisaient dans le *medjlis* en le portant. C'est dans le même état que je vis l'émir Nakathaï, père de la seconde *khatoun;* car la maladie de la goutte est fort répandue parmi ces Turcs [1]. Nous vîmes chez cette *khatoun*, fille du sultan, en fait d'actions généreuses et de bonnes qualités, ce que nous n'avions vu chez aucune autre. Elle nous fit des présents magnifiques, et nous combla de bienfaits. Que Dieu l'en récompense!

dgirrueh. Un chat donne à un garçon le nom de *biss*, et à une fille celui de *bisseh.*» (*Annales des Voyages*, tom. VIII, p. 308, 309. Cf. Burckhardt, *Voyages en Arabie*, traduction française, t. III, p. 71.)

[1] Ibn-Batoutah répète plus loin cette observation. (Cf. *Voyages d'Ibn-Batoutah, etc.* p. 95.) On lit dans le récit de l'audience donnée par Bérékeh aux ambassadeurs égyptiens, que ce prince était assis sur un trône, ayant les jambes pendantes et appuyées sur un coussin, attendu qu'il était malade de la goutte. (*Histoire des Mamlouks*, t. I, p. 214, note.)

MENTION DES DEUX FILS DU SULTAN.

« Ils sont nés de la même mère, qui est la reine Thaïthogli, dont nous avons parlé ci-dessus. L'aîné s'appelle *Tina-Bek*, تينَ بك. *Bek* a le sens d'émir, et *tin*[1] celui de corps, الجسد; c'est donc comme s'il se nommait émir (prince) du corps. Le nom de son frère est *Djani-Bek*, جانِ بك. *Djan* signifie l'âme, الروح; c'est comme s'il s'appelait émir de l'âme. Chacun de ces deux princes a son camp séparé. Tina-Bek était au nombre des hommes les plus beaux. Son père le déclara son successeur. Il jouissait près d'Uzbek d'une grande considération et d'un rang distingué. Mais cette succession ne lui arriva pas, ولم يرد اليه ذلك. Lorsque son père fut mort, il régna peu de temps, puis il fut tué, à cause d'affaires honteuses qui lui survinrent, لامور قبيحة جرت له. Son frère Djani-Bek lui succéda. Ce dernier était meilleur que son aîné. Le seïd, le chérif Ibn-Abd-el-Hamid fut celui qui prit la principale part à l'élection de Djani-Bek. Ce personnage et le cadhi Hamza, l'imam Bedr-eddin-al-Cawami, l'imam Al-Maghrébi, Hoçam-eddin-al-Bokhari et d'autres personnes, me conseillèrent, lorsque j'arrivai, de me loger dans le quartier de Djani-Bek, à cause de son mérite, et j'agis de la sorte.

RÉCIT DE MON VOYAGE À LA VILLE DE BOLGHAR.

« J'avais entendu parler de la ville de Bolghar. Je

[1] تن, *ten*, en persan, signifie effectivement le corps.

voulus m'y rendre, afin de vérifier par mes yeux ce qu'on en racontait, savoir l'extrême brièveté de la nuit dans cette ville, et la brièveté du jour dans la saison opposée : في عكس ذلك الفصل. Il y avait entre Bolghar et le camp du sultan une distance de dix jours de marche. Je demandai à ce prince quelqu'un pour m'y conduire. Il envoya avec moi un homme qui me mena à Bolghar et me ramena près du sultan. J'arrivai à Bolghar dans le mois de ramadhan. Lorsque nous eûmes fait la prière du soir, nous rompîmes le jeûne. On appela à la prière de de la nuit, واذن بالعشاء, pendant que nous faisions notre repas. Nous fîmes cette prière, ainsi que les prières *téravih*[1], الشفع[2], et *vitr* الوتر[3], et le crépuscule parut aussitôt après. Le jour est aussi court à Bolghar, dans la saison des jours courts, في فصل قصره, c'est-à-dire, l'hiver. Je passai trois jours dans cette ville.

[1] تراويح. Cette prière doit se faire au milieu de la nuit. Elle est d'obligation, au moins suivant plusieurs sectes musulmanes, dans les nuits du mois de ramadhan. (Voyez S. de Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. I, p. 167, 168. Cf. d'Ohsson, t. II, p. 232 et suiv.)

[2] D'après Ali-Bey, l'*eschefaa* et l'*uter* (*vitr*) sont des prières additionnelles qui doivent suivre l'*ascha*, ou prière du soir. (*Voyages en Afrique et en Asie*, t. I, p. 161, 162.) L'auteur du *Cartas* (édition Tornberg, p. 248) mentionne une prière faite pendant le mois de ramadhan, et appelée *al-Ichfâ*, الاشفاع. Selon M. Tornberg (traduction, p. 440), cette prière est la même que la *salat-eddhoha*, ou la prière de la matinée.

[3] « Cette prière, qui est d'obligation canonique, mais qui n'exige ni l'*ezann* ni l'*ikamet*, doit se faire dans la troisième partie de la nuit, toujours avant l'aurore. » (Mouradgea d'Ohsson, *Tableau général de l'empire othoman*, t. II, p. 164, édition in-8°. Cf. *ibid.*, p. 187.)

DESCRIPTION DE LA TERRE DES TÉNÈBRES.

« J'avais désiré entrer dans la terre des Ténèbres ; on y pénètre après avoir quitté Bolghar ; il y a entre ces deux points une distance de quarante jours. Mais je renonçai à mon projet, à cause de la grande quantité de vivres qu'il fallait et du peu de profit, لعظم المؤنة وقلة الجدوى. On ne voyage pas vers cette contrée, sinon avec de petits chariots, traînés par de grands chiens[1]. Car ce désert est couvert de glace; les pieds des hommes et les sabots des bêtes de charge y glissent. Mais les chiens ont des ongles, et leurs pattes ne glissent pas sur la glace. Il n'entre dans ce désert que les plus robustes marchands, ceux qui ont chacun cent chariots ou environ, chargés de provisions, de boissons et de bois à brûler. Car il ne s'y trouve pas d'arbres, ni de pierres, ni de boue, ولا حجر ولا مدر. Le guide des voyageurs dans cette contrée, c'est le chien qui l'a déjà traversée nombre de fois. Le prix d'un tel animal monte

[1] Un voyageur allemand, qui vivait au commencement du xve siècle, Jean Schildtberger, de Munich, nous apprend que dans le pays d'Ibissibur (lisez Ibirvèsibir, c'est-à-dire, la Sibérie, et non Isborsk, ancienne ville de Russie, comme le veut Forster, cf. M. Quatremère, *Notices des Manuscrits*, t. XIII, p. 274 et suiv.; *Histoire des Mongols*, p. 413, note), les chiens sont accoutumés à tirer les traîneaux et les charrettes; qu'ils sont aussi gros que des ânes et qu'ils servent souvent de nourriture à leurs maîtres. (Voyez Forster, *op. suprà laudat.* t. I, p. 248, 253. Cf. Strahlenberg, *Description historique de l'empire russien*, trad. française, t. II, p. 266, note et p. 279 et le Journal historique du voyage de M. de Lesseps, t. I, p. 113-116, 150 *et passim.*)

jusqu'à mille dinars ou environ. Le chariot est attaché à son cou, trois autres chiens sont attelés avec celui-là. Il est le chef, et tous les autres chiens le suivent avec les *arabah*. Lorsqu'il s'arrête, ils s'arrêtent aussi. Le maître de ce chien ne le maltraite pas et ne le bat pas. Lorsqu'on sert des aliments, il fait d'abord manger les chiens avant les hommes. Si le contraire a lieu, le chien est mécontent; il s'enfuit et abandonne son maître à la mort. Lorsque les voyageurs ont marché quarante jours dans ce désert, ils campent près du pays des Ténèbres. Chacun d'eux laisse en cet endroit les marchandises qu'il a apportées, puis ils retournent tous à leur station accoutumée. Le lendemain, ils reviennent examiner leurs marchandises. Ils trouvent vis-à-vis d'elles de la zibeline, du petit-gris et de l'hermine. Si le propriétaire des marchandises est satisfait de ce qu'il voit vis-à-vis de sa pacotille, il le prend, sinon, il le laisse. Les habitants du pays des Ténèbres augmentent les objets qu'ils ont laissés; mais souvent aussi ils enlèvent leurs marchandises, et laissent celles des trafiquants étrangers. C'est ainsi que se fait leur commerce[1]. Les gens qui se dirigent vers cet endroit

[1] Il faut consulter sur la terre des Ténèbres, بلاد الظلمة, d'Ibn-Batoutah, les savantes observations de M. Kosegarten (p. 24, 25), qui y retrouve la Tartarie septentrionale ou la Sibérie. Cette dernière opinion me semble préférable. Elle est plus en rapport avec la distance de quarante journées de marche, indiquée entre Bolghar et la terre des Ténèbres, ainsi qu'avec les autres traits de la relation d'Ibn-Batoutah, et de celle, à peu près analogue, d'Abou'l-féda, trad. de M. Reinaud, t. II, p. 284. M. Kosegarten rapproche

ne connaissent pas si ceux qui leur vendent et leur achètent sont des génies ou des hommes, et ne voient jamais personne.

L'hermine, القاقم, est la plus belle espèce de fourrure. Une pelisse de cette sorte vaut dans l'Inde mille dinars, dont le change en or du Maghreb équivaut à deux cent cinquante dinars[1]. C'est une fourrure d'une extrême blancheur; elle provient de la peau d'un petit animal, de la longueur d'un empan; sa queue est longue, et on la laisse dans la pelisse, dans son état naturel.

La zibeline, سمور, est inférieure en prix à l'hermine; une pelisse de cette fourrure vaut quatre

les échanges tacites des marchands musulmans avec les habitants invisibles de la terre des Ténèbres, du récit d'Hérodote, relatif au commerce de l'or que les Carthaginois faisaient, à peu près de la même manière, avec les peuples de l'Afrique. (Cf. Huet, *Histoire du commerce et de la navigation des anciens*, Paris 1716, p. 368-370). Il n'a point omis non plus les passages de Pomponius Méla, de Pline, de Cosmas Indicopleustès, de Bakouï, de Cadamosto, de Hoëst, qui mentionnent de semblables échanges, en parlant de différents peuples. (Cf. aussi un passage d'Al-Birouni, *apud* Reinaud, *Mémoire sur l'Inde*, p. 343). Il fait observer, enfin, que les pays que citent Méla, Pline et Bakouï paraissent répondre à celui qu'Ibn-Batoutah appelle terre des Ténèbres. On peut encore consulter, sur le commerce muet de diverses tribus sauvages, les Annales des voyages, t. XII, p. 214, 215.

[1] Ce passage, relatif à l'hermine, a été publié par M. Dozy (*Dictionnaire des noms des vêtements*, p. 359, note 1). Mais le manuscrit que ce savant a eu sous les yeux renferme une faute grave. En effet, on y lit صرفها ذنبها au lieu de صرفها من ذهبنا, et M. Dozy a traduit : « Et si l'on change sa queue pour de l'or, on reçoit deux cent cinquante dinars, » au lieu de « le change de cette somme en or de notre pays, etc. »

cents dinars et au-dessous[1]. Une des propriétés de ces peaux, c'est que la vermine ne s'y met pas. Les princes et les grands de la Chine en placent une seule peau attachée à leur pelisse, autour du cou. Les marchands de la Perse et des deux Iraks en usent de même.

Je revins de la ville de Bolghar avec l'émir que le sultan avait envoyé en ma compagnie. Je retrouvai le camp du sultan dans l'endroit appelé Bichdagh, le 28 de ramadhan. J'assistai avec ce prince à la prière de la rupture du jeûne, صلاة العيد. Le jour de cette solennité se trouva être un vendredi.

DESCRIPTION DE L'ORDRE QU'ILS OBSERVENT DANS LA FÊTE DE LA RUPTURE DU JEÛNE.

Le matin de cette fête, le sultan monta à cheval,

[1] Sur le mot سمور, voyez Dozy, *op. suprà laud.* p. 358, note *a*, Peyssonel, *Traité sur le commerce de la mer Noire*, t. I, p. 184, 185. Chez les Mongols, la zibeline se nommait *bolghan*, بلغان, *boulghan*, بولغان, ou *bouloughan*, بولوغان (Voy. l'*Histoire des Mongols de la Perse*, p. 94, 95, note 20; cf. Strahlenberg, qui écrit *bolaga*, t. II, p. 318.) Rachid-eddin mentionne une princesse appelée بولغان, Boulghan. C'est de cette même princesse qu'il est question dans Marco Polo, sous le nom de Bolgana ou Balgana. (*Voyages*, édition de la Société de géographie, p. 13; cf. d'Ohsson, t. IV, p. 153, 154, 155.) On lit ce qui suit dans l'ouvrage historique d'Arib, dont M. Dozy publie en ce moment des fragments : « Dans l'année 298 (910-1), Al-Moctadir reçut du Khoraçan des présents que lui envoyait Ahmed, fils d'Ismaïl (le Samanide), et parmi lesquels se trouvaient de jeunes esclaves avec leurs montures, des étoffes, ثياب (ثياب), beaucoup de musc, des faucons, بزاة, des zibelines et des raretés telles qu'on n'en avait pas vu de pareilles dans les présents antérieurs. » (Ms. arabe de la bibliothèque de Gotha, n° 261, fol. 46 v.)

accompagné de ses nombreux soldats. Chaque *khatoun* prit place dans son *arabah*, suivie de ses troupes particulières. La fille du sultan monta aussi dans un *arabah*, la couronne en tête, parce qu'elle était la vraie reine, اذ هي الملكة على الحقيقة, ayant hérité de sa mère la dignité royale. Les enfants du sultan montèrent à cheval, chacun avec son armée. Le cadhi des cadhis Chehab-Eddin al-Béçaïli était arrivé pour assister à la fête, accompagné d'une troupe de *fakih* et de cheikhs. Ils montèrent à cheval, ainsi que le cadhi Hamza, l'imam Bedr-Eddin al-Cawami, القوامى, et le cheikh Ibn Abd-al-Hamid, en compagnie de Tina-Bek, héritier présomptif du sultan. Ils avaient avec eux des tymbales et des étendards. Le cadhi Chehab-Eddin pria avec eux et prêcha un sermon excellent.

Cependant le sultan monta à cheval et arriva à une tour de bois, nommée chez ce peuple *al-kochk*, كشك (kiosque). Il s'y assit, accompagné de ses khatoun. Une seconde tour avait été élevée plus bas. L'héritier présomptif du sultan et sa fille, maîtresse du *tadj* (couronne), s'y assirent. Deux autres tours furent construites au-dessous de celles-là, à droite et à gauche, où se placèrent les fils du sultan et ses proches. Des siéges appelés *sandali* صندليات[1] furent

[1] Voyez, sur ce mot, les Notices et extraits des Manuscrits, t. XIV, 1re partie, p. 500. Le mot *sandali* est encore employé dans l'Afghanistan, avec une signification différente. En effet, d'après Burnes, *sundlee* désigne une espèce de table carrée, couverte d'étoffes et chauffée par-dessous avec du charbon de bois. » (*Cabool, etc.* p. 245,

dressés pour les émirs et les fils de rois, à droite et à gauche de la tour. Chacun s'assit sur son siége. Ensuite on dressa des cibles, طبلات[1], pour lancer des flèches. Chaque émir de *thouman*, طومان, avait sa cible particulière. L'émir de thouman est celui qui a sous ses ordres dix mille cavaliers. Les émirs de thouman présents en cet endroit étaient au nombre de dix-sept, conduisant 170,000 hommes. L'armée d'Uzbek dépasse ce chiffre. On éleva pour chaque émir une espèce de chaire, sur laquelle il s'assit. Les soldats tiraient de l'arc, يلعبون, devant

246.) On voit que, dans ce sens, le mot *sandali* est synonyme de *tennour*, تنور, ou تندور *tendour*.

[1] Le mot طبلة, dont nous avons ici le pluriel, manque dans le Dictionnaire de Freytag, mais il se trouve dans celui de Richardson, avec le sens de « but de forme ronde pour les archers. » Je l'ai rendu par « cible », faute d'un autre équivalent. On sait que le jeu de l'arc a toujours été en grand honneur chez les Orientaux. (Voyez, sur ce jeu, M. Reinaud, *De l'art militaire chez les Arabes*, dans le *Journal asiatique*, n° de septembre 1848, p. 218-221; M. Quatremère, *Histoire des Mamlouks*, t. I, 1re partie, p. 243, 244; t. II, 2e partie, p. 98.) Une des principales espèces de jeu d'arc portait le nom de قبق, *kabak*, ou قرع, *kara*, « la courge, » parce que le tireur devait traverser de sa flèche une courge d'or ou d'argent, dans laquelle était renfermé un oiseau. Maintenant encore, en Égypte, le mot *kabak* est synonyme de *cible*. Le jeu du *kabak* existe encore chez les Uzbeks, et feu le Dr Lord le décrit sous le nom de *kubach*, *apud* Burnes, *Cabool*, p. 202, 203. (Cf. Brosset, *Voyage archéologique en Transcaucasie*, VIIe rapport, p. 55.) On lit dans Mirkhond (t. VI, ms. 55 Gentil, fol. 422 v.) : « C'était un jeune homme extrêmement habile dans l'équitation et le tir à l'arc, de sorte que dans les fêtes, en présence de Chah-Rokh et des émirs, il lançait son cheval devant et derrière le *capak*, قبق, et tirait en même temps une flèche. Le plus souvent il arrivait que sa flèche atteignait le *kapak* à tous les coups ».

lui. Ils s'occupèrent ainsi durant une heure. On apporta ensuite des *khilats*. Un de ces vêtements fut donné à chaque émir. Après l'avoir revêtu, il s'avançait sous la tour du sultan et lui rendait hommage, فيخدم. Cette cérémonie consiste à toucher la terre avec son genou droit, et à étendre son pied sous ce genou, pendant que l'autre jambe reste droite : وخدمته ان يمس الارض بركبته اليمنى ويمد رجله تحتها والاخرى قائمة. Après cela, l'émir est gratifié d'un cheval sellé et bridé. Il lève le sabot de cet animal et le baise ; puis il le conduit lui-même à son siége ; là il le monte et se tient en place avec son corps d'armée. Chaque émir de thouman accomplit le même acte. Après quoi le sultan descend de la tour et monte à cheval, ayant à sa droite son fils et successeur désigné, que suit immédiatement sa fille, la reine Il-Kudjudjuk ; à sa gauche, son second fils, et devant lui, les quatre *khatoun*, dans des *arabah* recouverts d'étoffes de soie dorée. Les chevaux qui traînent ces chariots sont couverts de housses de soie dorée. Tous les émirs, grands et petits, les fils de rois, les vézirs, les chambellans, les grands de l'empire mettent pied à terre et marchent devant le sultan jusqu'à ce qu'il arrive au *vithak*, وطاق, qui est une tente, *afradj* [1]. On a dressé en cet endroit un grand *bargah*, باركاه (salle d'audience). Le *bargah* chez les Turcs est une grande tente, soutenue par quatre piliers de bois recouverts de feuilles d'argent

[1] Cf. les Voyages d'Ibn-Batoutah dans la Perse, p. 124, 125, note.

doré. Au sommet de chaque pilier il y a un chapiteau[1] d'argent doré, qui lance des éclairs et des rayons de lumière. Ce *bargah* paraît de loin comme une colline, ثنية. On a placé à sa droite et à sa gauche des bancs, سقايف, en toile de coton et de lin, le tout recouvert de tapis de soie; le grand trône est dressé au milieu du *bargah*. Les Turcs l'appellent *al-takht*. Il est en bois incrusté de pierreries et ses planches, اعواده, sont revêtues de feuilles d'argent doré; les pieds sont en argent massif et dorés. Il est recouvert d'un grand tapis. Au milieu de ce grand trône est un coussin, sur lequel s'assirent le sultan et la grande khatoun; à la droite est un coussin sur lequel s'assirent sa fille It-Kudjudjuk et la khatoun Ordodja; à sa gauche, un autre coussin où prirent place la khatoun Beïaloun et la khatoun Kébek. On a dressé à la droite du trône un siége sur lequel s'assit le second fils du sultan, Djani-Bek. D'autres siéges avaient été placés à droite et à gauche, sur lesquels les fils de rois et les grands émirs s'assirent; puis les petits émirs, comme les émirs de *hézareh*, lesquels sont ceux qui comman-

[1] C'est à l'obligeance de mon savant ami M. R. Dozy, que je dois l'interprétation du mot جامور, qui manque dans les dictionnaires. «Chez Pierre d'Alcala, m'écrit M. Dozy, dans une lettre datée du 1er février, جامور répond à *chapitel;* et on lit dans Ibn-Djozaï (*apud* Ibn-Batoutah, fol. 75 v. du ms. de Gayangos) : صعدت اليها (c'est-à-dire la tour, الصومعة) فاخذ بعض الناس ومعى جملة من مرّة من كان معى بجانب جامورها فهزوها فاهتزت حتى أشرتُ لهم ان يكفوا فكفوا عن هزها

dent à mille hommes. On apporta ensuite des mets sur des tables d'or et d'argent, dont chacune était portée par quatre hommes ou davantage.

« Les mets des Turcs consistent en chair de cheval ou de mouton bouillie. Une table est placée devant chaque émir. Le *baverdji* الباورجى [1] (c'est l'écuyer tranchant) arrive, vêtu d'habits de soie, par-dessus lesquels il a attaché une serviette, فوطه, de soie. Il porte à sa ceinture plusieurs couteaux dans leurs gaînes. Chaque émir a un *baverdji*. Lorsque la table a été apportée, cet officier s'assied devant son maître. On apporte un petit plateau d'or ou d'argent, renfermant du sel dissous dans de l'eau [2]. Le *baverdji* coupe la viande en petits morceaux. Ils possèdent un grand talent pour dépecer la viande qui se trouve mélangée d'os; car les Turcs ne mangent que la viande qui est mélangée d'os. ولهم فى ذلك صنعة فى قطع اللحم مختلطا بالعظم فانهم لا ياكلون منه الا ما اختلط بالعظم

« On apporta ensuite des vases d'or et d'argent pour boire. La principale boisson des Turcs, c'est l'hydromel (littéralement le vin de miel, نبيذ العسل [3]); car ils sont de la secte hanéfite, et regar-

[1] Cf. sur ce mot, les détails que j'ai donnés dans le Journal asiatique, n° d'août 1847. M. C. d'Ohsson a traduit le titre de *baverdji* par celui de « sommelier. » (*Histoire des Mongols*, t. I, p. 157, note.)

[2] Encore aujourd'hui les Kalmouks, avant de manger de la viande, la trempent, morceau par morceau, dans du bouillon salé. (Bergmann, *Voyage chez les Kalmuks*, p. 136.)

[3] Dans la relation de l'audience donnée par Bérékeh aux envoyés égyptiens, on lit que ce prince leur fit servir du *kumiz* et

dent comme licite l'usage du vin. Lorsque le sultan veut boire, sa fille prend la coupe dans ses mains; elle fait une salutation, en fléchissant le genou devant son père, وخدمت برجلها, puis elle lui présente la coupe. Lorsque le sultan a bu, elle prend une autre coupe, la donne à la grande khatoun, qui y boit, puis elle la présente aux autres khatoun, selon leur rang. Après cela l'héritier présomptif prend la coupe, fait une salutation respectueuse devant son père, lui donne à boire, ainsi qu'aux khatoun et à sa sœur, en les saluant toutes. Ceci fait, le second fils du sultan se lève, prend la coupe, donne à boire à son frère et le salue. Ensuite les principaux émirs se lèvent. Chacun d'eux offre à boire à l'héritier présomptif et le salue. Tous les fils de rois se lèvent à leur tour, servent à boire au second

du miel cuit. (*Histoire des Mamlouks de l'Égypte*, t. I, p. 215, note.) Il s'agit ici de l'hydromel, بال, *bal*, ainsi nommé d'un mot turc qui signifie miel. (Voyez Quatremère, *Mamlouks*, t. I, 2e partie, p. 147, note.) Pétis de la Croix appelle cette boisson *balpiringe* (de *bal* et de برنج, *birindj*, «riz»). «C'est, dit-il, une espèce d'hydromel composé de miel, de ris et de millet, et ils (les Mongols) le clarifient si bien, qu'il n'y a point de couleur plus belle à la vue, etc.» (*Histoire du grand Genghizcan*, p. 454, 455. Cf. Rubruquis, *apud* Deguignes, *Hist. des Huns*, t. III, p. 147, et d'Ohsson, t. II, p. 293. Voyez aussi Forster, *Découvertes et voyages*, t. I, p. 384.) Khondémir nous apprend que, dans chacun des sept jours employés à célébrer l'avénement au trône de Mangou Caân, on but deux mille chariots de vin, de comiz et d'hydromel, واتبدء صحبت وخرج شيلان دوهزار گردون شراب وقميز وبال بود. (*Habib essiier*, t. III, ms. persan de Gentil, fol. 20 r. Voyez encore le Vocabulaire calmouk et mongol donné par Strahlenberg, *op. suprà laud.* t. II, p. 327.)

fils du sultan et le saluent. Enfin, les émirs d'un rang inférieur se lèvent et servent à boire aux fils de rois. Pendant ce temps-là, on chante des chants ennuyeux [1].

« On avait dressé une grande tente vis-à-vis de la mosquée pour le cadhi, le khatib, le chérif, les autres fakih et les cheikhs. Je me trouvais avec eux. On nous apporta des tables d'or et d'argent, portées chacune par quatre des principaux Turcs; car les grands seuls vont et viennent, يتصرف [2], en ce jour devant le sultan. Il leur ordonne de porter à qui il veut les tables qu'il désigne. Parmi les fakihs, il y en eut qui mangèrent sur les tables d'argent et d'or, d'autres qui s'abstinrent de manger. Aussi loin que ma vue pouvait s'étendre, à droite et à gauche, je vis des *arabah* chargés d'outres pleines de *comizz*. Le sultan ordonna de les distribuer aux assistants. On m'amena un *arabah* chargé de ce breuvage. Je le donnai aux Turcs mes voisins. Nous nous rendîmes ensuite à la mosquée, afin d'y attendre le moment de la prière du vendredi. Le sultan tarda

[1] L'original porte le mot ملالية, qui m'est tout à fait inconnu et sur lequel j'ai consulté vainement MM. Dozy et Cherbonneau. Ce dernier m'écrit, en date du 7 janvier : « J'ai consulté les *thalebs* de ma connaissance sur les expressions جامور, *djamour* (voyez ci-dessus, p. 184, note), et ملالية. Aucun n'a su reconnaître ces mots, ni pour les avoir entendu prononcer, ni pour les avoir rencontrés dans ses lectures. » J'ai traduit le mot ملالية, comme si c'était un adjectif relatif dérivé de ملال « ennui ».

[2] Cf. sur cette signification du verbe صرف, à la cinquième forme, une note de M. Dozy (*Histoire des Benou-Ziyan de Tlemcen*, dans le Journal asiatique, n° de mai 1844, p. 383, note 1).

d'arriver. Il y avait des personnes qui disaient qu'il ne viendrait pas, parce que l'ivresse s'était emparée de lui; d'autres disaient qu'il ne négligerait pas la prière du vendredi. Après un long retard, le sultan arriva en se balançant à droite et à gauche. Il salua le seïd chérif et lui sourit; il l'appelait du nom d'*atha*, اطا, qui signifie père, en langue turque. Nous fîmes la prière du vendredi, et les assistants regagnèrent leurs demeures. Le sultan retourna dans le *bargah*, et resta dans cet état jusqu'à la prière de l'*asr*. Alors tous les Turcs s'en allèrent; les khatoun et la princesse restèrent cette nuit-là auprès du roi.

« Lorsque la fête fut terminée, nous partîmes avec le sultan et le camp, et nous arrivâmes à la ville d'Hadj-Terkhan, الحاج ترخان (Astracan). Le mot Terkhan, chez les Turks, désigne un lieu exempté de toute imposition[1], المحرر من المغارم.

[1] Le mot *terkhan* était, chez les Mongols, le titre d'une dignité à laquelle étaient attachés de nombreux priviléges. « On appelle *terkhan*, dit Mirkhond, une personne qui est exemptée et affranchie de toute imposition; qui est confirmée dans la possession *exclusive* du butin qu'elle a fait sur les champs de bataille; qui entre sans permission, toutes les fois qu'elle le veut, dans la salle d'audience du sultan, et qu'on ne poursuit pas criminellement avant qu'elle ait commis neuf fautes. » (*Vie de Djinghiz-Khan*, texte persan, p. ٥٢. Cf. d'Ohsson, *Hist. des Mongols*, t. I, p. 44 et note 2; Pétis de la Croix, *Hist. du grand Genghizcan*, p. 62, 63; *Notices des Mss.* t. XIV, p. 32, note.) Nous lisons dans Khondémir (*Habib essiier*, ms. 69, Gentil, t. III, fol. 44 r.) que Keï Khatou, à son avénement au trône, accorda des diplômes de terkhan aux *seïds*, aux ouléma, aux cheikhs et aux hommes de mérite, سادات وعلما ومشايخ وفضلارا احكام

« Le personnage qui a donné son nom à cette ville était un dévot pèlerin turc, qui s'établit sur l'emplacement qu'elle occupe. Le sultan exempta cet endroit de toute charge en faveur de cet homme. Le lieu devint une bourgade; celle-ci s'accrut et devint une ville. Elle est au nombre des plus belles villes; elle a des marchés considérables, et est bâtie sur le fleuve Étil (Volga), un des plus grands fleuves de l'Univers [1]. Le sultan séjourne en cet endroit jusqu'à ce que le froid devienne trop violent. Le fleuve gêle, ainsi que les rivières qui se réunissent à lui. Alors le sultan donne ses ordres aux habitants de ce pays. Ils apportent des milliers de charges de paille, et la répandent sur la glace qui recouvre le fleuve. Les bêtes de somme de ce pays ne mangent pas de paille, parce qu'elle leur fait mal. Il en est de même dans l'Inde. La nourriture de ces animaux consiste seulement en herbe verte, à cause de la fertilité du pays. On voyage dans des *arabah* sur ce fleuve, et les rivières qui se réunissent à lui, l'espace de trois journées de marche. Souvent les caravanes le traversent, quoique l'hiver approche de son terme; mais elles sont submergées et périssent.

« Lorsque nous fûmes arrivés à la ville d'Hadj-Terkhan, la khatoun Beïaloun, fille du roi des Grecs,

ترخانی ارزانی داشت. (Voyez encore l'Histoire de Timur bec, t. II, p. 107, 108.)

[1] Cette rivière, dont les eaux sont douces, dit un historien arabe, a la même largeur que le Nil, et l'on y voit continuellement naviguer des barques russes. (*Hist. des sultans mamlouks*, t. I, p. 214, et d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 387.)

demanda au sultan la permission de visiter son père, afin de faire ses couches près de lui, et de revenir ensuite. Il lui accorda cette autorisation. Je désirais qu'il me permît de partir en compagnie de cette princesse, afin de voir Constantinople la Grande. Il me le défendit, par crainte pour ma sûreté et par sollicitude pour moi. Je lui répondis : « Je n'entrerai à Constantinople que sous ta protection et ton patronage, في حرمتك وجوارك, et je ne crains personne ». Il me donna la permission de partir, et nous lui fîmes nos adieux. Il me fit présent de quinze cents dinars, d'un *khilat*, et d'un grand nombre de chevaux. Chaque khatoun me donna des lingots d'argent, que ces peuples appellent *saum*, الصَوم, pluriel de *saumah*, الصومة. La fille du sultan me fit un cadeau plus considérable que les leurs; elle me vêtit et me monta. Je me trouvai possesseur d'un grand nombre de chevaux, de vêtements et de pelisses de petit-gris et de zibeline.

RÉCIT DE MON VOYAGE À CONSTANTINOPLE.

« Nous nous mîmes en route, le 10 de chevval, en compagnie de la khatoun et sous sa protection. Le sultan l'accompagna l'espace d'une journée de marche; puis il retourna sur ses pas, avec la reine et le successeur désigné. Les autres khatoun marchèrent encore une journée, en société de la princesse; après quoi elles s'en retournèrent. L'émir *Beïdara*, بيدرة, escortait Beïaloun, avec cinq mille de ses

soldats. La troupe de la khatoun s'élevait à environ cinq cents cavaliers, parmi lesquels ses eunuques étaient au nombre d'environ deux cents, tant *mamlouks* (c'est-à-dire, esclaves achetés à prix d'argent), que grecs. Le reste se composait de Turcs. Elle était accompagnée d'environ deux cents jeunes esclaves, la plupart grecques. Elle avait environ quatre cents chariots et environ deux mille chevaux, tant pour le trait que pour la selle; environ trois cents vaches et deux cents chameaux, aussi pour traîner les *arabah*. La princesse avait encore avec elle dix pages, فتيان, grecs et autant d'Indiens. Leur chef suprême s'appelait *Sunbul* l'Indien; quant au chef *particulier* des Grecs, il se nommait Mikhaiyl (Michel). Les Turcs l'appelaient *Loulou*. Il était au nombre des plus braves guerriers. La princesse avait laissé la plupart de ses jeunes esclaves et de ses bagages dans le camp du sultan, parce qu'elle n'était partie que pour visiter son père et faire ses couches.

Cependant nous marchions vers la ville d'*Okak*, اكك[1], qui est une place d'une importance moyenne, bien construite, riche en bonnes choses, mais d'une température très-froide. Entre elle et Séra, capitale du sultan, il y a dix jours de marche. A un jour de distance se trouvent les montagnes des Russes, qui sont chrétiens. Ils ont des cheveux roux, des yeux bleus, et sont laids de visage et rusés de caractère. Ils possèdent des mines d'argent. On apporte de

[1] Voyez, sur cette ville, Abou'lféda, *Géographie*, trad. de M. Reinaud, t. II, p. 323 et 324, note 1.

leur pays des *saum*, c'est-à-dire, des lingots d'argent, avec lesquels on vend et on achète dans ce pays. Le poids de chaque lingot est de cinq *okieh*, اواق.

« Dix jours après être partis de cette ville, nous arrivâmes à Sordak, سُرْداق (*Soudak*). C'est une des villes du Dechti-Kifdjak; elle est située sur le rivage de la mer, et son port est au nombre des plus grands et des plus beaux. Il y a en dehors de la ville des jardins et des rivières. Les Turcs l'habitent, avec une troupe de Grecs, qui vivent sous leur protection. Ce sont des artisans. La plupart des maisons sont construites en bois. Cette ville était autrefois fort grande. Mais la majeure partie en fut ruinée, à cause d'une dispute qui s'éleva entre les Grecs et les Turcs. La victoire resta *d'abord* aux Grecs; mais les Turcs reçurent du secours de leurs compatriotes, massacrèrent sans pitié les Grecs, et expulsèrent la plupart des survivants. Quelques autres sont restés dans la ville jusqu'à présent, sous la protection des Turcs.

Dans chaque station de ce pays, on apportait à la khatoun des provisions, consistant en chevaux, brebis, vaches, *douki*, *comizz*, lait de vache et de brebis. On voyage dans ce pays matin et soir. Chacun des émirs de la contrée accompagnait la khatoun, avec son corps d'armée, jusqu'à l'extrême limite de son gouvernement, par considération pour elle et non par crainte pour sa sûreté; car le pays est tranquille.

« Nous arrivâmes à la ville nommée *Baba-Saltouk*,

بابا سلطوق. Baba a, chez les Turcs, la même signification que chez les Berbers; seulement ils font sentir plus fortement le *ba* (*b*). On dit que ce Saltouk était un contemplatif, مكاشف[1]; mais on rapporte de lui des choses que la loi réprouve. La ville de Baba-Saltouk est la dernière ville appartenant aux Turcs; entre elle et le commencement de l'empire des Grecs, il y a dix-huit jours de marche dans un désert. Sur ces dix-huit jours, on en passe huit sans *trouver d'*eau. En conséquence, on fait provision d'eau pour ce temps. On la porte sur des chariots, dans des outres. Nous entrâmes dans ce désert pendant les froids. Nous n'eûmes donc pas besoin de beaucoup d'eau. Les Turcs transportaient du lait caillé dans des outres, le mêlaient avec le douki cuit, et le buvaient. Cela les désaltérait pleinement. Nous prîmes nos précautions à Baba-Saltouk, pour traverser le désert. J'eus besoin d'un surcroît de chevaux; je me rendis près de la khatoun, et l'informai de cette circonstance. J'avais l'habitude d'aller la saluer matin et soir. Toutes les fois qu'on lui apportait des provisions, elle m'envoyait deux ou trois chevaux et des moutons. Je n'égorgeais pas les chevaux. Les esclaves et les serviteurs qui étaient avec moi mangeaient en compagnie des Turcs, nos camarades. De cette manière je réunis environ cinquante chevaux. La khatoun m'assigna quinze chevaux, et ordonna à son *vekil* (préposé, chargé d'af-

[1] Cf. sur ce mot les observations de S. de Sacy, *Journal des Savants*, numéro d'août 1829.

faires), Saroudjeh le Grec, d'en choisir de gras, parmi les chevaux destinés à être mangés. Elle me dit : « Ne crains rien; si tu as besoin d'un plus grand nombre, nous t'augmenterons ». Nous entrâmes dans le désert au milieu de dzou'lcadeh. Nous avions marché dix-neuf jours, depuis que nous étions séparés du sultan, et nous nous étions reposés pendant cinq jours. Nous marchâmes dans ce désert pendant dix-huit jours, matin et soir. Nous n'éprouvâmes rien que d'avantageux; grâces en soient rendues à Dieu! Au bout de ce temps, nous arrivâmes à la forteresse de Mahtouli, مهتولى, où commence l'empire grec. . . . .

RÉCIT DE MON DÉPART DE CONSTANTINOPLE.

« Lorsqu'il sembla aux Turcs qui étaient dans la société de la khatoun, qu'elle professait la religion de son père, et qu'elle désirait rester près de lui, ils demandèrent à cette princesse la permission de retourner dans leur pays. Elle la leur accorda, leur fit des présents considérables, et envoya avec eux une personne chargée de les reconduire dans leur patrie. C'était un émir appelé Saroudjeh-Assaguir (le Petit), qui commandait à cinq cents cavaliers. La princesse m'envoya chercher, me donna trois cents dinars de leur monnaie (ils les appellent *alberbérah*, البربرة (hyperpères[1]); mais cette monnaie n'est pas

[1] Cf. sur ce mot, deux des notes qui accompagnent mes extraits d'Ibn-Khaldoun et de Néçavi. (*Journal asiatique*, novembre-décembre 1849, p. 505 et 509.)

bonne, وليس بالطيب); mille[1] dirhems (pièces d'argent) de Venise, بندقية, une pièce de drap, de la façon des filles esclaves, البنات (ce drap était de l'espèce la plus précieuse), des pièces d'étoffes de soie, de toile de lin et de laine, et deux chevaux. Ces derniers provenaient des libéralités de son père. La princesse me recommanda à Saroudjeh. Je lui fis mes adieux et m'en retournai. J'avais séjourné chez les Grecs un mois et six jours.

« Nous voyageâmes en compagnie de Saroudjeh, qui me témoignait de la considération, jusqu'à ce que nous fussions arrivés à l'extrémité du pays des Grecs, où nous avions laissé nos compagnons et nos chariots. Nous remontâmes dans les *arabah*, et nous entrâmes dans le désert. Saroudjeh alla avec nous jusqu'à la ville de Baba-Saltouk, et s'y arrêta trois jours, en qualité d'hôte, après quoi il retourna dans son pays.

« On était alors au plus fort de l'hiver. Je revêtais trois pelisses et deux caleçons, dont un doublé, مبطن. Je portais aux pieds des bottines, خف, de laine, et par-dessus, des bottines doublées de toile de lin, et enfin, par-dessus le tout, une troisième paire en *borghali*, البرغالى (c'est du cuir de cheval[2]),

[1] Mss. 908 et 909 : الفى, « deux mille. »

[2] J'ai déjà fait observer ailleurs que le mot برغالى, *borghali*, pour *bolghari*, بلغارى, désigne du cuir de Russie (*Journal asiatique*, octobre 1846, p. 369). D'après Makrizi (cité par M. Dozy, *Dictionnaire des noms des vêtements*, p. 156), les émirs, les soldats et le sultan lui-même portaient, en Égypte, sous la dynastie turque (circassienne), des *khoffs* de cuir *bolghari* noir. Dans la relation de l'au-

fourré de peau de loup. Je faisais mes ablutions, كنت أتوضى, avec de l'eau chaude, tout près du feu. Mais il ne coulait pas une goutte d'eau qui ne gelât à l'instant. Lorsque je me lavais la figure, l'eau, en touchant ma barbe, se changeait en glace. Si je secouais ma barbe, il en tombait une espèce de neige. L'eau qui dégouttait de mon nez se gelait sur mes moustaches. Je ne pouvais monter à cheval, à cause du grand nombre de vêtements dont j'étais couvert; en sorte que mes compagnons étaient obligés de me mettre à cheval.

« J'arrivai enfin à la ville d'Hadj-Terkhan, où nous avions pris congé du sultan. Nous apprîmes qu'il en

dience donnée par Bérékeh aux ambassadeurs égyptiens, on lit que ce prince avait une ceinture d'or, enrichie de pierreries, de laquelle pendait une poche, صولق, de cuir de Bulgarie vert. (*Histoire des Mamlouks*, t. I, p. 215, note.) Les cuirs de Russie sont encore appelés *boulgar* dans la Boukharie. Comme le fait observer M. C. d'Ohsson, cette ancienne dénomination indique qu'on y recevait jadis ces cuirs de la ville de Boulgar. (*Voyage d'Abou-el-Cassim*, p. 216. Cf. Frœhn et Fraser, cités par M. Dozy, *loco laudato;* le Voyage en Perse, par C. Drouville, 3e édition, t. I, p. 61 et les Annales des voyages, t. IV, p. 382.) Abou'lféda, parlant de Ternau (Ternovo), dit que c'est une ville du pays des Valaques (lisez Bulgares du Danube), que ses habitants sont infidèles et appartiennent au peuple qu'on nomme Valaque et qu'on les appelle encore Borghal. (*Géographie*, traduction de M. Reinaud, t. II, p. 318.) On voit, par ce passage, qu'on se servait quelquefois du mot Borghal au lieu de Bulgare. C'est sans doute de Borghal qu'est venu Bordjan, nom usité très-souvent pour désigner les Bulgares du Danube, ainsi que je l'ai déjà fait observer ci-dessus. (Voyez n° de juin, p. 476, note 2.) Dans la langue mongole, *bulgari* signifie encore « peau, cuir de Russie » et *bulugartchi*, « corroyeur. » (Voyez Strahlenberg, *loc. laud.* p. 329.)

était parti, et qu'il habitait en ce moment la capitale de son royaume. Nous marchâmes pendant trois jours sur le fleuve Étil et sur les rivières voisines, qui étaient alors gelés. Lorsque nous avions besoin d'eau, nous cassions un morceau de glace, et nous le mettions fondre dans un chaudron; puis nous buvions de cette eau, et nous nous en servions pour faire notre cuisine. Nous arrivâmes ensuite à la ville de *Séra*, سرا, qui est aussi connue sous le nom de *Séra-Bérékeh* (le palais de Bérékeh [1]). C'est la capitale du sultan Uzbek. Nous visitâmes ce sultan; il nous interrogea touchant les événements de notre voyage et touchant le roi des Grecs et sa capitale. Nous l'instruisîmes de ce qu'il désirait savoir. Il ordonna de nous loger et de nous fournir les objets nécessaires à notre entretien.

« Séra est au nombre des villes les plus belles. Sa grandeur est considérable; elle est située dans une

[1] On peut consulter, sur Séra ou Séraï, les savantes observations de M. Charmoy, *Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg*, VIe série, t. III, p. 158, 166; Abou'lféda, *Géographie*, trad. de M. Reinaud, t. II, p. 322, 323. Rubruquis mentionne Saraï, « que est nova villa quam fecit Baatu super Ethiliam. » (*Itinerarium* Willelmi de Rubruck, édition Fr. Michel et Th. Wright, 1839, in-4°, p. 180. Cf. *ibidem*, p. 184, et d'Anville, *Empire de Russie*, p. 38.) En effet, Séraï fut fondée par Batou. Bérékeh, dont il est ici question, était le frère de Batou, et il fut son troisième successeur. (Cf. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 335; Deguignes, *Histoire des Huns*, t. III, p. 343.) D'après un géographe arabe, cité par le premier de ces deux savants (*op. suprà laud.* t. I, p. 346, note), Séraï occupait un emplacement voisin de celui de l'ancienne ville de Sakassin ou Saksin.

plaine et regorge d'habitants[1]. Elle possède de beaux marchés et de vastes rues.

Nous montâmes un jour à cheval, en compagnie d'un des principaux habitants, afin de faire le tour de la ville et d'en connaître l'étendue. Notre demeure était à l'une de ses extrémités. Nous montâmes *donc* à cheval de grand matin, et nous n'arrivâmes à l'autre extrémité qu'après le coucher du soleil. Mais dans l'intervalle nous avions fait la prière de midi et pris notre repas. Enfin, nous n'atteignîmes notre hôtellerie qu'au coucher du soleil. Nous traversâmes une fois la ville en largeur, aller et retour, dans l'espace d'un demi-jour. Les maisons sont contiguës les unes aux autres; il n'y a ni ruines, ni jardins. Il s'y trouve treize mosquées pour faire la prière du vendredi; l'une d'elles appartient aux chafeïtes. Quant aux autres mosquées, elles sont en très-grand nombre. Séra est habitée par des gens de toute nation, parmi lesquels on distingue les Mongols, qui sont les maîtres du pays; une partie professe la re-

[1] Littéralement : « Elle est suffoquée par la multitude de ses habitants, » تغص باهلها كثرة. C'est par une semblable métaphore qu'Ibn-Batoutah dit ailleurs, en parlant d'une salle d'audience (*michwer*), هو غاص بهم من جميع جهاته, « elle était suffoquée de tous côtés par les assistants, » c'est-à-dire, elle était tout à fait pleine. (*Voyages d'Ibn-Batoutah*, p. 15.) On lit dans un autre passage d'Ibn-Batoutah (*apud* Dozy, *op. suprà laud.* p. 44, note 10), اسواقها غاصة بالناس, « ses marchés regorgent de monde. » Ibn-Djobaïr, dans sa description de Messine, publiée par M. Amari, dit que cette ville est remplie d'adorateurs de la Croix, qu'elle est suffoquée par ses habitants, تغص بقاطنيها, et peut à peine contenir sa population. » (*Journal asiatique*, décembre 1845, p. 507.)

ligion musulmane, et leurs émirs sont musulmans. On distingue encore les Kifdjaks, les Tcherkesses, les Russes, les Grecs, qui sont chrétiens. Chaque nation habite un quartier séparé, où elle a ses marchés. Les marchands et les étrangers originaires des deux Iraks, de l'Égypte et de la Syrie, etc. habitent un quartier entouré d'un mur, afin de préserver les richesses des marchands. Le palais du sultan est appelé *Altoun-Tach*, الطون طاش [1]. *Altoun* signifie or, et *tach*, tête, راس [2].

Le cadi de Séra, Bedr-Eddin-al-Aaradj, est au nombre des meilleurs cadis. On y trouve aussi parmi les professeurs des Chafeïtes, le fakih, l'imam distingué Sadr-eddin-Soleïman-*al-Lekzi*, اللكزى [3], qui

[1] Les mss. 908 et 910 écrivent الطوق ; les deux derniers épellent même ce mot lettre par lettre.

[2] Ibn-Batoutah a confondu ici le mot طاش, qui signifie « pierre, » avec un autre mot turc, dont les deux dernières lettres sont les mêmes, le mot باش, *bach*, « tête. »

[3] Nous ne devons pas nous étonner de voir figurer ici un docteur musulman appartenant à la nation des Lezgues. En effet, nous avons vu ci-dessus, dans les extraits d'Ibn-Alathir (*sub anno* 618, n° de novembre-décembre 1849, p. 455), que le peuple des Lekzes se composait de musulmans et d'infidèles. Cazouïni et Bacoui nous apprennent, dans un article de leurs compilations géographiques, que tous les habitants de la ville Lekze de Takhir, طاخر, suivaient la doctrine de l'imam Chafeï, et « qu'il se trouvait dans cette ville un médréceh (collége), bâti par le vizir Nizam-el-Mulc-Haçan, fils d'Ishak. » (Voyez Dorn, *Geographica Caucasia*, p. 95; cf. d'Ohsson, *Voyage d'Abou-el-Cassim*, p. 158 et p. 5.) Cazouïni ajoute que les Lekzes ont traduit dans leur langue le *Mokhtécer* de Mozni et le livre de l'imam Chafeï. (Voy. Frœhn, *Indications bibliographiques, etc.* Saint-Pétersbourg, 1845, grand in-8° p. XLIII et 78; cf. *Journal asiatique*, 3e série, t. III, p. 319.)

est un homme de mérite; et parmi les Malékites, Chems-eddin-al-Misri, qui est en butte aux reproches touchant sa piété. On voit à Séra l'hermitage du pieux pèlerin Nizam-eddin; il nous y traita et nous montra de la considération. On y voit encore l'hermitage du *fakih*, du savant imam Lokman-eddin-al-Kharezmi, que je visitai. Il est au nombre des cheikhs distingués; c'est un homme doué de belles qualités, d'une âme généreuse, plein d'humilité, mais fort rude, شديد السطوة, envers les riches. Le sultan Uzbek le visite chaque vendredi. Ce cheikh ne va pas à sa rencontre, et ne se lève pas devant lui. Le sultan s'assied vis-à-vis de lui, lui parle du ton le plus doux, et s'humilie devant lui. Mais le cheikh tient une conduite tout opposée. Sa manière d'agir avec les fakirs, les malheureux et les étrangers, est le contraire de sa conduite envers le sultan. Il leur témoigne de l'humilité, et leur parle du ton le plus doux. Il me traita avec considération (que Dieu l'en récompense!) et me fit présent d'un jeune esclave turc. Je fus témoin d'un miracle de sa part.

« J'avais désiré me rendre de Séra à Kharezm. Ce cheikh me le défendit, et me dit: « Attends quelques jours, puis mets-toi en route. » Ma fantaisie (littéralement la concupiscence, النفس) l'emporta. Je trouvai une grande caravane qui se préparait à partir, et parmi laquelle il y avait des marchands de ma connaissance. Je convins que je partirais avec eux, et j'annonçai au cheikh cet accord. Mais il me dit : « Tu ne peux te dispenser d'attendre ici. » Néanmoins

je me disposai au départ; mais un de mes esclaves s'enfuit, et je restai à cause de son évasion. Ce retard est au nombre des miracles évidents; car au bout de trois jours, un de mes compagnons trouva mon esclave fugitif à Hadj-Terkhan, et me le ramena. Je partis alors pour Kharezm[1]. »

NOTICE

SUR

ABOU'L-WALID MERWAN IBN-DJANA'H

ET SUR

QUELQUES AUTRES GRAMMAIRIENS HÉBREUX

DU Xe ET DU XIe SIÈCLE,

SUIVIE DE L'INTRODUCTION

DU *KITAB AL-LUMA'* D'IBN-DJANA'H,

EN ARABE AVEC UNE TRADUCTION FRANÇAISE,

PAR S. MUNK.

(Suite. Voir les cahiers d'avril et de juillet.)

Si nous avons dû regretter de ne posséder que peu de renseignements sur la vie d'Ibn-Djanâ'h,

[1] J'ai traduit intégralement la suite de la relation d'Ibn-Batoutah jusqu'à la fin de la première partie, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée

dont les principaux écrits nous sont bien connus, le contraire nous arrive pour Samuel ha-Naghîd. Nous trouvons très-peu de renseignements sur ses nombreux écrits, qui sont presque tous perdus; mais, en revanche, nous possédons des détails curieux sur sa vie. Cela tient à ce que Samuel et son fils Joseph ont joué un rôle important dans les affaires politiques de Grenade au XIe siècle. Ce qui est raconté à cet égard dans le *Sépher ha-Kabbalâ* d'Abraham ben-David se trouve confirmé, dans divers points essentiels, par quelques notices que j'ai pu recueillir dans les auteurs arabes. Le récit de l'auteur juif acquiert par là une authenticité qui en fait un document historique très-important, et, en le reproduisant ici en entier, je crois faire une chose agréable à ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Espagne musulmane de ces temps, d'autant plus que les historiens arabes sont extrêmement sobres de détails sur l'histoire de Grenade à l'époque des *molouc al-tawâïf*, ou des petits souverains qui se partagèrent l'Andalousie après la chute de la dynastie des Omayyades. J'accompagnerai ce récit de quelques fragments arabes qui se rapportent aux mêmes faits. On me pardonnera, j'espère, de profiter de cette occasion pour faire mieux connaître quelques faits historiques de ces temps, et de mêler quelques pages d'histoire dans une notice sur les grammairiens.

de notre voyageur dans le Sind, et je l'ai publiée naguère. (*Voyages d'Ibn-Batoutah dans la Perse et dans l'Asie centrale*, p. 86-162.)

Abraham ben-David, après avoir parlé de Rabbi 'Hanokh, chef spirituel de la communauté juive de Cordoue, mort au mois de septembre de l'an 1014, continue en ces termes [1] :

« Un de ses plus illustres disciples fut Rabbi Samuel ha-Lévi, le Naghîd, fils de R. Joseph, et connu sous le nom d'Ibn-Naghdila [2], de la communauté de Cordoue. C'était un savant (talmudiste) de la plus haute intelligence, et avec cela il était versé dans les livres des Arabes et dans leur langue, et de ces hommes qui peuvent se présenter dans le palais d'un roi. Il était marchand d'épicerie, et gagnait sa vie péniblement, jusqu'à l'époque où les guerres civiles éclatèrent en Espagne, lorsque eut cessé le règne des

[1] Voy. *Séder 'Olâm rabbâ* et autres écrits, suivis du *Sépher ha-Kabbalâ*, édit. d'Amsterdam, 5471 (1711), in-8°, fol. 43. Ce recueil ayant été imprimé plusieurs fois, nous nous dispensons de reproduire ici le texte hébreu, dans lequel nous corrigeons plusieurs fautes, notamment pour ce qui concerne les dates.

[2] Le texte porte ניקטילה *Gikatila*, de même les éditions des livres *You'hasîn* et *Yesôd 'Olâm*. Mais dans deux manuscrits du *Yesôd 'Olâm* nous lisons נגדליה (ms. héb. de la Bibl. nat. ancien fonds, n° 441, et fonds de l'Oratoire, n° 169), et dans un troisième, נגדילה (Orat. n° 169, 2°). M. Dukes m'informe que dans un manuscrit du *You'hasîn* (Bibl. Bodl. cod. Huntingt. n° 504), ce nom est écrit נגדילא, et que dans la Chronique de Saadia ibn-Danân (Uri, n° 461), on lit נגדאלה. Il est évident que ניקטילה est une ancienne faute des copistes; la vraie orthographe de ce nom est נגדילה ou נגדלה, et c'est ainsi que nous le trouvons écrit dans quelques auteurs arabes. Dans le passage d'Ibn-Khaldoun que nous citerons plus loin, un de nos manuscrits porte نَغْدِلَة, avec les voyelles. Samuel ha-Lévi était né à Cordoue, d'une famille originaire de Merida. Moïse ben-Ezra (*loc. cit.* fol. 32 v.) appelle notre Samuel المارِدى القدمة القرطبى النشأة الغرناطى الرياسة

fils d'Ibn-Abi-'Âmir [1], et que les chefs berbers [2] prirent le dessus. La ville de Cordoue fut bouleversée, et ses habitants s'enfuirent, les uns à Saragosse, où leur postérité existe encore, les autres à Tolède, où l'on connaît encore aujourd'hui leurs descendants. R. Samuel ha-Lévi s'enfuit à Malaga, où il s'établit dans une boutique, comme marchand d'épicerie.

« (Dans la suite,) sa boutique se trouvant près du château d'Ibn-al-'Arîf, secrétaire du roi 'Habous ben-Makes [3], roi des Berbers à Grenade, une esclave du secrétaire venait le prier souvent de rédiger les lettres (qui devaient être envoyées) à son maître le vézir [4] Abou'l-Kâs (ou Kâsim) ben-al-'Arîf. Celui-ci,

[1] Le *'hâdjib* Al-Mançour ibn-Abi-'Amir, qui avait saisi tout le pouvoir sous le khalife Heschâm II, mourut au mois d'août 1002. Son fils 'Abd-al-Mélic lui succéda, et celui-ci étant mort en septembre 1008, 'Abd-al-Ra'hmân, second fils d'Al-Mançour, entré au pouvoir, poussa l'ambition jusqu'à prétendre au trône des Omayyades, et sut obtenir du faible Heschâm, qui n'avait pas de fils, un acte qui le déclara successeur au trône. Mais il tomba bientôt victime d'une conspiration. (Voy. Conde, 2e partie, ch. CII-CIV; *The history of the mohammedan dynasties in Spain, by Al-Makkari, translated by Pascual de Gayangos*, t. II, p. 221 et suiv.)

[2] Le texte porte סרני פלשתים « les princes des Philistins; » j'ai déjà fait observer ailleurs que les auteurs juifs désignent les Berbers sous le nom de *Philistins*. (Voyez ma Notice sur Joseph ben-Iehouda, dans le Journal Asiatique, juillet 1842, p. 50, note 1.)

[3] Ce nom berber que l'auteur écrit מאחס *mâ'hes*, par *'heth*, est écrit, par les auteurs arabes, tantôt ماكس *Mâkes*, tantôt ماكسن *Mâkesen*.

[4] En Espagne le premier ministre ou *vézir* avait aussi le titre de *câtib* ou secrétaire. Dans un passage d'Al-Makkari, que nous donnerons plus loin, on lit: وعادة اهل الاندلس ان الوزير هو الكاتب C'est pourquoi notre auteur dit tantôt סופר, tantôt משנה.

voyant ces lettres, en admira la sagesse. Au bout d'un certain temps, le vézir Ibn-al-'Arîf ayant demandé un congé au roi 'Habous, et étant revenu à sa maison à Malaga, demanda aux gens de sa maison : « Qui donc vous a écrit les lettres qui me sont « parvenues ? » Ils lui répondirent : « C'est un juif, « près de ton château, de la communauté de Cor- « doue, qui a écrit pour nous. » Aussitôt le secrétaire (Ibn-al-'Arîf) donna des ordres, et on lui amena R. Samuel ha-Lévi. « Il n'est pas digne de toi, lui dit-il, « de rester dans une boutique; tu ne t'éloigneras « plus de moi, ni à droite, ni à gauche. » (R. Samuel) devint donc son secrétaire et son conseiller, tandis qu'il était lui-même le conseiller du roi. Tous ses conseils étaient comme si quelqu'un interrogeait la parole de Dieu; et le roi 'Habous prospéra par ses conseils, et devint très-grand. Ensuite le secrétaire Ibn-al-'Arîf étant tombé malade, et se trouvant près de mourir, le roi 'Habous vint le visiter. « Que ferai- « je, lui dit le roi, qui me conseillera dans les guerres « qui m'entourent? — Moi, répondit-il, je ne t'ai « jamais conseillé d'après mon propre cœur, mais par « l'inspiration de ce juif; fixe tes yeux sur lui, qu'il « te soit un père et un ministre; fais tout ce qu'il te « conseillera, et Dieu te sera en aide. » Et après la mort du secrétaire, le roi 'Habous accueillit R. Samuel ha-Lévi dans son palais; il devint secrétaire et conseiller, et fut depuis l'an 4787 (1027)[1] dans le palais du roi.

[1] Le texte porte l'an 4780 (1020), mais ce chiffre est nécessai-

« Le roi avait deux fils, dont l'aîné s'appelait Bâdîs, et le cadet Bolugguîn [1]. Tous les chefs berbers étaient

rement inexact. Les auteurs arabes ne sont pas d'accord sur l'époque du départ de Zâwi ibn-Zéiri, qui, en retournant en Afrique, chargea son neveu 'Habous du gouvernement de Grenade. Selon quelques-uns, Zâwi ne partit qu'en 420 de l'hég. (1029). (Voy. Casiri, t. II, p. 213; Conde, 3e partie, ch. I, édit. de Paris, p. 318, où Zâwi porte également le nom de 'Habous). Selon Ibn al-Khatîb, cité par M. de Gayangos (Al-Makkari, t. II, p. 501, note 10), le départ de Zâwi eut lieu en 416 (1025). Mais, dût-on admettre avec Ibn-Khaldoun (*Hist. des Berbers*, édit. de M. de Slane, t. I, p. 233) la date de 410 (1019-20), conforme à ce qu'on lit dans les extraits d'Ibn-al-Khatîb donnés par Casiri (t. II, p. 255), il résulte du récit même d'Abraham ben-David que 'Habous avait déjà régné quelque temps en souverain, lorsque R. Samuel fut admis à sa cour. Il est donc évident qu'il y a erreur dans la date de 4780 de la création, qui correspond à l'an 1020. Je substitue, par conjecture, la date de 4787 (1027) sans pouvoir en garantir l'exactitude; je présume que les copistes ont omis ici la lettre ר; car nous trouvons plus loin la date de 4787 comme celle de l'installation de R. Samuel dans la dignité de *naghîd*, et cette date est confirmée par Saadia ibn-Danân, probablement d'après d'autres sources. On verra une autre faute un peu plus loin, dans la date de la mort de 'Habous, où il est certain que pour פ״ז il faut lire צ״ח.

[1] On n'est pas d'accord sur l'orthographe et la prononciation de ce nom, qu'on rencontre souvent chez les Berbers. Notre auteur juif écrit בלקין par un *kouph*; les auteurs arabes écrivent le plus souvent بلكين, mais on trouve aussi بلجين. (Voy. *The history of the Almohades, by Abdo-'l-Wâhid al-Marrekoshi, edited by Dr Dozy*, p. 97), et çà et là on rencontre بلقين. Ces variations font présumer que la lettre qui suit le *lâm* est un *g* dur, qui n'a pas d'équivalent en arabe. Quant à la prononciation, Ibn-Khallicân (à l'article de بلكين Abou'l-Fotou'h) dit positivement que les deux premières lettres ont un *dhamma* et la troisième un *kesra* et un *teschdîd*: وبلكين بضمّ الباء الموحدة واللام وتشديد الكاف المكسورة. Par conséquent il faut prononcer *Bolugguîn*. Pour ce qui concerne la personne de ce Bolugguîn dont il s'agit ici, la plupart des historiens arabes,

disposés à faire régner Bolugguîn, le plus jeune; mais tout le reste de la population penchait pour Bâdîs. Les juifs aussi (étaient divisés); parmi eux, trois des grands de Grenade, R. Joseph ben-Migasch[1], R. Isaac ben-Léon et R. Néhémia, surnommé Aschcâfa, étaient pour Bolugguîn, et R. Samuel ha-Lévi était pour Bâdîs. Au jour de la mort du roi 'Habous, les chefs des Berbers et leurs grands se mirent en rang pour proclamer roi son fils Bolugguîn; mais aussitôt Bolugguîn s'avança et baisa la main à son frère aîné Bâdîs, et celui-ci fut proclamé roi l'an 4798 (1038)[2]. Alors les amis de Bolugguîn chan-

et entre autres Ibn-Khaldoun, en font, non pas le frère, mais le fils de Bâdîs. Cependant les détails que donne notre auteur, qui est de la première moitié du XIIe siècle, sont puisés sans doute dans des documents authentiques. Ibn-al-Athîr est d'accord avec notre chronique juive; il dit, en parlant de Bâdîs : فلما توفا ولى بعده ابن اخيه عبد الله بن بلكين «Et lorsqu'il mourut, le fils *de son frère*, 'Abd-Allah ben-Bolugguîn, régna après lui.» Voyez la Chronique d'Ibn-al-Athir, à l'an 407, au chapitre intitulé ذكر تفرق ممالك الاندلس, ms. de la Bibl. nat. suppl. ar n° 740, t. III, fol. 167 v. Al-Makkari, dans son vaste ouvrage, a recueilli, sans ordre et sans critique, des documents de différentes époques; et tandis que, dans son résumé de l'histoire d'Espagne, il présente Bolugguîn comme fils de Bâdîs (trad. de M. de Gayangos, t. II, p. 249), il l'appelle, dans un autre passage, fils de 'Habous (*ibid.* t. I, p. 132). Ce dernier passage se trouve dans le t. II de l'original arabe de l'ouvrage d'Al-Makkari (ms. ar. de la Bibl. nat. n° 705, fol. 126 r.), où nous lisons : مَلِك غرناطة عبد الله بن بلقين..... بن حبوس

[1] Ce Joseph ben-Migasch ou Mégas fut le grand-père du célèbre docteur du même nom, disciple d'Isaac al-Fâsi, et qui, après la mort de celui-ci (1103), dirigea l'école d'Elisana.

[2] Le texte porte ד׳ אלפים תשפז ou 4787, ce qui correspon-

gèrent de visage, comme les bords d'une marmite[1], et malgré eux, ils proclamèrent Bâdîs. Dans la suite, Bolugguîn se repentit d'avoir fait régner son frère; il s'éleva donc contre son frère Bâdîs, et le roi ne pouvait rien faire de petit ni de grand, sans que son frère lui opposât des obstacles. Ensuite, celui-ci étant tombé malade, le roi parla au médecin pour qu'il en négligeât la guérison; le médecin ayant fait ainsi, Bolugguîn mourut[2], et le règne s'affermit entre les mains de Bâdîs. Les trois juifs, grands de la ville, dont il a été parlé plus haut, s'enfuirent à Séville[3].

« R. Samuel ha-Lévi avait été installé comme *na-*

drait à 1027; mais tous les historiens arabes sont d'accord que 'Habous mourut l'an 429 de l'hégire, qui commença le 13 octobre 1037, et qui correspond à l'an 4798 de l'ère juive de la création, commençant le 13 septembre 1037. Selon Ibn-al-Athîr (*loc. cit.* fol. 164 r.), 'Habous mourut au mois de ramadhan (juin 1038).

[1] Ceci est une expression empruntée au langage du Talmud, et qui signifie : « Leurs visages noircirent et devinrent sombres de colère et de confusion. »

[2] Il y a une trace de ce fait dans l'Histoire de Grenade, par Ibn-al-Khatîb, auteur du XIVe siècle. Cet auteur, qui fait de Bâdîs le père de Bolugguîn, dit que celui-ci mourut par l'effet du poison qui lui avait été administré par un juif qui était vézir de son père. (Voyez M. de Gayangos, *loc. cit.* t. II, p. 502, note 14.) Ibn-al-Khatîb a confondu le vézir juif avec le médecin; ni Samuel ni son fils Joseph ne professaient la médecine. Il n'est pas probable non plus, comme le dit Ibn-al-Khatîb, que Bolugguîn ne soit mort qu'en 454 de l'hégire (1062); du moins il résulte de la suite des faits racontés par notre auteur juif, que Bolugguîn mourut du vivant de Samuel.

[3] Le texte porte אשקילה, mais il faut lire sans doute אשבילה, *Séville.* Dans un autre passage (fol. 45 v.), l'auteur dit positivement que R. Joseph, l'un des trois fugitifs, entra au service d'Ibn-'Abbâd, roi de Séville.

ghîd[1] dès l'an 4787 (1027). Il fit du bien aux Israélites en Espagne, dans le pays du Maghreb, en Afrikiyya, dans le pays d'Égypte, en Sicile et jusque dans l'Académie de Babylonie et dans la ville sainte. Il faisait jouir de ses biens tous ceux qui, dans ces pays-là, s'occupaient des études sacrées; il achetait beaucoup d'exemplaires des écritures saintes, ainsi que de la Mischnâ et du Talmud, qui font partie aussi des écritures saintes, et il dépensait son argent pour tous ceux qui, dans toute l'Espagne et dans les pays que nous avons mentionnés, voulaient faire de l'étude de la Loi leur profession. Il avait des écrivains qui copiaient la Mischnâ et le Talmud, et il donnait (les copies) en cadeau aux élèves qui n'avaient pas les moyens d'en acheter, soit dans les académies d'Espagne, soit dans les autres pays que

[1] נָגִיד, c'est-à-dire comme *chef* ou *prince* de tous les juifs du royaume de Grenade. Dans la Chronique de Saadia ibn-Danân, on lit :

והוא נסמך לראש ולנגיד בגרנאטה ובכל עריה שנת ד׳ אלפים ת׳ש׳פ׳ז

Il fut installé comme chef et comme *naghîd* dans Grenade et dans toutes les villes de sa dépendance, l'an 4787.

Saadia, à ce qu'il paraît, avait sous les yeux des documents en dehors du *Sépher ha-Kabbalâ;* car il rapporte de Samuel le fait suivant, qui manque dans notre chronique :

והוא עשה פיוט אחד למלך גרנאטה חבוס שבעה בתים משבעה לשונות כל בית בלשון אחר

Il adressa à 'Habous, roi de Grenade, un poëme composé de sept *bêits*, en sept langues, chaque *bêit* dans une autre langue.

nous avons mentionnés. En outre, il fournissait chaque année de l'huile d'olive pour les synagogues de Jérusalem, et répandait beaucoup l'instruction. Il mourut âgé, dans une vieillesse heureuse, après avoir mérité quatre couronnes, celle de l'instruction, celle de la grandeur, celle du lévitisme et celle de la bonne renommée; mais au-dessus de toutes étaient ses bonnes œuvres. Il décéda l'an 4815 (1055).

« Son fils, R. Joseph ha-Lévi, le Naghîd, occupa sa place. De toutes les bonnes qualités de son père, il ne lui en manquait aucune; seulement il n'était pas modeste comme son père, parce qu'il avait grandi dans la richesse, et qu'il n'avait pas porté de joug dans sa jeunesse. Son cœur s'enorgueillit jusqu'à mal faire, et ayant excité la jalousie des chefs berbers, il fut massacré le jour de sabbat, 9 tébeth de l'an 4827 (30 décembre 1066)[1], lui et la communauté juive de Grenade, et tous ceux qui étaient venus de pays lointains pour être témoins de son instruction et de sa grandeur. On prit le deuil pour lui dans chaque pays et dans chaque ville. . . . . Après sa mort, ses livres et autres choses précieuses

[1] On lit dans le texte ד׳ אלפים ת׳ת׳כ׳ד, ou 4824; mais ici la faute est évidente, car dans l'année 4824, le 9 tébeth ne tomba pas sur un samedi, mais sur un mardi. Il faut donc substituer un ז au ד, et lire 4827, comme le porte en effet le *Yesôd 'Olâm* (liv. IV, ch. 18). Cette dernière date est aussi confirmée par Ibn-Khaldoun, selon lequel cette catastrophe des juifs de Grenade arriva dans l'année 459 de l'hégire, qui commença le 22 novembre 1066. Nous donnerons plus loin le passage d'Ibn-Khaldoun.

furent dispersés et se répandirent partout; et les élèves qu'il avait formés devinrent les rabbins d'Espagne et les guides du siècle ».

C'était une chose extraordinaire, inouïe, de voir un juif arriver à la dignité de vézir et intervenir directement dans les affaires de l'État [1]; et, si la fortune de Samuel et de son fils doit nous donner une haute idée de leur capacité, en faveur de laquelle 'Habous et Bâdîs surent braver les préjugés et le fanatisme de leurs contemporains, on comprendra que les musulmans ne purent voir avec indifférence le pouvoir exercé par un infidèle et l'influence dont les juifs jouissaient alors à la cour de Grenade, et

[1] On a vu çà et là des juifs jouir d'une certaine considération auprès des souverains musulmans et gérer notamment leurs finances; mais c'est peut-être ici le seul exemple d'un juif gouvernant directement et publiquement sous le titre de *vézir* et de *câtib*. Quelques écrivains ont cru, par erreur, pouvoir décorer 'Hasdaï ben-Isaac du titre de *ministre* ou de *vézir* du roi 'Abd-al-Ra'hmân III. (Voy. Carmoly, *Itinér. de la Terre Sainte*, p. 5, et *Hist. des médecins juifs*, p. 30; Rapoport, dans le *Kalender und Jahrbuch für Israeliten* (publié à Vienne par Busch), ann. 5605 (1845), p. 261.) Mais il n'est question nulle part de 'Hasdaï chez les historiens arabes; Ibn-Abi-Océibia est le seul qui le mentionne comme médecin. M. Rapoport n'a pas hésité, dans ses combinaisons chronologiques, à se servir d'un passage de Conde (2e partie, à la fin du chap. 81) où il est question d'un vézir nommé 'Isa ben-Is'hâk, et à prendre tout simplement *'Isa* pour *'Hasdaï;* mais c'est là une supposition toute gratuite. Je crois du reste que dans le document dont s'est servi Conde il y avait une faute, et qu'au lieu de *'Isa* (عيسى), il faut lire *Ya'hya* (يحيى); il est ici question, sans doute, du savant médecin Ya'hya ben-Is'hak, dont parle Ibn-Abi-Océibi'a, et qui, d'origine chrétienne, embrassa l'islamisme, et fut nommé vézir dans les premières années du règne de 'Abd-al-Ra'hmân III. (Voy. l'*Al-Makkari* de M. de Gayangos, t. I, pages 187 et 464.)

qui, à ce qu'il paraît, servait même quelquefois de prétexte à d'autres princes musulmans d'Espagne, ennemis de Bâdîs, pour présenter celui-ci comme un homme impie, indigne de régner sur les vrais croyants. La sagesse et la modération du pieux et modeste Samuel commandaient le respect, et lui servaient d'égide contre les trames de la jalousie [1]; peut-être même Samuel n'avait-il pas pris positivement le titre de *vézir*. Mais l'orgueil de son fils

[1] Dans un endroit du Traité de rhétorique et de poétique de Moïse ben-Ezra (fol. 67 du man. d'Oxford), il est fait allusion à une trame ourdie contre Samuel ha-Naghîd par deux grands personnages nommés, l'un Ibn-'Abbâs, l'autre, Ibn-Abi-Mousa. En parlant des songes qui quelquefois pronostiquent l'avenir, Moïse ben-Ezra rapporte le fait suivant :

وال-نديد المذكور رأى بعد قتل ابن عباس الوزير مناصبه
ومطالبه انه انشد ابياتًا تدلّ على هلاك ابن ابى موسى الوزير
صاحبه فى المطالبة له والحيلة عليه والابيات

כֹּבֶד אֲבַד בְּנוֹ עֹבְאֵס וְרֵעָיו וּמוֹדָעָיו לְאֵל הַלֵּל וְקֹדֶשׁ
וְהָרוֹזֵן אֲשֶׁר הָיָה בְסוֹדוֹ יְחֻבַּט חִישׁ כְּמוֹ קָצַח וְיוּדַשׁ
וְאַיֵּה כָּל־תְּלוּנוֹתָם וְרִשְׁעָם וְשִׁלְטָנָם יְהִי שֵׁם אֵל מְקֻדָּשׁ

Et le naghîd dont il a été parlé (R. Samuel), après que le vézir Ibn-'Abbâs, son agresseur et son accusateur eut été mis à mort, rêva qu'il faisait des vers qui pronostiquaient la perte du vézir Ibn-Abi-Mousa, complice d'Ibn-'Abbâs dans l'accusation dont le naghîd avait été l'objet, et dans les machinations employées contre lui. Voici les vers en question :

Déjà le fils de 'Abbâs a péri, ainsi que ses amis et ses affidés; à Dieu louange et sanctification!

Et le prince qui était dans son complot sera promptement abattu et broyé comme la nielle.

Que sont devenus tous leurs murmures, leur méchanceté et leur despotisme? — Que le nom de Dieu soit sanctifié!

Joseph, arrivé au faîte du pouvoir, finit par faire éclater l'orage longtemps contenu, et par amener une terrible catastrophe. Nous avons déjà dit que les historiens arabes nous fournissent très-peu de détails sur l'histoire de Grenade au XIe siècle; mais les fragments qu'on va lire, et qui généralement se rapportent à l'époque de la puissance de Joseph, suffiront pour justifier les observations que nous venons de faire.

Dans un poëme adressé par Abou-Becr ibn-'Ammâr à Al-Mo'tadhid ibn-'Abbâd, roi de Séville, à l'occasion d'une victoire remportée par celui-ci, près de Carmona, sur Bâdîs, roi de Grenade [1], nous trouvons les vers suivants :

فيا حُسْنَ ذاك السيفِ فى راحةِ الهُدَى
ويا بَرْدَ تلك النارِ فى كَبِدِ المجْدِ
لك الله ان كانت عُداتك بَعْضَها

[1] Ce poëme est rapporté par Al-Fat'h ibn-Khâkân, dans son *Kalâïd al-Ikyân*, à l'article que cet auteur a consacré au vézir et poëte Ibn-'Ammâr. Al-Mo'tadhid ayant attaqué Ibn-'Abd-Allah (Al-Birzali), prince de Carmona, celui-ci appela à son secours le roi Bâdîs, dont l'armée fut battue par celle du roi de Séville. Il ne faut pas confondre ce combat, dont l'époque ne nous est pas exactement connue, avec un autre dont parle Al-Makkari (trad. de M. de Gayangos, t. II, p. 249), et qui eut lieu, dans des circonstances analogues, entre Bâdîs et le kâdhi Abou'l-Kasem ibn-'Abbâd, père d'Al-Mo'tadhid. Dans ce dernier combat, qui date des premières années du règne de Bâdîs, celui-ci remporta la victoire, et le kâdhi Ibn-'Abbâd y perdit son fils Isma'îl. Comparez avec le passage d'Al-Makkari, l'Histoire des Almohades, par 'Abd-al-Wâ'hid, publiée par M. Dozy, p. 65.

لبعض فكِلْ منهم جميعا الى فَرْدِ
يهودًا وكانت بربرًا فانْتَضِ الظبا
وأنبئْهُم منها بألْسُنَةٍ لُدِّ

Qu'elle est belle, cette épée, dans la main de la religion! qu'il est rafraîchissant, ce feu, dans le cœur de la gloire!

Dieu est avec toi, si tes ennemis s'allient les uns avec les autres; ainsi abandonne-les tous ensemble à celui qui est unique,

Juifs, ainsi que Berbers. — Tire donc le glaive et parle leur avec ses langues aiguisées.

Il y a ici évidemment une allusion à l'ascendant qu'avaient pris les juifs dans le royaume de Grenade et à leur intervention dans les affaires publiques. Mais nous trouvons une sortie plus directe et plus violente contre le vézir juif et contre Bâdîs lui-même, dans le long article qu'Ibn-Khâkân, dans son *Kalâïd al-'Ikyân*, a consacré à Al-Mo'tamid ibn-'Abbâd, fils d'Al-Mo'tadhid. Au sujet d'une expédition dirigée par ce dernier contre Malaga, qui alors était au pouvoir de Bâdîs, Ibn-Khâkân présente celui-ci comme un impie qui foulait aux pieds tous les principes de religion et de morale, mais qui cependant savait conserver sa puissance et protéger son territoire, jusqu'au moment où, se livrant tout entier aux plaisirs, il confia toutes ses affaires à son vézir juif. L'article sur Al-Mo'tamid ayant été publié en entier par le savant M. Dozy[1], nous nous

[1] Voyez *Historia Abbadidarum, auctore R. P. A. Dozy, volumen*

dispensons de reproduire ici toute la tirade contre Bâdîs, et nous nous bornons à citer le passage qui nous intéresse ici particulièrement, et où il est fait allusion évidemment à Joseph ha-Naghîd (car Samuel était déjà mort à cette époque) :

وما زال مُتَّقِدًا فى مناحيه ، مُنْتَقِدًا لنواحيه ، لا يُرام بَرْيثٍ ولا عَجَل ، ولا يَبِيتُ له جار على وجل ، الى ان وكل امره الى احد اليهود واستكفاه ، وجرى فى ميدان الاهمال حتى استوفاه ، وامره أَضْيَعُ من مصباح الصباح ، وَهَمُّه فى غبوق واصطباح ، وبلاده مراد للفاتك ، وستره فى يد الهاتك ،

Cependant il (Bâdîs) ne cessait d'aller avec ardeur à ses fins[1] et de veiller sur ses contrées, sans qu'on pût lui reprocher ni lenteur, ni précipitation, et sans qu'aucun de ses protégés eût un sujet de crainte[2], jusqu'au moment où il confia ses affaires à quelque juif qu'il croyait y suffire, et se lança dans l'hippodrome de la négligence, de manière à le parcourir tout entier. Alors ses affaires étaient perdues plus que la lampe au matin[3], et il ne se préoccupait plus que de

prius, Leyde, 1846, in-4°, p. 37 et suiv. Le passage qui nous intéresse ici particulièrement se trouve à la page 51, et la traduction latine aux pages 119 et 120.

[1] M. Dozy traduit, conformément à l'opinion de M. Weijers : *Non autem desierat ardere* (*alacritate*) *in locis a se habitatis* (voyez p. 120 et la note 263). J'ai suivi la glose du manuscrit n° 734 de la Bibliothèque nationale (fol. 13 v.), où le mot مناحى est expliqué par مقاصد.

[2] C'est-à-dire : Il veillait avec soin sur tous ceux qui étaient confiés à sa protection. (Voyez *Hist. Abbadidarum*, p. 325, note 4.)

[3] M. Dozy traduit : *Tunc perditum est ejus imperium propter pocu-*

la boisson du soir et de celle du matin. Son pays était un objet de convoitise pour tout audacieux, et son voile était entre les mains de quiconque voulait le déchirer [1].

Selon Ibn-Khâkân, ce fut cet état de choses qui motiva la nouvelle expédition dirigée contre Bâdîs par Al-Mo'tadhid, qui confia le commandement à son fils Al-Mo'tamid. Le roi de Séville crut le moment favorable pour s'emparer des États de Bâdîs, sous prétexte qu'ils étaient livrés à la domination des infidèles; mais Bâdîs fut sur ses gardes, et l'expédition échoua.

S'il faut en croire Ibn-Khaldoun, le massacre des juifs de Grenade fut amené par l'audace du vézir Ibn-Naghdila, qui alla jusqu'à se révolter, nous ne savons dans quel but, contre le roi Bâdîs. C'est même là le seul fait important qu'Ibn-Khaldoun sait rapporter du règne de Bâdîs; après avoir parlé de la mort de 'Habous, il continue en ces termes [2] :

lum majus matutinum. Quel que soit mon respect pour l'autorité d'un savant qui montre partout la plus profonde connaissance de la langue arabe, je ne puis ici adopter sa traduction. Il me paraît évident qu'au lieu de أُضِيعَ, comme a lu M. Dozy, il faut prononcer أَضْيَعُ ; le sens est que son royaume alors valait moins que ne vaut la lampe de nuit lorsque le jour est arrivé. C'est ici une locution proverbiale analogue à cette autre : أَضْيَعُ مِن سِراجٍ فى شمس *magis periens (inutilis) quam lucerna in sole.* (Voy. Freytag, *Prov. arab.* t. III, p. 294.)

[1] C'est-à-dire chacun pouvait facilement l'attaquer et le déshonorer.

[2] Voyez le supplément arabe de la Biblioth. nat. n° 742, 4°, t. IV, fol. 73 v.

وولى ابنه باديس وكانت بينه وبين ذى النون وابن عباد
حروب واستولى على سلطانه كاتبُه وكاتب ابيه اسمعيل ابن
نَغْدِلة الذمى ثم نكبه وقتله سنة تسع وخمسين وقتل
معه خلقًا من اليهود وتوفى سنة سبع وستين

Et (après lui) régna son fils Bâdîs, qui eut des guerres avec Dzou'l-Noun (roi de Tolède) et Ibn-'Abbâd (roi de Séville). Et Isma'îl ibn-Naghdila, le *dzimmi* [1], qui était son secrétaire, et qui avait été aussi celui de son père [2], se révolta contre son souverain. Celui-ci le châtia et le fit mettre à mort, l'an 59 (du ve siècle), et fit tuer avec lui une multitude de juifs. Il mourut l'an 67.

Il y a certainement exagération dans ce que dit Ibn-Khaldoun, qui paraît insinuer que Joseph ha-Naghîd (car c'est lui qui est désigné ici par le nom d'*Isma'îl*) avait essayé de renverser le trône de Bâdîs. Il résulte d'un document ancien, qui nous a été conservé par Al-Makkari, que la principale cause de la catastrophe des juifs fut la jalousie des chefs berbers excitée par l'ascendant qu'avaient pris les juifs dans le gouvernement de Grenade et alimentée par les fanatiques exhortations d'un poëte musulman, qui enveloppait dans le même anathème le roi

[1] *Isma'îl* était sans doute le nom que Joseph portait parmi les musulmans; quant au mot *dzimmi*, on sait qu'il désigne les juifs et les chrétiens vivant sous la protection (ذِمّة) d'un gouvernement musulman.

[2] Ibn-Khaldoun confond ici Samuel ibn-Naghdila et son fils Joseph en une seule personne; car Joseph n'avait pas été secrétaire de 'Habous.

Bâdîs et les puissants juifs, ce qui prouve que l'assertion d'Ibn-Khaldoun n'a aucun fondement. Voici le passage d'Al-Makkari[1] :

ولما استوزر باديس صاحب غرناطة اليهودى الشهير بابن نغدلة (2) واعضل دواه المسلمين قال زاهد البيرة وغرناطة ابو اسحق الالبيرى قصيدته النونيّة المشهورة التى منها فى اغراء صنهاجة باليهود

الا قل لصنهاجة اجمعين
بدور الزمان وأُسْد العرين
مقالة ذى مقة مشفق
صحيح النصيحة دنيا ودين
لقد زلّ سيّدكم زلةً
اقرّ بها أعْيُن الشامتين
تخيّر كاتبه كافرا
ولو شاء كان من المومنين
فغرّ اليهودية وانتموا
وسادوا وتاهوا على المسلمين

[1] Ce passage est tiré du VIIe livre de l'ouvrage d'Al-Makkari, que M. de Gayangos a presque entièrement supprimé dans sa traduction. (Voyez Manuscrit arabe de la Biblioth. nat. ancien fonds, n° 705, fol. 205 v.)

[2] Notre texte porte نفولة, ce qui est évidemment une faute de copiste, pour نغدلة.

وهي قصيدة طويلة فثارت اذ ذاك صنهاجة على اليهـــود
وقتلوا منهم مقتلة عظيمة وفيهم الوزير المذكور وعادة
اهل الاندلس ان الوزير هو الكاتب فاراح الله البـــلاد
والعباد ببركة هذا الشيخ الذى نور الحق على كلامه بادٍ

Et lorsque Bâdîs, souverain de Grenade, eut pris pour vézir le juif connu sous le nom d'Ibn-Naghdila, et que sa maladie (c'est-à-dire sa qualité d'infidèle) pesait aux musulmans, Abou-Ishâk al-Elbiri[1], poëte religieux d'Elvira et de Grenade, prononça sa célèbre *kacîda* rimée en *noun*, où il dit, entre autres, pour exciter les Cinhadjites[2] contre les juifs :

« Allons[3]! dis à tous les Cinhadjites, les pleines lunes du temps et les lions de la tanière,

« Le discours d'un homme plein d'amour et compatissant, et qui donne un avertissement sincère pour les affaires temporelles et pour la religion.

« Votre maître a commis une faute, par laquelle il a donné la joie aux blasphémateurs.

[1] Abou-Is'hâk Ibrahîm ben-Mas'oud al-Elbiri est cité par Al-Makkari comme un des poëtes célèbres de ces temps; notre auteur donne plusieurs autres extraits de ses poésies, *ibid.* fol. 159 r. 204 v. et 210 v.

[2] *Cinhâdja* est le nom d'une des principales tribus des Berbers. (Voyez Hartmann, *Edrisii Africa*, p. 128, note *h.*) Selon Ibn-Khallikân, à l'article *Bâdîs* (Abou-Monâdi), la première voyelle du nom de صنهاجة est un *dhamma* ou un *kesra* (والصنهاجى بضم الصاد المهملة وكسرها); par conséquent, il faut prononcer *Çonhâdja* ou *Cinhâdja*. Les Berbers, qui dominaient alors à Grenade, étaient issus de cette tribu.

[3] Sur le sens de ألا, comme *particule excitative*, voyez Zamakhschari, dans l'Anthologie grammaticale de M. de Sacy, p. 258.

« Il a choisi pour secrétaire un infidèle; et s'il avait voulu, il en aurait eu un d'entre les vrais croyants.

« Il a nourri dans les juifs de folles espérances, et ils ont grandi, sont devenus les maîtres, et se sont élevés orgueilleusement sur les musulmans. »

C'est une longue *kacîda;* les Cinhadjites se soulevèrent alors contre les juifs et en firent un grand carnage, et au nombre (des victimes) était ledit vézir. C'est l'usage chez les gens d'Espagne que le vézir est en même temps le *câtib* (secrétaire). Dieu donc rendit le repos aux pays et à ses serviteurs, par la bénédiction de ce schéikh, sur la parole duquel se manifeste la lumière de la vérité.

S'il est vrai que la fortune de Joseph et son ambition excitèrent la jalousie et le fanatisme des musulmans, sa grande générosité ne manqua pas de trouver parmi ceux-ci maint admirateur sincère. Nous trouvons dans un autre endroit de l'ouvrage d'Al-Makkari une notice sur un poëte qui fit l'éloge de Joseph de son vivant et qui le pleura après sa mort. Al-Makkari, après avoir parlé d'un poëte du VIe siècle de l'hégire, nommé Mohammed ibn-al-Farrâ, et de son grand-père, mentionne, à cette occasion, un autre poëte du même nom, dont il parle en ces termes [1] :

واما ابن الفرا الاخفش بن ميمون الذى ذكره الحجارى فى
المسهب فليس هو من هؤلآء بل هو من حصن الغيداق
من اعمال قلعة بنى سعيد وتأدّب فى قرطبة ثم عاد الى

[1] Ce passage est tiré, comme le précédent, du VIIe livre d'Al-Makkari. (Voy. Manuscr. arab. de la Bibliothèque nationale, n° 705, fol. 89 r.)

حضرة غرناطة واعتكف بها على مدح وزيرها اليهودى وهو القائل

صافِحْ محيّاه تلقَ النجح والامل
وانظرْ بناديه حسن الشمس فى الحمل
ما ان يلاقى خليل فيه من خلل
وكلما حال صرف الدهر لم يَحُلِ

. . . . . .

ولما وفد على المرية فمدح رفيع الدولة بن المعتصم بن صمادح بشعر فقال له بعض من اراد ضرّه يا سيدى لا تقرب هذا اللعين فانه قال فى اليهودى

ولكنّ عندى للوفاء شريعة
تركت بها الاسلام يبكى على الكفر

فقال رفيع الدولة هذا والله هو الحرّ الذى ينبغى ان يصطنع فلولا دفاؤه ما بكى كافرًا بعد موته وقد وجدنا فى اصحابنا من لا يرعى مسلما فى حياته

Quant à Ibn-al-Farrâ al-Akhfasch ben-Maïmoun, qu'Al-'Hidjâri a mentionné dans le *Moshab*[1], il n'est pas (de la famille) de ceux-là; mais il était de 'Hiçn-al-Fîdâk, des dépendances de Kal'at-Beni-Sa'îd[2]. Après avoir étudié les lettres

[1] Sur Al-'Hidjâri (Abou-Mo'hammed 'Abd-Allah ibn-Ibrahîm) et sur son ouvrage intitulé : كتاب المسهب فى فضايل اهل المغرب, voy. M. de Gayangos, *Al-Makkari*, t. I, p. 319, note 30.

[2] C'était une forteresse dans la province de Grenade. (Voy. *ibid.* t. II, p. 27.)

à Cordoue, il revint à la cour de Grenade, et s'y appliqua à chanter les louanges du vézir juif; c'est lui qui a dit :

« Salue son visage, et tu trouveras le bonheur et l'espérance, et contemple dans son salon la beauté du soleil dans le (signe du) Bélier.

« Jamais un ami n'a trouvé en lui un défaut; et, quand la variable fortune changeait, lui, il ne changeait pas. »

. . . . . .

Et lorsque, arrivé à Almeria, il y fit un poëme à l'éloge de Rafi'-al-Daula, fils d'Al-Mo'tacim ben-Çomadi'h, quelqu'un, qui voulait lui faire du tort, dit (au prince) : mon seigneur, ne laisse pas approcher ce maudit, car il a dit, en parlant du juif :

« Mais pour moi la fidélité est une religion, en vertu de laquelle j'ai cru permis au musulman de pleurer le mécréant. »

Mais Rafi'-al-Daula répondit : C'est là, par Dieu, l'homme noble à qui il faut faire du bien. S'il n'avait pas de la chaleur, il n'aurait pas pleuré un infidèle après sa mort; car nous en avons trouvé parmi les nôtres qui ne faisaient pas attention à un musulman, même pendant sa vie.

Après ces citations, qui confirment et complètent le récit d'Abraham ben-David, nous quittons le vézir et nous revenons à Samuel ha-Naghîd, l'homme de lettres et le grammairien. Ses ouvrages sont presque tous perdus, et il n'est connu parmi nous que par son Introduction au Talmud (מבוא התלמוד), dont une portion a été imprimée [1]. Ibn-Ezra, au commencement de son *Yesôd Morâ*, lui attribue *vingt-deux* ouvrages relatifs à la grammaire hébraïque; le plus développé et le plus remarquable était

[1] On la trouve dans plusieurs éditions du Talmud, et à la suite de la *Clavis Talmudica*, publiée par l'Empereur. Leyde, 1634, in-4°, p. 222 et suiv.

celui qu'Ibn-Ezra appelle ספר העשר, *Livre de richesse*, et qu'il met au-dessus de tous les autres ouvrages de grammaire, y compris ceux d'Ibn-Djanâ'h [1]. Samuel jouissait d'une grande célébrité comme poëte; mais Iehouda al-'Harizi dit que ses poésies étaient, pour la plupart, profondes et difficiles, et avaient besoin de commentaires [2].

Moïse ben-Ezra, qui fait un éloge pompeux du talent poétique de Samuel ha-Naghîd, fait ressortir surtout trois de ses ouvrages de poésie, intitulés בן תהלים *Fils des Psaumes*, בן משלי *Fils des Proverbes*, et בן קהלת *Fils de l'Ecclésiaste*, et qui étaient des imitations des trois livres bibliques dont ils portaient le nom. Après avoir vanté le talent original de Samuel, son génie inventif, la justesse de ses expressions, l'énergie de son éloquence, l'élégance de son style, il ajoute : « Ce qui en est la preuve, ce sont ses ouvrages poétiques *Ben-Tehillîm*, *Ben-Mischlé* et *Ben-Kohéleth*. Ce dernier est le plus sublime, le plus éloquent, et celui qui renferme le plus d'avertissements; car c'est un des écrits qu'il composa après avoir atteint l'âge mûr, et la vue, a-t-on dit, se sert de témoin à elle-même [3]. Le *Ben-Tehillîm* ne ren-

[1] Voyez l'introduction du livre *Môznaïm*; l'ouvrage de Samuel était intitulé en arabe كتاب الاستغناء.

[2] Voyez *Sépher Ta'hkemoni*, IIIe séance, édition d'Amsterdam, fol. 7 v.

[3] Proverbe qui signifie : « La meilleure instruction est celle qu'on puise dans sa propre expérience ». On dit dans le même sens: ليس الخبر كالعيان, ou bien encore: ليس الوهم كالفهم ولا الخبر كالنظر.

ferme que des invocations et des prières modulées qu'il a composées d'après le rhythme de la prosodie; c'est un genre dont personne ne s'est occupé ni avant ni après lui. Dans tous ces ouvrages, il s'est donné beaucoup de peine et a fait de très-grands efforts; car il y a employé une foule de proverbes des Arabes et des étrangers, de sentences des philosophes, de fleurs de l'ancienne génération et d'expressions rares de nos poëtes sacrés, et cela dans le langage le plus éloquent et avec la plus grande évidence de conviction [1] ». Il parle ensuite des discours et des lettres de Samuel, dont l'Orient et l'Occident étaient remplis, et qu'il avait adressés aux hommes les plus distingués d'Irâk, de Syrie, d'Égypte, d'Afrikiyya, du Maghreb et d'Espagne. « De son temps, dit-il en terminant, le règne de la science s'éleva après avoir été humble, et les étoiles des connaissances brillèrent après s'être obscurcies; Dieu lui ayant donné une grande âme, qui touchait aux

[1] يشهد له بذلك تواليفه الشعرية ابن تلم وابن משלי وابن קהלת وهو اجلّها وافصحها واكثرها تحذيرًا فانه مما الّف بعد الاكتهال وقد قيل العيان شاهد لنفسه وما ضمّن بن تهلم الا الادعية والصلوات الملحّنة وزنها بميزان العروض وهى طريقة لم يشتغل بها سواه قبله ولا بعده وتكلّف فى ذلك كلّه عظيمًا وتعاطى جسيمًا لانه جاول جمهورًا من امثال العرب والعجم وحكم الفلاسفة وازهار الامة الفانية ونوادر اوليائنا بافصح لفظ واوضح مقطع

Ms. de la Bibl. Bodl. cod. Huntingt. n° 599, fol. 32 v.

sphères et frappait le ciel, pour qu'il aimât la science et ceux qui la cultivent, et qu'il glorifiât la religion et ceux qui la soutiennent[1] ».

De toutes ses œuvres poétiques, il ne reste que des extraits du *Ben-Mischlé*, qui se trouvent dans la collection de de Rossi[2].

Après cette digression sur Samuel ha-Naghîd et son fils, qui trouvera grâce auprès du lecteur, en faveur de quelques faits nouveaux que nous avons eu l'occasion d'y faire connaître, nous revenons à la Grammaire d'Ibn-Djanâ'h. Cet ouvrage commence par la longue introduction qu'on va lire ci-après, et est divisé en quarante-six chapitres plus ou moins développés, selon l'importance du sujet. Nous allons brièvement en indiquer le contenu[3] :

[1] وفى ايامه سمت دولة العلم بعد خمولها واشرقت كواكب المعارف اثر افولها بما كان اتاه الله من الهمّة التى ناطحت الافلاك وزاحمت السماك فى حب العلم واهاليه وتعزيز الدين وحامليه

[2] Voy. *Mss. Codices hebr.* n° 129. Il en a été donné quelques fragments par M. Luzzatto, dans le journal que M. Creizenach et Jost ont publié pendant quelque temps à Francfort, sous le titre de צִיּוּן, ann. 5601 (1841), mois d'iyyar, p. 131 et suiv. et par M. Dukes, dans son Anthologie rabbinique (*Rabbinische Blumenlese*), p. 55 et suiv.

[3] La table des chapitres donnée par M. Ewald (*Beitræge*, I, p. 144-146) n'est ni complète ni entièrement exacte. M. Ewald ne compte que quarante-trois chapitres, dont il s'est borné à traduire les inscriptions, mais sans y avoir toujours mis l'exactitude et la précision désirables. Je n'ai pas eu le temps, pendant mon séjour à Oxford, d'examiner le *Kitâb al-luma'* tout entier, et je me suis borné à en

I. Des éléments ou des parties du discours, qui, dans la langue hébraïque, comme dans toutes les autres langues, sont au nombre de trois, savoir : le nom, le verbe et les particules. L'auteur expose la nature et la nécessité de ces trois parties. En parlant du verbe, il touche la question des temps, qui sont au nombre de deux, le prétérit et le futur. Le prétérit doit précéder le futur; car ce qui est passé *est* positivement et nécessairement, tandis que ce qui n'est pas encore est dans la catégorie du possible, et le nécessaire précède le possible, comme le dit Aristote. Cependant, dit-il, les grammairiens arabes mettent le futur avant le prétérit, parce que l'action est d'abord *devant se faire*, et après, elle est *faite*. La proposition, composée des parties du discours, ou est un simple *énoncé* (إخبار, הגדה), ou ne l'est pas. La proposition non énonciative est de six es-

copier l'introduction et à consulter çà et là quelques passages qui m'intéressaient particulièrement. Mais la version hébraïque de R. Iehouda ibn-Tibbon, qui se trouve dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale (ancien fonds hébr. n°s 473 et 490) et dont je me sers pour indiquer le contenu des chapitres, en compte quarante-six, et je ne doute pas qu'elle ne soit entièrement conforme à l'original. Les chapitres n'étant pas comptés dans le manuscrit arabe d'Oxford, mais indiqués seulement par le mot באב (باب), il y en a trois qui ont échappé à l'attention de M. Ewald ; ce sont les chapitres XV, XVI et XVIII. Les chapitres XIX et XX ont été confondus par M. Ewald en un seul (ch. 16) ; en revanche nous ne trouvons pas, dans la version hébraïque, après le ch. XXVII (Ew. 23), le ch. 24 de M. Ewald : *Was in der Schrift überflüssig sey, und im Laute nicht gehört werde* (De ce qui est superflu dans l'écriture et n'est pas entendu dans la prononciation); il y a probablement ici quelque malentendu.

pèces : interrogation, interpellation, désir, demande, ordre, défense. Il y a des grammairiens qui en ont compté jusqu'à dix espèces, d'autres en ont réduit le nombre à moins de six; mais l'auteur trouve sa division plus rationnelle.

II. De la division des lettres hébraïques en cinq classes, selon les organes de la prononciation, avec quelques observations sur les lettres molles יהוא et sur les lettres בגד כפת. Dans ce chapitre, l'auteur mentionne le livre que Saadia, dans son commentaire sur le *Sépher Yecira*, dit avoir composé sur les lettres gutturales אהחע; et au sujet des particularités du *resch*, selon la prononciation des juifs de Tibériade, il cite le كتاب المصوّتات (Livre des sons), dont l'auteur est inconnu, et qui, dans un autre endroit (ch. XIX), est attribué aux *Sopherîm* (scribes).

III. De la composition des lettres, pour former des mots. Chaque mot a au moins deux lettres; les mots les plus longs qu'on puisse former en hébreu (avec les affixes) sont de dix lettres, et avec le *wâw* copulatif on arrive à onze, comme par exemple וְכִתוּעֲבוֹתֵיהֶן, וְכַעֲלִילוֹתֵיכֶם. On peut même arriver à douze, en disant וכתועבותיהנה.

IV. Du minimum et du maximum des lettres dans les formes *primitives* des noms, des verbes et des particules. Les noms ont deux lettres au moins, comme יַד, עִי, שֵׁם, etc., et cinq lettres au plus, comme צַפְרְדֵּעַ, שַׁעֲטְנֵז (sans parler des noms composés, comme קִיקָלוֹן); il n'y a que les noms affixes

(pronoms) qui aient une seule lettre, comme ־ו, ־י, ־ה, etc. Les verbes ont trois et quelquefois quatre lettres. Les particules préfixes ont une seule lettre, et les particules séparées ont deux lettres, comme אֶל, עַל, ou trois au plus, comme יַעַן; car dans בְּיַעַן, לְמַעַן, בִּגְלַל, etc. la première lettre est préfixe, et ce sont des particules composées. בלעדי et מדוע sont également des mots composés.

V. Des lettres radicales et des lettres ajoutées, ou énumération des lettres qui ne peuvent être que radicales, et de celles qui peuvent être ajoutées à la racine, et qu'on appelle aussi *serviles*.

VI. Exposé de la plupart des significations des lettres ajoutées ou serviles. L'auteur en a formé les trois mots שלומי אך תבנה, et il les explique dans l'ordre qu'elles suivent dans ces mots, en commençant par le ש et en finissant par le ה. Ce chapitre est l'un des plus développés et des plus instructifs de tout l'ouvrage, et on y rencontre une foule de détails curieux. Aucun des grammairiens plus récents n'a traité ce sujet d'une manière aussi complète, si ce n'est, peut-être, Profiat Douran dans son *Ma'asé Éphod*. Le premier chapitre de la grammaire de Parchon est un extrait fort imparfait de ce chapitre d'Ibn-Djanâ'h. Il me semble même que les observations d'Ibn-Djanâ'h sur les lettres serviles, à l'exception de quelques conjectures hasardées, sont encore ce qu'on a écrit de mieux sur cette matière, et que notre auteur, sous ce rapport, n'a été sur-

passé ni même atteint par aucun des modernes. On y trouve beaucoup d'explications qui, dans les temps modernes, ont été produites comme des nouveautés [1].

[1] L'espace me manque ici pour citer des exemples; je me bornerai à un seul, auquel je rattacherai quelques observations. Parmi les modernes, Vater (*Hebr. Sprachlehre*, p. 312) a été le premier à reconnaître la terminaison adverbiale ־ָם dans des mots comme חִנָּם, יוֹמָם, etc. (Voy. Gesenius, *Lehrgebäude der hebr. Spr.*, p. 624.) Ibn-Djanâ'h parle déjà de cette terminaison, qu'il appelle le *mîm circonstanciel* (ميم الحال); il observe avec beaucoup de justesse que dans le passage שבי דוֹמָם «reste assise en silence» (*Isaïe*, XLVII, 5), le mot דוֹמָם est un adverbe venant de דום, et ayant la terminaison adverbiale ־ָם, tandis que dans טוב ויחיל ודומם (*Lament.* III, 26), le mot דוֹמֵם est un adjectif de la forme פּוֹעֵל, et venant de la racine דמם. Ibn-Djanâ'h n'avait qu'un pas de plus à faire pour arriver à ce que je crois être la véritable explication du ميم الحال, ou de la terminaison adverbiale ־ָם; je ne doute pas que ce ne soit là un reste de la déclinaison qui avait existé autrefois dans l'hébreu, ou bien dans la langue primitive d'ou dérivaient à la fois l'hébreu et l'arabe. L'accusatif ־ָם, en arabe ـًا, s'est conservé comme forme adverbiale, de même que dans l'arabe vulgaire; car, en général, l'hébreu a beaucoup plus de rapports avec l'arabe vulgaire qu'avec l'arabe littéral, comme j'aurai peut-être l'occasion de le montrer ailleurs, et il en résulte que ce que nous appelons l'arabe vulgaire est également un dialecte fort ancien. Nous trouvons souvent dans les terminaisons grammaticales de l'hébreu un ם, là où l'arabe présente un ن, par exemple au duel ־ַיִם et ـَيْن, et au pluriel ־ִים et ـِين; de même l'articulation nasale de la déclinaison qui en arabe est représentée par *n*, l'était en hébreu par *m*, et ce que dans la grammaire arabe on est convenu d'appeler la *nunnation* (تنوين), on pourrait l'appeler, dans la grammaire hébraïque, la *mimation*. Seulement, comme en hébreu on écrit toujours selon la prononciation, on a écrit le ם, tandis qu'en arabe le ن était sous-entendu,

VII. De la permutation, ou du remplacement des lettres les unes par les autres, qui a lieu no-

et plus tard les grammairiens l'indiquaient en redoublant le signe de la voyelle (ـَ, ـُ, ـِ). Ainsi יוֹמָם est absolument la même forme que يوماً ; et ce même accusatif adverbial se trouve dans חִנָּם «gratuitement» (de חֵן), רֵיקָם «vide,» אֲמָנָם «en vérité» (de אֱמֶת). Peut-être même trouve-t-on quelquefois cette forme pour le véritable accusatif, régime du verbe; du moins il existe, dans les livres poétiques de la Bible, certains passages difficiles qui deviendraient plus clairs si on admettait cette forme de l'accusatif. Ainsi par exemple, dans le Ps. LXV (v. 10), les mots תָּכִין דְּגָנָם doivent peut-être se traduire : « Tu prépares du blé, » דְּגָנָם étant l'accusatif de דָּגָן ; car il n'y a dans tout le verset aucun pluriel auquel puisse se rapporter la terminaison ־ָם considérée comme pronom suffixe. Il en est peut-être de même dans יוֹמָם חִתְּמוּ לְמוֹ (*Job*, XXIV, 16), où יוֹמָם considéré comme adverbe, ou traduit par « leur jour, » n'offre pas un sens bien satisfaisant ; il faut peut-être traduire : « Ils s'obstruent le jour, » en prenant יוֹמָם pour un véritable accusatif. Nous pourrions citer d'autres exemples de cette nature. Quoi qu'il en soit, il me paraît certain que la terminaison ־ָה, qu'on appelle le *hé local*, est la même que la terminaison ־ָם, c'est-à dire un accusatif où la *mimation* a disparu, ce qui arrive notamment dans les noms propres ou dans les substantifs qui ont l'article, comme par exemple בָּבֶלָה « en Babylonie, » הָאֹהֱלָה « en la tente. » Quelquefois nous trouvons la terminaison ־ָה dans des substantifs qui n'ont pas l'article, par exemple הָרָה « vers la montagne » (*Genèse*, XIV, 10), יָמָה וְקֵדְמָה וּצְפֹנָה וּנֶגְבָּה « vers l'occident, l'orient, le nord et le midi » (*ibid.* XXVIII, 14), עַתָּה « maintenant » (de עֵת « temps »), et dans les infinitifs, comme פְּשֹׁטָה וּעֲרֹה וְחַגֹּרָה (*Isaïe*, XXXII, 11), רֹעָה (*ib.*, XXIV, 19); peut-être la *mimation* était elle prononcée dans ce cas, comme la *nunnation* arabe, sans être écrite ; ce qui paraît favoriser cette hypothèse, c'est qu'on trouve אֲמָנָה (*Genèse*, XX, 12) pour אֲמָנָם. On pourrait objecter qu'on trouve aussi la terminaison ־ָה

tamment dans les lettres *molles* (אֵהוּי), dans celles du même organe, dans les liquides (מ et נ) et dans certains cas particuliers.

VIII. De la permutation des voyelles. Ce chapitre a été analysé par M. Ewald [1].

IX. D'une autre espèce de permutation ou de remplacement. Dans ce chapitre, l'auteur traite de l'*apposition*, que les grammairiens arabes appellent également بَدَل ou *permutation*, et c'est uniquement à cause de l'homonymie des termes qu'il a placé ici ce chapitre qui fait partie de la syntaxe. A l'exemple des grammairiens arabes, l'auteur distingue deux espèces d'appositions qu'il appelle بدل الكلّ من الكلّ et بدل البعض من الكلّ [2]. La première est celle où l'*appositif* embrasse en totalité ce qui a été exprimé par le premier nom; par exemple : ולתבנית המרכבה הכרובים זהב (*Chron.* I, XXVIII, 18), où les *chérubins d'or* sont la même chose que *le char*. La deuxième est celle où l'appositif restreint la signification du premier nom, et n'embrasse qu'une partie

dans des mots qui ont un préfixe, comme par exemple לִשְׁאֹלָה (*Ps.* IX, 18), בְּנֶגְבָּה (*Jos.* XV, 21), etc. ce qui paraît exclure l'idée d'accusatif; mais ce sont là des exceptions qui ne prouvent rien contre l'idée que je me suis formée de la signification primitive de la terminaison ־ָה. Je soumets à la méditation des hébraïsants ces observations qui m'ont été suggérées par la terminaison adverbiale ־ָם, sur laquelle les grammairiens les plus renommés n'ont rien dit de bien plausible.

[1] Voyez *Beitræge*, I, p. 146-149.

[2] Voyez la Grammaire arabe de M. Silvestre de Sacy, 2e édit. t. II, p. 528.

de la chose qu'exprime celui-ci; par exemple: את שרי המאות לעזריהו בן ירחם וכו׳ *les chefs de cent, Azariah, fils de Iero'ham, etc.* (*Chron.* II, XXIII, 1.) Il y a encore une autre espèce d'apposition, où un substantif est l'appositif d'un pronom, comme dans ותראהו את הילד *elle le vit, l'enfant* (*Exode*, II, 6), et dans beaucoup d'autres exemples [1].

X. De la plupart des formes des noms, avec ou sans crément, dérivés ou non dérivés. Ici l'auteur donne des règles pour distinguer dans les noms les lettres radicales d'avec les créments, ou les lettres serviles.

XI. Des formes (des noms) désignées au moyen de la racine פעל. Dans ce chapitre, on passe en revue les formes des noms venant de racines trilitères.

XII. Des formes des noms quadrilitères, ou à quatre radicales.

XIII. Des formes des noms à cinq lettres radicales.

XIV. Résumé général des règles de la conjugaison. L'auteur traite d'abord des formes actives: *Kal* (פָּעַל, פָּעֵל, פָּעֹל), *Hiph'îl* (הִפְעִיל), *Po'ël* (פּוֹעֵל), *Pi'ël* (פִּעֵל) et ses variations (פִּעַל, פֵּעֵל, פֵּעַל), de quelques formes rares et des quadrilitères, ensuite des formes passives et du *Hithpa'ël.* Il se contente généralement d'exposer les règles des verbes *sains* ou réguliers; pour les verbes à lettres *molles* ou à

[1] On voit que M. Ewald s'est étrangement mépris en disant que ce chapitre renferme: *noch etwas über den Lautwechsel* (encore quelque chose sur la permutation des sons). *Beiträge*, I, p. 145.

deux lettres pareilles (כפולים), il renvoie aux deux ouvrages de 'Hayyoudj et à ses propres opuscules.

XV. Des irrégularités qui surviennent dans les verbes et les substantifs à lettres gutturales. L'auteur mentionne ici de nouveau l'écrit de Saadia sur les gutturales, qu'il dit n'avoir point vu.

XVI. Du régime des verbes et des infinitifs. Régime direct sans ou avec une préposition (לְ, אֵת); régime indirect, avec préposition.

XVII. Des pronoms, séparés, ou suffixes, ou cachés dans le verbe.

XVIII. Règles du *wâw conjonctif* (واو العطف), soit *copulatif*, soit *conversif;* ponctuation variée de la conjonction וְ.

XIX. De l'*annexion* (اضافة), c'est-à-dire des substantifs à l'*état construit* ou avec des suffixes.

XX. De ce qui est conjoint ou disjoint, et de ce qui (dans ce cas) est variable ou invariable. Ce chapitre traite du changement de voyelle que subissent certains mots lorsqu'ils ont un des grands accents disjonctifs, ce que les grammairiens modernes appellent être *in pausâ*. Ainsi, par exemple, אֶרֶץ, se change en אֶרֶץ, שָׁמְרוּ en שָׁמְרוּ, et ainsi de suite. Il y a des exceptions comme נֶדֶר, תֶּכֶן, etc. que nous ne connaissons que par la tradition, et qui sont indiquées dans la *Masora*.

XXI. De l'adjectif relatif (אֲדוֹמִי, עִבְרִי) et de sa formation. Variation de sa forme selon la terminaison des substantifs dont il dérive (עֻזִּתִי de עֻזָּה,

שִׁילֹנִי de שִׁילֹה); adjectifs formés de noms composés (בֵּית הָאֵלִי de בֵּית אֵל, מְחוֹלָתִי de אָבֵל מְחוֹלָה). A la fin du chapitre, l'auteur fait observer qu'on forme quelquefois de ces adjectifs sans qu'il y ait relation de famille, de pays, ou une autre relation directe, et qu'alors l'adjectif se rattache à quelque circonstance secondaire. Ainsi, par exemple, Iéther, père de 'Amâsâ, par une circonstance que nous ignorons, est appelé ישמעאלי *ismaélite* (*Chron.* I, II, 17), quoiqu'il fût *israélite* (*Samuel*, II, XVII, 25)[1]. A ce sujet, l'auteur cite, sans l'approuver, un poëte moderne qui, pour avoir une rime en חִי, avait dit, en parlant du législateur, מֹשֶׁה הַקָּרְחִי, *Moïse, le kora'hite*, c'est-à-dire *le contemporain de Kora'h*, ce qu'il compare à l'expression arabe فرعون موسى, *le Pharaon de Moïse*.

XXII. De l'*absorption* (ادغام), ou de l'*assimilation* de certaines lettres, notamment du *noun* et de la première de deux lettres pareilles. L'auteur est d'avis que l'absorption doit avoir lieu lors même que l'une des deux lettres se trouve à la fin d'un mot et l'autre au commencement du mot suivant, et qu'on doit prononcer בִּן־נוּן *Binnoun*, וַיִּתֶּן־לִי *Weyittelli*, אֶל־נְמֻלָה *ennemalâ;* j'ai vu, dit-il, un traité attribué à Saadia al-Fayyoumi, où il est dit qu'il y a

[1] Cette observation a été, sans doute, suggérée à l'auteur, par l'usage des Arabes d'accompagner quelquefois les noms propres de plusieurs adjectifs relatifs se rapportant à diverses circonstances. On peut comparer avec cela les noms romains d'*Africanus* et de *Germanicus*.

des Hébreux qui assimilent le *noun* de בן, et qu'il y en a d'autres qui le prononcent. Ce n'est que pour la lecture obligatoire du *schema'* (קריאת שמע) qu'on a prescrit de séparer avec soin les deux lettres pareilles, comme les *lamed* dans בְּכָל־לְבָבְךָ, les *beth* dans עֲשֹׂב בְּשָׂדְךָ, etc. Après avoir donné toutes les règles nécessaires de l'assimilation, l'auteur donne des détails sur le *daghesch euphonique* dans יִקָּחֵת (*Genèse*, XLIX, 10) et dans beaucoup d'autres mots, où le redoublement n'a point pour cause la suppression d'une lettre.

XXIII. De certains mots où la prononciation des deux lettres pareilles a été préférée à l'absorption et à la suppression, comme אֲפַפוּ (*Ps.* XL, 13), לְגוֹז (*Genèse*, XXXI, 19), etc.

XXIV. Du pluriel et du duel; formation régulière et exceptions.

XXV. Des cas où l'on s'est exprimé d'une manière défective [1]. Dans ce chapitre, l'auteur traite deux sujets différents, sur lesquels il entre dans de très-longs détails; il parle d'abord de la suppression de mots entiers ou de l'*ellipse* (sujet qu'aucun des grammairiens modernes n'a traité d'une manière aussi complète), et ensuite de la suppression de certaines lettres dans les mots, comme, par exemple, de l'article הַ après les préfixes, etc. Ici il cite entre

[1] Nous ne nous rendons pas compte de l'erreur de M. Ewald, qui dit que ce chapitre (selon lui le 21e) traite *de l'usage des particules*.

autres le mot אִי (*Job*, XXII, 30), qui, selon lui, a le sens de אִישׁ, le ש étant supprimé. Les Arabes, dit-il, se permettent également des suppressions de ce genre, et il invoque à cet égard l'autorité du grammairien Sibawaih.

XXVI. Des cas où l'on a ajouté (des mots ou des lettres) pour l'énergie, et sans que cela fût nécessaire dans la phrase. Ce chapitre traite de différentes espèces de *pléonasmes*, ainsi que des lettres ou syllabes superflues qu'on trouve dans certains mots; il est également très-développé et riche en observations curieuses.

XXVII. Des mots répétés par nécessité ou quasi-nécessité; c'est-à-dire, où la répétition a un sens particulier, et n'est pas un simple pléonasme, par exemple : יוֹם יוֹם *chaque jour* ou *journellement;* בַּבֹּקֶר בַּבֹּקֶר *chaque matin ;* שָׁנָה שָׁנָה *chaque année,* ou, en ajoutant un ב préfixe, שָׁנָה בְשָׁנָה (*Sam.* I, 1, 7), ce qui, dit l'auteur, ressemble à l'arabe سنة فسنة. Le mot בֵּין, *entre,* doit être régulièrement répété, par exemple : בֵּין הָאוֹר וּבֵין הַחֹשֶׁךְ *entre la lumière et les ténèbres*, בֵּינִי וּבֵינֶךָ *entre moi et toi;* souvent וּבֵין est remplacé par le ל préfixe, par exemple : בֵּין טוֹב לָרַע (*Lévit.* XXVII, 33)[1], et quelquefois le ל est précédé de la conjonction ו, par exemple ; בֵּין הָאוּלָם וְלַמִּזְבֵּחַ (*Joël*, II, 17).

XXVIII. De l'emploi d'un terme dans le sens d'un

[1] L'auteur cite encore : *Lévit.* XX, 25; *Deutér.* XVII, 8; *Ézéch.* XXII, 26.

autre terme. Ici l'auteur a recueilli un très-grand nombre de mots et d'expressions employés d'une manière impropre, ou au figuré; il parle des métonymies, des métaphores et de diverses expressions poétiques qui ne doivent pas être prises dans leur sens littéral. Nous citerons quelques exemples : עַם *peuple*, est employé dans le sens de אִישׁ *homme* (*Exode*, XXI, 8); il en est de même de גּוֹי (*Genèse*, XX, 4). Dans les paroles de Nabal (*Sam.* I, XXV, 11), il faut prendre מֵימַי *mon eau*, dans le sens de יֵינִי *mon vin*, car personne n'est avare de l'eau. Le prophète Zacharie (IV, 12) désigne l'*huile* par le mot הַזָּהָב l'*or*, parce que les deux substances se distinguent par leur limpidité et leur pureté. Le mot חַג *fête*, est employé pour le *sacrifice de la fête* (*Ps.* CXVIII, 27; *Isaïe*, XXIX, 1, et *passim*); de même פֶּסַח *Pâque*, pour *agneau pascal* (*Deut.* XVI, 2). En parlant de la destruction du veau d'or (*Exode*, XXXII, 20), on emploie improprement les verbes שרף *brûler* et טחן *moudre*, pour *faire fondre* et *broyer*. En fait de noms propres, on trouve עֲרֹעֵר *'Aro'er*, pour דַּמֶּשֶׂק *Damas* (*Isaïe*, XVII, 2)[1]. Certaines locutions particulières

[1] Voici comment Ibn-Djanâ'h explique ce passage d'Isaïe :

עזובות עָרֵי עֲרֹעֵר ليس يريد عروعر نفسها لكنه يريد دمشق وانما سمّاها عروعر منذرًا بان حالها ستأوّل شرّ مآل حتى تكون مثل عروعر المفرد عن العمران فى الصحراء كما قيل ותהינה כערועיר במדבר اى ولتكن هذه المدن وحشة خالية وقد خلا ما حواليها حتى تصير مثل المدينة المسمّاة عروعر وهذا المذهب

sont expliquées par des locutions arabes analogues[1]. L'auteur cite aussi des expressions où l'on nomme le *tout* pour la *partie*, par exemple : חֹדֶשׁ *mois*, pour *commencement du mois* ou *néoménie* (*Sam.* I, xx, 5, 24, 27; *Rois*, II, iv, 23); ou la *partie* pour le *tout*, comme פַּרְסָה *ongle*, pour *bête à ongles* (*Exode*, x, 26); ou le *particulier* pour le *général*, comme *soleil* ou *lune*, pour *ciel* (*Ecclésiaste*, i, 9; *Ps.* lxxii, 7). Il traite aussi des formes verbales employées les unes pour les autres, par exemple, du futur mis à la place du prétérit, et *vice versâ*, de l'infinitif em-

ذهب هنا فى قوله עזובות ערי ערער اى ان دمشق تصير كعروعر والدليل على صحة هذا التاويل ان عروعر ليس من حوز دمشق بل هى من قرى موأب كما قيل لموأب אֶל־דֶּרֶךְ עֹמְדִי וְצַפִּי יוֹשֶׁבֶת עֲרוֹעֵר

Les villes de 'Aro'er sont abandonnées. Il ne veut pas parler ici de 'Aro'er elle-même, mais de Damas. S'il appelle celle-ci *'Aro'er*, c'est pour l'avertir que sa situation aura une issue malheureuse, de sorte qu'elle sera comme 'Aro'er, qui est séparée des lieux habités et dans un désert, comme il est dit (ailleurs) : *Et elles seront comme 'Aro'er dans le désert* (*Jérémie*, xlviii, 6), c'est-à-dire, ces villes seront désolées et abandonnées, et leurs environs seront également délaissés, de sorte qu'elles seront comme la ville appelée 'Aro'er. C'est donc la même méthode qu'a suivie ici (le prophète), en disant : *Les villes de 'Aro'er sont abandonnées ;* c'est-à-dire, Damas sera comme 'Aro'er. Ce qui prouve que cette interprétation est vraie, c'est que 'Aro'er ne fait point partie du territoire de Damas, mais que c'est une des villes de Moab, comme il est dit de Moab : *Tiens-toi sur le chemin et observe, habitante de 'Aro'er.*

Saadia traduit le passage d'Isaïe à peu près dans le même sens : وتُتْرَك قراها مثل عروعر, *et ses villes seront abandonnées comme 'Aro'er.*

[1] En parlant de ce passage : *Éléazar et Ithamar exercèrent le sacerdoce devant* (עַל־פְּנֵי) *Ahron, leur père* (*Nombres*, iii, 4), où

ployé pour le temps défini, etc. Enfin, il ne néglige rien de ce qui, sous un rapport quelconque, peut être classé dans la catégorie des *termes impropres*.

XXIX. Suite du même sujet. C'est un petit chapitre supplémentaire, qui traite de l'emploi du singulier pour le pluriel, et *vice versâ*, tant dans les substantifs que dans les verbes et les pronoms.

XXX. Des mots irréguliers en général. L'auteur a recueilli ici un grand nombre de noms et de verbes, irréguliers dans leur formation ou dans les

l'expression עַל־פְּנֵי (sur la face, devant) signifie *du vivant* d'Ahron (cf. *Genèse*, XI, 28), l'auteur cite la locution arabe كان ذلك على رجْل فلان, *cela s'est passé sur le pied d'un tel*, c'est-à-dire *du vivant* ou *du temps d'un tel*. Plus loin, il donne sur deux autres passages de l'Écriture des explications que nous citons textuellement :

בְּתוֹךְ עַמִּי אָנֹכִי יֹשֶׁבֶת هذا على سبيل المثل والمعنى انّى عزيزة غير محتاجة الى احد لعزّى وشرفى كما تقول العرب فلان فى ذروة قومه

Je suis établie au milieu de mon peuple (*Rois*, II, IV, 13). Ceci est une expression proverbiale, dont le sens est : «Je suis puissante, et je n'ai besoin de personne, à cause de ma puissance et de ma noblesse». C'est comme disent les Arabes : «Un tel est au sommet de son peuple».

וְיִצְחָק אֹהֵב אֶת־עֵשָׂו כִּי־צַיִד בְּפִיו المعنى لانه مُنْخِت مُغْرِب فى الصيد فكأنه لا يزال الصيد فى فيه اى لا يزال اكلاً له لكثرته عنده وهذا كما تقول العرب فلان مُطْعِم الصيد لكثرته عنده وقد يتّسعون فى هذا حتى انهم يقولون فلان مطعم النسر لكثرة ما يصيد اى كأنه يُطْعِم النسر فأُلْيق التراجم كذا بقوله كى ציד בפיו لانه مطعم الصيد

Et Isaac aimait Esaü, car il y avait du gibier dans sa bouche (*Genèse*, XXV,

voyelles qui leur ont été données [1]. Il fait remarquer, entre autres, que dans quelques passages il y a des mots qui ont été divisés en deux; ainsi, selon lui, בַּת־אֲשֻׁרִים (*Ézéch.* XXVII, 6) doit être expliqué dans le sens de בְּתֻאַשּׁוּרִים (pluriel de תֻּאַשּׁוּר, *Is.* XLI, 19) [2], de même que כָּל־עַמַּת (*Ecclés.* V, 15) est pour כָּלְעַמַּת.

XXXI. De ce qu'il faut entendre par *irrégularité*. Il y a deux espèces d'irrégularité : 1° ce qui s'écarte de l'*analogie* ou de la règle générale, comme par exemple הָאֲרִיךְ, à l'infinitif (*Prov.* XIX, 11), pour

28). Le sens est : parce qu'il avait un bonheur extraordinaire dans la chasse, et que le gibier, pour ainsi dire, ne cessait jamais d'être dans sa bouche; c'est-à-dire, il ne cessait d'en manger, parce qu'il en avait beaucoup. C'est comme disent les Arabes : *Un tel fait manger du gibier,* lorsqu'il en a beaucoup. Ils vont même plus loin à cet égard, et ils disent : *un tel fait manger des aigles,* lorsqu'il en prend beaucoup à la chasse; c'est-à-dire, c'est comme s'il donnait à manger des aigles. Ainsi la traduction la plus convenable des mots כִּי־צַיִד בְּפִיו est celle-ci : *car il faisait manger du gibier.*

[1] L'auteur parle ici, entre autres, de certaines formes des verbes עוֹ, comme וְשַׁבְתִּי, וְגָלִתִי, etc., dans lesquelles l'accent étant sur la dernière syllabe, à cause du *waw* conversif, la deuxième radicale (י ou ו) a entièrement disparu, même dans la prononciation, tandis que dans שַׁבְתִּי, quoiqu'elle n'y soit pas écrite, elle existe cependant virtuellement dans la voyelle *a*, le *patha'h* ayant ici l'accent. Il résulte clairement de ce passage, ainsi que des paroles de 'Hayyoudj citées ici par notre auteur, qu'on lisait toujours שַׁבְתִּי, קַמְתִּי, etc. par *patha'h,* et non pas שָׁבְתִּי, קָמְתִּי, par *kameç,* comme l'a supposé M. Derenburg, *Orientalia,* t. II, pag. 106 et suiv.

[2] Cette explication est conforme à celle du *Targoum* de Jonathan.

הַאֲרִיךְ, ou הַאֲזִין, au prétérit (*Psaume* LXXVII, 2), pour הֶאֱזִין; 2° ce qui s'écarte de l'*usage*, bien que ce soit conforme à la règle générale. Ainsi, par exemple, le futur de נתן devrait être יִתֵּן, d'après l'analogie de יִזַּל, יִשַּׁל, יִדַּר; lorsque donc on dit יִתֵּן, c'est contraire à l'analogie; mais l'usage étant de dire יִתֵּן, le mot נִתֵּן (*Juges*, XVI, 5) est une irrégularité de la seconde espèce, car d'après l'usage établi, on aurait dû dire נִתֶּן. De même, si dans les noms des nombres, de 3 à 10, on met la terminaison féminine pour le masculin, c'est contraire à la règle générale; cependant, la terminaison féminine dans וּשְׁלֹשֶׁת נשי בניו (*Genèse*, VII, 13) est censée une irrégularité, étant contraire à l'usage.

XXXII. De la transposition, soit celle des lettres dans le mot, comme כֶּבֶשׂ et כֶּשֶׂב, שִׂמְלָה et שַׂלְמָה, soit celle des mots dans la phrase, par exemple : אֵי מִזֶּה עִיר pour מֵאֵיזֶה עִיר « de quelle ville »; דָּמוֹ בְנַפְשׁוֹ הוּא pour נַפְשׁוֹ בְדָמוֹ « son âme est dans son sang ». L'auteur cite un grand nombre d'exemples de chacune de ces deux espèces.

XXXIII. De l'interversion (التقديم والتأخير), ou de cette espèce de transposition qui intervertit la suite grammaticale rationnelle, ou même l'ordre logique des idées[1]; par exemple : עַל אַף אֹיְבַי (*Ps.*

[1] C'est la figure que, dans la littérature classique, on appelle τὸ ὕστερον πρότερον; par exemple : *Moriamur et in media arma ruamus* (Virg. *Æn.* II, 353), où, logiquement, *moriamur* devrait se trouver à la fin.

CXXXVIII, 7), pour אַף עַל אֹיְבַי « sur mes ennemis aussi »; אַף־אֵשׁ צָרֶיךָ תֹאכְלֵם (*Isaïe*, XXVI, 11), pour אַף־צָרֶיךָ תֹאכְלֵם אֵשׁ « tes ennemis aussi, le feu les dévorera »; וַיָּשֶׂם אֶת־הַיָּם וכו׳ « il mit la mer à sec, et les eaux se fendirent. (*Exode*, XIV, 21). Dans ce dernier passage, il y a une interversion logique, car l'effet y précède la cause; il en est de même dans וַיָּרֻם תּוֹלָעִים וַיִּבְאַשׁ « Il s'y engendra des vers et elle (la manne) se corrompit » (*Isaïe*, XVI, 20). Au commencement du chapitre, l'auteur fait remarquer lui-même que ce chapitre a de l'analogie avec le précédent, et que certains exemples ont pu être rapportés dans l'un au lieu d'être placés dans l'autre.

XXXIV. De ce qui dans le discours se rapporte à ce qui est plus éloigné et non à ce qui est plus rapproché. Ce chapitre traite de la parenthèse, qui, en interrompant la suite du discours, fait que la fin de la phrase ne se lie pas avec ce qui précède immédiatement. L'auteur commence par un exemple tiré du chapitre XXI de l'Exode, v. 11, où, selon l'opinion des talmudistes, les mots *ces trois choses* ne se rapportent pas, comme on pourrait le croire, aux objets énumérés au verset 10, mais à ce qui a été dit aux versets 8 et 9, le verset 10 devant être considéré comme une parenthèse. Cet exemple est suivi d'un grand nombre d'autres plus évidents, comme la parenthèse qu'on trouve au Deutéronome, ch. IV, v. 5, et d'autres semblables.

XXXV. De l'interrogation et des particules interrogatives.

XXXVI. Du *hé interrogatif* (הֲ) en particulier, et de la variation de sa ponctuation.

XXXVII. Du défini et de l'indéfini, ou des noms déterminés et indéterminés. Les uns sont déterminés en eux-mêmes, comme les noms propres; les autres ne le sont qu'au moyen de l'article, de l'état construit, ou d'un pronom. L'auteur expose les règles de l'article dans les substantifs et les adjectifs, y compris les adjectifs composés (בֵּית הָאֵלִי, אֲבִי הָעֶזְרִי), et indique les exceptions qu'on trouve dans l'Écriture sainte.

XXXVIII. Du masculin et du féminin, ou mieux, de la formation du féminin dans les noms, les pronoms et les verbes. L'auteur ajoute ici quelques règles générales à ce qui a été exposé dans divers chapitres précédents, notamment dans celui des pronoms.

XXXIX. Du masculin employé pour le féminin; par exemple : יִהְיֶה, pour תִּהְיֶה (*Deutér.* XXII, 23), מִמֶּנּוּ, pour מִמֶּנָּה (*Jos.* I, 7, et dans cinq autres passages), הִשְׁבַּעְתָּנוּ, pour הִשְׁבַּעְתִּינוּ (*Jos.* II, 20), etc.

XL. Du féminin employé pour le masculin; par exemple : הִבְרָאֶךָ, pour הִבְרָאֶךָ (*Ézéch.* XXVIII, 15), וְהִנֵּה, pour וְהִמֵּה (*Sam.* II, IV, 6), etc.

XLI. Du genre commun, ou des noms employés également pour le masculin et le féminin, comme גָּמָל, « chameau », צִפּוֹר, « oiseau », הַלָּז, pronom démonstratif.

XLII. Du féminin employé lorsqu'on sous-entend

une action, un état de choses, une sentence, etc. Ce sont, en général, les cas où nous employons le neutre *cela;* par exemple : כִּי־עָשִׂיתָ זֹאת, « puisque tu as fait cela » (*Genèse*, III, 14), וַתְּהִי־חֹק « et cela devint une loi » (*Juges*, XI, 39), etc.

XLIII. Du suffixe féminin ־ָה, ou du *hé mappik*.

XLIV. Des noms de nombre et de leur syntaxe.

XLV. Des noms de nombre déterminés par l'article, et de la place qu'occupe ce dernier : שְׁנֵי הָאֲנָשִׁים « les deux hommes », שְׁנֵים עָשָׂר אִישׁ « les douze hommes », etc.

XLVI. Encore quelques observations sur les noms de nombre.

Cette courte analyse, quelque imparfaite qu'elle soit, suffira pour donner une idée de l'abondance des matières contenues dans l'ouvrage d'Ibn-Djanâ'h, et pour montrer que David Kim'hi, dans son *Mikhlol*, est resté bien loin derrière son modèle. Ceux qui connaissent la méthode des grammairiens arabes qui ont servi de modèle à notre auteur, ne reprocheront pas à celui-ci de ne pas avoir présenté, dans un ordre plus systématique, les riches matériaux dont il disposait. Il y a peu de questions relatives à la grammaire hébraïque qui n'aient pas été abordées et approfondies par Ibn-Djanâ'h; certains sujets ont été traités dans le *Kitâb al-'Luma'* d'une manière plus complète que dans les meilleurs ouvrages modernes, et il y a dans ce vaste répertoire de quoi enrichir les travaux d'un Gesenius et d'un Ewald.

Nous sommes trop convaincu de la bonne foi de M. Ewald et de son amour de la science, pour ne pas croire qu'il aurait rendu une plus complète justice au travail d'Ibn-Djanâ'h, s'il avait eu le temps de l'examiner avec plus d'attention, et qu'il ne se fût pas contenté de lire les inscriptions des chapitres.

Nous donnons maintenant toute l'introduction du *Kitâb al-'Luma'*, que nous accompagnerons d'une traduction et de quelques notes. Nous publions le texte arabe d'après le seul manuscrit connu en Europe, et qui se conserve dans la bibliothèque Bodléienne[1]. Il est écrit en caractères hébreu-rabbiniques cursifs d'un type peu élégant, et dont la lecture présente quelquefois de grandes difficultés[2];

[1] C'est le manuscrit n° 136 du fonds de Pococke, et qui, dans le catalogue d'Uri, porte le n° 456. En tête du volume on lit:

هذا كتاب اللمع فى اللغة تاليف المولى الاجلّ بحر الفضايل

وامام العلوم الشيخ مروان بن جناح זל ובעל כנפים יגיד דבר

Ceci est le *Kitâb-al-'Luma'* sur la langue, ouvrage de l'illustre maître (qui était) une mer de belles qualités, et un prince des sciences, le schéikh Merwân ibn-Djanâ'h. *L'ailé portera la parole.*

Dans ces derniers mots, tirés de l'Ecclésiaste (x, 20), il y a une allusion au nom de *Djanâ'h* (جناح) qui signifie *aile.* C'est ainsi que Schem-Tob ben-Falaquera, dans son livre *Ha-Mebakkesch* (fol. 24 r.), appelle notre auteur ר׳ יונה בעל הכנפים, *R. Ionâ, le maître des ailes* ou *l'ailé.*

Outre le manuscrit dont nous venons de parler, la bibliothèque Bodléienne possède une dizaine de chapitres du *Kitâb-al-'Luma'* dans le ms. n° 469 du catalogue d'Uri.

[2] C'est peut-être cette circonstance qui n'a pas permis à M. Ewald de consacrer le temps nécessaire à la lecture de l'ouvrage. On peut remarquer aussi que Gesenius, qui a si souvent mis à profit le dic-

mais il est généralement assez correct, et nous n'avons introduit dans le texte qu'un petit nombre de corrections, en ayant soin de noter au bas des pages les leçons du manuscrit. Quant à la traduction française, nous avons tâché de la rendre aussi littérale que possible, ce qui, dans ce genre de style ne manque pas d'avoir des inconvénients; mais si nous n'avons pu viser à l'élégance, nous avons cherché toujours à être parfaitement intelligible.

C'est ici le premier morceau de quelque étendue qui se publie des ouvrages d'Ibn-Djanâ'h; et, bien que l'intérêt qu'il nous offre soit tout entier dans son contenu, il nous fournira en même temps un beau spécimen du style de notre auteur, qui se fait remarquer par cette symétrie des phrases et cette

tionnaire d'Ibn-Djanâ'h, dont la bibliothèque Bodléienne possède un manuscrit très-beau et très-lisible, n'a jamais fait usage de la grammaire de notre auteur, qui devait nécessairement l'intéresser, et que, sans doute, il a eue sous les yeux. La copie en caractères arabes, faite par Gagnier (Catal. de Nicoll, p. 8, nos IX, X, XI), ne peut être d'aucun secours, car elle est défigurée, presque à chaque ligne, par les fautes les plus grossières, et on y rencontre souvent des mots barbares dans lesquels on reconnaîtrait difficilement la physionomie arabe. Voici quelques exemples que nous y avons pris au hasard dans l'introduction : Pour المشاحّة, Gagnier écrit المشاختة; pour ويخرقون, il écrit وينبرقون; pour يهدون, il met يحدون; le mot براهين est transformé en نهراتين; les mots الخلال المذمومة sont travestis en الكلال التدمومة; les mots فى خلل يراه en فى صلل يداه; les mots واشتغال بالى بعظيم ما اتكلفه en واشتمل بالى بعظيم ما استخلفه. Ces exemples suffiront pour donner une idée de la copie de Gagnier, et on peut se figurer ce que devait être sa traduction.

richesse d'élocution qui, chez les Arabes, constituent l'élégance. En effet, sa profonde connaissance de la langue arabe fut appréciée par ses contemporains, et l'hommage que lui rend à cet égard Ibn-Abi-Océibi'a n'est sans doute que l'écho des éloges que lui dispensaient les auteurs arabes d'Espagne.

(La suite à un prochain numéro.)

EXPLICATION

DE QUELQUES ALLUSIONS HISTORIQUES QUI SE RENCONTRENT DANS LE FRAGMENT

DE MOHAMMED ET-TENACIYI,

PUBLIÉ DANS LE JOURNAL ASIATIQUE (OCTOBRE 1849),

PAR M. L'ABBÉ BARGÈS.

Le passage de Mohammed ben-Abd-Allah et-Tenaciyi que j'ai fait paraître dans le Journal asiatique (octobre 1849), renferme quelques allusions historiques dont le sens, je le confesse, m'a d'abord échappé. Grâce aux nouvelles recherches auxquelles je me suis livré depuis la publication de mon article, grâce surtout aux précieuses indications que je dois à l'obligeance de M. Caussin de Perceval, je suis à présent en état de remplir la lacune que présente mon premier travail. Pour expliquer les énigmes contenues dans les paroles de l'auteur arabe, il ne me fallait rien moins que le secours d'un orientaliste aussi profondément versé que M. Caussin de Perceval dans la connaissance de la littérature et de l'histoire des Arabes : les personnes que j'avais eu la faculté de

consulter avant lui, n'avaient pu me fournir aucun renseignement utile; quelques-unes même, je suis loin de leur en faire un reproche, m'avaient jeté, sans le vouloir, tout à fait hors du chemin qui menait à la vérité.

Avant de préciser le sens des allusions en question, il est bon de faire remarquer que, considérées par rapport au but que je me suis proposé en publiant le texte de Mohammed et-Tenaciyi, ces allusions n'offrent aucune importance, et que si je me suis décidé à en donner ici l'explication, ce n'est pas tant pour compléter ou rectifier mon premier travail, que pour rendre mes observations utiles à ceux qui, dans leur lecture, pourraient rencontrer les expressions arabes, les allusions historiques qui m'ont d'abord embarrassé moi-même.

Je vais commencer par mettre sous les yeux du lecteur le passage arabe que j'ai déjà publié, et qui renferme les allusions dont il s'agit. Le voici :

ومنهم من حمت لحمه الدبر ومنهم غسيل الملائكة ومنهم من اهتزّ لموته العرش ومنهم مكلّم الذئب ومنهم الّذى كان ياخذ كلّ السفينة غصبا،

J'ai donné dans les notes qui accompagnent la traduction du passage de Mohammed et-Tenaciyi, le sens véritable de l'allusion contenue dans ces dernières paroles : الذى كان ياخذ كل سفينة غصبا. Il m'a été fourni par Abd-er-Rahman-ben-Khaldoun (manuscrit de la Bibliothèque nationale, supplément arabe, n° 742, fol. 1 v.).

1° Le personnage désigné par les mots من حمت لحمه الدبر est Acim ben-Abi'l-Aclahh عاصم بن ابى الاقلح [1], qui était de la tribu yémanique des Beni Amr-ben-Auf, branche d'Aus, établie à deux milles au sud de Yathrib. Acim fut l'un des premiers disciples de Mahomet appelés *Ansar* ou

[1] Voyez *Commentaire sur le poëme d'Ibn-Abdoun*, par Ibn-Badroun, p. ١٣٤.

auxiliaires. Il avait tué dans le combat d'Ohod Moucâfy et Djoulas, dont la mère, nommée *Soulâfah*, jura que si jamais elle avait la tête d'Acim, elle ne ferait plus usage d'autre coupe que de son crâne pour boire le vin. Il périt en combattant dans la journée de Radjy, puits situé à quatorze milles d'Osfân, et appartenant à la tribu de Hodhail Il fut tué avec deux de ses compagnons par les Lahyan, sous-tribu de Hodhail, qui voulurent séparer la tête de son corps, pour la porter à Soulâfah. Mais un essaim d'abeilles défendit le cadavre, et empêcha les Lahyan d'accomplir leur dessein. C'est cette circonstance qui fit donner à Acim le surnom de *Hamiy ed-debr*, حمىّ الدبر, c'est-à-dire le protégé des abeilles [1].

2° Celui qui est désigné par la qualification de غسيل الملائكة est aussi l'un des Ansar, et de race yémanique. Il s'appelait Handhalah ben-Râheb. On lit dans le *Kitab Adjâïb el-Boldan* (كتاب عجائب البلدان) de Kazwiniyi (IIe climat, article *Yathrib*) :

ومنهم غسيل الملائكة وهو حنظلة بن راهب استشهد يوم احد فبعث الله فوجا من الملائكة رفعوه من بين القتلى وغسلوه فسُمّى غسيل الملائكة،

L'on compte parmi eux (les habitants d'Yathrib) *le Lavé par les anges* (غسيل الملائكة), c'est-à-dire Handhalah ben-Râheb, qui fut tué à la journée d'Ohod, en combattant pour la foi. Dieu envoya une troupe d'anges qui le lavèrent, après l'avoir enlevé du milieu des morts : c'est pour cette raison qu'il a été surnommé *le Lavé par les anges*.

Ce fait et les circonstances qui le précédèrent sont exposés plus amplement par l'auteur du *Kitab Syret er-Raçoul* (كتاب سيرة الرسول), dont voici les paroles :

[1] Voyez *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, t. III, p. 102 et 117.

والتقى حنظلة بن ابى عامر الغسيل وابو سفين فلمّا استولاه حنظلة رآه شدّاد بن الاسود وهو ابن شعوب قد على ابا سفين فضربه شدّاد فقتله فقال رسول الله صلى الله عليه وآله وسلم ان صاحبكم يعنى حنظلة لتُغسّله الملائكة فسلوا اهله ما شانه فسُئلت صاحبته عنه فقالت خرج وهو جنب حين سمع الهائعة

Ici l'auteur explique le sens de ce dernier mot; puis il continue ainsi :

قال ابن اسحاق فقال رسول الله صلى الله عليه وآله وسلم فلذلك غسلته الملائكة (1)

Handhalah ben-Abi-Amer *le Lavé* (الغسيل) et Abou-Sofyan, s'étant rencontrés dans la mêlée, coururent l'un sur l'autre. Handhalah avait joint son adversaire, et allait lui décharger un coup de sabre sur la tête, quand il fut aperçu par Scheddad ben-el-Aswad, autrement dit *Ibn-Schohoub*, lequel le perça de son épée et le tua. Alors l'envoyé de Dieu (que Dieu le bénisse et le salue, lui et sa famille!) dit aux musulmans : « En vérité, je vous le dis, votre compagnon (il voulait parler de Handhalah) est lavé dans ce moment par les anges. Demandez, en effet, à sa femme dans quel état il se trouvait ». On questionna donc, à ce sujet, la femme de Handhalah, qui répondit : « Lorsque mon mari a entendu l'appel au combat, il est parti se trouvant dans l'état de souillure [2]..... » Ibn-Ishac ajoute : « L'envoyé de Dieu (que Dieu le bénisse et le salue, lui et sa famille!) dit alors : c'est pour cela qu'il a été lavé par les anges. »

Par les deux passages que je viens de citer, l'on voit que

[1] Manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 629, anc. fonds, fol. 147 v.

[2] Mahomet avait prescrit à ses disciples de se laver après la cohabitation avec leurs femmes : وان كنتم جنبًا فاطّهروا, leur avait-il dit (*Koran*, surate v, verset 9). Handhalah, courant au combat au premier appel, n'avait pas eu le temps de se purifier.

le surnom de Handhalah était غسيل الملائكة, *le Lavé par les anges*, ou simplement الغسيل, *le Lavé*.

3° Le personnage auquel il est fait allusion dans ces paroles : من اهتزّ لموته العرش, est Saad ben-Moâdh, chef de la tribut d'Aus, et l'un des *Ansar*. Nous apprenons par le *Kitab Syret er-Raçoul* (fol. 183 v.), que j'ai déja cité, et par le *Tarykh el-Khamyciyi* (fol. 221 v.), que cet Ansar, ayant été atteint d'une flèche pendant la guerre des alliés qui étaient venus mettre le siége devant Yathrib, il mourut, un mois après, des suites de sa blessure. Mahomet fit publiquement l'éloge des vertus de ce guerrier, et annonça à ses disciples que les portes du ciel s'étaient ouvertes pour recevoir son âme ; que sa venue avait réjoui les anges, et que le trône même de Dieu en avait tressailli d'allégresse : اهتزّ لموته العرش [1].

4° Suivant la conjecture de M. Caussin de Perceval, le personnage compris sous la qualification de مكلّم الذئب, « Celui qui adresse la parole au loup », serait le poëte Imroulcays, qui était de la tribu yémanique de Kindah, et qui adresse, en effet, la parole au loup dans certains vers de sa Moallacah. Ces vers sont les 47, 48 et 49e de la Moallacah. Je vais les transcrire ici d'après l'édition que M. Guill. Hengstenberg a donnée de ce poëme [2].

Mètre taouïl.

وَوَادٍ بِجَوْفِ ٱلْعَيْرِ قَفْرٍ قَطَعْتُهُ
بِهِ ٱلذِّئْبُ يَعْوِى كَٱلْخَلِيعِ مُعَيَّلِ
فَقُلْتُ لَهُ لَمَّا عَوَى إِنَّ شَأْنَنَا
قَلِيلُ ٱلْغِنَى إِنْ كُنْتَ لَمَّا تَمَوَّلِ

[1] Voyez *Essai sur l'Histoire des Arabes avant l'islamisme*, t. III, p. 147.

[2] *Amrulkeisi Moallakah cum Scholiis Zuzenii e codicibus parisiensibus editit, latine vertit et illustravit* Ern. Guill. Hengstenberg. Bonnæ, 1823.

كِلَانَا إِذَا مَا نَالَ شَيْئًا أَفَاتَـــهُ
وَمَنْ يَجْتَرِثْ حَرْثِي وَحَرْثَكَ يُهْزَلِ

M. Caussin de Perceval qui, dans son Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme[1], a donné la traduction française de la Moallacah entière, a rendu ces trois vers de la manière suivante :

J'ai traversé des vallées stériles, désertes, où le loup, comme un joueur ruiné, chargé de famille, errait en hurlant.

J'ai répondu à ses cris lugubres, et je lui ai dit : « Ton sort, comme le mien[2], est d'être pauvre, puisque, non plus que moi, tu ne sais pas amasser ».

Tous deux nous abandonnons aux autres ce que nous obtenons de la fortune; celui qui nous imite finit par tomber dans la misère.

On ne pouvait traduire le texte arabe avec plus de fidélité, de concision et d'élégance.

Bien que l'opinion de M. Caussin de Perceval ne soit qu'une conjecture qu'il regarde lui-même comme fort douteuse, je crois qu'il serait difficile d'en trouver une plus plausible, et jusqu'à plus amples renseignements, je n'hésite pas à l'adopter.

Telles sont les observations que j'avais à présenter aux lecteurs du Journal asiatique, dont je réclame ici, comme toujours, la bienveillante indulgence.

[1] Tome II, p. 330.

[2] Le poëte compare son sort à celui du loup, faisant peut-être allusion à son nom, qui se compose de deux mots, dont l'un, إِمْرُؤٌ, signifie « loup », et l'autre, قَيْسٌ, veut dire « famine, disette ».

BIBLIOGRAPHIE.

NOTICE

SUR

PLUSIEURS OUVRAGES HINDOUIS ET HINDOUSTANIS

RÉCEMMENT ARRIVÉS DE L'INDE.

PAR M. L'ABBÉ BERTRAND.

1° طبقات شعرای هندی یعنی تاریخ شعرای اردو کا مستر فیلن صاحب بهادر اور مولوی کریم الدین نی گارسن دتسی کی تاریخ سی سنه ۱۸۴۸ عیسوی مین ترجمه کیا الخ A history of urdoo poets chiefly translated from Garcin de Tassy's *Histoire de la littérature hindoui et hindoustani*, by F. Fallon and Moulwee Kareem oodeen, with additions. Dehli College, 1848, 1 vol. petit in-fol. de 504 pages de 21 lignes à la page.

Ce n'est pas une petite gloire pour la France que de voir les nations étrangères venir puiser dans son sein les lumières et la science, traduire et publier, non-seulement les ouvrages dont le fond est européen, mais même ceux qui traitent de leur littérature nationale. C'est ce qui est arrivé pour l'ouvrage que nous annonçons ici. La Biographie et Bibliographie des écrivains hindouis et hindoustanis a été hautement appréciée dans l'Inde; et les natifs, d'accord avec les savants anglais, n'ont pas cru pouvoir trouver un guide plus sûr que M. Garcin de Tassy, pour initier les Hindous eux-mêmes à toute la richesse de leur littérature. Ce doit être

pour cet infatigable professeur une bien douce récompense de son dévouement à la science et de ses laborieuses recherches, et en même temps un puissant encouragement pour le Comité des traductions orientales de la Société royale asiatique de Londres, sous les auspices duquel ont paru les deux premiers volumes de cet ouvrage, de terminer la publication de ce consciencieux travail.

Au reste, nous nous proposons de revenir sur cette traduction hindoustanie.

2° گلدستهٔ نازنینان *Guldasta-i-Nâzninân*, ou le Bouquet des charmantes personnes; autre tazkira hindoustani par le même Karîm-uddîn.

Cette biographie anthologique est précédée de quelques pièces de poésies de l'auteur; puis vient l'invocation, la préface et une dissertation sur l'origine de la poésie, et sur la poésie des Arabes. Karîm-uddîn donne ensuite des extraits des poëtes hindoustanis les plus célèbres, au nombre de trente-huit extraits précédés d'une courte notice biographique. C'est un volume petit in-fol. de 336 pages, lithographié à Dehli en 1261 de l'hégire, 1845 de J. C.

3° A Grammar of the Urdù language for the use of schools, by the Rev. S. Slater. Calcutta, Bishop's College press, 1849, in-12, 64 pages.

L'auteur a rédigé cette grammaire principalement en faveur des commençants. Sa méthode est claire et facile; et, tout en se circonscrivant dans un petit nombre de pages, le Rev. Slater a su y introduire plusieurs améliorations importantes. Ainsi chaque chapitre, et même les différentes divisions d'un même chapitre, sont suivis d'un exercice dans lequel l'élève doit faire l'application des règles qu'il vient d'apprendre, en traduisant en hindoustani une série de phrases anglaises. Outre que cette méthode est essentielle à ceux qui veulent parler une langue, nous croyons qu'on ne sau-

rait trop la recommander à ceux-là mêmes qui l'étudient dans leur cabinet, parce que rien n'est plus propre à familiariser avec les tournures et les expressions d'un idiome quelconque, que d'en faire soi-même l'application. C'est dans cette vue que le *Manuel de l'auditeur du cours d'hindoustani* a été publié en 1836.

M. Slater a non-seulement donné une syntaxe assez détaillée, mais il a consacré à la composition et au style un chapitre spécial, dans lequel il exhibe les règles principales pour écrire correctement l'urdû, qui est l'hindoustani proprement dit; mais il ne se dissimule pas que ces principes eussent pu recevoir beaucoup plus de développements, et il laisse à l'usage et à l'étude des bons auteurs le soin de compléter son œuvre.

Nous avons remarqué plusieurs innovations dans ce petit volume : la principale est que M. Slater a supprimé le participe passé de la forme بولا, *parlé*, مارا, *frappé*, pour en faire un participe passif et un prétérit indéfini ; ce participe passé se trouve remplacé par la forme بولكر, مارکر, etc. considérée ordinairement comme une espèce de gérondif, et que M. Garcin de Tassy appelle *participe plus que parfait*, ou *de suspension*. Au reste, cette nouvelle disposition n'apporte aucun changement à la conjugaison ; et même, nous autres Français, nous avons peine à saisir cette distinction, car si l'ancienne dénomination est un défaut dans la conjugaison urdû, notre langue se trouve absolument dans le même cas : *frappé*, *parlé* est proprement un participe passif, et cependant nous l'appelons participe passé, parce qu'il sert à former les temps passés des verbes neutres et actifs, *j'ai frappé*, *j'ai parlé*, exactement comme en hindoustani.

4° مثنوی فراموش یاد *Masnawî Farâmosch-Yâd*, Calcutta, 1849, in-8°, 106 pages.

Le titre *Farâmosch-Yâd* peut se traduire par *Oubli et souvenir*, ces deux mots, en effet, résument la charmante lé-

gende de Sakûntala, déjà connue du public par le drame de Kalidâsa, publié et traduit par feu M. L. Chézy, et par l'épisode du Mahabharata inséré dans le premier volume du Nouveau Journal asiatique. Déjà plusieurs Hindo-musulmans s'étaient exercés sur ce sujet, soit en urdû, soit en braj-bhâkhâ, et avaient suivi, les uns la narration de l'épopée, les autres le récit dramatique. Ici le thème offert par le Mahabharata est développé de manière à faire un petit roman, ou une *nouvelle*, comme on eût dit dans le siècle dernier. L'auteur de ce masnawi est le Munshi Ahmad, surnommé Gulâm-i-Ahmad, fils de Gulâm-i-Haidar, le même, sans doute, dont il sera question plus bas. Il le composa d'après les conseils et les encouragements de M. Edward Hall. Voici les titres des divers chapitres : ils pourront faire juger du plan de l'auteur, et servir de points de comparaison avec les deux traductions déjà citées. Ces titres sont en persan, comme dans la plupart des ouvrages écrits en urdû : A la louange de Sir Thomas Herbert Maddock. — Actions de grâces à Dieu et à Mahomet, suivies d'une prière. — Motif de la composition de cet ouvrage. — A la louange de M. G. T. Marshall, — de M. Henry Metcalfe, — de M. Edward Hall. — Entrée en matière. — Raja Indra, redoutant la dévotion de Viswamitra, envoie la péri Ménakâ pour détruire l'effet des austérités; naissance de Sakûntala, fruit de l'amour de Viswamitra pour la péri Ménakâ. — Raja Duschmanta va à la chasse; il trouve la belle Sakûntala et en devient amoureux. — Une abeille noire vole sur les joues de rose de Sakûntala; la jalousie s'empare du raja. — Raja Duschmanta repart pour son camp, et laisse Sakûntala dans une désolation inexprimable. — Lettre pressante envoyée par Sakûntala à raja Duschmanta. — Gotami vient dans l'appartement des amants et jette dans leur âme la pierre de la jalousie. — Vyâsa-Mouni vient chez Kanwa-Mouni, et fait des imprécations en faveur de Sakûntala. — Kanwa-Mouni sort de son hermitage, et envoie Sakûntala à la cour de raja Duschmanta. — On trouve l'anneau en pêchant dans un étang; il parvient au radja par

l'entremise du chef de la police; le roi se souvient de Sakûntala. — La péri Ménakâ transporte Sakûntala sa fille, et la garde dans la maison de Kashyapa-Mouni; celle-ci donne naissance à Bharata. — Raja Duschmanta va à la recherche de Sakûntala, et les noces sont célébrées. — On voit que ce petit roman diffère beaucoup du thème du Mahabharata.

5° تحفة اخوان الصفا *Tuhfat Ikhwân ussafâ*, Calcutta, 1846, in-8°.

C'est une nouvelle édition, due à Gulâm-i-Haïdar d'Hougly, de la traduction hindoustanie de l'original arabe de cet ouvrage, par Ikrâm-Alî, publiée pour la première fois en 1811. Voir sur l'*Ikhwân-ussafâ*, l'*Histoire de la littérature hindouie, etc.* t. I, article *Ikram-Ali*.

6° انتخاب كليات سودا *Intikhâb-i cooliyat Souda*, published under the patronage of Governement at the recommendation of major G. T. Marshall, secretary: College of Fort William, Calcutta, 1847, 1 vol. in-4°.

C'est un choix de poésies de Sauda, dû au même Gulâm-i-Haïdar. Cette nouvelle édition est beaucoup plus correcte que la première, faite en 1810.

7° گنج خوبی *Ganj-i khûbhî*, ou le Trésor de la bonté. Calcutta, 1846, in-8° de 462 pages.

C'est la traduction de l'*Akhlâqu-i-Muhcini*, célèbre ouvrage persan sur lequel il a été donné une notice dans ce Journal, en 1837. Cette traduction, due à Mîr-Ammân, a été aussi publiée par Gulâm-i-Haïdar.

8° جامع الاخلاق *Jami-ulakhlâk*, ou Recueil des caractères moraux. Calcutta, 1848, in-8° de 268 pages.

C'est la traduction par Amanat-Ullah de l'*Akhlâqu-i-Jalâlî*, ouvrage persan de morale, connu par la traduction anglaise de Thompson.

9° انتخاب دیوانون شعر مشهور زبان اردو کا اور بعض گیت کا
مع بیان هر قسم کی شعر کی مولوی امام بخش مدرس اول
فارسی مدرسه دهلی فی سنه ۱۸۴۶ میں کیا Selections from the most celebrated hindustani poets, viz. Wuly, Durd, Soudah, Meer, Takee, Joorut, Meer Hussun, Nasseer, Mumnoon, Nussick, Moolchund, Ischk, Momeen Khan, with a few popular songs and an introduction on the different kinds of hindu verse; by Moonshee Imam Bux, of the Dehli college; lithographié à Dehli en 1844, petit in-fol. de 271 pages de 20 lignes à la page.

L'auteur de cet ouvrage est le même à qui l'on doit la traduction urdû de l'*Hadâyik ul-balâgat*, célèbre ouvrage persan de rhétorique, d'après lequel M. Garcin de Tassy a écrit sa Rhétorique des nations musulmanes.

10° کلا کام *Kalâ-kâm*, petit in-4° de 112 pages, imprimé à Calcutta, en 1847.

C'est une rédaction différente de celle qui a été publiée à Paris sous le titre d'*Aventures de Kâmrûp*. Ce poëme est cependant sur la même mesure, et il ressemble tout à fait au premier. On le doit à Ikrâm-Ahmad, surnommé *Zaïgham* (le lion).

11° A Dictionnary hindustani and english, by W. Yates, M. D. Calcutta, 1847, in-8° de 590 pages.

Un appendice contient, pour faciliter l'intelligence des écrivains musulmans de l'Inde, un tableau des pluriels arabes irréguliers, et une liste des racines arabes, précédée de quelques développements sur les verbes.

12° राग सागर *Râg Sâgar*, ou l'Océan des Rags, par Krischn Nand Byasdew, surnommé *Râg Sâgar*.

C'est un recueil de chants hindous sur les différents modes musicaux, formant un énorme volume grand in-4° de 1500 pages, imprimé en 1902 du samvat, ou ère de Vikramâditya,

1252 de l'ère du Bengale, et 1845 de J. C. Nous faisons des vœux pour qu'un indianiste s'occupe d'un travail spécial sur cette collection, qui offre le plus grand intérêt.

13° अनेकार्थमंजरी *Anékârtha-manjarî* et नाममाला *Nâm-mâlâ.*

Ce sont deux petits dictionnaires des mots hindouis qui se ressemblent, composés en vers, dans le genre du Jardin des racines grecques, par Nand-dâs. Ils ne contiennent que 13 et 29 pages, et ont été imprimés à Calcutta, l'an 1766 du saka (ère de Salivahana), et 1901 du samvat (ère de Vikramâditya), ce qui doit correspondre à la fin de 1844 ou au commencement de 1845 de J. C.

14° فسانهٔ عشاق, *Fasâna-i uschschâc* « l'Histoire des Amants », par Mirza Muhammed Sultân Fath Ulmulc.

C'est un recueil de poésies lithographiées à Dehli; in-32 de 58 pages.

15° دیوان جانصاحب, *Diwân-i Jân Sâhib*, c'est-à-dire Diwân de Mîr Yâr Alî, connu sous le nom de Jân Sahib.

C'est un petit in-folio lithographié à Dehli, et qui se compose de 85 pages doubles, attendu que la marge contient la même quantité de vers que le milieu des pages. Sans date.

16° مثنوی اسرار محبت, *Masnawî-i asrâr Muhabbat* « les Secrets de l'Amour ».

C'est une édition de l'Histoire de Sacî et de Panûn, dont il est question dans l'Histoire de la littérature hindouie; grand in-8° de 20 doubles pages. Dehli, sans date.

17° قصهٔ گرو چیله, *Quissa-i Gurû Chéla* « Histoire du Gurû et de son disciple »; traduction en prose d'un conte de Kalila et Dimna; petit in-fol. de 24 pages. Dehli, 1261 (1845).

18° مثنوی گلزار نشاط, *Masnawî-i Gulzâr-i Nischât*, par Fath Alî. Recueil d'histoires en vers; petit in-fol. de 36 pages. Dehli, sans date.

19° بلی نامه, *Billî nâma* «le Livre de la Chatte», monographie de cet animal, en prose, par Gulâm-i Alî Azâd; in-fol. de 20 pages. Dehli, 1263 (1847).

20° مثنوی سراپا سوز, *Masnawî-i Sarâpâ soz* «tout pour l'Amour»; masnawî par Muhammed Sâdic Akhtar, اختر; lithographié à Dehli en 1261 (1845); petit in-fol. de 22 pages à deux colonnes (quatre hémistiches par ligne); poëme mystique.

21° دیوان فیض بنیان, *Diwân-i Faïz banyân* «Diwân du gracieux fondement», par Zeb Tugra, زیب طغرا.

Diwan qui offre ceci de particulier, qu'il y a des pièces de vers sur tous les mètres de la prosodie arabe, lesquelles sont classées selon ces mètres indiqués par leurs noms et leurs pieds; petit in-fol. de 221 pages. Lithographié à Dehli en 1259 (1843).

22° فسانهٔ عجایب, *Fasâna-i ajâïb* «l'Histoire des Merveilles»; recueil en prose de récits merveilleux; petit in-fol. de 198 pages. Lakhnau, 1262 (1846).

23° مجموعهٔ واسوخت, *Majmûa-i wâsûkht;* recueil de vingt et une pièces de vers, ainsi nommés, par différents auteurs; 68 doubles pages; petit in-fol. Lakhnau, 1265 (1848-1849).

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AOUT 1850.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance.

Le ministre de Grèce envoie à la Société, au nom de M. Typaldo, un exemplaire de la traduction du *Raghouvansa*, du sanscrit en grec, faite par M. Galanos, et prie en même temps la Société d'envoyer à la bibliothèque nationale d'Athènes toute la collection du Journal asiatique, dans l'intérêt de la science et des travaux auxquels se livre M. Typaldo, éphore de la bibliothèque d'Athènes.

La Société décide que des remercîments seront adressés à M. Typaldo pour l'envoi du livre; quant à la demande d'envoyer à la bibliothèque d'Athènes un exemplaire de la collection du Journal, la Société renvoie cette question à la commission des fonds, qui sera chargée de rendre compte à la Société jusqu'à quel point elle peut accéder à cette demande.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Naudet, directeur de la Bibliothèque nationale, dans laquelle M. le directeur, tout en remerciant la Société de l'offre qu'elle lui avait faite de se dessaisir, en faveur de la Bibliothèque nationale, du modèle de la pagode envoyé de l'Inde par M. Gallois-Montbrun, informe la Société que la difficulté de trouver dans cet établissement un local convenable, ne lui permet pas d'accepter l'offre de la Société. M. le directeur suggère

en même temps l'idée d'offrir ce monument de l'art païen à un des musées du Louvre, où il serait placé très-avantageusement.

Le Président propose de modifier la décision de la Société prise le 13 juin, et de charger MM. Caussin de Perceval et Burnouf de s'adresser au directeur des Musées nationaux pour lui offrir le modèle de la pagode.

La Société décide que les ballots seront retirés de la Bibliothèque nationale.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Vullers, dans laquelle ce savant, en faisant hommage à la Société de la deuxième partie de sa Grammaire persane (*Institutiones linguæ persicæ*), fait savoir à la Société qu'il a achevé son lexique persan-latin, dont il s'occupait depuis plusieurs années.

La Société procède au renouvellement de la Commission du Journal, cette élection devant avoir lieu dans la première séance après la séance annuelle. Le résultat du scrutin est que les membres anciens continuent à faire partie de cette commission.

M. Cherbonneau, professeur d'arabe à Constantine, en vacances à Paris, donne lecture d'un extrait de l'ouvrage arabe intitulé : *El-Farésiya* (la Farésiade), traitant de la dynastie des Beni-Hafs, qui régna à Tunis du VIe au VIIIe siècle de l'hégire, et composé par le Khathib-ben-el-Konfoudh-el-Kosanthini (de Constantine).

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Institutiones linguæ persicæ, a* J. A. VULLERS. IIe part., in-8°

Par l'éditeur. *Indische studien, eine Zeitschrift,* herausgegeben von ALBRECHT WEBER. IIe cahier.

Par le traducteur. *Lexicon geographicum Merasid-ul-Ittila*, traduit par M. JUYNBOLL. In-8°.

Par l'auteur. *Sur un lexique hébreu publié à Louvain, en*

1615, par Abudacnus dit Barbatus, par M. Nève. Gand, 1850, in-8°.

Par M. Typaldo, éphore de la bibliothèque nationale d'Athènes. *Le Raghouvansa*, traduit du sanscrit en grec, par M. Galanos. 1 vol. in-8°.

Par Mirza-Kasem-Beg. *La Mohammediya, poëme turc sur la religion mahométane, de Mohammed-Tchelebi*, imprimé à Kasan. 1 vol. in-fol.

Par l'auteur. *Central Afrika, etc.* L'Afrique centrale envisagée comme un point de colonisation à exploiter par les colons allemands, par M. Ungar.

Par la Société de Géographie. Le cahier LXXVIII du *Bulletin de la Société de Géographie.*

Le Journal des Savants, cahier de juillet 1850.

Trois numéros du Moubachchir en arabe et en français.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

L'ambassadeur du Népâl actuellement à Paris, se nomme *Srî Jang Bahâdur Kunwar Rânâjî*, श्री जंग बहादुर कुंवर राणाजी, ce qui signifie *M. le prince Rânâjî, vaillant dans le combat.* Il parle l'hindoustani, qui est la langue du Népâl aussi bien que de la plus grande partie de l'Inde, et il l'écrit en caractères nagaris. Il a été charmé d'apprendre qu'on enseigne publiquement à Paris cet idiome, ce qu'il a su par le professeur lui-même, qui a eu l'occasion de l'entretenir plusieurs fois dans sa langue maternelle.

Jang Bahâdur a le grade de général; il est accompagné de ses deux frères, qui ont celui de colonel, et qui se nomment *Jagat Schamscher Jang Bahâdur*, जगत शमशेर जंग बहादुर et *Dhîr Schamscher Jang Bahâdur*, धीर शमशेर जंग बहादुर, et d'un lieutenant-

colonel fort instruit, *Lâl Singh*, लाल सिंह, à qui l'on doit un mémoire sur les limites du Népâl.

Le nabâb Riza Khân, dont nous avons annoncé les publications arabes dans le numéro de février-mars de cette année, est mort à Calcutta le 5 mars 1850.

Le Dr Sprenger, ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes, a été nommé examinateur pour le collége de Fort Willam, à Calcutta.

Le tome II de l'ouvrage de sir Henry Elliot, intitulé *Bibliographical Index to the historians of muhammedan India*, est sous presse à Calcutta. On annonce aussi que le même savant a l'intention de terminer son *Supplementary Glossary*.

Subhân-Bakhsch, qui est un des professeurs du collége de Dehli, a récemment traduit en hindoustani le *Wafiât-ul-Ayân* d'Ibn-Khallikan, dont M. le baron de Slane a entrepris la publication en arabe et en anglais.

On a publié à Dehli une traduction hindoustanie de l'Histoire d'Abou'lféda, qui a été éditée en arabe et traduite en latin par Reiske. Cette traduction, qui est complète, forme deux volumes. Elle est due à Karîmuddin, savant musulman, professeur au collége des natifs de Dehli, et auteur de plusieurs autres ouvrages.

JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE 1850.

LETTRE DE M. FRESNEL

A M. CAUSSIN DE PERCEVAL.

Du Caire, le 27 avril 1850.

Mon cher Monsieur,

Agréez tous mes remercîments pour vos trois volumes d'histoire, que je viens de lire avec un intérêt inexprimable. Je ne suis pas seulement reconnaissant des nombreuses citations dont vous avez honoré mes essais de traduction en les sauvant de l'oubli; je le suis encore, et bien davantage, du plaisir purement intellectuel que m'a fait éprouver la contemplation de votre travail. Ce qu'il a fallu de sagacité, de critique et de patience, pour débrouiller le chaos chronologique de l'histoire du Yaman (en particulier), est quelque chose que j'admire avec la sincérité et l'assurance d'un travailleur, que ses propres tentatives ont initié aux difficultés de l'œuvre.

Mais, plus je suis épris de cette œuvre, plus je mettrai d'empressement à signaler quelques détails,

quelques points de critique historique et philologique, sur lesquels je ne me trouve pas d'accord avec vous.

Je ne veux parler ni de *'Âd*, que vous rayez de la Bible, en refusant de reconnaître cette tribu sous le nom mythique de *'Âdah* (*Gen.* IV, 19; XXXVI, 2, 4), ni de l'interminable question de Zhafâr, que vous laissez dormir, avec beaucoup de sagesse, jusqu'à plus ample informé.

Pour commencer par quelque chose de neuf, je vous entretiendrai aujourd'hui du règne auquel je crois qu'il faut rapporter l'expédition d'Ælius-Gallus en Arabie, c'est-à-dire du prince yamanite qui, dans les monuments arabes, représente celui que Strabon appelle Ἰλασάρος. Je ne puis pas admettre que ce soit Dhou'l-Adh'âr, parce que la transcription grecque de ce nom eût été Δυλαδάρος ou Διλαδάρος ; et, en effet, le *delta* grec rend exactement l'articulation du *dhâl* arabe, témoin Ἀλαμόνδαρος pour *Almondhir*. Le seul moyen de soutenir cette thèse serait de supposer une corruption du texte, ressource extrême, dont heureusement nous n'avons pas besoin; car le nom de Ἰλασάρος se trouve, sous une autre forme, en tête de la LVe inscription de M. Arnaud; et vous l'eussiez reconnu avec moi si, au lieu d'accepter la transcription des historiens musulmans *Alyschrah*, vous aviez lu ce nom comme il est écrit dans le texte himyarique : *Alascharḥ*, ou *Elascharḥ*, ou *Ilascharḥ* (en suppléant, tant après le *lâm* qu'après le *schîn*, une voyelle brève quelconque que le sys-

tème sténographique des Levantins ne représente pas). — Analysons :

Vous savez que le *ḥâ* (ح) terminal des mots sémitiques est généralement remplacé, dans les transcriptions grecques, par une voyelle; exemples : *Noë*, pour *Noûḥ; Kozé* pour *Kozaḥ* (nom du génie de l'atmosphère chez les Arabes païens. — Voyez le savant mémoire de M. Fuch sur les inscriptions sinaïtiques). Au commencement des mots, cette même articulation (ح) est quelquefois rendue par un χ (*chi*), comme dans Χατραμωτίται (les habitants du Haḍramaut), mais jamais ou très-rarement à la fin. D'autre part, les Grecs, n'ayant point l'articulation *schîn*, c'est-à-dire celle du *ch* français dans *chose*, sont forcés de la rendre approximativement par un *sîn* ou *sigma*, partout où ils la rencontrent dans les mots étrangers. Enfin, vous admettrez sans difficulté que l'*alif* de l'alphabet himyarique, n'étant autre chose qu'un *hamzah*, ou « esprit doux », doit être censé accompagné d'une voyelle quelconque, ou longue ou brève, toutes les fois qu'il est initial.

D'après ces prémisses, le nom, himyarique ou sabéen, qui peut se lire *Alascharḥ, Elascharḥ*, ou *Ilascharḥ*, devient nécessairement en grec Ἀλασάρε, Ἐλασάρε, ou Ἰλασάρε, selon l'espèce de la voyelle initiale, puis, avec la désinence du nominatif grec, Ἰλασάρος. (Je considère ce nom propre comme étant composé de *al, el* ou *il*, monosyllabe qui se rencontre tantôt au commencement, tantôt à la fin de plusieurs noms propres hébreux et sabéens, et

de *Scharḥ*, nom propre yamanique, que l'on trouve dans le Kâmoûs, avec son diminutif *Schourayḥ*. Mais le même dictionnaire, dont l'*onomasticon* est d'ailleurs assez riche, ne nous indique ni *Aschraḥ*, ni *Yeschraḥ*, comme forme d'un nom propre arabe.)

Sous le point de vue chronologique, on ne peut rien souhaiter de mieux que cette solution, puisque, dans votre savant Canon, cadre infiniment précieux de toutes nos recherches, et qui en exclut à jamais le vague et l'arbitraire, vous placez la naissance de *Chourahbil-Yahsab-Alyschraḥ* en l'année 68 av. J. C. c'est-à-dire quarante-quatre ans seulement avant l'expédition d'Ælius-Gallus. Ainsi, le prince arabe Ilasare ou Ilascharḥ, celui-là même qui força les Romains à lever le siége de Saba au bout de six jours, et à retourner sur leurs pas après une expédition désastreuse, pouvait, selon votre tableau n° I, avoir quarante-cinq ans à l'époque dont nous nous occupons. Vous admettrez facilement que, pour défendre une place forte contre les Romains d'Auguste et leur en faire lever le siége, l'âge de quarante-cinq ans était plus favorable que celui de soixant et dix-sept ans que devait avoir Dhoul'-Adh'âr à la même époque (toujours d'après votre canon chronologique). Strabon dit que ce fut le manque d'eau qui obligea les Romains de décamper, d'où l'on peut conclure que, avant de s'enfermer dans leur ville, les Sabéens avaient mis à sec leur grand réservoir extérieur (*Sudd-Mareb*).

Quant au fait général d'une expédition des Ro-

mains dans le Yaman, je crois fermement que les historiens arabes l'ont indiqué, mais sous une forme tellement orientale, tellement étrange, pour ne pas dire odieuse, que je n'aurais point osé hasarder mon opinion à cet égard, si, d'un côté, votre beau travail ne me fournissait le moyen de la défendre, même contre vous, et si, d'autre part, vingt années d'expérience du génie lévantin ne m'avaient donné le courage de traîner ce mauvais génie à la barre de notre sénat académique. Aujourd'hui donc, je l'accuse devant vous du plus méchant travestissement que pût inventer la haine héréditaire dont nous honorent les enfants de Sem et de Cham, pour transmettre à la postérité le souvenir de l'apparition des Européens dans leurs déserts, en rendant méconnaissable le fait important, le fait humiliant, celui d'une promenade militaire qui dura huit mois, et dut consterner l'Arabie entière. Car, de Leucé-Comé (Haurâ) à Mareb, Ælius-Gallus traversa, sans rencontrer de résistance sérieuse, un espace de plus de neuf degrés en latitude, espace qui comprend toute cette région de l'Assir, où, de nos jours, Méhémet-Aly a fait inutilement une guerre de trente ans. Sans doute l'expédition des Romains fut malheureuse; mais tout ce qui périt de leur armée périt par la faim, la soif, la fatigue et les maladies. Ce ne furent pas les Arabes qui sauvèrent l'Arabie d'une conquête, ce fut le désert qui sauva ses habitants.

Ne dites-vous pas, Monsieur, à la page 76 de

votre premier volume, que, durant les deux règnes de Ilascharḥ (celui que vous nommez Chourahbil), et de son fils Hadhâd, leur prédécesseur détrôné, Dhoul'-Adh'âr, ne cessa de faire des efforts pour ressaisir le pouvoir? — Ne dites-vous pas encore, sur la foi de Hamza et de Nouwayri, que le surnom de *Dhou'l-Adh'âr* (dominus terrorum) lui fut donné parce qu'il ramena, d'une de ses campagnes lointaines, des *nesnâs*, sorte de monstres assez semblables à des êtres humains, dont la vue effraya les habitants du Yaman? — Oui : eh bien! cela me suffit.

Que ces *nesnâs*, ou *nisnâs*, fussent des satyres, des pygmées, ou des guenons (ce dernier sens est celui du mot *nisnâs* dans l'usage actuel de la langue), ces animaux représentent ici les soldats romains, dont Dhou'l-Adh'âr détrôné favorisa vraisemblablement l'invasion, et à l'aide desquels il put espérer un instant de reconquérir son trône. Encore aujourd'hui, les Abyssins comparent nos yeux de couleur claire à ceux des singes. J'avais supposé, dans un mémoire aujourd'hui oublié, que les Amalécites, dont parle le dernier Moḍâḍ des Djorhomites de la Mecque, dans son allocution aux hommes de sa tribu, pouvaient bien représenter les Romains d'Ælius-Gallus. C'eût été beaucoup plus digne. Malheureusement, les Amalécites qu'il met en scène semblent appartenir à une époque fort antérieure à l'expédition romaine; et, dans la lumière que vous avez faite, il n'est plus possible d'hésiter entre les Ama-

lécites de Modâd et les singes de Dhou'l-Adh'âr. Ainsi, pour les habitants de l'Arabie Heureuse, au siècle d'Auguste, les Européens étaient des pygmées, des myrmidons, ou des magots. On sait de quels nouveaux noms s'est enrichi leur vocabulaire symbolique, depuis que le fanatisme religieux est venu s'ajouter aux antipathies originelles.

Je n'ai pas sous les yeux la note de M. Ét. Quatremère sur les *nesnâs*, et je le regrette vivement. Elle m'aurait appris, sans doute, dans quelle partie du globe les anciens Arabes plaçaient cette engeance, considérée comme race humaine, ou quasi-humaine. A défaut de ce secours, je me prévaudrai d'un passage du Kâmoûs, où *nesnâs* est expliqué par « *Yâdjoûdj* et *Mâdjoûdj* » (Gog et Magog), noms qui représentaient, chez les Arabes, les barbares les plus septentrionaux de l'ancien continent. Cette synonymie est importante, parce qu'elle exclut et les *singes* et les barbares *méridionaux* de la notion primitive attachée au mot *nesnâs*. Les descriptions imaginaires que les écrivains orientaux en ont faites appartiennent au fonds commun de toutes les relations du moyen âge, et méritent à peine d'être traduites. L'auteur du Kâmoûs, par exemple, en nous apprenant que, selon quelques autorités, les *nesnâs* n'avaient qu'un bras et une jambe sur un même côté du corps, qu'ils sautaient à la manière des oiseaux et paissaient l'herbe des champs comme notre bétail; Nouwayri, en nous assurant que leurs têtes reposaient sur leurs poitrines (ce que nous ex-

primerions dans la langue usuelle en disant « qu'ils avaient le cou enfoncé dans les épaules », ou « les épaules démesurément hautes »); ces auteurs, dis-je, avec de semblables renseignements, ne peuvent pas nous mettre sur la trace des véritables *nesnâs* (si tant est qu'il y ait une vérité cachée sous toute fable). Mais celui qui les identifie avec *Yâdjoûdj* et *Mâdjoûdj* nous donne une idée, sinon distincte, du moins fort analogue à celle que réveillait dans l'esprit des Grecs le nom d'*Hyperboréens*. C'est déjà une approximation non méprisable, puisqu'elle nous montre qu'il faut chercher les *nesnâs* dans les régions situées au nord de l'Arabie, et à une grande distance de cette péninsule. Reste à savoir si le pays des *nesnâs* était au nord-*est*, ou au nord-*ouest* de l'Arabie; dans le second cas, ce pays mystérieux ne pourra être que l'empire romain; car, il est presque impossible d'admettre que les Arabes aient eu connaissance des Samoyèdes et des Lapons.

La question, réduite à ces termes, se trouve résolue d'une manière inévitable, quoique (en un sens) très-peu satisfaisante, par la tradition relative au règne de l'« Africanus » arabe, nommé *Afrîkoûs*, ou *kis*, ou *kîn*, frère de Dhou'l-Adh'âr, et que certains historiens ont identifié avec ce dernier. Ibn-Hamdoûn, cité par Nouwayri, assure qu'Afrîkoûs poussa jusqu'à Tanger son expédition chez les Berbères. D'autre part, Hamza nous apprend que l'expédition de Dhou'l-Adh'âr au pays des *nesnâs* eut lieu du vivant de son père, Abraha, auquel les his-

toriens n'attribuent qu'une seule campagne en Afrique. Il est donc vraisemblable que le théâtre de ses exploits fut le même que celui des exploits de son père Abraha, et de son frère Afrîkoûs, d'autant qu'Ibn-Hamdoûn ne fait qu'un seul personnage d'Afrîkoûs et de Dhou'l-Adh'âr. Mais, à l'époque dont il s'agit, toute l'Afrique septentrionale appartenait aux Romains. Or, les historiens arabes ne font mention que de trois races d'hommes, à l'occasion des prétendues conquêtes d'Abraha et de ses deux fils; ce sont :

1° Les *Soûdân*, c'est-à-dire les noirs (dénomination qui embrasse toutes les races nègres);

2° Les *Berbères* (qui représentent évidemment les Numides);

3° Les mystérieux *nesnâs* (qui ne peuvent alors représenter que les Romains). Et, en effet, si les Romains n'étaient indiqués ou symbolisés nulle part, dans l'histoire ancienne du Yaman, comment un esprit droit pourrait-il rendre compte d'une semblable lacune? D'ailleurs, le commerce des esclaves ayant, dès la plus haute antiquité, introduit dans l'Arabie méridionale des noirs de toute race, il est impossible de supposer que les Yamanites se fussent effrayés à la vue d'une variété quelconque du type nègre. Les *nesnâs* devaient être quelque chose d'absolument nouveau, quelque chose d'insolite, pour frapper l'imagination des Sabéens. Enfin, la définition « *Yâdjoûdj* et *Mâdjoûdj* » que le Kâmoûs donne

des *nesnâs* exclut toutes les races africaines, en nous appelant vers le nord.

Votre explication si heureuse de l'énigme d'*Afrikoûs*, que j'avais crue insoluble, m'a rendu facile l'explication des *nesnâs* de son frère. La famille d'Abraha ne fut qu'une famille de « condottieri » ou « partisans », au service des Romains, et, par contre, ce Chammir-Yeràsch, qui, dit-on, poussa ses conquêtes jusqu'en Chine, ne fut, sans doute, qu'un aventurier à la solde de quelque roi de la haute Asie. Encore à présent, le Haḍramaut arabe, qui a conservé quelque chose des mœurs antiques, met annuellement ses meilleurs guerriers au service des princes du Sind qui n'ont pas subi le joug de la compagnie des Indes orientales. Il y a eu, de tout temps, dans l'Arabie méridionale, une *officina gentium* fournissant l'Afrique et l'Asie de mercenaires et de marchands. Nous voyons, à toutes les époques, dans cette partie de l'ancien continent, une force expansive, une tendance à la colonisation, qui n'exclut en aucune façon la haine de l'étranger : témoin, Tyr et Carthage ; car, selon Hérodote, les Phéniciens étaient venus en Syrie des bords de la mer Érythrée, c'est-à-dire, de la côte méridionale de l'Arabie. Ce mouvement se continue de nos jours, pour le commerce comme pour la petite guerre. Singapour, dans l'Indo-Chine, ou Inde transgangétique, cet *emporium* tout nouveau, qui, selon Balbi, réaliserait déjà les merveilles de l'ancienne Tyr, Singapour est, en grande partie, une colonie de

marchands hadramis, c'est-à-dire, de la race (sémitique ou chamitique) à laquelle appartenaient Phéniciens et Carthaginois.

Cela étant, Dhou'l-Adh'âr, déposé par ses sujets, et remplacé par Ilascharḥ, ne put pas manquer de se joindre aux Romains, ses anciens compagnons d'armes, pour reconquérir, sous leur protectorat, le trône qu'il avait perdu; et alors il est tout naturel que les habitants du Yaman l'aient accusé d'avoir attiré les Européens dans son pays. De ce point de vue, le sobriquet de *Dhou'l-Adh'âr* (dominus terrorum) qui lui fut imposé, et par lequel il est connu dans l'histoire, se conçoit parfaitement. D'ailleurs, pour ceux des Yamanites qui n'étaient jamais sortis de leur péninsule, les Romains, avec leurs cheveux blonds, leur peau blanche, et leurs yeux bleus ou gris (toutes ces épithètes étant prises dans un sens relatif), purent donner l'idée d'une espèce humaine, sur-humaine, ou quasi-humaine, entièrement différente de celle qui peuplait l'Arabie méridionale. En tout cas, *ils durent faire peur;* car Strabon parle d'une bataille livrée entre Nedjrân et Mareb, dans laquelle les Arabes perdirent dix mille hommes, tandis que les Romains n'eurent à regretter que deux de leurs soldats. Or la peur implique la haine; et la haine se traduit chez les enfants de Sem et de Cham par les épithètes les plus injurieuses. Dans leur bouche, les noms de *pygmées, satyres*, ou *magots*, appliqués aux enfants de Yâfeth, n'ont rien qui doive surprendre. Ces in-

jures, et beaucoup d'autres, plus grossières encore, sont leur *ultima ratio*. C'est ainsi qu'ils se vengent des Français, des Espagnols, des Romains et d'Alexandre le Grand.

Quoi qu'il en soit, il faut savoir combien le mensonge est instinctif et audacieux dans cette race, et jusqu'où elle porte l'ignorance volontaire, l'amour exclusif de soi, et le goût du merveilleux, pour pouvoir se rendre compte de ses falsifications et hallucinations historiques. Sachant bien à quelle espèce de lecteurs ils avaient affaire, les chroniqueurs du Yaman n'ont pas craint de leur forger une histoire nationale toute pleine de conquêtes en Orient et en Occident, depuis le Maroc jusqu'à la Chine. Et avec quoi l'ont-ils forgée? *Avec les aventures privées de leurs émigrés mercenaires*. C'est, je crois, un exemple unique dans les Annales du monde. Et le travail qu'ils nous ont légué consiste à chercher minutieusement, dans la *véritable* histoire, les faits inaperçus sur lesquels ils ont bâti leurs châteaux aériens.

C'est vous, Monsieur, qui nous avez ouvert la voie de ces recherches, en nous donnant le mot de l'énigme d'*Afrikoûs*, en nous révélant l'existence d'un *Africanus* arabe, imité de Scipion l'Africain, lequel (bien entendu) ne donna point son nom à l'Afrique, mais reçut au contraire son nom, ou surnom, de la contrée où il avait porté la guerre. Jusqu'à vous, Monsieur, l'on avait considéré les lointaines expéditions des rois de l'Arabie Heureuse

comme fables indignes d'exercer la critique des savants. Vous nous avez montré à quel ordre de faits réels ces fables pouvaient se rattacher. Dès lors, elles deviennent à nos yeux de véritables *mythes*, relativement modernes, lesquels, bien étudiés, pourraient nous donner la clef de quelques mythes beaucoup plus anciens, que nous ne pouvons pas contrôler, comme ceux du Yaman, par une *histoire* contemporaine.

Pas le moindre doute que Marc-Antoine n'eût des Arabes à son service, et même des Arabes du Yaman, puisque Virgile le déclare formellement :

Omnis Arabs, omnes vertebant terga Sabæi.

Vous ne pouviez mieux terminer l'histoire d'Afrîkoûs que par ce vers du poëte latin, dernier trait du tableau qu'il nous a laissé de la déroute de Cléopâtre.

Mais reprenons la discussion relative au roi Ilascharḥ, successeur de Dhou'l-Adh'âr, et que j'identifie avec *Ilasare* de Strabon. Suivant Ibn-Héschâm, il avait sa résidence à Mareb (Saba), et Kazwîni lui attribue de magnifiques constructions (*Essai sur l'histoire des Arabes, etc.* t. I, p. 75). C'est effectivement près de Mareb, et sur le mur de l'édifice elliptique que la tradition locale assigne, comme *ḥaram* ou gynécée, à la reine Bilkîs, petite-fille de ce prince, que M. Arnaud a relevé l'inscription himyarique (LV) en tête de laquelle se trouve le nom de Ilascharḥ. La seule difficulté historique que je

rencontre ici est dans la généalogie indiquée par cette même inscription; car, elle atteste que notre Ilascharḥ était fils de *Samahàly-Dharaḥ*, et avait un frère du nom de *Caribaël*, personnage dont les historiens ne parlent point. Mais, comme ces mêmes historiens nous donnent le choix entre trois généalogies de Ilascharḥ, les uns le disant fils de 'Amr-Dhou'l-Adh'âr, les autres de 'Amr, fils de Ghâleb, d'autres enfin d'un certain Mâlik, il est bien permis de croire qu'aucune de ces trois généalogies n'est la véritable. Le nom de *Samahàly* répugne d'ailleurs au génie de la langue du Hédjâz, quoique formé de deux racines arabes; mais son annexe, *Dharàḥ*, se trouve dans l'*onomasticon* des Arabes du Yaman (voyez le *Kâmoûs*).

A l'occasion de ces noms propres, je vous demande la permission d'observer ici que celui du frère de Ilascharḥ ne doit pas se lire *Karibâl*, comme je l'ai fait par erreur, dans un mémoire sur les inscriptions himyariques de Mareb, attendu que l'avant-dernière lettre de ce nom ne peut pas, dans l'écriture himyarique, faire l'office de voyelle longue, ou lettre de prolongation. L'*alif* de *Caribal* est un véritable *hamza*, susceptible d'être mû par une voyelle quelconque, longue ou brève, et qui, en français, ne peut se traduire que par un *hiatus*, s'il est précédé d'une autre voyelle. En supposant que celle de la lettre *b*, antépénultième du nom, soit un *a*, il faudra donc lire ou *Caribaal*, ou *Caribaël*, ou *Caribaïl*. L'auteur du Périple de la mer Érythrée

écrit effectivement *Charibaël* le nom du prince qui régnait à Zhafâr, lors du passage des voyageurs grecs, et nous devons adopter sa transcription. Il ne faut point repousser le *chi*, remplaçant du *kâf* initial, dans la transcription grecque; on sait que les Septante ont employé cette lettre pour représenter le *câf* des Hébreux, qui, par le fait, se prononce le plus souvent comme le *kha* (خ) des Arabes, et correspond alors exactement au *chi* (χ) des Grecs, et à la *jota* des Espagnols; exemples : *Chaleb*, *Michaël*. Quant au *kappa*, il représente presque toujours l'articulation du *kof* (ק ق). Mais revenons à Saba ou Mareb.

Le plus beau monument de cette ville et des environs étant encore à présent le *haram* (gynécée) de Bilkîs, où se trouvent inscrits les noms de Ilaschraḥ (inscr. LV) et Youn'im (inscr. LIV), dont l'un régna avant Bilkis, et l'autre immédiatement après, on peut en conclure que le siècle d'Auguste fut une ère de splendeur pour les Sabéens, et c'est sans doute une des causes du monstrueux anachronisme que commirent les Arabes, sous l'influence du Coran, en reportant leur dernière grande reine du temps d'Auguste au temps de Salomon.

Si le père de Bilkîs, nommé *Alychraḥ* par Ibn-Khaldoûn, fut ce même *Ilascharḥ*, ou *Ilasare*, qui avait environ quarante-cinq ans lors de l'invasion d'Ælius-Gallus, la tradition arabe, qui pose comme fait incontestable (j'ai presque dit comme *article de foi*) la conquête du Yaman par Salomon, cette tra-

dition ne serait-elle point une forme toute nouvelle, et tout autre, du souvenir de l'invasion romaine?.... Il suffirait, pour obtenir la coïncidence voulue, de placer dans votre tableau la naissance de Bilkîs d'un degré plus haut; et, alors, on aurait le choix entre deux mythes destinés à représenter le même événement sous deux points de vue absolument contraires, l'un d'amour et de respect, l'autre de haine et de mépris. Dans ce dernier, les Romains seraient métamorphosés en *nesnâs;* dans l'autre, leur général serait transfiguré en Salomon. Quant au mythe de Caycaous, il me paraît purement persan, et je ne vois pas sur quel fondement les Arabes ont pu le rattacher à l'histoire de Dhou'l-Adh'âr.

En ce qui touche le nom de *Bilkîs*, par lequel les historiens musulmans désignent la reine sabéenne que Salomon épousa, *après avoir fait la conquête de son royaume*, ils conviennent tous que ce n'était qu'un sobriquet, et ils ajoutent que son véritable nom fut *Balkamah*. Or ce nom ne se lit nulle part dans les inscriptions himyariques. Mais celui de *Almakah*, qui découle du premier par une métathèse (dont je vais rendre compte), et par la suppression de la préposition *b* (servant à l'invocation), se retrouve, au contraire, dans beaucoup d'inscriptions sabéennes, où il représente évidemment une divinité du sexe féminin. C'est cette divinité (sans doute d'origine humaine) que j'ai identifiée avec la reine biblique (ou mythique) de Saba, avec celle que l'Évangile appelle « la Reine du Midi », et que les musulmans

ont voulu retrouver, par le plus monstrueux anachronisme, dans la princesse de même nom qui florissait au commencement de l'ère chrétienne, ou quelques années avant J. C. La préposition *b*, qui précède le nom de *Almakah* dans les inscriptions où ce nom est invoqué, aura sans doute été considérée, par les Arabes du Hedjâz, comme faisant partie du nom sacré; et, par suite, le *hamzah* initial aura été supprimé, comme dans (بِسْمِ) *bismi* « au nom de »; et, quant à la transposition des lettres *k* et *m*, dans *Balkamah* (des Arabes maàddiques), je m'en rends compte par l'attraction invincible du nom de *'Alkamah*, très-connu dans le désert. Il n'y a pas un seul peuple au monde qui ne cherche à rapprocher tout ce qu'il entend de tout ce qu'il a entendu. Selon le voyageur Bruce, les Éthiopiens donnent à la reine de Saba le nom de *Maqueda*.

Ainsi que vous l'avez judicieusement fait observer, les anachronismes et les faits doubles abondent dans les annales de l'Arabie écrites par les Arabes. Cela tient sans doute à ce que ces annales n'ont été écrites que fort tard. Ayant trouvé les juifs en possession d'un livre historique très-ancien, les Arabes, devenus maîtres de la moitié de l'empire romain, ont voulu, eux aussi, avoir leur histoire ancienne; et, à défaut de monuments antiques qui leur fussent propres, ils ont pris le parti de mouler leur histoire ancienne sur leur histoire moderne, c'est-à-dire sur cette petite portion de leur passé qu'ils n'avaient point encore oubliée, en l'accommodant

de leur mieux avec les traditions de leurs voisins et frères *min ahli'l-kitâb*. On sait, d'ailleurs, que leurs rapports avec les juifs ont été plus intimes qu'avec toute autre nation.

Permettez-moi de vous soumettre, en terminant, une objection relative au nom du personnage que les traditions arabes appellent *Codâr el'Aḥmar* (p. 26). Je ne pense pas qu'une oreille sémite ait jamais pu confondre قُدَار الأَحْمَر avec كِذَرْلَغَمِر (transcription arabe de *Chodorlaomor*, que les juifs prononcent *Kedhārlāghōmèr*), ni que le premier nom puisse être le travestissement du second. Je croirais plutôt que l'épithète de *roux* ou *rouge* (*aḥmar*) n'est autre chose que la traduction arabe du mot hébreux *edom*, qui signifie *rouge*, et qui est le nom officiel d'Ésaü, chef des Iduméens, véritables troglodytes, tout à fait comparables aux troglodytes de Hidjr. Les mêmes excavations ont été observées à Pétra (*Wâdy-Moûça*) et à Hidjr (*Médâïn-Sâḷéḥ*).

Mais d'où vient donc que la Bible, qui nous donne les noms de tant de peuplades arabes issues d'Ésaü, ou d'Abraham (par Cétura), ne nous dit pas un mot de *Thamoûd*? Ne serait-ce pas que les *Thamudeni* ou *Thamyditæ* appartiennent à une époque récente, ou, du moins, bien postérieure à celle de la rédaction de la Génèse?... Et en effet le mot *themîd*, où le *yâ* (ou *yod*) tient lieu du *waw* arabe, conformément aux exigences du dialecte hébreu, ce mot de *themîd* est parfaitement usuel dans la langue sacrée, et il est bien digne de remarque qu'il y joue le même rôle que

le mot *'ād*. Ces deux mots emportent l'idée de « perpétuité ». De l'article *themid*, Gesenius vous renvoie à l'article *'ād*.

Votre Histoire de Mahomet est un petit chef-d'œuvre, et devrait être traduite en arabe pour l'édification du monde musulman. Ce serait le plus sûr moyen de le civiliser. En même temps, je voudrais voir un de nos poëtes dramatiques s'emparer de votre « Journée de Bedr », et faire assister le public européen à une véritable tragédie de « Mahomet ». Par ce moyen, la lumière historique se ferait du même coup en Orient et en Occident.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma vive reconnaissance et de ma haute considération.

F. Fresnel.

Researches in philosophical and comparative philology, chiefly with reference to the languages of Central Asia [1].

Le traité manuscrit dont le titre précède a remporté le prix de linguistique fondé par M. de Volney et a été couronné dans la séance publique de l'Institut du 25 octobre 1848. Neuf ouvrages, tant imprimés que manuscrits, avaient été présentés au concours. Celui qui nous occupe est un travail anonyme. Il porte la date de 1847, et a été composé

[1] J'ai expliqué cet ouvrage à l'École spéciale des langues orientales vivantes, pendant l'année scolaire 1848-1849. Mes leçons ont été annoncées dans le Journal asiatique, janvier 1849, p. 93 et 94.

à Hitchin, petite ville d'Angleterre, dans le Hertfordshire. Nous savons aujourd'hui que l'auteur est M. Rœhrig, docteur en philosophie, déjà connu dans le monde savant par diverses publications relatives aux idiomes tartares[1]. Nous devons signaler, parmi ces ouvrages, un opuscule qui a pour titre : *Éclaircissements sur quelques particularités des langues tatares et finnoises*. Paris, 1845, in-8°. Nous y trouvons déjà une exposition du principe d'*harmonisation* des langues originaires de l'Asie centrale, principe complété et soutenu de preuves nouvelles dans le travail que nous annonçons aujourd'hui.

Le titre de *Recherches de philologie comparée appliquées plus particulièrement aux langues de l'Asie centrale*, explique le but que se propose l'auteur. En effet, M. Rœhrig ne se contente pas d'exposer d'une manière complète et suivie les grandes lois grammaticales des langues tartaro-finnoises; mais, chaque fois que le sujet l'exige ou le comporte, il recherche dans les idiomes des peuplades sauvages les moins connues, de nouvelles preuves à l'appui des faits qu'il avance ou des théories qu'il veut en déduire.

Le traité se compose d'une préface, ou plutôt d'une introduction, et de trois parties :

1° Aperçu général de la philologie philosophique et comparée.

[1] Je préfère *tartare* à *tatare*. La première de ces formes, adoptée depuis plusieurs siècles par nos meilleurs écrivains, a reçu une nouvelle consécration dans les ouvrages du savant et judicieux Abel-Rémusat.

Cette première partie forme de véritables prolégomènes, destinés à préparer le lecteur à l'intelligence des deux autres.

2° Phonologie. Principes de cette science. Étude sur les voyelles, les consonnes et les syllabes.

3° Application de la phonologie à l'étude philosophique et comparée des langues originaires de l'Asie centrale.

Cette dernière partie comprend trois subdivisions, savoir :

A. La phonologie appliquée à l'explication du génie des langues tartaro-finnoises.

B. La phonologie appliquée à des recherches étymologiques sur les mêmes langues.

C. Indications indispensables pour la composition d'une grammaire philosophique et comparée de ces idiomes d'après les principes phonologiques.

Par cette expression « langues de l'Asie centrale ou langues tartaro-finnoises », l'auteur entend désigner tous les idiomes que l'on parle actuellement dans la Tartarie, et ceux que l'on connaît sous le nom de *finnois*. « En effet, dit-il, bien que l'on ne puisse pas démontrer d'une manière certaine que toutes ces langues viennent de l'Asie centrale, cependant l'analogie frappante qui existe entre elles est un fait hors de doute ».

Les langues et les dialectes que M. Rœhrig désigne sous la dénomination de *tartaro-finnoises* sont les suivants :

LANGUES TARTARO-FINNOISES.

I. Branche hongroise,

II. Branche finnoise,

Dont les idiomes les plus remarquables sont :

1° Le finlandais;
2° Le lapon, qui comprend plusieurs dialectes;
3° Le permien;
4° Le zyrain;
5° Le mordouane. Cet idiome présente des affinités intéressantes avec la famille turque;
6° Le vogoul, très-rapproché de la famille hongroise;
7° Le votïake;
8° Le tchérémisse;
9° L'ostiake, etc.

III. Branche toungouse.

Elle se compose d'un grand nombre d'idiomes, parmi lesquels le mandchou seul possède une littérature importante. Le dialecte principal du mandchou est celui des tribus appelées *Solon*.

IV. Branche mongole.

Comprend : le mongol proprement dit;
Le calmouke ou euleute;
Le bouriate.

Chacun de ces idiomes se divise en plusieurs dialectes et sous-dialectes.

V. Branche turque.

Idiomes.	Dialectes.	Sous-dialectes.
I. Ouigour.		
II. Djagatéen.	Qongrat [1].....	Turc de Tachkende.
		——— Khiva.
		——— Balkhe.
	Ousbek (autrefois khorasmien).	
	Koman (autrefois Polovtses).	

[1] J'ai suivi dans cet article le système de transcription de M. Rœhrig, et je rends le ق par *q*, non suivi de *u*, de cette manière : *qa*, *qo*, *etc.* J'aurais cependant quelque peine à adopter définitivement

V. Branche turque. (Suite.)

Idiomes.	Dialectes.	Sous-dialectes.
III. Qyptchaq..	Nogaïs.....	Mansour. Mangat. Boutchouq. Kasboulat. Koundour. Turc du Kouban. ——— de la Crimée. Basian. Yedsan. Yaubouglouk. Turc du Terek. Qaratchaï. Qoumouq. Qasyqoumouq. Tchegem. Ouïtagour. Turc du Daguestan, qui se subdivise lui-même en qouvoutchou, qaytaq, qaraqaytaq, etc.
	Bachqyr. (Le peuple qui parle ce dialecte n'appartient pas à la race turque.)	
	Kirguiz. Bouroute.	
	——— Qaysaq de la grande horde.	
	Kirguiz. Qaysaq de la moyenne horde.	
	Kirguiz. Qaysaq de la petite horde.	
	Qyzylbach, etc.	
	Qouraman.	

cette combinaison, qui contrarie toutes nos habitudes d'orthographe. J'aime mieux, à l'exemple de M. de Sacy, rendre ق par *k*, et ك

V. Branche turque. (Suite.)

Idiomes.	Dialectes.	Sous-dialectes.
III. Qyptchaq. (Suite.)	Boukhare.....	De la grande Boukharie. De la petite Boukharie.
	Turcoman.....	Du Caboul. De la Perse. Du Turquestan. De l'Azerbaïdjan. De l'Asie Mineure. Naouvaz. Ourouq, etc.
	Turc de Casan.	
	—— d'Astracan.	
	—— d'Orenbour.	
	Qaraqalpaq.	
	Mestcherèke.	
	Tchouvache.	
	Turc de Katharinenbourg.	
	—— de Tobolsk.	
	—— de Tomsk.	
	Barabints. (Le peuple qui parle ce sous-dialecte n'appartient pas à la race turque.	
	Sibérien, turc de la Sibérie.....	D'Oby. De Tchoulym. Jasachny. Tara. Tchaziz. Touralintz, etc.

par *c* ou par *k*, suivant la voyelle qui le suit. Cette transcription ne saurait donner lieu à aucune difficulté pour les expressions d'ori-

V. Branche turque. (Suite.)

Idiomes.	Dialectes.	Sous-dialectes.
III. Qyptchaq. (Suite.)	Sibérien, turc de la Sibérie.	Zouchtines. Téléoute. (Le peuple qui le parle n'appartient pas à la race turque.) Qaragase. De Krasnoyarsk. De Kousnetz. Biryouse...? Bokhtalar. Yarynar. Qachqalar. Soyens. Yéniséi. Yaqoute, etc.
IV. Othoman..	Anatolou. Roumélien.	

Dans son ouvrage, M. Rœhrig donne à la philologie comparée, appliquée aux langues de l'Asie centrale, des bases nouvelles, des règles qui paraissent incontestables, et pour ainsi dire géométriques. De l'observation des faits successifs qui se manifestent dans presque toutes les langues connues, il déduit certains principes généraux, dont il établit la certitude avec une telle lucidité, que l'esprit ne peut se refuser à les admettre; puis, faisant l'application de ces mêmes principes aux idiomes spéciaux dont il

gine turque; car les voyelles, comme nous le dirons plus bas, indiquent la classe forte et la classe faible, et on voit immédiatement si *k* répond à ق ou à ك.

s'occupe, il arrive à démontrer l'affinité des langues tartaro-finnoises.

Dans le dernier siècle, plusieurs savants s'occupèrent avec zèle de l'étude des idiomes de la Finlande et de la Laponie, et nonobstant les opinions absurdes émises par quelques-uns d'entre eux qui crurent reconnaître des analogies entre le finnois et l'hébreu, le lapon et le syriaque; d'autres, avec un esprit plus juste, découvrirent l'affinité réelle qui existe entre le finnois et le magyar ou hongrois, et s'efforcèrent de démontrer ce fait.

Parmi les ouvrages qui furent publiés à l'époque dont nous parlons, M. Rœhrig distingue celui de Gyarmathi, *Affinitas linguæ Hungaricæ cum linguis Fennicæ originis grammatice demonstrata;* Gottingæ, 1799, in-8°, et l'Appendice de la grammaire finlandaise de Strahlmann, imprimé en 1816. Toutefois, ces deux ouvrages sont au-dessous du niveau actuel de la science. En 1820 parurent les *Recherches sur les langues tartares* de M. Abel-Rémusat, et l'*Asia polyglotta* de M. Klaproth[1]. Enfin, en 1836, M. Guillaume Schott fit imprimer à Berlin un Essai sur les langues tartares[2].

M. Rœhrig indique ou analyse avec soin tous les ouvrages importants qui nient ou affirment l'affinité

[1] Encore à cette époque l'auteur se refusait à reconnaître l'analogie qui existe entre les idiomes tartares et finnois. (Voyez *Asia polyglotta*, p. 273.)

[2] Ce mémoire remarquable est intitulé : *Versuch über die tatarischen Sprachen.*

des idiomes originaires de l'Asie centrale. Le lecteur peut connaître, d'après ce travail, l'état de la science au moment de la composition du Mémoire qui nous occupe.

L'étude des langues tartaro-finnoises est fort encouragée en Russie, où ces idiomes sont d'un fréquent usage. Dans notre Europe occidentale, le turc, ou plutôt un seul dialecte de cette langue, l'ottoman, est devenu l'objet de travaux suivis. On possède, comme le fait observer M. Rœhrig, des grammaires, des dictionnaires, des recueils de mots, de phrases et de dialogues, publiés en France, en Allemagne et en Angleterre. Mais les auteurs de ces différents traités se sont bornés presque toujours à reproduire les paradigmes des noms, des pronoms et des verbes, et à faire connaître les locutions les plus usuelles. Leurs ouvrages, exclusivement destinés aux interprètes, aux marchands et aux voyageurs, ne pouvaient pas toucher à des questions de grammaire et de philologie comparée. M. Rœhrig a travaillé pour les linguistes. Il fait connaître les causes des lois qui régissent les idiomes de la nombreuse famille tartaro-finnoise et les modifications que ces lois ont subies par le mélange des peuples et par les influences diverses de climat et de religion. Enfin, il s'occupe de l'origine et des principes des faits grammaticaux autant que de ces faits eux-mêmes. On conçoit l'importance d'un pareil travail, la patience et l'érudition qu'il suppose, et l'intérêt qu'il doit avoir pour les philologues. On ne comprendra pas moins bien

l'impossibilité d'en offrir un résumé complet. Pour exposer dans son ensemble un aussi vaste système, ce ne serait point un article, mais un volume qu'il faudrait y consacrer. Nous sommes heureux d'annoncer aux orientalistes que M. Rœhrig s'occupe de revoir son travail et de le traduire en français, pour le livrer bientôt à l'impression. Ne pouvant pas donner un aperçu général de ces curieuses recherches, nous prendrons pour sujet de notre article les règles d'*harmonisation*, de permutation et de suppression des lettres dans leur application aux différents dialectes de la langue turque. Nous choisissons cette partie du travail de M. Rœhrig, parce qu'elle peut être détachée de l'ensemble, et qu'elle contient une véritable découverte.

Meninski et les auteurs qui, à des époques plus récentes, ont écrit sur la grammaire et la lexicographie de la langue turque, indiquent avec assez d'exactitude dans leurs transcriptions l'homogénéité qui existe entre plusieurs sons de cette langue; mais aucun d'eux (et nous n'avançons pas cette assertion à la légère) n'a vu dans l'homogénéité des sons une loi, un principe immuable. Si quelquefois ils observent la règle, ils la violent aussi non moins souvent. M. Rœhrig est le premier qui ait substitué aux vues isolées et stériles de ses prédécesseurs la loi de l'harmonisation, loi fondamentale des dialectes tartaro-finnois. Il est nécessaire, pour donner une idée exacte de la valeur des sons dans les mots turcs, d'ajouter, après les caractères arabes, la prononcia-

tion en lettres latines. Nous adopterons pour ces transcriptions le système de M. Rœhrig, peu différent de celui de Meninski, et par conséquent connu d'avance de presque tous les orientalistes. Voici la concordance :

VOYELLES FORTES.

a exprime le son français *a*
o ——————— *o*
u ——————— *ou*
y répond à *i* guttural ou *i* dur, son qui manque dans notre langue ; mais que l'on peut rendre d'une manière *approximative* par *eu* dans *euphémisme*, etc.

VOYELLES FAIBLES.

ä exprime *ai* ou *è* français.
ö répond à notre *eu* dans *heure*.
ü répond à *u* français.
i exprime exactement le son de notre *i*.

La manière d'indiquer les trois voyelles faibles *ä*, *ö*, *ü*, n'est point arbitraire ; l'auteur l'a empruntée à la langue allemande. Ce système offre l'avantage d'indiquer à l'œil la dérivation des sons et le passage des voyelles fortes aux voyelles faibles. Ainsi :

a affaibli devient *ä*.
o ——————— *ö*.
u ——————— *ü*.
y ——————— *i*.

La lettre *q* représente le ق, gutturale emphatique très-forte, que nous n'avons pas dans nos langues néo-latines.

Gh correspond au غ, gutturale forte de la même classe que le ق.

K représente la gutturale faible ك.

G équivaut à la gutturale faible گ.

Cette lettre conserve le même son devant toutes les voyelles, et doit toujours se prononcer comme notre *g* dans les mots *guide*, *guêpe*, *etc.*

J répond à ى, et doit se prononcer comme *y* dans nos mots français *yeux*, *yole*, ou comme le *j* allemand.

La transcription des autres lettres est sans importance, et ne pourra donner lieu à aucune difficulté.

HARMONISATION.

Le principe d'harmonisation présente un phénomène dont la découverte, comme nous l'avons déjà remarqué, est due aux recherches de M. Rœhrig. Après avoir établi la différence tranchée et pour ainsi dire l'antagonisme de certaines consonnes et de certaines voyelles, ce philologue les partage en deux classes distinctes, savoir :

Gutturales fortes, ق, غ.
Gutturales faibles, ك, گ.
Voyelles fortes, *a*, *o*, *u*, *y*.
Voyelles faibles, *ä*, *ö*, *ü*, *i*.

Les voyelles qui entrent dans la composition d'un mot turc (et cette règle s'applique à tous les autres idiomes tartaro-finnois) appartiennent invariable-

ment à la même classe, et jamais on ne peut rencontrer dans un même mot des voyelles de la première et de la seconde catégorie. Ainsi nous citerons اونتمقلق, *unutmaqlyq* « oblivio », voyelles *u*, *u*, *a*, *y*, toutes de la classe forte; خسته‌لق, *khastahlyq* ou *hastahlyq* « morbus », *a*, *a*, *y*, encore de la même classe [1]; كوپكلره, *köpäklärah* « canibus », voyelles *ö*, *ä*, *ä*, *ä*, appartenant toutes à la classe faible, چكرمك, *gätchirmäk* « transire », voyelles faibles *ä*, *i*, *ä*, etc. Les gutturales ق et ك déterminent la classe; ق ne peut se trouver qu'avec des voyelles fortes, et ك qu'avec des faibles. Nous ne rencontrons dans les deux premiers exemples que des voyelles fortes, et dans les deux derniers seulement des voyelles faibles. On commettrait une faute grave en prononçant un mot avec des voyelles des deux classes. C'est cependant une erreur dont se sont rendus coupables, dans leurs transcriptions, presque tous les orientalistes qui ont écrit sur les différents dialectes de la langue turque. M. Rœhrig relève un grand nombre de fautes de ce genre. Nous croyons inutile de copier un aussi long catalogue; mais nous devons en indiquer l'existence, car nous voyons dans ces erreurs la preuve que jusqu'en 1845, époque de la publication des *Éclaircissements sur quelques particularités des langues tartares et finnoises*, le système

[1] Meninski écrit dans son dictionnaire خسته لق et خسته لك. M. Rœhrig fait observer que la dernière manière d'écrire est fautive, et il consacre une longue note à démontrer l'exactitude de son assertion.

de l'harmonisation dans ces idiomes avait été complétement méconnu. Remarquons aussi que, sur ce principe, repose tout le système grammatical de la langue turque. Là seulement se trouve l'explication de la différence constitutive de la conjugaison forte et de la conjugaison faible, de la déclinaison forte et de la déclinaison faible.

La distinction des classes est peut-être plus marquée encore dans les verbes que dans les noms. Il faut donc bien se garder de prononcer *bilmak*, *görmak*, les verbes turcs orientaux, كورماك, بيلماك; mais il faut dire *bilmäk*, *görmäk*. Cette erreur, dans laquelle sont tombés tous les philologues qui ont écrit sur le turc oriental jusqu'en 1845, tient à l'ignorance où l'on était des fonctions de l'*élif* ainsi intercalé entre les deux dernières lettres du verbe. Il eût été facile cependant de se rappeler que, dans le dialecte ottoman même, on écrit quelquefois de cette manière des syllabes qui doivent se prononcer *än* et non *an* [1]. L'*élif*, en pareil cas, indique seulement qu'il faut placer une voyelle entre les deux consonnes qu'il sépare; mais cette voyelle est *a* ou *ä*, suivant la classe à laquelle le mot appartient.

Puisque nous avons à nous expliquer sur une des fonctions de l'*élif*, nous ajouterons quelques mots

[1] Par exemple, سون et سوان «amans», se prononcent l'un et l'autre *sävän*. (Voyez Meninski, *Institutiones linguæ Turcicæ*, curante Kollar, p. 149, et p. 83 de la première édition.) Viguier transcrit aussi سويليان, par *söiläiän*, et non *söiläian*, dans ses Éléments de la langue turque, p. 292. Je pourrais multiplier les citations.

sur le *medda*. Ce signe orthographique, placé sur l'*élif* initial, dénote que la voyelle de celui-ci doit être *a* : dès lors la classe du mot se trouve déterminée. On néglige en général l'emploi du *medda* dans les livres imprimés. C'est un tort; car souvent une pareille indication suffirait pour empêcher la confusion de plusieurs expressions fort différentes [1].

Essayons maintenant d'éclaircir par des exemples le principe d'harmonisation. On sait que dans tous les dialectes de la langue turque, les conjugaisons sont au nombre de deux. La première, ou la forte, a l'infinitif terminé en مق, *maq;* la seconde, ou la faible, l'a en مك, *mäk*. Pour la formation des modes, des temps, des nombres et des personnes, ces conjugaisons prennent exclusivement des gutturales et des voyelles de leur classe. Ainsi les terminaisons du premier présent sont dans le dialecte de Constantinople :

Singulier	1re personne.	م
———	2e ———	سن
———	3e ———	در
Pluriel	1re ———	ز
———	2e ———	سز
———	3e ———	لر

Il serait impossible d'indiquer *a priori* la manière de prononcer ces terminaisons; en effet, on les articule d'après la classe du verbe auquel on doit les

[1] Par exemple, آو, *av* « venatio »; او, *äv* « domus »; آت, *at* « equus »; ات, *ät* « caro »; ات, *it* « canis ».

joindre. Ainsi on dira, avec le verbe بقمق, *baqmaq* « aspicere » :

Singulier	1re personne	بقرم	*baqarym.*
———	2e ———	بقرسن	*baqarsyn.*
———	3e ———	بقر	*baqar.*
Pluriel	1re ———	بقرز	*baqaryz.*
———	2e ———	بقرسز	*baqarsyz.*
———	3e ———	بقرلر	*baqarlar.*

Avec le verbe سومك, *sävmäk* « amare », de la classe faible, les mêmes terminaisons se prononcent de la manière suivante :

Singulier	1re personne	سورم	*sävärim.*
———	2e ———	سورسن	*sävärsin.*
———	3e ———	سور	*sävär.*
Pluriel	1re ———	سوررز	*säväriz.*
———	2e ———	سورسز	*sävärsiz.*
———	3e ———	سورلر	*sävärler.*

On écrira, par la même raison, بقدق, *baqdyq* ou *baqtyq* « aspectus », participe de بقمق, et jamais بقدك, qui serait impossible; mais on écrira سودك, *sevduk* « amatus », et non سودق. ق et ك sont incompatibles, et représentent chacun leur classe.

Dans les verbes tartares ou turcs orientaux, l'impératif prend la terminaison كيل, *guil* ou غيل, suivant la conjugaison. Ainsi de بيرماك, *birmäk* « dare », on fera بيركيل, *birguil* « da », et de آشاماق, *achamaq* « comedere », آشاغيل, *achaghyl* « comede ».

Les noms, comme les verbes, se partagent en

deux classes, et forment deux déclinaisons, l'une forte et l'autre faible. Les différences qui séparent ces deux déclinaisons, se trouvent en parties effacées dans le dialecte ottoman, par la suppression des gutturales; mais elles subsistent encore toutes dans les dialectes tartares. Voici les paradigmes des deux classes :

CLASSE FORTE.

Singulier nominatif,	آو	*av* « venatio ».
——— génitif,	آونينك	*avnyng*.
——— datif,	آوغا ou آوغه	*avgha* ou *avghah*.
——— accusatif,	آونى	*avny*.
——— ablatif.	آودان	*avdan*.

CLASSE FAIBLE.

Singulier nominatif,	او	*äv* « domus ».
——— génitif,	اونينك	*ävning*.
——— datif,	اوكا ou اوكه	*ävgä* ou *ävgäh*.
——— accusatif,	اونى	*ävni*.
——— ablatif,	اودان	*ävdän*.

Il existe encore, pour les noms tartares, quelques autres formes que nous croyons inutile d'indiquer ici. Observons seulement que la distinction des classes est toujours suivie dans les noms, comme dans tous les autres mots de la langue [1].

[1] On trouverait peut-être dans le dialecte de Constantinople un fort petit nombre d'exceptions à la règle générale d'harmonisation. Ainsi quelques personnes prononcent *Adem* (آدم) au lieu d'*Adam*

On remarque toutefois dans le système d'harmonisation plusieurs contradictions apparentes qui exigent quelques éclaircissements. La théorie de M. Rœhrig n'est applicable qu'aux langues tartaro-finnoises, et nullement aux idiomes sémitiques. Ainsi le mot arabe كتاب, *kitab* « liber, codex », nous offre la réunion des deux classes de voyelles. Comment donc devra-t-on prononcer le signe du pluriel لر, si on l'ajoute à ce mot? La règle est facile. Dans *kitab*, la syllabe dominante, celle qui par sa position finale agit plus activement sur la terminaison, est *tab;* dès lors il faudra prononcer *kitablar* et non *kitablär*, quoique cette dernière prononciation ne soit point une véritable faute. En effet, il s'agit d'une expression étrangère qui n'est point soumise aux règles de la langue turque. Cette même analogie est applicable à tous les mots arabes et persans.

Par suite de leurs habitudes graphiques, les Turcs réunissent quelquefois deux mots incompatibles. Dans ce cas, chaque expression doit conserver la prononciation qui lui est propre. Exemple : براز, *biraz* « paululum », voyelles *i* de la classe faible, *a* de la classe forte; mais on écrit aussi, et même plus correctement, en deux mots, بر از.

آليوير مك « porrigere, præbere, subministrare », doit se prononcer *alyvärmäk*. En effet, cette expression

« homo ». M. Rœhrig explique cette rare anomalie par l'origine étrangère des mots, et dans certain cas par l'adoption de la prononciation de quelques peuples soumis à l'empire ottoman, et qui parlent turc sans appartenir à la race tartare.

est composée de آلى, apocope du gérondif آلوب, qui vient du verbe آلمق « capere », et de ويرمك « dare »; littéralement « capere et dare »[1].

La dernière contradiction apparente est particulière aux différents dialectes du turc oriental. Dans ces idiomes, la gutturale faible ك, *g*, devient neutre et n'indique plus aucune classe lorsqu'elle est immédiatement précédée d'un ن. C'est qu'alors le ك ne forme, pour ainsi dire, qu'une seule lettre avec le ن qui le précède. Cette observation est tellement exacte, que dans le dialecte ottoman ce groupe est toujours remplacé par un ڭ (صاغر نون, *saghyr noun*), ou *noun sourd*.

Exemples :

قرانكولق « tenebræ, caligo », devient en ottoman قراڭلق ou قراڭولق; تنكرى « Deus », ottoman تڭرى; دنكيز « mare », ottoman دڭز; كونكيل « cor », ottoman كوڭل.

Une autre question se présente maintenant. La distinction des deux classes de voyelles et de consonnes étant admise comme une loi suprême dans les langues de la haute Asie, y a-t-il un criterium qui permette de déclarer à la première vue à quelle classe doit appartenir un mot turc quelconque? La réponse à cette question ne saurait être générale, et ne peut être que partielle. Les consonnes gutturales et l'*élif* initial avec ou sans *medda*, sont les seuls éléments qui indiquent la classe forte ou la classe faible. Mais peu de mots donnent lieu à un

[1] Voyez Meninski, *Institutiones*, ed. Kollar, p. 147.

doute. La terminaison de l'infinitif, lorsqu'il y a un verbe, celle des noms abstraits en لق ou en لك, et des diminutifs en جق ou en جك, font découvrir, dans un grand nombre de cas, la prononciation des différents mots d'une même famille. Ainsi, l'expression بچیجی « messor » pourrait embarrasser à la première vue. Mais quand on connaît le verbe بچمك, qui signifie « scindere, metere, demetere », on voit aussitôt qu'il faut prononcer *bätchidji*. Le verbe appartient à la classe faible, tous les mots de la même racine doivent aussi en faire partie.

Indépendamment de l'harmonisation, il existe entre les voyelles de la même classe une affinité que l'on ne saurait négliger dans la prononciation. Ainsi l'adjectif صقالو « barbatus » doit se prononcer *saqally*[1], malgré le و qui le termine, et qui semblerait devoir amener le son *u*[2]. C'est qu'il y a plus d'affinité entre *a* et *y* dur, qu'entre *a* et *u*. قرشوسنده « in præsentia ejus, e regione ipsius » se prononce

[1] Meninski indique dans sa grammaire le son dur du ل par une *l*, avec une barre au milieu (ł). Les auteurs plus récents ont presque tous négligé de faire connaître cette prononciation gutturale du ل, et de la marquer par un signe particulier. Qu'il me soit permis d'observer que le son emphatique de *l* existe en portugais, quoique les grammairiens, ceux du moins dont j'ai pu consulter les ouvrages, paraissent l'avoir ignoré. Voici deux vers de Camoens, dont toutes les *l* se prononcent avec une emphase remarquable :

Dizendo em alta voz : «Real, Real,
Por Afonso alto rei de Portugal.

(*Lusiad.* III. oct. 46.)

[2] M. Rœbrig remarque d'ailleurs que la terminaison ى est antérieure à و.

qarchysyndah, malgré le و qui suit le ش, à cause de la plus grande analogie qui existe entre *a* et *y* dur qu'entre *a* et *u*. Mais اوقومش « litteratus, eruditus » doit se prononcer *oqumuch*, à cause de *u* qui précède, et non *oqumich*, comme l'écrit à tort Meninski dans son dictionnaire.

PERMUTATION ET SUPPRESSION DES LETTRES.

Les règles de permutation et de suppression des lettres font apercevoir entre les différents dialectes de la langue turque de nombreuses analogies, que sans leur secours on n'aurait pas même soupçonnées. Nous indiquons ceux de ces changements qui peuvent aider à découvrir, au moyen de l'expression ottomane connue, le mot turc oriental, pour lequel nous ne possédons pas de dictionnaire.

ANTÉRIORITÉ DE *I* RELATIVEMENT À *Â* DANS LES DIALECTES TURCS.

Turc ancien. Ouïgour et turc oriental.	Ottoman.
ایر, *ir* « homo »	ار, *är*.
ایل, *il* « manus »	ال, *äl*.
ایو, *iv* « tabernaculum, domus »	او, *äv*.
كيلمك, *gilmäk* « venire »	كلمك, *gälmäk*.
كيزمك, *gizmäk* « deambulare »	كزمك, *gäzmäk*.
ايركين, *irkin* « mane, tempestive »	اركن, *ärkän*.
كيچمك, *gitchmäk* « transire »	كچمك, *gätchmäk*.
ييير, *jir* « terra »	ير, *järr*.
ييمك, *jimäk* « comedre, edere »	يمك, *jämäk*.

Turc ancien. Ouïgour et turc oriental.	Ottoman.
دين, *din*, terminaison de l'ablatif.....	دن, *dän*.
بيش, *bich* « quinque ».....	بش, *bäch*.
ايشاك, *ichäk* « asinus ».....	اشك, *ächäk*, etc.

EXEMPLES DE *I* CONSERVÉ DANS L'ÉCRITURE ET SUPPRIMÉ DANS LA PRONONCIATION DE LA LANGUE OTTOMANE.

ويرمك « dare », prononcez *värmäk*.
ايتمك « facere »,..... *ätmäk*.
ايلچى « legatus »,..... *ältchi*.
كچ et كيچ « sero, tarde ». *gätch*.
ديمك « dicere »..... *dämäk*.
كيجه « nox »..... *gädjäh*, etc.

PERMUTATION DE *ö* ET DE *ü*.

كوندرمك « mittere », se prononce *göndürmek* et *gündürmäk*.
كوز « oculus », se prononce *güz* dans les dialectes orientaux, et *göz* à Constantinople.

PERMUTATION DE *ü* ET DE *I*.

On trouve dans le turc oriental :

اوچون « pro, propter », prononcez *ütchün* et ايچون, *itchün*. On prononce souvent, à Constantinople, *itchin*.
كلوب « eundo », *gälüb*, s'écrit aussi كليب, *gälib*.
بزم, بنم « mei, nostri », *bänüm*, *bizüm*, se prononcent également *bänim*, *bizim*.
مو, particule interrogative, *mü*, s'écrit مى, *mi* dans le turc ottoman.
ـك, particule du génitif *ün*, se prononce aussi ـِك, *in*.

لو, terminaison d'une classe d'adjectifs, *lü* s'écrit encore لى, *li*. Comme dans اولو « habens domum », *ävlü*. On dit aussi اولى, *ävli*.

Turc oriental.	Ottoman.
بوتماك ou بتمك « germinare », *bütmäk*.	بتمك, *bitmäk*.

PERMUTATION DE ت ET DE چ.

On rencontre dans le turc oriental :

تاپمق « invenire », *tapmaq*, et چاپمق, *tchapmaq*.

PERMUTATION DE ت, ق et ك, et de د, ر, ز, ك, ق et غ.

Turc de Tobolsk : قارپوز « pastèque », *qarpuz* et تارپوز, *tarpuz*.
Turc ottoman : اكمك « panis, pain », *äkmäk*, et اتمك, *ätmäk*, etc.

Les syllabes caractéristiques des verbes causatifs ou doublement transitifs sont en ottoman.

در et دور, *dur, dyr, dür, dir*.

Les dialectes septentrionaux du turc oriental offrent :

غور, غير, قر, قر, *ghur, ghyr, qur, qyr*, etc.
كر, كور, *gir, gör, gür*, etc.
غيز, غوز, غز, قز, *ghyz, ghuz, qyz*, etc.
كز, كيز, كوز, *güz, giz*, etc.

ڤ PRONONCÉ COMME ج.

En Bosnie : كوزل « pulcher » se prononce *djüzäl*.
——— كوپك « umbilicus » se prononce *djöbäk*, etc.

PERMUTATION DE ج, چ, ز et ى.

En turc de Tobolsk, on écrit et on prononce : يان ou جان, *ïan* ou *djan* « anima », ياقمق « incendere », *iaqmaq*, et چاقمق, *tchaqmaq*.

En turc septentrional de la Sibérie : يكت « juvenis », se prononce *djïgit*. يوق « non », se prononce *djuq* et *ïuq*.

Au lieu de يومق « lavare », *ïumaq*, les Turcs septentrionaux prononcent et même écrivent چومق, *tchumaq*. Ils prononcent et écrivent aussi indifféremment قازغو, *qazghu* et قايغو, *qaïghu* « mœror ».

PERMUTATION DES LABIALES ET DES GUTTURALES.

Les Tchouvaches placent un *u* ou un *v*, là où les Ottomans écrivent un غ. Ainsi ils disent :

Tuvan, au lieu de دوغان, *doghan* « falco »; *yvyl*, pour اوغل, *oghul* « filius ». En turc de Casan, on dit : سيامن, *säjämän*, et سوەمن, *sävähmän* « amo ».

On trouve comme formes parallèles dans le turc de Tobolsk :

تاغ, *tagh*, et تاو, *tav* « mons ».

ياغ, *ïagh*, et ياو, *ïav* « bellum ».

ياغچى, *ïaghtchy*, et ياوچى, *ïavtchy* « bellator ».

L'ouigour *qaqun* devient en ottoman قاون, *qavun* « melo, pepo ».

Dans plusieurs dialectes du turc oriental, نيچون, *nitchün*, et نيچوك, *nitchük* « quare », sont employés comme formes parallèles.

La terminaison de l'ablatif دان se prononce نان

dans l'Aderbaïdjan, lorsque le mot auquel elle se trouve jointe est terminé par un ن. On remarque un fait à peu près semblable pour le dialecte de Tobolsk et pour quelques autres. Ainsi on prononce *günnär*, au lieu de كونلار, *günlär* « dies », etc. M. Rœhrig rapproche avec toute raison cette prononciation des pluriels mongols en *nar*, *när*.

L'impératif se termine quelquefois en غين, *ghyn*, كين, *kin*, au lieu de غيل, *ghyl*, كيل, *gil*.

Les Tchouvaches forment l'ablatif par la particule *ran* ou *rän*, au lieu de *dan*, *dän*.

SUPPRESSION DES GUTTURALES.

Les consonnes gutturales tendent à s'effacer dans les idiomes de l'Asie centrale. Souvent même ces consonnes existent encore dans la langue écrite, lorsqu'elles ont déjà disparu dans la prononciation. Insensiblement elles finissent par se perdre tout à fait. Cette loi nous explique l'origine des nombreuses formes parallèles qui coexistent dans les différents dialectes de la langue turque. Ainsi on rencontre dans le tartare de Tobolsk :

اوروغ, *uru(gh)*, et اورو, *uru* « tribus, familia ».
قوروغ, *quru(gh)*, et قورو, *quru* « siccus ».
اوغل, *o(gh)ul*, et اول, *ul* « filius ».
اوغلان, *o(gh)lan*, et اولان, *olan* « puer ».
بيك, prononcé *bi(k)* et *bäï(k)*, et بى, *bi* et *bäï* « præfectus, princeps ».
ايكام, *i(k)äm*, et ايام, *ïäm* « amicus ».

Tartare de Casan :

كچك, *kütchi(k)* ou *kütchü(k)*, et كچى, *kütchi* « parvus ».

كبك, *guibi(k)*, et كبى, *guibi* « ut, sicut ».

Djagatéen :

اولوغ, *ulu(gh)*; ottoman, اولو, *ulu* « magnus, eximius ».

Les terminisons ottomanes لو et لى étaient dans l'ancien turc oriental : لوق, لوغ, لق, ليق, لغ, لوك, ليك, لك.

Le mot turc oriental قصقه, *qys(q)a* « brevis, curtus », est devenu en ottoman قصه, *qysa*.

اولغان, *ol(gh)an*, participe présent du verbe être (ὤν, *qui est*), en ottoman اولان, *olan*.

كلكان, *gälkän* « veniens »; ottoman كلن, *gälän*.

ايلكرى, *il(k)äri* « ante, præ, ultra »; ottoman ايلرى.

SUPPRESSION DES LABIALES ET DES LIQUIDES.

بولماق, *(b)olmaq* « esse » en turc oriental; اولمق, *olmaq* en ottoman.

Turc oriental.	Ottoman.
بيله, *(b)iläh* « cum »	ايله, *iläh*.
كلتورماك, *gä(l)türmäk* « afferre, adducere ».	كتورمك, *gätürmäk*
بلان, *bilä(n)* « cum »	بله, *biläh*.

Djagatéen.	Ottoman.
بورغار, *bo(r)ghaz* « fauces, fretum »	بوغار, *boghaz*, etc.

Nous pourrions faire connaître aux lecteurs du Journal asiatique quelques autres parties intéressantes du travail de M. Rœhrig, et en particulier la

loi que ce savant appelle de *dualité* ou de *polarité*, et d'après laquelle il détermine la différence ou plutôt l'opposition que les classes établissent entre un assez grand nombre d'expressions turques[1]; nous préférons cependant rester dans le cadre que nous nous sommes tracé. Le système d'harmonisation, de permutation et de suppression des lettres exposé dans cet article est, depuis bien des années, l'objet des études constantes de M. Rœhrig, et l'opinion du savant philologue ne saurait se modifier sur ces différents points. On ne saurait en dire autant du reste de l'ouvrage, qui sera entièrement revu dans la traduction française. Ainsi donc en traitant d'autres sujets d'après le manuscrit anglais de Hitchin, nous nous exposerions à ne pas rendre la dernière pensée de l'auteur.

Louis Dubeux.

[1] Comme اولمق, *olmaq* « être, devenir », qui, en passant à la classe faible (اولمك, *ölmäk*) signifie « périr, mourir ». او, *av* « la chasse », ou dans son acception primitive « l'extérieur, la steppe » opposé à او, *äv* « la maison », et chez les nomades de l'Asie centrale « l'intérieur de la tente », etc. etc.

ANALYSE

D'UN

MONOLOGUE DRAMATIQUE INDIEN,

PAR M. GARCIN DE TASSY.

Un des poëmes les plus gracieux et les plus curieux à la fois de l'Inde moderne, c'est le *Duâzda mânsa*, ou « les douze mois [1] », sorte de drame en douze petits actes, ou pour mieux dire, *Monologue dramatique* en douze chants, qui offrent la série des discours qu'une femme passionnée pour son mari tient pendant sa longue absence. Cet époux chéri est loin d'elle; la fidèle épouse attend son retour avec une louable inquiétude. A chaque mois qui commence, les phénomènes variés de la nature, les fêtes nouvelles, les jeux auxquels ses compagnes prennent part, tout lui rappelle son bien-aimé. Mais elle ignore le lieu où il se trouve, et elle ne sait comment lui faire parvenir un message. Elle se détermine ainsi à interpeller différents oiseaux; elle les conjure d'aller à la recherche de cet époux chéri, et de

[1] دوازده مانسه Le texte a été publié dans la Chrestomathie hindoustanie (urdû et dakhni), p. 112 et suiv.

lui en rapporter des nouvelles. Chaque mois, elle expédie un oiseau différent; mais c'est en vain. Ce n'est qu'après une année entière de plaintes et de pleurs que son bien-aimé lui est rendu.

L'année est solaire dans l'Inde; elle se compose de douze mois, classés en six saisons de deux mois chacune, et elle commence avec le printemps en *chaït*[1] (mars-avril); mais ce n'est pas à cette époque que le poëte met en scène son héroïne. Kanwaldah[2], car tel est son nom, commence son monologue en *açârh*, c'est-à-dire en juin-juillet. Son mari vient de partir, et elle voit arriver avec effroi l'orageuse saison des pluies, si souvent et si énergiquement décrite par les poëtes indiens. Déjà le tonnerre se fait entendre, l'éclair brille dans la nuit obscure, et, à l'instar de l'éclair, le cœur de la belle Kanwaldah palpite de crainte et d'amour.

Pendant que ses yeux répandent des larmes, le ciel verse des torrents d'eau. Les bois reverdissent; mais elle est pareille à la plante qui, malgré la pluie, se dessèche. Cependant Kanwaldah, désespérant du prochain retour de son mari, se livre à une vive douleur. Tout à coup elle entend les accents du merle, dont le chant semble respirer l'amour.

« Cher oiseau, lui dit-elle, je suis folle de ton chant; mais écoute à ton tour mes paroles.....

[1] Cependant le premier mois de l'année indienne n'est que le suivant, c'est-à-dire baïçâkh (avril-mai).

[2] كنول ou कंवलदह « étang de lotus »; de कंवल, dérivé du sanscrit कमल « lotus », et de दह en sanscrit ह्रद « étang », etc.

Viens en aide à mon amour, fois tes efforts pour me ramener mon époux, ... va à sa recherche de pays en pays, rappelle-lui le temps où, chaque jour, il m'apportait une guirlande de fleurs, tandis qu'actuellement des forêts et des montagnes nous séparent, et que, dans mon isolement, je compte les étoiles ».

Le merle part, bien des jours se passent et il ne revient pas. Cependant le mois de *sâwan* (juillet-août) commence. Alors de noirs nuages s'amoncellent sur l'horizon, et des rangées de blancs hérons annoncent l'orage. Kanwaldah tremble sur le sort de son bien-aimé, et se met à réciter des *mantras*[1], pendant qu'on entend la grenouille coasser dans l'eau, et le paon crier dans la forêt.

C'est surtout en ce mois que les jeunes Indiennes se livrent au divertissement de la balançoire. La fidèle Kanwaldah ne veut pas y prendre part dans l'absence de son mari. Toujours en proie à la douleur, elle s'adresse cette fois au kokila[2], dont le chant plaintif convient si bien à sa situation. Elle voudrait savoir le motif de l'absence prolongée de son mari; car elle craint qu'une rivale ne le retienne loin de la maison. « Cher oiseau, dit-elle au kokila, va instruire mon bien-aimé de ma profonde tristesse. Dis-lui que je le désire comme l'héliotrope désire le soleil. Si ce taon est auprès d'un lotus lointain, dis-lui bien

[1] C'est ainsi qu'on nomme les prières extraites des Védas.

[2] C'est le nom indien du coucou ordinaire, qu'on distingue du *koyal* ou *coucou noir*, dont il sera parlé plus loin.

que c'est moi qui suis son lotus..... Ah! je m'épanouirai comme le lotus lorsque ce soleil se lèvera pour moi; mais sans lui je n'ai pas de repos, et mes larmes ne sauraient éteindre le feu qui me consume. O kokila! tu vois ma douleur, vole sans retard vers le lieu où se trouve mon bien-aimé ».

Ainsi s'exprime Kanwaldah. Elle espère que l'oiseau qu'elle interpelle pourra joindre son époux, et que son chant le touchera. Mais les jours s'écoulent et le kokila ne revient pas.

Un nouveau mois commence; c'est *bhadon* (août-septembre). Alors les nuages qui couvraient déjà le ciel deviennent plus menaçants qu'auparavant, et dans l'obscurité de la nuit, on entend grésillonner le grillon.

A cette époque de l'année, il est d'usage dans l'Inde de faire des feux de joie qu'on traverse en courant, au chant de ballades particulières. Mais ces divertissements ne sauraient plaire à Kanwaldah; ils ne font, au contraire, qu'augmenter sa tristesse.

Le mois de bhadon est consacré à Khizr, mystérieux personnages que les musulmans de l'Inde confondent avec le prophète Élie[1]. En ce mois, ceux dont les désirs ont été accomplis, qu'ils soient Hindous ou Musulmans, lancent sur les rivières, en l'honneur du saint, de petits bateaux nommés *béra*, chargés de lampes allumées et de fleurs. L'héroïne de notre monologue promet à Khizr de prendre

[1] Voyez sur ce personnage mon Mémoire sur la Religion musulmane dans l'Inde, p. 85 et suiv.

part à cette cérémonie, si son bien-aimé revient la trouver.

Elle croit voir dans les vers luisants des étoiles brisées par l'effet de sa douleur; elle croit entendre dans le cri de l'épervier le nom qu'elle donne à son époux chéri[1].

Enfin elle s'adresse au koyal[2]. « Va, lui dit-elle, charmant oiseau, va trouver mon bien-maié, qui est aussi inaccessible pour moi que le griffon[3]. Dis-lui que je me consume comme la satî, et que je n'ai plus que le souffle. Dis-lui que son absence a brisé la fiole de mon cœur, et que l'orage va engloutir le livre de ma patience. Reproche-lui de n'éprouver, de son côté, aucun désir de me revoir, tandis que la vie m'est à charge à cause de son absence. Demande-lui qui l'a fasciné et me prive de sa vue ».

Le koyal part, mais hélas, il ne revient pas non plus. Kanwaldah, qui comptait sur son exactitude, exprime la crainte qu'une flèche ne l'ait atteint. Cependant le mois de bhadon s'écoule, et celui de *kuâr* (septembre-octobre) arrive. C'est alors que la pluie tombe avec abondance et rend impossible le retour immédiat de l'époux absent. Aussi Kanwaldah est-elle dans des transes mortelles.

[1] Ce cri est *piû*, *piû*, پیو پیو. Or پیو, synonyme de پی et پیا, signifie « chéri, bien-aimé ».

[2] Voyez la note 2 de la page 312 sur le kokila.

[3] *Anca* عنقا en arabe, *simorg* سیمرغ en persan, sont les noms d'un oiseau mystérieux, emblème de Dieu. (Voyez à ce sujet l'allégorie qui porte ce titre dans *Les Oiseaux et les Fleurs*.)

En ce temps, la constellation du *Bouvier* paraît au ciel. Selon les Indiens, la pluie qui tombe en cette circonstance devient du poison si elle entre dans la bouche du noir serpent, du camphre sur le bananier et des perles dans l'huître. Kanwaldah ne recherche pas les perles dans l'absence de son mari; elle voudrait plutôt prendre du poison pour mourir.

Enfin elle supplie le geai d'aller savoir pourquoi son époux chéri n'est pas revenu avant cette saison désastreuse. Le geai s'envole, mais Kanwaldah, dans son impatience, s'adresse à un magicien pour qu'il tire un augure au sujet du retour de son bien-aimé. Celui-ci jette ses dés, et après en avoir examiné le résultat, il dit à la fidèle Indienne que son mari ne viendra pas encore rendre sa maison florissante. Kanwaldah, désolée, pousse de profonds soupirs. L'épine de la douleur s'enfonce de plus en plus dans son cœur. « Ah! dit-elle, mon geai a été pris dans quelque filet; car il ne revient pas, et voici le mois de *kâtik* (octobre-novembre) ».

Cependant Kanwaldah cherche un autre oiseau qu'elle puisse charger d'un nouveau message, et cette fois, c'est à la bergeronnette qu'elle se confie. Elle regrette de n'avoir pas des ailes pour voler à la recherche de son époux, et aller lui exposer, elle-même, tout ce qu'elle ressent. Elle veut que la bergeronnette, dont les yeux, dit-elle, ressemblent à ceux de son bien-aimé, la remplace auprès de lui. Quant à elle, altérée de la vue de son époux, elle tient en vain les yeux fixés sur la route.

A la nouvelle lune, qui tombe dans ce mois, on célèbre dans l'Inde, en l'honneur de Lakschmî, la fête nommée *déwâli*[1]. Après s'être baigné dans le Gange ou dans toute autre rivière, les Indiennes font le *pujâ* de la déesse. A la nuit, elles allument dans leurs maisons un grand nombre de lampes, puis elles jouent à des jeux de hasard. En vain Kanwaldah illumine sa maison, elle trouve qu'elle n'en est pas moins tristement obscure par l'absence de son mari. Quant au jeu, elle n'y prend aucune part, elle attend, pour se divertir, d'être en compagnie de son bien-aimé. Ses compagnes font inutilement leurs efforts pour calmer sa tristesse, en faisant naître en elle l'espoir d'un prompt retour.

« Cher oiseau, dit-elle à la bergeronnette, va trouver mon époux chéri. Dis-lui bien que sans lui sa maison est vide; et que rien n'est plus cruel que l'attente ».

La bergeronnette part; mais Kanwaldah ne peut savoir si elle a porté son message; car elle ne revient pas non plus, et le mois d'*aghan* (novembre-décembre) arrive.

Cependant la fidèle épouse récite nuit et jour le chapelet de ses larmes, pour me servir de l'expression figurée du poëte indien, et elle se nourrit du sang de son cœur.

Le jeu du cerf-volant est très-usité dans l'Inde, surtout en ce mois. Les Indiens s'y livrent avec pas-

[1] Voyez ma Notice sur les fêtes populaires des Hindous, p. 27 et suiv. et le Journal asiatique, 1834.

sion. Ils font accrocher et battre ensemble les cerfs-volants. Ils enduisent même de verre pilé la ficelle, et ils tâchent de couper celle de leur adversaire [1]. Kanwaldah craint que son mari ne joue au cerf-volant avec une femme étrangère, et qu'il ne coupe ainsi la ficelle de son amour pour sa légitime épouse, ou tout au moins qu'il ne la torde et ne la noue.

Elle s'adresse ensuite à l'oiseau nommé *surkhâb* [1]. « Cher oiseau, lui dit-elle, va te poser près de l'endroit où mon époux a dressé sa tente; va voir quelle est la perdrix qui m'a dérobé son amour. Tâche de savoir si mon daim n'a pas été pris dans quelque filet. Écoute mes doléances, cher oiseau! Hélas! je ne trouve pas de confident à mes peines, tant l'égoïsme règne actuellement dans le monde. Personne, en effet, n'éprouve de sympathie ni de compassion pour autrui; aussi est-on insouciant et indifférent envers mon amour. Pour toi, si tu conserves encore le parfum de la loyauté, ah! porte mes soupirs à mon bien-aimé. Demande-lui ce qu'est devenu le temps où je m'enivrais du vin de la réunion; où est l'échanson, où est la coupe »?

Le surkhâb semble attendri par les plaintes de Kanwaldah. Elle aperçoit dans ses yeux des larmes de sang. Il part, mais il ne revient pas plus que les autres oiseaux, et le mois de *pûs* (décembre-janvier) arrive.

[1] Voyez à ce sujet la traduction d'un fragment du poëme de Jawân, intitulé *Bârâh mâça,* dans les notes des Aventures de Kâmrûp, p. 163, 164. — [2] *Anas casarka.*

Alors les nuits se prolongent, le froid se fait sentir. Chaque heure paraît aussi longue qu'une année. Kanwaldah continue à passer ses jours et ses nuits dans la douleur; elle regrette les instants heureux qu'elle a connus autrefois. A cette époque, son bonheur lui faisait oublier le froid et les précautions qu'on prend pour s'en garantir.

« Personne ne pourra donc m'indiquer, s'écrie aujourd'hui Kanwaldah, où est mon époux, et ce que je dois faire pour qu'il revienne à la maison? O héron! toi qui vois ma peine, portes-en l'expression à cet époux infidèle qui ne craint pas Dieu. Va trouver mon cyprès et mon pin, et expose-lui ma triste situation. Dis-lui de ma part qu'il y a déjà sept mois qu'il est absent. Dis-lui que cette séparation prolongée me rend folle, et m'expose ainsi à être poursuivie par les enfants et à en recevoir des coups de brique et de pierre. Faut-il que je meure sans que personne ait souci de moi? Personne, en effet, ne se met en peine des insensés, et ma mort serait indifférente au monde. On dirait que le ciel s'oppose, par envie, au retour de mon époux. Le soleil cache sa face, et change ainsi le jour en une mélancolique nuit ».

Kanwaldah reste tristement assise en proie au désespoir, tandis que ses amies, dont la gaieté colore de rouge le blanc visage, jouent aux cartes. Elle brûle les siennes, son jeu ne pouvant lui donner le gage de sa réunion à son bien-aimé. La pâleur défigure ses traits, des larmes roulent dans ses yeux.

En effet, cette infortunée épouse ne voit pas revenir le héron, quoiqu'un mois entier se soit passé depuis son départ.

Le mois de *mâgh* (janvier-février) arrive. La fidèle Kanwaldah pourra-t-elle continuer à vivre loin de l'époux qu'elle chérit si tendrement? Le vend froid qui souffle en ce mois pénètre jusqu'à son cœur, comme une flèche, pour me servir de l'expression originale. Kanwaldah sent plus que jamais le vide que laisse en elle l'absence de son bien-aimé. Elle craint qu'il ne lui reste plus pour elle la moindre affection, et que la neige qui tombe n'ait achevé de refroidir son amour.

Cependant le printemps s'annonce par la fleuraison des manguiers, et déjà la colombe fait entendre son amoureux roucoulement. Cette fois Kanwaldah s'adresse à cet oiseau, modèle de tendresse, et spécialement employé dans l'Orient à porter des lettres, à cause de sa fidélité à s'acquitter des messages dont il est chargé, et de la rapidité de son vol.

« Pour Dieu, lui dit Kanwaldah, prends ton vol, et va au plus vite auprès du charmant époux qui m'a fascinée, comme aurait pu le faire un magicien. Réveille en lui les sentiments de tendresse qu'il avait pour moi et qu'il paraît avoir oubliés, en lui exposant l'ardeur de mon amour, dont l'absence a augmenté la violence. Qu'il *oublie* l'*oubli* qu'il a fait de moi jusqu'ici, et qu'il se hâte de revenir. Qu'est devenu ce patron de la barque de mon cœur? Sans lui, elle va faire naufrage; car, privée de son secours,

elle ne saurait sortir du tourbillon des flots orageux où la douleur lui a fait jeter l'ancre ».

Kanwaldah fait donc partir plusieurs colombes [1]. Cependant le mois de *phâgun* (février-mars) arrive, et aucune des colombes ne revient.

En ce mois a lieu le carnaval de l'Inde, connu sous le nom de *holî* ou *phâg* [2]. Les divertissements de cette fête consistent principalement à s'asperger avec de l'eau colorée, et à se lancer les uns sur les autres, au moyen de sarbacanes, de la poudre de talk, teinte en jaune ou en rouge, et nommée *abîr* ou *abrak*. Ces divertissements sont accompagnés de chants spéciaux, nommés comme la fête, *holî* ou *horî* [3].

Kanwaldah se rappelle que l'année précédente, elle se livrait à ces joyeux divertissements avec son époux bien-aimé. Cette année, tandis que ses compagnes jouent au holî avec leur mari, Kanwaldah pense que le sien se livre peut-être à ce divertissement avec quelque rivale. Elle croit voir le sourcil de son époux se montrer au milieu de la poudre rouge, comme le croissant de la nouvelle lune au milieu du crépuscule couleur de feu.

Cependant, dans toutes les maisons, le *tâl* et le

[1] On expédie souvent, à la fois, plusieurs colombes messagères, chargées de la même dépêche, pour qu'une d'elles au moins arrive au but.

[2] Voyez ma Notice sur les fêtes populaires des Hindous, p. 38 et suiv. et Journal asiatique, 1834.

[3] On trouve un de ces chants dans le tome Ier de l'Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie, p. 549.

mirdang[1] se font entendre. On exécute des danses gracieuses, en même temps que les sarbacanes lancent la poudre colorée. Quant à Kanwaldah, elle jette, dans son chagrin, de la terre sur sa tête.

Ceux qui prennent part au holî sont revêtus de jaune[2]. On dirait un champ printanier de safran. Les femmes sourient délicieusement, et le poëte assure que les Kachemyriennes, si célèbres par leur beauté, en sont couvertes de confusion, et n'osent plus sourire.

Kanwaldah ne sourit pas non plus. Ses larmes mouillent la poudre de talk qu'on lui jette. Elle voit avec désespoir le temps se passer sans que son époux revienne. En effet, le mois du carnaval s'est écoulé; celui de *chaït* (mars-avril) est arrivé, et avec lui le « nouveau jour » *nau roz*[3] ou « le jour de l'an[4]. »

En ce mois, la jacinthe s'épanouit, le téçû[5] ouvre ses fleurs jaunes. Mais pendant que les compagnes de Kanwaldah se parent de guirlandes de fleurs et

[1] Sur ces instruments, voyez des notes dans les Aventures de Kâmrûp, p. 225 et 157.

[2] Voyez, à ce sujet, le chant du holî que je viens d'indiquer.

[3] Sur le *nau roz*, voyez une note des Aventures de Kâmrûp, p. 158 et suiv.

[4] On lit dans Tarini Charan Mitr : « Le premier jour de la quinzaine lumineuse de chaït est le premier de l'année. Les astrologues vont chez les grands personnages lire les almanachs qu'ils ont composés pour l'année qui commence, et ceux-ci ne manquent pas de leur donner quelque chose en retour ». (*Hindee and hind. Select.* t. I, p. 269.)

[5] *Butea frondosa.*

portent à la main des bouquets, l'épine de l'absence s'enfonce dans le cœur de la fidèle Indienne. Ses compagnes, vêtues de rose, se divertissent dans les jardins, jouant de différents instruments de musique, et buvant, dans des coupes élégantes, du vin couleur de rose; mais le jardin de l'espoir est fermé comme une cage pour Kanwaldah. Elle se tient à l'écart, marchant tristement, sans toucher seulement à une fleur. Le zéphyr, qui vivifie en ce temps la nature, ne saurait épanouir le bouton du cœur de Kanwaldah; son visage a perdu sa couleur vermeille; son corps, ensanglanté[1] et tacheté de noir, ressemble à un champ de tulipes[2].

Kanwaldah a beau errer dans les jardins, elle ne rencontre nulle part celui qu'elle cherche. L'odeur de cette rose, pour me servir de l'expression originale, ne parvient pas jusqu'à elle. Le printemps ne fait pas éclore cette fleur charmante, et cependant c'est la saison des roses et de ses amours avec le rossignol. Aussi Kanwaldah interpelle-t-elle cette fois cet oiseau si souvent mentionné par les poëtes de l'Orient. « O toi, lui dit-elle, que l'odeur des roses enivre et passionne, pars promptement, avant qu'on mette le feu aux champs des roses, auprès desquelles tu te complais, et qu'elles soient ainsi devenues semblables à des bougies enflammées, objets de l'amour

[1] L'auteur parle figurément. Cette expression rappelle celle de « verser des larmes de sang ».

[2] On sait que la véritable tulipe est rouge, et que l'extrémité inférieure de ses pétales est noire.

du papillon[1]. Je t'en conjure, au nom de Dieu, écoute mes paroles, toi qui connais si bien les mystères de l'amour, les roses et leurs épines! Va donc dire à mon bien-aimé de ne pas laisser passer les jours du printemps sans revenir. Quoique je sois *Laïla*, je suis *Majnûn* par rapport à mon bien-aimé[2]. Hélas! la vie passe comme le zéphyr du printemps, la jeunesse s'évanouit comme l'odeur de la rose. Hâte-toi donc, car si tu diffères, la mort peut nous séparer pour toujours. Il n'y aura, hélas! bientôt plus ni rossignol, ni rose, ni jardin, et Kanwaldah sera bientôt aussi dans la poussière ».

La saison des roses passe, et le rossignol n'apporte, lui non plus, aucune nouvelle de l'époux absent. Ainsi dix mois entiers se sont déjà écoulés depuis son départ. Cependant le mois de *baiçâkh* (avril-mai) commence. Cette fois Kanwaldah s'adresse au corbeau. « Va, lui dit-elle, toi dont la couleur noire donne une idée de mon corps brûlé par l'amour, apporte-moi des nouvelles de mon infidèle. Tâche de le trouver, et répète-lui mes paroles inquiètes. Comment pourrais-je lui écrire une lettre, le papier brûlerait, enflammé par mes soupirs de feu, et serait réduit en cendre. Mon calam se fendrait comme mon cœur. Va donc, ô corbeau! dire

[1] Allusion aux amours mystiques du papillon et de la bougie.

[2] Pour bien comprendre cette allusion, il faut se souvenir que *majnûn* مجنون, signifie « insensé », et que c'était le surnom qu'on donnait à Caïs, l'amant de Laïla. Sur ces amants célèbres, voyez le *Majnûn o Laïla* de Jâmî, traduit en français par M. de Chézy.

à mon bien-aimé combien est injuste l'indifférence dont il me rend victime. Dis-lui que, s'il est fier de sa beauté, je puis, à juste titre, me vanter de la mienne. Fais-le souvenir de son ancienne tendresse pour moi. L'absence peut-elle la lui avoir fait oublier? Mais celui qui aime véritablement trouve du charme aux peines mêmes de l'amour».

Pour prouver ce qu'elle avance, Kanwaldah rappelle que les amants les plus célèbres ont été violemment contrariés dans leur passion; et mêlant ici l'amour divin à l'amour humain, conformément au goût oriental, le poëte rappelle d'abord Hallâj, qui par excès d'amour extatique de Dieu, se croyant Dieu lui-même et s'annonçant comme tel, subit joyeusement la mort en punition de ce blasphème; Zalîkhâ, qui aimait Dieu en Joseph, et qui supporta des épreuves bien cruelles avant que son amour fût couronné du succès; Farhâd, qui, par amour pour Schîrîn, grava, au péril de sa vie, les inscriptions du mont *Bésitûn;* Râma, qui, pour l'amour de Sîta, entreprit la dangereuse conquête de Ceylan; Majnûn, qui fit partager à Laïla la blessure de son cœur; Nal et Daman, Wâmic et Azrâ, Manohar et Madhmalat, dont l'amour tourmenta la vie; enfin, la princesse Padmawati, qui, fidèle à sa passion, finit par posséder Ratan.

Selon Kanwaldah, les hommes ressentent l'amour autant que les femmes; et toutefois ces dernières s'y livrent avec plus d'abandon. Pareille au papillon qui se brûle pour la bougie, la Satî se brûle sur le ca-

davre de son mari. Elle manifeste en cette circonstance un courage contraire à sa nature.

Mais baïçâkh s'écoule, et la mauvaise fortune continue à poursuivre Kanwaldah, puisque le corbeau ne revient pas, et qu'elle est toujours ainsi sans nouvelles de celui qu'elle aime; aussi exprime-t-elle la crainte de ne plus le voir qu'en songe.

Le mois de *jeth* (mai-juin) arrive, et avec ce mois la chaleur se fait sentir avec force; elle est telle que le ciel semble en feu, et que la terre est brûlée. On dirait que les étoiles tombent en étincelles, et que le soleil se dissout chaque matin. De la terre desséchée la poussière s'élève; le vent violent qui la pousse est effrayant; c'est un tourbillon enflammé qui fatigue les voyageurs.

Kanwaldah est importunée et abattue par cette excessive chaleur; elle se plaint que le destin semble faire d'elle le but de ses flèches, et elle se courbe tristement, comme un arc, vers la terre. « O ciel! s'écrie-t-elle, qui m'a donc enlevé mon astre? Qui me tient séparée de mon charmant époux? Tout ce que j'ai fait jusqu'ici pour en avoir des nouvelles n'a eu aucun résultat. Que puis-je inventer encore? Chaque mois j'ai envoyé un messager ailé; mais onze mois se sont écoulés et mon bien-aimé n'est pas revenu. A quel nouvel oiseau dois-je m'adresser aujourd'hui? »

Après avoir ainsi parlé, Kanwaldah se décide à envoyer à la recherche de son mari son perroquet chéri. Elle le conjure de ne pas l'oublier, comme

le merle et le kokila; elle exprime l'espoir qu'il sera plus hardi que le koyal, dont le cou noir annonce, selon le poëte, la timidité; elle se flatte qu'il reviendra, tandis que ni la bergeronnette, ni le geai, ni le surkhâb, ni le héron ne sont revenus; elle désire qu'il ne soit pas changeant[1] comme la colombe; elle se plaint que tous les oiseaux qu'elle a envoyés comme messagers ont manqué aux lois de la fidélité, et que le rossignol lui-même attend sans doute, pour revenir, le retour du printemps; elle espère enfin que son perroquet n'imitera pas non plus le corbeau, qui est le dernier qu'elle a envoyé; car, dit le proverbe indien : « Il n'y a pas de comparaison à établir entre le perroquet et le corbeau[2] ».

« Cher perroquet, lui dit-elle encore, je suis mécontente de tous les oiseaux que j'ai employés. Quant à toi, que j'ai élevé moi-même, sois le digne confident de ma peine; va chercher mon bien-aimé, qu'il soit en Arabie ou en Perse, à Samarcande auprès d'une rivale, en Grèce, en Éthiopie, en Chine[3] ou en Europe, en Badakhschan ou à Ispahan. Va le chercher, s'il le faut, au milieu des imâms, parmi les martyrs de Karbala[4]. Fais-lui connaître ma douleur, répète-lui mes plaintes. Mais ne te contente pas de lui porter mon message, ramène-le moi.

[1] A la lettre : « les yeux changeants ».

[2] کهان طوطی کهان زاغ.

[3] Proprement en Chine et Machine, چین و ماچین ; les deux mots réunis indiquent toute la Chine.

[4] C'est-à-dire de Hucaïn et de ses compagnons, qui furent tués en ce lieu par un détachement de l'armée d'Yazîd.

Réunis-moi à mon bien-aimé; rends ainsi mon cœur verdoyant comme tes ailes ».

Après avoir tenu ce langage, Kanwaldah ouvre la cage de son perroquet; elle le fait envoler, et l'oiseau, en prenant son vol, l'assure qu'il lui ramènera son époux.

Kanwaldah s'endort pleine d'espoir, et bientôt elle rêve que son mari lui est rendu. Elle voit en songe qu'elle lui est réunie comme Zalikhâ à Joseph, comme Husn à Ischc [1]. A son réveil, le sourire épanouit ses lèvres, sa tristesse se dissipe; elle ressent une gaieté pareille à celle que fait éprouver dans les tavernes la fille de la vigne [2]. Elle fait part à ses amies de ce rêve charmant. « J'ai vu, leur dit-elle, ma lune à travers les nuages. Ce songe sera véritable comme la vraie aurore [3]. Oui, mon époux reviendra bientôt, mon cœur m'en donne l'assurance ». Cependant Kanwaldah éprouve des sensations de bon augure; elle ressent de la chaleur à son œil droit, et son œil gauche [4] ne cesse de clignoter mal-

[1] Amants célèbres qui sont l'objet, entre autres, d'un roman persan par Katibî, et d'un roman hindoustani par Gulâm-i Haïdar Izzat.

[2] دختر رز. Cette expression persane est la traduction de l'expression arabe بنت الكرم.

[3] صبح صادق. On la distingue de la *fausse aurore* ou de l'*aurore menteuse*, صبح كاذب. Les Orientaux entendent par la première l'aurore proprement dite, et par la seconde le crépuscule qui la précède.

[4] Le clignotement de l'œil droit est au contraire un signe de mauvais augure. (Voyez l'Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie, t. II, p. 210.)

gré elle. Convaincue alors de l'arrivée immédiate de son mari, elle appelle ses femmes pour se préparer à le recevoir. Elle se fait arranger les cheveux, et les fait disposer en tresses comme pour enchaîner désormais son époux auprès d'elle. Elle veut qu'on la pare avec soin, qu'on lui mette tous ses bijoux, et qu'on orne ses jambes de leurs anneaux [1]. L'époux bien-aimé revient en effet. C'est à l'entrée d'une nuit délicieuse qu'il arrive. Kanwaldah reconnaît qu'il la chérit encore, et elle s'assure que la fortune lui est désormais favorable.

« O échanson! s'écrie Kanwaldah en terminant son monologue, verse-moi du vin; car mon amour a triomphé, et la joie a enfin succédé à la tristesse. Mon époux chéri est revenu, après une année entière d'absence. Je n'ai désormais plus rien à désirer ».

[1] L'auteur a employé le mot arabe خالخال, *khâlkhâl*. Le mot hindoustani est گھنگھرو, *ghunghrû*, et il désigne, comme le premier, les grands anneaux de métal creux dont les femmes de l'Orient ornent la cheville de leurs pieds. A ce sujet, voyez une note des Aventures de Kâmrûp, p. 158.

POÉSIES ARABES.

ESSAI DE TRADUCTION

EN VERS FRANÇAIS

DE MAOUALS ET AUTRES PIÈCES

INÉDITES,

PAR M. GUSTAVE DUGAT.

La poésie arabe peut-elle être traduite en vers français ?

M. Grangeret de Lagrange a résolu en ces termes cette question intéressante :

« Une traduction en vers français d'un poëte asiatique me paraît impossible. Celui qui entreprendrait ce travail, gêné sans cesse par les entraves de notre poésie, et obligé de s'assujettir à nos convenances littéraires, ne saurait offrir tout au plus qu'une imitation de l'original, et alors son zèle et ses efforts seraient infructueux.[1] »

Certes, personne n'était plus compétent pour

[1] *Anthologie arabe*, p. 105.

décider cette question que le savant orientaliste qui a pénétré avec tant de bonheur dans les mystères de la poésie orientale et su rendre si poétiques ses traductions des poëtes arabes. Son opinion sur l'impossibilité de traduire en vers les poésies orientales ne doit donc point étonner, et il est bien difficile de ne point la partager. Outre l'assujettissement à la mesure et à la rime, la poésie est soumise à un certain choix délicat d'expressions qui lui permet rarement de rendre d'une manière exacte et fidèle la pensée de l'auteur que l'on traduit. La prose, au contraire, dégagée d'entraves, libre dans ses allures, peut se plier à toutes les exigences d'une traduction littérale. On pourra regretter quelquefois que les teintes un peu pâles de la prose ne reflètent pas tout l'éclat des couleurs si animées de la poésie orientale, mais elle parviendra toujours à rendre ou à faire sentir toutes les beautés de l'original; et comme c'est là le but essentiel d'une traduction, il est vrai de dire qu'il est mieux, en général, de traduire en prose qu'en vers. Cette opinion est surtout rigoureusement vraie à l'égard des poëmes de longue haleine, tels que ceux d'Omar ibn Faredh, de Chanfara, dans lesquels la pensée se montre parfois si subtile qu'elle est insaisissable, si énergiquement locale qu'aucun terme étranger ne semble pouvoir en traduire l'originalité. Mais en est-il de même de ces petites pièces de poésie connues sous le nom de *maoual*, *kaouma*, etc. qui, renfermées dans les bornes d'une seule strophe, n'en offrent

pas moins un sens complet d'autant plus facile à saisir que les sujets qui y sont représentés sont pris dans ce livre ouvert à tous, connu de tous, le livre du cœur humain? « Ce sont, dit M. Agoub, tout autant de petits tableaux, esquissés sans art, souvent avec négligence, mais où respire toute la naïveté des poésies primitives. Un souvenir, une plainte, un message, un désir, quelquefois une simple pensée suffit au sujet d'un *maoual.* » A mon avis, ces petites poésies pourraient être traduites en vers, non pas toutes, car il en est un certain nombre qui seraient toujours absolument réfractaires à la poésie française; mais il en est aussi beaucoup qui se prêteraient, selon moi, sans trop de difficultés à revêtir la forme poétique de notre langue.

Les petites pièces que j'ai essayé de traduire en vers sont sans nom d'auteur, elles m'ont été communiquées par un Arabe du Liban, M. Abd-allah Asmar, mon excellent ami, qui joint à une connaissance approfondie de sa langue une mémoire prodigieuse. Amoureux passionné de la poésie, il me récitait, dans nos entretiens, quelques-unes de ces mille pièces de vers gravées dans son souvenir, et dont il lui était bien difficile d'indiquer l'origine, les tenant quelques-unes peut-être des poëtes modernes Naçri Ettarabolsi, Mikhaïl El-Bahri, Fares Echchoudiaq, et la plupart de la tradition populaire. A mesure qu'il me racontait ses réminiscences poétiques, je les transcrivais, et, sous l'influence du charme qu'il y trouvait et qu'il savait me communiquer,

j'essayais de les traduire en vers français. Je voulais obtenir une traduction qui ne fût pas seulement littérale, fidèle, mais qui rendît aussi la grâce, la naïveté, la finesse et quelquefois même les jeux de mots de l'original. Or c'était là une grande difficulté; ai-je besoin de dire que je ne l'ai pas surmontée? J'ai essayé pourtant : un autre plus habile réussira, et nous pourrons un jour posséder une anthologie en vers français d'*ezdjals*, *kaoumas*, *doubeïts*, et surtout de ces *maouals*, chants populaires éclos au vent du désert, et derniers reflets du génie poétique qui illustra les poëtes bédouins du paganisme.

في دولاب روضة (1)

وَدَولَابُ رَوْضٍ كَانَ مِن قَبْلِ أَغْصُنًا
تَمِيسُ فَلَمَّا مَزَّقَتْهُ يَدُ ٱلدَّهْرِ
تَذَكَّرَ عَهْدًا بِٱلرِّيَاضِ فَكُلُّهُ
عُيونٌ عَلَى أَيَّامِ عَهْدِ ٱلصِّبَا تَجْرِي (2)

UNE ROUE DE JARDIN.

Dans ce parterre en fleurs voyez-vous cette roue?
Elle était autrefois la branche qui se joue,

[1] Sur le mètre *thaouil* « allongé ».

[2] Le poëte décrit la roue d'un *noria*, jadis branche d'arbre, aujourd'hui transformée en roue, et dont les godets épanchant leurs eaux sont comparés à des yeux qui versent des pleurs. L'idée qui a présidé à la composition de ces vers se retrouve délicieusement

Qui se balance aux bras du zéphyr amoureux.
Lorsque la main du temps l'eut ravie à ses jeux,
Elle se ressouvint des doux moments d'ivresse
Si vite, hélas! passés dans les bosquets fleuris :
Elle n'est maintenant que des yeux attendris,
Qui répandent des pleurs sur sa belle jeunesse.

في خوف النميمة (1)

ثَلَاثَةٌ مَنَعَتْهَا عَنْ زِيَارَتِنَا
خَوْفَ ٱلْوُشَاةِ وَخَوْفَ ٱلْحَاسِدِ ٱلْحَنِقِ
ضَوْءُ ٱلْجَبِينِ وَوَسْوَاسُ ٱلْحَلِيِّ وَمَا
تَحْوِي مَعَاطِفُهَا مِنْ عَنْبَرٍ عَبِقِ

développée dans un conte des Mille et une nuits, que mon ami M. Combarel et M. Armand Durantin ont publié. J'en transcris ce passage :

« La chanteuse regarda Nour-eddin, prit le luth entre ses bras et commença d'en toucher les cordes avec une grâce infinie. Il semblait aux auditeurs que ce luth avait une âme, et qu'il souffrait; une voix, et qu'il parlait. Il gémissait sur son existence passée; il se rappelait les eaux qui avaient baigné ses pieds, le terrain sur lequel il était né, les ébénistes qui l'avaient travaillé, les peintres qui l'avaient orné, les marchands qui avaient trafiqué de lui, et les navires à bord desquels il avait navigué. Ces pensées étaient entremêlées de cris, de plaintes, de sanglots, de douleurs contenues, de soudaines explosions; il s'écriait avec désespoir :

« Jadis j'étais l'arbre hospitalier des rossignols, ils étaient mes « favoris, et j'étendais, pour les abriter, mes rameaux au vert feuillage. « Chaque soir ils gazouillaient leurs chants harmonieux, je les étu- « diais avec ravissement, et voilà comment j'ai appris à exhaler mes « plaintes. » (Journal *L'Ordre*, 27 mai 1849.)

[1] Sur le mètre *baçith* « étendu ».

هَبِ ٱلْجَبِينَ بِفَضْلِ ٱلْكُمِّ تَسْتُرُهُ
وَٱلْحِلْيُ تَنْزَعُهُ مَا حِيلَةُ ٱلْمُعْرَقِ (1)

LA CRAINTE DE LA MÉDISANCE.

Du jaloux qui médit redoutant la morsure,
Elle n'a pas osé venir me visiter.
Trois choses ont dû l'arrêter :
L'éclat de son front, le murmure
De ses joyaux, et puis l'ambre odorant
Impregné dans son vêtement.
Or supposez, du pendant de sa manche,
Qu'elle eût pu recouvrir son front,
Qu'elle ôtat ses bijoux. Quel moyen aurait-on
De masquer de son sein l'arome qui s'épanche ?

فِي السَّحَرِ (2)

قُمْ بِنَا نَغْتَنِمْ أَوْقَاتَ السَّحَرْ

[1] Ces vers offrent un exemple de la figure de rhétorique appelée لفّ ونشر « rouler » et « dérouler ». Dans cet exemple, la première partie de la figure, appelée لفّ, est exprimée sommairement : « trois choses ont dû l'arrêter ». Dans la seconde partie, appelée نشر, on développe ce qui était enveloppé dans la première : « l'éclat de son front, le murmure de ses joyaux, l'ambre odorant ». Voici un autre exemple de cette figure :

الورد والآس خده وعذاره

La rose et le myrte (لفّ) représentent sa joue et son *idhar* (نشر). Voir sur cette figure les détails que donne M. Garcin de Tassy dans sa Rhétorique des nations musulmanes, *Journal asiatique*, août-septembre 1846, p. 104 ; Hariri, p. 332 et 565, ainsi que la traduction de la XXXe *makama* par M. Cherbonneau, *Journal asiat.* septembre et octobre 1845.

[2] Sur le mètre *ramel* « rapide ».

قَبْل ان تُصْدَى بانْفاسِ البَشَرْ
هذه الوُرْقُ تغنّت بالشَجَرْ
وتَناجَتْ فى رُؤوسِ ٱلغُصُبِ
كُلُّ مَنْ ضَيَّعَ ذَا ٱلوَقْتَ غَيِّ

L'AURORE.

Levons-nous, profitons des moments de l'aurore,
Avant qu'un souffle humain ne vienne les souiller :
Sur les rameaux fleuris des arbres qu'elle dore,
Entends ces tourtereaux à l'envi gazouiller.
Est insensé qui perd cette heure où tout s'adore !

فى بدوية (١)

حَبَيتْ انا بنتَ بَدْوِية وتسحن مرْ
فى زوجِ ٱلْحاظِ تَغْنُنْ كُل فارس مرْ

[1] Le mètre de ce *maoual* est le *baçith*. On doit lire le *maoual* selon la prononciation vulgaire ; aussi le rhythme m'a-t-il obligé quelquefois à remplacer les désinences par des *soukoun ;* dans d'autres cas, et pour rendre la scansion plus sensible, j'ai dû employer des motions qui en arabe vulgaire ne sont pas usitées. Sur l'origine de ce chant populaire, je citerai un passage d'un article sur dix formes de versification arabe, publié par le savant M. de Hammer dans le Journal asiatique en août 1839, p. 168 : « Les premiers inventeurs des *maouali* furent les habitants de Wasith ; ces pièces de vers sont du mètre *baçith*. Ils chantèrent sur ce mètre l'amour et des panégyriques, selon les règles de la poésie régulièrement mesurée, mais facile à retenir. Les habitants de Wasith l'enseignèrent à leurs esclaves, qui chantèrent ces romances dans les bois de palmiers et le long des irrigations, finissant chaque strophe avec le

طَلَبْتُ مِنْهَا ٱلوصالْ قالت وصالى مرّ
خَلّى رَفَقْنا انا واياك عدْ غالى
وإن لاهفك شوق آبقا كلّ ساعة مرّ

LA BÉDOUINE.

J'aime une fille bédouine
Qui moud la myrrhe en sa cabine,
Et qui séduit de ses deux yeux
Tout cavalier au regard dédaigneux.
Quand de s'unir à moi je lui fais la prière,
Elle répond : Mon approche est amère ;
Laissons notre amitié sur le pied de l'honneur ;
Et si l'ardent désir tourmente trop ton cœur,
Passe un peu plus souvent auprès de ma chaumière.

فى الامراة (1)

رَأَيْتُ ٱلشَّرَّ فِى ٱلدُّنْيَا كَثِيرًا

refrain يا مواليا *ya maoualia*, « ô seigneurs ! » désignant ainsi leurs maîtres, de là le nom de *maoual.* »

Dans un nouvel article sur les formes de la poésie arabe, inséré dans le Journal asiatique, août-septembre 1849, p. 250, M. de Hammer donne une autre origine du *maoual.* Les *maouali* tireraient leur nom des affranchis (*maouali*), qui les chantaient au milieu de leurs travaux champêtres.

Le mot موالى, pluriel de مولا, « maître, affranchi », etc. est employé comme pluriel de موال, nom de la romance dont il est ici question, et auquel on donne aussi pour pluriel مواويل. Le mot موال, qui est regardé comme un singulier, me paraît être le pluriel موالى, dont le *ya* aura été retranché dans l'usage.

On remarque dans ce *maoual* que le mot مر, servant de rime, est répété quatre fois et dans quatre acceptions différentes ; c'est ce que les Arabes appellent الجناس التام « assonance complète ».

[1] Sur le mètre *ouafer* « abondant ».

وَأَكْثَرُهُ يَكُونُ مِنَ ٱلنِّسَاءِ
لَعَمْرُكَ قَطُّ لَا تَرْكُنْ لِأُنْثَى
وَلَوْ قَالَتْ تَزَلْتُ مِنَ ٱلسَّمَاءِ

LA FEMME.

Que de maux sur la terre ont affligé ma vue,
Et dont la femme était l'auteur :
A la femme jamais n'abandonne ton cœur,
Du ciel fût-elle descendue!

فِي لَيْلَى (1)

أَمُرُّ عَلَى ٱلدِّيَارِ دِيَارِ لَيْلَى
أُقَبِّلُ ذَا ٱلْجِدَارَ وَذَا ٱلْجِدَارَ
وَمَا حُبُّ ٱلدِّيَارِ شَغَفْنَ قَلْبِي
وَلَكِنْ حُبُّ مَنْ سَكَنَ ٱلدِّيَارَ

LEILA.

En visitant la maison de Leila,
Sur chacun de ses murs je pose une caresse ;
Ce ne sont pas les murs que j'aime avec ivresse,
Mais celle qui demeure là.

فِي لَيْلَى (2)

جَنَنَّا بِلَيْلَى وَهِيَ جَنَّتْ بِغَيْرِنَا
وَأُخْرَى بِنَا مَجْنُونَةٌ لَا نُرِيدُهَا

[1] Sur le mètre *ouafer*.
[2] Sur le mètre *thaouil*.

LEILA.

J'étais fou de Leila la brune[1],
Mais d'un autre elle raffolait.
Des Bédouines j'en sais une
Folle de moi, mais pour moi sans attrait.

فى قتيل الهوى (2)

هَلْ ضامَنى ضَيمْ وَالّا صَابَنى صَـــايـــبْ
أَمُوتْ قَتِيلكْ وَسَهْمكْ بالحشـــا صايـــبْ
يجوكِ اهْلى حُزانا ســـود ٱلعصـــايبْ (3)
نَاشَدْتُـــك ٱللّه تَاخُـــذلى بخاطَـــرْهُمْ
بخاف يدْعـــوك ويجيـــك ٱلدعا صايـــبْ (4)

UNE VICTIME DE L'AMOUR.

Est-ce un chagrin qui me dévore?
Un sort cruel tombé sur moi?
Je meurs, hélas! tué par toi;
Ta flèche est au cœur qui t'adore:

[1] لَيْلَى signifie «obscure, noire», ce qui m'a paru justifier l'épithète de *brune*, dont je me suis servi, et qui ne se trouve pas dans le texte.

[2] Autre *maoual* sur le mètre *baçith*.

[3] Dans cet hémistiche, le rhythme du dernier pied est vicieux: en général, les *maouals* ne sont pas assujettis à une grande régularité métrique.

[4] بخاف est pour اخاف. Le بآء explétif est employé à l'aoriste, en Syrie et en Égypte, dans la conversation et le style familier. Cette lettre se place devant toutes les personnes de l'aoriste, à l'exception de la première personne du pluriel, devant laquelle on met un مر.

Ceints de noirs bandeaux, mes parents
Viendront vers toi, pleins de tristesse;
Au nom du ciel et de notre tendresse
Fais descendre la paix sur eux;
Car je crains qu'ils ne te maudissent
Et qu'un jour leurs funestes vœux
Pour ton malheur ne s'accomplissent.

في خُلّ وَفِيّ (1)

سَأَلْتُ ٱلنَّاسَ فِي خُلٍّ وَفِيٍّ
فَقَالُوا مَا إِلَى هٰذَا سَبِيلُ
تَمَسَّكْ إِنْ ظَفِرْتَ بِذِيلِ حُرٍّ
فَإِنَّ ٱلْحُرَّ فِي ٱلدُّنْيَا قَلِيلُ

L'AMI FIDÈLE.

La route qui conduit vers un ami fidèle,
Indiquez-la moi, s'il vous plaît?
On me répond : Il n'en est pas de telle;
Si par le destin, il se fait
Que tu trouves cet homme honnête dans ta ronde,
Retiens-le bien par le pan de l'habit :
Un homme de cet acabit
Est chose rare dans ce monde.

في المحبّة (2)

أَوَّلُ ٱلْحُبِّ مَزَاحٌ وَوَلَعْ
ثُمَّ يَزْدَادُ إِذَا زَادَ ٱلطَّمَعْ

[1] Sur le mètre *ouafer*.
[2] Sur le mètre *ramel*.

كُلُّ مَنْ يَهْوَى وَإِنْ غَالَتْ بِهِ
رُتْبَةُ ٱلْمُلْكِ لِمَنْ يُهْوَى خَضَعْ

L'AMOUR.

A son début l'amour n'est qu'un amusement,
Puis c'est un désir qui progresse
A mesure que croît l'audace de l'amant :
Mais quelque haut que soit son rang,
L'amoureux est toujours aux pieds de sa maîtresse.

فى الشدايد (1)

أَصْبَحْتُ أَنَا دُونَ بَعْدَ أَنْ كُنْتُ عَالْ
وَكُلُّ صَدِيقٍ الْذَخَرْتُهُ لِلشَّدَايِدِ عَالْ (2)
وَٱلدَّهْرُ أَرْمَى فُوَادِى بِٱلشَّقَا مِنْ عَالْ
يَا دَهْرُ مَهْمَا تُبَادِينِى أَنَا صَابِرْ
ٱلْحُرُّ مَا يَنْثَلِمْ مِنْ نَطْحَةِ ٱلْأَوْعَالْ

L'ADVERSITÉ.

Je me suis vu d'une haute fortune
Dans la détresse un jour précipité.
Les amis sur lesquels, hélas! j'avais compté
Comme sur un trésor, ont fui mon infortune.
Le sort m'a jeté de bien haut
Dans un abîme de misère.
Mais, ô destin, à ton injuste assaut

[1] Sur le mètre *baçith*.

[2] Dans cet hémistiche, الذخرته est pour الذى ذخرته ; cette contraction se rencontre rarement dans la poésie.

J'opposerai la patience amère.
Le bouc ne peut pas ébrécher
Avec ses cornes le rocher.

في مكتوب (1)

وَصَلَ ٱلكِتَابُ وَكُنْتُ مُعْتَلَّ ٱلحَشَا
وَهْيَ عَلَامَةُ مَنْ نَأَى عَنِ إِلْفِهِ
فَشَفَيْتُ مِنْ نَظَرِي إِلَيْهِ فَكَيْفَ لَوْ
عَايَنْتُ مَنْ كَتَبَ ٱلكِتَابَ بِكَفِّهِ

LA LETTRE.

Une lettre m'arrive, hélas! j'étais atteint
De la cruelle maladie
Qui consume un amant loin de sa tendre amie.
Les traits qu'avait tracés sa main
M'ont guéri. Qu'eussent fait les traits de l'écrivain!

في الدنيا (2)

بنوا الدنيا بجهل عظّموها
وجلّت عندهم وهي الخسيسة
يُقَاتِلُ بعضهم بعضاً عليها
مقاتلةَ الكِلَابِ على الوكيسة (3)

[1] Sur le mètre *kamel* « parfait ».
[2] Sur le mètre *ouafer*.
[3] L'auteur de ces vers est le P. Nicolas, الخورى نقولا, prêtre maronite, auteur d'un *diwan* très-estimé en Syrie. Dans la bouche d'un prêtre, on conçoit ce profond mépris du monde.

LE MONDE.

Dans leur ignorance profonde
De la vanité de ce monde
Abject, vil, ignominieux,
Et qui paraît grand, illustre à leurs yeux,
Les misérables fils de l'homme
Toujours avides de ses biens,
S'y jettent et s'y battent comme
Sur une charogne, des chiens.

في عنوان قبر (1)

أَيُّهَا ٱلزَّايِرُ قَبْرِي قِفْ عَلَى قَبْرِي شُوَيّ
وَٱتْلُ ٱلْقُرْآنَ عَنِّي رَحْمَةً مِنْكَ إِلَيّ
كَمْ وَكَمْ زُرْتُ ٱلْمَقَابِر مِثْلَكَ إِذْ كُنْتَ حَيّ
لَا تَغُرَّنَّكَ حَيَاتُكَ إِنَّمَا ٱلدُّنْيَا كَفَيّ

ÉPITAPHE.

O toi qui visites ma tombe,
Près d'elle repose un instant;
Et par pitié que de ta bouche tombe
Une sourate du Koran.
Ainsi que toi, dans ma carrière,
Que de tombeaux ont arrêté mes pas!
Sur de longs jours ne compte pas,
Le monde est une ombre légère.

في العمر (2)

إِذَا عَاشَ ٱلْفَتَى سِتِّينَ عَامًا

[1] Ces vers sont de la 5e espèce du mètre *ramel*, composé du pied فاعلاتن répété quatre fois; cette espèce est très-rare.
[2] Sur le mètre *ouafer*.

فَنُصْفُ ٱلْعُمْرِ تَاخُذُهُ ٱللَّيَالِي
وَنُصْفُ ٱلنِّصْفِ يَمْضِي وَهْوَ طِفْلُ
وَلَا يَدْرِي ٱلْيَمِينَ مِنَ ٱلشِّمَالِ
وَنُصْفُ ٱلنِّصْفِ أَمْرَاضٌ وَغَمٌّ
وَتَاهَ ٱلْعُمْرُ فِي هَذَا ٱلْمِثَالِ

LA VIE.

Un homme arrive à soixante ans :
Les nuits ont pris la moitié de son temps ;
Il passe quinze ans dans l'enfance,
Ne sachant pas la différence
De sa droite à sa gauche. Enfin,
Restent quinze ans dont la moitié revient
Au chagrin, à la maladie,
Ainsi se dissipe la vie.

لِ ذويب (1)

رَضِعْتَ حَلِيبَهَا وَسَرَحْتَ مَعْهَا
فَمَنْ أَنْبَاكَ أَنَّ أَبَاكَ ذِيبُ
إِذَا كَانَ ٱلطِّبَاعُ طِبَاعَ سُوءٍ
فَلَا لَبَنٌ يُفِيدُ وَلَا حَلِيبُ (2)

[1] Sur le mètre *ouafer*.

[2] Ces vers m'ont paru être l'apostrophe d'un berger à un loup qui, nourri dès son jeune âge par une brebis, la dévore, devenu grand. C'est ce qui m'a donné l'idée de compléter la pensée de l'auteur dans le cadre d'une petite fable.

LE LOUVETEAU.

Un berger prit un louveteau
Qu'il éleva dans un troupeau
De brebis, lui donnant l'une d'elles pour mère.
Le petit loup devenu grand,
Dévora la brebis. Méchant,
Qui donc t'apprit qu'un loup était ton père,
Lui dit le pâtre, ô toi qui n'as tété
Qu'une brebis, et n'as été
Au pâturage qu'avec elle?
Lorsque la nature est cruelle,
L'éducation ni le lait
Ne l'adoucissent : rien n'y fait.

SUR LE SOCIALISME EN ORIENT.

Il m'est tombé entre les mains une feuille politique allemande, laquelle, d'après l'Histoire des califes par l'abbé de Marigny[1], citait une espèce de socialisme sous le règne du calife Hadi, et le Conseiller du peuple par M. de Lamartine, qui parle (p. 27) d'un accès de socialisme, quelque temps après Mahomet, dans les montagnes de Tauris. Ne me rappelant aucun passage qui viendrait à l'appui de ces assertions, j'ai feuilleté la demi-donzaine d'histoires

[1] *Histoire des Arabes sous le gouvernement des califes.* Paris, 1750.

du califat en langues européennes[1] et la demi-douzaine de manuscrits orientaux[2] qui sont à ma disposition (trois persans, deux turcs et un arabe), sans rien trouver qui pût autoriser l'existence du socialisme du temps du calife Hadi et moins encore quelque temps après Mahomet, dans les montagnes de Tauris. Marigny parle seulement des esprits forts (Zendics) qu'il appelle Zendiens et qu'il confond avec les Albigeois.

La doctrine du socialisme ne s'est developpée dans toute son étendue qu'une seule fois en Orient, non pas du temps de l'Islam, mais un siècle avant Mahomet, sous le règne du roi persan Kobad, par le grand socialiste Mazdec, successeur de Manes. Voici quelle était sa doctrine, d'après Thabari (texte de la traduction turque imprimée à Constantinople, l'an 1260, en cinq volumes in-folio, t. III, p. 76).

« Vers la fin du règne de Kobad, sortit de la ville de Nisa, en Khorasan, Mazdec, le Zendic (l'esprit fort), qui prétendit être prophète. Il établit, d'après la religion des Mages, l'adoration du feu et le mariage des mères avec leurs fils, des pères avec leurs filles et des frères avec leurs sœurs. Il enseigna qu'il n'y avait point de propriété au monde et que Dieu

[1] En latin, celles d'Aboulfarag et d'Erpénius; en français, par Marigny; en italien, par Rampoldi; en anglais, par Price; en allemand, par Weil.

[2] En persan, les histoires de Mirkhond, de Khondemir et le *Tarikhi guzidé;* en turc, le *Gulcheni khoulefa,* le *Gulchen maarif* (imprimés l'un et l'autre à Constantinople); et en arabe, le *Tarikhi khoulefa,* par Soyouthi.

en est l'unique propriétaire, qu'il n'y a point de mariage, que Dieu a créé le monde pour les fils d'Adam, que tout est commun et que chacun y a le même droit; qu'il n'est pas permis de dire : C'est ma propriété, c'est ma femme, ma fille ou mon fils; que personne n'a aucun droit quelconque à posséder de l'argent, du bétail, des femmes, des garçons ou des filles; qu'il n'est pas permis que l'un ait plus de bien, plus de bétail que l'autre; que tout ce qu'on a doit être en commun. Cette nouvelle loi arrangea très-fort tous les vauriens, vagabonds, joueurs et soldats de levée, qui tous se joignirent à Mazdec et déclarèrent embrasser sa doctrine. En peu de temps, il acquit un grand renom et une foule de partisans. A la fin, Kobad (le roi) fit appeler Mazdec devant lui et lui demanda des renseignements sur sa doctrine. Mazdec, qui était un homme de douces paroles, finit par persuader le roi, si bien qu'il se convertit à sa doctrine. La conversion du roi donna des forces à Mazdec, lequel, jusque-là, n'avait pas osé prêcher sa doctrine en public; il la propagea publiquement, depuis que Kobad s'était déclaré en sa faveur. Les gueux et les misérables prirent le dessus; ils commencèrent par prendre aux passants leur argent et leur bétail, puis les femmes et les filles qui leur plaisaient, sans que quelqu'un eût osé dire : c'est ma femme, ma fille, ma sœur, ma mère ou mon fils. Les femmes se mêlèrent à leurs fils, chacun vécut au gré de ses désirs; le jour des impies et des scélérats était venu. Les dupes de

Mazdec s'emparèrent de Kobad et empêchèrent l'accès de tous ceux qui n'étaient pas de leur parti et eussent pu informer le roi du véritable état des choses. Il en arriva que les mères ne reconnurent plus leurs fils, les filles leurs mères. Les croyants, les pieux, les savants restèrent interdits; ils ne surent plus quoi faire. »

خراسان اقلیمنده نسا شهرنده مزدك زندیق ظاهر
اولدی پیغمبرلك دعواسن قیلدی مغلر دیننی ومجوسیلر
شریعتنی واوده طایمغی واناسن وقزین وقزقرنداشین آلوب
عورت ایدنمکلکی حلال ایلیه ما دنیاده هیچ بر کشینك
ملکی یوقدر ملك اللهك درنکاح یوقدر حقّ تعالی جهانی
آدم اوغلانلر بچون یراتمشدر دنیاده نه کیم وارایسه مشترك
در کلّیسنك حقّی انده واردر بو بنم ملکمدر دیمك یا بنم
عورتمدر یا قزم واوغلمدر دیمك یوقدر مال وطوار عورت
واوغلان وقز نه کیم وارایسه کیمسنه نك خصوصیله حقّی
یوقدر دیدی کیمنك مالی زیاده اولمق وکیمی مال وطواره
محتاج اولمق روا دکلدر نه کیم وارایسه اورتاده اولمق
کرکدر دیدی بو شریعت جمری طایفه سنه وقومار بازلره
ولوندلره واوکدقلره غایتده خوش کلدی کلّیسی مزدکه
اویدیلر ایمان کتوردیلر آز زمانده مزدك شهرت بولدی
وچوق جماعت بولدی اخر بو سوز قبادك سمعنه ایشدی

مزدکی چاغردی حالندن ویولندن خبر صوردی مزدك
طاتلو دیللی کشی ایدی قبادی دخ ایناندردی بو مذهب
قباده خوش کلدی قباد دخ انك شریعتنه اویدی وامّت
اولدی بو سببدن مزدك قوّتلندی اکا دکین حالن اظهار
ایده‌مزدی قباد آنلردن بکا اولیجق قوّتلندیلر دینلرنی
آشکاره قیلدیلر جمریلر وبو قسوللر غالب اولدیلر کیمك
کرکسه مالنی وطواریني چکر الندن الدیلر وکوزلری
بکندکلری عورتی وقزی واوغلانی الدیلر شویله اولدیکم بو
نسنه بنم دریا عورتم یا قزم یا قز قرنداشم یا انام یا اوغلمدر
دیه‌مز اولدیلر عورت اوغلی ایله بربرینه قرشدی هر
کشینك خاطری نه استرسه ایدر اولدی بی دینلرك
وشریرلرك کونی طوغدی قبادك اطرافنی مزدکیلر طوتدی
اول دینده اولمیان کیمسه لر قبادك فتنه واره مز اولدیلر
وکیمسه حالنی پادشاه بیلدره‌مز اولدی شویله اولدیکم
انا اوغلنی وقیز اناسنه بلمز اولدی مسلمان وصالحلر وعالملر
متحیّر قالدیلر هیچ نه ایده‌جکلری بیلمدیلر

Voilà le socialisme dans toute sa hideuse fantasmagorie et ses suites funestes. Dans le temps de l'islamisme, la doctrine des assassins et de leurs prédécesseurs, les *Khourremyé*, c'est-à-dire « les joyeux », enseigna bien comme point fondamental *de ne rien*

croire et de tout se permettre; mais c'était la doctrine des initiés : les partisans eux-mêmes de Babek, qui leva l'étendard de la révolte, sous le calife Mamoun, n'allèrent pas plus loin que la doctrine des Mages, qui déclaraient légitimes les mariages entre les plus proches parents; il n'y était question ni de l'abolition de la propriété, ni de la communauté des biens.

Il y aurait plus de raison d'être surpris que M. de Lamartine eût retrouvé le socialisme, quelque temps après Mahomet, dans les montagnes du Tauris, si, dans le même ouvrage (page 156), on ne lisait pas une assertion bien plus extraordinaire, à propos du socialisme romain : « Eh bien, lisez Salluste, au sujet du socialisme romain; » suit une page et demie, marquée avec des guillemets, d'un passage prétendu de Salluste, qui ne se trouve ni dans Salluste, ni dans Tite-Live, ni dans Plutarque, ni dans Cicéron; il est permis de le regarder comme une réminiscence d'une mémoire infidèle, à moins que M. de Lamartine n'indique l'ouvrage classique où il a puisé ce passage prétendu de Salluste.

HAMMER-PURGSTALL.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1850.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Des lettres relatives à l'expédition du Journal asiatique sont renvoyées à l'Agent de la Société.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Norton-Shaw, secrétaire de la Société royale géographique de Londres, dans laquelle cette Société remercie la Société asiatique de l'envoi du tome XIV du Journal asiatique.

Lal Singh, lieutenant-colonel à l'armée du Népal, est présenté par MM. le marquis A. de Clermont-Tonnerre et Garcin de Tassy, et nommé membre de la Societé.

M. Cherbonneau lit un précis historique sur la dynastie de Beni-Djellab, régnant à Toughourt.

M. Dugat lit une traduction de la quarante-neuvième séance de Hariri, intitulée : *Les Bohémiens*, ou *le Testament d'Abou-Zeïd*.

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Notices des Monuments exposés dans la salle des antiquités américaines* (Mexique et Pérou) *au Musée du Louvre*, par Adrien de Longpérier. Paris, 1850, in-8°.

Par l'auteur. *Septem Moallakat carmina antiquissima Arabum textum ad fidem optimorum codicum et editionum recensuit scholia editionis Calcut. etc. etc.* adjecit D. Fr. Aug. Arnold. Lipsiæ, 1850, in-4°.

Par l'auteur. *Recherches analytiques sur les Inscriptions cunéiformes du système médique*, par M. de Saulcy. (Extrait du Journal asiatique.) Paris, 1850.

Par l'auteur. *Anecdote des croisades*, texte et traduction par M. Varsy (de Marseille). Extrait du Journal asiatique, 1850.

Renseignements pour servir à l'histoire contemporaine de l'empire Ottoman, par un membre du corps du drogmanat dans le Levant. Extrait de la Revue des Deux-Mondes, septembre 1850, in-8°.

Par l'éditeur, le docteur Albrecht Weber. *Indische studien.* IIIe cahier, 1850.

Journal des Savants, cahiers de juillet et d'août.

Par la Société de Géographie. *Bulletin de la Société de Géographie*, n° 79.

Par la Société de Géographie de Londres. *La Ire partie du XXe volume du Journal de la Société royale de Géographie.*

Trois numéros du *Mobacher*, en arabe et en français.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le savant capitaine T. J. Newbold, assistant du résident d'Haïderâbad, est mort à Mahabaleswara (en Béjapour) le 2 juin de cette année. Il était habile en géologie et en géographie, et on lui doit, sur ces matières, plusieurs travaux estimés. Il était aussi versé dans la philologie; et les langues de l'Inde lui étaient familières. Les lecteurs du Journal asiatique peuvent se rappeler, entre autres, sa lettre sur « Saadî, considéré comme auteur des premières poésies hindoustanies, » publiée dans le Journal asiatique en 1843.

M. Éd. Lancereau prépare en ce moment une traduction française du *Pantchatantra*, d'après le texte sanscrit publié récemment à Bonn par M. Kosegarten. Il joindra à ce travail une dissertation historique et littéraire sur les diverses imitations du célèbre recueil indien qu'ont pu lui fournir ses recherches dans les auteurs européens du moyen âge, et dans les conteurs des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, y compris la Fontaine.

Rapports de M. Brosset sur son voyage archéologique dans la Géorgie et dans l'Arménie, exécuté en 1847 et 1848, sous les auspices de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, avec un atlas de quarante-cinq planches lithographiées. Saint-Pétersbourg, in-8° et in-4°.

Les lecteurs du Journal asiatique ont lu dans le cahier de janvier dernier un aperçu général du voyage de M. Brosset en Géorgie et en Arménie. M. Brosset a repris les rapports particuliers, au nombre de douze, qu'il avait successivement adressés à différentes personnes, et il a été invité par l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg à les livrer à l'impression. Le texte est in-8°, et l'atlas est in-4°. La première livraison du texte, la seule qui ait paru, renferme trois rapports, consacrés, le premier à la bibliothèque du couvent d'Edchmiadzin et aux antiquités de l'Arménie; le deuxième, aux antiquités de la Mingrelie; et le troisième, aux antiquités du Samourzakhan et de l'Aphkhazie. Une prochaine livraison contiendra les trois ou quatre autres rapports qui doivent figurer dans cette publication. Quant à l'atlas, il a paru en entier.

JOURNAL ASIATIQUE.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1850.

NOTICE

SUR

ABOU'L-WALID MERWAN IBN-DJANA'H

ET SUR

QUELQUES AUTRES GRAMMAIRIENS HÉBREUX

DU Xe ET DU XIe SIÈCLE,

SUIVIE DE L'INTRODUCTION

DU *KITAB AL-LUMA'* D'IBN-DJANA'H,

EN ARABE AVEC UNE TRADUCTION FRANÇAISE,

PAR S. MUNK.

(Suite et fin. Voir les cahiers d'avril, de juillet et de septembre.)

INTRODUCTION DU *KITÂB AL-LUMA'*.

الحمد لله الذى خلق الانسان فعلّمه (1) النطق وهداه الى الاقرار بربوبيته والاعلان بوحدانيته فأوضح له سبيل الهدى واستنقذه من طريق الرداء وخصّ [اللغة] العبرانية

[1] אלאנאס פעלמהם.

بالفضل والمزّة من بين جميع اللغات فانزل بها كتبه المقدسة وابان بها عن شرائعه المطهرة احمده حمدا يبلغ رضاه ويوجب الالفة لديه والقربة من رحمته

اما بعد فانه لما كانت صناعة علم اللسان اداة لكل مطلوب ومدخلًا الى كل مبحوث عنه كان الاجتهاد فى البلوغ الى غايته والاحاطة (1) بجميع فنونه والحرص على الوقوف على نهايته ومعرفة صحيحه من سقيمه وتامّه من ناقصه ومحكمه من مجازه ومطرده من شاذّه وغير ذلك مما يَعْتَوِرُه امرًا واجبًا وشيًّا لازمًا ضروريًّا اذ بالاحاطة به تكون الاحاطة بجميع المعانى التى يبحث عنها وبقدر ما يلحق ذلك من التقصير والنقصان يكون نقصان فهم ما يطلب به وتقصير علم ما به يسأل عنه وايضا فانه لما كان ثواب الله تبارك وتعالى افضل ما يقتنيه المرء فى دنياه واجلّ ما يكتسبه ويعدّه لاخراه وكان الوصول اليه لا يتمّ الا بالوقوف على ما تضمنته كتب الوحى وامتثال امرها ونهيها وكانت هذه الكتب لا يوقف على ما فيها الا بعلم اللسان كانت عناية المرء باتقان هذا العلم وكان سعيه لادراكه وتجويده وتدقيق معانيه وتعليل لفظه اوجب والزم واشدّ اضطرارا على حسب شرف المطلوب وجلالة قدر المبحوث

[1] ואלחאטה.

عنه وعلى قدر ما صحّ فى نفوسنا وتحقق فى عقولنا من عظمة
مُنْزِلها وجلالة قدره عز وجل ولم يزل افاضل اوائلنا (1)
رضى الله عنهم يجتهدون فى ذلك ويحرصون عليه
ويحضّون على استعماله كقولهم فى جملة لوازم الآباء لابنائهم
יודע לדבר אביו חייב ללמדו שמע ותורה צוה לנו ולשון הקדש
واما الدليل على ان فهم كتب الوحى وتوفية الشريعة
حقها لا يكون الا بجودة فهم علم اللسان وبلوغ الغاية من
البيان مع ما يشهد به العقل من ذلك فهو قول الاوائل
رضى الله عنهم בני יהודה שהקפידו על לשונם נתקימה
תורתם בידם בני גליל שלא הקפידו על לשונם לא נתקימה
תורתם בידם وقيل ايضا فى بنى يهودة الذين نحن معشر
اهل هذا الصقع منهم ولزمنا الاقتدآء بهم واقتفآء
آثارهم מתוך שהקפידו על לשונם ומתנחי להו סימני נתקימה
תורתם בידם فقولهم ומתנחי להו סימני انما يراد بها وضع
الاعراب والتدقيق والتعليل ومعنى ال־הקפדה هنا هو
الاحتياط والمشاحّة كقولهم תנו רבנן מפסני אילנות מפסני
נפנים מנקפי הגא מנכשי זרעים ועודרי ירקות בזמן שבעל
הבית מקפיד עליהן הרי הן של בעל הבית وقالوا ايضا אמר
רבי יהודה אמר רב בני חבורה המקפידין זה על זה עוברין
משום מדה ומשום משקל ומשום מנין ומשום לווין ופורעין
אוליאנא .[1]

ביום טוב וכדברי בית הלל ומשום רבית يعنى ان الندمآء (1)
اذا شاح بعضهم بعضا فى ان يطعم بعضهم اصحابه فى
دولته خبز الخشكار ويطعم الاخر خبزا نقيا او ان يسقى
الواحد خمرا طيبا ويسقى الاخر نبيذا وما اشبه ذلك
فقد لزمتهم هذه الاوصاف فيا له من علم هذه فائدته
ومن تجر يكون ذا ربحه اذ من باعه ولم يقتنِهِ لَموضوع فى
بيعه وموكوس فى تجره نعوذ بالله من ذلك ورايت القوم
الذين نحن فى ظهرانيهم يجتهدون فى البلوغ الى غاية علم
لسانهم على حسب ما ذكرناه مما يوجبه النظر ويقضى به
الحق واما اهل لساننا فى زماننا هذا فقد نبذوا هذا
العلم وراء اظهرتهم وجعلوا هذا الفنّ دبر آذانهم
واستخفّوا به وحسبوه فضلا لا يحتاج اليه وشيئًا لا
يعرج عليه فتعرّوا من محاسنه وتعطلوا من فضائله وخلوا
من زينه وحليه حتى جعل كل واحد منهم ينطق كيف
يشاء ويتكلم بما اراد لا يتحرجون فى ذلك ولا يشاحّون
فيه كانه ليس للغة (2) قانون يرجع اليه ولا حد (3) يوقف
عنده قد رضوا من اللسان بما يسر امره عندهم وقنعوا

[1] אלנדאמי. — [2] אללגה. — [3] Après le mot ירגע, quelques mots ont disparu par des piqûres de vers. Je ne crois pas m'être trompé en comblant la lacune par les mots אליה ולא חד que j'ai pu deviner par les débris qui restent de quelques lettres, et par la version hébraïque.

منه بما سهل مأخذه عليهم وقرب التماسه منهم لا يدقّقون اصله ولا ينقّحون فرعه فلهم فى اللغة مناكير يغرب عنها واقاويل يزهد فيها واكثر من استخفّ منهم بهذا العلم وازدرى هذا الفنّ فمَن مال منهم الى شىء من علم الفقه تيهًا منهم بيسير ما يحسنونه منه وعجبا بنزر ما يفهمونه من ذلك حتى لقد بلغنى من بعض مشاهيرهم انه يقول عن علم اللغة انه شىء لا معنى له وان الاشتغال به غير مغذٍ ولا مفيد وان صاحبه معنّى وطالبه متعب بغير ثمرة ينالها منه وانما استسهلوا ذلك لقرآتهم ما يقرؤنه من الفقه ملحونًا ودراستهم ما يدرسونه منه مصحفًا وهم لا يشعرون وذلك لعدمهم الرواية وفقدهم الاسناد وقد بعث ذلك اكثرهم على الاستخفاف بتقيّد القران وتمييز ال-קמץ من ال-פתח وال-מלעל من ال-מלרע واما علم التصريف والتكلّم فيه فهو مما يتشأمون به ويأخذون يجعلونه من جملة الزندقة وما هكذا عهدنا جلّة اهل الفقه قديما فمنهم (1) فهذا רבנו סעדיה نظر الله وجهه يجتهد ويبلغ الغاية التى تمكنه ويسدد نحو الغرض الذى يبالغه وسعه فى تبيين اللغة وبسط اصولها وتلخيص فروعها فى كثير من موضوعاته ما كان منها

[1] ..פמנ incertain.

مخصوصا بهذا الفنّ مثل كتابه الموسوم بكتاب اللغة وما لم يكن مخصوصا به ايضا وهذا شموأل بن حفني رأس المتيبة رضى الله عنه يحضّ على هذا الفنّ اشدّ الحضّ ويستشهد فى مدح اهل الفصاحة والانفاذ فى علم اللغة والميز لتعليلها والتوسع بالفكر فى تقاسيمها ووجوه تصاريفها بقول الولى ישר לבי אמרי ודעת שפתי ברר מללו وبقول النبىّ אדני יי׳ (1) נתן לי לשון למודים וג׳ وبقوله ايضا וישם פי כחרב חדה وبقول الولى לשוני עט סופר מהיר وبقول النبىّ ולשון עלגים תמהר לדבר צחות ويذمّ المضيعون لهذا الشىء ويشبّههم بالقوم الذين قيل (2) فيهم ובניהם חצי מדבר אשדודית ويعيّرهم بالسريانيين الذين قيل (3) عنهم انهم لم يتركوا لغتهم وهم مواظبون عليها والفصاحة فى المنطق والانفاذ فى علم اللغة لا يكون الا بالتوقّف على اصول اللغة والاتقان لتصاريفها الذَيْن لا يجفل اصحابنا بهما وقال رضى الله عنه فى علم التصريف خاصّةً انه مما لا يستغنى عن علمه معرفة [الانفعال و] الافتعال (4) والمصدر وهذا هو علم التصريف نفسه الذى نمدحه نحن ونفضّل اهله ورايته على جلالة قدره ونفاسة فطره يقلّد اهل

[1] יי׳ אלהים. — [2] קאל. — [3] קאל. — [4] Version hébraïque, הנפעל וההתפעל.

ال-دقدوق فى كثير من المواضع ويسلم اليهم ويستشهد بهم فضلا عن ان يفخر عليهم او ان يضعف علمهم وحسبنا نحن ما حاضرنا به من قول الاوائل رضى الله عنهم בני יהודה שהקפידו על לשונם נתקימה תורתם בידם בני גליל שלא הקפידו על לשונם לא נתקימה תורתם בידם وحسبك بهذا الفن جلالةً وعظمًا (1) وارتفاعَ قدرٍ ما وعد الله من تشريف امته فى الأَجَل بالفصاحة ذلك قوله عز وجل ולשון עלגים תמהר לדבר צחות لم يُرِدْ بقوله ولسان עלגים العجم (2) الالسن اعنى من لم يتكلم بالعبرانية اصلا لانه لو كان ذلك لقال תמהר לדבר יהודית وانما اراد المعجمى الالسن اعنى اللاحنين الذين (3) لا يدققون علم اصول اللغة ولا يحسنون تصاريفها على ما هم عليه اكثر [اهل] زماننا هذا مع جهلهم ذلك من انفسهم فلذلك ما قال תמהר לדבר צחות اى تنطق بالفصاحة والفصاحة لا تكون الا مع الوقوف على ما ذكرناه من إحكام علم اصول اللغة وتمييز تصاريفها والعجب كل العجب منهم فى استخفافهم بعلم اللغة وازدرائهم اهله وفى قلة تفطنهم ان (4) توفية الشرائع حقها من الفهم لها والعمل بها لا يكون الا

[1] וחסבך בה מן פן אלגלאלה ועטמהא. — [2] באלענם. — [3] אלדי. — [4] אלא אן.

بالوقوف على ال-دقدوق وهم يشاهدون الاوائل رضى الله عنهم
يستعملونه ويحتجّون به فى مناظراتهم واحتجاجهم
كقولهم מה מבעה רב אמר זה אדם ושמואל אמר זה השן
רב אמר זה אדם דכתיב אמר שומר אתא בקר וגם לילה אם
תבעיון בעיו שובו אתיו ושמואל אמר זה השן דכתיב איך
נחפשו עשו נבעו מצפוניו מאי משמע דלשנא דגלויי הוא
כדמתרגם רב יוסף אכדין אתבליש עשו אתגליו מטמורוהי ורב
מאי טעמא לא אמר כשמואל אמר לך מי קתני נבעה ושמואל
מאי טעמא לא אמר כרב אמר לך מי קתני בועה ففى هذا
الاحتجاج سرّ كبير من اسرار ال-دقدوق وذلك ان מבעה
فاعل ونבעו מצפוניו الذى استشهد به שמואל فهو انفعال
فلما باينه فى البنية هذه المباينة اعنى لما لم يكن המבעה
من بنية נבעו اى لما لم يكن נבעה ابى רב ان يقتطعه منه
ذلك قوله מי קתני נבעה وكذلك لما كان אם תבעיון בעיו
فعلاً خفيفًا وكان המבעה ثقيلًا ابى שמואל ان يقتطعه منه
ذلك قوله מי קתני בועה فكانت [مباينة] الثقيل للخفيف
عند שמואל ابعد من مباينته للانفعال وان كان الانفعال
لا يكون الا من لغة خفيفة وذلك من اجل [ان] الفعل
الخفيف لا يخرج الى الثقل الا بزيادة كما ان الانفعال لا يكون
الا بزيادة فلما تجانسا فى الزيادة تقاربا عنده فى البنية

واما رب فلما كان المبدع متعدّيًا وكان نبوه غير متعدٍّ كان عنده مباينا له وكلٌّ قد ذهب مذهبًا فهذا من لطيف ال־דקדוק ودقيقه وخفيّه (1) كان الاوائل رضى الله عنهم يعرفونه ويقفون عليه ويراعونه ولست ادرى من فقهاء زماننا هذا من وقف على ما كشفناه من [سرّ] هذا الاحتجاج وقالت الاوائل فى قول ال־משנה וכשהזיק חב חמזיק חב חייב מבעי ליה אמר רבא האי תנא תנא ירושלמאה הוא דתאני לישאנא קלילא وهذا ايضا من علم ال־דקדוק اعنى التفريق بين الخفيف والثقيل وفى كلامهم من هذا كثير يستدلّ منه على فضل هذا العلم وجلالة قدره ومما يستدلّ به ايضا على اعتناء الاوائل باللغة وتنقيحهم للكلام [قولهم] אמר רבי אי איכא דמשייל להו לבני יהודה דדייקי לישאנא מאברין תנן או מעברין תנן אכזוז תנן או עכוזו תנן فقولهم عن بنى يهودة דדיקי לישאנא دليل على اعتنائهم به ولقد يلزم اهل التوانى فى هذا الفنّ ان يستدلّوا من اصحاب ال־מסורת وان يقتدوا بهم فى كثرة اجتهادهم وشدّة بحثهم وفضل عنايتهم وفرط اتعابهم لانفسهم فى حصرهم ال־מלא وال־חסר وتمييزهم ال־מלעיל من ال־מלרע حتى انهم عنوا بكمية ال־פסוקים التى يجتمع

[1] ופייה.

فيها حروف المعجم وغير ذلك مما عنوا به احتياطاً على
حفظ هذه الكتب المطهرة على ما وُجدت عليه فى الصورة
فضلا عن مثل هذا العلم الجليل النظر العظيم القدر
المودى الى علم كلام الله المعين على العمل بأمره ونهيه
المزلف الى ثوابه المبعد عن عقابه فلما كانت منزلة علم
اللسان المنزلة التى وصفناها وكانت درجته الدرجة التى
ذكرناها اعتقدنا ان نؤلّف فى ذلك كتابا نجمع فيه ابوابًا
تشتمل على اكثر علم اللغة وتحيط بجلّ استعمالها ومجازاتها
وانحائها ونودعه ايضا اكثر اصولها الموجودة عندنا فى
ال-מקרא ونشرح غريبها ولا ندع فى ال-מקרא شيئًا يستفاد
من المصادر وتصاريف الافعال الا (1) ونودعه كتابنا هذا
ونبيّن ذلك ونبسطه بقدر وسعنا ومبلغ طاقتنا وانا
مزعم ان استشهد على شرح بعض الاصول بما امكننى من
الموجود فى ال-מקרא وما لم اجد عليه شاهدا من ال-מקרא
استشهدت عليه بما حضرنى من ال-משנה وال-תלמוד
واللغة السريانية اذ جميع ذلك من استعمالات العبرانيين
مقتفيًا فى ذلك اثر رأس المتيبة الفيومى رحمه الله فى
استشهاده على السبعين لفظة المفردة فى ال-מקרא من
ال-משנה وال-תלמוד واثر غيره من ال-גאונים ايضا كرب

[1] אולא.

שרירא ורב האיי رضى الله عنهما واثر غيرهما ايضا وما لم
اجد عليه شاهدا مما ذكرته ووجدت الشاهد عليه من
اللسان العربى لم انكل من الاستشهاد بواضحه ولم
اتحرج عن الاستدلال بلائحه كما يتحرج (1) عن ذلك مَن
ضعف علمه وقلّ تمييزه من اهل زماننا لا سيما من استشعر
منهم التقشف وارتدى (2) بالتديّن مع قلة التحصيل
لحقائق الامور وقد رايت راس المتيبة رب סעדיה نظر
الله وجهه يتوكّأ (3) على مثل ذلك فى كثير من تراجمه اعنى
انه يترجم اللفظة الغريبة بما يجانسها من اللغة العربية
وقد رأيت الاوائل رضى الله عنهم وهم القدوة فى كل شئ
يستشهدون على شرح غريب لغتنا بما جانسه من غيرها
من اللغات رايتهم يقولون אמר ר׳ שמעון בן לקיש כל המגדל
כלב(רע)בתוך ביתו מונע חסד מתוך ביתו שנאמר למס מרעהו
חסד שכן בלשון יוני קורין לכלב למס وقالوا ايضا فى قول الله
تبارك وتعالى באש ישרפו אותו ואתהן ואת אחת מהן שכן
בלשון יוני קורין לאחת הן وقالوا ايضا אמר ר׳ יוחנן משום ר׳
אלעזר בן שמעון אין לו להקב״ה בעולמו אלא יראת שמים
בלבד שנאמר ויאמר לאדם הן יראת יי׳ היא חכמה וג׳ שכן
בלשון יוני קורין לאחת הן وقالوا ايضا فى قول الكتاب במשוך

[1] יתחג. — [2] ואגתדי. — [3] יתוכי.

בקרן היובל מאי משמע דהאי יובל לישנא דדכרא הוא דתניא
אמר ר׳ עקיבא כשהלכתי לערביא היו קורין לדכרא יובלא לגליא
היו קורין לנדה גלמודה כלומר גמולה דא מבעלה לאפרקיא קורין
למעה קשיטה לפרושי במאה קשיטה דאוריתא לכרכי הים
קורין למכירה כירה לפרושי בקברי אשר כריתי לי ואמר ר׳
שמעון בן לקיש כשהלכתי לתחום קן נשריא היו קורין לכלה
נונפי ולתרנגול שכוי לכלה נונפי רב יהודה ואיתימא ר׳
יהושע בן לוי מאי קראה יפה נוף משוש כל הארץ ולתרנגול
שכוי אמר רב ואיתימא ר׳ אלעזר מאי קראה מי שת בטוחות
חכמה או מי נתן לשכוי בינה מי שת בטוחות חכמה אלו
הכליות או מי נתן לשכוי בינה זה תרנגול افلا تراهم يفسّرون
كتاب الله من اللسان اليوناني والفارسي والعربي والافريقي
وغيرها من الالسن فلما رأينا هذا منهم لم نتحرج (1)
عن الاستشهاد على ما لا شاهد عليه من العبراني بما
وجدناه موافقًا ومجانسًا له من اللسان العربي اذ هو
اكثر اللغات بعد السرياني شبهًا بلساننا واما اعتلاله
وتصريفه ومجازاته واستعمالاته [فهو] في جميع ذلك اقرب
الى لساننا من غيره من الالسن يعلم ذلك من العبرانيين
الراسخون في علم لسان العرب النافذون فيه وما اقلّهم
ولسنا نقنع نحن فيما نستشهد من ذلك بمثل ما قنع به

[1] אתחרג.

الاوائل رضى الله عنهم مما ذكرناه من استشهادهم بل
بما هو ابين دليلاً واقوى برهانًا لعلمى بتعسف اهل
زماننا وكثرة تشططهم وبما يبعثهم عليه الحسد من الانكار
لما ليس بمنكر ومن الدفع فيما لا مدفع فيه فان كثيرًا
من حساد اهل العلم فى زماننا هذا وفى صقعنا خاصّة قد
يبعثهم الحسد لهم مع الجهل على التعلل عليهم فى معنى
بديع يستنبطونه وفى تفسير رفيع يستحدثونه فى غيب
الامور الشرعية مما يكون مخالفا لقول ال־מדרש او ال־הגדה
بان يقولوا هذا خلاف ما قالته الاوائل ويشنعون ذلك
عليهم ويعظمونه ويباحثون به ويخرقون به على الرعاع
حتى يصدّونهم عن حقائق الاشياء ويزهّدونهم فيها
حسدًا منهم لذوى العلم وجهلًا بقول الاوائل رضى الله
عنهم אין מקרא יוצא מידי פשוטו وبقولهم ايضا פשטיה
דקרא לחוד והלכה לחוד اذ ليس من الممتنع ان يحتمل اللفظ
معنيَيْن [جائزَيْن] وازيد من ذلك كما قالت الاوائل رضى
الله عنهم מקרא אחד יוצא לכמה טעמים ואין טעם אחד
יוצא לשני מקראות דבי ר׳ ישמעאל תאנא הלא כה דברי כאש
נאם יי׳ וכפטיש יפצץ סלע מה פטיש זה מתחלק לכמה ניצוצות
אף מקרא יוצא לכמה טעמים وايضا فلقلّة مطلعتهم لتفاسير
רב סעדיה وتفاسير רב שמואל בן חפני رضى الله عنهما

الفشاطية فهم ينكرون مثل هذا عليهم فضلا عن ان
ينكروا ما يستشهد به من اللفظ العربى واشنع من هذا
واقبح من فعلهم واظهر من جهلهم انكارهم علينا معشر
اهل التفسير لكتب الله المنزلة الاستشهاد بالفاظ ال-مشنه
اذ يجعلونها بما يوجد (1) فيها من الفاظ غريبة خارجةً
عن قياس اللغة مثل ما قيل فيها لا יתרום ואם תרם
תרומתו תרומה قالوا هذا غلط لان التآء من תרומה ليست
اصلا وقد اجروها فى תרם و יתרום مجرى الاصلى لان وزنهما
פעל و יפעול وطعنوا ايضا بمثل هذا فى قولهم התחיל
و יתחיל من תחלה لان التآء فى תחלה مزيدة لانه من החל
הנגף وهكذا قالوا فى قولهم מתריעין و יתריעו من תרועה
لانه من וירע העם وطعنوا ايضا فى قولهم לא יופך بمعنى
יֵהָפֵךְ حتى قالوا היתה שדהו זרועה חטים ונמלך לזרעה
שעורים ימתין לה עד שתתליע ויופך ואחר כך יזרע ואם צמחה
לא יאמר אזרע ואחר כך אופך אלא הופך ואחר כך זורע وقالوا
ايضا فى قول ال-מתניתין מדיח ומליח انه غلط فى التصريف
وخطاء فى الاشتقاق وذلك ان מליח يجب ان يكون من
במלח תמלח والمم فى במלח תמלח اصل وهى فى מליח زائدة
دالّة على الفاعل الماخوذ من الفعل الثقيل الذى على زنة

1 יגד.

הפעיל وكان واجبا ان يكون ممליח على زنة הנני ממטיר
לכם فقولهم מליח على مثال מדיח اذًا غلط لأن מדיח معتل
العين من ידיחו את העולה والميم فيه زائدة ومליח عندهم
من معنى במלח תמלח فهذا خلف هكذا طعنوا على هذه
الالفاظ وعلى ما يشبهها ويجانسها فى الخروج عن المستعمل
وانما عرض لهم هذا لتوانيهم وغفلتهم وعمائهم عما وقع
فى الكتاب من مثل هذه الشواذ على كثرتها ولقلة (1)
تيقظهم وتنبههم له وقد اودعنا نحن منه جملة دالّة على
غيره فى باب افردناه له فى هذا الجزء الاول من ديواننا هذا
ونحن ننزه ال־משנה عما يقتذفونه هم من الغلط فى هذه
الالفاظ ونبيّن غرض الاوائل رضى الله عنهم ووجه مجازهم
فيها فنقول ان [من] مجازات اصحاب اللغات واستسهالاتهم (2)
فيها انهم اذا كثر استعمالهم [بشىء] ربما حذفوا من
اصله استخفافًا كما صنع العبرانيون فى תן והך והט ועז
وغير ذلك كثير مما قد بُيّن فى كتاب حروف اللين وفى
كتاب ذوات المثلين وبيّنّاه نحن فى المستلحق وغيره
ونبيّنه ايضًا فى كتابنا هذا وربما زادوا فى اللفظ على اصله
كزيادتهم الالف المهموزة فى ואשמאילה وفى וכי תשמאילו
يدلّ على ذلك قوله השימי השמילי وقولهم שמאל بواو

[1] ולעלה. — [2] ואסתדלאלאתהם.

المد وان كُتبت الفًا بغير همزة وكزيادتهم [اللام] فى שלאנן
ושלו والميم فى נמבזה ונמס الذى الوجه ان يكون נבזה
وان كان قد يحتمل وجهًا اخر سنذكره فى غير هذا
الموضع وكزيادتهم غير ذلك من حروف الزيادة مما سابيّنه
وهذا النحوى جرت العرب ايضا فى لغتها من الحذف
والزيادة اما الحذف فكقولهم خُذْ وزِنْ وردْ وما اشبه ذلك
واما الزيادة فكزيادتهم الهمزة فى قولهم شمأل وشأمل لأنه
من شملت الريح تشمل كما عند العبرانيين תשמאילו
ואשמאילה من שמאל בעשותו · השימי השמילי وكزيادتهم
الياء فى قولهم فى تصغير ليلة لييْلة وكزيادتهم الميم فى
قولهم للازرق زرقم وكقولهم للدلقاء (1) وهى التى تكسّر
فوها من النوق وسال لعابها دلقم (2) وكزيادتهم اللام فى
ذلك وفى قولهم للعبد عبدل وربما اجرى العبرانيون الحرف
الغيرى مجرى الحرف الاصلى كاجرائهم ياء יהודים وهى
زائدة فيه لانه مشتقّ من אודה את יי مجرى ياء יעץ فى
قولهم מתיהדים كما قال ויתיעצו על צפוניך فجعلوا ياء מתיהדים
وهى زائدة لا اصلية فاء الفعل مثل ياء ויתיעצו لانه لما
كثر استعمالهم ל-יהודים وارادوا ان يقتطعوا منه فعلاً
جعلوا ياءه كالاصلى فقالوا מתיהדים على زنة מתפעלים فقابلوا

[1] ללדקעא. — [2] דקעם. Voir la traduction.

بالياء من מתיהדים الفاء من מתפעלים والياء من מתיהדים
هى ياء יהודה وياء יהודה وهاؤه هى ياء وهاء על כן עמים יְהוֹדוּךָ
وهى زائدتان لأن الياء للاستقبال والهاء هى هاء הוֹדָה الفعل
الماضى الثقيل والمستقبل من הוֹדָה יְהוֹדֶה لתפלה ויהודה
المسمى به مأخوذ من هذا المستقبل لكنهم اجروا ياء
الاستقبال فى מתיהדים مجرى فاء الفعل واجروا الهاء
المزيدة الدالّة على الثقل مجرى عين الفعل واجروا الدال
مجرى اللام وهى بالحقيقة عين الفعل واسقطوا فاء الفعل
الحقيقى الذى هو واو فى יְהוֹדֶה لתפלה واسقطوا ايضا لامه
الحقيقى وهكذا صنع اصحاب ال-משנה فى לא יתרום ואם תרם
فانهم لما كثر استعمالهم ל-תרומה قدّروه تقدير הגמולה
فقالوا תרם ויתרום كما قيل גמל ויגמול وهذا كان مذهبهم
فى מתריעין ומתחילין ויתריעו ויתחילו فانهم لما جعلوا תרועה
محل הגמולה הזאת ومحل גבורה وجعلوا תחלה محل קהלה
גדולה وشبهوها بهما جعلوا التآئين منهما كالاصل فقالوا
יתריעו ויתחילו على زنة ויקהילו משה ואהרן وعلى زنة יגבירו
من ללשוננו נגביר واما יופך فكان مذهبهم فيه انهم رأوا
ابتدال الالف من هاء הפך فصار אפך على مثال אמר وجاء
مستقبله יופך كما جاء مستقبل אמר יאמר ومستقبل אכל
יאכל واما كتابهم اياه بالواو فكما كُتب כי יוכלו אתיקים

بالواو على اللفظ وهو من אכל وهذا مشبه بفعل العبرانيين فى אתחבר יהושפט וכל מלבושי אנאלתי وغيرها فى ابدالهم الالف فيها من هآء فقد ظهر ان مذهب اصحاب ال-משנה فى תרם ויתרום وغيرها مثلهما هو مذهب العبرانيين فى מתיהדים سواءًا وان مذهبهم فى יופך اعنى قلبهم هاء הפך الفًا هو مذهب العبرانيين فى אנאלתי وغيره فمن احسن الظن بهؤلاء فليحسنه بهؤلاء والّا فهو جائر غير ملتزم للعدل ولا مستشعر للحق فانهم مستدلّون بهم متقيّلون فعلهم متقفّون آثارهم قولا وفعلا وليس بمستنكر ان يكون אפך مجانسا للفظ العربى اعنى قولهم افكت الرجل عن الامر بمعنى قلبته عنه ويسمّون الرياح المنفّكات لانها تقلّب وقد وجدت مثل هذه المجازات فى لغة العرب وذاك انهم يعتقدون ان اشتقاق مكان انما هو من كان يكون وان وزنه مفعل لان اصله ان يكون مَكْون فاسكنوا الواو استثقالا لحركتها وحرّكوا الكاف بالفتح فانقلبت الواو الفًا لانفتاح ما قبلها مع سكونها لكنهم قد اجروه مجرى فعال مفتوح الفاء فجعلوا ميمه كالاصلى لكثرة الاستعمال فقالوا مكان وامكنة على مثال فعال وافعلة وقالوا ايضا تمكنت فى المكان فاجروا مجرى تفعلت وهو فى الاصل تمفعلت لان اصله تمكونت فى موضع تكونت مثل قولهم

تمدرعت فى موضع تدرعت وقولهم تمسكنت فى موضع تسكنت لانه مشتقّ من السكون ومثل قولهم ايضا ثوب مُمَرْجَل مكان مرجَّل [يعنى] على صناعة المرجل لان المراجل عندهم ثياب من ضرب الوشى وكان القياس ان يقال مرجَّل لأن وزن مرجَّل مفعَّل وقولهم ممرجل انما هو ممفعل على زنة مُدَحْرَج الا ان مدحرج مفعلل وممرجل ممفعل فانزلوا الميم الثانية من ممرجل وهى مزيدة منزلة الدال من مدحرج وهى اصل فاخرجوا ممفعلاً واصله مفعل مخرج مفعلل وهذا هو القياس [فى] تمسكنت وتمدرعت ولو انهم جمعوا مكانًا على حقه وواجبه لقالوا مكاون لان وزن مكان كما قلت على الاصل (1) مفعل وجمع مفعل انما هو مفاعل لكنهم اجروه مجرى قذال واقذلة وهذا هو ايضا مجاز قول العبرانيين נודרין לחרמין ולהורגין ולמוכסין فى اسم الفاعلين من מכס اذ شبهوا מכס بقول الكتاب מכיאים ראנ וכל מכר وان كان ما يمتنع جائز كون الميم فى מכס اصلا وان كان من معنى תכסו על השה وليس يكون حينئذ من اصله وما من شىء يتكلمون به على غير قياس ما يوجد (2) فى الكتاب الا وهم يحاولون به وجها واما قولهم מדיח ומליח فانما ارادوا به تعديل اللفظ وتزويجه وتسويته لان من

[1] עלי אצל. — [2] ינד.

عادة العبرانيين فعل مثل ذلك كقولهم את מוצאך ואת מובאך ומוצאיו ומובאיו فحملوا מובא وهو معتلّ (1) العين محل מוצא وهو معتلّ الفاء تزويجا للكلام واصل מובא מבוא وكقولهم ايضا הרו והגו מלב فحملوا הגו وهو مصدر فعل خفيف معتلّ اللام اذ هو من והגיתי בכל פעלך محل הרו وهو مصدر فعل ثقيل معتلّ الفاء واللام اذ هو مثل ולהורות את בני ישראל وقد تفعل العرب مثل هذا كقولهم انّى لآتيه بالعشايا وبالغدايا فقالوا بالغدايا اتباعًا للفظ العشايا وليس على حقه وواجبه وجمع بعضهم بين مازورات وهو من الوزر وبين ماجورات تزويجًا للكلام وانما كان حق الكلام ان يكون موزورات فأُريدَ (2) به تزويجُ اللفظ كما اريد ذلك بقولهم الغدايا حملا على لفظ العشايا فقول اصحاب ال־משנה اذًا מליח انما هو محمول على מדיח لما ذكرناه من مذهب اصحاب اللغات فى تعديل الكلام لا غلطًا (3) كما يظن من لا يحسن تنقيح الكلام واصله ממליח فحذف ميم الاصل ترويجا للكلام فلو ان هؤلاء القوم يعلمون من مجازات اللغات واستعمالاتها ما علمناه لما انكروا لما جوّزناه ولجهل كثيرا من الناس ممن لا يطلع على علم لسان العرب بما يجوّزونه فى لغتهم من المجازات والاستعارات ووضع الشىء فى غير

[1] אלמעתל. — [2] פאזיר. — [3] גלט.

موضعه وغير ذلك كثير من استعمالهم مما يستعمل العبرانيون فى لسانهم مثل (1) ذلك ايضا ترانى عند ما ابيّن استعمالا ما من استعمالات العبرانيين كثيرًا ما اقول وقد صنعت العرب مثل ذلك فى قولهم كذا وكذا لأُرى الاغمار ذلك فلا يستوحشون مما تستجيزه (2) العبرانيون ولست اقول ان كل ما كثر استعماله يجوز فيه الحذف ولا (3) ان الزيادة جائزة فى كل مكان ولا (4) ازعم ان فى كل كلام يجوز استعمال مثل هذا التزويج والتعديل انما ذلك مردود الى العبرانيين وموقوف على استعمالهم فانهضْ حيث نهضوا وقِفْ حيث وقفوا فانا وفقك الله تارك هؤلآء يهذون (5) بجهلهم وعدمهم الادب ومقبل على ما ينتفع به بحول الله وما تخفى عن احد من اهل العلم شدة ما يلحقنى فى تاليف هذا الكتاب من التعب وكثرة ما يدركنى فيه من النصب فليعلم من كانت هذه صفته انى لا آتى ذلك فخرًا ولا اقصد به ذكرًا بل انما غرضى فيه الازدلاف الى الله والتقرب من ثوابه بما افيد من معانيه مَنْ جهلها واطلع من مغازيه من نكرها وايضا فليكن عُدّة لى لزمان الشيخوخة التى قد اشرفنا عليها وكان يسميها افلاطون

[1] ומתל. — [2] תסתגאזה incertain. — [3] אלא. — [4] אלא. — [5] יחדון.

امّ النسيان واكثر من ينتفع بعلمنا هذا منفعة كاملة من اطرح عن نفسه الملالة وازاح عنها السآمة وكان اديبًا اريبًا مهذبًا فطنًا نحريرًا وكان فى طبيعته وتاديبه الاول افضل من كثير من الناس فانّى انا لم اصل الى هذا العلم الا بدؤوب البحث والنظر وبالعناية المتصلة ليلى ونهارى وبعشق كان يداخلنى له فكأنّى كان يوحى الىّ وحيًا وقد جمع اكثر اصول اللغة قبلى كثير من الناس ممن سَمَتْ الى العلم همته واشتدّت له طلبته وكلٌّ محمود على اجتهاده مشكور على سعيه وان كان جميعهم حاروا فى ذلك عن طريق القصد وزاغوا فيه عن سبيل الرشد بوضعهم اكثر الاصول على غير كنهها وانزالهم (1) اياها فى غير منازلها وذلك انهم جعلوا كثيرًا من الحروف الاصلية من غير الاصل حتى لقد جُعلوا الاعتماد فى كثير من الاصول على حرف واحد وجعلوا غير ذلك الحرف من حروفه زوايد خدمية له مثال ذلك انهم جعلوا الاصل فى נטה الطاء وحده وجعلوا النون والهاء فيه [زائدَيْن] لما رأوها يسقطان فى ויט ידו אל תט באף وغيرها ولم يدروا ان علة سقوطهما الاستخفاف وذلك لكثرة استعمالهم هذا الاصل وكذلك صنعوا فى הזה فانهم اعتمدوا فيه على الزاى

[1] ואנזלהם.

وحده ولم يجعلوا بالحرف المندغم فيه ولا بالهاء وهكذا صنعوا ايضا فى הכה فانهم اعتمدوا منه على الكاف وحده ولم يعتبروا (1) بالنون الذى فى והפשתה והשעורה נכתה وفى והחטה והכסמת לא נכו وبالهاء وكذلك جعلوا الاصل فى סבב السين وأحد المثلين فقط ولم يعتبروا بالمثل الثانى لسقوطه فى יסוב אותו وغيره وامتثلوا هذا الفعل فى جميع الافعال ذوات المثلين وقد اقام ابو زكريا البرهان على غلطهم فى هذا وفى مثله من الافعال المعتلة والافعال ذوات المثلين واما ما كان من الافعال السالمة مثل נדר ונתן وما اشبه ذلك مما فاؤه نون فانهم جعلوا الفآءات منها من غير الاصل لسقوطها فى بعض تصاريفها [او] لاندغامها كما صنعوا فى נטה وهكذا صنعوا ايضا فى לקח لسقوط اللام من קח נא מפיו תורה. קחנו ובואה. קחו לכם وما اشبه ذلك ولاندغامه فى נקח واما نون נתן فلسقوطه من תן לי הנפש. תנה את נשי ואת ילדי. תנו נא אותה לו לאשה وما اشبه ذلك ولاندغامه فى יתן واما نون נדר فلاندغامه فى וידר יעקב واما نون נפל فلاندغامه فى יפול هكذا صنعوا فى اكثر الافعال المحذوفة الفآءات او اللامات كلهم جروا فيها هذا المجرى ونحوا نحو هذا المغزى الا ابو زكريا يحيى

[1] יעתרו. Voir la traduction.

بن داوٗد رحمه الله فانه اول من نهج فى ذلك طريق الصواب وسلك فيه سبيل الحق فميّز الاصلى من اللاحق فى الافعال التى عنى بجمعها فى كتابَيْه اعنى فى كتاب الافعال ذوات حروف اللين و [كتاب] الافعال ذوات المثلين الا انه وهم فى قليل من ذلك قد شككناه عليه فى كتابنا المستلحق فى الافعال ذوات حروف اللين والافعال ذوات المثلين على ما ثبت فى كتابَيْه واما الافعال السالمة من اللين ومن التقاء المثلين وحروف المعانى فلم يذكر ابو زكريا شيئًا من ذلك ولا تعرّض له فرأينا نحن جمع ذلك كله فى كتابنا هذا اعنى [الافعال السالمة و] الافعال المعتلة وذوات المثلين وحروف المعانى ورأينا ان نودعه ايضا من الاسماء غير المشتقة مما لا افعال لها ما كان متعلقًا به تفسير مفيد مثل اسماء الاكيال والاوزان والاطيار والاحجار وما اشبه ذلك مما استخرجت تفسيره من كتب العلماء والروساء الموثوق بنقلهم كرב סעדיה ورב שריראא ورב האיי ورב שמואל בן חפני راس المتيبة وחפץ ראש בלא وغيرهم من اصحاب التفاسير وال-גאונים رضى الله عنهم اجمعين حتى يكون كتابنا كثير الغناء قليل العناء جامعًا لاكثر اصول اللغة الموجودة فى ال-מקרא الا ما منع منه النسيان الموكّل

بالانسان او حال دونه شغل البال (1) الا ان الذى ذكره ابو زكريا فى كتابيّه والذى ذكرناه نحن فى المستلحق من الاصول فانا لا نعنى باستقصاء اقسامه ولا بتعديد جميع تصاريفه فى كتابنا هذا بل انما نشير اليه وننبّه عليه فقط ليلتمسه الطالب من مظانّه ويأخذه الباحث عنه من مكانه فعلنا ذلك لوجوه منها الرغبة فى الاختصار على قدر الامكان والحرص على ترك التطويل المملّ للقارئ ومنها أنّى لو فعلت ذلك لما زدت فى اكثره على ما اتى به ابو زكريا وعلى ما اتيت به فيه شيئًا فكنت اكون ناسخًا لكلامه وكلامى ومكرّرًا لكتابيّه وكتابى فاظلم نفسى واملّ الناظرين واتعب الطالبين بتكرير اشياء قد بُيِّنَتْ وركوب اساليب قد نهجت ومنها ألّا اطوى حسن ما اخترعه الرجل ولا استر (2) فضل ما ابتدعه وغريب ما ابتداه من هذا العلم اعنى علم التصريف فانه لم يسبقه اليه سابق ولا اجرى اليه مُجرٍ ولا خطر ببال واضع ولا هجم فى نفس مؤلّف قبله على ما ذكرت عنه فى المستلحق ولا اطمس نوره فاظلمه وابخسه حقه فلجميع ما ذكرته من هذا لا سيما لهذا الوجه الاخير فانه اقبحها واسمجها وكبت عن استيفاء جميع فروع تلك الاصول فى كتابى

[1] אלחאל. — [2] ואלאסתאר.

هذا.. ... ألّا يخلى نفسه من قرآءة كتابَىْ ابى زكريا
رحمه الله اعنى كتاب حروف اللين وكتاب ذوات المثلين
ولا يدع قرآءة ما تقدّم لى انا فى هذا الفنّ من الكتب
اعنى كتاب المستلحق ورسالة التنبيه وكتاب التقريب
والتسهيل وكتاب التسوية وكتاب التشوير فان فى هذا
الكتاب اعنى كتاب التشوير جرى لنا فيه شرح كثير
لمعانى كتابَىْ ابى زكريا ومعانى كتاب المستلحق واندرجت
لنا فيه ايضا قوانين كثيرة من قوانين اللغة وفوائد
عديدة (1) من علم النحو العبرانى الذى لا يستغنى الناظر
فى علم اللغة عنه وفيه ايضا احتجاجات كثيرة وبراهين
عظيمة ودلائل عجيبة على اصول اللغة وتصاريفها وتعليلاتها
ظهر منها شرف هذا العلم وجلالة قدره واستبان فيها
ارتفاع مكان من يحسنه وانحطاط موضع من تقحّم فيه
بغير تمييز ودون معرفة فبجميع ما ذكرته يتم الوقوف على
علم لغة كتاب الله عزّ وجلّ ومَنْ رأى تفضيلنا لابى زكريا
فى هذا الفن مع حدثان عهده على من تقدّم وبعد
عهده من المؤلّفين فلا ينسبنا فى ذلك الى الغلو والتشييع
فيه فيظلمنا ويبخسنا ما نستشعره من الحق ونستنبطه
من العدل فانّه (2) من طريق ما يوجبه العدل احمد

[1] וזואיד לכנה. Voir la traduction. — [2] פכאנה.

طريقًا واحسن مذهبًا فى هذا العلم من جميع من تقدّمه وليس لقِدْم (1) العهد يفضّل القائلُ ولا لحدثان عهد يهتضم المصيب لكن يُعْطَى كلٌّ ما يستحقّ مع ان برهان ابى زكريا على مذهبه واضح ودليله بائح فلعلمنا بصحة قياسه قدونا اثره وسلكنا طريقه وتبرّأنا من تقصّى ما قد ذكره فاحسن فيه واما ما لم يذكره من الافعال السالمة ومن حروف المعانى والاسماء غير المشتقة من الافعال فانى اتقصّاه وابلغ فيه الغاية التى اومى اليها وذلك على قدر الطاقة وحسب الامكان وانا منبّه ايضا فى كتابى هذا على ما وهم فيه ابو زكريا فشككته عليه فى المستلحق وغيره ومدوّن ايضا ما فاتنا تشكيكه عليه هناك ولست متضمنا استقباء جميع الاصول ولا استقصاء كل الفروع فان ما نحن بسبيله من كدّ الزمان الجاذب رُبّما (2) اذهلنا عن احضار اقلّه وشغلنا عن تقييد بعضه لكنّا نرجو ان يكون كتابنا هذا محيطا باكثر ما غرضنا اليه ومشتملا على جلّ ما قصدنا نحوه والله نسترشد وعليه نعتمد واياه نستهدى (3) وبه نعتصم فى ذلك وفى جميع الامور وسمّينا كتابنا هذا بكتاب التنقيح لى ال-דקדוק الذى معناه فى اللسان العبرانى البحث والتفتيش كما ان تنقيح الكلام فى اللسان العربى هو تفتيشه

[1] אלקדים. — [2] מא. — [3] ויאיאה נהתדי.

ايضا وانا [اسأل] كل من قرأ كتابنا هذا ونظر فيه ان يدع عنه ما ابتلى به اهل زماننا هذا من الحسد المنهك والاصرار على الباطل وحبّ الوقيعة فى الناس والتعسّف على العلماء ونسب ما (1) ياتون به من معنى غريب الى غيرهم ظلمًا لهم وتحاملاً عليهم فان من كانت فيه هذه الخلال المذمومة لا يزال مذموما من الله ومقوتا من خلقه ولست ازعم انى اعصم من الخطاء واعافى من الزلل فان طبيعة البشر ناقصة وخليقته مقصرة لكن حسبى (2) الاجتهاد وبلوغ الغاية فيه وما اقبح بمن قرأ كتابى هذا من اهل الفهم ألّا يوسعنى عذرًا فى خلل يراه فيه وألّا يغتفر لى زللاً يطلع عليه وهو يرى ما اتجشمه ويعاين ما اتجسمه فليس بمستعظم ان يقع فى هذا الديوان الجليل القدر الخطاء من طريق الغفلة واشتغال بالى بعظيم ما اتكلفه فلا ينتهزنّ الفسل منى الفرصة اذا كان قدره (3) منزهًا عن مثل ذلك الخطاء فكثيرا يكتب الاديب والكاتب النحرير كتابا فاذا فحصه وجد فيه اللحن وكان ذلك.... فى مثل هذا الديوان العظيم الكثير المعانى (4) الجمّ المراتب فان من تكلّف ما اتكلّفه معذور فى ان يسهو وغير ملوم

[1] ועמא. Version hébr. ויחש (ونسب) מה שמחדשים אותו.
— [2] חסב. — [3] קדרי. — [4] אלטען.

فى ان يوهم وانما هدانى الى الاكثار فى هذا ما اعرفه من سوء ادب اهل زماننا وقلّة معرفتهم بمضايق اهل التاليف ومآرق اصحاب التنظيم وتهافتهم الى الطعن على العلماء لا سيما وقد ابتليت بجهلهم ولا اسلم من غبّهم وقسمت كتابى هذا على جزءَيْن الجزء الاول نذكر فيه ابوابا علميّة يتبيّن منها كثير من تصاريف اللغة ومجازاتها واستعمالاتها وابنيتها وغير ذلك من احوالها وسمّيت هذا الجزء (1) لكثرة فنونه كتاب اللُمَع تشبيها لابوابه باللمع من الارض وهى مواضع يكون فيها انواع مختلفة من الزهر أُخِذَ من التلميع فى الثوب الذى يكون من الوان شتى والجزء الثانى نذكر فيه اكثر الاصول الموجودة فى ال-מקרא فسميت هذا الجزء الثانى لذلك بكتاب الاصول وهذا حين ابدى بذكر جميع ما تضمّنته بحول الله

TRADUCTION.

Louange à Dieu [2], qui a créé l'homme et lui a enseigné le langage; qui l'a amené à reconnaître sa divinité et à proclamer son unité; qui lui a révélé le chemin de la bonne conduite et l'a sauvé de la

[1] אלונה. — [2] Les mots אלחמד ללה sont précédés, dans le manuscrit, du mot סואלי (سؤالى) «ma prière,» que la traduction hébraïque ne rend pas, et que nous avons supprimé.

mauvaise voie; qui a accordé à la langue hébraïque une supériorité et une prééminence sur toutes les langues, en s'en servant pour révéler ses livres saints et pour manifester ses lois pures! Je lui adresse des louanges qui puissent nous obtenir sa faveur, nous mettre en rapport avec lui, et nous approcher de sa miséricorde.

Et ensuite (j'entre en matière):

Puisque la connaissance méthodique de la langue est un instrument pour toute recherche et une introduction à tout ce que l'on discute, c'est un devoir impérieux et une chose absolument nécessaire de faire des efforts pour arriver au plus haut point (de cette connaissance) et embrasser toutes ses branches, et de se montrer avide de la posséder dans la perfection, afin de reconnaître ce qui est correct ou incorrect, parfait ou imparfait, au propre ou au figuré, usité ou rare, et les autres choses que (la langue) comporte[1]; car, en embrassant tout cela, on embrassera tous les sujets que l'on discute, et à mesure que cette connaissance sera insuffisante et imparfaite, l'intelligence de ce qu'on recherche sera imparfaite aussi, et la connaissance de ce qui est en question sera insuffisante. Ensuite, comme la rémunération divine est la meilleure chose que l'homme puisse acquérir dans ce monde, et la chose la plus sublime qu'il puisse gagner et préparer pour l'autre monde, — chose à laquelle on ne peut arriver com-

[1] Littéralement : et autres choses de ce qu'elle (la langue) emprunte, ou adopte; c'est-à-dire, de ce qui est de son domaine.

plétement qu'en comprenant ce que renferment les livres de la révélation et en se conformant à ce qu'ils ordonnent ou défendent, — et comme le contenu de ces livres ne peut être compris qu'au moyen de la connaissance de la langue, la sollicitude de l'homme pour consolider cette connaissance et le soin qu'il doit mettre à l'obtenir, à l'améliorer, à scruter ses divers sujets et à se rendre compte (du sens) des mots, sont un devoir impérieux et une chose extrêmement nécesssaire, eu égard à la noblesse de la chose recherchée et à la haute valeur du sujet qui est en question, et en raison de ce qui est établi dans nos âmes et avéré dans nos esprits au sujet de la grandeur de celui qui a révélé (ces livres) et de sa haute puissance [qu'il soit exalté et glorifié]! Aussi les meilleurs de nos anciens (docteurs) [que Dieu leur soit propice!] ne cessaient-ils de s'y appliquer, d'y encourager et de recommander vivement qu'on s'en occupât. Ainsi, en parlant des devoirs des pères envers leurs fils, ils disent [1] : « Dès que (l'enfant) sait parler, son père doit lui enseigner (les versets) *Écoute Israël* (*Deutéron.* VI, 4), et *La loi que nous a commandée Moïse* (*ibid.* XXXIII. 4), et la langue sainte. »

[1] Voy. *Talmud* de Babylone, traité *Succa*, fol 42 r. Les mots ולשון הקדש « et la langue sainte, » essentiels dans la citation d'Ibn-Djanâ'h, ne se trouvent pas dans le passage talmudique que nous venons d'indiquer, ni dans le *Mischné Torâ* de Maïmonide (*Talmoud Torâ*, chap. I). Ceux qui voudront comparer toutes les citations d'Ibn-Djanâ'h avec nos éditions du Talmud, pourront remarquer d'autres variantes que nous n'avons pas toujours relevées.

La preuve que, pour comprendre les livres de la révélation et s'acquitter des devoirs que la loi impose, il faut d'abord bien comprendre la science de la langue et savoir l'interpréter dans la perfection, sans parler des preuves que la raison nous fournit pour cela, c'est que les anciens ont dit[1] : « Les Judéens ayant tenu à leur langue, leur loi s'est conservée entre leurs mains; les Galiléens n'ayant pas tenu à leur langue, leur loi ne s'est point conservée entre leurs mains. » Plus loin, il est dit des gens de la Judée, dont nous descendons, nous autres habitants (juifs) de cette contrée, et dont nous devons imiter l'exemple et suivre les traces : « Parce qu'ils ont tenu à leur langue *et qu'ils se sont établi des signes*, leur loi s'est conservée entre leurs mains. » Par les mots *ils se sont établi des signes*, on veut dire qu'ils ont établi (les règles de) la flexion grammaticale, fait ressortir les finesses et indiqué les causes. Le verbe הקפיד a ici le sens de « tenir avec soin à quelque chose, en être avare », comme dans le passage suivant[2] : « Les maîtres ont enseigné : Lorsque (les ouvriers) ébranchent les arbres, taillent les vignes, élaguent les broussailles, éherbent les semailles, ou sarclent les herbes, (les copeaux,) si le propriétaire y *tient* (מקפיד), appartiennent au propriétaire (et il est interdit aux ouvriers de s'en emparer). » Et comme dans cet autre passage[3] :

[1] Voy. *Talmud* de Babylone, *'Éroubîn*, fol. 53 r.

[2] Voy. *ibid.* à la fin du traité *Bâba Kamma*.

[3] *Ibid.* traité *Schabbâth*, fol. 149 r. et traité *Bâba meci'a*, fol. 75 r.

« Rabbi Iehouda a dit au nom de Râb[1] : Lorsque les gens d'une compagnie *sont avares* (מקפידין) les uns à l'égard des autres, ils pèchent, les jours de fête, en mesurant, pesant, comptant, empruntant et payant[2], et selon l'école de Hillel (ils pèchent) aussi sous le rapport de l'intérêt[3]; » c'est-à-dire, lorsque des convives sont avares les uns à l'egard des autres, de manière que l'un, lorsque c'est à son tour (de traiter), donne à manger à ses compagnons du pain grossier, tandis que l'autre donne du pain fin, ou que l'un donne à boire de bon vin, tandis que l'autre fait boire du vin factice, ou (qu'ils font) d'autres choses semblables, ils méritent ces épithètes (de pécheurs et de transgresseurs).

(Pour en revenir à notre sujet,) qu'elle est belle la science qui a une telle utilité, et la marchandise qui offre un tel profit! car celui qui l'aurait vendue, et non pas acquise, serait certainement en perte dans sa vente et frustré dans son commerce[4]. Que Dieu nous en garde!

J'ai vu le peuple au milieu duquel nous vivons

Cette citation manque dans la version hébraïque du *Kitâb al-luma'*.

[1] Dans les deux endroits du Talmud, nos éditions portent *Samuel* au lieu de *Râb*.

[2] C'est-à-dire : « Lorsque les associés ne se montrent pas désintéressés les uns à l'égard des autres, les partages qu'ils font doivent être considérés comme des transactions commerciales, interdites pendant les jours de fête. »

[3] Lorsque l'un prend un peu plus que l'autre, il peut être considéré comme prenant l'intérêt de ce qu'il a avancé, chose également défendue par la loi religieuse.

[4] L'auteur veut dire que, si les autres marchandises offrent un

faire des efforts pour arriver au plus haut point dans la connaissance de sa langue, suivant ce que nous avons dit, comme le veut la réflexion et comme l'ordonne la vérité. Mais les gens de notre langue, dans ce temps-ci, ont jeté cette science derrière leur dos et ont mis cette matière derrière leurs oreilles; ils l'ont dédaignée et l'ont considérée comme du superflu dont on n'a que faire et comme une chose à laquelle il ne faut pas aspirer. Ils se sont donc dépouillés de ses bienfaits, ils se sont privés de ses belles qualités et ont déposé son ornement et sa parure, de sorte que chacun d'eux parle selon son bon plaisir et s'exprime comme il veut; ils n'usent en cela d'aucune circonspection, d'aucune réserve, comme si la langue n'avait pas de règle à laquelle elle puisse être ramenée, ni de limite à laquelle il faille s'arrêter. Ils sont satisfaits, en fait de langage, de ce qui est aisé pour eux, et se contentent de ce qu'ils peuvent saisir commodément et de ce qui est pour eux d'un abord facile. Ils ne sont pas scrupuleux sur les principes fondamentaux et ne scrutent pas les règles spéciales, de sorte qu'ils ont dans le langage des incongruités devant lesquelles on recule et des expressions qui inspirent de l'aversion. Ceux d'entre eux qui dédaignent le plus cette science et méprisent cette matière, ce sont ceux qui ont un peu de goût pour la science

profit lorsqu'elles se vendent, celle-ci, au contraire, il faut toujours l'acquérir, sans jamais s'en défaire ni la négliger pour autre chose.

du Talmud, étant fiers du modique succès qu'ils y obtiennent et épris du peu qu'ils en comprennent, de telle sorte qu'on m'a raconté que l'un de leurs hommes célèbres disait au sujet de la connaissance de la langue, que c'était une chose qui n'avait pas de sens, qu'il était sans profit et sans utilité de s'en occuper, que le maître se tourmente et que l'étudiant se fatigue sans en recueillir aucun fruit. S'ils ont pris la chose si légèrement, c'est parce qu'ils lisent d'une manière fautive ce qu'ils lisent du Talmud, et que ce qu'ils en récitent ils le récitent d'une manière incorrecte, sans s'en apercevoir; et cela par manque de tradition et par défaut d'autorité. C'est là ce qui a porté la plupart d'entre eux à dédaigner de lire avec attention, de distinguer le *kameç* du *patha'h* et le *mil'él* du *milra';* mais savoir la conjugaison et parler là-dessus, c'est quelque chose dont ils augurent mal, et peu s'en faut qu'ils ne le fassent passer pour de l'irréligion.

Ce n'est pas là cependant ce que nous ont légué les plus illustres talmudistes d'autrefois; parmi eux, notre maître Saadia (que Dieu lui accorde un regard propice!) s'efforçait d'arriver au terme auquel il lui était possible (de parvenir), et se dirigeait au but que sa capacité pouvait atteindre, en éclaircissant la langue, en exposant ses règles fondamentales et en expliquant ses règles spéciales dans un grand nombre de ses ouvrages, tant dans ceux qui sont particulièrement consacrés à cette matière, comme son livre intitulé *Le Livre de la langue*, que

dans ceux qui n'ont pas cette destination. Et ce Samuel ben-'Hofni, le chef de l'académie [1] (que Dieu lui soit propice!), encourage fortement à cette étude, et en faisant l'éloge de ceux qui parlent purement, qui pénètrent dans la science de la langue, qui savent en discerner les causes, et dont la pensée est capable de se rendre compte de ses divisions et de ses divers modes de flexion, il cite pour preuve les paroles du poëte sacré [2] : *Mes paroles* (*retraceront*) *la droiture de mon cœur; et* (*ce dont j'ai*) *connaissance, mes lèvres l'exprimeront avec pureté* (*Job*, XXXIII, 3); et les paroles du prophète : *Le Seigneur, l'Éternel, m'a donné une langue exercée, etc.* (*Isaïe*, L, 4), et *Il a rendu ma bouche comme un glaive tranchant* (*ibid.* XLIX, 2); et les paroles du poëte sacré : *Ma langue est le stylet d'un écrivain habile* (*Ps.* XLV, 2);

[1] Les chefs ou présidents des académies juives avaient le titre de ראש ישיבה « caput consessus, » ou, en chaldéen, ריש מתיבתא; le mot المثيبة est un mot chaldéen arabisé. Quant à Samuel ben-'Hofni, il était chef de l'académie de Soura, près de Bagdad; il mourut en 1034. Outre ses ouvrages talmudiques, dont M. Rapoport a recueilli les titres (*Vie de R. Háya*, p. 86, note 8), il composa des commentaires bibliques, dont la prolixité a été sévèrement blâmée par Ibn-Ezra. (Voy. la préface de son Commentaire sur le Pentateuque, au commencement.) Les ouvrages de Samuel ben-'Hofni sont tous perdus, et il ne s'en est conservé que quelques fragments cités par divers auteurs.

[2] Le mot ولىّ, qui signifie quelquefois *un homme aimé de Dieu, un saint homme*, est souvent employé par les juifs arabes pour désigner les écrivains sacrés non prophètes, et, en général, les auteurs des hagiographies. On le trouve très-souvent, avec cette acception, dans le livre des Devoirs des cœurs, par Ba'hya ben-Joseph, dont l'original arabe existe à la Bibliothèque nationale, ancien fonds hébr. n° 201.

et les paroles du prophète : *Et la langue de ceux qui barbarisent se hâtera de parler avec pureté* (*Isaïe*, XXXII, 4). Il blâme ceux qui négligent cette chose et les compare aux gens dont il est dit : *Et leurs enfants à moitié parlaient l'idiome d'Asdod* (*Néhémia*, XIII, 24), et il les confond par l'exemple des Syriens [1], dont on dit qu'ils n'ont pas abandonné leur langue et qu'ils y persévèrent. On ne peut (dit-il) parler correctement et pénétrer dans la science de la langue qu'en comprenant les principes de la langue et en se fortifiant dans ses formes grammaticales, deux choses dont nos compatriotes ne s'inquiètent guère. Il dit encore, en parlant de la science de la conjugaison en particulier, qu'une chose qu'on ne peut se passer de savoir, c'est de connaître le *niph'al*, le *hithpa'ël* [2] et l'infinitif; et c'est là précisément la science de la conjugaison que nous vantons et dont

[1] Du temps de Samuel ben-'Hofni, la langue syriaque, malgré sa haute antiquité, était encore très-florissante et parlée avec pureté. M. Ewald, qui fait allusion à ce passage (*Beitræge*, I, p. 141), s'est trompé en supposant que par *Syriens* il fallait entendre ici les juifs de Palestine qui, selon Samuel ben-'Hofni, auraient mis plus de soin à l'étude de la grammaire; cette interprétation est contraire à l'ensemble du texte. D'ailleurs, lorsqu'il s'agit de distinguer les juifs de Syrie ou de Palestine de ceux de Babylonie ou d'Irâk, on appelle les premiers الشاميّون ou اهل الشام (voy. ma Notice sur R. Saadia, p. 14, note 1), tandis que le mot السريانيّون désigne en général les peuples parlant la langue araméenne; la version hébraïque rend les mots ويعيّرهم بالسريانيّين par ומחרפם בארמיים.

[2] Sur le mot افتعال, employé par les juifs arabes pour désigner le *Hithpa'ël*, voyez mon édition du Commentaire de R. Tan'houm sur 'Habakkouk, p. 94, note 3.

les connaisseurs méritent notre éloge. Je le vois, malgré sa haute dignité et son précieux talent, suivre l'autorité des grammairiens dans beaucoup d'endroits, s'en rapporter à eux et invoquer leur témoignage; à plus forte raison, il ne s'élève pas avec orgueil au-dessus d'eux et ne déprécie pas leur science. Pour nous, nous nous contentons de ce que nous avons cité des paroles des anciens : « Les Judéens ayant tenu à leur langue, leur loi s'est conservée entre leurs mains; les Galiléens n'ayant pas tenu à leur langue, leur loi ne s'est point conservée entre leurs mains. » Et toi, qu'il te suffise, pour juger de la dignité, de la grandeur et de la haute valeur de cette matière[1], de ce que Dieu a promis d'anoblir son peuple à l'époque (messianique) par la pureté du langage; car c'est là ce qu'a dit le Très-Haut : *Et la langue de ceux qui barbarisent se hâtera de parler avec pureté.* En disant : *La langue de ceux qui barbarisent,* il ne veut pas désigner ceux qui parlent des langues barbares, je veux dire ceux qui ne parlent pas l'hébreu du tout; car, si c'était cela, il aurait dit : *se hâtera de parler la langue juive.* Mais il veut désigner seulement ceux qui s'expriment d'une manière barbare, je veux dire ceux qui parlent incorrectement, qui ne scrutent pas la science des principes de la langue et ne connaissent pas bien

[1] Nous avons cru devoir modifier légèrement la leçon du manuscrit que nous avons mise au bas du texte arabe et qui ne nous paraissait pas offrir de sens convenable. La version hébraïque favorise la leçon que nous avons adoptée; elle porte : ודי לענין הזה יקר וגדלה ורוממות.

ses formes grammaticales, comme il en est de la plupart de nos contemporains, quoiqu'ils ne le sachent pas eux-mêmes. C'est pourquoi (le prophète) a dit : *Elle se hâtera de parler avec pureté*, c'est-à-dire elle s'exprimera élégamment ; mais l'élégance du langage ne peut avoir lieu que lorsqu'on comprend (les sujets) que nous avons dits, c'est-à-dire qu'on a une connaissance solide des principes de la langue et qu'on sait discerner ses formes grammaticales.

Il faut vraiment s'étonner qu'ils puissent tant dédaigner la science de la langue et mépriser ceux qui la cultivent, et qu'ils puissent si peu reconnaître que, pour bien s'acquitter de ce qu'exigent les lois (divines), en fait d'intelligence et de pratique, il faut comprendre la grammaire, tandis qu'ils voient les anciens en faire usage et en argumenter dans leurs controverses et dans leur argumentation, comme (par exemple) dans le passage suivant : « Que veut dire מַבְעֶה [1]? Râb dit, c'est l'homme ; et Samuel dit, c'est la dent. Râb dit c'est l'homme, parce qu'il est écrit : *Le gardien dit, le matin est venu et la nuit* (*viendra*) *encore ; si vous voulez* DEMANDER, DEMANDEZ (אִם־תִּבְעִיוּן בְּעִיוּ) [2] ; *retournez et revenez*

[1] Dans la Mischnâ, IVe partie, traité *Bâba Kamma*, ch. I, § 1, on énumère quatre causes principales de dommages : 1° le bœuf qui pousse ou qui fait des dégâts en marchant (*Exode*, XXI, 28-32 ; XXII, 4) ; 2° la fosse laissée ouverte (*ibid.* XXI, 33), 3° le מַבְעֶה ; 4° l'incendie (*ibid.* XXII, 5). Dans la *Guemara* de Babylone, même traité, fol. 3 v., on établit sur le sens du mot מבעה la discussion citée ici par Ibn-Djanâ'h.

[2] Selon Râb, מבעה désigne l'homme qui cause un dommage en

(*Isaïe*, XXI, 12). Samuel dit c'est la dent, parce qu'il est écrit : *Comment a été fouillé Ésaü ! comment ont été* DÉCOUVERTS (נִבְעוּ) *ses lieux cachés* (*Obadia*, 1, 6)[1]; qu'est-ce qui apprend que (le verbe) a ici le sens de *découvrir?* C'est ainsi que l'interprète (le Targoum de) Rabbi Joseph, qui porte : *Quomodo perquisitus est Esaü,* RETECTA *sunt* (אתגליו) *abscondita ejus.* (Si on demandait) pourquoi Râb ne dit-il pas comme Samuel? il répondrait : Est-ce qu'on lit נִבְעָה? et (si on demandait) pourquoi Samuel ne dit-il pas comme Râb? il répondrait : Est-ce qu'on lit בּוּעָה?» Dans cette argumentation il y a un des grands mystères de la grammaire : c'est que מַבְעָה est actif, tandis que נִבְעוּ, cité par Samuel, est un *niph'al;* or, comme il en diffère tant dans la forme, je veux dire, comme תַּמְבֵּעָה n'est pas de la même forme que נִבְעוּ, et qu'on n'a pas dit (dans la Mischnâ) נִבְעָה, Râb ne voulait pas l'en dériver; c'est pourquoi il dit : « Est-ce qu'on lit נִבְעָה?» Et de même, comme dans אִם־תִּבְעִיוּן בְּעִיוּ, le verbe est *léger* (au *kal*), tandis que הַמַּבְעָה est un verbe *lourd,* Samuel ne voulait pas en dériver celui-ci; c'est pourquoi il dit : « Est-ce qu'on lit בּוּעָה?» Selon Samuel, le verbe lourd diffère bien plus du *kal* qu'il ne diffère du *niph'al,* quoique le *niph'al* ne soit autre

cherchant et en fouillant, et ce docteur se borne à citer à l'appui de son opinion un passage où le verbe בעה est appliqué à l'homme.

[1] Selon Samuel, מבעה désigne la dent de l'animal qui met à découvert en fouillant et en broutant, et il cite un exemple où le verbe בעה est employé dans le sens de *mettre à découvert* ou *fouiller.*

chose que (le passif) du *kal;* c'est parce que le verbe *léger* (kal) ne devient *lourd* que par un augment, de même que le *niph'al* ne se forme que par un augment, et puisque (le verbe lourd et le *niph'al*) sont analogues en ce qui concerne l'augment, ils se rapprochent, selon lui, dans la forme. Quant à Râb, comme הִטְבַּעָה est transitif, tandis que נִבְעוּ est intransitif, il en diffère selon lui; et chacun (des deux) a son opinion particulière. Et cela (fait partie) de ce qu'il y a de fin, de subtil et d'occulte dans la grammaire; les anciens le connaissaient, le comprenaient et y étaient attentifs; mais je ne sais aucun des talmudistes de notre temps qui comprenne ce que nous avons révélé du mystère de cette argumentation.

Les anciens disent encore au sujet des paroles de la Mischnâ וכשהזיק חֵב המזיק (celui qui a causé un dommage *est obligé*, etc.) : « Au lieu de חֵב, il faudrait dire חִיֵּב; mais, dit Raba, le docteur (à qui ces paroles appartiennent) était un docteur de Jérusalem qui employait un dialecte plus aisé [1]. » Ceci encore a rapport à la science de la grammaire, je veux parler de la distinction entre la forme *légère* (sans *daghesch*) et la forme *lourde*. Dans leurs paroles, il y en a beaucoup de cette sorte qui peuvent servir de preuve de la supériorité de cette science et de sa haute valeur.

Ce qui prouve encore que les anciens avaient

[1] Voy. *Talmud* de Babylone, traité *Bâba Kamma*, fol. 6 v. Au lieu de אמר רבא, nos éditions portent אמר רב יהודה אמר רב.

soin de la langue et examinaient bien la parole, c'est le passage suivant : « Rabbi dit[1] : S'il y avait quelqu'un qui pût demander aux gens de la Judée, qui sont exacts dans leur langage, si nous devons lire (dans la Mischnâ) מאברין ou מעברין, אכוזו ou עכוזו (par un א ou par un ע)[2]. » Puisqu'ils disent des gens de la Judée qu'ils étaient *exacts dans leur langage*, cela prouve qu'ils en avaient soin.

Les gens qui négligent cette matière devraient se guider d'après les auteurs de la Masora et prendre pour modèle leurs grands efforts, leurs constantes recherches, leur forte application et la peine excessive qu'ils se donnaient en comptant les mots d'une

[1] Voy. *Talmud* de Babylone, traité *'Éroubin*, fol. 53 v. Au lieu de רבי, nos éditions portent ר' אבא.

[2] Dans la Mischnâ, IIe partie, traité *'Éroubin*, ch. v, § 1, on lit : כיצד מאברין (מעברין) אתהערים « Comment attribue-t-on aux villes des *membres* ou des *fœtus?* » C'est-à-dire, à quelle condition (lorsqu'il s'agit de mesurer, à partir des extrémités d'une ville, la distance de deux mille coudées à l'entour, pour former la banlieue,) peut-on considérer comme appartenant à la ville, et formant en quelque sorte ses membres ou ses embryons, les bâtiments qui avancent et dépassent l'enceinte. Selon la *Guemara*, les uns lisaient מאברין, faisant venir ce mot de אבר « membre ; » les autres lisaient מעברין, le faisant venir de עובר, « fœtus, embryon. » Le mot אכוז ou עכוז, avec le suffixe ו, se trouve dans la Ve partie de la Mischnâ, traité *Bekhorôth*, ch. vi, § 6. L'auteur du *'Aroukh* et Maïmonide lisaient הרגז ou הורגיז ; voici comment ce mot est expliqué par Maïmonide, dans son Commentaire sur la Mischnâ (man. de la Biblioth. nat.) : والهورغيز هو العصعص وهو آخر فقار الظهر وثم من يقرأ عكوزو وثم من يقرأ اكوزو. « Le mot הורגיז signifie le coccyx, qui est la dernière des vertèbres du dos ; il y en a qui lisent עכוזו, et d'autres lisent אכוזו. »

orthographe *pleine* ou *défective*, et en distinguant le *mil'êl* du *milra'*; (ils allaient même) jusqu'à s'enquérir de la quantité des versets dans lesquels sont réunies toutes les lettres de l'alphabet et à se préoccuper d'autres choses semblables, afin d'avoir soin de conserver ces saintes écritures dans la forme même dans laquelle elles se trouvaient, et à plus forte raison (devaient-ils apprécier) cette science respectable et éminemment précieuse qui conduit à la connaissance de la parole de Dieu, qui nous aide à agir d'après ce qu'il a ordonné ou défendu, qui nous approche de sa récompense et nous éloigne de son châtiment.

Or, comme la science de la langue occupe la place que nous venons de décrire et que son rang est celui que nous avons indiqué, nous avons résolu de composer sur ce sujet un livre, où nous réunirions des chapitres renfermant la plus grande partie de la science de la langue et embrassant ce qu'il y a de plus important dans son usage (régulier), ses licences et ses allures, et où nous déposerions aussi la plupart des racines que nous possédons dans l'Écriture, en expliquant ce qu'elles présentent d'extraordinaire, de manière à ne laisser dans l'Écriture rien de ce qui peut être utile, en fait d'infinitifs et de formes verbales, sans le déposer dans notre livre, en l'expliquant et en l'exposant selon notre capacité et selon ce que notre faculté peut atteindre. Je me propose, pour expliquer certaines racines, de tirer mes preuves, toutes les fois que je le pourrai, de

ce qu'on trouve dans l'Écriture ; mais lorsque je ne trouverai pas de preuve dans l'Écriture, j'invoquerai comme preuve ce qui se présentera à moi dans la Mischnâ, dans le Talmud et dans la langue syriaque; car tout cela est aussi employé par les Hébreux; et en cela je suivrai les traces du chef de l'académie, Al-Fayyoumi, qui tire des preuves de la Mischnâ et du Talmud pour (expliquer) les soixante et dix mots isolés dans l'Écriture[1], et les traces des autres *Gueonîm*, tels que Rabbi Scherira, R. Hâya[2] (que Dieu leur soit propice!) et d'autres encore. Et lors-

[1] Voy. ma Notice sur R. Saadia Gaon, p. 10; Geiger, *Zeitschrift*, t. V, p. 317 et suiv.; Dukes, *Beitræge*, II, p 110 et suiv.

[2] Rabbi Scherira présida l'antique académie de Poum-Beditha, en Mésopotamie, depuis l'an 968 jusqu'à l'an 998; dans cette dernière année, il abdiqua en faveur de son fils Hâya, dont nous avons déjà parlé dans un autre endroit. Sur Scherira et ses écrits on peut consulter, outre les ouvrages de Wolf et de Rossi, les excellentes recherches de M. Rapoport, dans la Vie de R. Nathan, auteur du *'Aroukh*, note 32, et dans la Vie de R. Hâya. Il résulte de notre passage et de diverses autres citations d'Ibn-Djanâ'h et de Kim'hi, qu'on possédait autrefois des écrits de Scherira relatifs à la langue hébraïque et à l'Écriture sainte. Scherira et son fils Hâya, comme on le voit par notre passage, s'étaient servis du Talmud et du dialecte araméen pour expliquer certains mots obscurs de la Bible. Une explication de cette nature, appartenant à R. Hâya, est citée dans un *'Aroukh* manuscrit (fonds de la Sorbonne, n° 180), où nous avons rencontré une douzaine de passages, notamment des citations arabes, qui manquent dans les éditions du *'Aroukh;* à la fin de l'article זרף, on lit ces mots : פי׳ ר׳ האיי ז״ל الوجع اذا اشتدّ يقال له זרף ומנה זרזיף ארץ. « Selon l'explication de R. Hâya, la douleur, lorsqu'elle est forte, est appelée זרף, et de là vient le mot זרזיף (*Ps.* LXXII, 6). » R. Hâya paraît entendre par ce dernier mot une pluie forte qui déchire la terre et qui, pour ainsi dire, lui fait des plaies. Nous fe-

que je ne trouverai pas de preuve dans ce que je viens de mentionner, mais que j'en trouverai dans la langue arabe, je n'hésiterai pas à en citer comme preuve ce qui sera évident, et je ne m'abstiendrai pas d'en employer comme argument ce qui sera manifeste, comme s'en abstiennent ceux de nos contemporains dont le savoir est faible et qui ont peu de discernement, et surtout ceux d'entre eux qui se couvrent du voile de l'austérité et s'enveloppent du manteau de la piété, tout en comprenant peu la réalité des choses. J'ai vu que le chef de l'académie, R. Saadia, se sert du même appui dans beaucoup de ses traductions, je veux dire qu'il traduit les mots rares par ce qui leur est analogue dans la langue arabe. J'ai vu aussi que les anciens [et ce sont eux qui en toute chose doivent nous servir de modèle], pour expliquer les mots rares de notre langue, tirent des preuves de ce qui leur est analogue dans les autres langues; ce que je vois, par exemple, dans le passage suivant[1] : « R. Siméon

rons encore remarquer dans notre passage les mots رضى الله عنهما, qui montrent qu'à l'époque où Ibn-Djanâ'h écrivait, R. Hâya était déjà mort.

[1] Voy. *Talmud* de Babylone, traité *Schabbâth*, fol. 63. Les interprétations de mots bibliques données dans ce passage talmudique et dans les suivants ne doivent pas toutes être prises au sérieux, comme le fait entendre Ibn-Djanâ'h un peu plus loin; ce ne sont en partie que des jeux de mots, par lesquels les anciens docteurs ont cherché, d'une manière ingénieuse, à rattacher certaines maximes à des textes de l'Écriture, afin d'aider la mémoire. Tous ces passages prouvent cependant que les docteurs ne dédaignaient pas de faire des rapprochements entre l'hébreu et plusieurs langues

ben-Lakisch a dit : Quiconque élève un chien méchant dans sa maison, éloigne la charité de sa maison, comme il est dit : למס מרעהו חסד (*Job*, VI, 14); car, dans la langue grecque, on appelle le chien למס [1]. » Ils disent aussi, au sujet des paroles de Dieu (*Lévit.* XX, 14), *On les brûlera dans le feu, lui et elles* (אתהן) [2] : « *Eth-hen* veut dire ici *l'une d'elles;* car, dans la langue grecque, *un* se dit *hen* (ἕν). » Ils disent encore [3] : « R. Io'hanan a dit au nom de R. Éléazar, fils de R. Siméon : Le très-saint [qu'il soit loué!] n'a dans ce monde-ci autre chose que la seule crainte du ciel (que lui doivent les hommes), comme il est dit (dans l'Écriture) : *Et il dit à l'homme, certes* (HEN) *la crainte du Seigneur, voilà la sagesse, etc.* (*Job*, XXVIII, 28); car, dans la langue grecque, *un* se dit *hen.* » Ils disent encore, au sujet des paroles de l'Écriture, *quand se prolongera* (*le son*) *de la corne du* YOBEL (*Josué*, VI, 5) [4] :

même d'autres souches, et c'est dans ce sens que ces passages talmudiques sont cités par Ibn-Djanâ'h.

[1] Il n'existe pas de mot grec ressemblant à למס, qui ait le sens de *chien;* nous croyons avec M. Zipser (*Orient*, ann. 1848, *Literaturblatt*, p. 750), que R. Siméon fait allusion au mot λαιμός, employé comme adjectif dans le sens de *vorace, avide,* et servant d'épithète pour désigner le chien. R. Siméon dit qu'il ne faut par tenir dans sa maison un chien méchant, qui empêche les pauvres d'y entrer, et voulant rattacher ce précepte à un passage de l'Écriture, il joue sur les paroles de Job, qu'il détourne de leur sens véritable, en traduisant : *Le chien* (*éloigne*) *de son patron la charité.*

[2] Voy. *Talmud* de Babylone, traité *Iebamôth,* fol. 94 v. *Synhedrin*, fol. 76 v.

[3] Voy. *ibid.* traité *Schabbâth,* fol. 31 v.

[4] Voy. *ibid.* traité *Rosch ha-schanâ,* fol. 26 r.

d'où résulte-t-il que *yobel* a ici le sens de *bélier?* De ce qui est rapporté (dans la *Baraïtha*) : R. Akiba dit, lorsque je voyageais en Arabie, on appelait le bélier *yobel* [1]; en Gaule, on appelait la femme impure *galmoudâ*, c'est-à-dire : celle-ci est sevrée (*guemoulâ-dâ*) de son mari; en Afrique, on appelait la *ma'â* (monnaie de cuivre) *kesitâ*, ce qui explique ces mots de la Loi : *Pour cent kesitâ* (*Genèse*, XXXIII, 19); dans les villes maritimes (de la Phénicie), on appelait la vente *kirâ* (כירה), ce qui explique (ces mots :) *Dans le tombeau que je me suis acheté* (כריתי, *Genèse*, L, 5). Et R. Siméon ben-Lakîsch a dit : Lorsque je voyageais sur le territoire de Kan-Nischraya (Kennesrîn), on appelait la fiancée *nymphé* et le coq *sekhwi*. Quant au mot *nymphé* (נונפי), employé pour *fiancée*, R. Iehouda ou, dit-on, R. Josué ben-Lévi le rattache à ce texte : *Belle d'élévation* (נוף), *joie de toute la terre* (*Ps.* XLVIII, 3). Quant au mot *sekhwi* (שֶׂכְוִי), employé pour *coq*, Râb ou, dit-on, R. Éléazar le retrouve dans ce texte : *Qui a mis dans les reins* (טְחוֹת) *la sagesse, ou qui a donné au coq* (שֶׂכְוִי) *l'intelligence* (*Job*, XXXVIII, 36); car les טְחוֹת sont les *reins* et שֶׂכְוִי est le *coq*. »

Ne vois-tu pas qu'ils expliquent le livre de Dieu par les langues grecque, persane, arabe, africaine et autres? Ayant donc vu cela de leur part, nous ne nous abstiendrons pas, lorsqu'il n'existera pas de

[1] Voy. mon Mémoire sur l'inscription phénicienne de Marseille, dans le Journal asiatique, nov.-déc. 1847, p. 502.

preuve dans l'hébreu même, de citer comme preuve (de nos explications) ce que nous aurons trouvé de conforme et d'analogue dans la langue arabe; car elle est, après le syriaque, celle d'entre les langues qui ressemble le plus à la nôtre; mais, quant à ses formes *faibles*, sa conjugaison, ses licences et ses formes usitées, elle est dans tout cela plus près de notre langue qu'aucune autre langue, comme le savent ceux des hébraïsants qui sont solides dans la connaissance de la langue arabe et qui y ont bien pénétré, quoiqu'ils soient bien peu nombreux. Dans les preuves que nous en tirerons, nous ne nous contenterons pas de ce genre (de rapprochements) dont se contentaient les anciens dans les exemples que nous avons cités; mais (nous nous appuierons) de ce qu'il y a de plus évident en preuves et de plus fort en démonstration, connaissant la violence de nos contemporains et leur grande injustice, et (sachant) combien l'envie les excite à nier ce qui n'est pas niable et à rejeter ce qui n'est pas rejetable. Car, de notre temps et surtout dans notre contrée, beaucoup de ceux qui sont jaloux des hommes de science sont entraînés par la jalousie accompagnée d'ignorance à raisonner contre eux, lorsque, (fût-ce même) dans les choses qui ne tiennent pas à la loi (religieuse), ils font jaillir quelque idée neuve, ou inventent quelque interprétation élevée, qui soit opposée aux paroles du *Midrasch* ou de la *Haggadâ;* ils disent alors que c'est contraire à ce qu'ont dit les anciens, les décrient pour cela, exagèrent la

chose, disputent là-dessus et en donnent une fausse idée[1] aux gens du vulgaire, de manière à les détourner des choses vraies et à les en dégoûter ; (et cela) parce qu'ils sont jaloux des hommes de science et qu'ils ignorent la sentence des anciens : « Aucun texte ne sort de son sens simple ; » et cette autre sentence : « Le sens simple du texte est une chose à part et la *halakhâ*[2] une chose à part. » Car (en effet) il n'est pas impossible qu'une expression renferme deux sens plausibles et même plusieurs, comme disent les anciens[3] : « Un texte peut avoir plusieurs sens, mais le même sens ne se rencontre pas dans deux textes[4] ; l'école de R. Ismaël enseigne (au sujet de ce verset) : *Ma parole n'est-elle pas comme le feu, dit l'Éternel, et comme un marteau qui brise le rocher* (*Jérémie*, XXIII, 29) : de même que le marteau fait jaillir[5] une multitude d'étincelles, de même d'un texte sortent plusieurs sens. » Ensuite, c'est parce qu'ils étudient si peu les commen-

[1] Sur le sens du verbe محرق, voy. le Commentaire de Silvestre de Sacy sur Hariri, p. 445.

[2] Par *halakhâ* (הלכה), il faut entendre ici l'exégèse traditionnelle et les lois et règlements basés sur cette exégèse, et qui ne découlent pas du sens littéral.

[3] Voy. *Talmud* de Babylone, traité *Synhedrîn*, fol. 34 r.

[4] Selon les éditions du Talmud, il faudrait traduire : « mais le même sens ne ressort pas *de plusieurs textes* (מכמה מקראות) ; » les deux manuscrits de la version hébraïque du *Kitâb al-luma'* portent, comme le manuscrit arabe d'Oxford, לשני מקראות.

[5] Littéralement : *se divise en ;* mais l'image n'est pas juste, comme on le fait observer dans les *Tosaphôth* ou gloses du Talmud ; car ce n'est pas le marteau, mais le rocher, qui paraît éclater en étincelles.

taires de R. Saadia et ceux de R. Samuël ben-'Hofni, qui s'attachent au sens simple[1], qu'ils leur adressent (c'est-à-dire aux savants) de pareils reproches[2], et à plus forte raison blâment-ils qu'on tire des preuves de la langue arabe.

Mais ce qu'ils font de pire encore et de plus détestable, et ce qui montre encore plus leur ignorance, c'est qu'ils nous reprochent, à nous autres commentateurs des livres révélés de Dieu, de citer comme preuves les mots de la Mischnâ; car, à cause des mots extraordinaires qu'on y trouve, ils prétendent qu'elle s'écarte des règles de la langue. Ainsi, par exemple, lorsqu'on y dit[3] : לא יִתְרֹם ואם תָּרַם תרומתו תרומה «Il ne *prélèvera* pas l'oblation; mais, s'il l'a *prélevée*, l'oblation est valable», ils prétendent que ce sont des fautes, puisque le ה, dans תְּרוּמָה, n'est pas radical et que, dans תָּרַם et יִתְרֹם, on l'a traité comme s'il était radical, car ce sont les formes פָּעַל et יִפְעֹל. Ils font la même critique au sujet des mots הִתְחִיל, *il a commencé*, et יַתְחִיל, *il commencera*, formés de תְּחִלָּה, *commencement;* car (disent-ils) le ת, dans תְּחִלָּה, est un crément, ce mot dérivant de (la racine חלל, d'où vient, par exemple,) הֶחֱל הנגף, *la peste a* COMMENCÉ (*Nombres*, XVII, 11 et 12); et ils disent la même chose au sujet des mots מַתְרִיעִין,

[1] الفشاطيّة est un mot araméen arabisé; c'est un adjectif se rapportant à تفاسير et venant du mot פֵּשֶׁט «sens littéral.»

[2] C'est-à-dire, d'être en opposition avec le *Midrasch* et la *Haggadâ*, ou les interprétations traditionnelles et allégoriques.

[3] Voy. *Mischnâ*, Ire partie, traité *Teroumôth*, ch. 1, § 2.

ils sonnent de la trompette, et יִתְרִיעוּ, *ils sonneront*, formés de תְּרוּעָה, car ce dernier mot dérive de (la racine רוע, *pousser des cris, sonner*, d'où vient, par exemple,) וַיָּרַע הָעָם, *le peuple* POUSSA UN CRI (*Josué*, VI, 20). Ils critiquent encore (dans la Mischnâ) l'emploi du mot יוֹפֵךְ dans le sens de יַהֲפֹךְ, lorsqu'on y dit[1] : « Si le champ de quelqu'un est ensemencé de froment et qu'il se ravise pour y semer de l'orge, il doit attendre que (la semence) soit putréfiée; il *retournera* (יוֹפֵךְ) alors la terre et ensuite il sèmera. Si (la semence) a déjà poussé[2], il ne doit pas dire (cependant) : Je sèmerai d'abord et ensuite je *retournerai* la terre (אוֹפֵךְ); mais il la retournera d'abord et il sèmera ensuite. » Ils disent encore, sur ces paroles des suppléments de la Mischnâ : מְדִיחַ וּמְלִיחַ[3] « On *lave* (la viande) et on (la) *sale* », qu'il y a là une faute de conjugaison et une erreur dans la dérivation; car מליח dérive nécessairement de (la même racine que) בַּמֶּלַח תִּמְלַח (*Lévit.* II, 13), et le מ dans ces mots est radical, tandis que,

[1] Voy. *Mischnâ*, Ire partie, traité *Kilaïm*, ch. II, § 3.

[2] C'est-à-dire : s'il est facile de voir la plante et de l'enlever, de sorte qu'il n'y a plus à craindre qu'on laisse pousser ensemble deux semences hétérogènes.

[3] Voy. *Talmud* de Babylone, traité *'Hullin*, fol. 113 r. Au lieu de ומליח, nos éditions portent ומולח, participe régulier du *kal;* mais ce n'est là qu'une correction moderne, et la leçon rapportée par Ibn-Djanâ'h est garantie par toutes les autorités anciennes. (Voy. le livre *Ça'houth* d'Ibn-Ezra, au chapitre des verbes (שער הפעלים), et le Lexique de Parchon, à la racine בוא.) J'ai trouvé la même leçon dans un ancien manuscrit de l'Abrégé du Talmud, par Isaac al-Fâsi (fonds de la Sorbonne, n° 222).

dans מֵלִיחַ, il est un crément indiquant le participe actif pris du verbe lourd de la forme *hiph'îl*, et on aurait dû dire מַמְלִיחַ, sur la forme de מַמְטִיר (*Exode*, XVI, 4). Par conséquent (disent-ils), c'est une faute de dire מֵלִיחַ, sur l'exemple de מֵדִיחַ; car מֵדִיחַ (est un verbe qui) a le *'aïn* faible (עוֹ), comme יְדִיחוּ את־העולה (*Ézéchiel*, XL, 38), et le מ est un crément, tandis que מֵלִיחַ, chez eux (les talmudistes), est du même sens que במלח תמלח; et, par conséquent, c'est une altération.

C'est ainsi qu'ils ont critiqué ces mots et d'autres semblables et analogues, (disant) qu'ils sortent de l'usage; mais cela ne leur est venu à l'idée que par leur nonchalance, leur négligence et leur aveuglement au sujet de ce qui se rencontre dans l'Écriture de ces mêmes irrégularités, bien qu'elles y soient nombreuses, et parce qu'ils y portent peu de vigilance et d'attention. Dans un chapitre spécial de cette première partie de notre ouvrage, nous avons déposé un certain nombre d'exemples (de cette nature) qui peuvent servir de guide pour d'autres encore[1]. Nous mettrons la Mischnâ à l'abri du reproche qu'ils lui font, eux, d'être fautive dans ces mots, et nous expliquerons le but des anciens et la liberté dont ils ont usé à cet égard. Nous disons donc qu'une des licences qu'on se permet dans les langues et une des manières de les rendre plus souples, c'est que, dans les mots d'un usage fré-

[1] On a déjà vu que c'est le chapitre XXX du *Kitâb al-luma'* qui est consacré aux mots irréguliers.

quent, on supprime quelquefois (des lettres) de la racine pour l'alléger, comme l'ont fait les Hébreux dans תֵּן ، הַךְ ، הַט ، צַו et beaucoup d'autres mots, ainsi que cela a été expliqué dans le *Livre des lettres molles* et dans le *Livre des verbes à deux lettres pareilles*, et que nous l'avons expliqué nous-même dans le *Mostal'hik* et dans d'autres écrits, comme nous le ferons encore dans le présent ouvrage. Dans certains mots aussi on ajoute quelquefois à la racine; ainsi, par exemple, on ajoute l'*aleph hamzé* dans וְאַשְׁמֵאִילָה (*Genèse*, XIII, 9) et dans וכי תַשְׁמִאִילוּ (*Isaïe*, XXX, 21), ce qui est prouvé par des mots comme הַשְׁמִילִי (*Ézéchiel*, XXI, 21) et comme שְׁמֹאל, prononcé par un *waw de prolongation* (*o* long), quoiqu'on l'écrive par un *aleph non hamzé* (muet). De même, on ajoute le *lamed*, dans שַׁלְאֲנָן (*Job*, XXI, 23), le *mîm*, dans נִמְבַּזָּה (*1Sam.* I, XV, 9), qui devrait être נִבְזָה [quoiqu'on puisse aussi l'expliquer d'une autre manière, comme je le dirai ailleurs [1]], et d'autres lettres superflues, comme je l'expliquerai. Les Arabes suivent, dans leur langue, le même procédé en fait de sup-

[1] Au chapitre VI, en parlant des significations du *mîm*, il dit que tous les grammairiens précédents avaient considéré le מ dans נמבזה comme une lettre ajoutée au mot נבזה, mais que pour lui, il préférait considérer נמבזה comme une espèce de *niph'al* dérivé d'un adjectif מבזה, de la même forme que מרבה (*Ézéch.* XXIII, 32). Pour justifier son opinion, il cite le mot נסבה (*Chron.* II, X, 15), qui, selon lui, est une forme verbale (*niph'al*) dérivée du substantif סבה, bien que, comme il l'observe lui-même, ces verbes dérivés ne puissent pas, en réalité, être ramenés au sens qu'a généralement le *niph'al*.

pression et d'augmentation : Il y a, par exemple, suppression dans les mots خُذ, زِنْ, رِدْ, et d'autres semblables; augmentation, comme lorsqu'ils ajoutent l'*aleph hamzé*, dans les mots شمأل et شأمل, *vent du nord*, venant de شَمِلَت الريح, *le vent a soufflé du nord*, fut. تَشْمَل, précisément comme, chez les Hébreux, (on emploie les formes) תַּשְׁמִילוּ, וְאַשְׁמִילָה, venant de שְׁמֹאל (*Job*, XXIII, 9 et *passim*) et הַשְׁמִילוּ (*Ézéch.* XXI, 21). De même ils ajoutent le *yâ*, en disant لُيَيْلة, comme diminutif de لَيْلة; le *mîm*, en disant زرقم, pour أزرق[1], et دِلْقَم, pour دَلْقَاء [mot

[1] زُرْقُم (pl. زَرَاقِمُ), qui, selon le *Kâmous*, a le sens de أَزْرَق « bleu, » s'emploie surtout métaphoriquement dans le sens de *serpent*. Les vers cités dans le Dictionnaire de M. Freytag, au mot زراقم, sont incomplets et, à cause de cela, inintelligibles; ces vers, cités par Al-Makkari (ms. ar. n° 705, fol. 110 r.), appartiennent à Abou-'Ali 'Amr al-Schaloubini (de Salobreña), un des plus célèbres grammairiens d'Espagne. (Voy. M. de Gayangos, *Al-Makkari*, t. I, p. 479 et 480), qui disait, en parlant d'un jeune homme appelé *Kâsim* :

وما شجى قلبى وفضّ مدامعى
هوًى قدّ قلبى اذ كلفت بقاسم
وكنت اظنّ الميم اصلا فلم تكن
وكانت كميم الحقت فى الزراقم

Ce qui a affligé mon cœur et m'a fait verser des larmes, c'est un désir qui m'a traversé le cœur, lorsque je fus épris de Kâsim.

Je croyais que le *mîm* était radical, mais il ne l'était pas; car il était comme le *mîm*, qui a été ajouté dans *Zarâkim*.

Le poëte veut dire que l'objet de son affection était tellement dur et inexorable, que le nom qui lui convenait était plutôt قاسٍ « dur, »

qui désigne une chamelle qui a la bouche (la denture) cassée et dont la salive coule[1]]; le *lâm*, dans ذَلِك, et en disant عَبْدَل, pour عَبْد.

Quelquefois les Hébreux procèdent avec une lettre non radicale comme si elle était radicale; ainsi, par exemple, ils procèdent avec le י de יְהוּדִים, qui est un crément [ce nom étant dérivé de אוֹדֶה אֶת־יהוה (*Genèse*, XXIX, 35)], comme on procède avec le י

que قاسم, et que le *mîm* y était superflu. Al-Makkari ajoute : والزراقم الحيّات مشتقّة من الزرقة والميم زائدة يريد ان ميم قاسم كميمها فهو قاسٍ. « Le mot زراقم signifie *serpents*, sens dérivé de la couleur *bleue*, et le *mîm* y est superflu; il veut dire qu'il en est du *mîm* de *Kâsim* (قاسم) comme de ce *mîm*, car il est قاسٍ (dur). »

[1] Dans le manuscrit, on lit وكقولهم للدقعا وهى .... دقعم, mais la définition ajoutée par l'auteur s'adapte à دَلْقَاء et non pas à دَقْعَاء, mot qui signifie *poussière*, *terre sans végétation*. Voici ce qu'on lit dans le *Ci'hâ'h* de Djauhari, à l'article دلق : والدَلوق الناقة التى تكسّرت اسنانها من الكبر فتمجّ الماء وهى الدلقاء والدِلْقَم ايضا بالكسر والميم زائدة كما قالوا للدَقْعاء دِقْعِم وللدَرْداء دِرْدِم. « Le mot دلوق désigne une chamelle qui a les dents cassées de décrépitude, de sorte qu'elle crache l'eau; on l'appelle aussi دَلْقَاء, ou bien دِلْقَم, où le *mîm* est ajouté, de même qu'on dit دِقْعِم pour دَقْعَاء, et دِرْدِم pour دَرْدَاء (vieille chamelle). » Je dois faire remarquer que les deux manuscrits de la version hébraïque du *Kitâb al-luma'* portent également וללדקעא דקעם; mais la définition y est supprimée. Peut-être faut-il lire dans le texte : وكقولهم للدقعاء دقعم وللدلقاء وهى .....دلقم, à moins qu'on n'admette que l'auteur ait lui-même, par erreur, confondu les deux mots.

de יעץ, en disant מִתְיַהֲדִים (*Esther*, VIII, 17), comme on dit וְיִתְיַעֲצוּ (*Ps.* LXXXIII, 4); ils font donc du י de מִתְיַהֲדִים, qui est un crément et non radical, une première radicale comme le י de וְיִתְיַעֲצוּ; car, employant souvent le mot יְהוּדִים et voulant en former un verbe, ils en traitaient le י comme s'il était radical, et disaient מִתְיַהֲדִים, sur la forme מִתְפַּעֲלִים, de sorte qu'ils mettaient en parallèle le י de מִתְיַהֲדִים avec le פ de מִתְפַּעֲלִים. Cependant, le י de מִתְיַהֲדִים est le י de יְהוּדָה; or, le י et le ה, dans ce nom, sont le י et le ה de יְהוֹדוּךָ (*Ps.* XLV, 18), qui, l'un et l'autre, sont des créments, car le י sert à former le futur et le ה est celui de הוֹדָה, prétérit du verbe lourd (*hiph'il*). Le futur de הוֹדָה est יְהוֹדֶה (*Néhémia*, XI, 17), et le nom propre יְהוּדָה est pris de ce futur; mais ils ont traité, dans מִתְיַהֲדִים, le י du futur comme une première radicale, et le ה, ajouté pour indiquer la forme lourde, comme une deuxième radicale; le ד, ils l'ont traité comme une troisième radicale, quoique, en réalité, ce soit une deuxième radicale; ils ont laissé tomber la véritable première radicale, qui est le ו dans יְהוּדָה, et ils en ont également laissé tomber la véritable troisième radicale.

C'est de la même manière qu'ont agi les auteurs de la Mischnâ, en disant לא יִתְרֹם וְאִם תָּרַם; car, employant souvent le mot תְּרוּמָה, ils l'ont mesuré sur גְּמוּלָה (*Sam.* II, XIX, 37), et ils ont dit תָּרַם et יִתְרֹם, comme on dit גָּמַל et יִגְמֹל. Ils ont suivi la même méthode dans מַתְרִיעִין et מַתְחִילִין, יַתְרִיעוּ et יַתְחִילוּ; car,

ayant rapporté תְּרוּעָה à la forme de גְּמוּלָה et de גְּבוּרָה, et תְּחִלָּה à celle de קְהִלָּה (*Néhémia*, v, 7), et ayant comparé ces mots les uns aux autres, ils ont traité le ת des deux mots comme une lettre radicale, et ils ont dit יִתְרִיעוּ et יִתְחִילוּ, sur la forme de יַקְהִילוּ (*Nombres*, xx, 10), et sur celle de יִגְבִּירוּ (formée d'après l'analogie) de נִגְבִּיר (*Ps.* xii, 5). Quant à יוֹפַךְ, leur opinion, en s'exprimant ainsi, était qu'il convenait de changer le ה de הפך en א, ce qui donnait אפך (verbe פ״א), semblable à אמר; on disait donc au futur יוֹפַךְ, comme on disait יֹאמַר, au futur de אמר, et יֹאכַל, au futur de אכל; s'ils l'ont écrit par ו, c'est comme on a aussi écrit יוֹכְלוּ (*Ézéchiel*, xlii, 5) par ו, selon la prononciation, quoique (ce verbe) vienne de אכל. (Pour ce qui est de אפך, substitué à הפך,) cela ressemble à ce que faisaient les Hébreux dans אֶתְחַבַּר (*Chron.* II, xx, 35), dans אֶגְאַלְתִּי (*Isaïe*, lxiii, 3) et dans d'autres mots, où ils changeaient le ה en א; Ainsi il est clair que le procédé des auteurs de la Mischnâ, dans תְּרֹם et יִתְרֹם et dans d'autres mots semblables, est précisément celui des Hébreux dans מִתְיַהֲדִים, et que leur procédé dans יוֹפַךְ, je veux dire de changer le ה de הפך en א, est celui des Hébreux dans אֶגְאַלְתִּי, etc. Celui qui approuve ceux-ci doit approuver ceux-là; sinon, il est injuste, ne s'appliquant pas à l'équité et n'ayant pas le sentiment de la vérité; car les uns (les auteurs de la Mischnâ) ont pris pour guides les autres (les anciens Hébreux), imitant leur manière d'agir et suivant

leurs traces dans les paroles et dans les actes. (Du reste,) ce ne serait pas non plus à rejeter, (si l'on disait) que אפך est analogue à l'arabe, où l'on dit, par exemple : أَفَكْتُ ٱلرَّجُلَ عَنِ ٱلْأَمْرِ, dans le sens de : « J'ai *détourné* l'homme de cette chose, » et où l'on appelle les vents المُتَّفِكات, parce qu'ils font *tourner*.

J'ai trouvé des licences semblables dans la langue des Arabes : ainsi ils admettent que مَكَان est dérivé de كان, fut. يكون, et qu'il est de la forme مَفْعَل ; car, primitivement, on aurait dû dire مَكْوَن ; mais ils ont fait reposer le *wâw*, trouvant trop incommode de lui donner une motion ; et, ayant prononcé le *câf* par *fat'ha*, le *wâw* s'est changé en *élif*, parce que (la lettre) qui le précède a la voyelle *â*, tandis qu'il est lui-même *quiescent*. Cependant, ils en ont agi (du mot مكان) comme s'il était de la forme فَعال, le *fé* prononcé par *fat'ha;* ils en ont considéré le *mîm* comme une lettre radicale, à cause du fréquent emploi (de ce mot), et ils ont dit مَكان, pl. أَمْكِنَة, sur l'exemple de فَعال et أَفْعِلَة. Ils ont dit de même تَمَكَّنْتُ فى المكان, en formant ce verbe sur تَفَعَّلْتُ, quoique, au fond, ce devrait être تَمَفْعَلْتُ ; car, primitivement, ce serait تَمَكْوَنْتُ, à la place de تَكَوَّنْتُ, comme ils disent تَمَدْرَعْتُ, à la place de تَدَرَّعْتُ, et تَمَسْكَنْتُ, à la place de تَسَكَّنْتُ [1], car ce dernier mot est

[1] Le verbe تمدرع signifie *se revêtir du* مِدْرَع (espèce de gilet) ;

dérivé de سكن. De même ils disent encore ثَوْب مُمَرْجَل, au lieu de مُرَجَّل, c'est-à-dire un vêtement fait selon l'art du *mardjal;* car le mot مَرَاجِل désigne chez eux des vêtements d'un certain genre de tapisserie. Régulièrement on devrait dire مُرَجَّل, car مُرَجَّل serait la forme (passive) مُفَعَّل; en disant مُمَرْجَل, ils emploient la forme مُمَفْعَل, formée comme مُدَحْرَج, si ce n'est que مُدَحْرَج est مُفَعْلَل, tandis que مُمَرْجَل est مُمَفْعَل, et qu'ils ont mis le second *mîm* de ممرجل, qui est un crément, au rang du *dâl* de مدحرج, qui est radical, de sorte qu'ils ont placé مُمَفْعَل, qui primitivement est (la forme) مُفَعَّل, dans la catégorie de مُفَعْلَل; et c'est d'une manière analogue (qu'ils en ont agi) dans تَمَسْكَنْتُ et تَمَدْرَعْتُ.

S'ils avaient formé le pluriel de مَكان tel qu'il devrait être en réalité, ils auraient dit مَكَاوِن; car la forme de مكان, comme nous l'avons dit, est primitivement مَفْعَل, et le pluriel de مَفْعَل n'est autre que مَفَاعِل; mais ils l'ont formé à la manière de قَذَال, pl. أَقْذِلَة. Et c'est là une liberté que se sont aussi donnée les Hébreux, en disant (dans la Mischnâ)[1] : « On peut protester aux brigands, aux assassins et

تمسكن, dérivé de مسكين, s'emploie dans le sens de *devenir pauvre.* On peut comparer avec notre passage le Commentaire de Silvestre de Sacy sur Hariri, p. 4.

[1] Voyez *Mischnâ,* IIIe partie, traité *Nedarîm,* chap. III, § 4, et *Talmud* de Babylone, même traité, fol. 28 r.

« aux מוֹכְסִים (publicains), etc. » (employant ce dernier mot) comme participe actif dérivé de מֶכֶס « impôt, » parce qu'ils comparaient מֶכֶס à מֶכֶר, dans ce passage de l'Écriture : מביאים דאג וכל־מֶכֶר (*Néhémia*, XIII, 16); quoique, du reste, il ne soit pas impossible d'admettre que le מ, dans מֶכֶס, est radical, et que ce mot est du sens de תֻּכְסוּ (*Exode*, XII, 4), sans pourtant être de la même racine [1]. Ils n'emploient aucune expression contraire à l'analogie de ce qu'on trouve dans l'Écriture, sans avoir une intention quelconque. En disant מַדִּיחַ וּמַלִּיחַ, ils avaient pour but la symétrie, le parallélisme et l'égalisation des expressions; car il est de l'usage des Hébreux d'en faire de même, comme, par exemple, lorsqu'ils disent אֶת־מוֹצָאֶךָ וְאֶת־מוֹבָאֶךָ (*Sam.* II, III, 25), וּמוֹצָאָיו וּמוֹבָאָיו (*Ézéchiel*, XLIII, 11), où, en faveur du parallélisme, ils ont donné à מוֹבָא, dont la deuxième radicale est une lettre faible, la forme de מוֹצָא, qui a pour première radicale une lettre faible; car la forme primitive de מוֹבָא est מָבוֹא. De même, quand ils disent הִרוּ וְהָגוּ מֵלֵב (*Isaïe*, LIX, 13), où ils ont donné à הגו, infinitif *kal*, dont la troisième radicale est faible, — car il vient de (הגה comme) וְהָגִיתִי בְכָל־פָּעֳלֶיךָ

[1] Ceci est même plus probable, car la langue arabe a également les mots مَكْس « tribut, » et ماكس « publicain, » qui n'ont pas de rapport avec la racine كسّ; il en est de même en syriaque. Cependant tous les lexicographes hébreux font venir מֶכֶס du verbe כסס « compter, » et en comparent la forme à celle de מֶמֶר « amertume, affliction » (*Prov.* XVII, 25), venant de מרר.

(*Ps.* LXXVII, 13), — la forme de הרו, infinitif *hiph'îl*, dont la première et la troisième radicale sont des lettres faibles; car il est (de ירה) comme ולהורות את־בני ישראל (*Lévit.* X, 11)[1]. Les Arabes font la même chose, comme, par exemple, dans cette phrase : إنّي لآتيه بالعشايا وبالغدايا «j'irai chez lui les soirs et les matins, » où ils disent بالغدايا, pour imiter le mot العشايا[2], bien que ce ne soit pas la forme juste et convenable; et comme quelqu'un[3] d'entre eux a mis ensemble مازورات, qui vient de وزر, avec ماجورات, pour faire le parallélisme, car régulièrement on aurait dû dire مَوْزورات; mais on a eu pour

[1] Ibn-Djanâ'h considère הרו comme infinitif *hiph'îl* de ירה, forme irrégulière pour הוֹרה ou הוֹרות « enseigner, instruire, » et il pense que c'est en faveur de l'assonance qu'on a écrit הגו au lieu de הגה « méditer. » David Kim'hi rapporte la même opinion au nom de son père Joseph; mais pour lui, il est d'avis que הרו a le sens de « concevoir, » et que cette forme est employée pour הרה, de même que הגו l'est pour הגה. Il est probable que ces deux infinitifs appartiennent à la conjugaison *po'ël*, forme rare, qui correspond à la troisième conjugaison arabe.

[2] غدايا est une forme irrégulière qui ne s'emploie qu'à côté de عشايا; dans le *Kâmous* (art. غدو), on lit : ولا يقال غدايا الا مع عشايا.

[3] Ce *quelqu'un* n'est autre que le prophète Mohammed, qui, selon les traditions, disait, nous ne savons dans quelle circonstance : ارجِعْنَ مأزوراتٍ غير مأجوراتٍ « Retournez-vous-en chargées de péchés et non récompensées. » L'auteur du *Kâmous* (art. وزر) fait observer que le prophète ne s'est exprimé ainsi qu'en faveur du parallélisme (للازدواج), et que si le premier des deux mots se trouvait seul, on dirait مَوْزورات.

but le parallélisme, de même que lorsqu'ils disent الغدايا, en imitant la forme du mot العشايا. Ainsi donc, lorsque les auteurs de la Mischnâ disent מֵלִיחַ, ce mot est formé sur מֵדִיחַ, à cause de ce que nous avons dit de l'usage qui existe dans les langues de mettre une certaine symétrie dans les paroles, et non pas par erreur, comme le croient ceux qui n'ont pas fait une étude exacte de la langue; la forme primitive de ce mot est מַמְלִיחַ, et c'est en faveur du parallélisme que le מ radical a été supprimé.

Si ces gens connaissaient ce que nous connaissons en fait des licences admises dans les langues et de leurs expressions usitées, ils ne rejetteraient pas ce que nous avons déclaré admissible. C'est parce que beaucoup de gens, n'ayant pas étudié la science de la langue des Arabes, ignorent ce que ceux-ci admettent dans leur langue en fait de licences, de métaphores, d'expressions impropres et d'une foule d'autres usages pareillement employés par les Hébreux dans leur langue, que, lorsque j'expliquerai certains usages des Hébreux, vous me verrez souvent dire : « Les Arabes ont fait la même chose, en s'exprimant de telle ou telle manière, » pour montrer cela aux gens non lettrés, afin qu'ils ne s'effarouchent pas de ce que les Hébreux croient permis. Je ne dis pas que dans tout ce qui est d'un fréquent emploi il soit permis de supprimer quelque chose, ni qu'il soit permis d'ajouter partout, et je ne prétends pas non plus que dans tout discours il soit permis d'employer ce genre de parallélisme et de

symétrie; mais on doit s'en rapporter là-dessus aux (anciens) Hébreux, et cela dépendra de leur usage; ainsi, lève-toi là où ils se sont levés et arrête-toi là où ils se sont arrêtés.

Du reste [que Dieu te soit en aide!], je laisse ces gens-là extravaguer dans leur ignorance et dans leur manque d'éducation, et j'aborde ce qui, Dieu aidant, aura de l'utilité. Personne des hommes de science ne peut ignorer le rude travail auquel je me suis livré, en composant ce livre, et la grande peine que je me suis donnée. Que les hommes de cette qualité sachent donc que je n'ai pas abordé ce sujet par amour de la gloire et que je n'ai pas pour but d'acquérir par là de la réputation; mon but, au contraire, est uniquement de m'approcher de Dieu et de me rendre digne de sa récompense, en enseignant ses choses à ceux qui les ignorent et en faisant comprendre ses intentions [1] à ceux qui ne les connaissent pas. En outre, (je veux) que cela soit préparé à moi-même (comme un secours) pour le temps de la vieillesse, dont je suis déjà près, et que Platon appelle la mère de l'oubli [2].

[1] Par les mots معانيه et مغازيه, l'auteur entend les sujets divins, le sens véritable de l'Écriture sainte.

[2] L'auteur fait allusion à un passage du Phèdre de Platon (vers la fin), où il est question de la supériorité de la parole vivante et animée sur la parole écrite, et où il est dit entre autres que celui qui a la connaissance de ce qui est juste, beau et bon, n'écrira que pour se procurer une distraction, ou afin de mettre en réserve, à lui-même, des souvenirs pour l'*oublieuse vieillesse* (*ἑαυτῷ τε ὑπομνήματα θησαυριζόμενος εἰς τὸ λήθης γῆρας ἐὰν ἵκηται*). Ibn-Djanâ'h n'a pu connaître ces paroles de Platon que par quelque citation; car le

Celui qui surtout tirera un profit complet de notre science, c'est celui qui aura rejeté loin de son âme le dégoût (de l'étude) et qui en aura écarté l'ennui, qui sera bien élevé, intelligent, façonné, pénétrant, habile, et qui, par sa nature et sa première éducation, sera meilleur que beaucoup d'autres hommes; car moi, je ne suis arrivé à cette science que par une recherche et une méditation assidues, par une application continuelle de nuit et de jour et par une passion dont j'étais pénétré pour elle; c'était comme si elle m'eût été révélée par une inspiration divine.

Déjà avant moi beaucoup de ceux dont l'esprit s'est élevé vers la science et qui l'ont cherchée avec zèle ont rassemblé la plupart des racines de la langue. Que chacun donc soit loué pour ses efforts et remercié de sa peine, quoiqu'ils se soient tous, en cela, détournés du chemin qui mène au but et écartés de la vraie méthode, en établissant la plupart des racines sur une fausse base et en ne les mettant pas à leur véritable place; car souvent ils

Phèdre n'a jamais été traduit en arabe. Très-probablement, il en devait la connaissance à Galien, qui, dans son traité *De Pulsuum differentiis* (liv. III, chap. 3; édit. de Kühn, t. VIII, p. 657), s'exprime ainsi : *ὅμως γράφω, ἅμα μὲν παιδιὰν οὐκ ἄμουσον παίζων, ἅμα δὲ εἰς τὸ τῆς λήθης γῆρας, ὡς ὁ Πλάτων φησὶν, ὑπομνήματα ἑαυτῷ παρασκευαζόμενος.* « Cependant j'écris, tant pour m'amuser à un jeu non indigne des muses que pour me préparer à moi-même des souvenirs pour l'*oublieuse vieillesse,* comme dit Platon. » Nous n'avons pas la traduction arabe du traité de Galien; dans l'expression elliptique *εἰς τὸ τῆς λήτης γῆρας*, le traducteur avait probablement suppléé le mot *mère,* en traduisant للشيخوخة التى هى امّ النسيان.

ont considéré des lettres radicales comme n'étant pas de la racine, et ils sont allés jusqu'à ne s'en tenir, dans beaucoup de racines, qu'à une seule lettre, en considérant les autres lettres comme devant servir de créments à celle-ci. Ainsi, par exemple, ils ont considéré comme racine, dans נטה, le ט seulement, y prenant le נ et le ה pour des créments, parce qu'ils les voyaient tomber dans וַיֵּט ידו (*Isaïe*, v, 25, et *passim*), אל־תֵּט באף (*Ps.* xxvii, 9), etc., et ils ne savaient pas que la cause pourquoi les deux lettres tombaient, c'était pour alléger cette racine, qui était d'un fréquent usage. Ils en ont fait autant dans הִזֶּה (*hiph'il* de נזה), où ils s'en tenaient au ז seul, sans se préoccuper de la lettre qui y est *insérée*, ni du ה[1]; et ils ont encore fait la même chose dans הִכָּה, où ils s'en tenaient au כ seul, sans tenir compte[2] du נ qu'on trouve dans והפשתה והשערה נִכֻּתֹּת et dans והחטה והכסמת לא נֻכּוּ (*Exode*, ix, 31-32), ni du ה. De même, dans סבב, ils ont pris pour racine le ס et l'une des deux lettres pareilles seulement, et ils ne se sont pas arrêtés à l'autre, parce qu'elle tombe dans יִסֹּב אתו (*Rois*, I, vii, 23) et dans d'autres formes. Ils en

[1] C'est encore le futur apocopé (יִז) qui a donné lieu à cette erreur; il en est de même dans הִכָּה, dont le futur apocopé est יִךְ.

[2] Nous avons écrit ولم يعتبروا, quoique le manuscrit porte ici, comme un peu plus loin, ولم يعثروا (ولم يعثروا); non-seulement la version hébraïque donne ici ולא השגיחו, tandis que plus loin elle a ולא הרגישו, mais il est très-probable aussi que l'auteur aura varié ses expressions, en employant d'abord le verbe حفل « avoir soin, se préoccuper, » ensuite اعتبر « faire attention, tenir compte, » et enfin, عثر « se heurter, s'arrêter. »

ont agi de même dans tous les verbes à deux lettres pareilles; mais Abou-Zacariyya a démontré qu'ils se sont trompés en cela et en d'autres cas semblables concernant les verbes à lettres faibles ou à deux lettres pareilles. Quant aux verbes *sains*, comme נדר, נתן, et autres semblables, dont la première radicale est un נ, ils y ont considéré les premières radicales comme n'étant pas de la racine, parce qu'elles tombent dans certaines formes de la conjugaison, ou parce qu'elles s'absorbent[1], comme ils l'ont fait aussi dans נטה. Ils en ont fait de même dans לקח, parce que le ל en tombe, dans קַח־נא מפיו תורה (*Job*, XXII, 22 et *passim*), קָחֻנוּ ובאה (*Sam.* I, XX, 21), קְחוּ לכם (*Genèse*, XLV, 19), et autres formes semblables, et parce qu'il s'absorbe dans נִקַּח. De même pour le נ de נתן, parce qu'il tombe dans תֶּן־לי הנפש (*Genèse*, XIV, 21); תִּנְדֹּר את נשי ואת ילדי (*ibid.* XXX, 26), תִּנּוֹ־נא אתה לו לאשה (*ibid.* XXXIV, 8), et autres formes semblables, et qu'il s'absorbe dans יִתֵּן; pour le נ de נדר, parce qu'il s'absorbe dans וַיִּדֹּר יעקב (*ibid.* XXVIII, 20); pour le נ de נפל, parce qu'il s'absorbe dans יִפֹּל.

C'est ainsi qu'ils ont fait pour la plupart des verbes dans lesquels les premières ou les troisièmes radicales sont supprimées; tous ils ont suivi ce procédé et se sont dirigés vers ce but, à l'exception d'Abou-Zacariyya Yahya ben-Daoud [que Dieu ait pitié de lui!]. Celui-ci est le premier qui, sous ce rapport, soit

[1] C'est-à-dire qu'elles s'assimilent à la lettre suivante.

allé dans le droit chemin et ait marché dans la voie de la vérité, et qui ait distingué ce qui est radical de ce qui est ajouté, dans les verbes qu'il s'est donné la peine de recueillir dans ses deux livres, je veux dire dans le *Livre des verbes à lettres molles* et dans le *Livre des verbes à deux lettres pareilles;* seulement, il s'est trompé dans quelques-uns, au sujet desquels nous avons élevé des doutes contre lui dans notre livre (intitulé) « *Al-mostal'hik*, ou l'Annotateur des verbes à lettres molles et des verbes à deux lettres pareilles, au sujet de ce qui a été établi dans les deux écrits (d'Abou-Zacariyya) [1] ». Quant aux verbes qui sont exempts de lettres molles et de la rencontre de deux lettres pareilles et aux particules, Abou-Zacariyya n'en a rien dit et ne les a pas abordés; il nous a donc paru bon de rassembler tout cela dans notre livre, je veux dire les verbes sains, les verbes faibles et ceux à deux lettres pareilles, ainsi que les particules. Nous avons cru bon d'y déposer aussi, en fait de substantifs non dérivés, (je veux dire) de ceux qui n'ont pas de verbes (auxquels ils puissent se ramener), tous ceux auxquels on peut rattacher quelque interprétation utile, comme, par exemple,

[1] Tout ce qui suit le mot المستلحق jusqu'au mot كتابَيْه, fait partie du titre de l'ouvrage qui, dans le manuscrit d'Oxford, est conçu en ces termes (Catal. de Nicoll et Pusey, pag. 8, n° XII):

كتاب المستلحق فى الافعال ذوات حروف اللين وذوات المثلين على ما ثبت فى كتابَىْ ابى زكريا حيوج رضى الله عنه مما جمعه مروان بن جناح القرطبى ذلا

les noms des mesures, des poids, des oiseaux, des pierres (précieuses) et autres semblables, dont j'ai tiré l'explication des écrits des savants et des maîtres, en la tradition desquels on peut avoir confiance, tels que Rabbi Saadia, R. Scherira, R. Hâya, R. Samuel ben-'Hofni, chef de l'académie, 'Héfeç *Rôsch-callâ* [1], et autres d'entre les auteurs des com-

[1] 'Héfeç ben-Yaçlia'h (חפץ בן יצליח), un des docteurs les plus renommés des écoles de Babylonie, et qui florissait probablement au x° siècle, composa en arabe un exposé des préceptes mosaïques, selon les principes talmudiques. Cet ouvrage, que nous ne connaissons que par les citations qu'en font les auteurs plus récents, renfermait, à ce qu'il paraît, un bon nombre d'explications de mots bibliques, et jouissait d'une grande autorité. Tan'houm de Jérusalem, dans son Commentaire sur le livre des Juges, ch. xx, v. 28 (édit. de M. Haarbrücker, p. 17), mentionne cet ouvrage sous le titre de كتاب الشرائع, et c'est sous ce même titre qu'il est cité par des auteurs plus anciens. Ba'hya ben-Joseph, dans l'introduction de son traité des *Devoirs des cœurs*, en énumérant les livres fondamentaux composés sur les diverses branches des études religieuses, nomme aussi le كتاب ر' حفص بن يصليح فى الشرائع. Maïmonide, dans ses lettres et consultations, avoue avoir suivi quelquefois dans son Commentaire sur la Mischnâ, l'autorité de 'Héfeç, qui çà et là l'avait induit en erreur; dans l'une de ses consultations, Maïmonide s'exprime ainsi : وتبعنا فى ذلك القول ما ذكره صاحب كتاب الشرائع ر' حفص ز'ل وهو غلط منه وكان منّا فى تبعه دون تنقيح. (Voyez le recueil de *Teschoubôth*, publié en hébreu sous le titre de פאר הדור, Amster. 1765, in-4°, n° 140; nous avons cité, d'après le manuscrit arabe qui existe à Amsterdam, et où la pièce en question porte le n° 147). Quant au titre de *Rosch-callâ*, attribué à Héfeç, il désigne les chefs ou présidents des sections du *Synedrium* ou de l'académie, composées chacune de dix membres. (Voy. le livre *You'hasîn*, édit. d'Amsterdam, fol. 93 v.) Le peu de données que nous avons sur 'Héfeç et sur son *Livre des préceptes* ont été recueillies dans l'*Orient*, ann. 1849, *Literaturblatt*, p. 110, 247 et suiv. On

mentaires et les *Guéonîm* [que Dieu leur soit propice à tous!]; de sorte que notre livre sera d'une grande richesse et donnera peu de peine (au lecteur), renfermant la plupart des racines de la langue qu'on trouve dans l'Écriture, si ce n'est ce qu'aura empêché l'oubli qui domine l'homme, ou quelque autre circonstance qui nous aura préoccupé l'esprit. Cependant, pour ce qui est des racines qu'Abou-Zacariyya a rapportées dans ses deux écrits et de celles que nous avons rapportées nous-mêmes dans le *Mostal'hik*, nous ne nous occuperons pas, dans notre présent ouvrage, à en épuiser toutes les parties, ni à en énumérer toutes les formes; mais nous nous contenterons de les indiquer et d'y attirer l'attention, afin que celui qui fait des recherches puisse les chercher à leurs lieux présumables et que l'investigateur puisse les prendre à leur endroit. Nous avons fait cela par plusieurs raisons : d'abord, parce que nous désirions abréger autant que possible et que nous voulions éviter les longueurs qui ennuient le lecteur. Ensuite, si j'avais fait une pareille chose [1], je n'aurais, la plupart du temps, rien ajouté à ce qu'en a rapporté Abou-Zacariyya et à ce que j'en ai rapporté moi-même; j'aurais alors copié ses paroles et les miennes et répété ses deux écrits et le mien, je

peut aussi consulter une note de M. Zunz, dans le *Specimen* publié par M. Haarbrücker, du Commentaire de Tan'houm sur les Juges, p. 53 et 54.

[1] C'est-à-dire : Si je m'étais occupé de toutes les parties déjà traitées dans les écrits d'Abou-Zacariyya et dans le *Mostal'hik*. ذلك se rapporte à la phrase précédente : لا نعنى باستقصاء اقسامه.

me serais fait du tort à moi-même et j'aurais ennuyé les lecteurs et fatigué ceux qui font des recherches, en répétant des choses qui ont déjà été expliquées et en marchant dans des chemins battus. Enfin, je ne voulais pas voiler ce que cet homme avait imaginé de beau, ni cacher ce qu'il avait inventé d'excellent et produit de merveilleux dans cette science, je veux dire la science de la conjugaison ; car personne ne l'y avait précédé, personne n'y avait conduit, cela n'était venu à l'idée d'aucun écrivain et n'avait frappé l'esprit d'aucun auteur avant lui, ainsi que je l'ai dit de lui dans le *Mostal'hik;* je ne voulais donc pas ternir sa lumière, de manière à lui faire du tort et à lui ôter ce qui lui est dû.

C'est donc à cause de tout ce que je viens de dire et principalement pour la dernière raison qui concerne ce qui serait la chose la plus déshonnête et la plus vilaine, que je me suis abstenu de traiter complétement, dans mon présent ouvrage, de toutes les branches de ces racines, et, à cause de cela, je conseille à celui qui étudiera mon ouvrage [1] de ne pas se dispenser de lire les deux livres d'Abou-Zacariyya, je veux dire le Livre des lettres molles et le Livre des verbes à deux lettres pareilles, et de ne pas négliger non plus de lire les écrits que j'ai composés moi-même précédemment sur cette ma-

[1] Le copiste a ici omis quelques mots que nous avons suppléés dans notre traduction, au moyen de la version hébraïque, qui porte : ואני מפני זה יועץ למעין בספרי זה. Dans l'arabe, on lisait probablement : وانا لاجل ذلك مشير على الناظر فى كتابى هذا.

tière, je veux dire le *Kitâb al-Mostal'hih*, le *Risâlet al-Tenbîh*, le *Kitâb al-Takrîb wal-Teshîl*, le *Kitâb al-Teswiyya* et le *Kitâb al-Teschwîr;* car, dans ce livre, je veux dire dans le *Kitâb al-Teschwîr*, nous avons donné d'amples explications sur les sujets traités dans les deux livres d'Abou-Zacariyya et dans le livre *Mostal'hik*, et nous y avons introduit aussi un grand nombre des règles de la langue et beaucoup de remarques utiles[1], relatives à la grammaire hébraïque, choses dont celui qui étudie la science de la langue ne saurait se passer. On y trouve aussi de nombreuses argumentations, des démonstrations importantes et des preuves parfaites relatives aux racines de la langue, à leurs flexions grammaticales et à l'indication des causes, choses par lesquelles se manifeste la noblesse de cette science et sa haute valeur, et par lesquelles il devient évident combien est élevée la place de celui qui la possède bien et combien est inférieur le rang de celui qui l'attaque sans discernement et sans connaissance. Ainsi, c'est par tout ce que j'ai dit qu'on pourra se perfectionner dans la science de la langue des livres de Dieu, le Très-Haut.

En voyant que, dans cette matière, nous donnons la préférence à Abou-Zacariyya, bien qu'il soit d'une époque récente, sur ceux des auteurs qui sont d'une époque antérieure et éloignée, qu'on ne nous

[1] Les mots וזזאיד לכנה, qu'on lit dans le manuscrit arabe, ne donnent pas de sens; j'y ai substitué, par conjecture, les mots وفوائد عديدة. La version hébraïque porte : ותועלות רבות.

accuse pas d'exagération et de partialité à son égard : on serait injuste envers nous et on amoindrirait la vérité, que nous prenons à cœur, et la justice, que nous cherchons à faire ressortir; car on ne fait que lui rendre justice, (en disant) qu'il suit, dans cette science, une méthode plus louable et un système meilleur[1] que tous ceux qui l'ont précédé. Ce n'est pas pour être d'une époque ancienne qu'on doit exalter celui qui a dit (une chose), et ce n'est pas pour être d'une époque récente qu'on doit amoindrir (le mérite de) celui qui atteint le but; mais il faut donner à chacun ce qu'il mérite. Avec cela, la démonstration d'Abou-Zacariyya, touchant son système, est claire et ses preuves sont évidentes; et c'est parce que nous connaissons la vérité de ses arguments, que nous avons suivi ses traces et marché dans sa voie et que nous nous sommes dispensé de traiter à fond ce qu'il a déjà traité avec succès. Mais quant à ce qu'il n'a point mentionné, comme les verbes *sains*, les particules et les substantifs non dérivés des verbes, je le traiterai à fond et j'irai jusqu'au terme qui a été indiqué, et cela en raison de ma faculté et selon mon pouvoir. Je ferai remarquer aussi, dans mon présent ouvrage, les points dans lesquels Abou-Zacariyya s'est trompé et sur lesquels j'ai élevé des doutes contre lui dans le *Mostal'hik* et dans d'autres écrits, et j'inscrirai aussi ce

[1] Littéralement : « car il (Abou-Zacariyya) est, du côté de ce qu'exige la justice, plus louable en fait de méthode et meilleur en fait de système, que, etc.

que là j'ai oublié de relever. Je ne m'engage pas à recueillir tous les principes fondamentaux, ni à épuiser toutes les règles spéciales; car ce que nous subissons des labeurs du temps, qui nous entraînent, a pu nous distraire assez pour en passer sous silence un petit nombre, et nous préoccuper de manière à en négliger [1] une partie. Mais nous espérons que notre présent ouvrage embrassera la plus grande partie de ce que nous avons eu pour but et renfermera les principales choses vers lesquelles nous avons visé; nous demandons à Dieu de nous diriger, c'est sur lui que nous nous appuyons, c'est lui que nous prions de nous guider et c'est par lui que nous nous préservons de faillir, dans cette chose comme dans toutes les choses.

Nous avons intitulé notre ouvrage كتاب التنقيح, c'est-à-dire, Livre du *dikdouk*, mot hébreu dont le sens est *examen*, *recherche*, de même que تنقيح الكلام, en arabe, signifie *faire des recherches dans la langue*. Je prie tous ceux qui liront notre livre et qui l'étudieront de se défaire du vice dont sont affectés les hommes de ce temps-ci, qui sont d'une jalousie acharnée, s'attachent au mensonge, aiment à détracter les gens et sont injustes envers les savants, de sorte que, lorsqu'il y en a de ceux-ci qui disent quelque chose de neuf, ils l'attribuent à un autre, pour leur

[1] Littéralement : *à ne pas consigner*. Les auteurs arabes d'Espagne emploient souvent le verbe قيّد dans le sens de *consigner, mettre par écrit;* cette signification manque dans les dictionnaires. (Voyez Dozy, *Hist. 'Abbadidarum*, p. 195, note 15.)

faire du tort et par animosité contre eux ; car certes, celui qui a ces penchants blâmables ne peut qu'être blâmé de Dieu et haï de ses créatures. Je ne prétends pas être préservé des fautes et à l'abri des erreurs, car la nature de l'homme est défectueuse et ses facultés sont imparfaites; mais il me suffit de faire des efforts et d'y réussir le mieux possible. Il serait bien mal de la part des hommes intelligents qui liraient mon livre de ne pas m'accorder d'excuse pour une imperfection qu'ils pourraient y voir, et de ne pas me pardonner une erreur qu'ils pourraient remarquer, tout en voyant quel travail je me suis imposé et en reconnaissant quel ouvrage j'ai abordé; car il ne serait pas étonnant que dans cet ouvrage, d'une si haute importance, il se glissât des fautes, soit par inadvertance, soit par préoccupation d'esprit, à cause de l'importance du travail dont je me charge. Que le sot ne saisisse donc pas promptement cette occasion (de me critiquer), si son talent est au-dessus de pareilles fautes; car souvent l'homme lettré, l'écrivain habile, compose un livre, et, lorsqu'il l'examine, il y trouve des erreurs qui sont la suite d'une inadvertance ou d'une préoccupation d'esprit, ce qui surtout peut arriver à l'homme[1] dans un ouvrage aussi important, qui renferme des sujets

[1] Ici encore le copiste a omis quelques mots; après وكان ذلك, il y a une lacune qu'il faut remplir à peu près ainsi : من طريق الغفلة وشغل البال لا سيما بما هو جائز على الانسان. La version hébraïque porte : ותחיה מחמת המשגה וטרדת הלב כל שכן במה שהוא עובר על האדם בכמו החבור הגדול הזה וכו׳

si nombreux et des classifications si variées; et certes, quiconque se charge d'un travail comme celui dont je me suis chargé, est excusable de faire un oubli et ne saurait être blâmé pour avoir commis une erreur. Ce qui m'a engagé à insister là-dessus, c'est que je sais combien les gens de notre temps sont mal élevés, combien peu ils connaissent les embarras des auteurs et les insomnies de ceux qui composent (des ouvrages), et combien ils s'empressent de critiquer les savants; d'autant plus que j'ai subi la calamité de leur ignorance et que je n'ai pas été à l'abri de leurs erreurs.

J'ai divisé mon ouvrage en deux parties : dans la première partie, nous donnerons des chapitres théoriques qui serviront à expliquer une foule de choses relatives aux flexions grammaticales de la langue, à ses licences, à ses expressions usitées, à ses conjugaisons et à d'autres détails; et, à cause de la variété de ses matières, j'ai appelé cette partie كتاب اللُّمَع « Livre des parterres émaillés, » en comparant ses chapitres aux terres qu'on appelle لُمَع; ce sont des endroits où se trouvent différentes espèces de fleurs, et l'expression est empruntée de تلميع (dessin bariolé), qui se dit d'une étoffe de diverses couleurs. Dans la seconde partie, nous rapporterons la plupart des racines qu'on trouve dans l'Écriture; c'est pourquoi j'ai appelé cette partie كتاب الاصول « Livre des racines. » Et maintenant je commence, avec l'aide de Dieu, à exposer les sujets que je me suis engagé à traiter.

LE SIÈCLE DES YOUÊN,

OU

TABLEAU HISTORIQUE

DE LA LITTÉRATURE CHINOISE,

DEPUIS L'AVÉNEMENT DES EMPEREURS MONGOLS
JUSQU'À LA RESTAURATION DES MING.

DEUXIÈME PARTIE.

LANGUE COMMUNE.

NOTICES ET EXTRAITS DES PRINCIPAUX MONUMENTS LITTÉRAIRES
DE LA DYNASTIE DES YOUÊN.

§ 1. ROMANS.

Dans le nombre de ces productions agréables que les Chinois appellent 小說 « romans », il faut distinguer particulièrement le *San-koue-tchi*, ou « l'Histoire des trois royaumes », et le *Chouï-hou-tchouen*, ou « l'Histoire des rivages », chefs-d'œuvre brillants légués par la dynastie des Youên.

Le *San-koue-tchi* 三國志 est un roman dont

le sujet est pris dans l'histoire d'une guerre civile qui dura près d'un siècle, depuis l'an 168 jusqu'à l'an 265 de notre ère. M. Théodore Pavie a mis en français les trois premiers livres de cette grande épopée 大奇書. Sa traduction, publiée en 1841, sous les auspices d'un homme illustre[1], se fait lire avec intérêt et ne mérite que des éloges. Scrupuleusement exacte, souvent élégante, elle paraît quelquefois un peu rude, parce qu'elle est trop fidèle. M. Pavie, qui a pourtant une excellente plume, modifie très-peu les images de son texte et l'on dirait qu'il a moins travaillé pour le public que pour les étudiants. Ce n'est pas un reproche, on le comprendra, que je lui adresse, car je l'en félicite. Quand il s'agit d'une langue savante extrêmement difficile, la traduction littérale n'est jamais un système vicieux. M. Théodore Pavie a lu le *San-koue-tchi* depuis le commencement jusqu'à la fin; il a cherché à saisir la physionomie des principaux personnages; puis, pénétré de son sujet et jetant de côté tous les détails de cet immense ouvrage, il en présente l'analyse dans la seconde partie de son introduction. Cette analyse est faite avec une grande habileté.

On regrettera peut-être que M. Théodore Pavie n'ait pas transmis au lecteur quelques notions bibliographiques sur cette vaste et célèbre composition. Le premier auteur du *San-koue-tchi* « Histoire des trois royaumes » fut un écrivain, appelé T'chin-

[1] M. Villemain.

cheou, qui vivait sous la dynastie des Thsin, dans le IVe siècle de notre ère. Son ouvrage subsiste encore tel qu'il a été originairement publié. On en trouve une notice dans le Catalogue abrégé de la bibliothèque impériale de Peking, IIe classe 史部 « Histoire », 1re section 正史類 « Histoire officielle ». Vers la fin de la dynastie des Song, c'est-à-dire huit cents ans après T'chin-cheou, un autre écrivain, du nom de P'eï-song, publia le texte de cet ouvrage ancien, avec un long commentaire mêlé de merveilleux, de légendes et d'aventures fabuleuses. Sous la dynastie des Youên, un auteur anonyme composa l'ouvrage intitulé : *San-koue-tchi-pien-ou* « Erreurs contenues dans le *San-koue-tchi*, ou l'Histoire des trois royaumes, de P'eï-song », ouvrage qui fournit à Lo-kouan-tchong le sujet du roman *San-koue-tchi*.

Ainsi l'Histoire des trois royaumes de T'chin-cheou et le commentaire de P'eï-song furent les sources principales où Lo-kouan-tchong puisa le fonds de son roman. Si on pouvait lire T'chin-cheou et P'eï-song, on jugerait avec connaissance de cause ; on verrait comment Lo-kouan-tchong a travaillé ce fonds. J'ignore ce qu'il a tiré de l'histoire du premier et des légendes fabuleuses du second ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a su attacher et émouvoir. Je crois que l'intéressant épisode de Tiao-tchan est de son invention. « Le *San-koue-tchi*, dit M. Théodore Pavie, moins concis que les ouvrages anciens, moins

diffus que les textes modernes, représente le style moyen, sévère, soutenu, qui convient à l'histoire. S'il était permis de hasarder une comparaison, on pourrait dire que l'auteur du *San-koue-tchi* ressemble par sa diction aux écrivains français de la première moitié du XVIIe siècle, en ce sens surtout qu'il incline vers les formes anciennes. » Cette comparaison est fort juste; j'ajouterai que le style moderne, plus abondant, plus coulant, plus périodique, mieux pourvu de liaisons grammaticales, convient parfaitement aux romans de mœurs; il est approprié aux situations paisibles. Dans un ouvrage comme le *San-koue-tchi*, dont le sujet est l'histoire d'une grande guerre, où les batailles tiennent naturellement beaucoup de place, le style moderne ne répond pas aussi bien que le style intermédiaire aux mouvements brusques et rapides que demande le récit des combats. De là vient que toutes les versions du *San-koue-tchi* sont inférieures à l'original. La première traduction du *San-koue-tchi* en style moderne ne remonte pas au delà des Thsing; ce fut l'an 1644, sous le règne de l'empereur Chun-ti, qu'un spirituel écrivain, appelé Kin-ching-than, mit le roman de Lo-kouan-tchong à la portée de tous les lecteurs. Sa version est très-estimée.

Après le *San-koue-tchi* de Lo-kouan-tchong vient le *Chouï-hou-tchouen* de Chi-naï-ngan.

Le *Chouï-hou-tchouen* 水滸傳, ou « l'Histoire des rivages », est un roman célèbre, où figurent plus

de cent personnages principaux, sans compter les agents subalternes, un roman d'une énorme et volumineuse prolixité, car il n'a pas moins de soixante et dix livres. Tous les chapitres se divisent régulièrement en deux parties et l'ouvrage présente la singulière complication de cent quarante intrigues différentes. Cet ouvrage, que Fourmont avait pris pour une histoire de la Chine au IIIe siècle, M. Klaproth pour un roman historique, et M. Abel-Rémusat pour un roman semi-historique de la même nature que le *San-koue-tchi*, est presque tout entier d'invention; c'est le premier roman comique des Chinois. Quoiqu'on le réimprime tous les jours à mi-page avec le *San-koue-tchi*, on aurait tort de le regarder comme le pendant de l'Histoire des trois royaumes. Toutes les parties du livre sont traitées trop plaisamment pour être historiques. Il ne me semble point que Chi-naï-ngan ait voulu imiter Lo-kouan-tchong et lutter avec l'Histoire des trois royaumes dans le roman *Chouï-hou-tchouen*, qui contient pourtant une foule de tableaux analogues et dont le sujet est pris dans l'histoire d'une guerre sociale. A l'exception du prologue, le *Chouï-hou* n'est point imité du *San-koue;* Chi-naï-ngan a travaillé d'après lui-même. Sa manière est plus naturelle que celle de Lo-kouan-tchong, plus agréable. Lo-kouan-tchong se borne à raconter les faits; Chi-naï-ngan cherche à peindre les mœurs; il a plus de scènes à effet, mais il s'arrête sur des détails trop minutieux, quelquefois même sur des puérilités. Il ne faut pas comparer,

quant au style, le *Chouï-hou-tchouen* au *San-koue-tchi*. Le ton du *San-koue-tchi*, roman héroïque, est plus noble que celui du *Chouï-hou-tchouen*, qui n'est qu'un roman comique. Avec le style concis et serré du *San-koue*, l'auteur du *Chouï-hou* n'aurait jamais pu descendre, comme il l'a fait, au ton naïf du badinage et de la conversation familière.

Il y a donc une grande différence entre le *San-koue-tchi* et le *Chouï-hou-tchouen*. La variété des épisodes, des tableaux et des portraits, la multiplicité des aventures et un dialogue animé recommandent particulièrement le *Chouï-hou-tchouen*. Un tel ouvrage convenait surtout aux imaginations actives et mobiles. Il est aimé des jeunes gens. « Les jeunes gens ne lisent pas le *San-koue*, dit un proverbe chinois, les vieillards ne lisent pas le *Chouï-hou* ». Mais l'amusement que ce livre procure à la jeunesse chinoise n'est pas son seul mérite ; il peut servir à donner une idée très-exacte du caractère et des mœurs des Chinois, au XIIe siècle de notre ère, dans un temps ou la grande dynastie des Song penchait vers son déclin, où le pays, avant de subir la domination des Mongols, était ravagé par la peste, la famine et le brigandage.

Le *Chouï-hou-tchouen* est un monument précieux du Kouan-hoa ou de la langue commune. Ce célèbre ouvrage, qui parut pour la première fois sous le règne des empereurs mongols, fut réimprimé vers l'an 1650, avec un commentaire perpétuel 外書 par Kin-ching-than 金聖歎, auteur

d'une version du *San-koue-tchi*, écrivain d'un grand mérite et dont j'ai déjà parlé. Il a intitulé ce roman 施耐菴古本水滸傳 *Chi-naï-ngan-kou-pen-chouï-hou-tchouen* « Histoire des rivages, conforme à l'ancienne édition de Chi-naï-ngan ». Depuis Kin-ching-than, on a publié une édition du *Chouï-hou-tchouen*, intitulée 水滸全書 *Chouï-hou-thsuen-chu* « Édition complète de l'Histoire des rivages », et qui contient cent vingt chapitres au lieu de soixante et dix. J'ai lu avec beaucoup d'attention le nouveau *Chouï-hou-tchouen* (c'est-à-dire les cinquante chapitres ajoutés à l'ancien), et j'ose affirmer qu'on n'y trouve pas le même fond d'intérêt, ni dans les caractères, ni dans les situations. C'était d'ailleurs l'opinion du P. Prémare, qui recommandait aux missionnaires la lecture du *Chouï-hou-tchouen;* il préférait l'édition de Kin-ching-than, « Sed ut secretus hujus libri sapor « melius sentiatur, emendus erit qualis ab ingenioso « Kin-ching-than fuit editus, cum notis, quibus mi- « rum authoris artificium primus detexit[1] ». — Cependant le *Chouï-hou-tchouen*, quelque excellent qu'il fût jugé d'ailleurs, sous le rapport de la composition et du style, fut mis à l'index, quelque temps après la publication de Kin-ching-than (1695), par l'illustre empereur Khang-hi, comme capable de pervertir les inclinations les plus douces et les plus bienfaisantes. C'est précisément à ce titre que le roman paraîtra plus remarquable. Pour que des personnages comme

[1] *Notitia linguæ sinicæ*, p. 39.

Song-kiang, Tseou-ming et tant d'autres, qui ne sont que des chefs de brigands, inspirent un intérêt si vif, il faut que Chi-naï-ngan ait du mérite, et même beaucoup de mérite.

On a souvent parlé d'une habitude prise par les écrivains chinois et qui sent le pédantisme, c'est de faire de perpétuelles allusions à certains passages des King et des principaux ouvrages de l'antiquité, lorsqu'ils intitulent un ouvrage. Or une difficulté de cette nature se présente dans l'explication du titre *Chouï-hou-tchouen*, ou « Histoire des rivages ». Ce titre est pris dans une phrase du livre des vers que M. Abel-Rémusat a parfaitement indiquée[1]. Voici le texte du passage auquel il est fait allusion. C'est la deuxième strophe de la IIIe ode *Ta-ya* du *Chi-king*.

古公亶父
來朝走馬
率西水滸
至于岐下

« Tan-foui, titulo Kou-kong, die sequenti equum conscen-« dit; iter habuit juxta ripam occidentalis fluvii, ad radices « (montis) Ki pervenit, etc.[2] ».

Le titre du *Chouï-hou-tchouen* se retrouve visiblement dans le troisième vers 率西水滸 *Sŏu-*

[1] *Mélanges asiatiques*, t. II, p. 361.
[2] Lacharme, *Confucii Chi-king, sive liber carminum*, p. 145.

si-chouï-hou « il suivit la rive occidentale du fleuve »[1]; c'est une allusion au voyage précipité de cet ancien prince, dont parle le *Chi-king*, de Tan-fou, qui se sauva avec une grande partie de ses sujets, pour échapper à une incursion des Tartares occidentaux; or, pour comprendre l'allusion, il faut savoir que le *Chouï-hou-tchouen* offre l'histoire d'une guerre sociale qui affligea l'empire, sur la fin de la dynastie des Song, mais une histoire mise en roman, et si plaisamment écrite, que les Chinois regardent encore aujourd'hui le *Chouï-hou-tchouen* comme le plus divertissant de tous les livres. Il faut savoir en outre que dans une pareille histoire, comme on peut s'y attendre, on rencontre à chaque moment d'infortunés personnages qui prennent la fuite, qui émigrent, comme Tan-fou, non pour échapper à une incursion de Tartares, mais aux mauvais traitements des insurgés. Voilà tout le mystère; les Chinois attachent de l'importance à ces bagatelles, qui n'en ont pas du tout pour les Européens.

Le *Chouï-hou-tchouen* est une composition qui échappe à toute analyse. Le lecteur jugera de la variété des tableaux et de la multiplicité des épisodes par la table des matières que je vais présenter. Il y a peut-être dans ce roman une trop grande multitude d'aventures; mais comme l'intérêt se concentre sur quelques personnages, l'attention n'est point fatiguée.

[1] Dans quelques éditions, le roman est intitulé : *Si-chouï-hou-tchouen.*

Table des matières contenues dans les deux premiers volumes du *Chouï-hou-tchouen.* (Édition de la Bibliothèque nationale.)

PROLOGUE.

Peste de Khaï-fong-fou. Décret de l'empereur. Mission du gouverneur du palais. Un pèlerinage à la montagne *des Dragons et des Tigres*. Conférence du gouverneur avec les Tao-sse. Comment il laisse échapper, dans sa méprise, des démons et des êtres surnaturels. Le grand maître de la doctrine conjure, par des prières et des sacrifices, une maladie pestilentielle.

CHAPITRE PREMIER.

Mœurs de la cour impériale des Song, à l'époque de la décadence. Jeunesse d'un premier ministre. Histoire et aventures de Kao-khieou. Portrait de Siao-wang-tou, gouverneur du palais impérial. Histoire du prince de Touan. Par quel hasard Kao-khieou gagne la faveur du prince et comment il devint premier ministre. Histoire de Wang-tsin. De quel stratagème il use pour prendre la fuite. Le village *Sse-kia* ou « des familles Ssé ». Aventures de Sse-tsin, surnommé le *dragon à neuf raies*. Histoire des brigands du mont Chao-hoa. Tchou-wou, Yang-tchun et Tchin-ta. Combat de Sse-tsin et de Tchin-ta. Quelles en furent les suites.

CHAPITRE II.

Conférence de Sse-tsin avec les chefs militaires. Meurtre de Wang-sse. De la résolution que prend Sse-tsin de mettre le feu à sa ferme. Comment il se venge de Li-ki. Il accompagne les brigands sur le mont Chao-hoa. Voyage de Sse-tsin. Il fait connaissance avec Lou-ta dans une caverne du Hoeï-tcheou. Quel homme c'était que Lou-ta. Histoire de Li-tchong. De la rencontre que Lou-ta et ses compagnons firent d'une jeune femme qui pleurait. Histoire de Kin-lao et de

sa fille Tsouï-liên. Du dessein que forme Lou-ta de venger l'injure faite à la jeune femme. Meurtre du boucher Tchin-tou. Fuite de Lou-ta.

CHAPITRE III.

Par quel hasard Lou-ta reconnaît Kin-lao. Histoire de Tchao, le youên-waï (titre honorifique). Description d'un repas. Lou-ta se retire dans le village *des Sept-Diamants*. Quels motifs l'engagent à embrasser la profession religieuse. Histoire du monastère de Mañdjous'rî. Ordination de Lou-ta. Description des cérémonies de la tonsure, de la prise d'habits et de l'imposition des mains. Comment le néophyte quitte son nom et s'appelle en religion *Savoir-profond*. Horrible scandale dans le monastère. Représentations faites par les bonzes au supérieur. De quelle manière *Savoir-profond* viole les préceptes et les règles du bouddhisme. Marché public. Comment les habitants d'un village relevaient du supérieur d'un monastère. Nouveaux scandales. Intempérance de *Savoir-profond*. Il brise, dans son ivresse, les statues des saints et détruit un belvédère. *Savoir-profond* est exclu de la communauté.

CHAPITRE IV.

Départ de *Savoir-profond* pour le monastère de Tong-king. Il passe par le village *Tao-hoa* ou « des fleurs de pêcher ». Quelle personne il trouva dans une ferme. Conversation de *Savoir-profond* avec le fermier Lieou. Un mariage forcé. Des préparatifs qui se firent dans la ferme et ailleurs pour ce mariage. Cortége et toilette du fiancé. Quel homme c'était que ce fiancé. Important service que *Savoir-profond* rendit au fermier. Par quelle singulière aventure les noces furent tout à coup interrompues. De l'étonnement où fut Tcheou-thong de trouver un homme extraordinaire sur le lit de sa fiancée. Orage de coups de poing dans la chambre nuptiale. Frayeur des brigands. Comment *Savoir-profond* reconnut Li-tchong parmi les chefs. Le fermier et le religieux acceptent une in-

vitation de Li-tchong et accompagnent les brigands sur la montagne. Réconciliation de Tcheou-thong avec *Savoir-profond.* Comment on prêtait serment, sous les Song. De quelle manière *Savoir-profond* fut traité par les brigands, et des sages réflexions qu'il fit à ce sujet. Belle conduite du religieux. Il se brouille avec les brigands et continue son voyage.

CHAPITRE V.

Description d'un monastère abandonné et quelles choses y vit *Savoir-profond.* De la rencontre qu'il fit d'un bonze qui chantait une romance. Une jeune femme, réduite au désespoir, se jette dans un puits. Par quel hasard *Savoir-profond* trouva Sse-tsin dans une forêt. Comment ils se séparent. *Savoir-profond* prend la route du Tong-king, arrive dans la capitale et se présente au couvent *des ministres d'État.* De quelle façon et avec quel costume il est introduit par les bonzes dans la cellule du supérieur. Organisation des services dans le monastère. Mode d'avancement. *Savoir-profond* est nommé régisseur du potager.

CHAPITRE VI.

Quelles mauvaises gens *Savoir-profond* trouva dans le potager du monastère. Histoire de Tchang-san, surnommé *le rat des rues,* et de Li-sse, surnommé *le serpent des prairies.* De la singulière aventure qui leur arriva, lorsqu'ils voulurent plaisanter avec *Savoir-profond.* Portrait de Lin-tchong. Comment Kao, membre du conseil d'État et fils du gouverneur du palais impérial, aperçut la femme de Lin-tchong dans le temple des cinq montagnes et en devint amoureux. Quel parti prit Lin-tchong après cette aventure. Mauvais succès des intrigues de Kao; tentatives d'enlèvement. Le gouverneur du palais impérial se montre favorable aux amours de son fils et ordonne le meurtre de Lin-tchong. Par quel accident Lin-tchong entra, sans le savoir, dans la salle du conseil.

CHAPITRE VII.

Jugement de Lin-tchong; probité de Sun-ting. Comment la justice s'administrait sous les Song, dans le tribunal de Khaï-fong-fou. Lin-tchong reçoit la bastonnade; il est condamné à l'exil. De la conversation touchante que Lin-tchong eut avec sa femme et du conseil qu'il lui donna. Il quitte la capitale pour se rendre à Tsang-tcheou. Comment les deux archers qui conduisaient Lin-tchong l'attachèrent à un arbre dans une forêt; ce qu'ils voulaient faire.

CHAPITRE VIII.

Par quel hasard Lin-tchong aperçut *Savoir-profond* dans la forêt, au moment où les archers se disposaient à exécuter les ordres du gouverneur impérial. Conversation de *Savoir-profond* avec les archers. Générosité de Lin-tchong; il sauve la vie à ses assassins et reprend la route de Tsang-tcheou. Ferme de Tchaï-lin. Quel homme c'était que Tchaï-lin. Histoire du commandant Hong. Une partie d'escrime. De quelle manière Lin-tchong fut reçu et traité dans le camp de Tsang-tcheou. Corruption des fonctionnaires. De l'embarras où se trouve Lin-tchong et comment il en sort.

CHAPITRE IX.

Lin-tchong rencontre Li-tchaï. De la curieuse conversation qu'ils eurent ensemble. Comment Lin-tchong obtint du gouverneur du camp la permission de faire une promenade dans les environs de Tsang-tcheou. Relation de cette promenade. Lin-tchong s'arrête dans une chaumière. Description d'un ancien temple, qui était consacré au génie de la montagne de Tsang-tcheou et dont la façade représentait d'un côté un juge et de l'autre un petit démon. De ce qui se passa dans le camp de Tsang-tcheou, après le départ de Lin-tchong. Incendie du magasin à fourrage. De ce qui empêcha trois hommes d'exécuter une abominable résolution. Vengeance de Lin-tchong. Il retourne dans le temple et dépose trois

têtes sur la table des sacrifices, au pied de la statue du génie. De quelle façon les paysans éteignirent l'incendie du camp. Retour de Lin-tchong à Tsang-tcheou.

CHAPITRE X.

Comment Lin-tchong est accusé d'avoir mis le feu au magasin de Tsang-tcheou. Fuite de Lin-tchong. Dans quel accoutrement il partit pour le mont Liang-chan. Histoire des brigands du mont Liang-chan; Wang-lun, Thou-thsièn et Song-wan. Un bachelier sans place. De l'accueil que les brigands firent à Lin-tchong. Portrait de Tchu-koueï. Quel homme c'était que Tchu-koueï. Lin-tchong fait connaissance avec un personnage extraordinaire.

CHAPITRE XI.

Histoire de Yang-tchi. Curieuse conversation de Wang-lun et de Yang-tchi. Une entrevue avec le premier ministre. Quel homme Yang-tchi rencontra et de quel événement cette rencontre fut suivie. De quelle façon Yang-tchi se constitua prisonnier, après avoir commis un meurtre. Histoire de Liang, commandant en chef de l'armée de Ta-ming-fou.

CHAPITRE XII.

Description d'un grand tournoi dans le faubourg de l'Est. Le commandant et les principaux officiers de la garnison assistent à cette fête. Combat à cheval de Yang-tchi et de Tcheou-kin. Costumes militaires du temps des Song. Histoire d'un magistrat du Chan-tong. Portraits de Tchu-tong, commandant de la cavalerie, et de Louï-hong, commandant de l'infanterie. La pagode de Ling-kouan. Comment les soldats de Louï-hong emmenèrent un homme qui dormait dans la pagode.

CHAPITRE XIII.

Histoire de Lieou-tang, surnommé *le démon aux cheveux rouges*. Par quel hasard il se trouvait dans la pagode, quand

il fut arrêté par les soldats de Louï-hong. Quel homme c'était que Tchao-khaï. De la réputation dont il jouissait dans son district. Comment il accueillit Lieou-tang et du service qu'il lui rendit.

CHAPITRE XIV.

Conversation de Tchao-khaï avec Ou-yong. Histoire des trois frères Youên. Costume des pêcheurs. Des exactions commises par les brigands dans les villages. Du projet important que Tchao-khaï forma et de quelle manière il fut exécuté par Ou-yong. Reception amicale que Tchao-khaï fit aux trois frères Youên. Entretien secret de trois pêcheurs, de Tchao-khaï, de Lieou-tang et de Ou-yong sur la politique et l'administration. Comment et par qui cet entretien fut interrompu. Quel homme c'était que le Tao-sse Kong-sun-tching.

CHAPITRE XV.

Conciliabule de Tchao-khaï, Ou-yong, Kong-sun-ching, Lieou-tang et des trois pêcheurs. De la résolution qu'ils forment ensemble. Comment ils se séparèrent. Conversation avec Yang-tchi. Yang-tchi est chargé d'une mission dangereuse. De quelle manière il rencontra dans une forêt sept marchands qui vendaient des jujubes. Des inquiétudes de Yang-tchi.

CHAPITRE XVI.

Yang-tchi continue son voyage. De la rencontre qu'il fit dans une hôtellerie. Histoire de Tsao-tching. Le monastère *des Perles précieuses* ou de *la Montagne des deux Dragons*. Comment les bonzes de ce monastère, au nombre de cinq cents, laissent croître leurs cheveux et renoncent à la vie religieuse. Ils pillent les villages. Combat de *Savoir-profond* et de Yang-tchi. Reconnaissance. De quelle manière *Savoir-profond*, Tsao-tching et Yang-tchi s'introduisirent dans le couvent *des Perles précieuses*. Aventures de Ho-tsing et de son frère.

CHAPITRE XVII.

Où mène la passion du jeu. Ho-tsing perd son argent et devient teneur de livres chez un marchand. Histoire de Song-kiang et de sa famille. Entretien de Song-kiang avec Ho-thao. Par quel incident Tchao-khaï, Ou-yong, Kong-sun-ching et Lieou-tang se trouvent dans la nécessité de prendre la fuite. Des provisions de voyage qu'ils firent, avant de se mettre en route et de ce qui se passa, quand ils arrivèrent dans le village *des rochers*.

CHAPITRE XVIII.

Exploits de Tchao-khaï et de Kong-sun-ching. Comment ils se dérobent aux poursuites des archers. Incendie d'une ferme. Fidélité des trois frères Youên. Préparatifs dans le port des rochers. Le commandant Ou-tao interroge un villageois. De quelle façon Ou-tao fut jeté dans un fleuve par des pêcheurs. De l'entretien de Tchao-khaï et de ses camarades avec Lin-tchong, et de la résolution qu'ils forment ensemble. Lin-tchong tue Wang-lun.

CHAPITRE XIX.

Comment Lin-tchong reçut des nouvelles de la capitale et apprit que la femme de Tchang-tsing s'était pendue. Violence dont le gouverneur du palais impérial voulait user envers cette femme. Curieuse conversation de Tchao-khaï avec Kong-sun-ching. Inquiétudes et vigilance des mandarins. Histoire d'une veuve (madame Yen) qui n'avait pas le moyen d'acheter un cercueil pour son mari. Charité de Song-kiang. Il entretient et prend à bail la fille de la veuve. Des suites fâcheuses de ce contrat. District de la Chine où les hommes et les femmes observaient la fidélité conjugale. Quelle réception Song-kiang fit à Lieou-tang.

CHAPITRE XX.

Intrigues de madame Yen et de sa fille Pŏ-si. De la chas-

teté de Song-kiang et de quelle manière il passait les nuits avec sa concubine. Singulier entretien qu'il eut avec un employé du tribunal. Amours de Tchang-san et de Pŏ-si. Song-kiang refuse de juger Pŏ-si sur les apparences. Comment Pŏ-si trouva dans un portefeuille la correspondance de Song-kiang avec Tchao-khaï et du parti qu'elle voulut en tirer. Injustes procédés de Pŏ-si. Song-kiang, dans un accès de colère, tue sa concubine. De quelle façon madame Yen se consola de la mort de sa fille.

CHAPITRE XXI.

Procès intenté à Song-kiang; plainte de madame Yen. Interrogatoire de Tang-nieou-eul. Le juge décerne un mandat d'amener contre Song-kiang. De quelle manière et sous quel costume Song-kiang prit la fuite avec son frère Song-tsing. Perquisitions faites à la campagne dans la ferme du père de Song-kiang. De ce qui se passa dans la ferme de Tchaï-tsin.

CHAPITRE XXII.

De la rencontre que fit Song-kiang dans la ferme de Tchaï-tsin. Histoire de Wou-song. Entretien de Song-kiang avec Tchaï-tsin. Wou-song retourne dans son pays natal. Comment il aperçut un placard affiché sur la porte d'un temple en ruine et contenant un avis du gouverneur aux habitants du district. Force extraordinaire de Wou-song. Il terrasse un tigre dans une forêt et le tue avec son cimeterre. Honneurs rendus à Wou-song; il est nommé major de la garde du district.

CHAPITRE XXIII.

Histoire de Wou-ta, frère de Wou-song. Comment il épouse Kin-liên. De la curieuse réception que Kin-liên fit à son beau-frère. Chasteté de Wou-song. Mission délicate conférée par un gouverneur. Histoire de Si-men-khing, célèbre débauché de la dynastie des Song. Ses liaisons avec une entremetteuse de

bas étage. Quelle femme c'était que madame Wang. Amours de Kin-lièn et de Si-men-khing.

CHAPITRE XXIV.

Suite des amours de Kin-lièn et de Si-men-khing; ils s'abandonnent à la volupté. De quelle manière Wou-ta, étant tombé malade, fut traité par sa femme Kin-lièn, et du poison qu'elle lui administra. Derniers moments de Wou-ta; sa mort. Hypocrisie de Kin-lièn.

CHAPITRE XXV.

Obsèques de Wou-ta. Toilette du mort; cérémonial funèbre; office religieux; convoi. Kin-lièn, vêtue d'une longue robe de deuil, marche à la tête du cortége. Fausse incinération du corps. Ho-kieou-chŏ dérobe le cercueil de Wou-ta. Retour de Wou-song. Comment il apprend la mort de son frère. Du chagrin qu'il en ressentit et de la conversation qu'il eut avec sa belle-sœur. Il offre un sacrifice; apparition de Wou-ta. Révélations faites par un enfant. Entretien de Wou-song avec Ho-kieou-chŏ. Étrange festin auquel il convie Kin-lièn et madame Wang. Il venge la mort de son frère par le meurtre de Kin-lièn et de Si-men-khing. Condamnation de Wou-song.

CHAPITRE XXVI.

Départ de Wou-song pour la prison de Mong-tcheou-fou. Il prend la route de Mong-tcheou et arrive à l'hôtellerie de la Croix. Description de cette hôtellerie. Quelles gens il y trouva. Histoire du maraîcher T'chang-tsing. Anthropophagie.

CHAPITRE XXVII.

Arrivée de Wou-song à Mong-tcheou-fou. Le directeur de la prison le reconnaît et le traite avec magnificence. De l'entretien qu'ils eurent ensemble. Histoire de Chĕ-nghen et de son père. Singulières occupations des prisonniers.

CHAPITRE XXVIII.

Entretien secret de Chĕ-nghen avec Wou-song. De la résolution que Chĕ-nghen et Wou-song formèrent après cet entretien. Ils quittent la prison de Mong-tcheou-fou. Histoire de l'aubergiste Tsiang-tchong, surnommé Tsiang-men-chin. De quelle manière Wou-song venge, dans son ivresse, le tort fait à Chĕ-nghen. Combat de Wou-song avec Tsiang-men-chin.

CHAPITRE XXIX.

Réinstallation de Chĕ-nghen dans son auberge. Stratagème de Tsiang-men-chin. Wou-song reçoit une invitation de Tchang, gouverneur militaire de Mong-tcheou-fou. Quel accueil on lui fait dans l'hôtel de ce gouverneur. Une jeune musicienne, appelée *Yŏ-lan* « chrysanthème de jade », chante une romance. Ruses que le gouverneur met en usage pour s'emparer de l'argent et des présents de Wou-song. Nouvelle incarcération de Wou-song. Comment Chĕ-nghen, pour sauver son bienfaiteur, parvient à corrompre les employés du tribunal. Il offre cent taels au greffier.

CHAPITRE XXX.

Wou-song revient à Mong-tcheou-fou. De quelle manière il s'introduit dans l'hôtel du gouverneur Tchang. Pavillon du youên et du yang (oiseaux fabuleux). Orgie du gouverneur. Mémorable vengeance de Wou-song; il extermine tous ceux qu'il rencontre dans l'hôtel. Fuite de Wou-song. Par quel hasard il entre la nuit dans l'hôtellerie de la Croix et reconnaît T'chang-tsing. Singulier déguisement que la fille de l'aubergiste propose à Wou-song. Il quitte l'hôtellerie, revêtu du costume d'un bonze que T'chang-tsing avait égorgé. Comment il délivre une jeune femme, à laquelle un bachelier voulait faire violence.

CHAPITRE XXXI.

Montagne des Scolopendres. Comment Wou-song fut pris par des paysans, qui l'attachèrent à un arbre. Conversation des paysans. Wou-song est délivré par Song-kiang. Reconnaissance et entretien secret des deux amis. Ils voyagent ensemble et se séparent, après avoir traversé le village *du Vent-Pur*. Song-kiang est arrêté par des brigands dans une forêt. De quel caractère étaient ces brigands. Histoire de Wang-yong et de Yen-chun. Ils rencontrent la femme d'un officier qui portait une cassolette d'argent. Comment Song-kiang empêcha Wang-yong de commettre un adultère.

CHAPITRE XXXII.

Description du village de *Thsing-fong* ou « du Vent pur ». Camps ou stations gouvernés par un mandarin civil et un mandarin militaire. De la réception que Hoa-yong fit à Song-kiang. Quel homme c'était que Hoa-yong. Une représentation théâtrale. Singulière aventure de Song-kiang. Mission de Lieou-kao. Arrestation de Hoa-yong.

CHAPITRE XXXIII.

Voyage de Hoang-sin et quel en fut le motif. Il rencontre les brigands dans une forêt. Comment ils délivrèrent la femme et la sœur de Hoa-yong. Portrait de Tseou-ming, gouverneur militaire de Thsing-tcheou-fou. Hoa-yong provoque Tseou-ming. Belle conduite de Tsong-kiang. Attaque nocturne de Thsing-tcheou-fou par les brigands. Retour de Tseou-ming à Thsing-tcheou-fou. Dans quel état il retrouve cette capitale. Ce qu'il aperçoit en montant sur les décombres des faubourgs, qui avaient été incendiés. On lui refuse l'entrée de la ville. Singulière conférence de Tseou-ming avec les autorités. Il reconnaît la tête de sa femme suspendue à une pique.

CHAPITRE XXXIV.

Extermination de la famille de Lieou-kao. Song-kiang et

Hoa-yong rencontrent dans une expédition deux militaires, dont l'un était habillé de rouge et l'autre habillé de blanc. Quels étaient ces deux hommes. Histoire de Liu-fang et de Kouŏ-tching. Chĕ-yong remet à Song-kiang une lettre, par laquelle celui-ci apprend la mort de son père. Piété filiale de Song-kiang. Histoire de Lin-tchong et de Lieou-kiun. Assemblée générale des chefs Hoa-yong, Tseou-ming, Hoang-sin, Yen-chun, Wang-yong, Tchin-ta, Liu-fang, Kouŏ-tching, Chĕ-yong. Conférence dans laquelle on lit une lettre de Song-kiang, après avoir brûlé des parfums. Serment prêté par les chefs. Comment Song-kiang retrouve son père, qu'il croyait mort. »

Obligé de me renfermer dans les limites les plus étroites, j'ai cru devoir m'arrêter au xxxve chapitre, c'est-à-dire à la moitié du roman, dans l'édition de Kin-ching-than. On jugera mieux du *Chouï-hou-tchouen* par les extraits qui suivent et qui offrent des tableaux de mœurs. J'ai choisi les morceaux qui m'ont paru avoir quelque chose d'original et de piquant, soit par les opinions, soit par les coutumes ou les superstitions qu'ils nous font connaître. Ainsi le prologue lui-même contient, à travers une foule de puérilités, quelques détails intéressants. On y présente les mœurs et les usages des Tao-ssé sous un jour très-naïf et probablement très-vrai. C'est le motif qui m'a engagé à extraire de ce prologue plusieurs fragments. Quant au dernier extrait, il suffira de remarquer que ce morceau se retrouve tout entier dans le 1er chapitre du fameux *Kin-p'ing-meï* [1];

[1] « Le *Kin-p'ing-meï* est un roman célèbre, qu'on dit au-dessus, ou pour mieux dire au-dessous de tout ce que Rome corrompue et

j'ai voulu montrer qu'on pouvait, sans pécher contre la bienséance, faire passer dans notre langue quelques pages du *Kin-p'ing-meï.*

EXTRAITS DU CHOUÏ-HOU-TCHOUEN

OU DE L'HISTOIRE DES RIVES DU FLEUVE.

I.

PESTE DE KHAÏ-FONG-FOU.

Prologue[1] (où l'on voit comment) Tchang, le grand maître de la doctrine, conjure par des prières et des sacrifices une maladie pestilentielle (et comment) Hong, le gouverneur du palais impérial, laisse échapper, dans sa méprise, des démons et des êtres surnaturels.

. . . [2]. A la mort de Tchin-tsong, de la grande dynastie des Song, lorsque son fils (Jîn-tsong) prit possession du trône impérial, la Chine, calme et prospère, jouissait d'une tranquillité profonde. Il existait alors deux sages ministres, qui assistèrent l'empereur régnant de leurs lumières et de leurs

l'Europe moderne ont produit de plus licencieux. Je ne connais que de réputation cet ouvrage, qui, quoique flétri par les cours souveraines de Pe-king, n'a pas laissé de trouver un traducteur dans la personne d'un des frères de l'empereur Ching-tsou, et dont la version que ce prince en a faite en mandchou passe pour un chef-d'œuvre d'élégance et de correction. » (Voy. le Livre des récompenses et des peines, traduit du chinois par M. Abel-Rémusat, p. 59.)

[1] 楔子

[2] Ce prologue est écrit d'un style assez laconique et concis. L'auteur a cherché toutefois à imiter le ton du *Chouï-hou-tchouen;* il n'y a guère réussi.

conseils. Le premier était le grand chancelier Pao-tching, gouverneur de Khaï-fong-fou; le second était Ti-thsing, le commandant en chef des armées impériales, celui qui subjugua le royaume de Hia, situé à l'ouest de la Chine.... Jîn-tsong régna quarante-deux ans et changea plusieurs fois le nom des années de son règne. Depuis la première année Thien-ching (l'an 1023 après J. C.), où il monta sur le trône, jusqu'à la neuvième année de la même période, la récolte des céréales fut abondante; les hommes du peuple se livraient à leurs travaux avec joie. Sur les routes, il n'y avait pas de voleurs (littéralement : on ne ramassait pas les objets perdus); la nuit, on ne fermait pas ses portes[1].

....Qui eût dit que l'excès de la joie amènerait la tristesse? Dans le printemps de la troisième année Kia-yeou (l'an 1058), une maladie pestilentielle ravagea l'empire. Du Kiang-nan aux deux capitales, ce fléau terrible se répandit partout. Dans chaque province, dans chaque département, les rapports des autorités se succédaient les uns aux autres comme des flocons de neige[2]. On raconte même que, dans la capitale de l'Est (Tong-king) et dans ses faubourgs, la mortalité fut si grande, que l'épidémie enleva plus de la moitié de la population et des troupes. Le gouverneur de Khaï-fong-fou, Pao-tching, publiait

[1] 路不拾遺。戶不夜閉。

[2] 雪片也似申奏將來。

des règlements de police et prescrivait des mesures sanitaires, pour maintenir l'ordre dans la classe inférieure et arrêter les progrès de l'épidémie; il levait des impôts, achetait des substances médicinales; mais hélas, ce fut inutilement qu'on épuisa toutes les ressources de l'art. La contagion se propageait avec une rapidité inexprimable. Les mandarins de l'ordre civil et militaire résolurent d'en délibérer; ils s'assemblèrent dans la grande cour du palais et bientôt après sollicitèrent une audience du fils du Ciel.

. . . . . .

Dans cette assemblée générale des cours suprêmes, on vit un grand ministre franchir tout à coup les rangs. C'était Fan-tchong-yen, qui avait le titre de *Tsan-tchi-tching-ssé*. Après le cérémonial prescrit, Fan-tchong-yen se leva et s'exprima en ces termes : « Sire, l'épidémie s'étend aujourd'hui dans toutes les provinces. L'armée souffre, le peuple souffre. On ne rencontre plus que des malheureux abandonnés et sans secours. Des nouvelles désespérantes arrivent coup sur coup. Dans un tel état de choses, l'humble avis de votre ministre est qu'il faut conjurer par des sacrifices cet épouvantable fléau et appeler au secours du peuple le grand maître de la doctrine des Tao-ssé; il faut en outre que l'on offre, dans les temples et les pagodes de la capitale, à tous les esprits du Ciel sans exception, un grand sacrifice propitiatoire, et que Votre Majesté présente elle-même une supplique au Chang-ti (sou-

verain seigneur du Ciel). Alors, je n'en doute pas, le peuple sera délivré du fléau qui l'accable. »

Jîn-tsong, le fils du Ciel, frappé de la sagesse de cet avis, ordonna sur-le-champ à un membre de l'Académie des Han-lin de jeter sur le papier le brouillon d'un ordre impérial[1], qu'il mit au net de sa propre main; puis, après avoir demandé quelques baguettes d'encens, il chargea Hong-sin, qui exerçait alors la charge de Taï-oueï (gouverneur du palais) de porter cette missive écrite sur papier rouge...

Hong-sin exécuta l'ordre impérial et prit congé du fils du Ciel. Il serra la missive dans un étui, l'encens dans une cassolette, monta sur un cheval de poste et emmena avec lui une trentaine d'hommes. Accompagné de son escorte, il s'éloigna de la capitale de l'Est (Tong-king) et suivit la route de Sin-tcheou, sans s'arrêter un jour.

Arrivé à Sin-tcheou, dans le Kiang-si, tous les mandarins sortirent de la ville et vinrent à sa rencontre. Hong-sin dépêcha aussitôt un officier du gouvernement vers les Tao-ssé, qui demeuraient dans le palais *de la Pureté suprême*, sur la montagne *des Dragons et des Tigres*, pour les avertir de son arrivée.

Le lendemain, les mandarins accompagnèrent le Taï-oueï jusqu'au bas de la montagne. Le gouverneur vit alors tous les Tao-ssé du palais *de la Pureté suprême*. Ils étaient en grand nombre. Les uns

[1] 急令翰林學士草詔一道。

agitaient leurs clochettes de cuivre ou battaient du tambour; les autres tenaient à la main des baguettes d'encens, des bouquets de fleurs ou des flambeaux allumés; ceux-ci portaient les bannières sur lesquelles étaient peintes les images des génies, ceux-là des parasols éclatants de perles et de pierres précieuses. Une troupe de musiciens suivait le cortége.

Ils descendirent processionnellement de la montagne pour recevoir le messager de l'empereur. Quant au Taï-oueï, lorsqu'il fut arrivé vis-à-vis du palais *de la Pureté suprême*, il mit pied à terre. Ce fut alors que tous les Tao-ssé, suivis des novices du monastère [1], vinrent le féliciter. Après les compliments d'usage, les religieux le conduisirent dans le temple *des Trois-Purs*, l'invitèrent à tirer la missive de l'étui où elle était renfermée et à offrir un sacrifice dans le temple.

Sur ces entrefaites, le Taï-oueï, interrogeant le vénérable, qui avait la surintendance du palais, lui demanda où était le maître de la doctrine.

« Gouverneur, répondit le vénérable, ce grand anachorète, qui est *l'aïeul des générations*, a pour titre honorifique *Hiu-thsing-thien-ssé*, ou « le divin « instituteur parvenu au vide et à la quiétude [2] ». Dégagé de tous les liens (passions), souverainement pur; comme il n'aime pas à entretenir des relations

[1] 道童

[2] 虛靖天師。

avec les hommes, il s'est construit une cabane de roseaux sur le sommet de la montagne des Dragons et des Tigres; c'est dans cette cabane qu'il cultive la vertu; il ne demeure pas dans notre palais.

— « Mais le fils du Ciel l'appelle à la capitale; il faut que je m'acquitte de ma mission.

— « Permettez-moi, reprit en souriant le vénérable, une seule observation. S'il existe une missive de l'empereur, il faut, avant toutes choses, la déposer dans le temple, sur un autel; c'est là une formalité de rigueur et sans laquelle ni moi, ni aucun des vénérables ici présents, nous n'oserions jamais ouvrir la missive. Veuillez donc accepter une collation dans notre couvent. Nous aviserons ensuite à ce que vous aurez à faire et nous offrirons un sacrifice dans le temple des *Trois-Purs.* »

Le Taï-oueï, escorté des magistrats, suivit les vénérables et entra dans le monastère. Après qu'il se fut assis au milieu des Tao-ssé, les novices lui offrirent d'abord du thé et ensuite du poisson, des légumes et des fruits. Quand la collation fut achevée, le Taï-oueï, revenant à la charge, interrogea le vénérable et lui dit :

« Puisque le maître de la doctrine a établi son séjour sur le sommet d'une montagne, dans une cabane de roseaux, que ne chargeriez-vous quelqu'un d'inviter ce grand anachorète à descendre; j'aurais une entrevue avec lui; il ouvrirait la missive. . . .

— « Ce grand anachorète, interrompit le véné-

rable, bien qu'il demeure sur le sommet d'une montagne, n'en est pas moins doué de facultés extraordinaires; il monte, quand il veut, sur les nuages, qu'il dirige à son gré; on chercherait inutilement les traces de ses pas. Si nous-mêmes, pauvres bonzes du Tao, nous avons de la peine à le voir, comment voulez-vous qu'on dépêche vers lui un messager?

— « Hélas, répliqua le Taï-oueï, comment donc faire? Une maladie pestilentielle exerce maintenant ses ravages dans la capitale; et, comme elle s'étend partout, l'empereur veut que, pour sauver les hommes et conjurer le fléau du ciel, le grand maître de la doctrine récite des prières et offre un sacrifice propitiatoire, conformément aux règles de votre liturgie. Je tiens à exécuter les volontés de l'empereur; éclairez-moi donc de vos lumières.

— « Prenez garde, répliqua vivement le vénérable, il y a ici quelques difficultés. Si le fils du Ciel veut sauver les hommes, il faut pour cela que Votre Excellence se convertisse à notre foi, qu'elle ne livre plus son esprit au doute, son cœur à la crainte. Gouverneur, pratiquez les saintes abstinences, observez les jeûnes, faites vos ablutions; quittez ensuite cet habit de parade; laissez là votre escorte; suspendez à vos reins (l'étui qui renferme) la missive impériale [1]; brûlez des parfums sur votre route, gravissez à pied la montagne; accomplissez le cérémonial prescrit, vous verrez alors le grand

[1] 休帶從人。自背詔書。

maître de la doctrine et, après avoir frappé la terre de votre front, vous lui adresserez votre supplique; mais si, manquant de foi, votre courage vient par suite à défaillir, c'est en vain que vous graviriez la montagne sur laquelle demeure le grand anachorète, vous ne le verriez pas.

— « Hélas, s'écria le Taï-oueï, après avoir entendu ces paroles, mon cœur doit être inaccessible à la crainte; car, pour vous dire la vérité, depuis la capitale jusqu'ici, j'ai régulièrement jeûné aux racines et à l'eau. Je m'en repose donc sur vos paroles; demain, à l'aube du jour, je gravirai la montagne. »

Quand le soir fut venu, on se retira. Le lendemain, à la cinquième veille, les Tao-ssé se levèrent pour apprêter des parfums; ils invitèrent le Taï-oueï à faire ses ablutions. Les ablutions achevées, Hong-sin revêtit une longue tunique de chanvre et mit à ses pieds des sandales de paille[1]. Après avoir mangé quelques racines cuites à l'eau, il enveloppa la missive impériale dans un morceau de soie jaune, la replaça dans son étui, qu'il suspendit à ses épaules, prit sa cassolette d'argent, se baissa jusqu'à terre et brûla l'encens du fils du Ciel.

Alors les Tao-ssé, toujours en grand nombre[2], le conduisirent jusqu'au pied de la montagne; là,

[1] 脚下穿上草履。

[2] 許多道衆人等。

ils lui indiquèrent du doigt les chemins et les sentiers, et le vénérable, qui avait la surintendance du palais, prenant la parole, dit au Taï-oueï :

« Seigneur, de vous dépend aujourd'hui le salut du peuple ; fermez donc votre cœur au découragement et au regret ; mais fortifiez-vous dans votre résolution et partez. »

Le Taï-oueï prit congé des Tao-ssé ; puis, après avoir invoqué le nom du maître du Ciel [1], il se mit à gravir à pied la colline. Sans aucune escorte, seul, il marcha pendant quelque temps dans les sentiers tortueux de la montagne, qui était coupée d'un nombre infini de tours et de détours, saisissant parfois les plantes grimpantes, qu'il entrelaçait l'une dans l'autre et auxquelles il se cramponnait comme à une corde, pour soutenir sa marche. Il parvint jusqu'au sommet de plusieurs collines ; mais, après avoir fait deux ou trois milles (*li*), insensiblement ses pieds se gonflèrent ; il était déjà si faible qu'il ne pouvait plus proférer une parole ; le doute s'empara de son esprit. Alors, réfléchissant, il se dit à lui-même : « Quand j'étais à la capitale, je dormais sur des coussins moelleux ; on me servait à mes repas une foule de mets délicats et recherchés, et encore je m'en lassais ! D'où vient donc qu'ils m'ont mis aux pieds des sandales de paille pour marcher ? Il y a sur cette montagne tant de chemins qui s'ouvrent et se croisent de toutes parts ; comment dé-

[1] 口誦天尊。

couvrir la retraite du grand maître de la doctrine? Oh, que je suis malheureux! que je suis malheureux!» Toutefois, il se remit en marche; mais, à peine eut-il fait quarante à cinquante pas que, épuisé déjà et manquant d'haleine, il fut contraint de se reposer derrière un bouquet de grands arbres. Tout à coup un tourbillon de vent s'éleva de l'antre de la montagne; un instant après, il entendit les cris des bêtes féroces qui retentissaient comme le bruit du tonnerre et aperçut un tigre qui accourait vers lui. Ce tigre avait une belle crinière, la face blanche, les yeux hagards, étincelants. Hong, le Taï-oueï, fut saisi de frayeur et cria *a-ya!* Il tomba la face contre terre. Le tigre fixa les yeux sur lui, fureta à droite, à gauche, grinça des dents, se mit à rugir et, après s'être couché sur l'herbe, sauta au bas de la colline et disparut. Hong, le Taï-oueï, qui n'avait pas quitté les racines des arbres, était si effrayé que ses dents claquaient, s'entre-choquaient[1]; le cœur lui bondissait dans la poitrine; son corps ne pouvait se comparer qu'à un arbrisseau que le vent agite, et ses jambes ressemblaient véritablement à celles d'un coq, qui revient d'un combat, après avoir été battu. Aussi ne cessait-il d'exhaler des plaintes. Au bout de quelques instants[2], son cœur

[1] 諕得三十六箇牙齒捉對兒厮打。

[2] 一盞茶時。

se ranima. Il apprêta sa cassolette, brûla des parfums et gravit de nouveau la montagne. Il espérait que, après de longs efforts, il découvrirait enfin la demeure du grand anachorète. Lorsqu'il eut encore fait quarante à cinquante pas, il s'écria avec amertume : « L'auguste empereur, usant de sa prérogative céleste, m'a envoyé sur ces collines. Mais l'épouvante m'a saisi.... »

Il n'avait pas achevé ces paroles, qu'une nouvelle bouffée de vent, qui ébranla tous les arbres, répandit dans l'air des vapeurs malfaisantes. Comme il regardait avec attention, il entendit dans le fond des broussailles, puis sous les plantes rampantes qui tapissaient les flancs de la montagne, un murmure sourd et une espèce de bruissement[1]. A l'instant même une couleuvre monstrueuse, blanche comme la neige, sortit du milieu des herbes et des broussailles, comme un seau sort du puits. Le Taï-oueï est frappé de stupeur; il laisse tomber sa cassolette; « Oh, cette fois, je suis mort ! » s'écria-t-il. Il parvint cependant à gagner la cime d'une roche escarpée; mais la monstrueuse couleuvre s'élança avec force sur la roche, s'approcha de Hong, le Taï-oueï, et, décrivant plusieurs circuits tortueux[2], se replia sur elle-même. Ses yeux lançaient des éclairs; elle ouvrit sa gueule, darda sa langue au dehors et humecta de

[1] 山邊竹藤裏簌簌地響。
[2] 朝看洪太尉。略做一堆。

sa salive venimeuse tout le visage du gouverneur[1]. La couleuvre finit par s'éloigner; bientôt on ne la vit plus. Alors le Taï-oueï ramassa péniblement ses forces et se souleva avec lenteur. « J'en rougis de honte, s'écria-t-il, mais la frayeur m'a tué. » Puis, il maudissait dans le fond de son cœur tous les Tao-ssé. « Non, disait-il, je ne puis supporter de pareilles irrévérences. Les misérables! ils se sont joués de moi. . . . . .[2]. »

[1] 吐出舌頭。噴那毒氣在洪太尉臉上。

[2] On ne trouvera, j'imagine, dans ce récit que des puérilités, rien que des puérilités. Cependant que le lecteur y prenne garde. Dans les compositions de ce genre, dans les romans, dans les pièces de théâtre, on peut certainement juger du degré d'intérêt qu'offre un récit ou un tableau, mais à une condition indispensable et raisonnable; c'est qu'on n'ignore pas tout à fait les mœurs que l'auteur a voulu peindre, les usages dont il connaît mieux que les autres l'origine, les motifs et l'esprit. Il est question dans ce passage des épreuves singulières que les Tao-sse font subir au messager impérial. Quoi de plus naturel que l'auteur s'inspire des chapitres L et LV du *Tao-tê-king*, où Lao-tseu dit : « . . . Or, j'ai appris que celui qui sait gouverner sa vie ne craint sur sa route ni le rhinocéros, ni le tigre... Le rhinocéros ne saurait où le frapper de sa corne, le tigre où le déchirer de ses ongles, le soldat où le percer de son glaive. Quelle en est la cause? il est à l'abri de la mort!... Celui qui possède une vertu solide ressemble à un nouveau-né, qui ne craint ni la piqûre des animaux venimeux, ni les griffes des bêtes féroces, ni les serres des oiseaux de proie ». (Stan. Julien, *Livre de la voie et de la vertu*, p. 184 et 201). Ce sont là des choses qu'il faut avoir présentes à l'esprit, si l'on veut saisir les allusions contenues dans un morceau et apprécier le talent du romancier. En général, un récit semble d'autant plus extravagant qu'on s'est moins familiarisé avec les mœurs et les usages qu'il dépeint.

Le lendemain les vénérables, les Tao-ssé et tous les assistants invitèrent le Taï-oueï à faire une promenade autour du palais; cette proposition combla de joie le messager de l'empereur. Il partit à pied du monastère, suivi d'une foule considérable de bonzes et précédé de deux novices. On lui montra les sites les plus intéressants; mais on ne saurait figurer par la parole le magnifique spectacle qui s'offrit à ses regards du haut du palais des *Trois-Purs*. On découvrait d'un côté le temple des *Neuf-Cieux*, le temple du *Soleil-Levant*, le temple du *Pôle-Boréal;* ces trois temples, séparés par des cours spacieuses, formaient l'aile gauche de l'édifice; à droite, on apercevait le temple de la *Grande-Unité*, le temple des *Trois-Conseillers*, le temple des *Purifications;* ces trois temples composaient l'aile droite.

Après avoir examiné tous les édifices, le Taï-oueï revenait au monastère avec les Tao-ssé, lorsque derrière l'aile droite, sur une place déserte, il aperçut un palais dont l'architecture était plus simple que celle des autres et qu'il observa avec beaucoup d'attention. Les murs de ce palais étaient couverts d'un enduit rouge, dans lequel on avait jeté du poivre pilé. La façade principale offrait deux portes d'entrée; au bas des degrés de chaque perron, on avait rangé des vases de porcelaine peinte. Ces portes, à deux battants, étaient fermées par des serrures d'airain, et l'ouverture en était interdite par des scellés, sur lesquels on remarquait un amas considérable de cachets rouges. A la partie saillante du

toit était suspendu un vaste écusson servant de frontispice au palais. On y lisait les quatre caractères suivants :

伏魔之殿

PALAIS DES DÉMONS SUBJUGUÉS.

« Qu'est-ce donc que ce palais, demanda le Taï-oueï, montrant le frontispice?

— « Ce palais, répondit le vénérable en souriant, est celui des démons que les maîtres de la doctrine, nos vénérables ancêtres des dynasties éteintes, ont subjugués et mis sous les verroux.

— « Mais que signifient, répliqua le Taï-oueï, tous ces scellés apposés sur les portes et cette prodigieuse quantité de cachets rouges?

— « Le prince des démons, reprit le vénérable, toujours en souriant, a été incarcéré dans ce temple par un de nos vénérables ancêtres, qui vivait sous la grande dynastie des Thang; c'est ce divin instituteur qui le premier a mis le scellé sur les portes; et depuis cette époque, à chaque génération qui s'est écoulée, le grand maître de la doctrine y a apposé son sceau de ses propres mains, afin que ses fils et ses petits-fils n'osassent pas témérairement ouvrir les portes de ce palais. Si le roi des démons parvenait à s'échapper, ce serait pour l'empire une calamité effroyable; et d'ailleurs qui peut savoir ce qui se passe dans l'intérieur de ce palais, dont les portes sont étroitement fermées? »

A ces mots, Hong, le Taï-oueï, éprouva un sentiment de surprise mêlée d'effroi. Néanmoins, après quelques réflexions, il se dit à lui-même : « Je voudrais bien voir le roi des démons; » puis, prenant un ton d'autorité, il s'écria : « Quoi qu'il en soit, ouvrez la porte de ce palais, je veux voir comment est le roi des démons.

— « Gouverneur, répondit aussitôt le vénérable d'un air inquiet, je vous jure que je n'oserai jamais l'ouvrir. Pourrais-je faire si peu de cas des exhortations paternelles de notre vénérable aïeul et d'un salutaire commandement qui jusqu'à présent n'a été enfreint par personne !

— « Vous débitez des extravagances, répliqua le Taï-oueï souriant; vous autres, Tao-ssé, vous créez à plaisir des fantômes; abusant de la crédulité du peuple, vous opérez de faux miracles; vous enflammez les imaginations. Il y a ici un dessein prémédité. C'est vous qui avez érigé ce palais, que vous avez appelé mensongèrement le palais du roi des démons. Voilà comme vous exercez au grand jour votre art détestable. Je connais l'histoire; j'ai lu des livres qui sont le miroir de la vérité [1]. Ces livres disent-ils qu'il y ait des démons incarcérés quelque part, de grands réceptacles ou des cavernes obscures habitées par des êtres surnaturels et malfaisants ? Je ne crois pas que le roi des démons soit ren-

[1] 我讀一鑑之書。

fermé dans ce palais ; vite, vite, ouvrez-moi la porte ; s'il y est, je serais curieux de voir sa figure. » . . . .

. . . . Le vénérable, redoutant l'influence et l'autorité du Taï-oueï, se vit contraint d'ordonner à plusieurs artisans Tao-ssé d'enlever à coups de marteaux les serrures d'airain. Après que ceux-ci eurent ouvert les portes, le Taï-oueï et les Tao-ssé entrèrent ensemble dans l'intérieur du palais ; mais il y régnait une obscurité si profonde qu'ils s'y trouvèrent comme au milieu des ténèbres, sans pouvoir distinguer un seul objet. Le Taï-oueï fit allumer des torches. Lorsque les bonzes les apportèrent, on ne trouva que les quatre murs ; il y avait seulement dans le milieu un monument, haut d'environ cinq à six pieds et à la base duquel on remarquait une tortue de pierre, recouverte en partie par une eau bourbeuse. On aperçut sur ce monument une inscription, en caractères *t'chouen*, imitant des phénix et un livre céleste contenant des talismans. Tous ceux qui étaient là essayèrent inutilement d'en lire quelques mots ; ils n'y comprenaient rien. Mais quand on examina ce monument à la lueur des torches, on découvrit sur l'un des côtés quatre caractères exacts, d'une belle dimension et gravés en creux ; on lisait :

遇洪而開

« Hong, que je rencontrerai par hasard, ouvrira (ce monument). »

En apercevant ces quatre caractères, Hong, le Taï-oueï, fut ravi de joie. « Eh bien, dit-il au vénérable, tout à l'heure vous mettiez des obstacles à mon projet; comment se fait-il donc qu'on ait gravé mon nom sur ce bloc de pierre, il y a quelques centaines d'années : « Hong, que je rencontrerai par hasard, ouvrira ce monument? » Vous le voyez, c'est un ordre, c'est un ordre. Je crois maintenant que le roi des démons est renfermé sous ce monument. Vite, qu'on le démolisse, que l'on creuse partout. »

. . . Le vénérable répéta quatre ou cinq fois qu'il appréhendait des malheurs; mais comment aurait-il pu fléchir le Taï-oueï? Les bonzes rassemblés en grand nombre se mirent à l'œuvre; ils commencèrent par abattre, à coups de pioches, le monument de pierre, soulevèrent, à force de bras, la tortue qui était à sa base et finirent par déblayer le sol. Ils creusèrent pendant une demi-journée environ. On était à peine parvenu à une profondeur de trois à quatre pieds, lorsqu'on trouva une dalle de jaspe vert plus large que la chambre du supérieur. Le Taï-oueï ordonna aux bonzes de soulever cette dalle. Le vénérable, dans sa vive inquiétude, avait beau s'écrier : « Il ne faut pas creuser plus avant, » Hong-sin n'écoutait rien. On soulève la dalle et l'on aperçoit un précipice de dix mille *tchang* de profondeur. Un bruit perçant se fait d'abord entendre dans les cavités de ce gouffre immense; c'était une voix, une voix dont l'éclat pénétrait partout et

qui ne ressemblait pas à celle des mortels [1]. Tout à coup une vapeur noire sort avec impétuosité du fond de cet abîme et atteint bientôt les toits du palais qui disparaissent à l'instant; elle s'élève jusqu'à la moitié de la hauteur du ciel; puis, en se dispersant dans les airs, elle fait jaillir par dizaines et par centaines des étincelles semblables à des étoiles brillantes et des jets de feu qui illuminent tout l'horizon.

Les assistants, saisis d'épouvante, sont comme frappés de vertige; l'air retentit de leurs cris tumultueux; les bonzes, tremblants, jettent leurs pioches, leurs outils et s'élancent hors du palais; dans leur précipitation, ils se heurtent et tombent les uns sur les autres. Quant au Taï-oueï, il était plus mort que vif. Le regard immobile, la bouche béante, il n'avait pas quitté sa place. A la fin, il s'élança comme les autres hors du palais et rencontra bientôt le vénérable, qui ne cessait de proférer des cris. Alors il lui demanda quels étaient les démons qui venaient de prendre la fuite.

« Je n'en sais rien, répondit le vénérable; tout ce que je puis vous dire, c'est que notre grand ancêtre, le divin instituteur, lorsqu'il transmit à ses disciples ses préceptes et ses talismans, leur adressa la recommandation suivante : « Dans l'intérieur de « ce temple sont renfermés les génies qui président

[1] 那響非同小可。

« à cent huit étoiles de sinistre présage [1]. Le roi « des démons est au milieu d'eux. Un monument « s'élève sur son corps. Souvenez-vous bien que si « jamais il parvenait à s'échapper, il poursuivrait de « sa haine et de ses méchancetés toutes les créatures « vivantes. » Gouverneur, maintenant que vous l'avez mis en liberté, à quels effroyables malheurs ne devons-nous pas nous attendre? »

A ces mots, le Taï-oueï fut consterné; une sueur froide coula de tout son corps; il s'éloigna du vénérable, tenant sa tête inclinée dans ses deux mains, prépara ses bagages avec empressement et, suivi de son escorte, il descendit de la montagne pour retourner à la capitale. . . . . La consternation était générale dans l'escorte. Sur la route, on ne prononça pas une parole. . . . En entrant dans la ville de Pien-liang, le Taï-oueï apprit par la rumeur publique que le grand maître de la doctrine avait offert, pendant sept jours et sept nuits, des sacrifices aux génies du Ciel dans les temples et les pagodes de la capitale, et que l'épidémie avait entièrement disparu du milieu du peuple et de l'armée.

[1] La réponse du vénérable montre comment cette narration sert de prologue ou de préface au roman. Les principaux personnages du *Chouï-hou-tchouen* sont les cent huit démons incarnés.

II.

MOEURS DE LA COUR IMPÉRIALE, SOUS LES SONG DE LA DÉCADENCE.

Jeunesse d'un premier ministre. Histoire et aventures de Kao-khieou. Portrait de Siao-wang, gouverneur du palais impérial. Histoire du prince de Touan. Par quel hasard Kao-khieou gagne la faveur du prince et comment il devient premier ministre. Infortune de Wang-tsin. (Extrait du 1er chapitre du *Chouï-hou-tchouen*).

On rapporte que sous le règne de l'auguste empereur Tchi-tsong, de l'ancienne dynastie des Song, longtemps après la mort de Jîn-tsong, fils du Ciel, il y avait dans la garnison militaire de Khaï-fong-fou un jeune homme de famille [1], livré au plaisir et aux folles dépenses. Son nom était Kao; et, comme il excellait surtout à jouer du ballon, les habitants de la capitale [2], amateurs de sobriquets [3], l'appelaient toujours *Kao-khieou* « Kao-ballon ». . . .

Ce jeune homme jouait des instruments à vent aussi bien que des instruments à cordes; il connaissait la musique vocale, la danse, l'escrime; il était du reste amoureux de tous les plaisirs. Cette vie désordonnée ne l'empêchait pas cependant d'étudier le *Chi-king*, le *Cha-king*, les poëtes anciens

[1] 子弟。

[2] Khaï-fong-fou était la capitale de l'Est; on l'appelait *Tong-king* « cour orientale ».

[3] 口順。

et modernes; quant à la charité, la justice, l'observation des rites, la sagesse, la sincérité, ce sont là des choses qu'il ignorait absolument. Aussi le voyait-on, tantôt dans la capitale, tantôt dans la banlieue, s'abandonner partout au luxe et à la mollesse. Il avait contracté avec le fils d'un officier supérieur, appelé Wang, une liaison qui aurait pu être préjudiciable à la fortune de celui-ci (car chaque jour amenait pour eux des intrigues et des dépenses nouvelles), si Wang n'eût porté sa plainte au premier magistrat de la capitale. Kao-khieou fut condamné à la bastonnade et au bannissement; défense fut faite à tous les habitants de la capitale de lui accorder un asile dans leurs maisons.

Kao-khieou, réduit à cette extrémité, prit le parti de se retirer dans le Hoaï-si. Arrivé à Lin-hoaï (chef-lieu de l'arrondissement de ce nom), il implora l'assistance d'un homme de mauvaise compagnie qui avait ouvert depuis longtemps une maison de jeu. Cet homme, qui s'appelait Lieou-ta-lang, était connu dans la ville sous le nom de Lieou-chi-kiouen. Il se plaisait non-seulement à recevoir et à nourrir dans son tripot tous les fainéants de la ville, mais il y avait encore attiré ces individus de bas étage qui viennent des quatre parties de l'empire et qui travaillent à la construction des digues. Kao-khieou trouva un refuge dans la maison de Lieou-ta-lang, où il demeura pendant trois années consécutives [1].

[1] 一住三年。

A cette époque, l'empereur Tchi-tsong offrit un grand sacrifice dans le Nan-kiao, ou la banlieue du midi. Pour remercier le Ciel de la sérénité de la saison, il donna un libre cours à sa magnanimité et publia une amnistie générale[1]. Kao-khieou, qui vivait dans l'exil, profitant du bénéfice de l'amnistie, forma le projet de retourner dans la capitale. Or Lieou-chi-kiouen, son hôte, avait un parent à Khaï-fong-fou; c'était un apothicaire, nommé Thong-tsiang-sse, dont la pharmacie était située au bout du pont *aux piles d'or*. Il lui écrivit donc une lettre de recommandation qu'il remit avec des provisions de voyage à Kao-khieou, en lui assurant que, s'il allait à Khaï-fong-fou, il trouverait un bon accueil dans la maison de Thong-tsiang-sse.

Kao-khieou prit alors congé de Lieou-ta-lang et quitta Lin-hoaï. Parvenu à la capitale, après avoir voyagé à petites journées, il se rendit directement à la pharmacie Thong et remit sa lettre de recommandation.

Thong-tsiang-sse, après avoir salué Kao-khieou, lut la lettre de Lieou-chi-kiouen; mais, réfléchissant, il se dit à lui-même : « Comment pourrais-je, sans me compromettre, recevoir Kao-khieou dans ma maison? Si c'était un homme d'un caractère honorable, non équivoque, un de ces hommes à qui l'on porte naturellement du respect, mes enfants ne pourraient que profiter avec lui, mais c'est

[1] 放寬恩。大赦天下。

une espèce d'aventurier. D'ordinaire, on ne change pas facilement son naturel. Malgré cela, je ne puis pas lui fermer ma porte, par considération pour Lieou-ta-lang, qui est mon parent. »

Thong-tsiang-sse fut donc forcé de s'accommoder à la circonstance; il accueillit Kao-khieou de la manière du monde la plus honnête et, avec une joie affectée, lui offrit une chambre dans sa maison.

Dix jours à peine s'étaient écoulés que l'apothicaire songea aux moyens de se débarrasser de Kao-khieou. Il tira d'abord de son armoire une robe neuve, écrivit une lettre de recommandation, puis, s'adressant à Kao-khieou : « Ma maison est pauvre, lui dit-il, nous vivons dans l'obscurité et, comme je craindrais de nuire à vos intérêts, en vous retenant ici, mon intention est de vous introduire dans la maison de Siao-sou, le ministre d'État. Qui sait? par la suite, vous pourrez vous faire un nom. Du reste, je vous demande votre avis. Qu'en pensez-vous? »

Kao-khieou, au comble de la joie, remercia Thong-tsiang-sse. Sur quoi celui-ci, remettant la lettre d'introduction à un commissionnaire, le chargea de conduire Kao-khieou chez le ministre d'État. Arrivés à l'hôtel, Siao-sou vint au devant d'eux, salua Kao-khieou, lut la lettre de Thong-tsiang-sse et se dit à lui-même : « Est-ce qu'il s'imagine par hasard que je vais recevoir Kao-khieou dans mon hôtel? Au surplus, faisons le généreux pour aujourd'hui[1]; demain,

[1] 不如做箇人情。

je le proposerai comme valet de pied au gouverneur du palais impérial. Il aime les gens de cette espèce. »

Alors il envoya sa réponse à Thong-tsiang-sse et garda Kao-khieou dans son hôtel, où cet aventurier passa la nuit. Le lendemain, il écrivit un placet et chargea un de ses domestiques, homme adroit et intelligent, de présenter Kao-khieou au gouverneur du palais.

Ce gouverneur était le gendre de l'empereur défunt (Chin-tsong) et par conséquent le beau-frère de l'empereur Tchi-tsong. Il avait un goût fin et délicat et recherchait les élégants. Dès qu'il aperçut le messager de Siao-sou, le ministre d'État, il prit le placet et, après l'avoir lu, s'approcha de Kao-khieou, qu'il accueillit avec joie (à cause de la noblesse de sa taille et de la politesse de ses manières). Il écrivit sur-le-champ sa réponse et accorda à Kao-khieou une place de valet de pied. A partir de ce jour, celui-ci fut installé dans l'hôtel du gouverneur et finit par y jouir d'une si grande liberté, que l'on eût dit que le prince et lui étaient de la même famille.

Un jour Siao-wang, gouverneur du palais impérial, voulant célébrer l'anniversaire de sa naissance, fit préparer dans son hôtel un grand festin auquel il invita son beau-frère, le prince de Touan.

Ce prince de Touan était le onzième fils de l'empereur Chin-tsong et le frère cadet de Tchi-tsong. Il avait sous son inspection les chariots de la cour et les étendards de guerre. On lui avait conféré le

titre de vice-roi. C'était un homme d'une beauté remarquable et d'une grande perspicacité. Aimé des femmes, courant sans cesse après les aventures, il était des plus renommés de ce temps-là pour les galanteries. Au fait, il n'y avait pas une finesse, pas une ruse qu'il ignorât, pas un artifice qui n'eût pour lui des attraits. Il savait tirer du *kin* (instrument de musique) les accords les plus mélodieux; il jouait aux échecs, traçait les caractères avec élégance; il était habile dans l'art du dessin. On n'a pas besoin de dire qu'il connaissait tous les jeux, jouait de tous les instruments, chantait et dansait à merveille..

Au jour fixé pour le banquet, après qu'on eut achevé les préparatifs de la fête, le prince de Touan arriva dans l'hôtel de Siao-wang, le gouverneur. Siao-wang invita le prince à s'asseoir. Au second service, le prince de Touan, s'étant levé de table pour faire quelque chose[1], entra par hasard dans la bibliothèque, où il aperçut sur le bureau du gouverneur un presse-papiers à sujet, représentant deux petits lions en jade, admirablement sculptés. C'était en fait d'art un ouvrage parfait que ce presse-papiers, à voir la finesse du poli et la rare élégance du travail. Le prince de Touan, qui avait pris ces deux petits lions pour les examiner avec soin, ne pouvait plus s'en dessaisir; il les tenait dans ses deux mains; il s'extasiait à les considérer et répétait

[1] 起身淨手。

sans cesse : « C'est un chef-d'œuvre, c'est merveilleux !

— « J'ai encore quelque part un porte-pinceaux, dit le gouverneur, remarquant que le prince de Touan prenait tant de plaisir à regarder son presse-papiers; il est en jade et représente un dragon; c'est le même artiste qui l'a sculpté. Je ne sais vraiment pas où je l'ai mis[1]; mais demain matin je le chercherai et je vous l'enverrai avec les lions.

— « Je vous remercie infiniment de votre intention obligeante, répondit le prince de Touan, transporté de joie. J'imagine que ce porte-pinceaux est d'une beauté ravissante.

— « Vous le verrez demain matin dans votre palais, répliqua le gouverneur; je le chercherai, je le chercherai. C'est un petit présent que je veux vous offrir. »

Le prince de Touan réitéra ses remercîments[2]....

Le lendemain, sans plus tarder, Siao-wang acheta un porte-pinceaux, le mit avec le presse-papiers

[1] 却不在手頭。

[2] Tous ces détails sont d'une grande fidélité historique. On représente Tchao-ki, prince de Touan, qui devint empereur, sous le titre de Hoeï-tsong, « comme un prince naturellement curieux; amateur des choses rares et bien travaillées. On dit qu'une bagatelle de cette nature l'occupait des jours entiers. Les courtisans, qui avaient reconnu ce faible dans le monarque, cherchaient dans le pays les peintures les plus intéressantes, les pierres les plus curieuses et les ouvrages de mécanique les plus rares pour les offrir à l'empereur. » (Voyez l'Histoire générale de la Chine, par le P. de Mailla, t. VIII, p. 334 et 335.)

dans une boîte d'or, enveloppa la boîte d'un morceau de soie jaune, écrivit un billet et chargea Kao-khieou de le porter avec la boîte.

Kao-khieou exécuta les ordres du gouverneur et s'achemina tout droit vers le palais du prince, où il demanda à parler à l'intendant. L'huissier, qui était de garde à la porte, alla donc chercher l'intendant. Un instant après, celui-ci arriva et adressa à Kao-khieou les questions d'usage : « Qui êtes-vous et d'où venez-vous ?

« Le prince, dit alors l'intendant, est dans le cirque, au bout du temple des Ancêtres; il joue au ballon avec des eunuques de la cour [1]; allez-y, vous le trouverez.

— « Veuillez prendre la peine de m'y conduire, ajouta Kao-khieou. »

[1] 小黃門。

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION MUSULMANE

SUNNITE,

RITE HANÈFI.

CODE CIVIL.

(SUITE.)

LIVRE III.

TITRE II.

DE LA CHASSE, *SAÏDU-L-BÈRR.*

Des conditions auxquelles le gibier, saïdu-l-bèrr, peut être mangé.

NOTA. Ces conditions se trouvent étroitement liées à l'acquisition du gibier, puisque si, ne pouvant être mangé, il n'offrait d'ailleurs aucune utilité, il ne pourrait être acquis par droit de premier occupant.

La condition première est que le *saïdu-l-bèrr*, si l'on se propose de le manger, n'appartienne pas à la classe des animaux dont la chair est interdite. = Voir 125, 126 et 127.

Nous avons dit, 148, qu'il n'est pas moins indispensable que les animaux terrestres dont la chair n'est pas interdite, soient soumis à diverses pratiques

religieuses exigées dans l'accomplissement du *zèbh*. Et comme, aux textes précis du Cour'an qui ordonnent ces pratiques, il n'y a pas de textes opposés et également précis qui en permettent la suppression ou même la modification, on devrait nécessairement comprendre dans la loi commune d'interdiction, le gibier destiné à être mangé, s'il est vrai que les cas d'application du *zèbh iqtiari* au *saïd* doivent être regardés à peu près comme nuls.

Mus par cette première considération, les *imam* dont les doctrines sont reconnues orthodoxes, considérant en outre que le Cour'an, ch. v, verset 3, invite à la chasse les pèlerins à qui il l'avait interdite tant qu'ils devaient être revêtus de l'*ihram;*

Que le verset 5 du chapitre v, en permettant aux musulmans de manger le gibier sur lequel a été INVOQUÉ LE NOM DE DIEU, se tait sur les autres pratiques du *zèbh*, et même sur la nécessité de la blessure qui, dans le *zèbh iqtiari*, fait partie intégrante du sacrifice;

Les *imam*, disons-nous, ont conclu que l'unique moyen de concilier l'interdiction avec la permission, était d'apporter au *zèbh iqtiari* des modifications, mais en se bornant au strict nécessaire, ce qu'indique la dénomination elle-même de *zèbh* IDTIRARI, *zèbh né de la nécessité.*

D'autres *imam* ont même cru qu'il suffirait de s'en tenir à la lettre des versets précités, qui ne font nulle mention de la blessure; que l'on pouvait donc la supprimer. = Voir 112 et 113.

En présence de ces deux doctrines opposées,

quoique orthodoxes, nous regarderons la première comme étant la règle générale, parce qu'elle est celle qui s'écarte le moins du *zèbh iqtiari;* et nous ne verrons, dans la seconde, qu'une induction ayant pour but unique de prouver que l'on pourrait faire encore moins que le *zèbh idtirari.*

Du zèbh idtirari, 113 et 114.

149. Les jurisconsultes dont la doctrine exige la blessure du *saïd* ont dû, ainsi que nous l'avons dit, admettre des modifications. Nous en avons posé le principe, nous allons en donner les conséquences :

Dans ce but, nous distinguerons, dans le *zèbh idtirari,* les *personnes,* le *tèsmiè,* 119, le *mode* et les *instruments.*

PREMIÈRE CLASSE.

DES PERSONNES.

150. Dans le *zèbh iqtiari,* l'animal immolé ne pourrait être mangé, si le *zabih* n'était pas musulman ou *qitabi* [22].

[22] *Qitab*, كتاب, signifie « livre »; le *i* final de *qitabi,* كتابي, indique généralement le rapport existant entre le mot et la personne ou chose qu'il sert à qualifier. = Quoique les musulmans soient *qitabi,* puisqu'ils ont reçu de Dieu un livre, le Cour'an, ils ne se qualifient pas de *qitabi,* voir T. *ba,* 1° et 4°. = Les seules nations religieuses qu'ils reconnaissent aujourd'hui comme *qitabi*, sont les chrétiens et les juifs : les premiers sont *qitabi* par l'Évangile, إنجيل *indjil;* et les seconds par le Pentateuque, توراة, *tèwrat;* tout autre peuple actuel est nommé *mage*, adorateur du feu, مجوسى, *mèdjouci,*

Il en est de même dans le *zèbh idtirari*, pour les personnes qui prennent dans la chasse une part active et efficace, c'est-à-dire pour le chasseur et le *mursil*. = T. *b a*.

T. *b a*. 1° « Le chasseur et le *mursil* (si ce dernier est « autre que le chasseur lui-même), doivent être musul- « mans ou *qitabi*, parce que les *qitabi* ne reconnaissent « qu'un seul Dieu, comme les musulmans ; du moins telle « est leur profession de foi, sans que ce soit réellement « leur croyance. » = *Medjmæ'*.

2° « Est-il permis aux musulmans de manger les ani- « maux faits *zèbh* par les juifs suivant les formalités voulues « par leur loi ? = Rép. Oui. » = *Fètva d'Ali-Efèndi*.

3° « La nourriture de ceux qui ont reçu les écritures « est licite pour vous ; la vôtre l'est également pour eux. » = *Cour'an*, ch. 5, v. 7.

4° « Le *mursil* et le chasseur doivent être musulmans ou « *qitabi*, c'est-à-dire d'une religion qui reconnaisse l'unité « de Dieu, soit en y croyant et la professant, comme les « musulmans, soit en la professant sans y croire, comme « les *qitabi*[23]. » = *Sunbuli-Zadè*.

mot qui s'étend, en pareil cas, à tout peuple qui ne reconnaît pas l'unité de Dieu, comme عَجَم, *'adjèm*, nom spécial des Persans, désigne, sous le rapport de nationalité, tout peuple autre que les Arabes.

[23] Si l'on demandait comment la loi peut admettre les *qitabi* à l'accomplissement du *zèbh*, pour cette seule considération qu'ils reconnaissent l'unité de Dieu, quand on croit d'autre part reconnaître qu'en réalité ils ne font à cet égard qu'une profession de foi mensongère. = Un musulman répondrait, je crois, avec raison : « Dieu seul pouvant scruter l'intérieur des cœurs, les hommes sont réduits à juger sur les apparences, la seule chose qui soit à leur portée en pareille matière. »

151. Serait valide le *zèbh* fait par les femmes, enfants, fous et incirconcis, professant l'une des trois religions musulmane, chrétienne ou juive, pourvu qu'ils eussent, à cet égard, le discernement et les connaissances nécessaires. = *Mèdjmæ'*, livre des *zèba'ih*.

152. Serait également valide le *zèbh* du *mèdjouci* converti à l'une des trois religions.

153. Il en est de même du *zèbh* fait par les personnes dont l'un des auteurs serait juif ou chrétien et l'autre *mèdjouci*, parce que la loi les reconnaît comme *qitabi*, comme elle reconnaît pour musulman l'enfant dont l'un des auteurs serait musulman, quel que fût d'ailleurs l'autre.

La règle générale est que l'enfant appartient à la religion de celui de ses auteurs dont la religion est la meilleure, c'est-à-dire, avant toute autre, à la religion musulmane, ensuite à la religion chrétienne ou juive indifféremment.

154. Est inhabile à pratiquer le *zèbh* : le musulman, tant qu'il est revêtu de l'*ihram;* et est nul le *zèbh* de celui qui omet à dessein le *tèsmiè*, qu'il soit musulman ou *qitabi*.

155. Enfin l'apostat, étant regardé par la loi de l'islamisme comme n'appartenant à aucune religion, ne peut être admis à l'exercice d'aucun *zèbh*, quand même il se serait converti à l'une des religions chrétienne ou juive. Il n'y a pour lui que le retour à l'islamisme. Alors seulement il rentre dans tous les droits du musulman, et le gibier qu'il aurait pris à

la chasse pourrait être mangé par un musulman. = *Medjmæ'*, p. 246, 2e partie.

156. Le juif devenu chrétien, et *vice versâ* le chrétien devenu juif, continueraient légalement à être aptes à faire le *zèbh*, parce que, dans l'un et l'autre cas, ils continueraient d'être *qitabi*. = Mais, par la raison contraire, ils n'y seraient plus aptes, s'ils avaient renoncé à leur religion pour l'une des religions quelconques comprises sous la dénomination de *mèdjouci*.

157. Le *zèdjr* peut, par exception, suppléer l'*irsal* du chien parti de lui-même, et sans la participation du *mursil*, sur le *saïd*, pourvu que le *zadjir* soit musulman ou *qitabi*. = T. *bb*. Voir en outre art. 211.

T. *bb*. 1° « Si personne n'a fait *irsal* le chien et qu'il soit « parti de lui-même, qu'une personne l'ayant fait *zèdjr*, le « chien ait véritablement obéi à l'impulsion qui lui était « donnée, et qu'il ait pris le gibier, la solution de la ques- « tion tient à la religion de celui qui l'a fait *zèdjr*, parce « que le *zèdjr* remplaçant ici par tolérance l'*irsal*, le gibier « pourra être mangé si le *zadjir* est musulman ou *qitabi*.

2° « Il y a tolérance, avons-nous dit; car la règle était « que le gibier ne pût être mangé : l'*irsal* étant en effet « une des parties essentielles du *zèqat idtirariè*, le *tèsmiè* « doit avoir lieu à l'instant de l'*irsal*; et sans lui, il n'y a « de *zèqat* ni réel, ni censé tel. » = *Medjmæ'*, p. 278.

« La tolérance consiste en ce que, à défaut d'*irsal*, le « *zèdjr* puisse le remplacer; et le motif de cette tolérance « est que l'effet produit par le *zèdjr* sur le chien prouvant « son obéissance, son départ sans *irsal* peut être imputé à

« un vice d'éducation (ce qui suffirait pour que le gibier « ne pût être mangé, 207). » = *Medjmæ'*, p. 278.

DU *TÈSMIÈ*.

1° Tèsmiè sur la victime.

158. L'invocation du nom de Dieu sur la victime est exigée dans l'un et l'autre *zèbh* :

Dans le premier, à l'instant où elle va être égorgée;

Dans le second, au moment de tirer sur le *saïd* ou de faire *irsal* contre lui les *djèwarih*, 112, parce que c'est alors que commence le *zèbh*. Les *djèwarih* représentent le couteau, l'instrument qui fait la blessure; l'*irsal* est l'impulsion donnée à cet instrument. = T. *b c*; voir T. *b r*.

T. *b c*. « Le *tèsmiè* doit être prononcé sur le *saïd mumtè-* « *ni'-mutèwahhich* faisant partie des animaux qui peuvent « être mangés; car nous supposons qu'il s'agit ici de *saïd* « que l'on se propose de manger. » = *Diraïet*, commen- « taire du *Wèkaïet*.

159. Dans le *zèbh iqtiari*, un *tèsmiè* est exigé pour chaque victime.

Il est cependant permis d'égorger dans ce *zèbh*, par un seul *tèsmiè*, deux victimes à la fois, pourvu que, posées l'une sur l'autre, elles soient immolées toutes deux d'un même coup.

160. Dans le *zèbh idtirari*, un seul *tèsmiè* suffit de même, par analogie avec le deuxième paragraphe

de l'article précédent, pour plusieurs *saïd* tués ou faits *ithqan* à la fois par le même projectile, ou à la suite l'un de l'autre par le même chien fait *irsal* une seule fois. L'essentiel est qu'il n'y ait pas eu interruption d'action de la part du *djarih*. = T. *b d*.

Seraient donc également faits *zèbh* et pourraient être mangés, tous les gibiers tués d'un seul coup de fusil; parce que, malgré la multiplicité des grains de plomb, il n'y aurait eu qu'un seul acte de la part du chasseur. = T. *b d*.

T. *b d*. 1° « Lorsque le *mursil* a lâché le chien sur plusieurs « *saïd* par un seul *tèsmiè*, et que tous ces *saïd* ont été pris, « tous peuvent être mangés, parce que le but de l'*irsal* « est l'acquisition du gibier, et que l'acte d'où résulte le « *zèbh* est remplacé par un seul acte, qui est l'*irsal*. = Il « en est autrement du *zèbh* des deux moutons sous une « seule invocation (lorsqu'ils n'ont pas été superposés), « parce que le *zèbh* du deuxième mouton n'a pu avoir lieu « que par un deuxième acte; il faudrait donc un deuxième « *tèsmiè*. » = *Medjmœ'*, p. 278.

2° « Si le chasseur a fait *irsal* son chien sur plusieurs « gibiers par un seul *tèsmiè* à l'instant de l'*irsal*, que son « chien les ait tous pris, il est permis de les manger tous; « car le *zèbh idtirari* a lieu par l'*irsal* (du chien ou par le tir « du projectile); il faut donc un *tèsmiè* à cet instant; et « comme l'acte qui lâche le chien (ou qui décoche la flèche) « est un, il suffit d'un *tèsmiè*.

« Dans le *zèbh iqtiari* la règle est la même, lorsque le « *zabih* étend à la fois l'un sur l'autre deux moutons qu'il « immole tous deux d'un seul coup par un seul *tèsmiè*. « C'est le contraire s'il les immole l'un après l'autre : il « faut deux *tèsmiè*, puisqu'il y a deux actes.

3° « Si le chasseur a fait *irsal* son chien sur tel gibier,

« qu'ensuite son chien en ait pris un second ou davantage « et qu'il les ait tués, tous peuvent être mangés, parce que « l'*irsal* subsiste tant qu'il n'y a pas d'interruption.

« Il en est de même du cas où le chasseur a tiré sur un « gibier, et qu'il en a tué deux, etc.; tous sont mangés.

4° « Mais si le chien est resté longtemps inactif auprès « du premier gibier, et qu'ensuite un autre *saïd* venant « à passer, il l'ait tué, ce deuxième gibier ne peut être « mangé, parce qu'il y a eu, dans le cours de l'*irsal*, in- « terruption prolongée d'action entre le premier et le « deuxième *saïd*; et comme cette inaction n'était pas de « la part du chien une ruse, et qu'il n'était pas à l'affût « d'une seconde proie, 208, il y a eu interruption réelle.

5° « Si le *mursil* a fait *irsal* un faucon bien dressé, que « ce faucon se soit abattu d'abord sur un objet quelconque; « qu'il se soit mis ensuite à la poursuite du *saïd*, qu'il l'ait « pris et tué; ce gibier peut être mangé, si le repos qu'a « pris le faucon ne s'est pas prolongé, et qu'il ait été borné « au temps nécessaire pour se reposer. » = *Sunbuli-Zadè*.

2° Tèsmiè sur le projectile ou sur le chien.

161. Lorsque le chasseur a invoqué le nom de Dieu, non sur la victime, mais sur le projectile qu'il lançait, et avec lequel il a atteint le *saïd*, ce gibier peut, d'après une réponse du Prophète, être mangé, quoique le *tèsmiè* ne soit que *huqmi*, c'est-à-dire, qu'il soit censé avoir été fait sur le *saïd*, et qu'il ne l'ait pas été véritablement: « Lorsque tu as lancé ta flèche, « que tu as en même temps invoqué le nom de Dieu, « et que tu as blessé un gibier, tu peux le manger; « sinon, non. »

162. On doit faire la même application du *tèsmièi huqmiè* à l'*irsal* du chien, que si souvent on lâche sur

le gibier dont on ne connaît pas même l'existence sur les lieux, quand surtout on réfléchit que l'*irsal* des *djèwarih* est en tout point assimilé au tir des projectiles. = « Le chien et le faucon sont entière-« ment assimilés à la flèche. »

NOTA. C'est même probablement à cette circonstance que, comme souvent, à l'instant où l'on fait *irsal* les *djèwarih*, on ignore qu'il y ait sur les lieux du gibier, on doit attribuer l'usage de faire le *tèsmiè* sur la flèche ou sur le chien.

163. Si le *tèsmiè* a été omis par oubli, le gibier peut être mangé.

164. Il ne peut l'être, si l'omission a été volontaire.

165. S'il n'a été prononcé qu'après le tir ou l'*irsal*, il est de nul effet, et le gibier ne peut être mangé.

V. L'imam Ahmèd Hanbèl exige le *tèsmiè*, et regarde comme nul tout *zèbh* où aurait été omise, soit à dessein, soit par oubli, l'invocation du nom de Dieu. = Les imam Maliq et Chafi'i n'exigent pas le *tèsmiè* dans le *zèbh* fait par un musulman. = T. *be.*

T. *be.* 1° « Le chasseur ou le *mursil* ne doivent pas « omettre à dessein le *tèsmiè* à l'instant de l'*irsal* du chien « ou du tir du projectile ; si à cet instant il a été omis vo-« lontairement, et que le *saïd* ait été tué, il ne peut, sui-« vant Èbou-Hanifè, être mangé.

v. « Chafi'i professe une autre doctrine.

2° « L'omission par oubli n'est pas un obstacle à ce que « le gibier soit mangé. »

3° « Mais si l'invocation sur le gibier n'a eu lieu qu'a-
« près l'*irsal* ou le tir, tous s'accordent à interdire la chair. »
= *Sunbuli-Zadè.*

v. « Ch. 16, v. 121 : . . . . . *Ne mangez donc pas de ce*
« (de l'animal) *sur quoi n'a pas été invoqué le nom de Dieu.*
« — Ce verset paraît interdire (la chair de l'animal) sur
« lequel a été omise l'invocation du nom de Dieu. Daoud
« est de cette opinion, et Ahmed la partage. — Maliq et
« Schafi'i ont dit tout l'opposé, et ils s'autorisent de cette
« décision du Prophète : *La victime d'un musulman est per-*
« *mise, si* (même) *l'invocation du nom de Dieu n'a pas eu lieu*
« *sur elle.* — Ebou-Hanifè a mis une différence entre l'in-
« tention et l'oubli. — Dans cette question, le motif déter-
« minant de l'interdiction est, soit la mort de l'animal
« (sans *zèbh*), soit l'absence de l'invocation du nom de
« Dieu sur lui (avant sa mort) ; et cette règle repose sur
« ces paroles du Cour'an, chap. V, v. 4 : *Vous sont inter-*
« *dits les animaux morts* . . . . . car *cela est une révolte*
« *contre Dieu ;* révolte résultant de la défense de manger
« tout ce sur quoi a été invoqué un autre nom que celui
« de Dieu. » = *Beïdawi.*

166. L'invocation sous le nom du Messie par les chrétiens, ou sous celui d'Esdras par les juifs, n'est pas reconnue par les musulmans comme faite sous le nom de Dieu.

NOTA. De nombreuses distinctions plus ou moins fondées ont du reste été établies sur les noms, attributs de Dieu, et sur les adjonctions pouvant être faites à ce nom, ou rejetées du *tèsmiè.*

MODE DU ZÈBH.

167. Le *zèbh iqtiari* consiste à faire à la gorge de la victime une large et profonde blessure d'où le sang coule, parce que le but du *zèbh* est la purifi-

cation de la chair par l'effusion du sang qui la rend impure. = Voir T. *a t*, 2°.

Les ouvrages de jurisprudence, pour mieux préciser cette opération, exigent que l'œsophage, la trachée-artère et les deux veines jugulaires soient coupés. = *Mèjdmæ'*, — *Zèba'ih*.

168. Dans le *zèbh idtirari*, pour que le gibier puisse être mangé, les uns exigent, les autres n'exigent pas l'effusion du sang; ce qui équivaut à ne pas exiger le *zèbh*, puisque son but est l'effusion du sang. = Diverses circonstances peuvent, d'ailleurs, en arrêter l'effet. = T. *bf*.

T. *bf*. 1° « On a dit : Il est exigé que le chien fasse cou-
« ler le sang du gibier, d'autres ont dit : Cela n'est pas
« nécessaire, parce que l'effusion (peut) ne pas dépendre
« du chien; on ne doit donc pas l'exiger. Il est possible en
« effet que le sang s'arrête, soit parce que l'ouverture qui
« forme la blessure sera trop étroite, soit parce que le sang
« se sera coagulé; et aucune de ces circonstances n'est le
« fait du chien (de manière à être attribuée à un vice d'é-
« ducation). » = *Mèdjmæ'*, p. 280.

v. 2° « On a dit aussi : Lorsque la plaie est grande, on
« n'exige pas l'effusion du sang; si elle est petite, on l'exige;
« parce que si le sang ne coule pas quand la blessure est
« grande, c'est qu'il n'y avait pas de sang qui dût couler;
« mais si elle est trop petite, c'est la faute du chien. =
Ibidem.

3° « Il doit y avoir blessure, c'est du moins la version la
« plus accréditée; peu importe du reste dans quelle partie
« du corps du *saïd* elle a été faite.

« Les deux imams Èbou-Hanifè et Èbou-Iouçouf ne font
« pas de la blessure une condition indispensable, a dit
« Haçan. C'est aussi la doctrine de Chubæi'; il se fonde sur

« le verset 6, chap. v du Cour'an : *Mangez ce* (le gibier) *que* « *les djèwarih vous auront conservé et sur quoi aura été in-* « *voqué le nom de Dieu.* Cet ordre est général, dit-il, il n'y « est pas fait mention de la blessure ; et celui qui en a fait « une condition a ajouté au texte du livre divin. » = *Sunbuli-Zadè.*

169. Dans la première doctrine, qui du reste est à peu près universellement admise, et sur laquelle repose tout le système du *zèbh idtirari*, peu importe l'endroit du corps du gibier où la blessure aura été faite. = T. *b g*.

T. *b g*. « Les *djèwarih* doivent faire au *saïd* une blessure, « — pourvu que le *zèqat idtirariè* soit accompli par la « blessure, peu importe à quelle partie du corps elle aura « été faite. » = *Diraïèt.*

INSTRUMENTS DU *ZÈBH*.

170. La blessure peut indifféremment être faite, soit par un instrument tranchant ou aigu, soit par les dents ou les serres des *djèwarih*.

Les instruments du *zèbh idtirari* sont donc de deux espèces : flèches, javelots, lances, etc. d'une part; quadrupèdes à dents canines ou oiseaux de proie à serres, de l'autre. = T. *b h*.

T. *b h*. « La chasse est permise par l'intermédiaire de « quadrupèdes à dents canines et d'oiseaux de proie à ser- « res. Ces conditions ne sont exigées que pour le gibier « devant être mangé. » = *Diraïèt.*

Première espèce. — *Instruments aigus, tranchants, contondants, etc.*

171. L'emploi dans le *zèbh* d'instruments con-

tondants est défendu, parce que le Cour'an, ch. v, v. 4, interdit l'usage de la chair des animaux tués à l'aide de pareils instruments. = T. *bi*.

T. *bi*. « La chair du gibier atteint par une arme aiguë « ou tranchante, telle que flèche, couteau et autres peut « être mangée, pourvu qu'il ait été frappé par la pointe « ou le tranchant, et non par le plat de l'arme, et qu'il « n'appartienne pas à la classe d'animaux dont, en prin- « cipe, la chair est défendue comme aliment. »

172. Mais quoique l'emploi des corps sphériques, fût primitivement un obstacle à ce que l'animal frappé par une balle pût être mangé, puisqu'elle n'est qu'un corps contondant, comme cette interdiction ne portait que sur la considération que le plus souvent la balle pouvait tuer sans faire de blessure, et par conséquent sans qu'il y eût *zèqât idtirariè*, quand, par l'emploi du fusil, il a été facile d'imprimer à des corps contondants une impulsion telle qu'il en résultât blessure avec effusion de sang, cette règle a dû cesser de prévaloir, d'autant plus que le plomb, sous cette forme, produit, par la force de la poudre, des effets plus puissants et plus sûrs que la flèche et autres armes de même nature. = T. *bj*.

T. *bj*. 1° « Est défendu l'usage de la chair de l'animal « tué par une *boundouka* بُنْدُقَة (balle faite d'une terre ar- « gileuse, qui servait de projectile), parce qu'elle est un « corps contondant qui peut briser, mais qui ne fait pas de « blessure (produisant effusion de sang). » = *Mèdjmœ'*, p. 279.

2° « Zèïd, chasseur, tire, en invoquant le nom de Dieu, « un coup de fusil sur un gibier qu'il est permis de man- « ger, l'atteint, le blesse et l'abat. Comme à l'arrivée de « Zèïd, le gibier était mort de cette blessure, il n'a pu le « faire *zèbh iqtiari;* est-il permis de manger ce gibier mort « de la blessure qu'a faite le plomb d'un fusil? = Rép. « Oui. » = *'Abdu-r-rahim*, p. 125.

173. On doit toutefois admettre en principe que tout accident qui, survenu dans le cours de la chasse, laissera la certitude ou même le simple soupçon que la mort du gibier ait été ou pu être due, soit à une contusion, suffocation, chute, autre que celle qui aurait eu lieu directement sur la terre ou sur un corps plat sans rechute sur la terre, soit encore à un coup de corne, à une morsure ou déchirement fait par un animal autre que les *djèwarih* faits *irsal*, etc. un pareil accident, disons-nous, suffit, dans le cas de certitude, pour rendre illicite l'emploi de la chair de ce gibier comme aliment; et, dans le cas de simple soupçon, pour qu'il soit prudent de s'en abstenir. = *Cour'an*, chap. v, v. 4, et T. *bk*.

T. *bk*. 1° « Si le *saïd* qu'un chasseur aurait tiré et blessé, « tombe dans l'eau et qu'il y meure, ou qu'après être tombé « sur un toit, un endroit élevé, un arbre, un mur, une « tuile, il retombe sur la terre et qu'il meure, il ne peut « être mangé, parce que, avant tout, le Cour'an défend « (textuellement) de le manger, et qu'en outre il est pos- « sible que ce ne soit pas à la blessure que lui a faite « le chasseur (mais à une contusion) que l'on doive attri- « buer sa mort.

2° « Cette règle n'est toutefois applicable qu'aux cas où

« la blessure n'aurait pas été de nature à donner une mort « subite ; car la mort du gibier dans l'eau (par exemple) « où il serait tombé encore vivant, ne serait pas un obs- « tacle décisif à ce qu'il fût mangé. D'ailleurs quoique bles- « sé mortellement, (il peut être soumis au *zèbh iqtiari*, si) « la vie qui lui reste équivaut à celle qui reste à l'animal « qui vient d'être fait *zèbh.* » = *Medjmæ'*, p. 279.

3° « Le gibier peut être mangé s'il tombe directement « et sans intermédiaire sur la terre, parce que c'est une « chose qu'on ne peut prévenir ; et si la faculté de manger « le gibier devait tenir à ce qu'il ne tombât pas sur la « terre, il faudrait renoncer à le chasser et, par consé- « quent, à tirer parti de l'utilité qu'il nous offre, utilité « dont le Cour'an veut que les hommes profitent, puisqu'il « les invite à chasser : *Chassez*, dit le ch. v, v. 3.

4° « Le gibier peut également être mangé s'il tombe sur « un rocher, sur la tuile (d'un toit) où il reste sans re- « tomber sur la terre, parce que la chute sur ces objets est « de même nature que celle qui aurait lieu sur la terre. » = *Medjmæ'*, p. 279.

174. Ainsi le gibier qui, tombé dans l'eau, y serait mort, ne pourrait être mangé. Voir T. *b k.* = Il en serait de même de l'oiseau aquatique dont la partie du corps plongée dans l'eau serait celle où aurait été faite la blessure, parce que, disent les auteurs, il serait à craindre que sa mort ne fût due à la suffocation résultant de l'eau qui, par la blessure, aurait pénétré dans l'intérieur du corps. Si la blessure n'était pas plongée dans l'eau, il serait permis de le manger. = T. *b l.*

T. *b l.* 1° « Si, un oiseau aquatique étant tombé dans « l'eau, sa blessure y est plongée, il ne peut être mangé,

« parce qu'il est possible que sa mort soit due à l'eau. = « Cette doctrine est partagée par les trois *imam* lorsque la « blessure n'est pas mortelle.

V. « Mais, lorsqu'elle est mortelle, Chafi'i et Maliq per- « mettent de le manger (parce que, alors, ce n'est pas « l'eau qui l'a tué, mais sa blessure).

2° « Si la blessure n'était pas plongée dans l'eau, il est « permis de le manger, parce qu'il est certain que la mort « est due à la blessure.

3° « Si tout autre gibier que l'oiseau aquatique était « tombé et mort dans l'eau, il ne serait pas permis de le « manger, que sa blessure fût ou non plongée dans l'eau, « parce qu'il est probable que la mort d'un animal ter- « restre sera due à l'eau dans laquelle il est tombé. » = *Sunbali-Zadè.*

175. De même, ne pourrait être mangé le gibier qui, tombé sur un corps tranchant ou aigu, serait mort sans avoir été soumis au *zèqat iqtiariè;* car la blessure qu'aurait produite cette chute n'aurait, si elle était seule, rien de commun avec le *zèqat id-tirariè*, puisqu'elle n'aurait été précédée ni du *tèsmiè*, ni de l'action du chasseur ou du *mursil*, donnant l'impulsion à l'instrument du *zèqat*, tel que la flèche ou le chien.

Si, d'autre part, le gibier a deux blessures, celle faite par suite de la chasse et celle résultant de la chute sur un corps aigu ou tranchant, on ne peut avoir la certitude que le gibier ne soit pas mort de cette chute. = T. *b m.*

T. *b m.* « Si le gibier étant tombé sur une lance ou sur « un roseau fixé en terre, sur le coupant d'une tuile, il en

« est résulté une blessure, il n'est pas permis de le manger, « parce qu'on peut admettre qu'il est mort de cette bles- « sure ou du contre-coup en retombant à terre. = Il est « alors prudent de s'abstenir, parce que, dans l'incerti- « tude, on doit préférer ce parti, qui, du reste, est con- « forme à la loi. » = *Mèdjmæ'*, p. 279.

176. Par le même principe, la prudence ordonne de s'abstenir de la chair du gibier qu'aurait pris un chien étranger au chasseur, et qui serait venu se joindre à son chien, parce qu'on ne peut savoir si le chien étranger a été fait *irsal*, voir art. 210, ni s'il est dressé à la chasse, etc. = T. *b n.*

T. *b n.* 1° « Si tu trouves avec ton chien un chien étran- « ger et que le gibier ait été tué, il ne peut être mangé, « parce que tu ne sais quel est celui des deux qui l'a tué. « Alors, en effet, se présentent deux cas opposés : permis- « sion de manger (quant au chien du chasseur) et interdic- « tion (quant au chien étranger) ; et la balance doit pen- « cher du côté de l'interdiction, conformément à cette « décision du prophète : *quand* (dans un cas donné) *se « trouvent réunies, d'une part défense, de l'autre permission « de faire, la défense doit prévaloir, car il y a nécessité de « s'abstenir dans le premier cas, et seulement faculté d'agir dans « le second.*

2° « Si un faucon a pris un gibier et que l'on ignore « s'il a été fait ou non *irsal*, ce gibier ne peut être mangé, « quoique l'on sache que le faucon a été bien dressé. L'*irsal* « est une condition sans l'accomplissement de laquelle la « permission de manger le gibier ne peut exister.

3° « Le *zèqat idtirariè* est exigé à défaut de possibilité « du *zèqat iqtiariè.* » = *Sunbuli-Zadè.*

177. Ne seront qu'une application de ces mêmes

principes, les cas où un corps quelconque, par exemple une pierre, ayant été lancé par le chasseur contre un *saïd*, après *tèsmiè*, l'aura atteint du côté tranchant, et que le gibier sera mort avant que le *zèbh iqtiari* ait pu être accompli sur lui; le résultat sera que :

1° Si le corps a un certain poids, et que le gibier ait été blessé, il ne pourra être mangé, quand il sera impossible de juger avec certitude si la mort est due à la blessure ou au poids du projectile.

2° Si le gibier a été blessé, il pourra être mangé lorsque la pierre aura été assez légère pour que la mort ne puisse être le résultat d'une contusion.

3° Enfin, si le *saïd* n'a pas été blessé, et que, cependant, il soit mort du coup qui l'a frappé, il ne pourra être mangé, parce que, certainement, il sera mort d'une contusion, quelle que soit d'ailleurs la pesanteur du projectile. = T. *b o*.

T. *b o*. 1° « Le chasseur a atteint un *saïd* avec une pierre « qu'il lui a lancée et l'a blessé par le coupant de la pierre « (le saïd est mort). = Si la pierre était pesante, le gibier « ne peut être mangé, parce qu'il est possible que ce soit « le poids de la pierre qui l'ait tué. = Si, au contraire, « elle était légère, mange-le, parce qu'il y a certitude que « la mort est due à la blessure qu'elle a faite. = Si la « pierre était un silex tranchant, et que cependant le *saïd* « n'ait pas eu une entaille, le gibier ne peut être mangé, « parce qu'il n'a pu être tué que par une contusion. » = *Medjmæ'*, p. 279.

« Le principe, en pareilles questions, est que, quand la « mort est certainement due à une blessure, il est permis

« de manger le gibier ; = qu'au contraire, si elle est certai-
« nement due à la pesanteur du corps qui l'a frappé, il ne
« peut être mangé ; = enfin, s'il y a incertitude, la pru-
« dence veut que l'on s'abstienne. » = *Mèdjmæ'*, p. 280.

178. Dans tous les cas, soit de contusion, soit de suffocation, pour que la chair du gibier puisse légalement être mangée, le *zèbh iqtiari* est nécessaire, pourvu toutefois qu'il soit encore possible de le pratiquer en temps utile. = Voir T. *a t*, 3°, et art. 113. = T. *b p*, 1°.

179. Le gibier est fait *zèbh* en temps utile, quand le chasseur trouve qu'il a encore plus de vie qu'il n'en resterait à tout animal qui viendrait d'être fait *zèbh iqtiari*. = T. *b p*, 2°.

180. Il n'est plus temps, et le gibier ne peut être mangé, s'il lui reste moins, ou seulement autant de vie qu'à tout autre animal à la suite du *zèbh iqtiari*, parce qu'alors il est censé mort.

Mais si cet état est l'effet d'une blessure, le gibier peut être mangé, parce que, alors, il est tenu compte du *zèbh idtirari*, vu l'impossibilité de faire l'autre *zèbh*. = T. *b p*.

181. *V*. Des auteurs prétendent qu'Èbou-Hanifè exige que le *zèbh iqtiari* soit pratiqué tant qu'il y a vie dans le gibier; que, selon lui, l'animal n'est pas censé mort lors même qu'il lui reste moins de vie qu'à la victime qui vient d'être immolée, que le mouvement ou la respiration sont les seuls véritables indices de la vie. = T. *b p*, 6°.

182. Le gibier ne peut donc être mangé, si le

zèbh iqtiari pouvant rigoureusement être accompli, ne l'a pas été.

Il ne peut de même être mangé quand le chasseur a cru à tort, soit qu'il avait perdu l'instrument nécessaire pour le sacrifice, soit qu'il n'avait pas le temps de faire le *zèbh*. = T. *b*, *p*, 10°.

183. *V*. Suivant Èbou-Iouçouf et les trois *imam*, si la blessure du gibier est de nature à ce qu'il ne puisse plus vivre, il ne peut être mangé, quand même il serait fait *zèbh iqtiari*, parce que sa mort ne serait pas la suite de ce *zèbh*. = T. *b p*, 7° et 8°, (voir 5°).

V. Dans la doctrine de Muhammed, avant tout, le gibier doit avoir encore incontestablement la vie; et, s'il n'est pas possible que sa vie se prolonge plus que celle de l'animal fait *zèbh*, il est permis de le manger. = T. *b p*, 9°.

T. *b p*. 1° « Dans la doctrine des deux *imam* et de Cha-« fi'i, le *zèbh* (*iqtiari*) est indispensable lorsqu'il reste dans « le gibier plus de vie que dans l'animal qui vient d'être « immolé.

2° « Et lorsqu'il ne lui en reste que ce qui en reste à l'a-« nimal fait *zèbh*, c'est-à-dire lorsqu'il est certain qu'il ne « pourra plus vivre, par exemple, lorsque, ayant été éventré, « ses intestins sont sortis, et que le chasseur n'arrive pas « assez tôt pour le trouver encore vivant, il est permis de « le manger sans le faire *zèbh*, parce que ce qui lui reste, « ce sont les convulsions de la mort.

« On peut en induire que, s'il meurt avant ou immé-« diatement après l'arrivée de celui qui devait le faire « *zèbh*, on peut le manger; et c'est la doctrine adoptée.

3° « Le gibier ne pourrait être mangé si le chasseur avait « omis de faire le *zèbh*, parce qu'il aurait cru avoir perdu « l'instrument propre au sacrifice, ou présumé n'en avoir « pas le temps, tandis que cet instrument il l'avait à sa « disposition, et que le gibier avait encore plus de vie que « l'animal immolé.

« Telle paraît être la doctrine généralement suivie, parce « que le *zèqat idtirariè* ne reçoit son application que dans « le cas où le gibier n'est plus vivant (ou censé vivant) à « l'arrivée du chasseur. » = *Mèdjmæ'*, p. 280.

4° « Si le chasseur n'a trouvé de vie dans le gibier que « celle qui existe encore dans la victime après qu'elle vient « d'être immolée, tellement que le gibier ne pourra sur- « vivre à sa blessure, il est censé l'avoir trouvé mort, parce « qu'on ne prend pas en considération ce reste de vie. Il « est alors permis de le manger (sans l'avoir soumis au « *zèbh iqtiari*).

5° « Suivant Èbou-Hanifè, le sacrifice est, dit-on, en- « core nécessaire dans le cas précité, parce qu'il a été « trouvé vivant, ce qui suffit pour qu'il ne puisse être « mangé qu'après avoir été fait *zèbh iqtiari;* car Dieu a dit, « ch. v, v. 4 : *Vous ne mangerez pas des animaux susdits, à « moins que vous ne les ayez immolés* (*Illa ma zèqqèïtum*).

6° « Dans la même doctrine, peut être mangé le gibier « qui, tombé successivement sur un corps, et de ce corps « sur un autre (par exemple, d'abord sur un toit et de ce « toit sur la terre), ou frappé d'un coup de corne, as- « sommé, mis en pièces par une bête féroce, voir le ch. v, « v. 4 du Cour'an, a été fait *zèbh iqtiari*, lorsqu'il restait « encore en lui un reste de vie, soit évidente, c'est-à-dire, « prouvée par le mouvement du gibier, soit cachée, c'est-à- « dire, insensible autrement que par un reste de respira- « tion.

« Le *fètwa* est conforme à cette doctrine d'Èbou-Hanifè.

V. 7° « Suivant Èbou-Iouçouf (et d'après le commen- « taire du *Medjmæ'*, suivant les trois *imam*), si l'état du

« gibier est tel qu'il ne puisse plus vivre, le *tezqiè* ne le « rend pas mangeable, parce que sa mort ne serait pas « l'effet du *zèqat*.

V. 8° « Suivant Mèhmed, indépendamment que le gi- « bier doit être évidemment vivant, il faut, pour pouvoir « être mangé, qu'il soit immolé lorsqu'on jugera qu'il « n'est pas possible qu'il vive plus que ne pourrait vivre « l'animal qui viendrait d'être fait *zèbh;* sinon, non, parce « qu'on ne peut réputer vivant celui dans qui la loi ne voit « qu'un mort.

9° « On ne peut manger le gibier qu'on a omis de faire « *zèbh iqtiari* lorsqu'on le pouvait encore; car le manque « d'accomplissement de ce précepte obligatoire, tant qu'il « est praticable, ne permet pas de voir dans ce gibier autre « chose qu'un animal impur. » = *Sunbuli-Zadè.*

Deuxième espèce. — *Des djèwarih,* animaux instruments du *zèbh idtirari.*

184. Les *djèwarih* sont, parmi les quadrupèdes, les animaux à dents canines; et parmi les oiseaux, les oiseaux de proie pourvus de serres.

185. Ces deux conditions de dents canines et de serres n'étant exigées que pour la blessure qui doit remplacer le *zèbh iqtiari,* ne peuvent l'être quand le but n'est pas de manger la chair du gibier, par exemple, quand il n'est chassé que pour sa peau, sa fourrure, etc.

Elles ne devraient pas l'être davantage dans le système qui nie l'obligation de l'effusion du sang, voir 168 et T. *bf.*

186. Et lors même que des animaux sans dents canines ou sans serres auraient pris, sans l'avoir tué,

un *saïd* qui, de sa nature, pourrait être mangé, sa chair ne serait pas définitivement interdite par cela seul qu'il n'aurait pas été satisfait à l'une de ces conditions : il pourrait être mangé si, avant sa mort, il avait été fait *zèbh iqtiari*, parce que ce que veut la loi du Cour'an, c'est ce *zèbh* et non le *zèbh idtirari*, qui n'a été admis que pour remplacer, au besoin, le premier; les dents canines et les serres ne sont donc qu'un moyen supplémentaire commandé par la nécessité. = T. *b q*.

T. *b q*. 1° « La chasse est permise par l'intermédiaire « de quadrupèdes ayant les dents canines et d'oiseaux « ayant des serres. » = *Diraïet*.

2° « Tout *djarihat*, 112, quadrupède à dents canines « ou oiseau à serres, dressé à la chasse, peut légalement « chasser le *saïd*. = On peut tirer de ce passage l'induc- « tion que la chasse est légalement interdite à tout qua- « drupède sans dents canines et à tout oiseau sans serres, « à moins que le gibier qu'ils auront pris n'ait pas dû être « soumis au *zèbh iqtiari*.

3° « Le gibier que vous avez pris avec un chien non « dressé et que vous avez fait *zèbh* (*iqtiari*), mangez-le. » = *Sunbuli-Zadè*.

187. Destinés à servir d'instrument au *zèbh idtirari*, les *djèwarih* doivent appartenir à un musulman ou à un *qitabi*.

188. Tous les *djèwarih* doivent avoir été dressés à la chasse par les *muqèllibin*. = Voir T. *ar*, T. *as* et T. *a q*.

189. Le gibier qu'aurait pris l'animal non dressé

ne pourrait être mangé que s'il avait été fait *zèbh iqtiari.* = T. *b q.* 3°.

190. Le loup et le lion, quoique ayant des dents canines, ne peuvent être instruments de chasse; le premier, à cause de sa nature ignoble; le second, à cause de sa fierté. = Ne serait donc pas exclus le lion qui, moins indocile, se soumettrait à l'éducation exigée.

191. Cette éducation consiste, avant tout, à rompre chez les *djèwarih* les penchants naturels qui peuvent contrarier le but pour lequel ils sont élevés:

192. Ainsi le chien, qui est naturellement carnassier, est jugé suffisamment dressé lorsque, se jetant jusqu'à trois fois sur le gibier pour le dévorer, trois fois il s'en abstient et finit par le porter à son maître.

193. Le faucon, toujours disposé à fuir avec sa proie, est réputé formé, quand il répond au rappel de son maître, avant ou après s'être emparé du gibier qu'il chasse.

194. Le lynx, qui tient de l'un et de l'autre, doit recevoir la double éducation du chien et du faucon; on devra donc combattre en lui la voracité des quadrupèdes, et, à raison de sa propension à fuir, sa résistance à obéir à la voix qui le rappelle.

195. On a cru encore pouvoir s'assurer du degré d'éducation des *djèwarih* de plusieurs autres manières :

1° Par présomption tirée du temps depuis lequel

ils sont soumis aux exercices requis; mais l'expérience a prouvé que ce moyen était d'autant moins sûr, que chaque espèce, et dans cette espèce chaque individu peut, à cet égard, offrir des différences.

196. 2° Par expertise; mais les experts ne peuvent avoir de point de départ assez fixe pour porter un jugement incontestable; il ne peut être que le produit de l'*idjtihad*, conjecture fondée sur le rapprochement de diverses considérations; et l'*idjtihad* n'est pas dans cette matière sans inconvénient, parce qu'un premier *idjtihad* est irrévocable par un deuxième, et qu'il a force de chose jugée; et cependant le fait pourrait souvent démentir le principe, en obligeant, soit à renoncer à employer l'animal auquel, dans la pratique, on reconnaîtrait un défaut essentiel, soit à lui donner une nouvelle éducation. = Voir *Mèdjmæ'* ou *Sunbuli-Zadè*.

197. On ne pourrait, par exemple, manger le gibier dont un chien, jugé bien dressé, aurait mangé, parce que le Cour'an le défend, ch. v, v. 4. Il faudrait le livrer à de nouveaux exercices propres à corriger ce vice d'éducation. = T. *b r*, 1° et 2°.

198. On a étendu cette prohibition :

Au gibier qu'il prendrait ensuite, jusqu'à l'instant où l'on préjugerait qu'une nouvelle éducation l'a corrigé;

Au gibier que ce chien aurait pris avant qu'on eût reconnu en lui ce défaut;

Et même au gibier qui, pris antérieurement, au-

rait déjà été fait *ihraz* et rapporté dans la maison du chasseur. = T. *b r*, 3°.

199. *V.* Suivant les deux *imam*, n'est interdite que la chair du gibier dont le chien aurait mangé, et non celle du gibier pris par lui antérieurement ou postérieurement, parce que, son éducation n'ayant pu être jugée que par *idjtihad*, il n'est pas permis d'en détruire l'effet en condamnant, pour une faute isolée, toute prise antérieure ou postérieure, qui ne serait pas entachée évidemment du même vice apparent d'éducation. = T. *b r*, 4°.

200. Il n'est pas, au contraire, défendu de manger le gibier dont aurait mangé l'oiseau de proie, parce que ce à quoi on le dresse, ce n'est pas à ne pas le manger, c'est à revenir à la voix de son maître. = T. *b r*, 5°.

V. Chafi'i ne permet pas de manger celui dont aurait mangé un faucon encore peu habitué à la chasse. = T. *b r*, 5°.

T. *b r*. 1° « Le gibier dont a mangé le chien ne peut, « selon nous, être mangé, que le chien ait ou non l'habi- « tude d'en manger.

V. « On prête à Chafi'i deux doctrines dans le cas où « le chien n'aurait pas cette habitude : selon les uns, il ne « permettrait pas de manger ce gibier; selon les autres, il « le permettrait. = Cette dernière doctrine est aussi celle « de Maliq.

2° « Si le chien en a l'habitude, on ne peut manger le « gibier qui a fait reconnaître en lui ce défaut.

3° « Si, après avoir été bien dressé, c'est-à-dire avoir « renoncé trois fois de suite à manger le gibier, le chien a

« mangé une partie du gibier, ou que l'oiseau de proie « ait refusé de retourner à son maître qui le rappelait, on « ne pourrait manger le gibier qu'ils prendraient ensuite, « tant qu'ils n'auraient pas été dressés de nouveau.

« Il en est de même du gibier qu'ils auraient pris aupa- « ravant et même de celui que le chasseur aurait déjà fait « *ihraz* dans sa maison.

V. 4° « Les deux *imam* pensent, au contraire, qu'il n'y « a lieu à défendre de manger que le gibier dont le chien « aurait mangé, parce qu'on ne peut prononcer sur le de- « gré d'éducation des *djèwarih* que par *idjtihad*, c'est-à-dire « après avoir pesé les raisons diverses qui militaient pour « ou contre eux. Or, l'*idjtihad* ne peut être annulé par un « *idjtihad* subséquent.

5° « Si le faucon a mangé une partie du gibier, le reste « peut être mangé par le chasseur, parce que ce à quoi le « faucon a été dressé, c'est à retourner près de son maître « quand il le rappelle, et non à ne pas manger le gibier.

V. « Ce principe est admis universellement, excepté par « Chafi'i (qui ne permet pas de le manger après le faucon), « quand ce faucon est nouvellement dressé. » = *Mèdjmæ'*, p. 267.

201. Ce ne serait pas l'effet d'un vice d'éducation, que le chien bût le sang du gibier sans en avoir mangé la chair, parce que ce sang ne pouvait être à l'usage de son maître. = Cette circonstance ne serait donc pas un obstacle à ce que ce gibier pût être mangé. = T. *bs*, 1°.

202. Si le chien a déchiré avec les dents la chair du gibier, qu'il en ait coupé un morceau, que, le laissant, il se soit remis à la poursuite de ce gibier, qu'il l'ait pris, tué et rapporté à son maître sans en avoir mangé un seul morceau, ce gibier peut

être mangé, parce que le chien, en le réservant pour le chasseur, a prouvé dans toutes ces circonstances toute la perfection de son éducation. = T. *b s*, 1°.

203. Le gibier peut de même être mangé lorsque, le chasseur l'ayant rapporté chez lui, le chien en a mangé le morceau qu'il avait coupé et rejeté, parce qu'alors le chien n'est plus à la chasse et à la poursuite d'un *saïd;* il n'y a plus de *saïd;* il n'y a plus désormais qu'un gibier (voir la note 21), une proie acquise au chasseur. = T. *b s*, 2° et 3°.

T. *b s.* 1° « Si le chien a bu le sang du gibier sans en « avoir mangé la chair, ou qu'il l'ait déchiré avec les dents, « qu'il en ait coupé un morceau, qu'il l'ait jeté, qu'il ait « continué de poursuivre ce *saïd,* qu'il l'ait pris et tué, ce « gibier peut être mangé, parce qu'en buvant le sang sans « manger la chair, la gardant pour son maître et lui ap- « portant le gibier, ce chien a prouvé toute la perfection « de son éducation en ce qu'il a bu ce qui ne pouvait con- « venir à son maître et lui a réservé ce qui était à son « usage.

2° « Lors même qu'après la chasse il mangerait le mor- « ceau qu'il avait détaché du *saïd* et rejeté, ce ne serait « pas un obstacle à ce que le gibier pût être mangé, parce « que (après la chasse) ce ne serait plus une partie du « *saïd* qu'il aurait mangée, vu qu'il n'y a plus de *saïd* (il ne « reste qu'un gibier) après qu'il l'a déposé aux pieds de « son maître, qui lui-même en a pris possession.

3° « Le gibier pourrait être également mangé, si le chien « n'en avait mangé qu'un morceau, que son maître lui au- « rait donné à manger, parce qu'il en serait de ce mor- « ceau comme de tout autre qu'il lui aurait jeté. = Enfin, « il en serait de même si, après que le gibier aura été fait

« *ihraz*, le chien en emportait un morceau et le mangeait. » = *Medjmæ'*, p. 278.

4° « Mais ce gibier ne pourrait être mangé si, avant « que le maître en eût pris possession, le chien avait « mangé le morceau qu'il en avait séparé et rejeté, parce « que ce fait prouverait un chien mal dressé, en ce qu'il « aurait mangé une partie du *saïd.* » = *Sunbuli-Zadè.*

204. Quoique le *saïd* pris par un chien ne fût pas celui contre lequel il aurait été lâché, il serait permis d'en manger la chair, s'il l'avait pris sans s'être dérangé de la voie dans laquelle il aurait été lancé, parce que ce n'est pas contre tel gibier qu'il a été envoyé, mais dans telle direction dont il ne s'est pas écarté. On ne peut donc trouver dans ce fait un vice d'éducation qui doive rendre illicite le gibier qu'il a pris. = T. *b t*, 1°.

V. 205. Maliq professe une autre doctrine; il ne s'occupe pas de la voie qu'a suivie le chien, mais du gibier contre lequel il a été fait *irsal.* = *b t*, 2°.

206. Il suit du principe adopté par Èbou-Hanifè, que si, déviant de la direction qui lui a été donnée, et ne s'occupant pas d'y rentrer, le chien prend et rapporte un gibier autre que celui pour lequel a eu lieu le *tèsmiè*, le gibier ne peut être mangé, parce que, par cet écart, il fait preuve d'un vice d'éducation, et que d'ailleurs ce ne peut être celui contre lequel il a été fait *irsal.* = T. *b t*, 3°.

T. *b t.* 1° « Lorsque le chien a été lâché contre un gi- « bier et qu'il en a pris un autre, cela est permis pourvu « qu'il l'ait pris sur la voie dans laquelle il a été fait *irsal.*

V. 2° Maliq a dit : « Cela n'est pas permis : le chien ne « peut prendre le gibier sans avoir été fait *irsal ;* et l'*irsal* « est restreint à l'objet indiqué.

3° « Nous, Hanéfites, nous répondons : « Nulle restriction « (pareille) ne peut être mise à l'*irsal ;* le but est d'acqué- « rir un gibier et non d'exiger du chien ce qu'il ne pour- « rait faire ; il est impossible de le dresser à prendre tel « *saïd* déterminé ; la seule chose exigible de lui, c'est qu'il « ne dévie pas de la direction qui lui a été donnée. S'il la « quitte pour se porter à droite ou à gauche et s'occuper « de toute autre chose que de chercher le gibier, ou qu'il « le poursuive et le prenne hors de la direction donnée, « ce gibier ne peut être mangé, parce que ce n'est pas « celui contre lequel il a été fait *irsal.* » = *Mèdjmæ'*, p. 278.

4° « Si le chasseur a fait *irsal* (dans une direction don- « née) le chien sur un *saïd,* et que le chien en ait pris un « autre, celui qu'il a pris est permis, pourvu que le chien « ne se soit pas écarté de cette direction, parce que ni le « chien, ni le faucon ne sont dressés à ne pas prendre « d'autre gibier que celui qui leur a été désigné. La dési- « gnation n'est pas d'ailleurs tellement précise que ces « animaux puissent distinguer qu'ils ne peuvent en prendre « aucun autre (sur la même voie). Tout *saïd* leur est in- « différent, parce que tous satisfont au but pour lequel les « *djèwarih* sont faites *irsal,* celui de prendre le *saïd.* Tous « doivent donc être compris dans la tâche imposée aux « *djèwarih* (pourvu qu'ils les rencontrent dans la voie indi- « quée).

V. « Maliq ne permet pas de manger ce gibier. » = *Sunbuli-Zadè.*

207. Ce serait un vice d'éducation que le chien fait *irsal* ne partît pas et ne s'élançât pas aussitôt sur le gibier contre lequel il aurait été lâché, parce qu'il ne doit y avoir entre le *tèsmiè* et le *zèbh* que l'inter-

valle de temps nécessaire. Le retard apporté par lui entre l'*irsal* qui a dû suivre immédiatement le *tèsmiè* et son arrivée sur le gibier, en rendant nul le *zèbh*, est un obstacle à ce qu'il soit mangé. = T. *b u.*

208. N'est pas censée retard, l'action de certains animaux, tels que le lynx et autres de même famille, et même quelquefois le chien, qui, arrivés à distance du gibier, s'arrêtent pour épier l'instant favorable où ils devront se jeter sur leur proie et la saisir; leur ardeur, loin de se refroidir, est alors portée au plus haut degré, et ne doit pas être regardée comme une interruption du *zèbh* commencé par l'*irsal*. = *Ibidem.*

T. *b u.* 1° « Afin que le *zèbh* ne soit pas séparé du *tès-* « *miè*, le chien ne doit pas, après l'*irsal*, différer de se « porter contre le *saïd*, à moins que ce ne soit pour s'as- « surer sa proie. Si, en effet, le lynx s'arrête pour l'épier « et saisir l'instant de s'en emparer, il n'est pas défendu « de la manger, parce que c'est la manière de chasser de « cet animal. Il en est de même de quelques chiens : ce « temps d'arrêt ne refroidit pas chez ces animaux l'ardeur « que leur donne l'*irsal*. » = *Mèdjmæ'*, p. 273.

« Si le chasseur fait *irsal* le lynx, et que cet animal se « tienne à l'affût jusqu'à ce qu'il se trouve à portée de « prendre et qu'il prenne le *saïd*, il est permis de le man- « ger, parce que ce n'est qu'un piége tendu par lui au « *saïd*, et non un véritable repos qui interrompe la con- « tinuité devant exister entre l'*irsal* et le *zèbh*. » = *Idem*, p. 274.

2° « Par la prolongation du retard, le fait de la chasse « ne se trouve pas lié à l'*irsal*; la prolongation pour épier

« le *saïd* lie au contraire l'*irsal* à la chasse. » = *Sunbuli-Zadé.*

209. Si un faucon bien dressé a été fait *irsal*, et que, pour se reposer de la poursuite du *saïd*, il se soit abattu sur un objet quelconque; que son repos se soit borné au temps nécessaire pour reprendre des forces; qu'il se soit remis à la poursuite du même gibier, qu'il l'ait pris et tué, ce gibier peut être mangé, parce qu'il n'y a réellement pas interruption tant que le faucon a fait ce qu'il lui était possible de faire. = Voir T. *b d*, 5°.

DE L'IRSAL.

210. L'*irsal* des *djèwarih*, représentant, dans le *zèbh idtirari*, l'impulsion donnée à l'instrument du *zèbh iqtiari*, est de précepte obligatoire; et lorsqu'il n'a pas eu lieu, le gibier qu'ils auraient pris ne pourrait être mangé. = T. *b v*, et voir T. *b n*, 2°, et T. *b v*.

T. b v. « L'*irsal* doit avoir lieu par un musulman ou « par un *qitabi;* car les quadrupèdes à dents canines et « les oiseaux à serres ne sont que des instruments du *zèbh*; « or, le *zèbh* ne peut s'accomplir par l'instrument seul; il « faut quelqu'un qui l'emploie, 150, et le mouvement à « imprimer à l'instrument a lieu dans le *zèbh idtirari* par « l'*irsal* des *djèwarih.*

« Le *qitabi* est apte à l'accomplissement du *zèqat iqtiari* « (150, 151, 152, 153); et, sous ce rapport, il diffère du « *Mèdjouci*, de l'*idolâtre* et du renégat (nous ajouterons *et* « *même du musulman revêtu de l'ihram*, 154). » = *Diraïet.*

211. Il est toutefois à cette règle générale une exception de pure tolérance : si l'*irsal* n'a pas eu lieu parce que le chien serait parti spontanément et sans avoir reçu l'impulsion de personne, la loi, pour remédier à une irrégularité qui n'a été le fait ni du chasseur, ni du *mursil*, consent à ce que le *zèdjr* puisse remplacer l'*irsal*, mais à la condition expresse que le *zadjir*, 116, soit musulman ou *qitabi*. = Voir T. *b b*. = T. *b w*.

Cette condition repose sur le principe que l'*irsal* faisant partie du *zèbh*, et le *zèbh* ne pouvant, dans ses diverses parties, être accompli que par celui qui professe l'une des trois religions, musulmane, chrétienne ou juive, le *zèdjr*, qui doit ici remplacer l'*irsal*, ne peut avoir lieu que par celui qui a droit à faire l'*irsal*. = Voir T. *b b* et T. *b v*.

212. Mais si l'*irsal*, ayant eu lieu, est nul par le fait du *mursil*, comme le même motif de tolérance n'existe pas, le *zèdjr* est regardé comme non avenu, quel que soit le *zadjir*. = T. *b w*.

T. *b w*. « Si le chien est parti sans *irsal*, qu'il se soit « mis de lui-même à la poursuite du *saïd*, et qu'un mu- « sulman ou autre l'ait fait *zèdjr*, ce qu'ici l'on doit « prendre en considération pour juger si ce *saïd* peut ou « non être mangé, c'est le *zèdjr* : si celui qui l'a fait est « apte à accomplir le *zèbh*, le gibier peut être mangé ; si- « non, il ne peut l'être.

« Si l'*irsal* et le *zèdjr* ont tous deux eu lieu, c'est à l'*ir-* « *sal* qu'il faut se reporter ; si l'*irsal* vient d'un *mèdjouci* et « le *zèdjr* d'un musulman, le gibier est interdit ; dans le « cas opposé, il est permis.

« Si la même personne a fait l'*irsal* et le *zèdjr*, le gibier « peut être mangé, si celui qui les a faits est musulman « ou *qitabi*; il ne peut l'être s'il est *mèdjouci*.

« Si l'*irsal* a eu lieu et que le *tèsmiè* ait été omis (à des- « sein) à l'instant de l'*irsal*, c'est l'*irsal* qui doit être pris en « considération (et comme cet oubli du *tèsmiè* (lors de « l'*irsal*) rend nul le *zèbh*), le gibier ne peut être mangé. « Quant à l'invocation faite à l'instant du *zèdjr*, elle est, « dans ce cas, regardée comme non avenue, parce que la « légalité (du *zèbh*) dépend (de la légalité) de l'*irsal*; l'*ir-* « *sal* commande et domine la question; le *zèdjr*, qui le « suit, n'a d'autre effet que de donner de la force à l'*irsal* « et d'exciter le chien. Quand l'*irsal* est valide, le *zèdjr* ne « peut l'invalider; quand il ne l'est pas, le *zèdjr* ne peut « lui donner la validité qui lui manque. De même, si le « *mursil* a omis à dessein l'invocation, et qu'ensuite il ait « fait *zèdjr* le chien avec *tèsmiè*, le gibier ne peut être « mangé, par les principes exposés plus haut.

« Toutes ces questions appliquées au faucon (et autres « oiseaux de proie) reçoivent la même solution; et s'il n'y « a été fait mention que du chien, c'est que c'est lui qui « (généralement) est pris pour point de comparaison. » = *Sunbuli-Zadè*.

213. L'*irsal* ne peut être fait que par un musulman ou un *qitabi*. Voir T. *b v*.

214. Si, après avoir fait le *tèsmiè* sur un *saïd*, le chasseur, changeant d'intention, fait, sans renouveler le *tèsmiè*, *irsal* son chien ou décoche sa flèche sur un autre *saïd*, ce dernier ne peut être mangé, parce que ce n'est pas sur lui que l'invocation a été faite.

215. Mais si, sans avoir changé de *saïd*, le chasseur changeant d'instrument, envoie contre lui un autre chien ou décoche un autre trait que celui

qu'il se proposait d'employer, le *saïd* peut être mangé, parce que, l'invocation ayant eu lieu sur le *saïd*, l'instrument ne peut être pris en considération.

216. Si, au contraire, l'invocation a été faite sur le chien ou sur la flèche, et qu'ensuite, sans la renouveler, le chasseur, mettant ce premier instrument de côté, fasse *irsal* un autre chien ou décoche une autre flèche, le gibier atteint par l'un ou par l'autre ne peut être mangé, parce que ni le *saïd*, ni l'instrument qui a blessé ce gibier, n'ont été l'objet du *tèsmiè*.

217. Si, après avoir fait l'invocation sur l'instrument, le chien qui aura été fait *irsal*, ou la flèche qui aura été tirée, a blessé un autre *saïd* que celui qu'on se proposait d'atteindre, le gibier peut être mangé, parce que, dans le premier cas, les animaux dressés à la chasse ont été dressés d'autant moins à ne prendre que le gibier qui leur a été désigné, que la désignation ne peut être précise. Voir T. *b t*.

Quant au second cas, on ne peut exiger d'un homme que ce qu'il lui est donné de faire; et ce qu'il lui est possible de faire, c'est de chercher à atteindre le *saïd*, et non de l'atteindre infailliblement. = T. *b x*.

T. *b x*. 1° « Si le *zabih*, après avoir couché le mouton « et avoir invoqué sur lui le nom de Dieu, changeant d'in- « tention, en immole un autre, sans avoir prononcé, sur « cette nouvelle victime, une seconde invocation, elle ne « peut être mangée, parce que, dans le *zèbh* (*iqtiari*), le « *tèsmiè* sur la victime est de précepte obligatoire, et la

« seconde n'en a pas été l'objet ; elle doit donc être inter-
« dite.

2° « Si le *zabih* immole la première victime, mais qu'il « change d'instrument (pour l'immoler), elle peut être « mangée, parce qu'on ne prend point garde au change- « ment d'instrument en pareil cas.

3° « Si, après avoir invoqué le nom de Dieu, le chas- « seur tire sur un *saïd* et qu'il atteigne un autre *saïd* que « celui sur lequel il tirait, ce dernier peut être mangé, « parce que le *tèsmiè* est (censé) fait sur l'instrument. On « ne peut, en effet, exiger d'un homme que ce qu'il dépend « de lui de faire, et ce qui dépend de lui, c'est de tirer sur « un animal et non d'atteindre le but qu'il se proposait.

4° « Si, après avoir fait le *tèsmiè* sur un instrument, il « tire ensuite sur le gibier avec un autre, le gibier ne peut « être mangé, parce que son *tèsmiè* ne portait pas sur ce « second projectile ; il n'y a donc point eu réellement de « *tèsmiè*.

5° « Les lois de l'*irsal* sont, à cet égard, comme celles « du tir des projectiles : si donc, après l'invocation, un « chien a été fait *irsal* sur un *saïd*, que le chien, l'ayant « laissé, en ait pris un autre, ce gibier peut être mangé, « parce que le *tèsmiè* est fait sur l'instrument ; le gibier, « au contraire, ne peut être mangé si (après que le *tèsmiè* « a eu lieu sur l'instrument) le chasseur fait *irsal* un autre « chien qui prend le gibier, parce que l'instrument qui a « pris le gibier n'avait pas été l'objet du *tèsmiè*. = Le *tès-* « *miè* doit avoir lieu à l'instant du *zèbh* (*iqtiari*) ; et (pour « le *zèbh idtirari*) à l'instant du tir, quand on décoche la « flèche ; à l'instant de l'*irsal*, quand on fait *irsal*. » = *Medjmæ'*, p. 247.

TITRE III.

QUESTIONS DIVERSES.

218. Sur deux chiens ayant contribué ou pu con-

tribuer à la prise ou à la blessure d'un gibier, il suffit, pour que ce gibier ne puisse être mangé, que l'un d'eux offre l'une des causes d'illégalité déterminant l'interdiction de la chair du gibier, parce qu'il y aura incertitude sur celui des deux chiens qui aura pris ou blessé le gibier; et dans pareil cas, l'abstention est obligée.

219. Deux cas peuvent se présenter ici, qui rentrent l'un et l'autre dans la même question : l'un est celui où le chasseur aura fait *irsal* deux chiens, dont l'un ne pouvait légalement être envoyé contre le *saïd*. = L'autre, où un chien étranger à l'*irsal* du chasseur se serait mêlé de lui-même à la chasse, sans que l'on sût ni s'il a été fait *irsal*, ni si même il a les qualités requises pour être fait *irsal*. = T. *b y*. 1° et 3°, et voir T. *b n*.

220. Nous pourrions peut-être même ajouter qu'il serait bon de distinguer si dans la chasse de ce gibier, le chien qui pourrait motiver l'interdiction de la chair du gibier, a contribué à la blessure ou seulement à la prise; car la participation à la simple prise présenterait peut-être moins de gravité que la participation à la blessure, sur laquelle repose le *zèbh idtirari*. = T. *b y*. 2°.

T. *b y*. 1° « Si le chasseur ou le *mursil* ont, pour blesser « le *saïd*, joint au chien dressé un chien non dressé, le gi- « bier ne peut être mangé : l'un de ces deux *djarih* laisse, « il est vrai, la faculté de manger le gibier; mais l'autre y « est un obstacle. Or comme il est facile d'éviter cet écueil

« (et que rien ne justifie leur réunion), on doit, par pru-
« dence, choisir l'abstention.

2° « Si ces deux chiens n'étaient réunis que pour *prendre*
« le *saïd*, et non pour le blesser, la doctrine véritable serait
« d'éviter de le manger, autant que s'il devait en résulter
« interdiction.

3° « Au chien dressé et fait *irsal* ne peut être adjoint le
« chien qui ne peut être fait *irsal*, tel que le chien d'un
« apostat, d'un idolâtre, d'un *mèdjouci*, ou le chien qui n'a
« pas été fait *irsal*, ou qui l'a été avec omission intention-
« nelle du *tèsmiè*. » = *Mèdjmœ'*, 208.

221. Si le *saïd*, après avoir été blessé, ne fuit qu'avec peine, et que cependant il disparaisse, le chasseur doit le poursuivre sans s'arrêter un instant, autant du moins qu'il n'y est pas mis empêchement par une force majeure, soit physique, soit morale, telle que fatigue, besoin naturel d'étancher la soif ou d'apaiser la faim, et autres, ou obligation de satisfaire à la prière et autres pratiques religieuses, obligation qui doit passer avant la faible considération de ne pas perdre un gibier. = T. *b z*.

222. Il n'est, toutefois, pas indispensable que ce soit le chasseur lui-même qui poursuive incessamment le gibier dans sa fuite, il peut charger un autre de ce soin. = T. *b z*.

T. *b z*. 1° « Si la flèche a blessé le gibier, et que cepen-
« dant il continue de fuir, le chasseur qui l'aurait perdu
« de vue, et l'aurait poursuivi sans relâche, peut le man-
« ger quand même il ne le trouverait que mort, pourvu
« que le gibier n'eût pas d'autre blessure que celle de la
« flèche du chasseur. Le prophète a dit, en effet, à Ebou-

« Sa'lèbè : *Quand tu as décoché ta flèche, et que le suïd a été « perdu pendant trois jours, après lesquels tu le retrouves, « mange-le, pourvu qu'il ne soit pas en putréfaction. Mais s'il a « une autre blessure que celle de la flèche, il ne doit pas être « mangé, parce qu'on peut y voir deux causes opposées de sa « mort, l'une qui permet de le manger, l'autre qui le défend; « et dans l'incertitude, on doit s'abstenir.*

V. « Chafi'i n'admet pas cette doctrine.

2° « On ne doit pas cesser de le poursuivre, avons-nous « dit, excepté quand un besoin naturel (et impérieux), « tel que celui de satisfaire à la faim, à la soif, etc., ou « l'accomplissement d'un devoir religieux, par exemple la « prière, en font une nécessité; mais si le chasseur s'était « arrêté sans nécessité, et qu'il eût trouvé le gibier mort, « le gibier ne pourrait être mangé. » = *Mèdjmæ'*, 277.

3° « Si, le *saïd* ayant disparu, le chasseur n'a pas cessé « de le poursuivre, qu'enfin il l'ait trouvé mort, il est per- « mis de le manger, mais c'est *par tolérance*, car la règle « était qu'il ne pût être mangé. Il est en effet possible qu'il « soit mort de la flèche qui l'a atteint, comme aussi sa mort « peut être due à une autre cause. — Quant à la tolérance, « elle est motivée sur ce que l'observation stricte de la « règle équivaudrait à l'interdiction de la chasse. En effet, « la chasse a lieu en plaine et ordinairement au milieu des « arbres; il n'est guère possible de blesser le gibier sans « qu'il change de place, et le plus souvent sans le perdre « de vue. Celui qui le poursuit sans relâche est donc excu- « sable.

4° « Si le chasseur cesse de chercher le gibier, il peut « charger un autre de ce soin. » = *Sunbuli-Zadè.*

223. Si le projectile a frappé la corne ou le sabot d'un *saïd*, et que le sang ait coulé, ce gibier peut être mangé, parce que le sang prouve l'exis-

tence d'une blessure sous la corne ou le sabot; si le sang n'a pas coulé, il ne peut être mangé.

224. Si le projectile ou le chien a détaché un membre du corps du *saïd*, le membre ne peut être mangé, mais le gibier peut l'être. Le prophète a dit : « Le membre séparé d'un corps vivant est mort ».

225. Si, au lieu d'un membre détaché, le corps a été séparé en deux ou trois parties, la place qu'elles occupaient dans le corps du gibier pouvant déterminer si la vie a dû être plus ou moins prolongée, déterminera si elles peuvent ou non être mangées. Si la mort a dû être à peu près subite, c'est-à-dire si c'est la moindre partie qui n'ait pas été séparée de la tête, toutes peuvent être mangées; la partie adhérente à la tête peut seule l'être, si elle est la plus forte. = T. *c a.*

T. *c a.* « Si le *saïd* a été séparé, soit en longueur, soit en « largeur, en deux ou trois parties, et que la plus grande « appartienne à la partie inférieure du corps du *saïd* (de « manière que la moindre soit celle adhérente encore à la « la tête), le tout peut être mangé, parce qu'après une pa- « reille blessure, la prolongation de la vie est impossible; « il n'y a pas lieu ici à l'application de la décision du Pro- « phète précitée, art. 224. = Elle est applicable au con- « traire, quand les deux tiers (la plus grande partie) du « corps sont restés attachés à la tête, et que le tiers déta- « ché (la moindre) appartenait à la partie inférieure. Dans « ce cas, la partie séparée ne peut être mangée, et les deux « tiers peuvent l'être, car la vie peut se prolonger dans « les deux tiers au delà de la vie de l'animal fait *zèbh.* » = *Mèdjmæ'*, p. 280.

V. 226. C'est conformément à ce principe que, même pour un membre détaché du corps, Chafi'i permet de manger le membre avec le reste du corps, si la mort en a été la suite immédiate; si au contraire la vie s'est prolongée, il défend de manger le membre et ne permet de manger que le reste du corps.

227. Si le membre n'a pas été tout à fait détaché, et qu'il soit possible, en le rapprochant du reste du corps, d'en obtenir la cohérence, ce n'est plus qu'une blessure ordinaire, et tout le gibier peut être mangé.

228. Si, au contraire, cette cohérence paraît impossible à obtenir, et qu'on ne prévoie pas que l'art puisse l'opérer; si enfin le membre doit désormais rester suspendu à la peau, on ne peut manger ce membre, que la loi regarde comme détaché, parce que la fiction légale fait loi.

229. Quoique, en principe, il ne soit pas permis de chasser l'animal domestique *mutèwahhich* et *mumtèni'*, on doit, à cet égard, faire quelques distinctions :

Si, par une cause quelconque, une sorte de vertige, de folie admissible, de fureur même, s'est emparée d'un animal, et qu'il se soit échappé dans la ville ou à travers champs, sans qu'on puisse l'arrêter assez tôt pour que la sûreté publique ne soit pas compromise, ou même sans qu'on soit exposé à le perdre, il est permis, non de le chasser, comme on le ferait d'un animal sauvage et *mubah*, qui deviendrait la propriété du premier occupant, ou, en

d'autres termes, de celui qui le *prendrait*, mais de le tuer en le frappant à quelque endroit du corps que ce puisse être, parce qu'il serait rarement possible de le faire *zèbh iqtiari*.

V. Muhammèd ne permet pas que le mouton éprouvant les mêmes effets de vertige, et n'étant encore échappé que dans la ville, puisse être mangé autrement qu'à la suite du *zèbh iqtiari*, parce qu'il est toujours facile de l'arrêter.

Mais s'il fuit à travers champs, il peut être tué comme le seraient les autres animaux domestiques, tels que le bœuf, le chameau, bons à manger, et dans le même état; on leur applique, dans ce cas, toutes les règles et conditions du *zèbh idtirari*.

V. Dans ces deux questions, Maliq' exige le *zèbh iqtiari*, parce qu'il ne croit pas qu'on doive faire une règle pour un cas qui ne se présente que rarement.

230. Le même motif, celui de ne pas perdre un animal dont on pourrait tirer une utilité, commande la même mesure pour un animal domestique tombé dans un puits. = Mais on doit s'assurer que ce n'est pas à l'eau, mais au projectile qui l'a atteint, et à la blessure qui en a été la suite, qu'aura été due sa mort. Enfin, dans le doute même, la loi, au lieu de commander ici l'abstention, comme elle le fait ordinairement, permet, par tolérance, de manger l'animal.

231. La règle est la même pour la volaille qui, effarouchée, se serait réfugiée sur un arbre auquel ensuite elle se trouverait retenue sans qu'elle pût s'en échapper, ou qu'on pût l'en retirer. = T. *c b*.

T. *c b.* « Il est permis de faire *zèbh idtirari* les bestiaux « tels que moutons, bœufs, chameaux,

1° « Qui, devenus sauvages, ont fui leur maître à travers « champs. On peut donc les blesser dans telle partie du « corps qui se présentera, comme on le fait pour le gibier;

2° « Qui, tombés dans un puits, ne pouraient être faits « *zèbh iqtiari.* On peut les manger, soit que l'on sache que « leur mort est due à la blessure que leur a faite le pro- « jectile, soit que l'on en doute, parce qu'il est probable « qu'il en est ainsi. Mais on ne peut les manger si l'on a la « certitude que leur mort est due à une autre cause.

« De même, la poule peut être faite *zèbh idtirari*, quand, « retenue dans un arbre, on craint qu'elle n'y meure.

V. 3° « Muhammèd ne permet pas que le mouton soit « fait *zèbh idtirari* quand il ne s'est échappé que dans la « ville, mais il le permet quand il s'est échappé à travers « champs.

« Quant au bœuf et au chameau, comme on ne pourrait « s'en rendre maître (sans danger) ni dans la ville, ni dans « la campagne, il est permis de le faire partout *zèbh id-* « *tirari.*

V. 4° « Maliq exige le *zèbh iqtiari* dans ces questions, « parce que, dit-il, ce sont des cas rares; et l'on ne peut « faire une règle pour un cas rare. »

232. Suivant Èbou-Hanifè, il n'y a nul mal à manger le *saïd* dont le chien aurait brisé un membre, et qu'il aurait tué, parce que cette fracture est une blessure intérieure, équivalente à une blessure extérieure, quoiqu'il n'y ait pas effusion de sang, du moins à l'extérieur.

V. Le *fètva* n'admet que la blessure extérieure, dit le *Gaïèt.*

BIBLIOGRAPHIE.

J. A. Vullers, *Institutiones linguæ persicæ, cum sanscrita et zendica lingua comparatæ.* Deuxième partie. Giessen, 1850, in-8° de 202 pages.

La première partie de cet ouvrage parut en 1840; mais ce ne fut qu'en avril 1844 que j'en rendis compte dans ce Journal. Cette fois je mets de l'empressement à entretenir les lecteurs du Journal asiatique de la deuxième partie de ce savant travail, c'est-à-dire de la syntaxe.

Comme précaution oratoire, M. Vullers fait observer que la syntaxe est presque nulle dans les ouvrages qu'on a publiés sur la grammaire persane, à l'exception toutefois de celui de Lumsden, qui est au contraire trop prolixe sur ce point, et où les règles utiles à connaître sont noyées dans une foule de détails oiseux, d'observations minutieuses et incertaines. M. Vullers a voulu, d'une part, remplir la lacune qu'il signale, et de l'autre éviter les défauts de Lumsden. Il me semble qu'il a atteint son but. Son ouvrage sera en effet très-utile à ceux qui aiment à connaître la théorie pour s'y rapporter dans la pratique.

Ce qui rend un traité de syntaxe persane difficile à rédiger, c'est que les natifs n'ont pas composé de traités complets de grammaire, comme il en existe pour

l'arabe et le sanscrit. Ainsi ce n'est qu'une immense lecture qui peut fournir les moyens de déduire en règles les constructions qu'on rencontre dans les bons auteurs, et qui varient malheureusement selon les siècles et selon les provinces. Le savant et consciencieux travail de M. Vullers sur la syntaxe persane est, en ce genre, le plus judicieux qui ait paru jusqu'ici. Il est seulement fâcheux que, dans cette deuxième partie, les comparaisons avec le sanscrit n'aient pas été plus fréquentes. Il y avait cependant, il me semble, bien de curieux rapprochements à faire. C'est en effet dans le sanscrit qu'il faut chercher les origines de la syntaxe persane. Tout ce qui ne peut s'y rapporter est emprunté à la syntaxe arabe; car les auteurs persans ont souvent cherché à imiter les constructions arabes, pour montrer leur habileté dans la langue du Coran, et ils ont ainsi altéré la phraséologie originale. Cela ressort évidemment de l'ouvrage de M. Vullers, qui n'a jamais manqué d'établir ces dernières analogies.

J'ajouterai que la syntaxe persane a la plus grande ressemblance avec la syntaxe hindoustanie, ainsi qu'on aura l'occasion de s'en convaincre dans le courant de cet article. J'oserai même dire à ce sujet, que la connaissance de l'hindoustani est utile pour l'intelligence du persan. En effet, la construction hindoustanie est généralement plus simple et plus uniforme; elle n'a presque pas été atteinte par l'influence musulmane de l'arabe; les membres de phrase sont symétriques et se balancent entre eux.

Il y a au contraire beaucoup plus de vague, et par suite d'obscurité dans le persan; mais quand on sait l'hindoustani, on reconnaît facilement, à travers ce vague, les constructions originales indiennes, et le sens vous apparaît plus nettement.

Mais nous allons suivre M. Vullers pas à pas.

Pag. 3 et 4. M. Vullers parle des noms mis au nominatif absolu, et dont le cas réel est représenté par un pronom. Cette construction est très-fréquente en arabe, et on nomme les phrases ainsi arrangées, ذو وجهين, « possesseur de deux faces. »

Pag. 5 et suiv. M. Vullers traite du génitif. En persan, l'indication de ce cas a lieu, comme en hébreu, dans le nom qui le régit, lequel prend le signe de l'*izâfat*, اضافت ou *adjonction*, c'est-à-dire généralement un *zer* ou *kesra* qu'on prononce, mais qu'on n'écrit pas. Ainsi on dit, par exemple : دماغ جان, *dimâgu-i ján* « le cerveau de l'âme, » expression poétique qui signifie simplement l'*âme*, comme dans le passage suivant de l'introduction des Œuvres en prose de Jâmî : حمدی که ....بسایم نسایم نفحات فیض آثار موهبتش دماغ جان معتکفان خلوت سرای مودت را معطر کرداند « Louange à celui dont les riants zéphyrs, porteurs des exhalaisons de ses dons abondants, parfument le cerveau de l'âme des dévots, assidus dans l'oratoire de l'amour divin; » et dans cet autre passage de la préface du *Majnûn et Laïla* de Rûh-ulamîn : این خاری که بر آمده از دماغ جانم واین نوری که سر زده از شمع بیانم « Cette

vapeur qui s'est élevée du cerveau de mon âme, et cette lumière qui s'est manifestée du flambeau de mon élocution. »

A propos du génitif, M. Vullers dit que c'est seulement lorsque صاحب et سر forment une sorte de composé avec le mot suivant, qu'ils ne prennent pas la marque du génitif. Je crois qu'il n'y a rien de bien précis là-dessus. Ces deux mots, suivis d'un génitif, prennent souvent l'*i* en poésie, et quelquefois aussi ils ne le prennent pas. Ainsi, dans le vers suivant du *Mantic-uttaïr* de Fârîd-uddîn Attâr, il faut prononcer *sar* et non *sar-i*, et cependant ce mot ne forme pas une sorte de composé avec le suivant.

گر تو بر سر راه عشقی مبتلا

بر فکن بر کستوانی از بلا [1]

Si tu es éprouvé dans le chemin de l'amour, rejette loin de toi le manteau de la tentation.

Au reste, dans les expressions d'un usage vulgaire, on ne fait sentir l'*i* dont il s'agit ici, ni entre deux substantifs, ni entre un substantif et son adjectif. Ainsi on dit, par exemple : غلام علی, *Gulâm Alî*, et non *Gulâm-i Alî* « le serviteur d'Alî » (nom propre); قصه کوتاه, *quissa Kotâh*, et non *quissa-i Kotâh* « bref, en un mot, » à la lettre : « brève histoire. »

L'ablatif s'emploie quelquefois en persan, comme en hindoustani, pour le génitif. M. Vullers en donne, page 6, l'exemple suivant :

[1] Ce vers est du mètre *ramel* et de la variété qui se compose à chaque hémistiche des pieds فاعلاتن فاعلاتن فاعلن.

نشنود از دوست ابله پندرا

L'insensé n'écoute pas le conseil de son ami.

پند را از دوست est pour پند دوست, *pand-i dost*[1].

D'un autre côté, on trouve souvent le génitif pour l'ablatif, comme dans تخت عاج « trône d'or, » pour از عاج. Cet idiotisme se rencontre aussi en hindoustani[2].

Au sujet du génitif, M. Vullers remarque avec raison, page 10, que lorsque plusieurs noms régissent un génitif, la marque de ce cas ne doit affecter que le dernier nom, et il donne pour exemple la phrase suivante : کمال فضل وبلاغت او, à la lettre : « la perfection de la bonté et de l'éloquence *de* lui[3]. »

Mais ce n'est pas de cette manière que j'aurais présenté cette règle, je l'aurais généralisée, et j'aurais dit que les mots réunis par une conjonction copulative, exprimée ou sous-entendue[4], sont considérés comme formant un composé pareil au द्वन्द्व sanscrit; et qu'on ne doit donc répéter ni les particules, ni les désinences[5], ni les pronoms qui se rapportent aux noms ainsi groupés. La phrase précédente en offre un exemple

[1] En hindoustani, on dirait de même : دیوانه دوست سی تنبیه نه سنتا هی, au lieu de دوست کی.

[2] Voyez mes Rudiments hindouis, p. 62, avant-dernière ligne.

[3] Il n'y a pas de pronom possessif en persan.

[4] On peut dans ce cas comparer la conjonction copulative à notre trait d'union, puisqu'elle sert à former des espèces de composés.

[5] On trouve même en français cet idiotisme. Ainsi on dit, par exemple : la cinq ou sixième fois, pour la cinquième ou sixième fois.

pour la désinence qui exprime le génitif. Voici d'autres exemples pour les autres cas : ملك ملكه وملكزاده را گفتم, « je dis au roi, à la reine et au prince, » à la lettre : « au roi, reine et prince. » عورت ومردی « un homme et une femme, » à la lettre : « un homme et femme. » عيب وهنرش « ses vices et ses vertus, » à la lettre : « les vices et vertus de lui. » آهو وگوزنان « les daims et les antilopes, » à la lettre : « les *daim* et antilopes. »

Cette construction, identique à celle qui est usitée dans ce cas en hindoustani, n'a été indiquée, à ma connaissance, de cette manière générale, dans aucune grammaire persane.

Le signe du datif et de l'accusatif est را, *ra*. M. Vullers aurait pu faire observer, à ce propos, que cette particule est une véritable postposition. Elle équivaut en effet à la postposition hindoustanie کو, *ko*, qui indique, comme را, l'accusatif aussi bien que le datif. Une observation essentielle à faire au sujet de l'accusatif, c'est qu'en persan, comme en hindoustani, on emploie souvent, pour l'exprimer, le nominatif, ou pour mieux dire, le cas direct. On dit par exemple :[1] ساقيا ساغر شراب بيار « échanson, apporte-moi une coupe de vin, » au lieu de ساغر شراب را.

M. Vullers remarque avec juste raison, page 25, qu'on trouve en persan, comme en sanscrit (et en hindoustani), les cas nommés locatif ou commoratif et instrumental. La préposition در, *dar* « dans, » indique le premier ; elle équivaut à la postposition

[1] *Grammaire persane*, de D. Forbes, p. 84.

hindoustanie میں, *men;* la préposition به, *ba*[1] « par, avec, » indique le second, et elle est synonyme de ذی, *né*.

La préposition بر, *bar*, est souvent mise à la fois avant et après le nom[2]. Elle devient ainsi dans ce dernier cas une postposition équivalente à l'hindoustani پر, *par* (sanscrit उपरि). On trouve par exemple, dans le Schâh-nâma[3] : بر مرده بر « sur le cadavre. »

La construction de l'adjectif participe à la fois, en persan, des usages sanscrits et hindoustanis, et des usages arabes. Ainsi, contrairement à la phraséologie indienne, mais conformément à l'arabe, on le met après le substantif (en affectant le mot auquel il est joint de l'*i*, qui sert aussi, comme on l'a vu, à marquer le génitif), et conformément à la phraséologie indienne, mais contrairement à l'arabe, il ne prend pas les signes des cas ni des nombres. Ainsi on dit, par exemple : حاکمان عادل, *hakimân-i âdil* « de justes juges, » et non عادلان حاکمان. La véritable construction indienne est du reste usitée dans plusieurs cas, et les adjectifs restent indéclinables comme dans la première construction. Ainsi, les adjectifs pronominaux et numéraux, tels que بسی, *bacé*[4]

[1] Cette préposition a, du reste, une signification vague, qui permet de l'employer dans beaucoup de circonstances différentes. M. Vullers est très-explicite sur ce point.

[2] Dans ce cas, au lieu du premier بر, on emploie quelquefois به, et au lieu du dernier, اندر. (Voyez à ce sujet une note de mon édition de la Grammaire de Jones, p. 19.)

[3] Vullers, *Inst. ling. pers.* p. 45.

[4] M. Vullers, p. 54, donne بسی, *bacé*, comme synonyme de بس,

« beaucoup, » بسيار, *biciyâr* « nombreux, » چند, *chand*, چندان, *chandân*, et چندين, *chandîn* « quelques. » همه, *hama*, et هر, *har* « tout[1], » et enfin les pronoms, ou plutôt les articles démonstratifs اين, *în*, آن, *ân*[2], se placent toujours en effet, sans changement, devant leur substantif.

Pour les noms dérivés, on pourrait adopter, en persan, la classification méthodique et simple à la fois de M. J. Shakespear[3], et dire :

1° Les noms abstraits[4] sont formés des adjectifs, rarement par l'addition d'un *alif*, comme گرما, *garmâ* « chaleur, » de گرم, *garm* (angl. *warm*) « chaud, » et plus souvent par l'addition d'un *yé*, prononcé *î*, comme خوبی, *khûbî* « bonté, » de خوب, *khûb* « bon, » سياهی, *siyâhî* « noirceur, » de سياه, *siyah* « noir. »

bas. Or *bacé* peut être considéré comme formé de l'adjonction de l'*yé* d'unité à *bas*, sans qu'il y ait néanmoins entre ces mots une différence de sens. Il en est de même de كدام « quel ? » qu'on trouve aussi écrit كدامی et كدامين. En hindoustani, on peut considérer aussi *bacé*, au cas oblique ou au nominatif pluriel, comme dérivé de بسا, *baça* (synonyme de بس, *bas*), usité au surplus en persan. Ici l'*alif* représente l'*a* bref final du sanscrit. Il en est de même de l'adjectif arabe بعض, *b'az*, qui devient بعضه, *ba'za*, ou بعضا, *ba'zâ*; بعضی, *ba'zé*, بعضِی, *ba'zî*; et de quelques autres mots.

[1] Ce mot dérive du sanscrit सर्ब, *sarb*, en hindoustani سب, *sab*.

[2] En poésie, on trouve quelquefois آن dans le sens de يك « un, » , c'est-à-dire employé comme pronom indéfini.

[3] *A Grammar of the hindustani language.*

[4] Je ne parle pas des noms verbaux formés les uns par l'addition de ار, *âr*, à la troisième personne du prétérit, les autres par l'addition d'un ش, *schîn*, au participe apocopé.

2° Le nom qui exprime l'agent d'une action, ou le possesseur d'une chose, se forme en ajoutant au primitif une des désinences وار, *war*, ou ور, *war*, et يار, *yâr*, désinences indiennes qu'on trouve aussi en hindoustani, entre autres sous les formes آل, *âl*, et ير, *er*, ou يل, *el*, lesquelles se produisent en français, dans les mots *brut-al*, *serrur-ier*, *mort-el*, par exemple[1]. En persan, اميدوار, *ummedwâr* « espérant (possesseur d'espérance *ummed* »), نامور, *nâmwar* « célèbre (possesseur de nom *nâm* »), هوشيار *hoschyâr* « intelligent (possesseur d'intelligence *hosch*), » شهريار[2], *schahryâr* « gouverneur (possesseur) de la ville *schahr*, » offrent des exemples de cette formation.

Le nom d'agent se forme aussi, en ajoutant au primitif بان, *bân*, qui est le même que وان, *wân*, en sanscrit et en hindoustani[3], ou مند, *mand*, signifiant, ainsi que le premier, *possesseur*, et enfin, كار, *kâr*, گار, *gâr* ou گر, *gar*, signifiant « faisant » ou « faiseur. » Exemples : باغبان, *bâgbân* « jardinier, » de باغ, *bâg* « jardin ; » دانشمند, *danischmand* « sage, » de دانش, *dânisch* « sagesse ; » بدكار, *badkâr* « méchant » de بد, *bad* « mauvais, mal ; » گناهگار, *gunâhgâr* « pécheur »

[1] Animal (*anima-al*) en latin, est tout à fait la traduction du persan جانوار, c'est-à-dire « possesseur وار de vie, جان. »

[2] Le savant M. Quatremère a fait remarquer, avec juste raison, depuis longtemps, que c'est ainsi qu'il faut analyser ce mot.

[3] Cette désinence semble exister aussi en arabe dans حيوان « animal, » dérivé de حيّ, absolument comme nous avons vu plus haut جانوار. Il est vrai que les grammairiens arabes considèrent ici le و comme radical, et qu'ainsi la désinence n'est proprement que ان, qui termine beaucoup de noms arabes.

de گناه, *gunâh* « faute, péché; » سوداگر, *saudâgar*[1] « marchand, » de سودا, *saudâ* « commerce », etc.

3° Les noms exprimant le lieu, la place, se forment en ajoutant au primitif, ou le mot indien स्थान, *sthân* « lieu, place »; en persan, ستان, *stân* ou *istân*, ou le mot persan آباد, *âbâd*, qui a le même sens. On emploie aussi les désinences زار, *zâr*, et شن, *schan*. Exemples : هندوستان, *hindustân* « l'Hindoustan, » dérivé de هندو, *hindû* « Indien; » اکبرآباد, *akbarâbâd* « la ville d'Akbar, » c'est-à-dire « Agra; » لاله‌زار, *lâlazâr* « lit de tulipes, *lâla*. » گلشن, *gulschan* « parterre, lieu de roses, *gul*. »

4° Les noms d'instruments se forment du substantif primitif en y ajoutant une des désinences اه, *ah*, آنه, *âna*[2], et اك, *ak*. Exemples : دسته, *dasta* « une anse; » دستانه, *dastâna* « un gant, » de دست, *dast* « main; » چشمك, *chaschmak* « lunettes, » de چشم, *chaschm* « œil. »

5° Les diminutifs se forment du nom primitif, en y ajoutant une des désinences وا, *wâ*, چه, *cha*

[1] De ce mot dérive ensuite, d'après la règle précédente, سوداگری, *saudagarî*, qui veut dire « l'action de faire le commerce, » et qui a ainsi la signification du primitif arabe, qui est tombé en désuétude. Il y a de nombreux exemples de cette anomalie.

[2] Cette même terminaison est quelquefois adjective et elle forme des adverbes. Voyez mon édition de la grammaire de Jones, p. 86, dernier alinéa. La terminaison آن ou آنه, ne change quelquefois rien au sens primitif. Ainsi, par exemple, کریمانه, signifie aussi bien *généreux* que کریم. جانان et جانانه signifient « ami, bien-aimé, » aussi bien que جان, *âme*, qui est pris aussi dans ce sens. (Voyez les Mémoires d'Alî Hazin, p. 60, ligne dernière.)

ou ـچه, *îcha*, ـچی, *chî*, et اك, *ak*, que nous venons de voir employé pour un autre cas. Exemples : مردوا, *mardwû* « pauvre petit homme, » de *mard* « homme ; » دیگچه, *degcha* ou دیگچی, *degchî* « chaudron, » de دیگ, *deg* « chaudière ; » باغیچه, *bâguîcha* « petit jardin, » de باغ, *bâg* « jardin ; » خرك, *kharak* « petit âne, » de خر, *khar* « âne. »

6° Les adjectifs se forment des substantifs par l'addition de ی, *î*, ou ین, *în*[1], گین, *guîn*, ناك, *nâk*, etc. Exemples : چوبی, *chobî*, ou چوبین, *chobîn* « de bois (*ligneus*), » de چوب, *chob* « bois ; » غمگین, *gamguîn* « triste, » de غم, *gam* « tristesse ; » هولناك, *haulnâk* « terrible, » de هول, *haul* « crainte, » etc.

Les adjectifs de similitude sont formés par l'addition de la particule indienne سا, *sâ* (ou سان, *sân*), souvent allongée en آسا, *âça*, et de وش, *wasch ;* exemples : سحرسا, *sihrsâ* « magique, » de سحر, *sihr* « magie ; » شمع‌سان, *scham'sân* « blanc comme la bougie, شمع, *scham' ;* » مشك آسا, *muschk-açâ* « musqué, c'est-à-dire, comme du musk, مشك, *muschk* » مهوش « pareil à la lune مه *mah*, » etc.

Je ne parle pas ici des substantifs ou adjectifs composés de deux mots[2], ce qui me mèneraie trop loin. Au surplus, M. Vullers a traité d'une manière fort satisfaisante l'article de la formation des noms dans la première partie de sa grammaire.

[1] Ici le *noun* représente l'*anuswara* sanscrit, qu'on ajoute *ad libitum* en hindoustani, après les voyelles longues finales.

[2] Il y a même des composés de trois mots. (Voyez à ce sujet une note de mon édition de Jones, p. 81.)

Le suffixe comparatif persan est identique au sanscrit. C'est تر, *tar*, sanscrit तर. La préposition dont on se sert pour indiquer l'infériorité de l'objet de la comparaison est از, *az* « de », synonyme de la postposition hindoustanie, سی, *sé*, qui est usitée dans le même sens, comme en italien *di*.

De même qu'en hindoustani, le nom de la chose dont on signale le nombre se met en général au singulier et non au pluriel. Ainsi on dit, par exemple, چار چیز از چار دیگر شد تمام « quatre choses ont lieu par quatre autres [1], » au lieu de چیزها. On dirait de même en hindoustani, چار بات چار بات سی تمام هوئ.

Le pronom réfléchi خود, *khud*, que M. Vullers nomme *réciproque*, équivaut tout à fait au pronom hindoustani آپ, *âp*. Comme ce pronom, il sert pour toutes les personnes et pour tous les nombres, et il remplace le pronom personnel dans le sens possessif. Il n'y a pas d'ambiguïté dans ce cas; car c'est toujours au sujet du verbe principal de la phrase que le pronom se rapporte, ainsi qu'il est dit dans mon édition de la Grammaire persane de Jones, page 33. En conséquence, la phrase citée par M. Vullers, page 67, در آمدی تو بخانهٔ خود, ne peut pas signifier *ad libitum* « tu es entré dans ma maison, » ou « tu esentré dans ta maison; » mais seulement « tu es entré dans ta maison. »

Le pronom indéfini *on* s'exprime en persan,

[1] Ce passage est tiré du *Pand-nâma d'Attar*. Vullers, *Inst.* 2e part. p. 61.

comme en latin, par مردمان, *homines*, identique à l'hindoustani لوگ, *log* (sanscrit लोक).

Le présent indéfini ou l'aoriste sert à la fois, comme en hindoustani, pour le présent de l'indicatif et du subjonctif, et aussi pour le futur. Ainsi, کنم, *kunam*, peut signifier, selon le cas, « je fais, que je fasse, je ferai. » Seulement les particules préfixes می, *mî*, ou همی, *humé*, et به, *bih* (séparé), ou ب, *bi* (inséparable), en déterminent souvent, avec plus de précision, la valeur. Au surplus, dans les langues de l'Orient, et spécialement en persan, on emploie le subjonctif dans des cas où nous mettons l'infinitif. Ainsi, au lieu de dire : « il désire faire telle chose », on dit : « il désire qu'il fasse telle chose. » Voici un exemple de cette construction : بارها در دلم آمد که باقلیم دیگر نقل کنم « j'ai souvent désiré aller dans un autre pays, » à la lettre « que j'aille. »

Le présent composé se forme en persan, comme en hindoustani, du participe passé du verbe que l'on conjugue et du présent de l'indicatif du verbe auxiliaire بودن, *bûdan*, en hindoustani هونا, *honâ* « être. » Dans les deux langues, on ne répète pas l'auxiliaire lorsqu'il y a plusieurs prétérits composés à la suite l'un de l'autre. Ainsi on lit dans le Gulistan : سگرا کشاده اند وسنگ را بسته « ils ont délié les chiens (contre moi), et retenu les pierres (avec lesquelles j'aurais pu me défendre), » au lieu de بسته اند.

Il en est de même pour le plus-que-parfait et pour tous les temps composés. En persan, on omet même sans motif le verbe auxiliaire.

Il n'y a pas en persan, comme en hindoustani et en turc, de formes particulières pour le participe plus-que-parfait de suspension ; mais ce temps y existe en réalité, quoiqu'on emploie simplement, pour l'exprimer, le participe passé. M. Vullers cite l'exemple suivant de cette construction : امیر از حادثه آگاهی یافته با لشکر از آب عبور نموده بمرو رسید « l'émir étant instruit de cet événement, et ayant traversé la rivière avec son armée, arriva à Marv. » Au lieu de یافت وبا لشکر از آب عبور نمود وبمرو, etc. qui pourrait se dire, mais qui serait bien moins élégant.

Il me semble qu'on pourrait adopter pour les verbes composés une classification analogue à celle qui existe en hindoustani. Il y aurait alors :

1° Des verbes adverbiaux, formés d'une particule et d'un verbe, comme در آمدن, *dar âmadan* « entrer » (*to go in*); بیرون آمدن, *bérûn âmadan* « sortir » (*to go out*).

2° Des verbes nominaux, comme هجوم کردن, *hujûm kardan*, ou نمودن, *namûdan* « attaquer. » A la lettre : « faire » ou « montrer attaque ; » حسد بردن, *haçad burdan* « envier (porter envie), » etc. On peut comparer ces verbes aux verbes anglais, composés du verbe *to do*, et du nom d'action du verbe qu'on veut employer ; comme, *I do not know* « je ne sais pas, » à la lettre « je ne fais pas connaissance. » Ces verbes nominaux se construisent souvent, comme en hindoui, avec l'ablatif au lieu du datif, particulièrement ceux qui signifient *parler, demander, etc.* Ainsi on dit : کلام کردن از فلان « parler à un tel, » à la lettre « avec un tel. » Quelquefois l'objet de ces verbes com-

posés est mis au génitif, ce qui est aussi très-fréquent en hindoustani. Ainsi on dit : انتظار او کرد « il fit attente *de* lui, » pour « il l'attendit. »

Il arrive que le substantif, l'adjectif ou la particule qui entrent dans la composition du verbe, en sont séparés par plusieurs mots et d'entières phrases incidentes. Le vers suivant du *Bostân*, offre à la fois un exemple d'un verbe adverbial et d'un verbe nominal, dont les deux parties constituantes se trouvent séparées par plusieurs mots :

هم آنجا کنم دست خواهش دراز

که دانم نه گردم تهی دست باز

J'étendrai là même la main de la demande; car je suis sûr que je ne *retournerai* pas les mains vides.

3° Des verbes potentiels formés du verbe توانستن, *tuwânistan* « pouvoir, » et d'un infinitif apocopé. Ils ressemblent aux verbes anglais conjugués avec *may*, *might*, *can*, *could*, comme lorsqu'on dit : *He may come* « il peut venir, » *He cannot come* « il ne peut pas venir. »

On emploie quelquefois, dans le même sens, le verbe یارستن, *yâristan*, ou یاریدن, *yârîdan*, qui est synonyme du premier. On trouve ainsi نیارد سر بر آورد « il ne peut lever la tête, » می نیارم مرد « je ne puis mourir. »

On peut rattacher à cette classe le verbe دانستن, *dânistan* « savoir, » qui se trouve souvent employé avec un infinitif apocopé. On trouve, par exemple, dans le *Mantic uttaïr*, داند کرد « il sait faire, il peut faire. »

4° Des verbes inchoatifs composés du verbe گرفتن, *guiriftan* « prendre, commencer, se mettre à, » et de l'infinitif d'un autre verbe. Exemple : زیر پای کردن گرفت « il se mit à *le* fouler aux pieds. »

5° Des verbes désidératifs formés d'un des verbes خواستن, *khâstan* « désirer, vouloir, » شایستن, *schaïstan* « convenir, » بایستن, *bâïstan* « falloir, » et de l'infinitif apocopé d'un autre verbe. Exemples : خواهد پرسید « il demandera, » à la lettre « il voudra demander ; » شایست کرد « il convient de faire, » بایست دانست, « il faut savoir, c'est à savoir. » Cette classe de verbes est représentée en anglais par *will* et *would; shall* et *should*, accompagnés de l'infinitif d'un autre verbe.

Dans le persan moderne, on emploi le pluriel pour le singulier lorsqu'on s'adresse à un supérieur, ou même à un égal. On se sert, par respect, comme en hindoustani, de la troisième personne du pluriel en parlant d'un tiers. Cet idiotisme se trouve entre autres dans Khondemir [1]; et ainsi qu'en hindoustani, on emploie aussi, en parlant aux personnes élevées en dignité, la troisième personne du singulier et même du pluriel, avec le mot حضرت « présence, » ou جناب « proximité. » Enfin, on emploie la troisième personne du singulier en parlant de soi-même, et M. Vullers aurait pu ajouter que, dans ce cas, les mots بنده « esclave, » ou فدوی « dévoué, » sont exprimés ou sous-entendus.

La marche de la phrase en persan est la même

[1] Voyez cette 2e partie des *Inst. ling. pers.* p. 99.

qu'en hindoustani. Ainsi on met d'abord le sujet, puis l'objet, avec les adjectifs, les participes, les adverbes et les phrases incidentes nécessaires, et en dernier lieu le verbe. Excepté dans des cas particuliers et en poésie, la disposition des mots offre généralement en persan cette regularité constante.

Exemple : دزدی به خانهٔ پارسائی درآمد « un voleur entra dans la maison d'un dévot. »

Non-seulement le verbe substantif et auxiliaire, mais tout autre verbe est omis en persan, comme en hindoustani, dans les cas où il devrait être régulièrement répété. On en trouve plusieurs exemples dans cette deuxième partie de la grammaire de M. Vullers, p. 107 et suiv.

On sait qu'en persan il y a deux pronoms relatifs qui servent en même temps de pronoms interrogatifs, un pour les personnes, که, *ki*, et un autre pour les choses, چه, *chi*. Dans ce dernier cas, ils équivalent aux pronoms hindoustani کون, *kaun* et کیا, *kyâ*. Or چه, de même que کیا, remplace souvent notre point d'interrogation, qui n'existe pas en persan, et il peut se rendre par *est-ce que?* On lit, par exemple, dans le *Schâh-nâma* : چه آگاه داری زروز وشبان « connais-tu les jours et les nuits [1]? »

Le pronom که s'emploie aussi comme particule

[1] Vullers, *Inst. ling. pers.* 2e part. p. 117. Je dois faire observer qu'ici *jour* est au pluriel, aussi bien que *nuit*, quoique la désinence du pluriel ne soit mise qu'à ce dernier mot. Voyez ce que j'ai dit plus haut à ce sujet.

conjonctive, pour introduire dans la phrase, soit le discours direct, soit une sentence. Dans le premier cas, il faut le rendre en français par deux points et des guillemets; dans le second, par *c'est à savoir*. Exemples : گفت که برادر تو ام « Il dit : je suis ton frère. » قیاس کن که چه حالش بود « Considère, à savoir : quel est l'état de la chose[1] ? »

A propos du pronom relatif, M. Vullers signale une construction qu'on trouve quelquefois en persan, et qui est tout à fait usitée en hindoustani. Je veux parler du balancement de deux membres de phrases, nommés en grec *protose* et *apodose*, et distingués par les particules *μέν* et *δέ*. En hindoustani, il existe un pronom spécialement employé dans cette circonstance. C'est le pronom corrélatif سو, *so*[2], qui sert aussi de conjonction. En persan, lorsqu'on veut faire sentir ce balancement, on emploie simplement, dans l'apodose, le pronom personnel, comme on le voit dans l'exemple suivant[3] : هرکه او عارف نشد او زنده نیست « *Celui* qui ne connaît pas (Dieu), *celui-là* n'est pas vivant. »

Dans les propositions conditionnelles, au lieu d'une conjonction corrélative spéciale, les Persans emploient la particule پس, *pas* « puis, » et même که, *ki* « que, » lorsqu'ils veulent faire sentir le ba-

[1] M. Vullers a traduit différemment cette phrase, p. 122; mais je crois mon explication préférable.

[2] Le même mot *so* est employé en allemand dans le même sens.

[3] Vullers, *Inst.* 2e part. p. 130.

lancement dont il s'agit. M. Vullers en donne des exemples [1].

En fait de constructions indiennes, M. Vullers aurait pu signaler aussi la répétition des mots employés pour la distribution. Ainsi on dit, par exemple : بتزايد پنج پنج درجه « En ajoutant cinq degrés à chacun, » à la lettre « avec l'annexion de *cinq, cinq degré* [2]. »

M. Vullers a terminé son ouvrage par un traité de l'art métrique des Persans, c'est-à-dire de l'art métrique des Arabes adapté à la langue persane. C'était un complément nécessaire à la grammaire d'une langue dont la littérature est essentiellement poétique.

GARCIN DE TASSY.

سلامان و ابسال *Salâmân o Absâl*, an allegorical romance being one of the seven Poems entitled *The Haft aurang*, of Mullâ Jâmî, now first edited from the Collation of eight mss.; *with various readings* by Forbes Falconer. Printed for the Society for the publication of oriental texts. London, 1850, grand in-4° de 92 p.

Nos lecteurs savent que notre honorable confrère, M. F. Falconer, a entrepris, sous les auspices du Comité des textes orientaux de la Société royale asiatique, la publication du *Hafta*, ou « Septénaire » de Jâmî, collection de sept poëmes sur des légendes la plupart connues par d'autres ouvrages, mais qui sont présentées ici sous un point de vue allégorique pour mettre en relief la doctrine des Sofis, à laquelle Jâmî appar-

[1] P. 156, 157.

[2] *Degré*, au singulier, d'après ce qui a été dit plus haut.

tenait. Déjà M. Falconer a publié le *Tuhfat ul ahrâr,* dont nous avons parlé en temps opportun; aujourd'hui, c'est le *Salâmân o Absâl,* qui sort par ses soins des presses du zélé M. W. Watts, le digne fils du respectable Richard Watts. Ce dernier poëme, dont le sujet apparent est malheureusement peu conforme à nos mœurs chrétiennes, a pour but réel de célébrer l'unité des êtres en Dieu. En voici l'analyse succincte dépouillée, cela va sans dire, de toutes les métaphores et hyperboles orientales.

« Il y avait une fois un roi grec puissant et glorieux; mais qui n'avait pas d'enfant. Un philosophe lui en procure un par son art, sans l'entremise d'une femme, et ce prince est nommé Salâmân. On lui choisit une jeune nourrice nommée Absâl, qui l'allaite avec le plus grand soin; puis continue à le servir jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de quatorze ans. A cette époque, la beauté physique de Salâmân se développe, en même temps que son esprit, d'une manière tout à fait remarquable. Absâl, qui déjà affectionnait vivement le jeune prince, sent son attachement se changer en amour. Elle use de tous ses efforts pour le faire partager à Salâmân et elle vient à bout de le captiver. Cependant le roi, instruit de ce qui se passe, fait de sévères observations au prince son fils. Il lui exprime son mécontentement de ce que, à son âge, il s'occupait d'autre chose que de jouer au mail, de monter à cheval et de chasser. Salâmân répond respectueusement à son père; mais il lui déclare qu'il ne peut renoncer à l'amour d'Absâl, auquel il n'a cédé qu'après les plus grands combats. Alors, craignant d'être contrarié dans son inclination, il détermine Absâl à fuir avec lui. A la nuit, il se mettent en route, montés sur le même chameau, et ils ne tardent pas d'arriver au bord de la mer. Là, ils entrent dans une barque et se rendent dans une île charmante, où ils descendent pour se livrer sans contrainte à leur amour.

« Le père de Salâmân a bientôt connaissance de la fuite du prince; mais il ignore le lieu de sa retraite. Il consulte alors un miroir magique qu'il possédait et qui montrait le

monde. Ce miroir lui apprend ce qu'il désirait savoir. Cependant, tandis que le roi est plongé dans l'affliction, à cause de l'absence prolongée de son fils, ce dernier ouvre les yeux sur sa position déplorable et, nouvel enfant prodigue, il se décide à retourner auprès de son père, qui le reçoit, comme celui de la parabole évangélique, à condition cependant qu'il renonce à son amour insensé. Salâmân, qui reconnaît la justesse des remontrances de son père, mais qui n'a pas l'énergie nécessaire pour secouer le joug d'Absâl, veut en finir avec la vie et fait partager sa résolution à sa maîtresse. Ils vont ensemble dans une plaine déserte; Salâmân réunit une grande quantité de branches sèches dont il forme une sorte de montagne; il y met le feu et les deux amants se jettent au milieu des flammes; mais Absâl seule est brûlée et le feu épargne Salâmân.

« Le jeune prince est violemment affecté par la perte de celle qui l'avait captivé. Il regrette de n'être pas mort avec elle; bien plus, il aurait voulu avoir péri et qu'Absâl eût échappé au trépas; alors un sofi lui assure que, s'il se fait son disciple, il lui rendra Absâl et le réunira pour toujours à elle. Salâman y consent et le philosophe se met à lui enseigner sa doctrine. Lorsque le prince interrompt les leçons par ses soupirs, le sofi lui montre la figure d'Absâl, qu'un pouvoir surnaturel lui permet de former; et, quand le prince est plus calme, la figure disparaît. Le sofi veut prouver par là à Salâmân que le contemplatif peut à son gré créer ce qu'il veut et que, d'un autre côté, tout objet visible doit s'évanouir pour lui. Peu à peu le prince goûte l'enseignement du sofi et il renonce à la beauté passagère pour l'éternelle beauté.

« Lorsque Salâmân est converti à la doctrine spiritualiste, le roi son père abdique en sa faveur; et, en l'installant sur le trône de ses ancêtres, il lui donne les plus sages conseils sur la conduite qu'il doit tenir pour le bonheur de son peuple. »

Ainsi se termine le récit romanesque qui fait l'objet du poëme allégorique de Jâmî dont nous parlons ici.

Comme conclusion, le poëte donne au lecteur l'explication détaillée de l'allégorie. Salâmân, qui naît sans père, représente la raison عقل, qui est le produit de l'esprit روح پاك, sans l'entremise du corps جسم. Absâl représente le corps concupiscent, qui refuse d'obéir. Le corps, تن, vit par l'âme, جان, et l'âme se sert du corps pour acquérir les sensations extérieures. Ils s'aiment ainsi l'un l'autre et ne veulent pas se quitter. La mer que Salâmân et Absâl traversent et au milieu de laquelle ils goûtent un instant de plaisir, c'est la concupiscence brutale, شهوت حيوانى, océan où tant de gens périssent. Le retour de Salâmân vers son père représente le retour à Dieu et à la pensée de l'éternité. Le feu qu'allume Salâmân représente les austérités de la pénitence qui doivent consumer la mauvaise nature, représentée par Absâl, et ne laisser subsister que l'âme, représentée par Salâmân. Mais cette âme ressent quelquefois le chagrin de la séparation. Alors un sage, حكيم, lui fait apprécier la véritable beauté. C'est ainsi que Salâmân oublie l'amour d'Absâl et ouvre son cœur à l'amour sans tache de l'auteur de toutes choses.

Je dois dire que cette histoire singulière est entremêlée d'anecdotes et de réflexions philosophiques et morales pleines d'intérêt et de goût. Le tout est écrit dans le style brillant et facile qui a assuré à Jâmî un des premiers rangs parmi les poëtes de la Perse.

Le texte est de la plus grande correction[1]. On peut se fier à l'exactitude éclairée de M. Falconer, qui a fait ses preuves, et qui doit être considéré, sans contredit, comme un des savants d'Europe les plus habiles en persan.

GARCIN DE TASSY.

[1] Je n'y ai trouvé que deux fautes d'impression : vers 803, بهر, au lieu de بحر; et, vers 1087, فعّالس, au lieu de فعّالش.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1850.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée au Président de la Société par M. Achille Comte, dans laquelle ce savant informe la Société qu'il rédige dans le journal *la Patrie* un feuilleton scientifique ayant pour but d'éclairer le public sur les travaux de diverses sociétés savantes. Pour pouvoir compléter ses renseignements sur la marche des études orientales, M. Achille Comte s'adresse à la Société asiatique, et la prie de vouloir bien lui donner les moyens de s'instruire sur l'état de ses travaux.

Le Conseil décide qu'il sera envoyé à M. Achille Comte le cahier du Journal où se trouve le résumé des travaux récents de la Société, présenté à la dernière séance générale.

M. l'abbé Gervy, des missions étrangères, est proposé par MM. Burnouf et Reinaud comme membre de la Société asiatique. L'admission de M. l'abbé Gervy est prononcée.

Un membre rappelle qu'une proposition faite, il y a deux ans, tendant à ce que la Société souscrivît pour un certain nombre d'exemplaires de quelques publications orientales, n'a pas eu de suite, à cause des événements survenus à cette époque, et à cause de l'état des ressources de la Société. Maintenant que l'état précaire où se trouvaient toutes les entreprises littéraires semble avoir cessé, et que la Société

elle-même reprend ses publications, ainsi que la continuation de l'Histoire du Cachemire en fait foi, il pense qu'il serait à désirer que la proposition de la souscription abandonnée en 1848 pût être reprise.

Sur l'observation de M. le Président, la proposition est renvoyée à la Commission des fonds.

M. Bazin lit l'analyse et quelques extraits d'un drame chinois intitulé : *La transmigration de l'âme de Je-chou-ou.*

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Sull' Esistenza delle antiche caste egiziane negate de J. J. Ampère*, par M. André ZAMBELLI. Milan, 1850, in-8°.

Par l'éditeur. Mohammed ben Habib, *Sur l'identité et la diversité des noms des tribus arabes, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Leyde.* Texte arabe publié par M. F. WUSTENFELD. Gœttingue, 1850. In-8°. (Titre en allemand.)

Par l'auteur. *Le Kang-tchi-tou*, ou *Description de l'agriculture et du tissage en Chine*, par M. Isidore HEDDE. Paris, 1850. In-8°, avec gravures.

Par le traducteur. *Le Boustan de Sa'di*, traduit en vers allemands, par M. Charles-Henri GRAF. Ier volume. Jena, 1850. In-12.

Par l'auteur. *Traité de la langue arabe vulgaire*, par le cheikh MOUHAMMAD RYYAD EL TANTHIR. Leipzig, 1850. In-8°.

Par l'auteur. *Codices orientales bibliothecæ regiæ universitatis Lundensis, recensuit* Joh. TORNBERG. Lundæ, 1850. In-4°.

Par l'auteur. *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France*, par M. Ch. LENORMANT. Paris, 1850. In-4°.

Par la Société orientale allemande. Le journal (*Zeitschrift*) de cette Société. Le 3e cahier du IVe volume.

Par M. Bergstedt. *Djnâna Bôdhinâ* de Çamkara, publié en sanscrit à Upsal. 1850. In-4°.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1850.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et la rédaction en est adoptée.

M. Krehl, docteur en philosophie, à Leipzig, est nommé membre de la Société.

M. Bazin lit un essai sur l'histoire du Théâtre chinois, sous la dynastie des Youên.

M. Dulaurier lit une notice sur l'Histoire générale de Vartan.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'éditeur. *Salaman u Absal. An allegorical romance being one of the seven poems entitled the Haft aurang of Mulla Jami. Now first edited, etc.* by Forbes Falconer London, 1850. Publié aux frais du Comité des textes. In-4°.

Par le traducteur. *Rig-veda Sanhita a collection of ancient hindu hymns,* translated by H. H. Wilson. London, 1850. In-8°.

Par l'auteur. *Recherches sur l'agriculture et l'horticulture des Chinois, et sur les végétaux, les animaux, et les procédés agricoles que l'on pourrait introduire avec avantage dans l'Europe occidentale et le nord de l'Afrique,* par le baron Léon d'Hervey Saint-Denys. Paris, 1850.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE ADRESSÉE À M. DEFRÉMERY,

PAR M. R. DOZY,

PROFESSEUR ET BIBLIOTHÉCAIRE À L'UNIVERSITÉ DE LEYDE.

Leyde, le 29 septembre 1850.

Mon cher ami.

J'ai lu avec un grand intérêt votre troisième article sur les peuples du Caucase et de la Russie; je connaissais ce morceau d'Ibn-Batoutah, mais vous y avez ajouté des notes excellentes. Il est à désirer

que chaque orientaliste traduise un chapitre de cet honnête voyageur, comme l'ont fait MM. de Slane, Dulaurier et vous-même; il vaut mieux, en effet, que chacun prenne dans cette relation le chapitre qui rentre dans le cercle de ses études favorites, que si un seul homme traduisait l'ouvrage entier; ces sortes de travaux seront un jour des matériaux inappréciables pour une édition et une traduction complètes.

Le premier volume de mon Catalogue sera bientôt achevé. Trois cent cinquante pages en sont imprimées; je n'ai plus qu'à cataloguer les livres persans et turcs qui appartiennent à la classe des belles-lettres, et à écrire la préface, où je tâcherai de donner l'histoire de notre collection de manuscrits orientaux, ce qui ne sera pas facile, à cause de la rareté des renseignements; peut-être trouverai-je encore quelques matériaux dans d'anciens papiers que je me mettrai à parcourir. Ce premier volume contient les manuscrits sur l'encyclopédie et la bibliographie, la grammaire, la lexicographie, la métrique et la rhétorique, les lettres, les recueils de proverbes, et enfin les livres d'Adab; je crois que l'on devra s'occuper avec plus de soin de cette dernière classe de livres qu'on ne l'a fait jusqu'à présent; beaucoup d'entre eux contiennent des renseignements historiques tout à fait neufs, et puis l'historien doit y chercher ces détails piquants qui animent ses récits, ces traits de mœurs qui peignent un peuple, et que les chroniques ne donnent que rarement. En composant mon Catalogue, en parcourant nos curieux livres d'Adab, je me suis étonné que l'on n'ait point encore songé à exploiter cette mine si riche; aussi je tâcherai de persuader à nos jeunes orientalistes de diriger leur attention de ce côté-là. Vous remarquerez, entre autres choses, un travail détaillé de Hamaker, sur le تحفة اللبيب, que j'ai publié pour la première fois, et auquel j'ai ajouté quelques notes; vous y trouverez des détails neufs et intéressants sur Hodjr ibn-Adí.

Mes Notices sur quelques manuscrits arabes sont aussi presque achevées; j'ai imprimé vingt-neuf demi-feuilles (texte d'Ibno-'l-Abbar); encore deux demi-feuilles et l'ouvrage sera complet. Vous le recevrez avec la cinquième livraison des ouvrages arabes. Quant à celle-ci, elle n'est pas aussi avancée que je le voudrais, et elle ne paraîtra que l'année prochaine. Le manuscrit de Leyde du *Bayán* est imprimé en entier; mais j'avais l'intention d'y joindre le texte du manuscrit de Copenhague, que je croyais être d'Ibn-Adharí. D'abord j'ai dû attendre que l'on m'envoyât ce manuscrit, dont je n'avais qu'une copie, faite, il y a longtemps, par Johannsen; puis, lorsque

j'ai étudié cet ouvrage sur le manuscrit de Copenhague, je me suis mis à douter si c'est bien réellement une partie du *Bayán*. Je l'avais cru, parce qu'Ibno-'l-Khatíb, dans la vie de Mohammed Ier de Grenade, cite un passage d'Ibn-Adharí, qui se trouve en effet dans le manuscrit de Copenhague; mais en y regardant de plus près, j'ai trouvé qu'en général le style de ce dernier manuscrit diffère assez notablement de celui d'Ibn-Adharí. En outre, le manuscrit de Copenhague est copié en dépit de toutes les règles de la grammaire, et des phrases entières y ont été passées. On peut assez bien s'en servir dans un travail historique, où l'on donne plus d'attention aux faits qu'aux mots; mais il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'en donner une édition lisible. J'hésite donc, je l'avoue, à entreprendre cette rude besogne; il me tarde, d'ailleurs, d'en finir avec mes travaux d'éditeur, et de me donner tout entier à l'histoire. Je crois donc qu'aux vacances prochaines, dans le mois de décembre, j'écrirai l'introduction et le glossaire.

ERRATA POUR LE CAHIER D'OCTOBRE.

Page 328, ligne 18, au lieu de خالخال, lisez خلخال.

Page 332. Rétablissez ainsi le premier hémistiche du premier vers :

وَدَوْلابِ رَوْضٍ كَانَ مِنْ قَبْلُ أَغْصَانًا

Ibid. Au second hémistiche, au lieu de مَزَقَتْهُ, lisez مَزَّقَتْهُ.

Page 333, 4e hémistiche, au lieu de مَعَاطِفُهَا, lisez مَعَاطِفَهَا.

Page 334, note 1, au lieu de والاسّ, lisez والآس.

Page 341, 3e hémistiche, au lieu de إِلَبِهِ, lisez إِلَيْهِ.

FIN DU TOME XVI.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XVI.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS,

Pages.

Notice sur Abou'l-Walid Merwan Ibn-Djana'h et sur quelques autres grammairiens hébreux du xe et du xie siècle, suivie de l'introduction du *Kitab al-Luma'* d'Ibn-Djana'h, en arabe avec une traduction française. (S. Munk.) 2e article.... 5
3e article..... 201
4e et dernier article..... 353

Fragments de géographes et d'historiens arabes et persans inédits, relatifs aux anciens peuples du Caucase et de la Russie, accompagnés de notes critiques. (Defrémery.)
3e article..... 50
4e article..... 153

Anecdote des croisades. (Varsy.)..... 75

Explication de quelques allusions historiques qui se rencontrent dans le fragment de Mohammed Et-Tenaciyi. (L'abbé Bargès.)..... 247

Lettre de M. Fresnel à M. Caussin de Perceval..... 265

Researches in philosophical and comparative philology, chiefly with reference to the languages of Central Asia. (L. Dubeux.)..... 283

Analyse d'un monologue dramatique indien. (Garcin de Tassy.) 310

Poésies arabes. Essai de traduction en vers français de Maouals et autres pièces inédites. (G. Dugat.)..... 329

Sur le socialisme en Orient. (Hammer-Purgstall.)..... 344

Le siècle des Youên, ou tableau historique de la littérature chinoise. (Bazin.) 3e article..... 428

Législation musulmane sunnite, rite hanèfi. (Du Caurroy.) 3e article..... 476

BIBLIOGRAPHIE.

The History of the Atabeks of Syria and Persia. (Article de M. Garcin de Tassy.)..... 93

Pages.
Nouvelle grammaire hébraïque raisonnée et comparée, par M. Klein. (Article de M. Munk.) 151
Notice sur plusieurs ouvrages hindouis et hindoustanis récemment arrivés de l'Inde. (L'abbé Bertrand.) 253
J. A. Vullers, *Institutiones linguæ persicæ, cum sanscrita et zendica lingua comparatæ.* 2e partie. (Garcin de Tassy.) 520
Salâmân o Absâl, an allegorical romance being one of the seven Poems entitled *The Haft aurang, etc.* (Garcin de Tassy.) .. 538

NOUVELLES ET MÉLANGES.

Procès-verbal de la séance du 14 juin 1850 99
Lettre de M. Natalis Rondot à M. Reinaud 100
Procès-verbal de la séance générale de la Société asiatique du 3 juillet 1850 105
Tableau du Conseil d'administration, conformément aux nominations faites dans l'assemblée générale du 3 juillet 1850 109
Rapport sur les travaux du Conseil pendant l'année 1849-1850, fait à la séance générale de la Société 111
Liste des membres souscripteurs 132
Liste des membres associés étrangers 145
Liste des ouvrages publiés par la Société asiatique 147
Liste des ouvrages mis en dépôt par la Société asiatique de Calcutta 150
Procès-verbal de la séance du 9 août 1850 261
Nouvelles littéraires. (Garcin de Tassy.) 263
Procès-verbal de la séance du 13 septembre 1850 350
Nouvelles littéraires 351
Procès-verbal de la séance du 11 octobre 1850 542
Procès-verbal de la séance du 8 novembre 1850 544
Extrait d'une lettre adressée à M. Defrémery par M. Dozy ... *Ibid.*

PJ
4
J5
ser.4
t.15-16

Journal asiatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY